This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE

ET HISTORIQUE

DU LIMOUSIN

TOME XXXIX

(TOME XVII DE LA DEUXIÈME SÉRIE)

LIMOGES

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE LIMOUSINE

Ve H. DUCOURTIEUX

Libraire de la Société archéologique et historique du Limousin

7, RUE DES ARÈNES, 7

1890

AVIS

à MM. les Membres de la Société

La Société archéologique et historique du Limousin rappelle à tous ses Membres qu'elle reçoit avec reconnaissance et examine avec le plus grand soin et le plus grand intérêt toute communication relative à l'histoire de la province, aux mœurs, aux monuments, aux traces de toute nature qu'ont laissés les divers âges sur le sol de notre Limousin.

Elle recommande à l'attention de ses Membres non seulement les vieux registres des paroisses, les minutes des études de notaires, les archives des mairies, des bureaux d'enregistrement, des confréries religieuses, des châteaux, les chartriers, les collections particulières, mais tous les anciens papiers, livres de comptes, procédures, inventaires, actes de notaires, etc. Il s'y trouve souvent des indications dignes d'intérêt.

La Société prie tout spécialement ses Membres de rechercher et de lui communiquer les procès-verbaux ou mentions d'assemblées de communautés paroissiales antérieures au XVIIIe siècle et tout document se rapportant au commerce et à l'industrie du pays avant 1790.

Les réunions de la Société ont lieu invariablement le dernier mardi de chaque mois. — L'ordre du jour de la réunion est publié dans les journaux de Limoges, mais il n'est pas envoyé de lettres de convocation.

Nous ne saurions trop engager ceux de nos confrères qui changeraient de domicile ou dont l'adresse n'est pas exactement indiquée à la *Liste des Membres de la Société*, à faire connaître leur adresse actuelle soit au Secrétaire général (M. Louis Guibert, rue Sainte-Catherine, 8), soit au Trésorier (M. Louis Bourdery, rue Pétiniaud-Beaupeyrat, 28), de façon à éviter toute erreur dans la présentation des reçus de cotisation et tout retard dans l'envoi du *Bulletin*.

MM. les Membres de la Société sont instamment invités à adresser ou à faire verser au Trésorier chaque année, avant le 31 mars, le montant de la cotisation de l'année en cours (15 fr. pour les Membres résidants et 7 fr. pour les correspondants). — Passé ce délai, le Trésorier fera encaisser par la poste les cotisations non payées, en ajoutant au montant de la cotisation 50 centimes pour frais.

Ceux des Membres de la Société qui n'ont pas encore retiré leur diplôme voudront bien le réclamer à M. L. Bourdery, Trésorier, rue Pétiniaud-Beaupeyrat, 28, en lui envoyant, s'ils ne l'ont déjà fait, le montant du droit d'entrée fixé à 10 fr. — Ce droit n'est exigible que des Sociétaires résidant dans le département.

Les démissions doivent être adressées par écrit au Président.

A moins qu'ils n'en témoignent le désir, il ne sera pas envoyé de quittance aux Sociétaires qui auront adressé leur cotisation par mandat ou lettre chargée au Trésorier, le reçu de la poste pouvant en tenir lieu.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DU LIMOUSIN

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE

ET HISTORIQUE

DU LIMOUSIN

TOME XXXIX

(TOME XVII DE LA DEUXIÈME SÉRIE)

LIMOGES

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE LIMOUSINE

V° H. DUCOURTIEUX

Libraire de la Société archéologique et historique du Limousin

7, RUE DES ARÈNES, 7

1890

Notū sit cunctis tā ꝓsentib; **Donū Petri de noaliis.**
quā futuris qm̄ Petr̄ de noaliis antequā uellet ire uersoliman
dedit dō et scō Petro uosiensi psalute anime suę post mortē
suā mansū delacuba demouzac. & gurpuit tram quā te
nebat de scō Petro scilicet Bord de s germano. & terrā del
coral. & terrā del mun. Hoc donū factū est Aud Domno Ra
naldo abbe aumculo eī. & Geraldo. m. frē eī. & Stepho arch
prbo de noaliis. et aliis multis. Post mortē Petri de noaliis
Geraldi derofinac & Raunaldi. et hugo pdictū mansū in
uadertes. ui sua auferre monasterio uosiensi conati sunt.
Postea ū depcante eorū consanguineo Geraldo. m. mansū
istū delacuba extorto dimiserūt et cessērūt dō et scō Petro uosi
ensi. Audientib; ipso Geraldo. m. et Ademaro prbo sā germa
ni. & Iohe pessun. et Iohe de serun. et Petro cstantano.

Donū Hugonis rofinaci. ⁊ Gerr̄. ⁊ Raimal
Sciendū ē. qm̄ hugo de rofinac & Gerr̄. et Raunaldi dedunt
et cessērūt dō et scō Petro uosiensi totū qd habebant in mu
so del cell. Aud Gerr̄. m. eorū cōsanguineo q̄ hoc donū fieri
fec. accepit abeo. ui et

de seruit. et Petro estancano. Geri Larbia Donu.
mub; hominib; nouit sit qm Geraldi Larbia dedit do et so
Petro uosiensi p salute anime suae mansu demonte meano
sic habebat et tenebat. Hui doni auctores fuer Audie
uxor eius et Petri de grandi monte. et Petri paba. De eod
tine mansu hugo dens mucsit et abstulit do et so Petro uosi
ensi. S, postea uenit ipse et Boso filius eius ad mon uosiense cu Gal
tio deasteris et cu eius filio pdicu mansu demonte meano grupi
uer extinto et cesser do et so Petro uosiensi p anime patris
sui et matris sue. Hoc donu excepit domnus Petrus abb ante
Bernardu uicecomite. Audientib; et audientib; Geraldo ar
mario. et Petro guarc. m. et Galtio deasteris. et Petro deuedi.
Ipse hoc accepit aber armario iste hugo et ipse qui filius
eius Boso. xv. sol. et Galtius deasteris. u. sol. Hoc donu cessit
Petronilla uxor hugonis ladeu audiente ipso et Audienti
b; Geraldo armario. et Petro dau. et Petro estancano barbachat.

61

SA

'Gu
ne e
nelus
totum
Fa
Doni
Alde

* 1
De
page
e pr
gaien
No
pent-
oeeg
sine
Ne
sugn
1
2 ka
lit : 1

CHARTULARIUM

MONASTERII

SANCTI PETRI VOSIENSIS

LEMOVICENSIS DIŒCESIS

DC 611
L731S6
v. 39

I

1031-1060

*Guarsenda dedit Deo et Sancto Petro Vosiensi, pro salute animę suę et patris sui et matris suę et omnium parentum suorum, de rebus suis propriis I mansum in villa quę dicitur Mazeiras (1), totum ab integro quantum ad ipsum mansum pertinere videtur.

Factum est donum hoc, in mense julio, regnante Aenrico rege. Doni hujus auditores fuerunt Rotbertus, Geraldus, Ramnulfus, Aldebertus, Petrus, Archambaldus, Gerbertus, Petrus.

* Fol. XVI, r°.

Déjà au XVIIe siècle, Baluze constatait la disparition des premières pages du Cartulaire par ces mots écrits de sa main, en tête de sa copie : « *priora XV folia perierunt.* » (Bib. nat., mss. F. Baluze, vol. 85). Gaignières, de son côté (*Ibid.*, F. L. 5453), avait fait la même constatation.

Nous avons dû donner le n° XVI à ce premier folio. Il ne précédait peut-être pas immédiatement le suivant (XVII) mais très probablement occupait parmi les quinze disparus un rang qu'il est aujourd'hui impossible de déterminer.

Nous devons faire observer que ces deux premiers folios ont leur partie supérieure déchirée, ce qui rend forcément incomplètes les chartes 3 et 6.

(1) Mazières, comm. et cant. de Donzenac, arr. de Brive (Corrèze), à 2 kil. N. E. de Donzenac, 15 k. S. de Vigeois. — En marge de l'acte on lit : *Mazieras*, d'une écriture postérieure au XVIe siècle.

II

Circa 1031-1060

Quędam mulier nomine Belieldis dedit Deo et Beato Petro Vosiensi, pro remedio animę suę in vicaria Userscense (1), in villa quę dicitur Vall, I mansum ubi Geraldus manere videbatur, cum appendiciis suis, totum ab integro.

Factum est donum istud in mense apri[li], audientibus Ebbulo, Imone.

III

1031-1060

Aina dedit Deo et Sancto Petro Vosiensi, pro anima sua et pro anima patris sui Radulfi et matris suę Gauzbergę, et viri sui Rotberti, de rebus suis propriis in villa quę vocatur Genollac (2), terciam partem de manso Stephani Makardellon (3) et terciam partem de manso del Poio (4) et bordariam ubi Geraldus (5) .....
.....*Rogavit quoque his omnibus scribi testamentum, propriis manibus firmavit.

Auditores doni hujus fuerunt Rotbertus Bisailmena, domnus abbas Petrus, Johannes, decanus, Geraldus de Vallada, Ramnulfus, Archambaldus.

Regnante Aenrico rege factum est donum istud.

Fol. XVI, v°.

(1) Uzerche, chef-lieu de canton du département de la Corrèze, 6 kil. au N. E. de Vigeois. Antique petite ville titrée *Castrum* sous les Mérovingiens, *Vicaria* sous les Carlovingiens ; véritable oppidum entouré de trois côtés par la Vézère. Les nombreuses tours qui défendaient ses remparts avaient fini par s'identifier avec la ville elle-même et avaient donné lieu à cet adage : *Qui a maison à Uzerche a château en Limousin.*

(2) Genouillac, village de la commune de Donzenac, situé à 1 kil. 600 N.-E. de cette ville, à 400 mètres de Mazières, plus haut désigné.

(3) Makardellon. Ce nom est encore porté dans le Bas-Limousin : Magerlidon. Le village de Miquelaudie, comm. d'Ussac, arr. et cant. de Brive, placé à 2 kil. 500 S. de Donzenac, paraît s'identifier avec le *mansus Stephani Makerdellon* de notre acte.

(4) *El Poio*, aujourd'hui le Pouchet (petit puy, petit mont), village de la comm. de Donzenac, placé à gauche et à très petite distance de Mazières.

(5) Plusieurs lignes disparues par suite de la déchirure du folio.

IV

1082-1091

Bernardus de Terrazon et fratres ejus, Geraldus et Petrus, dederunt Deo et Sancto Petro Vosiensi, pro animabus suis et parentum suorum mansum del Poi de Paerlac et bordariam del Poi de Bracchar (1). Donum autem Bernardi audierunt G... Bernardus, Bernardus Valencia, Petrus Valencia, Petrus de Riberia, Petrus Bernardus de Malamort, Archambaldus de Las Tors (2), Geraldus Garinus.

Donum autem istud factum est in quadruvio ante fontem Brivensis (3); doni quoque Geraldi et Petri, auditores fuerunt domnus abbas Geraldus (4) Vosiensis, Boso (5), prior, Gauzbertus Malafaida (6), monacus, Gauzfredus prepositus, Gauzbertus de Vallada et Geraldus, frater ejus, Bernardus Iratus, Gerardus Gibra.

(1) Les Puy de Paerlac et de Bracchar, comm. d'Allassac, cant. de Donzenac, placés à 3 kil. 500 de chacune de ces deux villes; 17 kil. S. de Vigeois.

(2) Archambaud de Las Tors, paraît le même que le personnage de ce nom cité dans une charte de l'abbaye de Beaulieu (Deloche, *Cart. de Beaulieu*, charte XIV, p. 32).

(3) Carrefour de Brive, que nous avons vainement cherché à identifier.

(4) Gérald de Lestrade, abbé de Vigeois, 1082†1091, comme nous l'atteste la Chronique manuscrite de l'abbaye de Saint-Martial : « *Anno » MLXXXII, Vosienses propter guerras quas sustinebant dissoluti, ad » informandum ordinem in suo monasterio, se abbati Sancti Martialis » dederunt, qui illis constituit abbatem G. de Lestrada, qui fuit cano- » nicus Sancti Aredii.* »

A rapprocher, comme confirmative de cette date, la donation en 1082 par Gérald Bernard de Bré « *unus ex principibus Brennensium* » de l'abbaye de Vigeois à Saint-Martial (*Chartes de la Marche et du Limousin*, par Leroux et Bosvieux. Limoges, 1886, p. 16).

A rapprocher encore de la donation faite en 1062 par Adémar, vicomte de Limoges, de Saint-Martial à Cluny.

(5) Boso Ladenz, prieur de Vigeois, frère des chevaliers du même nom, Bernard et Hugue ; tous trois fils d'autre Boso, chevalier.

(6) Gauzbert Malafaide, d'abord moine, puis sacriste à Vigeois, nommé abbé d'Uzerche 1097 † 1108.

V

Circa 1031-1060

Guillelmus de Sadran (1) dimisit Deo et Sancto Petro Vosiensi I capmansum in villa quę vocatur Chanor (2) ubi Petrus visus est manere, accepit que propter hoc a Petro de Jalais, monaco V solidos. Hoc autem fecit tali conventu ut, si ab Iherosolimis quo ire disponebat remeasset, V solidos quos acceperat reddidisset atque predictum capmansum quandiu vixisset teneret et post illius obitum. Sancto Petro sine ullo contradicto remaneret. Dimisit quoque dimidium mansum de Momon, tali conventu ut in consortia pauperum in loco ejus mittetur.

Hujus rei auditores fuerunt Petrus de Jalais, monacus.

VI

1082-1088

.....

*.... domna de Alaciac (3) super terram quandam Beato Petro Vosiensi datam, unum scilicet mansum qui dicitur de la Comba et alium mansum de Burc, ęcclesiam constructam et medietatem decimationis omnium qui in cymiterio illo habitaverint habeant. Quod si ortum fecerint ibi trium sextaratarum, decimationem totam illius orti

* Fol. XVII, r°.

(1) Sadran, Sadra, aujourd'hui Sadroc, chef-lieu de comm., cant. de Donzenac, 11 kil S. E. de Vigeois, paraît avoir été autrefois le chef-lieu d'un petit *pagus* appelé le Sadran. Ainsi Saint-Bonnet, aujourd'hui Lenfantier, s'appelait autrefois Saint-Bonnet-de-Sadran.

(2) Chenour, village de la comm. de Beyssac, cant. de Lubersac, 8 kil. O. de Vigeois (non mentionné au *Dict. des Postes*).

(3) Allassac, ancienne petite ville de la Corrèze, cant. de Donzenac, 14 kil. S. de Vigeois, où notre monastère possédait des biens considérables. A une époque très reculée, les vicomtes de Comborn avaient donné à l'évêché de Limoges les terres d'Allassac et de Voutezac. De nombreux arrêts du Parlement de Paris (le plus ancien de 1272) les ont maintenus jusqu'en 1789 dans la jouissance des revenus de ces deux terres, pendant la vacance du siège épiscopal.

retineant. Hoc autem donum ex me recepit abbas Vosiensis domnus Geraldus, assistentibus fratribus ejus, priore ejusdem loci Bosone, et preposito Gauzfredo, in ipso cœnobio, quamvis jam prius ipsum donum concessissem apud Lemovicas, in quadruvio (1) inter Sanctum Stephanum (2) et Sanctum Martinum (3) sito. His presentibus mecum Geraldo de Fraitet (4) et nepote meo Bernardo de Bren, cujus doni auditor et susceptor ex parte Vosiensium fuit supradictus ille prepositus eorum Gauzfredus. His autem mansis de Comba et de Burc, Archambaldus, vicecomes (5), quicquid habebat, sive ipse, sive alii per eum, totum dedit Beato Petro Vosiensi, ut jus illud quod ibi suum fuerat, ipsius in reliquo foret, qui illi de hoc seculo migranti eo melius regni cœlestis januam aperire posset, quo claves illius teneret introitus, nam in extremis positus hanc (6) ....

.....

(1) *Apud Lemovicas in quadruvio.* Important carrefour de Limoges, (actuellement dénommé (1886) place Jourdan). Plusieurs voies s'y entrecroisaient, notamment celles conduisant de la Cathédrale à l'abbaye de Saint-Martin (aujourd'hui Hôtel du XIIe corps d'armée), et à l'abbaye de Saint-Augustin (aujourd'hui caserne des Bénédictins).

(2) Saint-Etienne, cathédrale de Limoges, reconstruite en 1012 par l'évêque Hilduin, consacrée le 29 décembre 1095 par le pape Urbain II, reconstruite à la fin du XIIIe siècle, grâce aux legs de l'évêque Aimeric de La Serre et de ses successeurs, enfin tout récemment achevée (1886) après six cents ans de persévérants efforts!

(3) L'abbaye de Saint-Martin-lez-Limoges (c'est-à-dire auprès de Limoges, très rapprochée mais en dehors des murs du Château) fondée, dit-on, par Alicius, frère de saint Eloi. Les père et mère du saint évêque de Noyon y reposaient. Reconstruite par l'évêque Hilduin et détruite dix-huit fois, affirme l'abbé Texier. A l'entrée de l'église se voyait autrefois le curieux monument connu sous le nom de : Pierre du bon mariage. — L'emplacement de cet ancien monastère est actuellement occupé par l'Hôtel du XIIe corps d'armée.

(4) Gérald de Fraitet, présent en 1085 à la donation de Meymac par Archambaud III, vicomte de Comborn (Baluze, *Histoire de Tulle*, col. 872). En 1093, nous le retrouvons archidiacre de Limoges (Cartul. d'Aureil, Arch. départ. de la Haute-Vienne).

(5) Archambaud III, vicomte de Comborn, dont Baluze, dans son *Histoire de Tulle*, annonce la date de la mort en ces termes : « *In chartulario monasterii Usercensis reperio eum in transitu ex hoc sæculo anno MLXXXVIII* »; ce qui nous a permis de circonscrire entre 1082 (date certaine du commencement de l'abbatiat de Gérald de Lestrade) et 1088 la date de cette charte importante.

(6) Dix à douze lignes du ms. entièrement disparues.

*[Bern]ardus Ladenz (1) [in] mansis [istis] prefatis habebat, tam ipse quam alii per eum, totum Beato Petro Vosiensi concessit in manu abbatis supradicti ejusdem cęnobii domni Geraldi, presentibus fratre ejus germano Bosone, priore, et Gauzfredo, preposito, audiente insuper milite quodam Stephano Ramnulfi, qui erat tunc cum ipso.

Hoc ipsum donum fecit similiter frater ejus, vir militaris ordinis, Hugo Ladenz, in manu ejusdem abbatis, multis audientibus et inter ceteros Geraldo, milite de Ves.

Geraldus quoque Bernardus de Bren et filii ejus, Wido et Boso, quod in predictis mansis possidebant simili modo concesserunt Beato Petro Vosiensi. Doni autem quod pater fecit, auditores fuerunt Bernardus Malamancia et Johannes frater ejus; donum Widonis filii ejus, audivit idem Bernardus Malamancia; Bosonis vero donationi interfuerunt pater ejus et Geraldus, presbyter de Bren et Rotgerius, mercator et matrona quedam nobilis, soror nimirum Archambaldi vicecomitis, Agnes (2) de Bren vocabulo.

Interea Geraldus presbiter de Coznac, et Constantinus, presbiter de Alaciac, atque Ademarus presbiter qui vocatur Juvenis ad quorum parrochiam pertinere vide**batur, idem locus videlicet de Bracchar (3) in quo ęcclesia ędificanda erat, concesserunt Deo et Sancto Petro Vosiensi omnem fiscum sacerdocii ex eadem ęcclesia, ex baptisteriis scilicet, ex pęnitenciis, ex manuattrectationibus (4) et ex omnibus quę ad fiscum sacerdocii pertinent,

*Fol. XVII, v°.

**Fol. XVIII, r°.

(1) Bernard et Hugue Ladenz, chevaliers du château de Comborn, très fréquemment nommés dans notre Cartulaire, sont encore mentionnés, en 1070, comme témoins de la donation de La Chapelle-Geneste à Saint-Martin de Tulle par Archambaud III, vicomte de Comborn (Baluze, *Hist. de Tulle*, col. 415). Le Cartulaire d'Aureil les cite également à diverses reprises.

(2) Agnès de Comborn, femme de Pierre de Bré, est souvent mentionnée dans le Cartulaire d'Uzerche. Voici comment Baluze, dans sa copie (vol. 377, ms. Bibl. Nat., f. L.), énonce ses qualités : « *Soror Archambaldi, vicecomitis et Eboli ac Bernardi..... Otton Bernard et Petrus de Bré, filii sui...* »

(3) Chapelle de Saint-Nicolas-de-Brocchar, et non Brochas, comme l'indique à tort le *Dict. des Postes*. Annexe de l'église d'Allassac; 3 kil. 500 S. E. de cette ville; 17 kil. S. de Vigeois.

(4) *Manuattrectatio*. — Nous avons sous les yeux une véritable charte de fondation d'église paroissiale, avec tous les droits qui en découlent. Ducange, dans son *Glossaire*, au mot *manuattrectatio*, donne la définition de ce droit curieux, en transcrivant une partie de la charte. Nous ne pouvons qu'y renvoyer nos lecteurs.

promiseruntque se nichil omnino quęsituros ex omnibus, preter quartam partem sepulturę; statuerunt denique ut omnes viri vel feminę qui ibi manserint, sive indigenę sint, sive advenę, sive etiam ex parrochiis ipsorum, si ibi manere voluerint, ibique obierint, ibidem sepeliantur, in cymiterio ejusdem ęcclesię et omnis sepultura sit monachi vel presbiteri istius ęcclesię ut dictum est, excepto quartam partem sepulturę (1) .... quod si in eodem orto vineam fecerint vel aliud quid, exceptis oleribus, reddent decimum.

VII

Circa 1073-1086

Notum sit omnibus hominibus quia ego Ademarus de Sarazac, do Domino et Sancto Petro apostolo Vosiensi ejusque congregacioni, pro salute animę meę, duas bordarias a Antinnac (2) et debent quatuor sextarios de segile et quatuor de frumento et decem et octo denarios et unam gallinam et unam popadam et explectum; a Sarazac (3), terciam partem de bosco et medietatem de prato quem tenebam cum nepotibus meis; a..... unum pratum; al Brolacell, quandam terram [et] totum quicquid habeo.

Hoc donum fecit Ademarus de Sarazac, in capitulo monasterii Vosiensis, audiente Petro Guillabaldo, nepote suo, qui et hoc donum concessit audiente omni congregacione.

VIII

954-986

* Tam presentes quam futuri noverint, quoniam Duitrannus *del Terral* (4) dedit Deo et Sancto Petro Vosiensi pro remedio animę

* Fol. XVIII, v°.

(1) Sept lignes effacées.

(2) Antignac, village de la comm. et du cant. de Meyssac (Corrèze), à 4 kil. au N. de cette ville; 33 kil. S. de Vigeois.

(3) Sarazac, village encore mentionné sur la carte de Cassini, mais qui paraît aujourd'hui disparu; 1 kil. S. de Beynat; 4 kil. N. d'Antignac.

(4) Del Terral. — Ces deux mots sont interlignés et écrits au-dessus de *Duitrannus*, d'une écriture contemporaine. Ce fait se renouvelant assez fréquemment, nous avons pris le parti d'établir en lettres *cursives* les mots ainsi placés.

suę et pro anima patris sui et matris suę et pro anima uxoris suę Richildis et pro filio suo Stephano, monaco, qui post modum decanus in eodem monasterio extitit, in pago Petrogoricensi, in vicaria de Cavaniaco (1) ęcclesiam suam de Gresas (2), quę constructa est in honore Beati Petri apostoli tali conventu ut quandiu viveret, teneret; post obitum vero illius, Sancto Petro Vosiensi libera remaneret sine ulla contradictione. Fecit quoque ex hoc scribi testamentum.

Factum est donum istud in mense octobrio, regnante Hlothario rege Francorum. Hujus autem doni testes fuerunt Stephanus, decanus, filius ejus; Fro[terius] Aster[ius] Gibradus; Gauzfredus.

IX

954-986

R..... c..... et uxor ejus Karisma concesserunt Deo [et Beato] Petro Vosiensi pro filio suo Stephano et pro anima sua et omnium parentum suorum unum [mansum] in pago Petrogoricensi in vicaria Arcaniacensi (3) in villa quę dicitur Lodorniac (4) dell Albuga ubi Boso visus est manere.

Facta concessio ista in mense januario, regnante Lothario rege Francorum.

Hujus rei auditores fuerunt Stephanus, abbas, Froterius, vicarius, Rotgerius, Asterius, Ugo.

(1) Chavagnac, ancienne vicairie du Périgord, déjà relevée par M. de Gourgues, dans son *Dict. topog. de la Dordogne;* actuellement simple chef-lieu de commune, cant. de Terrasson (Dordogne); à 33 kil. S. O. de Vigeois.

(2) Grèzes, chef-lieu de comm., même cant., même dép.; à 1 kil. N. de Chavagnac. Son église est encore sous la dédicace de saint Pierre.

(3) Archignac, ancienne vicairie du Périgord, actuellement chef-lieu de commune, 42 kil. S. O. de Vigeois, soupçonnée seulement par M. de Gourgues, qui avait lu : *Arcamacer,* tandis qu'il est indubitable qu'il faut lire : *Arcanaciensi.* M. de Gourgues avait pensé à Larche, ancienne châtellenie qui se trouve dans le voisinage. Mais en dehors de la lecture, qui est certaine, la mention dans la même charte de Ladornac suffirait pour lever tout doute.

(4) Ladornac, chef-lieu de comm. cant. de Terrasson, à quelques kil. au N. d'Archignac.

X

. . . . . .

Froterius *de Terrazun* dimisit Deo et Sancto Petro Vosiensi terram quam tenebat de Sancto Petro pro remedio animę suę et patris sui. In primis dimisit ecclesiam de Bassiaco (1) et II mansos in eodem loco et in Altafaia (2) omne quod ad terram Sancti Petri pertinet et in Javerliaco (3) III mansos et unam bordariam et in Bachallaria tres bordarias et in villa de Anglars (4) IIII mansos et dimidium et in villa de Pedreliaco* (5) unum mansum et dimidium alla Masa; et in villa de Anglaret duos mansos et in villa de Borziaco (6) sex mansos et in villa de Tellelon unum mansum incultum et in villa de Sellaur (7) unum mansum et in villa de Columbes (8) unum mansum qui est juxta Vultaziac. Universa hęc dimisit Froterius post mortem suam Deo et Sacnto Petro Vosiensi, jussitque fieri testamentum manuque propria firmavit ac bonis viris firmari rogavit.

* Fol. XIX, r°.

(1) Beyssac, chef-lieu de comm., cant. de Lubersac; 8 kil. O. de Vigeois. En marge de l'acte sont écrits ces mots, d'une écriture du XVIe siècle : « *eclesiam de Beysaco* ».

(2) Hautefaye, village de la comm. de Vigeois, à 3 kil. S. O. (non dénommé au *Dict. des Postes*. Il y a cependant une trentaine d'habitants).

(3) Javerliac, village aujourd'hui complètement disparu. Cassini même ne le mentionne pas. Il nous a fallu compulser les registres de la matrice cadastrale de la comm. de Vigeois, pour nous assurer de son ancienne situation, à côté d'Hautefaye. Sept ou huit parcelles affirment son ancienne existence par le nom inscrit au cadastre.

(4) Anglars, village de la comm. et du cant. d'Uzerche, à 2 kil. S. O. d'Uzerche; 4 kil. au N. de Vigeois.

(5) *Pedreliaco* paraît, comme Javerliac, avoir disparu, à moins de le retrouver (par la chute du D) dans Peyrilhac, chef-lieu de comm., cant. de Carlux (Dordogne), 45 kil. S. de Vigeois, ou un autre Peyrilhac, cant. de Nieul, au N. de Limoges (Haute-Vienne).

(6) Bourzat, comm. et cant. d'Uzerche; 1 kil. 500 S. O. d'Uzerche; 4 kil. 500 au N. de Vigeois.

(7) Cellaur, village de la comm. de Chameyrat, cant. et arr. de Tulle; 3 kil. N. de Chameyrat; 21 kil. S. O. de Vigeois.

(8) Colombiey ou Columbet, village touchant le bourg de Voutezac, cant. de Juillac; 11 kil. S. O. de Vigeois. Ce lieu est mentionné dans le célèbre testament de Saint-Yrieix.

Auditores hujus cessionis fuerunt Oda, uxor ejus, Asterius, abbas, Galterius, Stephanus, Aigfredus, Frodinus, Aeustorgius.

XI

1031-1060

Notum sit omnibus hominibus quoniam Stephanus de Terrazo et frater ejus Ebbulus, filii Ebbuli et mater eorum Rafais, concesserunt atque dimiserunt Deo et Sancto Petro Vosiensi, omnes consuetudines justas aut injustas quas in eodem monasterio requirebant, omnino dimiserunt pro animabus suis et pro anima patris sui Ebbuli et omnium parentum suorum. Hoc autem fecerunt tali conventu ut omni anno, quandiu ipsi vixerint, fratres ejusdem loci L missas decantarent pro animabus eorum et omnium parentum eorum omniumque fidelium defunctorum. Post mortem vero illorum, ita teneretur hoc conventum successoribus eorum, ut in primo anno quo honorem (1) possederint, idem numerus missarum eis persolveretur a fratribus ejusdem loci.

Hec autem concesserunt in presentia domni Petri abbatis, audientibus Archambaldo, vicecomite, Rotberto de Vallada, Geraldo de Vallada, Gauzberto, Audeberto.

Facta est cessio ista, regnante Aenrico rege Francorum.

XII

1060-1080

Notum sit omnibus hominibus quoniam Rotbertus et frater ejus Petrus, filii Aeustorgii dell Brolio, cum consilio sororum suarum atque propinquorum videlicet Rai*naldi, Ademari, Stephanę, Johannę, vendiderunt Gauzberto Alboini et uxori ejus Berniardi, vineas et omnem terram quam possidebant alla Grauleira (2), cum bordariis quę cultę sunt sive etiam quę cultę non sunt, cum pratis et silvis et cum omnibus appendiciis eorum, totum ab integro eis

* Fol. XIX, v°.

(1) *Honor* nous paraît pris ici dans un sens particulièrement curieux au point de vue féodal.

(2) La Graulière, chef-lieu de comm. du cant. de Seilhac, 10 kil S. E. de Vigeois.

concesserunt ad possidendum. Acceperunt autem propter hoc a Gauzberto Alboino C nonaginta et I solidos. Hujus quoque vinditionis auditores fuerunt Rainaldus de la Masa et Petrus frater ejus, Petrus de Sadran, Deusde La Chalm, Petrus et Girbertus de Malamort, Artmandus Liapecs, Engalvinus, cum filiis suis Geraldus et Petrus de Coznac.

Idem Gauzbertus Alboinus dedit Deo et Sancto Petro Vosiensi cum consilio filiorum suorum, omnia hęc quę superius nominata sunt quę emit a Petro et Rotberto dell Brolio, pro filio suo Petro qui postmodum ejusdem monasterii abbas extitit.

Factum est donum istud, in festivitate Sancti Petri ad vincula, in presentia domni Petri abbatis, audientibus Johanne, decano, Geraldo de Userca, Geraldo de Vallada, Geraldo de Coznac, Geraldo de Suissac (1).

In hac autem terra manebat quidam rusticus nomine Geraldus quem idem Gauzbertus Alboinus postmodum calumpniatus est, dicens suum esse collibertum, tandem deprecante filio ejus domno Petro decano, predictum rusticum ab omni tributali servicio absolvit ac Sancto Petro Vosiensi reliquid ad serviendum ei.

Audientibus Petro decano filio ejus et Ramnulfo, monaco, cellarario Vosiensis et Geraldo de Coznac.

XIII

1082-1092

Willelmus Almavinus concessit Deo et Sancto Petro Vosiensi, pro filio suo Gauzfredo quem monacum monasterii Vosiensis fecit unam bordariam a las Plantadas ubi Gauzbertus de las Plantadas mansit, quam dedit ei Aymiricus Girbertus, audiente Rainaldo Rotberto. Sed* et idem Aymiricus concessit hanc bordariam prefato monasterio, audientibus abbatibus (2) ejusdem monasterii, domno videlicet Geraldo et domno Petro, ita tamen si predictus Willelmus, filium suum monacum in monasterio Vosiensi fecisset. Postea Manualdus Trenchaleon et Stephanus de Orniaco et Ugo Audebertus frater ejus, quicquid in prefata bordaria habebant totum Beato

*Fol. XX, r°.

(1) Gérald de Setzac, témoin à la fondation de Meymac, 1085.

(2) *Abbatibus*. Les termes de cette charte ont fait croire qu'il y avait à ce moment deux abbés à Vigeois, dont l'un laïque. Il n'en est rien. Les donations ont été successivement faites sous les abbatiats de Gérald de Lestrade 1082 † 1091 et de Pierre III Alboin 1092 † 1110.

Petro Vosiensi concesserunt in capitulo videlicet monasterii Brivensis, in presentia domni Petri abbatis, audientibus canonicis; uxor quoque Bernardi de Margarita Ildeardis et mater Stephani de Orniaco et Ugonis Audeberti, similiter concesserunt Beato Petro Vosiensi quod in predicta bordaria possidebant, audiente Alboino Gauzberti. Concessit ergo Willelmus Amalvinus, hanc bordariam cum vinea et cum omnibus quę ad ipsam bordariam pertinent, ante altare Santi Petri Vosiensis, coram omni populo postquam eam fecerat concedere ab his viris ac feminis supra nominatis qui fiscales erant istius bordarię.

Facta est concessio ista in presentia domni Petri abbatis, audientibus Gauzfredo, preposito, Rainaldo, monaco, Gauzberto, monaco, Geraldo, monaco, qui et testamentum ex hoc fecit et Stephano presbytero de Sancto Santino (1).

XIV

1082-1091

Berniardis, uxor Aenrici, dedit Deo et Sancto Petro Vosiensi, cum consilio filiorum suorum Aenrici, Geraldi, Ugonis *Rofinac* monachi, pro filio suo Petro Aenrici quem monacum fieri monasterii Vosiensis instituit, mansum de Montel (2) alodum sui juris totum ab integro, cum omnibus redditibus suis. Concesserunt que donum istud filii ipsius qui supra scripti sunt, audientibus Stephano de Coznac et Stephano Baldrici.

Factum est hoc donum apud Vosias, regnante Philippo rege.

Conventum autem habuit domnus abbas Geraldus cum Aenrico ut quandiu viveret, hunc mansum te*neret et omni anno XII sextarios sigile et XII denarios redderet; post mortem vero ejus, Sancto Petro Vosiensi liber sine ulla contradictione remaneret.

Hujus rei auditores fuerunt, Gauzfredus, prepositus, et Gauzbertus Malafaida, monacus, Raimundus, monacus, Petrus Ainardus, Guillelmus Amalvinus.

XV

1031-1060. — 1082-1092

Girbertus de Malamort, dedit Deo et Sancto Petro Vosiensi, pro

* Fol. XX, v°.

(1) Saint-Xantin, aujourd'hui réuni à Malemort, cant. et arr. de Brive; 25 kil. S. E. de Vigeois.

(2) Monteil, comm. de Saint-Maixent, 14 kil. S. E. de Vigeois.

salute animę suę et patris sui et matris et omnium parentum suorum, de alodo suo II mansos ex quibus unus est a Chambons (1) quem dedit cum servis et ancillis et collibertis, alius autem mansus vocatur Jamnarnc (2) ubi Stephanus visus est manere, quem dedit tali conventu ut quandiu viveret teneret, et omni anno censum VI denarios redderet, post mortem vero illius Sancto Petro remaneret liber sine ulla contradictione.

Facta est concessio ista in mense aprilio, regnante Aenrico rege.

Hujus doni auditores fuerunt, Petrus Alboinus, Geraldus de Longopondio, Artmandus, Geraldus Bernardi, Geraldus Marigunda, Aeustorgius, Ainardus, Johannes, decanus.

Postea vero filius ejus Aymiricus Girbertus [de Malamort] concessit Deo et Sancto Petro Vosiensi pro anima patris sui et matris suę donum quod olim fecerat pater ejus de manso de Chambons omnes que consuetudines quas in eodem manso requirebat juste aut injuste omnino dimisit, fecit que dimitti Sancto Petro Vosiensi à Willelmo Amalvino qui fiscalis ejus erat IIII sextarios sigile quos ex ipso habebat in eodem manso.

Auditores hujus rei fuerunt Ramnulfus, cellararius, monacus, Manualdus Trenchaleon, Stephanus de Rofinac, Geraldus Charboneus, Geraldus Bernardi, Bernardus de Bren, Alboinus Gauzbertus.

XVI

Circa 1062-1072?

Geraldus, *vicarius*, et mater ejus Restibiria, concesserunt Deo et Sancto Petro Vosiensi de rebus suis propriis vineas, de Bellomonte (3) quę sunt in vicaria Brivense, totum ad integrum * concesserunt ea tamen ratione ut quandiu viverent, tenerent et omni anno IIII modios vini pro censu redderent, post mortem vero illorum Sancto Petro Vosiensi sine ulla contradictione remaneret.

Factum est donum istud in mense septembrio, audientibus

* Fol. XXI, r°.

(1) Chambons, village de la comm. de Vernasal, cant. de Donzenac; 24 kil. S. de Vigeois.

(2) Jammet? village à 1 kil. 500 de Saint-Bonnet-Lenfantier ; 8 kil. S. E. de Vigeois.

(3) Beaumont, chef-lieu de com., cant. de Seilhac, 25 kil. N. E. de Vigeois ; ou plutôt Belmont, 1 kil. N. E. de Brignac, 24 kil. S. O. de Vigeois.

Archambaldo, vicecomite, Bernardo de Bren, Petro de Malamort(1), Willelmo, Aldeberto, Rotberto.

XVII

Circa 1031-1060

Bernardus Uncbertus dedit Deo et Sancto Petro Vosiensi, cum consilio filiorum suorum Petri et Geraldi, pro salute animę suę et patris sui Uncberti et matris suę Odę, boscum suum de Chassanas et II mansos ex quibus unum tenet Petrus Gascus, alius vero est ad Grecias, cum pratis et silvis totum ab integro.

Signum Johannes, decanus, Geraldus, monacus de Userca, Geraldus de Vallada, Willelmus de Vosias, Gauzbertus Albo[inus] monacus.

XVIII

957

Tetgerius, dedit Deo et Sancto Petro Vosiensi, de rebus suis propriis unum aripentum vineę in villa quę dicitur ad Aqueductu, quod est inter terram Sanctę Marię et terram Geraldi, ea scilicet ratione ut quandiu viveret, teneret et per singulos annos tempore vindemię unum modium vini pro censu redderet.

Factum est donum istud in mense januario anno tertio regnante Lothario.

XIX

1031-1060

Guillelmus *de Vosias*, concessit Deo et Sancto Petro Vosiensi, pro salute animę suę et patris sui et matris suę in villa quę vocatur Aqueductus, dimidiam bordariam cum vineis et omnibus quę adipsam dimidiam bordariam pertinent, et in eadem villa, unum aripentum vineę quod vocatur Rossa Vulp et in alio loco alla Chalm, dimidium mansum, ubi Stephanus visus est manere et in ipso loco omnem medietatem terrę quam Deusde tenebat et in eodem loco dimidium mansum ubi Bernardus visus est manere et a Alaciac clausum suum de vinea et illum fiscum quem de Rotberto de Sadran habebat, hoc

(1) Pierre de Malemort, présent à une charte de Beaulieu, 1062-1072 (Deloche, p. 14, 31).

sunt II mansi in Momun et in villa quę dicitur Motzans, 1 mansum, alla Rocha II mansos et in alio loco a Jaujac (1) II sextaradas* terrę et in villa quę dicitur Vaissa I mansum quem dedit Arnaldus de Fillines, avunculo ejus Adazio.

Universa hęc dedit Deo et Sancto Petro Vosiensi de propriis suis rebus, Guillelmus de Vosias, audientibus Geraldo, monaco de Userca, Petro de Jalais monaco.

Factum que donum istud regnante Aenrico rege.

XX

1031-1060

Petrus, dedit Deo et Sancto Petro Vosiensi, pro salute animę suę et uxoris suę Stephanę de rebus suis propriis vineas suas quę sunt in Aqueductu, ea scilicet ratione ut quandiu viveret teneret medictatem ipsarum vinearum, post mortem vero illius, Sancto Petro Vosiensi, omnes remanerent sine ullo contradictore.

Factum est donum istud in mense januario, regnante Aenrico rege. Hoc donum concessit Geraldus filius ejus ; hujus autem doni auditores fuerunt Guillelmus, Rotbertus, Geraldus, Aldebertus, Arnaldus, Stephanus, Ermenricus.

XXI

1031-1060

Ugo de Aqueductu concessit Deo et Sancto Petro Vosiensi de rebus suis propriis unam trellam vineę de Aqueductu (2) in vita sua. Post mortem autem suam, concessit alium alodum de Aqueductu totum ab integro, Deo et Sancto Petro Vosiensi si filium ex uxore non haberet.

Facta est concessio ista in mense aprilio, regnante Aenrico rege.

Hujus rei auditores fuerunt, domnus abbas Petrus, Geraldus, monacus de Userca, Petrus del Montell monacus, Geraldus de Vallada Archambaldus Boto, Stephanus, cellerarius, Stephanus de Calmon.

*Fol. XXI, v°.

(1) Jaujac, Geogeat, village, comm. et cant. de Vigeois, 4 kil. S. O. de Vigeois.

(2) Agudour, village de la comm. de Voutezac, 13 kil. S. de Vigeois.

XXII

1031-1060

Ramnulfus et uxor ejus Oda, et filius eorum Umbertus vendiderunt Petro, monaco, de rebus suis propriis I aripentum vineę qui est in Aqueductu, propter V solidos.

Hujus rei auditores fuerunt Eustorgius, Ugo, Geraldus, Stephanus, Stephanus, Ramnulfus.

XXIII

1074-1082-1092

Gauzfredus de Salanac (1), dedit Deo et Sancto Petro Vosiensi pro salute animę suę et patris sui et matris, de rebus suis propriis, in vicaria de Cavaniaco * (2) III mansos alla Garriga (3), ubi Constantinus visus est manere et quicquid ad istos pertinet mansos cum pratis et silvis et servis et ancillis totum ab integro. Hujus autem doni auditores fuerunt Johannes, decanus, Geraldus, monacus de Userca, Geraldus, abbas Sancti Sori (4), Ademarus de Sollac, Tetgerius, *canonicus*, Bernardus de Pomers, Petrus Bernardus *de Malamort* et uxor ejus, Geraldus de Riberia, Rainaldus *Rofinac*, monacus.

Factum est donum istud regnante Philippo rege.

Postea autem Geraldus Esforzius, quicquid in his mansis della Garriga habebat, totum Beato Petro Vosiensi concessit, ante altare videlicet ejusdem loci, gestans in manibus textum Evangelii, astantibus domno Geraldo, abbate, Gauzfredo, preposito et fratribus ejusdem loci audientibus.

* Fol. XXII, r°.

(1) Gauzfredus de Salanac est mentionné comme neveu de Gérald de Saint-Michel, dans la donation faite à Saint-Martin-de-Tulle de l'église de Saint-Michel en Quercy. (Baluze, *Hist. de Tulle*, col. 445).

(2) *Cavaniaco;* en marge de la charte est écrit : *Cavanzaco*. (Voir note 1 de la page 8).

(3) Garrigue, village de la comm. de Chavagnac. (De Gourgues, *Dict. top. de la Dordogne*, p. 140.

(4) Geraud de Mansac, abbé de Saint-Sour-de-Terrasson 1068-1074. (Justel, *Histoire de Turenne*).

Fratres autem ipsius, Ugo Liapecs et Manualdus Trenchaleon, concesserunt post modum similiter, quod in predictis mansis possidebant, sive ipsi, sive alii per ipsos, audientibus domno Petro, abbate, Gauzfredo, preposito, Gauzberto Malafaida, monaco, Ebbulo, Alboino.

Simili modo concessit frater eorum, Gauzbertus de Bellfort, Deo et Sancto Petro Vosiensi, omne jus quod ipse vel alii per eum in prefatis mansis possidebant.

Audientibus domno Petro, abbate, Gauzfredo, preposito, Hugone de Rofinac, Petro de Vallada, Bernardo de Sancto Aredio.

XXIV

Circa 1001-1031

Notum sit omnibus hominibus quoniam Rotbertus *de Sadra* concessit Deo et Beato Petro Vosiensi, pro anima sua et pro anima patris sui, de alodo suo, in vicaria sua, mansos qui sunt in villa quę dicitur Aclian (1), ubi Geraldus et Stephanus visi sunt manere et in ipso loco I bordariam ubi Bernucius visus est manere et in alio loco vineas suas de Vaurelia (2) sicuti sunt terminatę vel debornatę et in villa quę dicitur Rocha III mansos et tres bordarias et in villa quę dicitur Motzans III mansos et alla Beza I bor*dariam et in Chanor I mansum et I capmansum et in Lupianc II mansos et I bordariam et in alio loco in Monz II mansos et in alio loco all Vern I mansum et in villa quę dicitur Momun II mansos et in pago Exandonense I mansum qui vocatur Cassanio (3) et in Aquedactu I mansum et I bordariam cum pratis et silvis cum terris quę cultę sunt et quę incultę

* Fol. XXII, v°.

(1) Cluzan, village de la comm. de Mallemort; 3 kil. N. E. de Mallemort, 20 kil. S. de Vigeois; cette identification pourrait paraître hasardée, si nous ne lisions pas en marge de l'acte le mot : Cluzan, ou peut-être Cluzac (écriture du xvie siècle).

(2) Vareille, village de la comm. et du cant. de Donzenac, 800 mètres S. E. de Donzenac, 17 kil. S. E. de Vigeois. Comme il existe un autre Vareille, comm. de Mallemort, un doute pourrait s'élever, si nous ne lisions en marge de l'acte ces mots : Vignes de Vaurelie de la Rochette. — La Rochette est un village de Donzenac, à 3 kil. au N. et à peu de distance de Vareille.

(3) Chassagne, village de la comm. de Segonzac, canton d'Ayen; 12 kil. N. d'Yssandon, 19 kil. S. O. de Vigeois.

totum ab integro et ad Alaciac IIII aripentos vinearum et in alio loco a Maranciaco (1) I bordariam. Omnia hęc dedit Deo et Sancto Petro Vosiensi ea scilicet ratione ut quandiu vixerint ipse et uxor ejus Ildeardis tenerent; post illorum vero obitum, Sancto Petro Vosiensi remanerent sine ulla contradictione. Dedit quoque post mortem matris suę II mansos alla Masa (2) et II mansos alla Bruza (3) et in alio loco a Preissac (4) I mansum et a Maranciaco, I mansum. Jussit autem ex his fieri testamentum, manuque propria firmavit et bonis viris affirmare rogavit.

Factum est donum istud in mense junio, regnante Rotberto rege Francorum.

Hoc donum concesserunt Ebbulus, vicecomes (5), Frodinus de Porcaria, Rotbertus *de Vall*, Ugo *de Vall*, Petrus *de Vall*, Geraldus *de Rofinac*, Petrus de Poenciac, Odo d'Espeiruc, Rainaldus, *Bernardus*.

XXV

Donum Alaidis

. . . . .

Omnibus hominibus notum sit quod Alaidis, uxor Geraldi Rofiniaci, dedit domino Deo et Sancto Petro Vosiensi, in manu Rainaldi monaci filii sui, totum quod habebat, in mansom de Cliam, pro salute animę suę. Hoc audierunt et concesserunt filii ejus Ugo et Petrus Rofiniaci.

Hujus rei auditores, Bernardus, presbiter de Sadra et Geraldus Arnaldi; deditque ei Rainaldus filius suus, pro hoc, unam chellam de seda (6).

(1) Maransac, village de la comm. de Cosnac, cant. de Brive, 25 kil. S. de Vigeois.

(2) La Maze, village de la comm. et du cant. d'Uzerche, 4 kil. N. de Vigeois.

(3) La Brousse, village de la comm. de Sadroc: 10 kil. S. E. de Vigeois.

(4) Preissac, village à 2 kil. N. des ruines de l'antique *castrum* de Bré; 3 kil. N. E. de Coussac-Bonneval (Haute-Vienne), 19 kil. N. O. de Vigeois. Un autre village plus rapproché de Vigeois, Priezac, comm. de Saint-Solve, cant. de Juillac, 11 kil. S. O. de Vigeois, mais moins probable.

(5) Ebles I, vicomte de Comborn, 1001-1040, fils et successeur d'Archambaud I, surnommé « Jambe pourrie », et de Sulpicie de Turenne.

(6) *Chellam de seda* (écheveau de soie). Cette charte a paru si intéressante à du Cange, qu'il l'a insérée textuellement dans son *Glossaire* au mot SEDA.

XXVI

1092-1110

* Sciendum quoque est quoniam Rainaldus Rotbertus, filius Rotberti de Vall, concessit donum Rotberti de Sadran et insuper dedit Beato Petro Vosiensi, hoc quod habebat in manso de Clian ea scilicet ratione ut quandiu viveret possideret, post mortem autem ejus, Sancto Petro Vosiensi remaneret.

Hujus doni auditores fuerunt, Ugo de Vall, avunculus ejus, Rainaldus de Rofinac, monacus, Archambaldus, presbiter. Post quam autem ille obisset, fratres ejus Petrus, videlicet Rotbertus et Ugo Rotbertus, donum quod olim frater eorum fecerat de manso de Clian, irritum facere voluerunt atque predictum mansum vi auferre monachis Vosiensibus conati sunt. Tandem autem deprecantibus domno Petro, abbate, et Rainaldo, monaco, eorum consanguineo, prefatum mansum ex toto dimiserunt atque concesserunt monachis Vosiensibus, acceptis a predicto abbate XXV solidis.

Hujus cessionis auditores fuerunt domnus abbas Petrus, Rainaldus, monacus, Gauzfredus, prepositus, Girbertus de Vall, Ugo *Meschins* de la Garda, Petrus de Tutela, Petrus Rotgerius.

XXVII

Donum Rainaldi et Hugonis Rofinac

1111-1124

Rainaldus quoque Rofiniaci et Ugo *Rofiniaci* juvenior, dederunt et concesserunt totum quod habebant vel exquirebant juste et injuste in manso de Clian, domino Deo et Sancto Petro Vosiensi, pro salute animarum suarum omnium que parentum suorum.

Auditores hujus rei fuerunt, Ademarus, presbiter, qui propter hoc eis placitum fecit et Petrus Constantini et alii multi.

Factum est hoc apud æcclesiam sancti Germani (1). Hoc ipsum donum fecit et concessit iterum Rainaldus ipse, audiente domno Rainaldo (2), abbate, avunculo suo et promisit ei quod hoc donum

*Fol. XXIII, r°.

(1) Saint-Germain-les-Vergnes, chef-lieu de comm., cant. de Tulle; 14 kil. S. E. de Vigeois.

(2) Rainald de Roffignac, abbé de Vigeois, 1111-1124.

faciat tenere et concedere Geraldo fratri suo et audientibus Geraldo de Noaliis, monaco et Petro Eschasset. Hoc autem factum est à Chanzaz (1).

XXVIII

1060-1108

* Helias Aldebertus, et mater ejus Agnes, dederunt Deo et Sancto Petro Vosiensi, pro anima Ugonis Aldeberti et pro animabus suis ex propriis rebus dimidium mansum qui vocatur Chasluz (2), ubi Rainaldus visus est manere, tali conventu eut quandiu vixerint, tenerent, et omni anno IIII sextarios tritici redderent pro censu. Dederunt etiam vineam quę pertinet ad eundem mansum simili conventu ut quandiu vixerint tenerent atque omni anno IIII sextarios vini reddent et post mortem ipsorum, Sancto Petro Vosiensi remanerent, totum ab integro quicquid ad ipsum dimidium mansum pertinent, sine ulla contradictione. Rogaverunt que ex hoc fieri testamentum.

Auditores hujus doni fuerunt Ebbulus, Petrus Ugo, Bernardus Geraldus, monacus. Regnante Philippo rege francorum, factum est donum istud.

XXIX

Circa 1060

Berniardis et filii ejus Ramnulfus, Petrus, Stephanus atque Rotbertus, dederunt Deo et Sancto Petro Vosiensi cum filio vel fratre suo Geraldo, de rebus suis propriis I mansum a Peirangas (3) ubi Gauzbertus visus est manere et in alio loco ad Sanctum Bonitum (4)

* Fol. XXIII, v°.

(1) Chanzas ou Chauzas, village de la comm. de Perpezac-le-Noir; 5 kil. S. de Vigeois, 10 kil. N. O. de Saint-Germain.

(2) En marge de l'acte, d'une écriture antérieure au XVIe siècle, on lit : *Caslaz*. Dans le voisinage de Vigeois, nous trouvons Chalais, comm. d'Eyburie, 10 kil. N. E. de Vigeois; Challiac, comm. de Chamboulive, 16 kil. N. E. de Vigeois. Le premier est plus probable.

(3) Purangues? village de la comm. de Vernasal, cant. de Donzenac; 18 kil. S. E. de Vigeois.

(4) Saint-Bonnet-la-Rivière, chef-lieu de comm., cant. de Juillac; 15 kil. S. O. de Vigeois.

II mansos et in alio loco a Chanor (1) I capmansum ubi duo fratres Petrus et Johannes visi sunt manere.

Signum Berniardis; Signum Ramnulfi; Signum Petri; Signum Stephani; Signum Rotberti qui testamentum ex hoc fieri vel firmari rogaverunt.

XXX

Circa 1060

Stephanus de Rofinac et frater ejus Rotbertus dederunt Deo et Sancto Petro Vosiensi cum fratre suo Petro (2) et pro anima patris sui de rebus suis propriis, mansum qui vocatur Jutzal a Rofinac, ubi Geraldus visus est manere et in alio loco a Peirangas I bordariam ubi Petronilla manere visa est, cum servis et ancillis.

Signum Stephani et Rotberti, fratris sui qui testamentum ex hoc fieri rogaverunt. Signum Johanni, decani. Signum Petri de Rofinac (3).

XXXI

. . . .

*Ugo Gauzfredus, dedit Deo et Sancto Petro Vosiensi, pro remedio animę suę et parentum suorum, de propriis rebus suis II mansos in villa quę dicitur Malanio (4) ubi Ermenonus atque Cas-

* Fol. XXXIV, r°.

(1) Chenour, comm. de Beyssac, déjà identifié (note 2 de la p. 4). Il y a encore Chanor, comm. de Sadroc, et Chanoux, comm. et cant. de Brive.

(2) Etienne, Robert et Pierre de Roffignac, fils de Berniardis, mentionnés à la charte précédente (n° XXIX). Ils sont fréquemment cités au Cartulaire d'Uzerche, et notamment dans une pièce non datée, citée par Baluze (Bib. nat., mss. de Baluze, vol. 377, p. 86), par laquelle ils donnent au monastère de Saint-Pierre d'Uzerche, tout ce qu'ils possédent dans la *commande* de Chanzas.

(3) Ici se présente une lacune de 10 folios (XXIV à XXXIII inclusivement). Les copies de Baluze, de Gaignières et du mss. 17,119, F. L. (Bib. nat. de Paris) constatent également cette disparition, qui remonte, on le voit, à plus de deux siècles.

(4) Malagnoux, village de la comm. de Murat, cant. de Bugeat; 36 kil. N. E. de Vigeois. On trouve encore, dans la même direction, le moulin de Malagnoux, 21 kil. N. E. de Vigeois. — En marge de l'acte, d'une écriture des XVIe et XVIIe siècles, on lit : *Malano* et *Malanho*.

tucius visi sunt manere, cum omnibus appendiciis totum ad integrum.

Hujus doni auditores fuerunt domnus Bernardus, abbas ejusdem loci et Aeustorgius, Emma, Geraldus, Ermenonus, sacerdos.

XXXII

1092-1097

Stephanus de Rofinac et frater ejus Rotbertus, dimiserunt Deo et Sancto Petro Vosiensi, hoc quod in manso de Malano requirebant, in quo manere videbatur Geraldus Martinus. Concesserunt quoque omnem terram quam parentes eorum Sancto Petro Vosiensi dimiserant, vel si qui ex eorum heredibus deinceps aliquam terram eidem loco dederint, similiter concesserunt.

Hoc autem fecerunt, in manu Bernardi, vicecomitis (1), in presentia domni Petri (2), abbatis, audientibus Petro de Tutela et Geraldo Malafaida, Gauzberto, monaco, fratre ejus, Gauzberto, preposito. Acceperunt autem propter hoc, XX sol. ab abbate domno Petro.

XXXIII

996-1031

Rotbertus dedit Deo et Beato Petro Vosiensi de propriis rebus suis pro remedio animę suę, I aripentum vineę in villa quę dicitur Nigravallis (3).

(1) Bernard, vicomte de Comborn, par usurpation sur son neveu, Ebles II, 1092-1119.

(2) Pierre III Alboin, abbé de Vigeois, succéda à Gérald de Lestrade en 1092.

(3) *Nigravallis*. Ce lieu paraît avoir complètement disparu; les cartes de Cassini et de l'Etat-Major n'en font nulle mention, nous ignorerions même sa situation, sans une charte de l'abbaye d'Uzerche (vers 1061) par laquelle Archambaud III, vicomte de Comborn, et Bernard, son frère, donnent une borderie située entre « *Nigram Vallem* et *Agudor*, » Agudor, *aqueductus* (ancienne prévôté qui payait autrefois 25 sol. 7 den.; Pouillé du diocèse de Limoges dressé en 1556, Bibl. nat., 4621, F. F.), est situé entre Voutezac et Allassac, dans un vallon étroit et sombre, où coule la Vézère, qui a bien pu donner ce nom de « *Nigravallis* » au village aujourd'hui disparu. (*Ibidem*, Baluze, 377.)

Factum est quoque donum istud in mense aprili, regnante Rotberto rege.

Auditores hujus doni fuerunt, Frodinus, Bernardus, Otto, Archambaldus, Ramnulfus, Geraldus.

XXXIV

Circa 1095

Bernardus *de Corpsalez* (1) dedit Deo et Sancto Petro Vosiensi, pro anima patris sui et matris suę et omnium parentum suorum, de propriis rebus suis III bordarias ad Marenfresc (2) medietatem, aliam que medietatem a Paireciaguet (3) de duabus bordariis, boscum et fraus de Lanteira (4) omnem medietatem et a Lascou (5) medietatem alię bordarię et medietatem de bordaria de Blandiac, alia bordaria ubi Stephana manere visa est, super molendinum.

Auditores hujus doni fuerunt Rotgierus, presbiter, Bernardus Malamancia, Stephanus Dellacor, Johannes, presbiter.

XXXV

Circa 996-1020

Adazius (6) dedit Deo et Beato Petro Vosiensi pro re*medio

* Fol. XXXIV, v°.

(1) Coursaleix, vill. de la comm. de Mongibaud, 15 kil. N. O. de Vigeois, d'où paraît avoir tiré son nom Bernard de Corpsalez ; le village de Lascaux, dont il est question dans la Charte, est situé à 5 kil. seulement au S. de Coursaleix.

(2) Masfreiz, village de la comm. d'Eyburie, 11 kil. N. E. de Vigeois ; deux autres villages du même nom, comm. de Peyrissac, 18 kil. N. E. de Vigeois, et d'Orliac-de-Bar, 21 kil. O. de Vigeois, mais moins probables.

(3) Pairisaguet, village de la comm. de Chamberet, 23 kil. N. E. de Vigeois.

(4) Lauteyrie, village de la comm. de Roziers, canton de Juillac, 22 kil. S. O. de Vigeois.

(5) Lascou ou Lascaux, trois villages de ce nom, comm. d'Allassac, Eyburie et Saint-Germain-les-Vergnes, tous trois dans le voisinage de Vigeois ; un quatrième entre l'ancien bourg de Corbier et Saint-Pardoux (aujourd'hui réunis), à 10 kil. N. de Vigeois, 5 kil. seulement de Coursaleix, pour lequel nous inclinerions davantage.

(6) Adazius. Le *Gallia Christiana* le mentionne comme 7e abbé

animę suę et patris sui Engalvini et matris suę Odæ et omnium parentum suorum omnem hereditatem suam videlicet, villam de Crisciniac et in villa quę vocatur Morneta (1) IIII mansos, et in villa de Ventaiol (2) I mansum ubi Rotgerius et Autgerius, frater ejus visi sunt manere et I bordariam allas Faurgas (3) et in Buscheries (4) II mansos cum servis et ancillis et in Falgeiras (5), mansum et in Trenciac (6) II mansos cum servis et ancillis universa hec dedit totum ab integro cum omnibus que ad istam *hereditatem* pertinent. Jussit autem ex his, scribi testamentum, propriis que firmavit manibus.

Auditores hujus doni fuerunt domnus abbas Petrus, Ebbulus, vicecomes, Tethgerius, decanus, Johannes, monacus, Wido, monacus, Johannes Garfanius, Bernardus Boto, Ramnulfus de Vallada, Berlandus, Geraldus, clericus, Rainaldus, *prepositus*.

Factum est donum istud regnante Rotberto rege.

XXXVI

Circa 1100

Ermengardis (7) concessit Deo et Sancto Petro Vosiensi pro salute animę suę et patris sui et matris, de propriis rebus suis

de Vigeois vers 970. D. Estiennot pense qu'il était en même temps abbé de Saint-Augustin-de-Limoges et de Saint-Martin-de-Tulle.

(1) Mournettas, village de la comm. de Perpezac-le-Noir, 5 kil. S. de Vigeois.

(2) Ventejoux, village de la comm. de Seilhac, 16 kil. O. de Vigeois.

(3) Las Fargeas, village de la comm. de Lubersac, 8 kil. N. O. de Vigeois.

(4) Bussierre, village de la comm. de Saint-Clément, 10 kil. O. de Vigeois, ou plutôt Boisserie, à 4 kil. S. de Vigeois et à côté de Mournettas.

(5) Faugeiras, village situé entre Uzerche et Condat, 8 kil. N. de Vigeois.

(6) Transac, village de la comm. d'Yssandon, 21 kil. S. O. de Vigeois.

(7) Ermengarde de Corsso, vicomtesse de Comborn, femme de Bernard. Après l'attentat dont elle avait été l'objet de la part de son neveu et la mort de celui-ci (Voir Chronique de Geoffroi de Breuil, prieur de Vigeois), elle se retira au monastère d'Uzerche, auprès de sa mère Aina de Barmont qui y avait pris l'habit religieux. Le Cartulaire d'Uzerche constate ses nombreux bienfaits. Elle donna notamment le fief presbitéral et la 4e partie de l'église de Chamberet, aux environs de laquelle elle possédait de grands biens par son père Hugue de Corsso et sa mère Aina de Barmont. (Bibl. nat. ms., Baluze, 377, p. 82).

I mansum alla Genesta (1), ubi Donadeus visus est manere, cum omnibus appendiciis suis, terram que aliam que culta vel inculta est, totum ab integro, et in alio loco III aripentos vineę.

XXXVII

Circa 1060

Rotbertus de Brolio et fratres ejus Petrus, Rainaldus atque Ademarus, dederunt Deo et Sancto Petro Vosiensi, pro animabus suis et patris sui et matris suę et omnium parentum suorum, II mansos alla Genesta, in parrochia Sancti Martini de Donziniaco (2) cum omnibus appendiciis, rogaverunt que ex hoc scribi testamentum propriis que manibus firmaverunt.

Doni hujus auditores fuerunt domnus abbas Petrus, Geraldus, monacus de Userca, Petrus, monacus, Geraldus Bernardus, Geraldus de Vallada, Ramnulfus Raterius, Archambaldus Boto, Petrus Columbrinus * Geraldus, vicarius, Petrus, decanus, qui ex hoc testamentum scripsit.

Factum est donum istud regnante Philippo.

XXXVIII

1010-1020

Ebbulus de Terrazo, dedit Deo et Sancto Petro Vosiensi, pro anima sua et omnium parentum suorum, de rebus suis propriis, I mansum alla Genesta (3) et in eodem loco I capmansum *in vicaria Cambolivense*, totum ab integro.

Audientibus Ramnulfo de Vallada, Berlando, fratre ejus, Rotberto *del Telol*, Petro *Victoria*.

* Fol. XXXV, r°.

(1) La Geneste, village de la comm. de Chamberet, 3 kil. S. de Chamberet, 20 kil. N. de Vigeois.

(2) Donzenac, chef-lieu de cant., 17 kil. S. de Vigeois. — L'abbaye de Vigeois possédait de nombreux domaines aux environs de Donzenac : Mazières, Genouillac, Vareille, Miquelaudie, Larochette, etc. Le village de La Geneste paraît avoir disparu. Les cartes de Cassini et de l'Etat-major n'en portent pas trace.

(3) La Geneste, village de la comm. de Chamboulive, 13 kil. N. O. de Vigeois.

XXXIX

1060-1108

Petrus, comtors (1) *de Camboliva*, dedit Deo et Beato Petro Vosiensi, pro remedio animę suę et matris suę, jus illud, quod in manso della Genesta (2), ubi Bonitus visus est manere, habebat. Et illud quod habebat in tribus mansis del Mont. Et illud similiter quod habebat in manso della Saleza (3), ubi Ramnulfus visus est manere, et in alio loco, allas Bordas IIII denarios.

Hujus doni auditores extiterunt, Geraldus de Vallada, Bernardus Malamancia, Archambaldus Boto, Johannes, presbiter, Petrus, sutor, Stephanus Torencs.

Factum est donum istud regnante Philippo rege Francorum.

XL

996-1031

Geraldus *Blancus de Verilz* dedit Deo et Sancto Petro Vosiensi pro remedio animę suę et patris sui et matris, de propriis rebus suis in villa quę vocatur Fressingas (4) I mansum et I capmansum et I bordariam. Audientibus Petro, monaco.

Factum est donum istud regnante Rotberto rege Francorum.

(1) *Comtors*. La lumière n'est pas encore faite sur la véritable signification du titre de *Comtors*. Nous pensons, quant à nous, en nous basant sur les seuls éléments fournis par notre Cartulaire qu'il était purement honorifique, servant à désigner, parmi les membres d'une nombreuse famille de grands seigneurs féodaux, l'un d'entre eux d'une manière particulière. — Le Cartulaire d'Uzerche donne le même titre à divers membres de la famille de Terrasson. Peut-être pourrait-on dire qu'il dérive de *comes, comitis*, comte, petit comte, comme *domicellus*, petit seigneur, dérive de *dominus*.

(2) La Geneste, voir note 3 de la page précédente.

(3) La Salesse, village de la comm. de Saint-Germain-les-Vergnes; 11 kil. S. de Vigeois : un autre du même nom, 1 kil. S. O. d'Espartignac, 8 kil. N. E. de Vigeois.

(4) Fressingas, village de la comm. d'Orgnac; 8 kil. S. O. de Vigeois.

XLI

1031-1060

Ragenberga concessit Deo et Beato Petro Vosiensi, pro remedio animę suę et dominę suę Emadę, de propriis rebus suis, in pago Exandonense, in villa quę dicitur Caumont (1), II clausos vinearum.

Facta est concessio ista in mense maio, regnante Aenrico rege. Audientibus Ramnulfo, Ugone, Geraldo, Imone (2).

XLII

Circa 1080

Ugo Liapecs et uxor ejus Solitia, concesserunt Deo et Beato Petro Vosiensi, pro salute animarum suarum, de propriis rebus suis, I mansum a Clamoriu.

Doni hujus auditores fuerunt domnus Petrus, decanus, Rai * naldus, monacus, Geraldus Bernardus, Ugo Ladent, Archambaldus *Boto* et frater ejus, Petrus Columbrinus, Fulcherius Gauzfredus, Wido de Bren et Boso (3), frater ejus, Galterius Malamancia et

* Fol. XXXV, v°.

(1) Chaumont, village de la comm. d'Ussac; 3 kil. S. O. de la ville de Donzenac (dans le voisinage de laquelle Vigeois possédait de nombreuses propriétés); 19 kil. S. de Vigeois. — Le pays d'Yssandon (l'ancien *pagus Exandonense*), s'étendait jusqu'aux portes de Brive. Il comprenait notamment les riches campagnes d'Allassac et de Donzenac comme l'atteste le Cartulaire d'Uzerche de la collection du Chesne, en ces termes : « *Garsendis dedit bordariam in fundo Exandonensi, juxta ecclesiam Donzenaci : subscripserunt donationem, Ebbolus vicecomes, Willelmus filius suus, Archambaldus filius suus, Beatrix, uxor sua, regnante Rotberto rege.* » (Bib. nat., mss. coll. du Chesne, 22, p. 225, v°). Ce qui vient confirmer l'identification de Mazières de la charte n° I.

(2) Imone. Probablement prévôt de l'abbaye. Cette qualité lui est donnée dans la Charte XLIV, remontant également aux premières années du XIe siècle.

(3) Wido et Boso de Bré, fils de Gerald Bernard, *princeps* de Bré, en 1082 donateur de Vigeois à Saint-Martial (Chartes de la Marche et du Limousin, par Leroux et Bosvieux).

Johannes, frater ejus, Geraldus Boto et mater ejus et frater ejus Bonis, et uxor Petri Columbrini et Bernardus *Columbrinus* et frater ejus Johannes.

Facta est concessio ista, regnante Philippo rege.

XLIII

954-986

Rigaldus concessit Deo et Beato Petro Vosiensi pro salute animę suę, de propriis rebus suis, I mansum in villa quę dicitur Cassanias (1), ubi Solius visus est manere, in vicaria Cambolivense quicquid ad ipsum mansum pertinere videtur, cum campis et silvis et terram quę culta est vel inculta, totum ab integro concessit.

Factum est donum istud in mense decembris regnante Hlotario rege.

XLIV

996-1031

Amblardus dedit Deo et Beato Petro Vosiensi pro remedio animę suę, de propriis rebus suis, II mansos in villa quę dicitur Chalaus (2) totum ad integrum.

Factum est donum istud in mense augusto, regnante Rotberto rege ; hujus quoque doni auditores extiterunt, Imo, prepositus (3), Johannes, monacus, Petrus, monacus, Petrus, *vicarius*, Willelmus, Geraldus, *clericus*.

XLV

1031-1040

Ugo et Willelmus *Sancti Aredii*, concesserunt Deo et Sancto Petro Vosiensi, pro salute animarum suarum, omnium que pa-

(1) Chassagnas, village de la comm. de Pierrefitte (touchant celle de Chamboulive), 11 kil. O. de Vigeois.

(2) Chalaux, village de la comm. de Chamboulive, à 14 kil. O. de Vigeois.

(3) Imo, prévôt de Vigeois, 996-1031, est probablement le même que celui mentionné aux chartes II et XLI.

rentum suorum I mansum qui vocatur Rivisun (1), in vicaria Cambolivense, ubi Johannes visus est manere; audientibus Ebbulo, vicecomite, Galterio, monaco, Deusde, presbitero.

Facta est concessio ista regnante Aenrico rege.

XLVI

1060-1108

Petrus et Garnerius dederunt Deo et Sancto Petro Vosiensi, pro animabus suis ex rebus suis, II mansos, in villa que dicitur Matgas, in pago Cambolivense; audientibus Geraldo, Ramnulfo, Bernardo, Rotberto.

Factum est donum istud regnante Philippo rege.

XLVII

. . . .

Boso Ladens et uxor ejus Alpaidis, dederunt Deo et Sancto Petro Vosiensi, pro remedio animarum suarum I mansum a Matgas, ubi Ramnulfus visus est manere (2).

XLVIII

1031-1060

* Sennur de Urtigeiras dedit Deo et Sancto Petro Vosiensi, pro

* Fol. XXXVIII, r°.

(1) Rivassoux, village de la comm. de Seilhac, 16 kil. O. de Vigeois, 8 kil. S. de Chamboulive. Deloche, dans ses *Monnaies mérovingiennes du Limousin* (Paris, 1863, in-8°), indique un tiers de sou d'or mérovingien, comme frappé à Rivisum, « *lieu inconnu du Limousin* ». L'identification de *Rivisum*, dans la vicairie de Chamboulive, avec le village actuel de *Rivassoux*, à une faible distance de Chamboulive, nous paraît réunir les plus graves présomptions de vraisemblance. Une tradition populaire, ayant encore cours dans le pays, rapporte que l'on y faisait autrefois de l'argent. (Renseignements fournis par le comte de Seilhac, pendant de longues années maire de Seilhac et conseiller général de la Corrèze).

(2) Les fol. XXXVI et XXXVII manquent. Baluze, Gaignière et le ms. 17,149 F. L. nouv. acq. le constatent également.

salute animę suę, de propriis rebus I ortum et pratum, de manso ejus della Valada (1), audientibus Geraldo Cramall.

Factum est donum istud regnante Aenrico rege.

XLIX

1031-1060

Bonus Homo, presbiter, dedit Deo et Beato Petro Vosiensi, pro remedio animę suę, de propriis rebus, I bordariam alla Vaissa (2), audientibus Stephano, presbitero, Radulfo, Ramnulfo, Johanne.

Regnante Aenrico rege, factum est donum istud.

L

Circa 1082

Archambaldus Boto, dedit Deo et Sancto Petro Vosiensi, pro anima patris sui Geraldi Bernardi, medietatem bordarię della Vaissa, cum pratis et silvis et omnibus appendiciis suis ex omnibus medietatem, audientibus filiis suis, Geraldo Botone, Boni, Petro Columbrino, Petro *de Montel*, monaco.

LI

1082-1096

Geraldus Engalrics, dedit Deo et Sancto Petro Vosiensi, partem suam de solario quod est ante portam monasterii *et totum quod exquirebat in mansis vel in bordariis a Jeverliac* (3), *dedit cum consilio Geraldi Bernardi de Bré*, et in manso de Blaisac (4) qui vocatur Bugin (5) II denarios, et duas partes unius sextarii avenę.

(1) La Valade, village de la comm. de Vigeois, à 1 kil. O.

(2) La Vaisse, village de la comm. de Vigeois, 5 kil. S. O.

(3) Javerlhiac, village de la comm. de Vigeois, 3 kil. 500 sur le chemin qui mène à Hautefaye, lieu aujourd'hui complètement disparu. Voir note 3 de la page 9.

(4) et (5) Bleygeat, village de la comm. de Vigeois, 3 kil. S., à côté de La Buginie, village de la même comm. 2 kil. S. de Bleygeat.

Auditores hujus doni fuerunt domnus abbas Geraldus, Gauzfredus, prepositus, Gauzbertus Malafaida, Geraldus Bernardi, Petrus, presbiter de Celom, Bernardus de Vallada, *Rotgerius de Uzerca.*

Archambaldus quoque Engalrics, filius supradicti Geraldi, dedit pro sepultura matris sue, unum ortum a la Pongaria (1); *hoc donum factum est ante altare Sancti Petri, audientibus domno Petro abbate et cuncta congregatio monachorum; insuper auditores fuerunt Bonius et Bernardus de Bonastre et uxor ejus que hoc donum concessit et multi alii* (2).

Petrus vero Engalrics, nepos ejus, similiter dedit Sancto Petro, tertiam partem istius solarii pro anima patris sui et matris sue.

LII

1080-1097

Notum sit omnibus hominibus quoniam Ildeardis et filius ejus Ramnulfus Galterius, dederunt Deo et Sancto Petro Vosiensi, totum quod habebant in manso del Bosc et hoc quod habebant in bordaria de Chanor, et II solidos in manso de Altafaia, et V denarios a Villavalles (3), et II solidos et IIII sextarios avenę in manso de Javerlac * et decimum de tribus mansis de Murniac (4), et in eadem villa, in manso quo Petrus de Murniac manere videtur, XII denarios, et II sextarios sigile et II avenç acessal (5). A Corber (6), IIII denarios in quodam orto, et hoc quod habebant in manso de la Corbateira qui est in parochia de Cozac (7), apud Vosias IIII denarios in quodam orto.

Hujus doni auditores fuerunt Wido de Bren, qui et hoc donum concessit, Agnes de Bren, Geraldus de Bren, presbiter, Constantinus de Maezac, Rotgerius mercator, Petrus Johannes.

Sciendum vero est quod hii tantum auditores fuerunt doni quod

* Fol. XXXVIII, v°.

(1) Poncharel, village de la comm. de Vigeois, 1 kil. E.

(2) Toute cette partie est écrite en marge de la charte.

(3) Villevaleix, de la comm. de Vigeois, 1 kil. 500 S. de Vigeois.

(4) Merniac, village de la comm. de Vigeois, 1 kil. 500 N.

(5) Acessal, à la mesure *comble.*

(6) Corbier, autrefois bourg important, réuni aujourd'hui à Saint-Pardoux, 12 kil N. de Vigeois.

(7) Coussac-Bonneval, chef-lieu de comm. dans la Haute-Vienne, 20 kil. N. O. de Vigeois; autrefois Cossac de Brenno (*Pouillé du dioc. de Limoges,* Bib. nat. 4621, F. F.).

predicta Ildeardis fecit de manso de Javerlac, Gauzbertus Malafaida, monacus, Bernardus de Corpsalez, Geraldus Golferius.

Factum est donum istud regnante Philippo rege francorum.

LIII

1092-1095

Notum sit omnibus hominibus, quoniam ego Amelius et uxor mea Almos, damus Deo et Beato Petro Vosiensi, cum filio nostro Petro et pro animabus nostris, mansum Arnulfi de Vaenas (1) et I bordariam in Agauch (2) et omnem terram quę nostri juris erat à Bracchar (3), omnes que gallinas ex omni terra quam Rotbertus de Sadran Beato Petro Vosiensi dedit.

Uxor quoque mea Almos, dat cum auctoritate mea, Beato Petro Vosiensi, mansum unum al Mont (4) qui est in parrochia Sancti Johannis Ligurię, ubi Rusticus qui Vicecomes dicitur, manere visus est, ea tamen ratione ut quandiu vixerit teneat, et omni anno ad festivitatem Sanctę Marię, in augusto, VI denarios reddat, post ipsius vero obitum, Beato Petro ex integro remaneat.

Hujus doni auditores fuerunt, domnus abbas Petrus, Gauzfredus, prepositus, Rainaldus, monacus, Gauzbertus, monacus, Doitrannus ejusdem Amelii filius * qui et hoc donum concessit, Petrus Geraldus, presbiter de Comborn (5), Willelmus Chastan, nepos predicti Amelii, Stephanus, procurator suus.

* Fol. XXXIX, r°.

(1) Vaynas, village situé entre Orgnac et Vigeois: 5 kil. S. O. de cette dernière ville.

(2) Gau, village de la comm. d'Allassac; 1 kil. O. de cette ville, 14 kil. S. de Vigeois.

(3) Bracchar, souvent orthographiée Brapchar, Bropchar, actuellement Brocchar, village de la comm. d'Allassac; 3 kil. 500 S. E. de cette ville, 17 kil. S. de Vigeois, déjà identifié p. 6.

(4) Le Mont, village de la comm. de Saint-Jean-Ligoure (Haute-Vienne); 15 kil. S. de Limoges, 30 kil. N. de Vigeois.

(5) Comborn, comm. d'Orgnac; 7 kil. S. O. de Vigeois, chef-lieu de la vicomté de ce nom, la plus ancienne du Limousin. Des Comborn sont successivement issus les vicomtes de Turenne, de Ventadour et de Limoges. Le château proprement dit, *castellum*, était placé sur un promontoire incliné, dominé par des collines élevées (d'où le nom de *Comborn*) et entouré de trois côtés par la Vézère. On y voit encore les ruines de la chapelle avec sa clef de voûte portant sculptées les armes de cette maison : deux lions ou léopards passants l'un sur l'autre (XIVe siècle).

Factum est donum istud, regnante Philippo rege et Umbaldo, Lemovice sedis tenente.

LIV .

1092

Omnibus notum sit quoniam ego Geraldus Boto et frater meus Bonius, cum consilio patris nostri Archambaldi, damus Deo et Sancto Petro Vosiensi, mansum de Perpeziac (1), et frauz (2) qui sunt siti juxta Comaniac (3) et decimum de Soulciac de bordaria Paravisi et hoc quod habemus a Chauzfan (4) et pro commutatione decimi de campis quod olim firmavimus Sancto Petro. Damus etiam mansum de Las Chossas. Porro ergo Geraldus, do partem meam de alodo de la Boaria (5), ubi Geraldus manere videtur et pignus quod habebam in eodem alodo de Johanne Columbrino et de sorore ejus et partem meam de tribus mansis de la Gasconia, videlicet de manso all Bon et de manso Aldeberti atque de manso Beraldis a Grezas, quos nimirum mansos fe[valiter] habebam de Petro Bernardo et ejus fratre Geraldo de Sancto Michahele. Gauzbertus pater, Bernardus Umbertus, hos mansos jam dudum Sancto Petro Vosiensi concessisset sicut carta manifestat, hęc quoque omnia superius nominata, cum auctoritate fratris mei Bonii, prompta voluntate, Beato Petro eique servientibus fratribus, pro remedio animę suę, dono atque concedo atque ut mihi jam in extremo vitę meę posito, pius subvenire atque regni celestis aditum pandere dignetur.

Hoc autem donum recepit ex nobis abbas Vosiensis domnus Petrus, assistentibus sibi fratribus, Rainaldo atque Gauzberto.

Factum est donum istud regnante Philippo rege, anno ab incarnatione domini millesimo nonagesimo secundo, indictione XV (6).

(1) Perpezac, surnommé le Noir, par opposition avec une commune voisine, appelée Perpezac-le-Blanc, à 6 kil. S. de Vigeois.

(2) *Frauz, fraudus, fravaterium, vastum, incultus et eremus ager,* telle est la définition de du Cange. Nous verrons fréquemment ce mot revenir.

(3) Commagnac, village de la comm. de Vigeois, 2 kil. S. E. de cette ville.

(4) Chauffour, village de la comm. de Saint-Ybard, 10 kil. N. de Vigeois.

(5) La Borie-l'Abbat, village, 1 kil. O. de Vigeois.

(6) Vingt-cinq lignes du manuscrit grattées au couteau. Ce que Baluze, dans sa copie, exprime énergiquement par ces mots : « *Scriptura crasa est cum cultello* ».

LV

. . . ?

* Notum sit omnibus quoniam ego Geraldus Victoria, dono Deo et Sancto Petro apostolo Vosiensi, pro anima mea et pro anima patris mei, et matris meę, mansum de Monchoubau (1) ex integro, aud[iente] Rainaldo Calvo.

Deinde Geraldus Assaliz, dimisit jutziam quam in hoc manso habebat, post obitum suum Deo et Sancto Petro Vosiensi, audientibus Rainaldo monaco.

Postea Stephanus de Chasarenc, filius Stephani, qui fevalis erat istius mansi, dimisit Sancto Petro Vosiensi, post mortem suam, quicquid in predicto manso possidebat. Audientibus Rainaldo monaco, Bernardo de La Rocha, et Geraldo Arnaldo, soror quoque... (2).

LVI

1098-1100

** Tam presentes quam futuri noverint quoniam ego Petrus de Terrazon, do et relinquo domino Deo et Beato Petro apostolo Vosiensi ejusque congregationi, pro salute animę meę, partem meam de fevo presbiterii (3) de ęcclesia de Camboliva, quę ad me pertinet, quolibet modo habeo, ex integro dimitto et I mansum.

Factum est donum istud temporibus Philippi regis Francorum,

* Fol. XXXIX, v°.

** Fol. XLIX, r°.

(1) Mongibeaud, chef-lieu de comm., 18 kil. N. O. de Vigeois.

(2) Neuf fol. manquent de XL à XLVIII inclusivement. Ils manquaient déjà du temps de Baluze.

(3) *Fevo presbiteri, mansus presbiteri, mansus diaconi.* Charlemagne, par un de ses capitulaires, avait ordonné que les revenus d'un ou plusieurs mas seraient affectés à chaque église, pour assurer le service du culte. Sous ses successeurs, ces biens furent presque partout usurpés, ainsi du reste que ceux des abbayes elles-mêmes, et convertis, selon l'usage du temps, en fiefs. De là l'origine de ces restitutions dont les cartulaires d'Uzerche, de Solignac et le nôtre, offrent de si fréquents exemples. (V. note 7 de la page 24, où la vicomtesse de Comborn restitue le fief presbitéral de Chamberet).

et Willelmi, episcopi Lemovicorum, in burgo de Terrazo (1), in presentia domni Petri abbatis, cui helemosinam suam, pro remedio animę suę commandavit, audientibus Gauzfredo, preposito, et uxore ejus.

LVII

1082-1086

Notum sit tam presentibus quam futuris quoniam ego Geraldus de Terrazon, relinquo ex integro, omnes consuetudines malas et omnes malos usus, quod in monasterio Sancti Petri Vosiensis habebam vel quecumque meo exquirebam, vel alii per me et gurpitionem facio. Quicumque autem absolutionem istam infringere et irritam facere ausus fuerit, æternum Dei judicium sentiat et cum diabolo et angelis ejus infernales penas sustineat.

Hujus rei auditores fuerunt, domnus abbas Geraldus, quo presente id actum est, et Gauzfredus, prepositus, et Gauzfredus La Rocha et Fulcaldus, frater ejus.

Hoc autem factum est apud ecclesiam de Aut-Jac (2) temporibus Philippi regis Francorum, et Widonis episcopi Lemovicorum.

LVIII

1092-1110

* Notum sit cunctis tam presentibus quam futuris, quia Petrus de Petrabufeira (3), dedit atque concessit domino Deo et Sancto Petro apostolo Vosiensi, ejusque congregationi, pro salute animę suę, omne quod habebat vel exquirebat in manso de Alta Faia (4), ubi ęcclesia constructa est, et homines et feminas

* Fol. XLIX, v°.

(1) Terrasson, chef-lieu de canton (Dordogne), 28 kil. S. O. de Vigeois.

(2) Objat, chef-lieu de commune, canton d'Ayen, 15 kil. S. O. de Vigeois. Dans l'idiôme du pays, Objat se prononce encore *Atjac*.

(3) Pierrebuffière, chef-lieu de canton (Haute-Vienne), 8 kil. S. de Limoges, 33 kil. N. de Vigeois, a été le berceau d'une ancienne maison du Limousin qui disputait aux seigneurs de Las Tours le titre de premier baron de la province.

(4) Hautefaye ou Haute Fage, village de la comm. de Vigeois, identifié note 2 de la page 9, 3 kil. S. O. de Vigeois. On y voyait encore les restes d'une antique chapelle avant 1789.

quos exquirebat, qui in terra Sancti Petri Vosiensis permanent, in presenti tempore dedit Deo et Sancto Petro Vosiensi et promisit se monasterium Vosiense, et terram Sancti Petri Vosiensis, et homines ejus tuendum.

Hoc autem fieri fecerunt Gaucelmus Bernardus et Geraldus del Brolio et Bernardus Valencia et donum istud concessit, audientibus Gauzfredo, preposito, Ottone Bernardo, Petronilla de Ribeira et Petro de Faia. Accepit autem propter hoc, unam mulam brunam.

LIX

Circa 1092

Omnibus hominibus notum sit, quia ego Iterius Bernardus (1) et Geraldus de Turribus (2), damus et concedimus, Deo et Sancto Petro Vosiensi, totum quicquid habemus vel exquirimus, aut alii per nos, in manso Al Roi de Alta Faia (3), ubi ęcclesia ędificata est.

Hujus rei auditores fuerunt, domnus abbas Petrus et Rainaldus monacus, Gauzfredus, prepositus, Geraldus de Sancto Ilario, Geraldus La Rocha, presbiter de Celom, Wido Chenez et Petrus de Grangas.

Hoc donum concessit similiter Geraldus de Petrabufeira, filius Iterii Bernardi, audiente Bernardo de Bré.

Simili modo concessit Almodis, uxor Iterii Bernardi et filii eorum Gaucelmus et Cabrols; audientibus Geraldo monaco, armario, qui hoc donum ex parte eorum excepit, et Geraldo La Rocha, presbitero de Celom (4) et Widone Chenet et Stephano La Rocha et Geraldo, vicario de Celom.

(1) Itier Bernard de Pierrebuffière. — Il est souvent question de lui dans la Chronique de Geoffroy de Vigeois.

(2) Gerald de Las Tours, frère de Gouffier, un des héros de la première croisade.

(3) Roc d'Hautefaye, aujourd'hui dénommé Roc de Bordas (carte de l'État-Major), au-dessus et touchant Hautefaye. L'église y avait été construite. — En marge de l'acte, d'une écriture antérieure au XVIe siècle, on lit : *al Ros*.

(4) Celom est devenu Salons, surnommé La Tour, chef-lieu de commune, canton d'Uzerche, 14 kil. N. de Vigeois. — Une vicairie importante, qui a échappé aux recherches de M. Deloche, paraît y avoir existé.

Hoc donum concessit similiter Umberga, uxor Geraldi de Turribus,audientibus, Rainaldo monaco et Geraldo de Sancto Ilario.

Facta sunt hęc temporibus Philippi regis Francorum.

LX

1092-1110

Notum sit cunctis hominibus quoniam uxor Ademari * de Soliaco (1)... et filius ejus Gauzbertus, dederunt Deo et Sancto Petro Vosiensi, omne suum jus quod habebant in villa de La Vaissa (2).

Hujus doni auditores fuerunt, domnus abbas Petrus et Gauzfredus, prepositus, et Petrus de Terrazo et Bernardus, frater ejus et Geraldus de Sancto Michaele et Petrus de Sandron et Wido La Rocha et Petrus de Vallada.

Hoc donum concessit Ademarus de Soliaco, audientibus domno Petro, abbate et Gauzfredo, preposito, et Bernardo de Terrazo.

LXI

Circa 1098-1100

Notum sit omnibus hominibus quia Geraldus de Terrazon et Petrus frater ejus, dederunt Deo et Sancto Petro Vosiensi, totum quod habebant, in manso del Poi de Paerlac, et in bordaria de Bracchar (3), audientibus Gauzfredo, preposito, et Geraldo de Vallada et Gauzberto, fratre ejus.

LXII

1092-1110

Notum sit cunctis hominibus quia Rigaldus Ugo, dedit Deo et Sancto Petro Vosiensi, pro salute animę suę et patris sui et matris suę, hoc quod habebat in manso de Rivesun (4).

* Fol. L, r°.

(1) Souillac, village de la comm. et du canton sud de Tulle, 21 kil. S. E. de Vigeois.

(2) La Vaisse, village, à 5 kil. S. de Vigeois.

(3) En marge de l'acte sont écrits : Brapchar et Brochar.

(4) Rivassoux, village de la commune de Seilhac, 16 kil. O. de Vigeois. Voir note 1 page 29.

Audientibus domno Petro abbate et fratribus ejusdem loci et nepote ejus, Rotberto de Charen.

LXIII

1082-1091

Notum sit omnibus hominibus, quia Stephanus Ramnulfus, dedit Deo et Sancto Petro Vosiensi, pro salute animę suę mansum de Peirangas de Rofinnac et partem suam de terra del Verdier de Aqueductu. Audientibus Stephano Chavaller, fratre ejus et filio ejus Petro Ramnulfo et Gauzfredo Ademaro, monaco Brantosmensis monasterii (1).

Sciendum vero est, quia Rotbertus de Rofinnac, post mortem Stephani Ramnulfi, hunc mansum de Peirangas invasit. Sed postea dedit et concessit, Deo et Sancto Petro Vosiensi, pro salute animę suę et patris sui et matris suę.

Audientibus Geraldo, monaco, armario, et Ugone de Rofinnac et Petro et * Geraldo de Bouzac et Duranno.... accepit autem propter hoc a predicto Geraldo, monaco, XII solidos.

Similiter concesserunt hunc mansum, filii Stephani *Rofiniaci*, Petrus ap [ud] Sellac (2), audientibus, Geraldo, *secretario* et Johanne *Peissun* et Stephano, *cellarario*; et Rotbertus, ap[ud] sanctum Germanum (3), audientibus Geraldo, *secretario* et Geraldo *Audeberto et Ugone Rofiniaci*. Donum quod fecit Stephanus *Ramnulfus*, concessit filius ejus Petrus Ramnulfus, audientibus domno Petro abbate (4).

LXIV

1073-1086

Omnibus hominibus notum sit quoniam Wido de Corberio (5)

* Fol. L, v°.

(1) Brantôme, ancienne abbaye du Périgord, 96 kil. O. de Vigeois. — Ce monastère possédait plusieurs églises en Limousin et notamment celle de Perpezac-le-Noir.

(2) Seilhac, chef-lieu de canton, 15 kil. E. de Vigeois.

(3) Saint-Germain-les-Vergnes, chef-lieu de commune, 14 kil. E. de Vigeois. La maison de Roffignac y possédait des biens considérables.

(4) Six lignes laissées en blanc.

(5) Corbier, autrefois chef-lieu de paroisse, aujourd'hui réuni à Saint-Pardoux, 12 kil. N. de Vigeois.

dedit *et concessit* Deo et Sancto Petro Vosiensi pro salute animę suę, terram ubi ecclesia et burgus de Corberio edificatus est, liberam et absolutam a suo jure, ita ut si ibi domum ędificaret non nisi pro concensu haberet, audientibus Gauzfredo Delleiriz et Bernardo Valencia et Willabaldo de Sarazac.

Dedit autem idem Wido, in die benedictionis ecclesię pro filiatione, IIII d[enarios] in bordaria de Lacu (1), multis audientibus.

Facta sunt hęc temporibus Philippi regis, et Widonis, episcopi Lemovicensis.

LXV

. . . .

Notum sit omnibus hominibus, quia Belieldis, uxor Stephani de Curvo Salice, dedit Deo et Sancto Petro Vosiensi, pro salute animę suę, I bordariam a Freuls (2) quę est super Melsac, quam Martinus de Altafaia (3) tenere videtur, audientibus Rotgerio, presbitero, et Geraldo, presbitero de Bré (4).

LXVI

. . . .

* Breve helemosinarum Froterii (5) de terra Sancti Petri Vosiensis quam tenebat et vult dimitere Deo et Sancto Petro, pro remedio animę suę vel pro remedio animę patris sui. In primis dimitto ecclesiam de Bassiaco et duos mansos in ipso loco; et frauz de Altafaia quod pertinendum est ad terram Sancti Petri et in Javerliaco III mansos; et in villa de Anglaret II mansos, et

* Fol. LI, r°.

(1) Lescure, village, 1 kil. S. de Saint-Pardoux-Corbier, 7 kil. N. O. de Vigeois.

(2) Frioux, village de la comm. de Meuzac (Haute-Vienne), 3 kil. N. E. de Meuzac, 25 kil. N. de Vigeois.

(3) Hautefaye, village de la comm. de Meuzac, entre cette commune et Frioux, 23 kil. N. de Vigeois.

(4) Quatre lignes laissées en blanc.

(5) Cette charte est la répétition presque textuelle de celle du n° X (page 9), sauf pour *Bacchalaria*, qui n'est pas mentionné ici.

in villa de Borziaco VI mansos; et in villa de Tellido (1) mansum absum (2), et in villa de Selaur I mansum; et in villa de Columbes, qui est juxta Vultiziaco, I mansum, istas res supra dictas et denominatas, dimitto Deo et Sancto Petro ut quandiu vivo, teneam, et post meum dicessum rectores ejusdem loci teneant, et si qualiscumque meus propinquus adheres contra hanc reditionem ullam calumpniam generare presumpserit, in primis iram Dei omnipotentis incurrat et omnium sanctorum simul que cum Datam et Abiron in inferno participationem habeat, et cum Juda Scariothis in profundissimum infernum demergatur. Et hanc traditionem manu propria subfirmavi et bonis viris adfirmare rogavi.

S[ignum] Froterii et uxor suę Odę. S[ignum] Asterii, abbatis. S[ignum] Galterii. S[ignum] Stephani. S[ignum] Aigfredi. S[ignum] Frodini. S[ignum] Eustorgii.

LXVII

1092-1110

Notum sit cunctis tam presentibus quam futuris, quoniam ego Geraldus de Terrazon et frater meus, damus atque concedimus domino Deo et Sancto Petro apostolo Vosiensi ejusque congregationi, pro salute animarum nostrarum et omnium parentum nostrorum, totum quod habemus tam nos quam alii pro nobis, in manso Jutzal de Sellaur et in Frauz qui sunt inter Vertrac et Murat et Laschezas (3) et Altafaia quemadmodum * sunt determinati vel debornati, sicut nunc habemus et tenemus, vel alii per nos.

Factum est donum istud in festo Sancti Sori ante portam ipsius monasterii, audientibus Rainaldo monaco, et Geraldo Malafaida, et Ebrardo de Soliaco aliisque multis.

Petronilla uxor Bernardi de Terrazon, concessit et dedit Deo et Sancto Petro Vosiensi totum quod habebat vel exquirebat vel alii per eam in terra supra nominata, audientibus domno Petro, abbate et Rainaldo, monaco, et Iterio, filio ejus et Geraldo.

* Fol. LI, v°.

(1) Tellido, peut-être Teillot, chef-lieu de commune, canton d'Ayen, 22 kil. O. de Vigeois (Voir Deloche, *Monnaies mérovingiennes du Limousin*, p. 153, qui a cru y reconnaître un atelier monétaire).

(2) *Mansum absum*, mas inculte, désert, abandonné.

(3) Les Chaizes, village à 5 kil. S. O. de Vigeois, assez rapproché d'Hautefaye.

LXVIII

1092-1110

Sciendum est quoniam Geraldus de Petra, conventionem fecit Sancto Petro Vosiensi et monachis ejus, de terra superius nominata, de Frauz cum concilio et auctoritâte Bonii qui fevales erant de hac terra eut redderet exinde omni anno in vita sua IIII sext[arios] sigiline et post mortem ejus remaneret medietas de terra ista de Frauz Sancto Petro. Post mortem vero filii ejus, omnis hęc terra ex integro esset Sancti Petri et monachorum ejus.

Hujus conventionis auditores fuerunt domnus abbas Petrus, et Rainaldus, monacus, et Gauzfredus, prepositus, et Wido de Bré et Bernardus de Terrazon et Petrus de Friac et Bernardus Audebertus et Rotgerius mercator et Petrus de Vallada et Galterius, procurator, et Petrus Galterius.

Facta sunt hęc temporibus Philippi regis.

LXIX

. . . .

Omnibus hominibus notum sit quoniam ego, Ugo Dens do domino Deo et Sancto Petro Vosiensi, pro salute animę meę totum quod habeo vel alii per me in manso Chatbaldi de Grezas et partem meam de IIII den[arios] de vicaria de manso de Transrivo (1).

Hujus doni auditores fuerunt, Rainaldus, monacus, et * Gauzfredus, prepositus et Petrus Gariz, monacus, et Petrus de Vallada et Aimiricus de Celom et Galterius de Castris.

Bonius dedit similiter Deo et Sancto Petro Vosiensi, totum quod habebat in predicto manso de Grezas et quod habeo in manso de Transriu, audientibus Rainaldo, secretario, et Galterio et Geraldo Johanne.

LXX

Circa 1082

Notum sit omnibus hominibus quia Archambaldus Boto et filius

* Fol. LII, r°.

(1) Trarieux ou Trarioux, village de la comm. de La Graulière, 6 kil. S. E. de Vigeois.

ejus Geraldus, dederunt Deo et Sancto Petro Vosiensi pro salute animarum suarum, decimum de la Brugeira (1) et decimum quod habebant in villa de Tauzac (2) et decimum de terra Alla Badun.

Hujus doni auditores fuerunt, Petrus, decanus, et Rainaldus, monacus, et Bernardus Malamancia et Bonius. — Geraldus autem de Vosias, dedit Deo et Sancto Petro Vosiensi, totum quod habebat, in his decimis. Audientibus, Petro, decano, et Rainaldo Rofiniaci, monaco.

LXXI

1092-1110

Notum sit cunctis hominibus quia Bernardus Malamancia et Johannes, frater ejus, fecerunt gurpicionem Deo et Sancto Petro Vosiensi, ejusque congregationi, de vicaria quam exquirebant in burgo de Vosias. Et hoc quod habebant vel exquirebant in manso de Vetger. Et in manso de Paerlac. Et quicquid exquirebant de terra Sancti Petri, monachis Vosiensibus, excepta bordaria de Chanor et decimatione. Et fecerunt donationem de fevo quem habent de Sancto Petro et abbate, scilicet, domos et ortos et solares, ut post mortem eorum ex integro remaneant Sancto Petro et mo * nachis ejus.

Hujus rei, auditores fuerunt, domnus abbas Petrus et Rainaldus, monacus, et Gauzfredus, prepositus, et Petrus de Vallada et Bernardus Iratus.

LXXII

1092-1110

Bernardus Malamancia et Johannes frater ejus, dederunt Deo et Sancto Petro Vosiensi duos solidos in manso de La Buginia del Baissac (3), audientibus, Rainaldo, monaco, et Galterio, bajulo ejus.

* Fol. LII, v°.

(1) La Brugère, village de la comm. de Vigeois, à 3 kil. E.

(2) Taussac, village de la comm. de Vigeois, à 3 kil. E. — La Brugère et Taussac se touchent.

(3) La Buginie del Baissac, La Buginie de Bleygeat, déjà identifié, à 3 kil. S. de Vigeois. Voir notes 4 et 5 de la page 30.

LXXIII

1092-1110

Omnibus hominibus notum sit, quoniam ego Archambaldo de Borzolas, dono Deo et Sancto Petro Vosiensi, cum filio meo Gauzfredo, apud Briva (1), unum solarium qui debet IIII denarios a la Condamina que est juxta aquam; VI denarios et dimidium modium de sigile et II sextarios de civada et II gallinas et unam trogam eldesme (2); a Paisseiras (3) IIII denarios et unam gallinam; a Peirafumada (4) la meitaz del quart de duos mansos; a Chabannas, in duos mansos XII denarios ad Sanctum Hylarium.

Auditores fuerunt domnus abbas Petrus, qui hoc ipsum donum accepit. Geraldus, monacus, Guido, Petrus de la Vallada, Raimundus de la Planca et multi alii.

LXXIV

1111-1124

Cunctis hominibus in presenti vita degentibus, notum fore volumus quoniam Galterius de Castra et Johannes et Stephanus, fratres ejus, dederunt Deo hac beatissime Madalgodi virgini (5), IIII denarios in manso de Noallaguet, ubi Geraldus Laplanca visus est manere, qui semper sunt reddituri in mense martio.

Hoc donum factum est in manu domni Rainaldi abbatis, in capitolio ejusdem monasterio. Auditores fuerunt cuncta congregatio ejusdem loci.

(1) Brive-la-Gaillarde, chef-lieu d'arrondissement (Corrèze), 24 kil. S. de Vigeois.

(2) Unam trogam *eldesme*, probablement le dixième d'une truie, ou plutôt du produit d'une truie.

(3) Paissiras, village de la comm. de Condat, à 10 kil. N. de Vigeois.

(4) Peyrefumade, village de la comm. et du cant. de Larche, 32 kil. S. de Vigeois.

(5) *Beatissime Madalgoldi virgini.* — Sainte Madalgode ou Madelbode ou Badalbode, fut portée dans ce monastère, dit le *Gallia christiana vet.* t. 4, p. 958, de la Grande Bretagne. Peut-être, dit le P. Bonaventure, t. III, p. 320, à cause des ravages des Normands. Elle opérait des miracles du temps de Bernard Guidonis. Labbe, t. I, *Nov. bib.*, p. 632. On ignore le jour de son culte. (Chastel, *Martyrologe universel*, p. 816.) Ailleurs il est mis le 23 août. (Mém. mss. du Limousin, t. III, p. 103.)

Factum est donum istud regnante Ludovici rege Francorum et sedis episcopatu tenente Eustorgio Lemovicine urbis.

LXXV

1082-1091

* Notum sit tam presentibus quam futuris quoniam Rotbertus de Vallada, dimisit Deo et Sancto Petro apostolo Vosiensi et monachis ejus pro salute animę suę partem suam de exactione quam habebat de Sancto Petro et monachis monasterii Vosiensis, audientibus Rainaldo, monaco, et Petronilla uxore ejus. Petrus autem de Vallada et fratres ejus Geraldus et Gauzbertus, dimiserunt Deo et Sancto Petro Vosiensis, pro salute animarum suarum, et patris sui Geraldi, partem suam de exactione, quam habebant de Sancto Petro et monachis Vosiensis monasterii. Audientibus domno Geraldo, abbate, et Gauzberto Malafaida, et Gauzfredo, preposito, et Archambaldo Botone et Geraldo, filio ejus; acceperunt propter hoc ab abbate LX solidos et II modios de segl.

Bernardus de Vallada reliquit similiter Deo et Sancto Petro Vosiensi, pro salute animę suę, partem suam de exactione, quam habebat de Sancto Petro et monachis ejus. Audientibus domno Geraldo, abbate, et Gauzberto Malafaida et Gauzfredo, preposito, et Petro de Vallada et Archambaldo Botone et Geraldo, filio ejus; accepit que pro hoc ab abbate X solidos.

LXXVI

Circa 1082

Notum sit omnibus hominibus, quoniam Rotbertus de Vallada et Bernardus, frater ejus, dederunt Deo et Sancto Petro Vosiensi, cum consilio Geraldi Bernardi de Bré, partem suam de solariis et ortibus qui fuerunt quondam Petri, vicarii, audientibus Petro decano, et Geraldo de Userca, et Petro del Montell, monaco, et Rainaldo de Rofiniaco, monaco, et Petro de Rofiniaco, monaco, et Gaufrezdo Delleiriz qui divisionem fecit de hoc solario inter monachos et Geraldum de Vallada et filios ejus, accepe ** runt que propter hoc, a monachis XL solidos.

* Fol. LIII, r°.
** Fol. LIII, v°.

LXXVII

1092-1110

Petrus Audebertus, frater Bernardi Irati, dedit et concessit Deo et Sancto Petro Vosiensi, pro salute animę suę et patris sui et matris suę, omniumque parentum suorum, totum quicquid habebat vel exquirebat in honore (1) et terra Sancti Petri quę tenetur a monachis Vosiensibus vel aliis hominibus per eos.

Factum est donum istud ante altare Sancti Petri apostoli, presente domno Petro, abbate. Audientibus fratribus ejusdem loci et Bernardo Irato et uxore ejus, qui hoc donum concesserunt. Audierunt autem hoc ipsum donum Petrus Archambaldus et Arnaldus Delver; uxor autem Geraldi de la Porta, concessit hoc donum similiter Deo et Sancto Petro Vosiensi, audiente fratre suo Petro Audéberto et Bernardo Irato.

LXXVIII

1092-1110

Notum sit omnibus hominibus quia ego Aimiricus Ramnulfus do domino Deo et Sancto Petro apostolo Vosiensi, pro salute animę meę, et patris mei, et matris meę, totum quicquid habeo vel alii per me in manso del Bez et facio donationem de terra de Abriac (2) et della Faifullia (3), ut post mortem meam vel uxoris meę Sancto Petro Vosiensi remaneat quicquid ibi habeo in dominio. Quod si fevales mei, de hac terra, Sancto Petro dare voluerint placitum vel donum quod ipsi fecerint, et ego concedo permanendum et tenendum.

(1) *In honore* et in terra Sancti Petri. A rapprocher de la note 1, page 10.

(2) Habriat, village de la comm. de Saint-Pardoux-Corbier, 8 kil. N. de Vigeois. — Un atelier monétaire mérovingien y aurait existé, d'après Deloche, qui mentionne un tiers de sou d'or frappé à *Aprianco*. Seulement il place Habriat à très peu de distance au nord de Chabrignac, canton de Juillac. Le seul Habriat connu du département de la Corrèze est celui de Saint-Pardoux-Corbier, à 17 kil. N. E. de Chabrignac. (Deloche, *Mon. mér.*, p. 132-133).

(3) Farfouillac, village de la comm. de Saint-Pardoux-Corbier, 8 kil. N. de Vigeois, placé à côté d'Habriat, ce qui en rend l'identification absolument certaine.

Factum est donum istud ante altare Sancti Petri apostoli, presente domno Petro, abbate, et fratribus ejusdem loci et Rotgerio, mercatore et Seguino de Surgeiras et Ramnulfo, nepote ejus, et Willelmo, presbitero sancti Pardulfi (1). Hoc donum concessit Audiardis uxor ejus et propter hoc accepit ab abbate XX solidos (2).

LXXIX

1092-1110

* Notum sit cunctis hominibus quia Bernardus, vicarius de Aient, dedit Deo et Sancto Petro Vosiensi pro matre sua quam monacham fieri fecit in monasterio Vosiensi, bordariam Temus de Solec (3), ubi Gauzbertus visus est manere. Hujus doni auditores fuerunt, domnus abbas Petrus et avunculi ipsius Bernardi, Raimundus, monacus, et Bernardus Amalvinus et Gauzfredus, prepositus, et Ugo Ladenz.

Hoc donum concesserunt frater ejus Arbertus et Geraldus Boso, audientibus Raimundo, monaco, et Bernardo Amalvino et Gauzfredo Bernardo.

LXXX

1092-1110

Notum sit omnibus hominibus quia Bernardus Adulterinus de Sando, et Petrus, filius ejus, dederunt domino Deo et Sancto Petro Vosiensi, pro anima filii sui Geraldi Bernardi, tertium de vinea quę est subtus ecclesiam de Sando (4), quam habebant de Geraldo Golferio et Stephano fratre ejus.

* Fol, LIV, r°.

(1) Saint-Pardoux a été réuni à Corbier, chef-lieu de comm.; 7 kil. N. de Vigeois.

(2) Sept lignes laissées en blanc; sur la troisième, d'une écriture postérieure de plusieurs siècles à notre manuscrit (fin du XVIe siècle), on lit : « *Erat conventus monialis in monasterio Vosiarum.* » Cette annotation s'applique à la charte suivante où Bernard, vicaire d'Ayen, fait prendre le voile à sa mère.

(3) Soulet, village de la comm. et du canton d'Ayen; 20 kil. S. O. de Vigeois.

(4) Yssandon, chef-lieu de comm., canton d'Ayen, 21 kil. S. O. de Vigeois : *Yssando, Sando, Dessando, Sandun,* telles sont ses différentes dénominations dans notre cartulaire. Hissandone, dans Fredegaire,

Auditores hujus doni, fuerunt domnus abbas Petrus et fratres ejusdem monasterii et Bernardus Amalvinus et Gauzfredus Bernardus et frater eorum Ademarus, presbiter et Petrus de Antizac (1) et Geraldus de La Valleta. Accepit autem idem Bernardus pro hoc ab abbate V solidos.

Geraldus autem Golferius et Stephanus, frater ejus dederunt et concesserunt domino Deo et Sancto Petro Vosiensi, hoc quod habebant in vinea supranominata, quam Geraldus Bernardus habebat de eis.

Audientibus domno Petro, abbate et fratribus ejusdem monasterii.

LXXXI

1101-1104

* Notum sit cunctis presentibus et futuris quia ego Petrus Archambaldus et Geraldus frater meus, damus et relinquimus Deo et Sancto Petro apostolo ad Vosiensem locum, pro salute animarum nostrarum III mansos; mansum del Pontell; et mansum del Tell et mansum Verni; quicquid in his mansis habemus vel tenemus totum damus atque relinquimus. Quod si stagnum vel molendinum inter mansum Verni et mansum del Tell et mansum nostrum della Peireira (2) fecerint monachi Vosienses, damus ripatge (3) de eodem manso nostro.

Hoc donum factum est ante altare Sancti Petri apostoli, in presentia domni Petri, abbatis, audientibus Rainaldo Rofiniaci, monaco, et Geraldo, armario, nepote ejus et ceteris fratribus ejusdem loci et Bernardo Larocha et Ademaro Rotberti. Hoc

mal à propos traduit Issoudun par Guizot; Issandone castro, *Testament de Saint-Yrieix*, en 573; un atelier monétaire y est signalé par Deloche, dans ses *Monnaies mérovingiennes du Limousin* (p. 161-162). Chef-lieu d'une vicairie importante et du *Pago Exandonense* (*Cartulaire de Beaulieu*, charte X, ann. 886-887). Yssandon a joué un rôle considérable dans les soulèvements de l'Aquitaine contre les Francs. Pepin-le-Bref livra sous ses murs, en 763, un combat sanglant, où périt Blandinus, comte des Arvernes, et qui décida du sort de l'Aquitaine. Ses remparts furent plus tard démantelés et le siège de la vicairie transporté à Ayen.

* Fol. LIV, v°.

(1) Antissac, village de la comm. de Louignac, dans l'ancien *Pago Exandonense*, 25 kil. S. de Vigeois.

(2) La Peyrère, village de la comm. de Donzenac.

(3) *Ripaticum*. Voir au *Glossaire* de du Cange, le sens de ce mot.

donum fecit atque concessit uxor Petri Archambaldi Engalsias, apud Porcariam (1).

Audientibus Geraldo, armario, et Johanne de Vilavalles et Petro de Nigraguta.

Factum est donum istud, temporibus Philippi regis et Paschalis, papę, et Petri, Lemovicensis episcopi.

LXXXII

1108-1110

Notum sit omnibus hominibus quoniam Fruinus Arberti et uxor ejus Rixoen et Amelius Daneda, dederunt Deo et Sancto Petro apostolo ad Vosiensem locum, pro salute animarum suarum et pro filio suo Raimundo, quem monacum fieri voluerunt, totum quod habebant in manso Verni et pratum crassum de Charvics de bordaria Fruini Arberti de quo exeunt XII denarios in martio. Et ego Rixoen, do domino Deo et Sancto Petro in consortia ejus, in uno manso de Pardinas, IIII denarios in martio.

Factum est donum istud ante altare Sanctorum Petri et Pauli et in festivitate eorum qui est in mense junio (2), regnante Lodovico rege et Eustorgio, episcopo Lemovice sedis presidente.

Auditores hujus rei fuerunt domnus abbas Petrus et cuncta congregatio monacorum et Hugo Laden et Boso, filius ejus et Bernardus de La Vila et Bernardus Deprat et multi alii.

LXXXIII

DONUM GAUZFREDI DE LA GENEBREIRA.

1092-1110

* Omnibus hominibus notum sit quia ego Gauzfredus de La Genebreira, do domino Deo et Sancto Petro apostolo ad locum Vosiense, pro salute animę meę et pro filio meo Aimirico, quem in eodem loco, monacum fieri volo, VI dinairadas de vinea, a Bauzarua et totum quod habeo in bordaria a Ligiral et vineam meam ubi Geraldus de Segur manere videtur et mansum Garnaldi

Fol. LV, r°.

(1) La Porcherie, chef-lieu de comm. (Hte-Vienne), 23 kil. N. de Vigeois.

(2) 29 juin.

de La Rocha, sicut habeo et teneo, ita dono Sancto Petro ad habendum et tenendum.

Hoc donum factum est apud Vosias, in manu domni Petri abbatis ipsius loci, audientibus Rainaldo de Rofinac, secretario et monachis ipsius monasterii et Geraldo, presbitero de Torenna.

LXXXIV

1074-1082

Scripsimus cunctis viventibus quomodo abbas Lemovicensis A[demarus] (1), Usercenses monachos ac Vosienses, inter se decertantes pro abitantibus terram que las Bordas (2) vocatur, non videntibus sed morientibus mitigavit. Cum autem jam supradictorum dissensio in tantum seviret, ut unus ex eis portans feretrum cum corpore gladio percussus, mortuus esset. Auditu tremefactus venerabilis pastor Ademarus, qui jam Vosiensium cenobio ejusque rebus preerat, pater et domnus condolens, ad se Geraldum (3) bone memorie abbatem Usercensem convocavit, cum quo suisque furorem tante malitie hoc modo sedavit.

Hoc pater, aït dulcissime : pro certo scitote, quia periculum animarum nulla tenus evadere possumus, nisi illius terre defuncti sicut moriuntur, vicissim inter ecclesias dividuntur. Nulla ergo

(1) Adémar de Laurière, premier abbé de Saint-Martial, de la réforme de Cluny, 1064-1114, gouverna cinquante ans et neuf mois cette célèbre abbaye et l'on peut même dire tout le diocèse. Son rôle fut en effet prépondérant sous les épiscopats successifs d'Ithier, Gui, Humbald, Guillaume, Pierre et Eustorge. Il fit déposer par le pape Urbain II, en 1095, Humbald, qui, malgré son opposition, s'était fait introniser évêque de Limoges, à l'aide, il est vrai, de fausses bulles (Voir la Chr. de G. de Vigeois). Jusqu'à ce jour on avait pensé qu'Adémar était étranger au Limousin et avait été envoyé par Cluny pour réformer l'abbaye de Saint-Martial. Une charte du cartulaire d'Aureil, nous apprend son nom : « Aiba, que nata fuit de vicariis de Lauriera, soror Ademari abbatis Sancti Martialis, uxor Stephani de Jaunac ». Nous en devons la communication à l'obligeance de M. de Senneville qui se propose de publier prochainement le cartulaire d'Aureil.

(2) Lasbordas. Il existe tant de villages de ce nom aux environs de Vigeois, que nous hésitons pour son identification. Cependant en songeant à la petite distance qui séparait les deux monastères (6 kil.), l'on peut s'arrêter à deux villages qui offrent le plus de vraisemblance; le premier à 2 kil. S. d'Uzerche, 4 de Vigeois; le second à 5 kil. S. O. d'Uzerche, 4 N. O. de Vigeois.

(3) Gérald, abbé d'Uzerche, 1068-1095.

equitatis causa dividendi adversitas insurgat, sed quicunque seu pauper vel dives, sive magnus aut parvus prior finierit, subsequenti defuncto coequalis fiat, itaque una queque ecclesia propter pacis federa, ut dictum est illum qui sibi forte pauper * vel dives accederit, cum redditibus suis, in sua vice habeat et sic inter utrosque monachos, pax in eternum permaneat. De multis qui huic concordie, presentes affuerunt que regnante Philippo rege atque episcopo Widone cathedra Lemovicensium sedente, facta videtur esse tres tantum modo Gauzbertum, Lemovice sedis archidiaconum, qui mediator hujus rei fuit, Stephanum, Usercensem prepositum, Gauzfredum (1) quoque prepositum Vosiensium prenotavimus, ut veritate, attestante in ore duorum vel trium testium, stet firmum hujus pacis testimonium.

LXXXV

DONUM OTONIS BERNARDI ET PETRI.

1101-1104

Noverint omnes tam futuri quam presentes, quod ego Oto Bernardus et Petrus, frater meus, Breenenses principes (2), Beato Petro Vosiensi, apostolorum principi, pro animarum nostrarum utriusque parentis nostri remedio, IIII mansos in perpetuum damus scilicet mansum Lascrotas et duos ad villam que vocabulo dicitur Curciac, in quorum uno videtur manere Stephanus Agrefolz, altero quoque Petrus, ipsius terre agricole, hos vero jure hereditario oblatos fratres illo in loco viventes Deo ac predicto apostolo servientes ita in pace habeant, ut absque hominis interdicto semper teneant hoc donum quod regnante rege Philippo ac vivente Petro, Lemovice sedis episcopo fieri videtur, in presentia domni Petri abbatis Vosiensium ejusque monacorum, Rainaldi, scilicet secretarii et Gauzfredi, prepositi, aliorum que laïcorum Stephani Durnays, Bernardi Aimirici, Stephani Clavigeri, atque Duranni perficitur, ne per seculorum secula oblivioni tradatur.

* Fol. LV, v°.

(1) Gauzbert, prévôt de Vigeois. L'intervention d'Adémar dût avoir lieu quelque temps avant la nomination de Gérald de Lestrade, appelé en 1082 pour réformer l'abbaye.

(2) Oton Bernard et Pierre, *princes* de Bré, tous deux fils de Pierre et d'Agnès de Comborn, sœur du vicomte Archambaud III.

LXXXVI

DONUM BERNARDI DE BRÉ.

1092-1096

Sciendum est vero quod Bernardus, unus ex Breenensium principibus, cum jam iter Hierosolimitanum incipere vellet, in quo obiturus debitum mortis persolvit (1), Beato Petro Vosiensi pro anime sue salute, duos mansos ad villam de Javerliac (2) dedit, mansum videlicet * Rufe et mansum de Piro (3), quos etiam Geraldum Bernardum (4), post ejus obitum dedisse apostolo predicto presciebat, nec in merito quoniam uno eodem que modo quo antea predictus princeps eos dederat et iste in suo fine Sancto supradicto se daturum promisit, quod quidem modo audientibus his perfecit, domno licet Petro, abbate Vosiense, Gauzberto, preposito, et uxore ipsius Titburc, Petro Valentia et Petro Geraldo ejusdem que famulo. Omnis quicumque hoc donum violaverit, nisi legitime in presenti emendaverit sine dubio, in inferno manebit.

LXXXVII

DONUM BONII

1101-1104

Sciant omnes viventes quod ego Bonio, Beato Petro Vosiensi sex sextarietates de terra que videntur esse inter terram de Vitres

* Fol. LVI, r°.

(1) Bernard de Bré dut périr à la première croisade, 1096-1099. Notre charte nous permet d'ajouter ce nom de plus aux trois chevaliers Limousins de la première croisade, Raimond de Turenne. Gouffier de Lastours et... Malafaide.

(2) Javerliac, village de la comm. de Vigeois, 3 kil. S. O., d'une certaine importance et qui cependant a disparu depuis des siècles. Le cadastre seul a gardé trace de ce nom inscrit sur plusieurs parcelles.

(3) Le mas de Piro, qui a disparu comme habitation, figure encore au cadastre de Vigeois, à 400 mètres du lieu où était Javerliac, sous le nom de : *Champ du Poirier.*

(4) Gérald Bernard, *prince* de Bré, (3 kil. E. de l'ancienne paroisse de Coussac-de-Brenno, actuellement Coussac-Bonneval Haute-Vienne), l'auteur de la donation de Vigeois à Saint-Martial en 1082. (Chartes du Limousin et de la Marche, par Bosvieux et Leroux, déjà cités.)

et publicam viam in terra del Mas, pro anime sororis mee Petronille, patris matrisque et mee salute, in perpetuum dono. Si quis autem, hoc donum quod facio, regnante rege Philippo, et vivente Petro, Lemovice sedis episcopo, in presentia Petri, abbatis, ejusque congregationis, laïcorumque Petri de la Vallada, Umberti judicis, Stefani del Poi, Stephani Johannis, Stephani Guitardi, violaverit, dei judicium sustinebit, nisi fratribus hoc in loco viventibus, legitime emendaverit.

LXXXVIII

DONUM GALTERII DE VAREZ.

1092-1097

Notum sit omnibus hominibus quod Galterius de Varez et uxor ejus et Petrus de Sandro, dederunt Deo et Sancto Petro Vosiensi, pro filio suo Geraldo, quem monacum fieri fecerunt in eodem loco, totum quod habebant, in manso del Poi Albell et ipse Galterius et fratres ejus, Jordanus et Amelius, VI denarios in alodo de Chabanz (1) et in ortilibus et vinealibus Sancti Petri Vosiensis qui sunt apud Capellam de Liginiac (2), dederunt decimum et cuncta quę habebant vel exquirebant Beato Petro apostolo.

Hoc donum factum est ante altare Sancti Petri, in presentia domni Petri, abbatis, audientibus Gauzberto Malafaida * et fratribus ejusdem monasterii.

LXXXIX

ITEM DE EODEM GALTERIO.

1092-1110

Iste Galterius de Varez, dedit Deo et Sancto Petro Vosiensi, cum consilio et auctoritate uxoris sue, et filiorum suorum, Willelmi et Guidonis, et fratrum suorum Jordani et Amelii, pro salute anime sue X et octo denarios, in manso del Vilar, in terra ubi G. Malianus manet; VI denarios in consortia Sancti Petri qui sunt

*Fol. LVI, v°.

(1) Chabanz ? village de la comm. de Chasteaux, cant. de Larche, 28 kil. S. de Vigeois, 11 kil. seulement de Varetz.

(2) Liginiac ? chef-lieu de comm., cant. de Neuvic, arrondissement d'Ussel, 53 kil. O. de Vigeois.

reddendi in festivitate Sancti Martini et in manso de Lastrada (1) in quo Willelmus manet, VI denarios, et in manso de la Vila, in quo Stephanus manet, VI.

Auditores hujus doni fuerunt domnus abbas Petrus et Galterius, prior, et Gauzfredus, prepositus, et Geraldus, armarius et Bernardus Milo, monacus.

XC

1092-1110

Tam presentes quam futuri noverint quia Ugo Laden, dedit Deo et Sancto Petro Vosiensi, pro salute anime sue et patris sui et matris sue totum quod habebat in manso Granet de Murnac (2) et concessit domno Petro abbate et monachis Vosiensibus totum quod acquirere potuerint a fratre suo Bernardo et a fevalibus suis.

Hujus doni auditores fuerunt domnus abbas Petrus, Rainaldus, monacus, Amelius de Carreiras et Petrus de Vallada.

XCI

DONUM RAMNULFI DE GAETA.

. . . .

Notum sit tam presentibus quam futuris, quoniam Ramnulfus de Gaeta, dedit Deo et Sancto Petro Vosiensi pro salute anime sue, totum fevum, quem habebat de Sancto Petro Vosiensi, et totum quod habebat in manso de Baiac (3), audientibus fratribus suis Ademaro de Gaeta et Geraldo, presbitero.

XCII

DONUM BERNARDI MALAMANTIA.

. . . .

Bernardus Malamantia et Johannes, frater ejus, dederunt Deo et Sancto Petro Vosiensi, pro salute animarum suarum, totum quod

(1) Lestrade. Il n'y a pas moins de quatorze villages de ce nom dans le département de la Corrèze. Celui qui se rapproche le plus de Varetz est situé dans la comm. de Brignac, 7 kil. de Varetz, 24 kil. S. O. de Vigeois.

(2) Mergnac, village à 2 kil. N. O. de Vigeois, déjà identifié.

(3) Baiac, village de la comm. de Varetz, 20 kil. S. O. de Vigeois.

habebant in bordaria de Chanor (1), audientibus Galterio, filio Andree, Stephano del Poi, Rainaldo, monaco, secretario.

XCIII

KARTA RAINALDI NATEZ.

1092-1110

* Notum sit omnibus hominibus quia Rainaldus Natez, gurpivit et dedit Deo et Sancto Petro Vosiensi pro salute anime sue, et patris sui et matris sue totum quod habebat vel exquirebat in duabus bordariis de Chanzuls (2), eo conventu ut monachi Vosienses participem eum facerent totius beneficii quod in monasterio Vosiensi actum fuerit et uxorem ejus honorifice sepelirent cum mortua fuerit et firmavit per fidem suam in manu Geraldi, armarii, quod hanc terram denominatam ab omnibus hominibus tueretur ac salvaret per rectum.

Auditores hujus rei fuerunt, Gauzfredus, prepositus, Bernardus de Bré, Rotgerius, mercator, Stephanus del Poi, Rotbertus de Turre, Geraldus de Petra. Quale donum fecit in manu Geraldi, armarii, apud Loberciac; de hac terra tale fecit, in manu domni Petri, abbatis, apud Vosias. Auditores fuerunt isti, Geraldus, armarius, Gauzfredus, prepositus, Rainaldus, monacus, Bernardus de Bré, Rotgerius, mercator, Petrus Johannes de Bré, et Rainaldus, presbiter de Bré, et alii multi, propter hoc accepit a predicto Geraldo, armario, V solidos.

XCIV

DONUM FULQUELLIS

. . . .

Tam presentes quam futuri noverint quoniam Fulquellis, mater Petri de Vallada, dedit Deo et Sancto Petro Vosiensi, pro salute anime sue, medietatem de decimatione ex omnibus que habebat ad ecclesiam de Dozennac et quandam vineam quam habebat in

* Fol. LVII, r°.

(1) Chanor, village de la comm. de Sadroc, 10 kil. S. de Vigeois. Il y a encore Chenour, comm. de Beyssac et Chanoux, comm. et cant. de Brive.

(2) Chanzu, village de la comm. de Chanteix, 12 kil. S. E. de Vigeois.

eadem parrochia, et Petrus, filius ejus, dedit pro ea IIII sextarios frumenti in decimatione ęcclesię de Spartinnac (1).

Hęc omnia dederunt in capitulo, predicta matrona et filius ejus Petrus, ut ipsa in vita et post mortem particeps esset omnium beneficiorum, quę in monasterio Vosiensi facta fuerint et pro justi * cia sua, audientibus domno Petro, abbate, fratre ejus, et fratribus ejusdem monasterii et Petro filio ejus, cum cujus consilio et auctoritate, factum est donum istud.

XCV

1092-1110

Notum sit omnibus hominibus quia Petrus de Vultazac (2), obtinuit pro fevo, mansum de Columbes (3), de domno Petro, abbate, et fuit homo ejus et fecit fidutias ejus tali conventu, ut omnibus annis redderet ipse Petrus in eodem manso IIII sextarios frumenti et IIII sigiline et dimidium modium vini usque ad festivitatem Sancti Martini et fecit donum de vinea de Prunol (4), ut post mortem ejus, esset Sancti Petri Vosiensis et promisit quod elemosinam quam mater ejus fecerat Sancto Petro, salvaret ac tueretur.

Hujus rei auditores fuerunt, domnus abbas Petrus, Rainaldus, monacus, Gauzfredus, prepositus, Bernardus Ladenz, Geraldus de Senil (5), Geraldus de Tell, et Stephana de Senil, et Bernardus de Bonastre, et Stephanus de Aqueductu (6).

* Fol. LVII, v°.

(1) Espartignac, chef-lieu de commune, cant. d'Uzerche, 9 kil. N. E. de Vigeois.

(2) Voutezac, chef-lieu de commune, 12 kil. S. O. de Vigeois.

(3) Colombeix, village de la commune et touchant Voutezac. Ce lieu est fort ancien et mentionné, en 573, dans le testament de Saint-Yrieix.

(4) Prugne? village de la commune et touchant Ussac, 20 kil. S. de Vigeois.

(5) Senil ou Seuil, village de la comm. de Mansac, 8 kil. S. O. d'Ussac, 23 kil. S. O. de Vigeois.

(6) Agudour, village de la comm. de Voutezac, 13 kil. S. de Vigeois, (Voir note 2 de la page 15 et note 3 de la page 22.

XCVI

DONUM BERNIARDIS.

1092-1110

Omnibus *notum sit* hominibus quia Berniardis, uxor Petri Valentia, dedit Deo et Sancto Petro Vosiensi, pro salute anime sue, I mansum a Rofinac (1), ubi Constantinus manebat, et censum de bordaria de eadem villa de Rofinnac, in qua Sanctus Petrus, habebat suum explectum et boscum qui est ultra domum Geraldi Panatarii (2). Quod si hanc helemosinam aliquis ex eredibus ejus invaderet et auferret dedit Deo et Sancto Petro Vosiensi ex hereditate patris sui in decimatione de parrochia de Loberciac (3), medietatem de miliis et paniciis cum mercede seniorum de quibus habebat, si ipsi concederent.

Auditores fuerunt Gauzfredus, prepositus, Petrus Valentia, vir ejus. Hanc autem helemosinam, sicut supra scripta, ostenderunt Gauzfredus, prepositus et Petrus Valentia filii ejus (4), Petro de Vultazac et Bernardo, fratre ejus, qui et concesserunt etiam audientibus istis supradictis (5).

(1) Roffignac. Il existe trois lieux de ce nom dans la Corrèze, communes de Lanteuil, d'Orgnac et de Lubersac. En nous appuyant sur le Cartulaire d'Uzerche, nous pensons que la villa de Roffinac, doit s'identifier avec le lieu de Rouffignac, 2 kil. N. de Lubersac, 12 kil. N. de Vigeois.

(2) La Paneterie, village, 3 kil. N. E. de Lubersac, 1 kil. seulement de Rouffignac, 10 kil. N. de Vigeois, qui pourrait bien avoir pris son nom du Geraldus Panatarius de la Charte.

(3) Lubersac, chef-lieu de canton du département de la Corrèze, 13 kil. N. O. de Vigeois, souvent orthographié *Loberzac* et Loberciac.

(4) Cette charte nous apprend que le nom de famille de Geoffroi, prévôt de Vigeois pendant plus de vingt ans, était *Valentia*.

(5) Quatorze lignes du commencement du folio LVIII ont été grattées avec un couteau.

XCVII

DE FEVO BERNARDI DE TERRAZO, QUEM DEBET HABERE DE ABBATIBUS VOSIENSIS.

1102

* Tam presentes quam futuri noverint quia Bernardus de Terrazo obtinuit fevum suum de domno Petro, abbate, quem jure debebat habere de SANCTO PETRO Vosiensi, et concessit omnia dona que ipse et avus ejus et pro avi et fratres ejus fecerant Sancto Petro et fuit homo ejus propriis manibus et fecit ejus fiducias.

Hoc autem factum est, in festivitate omnium sanctorum anno dominice incarnationis millesimo C° II°, audientibus Rainaldo, monaco, secretario, Gauzfredo, monaco, preposito, et Petro, milite de Vallada.

Simili modo (1) *etiam fuit homo isdem Bernardus de Terrazo, domno Rainaldo, abbati, propriis manibus et fecit ejus fiducias. Auditores fuerunt Geraldus, Doitrannus, Petrus La Vallada, Ramnulfus de Verlac* (2).

XCVIII

DONUM BERNARDI DE TERRAZO ET UXORIS ET FILII EJUS DE MANSO DEL LAUCHA.

1092-1110

Notum sit cunctis tam presentibus quam futuris quoniam ego Bernardus de Terrazun et filius meus Ebbolus et uxor Petronilla, damus atque concedimus domino Deo et Sancto Petro apostolo Vosiensi ejusque congregationi, pro salute ani**marum nostrarum et patris mei et matris mee omnium que parentum nostrorum, mansum

* Fol. LVIII, r°.

** Fol. LVIII, v°.

(1) Cette charte étant, par exception, datée 1102, se rapporte à l'abbatiat de Pierre III Alboin, 1092-1110. Le renvoi commençant par ces mots : *simili modo*, est écrit tout entier en marge de l'acte. Il a du être ajouté à une date postérieure, sous l'abbatiat de Rainald de Roffignac, 1111-1124, successeur immédiat de Pierre Alboin.

(2) Verlhac, village de la comm. de Saint-Ferréol, 2 kil. N. E., 16 kil. S. de Vigeois.

del Laucha de Sandun (1) omnes que homines et feminas hereditarios de hoc manso, sicut habemus et tenemus et concedimus ego et filius meus Ebbolus, fevum qui de nobis habetur non solum de hoc manso, sed quicumque de nobis fevum vel terram habent et tenent, vel habere debent, totum quicquid dederunt vel daturi sunt Sancto Petro, vel monachi ejus, aliquo modo adquirere potuerint et nos concedimus ad habendum et tenendum et filiis nostris vel posteris qui futuri sunt, precipimus ut ita teneant atque concedant Deo et Sancto Petro Vosiensi et monachis, sicut et nos concedimus et in perpetuum damus.

Fecerunt autem donum istud ante altare Sancti Petri apostoli, Bernardus et Ebbolus, filius ejus, textum evangelii gestantes manibus, in presentia domni Petris, abbatis, audientibus fratribus ejusdem loci et Petronilla della Riberia, uxore sua, et Iterio della Riberia et Petro de Vallada.

XCIX

DONUM JOHANNIS MALAMANCIA DE MANSO DELLA FAURGA.

1092-1110

Notum sit omnibus hominibus, quoniam Johannes Malamancia, do domino Deo et Sancto Petro apostolo Vosiensi, pro salute animę meę et patris mei et matris meę et fratrum meorum, totum quod habeo in manso de la Faurga (2).

Hoc donum factum est ante altare Sancti Petri apostoli, in presentia domni Petri, abbatis, et aliorum fratrum suorum et audientibus Raimundo Laplanca et Stephano del Poi.

(1) Yssandon, chef-lieu de commune du cant. d'Ayen, 21 kil. S. O. de Vigeois, déjà identifié note 4 de la page 46. *Sandun*, est une nouvelle variante de l'orthographe du célèbre *castrum Yssandone*, du testament de Saint-Yrieix (573). En marge de l'acte, on lit ces mots, d'une écriture du XVIe siècle : de *Lauca de Sando*, ce qui lève tout doute sur l'identification. Le seul village, voisin d'Yssandon, dont le nom aurait quelque rapport avec *Lauca*, serait le Puy de *Leix*, à 1 kil. 500 S. E. d'Yssandon, placé au milieu des possessions de notre monastère *Calviac*, *Transac*, (Voir note 6 de la page 24 (charte XXXV).

(2) La Farge et La Forge. Dix-huit villages de ce nom dans le département de la Corrèze. Nous inclinerions pour Les Farges, 3 kil. N. O. de Vigeois.

C

ITEM DE BONIO.

1092-1110

Bonius autem dedit et concessit domino Deo et Sancto Petro Vosiensi, totum quod habebat in supradicto manso de la Faurga vel alii per eum. Audientibus domno Petro, abbate, et Petro Garit monaco, et Ugone, monaco, et Duranno de Solario et Raimundo Laplanca.

CI

DONUM ADEMARI VICECOMITIS.

1092-1110

* Notum sit omnibus hominibus quoniam Ademarus vicecomes Lemovicensis (1), dedit Deo et Sancto Petro Vosiensi unum mansum qui vocatur Barole, qui est in villa de Anglars (2). Dedit etiam III bordarias, quarum una est a La Vallada, quę dicitur Estrechers et alia in Vall, aliam que vero quę appellatur a la Bachallaria (3), istas terras supra nominatas cum pratis et silvis et frauzis, que ad ipsam terram pertinent, dedit et concessit supradictus Ademarus, vicecomes, domino Deo et Sancto Petro Vosiensi et monachis ibi degentibus, pro anima sua et pro animabus patris sui et matris suę et omnium parentum suorum.

Hujus rei auditores fuerunt, domnus abbas Petrus, qui hoc donum accepit et Gauzfredus de Peiruza (4), Petrus Bernardus de Sancto Aredio.

* Fol. LIX, r°.

(1) Adémar III, vicomte de Limoges, 1090-1139, fils d'Adémar II et d'Humberge.

(2) Anglars, village de la comm. et du cant. d'Uzerche, 4 kil. au N. de Vigeois (déjà identifié, note 4 de la page 9).

(3) La Bachellerie, village de la comm. de Salons-La-Tour, 12 kil. N. de Vigeois. — Les vicomtes de Limoges possédaient le *castrum* de Celom et beaucoup de fiefs dans le voisinage.

(4) La famille de Pérusse, tige de la maison des Cars, demeurait dans l'enceinte du *castrum* de Ségur, résidence favorite des vicomtes de Limoges. Elle était investie de leur confiance. Dans le Cartulaire d'Uzerche, on voit un membre de cette famille revêtu, vers la même époque, des fonctions de *baĵulus*.

Hoc donum factum est in castro de Segur (1).

Hoc donum supra scriptum quod fecit vicecomes de istas terras, concessit Petrus de Glanjas (2) Deo et Sancto Petro, cum esset ad ecclesiam de Corberio (3), in domo Sancti Petri, audiente Geraldo Ramnulfo.

CII

DONUM PETRI JUDICIS.

1092-1110

Notum sit omnibus hominibus quoniam ego Petrus Judex do domino Deo et Sancto Petro Vosiensi ejusque congregationi pro salute anime mee omnem fevum jutzie, quicquid habebam in dominio de vicecomite Lemovicensi, in manso Barole, et in tribus bordariis, hoc est in bordaria a la Vallada et in Vall et in alia a la Bachallaria. Hujus doni auditores fuerunt, Geraldus, Johannes, judex Sancti Petri.

Si quis contra hunc donum insurrexerit in primis iram Dei omnipotentis et omnium sanctorum incurrat et cum Datan et Abiran et Juda, traditore, qui dominum suum tradidit, in inferno penas eternales lugeat.

CIII

1111-1124

* Notum sit omnibus hominibus, quoniam Gauzfredus La Genebreira, dedit Deo et Sancto Petro Vosiensi ejusque congregationi pro salute anime sue cum consilio et auctoritate uxoris sue Berniardis et filii sui Gauzberti Dallac et fratris sui Rainaldi

* Fol. LIX, v°.

(1) Ségur chef-lieu de commune, cant. de Lubersac, 18 kil. O. de Vigeois. Les vicomtes de Limoges y avaient installé une juridiction supérieure d'appel pour toutes les justices de leur ressort, qui a subsisté jusqu'au XVIIIe siècle, sous le nom de : Cour des Appeaulx de Ségur. On y voit encore, assez bien conservées, les ruines de la chapelle du château, pittoresquement situé sur un promontoire élevé, entouré par la haute Vezére.

(2) Glanges, chef-lieu de commune du département de la Haute-Vienne, 37 kil. N. de Vigeois.

(3) Corbier, village de la comm. de Saint-Pardoux-Corbier, 12 kil. N. de Vigeois.

bordariam que vocatur Anglada (1), quę est in parrochia de Colongas, ubi Johannes stare videtur totam ex integro quicquid ad istam bordariam pertinet.

Hoc donum factum est, in manu domni Rainaldi, abbatis, audientibus Petro Garito, monacho, Bernardo de Balada, Archambaldo de Sarazac, Stephano, judice, et aliis multis.

Factum est donum istud in mense maio, regnante Ludovico rege Francorum et Eustorgio tenente episcopatum urbis Lemovicine.

CIV

1106-1108

Tam presentibus quam futuris notum sit quoniam Willelmus Alboin dedit Deo et Sancto Petro apostolo Vosiensi ejusque congregationi pro salute animę suę et patris sui et matris suę omnium que parentum suorum, si memoratam mortem non habuisset, partem suam de decima et de omnibus rebus que habebat ad ecclesiam de Dozennac (2). Hoc donum fecit Willelmus, in manu domni Petri abbatis, fratris sui (3), apud castellum de Malamort (4), in turre in qua jacebat (5), audiente Gauzfredo, preposito. Postea firmavit hoc donum apud Vosias hisdem Willelmus audiente eodem Gauzfredo, preposito, et aliis senioribus. Sciendum vero est, quoniam post mortem hujus Willelmi Alboini, comparavit Gauzbertus Alboinus nepos ejus quemdam equum de domno Petro abbate, avunculo suo propter L solidos, misit que ei in pignore partem

(1) Langlade, village de la comm. de Collonges, canton de Meyssac, 3 kil. N. O. de Collonges, 35 kil. S. de Vigeois.

(2) Donzennac, chef-lieu de canton du département de la Corrèze, 17 kil. S. de Vigeois. Petite ville, autrefois fortifiée et entourée de remparts, ayant le titre de baronnie. — La puissante maison des sires, souvent appelés *princes* de Mallemort, la possédait depuis un temps immémorial.

(3) Cette charte nous fait connaître d'une manière certaine le nom de famille de Pierre III Alboin, abbé de Vigeois 1092-1110.

(4) Mallemort, chef-lieu de commune, aujourd'hui réuni à Saint-Xantin, 22 kil. O. de Vigeois. On y voit encore les ruines de l'antique *castrum* de ce nom, dont relevaient autrefois quatorze paroisses.

(5) La famlile Alboin, comme celle de Pérusse pour Ségur, avait sa résidence dans l'enceinte du château de Mallemort. Elle possédait les dixmes de Donzennac, dont la seigneurie supérieure appartenait aux barons de Mallemort, ce qui autorise à penser qu'elle appartenait à une branche de cette maison.

suam de decima et de omnibus que habebat pater suus ad ecclesiam de Dozennac, quousque redderet L solidos firmavit que eos per fidem suam quod ita ei et monachis ejusdem loci teneret. Dedit que post se fiducias Gauzbertum de Malamort et Manualdun Trencaleonem et Heliam de Cornil.

Deprecatus est autem hisdem Gauzbertus Alboinus, domnum Petrum abbatem, avunculum suum, ut partem Willelmi Alboini de decima et de omnibus que juris ejus erant de Dozennac que Sancto Sancto Petro dederat, ei permitteret habere quandiu viveret, quod et fecit licet invitus tali conventu ut pars ipsius Gauzberti Alboini, Sancto Petro remaneret post mortem ejus cum parte Willelmi Alboini. Mentitus est autem omnia hisdem Gauzbertus et non reddidit L solidos.

Postea cum vellet ire Ierusalem, venit ad domnum Petrum abbatem, avunculum suum, et cognovit quod male fecisset contra eum, et dedit partem suam de ista ecclesia Deo et Sancto Petro et gurpivit aliam quam Willelmus Alboinus dederat Sancto Petro et dedit quamdam scluzalem (1) et in novem bordariis de Cluzon (2), in una quaque IIII denarios, et domnus abbas Petrus dedit illi XX solidos et I suariam que valebat V solidos.

Hujus rei auditores fuerunt Ademarus Alboinus, cujus consilio hoc factum est et Willelmus Alboinus, frater ejus, monacus.

* Auditores fuerunt domnus abbas Petrus et Rainaldus monacus et ceteri monachi et G. Capellanus.

CV

1092-1110

Notum sit omnibus hominibus quia ego Rainaldus de La Genebreira facio donum domino Deo et Sancto Petro Vosiensi ejusque congregationi pro salute animę meę, de parte mea de manso Garnaldi de la Rocha, ut post mortem meam sit ex integro Sancti Petri et monachis ejus et in vita mea do per recognitionem, partem meam de porco et de moutun et de duobus caponis et partem meam de vineis de eodem manso et do totam bordariam meam de Digiral post meam mortem et per recognitionem in vita mea II sextarios

* Fol. LX, r°.

(1) *Scluzamen*, petite écluse.

(2) Cluzon, Cluzan, Clian, village de la comm. de Mallemort, 20 kil. S. de Vigeois; précédemment identifié, note 1, page 17.

avenę ad natale domini et post mortem meam, do partem meam de Baudarua. Do etiam in vita mea partem meam de decimo de manso Garnaldi La Rocha et de vineis et partem meam de sue et similiter totum decimum de bordaria mea G. Rainaldi, in vita et cetera post mortem meam.

Hujus doni auditores fuerunt domnus abbas P[etrus], Rainaldus, monachus, et Petrus Audebertus, et Rainaldus Ugo.

CVI

KARTA RAIMUNDI VICECOMITIS.

1101-1108

Convenit uni cuique christiano oblationes offerre Deo Sanctis que ejusdum vivit in hoc seculo ut ipsis intercedentibus pro eo vitam eternam possideat in futuro. Quamobrem ego Raimundus, Torenensium vicecomes (1), dono Deo et Beato Petro Vosiensi, presentibus quoque ejus monachis et futuris, illas duas bordarias de Tarrazac (2), quas Rotgerius de Cruce et frater ejus Geraldus tenent; audientibus his in perpetuum, domno scilicet Petro, abbate, Rainaldo, secretario Vosiense, decano de Solac, Gauzfredo de Genebreiria, Rainaldo fratre ejus, Ademaro Fulcualdo, Stephano de Vacinaco, Bernardo Galterio, Geraldo Tocabove, ceteris que plurimis qui adsunt, a modo ut abitantes ac servientes Deo predicto que apostolo in Vosiensi cenobio, eas ex integro abeant et pro mee utriusque parentis mei anime omnium que salute semper abentes intercedant.

Hoc autem donum scitote per actum Philippo regnante rege Francorum et sanctissimo domini nostri Ihesu Christi sepulcro jam ab infidelium potestate erupto, fidelium que Christianorum dominatione eo dominante.

(1) Raymond I, vicomte de Turenne 1091-1137; fils de Boson I, mort en pélerinage à Jésusalem en 1091, et de Gerberge, surnommée Comtors; prit une part active à la première croisade, 1096-1100, dans le corps d'armée commandé par Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, et s'y distingua par de nombreux exploits. De son mariage avec Mathilde, fille de Rotrou, comte du Perche, et de Mahaut d'Angleterre, il laissa Boson II, tué au siège de La Roche-Saint-Paul en Périgord en 1143.

(2) Tarrazac, Traversat ? comm. de Ligneyrac, cant. de Meyssac, 2 kil. de Turenne.

CVII

Circa 1097

* Notum sit omnibus hominibus quoniam Gauzfredus et frater ejus Wido de Broll (1), concesserunt et dederunt Sancto Petro Vosiensi et Bernardo, presbitero de Sadran, partem suam del Broll. Propter hoc, Gauzfredus LX solidos et dimidium modium sigile et Wido, quadraginta septem solidos et VI denarios et sex sextarios sigile, acceperunt ab ipso Bernardo. Donum autem quod fecit Gauzfredus, concesserunt Wido et Guillelmus, et donum quod fecit Wido, concesserunt Gauzfredus et Willelmus. Willelmus autem de Brolio, frater eorum, misit in pignus Sancto Petro Vosiensi, et Bernardo, presbitero de Sadran, partem suam del Broll, propter L solidos, audientibus Petro Baudrico et Petro Blanquet et aliis multis. Postea cum vellet ire in hoste de Ierusalem, dedit ei Bernardus, presbiter XVIII solidos minus uno denario et dedit ipse Guillelmus domino Deo et Sancto Petro Vosiensi et Bernardo, presbitero de Sadran, totum quod habebat in Brolio.

Auditores fuerunt Petrus Baudricus et Petrus Blanquet et Bernardus, presbiter et Bernardus alius, presbiter.

CVIII

Circa 1097

Omnibus hominibus notum sit quia Petrus Geraldus de Melet (1) dedit Sancto Petro Vosiensi et Bernardo, presbitero de Sadran, bordariam de Brolio, propter XVIIII solidos et sex denarios.

Auditores fuerunt, Gauzfredus de Brolio et fratres sui Wido et Willelmus, qui hoc donum concesserunt.

* Fol. LX, v°.

(1) Le Breuil, village de la comm. de Sadroc, 2 kil. 500 S. du bourg de Sadroc, 12 kil. S. de Vigeois. Il n'y a pas moins de dix-huit villages de ce nom dans le département de la Corrèze. Nous penchons pour celui situé dans la commune de Sadroc, autrefois Sadran, à raison de la donation faite à Bernard, prêtre du lieu de ce nom.

(1) Mialet, village de la comm. d'Orgnac, 2 kil. N., 7 kil. O. de Vigeois, 10 kil. N. O. de Sadroc.

Propter hoc donum, misit fidejussores Petrum Blanquet et Petrum Baudric, ut ita teneret.

CIX

1092-1110

Notum sit cunctis presentibus et futuris quoniam ego Odo comes (1), do domino Deo et Sancto Petro, apostolo Vosiensi, pro salute anime meę totum quod habeo vel alii per me, in manso de la Chauzada (2), qui est in parrochia Sancti Hylarii de las Corbas et concedo ut hi qui fevales mei sunt de hoc manso de Sancto Petro et ejus abbate optineant et habeant sicut de me optinuerant.

Hoc donum fecit Odo comes, * Deo et Sancto Petro in capitolio Vosiensi, audientibus domno Petro, abbate, et omni congregatione et insuper a Geraldo della Riberia et Petro de Vernia qui tunc erant cum ipso.

CX

1092-1110

Sciendum est quod ego Wido et fratres mei, Geraldus scilicet et Arbertus, Ademarus quoque, vicarii Celomenses (3), damus Deo et Beato Petro Vosiensi, omne quod habemus in gallina,

* Fol. LXI, r°.

(1) Eudes, comte de La Marche, 1088-1134, second fils de Bernard Ier, comte de la même province, et d'Amélie sa femme. Il succéda dans ce comté à son neveu Boson II, fils d'Audebert II, frère d'Eudes (Cartulaire d'Uzerche, cité par Bonaventure de Saint-Amable, t. III, p. 341). En 1134, Eudes ayant été élu archevêque de Tours, céda son comté à sa nièce Almodis, sœur de Boson, et mourut lui-même en 1149. Les Cartulaires de Bénévent (Arch. départ. de la Creuse) et d'Uzerche constatent plusieurs donations faites par le même comte de La Marche.

(2) Les Chaussades, village de la comm. de Saint-Hilaire-les-Courbes, cant. de Treignac, 40 kil. N. E. de Vigeois.

(3) *Vicarii Celomenses*, vicairie de Celom, actuellement Salons-la-Tour, chef-lieu de comm., cant. d'Uzerche, 12 kil. N. de Vigeois. Nous retrouverons plusieurs fois, dans les chartes suivantes, les noms des vicaires de Celom. Cette vicairie, nous paraît être restée inconnue jusqu'à ce jour à tous ceux qui se sont occupés de la géographie ancienne du Limousin.

quę nobis usque nunc per decimam redditur de domo quam monachi ipsius habent et tenent in dominio, ad ecclesiam de Corberio (1), simili modo eaquę nobis adveniunt de conjuncto orto ad predictam domum condanamus. Si ego Wido et Geraldus, dum in hac vita vivimus, porciunculas vini, quę nobis eveniunt de vinea predicti orti retinemus, quas profecto post finem nostrum, supra dicto dono simul conjungi in perpetuum precipimus.

Ego quoque Arbertus, jam supradictus, dono post mortem matris meę, sex denarios in manso de Setpers (2), qui Molo (3) vocatur, ut oblati per unum quemque annum, ad consortiam ejusdem apostoli reddantur in eternum. Si vero tanti denarii ad partem meam non exeunt de ceteris redditibus mihi inde advinientibus, senarius hic perficiatur numerus.

Hoc autem donum quanto diversis locis factum, aspicimus tanto magis auditoribus plurimis salubrius confirmatum credimus; nam a duobus Widone atque Arberto, *audiente capitolio* coram domno abbate Petro, perficitur, a Geraldo ad castrum Celome, audientibus his Geraldo, Widone, Geraldo, sacerdote de La Rocca Widone, fratre ipsius, atque Arberto ab Ademaro quoque *audiente* Arberto, atque Geraldo presbitero de La Rocca, completur.

CXI

DONUM GAUZFREDI [DE PEIRUZA].

Circa 1092-1100

* Notum sit cunctis presentibus hac futuris quoniam Gauzfredus de Peiruza, dedit Deo et Beato Petro Vosiensi, quicquit in manso de Jaujac (4) abebat, vel querere poterat, audiente Rainaldo,

* Fol. LXI, v°.

(1) Corbier, autrefois chef-lieu de paroisse, aujourd'hui réuni à Saint-Pardoux, placé à une assez faible distance de Salons, 6 kil. O. En marge de l'acte, d'une écriture du XVII° siècle, sont écrits ces mots : Maison à Corbier.

(2) Setpers, *septem piros*, village de la comm. de Saint-Martin, 9 kil. N. E. de Vigeois.

(3) Maumon, village de la comm. de Saint-Martin-Setpers, 1 kil. 500 S., 8 kil. N. de Vigeois.

(4) Geogeat ou Jaugeat, village de la comm. de Vigeois, 4 kil. S. O; déjà identifié, note 1 page 15.

secretario, Petro de Glanjas, Geraldo La Rocha, accepit que pro hoc quadraginta solidos et uxor sua, decem quę.

Hoc donum concessit pro anima patris sui omnium que parentum suorum.

CXII

DONUM CONSTANTINI.

1092-1097

Sciant omnes presentes et futuri quoniam Constantinus, decimarius, ad finem usque productus, dimisit Deo et Sancto Petro Vosiensi ejusque congregationi, pro anima sua, quartam partem de fevo, quam de Sancto Petro habebat.

Hoc autem audierunt domnus abbas Petrus et Gauzbertus Malafaida et Gauzfredus, prepositus et Petrus de Celom, presbiter, et Stephanus del Poi et Geraldus Johannes.

Hoc donum concessit Deo et Sancto Petro, Gauzbertus de Cirset, frater ipsius Constantini, audientibus domno Petro abbate, Gauzfredo, preposito; Gaucelmo Bernardi; et Otone Bernardi; et Geraldo Galterii, bajulo ejusdem Gaucelmi Bernardi, et aliis multis.

CXIII

DONUM WIDONI DE BRÉ.

1096-1103

Sciant omnes viventes quod Wido de Bré, jam incipiens ire Ierosolimam, dedit Beato Petro Vosiensi, decimam de La Rocheta (1), quam ante longe pro centum solidis ipsi predicto apostolo in pignere miserat et omnia quę abebat in manso de Blasiaco (2), quem Rotgerius mercator, eodem modo ob pigneratum tenebat, si illuc moreretur.

(1) La Rochette, village de la comm. et du cant. de Donzenac, 15 kil. S. O. de Vigeois. Il existe un autre village du même nom, 3 kil. au N. de Lubersac, 3 kil. S. du *castrum* de Bré.

(2) Bleygeat, village de la comm. de Vigeois, 3 kil. S., qui paraît avoir eu autrefois une assez grande importance. C'était le chef-lieu de la paroisse de Saint-Victor de Bleygeat. Deux parcelles de la matrice cadastrale de la commune de Vigeois, section de Bleygeat, portent encore les noms caractéristiques de *l'Eglise* et de *Cimetière*.

Audientibus Iterio de Born, Geraldo Macriforte, Aimirico Ramnulfo, Rotgerio mer * catore, quos etiam sicut istius doni ipsos fecit auditores, sicet fide dictores, ut et ipsi testes hujus rei, semper efficerentur, si illuc ipse Deo permittente, morte preveniretur. Quo etiam dono itaque peracto, mox iter Ierosolomitanum ipse cepit et usque ad civitatem Laodiciam pervenit, ubi defunctus, Deo largiente, requiescit (1).

Ibi etiam inter multa quę dixit erga monasterium Vosiense, non se bene fecisse, memoravit ideoque predicta dona vel elemosinae ei iterum crescere complacuit, hęc talia que subsequuntur, consilio Petri, principis Petrabuphariensis, Petri que de Afriac, videlicet donum, quod vic Laodicie memoriter addidit et fecit ipse Wido de Bré, Sancto Petro de Vosias et presentibus et futuris monachis Deo ibidem famulantibus, pro salute anime suę, genitoris et genitricis sue, omnium que parentum suorum, in manu Petri de Petrabuferia, Aimirici Bernardi, Petri de Afriac, Ademari de Gaeta, Jordani de Brol, Ademari, presbiteri Sancti Germani, Raimundi, camerarii et multorum aliorum.

Dedit etiam totum quicquid habebat in terra de Carlac (2) et bordariam de Mespol (3) et mansum Barole de Anglars et quod habebat in bordaria de Vall et in bordaria de Sunciac (4), et omne quod habebat apud Moncolo (5) et mansum de La Mazeira (6), quem illi de Montenucario (7), habent pro XXX^ta^ solidis in pigneria.

* Fol. LXII, r°.

(1) Guy de Bré dut périr de la peste qui décima les chrétiens de l'arrière croisade de 1101-1103. Guillaume, duc d'Aquitaine, quitta la France le 7 septembre 1101. Ce fut en mars 1102 que les croisés Aquitains arrivèrent à Antioche (renseignements fournis par le comte Riant, membre de l'Institut).

(2) Charliac, qui après avoir été, comme dans la charte ci-jointe *Carlac*, est devenu *Charlac*, dans une charte subséquente, et enfin actuellement *Charliac*, village de la comm. de Vigeois, 2 kil. N. E.

(3) Nespouls, village de la comm. d'Espartignac, 7 kil. N. E. de Vigeois.

(4) Sioussiac, village de la comm. de Vigeois, 3 kil. S. E.; mal à propos orthographié *Fiaussac*, par Cassini, dans sa grande carte, généralement si exacte, ce qui a été *servilement* copié par la carte toute récente de l'État-Major. Il n'est même pas relevé sur le grand atlas du département de la Corrèze, publié sous les auspices du Conseil général. C'est cependant l'antique *Siciaco*, du testament de Saint-Yrieix.

(5) Mont-Coulomb, village de la comm. d'Estivaux, cant. de Vigeois, 7 kil. S. de Vigeois.

(6) La Mazière, village de la comm. d'Eyburie, 13 kil. N. de Vigeois.

(7) Montnęyger, village de la comm. de Sarran, cant. de Corrèze, 32 kil. O. de Vigeois.

Dedit mansum de La Ceperia (1) et omne quod habebat ad Murat (2) et ipsius terre hereditarios et omnia que abebat in bordaria del Poi ad Spulcias (3) in qua habitat Arnaldus, et fratres ejus, in opere Monasterii (4).

Dedit et illud totum quod habebat ad Estivals (5), quod est de osculo sue uxoris, post mortem dico uxoris sue, et filie sue si infantem non habuerit filia de marito. Eodem namque modo dedit post mortem filie suę, si infantem non habuerit de * marito, vineas de Voltazac (6) et bordarios et quicquid habebat dedit et vineam quam habuit mater sua ad ecclesiam Sancti Cipriani (7).

Dedit in ęcclesia Sancti Galli (8), unum modium sigile in decima et si filia ejus infantem non habuerit de marito, totum quod habebat. Iterum in ęcclesia Cambolivę (9) dedit proferenz sine conventu. Dedit vineam in manso de Las Cumbas, tunc dico si filia ejus infantem non habuerit de marito.

Precepit namque, ut ille qui terram suam habuerit, omnem terram quę est in pigneria de elemosina Sanctis redimeret.

Absolvit vero, omnes conlibertos et conlibertas et ipsorum tributum Deo.

* Fol. LXII, v°.

(1) La Cipière, village de la comm. de Chamberet, cant. de Treignac, 30 kil. N. de Vigeois, à 2 kil. 500 de La Geneste (Voir note 1 de la page 25).

(2) Murat, village de la comm. de Vigeois, 4 kil. O.

(3) Espioussas, village de la comm. de La Graulière, 5 kil. S. E. de Vigeois. Nous reviendrons sur cette identification qui paraît certaine.

(4) *In opere monasterii.* L'abbaye avait été entièrement détruite par un incendie, comme nous l'apprend Geoffroy de Breuil, prieur de Vigeois, dans sa chronique (ch. XVII). Cet incendie avait eu lieu avant 1082, moment ou Adémar, abbé de Saint-Martial, sur la demande des religieux, leur envoya Gérald de Lestrade pour les réformer. On voit que l'une des premières pensées de l'abbé Gérald et de son successeur Pierre Alboin fut de reconstruire le monastère; des chartes subséquentes nous apprendront que cette reconstruction était à peine terminée vers 1124.

(5) Estivaux, chef-lieu de comm., 8 kil. S. de Vigeois.

(6) Voutezac, chef-lieu de comm., cant. de Juillac, 11 kil. S. de Vigeois, appelé *Vultazac, Vultizac;* le monastère y possédait des vignobles très estimés.

(7) Saint-Cyprien, chef-lieu de comm., cant. d'Ayen, 19 kil. S. O. de Vigeois.

(8) Saint-Jal, chef-lieu de comm., cant. de Seilhac, 10 kil. E. de Vigeois.

(9) Chamboulive, chef-lieu de comm., cant. de Seilhac, 15 kil. E. de Vigeois.

CXIV

CONCESSIO OLIVERII.

1103-1110

Omnia enim dona quę jam sepe dictus Wido, dedit et fecit Beato Petro ceteris que etiam Sanctis, ego Oliverius (1), puerulam ejus filiam in conjugem ducturus, in ea auctoritate qua prevaleo, audiente capitolio, coram domno abbate Petro atque Geraldo de Turribus (2), concedo et confirmo (3).

CXV

KARTA PETRI DE RINAC, DE TERRA A LA VINZELLA.

1073-1086

* In nomine domini, ego Petrus de Rinac, dono Deo et Sancto Petro Vosiensi et abitatoribus ejus, pro anima mea et pro anima patris mei et matris meę, terram quam habeo a La Vinzella (4), sicut teneo et possideo, ita dono et concedo totum ex integro. Sane siquis ergo immutata voluntate mea ad filii mei vel ullus ex heredibus vel propinquis meis ullam calumpniam inferre presumpserit contra hanc donationem in primis iram Dei omnipotentis in Baratro et Sanctorum omnium simul que cum Datan et Abiran et cum Juda traditore in inferno participationem habeat.

* Fol. LXIII, r°.

(1) Olivier de Las Tours, épousa Etiennette de Bré, fille de Gui, petite fille de Gérald, qui en 1082, fit don à l'abbaye, de la moitié des droits perçus sur la vicairie de Vigeois. Après la mort d'Olivier, tué à Yssandon (note de M. Bosvieux), Etiennette se remaria avec Guy Flamenc, fils d'Hélie (Chron. de Geoffroy de Vigeois, chap. XVIII).

(2) Gérald de Las Tours, oncle d'Olivier, frère du célèbre chevalier croisé Gouffier de Las Tours, l'un des héros de la première croisade. En 1114, il donna à l'abbaye de Dalon, de concert avec son frère, tout ce qu'il possédait dans la forêt de ce nom.

(3) Dix-neuf lignes grattées au couteau.

(4) Vinzella, village de la comm. d'Alassac, 2 kil. N. ; 12 kil. S. de Vigeois.

Hujus rei auditores fuerunt Geraldus de La Vallada, Ramnulfus Raterius, Archambaldus Boto, et multi alii.

Facta est cessio ista tempore Philippi regis Francorum, et Widone, episcopatum Lemovice urbis tenente.

CXVI

KARTA GERALDI DE LESPINAZ.

1073-1086

Similiter ego Geraldus de Lespinaz hoc quod requirebam in hac terra supra nominata videlicet de La Vinzella, juste aut injuste, similiter do Deo et Sancto Petro Vosiensi et monachis ibi degentibus tali conventu ut post mortem meam, ibi sepeliar. Sane si aliquis ex heredibus meis aut propinquis contra hanc donationem calumpniam inferre presumpserit, in iram Dei omnipotentis incurrat si non emandaverit.

Auditores et confirmatores hujus doni fuerunt Petrus Rainaldus, Bernardus Ladenz, Johannes de Castris et multi alii.

Factum est donum istud in castro de Comborn (1), tempore Philippi regis Francorum et Widone episcopatum Lemovice sedis tenente.

CXVII

Circa 1073-1086

Simili modo ego Titburg et Geraldus de Perpezac, omne jus quod habebamus in terra de La Vinzella, damus et concedimus Deo et Sancto Petro Vosiensi et monachis ejus.

Factum est donum istud ante altare Sancti Petri Vosiensis, audientibus, cunctis monachis ejus insuper, Stephano, archipresbitero de Perpezac, et Petro archipresbitero, et Archambaldo Botone.

(1) Comborn. Les ruines de l'antique *castrum* de ce nom, chef-lieu de la vicomté, se voient encore sur les bords de la Vézère, comm. d'Orgnac, 7 kil. S. de Vigeois. (Voir note 5, p. 32).

CXVIII

KARTA GAUZFREDI DE PEIRUZA, DE BOCHIAC.

1111-1113

* Cunctis presentibus et futuris, notum esse volumus quoniam Gauzfredus de Peiruza et Stephanus Durnasz et Bernardus Aimiricus, venerunt, in corcordiam cum domno Rainaldo, abbate, de contentione quam habebant propter terram de Bochiac (1), quam Petrus de Garmaza (2), Sancto Petro Vosiensi dederat et concesserunt hanc terram Sancto Petro Vosiensi tali conventu ut quandiu vixerint medietatem hujus terre tenerint et monachi Vosienses aliam post mortem vero illorum sicut unus quisque eorum obierit pars unius cujusque Sancto Petro remaneat.

Gauzfredus autem de Peiruza, in sua parte dedit XII denarios, et Bernardus Aimiricus, in sua parte VI denarios.

Auditores vero fuerunt domnus abbas Petrus Usercensis (3), Audebertus Grimoardus (4), Petrus de Carreiras, Willelmus, gramaticus, Wido Jenesz, Geraldus, vicarius de Celom.

CXIX

DONUM PETRI RAINALDI ET FRATRUM EJUS.

1111-1124

Omnibus hominibus notum sit, quoniam ego Petrus Rainaldi et Willelmus et Raimundus et Audiardis, soror nostra, damus atque concedimus domino Deo et Sancto Petro apostolo ad Vosiensem locum, totum quicquid habemus vel exquirimus, in villa de Brunz (5) sicut modo habetur et tenetur a monachis Vosiensibus, ita damus et concedimus.

* Fol. LXIII, v°.

(1) Bouchiat, village de la comm. de Saint-Ybard, 5 kil. N. de Vigeois.

(2) Garamaze, village de la comm. de Saint-Martin-Sépert, 3 kil. N. O. de Bouchiat, 7 kil. N. O. de Vigeois.

(3) Pierre Béchade, abbé d'Uzerche, 1110-1113.

(4) Audebert Grimoard, qui succéda à Pierre Béchade, 1113.

(5) Broussou? village de la comm. d'Yssandon, 3 kil. S. 20 kil. S. O. de Vigeois. Tout en hésitant sur cette identification nous ferons remarquer

Factum est hoc temporibus Ludovici regis et Aeustorgii Lemovicensis episcopi.

Hujus rei auditores fuerunt domnus abbas Rainaldus et Petrus Gariz, *monacus* et Geraldus Guido, *monacus* et Rotbertus Rofiniaci et Johannes Peissuns et Geraldus Lamasa, et Wido de Foiaza et Petrus de Vallada et Stephanus et Galterius de Castris et Bernardus de Lopianc et Stephanus Lacheza et Geraldus Minnuns et Geraldus Delpeirun.

CXX

DONUM STEPHANI DURNAIS, DE MANSO DE MURNAC.

1092-1110

* Manifestum sit omnibus viventibus quod ego Stephanus Durnais, dono Beato Petro Vosiensi, medietatem de manso de Murnac (1), in quo stat Geraldus de Bar, post finem vitę meę. Similiter decimam de uno manso de Anglaret (2), quam mihi ita domnus abbas Petrus permittit habere dum ego vivo, ut supra dictum est, post mortem meam absque calumnis omnium hominum medius scilicet mansus, et predicta decima, monachis in monasterio Vosie, Deo et predicto apostolo servientibus, in perpetuum remaneant.

Hujus etiam doni sunt testes hi Rainaldus, monacus, secretarius, Galterius, prior (3), Gauzfredus, prepositus, Hugo, Petrus, monachi, Petrus de Vallada, Bonius, Petrus Valentia, Geraldus de la Brugeira, Petrus de Sudena (4).

que ce lieu est placé à 400 mètres de Chauviac (Calviac) et de Transac, possessions certaines de l'abbaye. En marge de l'acte, d'une écriture du XVIIe siècle, on lit : *Brous*.

* Fol. LXIV, r°.

(1) Mergnac, village de la comm. de Vigeois, 1 kil. 500 N. Déjà identifié.

(2) Anglier, village, de la comm. d'Uzerche, 2 kil. 500 S., 3 kil. 500 N. de Vigeois.

(3) C'est la première fois, sous l'abbatiat de Pierre Alboin, qu'apparaît le nom d'un prieur, précédant immédiatement le prévôt.

(4) Soudaine-la-Vinadière, chef-lieu de comm., cant. de Treignac, 32 kil. N. E. de Vigeois.

CXXI

DONUM PETRI DE GLANJAS, DE MANSO CAVOL DE MURNAC.

1092-1110

Sciant omnes tam futuri quam presentes, quod ego Petrus de Glanjas (1) dono Deo et Beato Petro Vosiensi presente Bernardo filio meo et concedente, VIII denarios in manso Cavaol de Murnac (2) et medietatem jutzie ejusdem mansi, pro salute utriusque parentis mei anime, Unberge quoque uxoris mee, filiorum que meorum et mee, ut eos fratres, tam futuri quam presentes, in monasterio predicti apostoli sibi servientes absque calumnio ullius heredis mihi succedentis, in perpetuum abeant et obtineant. Si quis autem forte vicio cupiditatis inflatus, hoc donum suadente diabolo violaverit, cum eodem diabolo cui male operando adhesit, quando res sanctorum invasit, semper sine dubio, ardens in inferno manebit, si vivens in hac vita legitime non emandaverit.

Auditores hujus doni sunt hi, domnus abbas Petrus, in cujus manu hoc dederunt pater et filius, Johannes quoque de Alairac (3), Galterius, prior, Petrus prepositus, Hugo, monachus.

CXXII

DONUM PETRI DE CARMAZA.

1092-1110

Igitur ego Petrus de Garmaza (4), do domino Deo et Sancto Petro Vosiensi et monachis ibi degentibus, unum mansum a Bochiac (5) et duas bordarias et duos ortos et unam vineam que est juxta istam terram quam teneo in dominio. Do etiam in manso * Cavol de Murnac XII^cim^ denarios quos habeo in domi-

* Fol. LXIV, v°.

(1) Glanges, chef-lieu de comm., départ. de la Haute-Vienne, 40 kil. N. de Vigeois.

(2) Mergnac, voir note de la page précédente.

(3) Alayrac, village de la comm. de Saint-Ybard, 8 kil. N. de Vigeois.

(4) Garamaze, village de la comm. de Saint-Martin-Sépert, 7 kil. N. de Vigeois, déjà identifié, note 2, p. 72.

(5) Bouchiat, village de la comm. de Saint-Ybard, 5 kil. N. de Vigeois, déjà identifié, note 1, page 72.

nio; alium vero censum quem tenet Stephanus Cavol ex me fevaliter pro quo debet dare V solidos, volo ut deinceps de Sancto Petro et de ejus abbate obtineat et possideat et fiat homo ejus propriis manibus et non solum ille, sed et omnes qui in istam terram supradictam, ex me aliquid actenus fevaliter possident, deinceps de Sancto Petro et ejus abbate obtineant et habeant sicut ex me obtinere consueverant et ejus homines fiant. Hoc totum ego Petrus de Garmaza, do cum filio meo Petro, pro anima mea et omnium parentum meorum.

Donum autem istud factum est ante altare Sancti Petri apostoli, audientibus domno Petro abbate, Rainaldo, secretario, et aliis fratribus ejusdem monasterii et Ademaro Rotberto et Petro de Glanjas.

Mansus iste supradictus reddit VI denarios in martio et VI ad Sanctum Martinum et jutzia, I sextarium de sigile et III capones et *I trogam* et suem et explectum per totam terram supradictam (1).

In isto manso abent fevaliter Petrus Guillabaldus et Petrus de Gaeta, frater ejus, VI sextarios de sigile et IIII de civada et dare abent V solidos accaptamenti.

De ista bordaria exeunt II sextarios et aimina de sigile et III de civada et III capones et VIIII denarios.

In ista bordaria, abet Bonius fevaliter, IIII denarios in martio, et dare [debet] II solidos accaptamenti.

Alia bordaria reddit IIII^or^ sextarios de sigile et IIII^or^ de civada et X denarios in feria, V^ta^ Rogationis, ad Sanctum Martinum I denarium et III capones et de duos ortos V denarios et III capones.

CXXIII

DONUM ROTBERTI DE VALL, DE TRIBUS MANSIS A LA GARRIGA.

1092-1110

Notum sit cunctis tam presentibus quam futuris, quoniam ego Rotbertus de Vall, do domino Deo et Sancto Petro Vosiensi ejusque congregationi pro filio meo Petro et pro salute anime meę, totum quod habebam vel exquirebam, in tribus mansis a la Garriga (2).

(1) Ici sont intercalés des fragments du Polyptyque de l'abbaye qui ne commencera, à proprement parler, que quelques folios plus loin.

(2) La Garrigue, village de la comm. de Chavagnac (Dordogne), déjà identifié, note 3, p. 16.

Hujus doni au * ditores fuerunt domnus Petrus abbas et congregatio ejusdem Sancti Petri, in capitolio ejusdem monasterii (1).

CXXIV

DONUM STEPHANI MITONIS.

1082-1086

Sit notum cunctis tam presentibus quam futuris quoniam ego Stephanus Mito, dono Deo et Sancto Petro Vosiensi et monachis ejusdem loci, totum quod habeo in manso de Cambos (2), tali conventu ut in vita mea fevales mei teneant de me, post mortem vero meam, de Sancto Petro et abbate ejusdem loci. In alio quoque unam bordariam que est alodum meum a Javaudes (3), cum viris et feminis qui sunt mei conliberti pro simili conventu. Item in alio loco, unum mansum a Calviac (4), dono Deo et Sancto Petro, post mortem meam, totum quod ego ibi habeo in vita mea; post mortem meam, totum quod ego ibi habeo in vita mea; post mortem vero meam hoc quod meus fevalis abet de me, abeat de Sancto Petro et ejus abbate. De quoque medietatem de bosco de Cassannas.

Auditores hujus doni fuerunt domnus abbas Geraldus et Gauzfredus, prepositus, Gauzbertus Malafaida, Geraldus Bernardus, Gauzfredus d'Agumont, Ramnulfus, cellararius, Umbertus, judex.

Ego quoque in Dei nomine *Geraldus* qui vocor Rufus de Cambaret, dono Deo et Sancto Petro Vosiensi, jutziam quam habeo et teneo de predicto Stephano Mitone, in eodem manso supra dicto de Calviac, cum consilio ipsius Stephani Mitonis pro animę meę utriusque parentis mei remedio, ut omnes abitantes in Vosiensi monasterio predicti apostoli in perpetuum abeant et obtineant.

Hoc donum factum est, regnante rege Philippo, et in cathedra

* Fol. LXV, r°.

(1) Sept lignes laissées en blanc.

(2) Chambous? village de la comm. et du cant. d'Uzerche, 7 kil. 500 N. de Vigeois.

(3) Javaude? village de la comm. de Tarnac, cant. de Bugeat, 56 kil. N. de Vigeois.

(4) Chauviat, village de la comm. d'Yssandon, 21 kil. S. O. de Vigeois.

Lemovicensi Widone episcopo sedente * ad ęcclesiam quę vocatur Alachiac (1), audientibus his Gauzfredo, preposito, Stephano Brivensi canonico.

CXXV

DONUM GERALDI BERNARDI DE COMBORN.

1106-1108

Notum sit cunctis hominibus quia Geraldus Bernardus de Comborn, dedit Deo et Sancto Petro Vosiensi pro salute animę suę bordariam Leuter, quę est in parrochia d'Estival (2). Hoc donum concessit Wido Bernardi, frater ejus et promisit quod ab omnibus hominibus tueatur, accepit que pro hoc V^que^ solidos.

Hujus doni auditores fuerunt domnus abbas Petrus qui hoc donum accepit et cuncta congregatio monasterii Sancti Petri Vosiensis insuper et Petrus Geraldus, capellanus de Comborn.

Factum est donum istud in claustra monasterii Vosiensis, in mense martio, regnante Philippo rege et Eustorgio episcopo, Lemovice sedis tenente.

Hoc donum concesserunt juxta ęcclesiam Sancti Boniti (3), Gauzfredus de Salanac (4), et avunculus ejus, Geraldus de Sancto Michaele, in manu domni Petri abbatis, audientibus Rainaldo, *monaco*, secretario, et Geraldo, *monaco*, armario et Willelmo Alboino, *monaco*.

CXXVI

DONUM PETRI VALLADA ET GERALDI FRATRIS EJUS.

1108-1110

Notum sit omnibus hominibus quia Petrus de Vallada, concessit donum quod Geraldus de Vallada, *clericus*, frater ejus, fecit

* Fol. LXV, v°.

(1) Allassac, chef-lieu d'une commune très importante du canton de Donzenac (4,000 habitants).

(2) Estivaux, chef-lieu de comm., cant. de Vigeois, 8 kil. S. de Vigeois, placé presqu'en face (à 1 kil.) du château de Comborn.

(3) Saint-Bonnet-la-Rivière, chef-lieu de comm., cant. de Juillac, 15 kil. S. O. de Vigeois.

(4) Geoffroy de Salagnac, dont il a été déjà question page 16 note 1.

Beato Petro apostolorum principi Vosiensis cenobii de ecclesia de Spartiniaco (1) in capitulo ejusdem monasterii in manu domni Petri abbatis, avunculi sui, audientibus fratribus ejusdem loci, regnante Ludovico rege Francorum et Eustorgio presule presidente in Lemovica urbe.

CXXVII

DE CAMERA SANCTI PETRI VOSIENSIS.

1092-1110

Notum sit omnibus hominibus quoniam Petrus de Vallada et Geraldus, frater ejus, dederunt Deo et Sancto Petro Vosiensi, solarium quod erat juxta ęcclesiam Sancti Victoris (2) et ortum et omnem terram quę inibi est, sicut pater eorum Geraldus de Vallada tenuit et illi habebant, totum concesserunt Deo et Sancto Petro apostolo ejus que congregationi pro salute anima * rum suarum et patris sui et matris suę, et domnus abbas Petrus avunculus eorum, dedit eis, pro commutatione, decimum de Blaisac et tertiam partem de la Vallada (3).

Hoc donum factum est, in manu domni Petri abbatis, audientibus Gauzfredo, preposito, Bernardo Malamancia et Bonio et multis aliis.

CXXVIII

DE EADEM RE.

1092-1110

Similiter Gauzbertus de Vallada, frater eorum, dedit Deo et Sancto Petro Vosiensi, totum quod habebat in ista terra et in isto

* Fol. LXVI, r°.

(1) Espartignac, chef-lieu de comm., cant. d'Uzerche, 9 kil. N. E. de Vigeois, déjà identifié note 1, page 55, charte XCIV.

(2) Saint-Victor de Bleygeat, ancienne paroisse, aujourd'hui simple village de la comm. de Vigeois, déjà identifié, notes 4-5 de la page 30, charte LI.

L'église de Saint-Victor a complètement disparu. Le cadastre seul de Vigeois en a gardé la trace par les noms de *Eglise* et de *Cimetière*, encore inscrits sur deux de ses parcelles, à côté de Bleygeat.

(3) La Valade, village de la comm. de Vigeois, 1 kil. S. E. Déjà idenfié, note 1, page 30.

solario et orto et domnus abbas Petrus dedit ei pro commutatione, unam domum que est juxta nostrum cimiterium, tali conventu, ut post mortem ejus, remaneret Sancto Petro ipsa domus.

Hoc donum factum est ante altare Sancti Petri, in manu domni Petri abbatis, audientibus Johannes Malamancia et omni congregatione fratrum.

CXXIX

1092-1110

Geraldus Magrisfortis requisivit dona et placitus que fecerunt Rotbertus de Vallada et Bernardus, frater ejus et aliquantis annis litigavit cum domno Petro abbate et postea habuit placitum cum eo et fecit ei hominium et fecit ei fiducias et firmavit per fidem suam ut omni tempore fidelis esset Sancto Petro et abbati et monachis et firmavit ut juraret, quando abbas voluisset et domnus abbas Petrus dedit ei fevum quod erat juris uxoris suc. Audientibus Gauzfredo, preposito, Petro de Vallada et Petronilla, mater uxoris ejus et alii multi.

CXXX

DE BONIO.

1092-1110

Similiter et Bonius concessit dona et placitus que pater ejus et mater et frater Petrus quoque vicharius fecerant Deo et Sancto Petro Vosiensi ejusque congregationi, accepit que pro hoc a domno Petro abbate X^cem^ solidos.

Hujus doni auditores fuerunt domnus abbas Petrus, Gauzfredus, prepositus, Rainaldus, secretarius, Petrus de Vallada, Bernardus Malamancia et multi alii.

CXXXI

DONUM EBOLI VICECOMITIS, DE DUOS MANSOS IN VILLA QUE VOCATUR SEGELIN

Circa 1031-1040

* Igitur ego in Dei nomine Ebbolus (1) vicecomes, dono atque

* Fol. LXVI, v°.

(1) Ebles I, vicomte de Comborn, 1001-1040, fils et successeur d'Ar-

concedo Deo et Sancto Petro apostolo Vosiensi ejusque congregationi pro remedio animę meę et omnium parentum meorum, duos mansos in villa que vocatur de Segelin; mansum de la Guta (1), ubi Geraldus visus est manere et mansum de la Gresa (2), ubi Stephanus et Rotbertus, frater ejus visi sunt manere; quicquid videlicet ego in dominio habeo et quicquid alii de me fevaliter in eis possident, totum ex integro dono Deo et Sancto Petro apostolo, ea tamen ratione, ut quandiu vixero, teneam et omni anno VIII denarios pro recognitione cultores horum mansuum monachis Vosiensibus reddant. Post obitum autem meum, ex integro Sancto Petro Vosiensi remaneant. Concedo etiam ut hii qui de me aliquid in his mansis fevaliter habent, post mortem meam, de Sancto Petro et de abbate illius obtineant et habeant, sicnt de me optinuerunt. Quicumque ergo ex heredibus nostris, donum istud usurpaverit, sibi que subjecerit et elemosinam istam irritam fecerit, in iram Dei omnipotentis et omnium sanctorum incurrat, et cum diabolo et angelis ejus, in inferno participationem habeat.

Factum est donum istud regnanti Aenrico rege Francorum. Signum domni Petri abbatis; signum Johannis, decani; signum Geraldi, monachi, de Userca; signum Archambaldi (3), vicecomitis, cujus consilio et auctoritate hoc factum est; signum Willelmi de Sancto Aredio; signum Rainaldi de Maurangas.

CXXXII

1092-1110

Factum est in diebus domni Geraldi abbatis (4) Vosiensis.

Venit Geraldus de Sancto Michael Vosias et in manu ejusdem

chambaud I, surnommé Jambe-Pourrie, et de Sulpicie de Turenne. Voir note 5 de la page 18.

(1) La Goutte? village de la comm. d'Ussac, 1 kil. S., 21 kil. S. de Vigeois.

(2) *La Gresa de Bropchar*, tels sont les mots écrits en caractères du xve siècle, en marge de l'acte. Il s'agit ici d'un village actuellement disparu, situé dans le voisinage de La Chapelle de Brochar, comm. d'Allassac, 4 kil. 500 d'Ussac, 16 kil. S. de Vigeois.

(3) Archambaud II, vicomte de Comborn, successeur d'Ebles I. *Circa* 1040-1060.

(4) Gérald de Lestrade, premier abbé de Vigeois de la réforme de Cluny, 1082-1091.

abbatis, concessit et dimisit Deo et Sancto Petro Vosiensi, bordariam de Genollac (1) quam calumniabatur; audientibus Gauzfredo, preposito, et Ramnulfo, cellarario.

Postea venit ipse et Petrus Bernardus (2) frater ejus, ad eumdem locum et ante altare Sancti Petri, coram domno Petro abbate et fratribus ejusdem monasterii, concesserunt dona et placitus que genitor eorum fecerat; audientibus Constantino, presbitero, et Ademaro La Genebreira et Petro Geraldo de Cornill.

CXXXIII

KARTA DE VILLA DE ORGUOT.

1106-1108

* Sciendum vero est quoniam Gauzbertus de Malamort dereliquit Deo et Sancto Petro apostolo Vosiensi, in vita et in sanitate sua, totam comandiam quam in villa que vocatur Orgot (3) habebat et omne quicquit justę vel injustę in ea querebat; audientibus istis, Petro abbate Vosiensi; Girberto de Malamort; Petro de Vallada; Raimundo de Vosias; Carbonello.

Similiter quoque Girbertus jam predictus, uno eodemque modo eandem comandiam Beato Petro Vosiensi et omnia quecumque in eadem villa justa et injusta obtinebat, pro anima sua utrorumque parentum suorum, audiente Gauzberto supradicto et audientibus his supradictis dimisit.

Deinde quidem Elias postremus supradicti Gauzberti nepos, hujus comandię particeps et pardominus, cognoscens se eam male tenuisse, fecit gurpicionem de ea ex integro predicto Petro apostolo, simulque donationem de omnibus his que juste et injuste in villa de Orgot requirebat aut tenebat.

* Fol. LXVII, r°.

(1) Genouilhac. — Deux villages de ce nom, le premier, comm. de Donzenac, déjà identifié, note 2, page 2; le second, comm. de Saint-Bonnet-L'Enfantier, 10 kil. S. de Vigeois.

(2) Pierre Bernard et Gérald de Saint-Michel, oncles de Geoffroy de Salanac, présents à la donation de l'église Saint-Michel en Quercy (*Hist. Tutelensis*, Baluze, col. 445); ils sont encore mentionnés au Cartulaire d'Uzerche (Bib. nat. Baluze, 377) comme témoins de la donation faite à ce monastère, par Guy et Gauzbert de Malemort, du lieu de Valleira, paroisse de Saint-Marcel.

(3) Argaut, important village de la comm. de Malemort, 21 kil. S. E. de Vigeois.

Hoc idem audierunt Petrus abbas, in cujus manu conligatum est, Petrus Ainardus et uxor sua, Hugo de Sancto Exuperio, Rotlandus de Longopodio (1), Willelmus, monacus, Durannus de Solario, Stephanus, presbiter de Sancto Santino (2), Raimundus, Geraldus, Rainaldus.

Itaque tres viri isti hanc comandiam cognoscentes injuste et in dolo tenuisse ad deliberationem animarum suarum, vivi et sani profecto deliberaverunt, quia ea omnino liberam cum ceteris injustis in supradicta villa dolose obpositis, Beato Petro Vosiensi et monachis ejus tam futuris quam presentibus, ad abendam et tenendam in eternum dimiserunt.

Si quis autem hanc gurpitionem irritam fecerit aut violaverit, gloriam Dei non videbit, quia in inferno manebit, propter vim quam in terra Sanctorum fecit.

Factum est hujus rei donum, regnante rege Philippo, et in catedra Lemovice sedente, Aeustorgio episcopo.

CXXXIV

DONUM RADULFI DE CHASTRIS

1106-1137

* Omnibus hominibns notum sit quoñiam egoRadulfus de Castris, do domino Deo et Sancto Petro Vosiensi, pro anima mea in manso a la Vila II^{os} modios de segle acessal (3) et II^{os} de civada acessal; et duos sextarios asestairal et XII denarios et in tribus bordariis a Blaisac (4) XXX^{ta} solidos quos habebat in pignore de Hugone Laden, quos concessit hisdem Hugo Laden Sancto Petro, audientibus Hugone Rotberto et Galterio de Castris et Geraldo, armario monaco.

Dedit etiam hisdem Radulfus de Castris Sancto Petro, medieta-

* Fol. LXVII, v°.

(1) Roland de Longpuy figure à diverses reprises au Cartulaire d'Uzerche, notamment à la donation faite en 1108, par Adémar III, vicomte de Limoges, de la moitié de l'église de Celom (Salons-la-Tour), en présence de Raymond, vicomte de Turenne, et de Geoffroy de Salanac.

(2) Saint-Xantin, chef-lieu de comm., aujourd'hui réuni à Malemort, 25 kil. S. E. de Vigeois déjà; identifié, note 1, p. 12.

(3) *Acessal*, mesure comble; dans des contrées voisines, le Périgord notamment, on dit encore : la mesure *pointue*.

(4) Bleygeat, ancienne paroise Saint-Victor de Bleygeat, déjà identifié, notes 4 et 5, p. 30; 2, p. 67 et 2, p. 78.

tem de quanda terra que est ad Aqueductum (1), quam tenebat de eo et de Galterio de Castris, Petrus de Sudenna. Hoc donum concesserunt fratres ejus Stephanus (2). . . . . .

. . . . . .

Auditores hujus doni fuerunt Galterius de Castris, Amelius de Carreiras (3), Rainaldus Hugo, Hugo Rotbertus de Sancto Gallo (4), Geraldus, armarius monacus, et multi alii.

Factum est donum istud in mense decembrio regnante Ludovici regis et Eustorgio episcopo Lemovice sedis tenente.

CXXXV

Circa 1100

Tam presentes quam futuri noverint quoniam ego Geraldus, vicarius et filii mei Bernardus et Petrus et Wido, frater meus, damus et concedimus domino Deo et Sancto Petro Vosiensi ejusque congregationi pro salute animarum nostrarum omnium que parentum nostrorum relliatge de decimo de manso de la Condamina et quicquid in ipso decimo exquirere poteramus de intus et de foris ipsius mansi.

Auditores fuerunt Petrus Rainaldi, monacus, in cujus manu factum est; Bernardus Rotgerius, presbiter; Willelmus, presbiter.

Simili modo ego Stephanus Fulcherii et nepo [tes mei] Elias et Wido, damus et concedimus relliatge de decimo de la Condamina, de intus et de foris mansi, auditores Petrus Rainaldi, monacus, Wido de Mannac et Geraldus Bernardi. Et ego Arbertus, vicarius de Celom (5), et Ademarus, frater meus, sicut Geraldus et Guido fratres nostri, ita damus et concedimus quicquid exquirere possumus in ipso decimo.

(1) Agudour, village de la comm. de Voutezac, 13 kil. S. de Vigeois déjà identifié, notes 2, p. 15; 3, p. 22 et 6, p. 55.

(2) Une ligne et demie laissée en blanc.

(3) Charieyras, village de la comm. d'Objat, 1 kil. 500 N.; 13 kil. S. O. de Vigeois, a donné son nom à une ancienne famille qui possédait de nombreux *alleus* dans le voisinage de Comborn.

(4) Saint-Jal, chef-lieu de comm., cant. de Seilhac, 10 kil. E. de Vigeois ; c'est l'ancien Sanctus Gallus du testament de Saint-Yrieix. A été le berceau de l'ancienne famille Robert de Saint-Jal de Ligneyrac.

(5) Vicairie de Celom, actuellement Salons-la-Tour, chef-lieu de comm. cant. d'Uzerche, 12 kil. N. de Vigeois (voir note 3, p. 65).

Auditores fuerunt Petrus Rainaldus, Geraldus Ramnulfi, Bernardus Fabri et Stephanus Gauzfredi.

CXXXVI

DONUM GERALDI DE ROEIRA

1092-1110

* Apertum sit semper monachis Vosiensibus, tam futuris quam presentibus, quod ego Geraldus de Roeira (1) dono Beato Petro Vosiensi, eorum domino, Stephanum Rainaldum de Brola (2), filias ejus et filios omnes quoque ab his exituros et omnia que juste vel injuste in eis abebam seu requirebam ut fratres cenobium Vosiense abitantes ibi Deo et predicto apostolo servientes in dominio, me auctore, perhenniter abeant et obtineant.

Deinde quale donum de predictis hominibus fecisse videtur pater meus Geraldus, tale ego Ursus filius ejus, facio et concedo, in presentia Petri abbatis et omnium circumastantium, scilicet Rainaldi, monachi, secretarii; Petri, monachi, prepositi; Ottonis Bernardi, qui fuit mediator hujus placiti; Stephani Durnais; Petri de Vallada; Petri Galterii; Galterii de la Plancha, isti de plurimis collecti sufficiant qui testes hujus doni usque in finem seculi fiant.

Sed hoc sciendum est, quod domnus abbas Petrus, jam predictum Otonem Bernardum, Breenensium principem (3), habet in fidejussorem, ut ab omnibus calumpniantibus ipsemet Geraldus sic eos eripiat ut locus Vosie dominicos atque liberos in perpetuum habeat.

CXXXVII

1130-1143

Notum sit omnibus quoniam ego Bernardus de Sellaur (4), dono atque concedo Deo et Beatis apostolis Petro et Paulo Vosiensis

* Fol. LXVIII, r°.

(1) Royère, village de la comm. de Saint-Ybart, cant. d'Uzerche, 5 kil. N. de Vigeois.

(2) Le Breuil, village de la comm. de Vigeois, 2 kil. 500 de Royère, 2 kil. 500 N. de Vigeois.

(3) Othon Bernard, *prince* de Bré, fils aîné de Pierre et d'Agnès de Comborn.

(4) Cellaur, village de la comm. de Chameyrat, cant. de Tulle, 21 kil. S. E. de Vigeois, déjà identifié, note 7, p. 9.

monasterii, totum quod habebam aut requirere poteram in alodo de Chansaz (1), in manu domni Ademari (2), abbatis ipsius loci, audientibus monachis, Fruino de Bré, Petro Milone, Geraldo Ballarc, et laicis Andrea, judice, Stephano, bajulo, et filio ejus Petro, Geraldo Rainaldi quoquo, Geraldo de Sancto Aredio, temporibus Innocencii pape.

CXXXVIII

1130-1143

Notum sit quoniam ego Wido Fulcherii, dono Deo et Sancto Petro Vosiensi, relliatge de decimo de la Condamina de intus et de foris mansi.

Hoc factum est in manu Fruini de Bré, prepositi de Corberii, audientibus Gaucelmo de Corberii, Geraldo Bernardi et Rotberto la Tor, et in capitulo Vosiensi, coram domno Ademaro abbate, audiente supradicto Rotberto la Tor.

CXXXIX

DONUM AGNETIS DE BRE.

1092-1110

* Quoniam gesta hominum oblivioni tradit successio posterorum, notum facere volumus tam presentibus quam futuris quia ego Agnès de Bré (3), dono atque concedo domino Deo et Sancto Petro apostolo Vosiensi ejusque congregationi, omne quod habeo in manso de La Mannania (4), et omne quod habeo in villa de Charlac (5) et omne quod habeo in villa de Chanor; et omne quod

* Fol. LXVIII, v°.

(1) Chansaz, village de la comm. de Perpezac-le-Noir, 5 kil. S. de Vigeois, déjà identifié, notes 1, p. 20 et 2, p. 21.

(2) Adémar, élu abbé de Vigeois le 28 octobre 1124, mort en 1164. C'est la première charte passée sous son abbatiat.

(3) Agnès de Comborn, femme de Pierre de Bré, mère d'Othon Bernard et de Pierre de Bré.

(4) La Moneille, village de la comm. de Voutezac, 500 m. N.; 11 kil. S. de Vigeois.

(5) Charliac, village de la comm. de Vigeois, 2 kil. 500 N., appelé Carlac, ch. CXIII, p, 68. Pierre et Guy de Bré devaient être proches parents, peut-être même frères, car ils possédaient d'importantes propriétés dans les mêmes localités : Charliac, Espioussas.

habeo in manso de Crotas, et omne quod habeo in manso de Lavaur (1), et quartam partem de molendino et stagno de Rofiniaco (2), et pratum de Issidolea et do ad opus monasterii (3) quod habeo in mansó Stephani de Podio Despunzans (4), hęc omnia dono et concedo, sicut habeo et teneo, post mortem meam domino Deo et Sancto Petro Vosiensi pro salute animę meę et viri mei Petri de Bré et patris mei et matris meę et fratris mei Archambaldi vicecomitis et filiorum meorum et filiarum et omnium parentum meorum.

Hujus doni et hujus helemosinę auditores fuerunt domnus abbas Petrus et Gauzfredus, prepositus, et Geraldus, presbiter, et Bernardus Valentia et Rotbertus de Turre et Petrus Johannes.

Factum est donum istud, temporibus Philippi regis. Hoc donum concesserunt filii ejus, audientibus istis.

Sciendum vero est quia ipsa Agnès de Bré, dedit Deo et Sancto Petro Vosiensi, omne quod habebat in manso al Brun Despunzans, pro Bernardo quem misit monachum in eodem monasterio, pro anima viri sui Petri de Bré, et sua et filiorum suorum omniumque parentum suorum, audientibus domno Petro abbate et fratribus ejusdem monasterii et Bernardo Valentia et Petro Johanne et Fucherio de Curvosalice.

Dedit quoque ipsa Agnès de Bré, Sancto Petro Vosiensi, omne quod habebat in mansó de Transrivo (5), pro se et pro viro suo Petro de Bré, et in vita * et post mortem mittantur in consortia Sancti Petri.

Petrus autem decanus, cum consilio fratrum ejusdem loci, commendavit ei in obedientiam apud Vosias, unam domum et unum ortum, tali conventu, ut post mortem ejus remaneret Sancto Petro et fratribus monasterii Vosiensis, cum omnibus que in ea inventa fuerint.

Hoc autem promiserunt et concesserunt Petrus de Bré, vir ejus, et filii Otto Bernardus et Petrus de Bré ut sicut denominatnm est, teneretur, audiente Gauzfredo Delleiriz.

* Fol. LXIX, r°.

(1) Lavaux, village de la comm. de Vigeois, 1 kil. N. O.

(2) Rouffignac, village de la comm. de Lubersac, 2 kil. au N.; 12 kil. N. de Vigeois; déjà identifié, note 1 de la page 56.

(3) *Ad opus Monasterii.* Comme Guy de Bré, Agnès de Comborn, femme de Pierre de Bré, donne pour la reconstruction du monastère incendié au milieu du XIe siècle. (Chr. de G. de Vigeois, ch. XVII.)

(4) Le Puy-d'Espioussias, petite colline dominant l'important village d'Espioussas, 5 kil. S. E. de Vigeois.

(5) Trarieux, village de la comm. de La Graulière, 6 kil. S. E. de Vigeois; déjà identifié, note 1, p. 41.

DE REDITIBUS HUJUS TERRE.

In manso de Lavaur (1) II solidos in augusto et IIII^{or} sextarios de civada alla ferrat de Comborn (2) et suem.

In manso Stephani d'Agrefolz a Corzac (3), II solidos in augusto et I popadam et I gallinam et explectum et alius mansus a Corzac a Lavernia, similiter II solidos in augusto et I gallinam et explectum.

In manso de Mantem (4), XII denarios et V sextarios de sigile et IIII^{or} de frumento.

In manso de Crotas II solidos ad Sanctam Mariam in augusto, et IIII denarios et IIII^{or} sextarios de sigile et IIII de civada al ferrat de Comborn et I gallinam et popadam et explectum et suem.

In manso al Bru Despunzas (5), I modium de sigile et II solidos in augusto et IIII^{or} sextarios do civada et *VI denarios de vinada* et explectum et trogam et I gallinam.

In tribus mansis a Charlac et I bordariam, totum quod habebat Agnès de Bré et Wido de Bré (6) est Sancto Petro.

In manso della Manania (7) a Vultazac XII sextarios; IIII^{or} de sigile, et IIII^{or} tririci et IIII^{or} de civada et XII denarios.

In II mansis de Charlac, videlicet in manso Borget VI denarios, et explectum Sancti Johannis et talliam, in augusto II solidos et I sextarium de sigile et I avene; in manso Geraldi similiter.

(1) Lavaux, 1 kil. N. O. de Vigeois.

(2) Le jour de la fête ou de la frairie de Comborn, ancien chef-lieu de la vicomté de ce nom, comm. d'Orgnac, 7 kil. S. O. de Vigeois; déjà identifié notes 5, p. 32 et 1, p. 71.

(3) Goursac ? village de la comm., de Sainte-Ferréole, cant. de Donzenac, 1 kil. S. de Sainte-Ferréole, 18 kil. S. de Vigeois.

(4) Mantet? village 1 kil. S. O. de la comm. de Saint-Clément, 12 kil. S. E. de Vigeois.

(5) *Al Bru Despunzas*, se rapproche du *Poi ad Spulcias*, de la charte CXIII (p. 69), qu'on pourrait traduire par *les Pousses*, lieu ardu, difficile à monter (il y a encore à Limoges les rues montueuses des Petites-Pousses et des Grandes-Pousses); avant de devenir l'Espioussas actuel, ce nom a successivement dégénéré en Espunzas, puis Espunzans, enfin Espioussas.

(6) Cette possession, commune à Agnès et Guy de Bré, confirme nos suppositions sur la proche parenté qui devait les unir (note 5, p. 85).

(7) La Moneille, voir note 4, p. 85.

CXL

1092-1110

Notum sit omnibus hominibus quoniam Petrus Specioso Oculo de Sancto Clemente (1), acceptavit mansum de Mantel (2) de domno Petro abbate, et fuit homo ejus, et domnus abbas Petrus dedit illi mansum, tali conventu ut quandiu vixerit, teneat, et omni anno XII denarios et V sextarios de sigile et IIII^or^ frumenti reddat. Post mortem vero suam, hic sepeliatur et mansus Deo et Sancto Petro remaneat sine ulla contradictione, cum omni substancia et omnibus rebus quę in eo invente fuerint.

Auditores hujus rei fuerunt Geraldus de Aneda, Bernardus de Praz, Rainaldus, secretarius, Petrus Guillabaldus (3), monacus * Petrus Garit, monacus, Petrus de Carreiras, monacus.

CXLI

Circa 1108-1110

Sciant omnes tam futuri quam presentes quod Galterius de Montenujerio (4), tollebat Deo et Beato Petro Vosiensi, medietatem de civada de VII^tem^ bordariis quę dicuntur bordaria ad Mazfres (5), bordaria a Pairizaguet (6), bordaria a Lascouz (7), bordaria a La

* Fol. LXIX, v°.

(1) Saint-Clément, chef-lieu de comm., 12 kil. S. E. de Vigeois.

(2) Mantet, village de la comm. de Saint-Clément, déjà identifié page précédente, note 4.

(3) Petrus Guillabaldus, neveu d'Adémar de Sarazac, déjà mentionné ch. VII, p. 7.

(4) Montneyger, village de la comm. de Sarran, cant. de Corrèze, 32 kil. O. de Vigeois, paraît avoir donné son nom à une ancienne famille du nom de Monte Nucherio (ch. du fol. CXI du *Cartulaire*), Monte Nucario (ch. CXIII), Monte Nujerio (ch. CXLI), qui est devenu *Montneyger*.

(5) Masfreiz, village de la comm. d'Eyburie, 11 kil. N. E. de Vigeois, appelé *Marenfresc*, dans la charte XXXV de la page 23; pourrait être aussi un autre Masfreiz, commune de Peyrissac, 18 kil. N. E. de Vigeois.

(6 et 7) Pairizaguet et Lascouz, villages des communes de Chamberet et de Saint-Pardoux-Corbier, 23 kil. et 10 kil. de Vigeois; déjà identifiés page 23, notes 3 et 5.

Fauria (1). Tandem cum consilio Gaucelmi Bernardi et Arnaldi de Luire, dimisit Sancto Petro Vosiensis et fratribus ibidem Deo servientibus, totum quod exquirebat in his VII[tem] bordariis, ipse vel alii per eum.

Fratres quoque ipsius, Petrus, Bernardus et Willelmus, hunc donum concesserunt, accepitque pro hoc hisdem Galterius, X. solidos, ab Geraldo, monaco, de Benaguas, qui hoc donum suscepit.

CXLII

1108-1110

Noverint omnes tam presentes quam futuri quod Petrus (2), comtors de Camboliva, misit in pignore Petro Torenc et Andree fratre ejus, medietatem de alodo de manso et de capmanso de La Genesta (3) per III solidos. Postea vero Geraldus, monacus, de Benagas, reddidit istos tres solidos Petro Torenc et Andree fratre ejus, dimiseruntque pignus quod tenebant Sancto Petro Vosiensi, deditque XII solidos Petro Ramnulfo de Camboliva, cujus voluntate et auctoritate hoc factum est. Deinde isdem Petrus Ramnulfus, veniens in Vosiensi monasterio, dimisit Deo et Beato Petro, totum quod exquirebat in manso predicto et capmanso de La Genesta, ipse vel alii per eum audiente Petro abbate et fratribus ejusdem loci, et Geraldo Lacapra; hinc de capitulo progressus, textum evangelii tenens super altare Sancti Petri donum quod fecerat, firmavit * accepitque pro hoc X solidos.

Pater quoque ejus Ramnulfus et filius suus Stephanus, frater supradicti Petri, postea ante altare Sancti Petri, similiter concesserunt, audiente domno Petro abbate, et cuncta congregatione monachorum, et Stephano, presbitero de Camboliva, Geraldo Lacapra, multisque aliis.

Facta sunt hęc temporibus Ludovici regis Francorum, et Eustorgio episcopo Lemovicorum.

* Fol. LXX, r°.

(1) La Faurie, village de la comm. de Chamboulive, 2 kil. N., 16 kil. N. E. de Vigeois, 5 kil. S. du Masfreiz, de la commune de Peyrissac.

(2) Pierre Ramnulfe, *comtors* de Chamboulive, paraît être le même que celui de la charte XXXIX (p. 26).

(3) La Geneste, village de la comm. de Chamboulive, 3 kil. S., 13 kil N. E. de Vigeois; déjà identifié notes 3 de la page 25 et 2 de la page 26.

CXLIII

1108-1110

Notum sit omnibus hominibus quoniam Bernardus Dessando dimisit Deo et Beato Petro apostolo Vosiensis, unam bordariam quę appellatur a La Plancha a La Chalm (1) quę est inter castrum de Comborn et aecclesiam de Orniaco. Istam bordariam supradictam dedit pro salute anime sue. Si aliquis contra hunc donum ullam calumpniam inferre presumpserit, inprimis in iram Dei omnipotentis et Sanctorum omnium incurrat, et cum Datan et Abiron et cum Juda traditore, in infernum participationem habeat.

Auditores hujus doni fuerunt Arnaldus, presbiter de Orniaco, Petrus Gibraldus, capellanus de Comborn, Stephanus de Castra et Willelmus, frater ejus.

Facta sunt hęc temporibus Ludovici regis Francorum, et Eustorgio episcopo Lemovicorum.

CXLIV

1100-1110

Presentibus atque futuris notum esse volumus, quoniam Petrus Dafriac (2) obtinuit fevum suum, quem jure debebat habere de domno Petro abbate, fuit que homo ejus propriis manibus, hac fecit ei suas fiducias. Unum tamen mansum qui dicitur de Cauzfurns (3), quem Wido de Bré reliquit Sancto Petro in Vosiensi monasterio, quem isdem Petrus Dafriac querebat, domno abbati Petro minime ei concedere voluit. Alium tandem mansum qui vocatur mansus Lagraula de Josmaizos (4), tali conventu retinuit

(1) La Planche-de-la-Chaume, vaste étendue de terrains incultes, s'étendant entre le château de Comborn et le chef-lieu de la commune d'Orgnac, 8 kil S. O. de Vigeois.

(2) Pierre d'Afriac ou de Afriac, croisé de l'arrière croisade (1101-1103), témoin des donations de Guy de Bré (ch. CXIII, p. 68), mentionné au Cartulaire d'Aureil (p. 145), comme témoin d'une donation de Guy de Bren.

(3) Chauffour, village de la comm. de Saint-Ybart, 1 kil. 500 N. O., 8 kil. N. de Vigeois; village placé au milieu des possessions de l'abbaye.

(4) Jouméjoux ou Juméroux, village de la comm. de Saint-Pardoux-Corbier, 1 kil. N., 8 kil. 500 N. O. de Vigeois.

ut quandiu ambo fratres vixerint, Petrus videlicet et Ademarus Dafriac, omni anno VI sextarios frumenti reddant, * post mortem vero illorum, Sancto Petro solutus remaneat.

Hujus rei auditores fuerunt, domnus abbas Petrus, Rainaldus, secretarius, Gauzfredus, prepositus, pluresque alii.

CXLV

DONUM AIMIRICI.

1110

Sciendum vero est quod ego Aimiricus, Geraldi (1) de Pomroi filius, dono ac derelinquo Deo et Sancto Petro Vosiensi et habitatoribus ejusdem loci, tam futuris quam presentibus, frumentum quod habeo in ecclesia Cambolive, scilicet X sextarios et duas partes unius sextarii, quos jure hereditario de proferencia (2), jam predictę ecclesię, ad festivitatem Omnium Sanctorum mihi reddendos, per unum quemque annum recipio ut sine alicujus hominis interdicto, pro animę meę, totiusque generis mei remedio libere habeant, et a modo in perpetuum libere teneant. Quod quidem frumentum testifico fratrem meum Bernardum uno eodemque modo unoque desiderio quo ego dedisse ac derelequisse predicto apostolo Petro jam olim in lecto egritudinis positum, me audiente, Hugone (3) quoque fratre meo presente, et matre mea Agnès, Alupo etiam presbitero ordinante.

Hoc donum etiam perficitur anno millesimo CX, indictione III, regnante Ludovico rege, sedente in cathedra urbis Lemovice Eustorgio episcopo, ac vivente Combornense Bernardo vicecomite, coram domno Petro abbate, toto capitulo audiente et quodam laico nomine Rotgerio.

* Fol. LXX, v°.

(1 et 3) Gérald et Hugues de Pomroi (de Ponte Rubeo) figurent au Cartulaire de Saint-Jean-d'Aureil à diverses reprises, et notamment aux pages 11, 99, 161 et 332.

(2) *Proferent*, proferentia, « Hoc est totum fevum presbyterale et proferentiam de tota parrochia de annona et de vino et totum *profertum*, que *ad celtarios* venit (1) ». On appelle encore ainsi, en Limousin, les objets déposés sur l'autel en signe d'offrande à Dieu.

(1) Cartulaire de Conques en Rouergue

CXLVI

DONUM BONII.

1111-1124

Omnibus notum sit quoniam Bonius dedit Deo et Sancto Petro apostolo Vosiensi ejusque congregationi, pro salute animę suę, II^{os} solidos in manso de Blaisac (1), qui vocatur Bugin (2), et in villa de Bochiac (3) IIII^{or} denarios quos habebat de Petro Garmaza (4).

Auditores hujus rei fuerunt domnus abbas Rainaldus, Petrus Gariz, monacus, Bernardus, monacus, cellararius, Geraldus Guillabaldus, monacus, Petrus de Vallada, Petrus Galterius (5).

. . . . . .

. . . . . .

* Ii sunt colliberti Sancti Petri Vosiensis.

Petrus (6) Stephanus et mater ejus Rainavida (7).

Petrus Girbertus et uxor ejus (8).

Geraldus Martinus del Espinaz (9).

Stephanus sutor de Crosa Villa (10).

Petrus et Stephanus, frater ejus, de Crosa Vila, et uxor ejus, filia Constantii, Cabrol de Sejanc.

* Fol. LXXI, r°.

(1 et 2) La Buginie, ancienne paroisse de Bleygeat, actuellement commune de Vigeois, 3 kil. S. de Vigeois; déjà identifié notes 3, p. 42; 2, p. 67; 2, p. 78.

(3) Bouchiat, village de la comm. de Saint-Ybart, 5 kil. N. de Vigeois; déjà identifié notes 1, p. 72, et 5, p. 74.

(4) Pierre de Garmaze, déjà mentionné charte CXXII, p. 74.

(5) Deux lignes et demi laissées en blanc.

(6) Au-dessus du nom de Petrus, en interligne figure le signe ⊢ que nous interprétons par un demi-denier. Le même signe au-dessus des mots : Petrus Stephanus, Petrus Girbertus, Geraldus Martinus, Petrus, Stephanus, Constantia, Benedictus et Girberga de Crosa Vila, Geraldus et Petrus Constans.

(7) Au-dessus du nom de Rainavida, en interligne, écrit : I. D., ce que nous interprêtons par un denier.

(8) Au-dessus de : uxor, en interligne le chiffre .I. placé entre deux points qui doit avoir la même signification que celui placé au-dessus de Rainavida.

(9) Lespinas, village placé à côté de Jouméjou, comm. de Saint-Pardoux-Corbier, 8 kil. 500 N. de Vigeois.

(10) Crouzevialle, village de la comm. de Voutezac, 11 kil. S. de Vigeois.

Constantia de Crosa Vila.

Benedictus de Crosa Vila, et filii ejus.

Girberga de Crosa Vila et soror ejus et filii sui Benedicta de Vultazac et III filię ejus Geraldus Constans et frater ejus Petrus et soror eorum.

CXLVII

DONUM ELIE DAIEN

1111-1118

Universis tam presentibus quam futuris notum sit quoniam Helias de Aient (1), do domino Deo et Sancto Petro apostolo Vosiensi ejusque congregationi, pro salute anime meę omniumque parentum meorum, totum quod habeo vel exquirere possum in *fevo presbiterii* (2) ęcclesie Spartiniaco (3) et quod habeo in manso qui appellatur *diaconi* et in stagno aque qui est juxta ipsum mansum totum quod habeo vel alii per me, taliter ut si fevales mei qui in fevo istius ecclesie aut in isto manso aliquid de me fevaliter habent, si Sancto Petro aliquid dare voluerint, aut monachi ullo modo adquirere potuerint donum et placitum que ipsi fecerint, ego concedo permanendum.

Hujus doni auditores fuerunt domnus abbas Rainaldus et Bernardus vicecomes (4), in quorum manu factum est, et Hugo Ladenz et Boso filius ejus et Gauzfredus Bernardus de Aient et Gauzfredus de Peiruza. Hoc donum sicut supradictum est, dedit et concessit Deo et Sancto Petro Vosiensi ejusque congregationi pro salute anime sue, uxor Helie nomine Cervia, apud Castellum d'Aient (5),

(1) Ayen, chef-lieu de canton, 20 kil. S. O. de Vigeois.

(2) Le fief presbitéral, le mas du diacre; ces deux dénominations confirment ce que nous avons dit note 3, p. 34.

(3) Eglise de Saint-Martin d'Espartignac, actuellement chef-lieu de comm. cant. d'Uzerche, 9 kil. N. E. de Vigeois, figure au testament de Saint-Yrieix; déjà identifié, note 1, p. 55.

(4) Bernard, vicomte de Comborn, 1092-1119.

(5) *Castellum* est ici bien caractéristique de la différence existant entre le *Castrum*, bourg fortifié, habité par un assez grand nombre de familles, venant immédiatement après la *civitas*, et le *donjon* proprement dit, résidence du seigneur principal, appelé parfois *princeps*, comme différentes chartes nous l'ont appris pour les familles de Bré, de Pierrebufière, de Malemort et de Las Tours.

in manu Petri Guarit monacho, tenens ipsam cartam quam vir ejus Helias concesserat.

Auditores hujus concessionis fuerunt Helias d'Aient et Galterius Johannes, procurator eorum * et filius ejus Peirogorcus et Geraldus de la Valleta, presbiter.

CXLVIII

DONUM GERALDI DE JAU ET FILII EJUS

1111-1124

Presentibus et futuris notum esse volumus quoniam ego Geraldus de Jan et filius meus Wido, damus Deo et Sancto Petro Vosiensi totum quod habebamus vel exquirebamus in manso de Lafauria (1), in manu domni Rainaldi abbatis. Et si aliquis homo hoc aliqua occasione inquirere voluerit, promittimus ut salvum manere faciamus.

Auditores vero fuerunt Petrus Garitus, monacus, Arbertus de la Ribeira et uxor ejus, Audiardis, Itherius de la Ribeira, Petrus Bernardus, Stephanus, judex, Geraldus Paravisus.

CXLIX

1124-1164

Notum sit omnibus hominibus quod ego Boso de Jau, filius supradicti Geraldi, dono et concedo Deo et Sancto Petro Vosiensi totum quod habebam vel exquirere poteram juste aut injuste in manso de Lafauria de Javerlac, in manu domni Ademari abbatis, audientibus Petro Durnasio, *sacrista*, Widone Magrefort, monaco, Petro Bernardi, milite, Gauberto, bajulo meo, Geraldo Aussaprat, Petro de Marses, Geraldo et Stephano de Javerlac.

Similiter ego Geraldus, frater supradicti Bosonis, dono Deo et Sancto Petro totum quod habebam in supradicto manso, in manu

* Fol. LXXI, v°.

(1) La Faurie de Javerliac, village à côté de Javerliac, comm. de Vigeois, 3 kil. S. O., et qui a disparu comme lui. On trouve encore à la matrice cadastrale de Vigeois une parcelle inscrite sous le nom de Les Farges, dont la situation paraît correspondre au mas ici mentionné.

Aimirici la Genebreira, monachi, audientibus fratre meo Bosone, Raimundo de Peiruza, Archambaldo Meschi, Willelmo Lafullia, Petro Pannell, Gauzberto Torto, bajulo nostro.

Hoc factum est ante ecclesiam Sancti Jacobi de Albischers.

CL

DE ORTO AUDITORII.

1124-1164

Tam presentibus quam futuris notum sit quoniam Ego Petrus *de Jutzia* Geraldi et soror mea Petronilla, damus Deo et Beato Petro apostolo Vosiensis, pro anima matris nostre et pro nostris animabus, octo denarios qui sunt reddendi in vigilia Natalis domini et unum sextarium frumenti, ad festum Sancti Martini in domo et in orto quem tenent Garnerii qui vocantur Auditorii, ita ut a monachis possideatur in perpetuum. Hanc oblacionem facimus in presencia domni Ademari abbatis, audientibus et videntibus Geraldo de Sancto Cirico et Geraldo Milone, presbiteris; Geraldo de Blaisac; Petro Pestorel et uxore ejus; Geraldo Lamasa qui hoc concesserunt; Geraldo de Manso; Stephano de Aqueductu; Archambaldo et Geraldo filio ejus Enjalrico; Bernardo de Villanes.

CLI

572-573?

* S..... (1)..... et ..... [Are]dius, presbiter et ge[nitrix] mea Pelagia cedimus et condonamus Deo et Sancto Petro apostolo ad monasterium Vosidense (2), apud Lemovicas, monasterium Sancti Michaelis (3), et ecclesiam

* Fol. LXXII, r°.

(1) Toute la partie supérieure de ce folio a été déchirée transversalement, de gauche à droite.

(2) *Vosidense* est la plus ancienne forme connue du nom de Vigeois. La lettre D qui n'était pas encore tombée en est la preuve.

(3) Saint-Michel de Pistorie (de *pistoria*, quartier des boulangers), pour le distinguer de Saint-Michel-des-Lions. C'était un ancien monastère, situé entre le pont Saint-Martial et la Cité de Limoges, plus tard une cure qui a subsisté jusqu'à la Révolution. L'église, qui était très ancienne, est aujourd'hui absolument détruite; il n'en reste aucune trace. Jocundus, père de saint Yrieix, y était enterré.

Sancti Petri de Naves (1), et ecclesiam Sancti Martini Spartiniaco (2), et ecclesiam Sancti Galli (3), et ecclesiam de Camboliva (4), et ecclesiam de Baissiaco (5). Si autem monachi Vosidensis monasterii nobis solatia prebuerint, damus Texitoialo (6) portionem nostram et centum aripentos vinearum et curtim de Siciaco (7), et mansum de Columbes (8) de Vultaziaco, et mansum de Faorgiis (9) de Alaciaco (10), istas res denominatas sana mente et integro consilio judices cerciores rerum nostrarum metuentes casus fragilitatis humane ne nos subito mors provenire incautos valeat, condonamus atque concedimus Deo et Sancto Petro apostolo pro salute animarum nostrarum omniumque parentum nostrorum.

Facta sunt hęc subdie pridie kalendas novembris XI anno regni

(1) Naves, chef-lieu de comm., canton nord de Tulle, 20 kil. S. E. de Vigeois.

(2) Espartignac, chef-lieu de comm., cant. d'Uzerche, 9 kil. N. E. de Vigeois; déjà identifié, note 1, p. 78.

(3) Saint-Jal, chef-lieu de comm., cant. de Seilhac, 10 kil. E. de Vigeois; déja identifié, note 4, p. 83.

(4) Chamboulive, chef-lieu de comm,, cant. de Seilhac, 15 kil. N. E. de Vigeois; déjà identifié, note 9, p. 69.

(5) Beyssac, chef-lieu de comm., cant. de Lubersac, 8 kil. O. de Vigeois; déjà identifié, note 1, p. 9.

(6) Serait-ce Excideuil, chef-lieu de canton (Dordogne), lieu fort ancien et où l'abbaye de Saint-Yrieix a possédé jusqu'à la Révolution des biens importants.

(7) Sioussiac, village, de la comm. de Vigeois. 3 kil. S. E.; déjà identifié, note 4, p. 68.

Saint Yrieix y possédait une église qu'il met sur la même ligne, dans son testament, qu'Attanum. Il lui lègue : « Simul et de Sisciaco oratorio tribunalia dua valentia solidos II, vela ad ostia III, valentia solidos VI, turres, calices, pallas et coopertoria pærdictis martyriariis ad custodiendum tradimus »..... « et tectos sanctorum reparari cum necesse fuerit, jubeatis, hoc est Attano et Sisciaco..... » Dans les *Chartes et Diplômes* publiés par Pardessus, on lit *lectos*, au lieu de *tectos!*

(8) Colombeix ou Colombiey, important village de la comm. de Voutezac, 13 kil. S. O. de Vigeois; déjà identifié, note 3, p. 55.

(9) La Faurie, village de la comm. d'Allassac, 4 kil. S. O., 16 kil. S. O. de Vigeois.

(10) Alaciaco, comme Vosidense, est la plus ancienne forme connue du nom d'Alassac; déjà identifié, note 3, p. 4.

domni nostri Segeberti (1) regis. Quicunque autem dona ista que de rebus propriis sub testamento fecimus sibi violenter vendicaverit, excommunicatus sit et anatematizatus.

Hoc monasterium Sancti Petri quod Vosias appellatur, post mortem Sebastiani abbatis, Beatus Aredius destructum restauravit et innumeris beneficiis celeberrime ditavit. Predictus vero Sebastianus ipsum Beatum Aredium in puericia litteris imbuerat; post cujus discessum, restaurato monasterio monachis XII^{cim} ibi collectis, nepotem suum Astidium virum illustrem, abbatem prefecit.

Dedit etiam huic monasterio alias ecclesias aliaque predia, sicut in preceptis Beati Martini Turonensis plenissime invenitur (2).

CLII

. . . . .

* Notum sit omnibus hominibus (3)..... concessit domno Petro..... ru, quod cumque adquirere potue[runt] Vosiensis monasterii ex terra qu..... retinent fevales ejus, audientibus Rainaldo, monaco, Gauzfredus, prepositus et Aimiricus de Celom.

CLIII

1092-1110

Omnibus hominibus notum sit quoniam Wido de Turribus (4), misit in pignore Sancto Petro Vosiensi et abbati Petro, mansum

* Fol. LXXII, v°.

(1) Sigebert I, roi d'Austrasie, IIIe fils de Clotaire, commença à régner en 561; assassiné en 575. La onzième année de son règne nous donne par conséquent l'année 572 pour la date du testament de saint Yrieix que l'on met souvent 573. L'orthographe du nom de Segebert comme celle de Vosidense et d'Alaciaco, démontre l'ancienneté de ce curieux document historique. Quelques auteurs l'ont crû cependant interpolé.

(2) Mabillon, dans ses *Analecta vetera* (col. 622, p. 211), a donné la copie de ce testament avec quelques variantes. Ainsi il débute par ces mots : Ego Aredius..... et mater Pelagia, ajoutant *ego* et supprimant *presbiter* et *genitrix*, auxquels il substitue *mater*. *Texitoialo* a été lu *Fexitoialo*.

(3) Toute la partie supérieure du fol. LXXII ayant éte déchirée, on ne peut lire cette charte que très imparfaitement.

(4) Guy III de Las Tours, fils aîné de Guy II et d'Agnès de Chambon Sainte-Valerie, petit-fils d'un frère de Guy I, surnommé le Noir, seigneur

de las Faurgas (1) et fodrum (2) de sex mansis de Altafaia (3) propter LX solidos. Tali conventu fecit hoc pignus, ut post mortem ejus esset Sancti Petri Vosiensis..... pro anima sua et pro anima patris sui et matris suę et ut nomen ejus inter fratres scriberetur.

Auditores hujus rei fuerunt domnus abbas Petrus, Gauzfredus, prepositus, et Petrus de Bré.

CLIV

DONUM GOLFERII DE TURRIBUS

1092-1110

Golferius autem de Turribus frater ejus, dedit Deo et Sancto Petro Vosiensi, pro anima sua partem suam de fodris de mansis supradictis de Altafaia, audientibus domno Petro abbate, Gauzfredo, preposito, Otone Bernardo, Girberto Malafaida.

CLV

. . . . .

Rainaldo de Bochiac (4) fuerunt filii Archambaldus de Bochiac et Wido d'Aissa et Ermengardis. Ermengardis ista habuit tres filios, Petro de Garmaza (5) et Geraldo Chabatza et Widone de Garmaza. Wido autem d'Aissa divisit terram suam cum fratre suo Arcambaldo de Bochiac et de ista terra dedit isdem Wido totum quod habebat in Bochiac Petro de Garmaza, nepoti suo in heredi-

de Las Tours, Hautefort et Terrasson, marié à Engalcias de Malemort. M. Bosvieux, le premier, par le rapprochement des dates de plusieurs chartes du Cartulaire de Beaulieu, a établi ce fait historique (Arch. dép. de la Haute-Vienne, manuscrits Bosvieux).

(1) Las Fargeas, village de la comm. et du cant. de Lubersac, 8 kil. N. O. de Vigeois, déjà identifié, note 3, p. 24.

(2) *Fodrum*, terre inculte (voir note 2, p. 33).

(3) Hautefaye, village de la comm. de Vigeois, 3 kil. S. O.. déjà identifié, note 2, p. 9.

(4) Bouchiat, village de la comm. de Saint-Ybart, 5 kil. N. de Vigeois, déjà identifié notes 1, p. 72 et 5, p. 74.

(5) Garamaze, village de la comm. de Saint-Martin-Sept-Pers, 7 kil. N. de Vigeois, déjà identifié notes 2, p. 72 et 4, p. 74.

tate. Petrus iste de Garmaza dedit hanc terram de Bochiac Deo et Sancto Petro Vosiensi pro anima sua et pro animabus omnium parentum suorum (1).

* (2) . . . . . .

. . . . . mansus de Brolio (3) debet vinata VI denarios et I popadam et I gallinam. Foire I sextarium tritici et I sigile et II avenę et explectum.

Mansus de la Noalia (4), I popadam et I gallinam. Foire, 1 sextarium tritici et I sigile et II avenę et explectum.

Mansus Ragaudencs in martio III denarios et omne quod egreditur excepto fisco judicis.

Ortus qui juxta bordariam del Prat situs est, in martio IIII denarios.

DE FAIA

Bordaria del Prat, in martio IIII denarios et inter duos annos I propadam et I gallinam. Foire, dimidium sextarium tritici et dimidium sigile et I avenę et explectum.

Bordaria a Alball, inter duos annos I popadam et I gallinam et explectum.

Mansus Deschezador, I popadam et I gallinam et foire, I sextarium tritici et I sigile et II avenę et explectum.

Mansus al Eschazer, similiter et vinata VI denarios.

Mansus Mesclivencs, similiter, excepta vinata.

** [Mansus del] Chassam, I popadam, I gallinam; ad Sanctum Martinum, IIII denarios.

Mansus de la Polga (5), I popadam et I gallinam. Foire, I sextarium frumenti et I sigile et II avenę et explectum.

* Fol. LXXIII, r°.

** Fol. LXXIII, v°.

(1) Un signe à l'encre rouge, correspond à un renvoi ainsi conçu : « *Verte retro VIIII folios et invernies donum supradicti Petri de Garmazæ.* » Si en effet on tourne IX fol. du manuscrit original, on trouve au bas de la page LXV, r° (charte CXXII p. 74) la donation faite à Vigeois, par Pierre de Garmaze.

(2) Toute la partie supérieure du fol. LXXIII a été déchirée (environ neuf lignes), c'est le véritable commencement du Polyptyque qui va se continuer dans les XV folios suivants.

(3) Le Breuil, village de la comm. de Sadroc, 12 kil. S. de Vigeois, déjà identifié note 1, p. 64.

(4) La Noaille, village de la comm. de Beyssat, 8 kil. O. de Vigeois.

(5) La Pleuse, village de la comm. d'Allassac, 1 kil. 500 N.; 12 kil S. de Vigeois.

Mansus de la Boaria, vinata VI denarios in martio et I popadam et I gallinam et foire et explectum.

De Sejauc. Bordaria Geraldi Cabrol, in martio XII denarios et II sextarios sigile.

Bordaria Rotgerii de Gaeta de Malmont, in martio IIII denarios.

Bordaria Varvassor, in martio VIII denarios et III sextarios sigile et III avenę et I sextarium vini aut I avenę ad Judicis.

Bordaria de Lafont, I denarius.

Pro bordaria quę fuit Martini, presbiteri, debet Geraldus Cabrols II sextarios sigile et Constancius similiter II sextarios sigile.

De manso que vocatur Faures et de bordaria reddit Constancius ad festivitatem Sancti Martini X denarios et in martio X, et explectum.

Propter modicum terrę quam Umbertus tenet, reddit * in martio VIII denarios.

De orto quem Bernardus Painna tenet II sextarios frumenti et II sigile et in martio VI denarios; ad missam Sancti Martini VI.

Mansus de Abriac (1) dimidium modium sigile et IIII sextarios frumenti; vinada VI.

Mansus de La Faifoilla (2), vinada III denarios et agrer.

Mansus Sparsilac (3), I modium sigile et dimidium modium avenę; in martio VI denarios; ad missam Sancti Martini, II solidos et dimidium.

Mansus de Roeira (4), IIII sextarios sigile et IIII avenę; in martio V denarios, ad missam Sancti Martini VI et explectum.

Mansus del Mont (5) V sextarios sigile et IIII avenę; vinada I denarium.

De Bochiac (6). De terra quam Geraldus de Cantaluba (7) tenet; in martio II denarios; ad missam Sancti Martini VIII [denarios] et Geraldus Cauzenelz reddit vinada II denarios et agrer.

* Fol. LXXIV, r°.

(1, 2 et 3) Habriat, Farfouillac et Spartillac sont trois villages placés à côté les uns des autres, au N. de Saint-Martin-Sep-Pers, 9 kil. N. de Vigeois; déjà identifiés notes 2 et 3, p. 45.

(4) Royère, village de la comm. de Saint-Ybart, 5 kil. N. de Vigeois; déjà identifié note 1, p. 84.

(5) Actuellement Le Puy, 500 mètres N. E. d'Habriat et Farfouillac, 9 kil. N. de Vigeois.

(6) Bouchiat, voir notes 1, p. 72; 5, p. 74, et 3, p. 92.

(7) Chanteloube, village de la comm. de Salons-La-Tour, 12 kil. N. de Vigeois.

De alia terra quam Geraldus Girbertus tenet, VI sextarios sigile et explectum.

Mansus de La Boaria, dimidium modium sigile et ad missam Sancti Martini XII denarios.

De molendino de Bochiac, XII sextarios sigile.

De molendino de Nonal, VIIII sextarios sigile.

De dominio de Bochiac, I sextarium frumenti.

Geraldus Macrifortis debet IIII sextarios de vino propter solarium Richardi, fiducie sunt propter hoc, Geraldus de Faia, presbiter, et Johannes de Selaur.

* Mansus de Chanzols (1) debet, I modium sigile et VI sextarios avenę ; ad missam Sancti Martini VI denarios.

Bordaria quę est juxta ipsum mansum, medietatem de agrer.

De orto quem Geraldus de La Brujeira tenet, ad missam Sancti Martini IIII denarios.

De La Rocheta (2), III modios frumenti et IIII sextarios de fabis et dimidium modium avenę et II solidos et IIII denarios et de quodam orto que est a La Rocheta, medietatem.

De duobus mansis qui sunt in parrochia Sancti Juliani de Vendones (3), VI sextarios frumenti et VI avenę et vinada XII denarios.

Mansus de Rofinac (4), dimidium modium sigile et II sextarios frumenti et IIII avenę et XVI denarios.

De manso Baudric, dimidium modium sigile et II sextarios frumenti et IIII avenę. Vinata XII denarios.

Bordaria de Chastanet, quę est juxta ipsum mansum II solidos de explecto.

Mansus Capellan, dimidium modium sigile et IIII sextarios frumenti et IIII avenę et XII denarios.

De IIII^or mansis al Tell, I modium sigile et XI sextarios et VI sextarios avenę et II solidos.

Bordaria de Abriac, IIII sextarios sigile et IIII avenę et vinada, V denarios ; in martio IIII et III capones et I suem.

* Fol. LXXIV, v°.

(1) Chanzu, village de la comm. de Chanteix, 12 kil. S. E. de Vigeois ; déjà identifié note 2, p. 54.

(2) La Rochette, village, comm. et cant. de Donzenac, 15 kil. S. O. de Vigeois ; déjà identifié note 1, p. 67.

(3) Saint-Julien-le-Vendonnois, chef-lieu de comm., canton de Lubersac, 18 kil. N. O. de Vigeois.

(4) Rouffignac, village, comm. et cant. de Lubersac, 12 kil. N. de Vigeois ; identifié note 1, p. 56.

In bordaria quę est a Josmaisos (1), tertiam partem de agrer.

De orto quem Archambaldus presbiter, dimisit Sancto Petro, a Garmaza *a Muntanac* (2), * egreditur agrers.

Mansus de Josmaisos (3).

Bordaria quam Stephanus Chaubez tenet, IIII denarios ad missam Sancti Martini.

Bordaria Petri Cellararii, XII denarios.

De orto quem Geraldus d'Afriac dimisit Sancto Petro a Setpers, VI denarios ad missam Sancti Martini.

Mansus Lanter de dabs (4).

Mansus de Las Vernias qui vocatur Bordas (5).

De uno capmanso, in martio VIII denarios, ad missam Sancti Martini VIII; ad Natale domini IIII.

Pro medietate istius capmansi, redditur medietas de agrer, et pro alia medietate, IIII sextarios sigile et II avenę.

Pro duobus mansis quos Petrus Guillabaldus tenet de Sancto Petro, reddit omni anno, I modium sigile.

Bordaria de La Rocha, agrer et in martio IIII denarios.

De quodam orto al Verne, ad missam Sancti Martini VII denarios.

Mansus de la Mannania (6), dimidium modium sigile et VI sextarios avenę. Vinada VI denarios.

Mansus de Lascolz (7), qui est in parrochia Sancti Eparchii X sextarios sigile et in martio V denarios. Vinada V.

Mansus de Chauzforn (8).

Mansus de Antinnac, VII sextarios sigile.

Mansus Odolrici, XII sextarios sigile et IIII avenę; ad missam Sancti Martini XII denarios; in martio XII.

* Fol. LXXV, r°.

(1) Jouméjoux, village de la comm. et à 1 kil. N. de Saint-Pardoux-Corbier, 8 kil. N. O. de Vigeois; déjà identifié note 4, p. 90.

(2) Montagnac, village, à 1 kil. N. de Garamaze, commune de Saint-Martin-Sept-Pers, 8 kil. N. O. de Vigeois.

(3) Deux lignes et demie en blanc.

(4) Une ligne et demie en blanc.

(5) Une ligne et demie en blanc.

(6) La Moneille, village de la comm. de Voutzac, 11 kil. S. O. de Vigeois, déjà identifié notes 4, p. 85, et 7, p. 87.

(7 et 8) Lascoux et Chauffour, villages placés à 2 kil. l'un de l'autre, déjà identifiés notes 5, de la p. 23 et 4, p. 33.

* Mansus de Chastanet, IIII sextarios sigile et de alia terra, agrer.

Bordaria del Per (1) II sextarios sigile et II avenę; in martio IIII denarios; ad missam Sancti Martini II.

De orto qui est juxta ipsam bordariam, ad missam Sancti Martini, II denarios.

Bordaria de Lascossiza, in martio IIII denarios.

De Chastan Forat IIII sextarios sigile et II frumenti; in martio II denarios.

Bordaria del Pom, in martio IIII denarios et inter duos annos, I gallinam et I popadam.

Allas Forcellas, una bordaria debet ad missam Sancti Martini XII denarios.

Alia bordaria Girberti (2).

Alia bordaria Rotberti (3).

Mansus Garembose, XII sextarios sigile et IIII avenę; vinada, VI denarios; ad Natale VII (4).

Mansus al Jove, IIII sextarios sigile et II avenę. Vinada, II denarios; in martio V; ad Natale, III.

Bordaria Bernardi Constantini I sextarium vini et I panem.

De orto Baudran, I sextarium vini et I panem.

Bordaria Fonta similiter.

De orto quem Geraldus presbiter tenet, I denarium.

De alia bordaria, vinada VI denarios et I sextarium avenę.

De Mazairolas; bordaria Malsabrer ad missam Sancti Martini V denarios.

De domo Petri de Laspinaza (5) III denarios.

Propter modicum terrę, quam idem Petrus tenet, reddit V denarios.

De domo Stephani Boschairescha; ad missam Sancti Johannis, III denarios.

* Fol. LXXV, v°.

(1) Mas du Poirier, *de Piro*, lieu aujourd'hui disparu comme Javerliac, qui n'a laissé trace qu'à la matrice cadastrale de Vigeois sous le nom de Champ du Poirier, à côté du lieu où était autrefois Javerliac, déjà identifié note 3, p. 51.

(2) Ligne laissée en blanc.

(3) *Idem.*

(4) *Idem.*

(5) Laspinaza, village, à 500 mètres N. de Saint-Pardoux, 8 kil. N de Vigeois.

De domo Stephani Rascher ad missam Sancti Johannis * V denarios; ad missam Sancti Martini V denarios.

De orto Constantini vicarii, ad missam Sancti Johannis V denarios, ad missam Sancti Martini V.

De orto quem Geraldus Rex tenet, reddit ad missam Sancti Johannis VI denarios; ad missam Sancti Martini V denarios.

Bordaria Restizia, ad missam Sancti Martini VI denarios.

De villa de Chanzeiras (1), I modium et dimidium sigile et I sextarium avenę et III solidos et IIII denarios ad missam Sancti Martini; in augusto XI denarios et I minutam; in martio XI; et XIII cappones in augusto. Foire, II sextarios avenę et explectum et sues.

CLVI

DONUM BERNARDI VICECOMITIS.

DE ECCLESIA DE COMBRON.

1101-1104

Quoniam multa predecessores meos Beato Petro apostolo monasterii Vosiensis dedisse cognovi; ob hoc exemplo provocatus, ego Bernardus vicecomes (2), in Dei nomine, dono Deo et Sancto Petro apostolo Vosiensi ejusque congregationi, pro salute anime meę et patris mei et matris meę et omnium parentum meorum, capellam de chastello de Comborn (3) et quidquid ad eam pertinet ita ut ab hodierna die in manu abbatis sit et clericus qui in eam cantaverit.

Hoc donum facimus ego Bernardus vicecomes et filius meus Archambaldus, in manu domni Petri abbatis, cum consilio et auctoritate militum et hominum nostrorum, scilicet Hugonis *Laden*, Amelii de Carreiras et filii ejus Doitranni; Bernardi *La Vila*, Rainaldi *Hugonis*, Stephani *de Castris* et aliorum multorum.

* Fol. LXXVI, r°.

(1) Changieras, village de la comm. de Benayes, 2 kil. S.; 13 kil. N. de Vigeois.

(2) Bernard, vicomte de Comborn (1092-1119).

(3) Nadaud, dans son Pouillé du diocèse de Limoges, donne la date de 1102 comme celle de la donation de la chapelle de Comborn à Vigeois. (Grand Séminaire de Limoges, manuscrits.)

Ego Petrus (1) Lemovicensis episcopus, dono Deo et Sancto Petro Vosiensi capellam de Comborn et concedo alias ęcclesias quas Beatus Petrus et locus Vosiensis donum habuit et in cartis monasterii retinetur. Audientibus domno Petro abbate et omni congregatione et clericis et archidiaconibus nostris Petro *Bruschardo* (2) et aliis multis in capitulo ipsius monasterii Vosiensis

CLVII

DONUM UGONIS LADEN.

1104-1110

* Notum sit omnibus quoniam Ugo Dens dedit domino Deo et Sancto Petro apostolo Vosiensi ejusque congregationi pro salute animę suę in capitulo ejusdem loci, in presentia domni Petri abbatis, partem suam de manso de la Vallada post mortem suam et dedit IIII sextarios frumenti in proferentia (3) ecclesię d'Estival (4) in opere monasterii quandiu monasterium edificabitur (5) et postea in dominio fratribus ibi Deo serventibus, audientibus fratribus ejusdem monasterii.

CLVIII

. . . . . .

Sciendum est quoniam Audebertus de Lopiac in extremis positus, monachus effectus est dedit que et concessit domino Deo et Sancto

* Fol. LXXVI, v°.

(1) Pierre Viroald, évêque de Limoges (1100-1104).

(2) Pierre Bruschard, archidiacre de Limoges. Il est fréquemment question de lui dans la vie de Saint Geoffroy, fondateur du Chaslard, publiée par Bosvieux. Il fut d'abord le persécuteur du Bienheureux; puis devint son protecteur.

(3) Proferentia, *proferent*, voir note 2, p. 91.

(4) Estivaux, chef-lieu de comm., cant. de Vigeois, 8 kil. S.; déjà identifié, note 2, p. 77.

(5) C'est la troisième charte constatant la reconstruction du monastère qui dût commencer immédiatement après la nomination de Gérald de Lestrade (1082), se continuer sous son successeur Pierre Alboin (1091-1110) et enfin se terminer pendant l'abbatiat de Rainald de Roffignac (1111-1124). Nous ne voyons, en effet, sous le long abbatiat d'Adémar (1124-

Petro Vosiensi ejusque congregationi pro salute animę suę, fevum quem de Sancto Petro habebat et fevum Ugonis de Aqueductu.

Hujus doni auditores fuerunt Rainaldus, secretarius, et Petrus, *monachus*, magister, et Stephanus, diaconus, multi que alii.

CLIX

DONUM RAINALDI UGONIS

1111-1124

Omnibus hominibus notum sit quoniam Rainaldus Ugo (1) et uxor ejus Alaidis et frater ejus Petrus Ugo, venerunt ad monasterium Vosiense et in capitulo condonaverunt se ad sepulturam in eodem monasterio et ad monachilem habitum quando eis voluntas fuerit et propter hoc, ut firma promissio esset, accepit domnus abbas Rainaldus de capite Rainaldi Ugonis blestam (2) et concesserunt et dederunt totum quod pater eorum vel parentes dederunt Sancto Petro Vosiensi sicut habetur in cartis monasterii et tenetur a monachis et insuper ortum de Aqueductu quem tenebat Petrus Johannes monacus.

Factum est hoc in capitulo monasterii audientibus fratribus monasterii (3).

* (4) ..... [Mansu]s de Altafaia (5) debet XX.... sigile et IIII fru-

* Fol. LXXVII, r°. Le coin de ce folio, dans sa partie supérieure, a été déchiré.

1164), aucune charte mentionnant des donations; « *ad opus monasterii* ». Il faut en conclure que la belle abside romane de l'église actuelle de Vigeois, remonte d'une façon certaine au premier quart du XIIe siècle.

(1) Rainald Ugo, l'un des « *milites Combornenses* » du vicomte Bernard, descendait d'Hugues d'Agudour (Ugo de Aqueductu), donateur d' « *unam trellam vinee de Aqueductu* » vers 1030-1060, sous le règne d'Henri Ier (voir charte XXI, p. 15). Nous voyons ici le petit-fils confirmer la donation de son aïeul, « *ortum de Aqueductu* ».

(2) *Blesta*, Lemovicensibus, Bleite vel Bleste, dit du Cange dans son Glossaire à ce mot, Gall. *toupet*. Cet usage singulier paraît spécial au Limousin, car nous lisons dans le *Cartulaire d'Aureil* (Arch. départ. de la Haute-Vienne, mss.) : « *pro emendatione injuriarum quas fecerat, cincinnum vel blestam barbæ suæ tradidit, in manu Gaucherii domini* ».

(3) Sept lignes en blanc.

(4) Le polyptyque, qui avait été interrompu par les chartes CLVI à CLIX, reprend ici.

(5) Hautefaye, village de la comm, de Vigeois, 3 kil· S. O.; déjà identifié, notes 2, p. 9; 4, p. 35; 3, p. 36.

menti et I..... modium avenę; in augusto XII denarios..... vinada XII, ad Natale Domini XII, in martio..... (1).

Mansus del Poi, XII sextarios sigile et II sextarios frumenti et XII avenę. foire, III sextarios; vinada VI denarios; ad missam Sancti Martini XIII; ad Natale X; in martio IIII (2).

Mansus de Vilavalles (3), dimidium mod. sigile. foire III sextarios; in augusto VI denarios; vinada VI denarios; ad Natale X; in martio VI (4).

Mansus Maurel, dimidium mod. sigile et dimidium avenę; foire III sextarios; in augusto VI denarios; vinada VI; ad missam Sancti Martini XIIII; ad Natale X; in martio IIII.

Mansus del Cultura, dimidium mod. sigile et dimidium avenę; foire III sextarios; vinada XII denarios; ad missam Sancti Martini XX; ad Natale XII; in martio XII (5).

De duobus mansis de Solviniac (6) II modios sigile et II avenę; in augusto XII denarios; vinada XII; ad missam Sancti Martini XII; ad Natale XII; in martio XII.

* Mansus de Chaniac (7); II modios sigile (8)..... foire III sextarios; in augusto VI.... ad missam Sancti Martini XIIII; ad [Natale] ..... in martio VI (9).

Mansus Guarnaldi; I mod. sigile et I avenę; foire, III sextarios. Pro isto manso reddit Andreas judex dimidium mod. sigile et IIII sextarios avenę; vinada VI den.; in martio VI.

Mansus Jutzals, II mod. sigile et I avenę et IIII sextarios frumenti; foire III sextarios; in augusto VI den; vinada, VI den.; ad missam Sancti Martini XIII; ad Natale, X; in martio IIII (10).

Mansus Ratfre; II mod. sigile et avenę et IIII sextarios frumenti; foire III sextarios; in augusto VI denarios; vinada, VI; ad missam Sancti Martini XIIII; in martio IIII.

* Fol. LXXVII, v°.

(1) Trois lignes en blanc.

(2) *Idem.*

(3) Villevaleix, village de la comm. de Vigeois, 2 kil. S. O.

(4) Trois lignes en blanc.

(5) *Idem.*

(6) Sauvignac, village de la comm. de Vigeois, 2 kil. N. O.

(7) Chiniac, village de la comm. de Vigeois, à 500 mètres seulement de Sauvignac, 2 kil. N. O. de Vigeois.

(8) Trois lignes disparues par suite de la déchirure du folio LXXVII dans sa partie supérieure.

(9) Deux lignes et demie en blanc.

(10) *Idem*

Pro uno orto qui est de hoc manso, reddit Geraldus de Sellaur, ad missam Sancti Martini, IIII denarios, in martio IIII, et pro alio orto reddit Ildeardis, ad missam Sancti Martini VI denarios.

Pro alio quoque reddit Stevena, ad missam Sancti Martini VI denarios (1).

Mansus de Lavall, I mod. sigile, et I avenę; foire, III sext., in augusto, VI den., vinada VI; * ad missam Sancti Martini XII; ad Natale X; in martio IIII. De hoc manso reddit Petrus Lavall, II sext. frumenti, ad missam Sancti Martini IIII den., et vinada et marcescha (2).

Pro uno orto qui est de manso de Lafont, reddit Constancia, ad missam Sancti Martini VI denarios.

Pro alio orto, reddit Andreas judex in martio, IIII den.

Bordaria Ballarc, I sext. vini in augusto et II asinos; foire, I sext. et I gallinam, in martio V den.

Bordaria Rausola, similiter.

Bordaria Arnaldi de Bosco, similiter.

Bordaria Raimbaldi, similiter.

Bordaria Rainaldi de Plazac (3), II asinos et I gallinam et explectum.

Bordaria Pelamell, I sext. vini in augusto et II asinos et I gallinam; in martio, II den.

Bordaria Geraldi Gauzberti, in augusto I sext. vini, et II asinos et I gallinam; in martio, VI den., foire, I sext.

Bordaria Malardella, similiter.

Bordaria de La Polga (4) III sext. frumenti et III den. (5).

De IIII^{or} mansis del Plantadiz (6), mansus Constantini presbiteri, II mod. sig. et I avenę et IIII sext. frumenti; in augusto, VI den.; vinada, VI; ad missam Sancti Martini, VI; ad Natale, X; in martio, IIII.

De hoc manso reddit Constantinus, XII sext. ** sigile et IIII fru-

* Fol. LXXVIII, r°.

** Fol. LXXVIII, v°.

(1) Deux lignes et demie laissées en blanc.

(2) *Marcescha*, le blé semé en mars. Le mot *marèsche* est encore usité dans une partie du Limousin.

(3) Plazac, comm. de Montgibeaud, 2 kil. S.; 16 kil. N. O. de Vigeois.

(4) La Pleuge, comm. d'Allassac, 12 kil. S. de Vigeois, déjà identifié, note 5, p. 99.

(5) Trois lignes laissées en blanc.

(6) Le Plantadis, comm. du Lonzac, 2 kil. 500 N. O.; 16 kil. N. E. de Vigeois.

menti et dimidium mod. avenę; vinada, VI den.; ad Natale, X et in martio, IIII.

Mansus Petri *del Planc*, II mod. sig. et I avenę et IIII sext. frumenti; in augusto, VI den.; vinada, VI; ad missam Sancti Martini, VI; ad Natale, X; in martio, IIII.

De hoc manso reddit Petrus I mod. et dimidium sigl., et I mod. avenę et II sext. frumenti; in augusto, VI den.; vinada, VI den.; ad missam Sancti Martini, VI den.; ad Natale, X; in martio, IIII.

Mansus del Per (1), II mod. sig. et I avenę et IIII sext. frumenti; in augusto, VI den.; vinada, VI; ad missam Sancti Martini, VI; ad Natale, X; in martio, IIII.

De hoc manso reddunt inter Petrum del Plantadiz et Petrum, I mod. sig.; in augusto, VI den.; vinada, VI den.; ad missam Sancti Martini, VI den.; in martio, IIII; ad Natale, X (2).

Mansus Alraz, II mod. sig. I avenę; in angusto, VI den.; vinada, VI; ad missam Sancti Martini, VI; ad Natale, X; in martio, IIII.

De hoc manso reddit Stephanus *Ras*, I mod. et dimid. sigile e dim. mod. civada; in augusto, VI den.; vinada, VI den.; ad missam Sancti Martini, VI den.; ad Natale, X; in martio, IIII.

Mansus de La Beza (3), II mod. sigile acessal et I avenę; in augusto, VI den.; vinada, VI den.; ad missam Sancti Martini, VI; ad Natale, X; in martio, IIII.

De hoc manso redduntur, XII sext. sigile; vinada, VI den.; in martio, VI den.

De manso de Trasmont (4), I mod. et dimid. mod. sigile.

De Mazeiras (5), I mod. et II sext. sigile; vinada, IIII den.; ad Natale, XVI; in martio, IIII.

* Sciendum est quoque quia census de his, VII mansis supranominatis debetur ad mensuram Vosiensis.

A Manfrez et al Lascoutz (6), de medietate de sex bordariis, VI sext.

* Fol. LXXIX, r°.

(1) Le mas de Piro, aujourd'hui disparu, à côté de Javerliac également disparu, comm. de Vigeois, déjà identifié notes 3, p. 51 et 1, p. 103.

(2) Deux lignes et demie laissées en blanc.

(3) La Vaisse, comm. de Vigeois, 5 kil. S. O.; identifié note 2, p. 30.

(4) Trasmont, deux lieux de ce nom, comm. de Naves et de Bar, 19 kil. S. E. de Vigeois.

(5) Mazieras, comm. de Peyrissac, 16 kil. N. E. de Vigeois.

(6) Masfreiz et Lascouz, déjà identifiés notes 2 et 5 de la page 23 et 5 et 7, p. 88.

sigile et VI sext. civida; vinada IIII d., in martio V et I minutam ad Natale.

De una bordaria al Lascoutz, agrer.

De manso del Chairun (1), dimid. mod. sigile et IIII civada; vinada V den.; in martio VI den.

De manso de Lespinaza (2), dimid. mod. sigile; vinada, IIII den., in martio IIII den., alius mansus, similiter.

De manso de Matgas, VI sext. sigile et IIII civida; vinada, IIII den., in martio IIII.

De duobus mansis de Chalausol (3), I mod. sig. et IIII sext. frumenti; ad festum Sancti Martini XII den., in martio XII den.

De manso de Lagorza (4), II sext. frumenti et medietatem de agrer et explectum.

De Canzeiras (5), I mod. et XV sext. sigile; ad[missam] Sancti Martini III solidos et IIII den., in martio XI den., et I minatam; in augusto XI den., et I minutam; et XV capones et V trogas et med[ietatem]; mol[endini] de Fregols in augusto V den.

De Maizairolas del Cassan, in martio III minutas.

Del Chaslar (6), in martio, III den., vinada, III den., X den., del Brol IIII den., martio, IIII den. Sancti Johannis.

De la bordaria Malsabrer ad [missam] Sancti Martini, V den.

Del Barriler ad missam Sancti Martini et in martio, XVIII den

De Geraldo Rege, ad missam Sancti Martini, XII den., et in martio, XII den.

De alia bordaria Audeberti, II den. et I minutam et III gallos et dimid. sext. de civada et I jornal.

De bordaria alla Cumba ad Sanctum Johannem, VIII den. in augusto, III gallos.

(1) Le Cheyroux, comm. de Montgibeaud, 2 kil. S. E., 15 kil. N. O. de Vigeois; entre Plazac et Coursaleix. Un autre comm. d'Espartignac, 2 kil. S., 7 kil. N. E. de Vigeois. Ce nom paraît provenir de *quadrudium*, carrefour, qui par la chute du D est devenu el Quarum, el Chairum, Le Cheyroux, Le Queyroy.

(2) Lespinassas, déjà identifié note 5, p. 103; à 500 m. N. de Saint-Pardoux, 8 kil. N. de Vigeois.

(3) Chalaux? comm. de Chamboulive, 15 k. N. E. de Vigeois.

(4) La Gorze; treize villages de ce nom, dont quatre; communes de Chanteix, Condat, Eyburée, Espartignac, toutes situées dans le voisinage de Vigeois.

(5) Changieras, comm. de Benayes, 2 k. S., 13 kil. N. de Vigeois; déjà identifié note 1, p. 104.

(6) Le Chalard, comm. de Vigeois. Deux autres comm. de Chamberet et d'Yssandon, mais moins probables.

Del Claus, III sext. de frum., et II de sig.

De la Bordaria Rascher ad[missam] Sancti Martini, X den., ad Sanctum Johannem, X den.;

De la Vernia, XII den.;

De Cantaluba (1), IIII den., in martio,

De Castanforat II sext. de * frum. et IIII sext. sig. et II de civada; in martio, II den.; et vinada III minutas.

De Antinnac; de la bordaria del Poi, II sext. sig. et II de civada; in martio, I gallinam et dimid. popad. aut II den. in augusto, II den. ad [missam] Sancti Martini III den.

De manso P, de Antimac, VII sext. de segl.

De manso del Castanet, agrer, de orto II den.

De las Cossiza, in una bordaria, IIII den. in martio; de duobus ortis, in martio III den., vinada, II den.

De manso Aolric, XII sext. segl.; in augusto, VI den. Vinada, VI den.

De manso de Cauzfurnz (2), similiter.

De manso de La Mannania (3), dimid. mod. segl. et in augusto VI den.; in martio, VI den. et IIII sextaradas terre a agrer.

De manso del Vern, I mod. de segl. et II sol. in augusto.

In ipso loco, in una bordaria VII d. vinada.

In ipso loco in bordaria alla Rocha, IIII vind[emiis] et IIII sext. segl.

A Claps del mas Lanter, IIII sext. segl. et VIII den.

De bordaria P.; I sext. segl.

De la Chabaceira (4), XII den. et III capos et explectum.

Del Poiet, II sext. segl. et II civada et VI den.

De bordaria del Pom, in martio IIII den.

De bordaria Estraboit, III den. in martio.

Al Cassan, II den. [ad missam] Sancti Martini.

De la bordaria Stephani Johanni, vinada III den.

De orto Eschirper, vinada III den.

De bordaria al Pom, II sex. frum., vinada VI den.

* Fol. LXXIX, v°.

(1) Chanteloube, comm. de Salons-la-Tour, 12 kil. N. de Vigeois; déjà identifié note 7, p. 100.

(2) Chauffour, comm. de Saint-Ybard, 10 kil. N. de Vigeois; déjà identifié notes 5, p. 23; 4, p. 33 et 8, p. 102.

(3) La Moneille, comm. de Voutezac, 11 kil. S. O. de Vigeois; déjà identifié note 6, p. 102.

(4) La Chabasserie ? comm. de Rogiers de Juillac, 16 kil. S. O. de Vigeois.

Del mas de las Forcellas, VI sext. segl. et dimid. et VI den. vinada; ad Natale, V den.

De mas G. Lauter, IIII sext. segl. et [ad] Natale V denarios.

De bordaria all Jove, agrer.

In bordaria B. Constans, I sext. de vini et I panem in augusto.

De bordaria del Lac IIII den. vinada.

Al Cassan, IIII den. in martio.

Al Verdier (1), II den. in martio et mediet. de agrer et mediet. de prato.

De Abriac (2), IIII sext. segl., in martio V den., vinada, IIII den. et III capos et I trogam.

De mas de la Vernia, in martio V den., vinada, VI den. et agrer.

De bordaria al la Rua (3), allas Bordas a agrer.

De manso Gauzfredi VIII sext. segl. et VIII den. ad [missam] Sancti Martini et XII den. in martio.

De Tello, agrer.

In manso C. Domeg, dimid. mod. de segl. et II sext. frument. et XVI den. [ad missam Sancti Martini].

In manso Capellano, dimid. mod. de segl. et IIII sext. frument. et XII den. [ad missam Sancti Martini].

In bordaria Castanet, XII den. ad festum * Sancti Aredii (4) et XII den. ad [missam] Sancti Martini.

In manso Baudrie, dimid. mod. segl. et IIII sext. frument. et XII den. ad [missam] Sancti Martini.

In manso S. Lacalm, IIII sext. segl. et VI den. ad [missam] Sancti Martini.

In manso del Poi alla Cruc (5), dimid. mod. segl. et XIII den. ad [missam] Sancti Martini.

A Paulac (6), de tribus mansis VI sol.

De manso Martini, dimid. mod. frument.

De manso al la Crespa, dimid. mod. frum. et I mod. segl.

* Fol. LXXX, r°.

(1) Le Verdier, deux villages de ce nom, comm. de Lubersac et d'Eybuburie, 10 kil. N. O. et N. E. de Vigeois.

(2) Habriat, comm. de Saint-Martin-Setpers, 8 kil. N. de Vigeois ; déjà identifié notes 2, p. 45, et 1, 2 et 3, p. 100.

(3) La Rue, trois villages de ce nom, comm. d'Uzrche, Sadroc et Montgibeaud, dans le voisinage de Vigeois.

(4) Le 25 août se célébrait autrefois la fête de saint Yricix. Proprium Sanctorum qui ritu speciali coluntur in ecclesia regali B. Aredii de Athano (petit in-8° 1742. s. l. bibliothèque Bosvieux).

(5) Le Puy de La Croix, comm. de Vigeois, 500 m. N. E.

(6) Pauillac, comm. de Lubersac, 10 kil. N. O. de Vigeois.

De manso del Per (1), XII sext. segl.
A la Rocheta (2), III mod. frum. et IIII sext. fabarum ; II sol. (3).
De terra de Tremula, VII sext. frum.
A la Cundamina, I mod. frum.
In parrochia Sancti Juliani (4) alla Jarrua XIIII sext. frum. et VI de segl. et XVIII den.
A Albicher (5) a Montala quartum de terra et VIII den.
Al Lascouz (6), VI sext. segl. et XX den.
A Sparsillac (7), I mod, segl. et II sol.
De manso a Faifullia (8), IIII sext. segl. et VIII den.
A Abriac (9), IIII sext. frum. et VI sext. segl. et VI den., ad [missam] Sancti Martini.
In orto P. Viridell, XII den., ad [missam] Sancti Martini, VI den.
De bordaria Caube, VI den.
In alio loco, IIII den.
De manso alla Graula, VI sext. frum.
De manso de Josmanso (10), IIII sext. frum.
De bosco Sancti Pardulfi, VIII den.
De manso a la Corbateira.....
Mansus de la Beceira (11), debet II^{os} sol. ad Sanctum Martinum et I mod. de segl. et IIII sext. et XII sext. de civada.
Alla Cartula, IIII den. ad Sanctum Martinum.
El Claus, debet Geraldus de Briva, de sua portione, X den.
De ipso Clauso, Stephana La Pestorezza, X den.
In ipso Clauso, Petrus sutor della Bacaria, X den.
De ipso Clauso, S. Constantinus, X den.
In ipso loco, Geraldus, X den.

(1) Le mas du Poirier, à côté de Javerliac, deux villages aujourd'hui disparus, déjà identifiés, notes 3, p. 51, et 1, p. 103.

(2) La Rochette, comm. de Donzenac, 15 kil. S. O. de Vigeois, déjà identifié notes 2, p. 17 et 1, p. 67.

(3) Au-dessus de II sol. en interligne, sont écrits : IIII den.

(4) Saint-Julien-le-Vendomois, chef-lieu de comm., cant. de Lubersac, 16 kil. N. O. de Vigeois. — La Jarousse ? 4 kil. S. de Saint-Julien, 15 kil. O. de Vigeois.

(5) Les Bischers ? comm. de Juillac, 15 kil. O. de Vigeois.

(6, 7, 8, 9) Lascouz, Sparsillac, Farfouillac et Habriat, villages placés à côté les uns des autres, 8 kil. au N. de Vigeois, déjà identifiés notes 2, 3, p. 45, et 1, 2, 3, p. 100.

(10) Jouméjoux, comm. de Saint-Pardoux-Corbier, 8 kil. N. O. de Vigeois, déjà identifié notes 4, p. 90, et 1 p. 102.

(11) La Beceyrie, comm. de Saint-Clément, 12 kil. S. E. de Vigeois, et un autre, La Beysserre, comm. d'Allassac, 13 kil. S. de Vigeois.

De ipso Clauso, Guarnes Guaanola, in sua partida, X den., et medietatem fructuum de arboribus.

Vivianus presbiter, X den.

Garneria, III den. donec terra fiat plantata.

Geraldus de La Jarriga (1), III den. et II sext. de segl.

P. de La Chassanna (2), VI den.

In manso al Motell, VI den., ell agrer.

De manso del Chassan ultra aquam, medietatem del agrer.

In manso al Chassan, XII den. et II sext. frum. et II de civada.

De orto quem tenet Geraldus Texandarius et Andreus, X den., et IIII sext. frum. et tercium de la vinna.

El agrer de orto Foiso.

De orto * quem Hugo de Aqueductu (3) tenebat, I sext. frum. post mortem vero clerici II^{os} porciones.

Auditores hujus rei fuerunt Geraldus Malafaida, Gauzfredus Bernardus, Rainaldus, secretarius, Petrus Gariz, prepositus, Amelius de Carreiras.

De la terra quam Hugo de Aqueductu tenebat, que est super domum Tornatori, II^{os} sext. de segl., quando erit seminata.

De Petro de Granschams, I sext. de segl.

De manso Milmanda quem S. de Bronz tenet, dimid. mod. de segl. accessal, et dimid. mod. de civada, et IIII den. ad S^{tum} Martinum, et IIII in aug. et IIII in martio.

De manso Baronenos per omnia similiter, sicut de manso Milmanda.

In ipso loco a Bronz, Geraldus Minos, I sext. de segl.

De terra quam Amelius de Carreiras dedit pro filio P., debet Constantinus Locapols VI den. et II sext. de segl.

CLX

DONUM WILLELMI DE COMBORN.

Circa 1097.

Notum sit omnibus hominibus quoniam ego Willelmus de

* Fol. LXXX, v°.

(1) La Jarrige, comm. d'Eyburie, 1 kil. O.; 13 kil. N. E. de Vigeois.

(2) La Chassagne, comm. de Condat, 1 kil. S.; 10 kil. N. de Vigeois.

(3) Voir chartes XXI, page 15 et CLIX, page 106.

Comborn, dono Deo et Sancto Petro Vosiensi pro me et pro patre meo Rainaldo partem meam de bordaria de Bracchar quę vocatur de La Polga (1), audientibus Gauzberto Malafaida et Willelmo Alboino et Rainaldo Hugone.

CLXI

DONUM HUGONIS RAINALDI.

Circa 1097.

Ego Hugo Rainaldi et uxor mea, et filius meus Rainaldus Hugo, damus Deo et Sancto Petro Vosiensi partem nostram de bordaria La Polga de Bracchar, audientibus Gauzberto Malafaida et Constantino, presbitero de Alaciac (2).

CLXII

1108-1110

Omnibus hominibus notum sit quod ego Almodis, uxor Geraldi Autgerii, dono domino Deo et Beato Petro apostolo Vosiensi, pro anima mea et filiorum meorum et patris mei Petri Radulphi de Castris, terram de Bracchar quę est subtus viam, quam dedit mihi in matrimonio.

Hoc donum audierunt Rainaldus, sacrista, et Geraldus, armarius, nepos ejus, et Galterius, bajulus, et multi alii.

Factum est donum istud in festivitate Sancti Petri ad vincula temporibus Ludovici regis et domni Petri abbatis.

(1) La Pleuge, comm. d'Allassac, 2 kil. N.; 4 kil. au N. de Bracchar, 12 kil. S. de Vigeois. Déjà identifié notes 5, p. 99, et 4, p. 108.

(2) En marge de l'acte sont écrits ces mots : bordaria de La Polga de Brapchard, d'une écriture du xve siècle.

* (1) . . . . . os mansus de Borzac . . . . . [man]sus Ramnulfi debet duas . . . . . duodecies segl. acessal de Userca . . . . . et duas duodecies avenę ad . . . . . [vigiliam] Natalis domini, Foire, III sext. avenę; in aug., XV den. vinada VI; ad missam Sancti Martini, XIIII; ad Natale domini, XII; in martio, X et XIIII gerbas. Pratum debet secare et claudere (2).

Mansus Fulcuzu similiter.

Sed de hoc manso tenet Ramnulfus medietatem et reddit unam duodecim sigl. et unam avenę ad vigiliam Natalis domini; foire, III eminas; in augusto, VII den. et I minutam; vinada VI; ad missam sancti Martini, VII den.; ad Natale, VI; in martio, III.

Alia autem medietas hujus mansi est a agrer.

De manso Ermingau, reddit Ramnulfus in martio, VIII den.; in augusto, III. et alia est a agrer.

In hoc manso misit judex, II. den. pro prato quodam parvo.

Mansus de la Masa (3) debet II. mod. sigl. et I avenę; vinada. VI den.; in augusto, II sext. vini; ad missam Sancti Martini, XIV den.; ad Natale X; foire, III sext. avenę; in maio, IIII den.

Bordaria de la Masa, V sext. sigl.; in martio, II den.; pratum debet secare et claudere habitator hujus bordarię et XIIII gerbas ** et unam suem.

Mansus de Petra, II. mod. sigl. et I..... in augusto, II. sext. vini; vinada, V..... ad missam Sancti Martini, XIII; ad Natale domini, X; foire, III sext.. avenę; in maio, IIII den.

Agricola hujus mansi debet pratum secare et claudere et debet XIIII gerbas et I. suem.

De hoc manso reddit Geraldus Rusticanus, XII. sext. sigl. et dimidium mod. avenę; foire, III sext.; vinada, VI den; ad Natale, XII; in martio, VI.

De hoc eodem manso, reddit Ildeardis de Petra, in martio, IIII

* Fol. LXXXI, r°.

** Fol. LXXXI, v°.

(1) Le commencement du folio LXXXI a été déchiré de gauche à droite, dans sa partie supérieure.

(2) Le polyptyque reprend ici et se continue du fol. LXXXI au fol. XCI.

(3) La Maze, comm. d'Uzerche, 3 kil. S.; 4 kil. N. E. de Vigeois; déjà identifié note 2, p. 18.

den.; et Stephanus de Borzac (1), II. sext. frumenti, frater quoque ejus Martinus, I. sext.

Mansus de Roairola (2), I. mod. sigl. et dimidium avenę; ad Natale, XX den.; in martio, XII.

De hoc manso reddit Stephanus de Roairola, dimidium mod. sigl. et IIII sext. avenę; ad Natale, XII den.; in martio, XII.

De duobus mansis de Comainac (3), mansus all Pages, I. mod. sigl. et dimidium avenę; in augusto, II sext. vini; vinada, VI den., ad missam Sancti Martini, XIIII; ad Natale, X; foire, III sext. avenę; in martio, IIII den. Debet pratum secare et claudere et XIIII gerbas.

* Mansus al Ros (4), I. mod. sigl. et dimidium avenę; in augusto, II sext. vini; vinada, VI. den.; ad missam Sancti Martini, XIIII; ad Natale, X; foire, III sext. avenę; in maio, IIII den. Pratum debet secare et claudere et XIIII gerbas.

De manso la Chapolia (5), in martio, XVIII den.; [ad missam] Sancti Martini, XVI. den.

S. Lafon, [in] martio, VI. den.; [ad missam] Sancti Martini VI; in augusto, II. den.

De Fraus, in maio, II den.; in Natale domini, II sext. vini.

De duobus mansis à Laornac (6).

Mansus Frauner, II. mod. sigl. et I. avenę; in augusto, II. sext. vini; vinada, VI den.; [ad missam] Sancti Martini, XIIII; ad Natale, X; in maio, IIII; pratum debet secare et claudere.

Propter medietatem mansi hujus, reddit Johannes de Laornac, XII sext. sigl. et IIII avenę; foire, III eminas; vinada, III den.; ad missam Sancti Martini, VII; ad Natale, V; in maio, II.

* Fol. LXXXII, r°.

(1) Bourzat, comm. d'Uzerche, 1 kil. 500 S. O.; 4 kil. 500 N. de Vigeois, déjà identifié note 6, p. 9.

(2) Reyrole, comm. de Vigeois, 3 kil. O., 300 m. au N. de Sioussac, l'antique *Siciaco* du testament de Saint-Yrieix. L'on montre encore, dans le village de Reyrole, une vieille construction où les religieux de l'abbaye célébraient autrefois les offices.

(3) Commagnac, comm. de Vigeois, 2 kil. S. E.; déjà identifié note 3, p. 33.

(4) Probablement l' « *al Roi de Alta Faia* » de la charte LIX (voir note 3, p. 36).

(5) La Chapoulie, comm. d'Orgnac, 1 kil. S., 8 kil. S. O. de Vigeois.

(6) Lornac, comm. de Perpezac-le-Noir, 4 kil. 500 S. de Vigeois.

Propter medietatem vero aliam, reddit Stephanus de Bollac (1), dimidium mod. sigl.; foire, III eminas; et aliam.

Mansus a la Clavella, II. mod. sigl. et I avenę; in augusto, II sext. vini; vinada, VI den.; ad missam Sancti Martini, XIIII; ad Natale, X; in maio, IIII; pratum debet secare et claudere et XIIII gerbas.

De hoc manso reddit la Clavella, dimidium mod. sigl. et III sext. foire.

* Mansus de Chanzaz (2), I. mod. sigl. et dimid. avenę; vinada, VI. den.; ad missam Sancti Martini, XIIII; ad Natale, X; in martio, VIIII. Pratum debet secare et claudere agricola hujus mansi et debet XIIII gerbas.

De hoc manso reddit Petrus Constantinus, VI sext. sigl.; in martio, X den.; ad missam Sancti Martini, X; et Geraldus Mainada, II sext. frumenti.

De alodo Mainada, reddit Geraldus Mainada, III sext. frumenti et I sigl.

Stephanus quoque de Roairola, reddit similiter de hoc alodo, III sext. frumenti et I sigl.

De V bordariis alla Grelleira (3).

Bordaria Constancii, in martio, VI den.; in augusto, I sext. vini; foire, I. sext. avenę et asinum ad vinum deportandum de Bracchar vel de Urgout (4).

Bordaria Maljuger, in martio, IIII den.; in augusto, I. sext. vini; foire, I. sext. avenę. Asinum similiter.

Bordaria de Lafont, in martio, IIII den.; in augusto, I. sext. vini; foire, I. sext. avenę. Asinum similiter.

Bordaria Geraldi La Grelleira, V sext. sigl.; ad Natale, XVI den.

Bordaria Duranni de La Grelleira, in martio **, IIII den.

Bordaria della Bachallaria.

* Fol. LXXXII, v°.

** Fol. LXXXIII, r°.

(1) Bouilhac, comm. de La Graulière, 4 kil. S. O., 8 kil. S. E. de Vigeois.

(2) Chanzas, comm. de Perpezac-le-Noir, 5 kil. S. de Vigeois, déjà identifié notes 1, p. 20, 2, p. 21 et 1, p. 85.

(3) La Grellière, comm. de Saint-Ybart, 8 kil. N. de Vigeois, peut-être aussi La Graulière, chef-lieu de comm., 8 kil. S. E. de Vigeois.

(4) Les villages de Bracchar, comm. d'Alassac et d'Argaut, comm. de Mallemort étaient assez éloignés de l'abbaye de Vigeois, le premier 17 kil., le second 21 kil. Le droit de *Vinade* était réduit aux plus modestes proportions, à cause de la pauvreté des habitants, à un simple transport par âne au lieu de bœufs.

Bordaria della Poncharia (1) Alegre, in martio, IIII den.; in augusto, I sext. vini, et asinum (2).

Bordaria Frauner, in martio, IIII den.; in augusto, I sext. vini; foire, I sext. avenę; et asinum (3).

Bordaria Auzcrosers, in martio, IIII den.; in augusto, I sext. vini; foire, I sext. avenę et asinum (4).

De orto de Frauz, quem Petrus Johannes tenere videtur, ad missam Sancti Martini, VI den.

Bordaria Malet.

Bordaria Baudicurt, ad missam Sancti Martini, VI den.

Bordaria Mazellariorum, in martio, V den.; in augusto, II sext. vini; foire, 2 sext. avenę et asinum (5).

Bordaria Geraldi Judicis, in martio, III den.; in augusto, I sext. vini; foire, I sext. avenę et asinum (6).

Bordaria del Poi, in augusto, I sext. vini; foire, I sext. avenę; et asinum (7)

Bordaria de Carceribus, ad Natale, XII den.

Bordaria de la Plancha, in martio, VII den.

* Sciendum vero est quod Petronilla de Comaniac et Ramnulfus Abollons et Galterius de Comaniac et Stephana Ballador, habent, domos in hac bordaria.

Petronilla reddit ad missam Sancti Martini, VI den.

Ramnulfus, ad missam Sancti Martini, III den.

Galterius, ad missam Sancti Martini, VII den.

Stevena, VII ad missam Sancti Martini.

Bordaria Geraldi Boer, II sext. sigl.

De orto a la Branduza, II sext. vini. et ad missam Sancti Martini, I sext. frumenti.

De alio orto quem Galterius de Comaniac tenet, ad missam Sancti Martini, VI den.

Bordaria Constancii sutoris, ad missam Sancti Martini, III den. et III sext. vini.

De orto Bernadi Irati, ad Natale, VI den.

De..... mansis, mansus al Pages, II mod. sigl. et I avenę et XIIII gerbas; vinada, VI den.; in augusto, II sext. vini; ad missam Sancti Martini, XIIII den.; ad Natale, X; foire, III sext. avenę; in maio, IIII den. Pratum debet secare et claudere (8).

* Fol. LXXXIII, v°.

(1) Poncharet, comm. de Vigeois, 1 kil. E., déjà identifié note 1, p. 31.

(2, 3, 4, 5, 6 et 7) Evidemment, les mots : *ad vinum deportandum*, sont ici sous entendus.

(8) Cinq lignes laissées en blanc.

* Mansus Johan. de Vall, XII sext. sigl., in augusto, II sext. vini ; vinada, VI den.; ad Natale, VIII.

Al Plantadis, XII den. in augusto.

In domo al Ras, VI.

A Nobiliaco, VI den.

Bordaria a Vernac, VI.

In manso a La Genesta, XII den.

Al Plantadis, in domo al Ras, II mod. sigl. Geraldus del Plantadis, II mod. sigl. et II sext. frumenti.

In manso de Nobiliaco, XII sext. sigl. et IIII sext. frumenti.

A la Besaria, XII sext. sigl.

In duobus mansis de Jarauzol, unum modium sigl. et IIII sext. frumenti.

In manso del Cauro (1), dimid. mod. sigl.

A Laspinaza (2), dimid. mod. sigl.

In alio manso, similiter dimid. mod. sigl.

In manso de Matguas, VI sext.

A Trasmunt (3), unum modium et dimidium sigl.

A La Mazeira (4), unum modium et duos sext. sigl.

A la Cabella, II sext. frum. et explectum et dimidiam partem de agrer.

In manso G. de La Corssa, similiter.

De septem bordariis de Pairizaguet et al Matfres, dimid. mod. sigl.

In manso del Poi, VI sext. sigl. et II sext. frum.

In ecclesia de Camboliva (5), de proferens (6) unum mod. frum. et V. sext.

In ecclesia d'Espartignac (7) IIII sext. frum. et tertiam partem de agrers de Comtors.

* Fol. LXXXIV, r°.

(1 et 2) Le Cheyroux et Lespinaza, déjà identifiés notes 5 de la p. 103 et 1, p. 110.

(3) Trasmont, précédemment identifié note 4, p. 109.

(4) Mazieras ? comm. de Peyrissat, 16 kil. N. E. de Vigeois. — Les redevances dues au monastère par ces deux villages avaient été constatées précédemment, du moins pour une partie, voir p. 109 (fol. LXXVIII, v°) *in fine* et notes 4 et 5, même page.

(5) Chamboulive, chef lieu de comm., canton de Seilhac, 16 kil. N. E. de Vigeois, déjà identifié notes 9, p. 69, et 4, p. 96.

(6) *Proferens*. A rapprocher de la charte CXLV, p. 91, qui constate la donation au monastère, en 1110, par Aymiric de Pomroy, de dix setiers de froment qu'il avait *de proferentia*, dans l'église de Chamboulive.

(7) Saint-Martin d'Espartignac, actuellement chef-lieu de comm., cant.

In manso de La Genesta (1), dimid. mod. sigl. et IIII. sext. frum. Rasus debet XII. den. [ad missam.] Sancti Martini. Al Per, XII. den. Geraldus del Plantadis, XII. den. Noalac, XII. den. A la Beza, VI. den. A Jaraizol, XII. den. Al Cauroi (2), V. den. A Laspinaza, IIII den. et in alio similiter. A Matgas, IIII den. A La Mazeira, IIII den. In bordaria a Pairizaguet III den. Al Poi, VI den. A La Genesta, XII den. In Capmanso (3 , II den.

Ad Natalem d[ebet] Rasus, X. den. Al Per, X. Geraldus, X. A Noalac, X. A La Genesta, XIII ; A La Mazeira, sexdecim den. ; a Pairizaquet, X. A Spartinnac, IIII sol.

In martio, Rasus [debet], IIII. Al P[er], IIII ; Geraldus, IIII ; à Noalac, IIII ; à La Beza, VII ; à la Genesta, IIII ; à Jaraizol, XII ; al Cairu, VI ; à Laspinaza, IIII et IIII in alio loco ; à Matguas, IIII ; à Mazeira, IIII ; à Pairizaguet, VI ; à Vernac, VI.

* Bordaria Arlabauda, IIII den.

Bordaria Johannis de Vall, IIII den.

De..... bordariis de Comaniac ;

Bordaria Almairegler, in martio, V den ; in augusto, I. sext. vini ; foire, I. sext, avenę et asinum (4).

Bordaria Bernardi sutoris ; in martio, IIII den ; in augusto, I. sext. vini ; foire, I sext. avenę et asinum (5).

Bordaria Stephani de la Costa, in martio, VI den ; in augusto, I. sext. vini ; foire I. sext. [avenę] et asinum (6).

Bordaria a La Gata, in martio, VI. den ; in augusto, I. sext. vini ; foire, I. sext. avenę ; et asinum.

Bordaria..... asinum, explectum et operarium.

Bordaria..... similiter.

Bordaria Garnerii similiter et medietatem censi.

d'Uzerche, 9 kil. N. E. de Vigeois, déjà identifié note 3, p. 93. Hélie d'Ayen (1111-1118), dans la charte CXLVII, avait donné à l'abbaye tout ce qu'il avait dans le *fief presbytéral* et le *Mas du diacre* de l'église d'Espartignac (notes 3, p. 34 et 2, p. 93).

* Fol. LXXXIV, v°.

(1) La Geneste, commune de Chamboulive, 13 kil. N. E. de Vigeois. Déjà identifié note 3, p. 25.

(2) *Al Cauroi*. Cette transformation du nom de Cheyroux confirme notre note 1, p. 110.

(3) *Capmanso*, à rapprocher de la charte XXXVIII, p. 26, par laquelle Ebles de Terrasson, (1010-1020), donne le *mas de la Geneste*, vicairie de Chamboulive et le *Capmas* du même lieu.

(4-5-6) *Ad vinum deportandum*, sous entendus. Voir note 4, p. 118.

Bordaria de Laornac (1) quam Johannes tenet, III. den., in martio.

Bordaria Rufi de Laornac ; in martio, IIII den.

Bordaria Ringarda..... II. sext. sigl. ad Natale, XII. den ; in martio, II.

* De VI mansis et V. bordariis de Chauzans.

Mansus del Poi, II mod. sigl. et dimid. avenę ; vinada, VI. den. de recepto ; XII ad missam Sancti Martini ; in martio, V et I popadam.

De hoc manso reddit Stephanus del Poi, VIIII sext segl. de recepto, VI den. et vinadam et marcescam et popadam.

Mansus à La Goira, similiter.

Mansus Maurencs, similiter.

Mansus Audebertencs, similiter.

Mansus de Subturrua, similiter.

De manso à La Goira reddit Geraldus Goires VI sext. sigl. et II avenę ; vinadam ; de recepto VI den ; et marcescam et popadam.

CLXIII

1124-1164

Igitur ego Golferius de Rinac (2) concedo et dono Deo et Sancto Petro apostolo Vosiensis, totum quod parentes mei dederunt in mansis de Chauforns et d'Espartillac aut ego ipse requirere poteram in manu Ademari abbatis, audientibus Petro, monaco, Rainaldi, monaco, Willelmo Calvo, monaco, Aimirico Macriforte, milite, Geraldo Ausaprat.

De manso de Subtusrua, reddit pro medietate Geraldus Abajalups, III sext. sigl. et I avenę ; vinada, III den ; de recepto, III ; et in martio, II minutas. Propter medietatem vero aliam, reddit Alaardis, V sext. sigl. et I. avenę ; vinada, III den ; de recepto, III ; in martio, II minutas et popadam.

De manso..... reddunt inter Pétronillam et Geraldum Martinum, X. sext. sigl. ;** de recepto, VI. den. et vinadam et marcescam et popadam.

* Fol. LXXXV, r°.

** Fol. LXXXV, v°

(1) Lornac, comm. de Perpezac-le-Noir, 4 kil. 500 S. E. de Vigeois, déjà identifié note 6, p. 117.

(2) Quatre lieux de ce nom, communes de Larche, Lissac, Noaillac et Salons-la-Tour. Le dernier plus probable, à raison de la situation de Chaufour et de Sparsillac, assez rapprochés de Salons (7 kil.).

Bordaria de manso del Poi, III. den.

De duobus bordariis quas tenet Geraldus Goires, VIII. den.

Bordaria Vidal, II. sext. frumenti ; ad missam Sancti Martini, IIII den.

Bordaria (1).

De quatuor mansis et quatuor bordariis de Crizinac, mansus Bernardi de Crizinac, II. mod. sigl. et IIII avenę ; vinada, VI den ; de recepto, VIII ; in martio, IIII.

De hoc manso reddit Petrus Bernardus propter terciam partem mansi, XII sext. sigl. et III avenę et vinadam, receptum et marcescam.

Propter quartam partem aliam reddit Geraldus Benedictus III sext. sigl. et I avenę (2).

Mansus de La Polga, XIIII sext. sigl. et IIII avene, vinada, VI den. ; de recepto, II sol. ; in martio, IIII den.

De hoc manso reddunt inter Geraldum de La Polga et Girbertum, dim. mod. sigl. et II sext. avenę ; et vinadam ; de recepto, VI den. et marcescam.

Mansus al Asner, I mod. sigl. et IIII avenę * vinada, VI den. ; de recepto, II sol. ; in martio, IIII den.

De hoc manso reddunt inter Geraldum *Autger* et fratrem suum, dim. mod. sigl. et II avenę ; et vinadam, receptum et marcescam.

Mansus del Verdier, II mod. sigl. et I avenę, vinada, VI den. ; de recepto, II sol. ; in martio, IIII den.

De hoc manso reddunt inter Geraldum de Crizinac et Johannem fratrem ejus, I mod. et V sext. sigl. et IIII avenę ; et vinada ; de recepto, VI den. et marcescam.

Bordaria de Lafont, in martio, III den.

Bordaria del Verdier, in martio, III den.

De orto del Chasal, VI den. (3).

Bordaria della Vallada (4), in martio, VI den. ; vinada, III (5).

De..... mansis de Morneta (6).

Mansus Als Donzels, I mod. et dim. sigl. et dim. avenę ; vinada, VI den. ; de recepto, II sol. ; in martio, IIII den.

* Fol. LXXXVI, r°.

(1) Cinq lignes en blanc.

(2) Deux lignes en blanc.

(3) Deux lignes et demie en blanc.

(4) Valadas, comm. de Perpezac-le-Noir, 500 m. de Mournetas, 5 kil. S. de Vigeois.

(5) Deux lignes en blanc.

(6) Mournetas, à côté de Valadas, même distance de Vigeois, déjà identifié note 1, page 24.

De hoc manso reddunt Rainaldus et Stephanus, dim. mod. sigl. et VI sext. avenę et vinadam; de recepto, VI den.; et marcescam,

Mansus Bernadesc, II mod. sigl. et dim. avenę et cetera supradictus mansus.

De hoc manso reddunt Geraldus et Stephanus Chatgardis, dim. mod. sigl.; de recepto, VI den.; * et vinadam et marcescam.

Mansus Aimonis (1) X sext. sigl. et II avenę; vinadam, I den.; in martio, IIII (2).

Mansus Arlall, II mod. sigl. et I avenę; vinada, VI den.; de recepto, II sol.; in martio, IIII den.

De hoc manso reddunt Stephanus Arnaldus et frater ejus Geraldus, XII sext. sigl.; et IIII avenę et vinadam; de recepto. V den.; et marcescam.

Mansus Odolrici, VI sext. sigl.; vinada, III den.; in martio, IIII (3).

Bordaria Chadadias (4), III sext. sigl. et III avenę; in martio, VI den.

Mansus Pelaprat, VI sext. sigl. et IIII avenę; vinada, IIII den.; in martio, IIII.

Mansus Stephani monachi, VI sext. sigl. et II avenę; ad missam Sancti Martini, XII den.

Propter medietatem unius capmansi, redditur medietas de agrer et in martio, II den.

Mansus Elpirici, VI sext. sigl. et IIII avenę; vinada, IIII den.; in martio, IIII.

Bordaria a Leschantit, in martio, IIII den. (5).

** De duobus mansis de Perpeziac mansus Ramnulfi de la Vallada, I mod. sigl. et IIII avenę; in martio, VI den.

De hoc manso reddunt Constancius et Geraldus Bufil, XII sext. sigl. et IIII avenę et marcescam.

Mansus de Monte Colono (6), IIII den. in martio; vinada, IIII; et agrer.

Mansus de La Faiola tenet Constancius Augonencs et reddit

* Fol. LXXXVI, v°.

** Fol. LXXXVII, r°.

(1) Ou : Annonis.

(2) Deux lignes en blanc.

(3) Deux lignes en blanc.

(4) Chadadias, à côte de Mournetas et de Valadas, 6 kil. S. de Vigeois.

(5) Deux lignes laissées en blanc.

(6) Mont-Coulomb, comm. d'Estivaux, 1 kil. N. O.; 7 kil. S. de Vigeois, déjà identifié note 5, p. 68.

IIII sext. frumenti tali conventu ut post mortem ejus Sancto Petro ad integrum remaneat.

CLXIV

DONUM GERALDI ET PETRI DE TERRAZON.

1092-1110

In nomine summi Dei, ego Geraldus et frater meus Petrus de Terrazon, donamus Deo et Sancto Petro Vosiensi, pro animabus nostris omnium que parentum nostrorum, duos mansos, unum videlicet de Buisseiras (1) et alterum del Chassan de Urzel. Hoc facimus et concedimus ut hęc helemosina nostra, sit monachis ibi Deo servientibus ante altare Sancti Petri, in presentia domni Petri abbatis et monachorum ejusdem loci, audientibus Gauzfredo, *preposito*, Rainaldo, *sacrista*, Radulfo *La Roca*, Bernardo *Lamarca*, Begono *La Ribeira*, Gauzberto *Labranda*, Stephano *de Couz*, Petro *Vallada*, Bernardo *Malamancia*.

CLXV

DONUM BERNARDI DE TERRAZON

1092-1110

Ego Bernardus de Terrazon, dono et concedo Deo et Sancto Petro Vosiensi totum quod abeo aud alius per me in duobus mansis superius nominatis, audiente domno Petro abbate, Gauzfredo, *preposito*, Rainaldo, *monaco*, Petro *Vallada*, Bernardo Malamancia.

CLXVI

DONUM BERNARDI LAVILA

1111-1119

Omnibus hominibus notum sit quod ego Bernardus Lavila, dono atque concedo domino Deo et Sancto Petro Vosiensi ejusque con-

(1) Boisserie, comm. de Perpezac-le-Noir, 2 kil. N.; 4 kil. S. de Vigeois, déjà identifié note 4, p. 24.

gregationi, pro salute animę meę omniumque parentum meorum censum de manso del Chassan de Orzel et quecumque in eo habebam vel alii per me.

Hoc donum concessit Eufemia, uxor mea.

Factum est donum istud in presencia domni Rainaldi *abbatis* et Bernardi *vicecomitis* (1), audientibus Geraldo *Widone monaco*, et Ugone *Laden* et Petro *de Vallada* et Rainaldo *Hugone* et aliis multis, regnante Ludovico Francorum rege et Eustorgio, Lemovicensi episcopo.

Propter hoc donum accepit a Geraldo Guidone monaco L et VIIII sol.

* Mansus de La Genesta (2), I mod. sigl. et IIII sext. avenę et I. gallinam ; in martio, XII den.

Bordaria de Trolio, in martio, IIII den.

Mansus de la Rocha, VIII sext. sigl. et dim. mod. avenę ; in augusto, XII den. ; vinada, IIII ; in martio, IIII.

Bordaria de la Rocha, in martio, IIII den.

Bordaria Ramnulfi de la Rocha, in martio, IIII. den.

Mansus de Acrifolio de Motzans, dim. mod. sigl. et IIII sext. avenę ; vinada, VI den ; in martio, VI (3).

De duobus mansis de Malaino, unus mansus debet in martio, IIII den ; vinada, IIII. Alius mansus similiter.

Mansus de La Chalm, vinada, V den. ; in martio, II et agrer.

Bordaria de Lavall, in martio, IIII den.

Mansus de Momo Geraldi Ramnulfi, dim. mod. sigl. et IIII sext avenę, vinada, IIII den. ** ; in martio, IIII et I gallinam.

De capmanso quem Stephanus Pellaterius tenet, IIII sext. sigl ; et II avenę ; in martio, IIII den et I gallinam ; vinada, I den.

Mansus Stephani de Lopianc, X sext. sigl. et IIII avenę ; vinada, IIII den ; in martio IIII et I gallinam.

Mansus Constantini de Lopianc, I mod. sigl. et VI sext. avenę ; vinada, IIII den ; in martio, IIII ; et I gallinam.

Mansus del Cairoi, X. sext. sigl. et IIII avenę ; vinada, IIII den ; in martio, IIII et I gallinam.

Bordaria de Lopianc, quam Ramnulfus tenet, in martio, IIII den. et I gallinam.

* Fol. LXXXVII, v°.

** Fol. LXXXVIII, r°

(1) Bernard, vicomte de Comborn, 1092-1119.

(2) En marge du : Mansus de la Genesta, sont écrits ces mots : *de Sadranes*

(3) Six lignes en blanc.

Mansus de Monz, XII sext. sigl. et IIII avenę ; vinada, IIII den. in martio, IIII.

Mansus de Ortigeiras, decem sext. sigl. et X sext. avenę ; vinada, IIII den ; in martio, IIII ; in octavis Natalis domini, VIII.

Mansus de Sellaur, I. mod. sigl. acessal et dim. avenę ; vinada, VI den. ; in martio, VIII.

Mansus de Fressingas (1), dim. mod. sigl. et IIII. sext. avenę ; vinada, IIII den ; in martio, XII ; et II Capones et I gallinam ; et I popadam.

Mansus de Clamoriu (2), X. sext. sigl. et dim. mod. avenę ; vinada, VI den ; ad Natale, XII ; in martio, XII et I gallinam.

* De tribus bordariis de Sunzac (3).

Bordaria Gauzall, IIII. sext. sigl. et II avenę; vinada, VI den ; in martio, VI et I gallinam.

Bordaria Restibirię, similiter, excepta gallina.

Bordaria Paravis (4), X den..... et agrer.

De terra al Abbadon, III den. et agrer.

De alodo de La Brugeira (5), IIII sext. sigl. et IIII avenę.

Mansus de Tauzac (6) et bordaria all Eschazer et bordaria Masclet, I mod. sigl. et I avenę ; vinada, VI den. ; in martio, II sol. et II gallinas.

Bordaria Rairol (7), medietatem de agrer.

* Fol. LXXXVIII, v°.

(1) Fressingas, comm. d'Orgnac, 8 kil. S. O. de Vigeois, déjà identifié, note 4, p. 26.

(2) Clamoriu, village aujourd'hui complètement disparu, comme Javerliac, Lafaurie, etc., etc. Un ancien plan topographique de la commune de Vigeois, constate l'existence d'un ruisseau de ce nom, qui sépare les communes de Vigeois et de Perpezac-le-Noir. Le ruisseau de *Clamourieux* paraît prendre sa source près de Geojac, passe au pied des côteaux de Sioussac et de Commagnac et se réunit à celui de Poncharat. Ils se jettent ensemble dans le Brésou pour aller rejoindre la Vézère, 1 kil. au-dessous de Vigeois. On voit encore, sur les rives du Clamourieux, des débris nombreux de pierres taillées, indices certains d'anciennes constructions, aujourd'hui disparues.

(3) Sioussac, l'antique *Siciaco* du testament de Saint-Yrieix, 3 kil. S. E. de Vigeois, déjà identifié notes 4, p. 68 et 7, p. 96.

(4) *Bordaria Paravisi*, à rapprocher des termes de la charte LIV (p. 33) où Gérald et Bernard Boto, fils d'Archambaud, donnent en 1092, au monastère : *decimum de Soulciac de bordaria Paravisi.*

(5, 6, 7) La Brugère, Tauzac et Reyrol sont trois villages qui se touchent, à 300 m. de Sioussac, à 3 kil. E. de Vigeois, déjà identifiés notes 1 et 2, p. 42 et 2, p. 117.

CLXVII

DONUM ADEMARI EBRARDI

1060-1108

Tam presentes quam futuri noverint quoniam ego Ademarus Ebrardi, dono Deo et Sancto Petro Vosiensi et monachis ibi degentibus duos mansos a Bronz, quorum unus vocatur mansus Bernart Barril et alius mansus Rainaudenc et XII^{cim} sestairadas de terra. Hoc totum, dono et concedo ego Ademarus ad locum Vosidensem (1) pro salute animę meę.

Hoc donum concessit uxor mea nomine Stephana, audientibus Rainaldo *monaco* secretario, Petro Audeberto, presbitero de Alaciac, qui hoc donum receperunt et Geraldus Johannes, et Stephanus de Bronz et multi alii, fuerunt auditores et confirmatores de hoc dono.

Factum est donum istud in mense junio, temporibus Philippi regis Francorum.

ANNO AB INCARNATIONE DEI MILLESIMO XCV, DEDICATA EST ECCLESIA BEATI MARTIALIS LEMOVICENSIS A DOMNO URBANO PAPA ET ANNO EJUSDEM INCARNATI MILL. C. XXII, CONCREMATA SUNT IGNE OMNIA EDIFICIA IPSIUS ECCLESIE.

CLXVIII

1140-1164

* Presentibus atque futuris notum sit quoniam ego Bernardus ..... relinquo atque concedo et dono Deo et Beato Petro apostolo Vosiensi omnem querelam quam. . . . . sibi succedentium quicquid in eorum mutatione juste aut injuste requirebam et omnes consuetudines malas in pace dimitto.

* Fol. LXXXIX, r°.

(1) C'est la seule fois, avec le testament de Saint-Yrieix, où nous voyons l'orthographe de Vigeois s'affirmer sous sa forme la plus ancienne : *Vosidense*.

Hoc autem facio ante portam monasterii Beatę Marię in die veneris, in presentia domni Ademari abbatis ipsius loci, audientibus Martino, priore (1) et ceteris fratribus et Petro archipresbitero, Rotberto et Geraldo La Vallada, Hugone Baudrico, militibus, temporibus Ludovici regis Francorum et Geraldi episcopi Lemovicensis (2).

CLXIX

KARTA DE MANSO DE COLUMBES GERALDI DE VULTAZAC.

Circa 1096.

* Sciant omnes presentis temporis et futuri quoniam Geraldus de Vultazac, tenebat et habebat mansum de Columbes (3), quem Sanctus Aredius quondam dederat Sancto Petro Vosiensi. Post mortem vero ipsius Geraldi de Vultazac, cum allatum esset corpus ad sepeliendum, conquesti sunt domnus abbas Petrus et monachi Vosienses de hoc manso, quam injuste jam dudum tenuerat. Aderat tunc Bernardus, vicecomes (4), cujus homo erat predictus Geraldus, fecit que talem institutionem et laudationem ante quam sepeliretur, cum domno Petro abbate et monachis et filiis et filiabus predicti Geraldi, videlicet cum Petro et Bernardo et Petronilla et Berniarde, ut quandiu vixerint haberent et tenerent et omni anno IIII^{or} sext. frumenti et IIII^{or} sigl. et IIII^{or} sext. vini redderent et post mortem illorum et illarum, pars unius cujusque istius mansi Sancto Petro et monasterio ipsius remaneret et ibi corpora eorum sepelirentur.

Hanc institutionem et laudationem concesserunt filii et filie ipsius Geraldi, ante altare Sancti Petri in presentia domni Petri, abbatis et Gauzfredi, prepositi et Gauzberti Malafaida, *sacriste* (5),

* Fol. LXXXIX, v°.

(1) Martin, prieur de Vigeois, le prédécesseur immédiat du célèbre Geoffroy de Breuil, l'auteur de la chronique de ce nom.

(2) Seize lignes grattées au couteau.

(3) Colombey ou Colombet, comm. de Voutezac, 13 kil. S. O. de Vigeois, déjà identifié, notes 3, p. 55, et 8, p. 96.

(4) Bernard, vicomte de Comborn, 1092-1119.

(5) Gauzbert Malafaide, abbé d'Uzerche (1097-1108), était sacriste de Vigeois avant sa nomination comme abbé d'Uzerche. C'est la seule charte où nous voyons Gauzbert Malafaide prendre cette qualité.

et aliorum monachorum monasterii et Bernardi vicecomitis et Stephani Audeberti, prepositi de Charvircs (1) et Petri de Vallada et Bernardi Laden et Bernardi de Bonastre et Geraldi de Sejus et aliorum multorum.

Factum est hoc temporibus Philippi regis et Willelmi Lemovicensis episcopi.

CLXX

DONUM BERNARDI DE BRÉ.

1092-1110.

* Notum sit omnibus hominibus quoniam Bernardus de Bré juvenior, filius Geraldi Bernardi (2), dedit Deo et Sancto Petro Vosiensi pro salute animę suę et omnium parentum suorum quatuor modios de segle in decima de Loberciac (3).

Hoc donum calumniatus est domnus abbas Petrus fratribus supradicti Bernardi Widoni et Bosoni (4) et dederunt commutationem pro istis quatuor modis, medietatem de duobus mansis del la Vallada (5).

Hoc donum fecerunt Wido de Bré et frater ejus Boso, in manu domni Petri abbatis, audientibus Bernardo Malamantia, et Rotgerio mercatore.

* Fol. XC, r°.

(1) Charveix, comm. de Château-Charveix (Haute-Vienne), prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Augustin de Limoges.

(2) Gérald Bernard, *princeps* de Bré, qui en 1082, donna à Saint-Martial de Limoges, l'abbaye de Vigeois, probablement en vertu du même droit qu'Adémar, vicomte de Limoges en 1062, s'était arrogé celui de donner Saint-Martial à Cluny.

(3) Lubersac, chef-lieu de canton, 10 kil. N. O. de Vigeois, souvent orthographié Lobersiac, Lupercac.

(4) Cette charte nous apprend que Gérald Bernard avait laissé trois fils : Guy, Boson et Bernard de Bré ; la charte VI, p. 6, ne nous en avait fait connaître que deux : Guy et Boson.

(5) La Valade, commune de Vigeois, 1 kil, 500 S. E.; à 1 kil. N. de Commagnac.

CLXXI

COMMUTACIO GERALDI BERNARDI.

Circa 1082.

Omnibus hominibus notum sit quoniam Geraldus Bernardus de Bré fecit comutationem cum domno Geraldo abbate et Gauzfredo preposito, de manso de Rivo Sancti Cipriani (1), qui mansus erat Sancto Petro et dedit isdem Geraldus Bernardus pro isto manso, mansum de Bosco de Comaniac quę habebat de Sancto Petro, tali conventu, ut mansum de Rivo teneret quandiu viveret, post mortem vero ejus remanerent mansus videlicet de Rivo et mansus de Bosco, Deo et Sancto Petro.

Audi:ores hujus rei fuerunt Geraldus, senior de La Vallada (2) et Bernardus Malamancia.

CLXXII

DONUM BONII DE VOSIAS.

1108-1110.

Omnibus hominibus notum sit quoniam ego Bonius, do domino Deo et Sancto Petro apostolo Vosiensi, pro salute animę meę et omnium parentum meorum, totum quod habeo vel alii per me in mansum de La Vaissa. Do etiam bordariam de La Bachallaria totum quod habeo vel alii per me * post mortem meam quacumque morte moriar, Deo et Sancto Petro et habitatoribus hujus monasterii.

Hoc donum factum est mense Januario, in manu domni Petri abbatis, regnante Ludovico rege et Eustorgio Lemovice sedis tenente, audientibus Petro de Carreiras, *monaco*, Hugone de Pomroi, *monaco*, Geraldo, *monaco*, Petro Galterio, Garnerio, Stephano, Bernardo.

* Fol. XC, v°.

(1) Saint-Cyprien, chef-lieu de commune, canton d'Ayen, 16 kil. S. O. de Vigeois.

(2) C'est la première fois où nous voyons s'affirmer nettement le titre devenu plus tard si commun et si répandu de seigneur, *senior de La Vallada*.

Verte XXXVIIII folios et invenies donum Archambaldi Botonis (1).

CLXXIII

DONUM ITERII EPISCOPI.

1053-1073.

Notum sit omnibus hominibus quoniam Iterius (2) episcopus dedit Deo et Sancto Petro apostolo Vosiensi ejusque congregationi, pro salute animę suę et omnium parentum suorum mansum Jutzal de Pardinas et duas bordarias in ipso loco. Si quis contra hunc donum insurrexerit inprimis iram Dei omnipotentis incurrat et sanctorum omnium et cum Datan et Abiran et Juda traditore in inferno participationem habeat, si in hoc seculo non peniteat.

Auditores hujus doni fuerunt Johannes, decanus, et Petrus, et Rigaldus, et Willelmus de Pardinas et multi alii.

Hoc donum factum est apud castrum de Segur (3).

CLXXIV

BONIUS.

1092-1110.

Sciendum vero est quoniam Bonius misit in pignore domno Petro abbati, bordariam della Bachallariam propter XXV sol., ex quibus V sol. dedit Raimundus La Plancha, qui tenebat ortum de hac bordaria de supradicto domno Petro abbate ; fecitque ei conventum ut si in vita sua ipse redemerit. post mortem suam Sancti Petri Vosiensi sit.

(1) Charte LXX, p. 41 (*Circa* 1082).

(2) Ithier Chabot, élu évêque de Limoges, le 4 janvier 1053, sacré le même jour, mort en 1073. Il était frère du seigneur de Châlucet, et transporta le château de ce nom, du lieu de Fressangues au lieu où il est aujourd'hui. Sa sœur, dit Geoffroy de Breuil, dans sa chronique, avait épousé le comtor de Leron, d'où descendent les seigneurs de ce nom.

(3) Ségur, château, comm. de ce nom, 18 kil. O. de Vigeois, principale résidence des vicomtes de Limoges ; déjà identifié note 1, p. 60.

Hoc audierunt Petrus Galterius cujus consilio factum est et Hugo, *monacus*.

---

* De duobus mansis de Borzac, II sol. et IIII. den. ad Sanctum Martinum et XII vinada; II sol., ad Natale; in augusto, II sol. et dimidium in martio.

In manso Constant, X den.

In manso Fulcozu, in martio VI den.

In istis duobus mansis, census, I mod. segl. II^{os} secatores debent.

Mansus de la Cumba de Borzac, debet VIII den., in martio; III den., in augusto; II den. vinada; agrerium.

[Mansus] de La Masa, I mod. frum. et in una bordaria, IIII sext. frum. et II den., in martio; XIIII den., ad Sanctum Martinum et VI vinada; et X, ad Natale; II sext. vini in augusto; IIII den. in maio; unum secatorem.

Mansus de la Peira, I mod. frum; XIIII den. ad Sanctum Martinum; VI den. vinada; X ad Natale; IIII den. in maio; II sext. vini in augusto; unum secatorem.

Bordaria del Poi, IIII den. in martio; I sext. vini in augusto; unum sext. civade foire ad Natale.

Bordaria Constavuli, IIII den; in martio; I sext. vini in augusto; I sext. civade ad Natale.

In orto ad Carceres, XII den. ad Natale.

Due bordarie ad Mazellers, X den. in martio; II sext. vini in augusto; II sext. civade ad Natale.

Bordaria Croserii, IIII den. in martio; I sext. vini in augusto; I sext. civade.

Bordaria Malet, similiter.

Bordaria Frauner, similiter.

Bordaria Andree al Roi de Poncharia, *IIII den. in martio, I sext. vini in augusto.*

In orto a la Branuza, quem Petrus Delmas tenet; I sext. vini; I frumenti, ad Sanctum Martinum.

In alio orto similiter à La Branuza quem isdem Petrus tenet, VI den. ad Sanctum Martinum.

Bordaria de la Planca, quem isdem Petrus tenet, XIIII den, ad Sanctum Martinum; in orto, V den. in martio.

De ista bordaria de domo à La Bellun, II den.

De ista bordaria de domo Stephani Guillelmi, VI den.

* Fol. XCI, r°.

De ista bordaria de orto quem tenet Stephanus Guillelmus, II sext. frumenti et de domo Petri de Blaisac, II sext. frumenti.

Bordaria al Maina, II sext. frumenti.

In domo a La Raimunda, II sext. frumenti.

De ortis quos Raimundus tenet qui fuerunt fevus Uncberto Judice et Rotgerio de Userca, XII den.

Bordaria Maljugeirt, IIII den. in martio ; I sext. vini in augusto. I sext. civade ad Natale.

Bordaria Constant La Grelleira, V den. in martio ; I sext. vini in augusto ; I sext. civade ad Natale.

Bordaria de la Fon, IIII sext. frumenti.

De prato quem tenet Stephanus La Grelleira, I sext. frumenti.

Bordaria Petri Geraldi de La Grelleira, V sext. segl., XVI den. ad Natale.

De orto Flamall, I sext. frumenti.

Mansus Stephani de Vall, VI den. vinada ; XII sext. segl., VIII den. ad Natale domini : VI vinada ; II sext. vini in augusto ; II gallinas.

Et de la bordaria de la Planca, *II sext. segl.*

De uno orto quem tenet Stephanus de Vall, II sext. frumenti.

Filii Petri Johannis *debent* dels Frauz de la Costa, VI den. ad Sanctum Martinum.

Et de bordaria Malet, II sext. frumenti et III den.

A Roairola, dim. mod. segl. XII den. in martio * et XII in Natale domini.

A Comainac, in mansum presbiteri, XII sext. de segl., XIIII den. ad Sanctum Martinum ; X in Natale domini, II sext. vini in augusto ; IIII den. in maio ; I secatorem.

Bordaria La Gata, IIII sext. frumenti.

Bordaria Vetule, III den. in martio.

Bordaria Lafon, III den. in martio ; dim. sext. vini, in augusto ; dim. sext. civada in Natale domini.

Bordaria del Poi, II den. in martio ; I sext. vini in augusto ; I sext. civade in Natale domini ; II d. sext. frumenti del Frauz. In alio loco, I sext. frumenti del Frauz.

Bordaria Costet, V den. in martio ; I sext. vini in augusto; I sext. civade ad Natale ; I sext. frum. del Frauz.

Bordaria à La Mairicleira, II sext. frumenti.

Bordaria al Maina, talladam et operarium.

Bordaria Pauce, similiter.

* Fol. XCI, v°.

Mansus del Poi, XIIII den. ad Sanctum Martinum; VI den. vinada; X ad Natale; IIII in maio; II sext. vini in augusto; I secatorem.

Mansus Frauners, I mod. segl. XIIII den. ad Sanctum Martinum; VI vinada; X ad Natale; II sext. vini in augusto; IIII den. in maio; I secatorem.

Mansus al Pages de Comainac, XIIII den. ad Sanctum Martinum; X ad Natale; II sext. vini in augusto; IIII den. in maio; I secatorem; XII sext. segl.

Mansus del Poi al Ros, XIIII den. ad Sanctum Martinum; X ad Natale; II sext. vini in augusto; IIII den. in maio; VI vinada.

Bordaria Sutoris de Comainac, IIII den. in martio; I sext. vini in augusto; I sext. civade ad Natale.

Mansus Frauner de Laornac, XIIII den. ad Sanctum Martinum; VI vinada; II gallinas; X den. ad Natale; II sext. vini in augusto; IIII den. in maio; I secatorem; I mod. segl.

De orto quem tenet Stephanus Johannes à Laornac, III den.

Bordaria Cullairer, IIII den.

Mansus Clavell de Laornac, XIIII den. ad Sanctum Martinum; VI vinada; X ad Natale; II sext. vini in augusto; II gallinas; IIII den. in maio; dim. mod. segl.

De orto quem tenent illi de Bollac, de una listra, debent III den. in martio.

Bordaria Amanni, debet II den. ad cocum de quoquina.

Bordaria que est juxta bordariam Cullairer, debet alios II^{os} den. ad cocum.

Bordaria Tingarda de Laornac, XII den. ad Natale; II sext. segl; II den. in martio.

Mansus de Canzaz (1), VIIII den. in martio; XIIII ad Sanctum Martinum; VI vinada; VI sext. segl., I secatorem. Geraldus Mainada de terra istius manso debet II sext. frum. et debet ad portare.

Alos Mainada et Stephani de Roairola (2), debent VI sext. frumenti, II segl.

De ista terra dedit Deo et Sancto Petro, presbiter de Perpeziac,

(1) Chanzas, comm. de Perpezac-le-Noir, 5 kil. S. de Vigeois, déjà identifié notes 1, p. 20; 2, p. 21; 1, p. 85 et 2, p. 118.

(2) *Alos Mainada et Stephani de Roairola*, sont la répétition de l' « *Alodo Mainada et Stephanus de Roairola,* » de la page 118. Ce sont absolument les mêmes redevances. La fin du polyptyque est écrite d'une autre main que le commencement. Le copiste, peu expérimenté, a répété plusieurs fois les mêmes redevances dues au monastère. De là double emploi pour les mas *d'al Peric, d'al Per, Elperic,* Leschantit, Chadadias, etc., etc.

IIII den.; II ad Sanctum Martinum; II in martio et de alia terra et de bosco, expletum et agrerium.

Mansus monachi de Morneta, XII den. ad Sanctum Martinum; VI sext. segl.

Mansus al Peric, VI sext. segl. et IIII civade, IIII den. ad Sanctum Martinum; IIII in martio.

Bordaria a Leschantit, IIII den., III minutas vinada.

Mansus Martini de Chauzas, XII den. de recet et I sext. vini ad Sanctum Martinum; VI vinada; V in martio ad mand; X sext. segl. et I *ponnada* de lino.

Mansus Audeberti, XII den. de recet ad Sanctum Martinum et I sext. vini; VI den. vinada; V in martio; ad mandat, dimid. mod. sigl. et una ponnada de lino.

Mansus de Subtusrua, X sext. segl. et cetera sicut alius.

* Mansus Maurex, dim. mod. *segl. et cetera.*

Mansus a la Goira, similiter.

Mansus Peironensc, VIIII sext. segl. *et cetera.*

Bordaria Umberti, III den

Bordaria al Per, III den.

Bordaria Petri Vitalis, IIII den. ad Sanctum Martinum; II sext. frumenti.

Bordaria Aucher, III den.

Bordaria del Castan, III den., II vinada.

Mansus Brocart, VI sext. segl. et IIII [d] in martio; III vinada.

Bordaria Chadadias (1), III sext. segl. et VI den. in martio.

Mansus Benedicti monachi, VI sext. segl., III den. vinada et IIII in martio.

Mansus Aslal, XII sext. segl. et XII den. de recept ad [missam] Sancti Martini; vinada VI [den.] IIII [den.] in martio.

Mansus al Genre, dimid. mod. sigl. XII den. de recept.; VI vinada; IIII martio.

Mansus Aolric, VI sext. sigl. VIII den. ad [missam] Sancti Martini, IIII [in] martio.

Mansus al Pelat, debet per omnia, sicut mansus al Genre.

De illa terra quę est juxta mansum S. Arnaldi, de qua est medietas Sancti Petri Vosiensi et alia medietas aut Rotgairencs de Tutela; dell agrer medietatem.

* Fol. XCII, r°

(1) Chadadias, comm. de Perpezac-le-Noir, 6 kil. S. de Vigeois, déjà identifié note 4, p. 134.

A Munculo (1), *IIII den. in martio et IIII vinada qui sunt judici*; de uno manso, et de una bordaria, l'agrer.

De alium pratum quem Stephanus de Munculo tenet, IIII den. vinada et de terra que est juxta pratum l'agrer.

B[ordaria] a Leschantit de La Vallada, VI den. in martio; IIII vinada.

Mansus Bernardi de Crezinnac, XII sext. sigl., VIII den. recept; ad [missam] Sancti Martini VI vinada; IIII, martio.

Mansus a Engalbert, a la Puiga, dim. mod. sigl. XII den. recept. VI vinada ad [missam] Sancti Martini; IIII, in martio.

Et in orto del Noier, VI den.

Et el Verdier, I den.

Bordaria Mauran, III den.

Bordaria Lafont, IIII den.

Alla Vaissa (2), VI sext. sigl. VI den. in martio; VI vinada.

Del Frauzs de La Vaissa (3) debet, Stephanus de Blaisac, I den. vinada et de alia terra qne culta erit, agrer.

Et de bosco del Frauzs (4) quem Stephanus de Blaisac (4) et consanguineus ejus Adalbertus tenent, debent II sext. civade.

CLXXV

1124-1164

Sciant omnes quoniam domnus Ademarus abbas, assessavit Stephano, bajulo, stabulum cum fenestris quę conjuncte sunt domui ejus, ut omni anno ad festum Sancti Martini unum sext. de vino reddat. Hoc Stephanum concessit et promisit rediturum.

Audientibus Fruino de Bré, Petro Durnais, Widone Magriforte, monachis, Geraldo Paradiso, Andrea judice, Petro Eschaset, Geraldo Lachassaina, presbitero, Gauzfredo de Valle.

(1) Mont-Coulomb, comm. d'Estivaux, 7 kil S. de Vigeois, déja identifié notes 5, p. 68 et 6 p. 124.

(2) La Vaisse comm. d'Orgnac, 5. kil. S. de Vigeois déjà identifié note 2, p. 30.

(3 et 4) Frauz de La Vaissa et Bosco del Frauz, vaste étendue de bois et de bruyères, garnissant les côteaux de la rive droite de la Vézère, encore dénommée à la matrice cadastrale sous le nom significatif de : *Les Feuillades*.

(5) Bleygeat, Saint-Victor de Bleygeat, paroisse aujourd'hui disparue, 3 kil. S. de Vigeois, déjà identifié notes 3, p. 42; 2, p. 67; 2, p. 78; 1 et 2, p. 92.

CLXXVI

1130-1143

Presentibus atque futuris sit notum quoniam ego Johannes de Castris, dono Deo et Sanctis Apostolis Petro et Paulo, pro salute anime meę et pro anima patris mei Galterii, totum meum jus quod ego et pater meus habebamus in manso de Planos (1). Hoc facio in manu domni Ademari abbatis ipsius loci, audientibus Petro archipresbitero, Bosone Deschando, presbitero atque Petro de Chabanas, Petro Rainaldo atque Geraldo Ballarc, monachis, Ebolo et Golferio, ejus consanguineo Dessando.

Actum est hoc die festo Sancti Petri ad vincula, temporibus Innocencii pape.

CLXXVII

DONUM EUSTORGII EPISCOPI.

1111

* Cum cunctis dubius sit vite terminus hujus,
Nec aliquit vivit mortem quod spernere possit,
Tendit ad interitum quicquit jam venit ad hortum,
Ut vere dicam non est durabile quicquam!

Idcirco cunctis hominibus tam futuris quam presentibus apertum fore volumus quoniam domnus Eustorgius (2) Lemovicine sedis episcopus, cum consilio et auctoritate clericorum suorum

* Fol. XCII, v°.

(1) Les Plas? comm. de Saint-Clément, 14 kil. S. E. de Vigeois. Deux autres villages de ce nom, comm. de Lubersac et de Sadroc.

(2) Eustorge, évêque de Limoges (1106-1137), pendant son long épiscopat, s'efforça de supprimer les abus que ses faibles prédécesseurs avaient laissé établir. Aussi fut-il en butte aux persécutions du duc d'Aquitaine. A peine installé, nous voyons Gauzbert Malafayde, abbé d'Uzerche, se rendre à Limoges, pour tenter d'apaiser les dissentiments élevés entre l'évêque et son suzerain. Sous son épiscopat fécond en bonnes œuvres furent fondés les monastères de l'Artige, Dalon, Bonlieu et Beuil.

Aimirici (1), archidiaconi et Petri, archipresbiteri, Audeberti quoque décani Sancti Aredii (2) et Helie de Gimell, concessit Deo hac Beato Petro apostolo aecclesiam d'Espartiniaco quam Sanctis simus Aredius holim Beato Petro donaverat cum omnibus rebus ad ipsam ecclesiam pertinentibus in manu domni Rainaldi (3) abbatis Vosiensis et in manu domni Stephani (4) abbatis Sancti Augustini (5), in manu quoque Ramnulfi (6), abbatis del Daurat (7) et Bernardo de Limanna, Petro quoque Garit monaco et aliis multis.

Quod si quis contra hunc donum aliqua occasione insurgere voluerit, hac irritum facere presumpserit, iram Dei omnipotentis simul que omnium sanctorum incurrat et cum Juda, traditore, in inferno participationem habeat, nisi in hac vita legitime peniteat.

(1) Aymeric de Jaunac, archidiacre de Limoges, 1104-1128. La charte CLXX du cartulaire de Beaulieu nous fait connaître son nom patronymique, qui était celui d'une noble famille de chevaliers du château de Châlucet. Deloche a daté cette charte 1106-1119. Aymeric était déjà archidiacre de Limoges en 1104 et l'était encore en 1126-1128. (Bibl. nat. de Paris, mss. L. 17, 118, fol. 27 et 28. D. Pradillon).

(2) Audebert, doyen de Saint-Yrieix, 1111-1114, figure comme témoin à la charte de fondation de l'abbaye de Dalon en 1114, par Gérald et Gouffier de Las Tours. (Arch. dép. de la Haute-Vienne, mss. Bosvieux).

(3) Raynald de Roffignac, abbé de Vigeois, 1111-1124.

(4) Etienne II, quatorzième abbé de Saint-Augustin-lès-Limoges, 1110-1137, fit des biens infinis à ce monastère, construisit l'église « *Beatæ Mariæ Carvicensis* », donna de nombreux ornements à son abbaye et notamment : « *textum Evangeliorum ex lapidibus preciosis ornatum.* » (Bibl. nat. mss de Baluze, 262. p 161).

(5) Abbaye de Saint-Augustin, hors les murs de la ville de Limoges, fondée par saint Rorice au ve siècle. Aujourd'hui absolument détruite, sauf l'église ; depuis 1871, sert de caserne pour l'infanterie.

(6) Ramnulfe de Nieul, abbé du Dorat, 1092-1135? d'abord prévôt de Saint-Junien, puis archidiacre de Saint-Etienne. Il fut nommé évêque de Limoges vers 1131 par la faveur de Guillaume, duc d'Aquitaine et de Gérard, légat de l'anti-pape Anaclet, à la place d'Eustorge. Ramnulfe prit son rôle au sérieux et Geoffroy de Breuil, dans sa chronique, non sans une pointe de malice, nous le fait voir faisant des ordinations à La Souterraine, tandis que Eustorge en faisait de son côté à Uzerche. (Chr. de Vigeois, ch. XLVI).

(7) Le Dorat, chef-lieu de canton, arrondissement de Bellac (Haute-Vienne), autrefois nommé Scortorium. Le dernier historien du Dorat, M. Aubugeois de la Ville-du-Bost (*Poitiers, Oudin*, 1880, in-8°) pensait que la première appellation authentique de l'abbaye, sous le nom de Dorat, remontait à une bulle du pape Lucius III en date du 4 mai 1185. L'on voit ici le contraire, puisqu'elle est antérieure de trois quarts de siècle !

Factum est hoc, regnante Ludovico rege Francorum, papa quoque Pascasio presidente in urbe Roma, anno millesimo centesimo XI°, indiccione III^a^.

CLXXVIII

1124-1164.

Ego Bernardus de Benaias, miles, dono domino [Deo]..... et Sancto Petro Vosiensi, in manu domni Ademari abbatis, unum ortum apud ecclesiam de Benaias (1), qui est juxta viam; audientibus Bernardo, *monaco*, avunculo meo, Petro Rainaldi, preposito, Raimundo, sacrista.

Hoc donum factum est apud Vosias, in camera abbatis, et postea iterum apud ecclesiam de Benaias, audiente Bernardo, avunculo suo et Ademaro, presbitero ipsius ecclesię et Johanne Deustels, presbitero.

CLXXIX

KARTA GERALDI DE TERRASSON.

1082-1086.

* Notum sit tam presentibus quam futuris quoniam ego Geraldus de Terrazun, relinquo ex integro totum quicquid in monasterio Sancti Petri Vosiensis habebam, vel quęcumque in eo exquirebam vel alii per me et gurpicionem facio pro anima patris mei et matris meę, omnium que parentum meorum et concedo atque instituo quęcumque fevales mei actenus supradicto monasterio dederunt vel daturi sunt ex terra et fevo quem de me tenent.

Hujus rei auditores fuerunt domnus abbas Geraldus et Gauzfredus prepositus, et Geraldus La Roca et Fulcadus, frater ejus.

Hoc autem factum est apud ęcclesiam de Autjac (2), temporibus Philippi regis Francorum et Widonis episcopi Lemovicorum.

* Fol. XCIII, r°.

(1) Benayes, chef-lieu de comm., cant. de Lubersac, 16 kil. N. de Vigeois.

(2) Objat, chef-lieu de comm., cant. d'Ayen, 15 kil. S. O. de Vigeois, déjà identifié note 2, p. 35. Dans l'idiome du pays, Objat se prononce encore : *Atjac*.

CLXXX

ITEM GERALDI.

Circa 1096.

Tam presentes quam futuri noverint quia ego Geraldus de Terrazun, do et concedo Deo et Sancto Petro Vosiensi totum quod habeo vel alii per me in manso Jutzal et in manso de La Faiola, quem presbiter Arnaldus tenet.

Hujus doni auditores sunt Rainaldus, monacus, Gauzbertus Malafaida, et Ebrardo de Solac et Geraldus de Petra.

CLXXXI

ITEM GERALDI.

1092-1110.

Quale donum fecit Geraldus de Terrazun, de mansis supranominatis, talem fecit Manoaldus de Salaniac Deo et Sancto Petro Vosiensi, pro salute animę suę, tenens textum Evangelii in manibus, ante altare Sancti Petri.

Auditores domnus abbas Petrus, Rainaldo monaco, Petro de La Vallada et Bernardo de Bonastre.

CLXXXII

UXOR EJUS.

1092-1110.

Hoc donum concessit uxor ejus, nomine Cervia, apud castrum de Salaniac (1), audientibus domno Petro abbate Vosiensi et

(1) Salignac, chef-lieu de cant. (Dordogne), 40 kil. S. O. de Vigeois. Nous pensons être ici en présence de la plus ancienne mention du *Castrum de Salanhiaco*, chef-lieu de la châtellenie de ce nom, comprenant onze paroisses, parmi lesquelles *Archignac*. Dès 956, nous voyons Vigeois posséder *la villa de Ladorniac, in vicaria Arcaniacensi* (chartes IX et XXIII). Féodalement, Salignac relevait de la vicomté de

Manoaldo viro ejus de Salaniac, et Gauzfredo, preposito et Petro de La Vallada et Fulcherio.

CLXXXIII

KARTA BERNARDI VICECOMITIS.

1111-1119.

* Cunctis viventibus presentibus atque futuris notum fore volumus quoniam Bernardus vicecomes dedit Deo et Beato Petro Vosiensi et monachis ibi famulantibus mansum de Blaizac quicquid ipse in suo dominio tenebat et quicquid adquirere de suis fevalibus poterint.

Hoc donum concessit in manu domni Rainaldi, abbatis, ante altare Sancti Petri, textum Evangelii manibus tenens et super venerandum altare deponens. Audiente omni congregatione fratrum et Widone Flamenc (1) Rainaldo Hugone, Petro d'Afriac, Petro de Vallada.

Ibi quoque Wido Flamencs concessit Deo et Sancto Petro Vosiensi bordariam de Sutzac (2), quam Rotgerius tenet quicquid ipse

* Fol. XCIII, v°.

Turenne (Voir Lacoste, *Histoire du Quercy*, t. II, p. 105), et religieusement faisait partie du diocèse de Cahors. — Clérambault, dans sa *Généalogie de la maison de Salignac*, lui donne comme premiers auteurs Geoffroy et Manuel de Salagnac, d'après deux chartes des Cartulaires de Tulle et d'Uzerche, mais sans point de jonction avec Masfres de Salagnac qui vivait au XIVe siècle. *Condominus Castri et Castellianæ de Salanhiaco* ancêtre direct des Salignac-Fénelon. (Bibl. nat., fonds Clérambault, 1181).

(1) Guy Flamenc, seigneur de La Roche-Saint-Paul, en Périgord, comm. de Saint-Paul-la-Roche, cant. de Jumilhac (Dordogne). Château ruiné dont les restes se voient à 800 mètres du bourg, au lieu encore nommé *Le Chalard*. D'une famille plusieurs fois alliée aux vicomtes de Comborn. Le *Nobiliaire du Limousin*, par Nadaud, (t. III, p. 581), raconte qu'il revendiqua à main armée l'héritage de son aïeul maternel, Archambaud de Comborn. C'est peut-être l'explication du siège qu'il eût à subir en 1143 dans son château, siège où Boson, vicomte de Turenne, fut tué d'un coup de flèche. La châtellenie des Flamencs, seigneurs de Bruzat, commune de Saint-Pierre-de-Cole, en Périgord, comprenait 12 paroisses, partie en Limousin et partie en Périgord. Elle relevait féodalement des vicomtes de Rochechouart, qui eux-mêmes relevaient du comté de Poitou.

(2) Sioussiac? 3 kil. E. de Vigeois, l'ancien *Siciaco* du testament de Saint-Yrieix, voir notes 4, p. 68, et 7, p. 96.

habebat similiter textum Evangelii tenens et super altare deponens, audientibus his supra nominatis.

CLXXXIV

ALIA KARTA

1119-1140

Postea Archambaldus vicecomes (1), filius ipsius Bernardi, concessit donum quod pater suus fecerat de isto manso de Blaizac ad habendum et tenendum Sancto Petro Vosiensi et monachis sibi servient ibus. Audiente Petro Garit, monaco, Widone Flamenc, Hotone Bernardo, Hugone de Bouzac, Hugone Ramnaldo, Petro Augerio.

CLXXXV

KARTA RAINALDI UGONIS

1111-1124

Notum sit omnibus presentibus et futuris quia Rainaldus Ugo dedit Deo et Beato Petro Vosiensi, pro filio suo Petro Geraldo bordariam de Salamun (2) et vineam et omnem terram quę ad ipsam bordariam pertinet.

Petrus quoque Ugo, frater ejus, dedit terram de La Garda Duira (3) et post mortem suam, XII den. et II sext. frumenti in manso de Sallen (4).

Factum est hoc * donum in capitolio ipsius monasterii, in presentia domni Rainaldi abbatis, audiente omni congregatione fratrum.

* Fol. XCIV, r°.

(1) Archambaud IV, vicomte de Comborn, fils aîné et héritier de Bernard et d'Ermengarde de Corpso, marié à Brunissen, fille d'Adémar III, vicomte de Limoges.

(2) Salamond, comm. d'Ussac, cant. de Brive, 23 kil. S. de Vigeois.

(3) La Garde? comm. de Saint-Viance, 16 kil. S. de Vigeois.

(4) Le Saillant? comm. de Voutezac, 12 kil. S. de Vigeois.

CLXXXVI

KARTA UGO LADEN

1111-1124

Cunctis presentibus et futuris notum fore volumus quoniam Hugo Denz, dedit Deo et Sancto Petro Vosiensi, totum quod exquirere poterat, juste aut injuste, in ejus terra. Dedit in manso del Fraisse hoc quod habebat et in manso del Montell, fasciculum quod exquirebat et mansum de Vallada, post suum obitum.

Hoc fecit in manu domni Rainaldi abbatis et Boso filius suus cum eo; audientibus Doitranno de Carreiras, Rainaldo Hugone, Ademaro Meschir et aliis multis.

CLXXXVII

KARTA CHAPDAHZ

1111-1124

Notum sit cunctis viventibus quoniam Capdahz de Terrazo, dedit Deo et Sancto Petro Vosiensi quicquid poterat exquirere in ęcclesia Sancti Martini Spartiniacensi et in manso diaconi (1) et totum quod pater suus dedit Sancto Petro et fevum quod sui fevales Sancto Petro dederunt vel daturi sunt.

Factum est hoc donum in manu domni Rainaldi abbatis, audiente omni congregatione fratrum et Bernardo Aymirico, Petro de Vallada.

CLXXXVIII

KARTA ADEMARI BARDUN.

1092-1110.

Sit notum omnibus presentibus et futuris quoniam Ademarus

(1) A rapprocher de la charte CXLVII (p. 93) qui ferait supposer que les familles de Terrasson et d'Ayen avaient une origine commune.

Bardun, dedit Deo et Beato Petro Vosiensi, mansum de La Boaria, quem pro fevo de Sancto Petro tenebat totum ex integro.

Hoc fecit in manu domni Petri abbatis, et in manu Rainaldi monachi, Geraldi La Roca, presbiteri de Celom, Petro Guillabaldo, Galterio bajulo.

CLXXXIX

ALIA KARTA.

1092-1110.

Eumdemque mansum Bernardus Iratus (1) quicquid in eo habebat vel exquirere poterat, similiter concessit Beato Petro Vosiensi, in manu domni Petri abbatis et in manu Rainaldi monachi, audiente Petro Gualterio, Petro joculare de Septem Piros (2), Gualterio bajulo.

CXC

KARTA PETRONILLE DE VALRIAC.

1111-1124.

Notum sit cunctis presentibus atque futuris quoniam ego Petronilla de Valriac et filii mei Ram * nulfus et Geraldus et Uncbertus, Ademarus et Petrus, relinquimus Deo et Sancto Petro Vosiensi, mansum del Bez, quicquid juste aut injuste exquirere poteramus in eo.

Factum est hoc in manu domni Rainaldi abbatis, et in manu Golferii de Turribus (3), audientibus Petro Garit, monaco, Petro

* Fol. XCIV, v°.

(1) Le nom de Bernard Irat revient très fréquemment au Cartulaire d'Aureil (Arch. dép. de la Haute-Vienne).

(2) *Le jongleur de Setpers.* C'est la première et unique fois où nous voyons eette profession apparaître. Septpert, comm. de Saint-Martin-Septpert, 7 kil. N. de Vigeois.

(3) Gouffier de Las Tours, le héros de la première croisade. Cette charte donnerait lieu de supposer qu'à la fin de sa vie, le célèbre croisé, suivant en cela l'usage du temps, s'était retiré à Vigeois et y avait pris l'habit religieux. (Voir charte CLIII et CLIV).

de Carreiras, monaco, Arberto de La Ribeira, Stephano de Vascinac, Iterio de La Ribeira (1), Willelmo de Marenzac.

CXCI

KARTA BERNARDI DE BREN ET FRATRE EJUS.

1111-1124.

Notum sit omnibus hominibus quoniam Bernardus de Bré et Wido, frater ejus, concesserunt Sancto Petro Vosiensi, donum quod pater eorum Bernardus de Bré, fecerat de duobus mansis de Javerlac (2), mansum videlicet Rufe et mansum del Per, in manu domni Rainaldi abbatis, audiente Widone Flamenc, Hotone Bernardo, Petro d'Afriac, Ademaro d'Afriac (3).

CXCII

KARTA FULCHERII GAUZFREDI.

1111-1124.

Manifestum sit cunctis viventibus quoniam Fulcherius Gauzfredus et filius suus, dereliquerunt Deo et Sancto Petro Vosiensi, in manu domni Rainaldi abbatis, quicquid in terra Sancti Petri juste aud injuste exquirere poterant, quicquit Sanctus Petrus in suo dominio tenebat et vestitutus erat et alii per eum.

Auditores fuerunt Geraldus, secretarius, monacus, Geraldus de Varez, monacus, Petrus de Vallada, Geraldus Raimundus, Geraldus de Sejur, Petrus Guido de La Porcaria, Petrus Geraldus de Condat, Raimundus de La Planca.

(1) Itier La Ribeira, présent avec Gouffier de Las Tours, Pierre et Othon de Bré, frères, Hélie d'Ayen et Foucher de Pérusse, dans un acte de l'évêque Eustorge daté de 1126 (Bibl. nat., mss. L. 17, 118).

(2) Javerliac, 3 kil. S. de Vigeois, village qui paraît avoir été assez considérable et aujourd'hui entièrement disparu. (Voir notes 3, p. 51 ; 1, p. 103, et 1, p. 113, où le mas du Poirier (*el Per*, *el Perici*), est identifié.

(3) Pierre et Adémar d'Afriac sont souvent cités au Cartulaire d'Aureil. (Voir la plaquette de M. L. Guibert, *Quelques notes extraites du Cartulaire d'Aureil. — Tulle*, 1880, in-8°, p. 26).

CXCIII

KARTA PETRI DE GAETA.

1111-1124.

Tam presentes (1) quam futuris notum sit quoniam Petrus de Gaeta et uxor ejus dederunt Deo et Sancto Petro Vosiensi pro filio suo Ademaro, bordariam Al Mainna de la Mazeira et aliam bordariam a Liniac (2) et medietatem de manso Chanuden de Comainnac et partem suam de decimi de La Mainnania (3).

Hoc fecit in manu domni Rainaldi abbatis, audiente omni congregatione fratrum, et Willelmo presbitero Sancti Pardulfi, Geraldo Ramnaldo, Bernardo Rotgerio et Geraldo Audeberto * et multis aliis.

CXCIV

KARTA AUDEBERTI DE LOPIAC.

. . . . .

Notum sit omnibus hominibus quia Audebertus de Lopiac in extremis positus, dedit Deo et Sancto Petro Vosiensi, pro anima sua et pro sepultura sua, omnem fevum quem de Sancto Petro habebat, et fevum quem habebat de Widone de Bré.

Hoc fecit audiente Rainaldo, monaco, Gauzfredo, preposito, Bernardo Trato, Stephano, diacono.

CXCV

KARTA HOTONIS BERNARDI ET UXORIS EJUS.

1111-1124.

Omnibus presentibus atque futuris hominibus, apertum esse

* Fol. XCV, r°.

(1) *Tam presentes*, évidemment il faut lire : *presentibus*.

(2) Lignac? comm. de Saint-Sornin, cant. de Lubersac, 9 kil. O. de Vigeois.

(3) La Moneille, comm. de Voutezac, 11 kil. S. O. de Vigeois. (Voir notes 4, p. 85 ; 7, p. 87 ; 6, p. 102 et 3, p. 111).

volumus quoniam Hoto Bernardus (1) et uxor ejus Peitavina, fecerunt donum Deo et Sancto Petro Vosiensi, totum quod exquirebant in manso de Rofinac (2) et sex mansos, duos a Basalgor (3) et IIII a Conils (4), tali conventu quo post mortem uxoris sue, tres mansi Sancto Petro remaneant et post mortem suam, alii tres. Absolvit etiam Deo et Beato Petro quendam servum nomine Narbonellum.

Hoc totum fecit in manu domni Rainaldi abbatis, audiente Petro de Carreiras et Petro Valencia, monachis et Arberto de Camairac et Geraldo Panatario.

CXCVI

KARTA PETRI RAINALDI

1111-1124.

Omnibus hominibus notum sit quoniam ego Petrus Rainaldus et Willelmus et Raimundus et Audiardis, soror nostra, damus atque concedimus domino Deo et Sancto Petro apostolo ad Vosiensem locum, totum quicquid in villa de Brunt habemus vel exquirimus, sicut modo tenetur et habetur a monachis Vosiensibus, ita concedimus atque damus.

Hujus rei auditores fuerunt domnus Rainaldus abbas, et Petrus Garit, monacus, et Geraldus Guido et Rotbertus de Rofinac et Johannes Peissun, et Geraldus La Masa, et Galterius et Stephanus de Castris.

CXCVII

KARTA STEPHANI DE CASTRIS

1111-1124

Omnibus hominibus notum sit quoniam Stephanus de Castris,

(1) Othon Bernard, l'un des « *principibus Breenensium* » fils de Pierre et d'Agnès de Comborn. (Voir charte LXXXVI, p. 51).

(2) Rouffignac, comm. de Lubersac, 12 kil. N. de Vigeois. Voir notes 1, p. 56, et 4, p. 101.

(3) Bazagour ou Bazangour, comm. de Chamboulive, 16 kil. E. de Vigeois.

(4) Connil, comm. de Lonzac, 6 kil. au N. de Bazagour, 22 kil. N. E. de Vigeois.

dedit Deo et Sancto Petro Vosiensi totum quod habebat in mansum de Planos, pro anima fratris sui Galterii, tenens in manibus textum Evangelii, ante altare Sancti Petri.

Hoc donum factum est temporibus Ludovici regis Francorum et Eustorgio episcopo tenente Lemovice sedis, audiente domno Rainaldo abbate et Rainaldo Hugone et Petro fratri suo et Malbernardo et Geraldo de Sejur et omni congregatione ejusdem monasterii.

CXCVIII

KARTA BERNARDI IRATI

. . . . .

* Notum sit omnibus hominibus quia Bernardus Iratus, misit in pignore Agnès de Bré quod habebat in manso d'Espunzans (1) propter XII sol; quem mansum dedit ipsa domino Deo et Sancto Petro Vosiensi, pro salute animę suę.

Postea vero ipse Bernardus Iratus, accepit a Geraldo, armario, VIII sol; deditque domino Deo et Sancto Petro Vosiensi totum quod habebat in eodem manso, firmavit que per fidem suam quod ab omnibus hominibus tueretur, deditque fidem Petro de Vallada.

CXCIX

ALIA KARTA

. . . . .

Igitur Bernardus Iratus misit olim in pignore Bernardo de Bré, totum quod habebat in duobus mansis de Javerlac (2), propter III mod. segl. et XIII sol. Ad extremum vero positus, iste Bernardus Iratus, dedit domino Deo et Sancto Petro Vosiensi, pro anima sua quecumque in his mansis dare poterat.

Auditores fuerunt Rainaldus, secretarius, et Geraldus, armarius, et Petrus Guido, presbiter et Petrus Galterius et Galterius bajulus.

* Fol. XCV, v°.

(1) Espioussas ou Espieussas, comm. de La Graulière, 5 kil. S. E. de Vigeois, déjà identifié notes 3, p. 69, et 5, p. 87.

(2) Javerliac, 3 kil. S. de Vigeois (voir notes 2-3, p. 51 ; 1, p. 103 ; 1, p. 109; 1, p. 113, et 2, p. 146.)

CC

KARTA GERALDI PUNCHET

. . . . .

Ergo Geraldus videlicet Punchet, dedit Deo et Sancto Petro Vosiensi in mansi Arnulfi de Vaenas IIII den. de jutzia quos habebat de Bernardo Irato ; dedit que ei Rainaldus, secretarius, IIII sol. et ut hoc concederet Bernadus Iratus, dedit ei Rainaldus, secretarius, III sol.

Auditores Paravisa et Audebertus, gener ejus.

CCI

ALIA KARTA

. . . . .

Isdem Bernardus Iratus dedit Sancto Petro Vosiensi bordariam de Sutzac, accepit que pro hoc, VI sol et IIII sext. segl.

Auditores fuerunt, Rainaldus, secretarius, et Petrus Guido, Raimundus La Planca, Stephanus Bernardus.

CCII

ALIA KARTA

. . . . .

Bernardus Malamancia et Johannes frater ejus, dederunt Deo et Sancto Petro Vosiensi, II^{os} sol. in manso Charlun, quos habebant de Bernardo Irato, et Bernardus iste concessit accepitque pro hoc a Rainaldo, secretario, duos sol.

CCIII

KARTA BERNARDI VICECOMITIS

1111-1119

Cunctorum presentium hoc sit omnibus notum subsequentium

quoniam Bernardus vicecomes (1), misit in pignore domno Petro abbate totum quod abebat in villa de Murat (2) pro LX. sol. Postea vero in manu domni Rainaldi abbatis, ipse Bernardus et Archambaldus (3) filius ejus propter Bosonem Laden, dederunt Deo et Beato Petro Vosiensi totum quod abebant in hac terra de Murat.

Auditores fuerunt Hugo Dentz, Amelius de * Carreiras, Doitrannus, filius ejus, Rainaldus Hugo et ceteri milites Combornenses.

Hugo quoque Denz et Bernardus filius ejus et uxor ipsius Petronilla, dederunt quicquid in hac terra abebant, vel alii per eos in capitolio monasterii Vosiensis, in manu domni Rainaldi abbatis, pro anima Bosonis Laden et suorum omnium parentum.

Hujus rei fuit auditor et prolocutor Amelius de Kareiras et Ademarus filius ejus et Petrus de Vallada.

CCIV

KARTA RAINALDI UGONIS

1111-1124

Notum sit omnibus hominibus quoniam Rainaldus Hugo, dedit Deo et Sancto Petro Vosiensi..... et duos sextarios frumenti in terra quę est juxta Magnania (4) quam tenet G. Bernardus pro anima uxoris *sue* Berniardis.

Factum est donum istud temporibus Ludovici regis Francorum, Eustorgio tenente episcopatu Lemovice sedis.

Auditores fuerunt domnus abbas Rainaldus, P. Guariht, P. de Kareiras, G. Camararius, P. Bernardus de Salesa.

* Fol. XCVI, r°.

(1) Bernard, vicomte de Comborn (1092-1119).

(2) Il existe deux villages de ce nom dans le voisinage de Vigeois; le premier, 3 kil. S. O., et 4 kil. N. du château de Comborn; le second, comm. de Voutezae, 12 kil. S. O. de Vigeois.

La charte de fondation de La Chartreuse de Glandier en 1219 porte donation par Archambaud VI, vicomte de Comborn, du tènement de Murat, paroisse de Voutezac. Nous inclinerions cependant pour le premier.

(3) Archambaud IV, vicomte de Comborn, 1119-1137 (voir note 1, p. 143).

(4) La Moneille, comm. de Voutezac, 11 kil. S. O. de Vigeois (voir notes 4, p. 85; 7, p. 87; 6, p. 102; 3, p. 111, et 3, p. 147).

CCV

KARTA AUDIARDIS LA RIBERIA

1111-1124

Presentibus atque futuris notum sit quoniam Audiardis, uxor Arberti de La Reibeira, dedit Deo et Sancto Petro Vosiensi unum mansum alla Beceira (1), in quo Constantinus et frater suus habitant, totum ex integro post mortem suam, et in vita sua omni anno recognoscentia ad festivitatem Sanctę Marię in Augusto, XII den. redendos.

Hoc donum factum est in manu domni Rainaldi abbatis, audiente omni congregatione ejusdem monasterii, insuper Willelmo de Maensac et Petro de La Ribeira.

CCVI

KARTA GERALDI CAPELLANI.

1111-1124

Omnibus hominibus notum sit quoniam Geraldus, capellanus de Torenna (2), dedit Deo et Sancto Petro Vosiensi apud ęcclesiam de Sarazac (3), unam domum et unum ortum et unam vineam, in manu domni Rainaldi abbatis.

Factum est hoc donum temporibus Ludovici regis Francorum, Eustorgio tenente episcopatu Lemovice sedis, in capitolio ejusdem monasterii, in die festivitatis Sancti Andree, audiente domno Rainaldo abbate, qui hoc donum accepit insuper et omni congregatione fratrum.

(1) La Beceyrie ou la Besseyrie, comm. de Saint-Clément, 12 kil. S. E. de Vigeois. — Un autre La Beysserre, comm. d'Allassac, 13 kil. S. de Vigeois. Voir note 11, p. 113.

(2) Turenne, chef-lieu de comm., cant. de Meyssac, autrefois capitale de la célèbre vicomté de ce nom, 35 kil. S. de Vigeois. — Les relations étroites de parenté existant entre les vicomtes de Comborn et ceux de Turenne, qui en étaient une branche cadette, expliquent les libéralités faites à diverses reprises au monastère de Vigeois.

(3) Sarazac, chef-lieu de comm. 5 kil. S. de Turenne, 40 kil. S. de Vigeois.

CCVII

KARTA GAUZFREDI ADEMARI.

1111-1124

Notum sit omnibus in hoc seculo degentibus quoniam Gauzfredus Ademarus de Segur et uxor ejus Petronilla, dederunt Deo et Sancto Petro Vosiensi apud ęcclesiam Vendonensem (1), IIII^{or} sextarios tritrici in terra quam Johannes Iverns tenet, audientibus Bernardo presbitero Sancti Aredii, et Petro, Sancti Juliani.

Post mortem Petronille, dedit ipse Gauzfredus pro anima ejus tres eminas de tritrici cum IIII^{or} sextarios supra nominatos.

Hoc donum factum est in capitulo * ejusdem monasterii, audientibus domno Rainaldo abbate et omni congregatione fratrum, insuper et Stephano de Vascinac.

CCVIII

KARTA GERALDI DE SAJUR.

1111-1114

Presentibus atque futuris notum sit quia Geraldus de Sejur et Petrus presbiter, filius ejus, dederunt Deo et Sancto Petro Vosiensi, medietatem de bordaria del Rit quę est à La Maiania ubi est vinea Christofori, pro anima uxori sue Stephana et pro anima nepoti sue, uxoris Bocher de Cumborn.

Hoc donum factum est in manu domni Rainaldi abbatis.

Auditores fuerunt Hugo del Poi, monacus, Bernardus Laden, Petrus Galterius. Fecerunt autem conventum ut ab omnibus hominibus hoc donum salvum facerent.

CCIX

KARTA PETRI DE SANCTO JULIANO.

1111-1124

Omnibus hominibus notum sit quoniam Petrus de Sancto Juliano

* Fol. XCVI, v°.

(1) Saint-Julien-le Vendomois, chef-lieu de comm., placé à une faible distance de Ségur (4 kil.), 18 kil. N. O. de Vigeois. Voir note 3, p. 101.

et filii ejus Petrus et Helias, dederunt Deo et Sancto Petro apostolo Vosiensi, in parrochia Sancti Juliani, in terra alle Chesa quam Baruta tenet, IIII^or sextarios frumenti.

Hoc donum factum est in monasterio ante altare Sancti Petri, in manu domni Rainaldi abbatis, audientibus ejusdem fratribus monasterii.

CCX

DONUM ROTBERTI ROFINIACI.

1116

Tam presentes quam futuri noverint quoniam Rotbertus Rofiniaci concessit Deo et Sancto Petro Vosiensi ejusque congregationi, terras et honores quas parentes ejus dederant vel quas ipse exquirebat, quas monachi Vosienses habebant et tenebant vel alii per eos, totum quicquid exquirere poterat, ex toto dimisit et gurpitionem fecit pro anima sua et patris sui et matris suę omnium que parentum suorum et spopondit se ulterius nichil quesiturum in rebus quas monachi Vosienses tenebant eodem tempore vel alii per eos.

Hoc autem factum est in villa de Chanzaz (1) in manu domni Rainaldi abbatis (2), quem propter hoc ipse deosculatus est; videntibus et audientibus Bernardo vicecomite (3) et Otone Bernardo (4) et Geraldo, monaco, et Petro de Vallada et Bonio et Geraldo Deusde et Bernardo Fulcherio et Johannes de Vilavalleix.

Postea venerunt ipse Rotbertus et filius ejus Stephanus Rofiniaci apud monasterium Vosiense, in capitulo ejusdem monasterii, et dederunt et concesserunt placitum sicut supra scriptum est Deo et Sancto Petro Vosiensi, pro salute animarum suarum, audientibus et videntibus fratres ejusdem monasterii et Hugone de Sancto Exuperio et Petro de Vallada.

Annus erat dominice incarnationis millesimo C. XVI; regnante

(1) Chanzas, comm. de Perpezac-le-Noir, 5 kil. S. de Vigeois, dont les Roffignac possédaient la *Commande*. — Voir notes 1, p. 20, 2, p. 21, et 1, p. 85.

(2) Rainald de Roffignac, abbé de Vigeois, 1111-1124, proche parent des donateurs.

(3) Bernard, vicomte de Comborn, 1092-1119. — Voir notes 4, p. 93, 2, p. 104, 1, p. 126, 4, p. 129.

(4) Othon Bernard, l'un des *princes* de Bré, neveu par sa mère, Agnès de Comborn, de Bernard.

Ludovico rege et Eustorgio Lemovicense presule, acceptis ab abbate XXV sol.

CCXI

DONUM PETRI DE NOALIIS

1111-1124

* Notum sit cunctis tam presentibus quam futuris quoniam Petrus de Noaliis (1) antequam vellet ire Ierosolimam, dedit Deo et Sancto Petro Vosiensi pro salute anime suę post mortem suam, mansum de La Cumba de Mouzac (2) et gurpivit terram quam tenebat de Sancto Petro scilicet bordariam de Sancto Germano (3) et terram del Coral (4) et terram del Mun (5).

Hoc donum factum est, audientibus domno Rainaldo abbate, avunculo ejus et Geraldo, monaco, fratre ejus et Stephano, archipresbitero de Noaliis et aliis multis.

Post mortem Petri de Noaliis, Geraldus de Rofinac et Rainaldus et Hugo, predictum mansum invadentes, vi sua auferre monasterio Vosiensi conati sunt. Postea vero deprecante eorum consanguineo Geraldo, monaco, mansum istum de La Cumba, ex toto dimiserunt et concesserunt Deo et Sancto Petro Vosiensi, audientibus ipso

* Fol. XCVII, r°.

(1) Noailles, chef-lieu de comm., cant. de Brive, 30 kil. S. de Vigeois, berceau de l'illustre famille de ce nom.

(2) Moutzat, comm. de Chanteix, 2 kil. N. de Saint-Germain-les-Vergnes, 12 kil. S. E. de Vigeois.

(3) Saint-Germain-les-Vergnes, chef-lieu de comm., 14 kil. S. E. de Vigeois, où les Noailles et les Roffignac possédaient de nombreux alleuds.

(4) Coural, comm. de Saint-Germain-les-Vergnes, 1 kil. N., 14 kil. S. E. de Vigeois.

(5) Le Mont, même comm. La charte XXIV du cartulaire de Saint-Martin-de-Tulle, en cours de publication dans le *Bulletin de la Société archéologique de la Corrèze* (Brive, année 1887, p. 668, par M. Champeval), nous apprend que le même mas a été donné à ce monastère entre 1060 et 1084, par Gérald (et non *Gérard*, qui doit être une faute de copiste) de Roffignac et Alaiz, sa femme, Hugues, Pierre et Guillaume, leurs enfants. Voir aussi la charte XXV, p. 18 du présent cartulaire, où la même Alaiz, femme de Gérald de Roffignac, donne Clian à Vigeois, avec le consentement de ses deux fils, Hugues et Pierre.

Geraldo, monaco, et Ademaro presbitero Sancti Germani (1) et Johanne Peissun et Johanne de Serun et Petro Constantino.

CCXII

DONUM HUGONIS ROFINIACI ET GERALDI ET RAINALDI

1111-1124

Sciendum est quoniam Hugo de Rofinac et Geraldus et Rainaldus, dederunt et concesserunt Deo et Sancto Petro Vosiensi totum quod habebant in manso del Tell, audientibus Geraldo, monaco, eorum consanguineo, qui hoc donum fieri fecit, acceptis ab eo XII sol; et Ademaro, presbitero Sancti Germani et Johanne de Serun et Petro Constantino.

CCXIII

GERALDI LA RIBERIA DONUM

. . . . .

Omnibus hominibus notum sit quoniam Geraldus La Riberia, dedit Deo et Sancto Petro Vosiensi, pro salute anime suę, mansum de Montemeano (1), sicut habebat et tenebat.

Hujus doni auditores fuerunt Audiardis, uxor ejus et Petrus de Grandimonte et Petrus Paba.

CCXIV

DE EODEM

1092-1110

Hunc mansum Hugo Dens invasit et abstulit Deo et Sancto Petro Vosiensi. Sed postea venit ipse et Boso filius ejus ad monasterium Vosiense, cum Galterio de Castris et cum ejus consilio predictum

(1) Adémar, *presbiter Sancti Germani*, est mentionné avec la même qualité dans la charte CXIII (voir pages 67 et 68), comme témoin des nombreuses libéralités faites par Guy de Bré, chevalier Limousin de l'arrière croisade, 1101-1103, au moment de sa mort à Laodicée, en Syrie.

(2) Puy-Mège? comm. de Brive, 27 kil. S. de Vigeois.

mansum de Montemeano gurpiverunt ex toto et concesserunt Deo et Sancto Petro Vosiensi, pro anime patris sui et matris sue.

Hoc donum excepit domnus Petrus abbas, ante Bernardum vicecomitem, audientibus et videntibus Geraldo, monaco, armario, et Petro Garit, monaco, et Galterio de Castris et Petro de Vallada. Propter hoc accepit a Geraldo armario iste Hugo, tam ipse quam filius ejus Boso, XV sol. et Galterius de Castris, II sol.

Hoc donum concessit Petronilla, uxor Hugonis Laden, audiente ipso et audientibus Geraldo, armario, et Petro Davi et Petro Constantino Barbachat.

CCXV

DONUM ROTBERTI DE VALL.

. . . . .

* Tam presentes quam futuri noverint quoniam Rotbertus de Vall, cum consilio uxoris suę Aina dedit Deo et Sancto Petro Vosiensi, pro salute anime suę et pro filio suo Petro monaco, pratum quod Geraldus Odolricus tenet cum terra quam ipse quondam dederat Sancto Petro et dedit bordariam de Charrols (1) de qua reddentur I sext. frumenti et III den. et II sext. civada, in vigilia Natalis domini.

Hoc donum concesserunt uxor ejus Nevena (2) et filii ejus Archambaldus et alii fratres ejus, audientibus Petro monaco, filio suo et Geraldo, monaco et Petro *Coco* Rainaldo, et Bernardo del Bosc et aliis multis.

CCXVI

DONUM UMBERTI LA PORTA.

1111-1124.

Sciendum est tam presentibus quam futuris quoniam Umbertus La Porta et Petrus Umbertus frater ejus, dimiserunt et concesserunt

* Fol. XCVII, v°.

(1) Charraux? village placé à proximité du *castrum* de Bré, 1 kil. 300 mètres S. E.; 15 kil. N. de Vigeois.

(2) Le ms. porte bien Aina et Nevena. Il faut en conclure que Nevena était la femme de Gérald Odolric, et qu'elle confirme la donation qu'avait faite son mari.

Deo et Sancto Petro Vosiensi ejusque congregationi pro anima patris sui et matris suę bordariam de Chalviac (1) quę est in parrochia de Sando, quam Stephanus Mitto et Geraldus de Sancto Michaele olim dederant Sancto Petro Vosiensi.

Hujus doni auditores fuerunt domnus abbas Rainaldus, Geraldus, monacus, secretarius et Petrus Rotbertus et Bernardus de Sallen (2) et Stephanus de Castris; *accepit a Geraldo, monaco, VI sol.*

CCXVII

KARTA AMELII DE CARREIRAS.

Circa 1110.

Omnibus hominibus notum sit quoniam Amelius de Charreiras (3) et Doitrannus filius ejus, dederunt et concesserunt Deo et Sancto Petro Vosiensi totum quod habebant vel exquirebant in manso Verni.

Audientibus Geraldo, monaco, armario, et Johanne, presbitero de Castris. Promiserunt autem quod de Rotberto de Rofina et ab omnibus hominibus tueantur et defendant, acceptis ab eodem Geraldo monaco VI sol.

CCXVIII

KARTA SEGUINI LA PORCARIA.

1111-1124.

Notum sit omnibus hominibus quoniam Seguinus La Porcharia (4) apud monasterium Vosiense, concessit Deo et Sancto Petro Vosiensi ejusque congregationi, donum quod Petrus Archambaldus pater ejus et Geraldus avunculus ejus fecerant de terra Sancti Petri quam injuste tenuerant.

(1) Chauviat, comm. d'Yssandon, 21 kil. S. de Vigeois. Voir charte CXXIV, p. 76, qui nous donne l'ancienne orthographe *Calviac* et la donation de Stephanus Mitto.

(2) Le Saillant ? comm. de Voutezac, 12 kil. S. O. de Vigeois.

(3) Charieyras, comm. d'Objat, 2 kil. N. ; 15 kil. S. O. de Vigeois, a été le berceau d'une ancienne famille possédant de nombreux alleuds à Objat, Comborn, etc.

(4) La Porcherie, chef-lieu de comm., canton de Saint-Germain-les-Belles (Haute-Vienne); 24 kil. N. de Vigeois. Un autre simple village, comm. de Vigeois.

Audientibus domno Rainaldo abbate et Geraldo de Noaliis, monaco, et Petro de Carreiras, monaco, et Gaucelmo de Corberio et Ainardo de Fraissenet (1) et Petro Blanquet. *Accepit XXXVII sol.*

CCXIX

DONUM JOHANNIS DE CASTRIS.

1092-1110.

Tam presentes quam futuri noverint quoniam Johannes de Castris, dedit Deo et Sancto Petro Vosiensi, pro salute anime suę, cum consilio filiorum suorum in manso de Pairac (2), IIII^or sext. segl. et IIII^or de civade et II den. vinade et II den. in martio. Post modum vero die quo monacus est effectus, dedit Deo et Sancto Petro Vosiensi, ejusque congregationi, pro salute anime sue totum quod habebat in eodem manso et dedit partem suam de manso delz Plans d'Estivals (3) et concesserunt filii ejus dona et placitus quos ipse fecerat Sancto Petro Vosiensi.

Hoc autem audierunt domnus abbas Petrus omnisque congregatio monachorum.

CCXX

DONUM DOITRANNI DE CARREIRAS ET FRATRUM EJUS.

1111-1124.

* Notum sit omnibus hominibus presentibus et futuris quoniam Doitrannus de Kareiras, Arbertus et Wido et Ademarus, fratres ejus, cum in Ispania (4) vellent profiscisci, venientes in capitolio

* Fol. XCVIII, r°.

(1) Fraissenet, comm. d'Estivaux, 7 kil. S. de Vigeois.

(2) Peyrat? comm. de Saint-Bonnet-Lenfantier, 3 kil. S. E. d'Estivaux, 8 kil. S. de Vigeois.

(3) Les Plas? comm. de Sadroc, 2 kil. S. de Peyrat, 6 kil. S. d'Estiveaux, 8 kil. S. de Vigeois.

(4) En 1116, c'est-à-dire à une époque comprise entre les deux dates extrêmes de notre charte (1111-1124). Le roi d'Aragon, Alphonse-le-Batailleur, voulant chasser les Maures de Saragosse, fit appel à tous les seigneurs de France pour l'aider à en faire le siège. Une véritable croisade

Vosiensi, in presentia domni Rainaldi abbatis, dederunt Deo et Beato Petro VI den. in manso de Blaisac (1) audiente omni congregacione fratrum.

CCXXI

DONUM PETRI PESTORELL.

1111-1124

Universis viventibus presentibus et futuris notum fore volumus quoniam Petrus Pestorellus, reliquit Sancto Petro Vosiensi mansum de Vall, quem habebat fevaliter de Beato Petro Vosiensi, totum quod habebat vel ei evenire ulla occasionne poterat, audiente omni congregacione in capitolio fratrum et audiente domno Rainaldo abbate, Petro Galterio, Johanne de Vilavalles.

CCXXII

DONUM GERALDI HUGONIS DE VALL.

1111-1124

Omnibus notum sit hominibus, quoniam Geraldus Hugo de Vall et fratres ejus, calumpniaverunt donum quod pater et mater eorum facerant de terra de Chanor (2). Tandem habuerunt placi-

fut organisée par les grands feudataires du midi et du centre de la France, Gaston IV, vicomte de Béarn, Centulle II, comte de Bigorre, Bernard, comte de Comminges, enfin, Rotrou II, comte du Perche, beau-frère de Raymond, vicomte de Turenne. Dans ces circonstances, peut-être ne serait-il pas téméraire de supposer que le comte du Perche, se rendant en Aragon, dut passer par Turenne, son chemin le plus direct et le plus court et put y recruter un certain nombre de chevaliers limousins, parmi lesquels nos quatre frères (*). Une seconde hypothèse serait également admissible. Un pélerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle en Galice. Mais dans ce dernier cas, la charte l'aurait probablement mentionné comme nous le voyons dans le cartulaire d'Aureil et dans notre propre cartulaire aux chartes CCCIV et CCCV, et encore dans celui d'Uzerche.

(1) Bleygeat, comm. de Vigeois, 3 kil. S. de Vigeois. Voir notes 4, 5, p. 30 ; 3, p. 42 ; 2, p. 67 ; 2, p. 78 ,et 1, 2, p. 92.

(2) Chanor, comm. de Sadroc, 5 kil. N. de Donzenac, 12 kil. S. de Vigeois. Voir notes 2, p. 4; 1, p. 21; 1, p. 54.

(*) Le comte du Perche se signala par ses exploits au siège de Saragosse, au point d'inspirer de l'envie aux chevaliers Aragonais. Les chroniqueurs espagnols sont unanimes à ce sujet.

tum cum domno Rainaldo abbate apud ęcclesiam de Donzenac (1), et concesserunt Geraldus Hugo et Stephanus Hugo, donum istius terre.

Audiente domno Rainaldo abbate, Petro Constantino, *monaco*, Petro del Cireus, Helias de Malamort, Helias Liapet, Ramnulfo de Verlac, Bernardo Lopianc.

CCXXIII

ITEM DE EODEM

1111-1124

Guillelmus minor, frater eorum apud ęcclesiam Sancte Ferreole (2), concessit donum istud, audiente Petro del Cireus, Bernardo de Lopianc.

CCXXIV

ITEM DE EODEM

1111-1124

Ademarus quoque frater eorum a La Valeta (3), concessit donum istud, audiente Arberto La Valeta, Geraldo Ramnulfo, Stephanus quoque frater Ademari; acceperuntque pro hoc LX^ta^ solidos.

CCXXV

DONUM ROTBERTI DE VALL

1118

Omnibus hominibus notum sit quoniam Rotbertus de Vall et filius ejus Archambaldus et Helias, dederunt Deo et Sancto Petro

(1) Donzenac, chef-lieu de canton, 17 kil. S. de Vigeois (Note 2, p. 61).

(2) Saint-Ferréol, chef-lieu de comm., 4 kil. O. de Donzenac; 17 kil. S. E. de Vigeois.

(3) La Valette. On ne compte pas moins de douze villages de ce nom dans la Corrèze, dont cinq sis dans les communes de Lonzac, Saint-Eloy, Saint-Ybard, Yssandon et Seilhac, dans le rayon ordinaire des possessions de l'abbaye.

apostolo Vosiensi ejusque congregationi pro salute animarum suarum mansum *Chaboz* de Coinas, *ubi Bernardus Chaboz visus est manere*, totum quod ad ipsum mansum pertinere videtur extra decimum.

Hoc donum factum est in mense augusto in capitulo monacorum Vosiensi, audiente domno Rainaldo abbate et omnis congregatio monacorum. Insuper auditores fuerunt Stephanus de Vascinac, cognatus ejus et Bernardus del Bosc et Rotbertus Seroll, regnante Ludovico rege Francorum et * Eustorgio episcopo Lemovice sedis tenente anno ab incarnatione domini millesimo centesimo XVIII, indiccione XI.

CCXXVI

ITEM

1118

Dedit itaque Rotbertus de Vall, jutziam de ipso manso, ut judices habeant de abbato sicut de ipso abere consueverant.

CCXXVII

DONUM PETRI RAMNULFI

1111-1124

Notum sit omnibus hominibus Petrus Ramnulfus de Cureiras (1) dedit totum Sancto Petro Vosiensi quod habebat in mansum de La Genesta (2) et in capmanso, omnes fevales suos et jutziam.

Hunc donum factum est in manu domni Rainaldi abbatis. Auditores fuerunt Geraldus de Benagas, *monacus*, Petrus Garith,

* Fol. XCVIII, v°.

(1) Cureiras devrait nous donner Courières, nom qui n'existe pas dans la Corrèze (plusieurs, il est vrai, dans la Haute-Vienne). Comme noms se rapprochant, nous trouvons : Chouras, comm. de Perpezac-le-Noir, et La Courie, comm. de Salons-la-Tour, qui serait plus acceptable à cause du voisinage de Benayes (4 kil.) et de Chamboulive (14 kil.).

(2) La Geneste et le capmas de La Geneste, comm. de Chamboulive, 13 kil. N E. de Vigeois. Voir notes 3, p. 25; 2, p. 26, et 3, p. 89.

monacus, Petrus Constantinus, *monacus*, Stephanus, presbiter de Camboliva, Petrus Torens (1), et alii multi.

CCXXVIII

ITEM

1111-1124

Hunc donum supradictum concessit frater ejus Stephanus apud Cambolivensem aecclesiam, in manu Geraldi de Benagas, *monaci*.

Audierunt Stephanus, presbiter, Bernardus, presbiter, Bonus Homo, Petrus Torens et Geraldus filius ejus et alii multi.

CCXXIX

KARTA AUDIARDIS DE CHABANNAS

. . . . .

Omnibus hominibus notum sit quoniam ego Audiardis de Chabannas do domino Deo et Sancto Petro Vosiensi quendam alodum meum de Joves pro anima mea et pro animabus omnium parentum meorum cum consilio filiorum meorum, Bernardo Amalvino, Gauzfredo Bernardo, Helias Bernardo, Petro Bernardo qui et ipsi auctorizaverunt.

Auditores hujus doni fuerunt Raimundus, filius ejus qui hunc donum accepit et Petrus Stephanus homo suus.

CCXXX

KARTA GERALDI DE FAIA

1111-1124

Notum sit fidelibus universis quod Geraldus de Faia Deo et Sancto Petro Vosiensi dedit suam partem, videlicet medietatem de orto et

(1) La Charte CXLII (page 89), nous avait déjà appris que Pierre, *comtors de Camboliva*, avait donné *in pignore*, au même Pierre Torencs, la moitié du mas et du capmas de La Geneste.

de domo quam habebat a Vitrac (1) cum Geraldo de Peira (2), in manu domni Geraldi abbatis.

Hujus rei testes sunt ipse domnus abbas Rainaldus et Geraldus Davarez et Petrus Guarith et Petrus de Sajur capellanus, et Geraldus de Benais qui eo tempore tenebat obedientiam de Vitrac (3), qui etiam propter hoc, decem solidos Geraldo de Faia (4) donavit.

CCXXXI.

. . . .

Omnibus hominibus notum sit quod ego Arbertus et frater meus Ademarus Celomenses (5) vicarii, damus et concedimus Deo et Sancto Petro apostolo Vosiensi totum quod abemus aut alii per nos in tota decima de manso de La Condamina de Corber (6), audiente Petro Rainaldi, *monaco*, preposito, Bernardo Fabro, Petro Geraldo Chauferio.

CCXXXII

DONUM GAUZFREDI BERNARDI

1111-1124

Gauzfredus Bernardus in extrema sua infirmitate positus, dedit Deo et Beato Petro Vosiensi totum quod abebat in bordariam que

(1) Vitrac, comm. de Chamboulive, 13 kil. N. E. de Vigeois.

(2) Peyrat, comm. de Chamboulive, 2 kil. N. de Vitrac.

(3) Vitrac, donné en 1072 par Archambaud III, vicomte de Comborn, au monastère d'Uzerche. Baluze, dans ses Extraits du Cartulaire d'Uzerche, a écrit en marge de l'acte : Vitrac, dans la paroisse de Chamboulive (Bib. nat. ms., Baluze, 377, f° 77). Cette donation fut plus tard confirmée par Bernard, vicomte de Comborn, et Ermengarde de Corsso, sa femme ; enfin par Gérald, évêque de Limoges. — Une chapelle y fut édifiée, comme nous le verrons dans une charte subséquente.

(4) La Faye, comm. de Vigeois, et La Faye, comm. de Pierrefitte, 3 kil. S. de Vitrac, 12 kil. N. E. de Vigeois.

(5) Salons-La-Tour, chef-lieu de comm., toujours écrit avant 1789 : Salon et non Salons : chef-lieu d'une vicairie qui paraît avoir eu une certaine importance ; en dernier lieu *Castrum*, appartenant en propre aux vicomtes de Limoges. (Voir notes 4, p. 36 ; 3, p. 65, et 5, p. 83.)

(6) Corbier, autrefois chef-lieu de paroisse, aujourd'hui réuni à Saint-Pardoux, 12 kil. N. de Vigeois, à 7 kil. S. O. de Salons-la-Tour. A été au moyen-âge le siège d'une seigneurie importante. (Voir note 5, p. 38).

vocatur Berengaria (1), in parrochia Exandonensi dedit et III nummos in domo quam olim Agnus ędificavit.

Hoc autem factum est temporibus Ludovici regis Fran * corum et Eustorgio episcopo Lemovicensi. Auditores fuerunt domnus Rainaldus abbas, Bernardus, prior, Petrus Exandonensis, *monacus*, Bernardus de Cabanas, nepos suus ; Amalvinus et Petrus et Stephanus filii sui qui donum istud concesserunt.

CCXXXIII

DONUM ARCHAMBALDI VICECOMITIS

1119-1124

Cunctis preşentibus atque futuris manifestum esse volumus, quoniam Archambaldus vicecomes (2) dedit Deo et Beato Petro Vosiensi pro patre suo Bernardo vicecomite, unum mansum qui vocatur Grimal.

Hoc fecit in castro de Comborn (3), cum sua uxore Brunissen (4) qui hoc concessit. Audiente domno Rainaldo abbate, Petro Garito, *monaco*, Geraldo de Varez, *monaco*, Rainaldo Hugone, Stephano de Castris, Petro, capellano de Sajur, Andrea, judice, Petro Escasset, judice, aliis que multis.

CCXXXIV

DONUM STEPHANI DE CHASTRIS

1111-1124

Omnibus hominibus notum sit quoniam Stephanus de Castris dedit Deo et Beato Petro Vosiensi vineam suam de Agauock (5) totam ex integro in manu domni Rainaldi abbatis pro anima Johannis, presbiteri de Castris et omnium parentem suorum, audien-

* Fol. XCIX, r°.

(1) La Belengarias, comm. d'Yssandon, 21 kil. S. de Vigeois, à côté de Chauviat et de Transac.

(2) Archambaud IV, vicomte de Comborn, 1119-1137.

(3) Comborn, comm. d'Orgnac, 8 kil. S. de Vigeois. (Voir note 5, p. 32).

(4) Brunissen de Limoges, fille et héritière d'Adémar III, qui apporta la vicomté de Limoges dans la maison de Comborn.

(5) Gau, comm. d'Allassac, 14 kil. S. de Vigeois, célèbre par la bonté de ses vignobles. (Voir note 2, p. 32).

tibus Geraldo de Userca, *monaco*, Duranno, armario, *monaco*, Petro Valencia, *monaco* et Egidio filio Bernardi de Lavila et Geraldo de Fraisseneth. Postea ipse Stephanus intravit in capitulo monacorum et dedit ipse vineam eandem in manu Bernardi, prioris et fecit conventum ut si nepos ejus Elias calumpniaretur vineam illam, ipse Stephanus pro ea commutacionem legitimam daret.

Factum est hoc temporibus Ludovici regis Francorum et Eustorgio episcopo Lemovicensi, audientibus cunctis monachis ibi presentibus, insuper Bernardo, capellano d'Estivals (1) et Egidio supradicto, Geraldo de Fraissenet, Willelmo de Beolet, Stephano Faure del Mun et multis aliis.

Post hunc donum fuit occisus Helias iste et filius ejus cum concilio S[tephani] avunculi sui, concessit hanc vineam supradictam propter sepulturam patris in manu domni A[demari] abbatis, in presentia omnium fratrum.

Audientibus Rainaldo *Hugone*, B. Laden, G. de Sejur, Petro capellano *de Vosias*.

Dederunt etiam isti supradicti parentes tres sextarios sigile reddendos omni anno in villa de Castris, propter sepulturam Helie, audientibus istis supradictis.

CCXXXV

DONUM GERALDI CHAVALLER

1106-1137

* Notum sit omnibus hominibus, quoniam Geraldus Cavallers de Bré, dedit Deo et Sancto Petro Vosiensi, terram del Bez ex integro totum quod habebat.

De hoc terra, exiit in martio VI den.; et IIII sext. de segl.

Hoc autem factum est temporibus Ludovici regis Francorum et Eustorgio episcopo Lemovicensi, audientibus Geraldo, capellano de Bré et Pictavina (1) et Hugo, frater capellani.

* Fol. XCIX, v°.

(1) Estivaux, chef-lieu de comm., 8 kil. S. de Vigeois.

(2) Pictavina. La charte CXCV, p. 147, nous a fait connaître qu'elle était la femme d'Othon Bernard, l'un des *princes* de Bré. Une charte du Cartulaire d'Uzerche la mentionne également comme témoin avec son mari à la donation faite par Adémar III, vicomte de Limoges, du village du Coderc, commune d'Eyburie, en 1108.

CCXXXVI

DONUM ADEMARI D'AFRIAC

1114-1124

Omnibus hominibus notum sit quoniam Ademarus d'Afriac dedit Deo et Beato Petro Vosiensi duos solidos in terra del La Cabaceira (1) qui sunt redendi ad Natale domini, pro anima uxoris sue nomine Agnès et pro sepultura ejus.

Hoc autem donum factum est in manu domni Rainaldi abbatis.

CCXXXVII

DONUM PETRI DE VOSIAS

1111-1124

Cunctis presentibus atque futuris quoniam Petrus de Vosias, dedit Deo et Beato Petro Vosiensi partem suam et matris sue de ortos de Cabranas qui debent in augusto IIII den.; et ad [missam] Sancti Martini, IIII; et dedit medietatem de manso del Mazell et medietatem de bordaria de Pelgrell.

Hoc donum fecit, pro anima sua et pro sepultura sua, audientibus Geraldo Audra, presbitero et Helia fratre suo, Petronilla La Jutzessa.

Helias autem concessit Deo et Sancto Petro Vosiensi donum quod Petrus de Vosias fecit frater ejus in capitulo ejusdem monasterii, audiente domno Rainaldo abbate et omni congregationi fratrum, insuper Geraldo Audra, presbitero et Geraldo de Roca.

CCXXXVIII

DONUM DELLA MAZEIRA

Circa 1080

Universis mortalibus presentibus et futuris manifestum fore volumus quia Geraldus Bernardus de Bré dedit Deo et Beato Petro

(1) La Chabasserie? comm. de Roziers-Juillac, 16 kil. S. O. de Vigeois.

apostolo Vosiensi mansum Mazoale de La Mazeira (1) totum ex integro, audiente Widone de Bré, filio suo, Archambaldo vicecomite, Petro de Bré, Petro Rainaldo, Geraldo Ademaro.

In hoc manso stabat quedam mulier * nomine Saturnina cum filiis suis. Bernardus quoque Malamancia, qui judex hujus mansi erat, dedit Sancto Petro Vosiensi in vita sua quod ibi habebat, audientibus supradictis testibus. Donumque recepit istum domnus Petrus, decanus, postea abbas hujus monasterii, temporibus Philippi regis Francorum et Widone, episcopo administrante prœsulatum urbis Lemovice.

Quod si quis hunc donum usurpaverit, cum Datan et Abiran participationem in inferno habeat, nisi legitime emendaverit.

CCXXXIX

DONUM DE CHARLAC

1082-1091

Ego Bernardus de Bré, do domino Deo et Beatis apostolis Petro et Paulo monasterii Vosiensis, pro salute animę meę totum quod habeo in manso del La Chapella (2) qui est al La Mazeira et mansum de La Gorza similiter.

Do etiam mansum de Charlac (3) quicquid ibi habeo, in manu domni Geraldi abbatis Vosiensis, Gauzfredi Deulairit, prepositi; Stephani Nobiliaci; Bernardi Valencia.

CCXL

UGO DE SANCTO EXUPERIO

Circa 1106-1108

Ugo de Sancto Exuperio (4) reliquid et dedit Deo et Sancto Petro Vosiensi totum quod habebat vel exquirebat juste et injuste

* Fol. C, r°.

(1) La Mazière? comm. de Lubersac, 2 kil. N.; 6 kil. S. du *Castrum* de Bré; 14 kil. N. de Vigeois. — Un autre, comm. d'Eyburie, plus rapproché de Vigeois (10 kil.), mais moins probable.

(2) La Chapelle? 1 kil. 500 mètres S. du *Castrum* de Bré.

(3) Charliac, comm. de Vigeois, 2 kil. N. (Voir note 2, p. 68).

(4) Hugues de Saint-Exupéry, d'une famille dont le berceau paraît

vel alii per eum in manso de Clamoriu (1) et promisit quod jam ulterius nichil in eo querat neque tollat, nec ulli orum adjutorium nec tuicionem faciat illi qui in eodem manso aliquid per jutziam vel aliqua ratione quesierit.

Factum est hoc apud castrum de Malamort (2) audiente Amato, monaco Sancti Martialis et Geraldo, *armario*, monaco, et Pomairol et Amalvino *Baudric* et Girberto et P. *de Malamort*.

In uno orto a Boulac (3) al sostre IIII den. quę dedit Petro del Lalou et sunt redendi ad festum Sancti Petri in augusto.

Petrus Bernardus dedit III den. in terra quę reliquid consanguineis suis in manso del Lalou.

CCXLI

DONUM RAINALDI UGONIS

1111-1124

* Notum sit omnibus hominibus quoniam Rainaldus Hugo et Petrus et Geraldus, fratres ejus, dederunt Deo et Sancto Petro Vosiensi pro anima matris eorum, unum mansum a La Bretania (4) et alium mansum juxta eum.

Postea Rainaldus Hugo et Willelmus, filius ejus, dederunt commutationem pro ipsis mansis in bordaria de Lassaina (5) quatuor sextarios de sigl. Audiente domno Rainaldo abbate, Wido, *monaco*, Martellus et Petro Rainaldo.

* Fol. C, v°.

avoir été la commune de ce nom, cant. et arr. d'Ussel; avait, comme les Alboin, sa résidence dans le *Castrum* de Malemort. Le même Hugues de Saint-Exupéry, est mentionné comme témoin dans une charte précédente (CCX, p. 154) datée 1116.

(1) Clamourieux, village aujourd'hui complètement disparu. Un ruisseau seul en a gardé le nom. (Voir note 2, p. 127).

(2) Malemort, chef-lieu de la commune de ce nom réunie à Saint-Xantin; autrefois *Castrum* très important où plusieurs familles nobles : Alboin, Saint-Exupéry, avaient leur résidence; 24 kil. S. de Vigeois.

(3) Bouilhac, comm. de La Graulière, 8 kil. S. E. de Vigeois.

(4) La Bretagne, comm. de Pierrefitte, 9 kil. N. E. de Vigeois.

(5) Les Sagnes, comm. de Vigeois, 4 kil. E. Un autre, comm. de Mongibaud, mais moins probable.

CCXLII

DONUM RAINALDI UGONIS

1111-1124

Omnibus hominibus notum sit quoniam Rainaldus Hugo et Willelmus filius ejus et frater ejus Petrus Hugo, dederunt Deo et Sancto Petro Vosiensi terram del La Garda Doura (1) ad opere monasterii (2) partem Geraldi Hugonis, pro anima ejus.

Factum est donum istud in capitulo ejusdem monasterii, audientibus domno Rainaldo abbate et omni congregatione fratrum insuper et Petro de La Vallada.

CCXLIII

DONUM STEPHANE SCHABRINAC

. . . . .

Cunctis presentibus atque futuris quoniam Stephana de Scabrignac (3) soror Bonii, dedit Deo et Beato Petro Vosiensi, pro sepultura sua, tres eminas de segl. in domo Fulcherii de Pradinas, audientibus Geraldo de Benagas, *monaco*, et Archambaldo filius ejus et Johanna, soror Archambaldi.

CCXLIV

DONUM VIERNE

. . . . .

Presentibus atque futuris quoniam Vierna de Mungibal (4) et filius ejus Stephanus, presbiter de Masoall, dederunt Deo et Beato

(1) La Garde? comm. d'Ussac, 16 kil. S. de Vigeois. (V. note 3, p. 143).

(2) C'est la dernière charte avec la mention : *ad opere monasterii*.

(3) Chabrignac, chef-lieu de comm., cant. de Juillac, 16 kil. S. E. de Vigeois.

(4) Montgibaud, chef-lieu de comm., cant. de Lubersac, 18 kil. N. O. de Vigeois. (Voir note 1, p. 34).

Petro Vosiensi unum ortum de Romechac a Corber totum ex integro quod habebant.

Audientibus Petro Rainaldo, *monaco*, Bernardo Faure, Bernardo, presbitero, Rotgerio, Geraldo Ramnulfo, et Galterio de Quoquina.

CCXLV

DONUM GERALDI HUGONIS

1111-1124

Notum sit omnibus hominibus quoniam Geraldus Hugo dedit Deo et Beato Petro Vosiensi bordariam suam de Tellech (1) totum ex integro quod habebat.

Hoc donum factum est apud aecclesiam Sancte Eulalie, audientibus Petro Hugone, frater ejus, et Willelmo, nepote suo et Galterio Johanne.

Hoc donum concesserunt Rainaldus Hugo et Willelmus filius ejus et Petrus Hugo, frater ejus in capitulo ejusdem monasterii.

CCXLVI

DONUM BILIELDIS DE FAGA

1111-1124

* Notum sit omnibus hominibus quoniam Bilieldis, uxor Bernardi de Dumnou (2), dedit Deo et Beato Petro Vosiensi omne quod habebat in terra de Faga (3) totum ex integro, vel alii per eam et quod habebant de illa, habeant de abbate Vosiensi.

Hoc donum factum est, in manu domni Rainaldi abbatis, audientibus Bernardo, priore, Romano et Rotgerio de Trainac, Hugone de Pomroi, Amelio de Carreiras, et Petro filio ejus, et Petro

* Fol. CI, r°.

(1) Le Theil? 3 kil. S. E. de Sainte-Aulaire, *Sancta Eulalia*, 18 kil. S. O. de Vigeois.

(2) Le Dognon (Le Donjon). Trois villages de ce nom, communes de Saint-Julien-le-Vendomois, de Troche et de Benayes. — Nous pencherions pour ce dernier.

(3) La Fage et Fage. Dix localités de ce nom dans la Corrèze dont trois comm. de Vigeois, Pierrefitte et Salons-la-Tour. La dernière plus vraisemblable à cause de sa proximité du Dognon (2 kil. E.).

Constantino qui hoc fieri persuasit et Bernardo Fulcherio. Ademaro Bucha.

CCXLVII

DE EADEM RE

1111-1124

Postea venit ipse Bernardus [de Dumnou] Vosias et concessit donum quod uxor ejus fecerat de ista terra et cum texto Evangelio super altare deposuit Sancti Petri, audiente omni congregacione fratrum, insuper Petro de Vallada, et Rotberto et Geraldo, filiis ejus; Petro Eschaset et Petro Fulcherio et Ademaro Bucha.

CCXLVIII

KARTA STEPHANI DE BOLLAC

1092-1110

Notum sit hominibus quoniam Stephanus de Bollac Tortus dedit Deo et Sancto Petro Vosiensi de alodo suo a Bollac (1) partem suam de bordaria Stephani all Auzellador.

Hoc fecit in capitulo monasterii Vosiensis in presencia domni Petri abbatis et monachorum ejusdem monasterii.

CCXLIX

KARTA ADEMARI VICECOMITIS

1092-1110

Tam presentes quam futuri noverint quoniam Ademarus vicecomes Lemovicensis (2) dedit domino Deo et Sancto Petro Vosiensis ejusque congregacioni pro salute anime sue, campos de Sub Cruce (3) qui sunt supra Vosias et pratum quem Petrus Columbrinus tenebat.

(1) Bouilhac, comm. de La Graulière, 8 kil. S. E. de Vigeois. (Voir note 1. p. 118).

(2) Adémar III, vicomte de Limoges, 1190-1139. (Voir note 1, p. 59).

(3) La Croix-de-L'Age, comm. de Vigeois, 500 mètres au-dessus du

Hoc donum factum est apud castrum de Celom (1). Audientibus Rainaldo, secretario, et Umberto, judice, et Archambaldo, presbitèro, et Fulcherio de Peiruza (2) et Bernardo Chenea, et Archambaldo de Bochiac (3) et Benedicto de Rivo Petroso (4) judice; accepitque a predicto Rainaldo XXX^ta^ solidos.

CCL

ITEM

Postea iste Benedictus dedit juziam quam habebat in hac terra, audientibus Rainaldo Rofinac, secretario et Arcambaldo, presbitero.

CCLI

KARTA AGNÈS DE EXANDO

Ante 1111

Notum sit omnibus hominibus quoniam Agnès, soror Geraldi et Golferii, dedit domino Deo et Sancto Petro Vosiensi ejusque congregacioni, in capitulo monasterii, pro salute * sue, solarem suum qui est apud aecclesiam de Sando, in quo Gauzfredus, prepositus, edificavit domum.

Hoc donum concesserunt Bernardus Amalvinus et Gauzfredus Bernardus, frater ejus, et dederunt III denarios de solatge Sancto Petro Vosiensi, in manu Gauzfredi, prepositi, audientibus Raimundo de Chabannas, fratre eorum et Rainaldo, secretario, et Geraldo La Valleta, presbitero (5).

* Fol. CI, v°.

bourg. Une légende du pays rapporte qu'en cet endroit il existait autrefois un temple payen. (Voir note 5, p. 112).

(1) Salons-La-Tour, *Castrum* appartenant aux vicomtes de Limoges. (Voir notes 4, p. 36; 3, p. 65; 5, p. 83, et 5, p. 164.).

(2 et 3) Foucher de Peyrusse et Archambaud de Bouchiat, chevaliers de la Cour des vicomtes de Limoges, souvent mentionnés aux Cartulaires d'Uzerche, Aureil, etc.

(4) Rieu-Peyroux, comm. d'Uzerche, 3 kil. S. ; 3 kil. N. de Vigeois.

(5) Ici figurait une charte de cinq lignes, entièrement grattée au couteau.

CCLII

DONUM PETRI DE BRÉ ET FRATRIS EJUS
OTONIS DE CURVO SALICE

1124-1134

Omnibus hominibus notum sit quoniam Petrus de Bré, et Oto, frater ejus, dederunt domino Deo et Sancto Petro Vosiensi ejusque congregacioni, pro salute anime matris sue omniumque parentum suorum et pro Petro Milone quem monacum fecerunt in eodem loco, terram in qua Boscus et Chaslar fuit de Curvo Salice, sicut habebant et tenebant vel alii per eos, ita dederunt et decimum.

Factum est hoc apud Vosias in die quo mater eorum sepulta fuit (1).

Hoc audierunt Aeustorgius episcopus et domnus Ademarus abbas Vosiensis et Audebertus abbas Usercensis (2) et Seguinus La Porcharia et Geraldus, capellanus et Gauzfredus, archipresbiter et Ademarus d'Afriac et Stephanus Geraldus et Petrus Rainaldus, monacus, et Geraldus de Noaliis, monacus et alii multi.

CCLIII

DONUM RAIMUNDI VICECOMITIS

1124-1137

Tam presentes quam futuri noverint quoniam Raimundus vicecomes de Torenna (3) dedit domino Deo et Beato Petro Vosiensi ejusque congregationi, pro salute anime sue omniumque parentum suorum, mansum de La Cumba qui est in parrochia de Linairac (4) sicut habebat et tenebat, vel alii per eum.

(1) Agnès de Comborn, femme de Pierre de Bré, mère d'Othon Bernard et de Pierre ; enterrée à Vigeois, qui était le lieu ordinaire de la sépulture des seigneurs de Bré.

(2) Audebert-Grimoard, abbé d'Uzerche, 1113-1135.

(3) Raymond I, vicomte de Turenne, 1091-1137. (Voir note 1, p. 63). A remarquer la variante dans les titres de la charte CVI : *Torenensium vicecomes*, et ceux de celle-ci : *vicecomes de Torenna*.

(4) Lignerac, chef-lieu de comm., 4 kil. S. E. de Turenne, 35 kil. de Vigeois.

Hoc audierunt Gauzbertus Daliac et Geraldus de Sancto Michaele et Petrus Tochabo et Petrus Faidiz.

Factum est temporibus Ludovici regis et Aeustorgii, Lemovicensis episcopi.

De hoc manso reddunt agricole ad festivitatem Sancti Petri ad vincula IIII solidos et ad festivitatem Sancti Juliani IIII sextarios civade ad sextairal vicecomitis, temporibus Ademari abbatis Vosiensis.

CCLIV

KARTA PETRI LA VALLADA

1124

Omnibus hominibus notum sit quoniam Petrus de Vallada, cum consilio filiorum suorum Rotberti et Geraldi, dedit Deo et Beato Petro apostolo Vosiensi, bordariam Borrell, totum ex integro et medietatem de manso del Lac de Autafaia (1), totum quod in eo habebat et quod habebat in orto del Loniairun, quod Petrus Guaridus tenuit et Geraldus frater ejus et hoc quod habebat in terra de Faga (2).

Hoc donum factum est anno ab incarnatione domini millesimo C° XX^mo^ IIII^to^, temporibus Ludovici regis et Eustorgio episcopo Lemovicensi.

Auditores fuerunt Petrus, capellanus et Rotbertus et Geraldus filiis ejus in diebus Ademari abbatis Vosiensis.

CCLV

KARTA BONI DE VOSIAS

1124-1164

* Cunctis presentibus atque futuris notum esse volumus quoniam Bonius de Vosias, propter monietatem, dedit Deo et Beato Petro

* Fol. CII, r°.

(1) Le Lac d'Hautefaye, comm. de Vigeois, village aujourd'hui complètement disparu. *Dix* parcelles du cadastre de Vigeois, section d'Hautefaye, portent encore le nom : *de l'eau.*

(2) La Fage, comm. de Vigeois, 3 kil. N.

apostolo Vosiensi medietatem mansi Audeberti et medietatem mansi al Bon.

Dedit eciam fevum quem Géraldus Ramnulfus de Corberio abebat de eo.

Dedit quoque decimum de manso al La Badou, quem abebat Raimundus Laplanca de eo; pignus centum solidorum quod in IIII^or^ mansis erat, in duobus remansit, in manso de Creszas (1) et in manso de Jaujac (2). Uxor ejus et filii Helias et Willelmus et Johannes concesserunt hoc placitum ante altare Sancti Petri in manu domni Ademari abbatis astante omni congregatione fratrum. Audiente insuper Petro, capellano, Geraldo Paraviso, Raimundo Laplanca, Andrea judice, Johanne Vilavall et aliis multis.

Petrus quoque vicarius, et Geraldus Boto, frater ejus, simili modo concesserunt placitum quod pater suus et mater et fratres fecerunt in manu domni Ademari abbatis, ante altare Sancti Petri, audiente congregatione fratrum et Geraldo Magreforte et Geraldo de Glanjas, Raimundo de Vosias, Johanne Vilavall, aliis que multis (3).

CCLVI

KARTA JOHANNIS DE SELLAUR DE CHANZAZ

1124-1164

* Notum sit omnibus hominibus quoniam Johannes de Sellaur in extremis vite sue positus, dedit domino Deo et Sancto Petro Vosiensi, pro salute anime sue alodum suum de Chanzaz (4) quem tenet Geraldus Mainada, audientibus et concedentibus filio suo Petro et Stephana matre ejus et Petro de Comannac et Geraldo Fulcherio et Petro Ugone, temporibus Ademari abbatis.

* Fol. CII, v°.

(1 et 2) Geogeat et Grezas, comm. de Vigeois, 4 kil. S. E. — Grèzes, déjà mentionné à la charte LIV, p. 33, paraît aujourd'hui disparu.

(3) Trois lignes laissées en blanc.

(4) Chanzas, comm. de Perpezac-le-Noir: voir notes 5, p. 21; 1, p. 85, et 4, p. 176. Il a été déjà question de l'alleud de *Geraldus Mainada*, au Polyptyque, p. 118.

CCLVII

KARTA RAINALDI ROFINAC ET UGONIS

1111-1124

Hæc charta superius edita in eodem chartulario, ubi eam vide (1).

CCLVIII

KARTA ARBERTI DE CHAMAIRAC ET ELIE VIRIDEI

1124-1137

Notum sit et presentibus et futuris quoniam Arbertus de Chamairac (2) et frater ejus Helias Virideuz et uxores eorum, dederunt domino Deo et Sancto Petro Vosiensi ejusque congregationi, pro salute animarum suarum, omniumque parentum suorum, duas bordarias que sunt in parochia de Melsac (3), cum bosco de Chamairac, quarum una vocatur Bardun et alia Freor (4) que alio nomine Vallis vocatur, sicut habebant et tenebant vel alii per eos, ita dederunt eo videlicet modo ut in bordaria Bardun, habeant omnibus annis VIII denarios quandiu vixerint, postquam autem ipsi vel uxores eorum obierint, pro sepultura eorum, cum additamento quod eis placuerit facere, ex integro Sancto Petro remanebunt.

Et sciendum quoniam * Jordana, mater eorum, dederat quondam

* Fol. CIII, r°.

(1) Cette charte est la répétition textuelle et mot pour mot de celle du commencement du cartulaire, n° XXVII, p. 19 et 20. La fin du cartulaire comme celle du polyptyque, a été écrite de différentes mains et parfois peu expérimentées. De là, comme au polyptyque, des répétitions.

(2) Chameyrac, comm. de Salons-la-Tour, 2 kil. S., 10 kil. N. de Vigeois, 10 kil. E. du *castrum* de Bré, 10 kil. S. de Meuzac. Chameyrac est encore entouré de grands bois.

(3) Meuzac, chef-lieu de comm., cant. de Saint-Germain-les-Belles (Haute-Vienne), 23 kil. N. de Vigeois. Voir note 2, p. 39.

(4) Frioux ou Frioul, comm. de Meuzac, 2 kil. N. E., 25 kil. N. de Vigeois. Voir note 2, p. 39.

Sancto Petro Vosiensi, pro anima sua, medietatem de bordaria Freor, audiente Gauzfredo, preposito, et Geraldo Ramnulfi.

Donum quod Arbertus de Chamairac fecit et uxor ejus et filius eorum Geraldus, factum est in castello (1) de Bré, audiente Petro Rainaldo monaco, qui hoc fieri fecit, quem in loco abbatis deosculati sunt propter hoc donum et Helia Virideuz.

Donum vero quod Helias Virideuz fecit, factum est apud Vosias, ante domnum Ademarum abbatem, audientibus Petro Rainaldo monaco, qui hoc fieri fecit et Guidone, priore, et Geraldo de Noaliis, monaco, et Petro de Gaeta, monaco et Petro de Chareiras, monaco, et Hugone de Pomroi, monaco et Montania et *Andrevet* et Galterio homine Petri Rainaldi.

Factum est hoc temporibus Ludovici regis et Eustorgii Lemovicensis episcopi.

CCLIX

KARTA WILLELMI FRUINI ET ARBERTI

1124-1164

Tam presentes quam futuri noverint quoniam Willelmus Fruinus et Arbertus frater ejus, in manso Sancti Petri Vosiensi a Momun, multa exquirebant, quę nec ipsi nec antecessores eorum unquam habuerunt et propter ea homines qui mansum tenebant, frequenter depredabantur et vim eis faciebant. Tandem venerunt apud monasterium Vosiense et ante domnum Ademarum abbatem, quod injuste in manso exigebant, ex toto dimiserunt et gurpitionem fecerunt et spoponderunt, quia hoc quod in predicto manso injuste querebant, ulterius non requirerent, nec coactum cervitium ab hominibus qui mansum tenebunt exigant, sed tantummodo renduam quam habent, hoc sunt XII denarios in die Sancte Marie in augusto et VI denarios et II sext. civade et jusserunt ex hoc fieri cartam ut sicut dictum est ita semper inviolabiliter teneatur.

Hujus rei auditores fuerunt Petrus de Charreiras et Raimundus, frater eorum et Geraldus de Noaliis et Geraldus Paravis et Andreas judex, et Petrus, capellanus, et Aimiricus Magrifortis et Garinus La Maesa et alii multi.

(1) *Castellum* de Bré, c'est-à-dire donjon du *castrum* de Bré. Voir à ce sujet note 5, p. 93

CCLX

ALIA KARTA

1130-1137

* Omnibus hominibus notum sit quoniam ego Bernardus presbiter de Benajas (1), dono et concedo Deo et Beato Petro apostolo Vosiensis monasterii totum quod ego et fratres mei habebamus in molendino et in juzia de Chanzeiras (2) pro animabus nostris et omnium parentum nostrorum. Hoc facio ego quia et fratres mei similiter concesserant, nam fevum istud de abbate ipsius loci actenus habuimus. Hoc concedo in manu domni Ademari abbatis, audientibus fratribus ejusdem loci, Geraldo Milone presbitero, Andrea judice, Johanne de Solario, Geraldo Stephani, Johanne de Pino, Stephano de Charlaic.

Factum est hoc, temporibus Ludovici regis Francorum, et pape Innocencii (3).

CCLXI

KARTA HUGONI LADEN, DE AIMERICO DE JAUJAC ET FILIORUM EJUS.

1124-1164

Omnibus hominibus notum sit quoniam Hugo Denz, dedit et concessit domino Deo et Sancto Petro Vosiensi ejusque congregationi quecumque pater ejus Hugo vel Bernardus, avunculus, dederant et concesserant, sicut habetur in cartis monasterii, ita dedit et concessit et filios Aimirici de Jaujac (4), Geraldum et Rainaldum et Stephanum, absolvit domino Deo et Sancto Petro pro anima sua et patris sui et matris sue omniumque parentum suorum.

Factum est hoc in capitulo monasterii, in mense decembrio, in

* Fol. CIII, v°.

(1) Benayes, chef-lieu de commune, 16 kil. N. de Vigeois. Voir note 1 p. 140.

(2) Changieras, 2 kil. S. de Benayes, sur les bords de la Haute-Vézère on y voyait encore, avant 1789, un étang qui devait alimenter le moulin Voir notes 1, p. 104, et 5, p. 110.

(3) Deux lignes et demie grattées au couteau.

(4) Geogeat, comm. de Vigeois, 4 kil. E., voir note 1, p. 15.

manu domni Ademari abbatis, audientibus fratribus ejusdem loci et Rainaldo Hugone et Bosone filio ejus et Stephano de Castris, quorum consilio hoc fecit et Galterio Malbernard et Petro capellano et Geraldo Paravis et Andrea judice et Raimundo et Johanne de Vilavall.

CCLXII

ITEM DE EADEM RE

1124-1164

Quale donum et quale concessum et qualem absolutionem fecit Ugo Denz, sicut supra scriptum est, talem fecit frater ejus Bernardus Ladens, in capitulo Vosiensi monasterii, audientibus et videntibus domno Ademaro abbate et fratribus ejusdem loci et Petro, capellano, et Geraldo Paravis et Andrea, judice, et Rotberto Lavall et Stephano Cavaller (1) et Raimundo.

CCLXIII

ITEM KARTA

1124-1164

Simili modo concessit Fochardus Ladenz (2) ante altare Sancti Petri Vosiensis, sicut fecerunt fratres ejus Hugo Denz et Bernardus, sicut scriptum ut supra, audientibus domno Ademaro abbate et fratribus ejusdem loci et Rotbert ode Vall et Geraldo fratre suo et Johanne de Vilavall.

CCLXIV

KARTA BERNARDI WILLELMI

1092-1110

* Notum sit omnibus hominibus quoniam ego Bernardus Guil-

* Fol. CIV, r°.

(1) Etienne Cavaller, voir charte CCXXXV, p. 166.

(2) Cette charte nous fait connaître un quatrième frère de la famille Denz ou La Denz, très fréquemment, mentionnée aux cartulaires d'Uzerche et d'Aureil.

lelmus, do domino Deo et Sancto Petro apostolo Vosiensi ejusque congregationi, pro salute anime mee mansum del Montel (1) sicut habeo et teneo vel alii per me.

Hujus doni auditores fuerunt domnus abbas Petrus, Gauzfredus, prepositus, Rainaldus, monacus, Geraldus, armarius, Stephanus del Poi.

Item in manso del Montell, Helias Geraldus Rampo de Bernardo Guillelmo, IIII sext. de segl, et IIII avene et XII den. et venit ipse Helias in monasterium Vosiense, et domnus abbas Petrus dedit illi beneficium monasterii in capitulo et justiciam suam et ipse Helias, dedit Deo et Sancto Petro apostolo Vosiensi ejusque congregationi, post mortem suam, omnem substantiam suam et censum superius nominatum de manso del Montell, audiente omni congregationi fratrum.

CCLXV

ALIA KARTA

1124-1164

Sciendum est tam presentibus quam futuris quoniam Helias Geraldus Rampo, habebat de Bernardo Guillelmo in manso del Mantell, IIII sext. de segl. et IIII de civada et XII den., quos vendidit et dedit domino Deo et Sancto Petro Vosiensi ejusque congregationi.

Factum est hoc apud capellam de Altafaia (2) in manu domni Ademari abbatis, audientibus Petro de Carreiras, monaco et Geraldo, monaco secretario et Petro, monaco capellano (3) et Rainaldo Hugone et Stephano de Castris et Galdaz et Andrea judice. Hoc ipsum concessit et dedit in capitulo ejusdem monasterii accepitque XXII solidos.

(1) Monteil? comm. d'Orgnac, 6 kil. S. O. de Vigeois, 3 kil. S. d'Hautefaye.

(2) Chapelle d'Hautefaye, placée *al Roi d'Hautefaye*, village de ce nom, 3 kil. S. O. de Vigeois, aujourd'hui complètement disparue. Les anciens du pays disent qu'autrefois il y existait une église. Voir note 3, p. 36.

(3) C'est-à-dire chapelain d'Hautefaye.

CCLXVI

GURPITIO

1124-1164

Sciendum est quoniam Helias de Curvosalice, dicebat quod quando homo abbatis Vosiensis fieret sicut fieri deberet, XII solidos ei dare ex more deberet. Sed non erat, qui hoc ei concediret nec cognoscere ; quod cernens se absque testimonio frustra quesisse nec accepisse, dimisit atque gurpivit quod male quesivit et promisit et concessit quod nec ipse, nec filius nec quisquam ulterius hoc requirat nec habeat.

Auditores hujus rei fuerunt domnus abbas Ademarus, Ainardus de Fraissaneth, Wido, prior, Geraldus de Varez, monacus, Petrus Durnais, monacus, Rotbertus La Vallada, Andreas, judex.

CCLXVII

KARTA WIDONI LA TOR

1124-1134

Sit notum cunctis viventibus presentibus atque futuris, quoniam domnus abbas Ademarus, venit in concordiam cum Widone Latorc et fratribus suis, in manu domni Eustorgii, episcopi Lemovicensis, de terra de Chanzeiras (1), de contentione quam * habebat cum eis. Acordamenti fuit hec ratio ut nullo modo abbas aut suus prepositus, vim faciat hominibus per quam terra a abset et fevales sua perdant. Ubi terra vestita fuerit, medietatem census abeant, ubi absa fuerit, medietatem de agrer. *Molendinum vero et fevum judicum semper sunt in dominio Sancti Petri.* De hominibus qui de hac terra exierunt et in terra Sancti Petri manent, quandiu ibi fuerint, securi sint ab omni servicio. Si ex inde ierint, tandiu eos quousque in terra Sancti Petri, redire faciant. Malum quod domini de Bré, in hac terra faciunt abbas querat, et ipsi pro ut potuerint. De Widone

* Fol. CIV, v°.

(1) Changieras *, comm. de Benayes. (Voir notes 1, p. 104, 5, p. 110, et 2, p. 179).

* La carte de Cassini mentionne encore le moulin et l'étang de Changieras.

Vetulo Castaneo (1) cognato suo convenerunt garenzam facere et si forfactum in terra fecerit, ipsi emendent donum quod Bernardus Geraldus Sancto Petro fecit, de quatuor sext. de segl. et sex den., Sanctus Petrus habeat medietatem per vestit et medietatem per abs.

Auditores hujus rei fuerunt Audebertus abbas Usercensis (2), Petrus Grimoardus, monacus, Gauzbertus de Mirabel, monacus, Geraldus de Varez, monacus, Petrus, monacus, Rainaldus, Geraldus, Ademarus de Loberzac, Petrus Armandus.

CCLXVIII

DONUM HUGONIS ROTBERTI DE GREZAS

. . . .

Sciant omnes homines quoniam Hugo Rotberti de Sancto Gallo (3), dedit atque concessit domino Deo et Sancto Petro Vosiensi ejusque congregationi, pro salute anime sue, omniumque parentum suorum, totum quod habebat vel alii per eum, in manso Chatbaldi de Grezas (4).

Auditores hujus doni fuerunt Petronilla, uxor ejus et Bernardus Boso, presbiter et Bordella.

CCLXIX

KARTA PETRI DAFRIAC ET ADEMARI

1092-1110

Sciendum est quoniam Petrus et Ademarus d'Afriac dederunt domino Deo et Sancto Petro Vosiensi ejusque congregationi pro nepote suo Widone Martelli quem monacum fieri in eodem monasterio voluerunt, in villa de Sarazac (5), in manso Petri de Silva, I modium segl. et I modium civade et VIII denarios in maio.

(1) Le vieux Chastenet ? comm. de Masseré, 17 kil. N. de Vigeois.

(2) Audebert Grimoard, abbé d'Uzerche, 1113-1134.

(3) Saint-Jal, chef-lieu de comm., cant. de Seilhac, 11 kil. E. de Vigeois. (Voir note 4, p. 83).

(4) Grèzes, village à côté de Sioussiac et de Geojeat, 4 kil. E. de Vigeois, non mentionné aux cartes de Cassini et de l'état-major.

(5) Sarazac, comm. de Beynac, 33 kil. S. de Vigeois. (Voir charte VII, p. 7, et Sarazac, chef-lieu de comm., 5 kil. S. de Turenne, 40 kil. S. de Vigeois.

Hujus doni auditores fuerunt domnus abbas Petrus et Rainaldus, secretarius, et Geraldus de Noaliis et Geraldus Ramnulfus.

CCLXX

KARTA PETRI FULCHERII

1124-1164

* Petrus Fulcherius de Peiruza, dedit cum consilio et auctoritate uxoris sue et filii sui, domino Deo et Sancto Petro Vosiensi ejusque congregationi pro salute anime sue omniumque parentum suorum boscum qui dividit bordariam d'Autafaia (1) et Tellol (2), inter duos rivos (3), sicut habebant et tenebant vel alii per eos. Ita dedit et concessit totum quodcumque Geraldus del Broll dederit de hac terra ad habendum et tenendum.

Hoc donum factum est apud capellam de Vitrac (4) in manu domni Ademari abbatis, audientibus fratribus ipsius Fulcherio et Rotberto de Peiruza et Geraldo, secretario et Petro de Gaeta et Geraldo de Benagas et Petro Rainaldi qui hoc fieri fecit et Johanne de Vilavalles.

CCLXXI

KARTA STEPHANI GOLFERII ET UXORIS EJUS

1124-1164

Notum sit omnibus hominibus quoniam Stephanus Golferius et uxor ejus et filius eorum Ebolus, dederunt Deo et Sancto Petro Vosiensi cum filio suo Stephano quem monacum ibi miserunt et pro animabus suis omniumque parentum suorum, in parte sua de manso de Rinnac (5) VI sext. frumenti et ipsam terram, ita ut post

* Fol. CV, r°.

(1, 2 et 3) Hautefaye et Le Theillet, villages placés à 2 kil. l'un de l'autre, *inter duos rivos*, entre les deux rivières le Loyre et la Vezère qui coulent parallèlement. — Il s'agit ici d'une vaste étendue de landes et de bois garnissant les coteaux, encore désignés au cadastre sous le nom de *Feuillades*. (Voir notes 3 et 4, p. 137).

(4) Chapelle de Vitrac, comm. de Chamboulive, 13 kil. N. E. de Vigeois. Voir notes 1 et 3, p. 164.

(5) Rignac, comm. de Salons-la-Tour, 13 kil. de Vigeois.

mortem ipsorum qui eam tenent, monachi Sancti Petri hominem qui eam teneat, mittant in dominio *et IIos sext. de vineu.*

Factum est hoc apud Vosias, ante altare Sancti Petri apostoli Vosiensi ejusque congregationi in presencia domni Ademari abbatis.

Hoc donum concessit Petrus de Rinnac, nepos ipsius Stephani. Frater autem ejus Golferius de Rinnac, concesserat in manu Bernardi, cellararii, audientibus Bosone, presbitero et Petro de Chabannas. Donum Stephani et uxoris ejus et filii audierunt fratres ejusdem monasterii et Raimundus Laplanca et filius ejus et Johannes de Vilavalles et Geraldus Audebertus.

CCLXXII

DE DECIMARIA RUSTICANI

1111-1124

Sciendum est presentibus et futuris quoniam Geraldus Rusticanus, habuit quandam decimariam a feu (1) de abbate et monachis Vosiensis monasterii. Post mortem ipsius, filii ejus Cartula Stephanus et Aimoinus, frater ejus, vindiderunt et dederunt Deo et Sancto Petro Vosiensi ejusque congregationi ipsam decimariam cum fevo quem in ea habebant vel exquirebant, vel alii per eos, in manu domni Rainaldi abbatis, ut illa rectitudo quę illorum erat, Sancti Petri et monachorum ejus in perpetuum fiat.

Hujus doni auditores fuerunt Geraldus de Noaliis, monacus, et Petrus de Charreiras, monacus, et Ugo de Pomroi, monacus et Petrus Gariz, monacus, et Petrus Guido, capellanus * et Johannes de Campis, presbiter, et Petrus de Vallada et Petrus Galterii et Raimundus Laplanca et Johannes de Vilavalles. *Acceperunt autem propter hoc ab abbate Rainaldo LXXta solidos.*

* Fol. CV, v°.

(1) La féodalité commençait à s'organiser et le monastère donnait en fief héréditaire *a feu*, même des fonctions qui auraient dû n'être que viagères, comme celles de *décimateur*, c'est-à-dire chargé de recueillir les dixmes dues à l'abbaye.

CCLXXIII

UGO LADEN

1124-1164

Sciendum est quoniam Ugo Denz, in extremis positus, dedit domino Deo et Sancto Petro Vosiensi ejusque congregationi pro salute animę suę II sext. de segl. in decima d'Estival (1). Audientibus fratre suo Galterio (2) monaco et Bernardo Petri et Bernardo, archipresbitero.

Hoc donum concesserunt fratres ejus Bernardus et Folchardus Denz. Audientibus domno Ademaro abbate et Galterio, fratre eorum, monaco, et Petro, archipresbitero et Ainardo de Fraissenet et Andrea judice.

CCLXXIV

KARTA STEPHANI GOLFERII

1124-1164

Ego Stephanus Golferii, dono domino Deo et Sancto Petro Vosiensi, pro salute animę meę, VI den. et minutam allagia in terra que est subtus Muncuzac (3) et apud Trenzac (4), ubi manent homines qui vocantur Marcillac (5) et duas sextaradas de terra prope fontem del Pi.

Donum istud ego Berniardis et filii mei Ebolus et Geraldus die quo eum sepelivimus, concessimus in manu domni Ademari abbatis, audientibus Bernardo, priore, Petro Constantino, monaco, Bosone

(1) Estiveaux, chef-lieu de comm., placé en face de Comborn, 8 kil. de Vigeois. Voir note 1, p. 166.

(2) La famille Denz ou La Denz comptait donc cinq frères : Boson, prieur de Vigeois sous l'abbé Géraia, 1082-1091, Hugues, Bernard, Folcard, et Gautier, moine à Vigeois.

(3) Muncuzac, comm. d'Yssandon, paraît avoir disparu, du moins Cassini et l'Etat-major n'en portent nulle trace. Devait se trouver dans le voisinage de Transac et de Chauviat, 21 kil. S. de Vigeois.

(4) Transac, comm. d'Yssandon, 21 kil. S. de Vigeois. Voir note 6, p. 24.

(5) Marcillac, comm. d'Yssandon, à 500 m. au nord de Transac.

de Sandoz, presbitero, Geraldo *de Castel*, presbitero, Rotberto *della Vallada* et Geraldo Johanne de Sanzac, Petro Comite et insuper Petro de Riznac, nepote ipsius supradicti Stephani Golferii qui etiam totum quod in supra dicto dono habebat vel requirere poterat, dedit pro anima avunculi sui.

CCLXXV

1124-1164

Ego Ugo de Sarazac dono Deo et Sancto Petro Vosiensi, pro anima Helie Passapar nepote meo, VI denarios in villa de Bochiac (1). Audientibus domno Ademaro, abbate, et Petro Constantino, et Willelmo monaco et Petro archipresbitero et Bernardo Aimirico.

CCLXXVI

1137-1164

Ego Wido de Bré dono Deo et Sancto Petro Vosiensi, pro anima Arberti de Chamairac (2) militis mei qui occisus est alla Valleta in bello, XII denarios in manso del Munteth (3) qui est super Aqueductum. Audiente domno Ademaro abbate, Petro de Carreiras, monaco, Petro *de Vosias*, archipresbitero, Geraldo *de Bré* capellano, Geraldo de Chamairac, Geraldo d'Afriac, Helia Viridell, Widone Ademari.

(1) Bouchiat, comm. de Saint-Ybard, 4 kil. N. de Vigeois, qui paraît avoir donné son nom à une ancienne famille. Voir notes 1, p. 72, 5, p. 74, 3, p. 92 et 6, p. 100.

(2) Il existe deux Chameyrac, le premier, chef-lieu de commune, à plus de 10 kil. de Vigeois, donc peu probable à raison de la distance; le second, simple village, comm. de Benayes, 2 kil. S. à une faible distance de Bré (10 kil.); au XIVe siècle, les Chameyrac devinrent barons de Bré (Arch. dép. Hte-Vienne, papiers Bosvieux).

(3) Actuellement Le Puy? traduction de Munthet, petit mont, 1 kil. d'Agudour, l'antique *aqueductu* des premières chartes (nos XVIII à XXII).

CCLXXVII

Circa 1140

Sciant omnes quoniam ego Geraldus de Chamairac et mater mea, damus domino Deo et Sancto Petro Vosiensi ejusque congregationi pro salute anime fratris mee Arberti et patris mei bordariam que vocatur Bardonis et boscum de Chamairac (1) et totum quod ad ipsam bordariam et boscum pertinet.

Audientibus domno Ademaro abbate, Petro de Carreiras, monaco, Petro Rainaldi, monaco, Hotone de Bré, Widone de Bré, Geraldo, presbitero de Bré.

CCLXXVIII

DONUM RAINALDI UGONIS

1124-1164

* Sciant omnes quoniam ego Rainaldus Hugo et filii mei, Willelmus et Petrus Rainaldi, damus Deo et Sancto Petro Vosiensi, pro anima filii mei Bosonis, IIII^{or} sextarios de segle, in molendinis nostris de Autjac (2).

Hoc facimus in capitulo ipsius monasterii, in presentia domni Ademari abbatis, audientibus Petro, archipresbitero, Fulchado Ladenz, Geraldo della Vallada.

CCLXXIX

DONUM GERALDI DE SAJUR

1124-1164

Ego Geraldus de Sejur dono Deo et Sancto Petro Vosiensi pro anima et sepultura filii mei Gauzfredi, duos sextarios frumenti in

* Fol. CVI, r°.

(1) Chameyrac est encore environné de grands bois. Voir note 2, p. 187.

(2) Objat, chef-lieu de comm., 15 kil. S. O. de Vigeois. On y voit encore d'importants moulins sur la rivière le Loyre. Voir notes 2, p. 35, et 2, p. 140.

manso de Luc de Condat (1), in presentia domni Ademari abbatis, audientibus Petro archipresbitero, filio meo et Willelmo, fratre ejus, Bernardo Laden.

CCLXXX

DONUM DOITRANNI DE CARREIRAS

1140-1164

Notum sit cunctis quoniam ego Doitrannus de Carreiras et fratres mei, Arbertus et Wido, damus Deo et Sancto Petro Vosiensi, pro animabus nostris et patris et matris omnem terram nostram de Chabannes (2) cum vineis cultis et incultis et silvis, in presentia domni Ademari abbatis, audientibus Petro de Carreiras monaco, fratre nostro, Geraldo Guidone, aliisque multis.

CCLXXXI

DONUM PETRI UGONIS

Circa 1140

Omnibus hominibus notum sit quoniam ego Petrus Ugo et pater meus Geraldus de Boullat (3) et frater meus Esforciz, damus domino Deo et Sancto Petro Vosiensi ejusque congregationi pro salute anime Arberti de Chameyrac (4), quem ego Petrus interfeci,

(1) Luc, comm. de Condat, 2 kil. N., 13 kil. N. de Vigeois.

(2) Chabannas, comm. d'Yssandon, 2 kil. N. E., 7 kil. S. O. de Charieyras, 21 kil. S. O. de Vigeois.

(3) Ou *Bocellat*. Les deux peuvent se lire. Nous avons préféré pour notre texte, nous arrêter à Boullat, ce nom étant porté par une famille du Limousin qui paraît avoir tiré son nom du village de Bouilhac, comm. de La Graulière, 8 kil. S. E. de Vigeois. (Voir charte CCXLVIII et notes 1, p. 118 et 1, p. 172.)

(4) Arbert de Chameyrac, mentionné dans une charte antérieure (CCLXXVI), par laquelle Guy de Bré : « *pro anima militis mei qui occisus est à La Valetta in bello* », donne XII deniers dans le mas de Munthet, au-dessus d'Agudour. Arbert de Chameyrac avait pour frère Gérald, qui dans une charte précédente (CCLXXVII) donne, pour le repos de l'âme de son frère, le bois de Chameyrac et la borderie de Bardun.

VI, den. in bordaria apud capellam deuz Tellz (1) qui sunt reddendi ad vigilliam Natalis domini.

Factum est hoc apud cadruvium alla Valleta (2), audientibus Petro Rainaldo, monaco, et Stephano del Broll et Arnulfo, canonici et Arberto La Valleta et filiis ejus Geraldo et Arberto et Girberto et Petro des Chavaneiras et Widone de Bré (3) et Geraldo Bernardi de Corb[erio] et Airaldi de Taurun.

CCLXXXII

DONUM PETRI DE VOSIAS

Circa 1140

Petrus de Vosias et Helias frater ejus dederunt Deo et Sancto Petro Vosiensi pro salute animarum suarum et patris sui et matris sue, omniumque parentum suorum in manso *franco* (4) de Chabranas, ad Sanctum Martinum VIII denarios et in manso *franco* (5) del Masel, XI denarios et sciendum quia Petrus iste de Vosias dedit partem suam de bordaria de Pengrell, post mortem uxoris sue, tali conventu, ut ipse omni anno reddat Sancto Petro IIII^{or} denarios et post mortem ejus remaneat Sancto Petro ex integro.

Audierunt Helias, frater ejus et Geraldus presbiter, Audra et Geraldus de Userca, monacus.

(1) Les Teils, Le Teil. — Il n'y a pas moins de vingt-cinq localités de ce nom dans le département de la Corrèze, dont trois situées dans des communes placées au centre des possessions de l'abbaye, Donzenac, Estiveaux et Yssandon. La dernière serait plus probable à raison de la donation de Tellech, par Gérald Ugo, qui paraît de la même famille que Petrus Ugo. (Voir charte CCXLV, p. 171).

(2) Carrefour de La Valette? placé aux pieds de l'antique *oppidum* d'Yssandon. (Voir note 3, p. 161).

(3) A remarquer la présence, dans cette charte, de Guy de Bré, comme témoin. Le même qui au n° CCLXXVI nommait Arbert de Chameyrac « *militis mei* »; son intervention n'avait pas du être inutile à la réparation accordée par Petrus Ugo.

(4 et 5) A noter les mots : *Franco,* ajoutés en interligne pour les deux mas de Cabranas et du Mazel, sis, comme la borderie de Pengrell ou Pelgrel, aux environs de Vigeois.

CCLXXXIII

1124, *circa* 1137

Notum sit quoniam ego Golferius de Rinac dono Deo et Beato Petro apostolo et monachis Vosiensis monasterii, pro anima fratris mei Petri de Rinac quem in eodem loco sepelire feci et ipse moriens se obtulit, apud ecclesiam d'Essando (1) in terra que dicitur al Peirath, quam Ademarus Agnes tenet, unum sextarium de fabis et XII^{cim} denarios quos cum sextario reddet supradictus Ademarus ad festivitatem Beati Thome apostoli.

Hoc facio in presentia domni Ademari abbatis et fratribus ejusdem loci, audientibus Petro de Chabannas et Bosone, presbiteris d'Essando, Rotberto et Geraldo della Vallada, et Johanne de Sanzac et Vidone La Sala et multis aliis.

CCLXXXIV

DONUM BERNARDI DEL DOMNO DE CHANZEIRAS

1147

* Notum esse volumus presentibus et futuris quoniam ego Bernardus del Domno (2) et filius meus Fulcherius, mittimus in pignore Ademaro abbati et monachis Vosiensis totum quod

* Fol. CVI, v°.

(1) Yssandon, actuellement simple chef-lieu de commune, autrefois capitale du *pagus* de ce nom et de la vicairie, plus tard transportée à Ayen. (Voir notes 4, p. 46-47, et 1, p. 58).

(2) Bernard du Dognon, déjà mentionné aux chartes CCXLVI et CCXLVII. A l'aide de celle-ci et de la donation de Changieras, placé à 1 kil. 500 m. N. du Dognon, l'on peut identifier d'une façon à peu près certaine deux chevaliers croisés Limousins, restés inconnus jusqu'à ce jour, qui durent accompagner Louis-le-Jeune à la croisade de 1147. — Le fait est d'autant plus probable que cette charte est donnée « *apud castrum de Bré* » en présence d'Hélie Viridel, frère d'Arbert de Chameyrac, *chevalier* de Guy de Bré, et que dans la charte CCCXVI, nous verrons Pierre et Othon de Bré partir pour la croisade de 1147 avec le roi de France. La charte CCCXVI est également datée, comme celle-ci, du « *castrum de Bré* ».

habemus vel exquirimus in villa de Chanzeiras (1) propter XX solidos, eo videlicet conventu, ut sit ab Ierosolimis quo ire disponimus, non redderemus, damus et concedimus Deo et Sancto Petro Vosiensi ejusque congregationi pro salute animarum nostrarum, omniumque parentum nostrorum, terram ipsam de Chanzeiras. Audientibus Petro de Valle, monaco, et Ainardo de Fraissenet, Helia Viridel et Johanne Bertone et Willelmo de Boullac, apud castrum de Bré.

Hoc concessit Helias del Domno, frater ejus, nam ego Bernardus ante domnum Ademarum Vosiensem abbatem et fratres ipsius loci antea similiter concesseram.

CCLXXXV

1124, *circa* 1137

Omnes presentes et futuri noverint quoniam ego Maria de Crizinnac, cum consilio filiorum meorum do domino Deo et Sancto Petro Vosiensi pro salute anime mee et pro sepultura, IIII^{or} denarios in martio, in manso qui vocatur al Terme, qui est in parrochia del Lascouz (2).

Factum est hoc ante altare Sancti Petri apostoli in presentia domni Ademari abbatis, audientibus et concedentibus filiis ejusdem Marie, Petro Bernardi et Bernardo et Geraldo et Petro archipresbitero, et Petro, presbitero d'Estivals et Wido Bernardo et Raimundo Laplanca.

CCLXXXVI

DONUM DE TERRA DE BRUNZ

1124, *circa* 1137

Omnibus hominibus notum sit quoniam ego Petrus Rainaldi de Faorzes et Arbertus frater meus, concedimus et damus domino Deo et Sancto Petro Vosiensi ejusque congregationi, pro salute

(1) Changieras, comm. de Benayes, 2 kil. S., placé entre le chef-lieu de la commune et le Dognon, 13 kil. N. de Vigeois. (Voir notes 1, p. 104, 5, p. 110, 2, p. 179 et 2, p. 191).

(2) Lascaux, chef-lieu de comm., 11 kil. S. O. de Vigeois.

animarum nostrarum omniumque parentum nostrorum mansum Barril de Brunz (1), quem Ademarus Bernardi, avunculus noster dederat Sancto Petro et mansum Rainaudex et XII sextaradas de terra que sunt in eadem villa et homines et feminas et concedimus jutziam, si hi qui eam tenent, Sancto Petro dederint.

Factum est apud monasterium Vosiense, in capitulo, in presentia domni Ademari abbatis, audientibus et videntibus fratribus ejusdem monasterii et Stephano Rofiniaci et Rotberto La Vallada et Geraldo fratre ejus et Geraldo Stephano, Petro archipresbitero et Arberto de Carreiriis.

CCLXXXVII

DE MANSO DE MAMMO

1124-1137

Sciendum quoniam Villelmus Fruini et Arbertus, frater ejus, et Rigaldus Daneda et Bartolomeus dederunt et concesserunt domino Deo et Sancto Petro Vosiensi ejusque congregationi pro salute animarum nostrarum et pro anima matris sue Rixoendis * omnium que parentum suorum XII denarios in manso de Momum ad festum Sancte Marie de medio Augusto et II sextarios de siligine in manso de Fillinas quem Stephanus Durannus de Capella della Genesta (2), tenet, et dimiserunt et gurpiverunt totum quod calumniabant de vinea que vocatur Salomis (3) et concesserunt quemadmodum tenebatur ipso die a monachis Sancti Petri Vosiensi ad habendum et tenendum omni tempore.

Factum est hoc temporibus Eustorgii, Lemovicensis episcopi, in presentia domni Ademari abbatis, audientibus et videntibus fratribus ejusdem loci et Andrea judice et Stephano bajulo et filio ejus Petro et Geraldo de Vitrac et Petro Paraviso.

* Fol. CVII, r°.

(1) Brousson? comm. d'Yssandon, 20 kil. S. O. de Vigeois. (Voir note 5, p. 72.

(2) Chapelle-Geneste, chef-lieu de comm. du canton de La Chaise-Dieu, arrondissement de Brioude (Haute-Loire).

(3) Salomon? comm. d'Ussac, canton de Brive, 23 kil. S. de Vigeois. (Voir note 2, p. 143).

Hoc ipsum concessit Geraldus Guido, frater Rigaldi Daneda in manu Raimundi Fruini, monachi, avunculi sui, audientibus Petro Fulcherii et Stephano de la Garda.

CCLXXXVIII

DE CAPELLA DE LEZINNAC

1124, *circa* 1137

Omnibus presentibus et futuris notum sit quoniam ego Willelmus Davarez et frater meus Wido, damus et concedimus Deo et Sancto Petro Vosiensi ejusque congregationi pro salute anime fratris nostri Mauricii monachi et pro animabus nostris omniumque parentum nostrorum tertiam partem decimi de manso del Poi de la Capella de Lizinnac (3) et VI denarios in manso del Vilar.

Factum est donum [istud] in capitulo monasterii Vosiensis, in presentia domni Ademari abbatis, audientibus fratribus ejusdem loci et Andrea judice.

CCLXXXIX

DONUM WILLELMI FRUINI

1124, *circa* 1137

Tam presentes quam futuri noverint, quoniam Willelmus Fruini dedit Deo et Sancto Petro Vosiensi, pro anima sua, I. sextarium de sigiline in sua bordaria de Pardinas.

Hoc donum concessit Arbertus, frater ejus, in manu domni Ademari abbatis, audientibus Raimundo monaco fratre ejus et Petro Raimundi de Sancto Projecto et Stephano bajulo.

(3) Le Puy de la Chapelle de Lizinnac. — Trois localités de la Corrèze se rapprochent du nom de Lizinnac. — *Liginnac*, chef-lieu de comm., canton de Neuvic, à 70 kil. E. de Vigeois ; peu probable à raison de son extrême éloignement. — *Lignac*, comm. de Saint-Sornin, 11 kil. O. de Vigeois. Il y avait avant 1789 et il y existe encore une petite chapelle. — Enfin : *Le Puy de Legliniac*, comm. d'Allassac, au centre des possessions de l'abbaye, village aujourd'hui disparu. Le cadastre lui-même n'en a pas gardé trace.

CCXC

DONUM GERALDI DE SAJUR

1124, *circa* 1137

Sciant omnes tam presentes quam futuri quod ego Geraldus de Sejus do et concedo domino Deo et Sancto Petro Vosiensi ejusque congregationi pro salute anime mee IIII^or^ sextarios de sigiline in villa de Sejus (1) de meo jure. Hoc facio in mea domo a Vultazac, in manu domni Ademari abbatis, audientibus Arnaldo, presbitero, et Stephano de Castris et multis aliis. Ipso die quo sepultus est, concesserunt filii ipsius istos IIII^or^ sextarios de siligine. Petrus, archipresbiter, et Geraldus, clericus, et Willelmus qui sepelictur ibi, audientibus domno Ademaro abbate et Geraldo de Noaliis monaco et ceteribus fratribus ejusdem loci.

CCXCI

DONUM DE CLIAM

1124, *circa* 1137

Tam presentes quam futuri noverint quod ego Geraldus Lagarda, filius Archambaldi de Aneda, do et concedo domino Deo et Sancto Petro Vosiensi ejusque congregationi pro salute * animę meę, omniumque parentum meorum, totum quod exquirebam in manso de Cliam (2), audientibus domno Ademaro abbate et Geraldo de Noaliis, monaco, et Petro de Valle, monaco, et Petro Constantini, monaco et Hugone Ademari et Bernardo de Aneda.

Quale donum fecit Geraldus Lagarda de manso Cliam, tale facio ego Stephanus frater ejus, in manu domni Ademari abbatis audientibus Geraldo de Noaliis, monaco et Petro Constantini monaco et Hugone Ademari et Petro bajuli.

* Fol. CVII, v°.

(1) Ségur, comm. de Saint-Sornin, 2 kil. N. O., 11 kil. O. de Vigeois, 11 kil. N. de Voutezac. Plus probable que le *castrum* de Ségur, placé à 18 kil. N. de Vigeois.

(2) Cliam, voir note 1, p. 17.

CCXCII

DONUM WIDONIS BERNARDI

. . . . .

Sciant omnes presentes et futuri quoniam ego Wido Bernardi d'Estivals (1) cum consilio filiorum meorum Galterii et Bernardi, do et concedo domino Deo in monasterio Sancti Petri Vosiensis in quo me monacum fieri volo, medietatem de eo quod habeo in manso de Murat (2) hoc est partem illam quam habeo a feu de Macrifortibus.

Hoc audierunt et concesserunt filii ejus, Galterius et Bernardus et Stephanus de Castris et Petrus, archipresbiter et Bernardus Laden.

CCXCIII

DONUM RAIMUNDI MARENGALDI

. . . . .

Sciendum est quoniam ego Raimundus Marangaldi, do domino Deo et Sancto Petro Vosiensi, pro salute anime mee, omniumque parentum meorum, VI sextaraidas de terra que est prope ecclesiam de Coznac (3), audientibus Willelmo Alboini monaco, nepote ipsius Raimundi et Johanne, presbitero de Campis.

CCXCIV

DONUM GERALDI GAUZFREDI ET GERALDI ANDREE

Circa 1137-1140

Sciant omnes tam presentes quam futuri, quia ego Geraldus

(1) Estiveaux, chef-lieu de comm., 8 kil. S. de Vigeois. (Voir notes 2, p. 77, 4, p. 105 et 1, p. 166).

(2) Murat, deux villages de ce nom dans le voisinage de Vigeois, le premier, 3 kil. S. O. — Le second, comm. de Voutezac, 12 kil. S. O du monastère. (Voir note 2, p. 151).

(3) Cosnac, chef-lieu de comm., cant. de Brive, 23 kil. S. de Vigeois.

Gauzfredi de Ornac (1) et Geraldus Andreę nepos meus, damus et concedimus Deo et Sancto Petro Vosiensi, ad abendum et tenendum totum quod exquirebamus in terra Bernardi Irati quam monachi Vosienses tenent vel habent, vel alii per eos ad profectum eorum.

Hoc facimus in manu domni Ademari abbatis, videntibus et audientibus Petro Constantini, monaco, Wido Magrifortis, monaco, Geraldo de Trasselva, Widone de Carreiras, Amalvino de Chabannas, Amelio de Grandimonte, Stephano de Castris, Raimundo La Planca de Vosias. — Amen.

CCXCV

DONUM GERALDI DAFRIAC ET ADEMARI

1124-1137

Cunctis presentibus atque futuris notum fore volumus, quoniam ego Geraldus et Ademarus frater meus d'Afriac, damus Deo et Beatis apostolis Petro et Paulo, pro anima patris nostri Ademari d'Afriac IIII^{or} sextarios de sigiline in molendino qui est subtus ecclesiam de Septpers (2) quos pater noster moriens cum consilio nostro, pro salute animę suę, audientibus Geraldo, capellano de Bré, et Aimirico Martello, nepote suo dederat* Vosiensi monasterio.

Hoc facimus cum consilio et auctoritate Petri avunculi nostri d'Afriac, ipso die quo eum sepelivimus, in manu domni Ademari abbatis, audientibus et videntibus ejusdem loci fratribus et Geraldo, capellano de Bré et Aimirico Martello et Ainardo de Frassenet, Rosselino, fratre ejus, Andrea judice, et Stephano bajulo.

Factum est temporibus Ludovici regis Francorum, et Eustorgii, episcopi Lemovicensis.

* Folio CVIII, r°.

(1) Orgnac, chef-lieu de comm., canton de Vigeois, 8 kil. S. O. de Vigeois.

(2) Saint-Martin-Setpers, chef-lieu de comm., 8 kil. N. O. de Vigeois.

CCXCVI

DONUM PETRI DAFRIAC

Circa 1124-1137

Simili modo ego Petrus d'Afriac, dono Deo et Beato Petro Vosiensi, pro anima mea alios IIII^{or} sextarios de siligine, in eodem molendino, et VI denarios in orto de la Meania de Septpers audientibus Bernardo, capellano de Aien, Amalvino de Chabanas, Geraldo Chamarlenc et uxore mea, in mense aprilio, apud castrum de Aien (1).

CCXCVII

DONUM GALLIARDI DE GAETA

1124, *circa* 1137

Cunctis presentibus et futuris notum sit, quod ego Galiardus, do domino Deo et Sancto Petro Vosiensi ejusque congregationi, pro salute anime mee et patris mei Ademari de Gaeta, omniumque parentum meorum, totum quod habeo vel exquiro in manso Chanudenc de Comainnac (2), in presentia domni Ademari abbatis, audientibus et videntibus fratribus ejusdem loci et Aimirico de Gaeta et Bernardo Vilavalles, Forma Dei, Petro Poncio, Geraldo Bernardo Montanea.

(1) Ayen, chef-lieu de cant., 20 kil. S. O. de Vigeois, autrefois *vicairie*. L'on voit encore dominant le bourg les restes d'un vieil *oppidum*. (Voir note 1, p. 93).

(2) Commagnac, comm. de Vigeois, 2 kil. S. E. (Voir notes 3, p. 33 et 3, p. 117).

CCXCVIII

DONUM BISALMENIS DE CHASTAIN FORRAT

1124, *circa* 1137

Notum sit cunctis presentibus atque futuris quoniam ego Petrus Bernardi et fratres mei Aimiricus et Guillelmus Bisalmena, damus et absolvimus Deo et Beato Petro apostolo Vosiensis pro salute animarum nostrarum cunctam terram de Chastain Forrat, quicquid in ea habemus vel requirere quoquo modo possumus, excepto duos sextarios, I frumenti et alium siligine et tertium avene et III minutas in martio et III [ad missam] Sancti Martini, quos etiam post mortem nostram eidem loco in pace dimittimus.

Hoc facimus apud castrum de Bré, die invencionis Sancti Stephani que colitur III° non., aug., in manu Petri Rainaldi, prepositi de Corberio andientibus Geraldo et nepote ejus, Petro et Rainaldo, presbitero de Bré, Bernardo Bisalmena, avunculo nostro, Willelmo Biota, milite, Aimirico de Cinzela.

CCXCIX

[DONUM] DE JAUJAC

1124, *circa* 1137

Volumus tam presentibus quam futuris esse notum quoniam ego Petrus vicarius, et fratres mei Geraldus Boto, Helias et Johannes, damus Deo et Beato Petro apostolo Vosiensis, omnem jutziam de Jaujac (1) quam Geraldus de Solario de Perpezac et fratres ejus, de nobis habebant et pro salute animarum suarum, huic loco obtulerunt et nos similiter quicquid in ipso manso de Jaujac habebamus, totum in pace dimittimus, in presentia domni

(1) Geogeat, comm. de Vigeois, 4 kil. S. E. (Voir note 1, p. 15 et 1, 2, p. 176.

Ademari abbatis, audientibus Petro Durnais, Widone Macriforte monachis, Petro, archipresbitero, Geraldo Milone, Geraldo Paraviso, Stephano bajulo, Forma Dei.

CCC

DONUM DE LA BOAIRIA

1140-1143

* Presentibus atque futuris notum sit quoniam ego Willelmus et pater meus Gauzfredus de Valle, damus et concedimus Deo et Beatis apostolis Petro et Paulo Vosiensis cenobii, possessiones atque concessionnes terrarum quas Bernardus cognomento Iratus, pro remedio anime sue huic loco dederat atque vendiderat, scilicet mansum cum bosco de la Boria (1) bordariam de Suizac (2), cum quodam orto de Comainac (3) et quicquid a monachis, vel ab eorum hominibus juste aut injuste quoquo modo tenetur vel possidetur, cum fevo Hugonis de Aqueductu (4), quem filii Geraldi Paravisi de eo habebant ut de abbate obtineant et ita in pace pro salute animarum nostrarum absque ulla spe recuperacionis ex toto dimittimus.

Hoc autem factum est in presencia domni Ademari abbatis, audientibus Widone Macriforte, Petro de Torena, monachis, Petro, archipresbitero de Sejur, Bernardo Cato, Ainardo de Fraissenet, Geraldo Raimundi de Sancto Gallo, militibus, Andrea, judice, Geraldo Paraviso, Raimundo Laplancha.

Simili modo ego Bernardus Iratus, junior, sicut frater meus Willelmus de Valle concessit ut supradictum est, ita et ego dono et concedo et in osculo pacis in manu domni Ademari abbatis Beato Petro ex toto relinquo, audientibus Guidone Macriforte, Geraldo Paraviso, monachis, Petro, archipresbitero, Geraldo

* Folio CVIII, v°.

(1) La Borie d'Enval, comm. de Vigeois, 3 kil. S. E., à côté de Geogeat.

(2) Sioussac, comm. de Vigeois, 3 kil. E. Le *Siciaco* du testament de Saint-Yrieix. (Voir notes 4, p. 68, 7, p. 96, et 2, p. 142.

(3) Commagnac, à côté de Sioussac, 2 kil. S. de Vigeois. (Voir note 2, p. 198).

(4) Pour Hugues d'Agudour. (Voir la charte XXI, 1031-1060, p. 15).

Paradiso, Stephano, bajulo, Bernardo de Vilavales, Petro Pestorell.

Ego Milissendis, filia Bernardi Irati, similiter dono et concedo, audientibus Widone Macriforte, Petro de Torena, monachis, Petro, archipresbitero, Rotgerio, Petro Comanac, Vitrac, Forma Dei.

Et ego Stephana, similiter concedo, audientibus Widone Macriforte, Petro de Torena, monachis; Geraldo Ausaprat, Geraldo de Podio.

Acta sunt hęc temporibus Innocencii pape et Ludovici ducis Aquitanorum (1) regis Francorum et Geraldi episcopi Lemovicensis.

CCCI

1124, *circa* 1140

Notum sit omnibus hominibus quoniam ego Geraldus Lagarda et frater meus Stephanus, damus Deo et Sancto Petro apostolo Vosiensis, in manso de Vausorn, duos solidos et dimidium omni anno reddendos, pro anima matris nostre, omniumque parentum nostrorum.

Hoc donum factum est, in manu domni Ademari abbatis ipsius loci, in communi capitulo fratrum. Auditores hujus rei fuerunt Poncius, capellanus Sancti Clementis (2), Geraldus Rainaldi, homo ipsorum, Petrus de Praz.

CCCII

1124-1164

Omnibus sit notum quoniam ego Guillelmus Ademari de Celom, dono Deo et Beato Petro Vosiensis, pro anima fratris mei Petri, sicut ipse moriens dedit, IIII sextarios de sigiline a Mazairolas, in molendino Regis Rustici, hos concedo annuatim reddendos ante portam Sancte Marie, audientibus monachis ipsius loci, in presencia domni Ademari abbatis, Petri Rotberti Sancti Galli, Geraldi Dellairiz.

(1) C'est l'unique charte où nous voyons donner ce titre : « *Dux Aquitanorum* » à Louis-le-Jeune.

(2) Saint-Clément, chef-lieu de comm., 12 kil. S. E. de Vigeois. Le mas de Vausorn n'est porté sur aucune carte.

CCCIII

KARTA AMELII DE CARRERIIS

1111-1124

* Notum sit omnibus hominibus quoniam ego Amelius de Charreiras (1) do domino Deo et Sancto Petro apostolo Vosiensi ejusque congregationi pro salute animę meę et patris mei et matris meę et omnium parentum meorum, cum consilio uxoris meę Almodis et filiorum meorum Doitranni, Arberti, Ademari, Widonis, unum mansum de alodo meo qui vocatur Alcher qui est super castrum de Comborn (2), quicquid ad ipsum mansum pertinet, videlicet explectum, censum et redditus et decimum et omnia.

Do etiam III sextarios frumenti in terra que vocatur de Munbrozun, qui sunt reddendi in festivitate Sancte Marie in septembrio ad ecclesiam de Autjac (3), ad mensuram ipsius ęcclesię ad ostias faciendas ad corpus domini.

Do etiam XII denarios in manso al Bru de Spinzas (4), ad altare Sancte Marie, ad lumen comparendum qui sunt reddendi in festivitate Sancti Martini.

* Folio CIX, r°.

(1) Du mariage d'Amelius de Charieyras et d'Almodis étaient provenus cinq enfants : Doitrannus, Wido, Arbertus, Ademarus et Petrus. — Nous avons vu les quatre premiers à la charte CCXX (p. 159) « *profiscisci in Ispania* ». Nous retrouverons plus loin Adémar, archidiacre de Limoges et d'Ayen ; enfin le cinquième, Pierre, était depuis longtemps moine à Vigeois, et il assiste, en cette qualité, à un grand nombre de donations faites au monastère.

(2) Comborn, le célèbre *castrum* de ce nom, chef-lieu de la vicomté la plus importante du Limousin ; 7 kil. S. de Vigeois. (Voir note 5, p. 32 et 3, p. 165).

(3) Objat, chef-lieu de comm. du cant. d'Ayen, 15 kil. S. O. de Vigeois. (Voir notes 2, p. 35, 2, p. 140 et 2, p. 188).

(4) Espioussas ou Espieussas, commune de La Graulière, 5 kil. S. E. de Vigeois, — nommé « *ad Spulcias* » dans la charte CXIII (page 69), *Spunzas*, au Polyptique de l'abbaye (page 87), pour enfin devenir l'Espioussas actuel, village important ayant plus de soixante habitants et non mentionné au *Dictionnaire des postes*. Baluze, dans sa copie du Cartulaire a lu : *Spuizas*, (Bibl. nat., mss. 83, p. 109). La carte de Cassini porte encore *Spiausat*.

Do etiam IIII denarios in bordaria de Grata Ruina (1), quos Constantinus de Baissin, judex meus, dederat Sancto Petro. Hec omnia superius nominata dedit Amelius, Sancto Petro, die quo habitum Sancti Benedicti suscepit, ante altare Sancti Petri, in manu domni Rainaldi abbatis, audiente omni congregatione fratrum et insuper audientibus concedentibus supradictis filiis ejus et Petro monaco fratre eorum et Petro de Vallada et Rotberto et Geraldo filiis ejus, et aliis multis.

CCCIV

DONUM EBOLI DE TERRAZON DE MANSO DIACONI.

1124-1137.

Cunctis tam presentibus quam futuris notum sit quia ego Ebolus de Terrazon, in extremo vite jam positus do et concedo Deo et Sancto Petro apostoli ad locum Vosiensem et ad congregationem monachorum pro salute animę * meę totum quod habebam vel alii per me in manso diaconi (2).

Factum est donum istud apud ecclesiam de Favars (3), in die veneris, VI kalend., octobrio, temporibus Ludovici regis et Eustorgii, Lemovicensis episcopi, et Archambaldi, vicecomitis (4).

Hoc audierunt domnus Ademarus abbas monasterii Vosiensis in cujus manu et presencia factum est, audientibus Fruino de Bré, monaco, et Petro de Valle, monaco, et uxore ejusdem Eboli Ema, et Gauzfredo de Favars et Ademaro fratre ejus et Widone de Charreiras et Amalvino Baudrici et Ramnulfo de Verlac et Geraldo Hugoni.

* Fol. CIX, v°.

(1) Graterogne, comm. de Vigeois, 2 kil. S. O. Il y existait un moulin et un étang.

(2) Le mas du diacre. — Voir sur l'usurpation à peu près générale des biens de l'Eglise, notre note 3, p. 34.

(3) Favars, chef-lieu de commune, canton de Tulle nord, 16 kil. S. O. de Vigeois.

(4) Archambaud IV, vicomte de Comborn, 1119-1139.

CCCV

DONUM DOITRANNI DE CHARRERIIS ET FRATRUM EJUS.

1137.

Tam presentes quam futuri noverint quoniam ego Doitrannus et fratres mei Arbertus et Widone de Carreriis, damus Deo et Beatis Apostolis Petro et Paulo Vosiensis monasterii, pro anima patris nostri Amelii atque matris Almodis et pro animabus nostris et omnium parentum nostrorum, sex sextarios de frumento, duos in molendino qui est subtus castrum de Comborn et duos in molendino (1), qui est juxta ecclesiam de Aujac et II apud Sanctum Vincentianum (2) in costis, quas tenet quidam rusticus nomine Petrus de Chanor et..... in vinea de Chatbrant, qui est juxta villam de Sejur, decimum totum. . . . . et damus similiter II solidos in villa de Vinzella (3) et XII denarios in manso dellas Escuras (4), hęc omnia secundum distributiones terrarum quę unicuique nostrum succedit, ita fideliter concedimus ex nostra omniumque nostrorum parte ut firma et stabilis sit hęc elemosinam in perpetuum hanc concessionem facimus in capitulo ipsius monasterii, in manu domni Ademari abbatis ejusdem * loci, VII kalendas aprilis die qua lecta est Evangelicæ resuscitatio Lazari.

Audientibus Aimirico atque fratre ejus Gaucelmo Macriforte, Petro Rotberti de Sancto Gallo et Willelmo de Beolet, regnante Ludovico rege Francorum et Eustorgio Lemovicensis episcopo,

* Fol. CX, r°.

(1) Ce moulin d'Objat, à côté de l'église, existe encore.

(2) Saint-Viance, chef-lieu de commune, canton de Donzenac, 18 kil. S. de Vigeois.

(3) Vinzella, comm. d'Allassac, 1 kil. N. ; 12 kil. S. de Vigeois. Le cartulaire d'Uzerche, copie de Baluze, contient une très curieuse charte concernant un certain Pipiola, qui avait acquis de Guy de Bré des biens dans la borderie de Vinzella.

(4) Les Escures? 4 kil. S. O. d'Alassac; 17 kil. S. de Vigeois.

anno quo Guillelmus comes Pictavensis apud Beatum Jacobum peregrinus obiit (1).

CCCVI

DONUM RAIMUNDI DE BOCHIAC ET GAUZFREDI.

1137.

Omnibus hominibus notum sit quoniam ego Raimundus de Bochiac (2) et frater meus Gauzfredus damus et concedimus et gurpicionem facimus Deo et Sancto Petro Vosiensi ejusque congregacioni pro anima patris nostri Gauzfredi, omnem terram scilicet unum mansum, cum tribus bordariis quam Petrus de Garmaza (3), olim dederat Sancto Petro Vosiensi pro Petro, monaco, filio suo, in manu domni Ademari abbatis Vosiensis.

Audientibus Radulfo, preposito, et Aimirico de La Genebreira, monaco, et Petro Constantini, monaco, et Petro Rainaldi, monaco, et Fulcherio de Peiruza et Petro Fulcherii et Geraldo de Peiruza et Rotberto de Peiruza, Iterio La Riberia.

Factum est hoc apud monasterium de Arnac (4) in die quo ipso

(1) Cette charte confirme ce que nous avons dit précédemment (note 4, charte CCXX). Les cartulaires d'Aureil et d'Uzerche, quand il s'agit d'un acte pieux, comme un pélerinage, ne manquent jamais de le mentionner. Nous le voyons dans la charte d'Adémar III, vicomte de Limoges, certainement antérieure à 1097, rapportée par Baluze dans ses extraits. (Bibl. nat., fonds Baluze, 377, fol. 103). « *Ademarus vicecomes pergens, ad Sanctum Jacobum, orationis gratia ammonitus ab abbate Geraldo, dedit quendam alodum suum Deo et Sancto Petro Usercensi.* »

(2) Bouchiat, comm. de Saint-Ybart, 8 kil. N. de Vigeois. (Voir notes 1, p. 72; 5, p. 74; 3, p. 92; 4, p. 98; 6, p. 100, et 1, p. 187). Les Peirusse possédaient Bouchiat et en portaient indifféremment le nom.

(3) Voir les chartes CXVIII et CXXII (p. 72 et 74), pour les donations faites par Pierre de Garmaze.

(4) Arnac, chef-lieu de comm., réuni à Pompadour, 12 kil. N. O. de Vigeois. Antique monastère fondé par Guy de Las Tours au commencement du XIe siècle, afin d'y recevoir les reliques de saint Pardoux. Il en est très fréquemment fait mention dans la chronique de Geoffroy de Breuil. Les Las Tours, et plus tard les Pompadour y avaient leur sépulture. L'abside romane d'Arnac s'est conservée absolument intacte.

Gauzfredus ibi obiit, temporibus Ludovici regis Francorum et Enstorgii, Lemovicensis episcopi, anno quo Guillelmus, comes Pictavensis, apud Beatum Jacobum obiit peregrinus.

CCCVII

DONUM BERNARDI DE ANEDA.

1124 *circa* 1140.

Notum sit omnibus hominibus quoniam ego Bernardus de Aneda dono Deo et Beato Petro Apostolo Vosiensis pro animabus omnium parentum meorum et pro filio meo Archambaldo quem ibi monachum facio, bordariam meam que vocatur Gandalonia (1) que est in parrochia Sancti Petri de Melsac (2), totam sicut habeo vel requirere possum.

Hoc facio in manu domni Ademari, abbatis ipsius loci, audien-

(1) La Gandalonie. actuellement commune de Magnac-Bourg, canton de Saint-Germain-les-Belles (Haute-Vienne), 28 kil. N. de Vigeois; 5 kil. N. de Meuzac, placé à côté de la grande voie qui conduisait du centre de la Gaule en Espagne (route nationale actuelle de Paris à Toulouse et Puycerda). Il est à remarquer que trois autres villages du même nom se trouvent situés sur les lignes de communication allant du nord au midi, traversant le Bas-Limousin et, détail à noter, à une distance à peu près égale les uns des autres (25 à 30 kil.), comme autant de postes d'observations ou de stations militaires. Ainsi *Gandalonie*, 2 kil. au N. de Lubersac; *Gandoulène*, à côté de Donzenac. Enfin *Gandala*, commune de Sionnat, près de Beaulieu. L'on peut sans trop se hasarder y reconnaître les traces du passage des Vandales en Limousin, et du séjour assez prolongé qu'ils y firent. Dans les environs de Limoges, au XIVe siècle, on voyait encore une fontaine appelée *Gandalona*, « *In territorio Fonte-Auria* (Fontaury), *vocato aliter de Gandalona, inter iter quod itur de Aquasparsa* (Aigueperse) *ad Campum Chauveu.* (Chinchauveau, banlieue de Limoges *). »(Arch. dép. de la Haute-Vienne, liasse 3509, acte de 1381). Ce dernier document nous a été obligeamment signalé par M. L. Guibert, vice-président de la Société historique et archéologique du Limousin.

(2) Meuzac, chef-lieu de comm., cant. de Saint-Germain-les-Belles (Haute-Vienne), 5 kil. S. de La Gandalonie, 23 kil. N. de Vigeois. (Voir notes 2, p. 39, et 3, p. 177).

(*) Le chemin de Fontaury reliant Aigueperse à Chinchauveau, existe encore.

tibus Petro Rainaldi, preposito de Corberio (1), Stephano, capellano de Melsac, Geraldo de Sancta Maria et Griphone, militibus.

CCCVIII

DONUM HELIE DE CURVOSALICE.

1140-1143.

* Tam presentibus quam futuris notum sit quoniam ego Helias de Curvosalice et filius meus Helias, damus et concedimus Deo et Beato Petro apostolo monasterii Vosiensis pro salute anime nostre et omnium parentum nostrorum, terras et possessiones quas ipsi parentes nostri actenus huic loco pro remedio anime sue dederunt et a monachis vel eorum hominibus possidentur et quicquid in bordaria de Laia que est supra pontem sita, et in bordaria aut Ermenaus que est juxta fluvium Visere et in hominibus ipsius terre, quicquid in eis calumniabamus vel exquirere juste aut injuste in tota hac terra poteramus ex toto dimittimus et in pacis osculo Deo offerimus.

Hoc facimus in manu domni Ademari abbatis ipsius loci, in claustra monasterii, audientibus et videntibus Aimirico La Jenebreira, Petro Durnais, Petro Rainaldi et ceteris monachis; Petro archipresbitero; Widone de Bré; Gauzcelmo La Riberia, Ainardo de Fraissenet, militibus; Stephano, bajulo, et filio ejus, Stephano Geraldo de Sancto Aredio; Bernardo de Villavales; Geraldo Stephani; Geraldo Ausaprato, temporibus Ludovici regis Francorum, Innocencii pape, Geraldi episcopi Lemovisensis.

CCCIX

KARTA DE MANSO DE PINO.

1124 *Circa* 1140

Cunctis posteris memorię tradere volumus quoniam ego Guido

* Fol. CX, v°.

(1) Corbier, aujourd'hui réuni à Saint-Pardoux, 12 kil. N. de Vigeois. Le monastère y possédait des biens assez considérables et y avait établi un prieuré. (Voir notes 6, p. 31 ; 5, p. 38, et 6, p. 164).

de Aien et fratres mei Stephanus de Terraco et Guillelmus damus atque concedimus Deo et Beatis apostolis Petro et Paulo monasterii Vosiensis, mansum de Pino qui vocatur Aucha (1) qui est subtus ecclesiam d'Essando, quicquid in eo possidebamus vel requirere sub aliqua occasione juste aut injuste poteramus et homines ipsius terre colonos damus et in osculo pacis cuncta dimittimus. Hec ego in ecclesia Exandonensi ante altare Beati Ypoliti (2) martiris, spontanea voluntate fecimus et in manu domni Ademari abbatis ipsius loci nos inde abdicavimus et per fidem nostram inrefragabiliter tenendum firmavimus; audientibus et videntibus Fruino de Bré, Petro Durnais sacrista, Petro * de Valle monachis, et capellanis Hugone Alboino, B. Lavaleta ipsius ęcclesię, Ebolo de Soliaco, Geraldo et Golferio Derrinnac, judicibus, qui per fidem suam firmatores hujus rei fuerunt, Petro Macriforte et frater ejus, qui fidejussores extiterunt, Willelmo et Amaneo fratribus, Raimundo Vosiensis, Geraldo Ausaprato, Geraldo Stephani, Geraldo Johanni et Johanne Dessansac, Bernardo Auduini, Guidone de la Sala et Petro de Pino Rustico.

CCCX

ITEM DE EODEM.

1140-1143

Simili modo ego Helias de Aien (3) dono et concedo mansum de Pino sicut et ceteri supradicti fratres mei et per fidem meam tenere affirmo in manu jam dicti abbatis.

* Fol. CXI, r°.

(1) Puy-Leix, dans l'idiome du pays, Puy Leuch, comm. d'Yssandon, 1 kil. 500 S. E., à côté de Transac, Chauviat, La Belingaria, Marcillac et Brousson. La fontaine del Pi, mentionnée à la charte CCLXXIV (p. 186), jaillit à côté du Puy-Leix. (Voir charte XCVIII).

(2) L'église paroissiale d'Yssandon est encore sous le vocable de saint Hyppolite. — Il devait exister une seconde église près le château proprement dit, occupant la partie nord du plateau d'Yssandon.

(3) Hélie d'Ayen paraît avoir été témoin à la donation du fief presbitéral de l'église d'Espartignac, faite de 1111 à 1118 par son parent Hélie d'Ayen. (Voir charte CXLVII, p. 93; Notes 3, p. 34; 2, p. 93 et 7, p. 120).

Hoc facio subtus castrum de Terrazo (1), audientibus Petro Durnais sacrista, Petro de Valle monaco, Petro La Marcha, Bernardo de Cous, militibus, Johanne de Cufre, Raimundo Laplancha.

Similiter ego Mainardus de Aien dono et concedo sicut et supradicti fratres mei et per fidem meam confirmo in manu Johannis Sancti Marcelli monachi, audientibus Guidone fratre suo, Geraldo de Trassilva, Audeberto de Acutomonte, apud castrum de Aien (2).

Facta est hec cessio temporibus Innocencii pape, Ludovici regis Francorum, Geraldi episcopi Lemovicensis.

CCCXI

DONUM MILITUM DE MONTNOGER.

1140-1143

Notum sit omnibus ominibus quoniam ego Galterius et Rotbertus frater meus de Montenucherio (3), damus et concedimus Deo et Beato Petro apostolo Vosiensi, pro anima patris nostri Petri Bernardi, medietatem de VII[tem] bordariis que vocantur ad Manfresc (4) et boscum et fraus de Lanteira (5) et omnem explectum et servicium agricolarum qui in ibi habitaverunt et quemadmodum Bernardus de Corpsalez (6) pro anima sua Sancto Petro olim ex omnibus medietatem dederat ita et nos in manu domni Ademari abbatis ex nostra parte in pacis osculo dimittimus.

(1) Terrasson, chef-lieu de canton, Dordogne, 28 kil. S. O. de Vigeois. (Voir notes 1, p. 35; 1 p. 93, et 1 p. 144, sur la communauté d'origine des familles Terrasson et Ayen).

(2) *Castrum* d'Ayen, actuellement chef-lieu de canton, 20 kil. S O. de Vigeois. (Voir note 1, p. 93).

(3) Montneyger, village de la comm. de Sarran, à plus de 600 mètres d'altitude. Appelé *Monte nucario*, charte CXIII (p. 67). *Monte nujerio*, charte CXLI (p. 88). *Montenucherio*. dans celle-ci. Paraît tirer son nom des nombreux noyers qui garnissaient les pentes de la montagne. Toutes traces de château et même d'habitation ancienne ont disparu.

(4) Masfreiz, comm. d'Eyburie, 11 kil. N. E. de Vigeois. Deux autres, comm. de Peyrissac et d'Orliac-de-Bar. (Voir notes 2, p. 23, et 5, p. 88.)

(5) Lanteyrie, comm. de Roziers, cant. de Juillac, 22 kil. S. O. de Vigeois. (Voir note 4, p. 23).

(6) Bernard de Corpsalez avait en effet donné les mêmes lieux vers 1095. (Voir charte XXXIV, p. 23). — Souvent mentionné au Cart. d'Aureil,

Hoc autem factum est apud capellam de Seirac (1), in presencia domni Bernardi abbatis Usercensis (2), Gauteri Laden, Ramnulfi de Montenucherii (3), monacorum ejus, insuper Petri Durnais sacriste *, Petri de Valle, Vosiensibus monachis, audientibus Ainardo de Fraissenet, Petro Bernardi, militibus; Raimundo Laplancha; Geraldo Ausaprato; Geraldo Cartula, temporibus Ludovici regis Francorum, Innocencii pape et Geraldi Lemovicensis episcopi.

CCCXII

KARTA DE ORTO DE BRACCHAR

1143-1144

Universis presentibus et futuris notum sit quoniam ego Galterius La Riberia de castro de Pairac (4) dono atque ex toto dimitto Deo et Beatis apostolis Petro et Paulo Vosiensis, ortum qui est juxta capellam Sancti Nicolai (5) cum domibus sibi conjunctis, sicut habebam de abbate in villa de Bracchar et quatuor sextarios de sigiline, in manso de Chanor qui est in parrochia de Sadra (6) pro anima fratis mei Geraldi qui est sepultus in eodem loco. Hęc omnia

* Fol. CXI, v°.

(1) Seyrat ou Ceyrat, trois lieux de ce nom : comm. de Lonzac, 2 kil. N. O., commune de Voutezac, 2 kil. N. O. et comm. d'Espartignac, 3 kil. S. Ce dernier très probable à raison du voisinage des monastères d'Uzerche, 4 kil. S. E., et de Vigeois, 4 kil. N. E. — On n'y trouve aucun vestige de chapelle.

(2) Bernard d'Auberoche, abbé d'Uzerche, 1135-1148.

(3) La famille de Montnoger a fourni plusieurs religieux au monastère d'Uzerche. — En 1168, nous voyons encore un Pierre de Monnoger (Cart. d'Uzerche, fol. 84-377, Baluze, Bibliot. nat.), moine de ce lieu, présent à une donnation faite par l'évêque Gérald.

(4) Peyrat, trois villages de ce nom, comm. de Lubersac, de Saint-Bonnet-Lanfantier et de Saint-Pardoux-Lortigier. Aucun ne paraît pouvoir se rapporter au *Castrum* de la charte ; peut-être pourrait-on le retrouver dans le bourg de Saint-Salvadour, où autrefois existait un château de ce nom. (*Liste des châteaux du Limousin avant 1789*, par MM. de Lespinay et Fage. — Brive, 1882, in-8°.)

(5) Chapelle de Saint-Nicolas-de-Bracchar, comm. d'Allassac, 17 kil. S. de Vigeois (voir notes 3, p. 6 ; 3, p. 32 ; 4, p. 118).

(6) Sadroc, chef-lieu de comm., 7 kil. N. E. de Saint-Nicolas-de-Bracchar, 11 kil. S. E. de Vigeois. Le mas de Chanor a complètement disparu. (Voir notes 1, p. 4, et 1, p. 54.)

fideliter pro anima mea et omnium parentum meorum concedo in vigilia Catedre Sancti Petri, in capitulo ejusdem monasterii, in manu domni Ademari abbatis, audientibus Helia, domino de Pairac, Raimundo de Vosias, Geraldo de Vitrac, Stephano Geraldi de Loberciaco, Geraldo Chartula, Geraldo Ausaprat, Forma Dei, temporibus Ludovici regis Francorum, Celestini, pape et Geraldi, Lemovicensis episcopi.

CCCXIII

DONUM PETRI DE BRÉ

1140-1143

Sciendum est tam presentibus quam futuris quoniam ego Petrus de Bré, dono domino Deo et Beatis apostolis Petro et Paulo Vosiensis pro anima mea et pro anima fratris mei Hotonis omniumque parentum meorum tertiam partem ex decima de tota terra de La Rocheta (1), in manu domni Ademari abbatis, audientibus Fruino, fratre meo, Aimirico de La Genebreira, Geraldo, vicario de Celom, Stephano Geraldi de Loberciaco, Stephano Masoaldo, Stephano bajulo, et filio ejus Petro ipsius loci, Geraldo Ausaprat.

Ego Willelmus de Bré, frater alter similiter concedo pro anima Hotonis fratre nostro et pro Petro quem pro salute ejus monachus ibi fecimus, audientibus domno Ademaro abbate, Fruino, fratre nostro, Aimirico *Bocaldo*, milite, Geraldo Ausaprat.

Factum est hoc temporibus Ludovici, regis Francorum, Innocencii, pape, Geraldi, episcopi Lemovicensis.

CCCXIV

KARTA DE MANSO D'ENGOISSAS

1144

* Ego Geraldus Lemovicensis episcopus notum fieri volo tam presentibus quam futuris, quod controversia quę diu fuerat inter

* Fol. CXII, r°.

(1) La Rochette, deux localités de ce nom dans la Corrèze, la première, 4 kil. au S. du *Castrum* de Bré, et la seconde à côté de Donzenac. Une autre dans la Haute-Vienne, 13 kil. N. O. de Bré. Nous pencherions pour cette dernière, autrefois chef-lieu de paroisse, aujourd'hui simple village, 4 kil. au N. de Saint-Yrieix.

monasterium Vosiense et ęcclesiam Sancti Sanctini (1) et Ademarum abbatem Vosiensem et Heliam Bertonem capellanum Sancti Sanctini pro manso d'Engoissas (2) sito in parrochia prefati Sancti, hujus modi pacis composicionem obtinuerit. Convenerunt itaque in manu nostra quod prefatus abbas Vosiensis sub achaptamento duodecim denariorum ac etiam sub annuali censu trium solidorum et quatuor sextariorum frumenti nęc non quatuor siliginis in festivitate Sancti Martini annuatim persolvendorum monasterio Vosiensi et abbati, prefate ęcclesię Sancti Sanctini concederet et Elie capellano nec non capellanis in eadem ecclesia substituendis jam dictum mansum, in perpetuum possidendum, quod ita factum est.

Huicinstitucioni interfuerunt, Ademarus de Carreriis (3), Ramnulfus de Garach (4), archidiacones; Petrus Baratonius (5); Petrus archipresbiter (6); Fruinus de Bré, Petrus Durnais, Aimiricus de Monte (7), Raimundus, Geraldus Ausaprat; regnante Ludovico Francorum rege, Lucio papa, anno ab incarnacione domini millesimo centesimo XLIIII.

CCCXV

1145-1146

Presentibus et futuris notum sit quoniam ego Doitrannus de Carreriis et avunculi mei Ademarus prepositus et archidiaconus (8)

(1) Saint-Xantin, chef-lieu de comm. aujourd'hui réuni à Mallemort, 25 kil. S. E. de Vigeois (voir note 1, p. 12.)

(2) Engoissas, village aujourd'hui complétement disparu; la carte de Cassini elle-même n'en porte nulle trace.

(3) Adhémar de Charleyras figure en 1147 comme archidiacre de Limoges dans les listes de D. Pradillon (mss. bib. nat., L 17118).

(4) Ramnulfe de Garach figure sur la même liste comme simple chanoine en 1118; comme sacriste en 1126; comme trésorier en 1140; comme archidiacre en 1146. (*Ibidem.*)

(5) Pierre Baraton y figure également comme archiprêtre en 1140; comme chancelier en 1147. (*Ibidem.* — Voir aussi cartulaire d'Uzerche, fol. 79, — Baluze, 377.)

(6) Pierre des Fontaines, *Petrus de Fontibus*, mentionné comme archiprêtre en 1140 (*Ibidem.*)

(7) Un Aymericus del Mont, cité en 1147 comme chanoine de Limoges (*ibidem*); en 1144, il devait être à la suite de l'évêque de Limoges simple clerc ou secrétaire. (Voir sur la famille de Mont ou des Monts, note de M. L. Guibert, *Bull. de la Soc. arch. du Limousin*, t. XXXII, p. 167).

(8) Cette charte aurait une certaine importance à ce qu'elle ferait supposer la division, au XIIe siècle, du diocèse de Limoges en archidiaconés. Peut-être aussi pourrait-on interpréter le sens des qualifications données

de Aien et Arbertus de Carreriis, damus Deo et Beatis apostolis Petro et Paulo Vosiensis pro anima patris mei Doitranni de Carreriis, qui in hoc cenobio est sepultus, totum decimum de manso de Chamben qui est in parrochia de Estivale (1) excepta lana et avena, sicut pater meus anteqnam moreretur disposuit ita et ego concedo.

Hoc autem facimus in manu domni Ademari abbatis, audientibus monachis ipsius loci, insuper, Petro archipresbitero de Sejur, Raimundo *de Celom*, Michahele, Andrea judice, Geraldo *Coco* et Geraldo Ausaprato.

CCCXVI

1147.

* Notum sit presentibus et futuris quod ego Petrus de Bré et Willelmus Hoto frater meus, damus et concedimus Deo et Sanctis apostolis Petro et Paulo Vosiensis, pro redemptione animarum nostrarum et omnium parentum nostrorum et pro emendatione maleficiorum que huic monasterio fecimus, omnem partem nostram de decimo de La Rocheta (2), universam namque terram quam nos vel parentes nostri huic monasterio dederunt similiter sine ullo retinaculo illis concedimus, cunctos quoque homines et feminas in omni terra Sancti Petri Vosiensis habitantes et totam eorum subsequentem projeniem et omnem possessionem ecclesie sicut hodie ab ipsis tenetur atque possidetur et quicquid juste aut injuste exquirere poteramus, damus et concedimus.

Hanc autem donationem facimus ego Petrus de Bré et Willelmus frater meus in die octava Pentecostes (3), mense Junio, in manu domni Ademari abbatis ipsius loci in doma nostra apud castrum

* Fol. CXII, v°.

à Adémar de Charieyras par le simple titre de « *prepositus de Ayen* » et archidiacre *sous-entendu de Limoges*. Il faut remarquer que le village de Charieyras, comm. d'Objat, est à une faible distance d'Ayen, 6 kil. S. O. (Voir aussi au cartulaire d'Aureil le même Adémar de Charieyras qualifié archidiacre de l'église d'Eyjeaux.

(1) Estivaux, chef-lieu de comm.. 8 kil. de Vigeois. Le mas de Chambon ne figure sur aucune carte (Cassini et état-major). (Voir notes 5, p. 69; 1, p. 166, et 1, p. 186).

(2) La Rochette. (Voir note 1 de la page 211).

(3) Pâques tombant le 20 avril en 1147, la Pentecôte était le 8 juin; c'est par conséquent au milieu du mois de juin que nos deux croisés quittèrent le château de Bré pour se rendre à Metz, lieu fixé par Louis-le-Jeune pour le rassemblement général de l'armée des croisés Francs.

de Bré perrecturi ipsa die versus Ierosolimam cum Ludovico rege Francorum causa pugnandi contra paganos.

Hujus rei auditores fuerunt et uxor ipsius Petri de Bré Almodis et Fruinus frater ipsorum, et Petrus Durnais, sacrista, monachi et Petrus Aimirici et Ainardus de Fraissenet et Raimundus et Wido Durnais fratres, et Willelmus Ademari, milites, et Stephanus Geraldi et Petrus Geraldi filii ejus de Luberciaco et Aimiricus de Cinzellas, bajuli eorum.

Acta sunt hec presidente apud Romam papa Eugenio et apud Lemovicas Geraldo episcopo anno ab Incarnatione domini millesimo centesimo quadragesimo sexto (1).

Simili modo ego..... (2).

CCCXVII

Circa 1147.

* Universis presentibus et futuris certum sit quoniam ego Geraldus de Solario de Perpeziac et frater meus Stephanus presbiter et uxor mea Alpais et filia mea Milisens, damus Deo et Beato Petro apostolo monasterii Vosiensis, sexdecim denarios et unum sextarium sigile de jutzia, quos habebamus in manso de Jaujac (3) et totum quod in hominibus et in eodem manso possidebamus vel

* Fol. CXIII, r°.

(1) *Sexto* est évidemment une erreur et c'est *septimo* qu'il faut lire. L'on ne peut admettre un instant que nos chevaliers croisés soient partis un an à l'avance, puisqu'il est hors de doute que la croisade de Louis-le-Jeune eût lieu en 1147. Une preuve matérielle et toute mathématique de cette erreur de date, résulte encore du jour ou tombait Pâques en 1146 — c'était le 31 mars — or, sept semaines, soit quarante-neuf jours devant s'écouler entre Pâques et la Pentecôte, ce ne serait pas au mois de juin, comme le dit la charte, mais au mois de mai que nos deux croisés auraient dû partir pour Jérusalem.

On sait quelle obscurité plane encore sur le moment précis ou Louis-le-Jeune dut quitter Metz pour traverser l'Allemagne et la Hongrie. Cette charte peut servir à l'éclairer. En accordant quinze jours pour se rendre du fond du Limousin à Metz, l'on voit que le départ de l'armée de cette dernière ville dût avoir lieu au commencement de juillet. (Voir Luchaire, *les Actes de Louis VII*, qui cite une lettre du roi, datée des plaines de la Hongrie, vers le milieu de juillet). L'armée arriva à Constantinople entre les 4 et 26 octobre 1147. (*Ibidem*).

(2) Deux lignes laissées en blanc.

(3) Geojeat ou Jaujat, comm. de Vigeois, 4 kil. S. O. (Voir notes 1, p. 13; 4 p. 66; 4, p. 179.

requirere juste aut injuste poteramus, ita in pace cuncta pro animabus nostris Deo offerimus. Audientibus domno Ademaro abbate ipsius loci, Fruino de Bré, Petro *de Valle*, Widone Magriforte, monachis; Petro archipresbitero, Stephano de Castris, Bernardo Malbernardi, qui etiam concessit; Geraldo Paradiso et filio ejus Stephano, Johanne de Userca, Reilerio, Petro Eschasset judice, in cujus domo die dominica XV kalendas decembris hec facta est cessio.

Simili modo ego Petrus de Perpezac dono et concedo pro anima mea et supradictorum fratrum meorum quicquid in eodem manso de Jaujac in hominibus habebam vel requirere poteram in manu domni Ademari abbatis audientibus Petro de Valle, Petro *sacriste* Constantini, Andrea judice, Raimundo *Vosiensi*, Stephano bajulo et filiis ejus Petro atque Stephano; Stephano Paradiso, Geraldo de Vitrac. Amen.

CCCXVIII

1147?

Ego Umbertus judex concedo Deo et Sancto Petro et monachis ejus in manu domni Ademari abbatis pro anima matris mee, jutziam de omni terra de Frauz de La Vaissa (1), et quicquid ibi exquirere poteram, audientibus Widone Magriforte, Petro archipresbitero, Galterio Sancti Boniti presbitero (2), Stephano de Chastris, Geraldo Stephano, Petro Poncio, Bernardo Malasmas et sororibus meis Alpais et Stephana que hoc concesserunt.

CCCXIX

DONUM WIDONIS DE BRÉ.

1147

* Omnibus bominibus notum sit quoniam ego Wido de Bre do et concedo domino Deo et Sancto Petro Vosiensi ejusque congregationi pro salute anime mee et patris et matris mee et Bernardi fratris mei omniumque parentum meorum et pro emendatione

* Fol. CXIII, v°.

(1) *Frauz de La Vaissa*, vaste étendue de bois et de bruyères, s'étendant sur les coteaux de la rive droite de la Vézère, encore indiquée au cadastre sous le nom de *Feuillades*. (Voir note 2, 3 et 4 de la p. 137.)

(2) Saint-Bonnet-Lanfantier, chef-lieu de comm. 7 kil. S. de Vigeois.

magni mali quod in monasterio et in terra sancti Petri feci, totum mansum meum de Charlac (1) ex integro et mansum de Murnac (2).

Do etiam post mortem meam mansum meum de La Masa (3) et vineas meas de Alasac (4) et mansum del Montet in perpetuum.

Concedo etiam omnem terram et omnia quecumque parentes mei olim dederant Sancto Petro in presenti tempore et de quibus vestiti sunt ad habendum et tenendum in perpetuum.

Factum est hoc in capitulo monasterii Vosiensi in manu domni Ademari abbatis audientibus et videntibus fratribus ejusdem monasterii et Petro Macriforti et Aimirico et Gaucelmo fratribus et Bernardo Petroni de Celom et Andrea, judice, et Stephano, bajulo, et filio ejus Petro. Insuper etiam Fruino de Bré, Gaucelmo de Corberii, Geraldo d'Afriac, Rotberto La Vallada et Geraldo fratre ejus, Bernardo de Vilavalles et aliis multis.

CCCXX

Circa 1137

Presentibus et futuris notum sit quod ego Arbertus filius Petri Rainaldi de Faorzes et mater mea Petronilla, damus Deo et Sancto Petro Vosiensi, pro anima fratris mei Armanni die quo ibi sepultus est, IIII^{or} sextarios sigile in manso de La Chanal (5) qui est situs in parochia de Sadran omni anno redendos.

Hoc factum est in manu domni Ademari abbatis audiente Stephano de Sadran et Gauberto et Geraldo de Val, presbiteris; * Umberto Laporta; Petro Sancti Exuperii et Rotberto fratre ejus; Rainaldo La Masa et aliis multis.

CCCXXI

Circa 1147

Presentibus et futuris notum sit quod Petrus Ugo et Ademarus

* Folio CXIV, r°.

(1) Charliac, comm. de Vigeois, 2 kil. N. E. (V. notes 2, p. 68, et 5, p. 85)

(2) Mergniac, même comm., à côté de Charliac, 2 kil. N. de Vigeois. (Note 1, p. 73.)

(3) La Maze, comm. d'Uzerche, 3 kil. S.; 4 kil. N. E. de Vigeois. (Voir notes 2, p. 18; 3, p. 116).

(4) Allassac, chef-lieu de comm. 17 kil. S. de Vigeois. (Voir note 3, p. 4.)

(5) La Chanal, comm. de Sadroc, 500 m. N. O.; 8 kil. S. de Vigeois.

La Chapella et Geraldus frater eorum, dederunt Deo et Sancto Petro Vosiensi, in manu domni Ademari abbatis, pro anima fratris sui Stephani, terram de La Chanal quam homines del Chassan (1) tenent, audiente Petro Garit, preposito.

Hoc donum postea calumniati sunt Geraldus Malafaida et Willelmus frater ejus Gauberto monaco ipsius monasterii, qui tandem ab eo percepto placito, concesserunt Sancto Petro quicquid in ipsa terra exquirere poterant, audientibus Gauberto de Mirabel, Petro Malafaida *monaco*, Bernardo Espeut et aliis quibusdam.

CCCXXII

1147?-1164.

Notum sit omnibus hominibus quod Geraldus Malafaida in die quo apud Vosias effectus est monacus, concessit Deo et Sancto Petro Vosiensis ipse et filius ejus Geraldus et Willelmus frater suus terram de Chavanno (2) que olim fuerat data pro Gauzberto Malafaida (3) avunculo eorum quando et ipse monacus fuerat, similiter et terram de Valmansos quam homines d'Alairac (4) incolunt, totum quicquid juste aut injuste in his terris exquirere poterant.

Hoc factum est apud Vosias in manu domni Ademari abbatis, audientibus fratribus ejusdem loci et Johanne Larocha (5) et Geraldo de Val, presbisteris et Stephano Bellone et quibusdam aliis.

CCCXXIII

Circa 1163.

Ego (6) Gaufredus de Peiruza dono Deo et Sancto Petro Vosiensi

(1) Chassang, comm. de Donzenac, 6 kil. S. de Sadroc et de La Chanal.

(2) Chavannot, comm. de Vigeois. 2 kil. N. E., ou plutôt Chabannoux, comm. d'Yssandon, 5 kil. O. de Saint-Viance où la famille Malafaide avait ses principales possessions. (Voir au Cartulaire d'Uzerche, Baluze, 377, fol. 101; la donation faite par Gérald Malafaide, au moment de partir pour Jérusalem, et Ramnulfe, son frère, *vir nobilissimus actione omnique strenuus*, de la moitié du fief presbitéral de l'église de Saint-Viance).

(3) Gauzbert Malafaide, d'abord sacriste à Vigeois, puis abbé d'Uzerche, 1097-1108.

(4) Alayrat, comm. de Saint-Ybart, 500 m. N.; 8 kil. N. de Vigeois.

(5) La Roche, même comm., 2 kil. S.; 6 kil. N. de Vigeois.

(6) Ici se présente une lacune qui ferait supposer que le manuscrit

pro salute animę meę et pro emendatione malorum quę monasterio intuli, terram illam de Blaisac (1) de manso inferiori quam ego de Aimirico de Poden et filiis ejus comparavi, qui eam jure hereditario possidebant et Vosiensi monasterio pro XXX^ta solidis in pignus miserant.

Hoc donum factum est apud villam de Murnac (2), in manu domni Ademari abbatis, audientibus Martino, priore, Petro Durnasio et Ademaro de Peiruza ipsius Gaufredi consanguineo et Martino quondam homine ipsius, Geraldo Auzaprat, Johanne Granet, Bernardo Croser.

CCCXXIV

Circa 1164.

Item (3) ego ipse Gaufredus veniens Vosias in die Octava Assumptionis Sancte Marie, concessi hoc quod prius dederam in manu ipsius abbatis ante altare Sancte Crucis (4) *, audientibus Ademaro Heliæ de Sejur, Willelmo Bonio, Andrea judice, Raimundo Burgense et filio ejus Bernardo et multis aliis.

Et ego Raimundus de Bochiac frater ipsius Gaufredi, concedo terram supra nominatam Sancto Petro quicquid in ea exquirere poteram in manu domni Geraldi episcopi Lemovicensis et Ademari abbatis, audientibus Aimirico de Peiruza avunculo meo et Helia Alexandri, Petro et Geraldo de Sajur, archipresbiteris, Johanne Tercoll, Andrea, judice, Petro Bailot, Johanne de Chennac, et quibusdam aliis.

Hoc factum est in porticu ipsius monasterii.

* Fol. CXIV, v°.

original du cartulaire de Vigeois n'a jamais été terminé. En effet, la première lettre du commencement de chaque charte est ordinairement peinte en rouge. La charte CCCXXIII, comme un certain nombre d'autres qui vont suivre, a sa première lettre laissée en blanc.

(1) Bleygeat, ancienne paroisse sous le vocable de Saint-Victor, 3 kil. S. de Vigeois. (Voir notes 4, 5, p. 30. et surtout 2, p. 67).

(2) Mergniac. (Voir note 2, p. 216).

(3) La lettre I est restée en blanc.

(4) Trois autels au moins existaient dans l'ancienne église abbatiale de Vigeois : de la Sainte Vierge (*), de Sainte-Croix et de saint Pierre et saint Paul (**).

(*) Charte CCCIII, p. 202.

(**) Charte LXXXII, p. 48, et pages suivantes, 58, 71, 75, 79, 81, etc., etc.

CCCXXV

Circa 1164.

Ego Umbertus judex et filius meus Petrus damus et concedimus Deo et Sancto Petro Vosiensi, unum chapmas a Comaniac (1) qui vocatur Audebal quem de ipso habebamus totum quicquid in eo requirere poteramus.

Hoc donum factum est in capitulo Vosiensi in manu domni Ademari abbatis coram fratribus ejusdem loci, audiente Stephano de Usac (2) et Johanne de Donzenac (3) presbiteris, Andrea, judice, Geraldo de Vitrac, Geraldo Auzaprat. Acceperunt pro hoc Umbertus et filius ejus LX. sol.

CCCXXVI

Circa 1164.

Ego Iterius de Gaeta cum consilio uxoris mee Agnetis, do Deo et Sancto Petro Vosiensi, presente domno Ademaro abbate, in manso de Ponpanniac, I sextarium frumenti et II^{os} sigile et II^{os} avene. Do etiam si filia mea ..... sine filiis obierit, in manso de la Follada (4), IIII^{or} sextarios frumenti.

Hoc factum est apud Loberciacum audientibus Ademaro fratre ipsius et Petro de Chastel, presbitero, nepote ipsorum; insuper etiam audientibus Martino, priore Vosiensi, Willelmo Ademari, Bernardo Aimirici, Geraldo d'Afriac et Ademaro fratre ejus, Stephano Geraldi et Petro filio ejus, S. Guidonis, G. Ausaprat, G. Autgerii, Bernardo Barutell in cujus domum factum est.

CCCXXVII

. . . .

Ego S. Charboneuz dono et concedo Deo et Sancto Petro

(1) Commagnac, comm. de Vigeois, 2 kil. S. E. (Voir note 3, p. 33).

(2) Ussac, chef-lieu de comm.. cant. de Brive, 16 kil. S. de Vigeois.

(3) Donzenac, chef-lieu de cant., 17 kil. S. de Vigeois. (Voir notes 2, p. 61, et 1, p. 161).

(4) La Feuillade, comm. et cant. de Lubersac, 1 kil. S. O.; 12 kil. N. O. de Vigeois.

Vosiensi totum quod exquirere poteram in tota illa terra quę est subtus domum prepositi de Bracchar (1) ita ut nullus * ex heredibus meis in ea ulterius aliquid requirat.

Hoc factum est super altare Sancti Nicolai de Brachar presente Petro de Serran monaco, audientibus Geraldo La Mota, Geraldo Ebrart, Petro Arbonel, Bernardo de Granrocha, S. Latremolla et Petro fratre ejus, Johanne Lopauc, accepitque pro hoc S. Charboneuz à Petro de Serran, XV sol.

CCCXXVIII

. . . .

Presentibus (2) et futuris notum sit quoniam ego Johannes judex de Agudor (3), do et concedo Deo et Sancto Petro Vosiensi in bordaria de Vinzella (4) quę juxta villam de Vinzella, in parrochia de Alazac, VI denarios et unas oblationes ad duos homines et unam sextairadam terre.

Hoc donum factum est feria IIª Pentecostes, in porticu monasterii Vosiensis, in manu domni Ademari abbatis, audientibus Petro de Valle monaco, Geraldo Malafaida, Stephano de Castris, Aimirico La Genebreira, G. Constantini de Alazac, B. Raimundi, P. Audeberti, et aliis multis. Promisit etiam quod hoc donum ex omnibus parentibus suis tueretur et insuper dedit fiduciam G. Constantini, quod ipsis faceret concedere; accepitque pro hoc a Petro de Valle XIII sol.

* Fol. CXV, r°.

(1) Bracchar, important village d'Allassac, ayant une église annexe sous le vocable de saint Nicolas. Le monastère y avait créé un prieuré. (Voir notes 3, p. 6, et 3, p. 32).

(2) La première lettre de cette charte P, ainsi que la lettre E de la précédente, sont restées en blanc.

(3) Agudour, comm. de Voutezac, l'antique *Aqueductus* de nos premières chartes. (Voir notes 2, p. 15, et 3 p. 22.)

(4) Vinzella, comm. d'Allassac, 2 kil. E. d'Agudour. Le Cartulaire d'Uzerche, fonds Baluze, Bibliothèque nationale, 377, fol. 71, rapporte *in extenso* une très intéressante charte, par laquelle un nommé Pipiola achète de Guy de Bré « bordariam de Vinzella et homines et feminas hereditarios sicut Geraldus, pater suus et ipse Wido tenuerat ». (Voir note 4, p. 70).

CCCXXIX

. . . .

Petrus de Serran monacus comparavit de filiis Johannis Popader, I gallinam quam debebat de manso de La Cumba (1) de Brachar XII denarios, audientibus G. de Murat, G. La Sala, B. de Granrocha et aliis multis.

CCCXXX

Circa 1164

Ego (2) Petrus Bigorra de Sancto Augustino (3) et socii mei, damus Deo et Sancto Petro Vosiensi, in manu domni Ademari abbatis tres minas de puenchatge (4) de La Comba de Brachar, audientibus Petro de Serran, monaco, qui eis dedit XVI denarios, Martino, priore, G. Ausaprat, S. Arbonel et multis aliis.

CCCXXXI

Circa 1164

Ego (5) Helias de Corpsalez do Sancto Petro Vosiensi die quo monacus fio in manu domni Ademari abbatis in parrochia Luperciaci (6) in terra a la Vall, in bordaria Gaufredi, quam habebam de Sancto Petro IIII^{or} sextarios sigile, audientibus Elia et Stephano filiis meis et Fulcherio qui hoc concesserunt et Peirocha, Elia Bonii, Johanne fratre ejus et multis aliis.

(1) La Combe de Bracchar, comm. d'Allassac, à côté de Saint-Nicolas de Bracchar, 17 kil. S. de Vigeois. C'était une des plus anciennes possessions de l'abbaye. (Voir charte VI, p. 4.)

(2) La lettre E est restée en blanc.

(3) Saint-Augustin, chef-lieu de comm., cant. de Corrèze, 24 kil. E. de Vigeois.

(4) Du Cange cite textuellement, au mot : *Puent chatge*, les termes de cette charte « *tres minas de puent chatge* », mais sans en donner une explication satisfaisante.

(5) La lettre E restée en blanc.

(6) Lubersac, chef-lieu de cant., 12 kil. de Vigeois, dont l'orthographe a très fréquemment varié au moyen-âge. (Voir note 3, p. 56).

CCCXXXII

Circa 1160.

* Ego Petrus Ugo (1) d'Alazac die quo monacus effectus sum, dono Deo et Sancto Petro Vosiensi totum quod habebam et alii per me in terra de Lagarda Doira (2) et quod habebam in vinea S. Paradisi de Pratbiat et concedo in manso de Salen (3) in quodam orto XII denarios quos pro filio meo Arberto monaco olim dederam, et bordariam de Tellet (4), quam frater meus G. Ugo dederat et absolvo colibertum meum P. Lachamba et omnes qui ex eo nati vel nascituri sunt et concedo omnia dona que parentes mei olim Sancto Petro fecerant.

Hoc donum concesserunt filii ipsius, Rainaldus, Petrus, Boso et Ugo ante altare Sancti Petri Vosiensis, presente domno Ademaro abbate et fratribus ejusdem loci. Insuper etiam Petro, archipresbitero audiente et Rotberto et Geraldo Lavallada et Rotberto juniore, Petro de Castris d'Alazac, Johanne de Solario et aliis multis.

CCCXXXIII

Circa 1160.

Ego Willelmus de Cumborn do Deo et Sancto Petro Vosiensi pro filio meo Willelmo quem in monasterium monacum mitto, medietatem deus vinnals mansi del Montell (5), quam emi de Willelmo Foucher d'Olonzac LXV solidos et unam saumam vini. Heus vinnals habet Willelmus Fouchers et Helias del Fraisse (6) et

* Fol. CXV, v°.

(1) Pierre Ugo, celui-là même qui dans la charte CCLXXXI, p. 189, s'accusait si franchement d'avoir tué Arbert de Chamayrac; poursuivi par le remords, il se fit moine à Vigeois.

(2) La Garde ?, comm. d'Ussac, 16 kil. S. de Vigeois. (Voir notes 3, p. 143, et 1 p. 170).

(3) Le Saillant, comm. de Voutezac, 12 kil. S. E. de Vigeois. (Voir note 2, p. 158).

(4) Le Theil, comm. d'Yssandon, 18 kil. S. O. de Vigeois. (Voir note 1, p. 171).

(5) Le Monteil, comm. d'Orgnac, en face de Comborn et à côté du Fraisse.

(6) Le Fraisse, comm. d'Orgnac, sur les bords de la Vézère.

Geraldus Ugo a feu de Sancto Petro. Do etiam XII denarios in manso de La Cornada qui est in parrochia de Perpezac (1).

Hoc donum factum est in manu domni Ademari abbatis, audientibus P. archipresbitero, Clario de Cumborn, Galterio Malbernard, P. Ugone d'Alazac et multis aliis.

CCCXXXIV

Circa 1160

Ego Rotbertus La Vallada et Geraldus frater meus, damus Deo et Sancto Petro Vosiensi pro filio meo Stephano quem monacum in monasterio mitto, totum quod in decimo de manso de Vetgers habebamus vel requirere poteramus, in manu domni Ademari abbatis in comuni capitulo monacorum, audiente Petro filio meo, Petro Geraldo nepote meo, P. Ramnulfo et Geraldo Ausaprat.

CCCXXXV

Circa 1147

Ego Elias de Corpsalez et Stephanus frater meus, damus Deo et Sancto Petro Vosiensi pro anima fratris nostri Fulcherii, II sextarios sigile et XII denarios in Augusto reddendos in manso del Mas (2), qui est in par * rochia de Mungibal.

Hoc donum factum est in capitulo ipsius loci in manu domni Ademari abbatis, audiente omni congregatione et Petro, presbitero de Breno (3), Ademaro] et Geraldo d'Afriac, Elia del Domnio (4), Bernardo Lavila, Geraldo Ausaprat et multis aliis.

* Fol. CXVI, r°.

(1) Perpezac-le-Noir, chef-lieu de comm. 6 kil. S. de Vigeois; le lieu de la *Cornada* paraît avoir disparu.

(2) Le Mas, comm. de Montgibeaud, 2 kil. S. E.; 3 kil. E. du château de Bré, 4 kil. O. du Dognon.

(3) Bré, l'antique castrum dont relevait féodalement la plus grande partie du canton actuel de Lubersac, avait une chapelle castrale desservie par un religieux de l'abbaye. Jourdain, évêque de Limoges, l'avait donnée à Vigeois en 1028.

Coussac, actuellement surnommé Bonneval (cant. de Saint-Yrieix, Haute-Vienne), encore nommé au XVIe siècle, dans un pouillé du diocèse de Limoges, *Coussac-de-Brenno*.

(4) Hélie du Dognon, frère de Bernard, chevalier croisé (charte CCLXXXIV, p. 191 et 192).

CCCXXXVI

Circa 1164

Ego Aimiricus de Limuiol (1) et Geraldus frater meus, damus Deo et Sancto Petro Vosiensi pro fratre nostro Gauberto quem monachum in ipso monasterio mittimus, unum modium de blat in decima ecclesie de Archenac (2) omni anno redendum.

Hoc donum concessit P^a^ mater eorum et Willelmus de Val frater ejus et Elias filius ipsius, Bertranus de Val, G. de Mons, presbiter, qui hoc redet et Petrus del Brol qui decimarius est hujus decime.

Hoc donum factum est in ecclesia de Archenac in manu monachorum Petri de Val et Petri Durnasii, audiente Rotberto de Rofinac milite, Geraldo de Archenac, Stephano La Jarriga, Johanne Chauchet et multis aliis.

CCCXXXVII

Circa 1164

Ego Bertrannus La Porta do Deo et Sancto Petro apostolo Vosiensi, totum quod exquirebam juste aut injuste in bordaria La Maura de Aqueductu (3) et in vinea Stephani Paradisi similiter.

Hoc factum est in manu domni Ademari (4) abbatis in die Omnium Sanctorum apud Vosias, presente Martino, priore et aliis fratribus

(1) Limeuil? chef-lieu de comm. (Dordogne), berceau d'une très ancienne famille, 42 kil. S. O. de Vigeois.

(2) Archignac, chef-lieu de comm. (Dordogne), ancienne vicairie du Périgord, comme l'établit une des premières chartes du présent cartulaire (charte IX, p. 8).

(3) Agudour, comm. de Voutzac, voir notes 2, p. 15; 3, p. 22 et 3, p. 220.

(4) C'est la dernière charte du temps de l'abbé Adémar. Voici en quels termes Geoffroy de Breuil, dans sa Chronique, raconte sa fin : « Les jours de la Noël (25 décembre 1164) et de l'Epiphanie (6 janvier 1165), l'abbé Adémar dit la messe. Il mourut de grand matin, le jour de l'octave de l'Epiphanie, la quarantième année, le second mois et le dix-septième jour de son élection, après avoir reçu les sacrements. On l'ensevelit près de l'abbé Rainald (de Roffignac, son prédécesseur), le jour de la conversion de saint Paul (25 janvier 1165).

ejusdem loci et Girberto Malafaida et Rotberto La Vallada, militibus et Stephano Paradisi, Geraldo Ausaprat, Johanne Chenac et aliis multis.

Simili modo Wido Laporta, frater supradicti Bertranni concessit totum quod exquirere poterat in supradicta bordaria et in vinea supra nominata. Audiente Curta Brachia, fratre ejus et Raimundo Burgense, in manu supradicti abbatis, presentibus fratribus monasterii Vosiensis.

CCCXXXVIII

1165-1171.

* Presentibus (1) et futuris notum sit quod Petrus Fulcherius (2) tres filios habuit, Bernardum et Petrum et Eliam et filiam nomine Petronillam. Petrus vero unus ex his tribus fratribus, post reditum a Iherosolimis, suam tertiam partem de omni fevo quem de Sancto Petro abebant in presentia domni Amelii (3) abbatis, Deo et servitoribus ęcclesię Vosiensis dimisit et dedit presente Rigaldo monaco, Rotberto La Vallada, Raimundo Michel. Postea monacus effectus est et in persolutione debitorum ejus et preparatione vestium, domnus abbas multa expendit.

Post aliquantos vero annos, duo fratres Bernardus et Elias predictum domnum Amelium abbatem et fratres congregationis multum deprecati sunt, ut amore Dei et respectu misericordie eis subvenirent, scilicet ut reciperent eos et Eliam Faidit filium

* Fol. CXVI, v°.

(1) La lettre P est restée en blanc.

(2) Les termes narratifs de cette charte sont absolument répétés d'une manière presque identique dans une charte du cartulaire d'Aureil. (Voir la brochure de M. Louis Guibert, citée précédemment).

(3) Amelius, surnommé de Monac, dit Geoffroy de Breuil, fut abbé de Vigeois six ans et six mois. Le 28 août 1171, il se démit et entra au monastère d'Obazine, et plus tard à Bonnaigues où il mourut. Il doit y avoir une erreur de lecture dans le surnom de Monac donné à l'abbé Amelius. Geoffroy de Breuil dit, en effet, qu'il était le frère de l'archidiacre Pierre. Or, sur les listes de D. Pradillon, citées plus haut, le seul archidiacre à cette époque que nous rencontrons ayant un nom se rapprochant de celui-ci, est, en 1160, Pierre de *Moster*, archidiacre, et en 1163 Pierre de *Monasteriis*, également archidiacre, qui doivent être un seul et même personnage. Le nom de famille de notre abbé serait donc *de Monasteriis* ou *des Monstiers*, ou peut-être plutôt d'Eymoutiers.

Bernardi et monacos facerent, vestes prepararent in dorso et in lecto, debita quadringentorum solidorum et amplius quibus vehementer urgebantur, persolverent et Stephane uxori Bernardi tantum refectionis quantum datur alicui monachorum cotidie darent et insuper decem solidos quibus vestiritur dum viveret annuatim et IIII^{or} sextarios siliginis famule sue. Assensit abbas et fratres ante vero altare Beati Petri, in presentia domni Amelii abbatis et tocius congregationis predicti Bernardus et Elias obtulerunt se cum predicto puero E[lie] et omnia sua dederunt et concesserunt Deo et Sanctis Apostolis Petro et Paulo et Andree et servitoribus presentibus et futuris hujus ecclesię.

Hoc viderunt et audierunt omnis conventus et Petrus, capellanus, Rotbertus quoque La Vallada, Aimiricus Magreforz, Stephana vero uxor Bernardi, in manu sui capellani, eum absolvit et viduitatem vovit et hec dona concessit.

Petrus vero Geraldi * frater predicte Stephane, hec audivit et concessit et quicquid Bernardo tradiderat pro dote sororis vel aliquo quolibet modo totum dimisit et solvit Deo et Sanctis Apostolis. Domnus vero abbas eos monachos fecit, vestivit et debitum persolvit.

Petronilla vero soror eorum uxorque Geraldi Guillelmi hoc concessit insuper et dimidium modium siliginis quem dicebat sibi annuatim promissum in dote, dimisit et Sancto Petro dedit, audiente et concedente Geraldo Guillelmi, viro suo, filiis que suis et filiabus concedentibus et quicquid juste vel injuste querere poterant dimittentibus.

Hoc factum est apud castrum Celom (1), in presentia domni Amelii abbatis, audiente Rigaldo, monaco, preposito de Corberio et Petro Fulcherio, sacrista fratre ipsorum, Willelmo Ademari, Widone deu Fraisse et Geraldo Bernardi de Corberio et aliis multis.

CCCXXXIX

1165-1171

Cunctis (2) presentibus et futuris notum sit quoniam Stephanus Paradis dedit et concessit Deo et Sancto Petro Vosiensi et servito-

* Folio CXVII, r°.

(1) Salons-la-Tour, chef-lieu de comm. orthographié à tort Salons, au lieu de Salon qui a toujours été ainsi écrit avant 1789 et l'est encore dans *l'Ordo* du diocèse de Tulle.

(2) La lettre C est restée en blanc.

ribus ecclesię Vosiensis presentibus et futuris vineam quam Bernardus Paradis apud Agaoch (1) in terra Sancti Petri plantaverat, audientibus et concedentibus Almode uxore sua et filiis eorum Geraldo et Bernardo.

Hoc donum factum est in manu domni Amelii abbatis, audientibus Petro Durnais, Widone Magreforz, Petro de Sancto Gallo, monachis et Petro Rainaldo et Petro, bajulo.

CCCXL

1165-1171.

Notum (2) sit cunctis fidelibus quod Petrus Paradis et Gaubertus Armannus, consilio amicorum suorum dederunt et concesserunt Deo et Sanctis Apostolis Petro et Paulo et Andree et servitoribus ecclesie Vosiensis quicquid juste aut injuste abebant vel requirebant in vinea quam Bernardus Paradis apud Agaoch (3), in terra Sancti Petri Vosiensis plantaverat.

Hoc donum factum est apud Brivam, in manu domni Amelii abbatis, audientibus * et videntibus domno Geraldo, priore Brivensi, domno Elia, archipresbitero, Willelmo de Poiblanc, canonico, et Willelmone, Petro quoque Durnais, monaco, Petro La Vallada et Willelmo Maregall, Archambaldo Radulfo, magistro.

Hoc donum concessit Stephana, soror Petri Paravis, in manu domni Amelii abbatis, audientibus et videntibus Gauberto viro suo et domno Stephano, capellano d'Ussac, Petro Durnais, Bernardo Deuforn et Petro Agallo.

CCCXLI

1165-1171.

Presentibus (4) et futuris notum sit quoniam Umbertus judex (5), filius Petri Eschasset, dedit Deo et Sancto Petro et servitoribus

* Fol. CXVII, v°.

(1) Gauch, comm. d'Alassac 14 kil. S. de Vigeois, encore prononcé dans l'idiôme du pays *agaauch* (Voir notes 2, p. 32, et 5, p. 165).

(2) La lettre N laissée en blanc.

(3) Gauch, identifié à la note 1, même page.

(4) La lettre P laissée en blanc.

(5) Le juge Umbert, d'après l'énumération qui va suivre des nombreux mas auxquelsil rendait la justice, avait accaparé autour du monastère un

Vosiensis ecclesie presentibus et futuris audientibus et videntibus Petro filio suo et filia sua Alpaide, jutziam de IIII^or^ mansis de Borzac (1), de manso Ramnulfi, de manso Fulcuzo, de manso Ermingau, de manso La Cumba; similiter jutziam de manso de Podio (2) et jutziam de manso Geraldi de Vallo et de manso de Roairola (3) et de duobus mansis à Laornac (4) et de III bordariis; et à Chansaz (5) I mansum et terram de Lalo a Comainac (6) de VII bordariis, scilicet bordaria a La Marigleira (7), bordaria deu Po[i], bordaria La Costa (8), bordaria Sutoris (9), bordaria Bogato, bordaria Sa..... et bordaria Fabri (10) apud Vosias, jutziam de bordaria Malet (11), bordaria La Mazellaria (12), et de terra Jerba et jutziam de Las Tenezos de Lajac et totum quod abebat a fluvio Bresone (13) usque ad fluvium Visere (14) excepta bordaria Stephani Willelmi (15) quam ipse tenet et bordaria La Bachallaria et in orto a La Plancha (16) et domo et orto de Plano et manso La

grand nombre de fiefs. — Il devait probablement en tenir une partie de son père, Pierre Eschasset, juge comme lui. Voir les ch. CCXXXIII, p. 165, et CCCXVII, p. 215.

(1) Bourzat, commune et canton d'Uzerche, 4 kil. 500 mètres N. de Vigeois. (Voir note 6, p. 9 et à la page 133, la partie du Polyptyque qui mentionne les noms de quatre mas de Bourzat : Constant, Fulcuzo, Ermingau et La Cumba).

(2) Le mas del Poi est également mentionné à la même page 133.

(3) Reyrole, comm. de Vigeois, 3 kil. O., mentionné au Polyptyque p. 117 et 134, 3e ligne et 24e ligne.

(4) Laornac, comm. de Perpezac-le-Noir, 4 kil. 500 mètres S. E. de Vigeois. (Voir note 6, p. 117).

(5) Chansaz ou Chausaz, même commune, 5 kil. S. de Vigeois. (Voir notes 1, p. 20; 2, p. 21; 1, p. 85 et 2, p. 118).

(6) Commagnac, comm. de Vigeois, 2 kil. S. E. (Voir notes 3, p. 33; 2 p. 198 et 3, p. 200.)

(7, 8, 9, 10) Les sept borderies de La Maricleira, du Puy, de La Coste, de Sudour ou du Cordonnier, La Gata ou Bogato, Sa..... et de Faure ou Fabri, sont mentionnées au Polyptyque de l'abbaye aux pages 110, 119, 121, 134, 135.

(11) La borderie Malet, pages 119, 133 et 134 du Polyptique.

(12) La borderie La Mazellaria, p. 119 et 133 du Polyptique.

(13) Le Bresou, rivière séparant les communes de Vigeois et de Perpezac-le-Noir, se jette dans la Vézère à 2 kil. au-dessous de Vigeois.

(14) La Vézère, avec le Bresou, forme un triangle dont Vigeois occupe l'un des sommets.

(15) La borderie d'Étienne Guillaume, mentionnée au Polyptyque, p. 133, dernière ligne.

(16) La Planche, mentionnée aux pages 119, 133 et 134 du même Polyptyque.

Masa (1), dedit etiam capmansum de Vall ex integro, cum pratis et ortis et silvis.

Hoc factum est ante altare Sancti Petri in presentia domni abbatis Amelii et omni congregatione fratrum, audientibus et videntibus Petro, capellano, Ademaro de Carreiras, Gauterio Malbernart, Rotberto La Vallada et filio ejus, Rotberto et Petro Geraldo La Vallada habuit que pro hoc dono CCCL et novem solidos (2) et modium siliginis predictus Umbertus et filius ejus.

Factum est hoc temporibus Ludovici regis Francorum et Alexandri pape et Geraldi Lemovicensis episcopi.

Hoc donum concessit Alpaidis filia predicti Umberti, uxor Geraldi Rater, audientibus P. La Vallada et P. Fulcherii, monachis, et P. Geraldi.....
.....(3).

(1) La Maze, mentionnée aux pages 116 et 133 du même Polyptyque, 18e ligne et 12e ligne.

(2) C'est la première fois où nous voyons le monastère faire un sacrifice pécuniaire aussi considérable, tellement il attachait d'importance à racheter des droits de justice aliénés probablement depuis longtemps.

(3) Le cartulaire original de Vigeois se termine ici. Il y a cependant de graves présomptions de supposer qu'il devait exister encore un certain nombre de chartes, transcrites sur des feuilles volantes, car au moment de la reliure du manuscrit (fin du XVIIe siècle) le relieur a réservé à la fin du volume un certain nombre de feuillets paginés et restés en blanc, destinés très probablement à leur transcription. Malgré toutes nos recherches soit dans les divers dépôts d'archives, soit dans la bibliothèque du château de Mouchy-Noailles, nous n'avons rien pu retrouver.

CHEVALIERS CROISÉS LIMOUSINS

MENTIONNÉS AU PRÉSENT CARTULAIRE

Les noms marqués d'un astérisque sont restés inconnus jusqu'à ce jour.

---

*AFRIAC (Petrus d'), charte CXIII, p. 68.
*ALBOINUS (Gauzbertus), charte CIV, p. 62.
*BERNARDI (Aimiricus), charte CXIII, p. 68.
*BRÉ (Bernardus de) *unus ex Breenensiun principibus,* charte LXXXVI, p. 51 (meurt à la 1re croisade, 1096-1099).
*BRÉ (Petrus de), charte CCCXVI, p. 210, part en 1147 avec Louis-le-Jeune.
*BRÉ (Wido de) *unus ex Breenensium principibus,* part en 1101 avec le duc d'Aquitaine, meurt à Laodicée, charte CXIII, p. 67, 68 et 69.
*BRÉ (Willelmus Oto de), charte CCCXVI, p. 210, part en 1147 avec Louis-le-Jeune.
*BROL (Jordanus de), charte CXIII, p. 68.
*BROL (Willelmus de), charte CVII, p. 64.
*CHARREIRAS (Ademarus de) ch. CCXX, p. 159, part en 1116 pour la croisade contre les Maures d'Espagne.
*CHARREIRAS (Arbertus de), *idem.*
*CHARREIRAS (Doitrannus de), *idem.*
*CHARREIRAS (Wido de), *idem.*
*DUMNO (Bernardus de), charte CCLXXXIV, p. 191, part en 1147 avec Louis-le-Jeune.
*DUMNO (Fulcherius de), charte CCLXXXIV, p. 191, part en 1147 avec Louis-le-Jeune.
*FULCHERIUS (Petrus), charte CCCXXXVIII, p. 225.
*GAETA (Ademarus de), charte CXIII, p. 68.
NOALIIS (Petrus de), charte CCXI, p. 155.
*PETRABUPHARIENSIS (Petrus, *princeps*), charte CXIII, p. 68.
*SADRAN (Guillelmus de), charte V, p. 4.

TORENENSIUM (Raimundus vicecomes), charte CVI, p. 63. *(Hoc factum est Sanctissimo Domini Nostri Jhesu Christi sepulcro ab infidelium potestate erupto, fidelium que Christianorum dominatione eo dominante).*

TORENNA (Raimundus vicecomes de), charte CCLIII, p. 174.

TURRIBUS (Golferius de) charte CLIV, p. 98, et CXC, p. 145. *(Factum est in manu Rainaldi, abbatis et in manu Golferii de Turribus) (1111-1124).*

TABLE GÉNÉRALE

DES

NOMS D'HOMMES, DE LIEUX ET DE CHOSES (1)

A

ABAJALUPS (Geraldus), mentionné au Polyptyque (2) de l'abbaye comme débiteur de III setiers seigle, I d'avoine, etc., etc., p. 122, 23e ligne.

Abbatibus monasterii Vosiensis, ch. XIII, p. 2. (V. la note 2, m. p.).

Abiran, (cum Datan et Abiran et Juda traditore in inferno participationem habeat), ch. LXVI, CII, CXV, CLXXIII et CCXXXVIII, pp. 40, 60, 70, 132 et 168.

ABOLLONS (Stephanus), (debet ad missam sancti Martini, VII denarios), P. p. 119, 20e ligne.

Abriat, comm. de Saint-Pardoux-Corbier. (Deloche y signale un atelier monétaire mérovingien), ch. LXXVIII, p. 45 et note 2, m. p. (Voir aussi Habriat.)

Abset (terra à), synonyme d'inculta. ch. CCLXVII, p. 182.

Absolutionem (quicumque ausus infringere istam), ch. LVII, p. 35.

Absus (mansus vel incultus), ch. LVXI, p. 40. (A rapprocher de la ch. X, p. 9.)

Accaptamenti (dare abent V denarios), ch. CXII, p. 75.

Accessal (II sextarios avene), ch. LII, p. 31 ; CXXXIV, p. 82.

Achaptamenti (sub duodecim denariorum), ch. CCCXIV, p. 212.

Aclian, Cluzan? comm. de Mallemort, ch. XXIV, p. 17 et note 1, m. p.

Acrifolio de Motzans (mansus de), P. p. 126, 19e ligne.

ACUMONTE (Audebertus de), T. ch. CCCX, p. 209.

ADAZIUS, ch. XXXV, p. 23, un abbé de Vigeois de ce nom, d'après le *Gallia Christiana*, vers 970 ; peut-être aussi d'après Estiennot, de Saint-Martin de Tulle et de Saint-Augustin-lez-Limoges.

ADEMARUS, Lemovicensis abbas : le célèbre A. de Laurière, pendant cinquante ans abbé de Saint-Martial, ch. LXXXIV, p. 49. V. note 1, m. p.

(1) Les noms d'hommes sont en majuscule; les noms de lieux en italique; les noms de choses en caractère ordinaire.

(2) Nous abrégerons le mot Polyptyque, qui reviendra souvent, par la lettre majuscule P., le mot temoin par la lettre T., celui de donateur de l'abbaye par la lettre D.

ADEMARUS, Vosiensis abbas, 1124-1164, ch. CLXXXVII, p. 85. 1re charte de son long abbatiat. Presque toutes les chartes à partir du n° CCLII jusqu'à la ch. CCCXXXVIII excl. (datée entre 1165 et 1171), ont été reçues par lui.
ADEMARUS Juvenis, ch. VI, p. 6.
ADEMARUS, vicecomes Lemovicensis, D., ch. CI, p. 59; CCXLIX, D., p 172.
ADULTERINUS DE SANDO (Bernardus), D., ch. LXXX, p. 46.
AENRICI ROFINIACI (Berniardis uxor), D., ch. XIV, p. 12.
AENRICUS, Francorum rex, ch. I, III, XI, XIX, XX, XXI, XLI, XLV, XLVIII, XLIX et CXXXI, p. 1, 2, 10, 15, 27, 29, 30 et 80 (Voir aussi Henri I, roi de France).
AEUSTORGIUS, T. ch. XV et XXXI, p. 13 et 22.
AEUSTORGIUS, Lemovicensis épiscopus, Lemovice sedis tenente, episcopatum urbis Lemovicine tenente, presule presidente in Lemovica urbe, episcopo Lemovicorum, sedente in cathedra urbis Lemovice, ch. CIII, CXXV, CXXXI, CXXXIV, CXLII, CXLIII, CXLV, p. 61, 77, 78, 82, 89, 90 et 91. (V. aussi Eustorgius et Eustorge.)
AFRIAC (Ademarus d'), D. ch. CXLIV, p. 91; T. ch. CXCI; D. ch. CCXXXVI; T. CCLII, D. CCXCV; D. CCCXXVI; T. CCCXXXV, p. 146, 167, 174, 197, 219 et 223.
— (Geraldus d'), T. ch. CCLXXVI, p. 187; D. CCCXXVI, p. 219; T. CCCXXXV, p. 223.
— (Petrus d'), T. ch. CLXXXIII, p. 142; T. CXCI, p. 146; T. CXLIV, p. 90, D. CCLXIX, p. 183, CCXCVI, p. 198.
AGALLUS (Petrus), T. ch. CCCXL, p. 227.
Agaouth (vinea de), vill. de Gauch, comm. d'Alassac, ch. LIII, p. 32; CCXXXIV, p. 165; ch. CCCXXXIX, p. 227; ch. CCCXL, p. 227.
AGNES (Ademarus), ch. CCLXXXIII, p. 191.
— femme d'Adémar d'Afriac, ch. CCXXXVI, p. 167.
— femme de Gérald de Pomroi, mère d'Aymeric, D. CXLV, p. 91.
— DE EXANDO, D. ch. CCLI, p. 173.
AGNETIS, femme d'Iterius de Gaeta, D. ch. CCCXXXVI, p. 219.
AGREFOLZ (Stephanus d'), P. p. 87, 3e ligne.
Agrer, P. p. 110, 3e ligne, 111, 19e ligne, 112, 4e ligne et 16e ligne, 114, 7e ligne, 124, 31e ligne, 126, 23e ligne, 136, 37e ligne, 137, 17e ligne, ch. CCLXVII, p. 182, medietas de agrer et P. p. 136, 37e ligne.
Agrerium, P. p. 136, 2e ligne.
AGUDOUR (Hugues d'), ch. CLVIII, p. 106.
— (Johannes, Judex de), ch. CCCXXVIII, p. 220.
AGUMONT (Gauzfredus d'), T. ch. CXXIV, p. 76.
Aien (castrum de), ch. CCXCVI, p. 198, ch. CCCX, p. 209, actuellement Ayen, chef-lieu de canton (Corrèze).
— (castellum d'), ch. CXLVII, p. 93.
— (Bernardus, *vicarius* de), D. ch. LXXIX, p. 46.
— (Ademarus, *archidiaconus* de), ch. CCCXV, p. 212 et 213.
— (Bernardus, *capellanus de*), ch. CCXCVI, p. 198.
AIEN (Gauzfredus Bernardus de), ch. CXLVII, p. 93.
— (Guido de), ch. CCCIX, p. 207 et CCCX, p. 209.

AIEN (Guillelmus de), ch. CCCIX, p. 208.
— (Helias de), ch. CXLVII, p. 93 et CCCX, p. 208.
— (Mainardus de) ch CCCX, p. 209, D.
AIGFREDUS, T. ch. X, p. 10; ch. LXVI, p. 40.
Aimina de sigile, ch. CXXII, p. 75.
AIMIRICUS, archidiaconus, T. ch. CLXXVII, p. 139, et note 1, même page.
— (Petrus), T. ch. CCCXVI, p. 214.
Aimonis (mansus), P. p. 124, 7e ligne.
AINA, fille de Radulphe et de Gauzberge et femme de Robert, D. ch. III, p. 2.
— femme de Robert de Vall, D. ch. CCXV, p. 157.
AISSA (Wido de), fils de Rainald de Bochiac, ch. CLV, p. 98.
ALAARDIS, P. p. 122, 25e ligne.
Alaciac, Alachiac, Alasac, Alasac, Alaciaco, act. Allassac, chef-lieu de comm., canton de Donzenac, Corrèze, ch. VI, p. 4 et 6; ch. XIX, p. 14; ch. XXIV, p. 18; CXXIV, p. 77, ch. CLXVII, p. 128; ch. CCCXIX, p. 216; ch. CCCXXVIII, p. 220.
ALAIDIS, uxor Geraldi Rofiniaci, ch. XXV, p. 18.
ALAIRAC (Johannes d'), ch. CXXI, p. 74.
Alairac (homines d'), ch. CCCXXII, p. 217.
ALAZAC (Constantinus de), ch. CCCXXVIII, p. 220.
Alball (bordaria a), P. p. 99, 16e ligne.
Albicher, P. p. 113, 7e ligne.
— (ecclesia Sti Jacobi de), ch. CXLIX, p. 95.
ALBOINUS, T. ch. XXIII, p. 17.
— (Gauzbertus), ch. XII, p. 10; ch. XIII, p. 12; ch. XV, p. 13; ch. CIV, p. 62.
— (Hugo, capellanus d'Yssandon), ch. CCCIX, p. 208.
— (Petrus), Vosiensis abbas (1092-1110). Soixante-quinze chartes environ ont été passées sous son abbatiat. La ch. LIV, avec date certaine 1092, nous en donne le commencement; la charte CXLV, datée 1110, nous en donne la fin. La ch. CLXXVII, datée 1111, est reçue par son successeur immédiat, Rainald de Roffignac, abbé de Vigeois, 1111-1124.
— (Willelmus), monacus, ch. CLX, p. 115; ch. CCXCIII, p. 196;
— (Ademarus), ch. CIV, p. 62.
Alcher, ch. CCCIII, p. 202. Fief allodial d'Amelius de Charrieras.
ALDEBERTUS, T. ch. I, p. 1; ch. XVI, p. 14; ch. XX. p. 16.
— (Helias), D. ch. XXVIII, p. 20.
Aldeberti (mansus), ch. I, p. 33.
Allassac, v. *Alaciac*.
ALEXANDER, papa, ch. CCCLXLI, p. 229.
Allabadon (de terra), P. p. 126 et 176; ch. CCLV.
Allagia (minutam), ch. CCLXXIV, p. 186.
Almaireyler (bordaria), P. p. 121, 18e ligne.
ALMAVINUS (Willelmus), D. ch. XIII, p. 11.
— (Gauzfredus), filius Willelmi, *ibid.*

ALMODIS (uxor Geraldi Autgerii), D. ch. CLXII, p. 115; ch. CCCIII, p. 202, et CCCV, p. 294.
— (uxor Ademari de Carreiriis), ch. CCCIII, p. 202 et ch. CCCV p. 204.
— (uxor Petri de Bré), ch. CCCXVI, p. 214.
— (uxor Stephani Paradis), ch. CCCXXXIX, p. 227.
ALMOS (uxor Amelii de Carreiriis), ch. LIII, p. 32.
Alodum sui juris totum, ch. XIV, p. 12; ch. XXI, p. 15; ch. XXIV, p. 17.
— de Chabans, D. ch. LXXXVIII, p. 52.
— medietas de ch. CXLII, p. 89.
— de Chansaz, ch. CCLVI, p. 176.
Alos mainada, P. p. 135, 32e ligne.
ALPAIDIS sive ALPAIS, uxor Bosonis Ladens, D. XLVII, p. 29.
— uxor Geraldi de Solario de Perpeziac, D. ch. CCCXVII, p. 214.
— soror Umberti judicis, T. ch. CCCXVIII, p. 215.
— filia, *id.*, D. ch. CCCXLI, p. 228.
— uxor Geraldi Rater, p. 229.
Alraz (mansus), P. p. 109, 15e ligne.
Altafaia, Hautefaye, comm. de Vigeois, ch. X, p. 9.
— (mansus de), ch. LXI, p. 31; ch. LVIII, p. 35; ch. LXVII, p. 40.
— (franz de), ch. LXVI, p. 39.
— (sex mansis de), ch. CLIII, p. 98.
— (capella de), ch. CCLXV, p. 181.
— (bordaria de), ch. CCLXX, p. 184.
ALTAFAIA (Martinus de), ch. LXV, p. 39.
Altare Sancti Petri (ante), ch. XIII, p. 12; LI, p. 31, super venerandum altare, ch. CLXXXII, p. 142; ch. CXVII, p. 71; CXXII, p. 75; CXXVIII, p. 79; CXXXII, p. 81; CXLII, p. 89; CLXIV, p. 125, etc., etc., etc.
Altare Sancte Crucis, ch. CCCXXIV, p. 218.
— Sancte Marie, ch. CCCIII, p. 202.
— Sancti Nicolaï de Bracchar, ch. CCCXXVII, p. 220
Altare Sanctorum Petri et Pauli, ch. LXXXII, p. 48.
AMALVINUS (Bernardus), ch. LXXIX, p. 46; ch. LXXX, p. 47; ch. CCLI, p. 173.
Amanni (bordaria), P. p. 135, 24e ligne.
AMATUS, monacus Sancti Marcialis, ch. CCXL, p. 169.
AMELIUS, Vosiensis abbas (1165-1171), ch. CCCXXXVIII, pages 225 et 226; ch. CCCXXXIX, p. 227; ch. CCCXL et CCCXLI, p. 229. Voir note 3, p. 223.
Anatematizatus, sit et excomunicatus. Formule du testament de Saint Yrieix, 572-573; ch. CLI, p. 97.
ANDREAS, judex, T. ch. CXXXVII, p. 85; P. p. 107, 22e ligne et T. CCLIX à CCCXXV.
ANDREE (Sanctis apostolis Petro et Paulo et), ch. CCCXXXVIII, p. 226 et CCCXL, p. 227.
ANDREE (Geraldus), D. ch. CCXCIX, p. 197.
ANDREVET, T. ch. CCLVIII, p. 178.
ANEDA (Geraldus de), T. ch. CXL, p. 88.
— (Archambaldus de), ch. CCXCI, p. 195.
— (Bernardus de), T. *id.*
— (Bernardus de), T. CCCVII, p. 206.

Angelis (cum diabolo et angelis ejus), ch. CXXXI, p. 80.
Anglada (bordaria), ch. CIII, p. 61.
Anglaret (villa de), comm. d'Uzerche, ch. X, p. 9.
Anglaret (mansus de), ch. CXX, p. 73.
Anglars (villa de), ch. X, p. 9; ch. CI, p. 59.
— (mansus *Barole* de), ch. CXIII, p. 68.
Antinnac (duas bordarias à), ch. VII, p. 7.
— (mansus de), P. p. 102, 26e ligne; p. 111, 8e ligne.
ANTISSAC (Petrus de), ch. LXXX, p. 47.
Aolric (mansus); P. p. 111, 15e ligne; P. 136, 32e ligne.
Aqueductus, actuellement Agudour, commune de Voutezac, ch. XXI, p. 15; XIX, p. 14; ch. CCLXXVI, p. 187.
AQUEDUCTU (Hugo de), P. p. 114, lignes 13 et 18.
— (Stephanus de), ch. XCV, p. 55, et CL. p. 95.
Aqueductu (ortus de), ch. CLIX, p. 106.
— (alodum de), ch. XXI, p. 15.
ARBERTI (fruinus), ch. XCII, p. 48.
ARBERTUS (frère de Bernard, vicaire d'Ayen), ch. LXXIX, p. 46.
ARBONEL (Petrus), ch. CCCXXVII, p. 220; et CCCXXX, p. 221.
Arcaniacensi (vicaria), Archignac, chef-lieu de commune (Dordogne) ch. IX, p. 8.
ARCHAMBALDUS, T. ch. I, p. 1; ch. III, p. 2; ch. XXXIII, p. 23.
— (vicecomes [de Comborn]). (Voir au mot Comborn, les chartes concernant les vicomtes Archambaud II, Archambaud III et Archambaud IV)
— (Petrus), ch. LXXVII, p. 45.
Archenac (ecclesia de), Archignac, chef-lieu de commune (Dordogne), ch. CCCXXXVI, p. 224.
ARCHENAC (Geraldus de), ch. IX, p. 8.
Archidiacones, ch. CCCXIV, p. 212.
Archidiaconus de Aien, ch. CCCXV, p. 212 et 213.
— Lemovice sedis, ch. LXXXIV, p. 50; ch. CLVI, p. 105.
Archipresbiter (de Perpezac), ch. CXVII, p. 71; CLXVIII, p. 129; (de Noallis), CCXI, p. 155; (Petrus de Segur et aussi Sajur), CCLXXIX, p. 189; CCLXXXVI, p. 193; CCLXXXV, p. 192; CCXCII, p. 196; CCXCX, p. 195; CCCXIV, p. 212; CCCXVII, p. 215; CCCXXIV, p. 218; Petrus et Geraldus de Sajur, archipresbiteris, CCCXXXII, p. 222 et CCCXL, p. 227.
— (Bernardus), CCLXXIII, p. 186.
— (Petrus, fils de Gérald de Sejur), CCLXXIII, p. 186; CCLXXV, p. 187; CCLXXVIII, p. 188.
— (Elias), CCCXL, p. 227.
AREDIUS (Sanctus), ch. CLXIX, p. 129; ch. CLXXVII, p. 139.
— son testament, ch. CLI, p. 95, 96 et 97. P. p. 112, 21e lig.
Aripentos (centum aripentos vinearum), testament de Saint-Yrieix, 572, 573, ch. CLI, p. 96.
Aripentum vinee, ch. XIV, p. 14; XXII, p. 16; XXIV. p. 13; XXXII, p. 22, XXXVI, p. 25.

Arlabauda (bordaria), P. p. 121, 15e ligne.
Arlall (mansus), P. p. 136, 28e ligne; p. 124, 9e ligne.
ARMANNUS (Gaubertus), D. ch. CCXL, p. 227.
Armarius monasterii (Geraldus, monacus), ch. LIX, p. 36; LXIII, p. 38; LXXXI, p. 47; LXXXIX, p. 53; XCIII, p. 54; CXXV, p. 77; CXXXIV, p. 82 et 83; CLXII, p. 115; CCXIV, p. 157; CCXL, p. 169; CCLXIV, p. 181.
Arnac (apud monasterium de), act. Arnac-Pompadour, chef-lieu de comm., ch. CCCVI, p. 205.
ARNALDUS, T. ch. XX, p. 15.
— (Geraldus), ch. LV, p. 34.
ARTMANDUS, ch. XV, p. 13.
— (Liapecs), ch. XII, p. 11.
— (Petrus), ch. CCLXVII, p. 183.
Asestairal, ch. CXXXIV, p. 82.
Asinum (unum ad vinum deportandum), P. p. 118, 22e ligne et note 4, même page.
Asinos (IIos [ad vinum deportandum]), P. p. 108.
Asner (mansus al), P. p. 123, 19e ligne.
ASSALIZ (Geraldus), D. ch. LV, p. 34.
Assumptionis Beate Marie (in die octava), ch. CCCXXIV, p. 218.
ASTERIUS (abbas), ch. VIII et IX, p. 8; X, p. 10; LXVI, p. 40.
ASTIDIUM, virum illustrem, neveu de saint Yrieix, ch. CLI, p. 97.
AUBEROCHE (Bernard d'), abbé d'Uzerche, ch. CCCXI, p. 210.
Aucha (mansus de *Pino* de), ch. CCCIX, p. 208.
Aucher (bordaria), P. p. 136, 22e ligne.
Audeberti (mansus), P. p. 136, 11e ligne.
— (*id.*), ch. CCLV, p. 176.
AUDEBERTUS (decanus Sancti Aredii), ch. CLXXVII, p. 139.
— (Stephanus), prepositus de Charvircs, ch. CLXIX, p. 130.
— (Petrus), ch. LXXVII, p. 45.
AUDIARDIS, T. ch. LXVIII, p. 46.
— (uxor Arberti La Riberia), ch. CCV, p. 152.
— (uxor Geraldi La Riberia), ch. CCXIII, p. 156.
Auditorii (orto), ch. CL, p. 95.
AUDRA, T. ch. CCXXXII, p. 190.
— (Geraldus), T. ch. CCXXXVII, p. 167.
— (Helias), *ibid.*
AUGONENCS (Constancius), P. p. 124, 32e ligne.
AUSAPRAT et AUZAPRAT (Geraldus), T. ch. CCC, p. 201; CCCVIII, p. 207; CCCXII, p. 211; CCCXIII, p. 211; CCCXIV, p. 212; CCCXV, p. 213; CCCXXIII, p. 218; CCCXXV, p. 219; CCCXXVI, p. 219; CCCXXX, p. 221; CCCXXXIV, p. 223; CCCXXXV, p 223; CCCXXXVII, p. 225.
Autafaia (borderia del lac), Hautefaye, comm. de Vigeois, ch. CCLIV, p. 175 (V. aussi Altafaia).
AUTGERIUS (Geraldus), ch. CLXII, p. 115; P. p. 123, 21e ligne.
Autjac (ecclesia de), Objat, chef-lieu de comm. (Corrèze), ch. LVII, p. 35 et CLXXIX, p. 140; CCCIII, p. 202.

Autjac (molendinis nostris de), ch. CCLXXVIII, p. 188.
— (*id.*), CCCV, p. 204.
Auxcrosers (bordaria), P. p. 119, 8e ligne.
AUZELLADOR (bordaria Stephani all), ch. CCXLVIII, p. 172.
Ayen, v. *Aien*.
AYMIRICUS (Bernardus), ch. CLXXXVII, p. 144.

B

BACARIA (Sutor de la), P. p. 113, 25e ligne.
Bachallaria (bordaria de la), ch. X, p. 9; CLXXII, p. 131. P. p. 118, 30e ligne; ch. CCCXLI, p. 228.
Baiac (mansus de), ch. XCI, p. 53, act. Baiac, comm. de Varetz.
BAILOT (Petrus), T. ch CCCXXIV, p. 218.
Baissiaco (ecclesia de), Beyssac, chef-lieu de commune, canton de Lubersac (Corrèze); *Bassiaco*, Baissiaco (testament de Saint Yrieix), ch. X, p. 9; LXVI, p. 39; CLI, p. 96.
BAISSIN (Constantinus de), ch. CCCIII, p. 203.
BALADA (Bernardus de), T. ch. CIII, p. 61.
BALLARC (Geraldus), T. ch. CXXXVII, p. 85.
Ballarc (bordaria), P. p. 108, 14e ligne.
BALDRICUS (Stephanus), T. ch. XIV, p. 12.
BALLADOR (Stephana), P. p. 119, 20e ligne.
BAR (Geraldus de), ch. CXX, p. 73.
BARATONIUS (Petrus), ch. CCCXIV, p. 212.
Baratro (iram dei omnipotentis incurrat in), ch. CXV, p. 70.
BARBACHAT (Petrus Constantinus), ch. CCXIV, p. 157.
Bardonis (bordaria), ch. CCLXXVII, p. 188.
Bardun (bordaria), ch. CCLVIII, p. 177.
BARDUN (Ademarus), D. ch. CLXXXVIII. p. 144 et 145.
Barol (mansus), ch. CI, p. 59; CII, p. 60; CXIII, p. 68.
Baronenos (mansus), P. p. 114, 23e ligne.
Barril (mansus Bernard), ch. CLXVIII, p. 128.
— (mansus de *Brunz*), ch. CCLXXXVI, p. 193.
Bariler (mansus), P. p. 110, 23e ligne.
BARUTEL (Bernard), T. ch. CCCXXVI, p. 219.
Bassalgor (duos mansos a), Bazaugour, commune de Chamboulive (Corrèze), ch. CXCV, p. 148.
BAUDRIC (Amalvinus), ch. CCXL, p. 169; CCCIV, p. 203.
— (Hugo), miles, ch. CLXVIII, p. 129.
— (Petrus), ch. CXII, p. 64; CXIII, p. 65.
Baudric (mansus), P. p. 101, 24e ligne; p. 112, 23e ligne.
Bauzarua (vinea a), ch. LXXXIII, p. 48; ch. CV, p. 63 (*Baudaruu*).
Beate Marie (ante portam monasterii), ch. CLXVIII, p. 129.
Beati Thome (ad festivitatem), ch. CCLXXXIII, p. 191.
Beati Ypoliti (ad altare), ch. CCCIX, p. 208.

Beatum Jacobum, ch. cccv, p. 205 ; cccvi, p. 206.
BELFORT (Gauzbertus de), D. ch. xxiii, p. 17.
BELIELDIS, D. ch. ii, p. 2.
— uxor Stephani de Curvo Salice, ch. lxv, p. 39.
Bello (occisus in), ch. cclxxvi, p. 187.
BELLONE (Stephanus), ch. cccxxii, p. 216.
Bello monte, ch. xvi, p. 13 et note 3 même page.
BENAGAS (Geraldus de), ch. cxli, p. 89; cxlii, p. 89; ccxxvii, p. 162; ccxxviii, p. 163; ccxxx, p. 164 (tenebat in eo tempore obedientiam de Vitrac).
— (Bernardus de), ch. cclx, p. 179.
Benedictionis (in die benedictionis ecclesie de Corberio, ch. lxiv, p. 39.
BENEDICTUS (Geraldus), P. p. 123, 11e ligne.
Beneficium monasterii (et abbas dedit illi), ch. cclxiv, p. 181.
BEOLET (Willelmus de), ch. ccxxxiv, p. 166.
Beringaria (bordaria), la Belengarias, comm. d'Yssandon, ch. ccxxxi, p. 165.
BERLANDUS, T. ch. xxxv, p. 24.
Bernardesc (mansus), P. p. 124, 3e ligne.
BERNARDI (Aimiricus), T. ch. lxxxv, p. 56 ; ch. cxiii, p. 68.
BERNARDI (Petrus), *miles*, ch. cccxx, p. 216.
BERNIARDIS (uxor Gauzberti Alboini), ch. xii, p. 10.
— (uxor Stephani Golferii), ch. cclxxiv, p. 186.
— (uxor Petri Valentia), ch. xcvi, p. 56.
— (uxor Gauzfredi La Genebreira), ch. ciii, p. 60.
— (uxor Aenrici), ch. xiv, p. 12; xxix, p. 20.
BERNARDUS, vicecomes [de Comborn]. Voir au mot Comborn les chartes concernant le vicomte Bernard.
— (Petrus) *miles*, ch. cxlix, p. 94, T. ch. ccx, p. 154.
BERNARDUS (Vosiensis prior), ch. ccxxxii, p. 165; ccxxxiv, p. 166; ccxlvi, p. 71; cclxxiv, p. 186.
BERNARDUS, Vosiensis abbas, ch. xxxi, p. 22.
BERNUCIUS, ch. xxiv, p. 17.
BERTONE (Johannes), ch. cclxxxiv, p. 192.
— (Helias), capellanus Sancti Santini, ch. cccxiv, p. 212.
Bessaria (alla), P. p. 120, 11e ligne.
Bez (mansus del), ch. lxxviii, p. 45; cxc, p. 145.
— (terra del), ch. cccxxxv, p. 168.
Beza (mansus de la), P. p. 109, 21e ligne.
BIGORRA DE SANCTO AUGUSTINO (Petrus), D. ch. cccxxx, p. 221.
BILIELDIS (uxor Bernardi de Dumnou), D. ch. ccxlvi, p. 171.
BIOTA (Willelmus) *miles*, T. ch. ccxcviii, p. 199.
BISAILMENA (Rotbertus), D. ch. iii, p. 2.
— (Guillelmus), D. ch. ccxcviii. p. 199.
— (Bernardus), *id.*
— (Aimiricus), *id.*
BLAISAC (Geraldus de), T. ch. cl, p. 95.

BLAISAC (Petrus de), P. p. 134, 2e ligne.
— (Sthephanus de), P. p. 137, 46e et 47e lignes.
Blaisac (mansus de), dénommé aussi *Blaisac* et *Bleisac* actuellement Bleygeat, comm. de Vigeois, ch. LI, p. 30; ch. LXXII, p. 42; ch. CXIII, p. 67; CXXVII, p. 78; ch. CXLVI, p. 92; CLXXXIII, p. 142; CLXXXIV, p. 143; CCXX, p. 160.
— (terra de), ch. CCCXXIII, p. 218.
Blasiaco, actuellement Bleygeat, commune de Vigeois, autrefois paroisse St-Victor de Bleygeat, ch. CXIII, p. 67; CXXXII, p. 78; CXXXIV, p. 82.
BLANCUS DE VERILZ (Geraldus), D. ch. XL, p. 26.
Blandiac (bordaria de), ch. XXXIV, p. 23.
BLANQUET (Petrus), T. ch. CVII, p. 64; T. CVIII, p. 65 (*idem fusion*); T. CCXVII, p. 159.
Blestam de capite Rainaldi Hugonis, ch. CLIX, p. 108 (voir note 2 même page).
Blat (modium de), ch. CCCXXXVI, p. 224.
BOCALDUS (Aimiricus), *miles*, T. ch. CCCXIII, p. 211.
BOCHER DE COMBORN, ch. CCVIII, p. 153.
BOCHIAC (Archambaldus de), ch. CLV, p. 98; T. CXLIX, p. 173.
— (Ermengardis de), ch. CLV, p. 98.
— (Raimundus de), D. ch. CCCVI, p. 205; CCCXXIV, p. 218.
— (Rainaldus de), ch. CLV, p. 98.
— (Gaulfredus de), D. ch. CCCVI, p. 205; et ch. CCCXXIV, p. 218.
Bochiac (villa de), act. Bouchiat, comm. de Saint-Ybari, ch. CXLVI, p. 92; CCLXXV, p. 187.
— (terra de), ch. CLV, p. 99; P. p. 100, 28e ligne; ch. CXVIII, p. 72.
— (unum mansum a), ch. CXXII, p. 74.
— (molendinum de), P. p. 101, 5e ligne.
— (de dominio de), P. p. 101, 7e ligne.
BOER (Geraldus), P. p. 119, 26e ligne.
Bogato (bordaria), ch. CCCXLI, p. 228.
Bollac (de orto quem tenent illi de), P. p. 135, 22e ligne.
BOLLAC (Stephanus de), P. p. 118, 1re ligne.
Bon (mansus al), ch. CCLV, p. 176.
BONASTRE (Bonius et Bernardus de), T. ch. LI, p. 31.
— (Bernardus de), T. ch. XCV, p. 55; T. CLXIX, p. 130; T. CLXXXI, p. 141.
Boaria (alodo de la), ch. LIV, p. 37 (mansus de la), ch. CLXXXVIII, p. 145; P. p. 100, 1re ligne; p. 101, 3e ligne.
Bonis viris (adfirmare rogavi), ch. LXVI, p. 40 (charte de Frotaire de Terrasson).
BONITUS, ch. XXXIX, p. 26.
BONIUS, D. ch. LIV, p. 33; D. ch. LXIX, p. 41; T. LXX, p. 42; D. LXXXVII, p. 51; D. C, p. 59; T. CXX, p. 73; T. CXXII, p. 75; T. CXXVII, p. 78; D. CXXX, p. 79; D. CXLVI, p. 92.
— (frater Stephane de Scabrignac), CCXLIII, p. 170.
BONIUS DE VOSIAS, D. ch. CCLV, p. 175 (*propter monietatem*).
— (Helias), *id.*, p. 176; D. ch. CCXCIX, p. 188; T. ch. CCCXXXI, p. 221.

BONIUS DE VOSIAS (Willelmus), ch. CCLV, p. 176.
— (Johannes), *id.* D. CCXCIX, p. 199.
— (Willelmus), T. CCCXXIV, p. 218.
BONUS HOMO (presbiter), D. ch. XLIX, p. 30; T. ch. CCXXVIII, p. 163.
Bordas (Las), ch. XXXIX, p. 26; LXXXIV, p. 49.
BORDELLA, T. ch. CCLXVIII, p. 183.
Boria (mansus et boscus de la), ch. CCC, p. 200.
BORN (Iterius de), T. ch. CXIII, p. 68.
BORZAC (Stephanus de), P. p. 117, 1re ligne.
Borzac (de duobus mansis de), vill. comm. d'Uzerche. P. p. 133, 3e ligne.
— (Jutzia de quatuor mansis de), CCCXLI, p. 228.
Borrell (bordaria), ch. CCLIV, p. 175.
BORZOLAS (Archambaldus de), D. ch. LXXIII, p. 43.
Bosc (mansus del), ch. LII, p. 31.
BOSC (Bernardus del), T. ch. CCXV, p. 157; T. CCXXV, p. 162.
BOSCHAIRESCHA (Stephanus), P. p. 103, 30e ligne.
BOSCO (Arnaldus de), P. p. 108, 16e ligne.
BOTO (Archambaldus), T. XXXVII, p. 25; T. ch. XXXIX, p. 26; T. XLII, p. 27; D. ch. L, p. 30; D. ch. LIV, p. 33; D. ch. LXX, p. 41; T. ch. CXVII, p. 71.
— (Bernardus), T. ch. XXXV, p. 24.
— (Geraldus), D. ch. L, p. 30; D. ch. LIV, p. 33; ch. LXX, p. 42; D. CCXCIX, p. 199; D. ch. CCLV, p. 176.
— (Petrus, *vicarius*), D. ch. CXXX, p. 79; D. CCLV, p. 176; D. CCXCIX, p. 199.
— (Helias), D. ch. CCXCIX, p. 199.
— (Johannes, *ibid.*)
Boulac (al sostre). V. comm. de La Graulière (Corrèze), ch. CCXL, p. 169.
BOULLAC (Willelmus de), T. ch. CCLXXIV, p. 192.
BOULLAC TORTUS (Stephanus de), D. ch. CCXLVIII, p. 172.
Bourzac, vill., comm. d'Uzerche, ch. LXVI, p. 40.
BOUZAC (Geraldus de), T. ch. LXIII, p. 38.
Bracchar (bordaria del Poi de), act. Brocchas (dict. des Postes) comm. d'Allassac, ch. IV, p. 3.
— (locus de B. in quo ecclesia edificanda erat), ch. VI, p. 6.
— (terram juris nostri), ch. LIII, p. 32.
— (bordaria de), ch. LXI, p. 37. (que vocatur La Polga), act. La Pleuge, comm. d'Allassac, ch. CLX, p. 115.
— (terra de), ch. CLXII, p. 115.
— (villa de), ch. CCCXII, p. 210.
— (capella Sancti Nicolaï de), *ibid.*, encore chapelle annexe de la paroisse d'Allassac. (V. note 3 même page).
— (prepositus de), ch. CCCXXVII, p. 220.
— (mansus de la Cumba de), ch. CCCXXIX, p. 221.
— (III minas de Puentchage de la Comba de), ch. CCCXXX, p. 221.
BRANDA (Gauzbertus LA), T. ch. CLXIV, p 125.
Branduza (de orto a la), P. p. 119, 27e ligne.
Branuza (in orto a la), P. p. 133, 32e ligne.

Brantosmensis (Gauzfredus Ademarus monacus monasterii), ch. LXIII, p. 38. Abbaye de Brantôme (Dordogne).

Bré (castellum de), comm. de Coussac-Bonneval (Haute-Vienne). C'est à peine s'il en reste quelques ruines; ch. CCLVIII, p. 178.

— (castrum de), ch. CCLXXXIV, p. 192; CCXCVIII, p. 199; CCCXVI, p. 213 et 214. Ses seigneurs, dont le nom patronymique paraît avoir été *Bernard*, s'en intitulaient *principes*.

BRÉ (Agnès de Bré, nommée aussi *de Bren*, sœur du vicomte de Comborn), D. ch. VI, p. 6; T. LII, p. 31; P. p. 87, 17e ligne; D. ch. CXXXIX, p. 85 et 86; CXCVIII, p. 149.

— (Bernardus *unus ex Breenensium principibus*), ch. XVI, p. 14; LXXXVI, p. 51; XCIII, p. 54, meurt à la 1re Croisade (1096-1099).

— (Bernardus juvenior), fils de Gérald Bernard, frère de Wido et Boso de Bré, D. ch. CLXX, p. 130; CXCI, p. 146; CCCXIX, p. 215 (était mort en 1147).

— (Boso de), fils de Gérald Bernard, frère de Wido et de Bernard, D. ch. VI, p. 6; T. ch. XLII, p. 27; T. ch. CLXIX, p. 130.

— (Fruinus de), monacus et prepositus de Corberii, ch. CXXXVII, p. 85; CXXXVIII, p. 85; T. CLXXV, p. 137; T. CCCXIV, p. 212; T. CCCXVII, p. 215; T. CCCXIX, p. 216.

— (Geraldus Bernardus de et *de Bren*), ch. IV, p. 3; T. VI, p. 6; XV, p. 13; D. LXXVI, p. 44; LXXXVI, p. 51; T. CXXIV, p. 76; T. CXXXV, p. 83; CLXX, p. 130; D. CLXXI, p. 131; CXCI, p. 146; D. CCXXXVIII, p. 167; D. CCLXVII, p. 183.

— (Geraldus, capellanus de Bré, presbiter de Bré, sive de *Brenno* act. Bré, commune de Coussac-Bonneval (Haute-Vienne), encore nommé Coussac-de-*Brenno*, Pouillé du diocèse de Limoges, au XVIe siècle), T. ch. VI, p. 6; ch. LII, p. 31; CCLII, p. 174; CCLXXVII, p. 188 et ch. CCXCV, p. 197.

— (Oto Bernardus et Petrus, *Breenenses principes*), D. ch. LXXXV, p. 50; ch. CXXXVI, p. 84, (*fidejussor Abbatis*); D. CXXXIX, p. 86, présents à la donation faite par leur mère, Agnès de Comborn; CLIV, p. 98, Oton seul témoin à la donation faite par Gouffier de Las Tours; témoin à la donation d'Archambaud, vicomte de Comborn, CLXXXIV, p. 143; D. CXCV, p. 148, avec le consentement de sa femme *Peitavina*, donne Roffignac, Basalgor et Conils; CCX, p. 154, présent à la donation de Robert de Roffignac, du consentement de Bernard, vicomte de Comborn (1116, charte datée).

— (Oton de, IIe du nom), T. ch. CCLXXVII, p. 188; CCCXVI, p. 213.

— (Petrus de, époux d'Agnès de Comborn, père d'Oton-Bernard et de Pierre), ch. CXXXIX, p. 86; T. CLIII, p. 98; CLXV, même page, témoin à la donation d'Hautefaye par Gouffier de Las Tours; ch. CCXXXVIII, p. 168, témoin à la donation de la Mazière par Gérald-Bernard de Bré, avec le consentement de son fils, Wido de Bré, en présence d'Archambaud, vicomte de Comborn.

— (Petrus de, IIe du nom), l'un des princes de Bré avec son frère Oton, D. ch. LXXXV, p. 50; D. CCLII, p. 174; D. CCCXIII, p. 211, donne

les dixmes de La Rochette pour l'âme de son frère Oton. Confirme la donation des dixmes de La Rochette le jour de son départ pour la Croisade, avec son frère Willelmus Boto, avec le consentement de sa femme Almodis, ch. CCCXVI, p. 213 (charte datée, 1147)

BRÉ (Wido de), fils de Gérald Bernard, frère de Boso et de Bernard (V. ces noms), D. ch. VI, p. 6; T. XLII, p. 27; D. LII, p. 31; T. LXVIII, p. 41; D. CXIII, p. 67, au moment de partir pour Jérusalem; CXLIV, p. 90; P. p. 87, 17e ligne; CXCI, p. 146; D. ch. CXCI, p. 147; D. CCXXXVIII, p. 168.

— (Wido de), 2e du nom, ch. CCLXXVI, p. 187; T. CCLXXVII, p. 188; T. CCLXXXI, p. 190; T. CCCVIII, p. 207, *miles;* D. CCCXIX, p. 215.

Bresone (*a fluvio Bresone usque ad fluvium Visere*), Le Bresou, affluent de la Vézère, séparant les communes de Vigeois et de Perpezac-le-Noir; se jette dans la Vézère, 2 kil. au-dessous de Vigeois, ch. CCXLI, p. 228.

Bretania (mansus a la), act. La Bretagne, comm. de Pierrefitte, ch. CCXLI, p. 169.

Breve Helemosinarum, ch. LXVI, p. 39, constatant les nombreuses donations de Frotaire de Terrazon (répétition de la ch. X, p. 9).

Briva (apud), Brive-la-Gaillarde, chef-lieu d'arrondissement (Corrèze), ch. LXXIII, p. 43.

BRIVA (Geraldus de), P. p. 113, 23e ligne.

Brivam (apud), ch. CCXL, p. 227.

Brivenee (in vicaria), ch. XVI, p. 13.

Brivensis (ante fontem), ch. IV, p. 3, act. fontaine de Saint-Martin, à Brive.

Brivensi (Stephano canonico), ch. CXXIV, p. 77.

Brivensis (in capitulo monasterii), ch. XIII, p. 12.

BROL (Gauzfredus de), D. ch. CVII, p. 64.

— (Geraldus del Broll), ch. CCLXX, p. 184.

— (Jordanus de), ch. CXIII, p. 68, chevalier de l'arrière-croisade (1101-1103).

— (Stephanus del Broll), canonicus, T. ch. CCLXXXI, p. 190.

— (Wido de), D. ch. CVII, p. 64.

— (Willelmus de), D. *ibid.* (chevalier croisé).

Brol (mansus del), CVII, p. 64, P. p. 110, 20e ligne.

BROLA (Stephanus Rainaldus de), ch. CXXXVI, p. 84, donné au monastère avec ses fils et ses filles.

Brolio (mansus de), P. p. 99, 4e ligne. (V. aussi Brol).

BROLIO (Ademarus de), D. ch. XXXVII, p. 25.

— (Geraldus de), T. ch. LVIII, p. 36.

— (Petrus de), D. ch. XXXVII, p. 25.

— (Rainaldus de), *id.*

— (Rothertus de), *id.*

Brosa (mansus de), ch. CXLVII, p. 128.

— (locus de), P. p. 114, 26e ligne.

BRONZ (mansus Milmanda quem tenet S. de), P. p. 114, 21e ligne.

Bru-d'Espuzzas (mansus al), actuellement le Puy-d'Espioussas, comm. de La Graulière, P. p. 87, 13e ligne.

Bru de Spinzas (mansus al), ch. CCCIII, p. 202.
BRUGEIRA (Geraldus de la), T. ch. CXX, p. 73.
BRUNISSEN (Brunissen de Limoges, fille unique et héritière d'Adémar III, épouse d'Archambaud IV, vicomte de Comborn. — Elle apporta la vicomté de Limoges à son mari), ch. CCXXXIII, p. 165.
Brunt (villa de), D. ch. CXCVI, p. 148.
BUCHA (Ademarus), T. ch. CCXLVI, p. 172; T. ch. CCXLVII, même page.
BUFIL (Geraldus), P. p. 124, 28e ligne.
— (Constancius), *ibid.*
Bugin (mansus de Blaisac qui vocatur), ch. LI, p. 30; CXLVI, p. 92, La Buginie, commune de Vigeois. (V. aussi Blaisac et Blasiaco).
Buginie (La B. del Baissac), ch. LXXII, p. 42, même identification.
Buisseiras (mansus de), ch. CLXIV, p. 125; Boisserie, comm. de Perpezac-le-Noir.
Buscherias, ch. XXXV, p. 24, même identification.

C

Cabaceira (terra del la), ch. CCXXXVI, p. 167, act. La Chabasserie, comm. de Roziers-Juillac.
Cabella (a la), P. p. 120, 20e ligne.
Cabranas (ortos de), ch. CCXXXVII, p. 167.
CABROL DE SEJANC, P. p. 92, 15e ligne.
Cadruvium (apud C. a la Valetta), ch. CCLXXXI, p. 190.
Cairol (mansus del), P. p. 126, 33e ligne.
CALMON (Stephanus de), T. ch. XXI, p. 15.
Caloiac, ch. CXXIV, p. 76, act. Chauviac, comm. d'Yssandon.
CALVUS (Rainaldus), T. ch. LV, p. 34.
— (Willelmus), monacus, ch. CLXIII, p. 102.
CAMAIRAC (Arbertus de), T. ch. CXCV, p. 148. — CCLXXVI, p. 187 (*miles Widonis de Bré, occisur in bello*).
Camboliva (Petrus, comtors de), act. Chamboulive, chef-lieu de comm., D. ch. XXXIX, p. 26 et note 1 même page; D. ch. CXLII, p. 89.
Cambolive (ecclesia de), ch. CXIII, p. 69; CXLV, p. 91; CLI, p. 96; P. p. 120, 26e ligne, ch. CCXXVIII, p. 163.
— (Stephanus, presbiter de), ch. CCXXVII, p. 163.
Cambolivense vicaria (Rivisun in), ch. XLV, p. 29, act. Rivassoux, comm. de Seilhac, atelier monétaire mérovingien, d'après Deloche.
— (in vicaria), ch. XXXVIII, p. 25; XLV, p. 29.
Cambos (mansus de), ch. CXXIV, p. 76.
Camera Abbatis, ch. CLXXVIII, p. 140.
Camerarius (Raimundus), T. ch. CXIII, p. 68.
CAMPIS (Johannes de), presbiter, ch. CCLXXII, p. 185; CCXCIII, p. 196.
Canonici monasterii Brivensis, ch. XIII, p. 12; CCLXXXI, 190.
Canonicus monasterii Brivensis (Willelmus de Poiblanc), ch. CCCXL, p. 227.
CANTALUBA (Geraldus de), P. p. 100, 28e ligne.
Cantaluba (bordaria), P. p. 111, 5e ligne.

Cansas (mansus de), act. Chauzas, comm. de Perpezac-le-Noir, P. p. 135, 29e ligne.
CAPDAHZ DE TERRASSON, D. ch. CLXXXVII, p. 144.
Capellan (mansus), P. p. 101, 28e ligne.
Capitolio monasterii Vosiensis (in), ch. CIX, p. 65; CX, p. 66; CXXIII, p. 76; CLXXXV, p. 143; CCIII, p. 151; CCVI, p. 152; CCXXI, p. 160.
Capitulo, (*in capitulio fratrum*), ch. XCIV, p. 55; CCCXXV, p. 219.
Capmansus de Chanor, ch. V, p. 4; XXIV, p. 17; XXIX, p. 21.
— de Comagnac, ch. CCCXXV, p. 219.
— de Fressingeas, ch. XL, 26.
— de La Geneste, ch. XXXVIII, p. 25; ch. CXLII, p. 89, P. p 121, 7e ligne, ch. CCXXVII, p. 162.
Capones, P. p. 104, 11e ligne (villa de Chanzeiras debet in Augusto XIII). P. p. 110, 16e ligne.
Capos, P. p. 111, 27e ligne (bordaria de la Chabaceira debet III Capos). P. p. 112, 11e ligne (mansus de Abriat debet III Capos).
CARBONELLO, T. ch. CXXXIII, p. 81.
Carceres (in orto ad), P. p. 133, 23e ligne.
Carceribus (bordaria de), P. p. 119, 17e ligne.
CARREIRAS (Ademarus de) (aussi écrit Kareiras, Chareiras, Carreriis, Charieris), ch. CCIII, p. 151, ch. CCXX, p. 159. (Se rend en Espagne avec ses trois frères), D. CCCIII, p. 202; CCCXV, p. 212 et 213. (Prepositus et Archidiaconus d'Aien), CCCXLI, p. 229.
— (Amelius de) D. ch. LIII, p. 32; T. XC, p. 53; P. p. 114, 17e ligne; D. CXXXIV, p. 83; D. CLVI, p. 104; T. CCIII, p. 151 (miles Combornensis); D. CCXVII, p. 158; T. CCXLVI, p. 171; D. CCCIII, p. 202; CCCV, p. 204.
— (Arbertus de), ch. CCXX, p. 159. (Se rend en Espagne avec ses trois frères); T. ch. CCLXXXVI, p. 193, D. CCCV, p. 204, D. CCCXV, p. 213.
— (Doitrannus de), T. ch. CLVI, p. 104; T. CLXXXVI, p. 144; nommé *Carreiras*, T. 203 p. 151, D. 217 p. 158; D. CCXX, p. 159 (Se rend avec ses trois frères en Espagne). D. CCLXXX, p. 189; D. CCCIII, p. 202; D. CCCV, p. 204.
— (Doitrannus, IIe du nom), D. 315, p. 213.
— (Petrus de), monacus, T. ch. CXVIII, p. 72; T. CLXXII, p. 131; T. CXLVI, p. 171; T. CXC, p. 145; T. CCXVIII, p. 159; CCLVIII, p. 178; T. CXCV, p. 148; T. CCLIX, p. 178; CCLXV, p. 181; CCLXII, p. 185; CCCIII, p. 203; CCLXXVI, p. 187; T. CCLXXVII, p. 188. CCLXXX, p. 189.
— (Wido de), T. ch. CCXX, p. 159; D. CCLXXX, p. 189; T. CCXCIV, p. 197, D. CCCIV, p. 203; D. CCCV, p. 204; T. CCIV, p. 151; T. CCXLVI, p. 171.
Cartam (Cervia, uxor Helie de Aient, tenens ipsam cartam, quam vir ejus concesserat), ch. CXLVII, p. 94.
Cassanias (mansus), ch. XLIII, p. 28.
Castanet (mansus), P. p. 111 et 113, 12e et 26e ligne.

CASTEL (Geraldus de), presbiter, T. ch. CCLXXIX, p. 187.
Castellum de Bré, donjon du château de Bré, comm. de Coussac-Bonneval (Haute-Vienne), ch. CCLVIII, p. 178.
— de Mallemort, donjon du château de Mallemort, comm. de Mallemort-Saint-Santin, arr. de Brive, ch. CIV, p. 61.
— de Aient, act. Ayen, chef-lieu de canton, ch. CXLVII, p. 93.
CASTRA (Johannes de), D. ch. LXXIV, p. 43.
— (Stephanus de), D. ch. LXXIV, p. 43; T. CXLIII, p. 90.
— (Willelmus de), D. ch. LXXIV, p. 43; T. ch. CXLIII, p. 90.
Castris (in villa de), Chasteaux? chef-lieu de commune (Corrèze), ch. CCXXXIV, p. 166.
CASTRIS (Galterius de), T. ch. LXIX, p. 41; T. ch. CXIX, p. 73; T. ch. CXXXIV, p. 83; ch. CXCVII, p. 149.
— (Johannes de), T. ch. CXVI, p. 71. D. CLXXVI. p. 138. D. CCXIX, p. 159.
— (Johannes, presbiter de), T. ch. CCXVII, p. 158.
— (Petrus Radulfus de), ch. CLXII, p. 115.
— (Radulfus de), D. ch CXXXIV, p. 82.
— (Stephanus de), T. ch. CXIX, p. 73; T. ch. CLVI, p. 104. D. CXCVII, p. 148; T. CCXVI, p. 158; T. CCXXXIII, p. 165; D. CCXXXIV, p. 165. T. ch. CCLXI, p. 180. T. ch. CCLXV, p. 181. T. ch. CCXC, p. 195; T. CCXCII; p. 196; T. CCXCIV, p. 197.
Catedre Sancti-Petri (vigilia), ch. CCLXXIV, p. 187.
CATO (Bernardus), ch. CCC, p. 200.
Caube (bordaria), P. p. 113, 14e ligne.
Causfurns (mansus de), actuellement Chauffour, commune de Saint-Ybart, ch. CXLIV, p. 90; P. p. 111, 17e ligne.
CAVALLERS DE BRÉ (Geraldus), D. ch. CCXXXV, p. 168.
CAVOL (Stephanus), T. ch. CXXII, p. 75.
CELESTINUS, pape, ch. CCCXII, p. 211.
Cellararius monasterii (Bernardus), T. ch. CXLVI, p. 92; ch. CCLXXI, p. 185.
— (Ramnulfus), T. ch. XII, p. 11; T. ch. XV, p. 13; T. ch. CXXIV, p. 76; ch. CXXXII, p. 81.
— (Stephanus), T. ch. XXI, p. 15; T. ch. LXIII, p. 38.
Celom (apud castrum de), actuellement Salons-la-Tour, ch. CCXLIX, p. 173; ch. CCCXXXVIII, p. 226.
CELOM (Ademarus de), *vicarius* de Celom; D. ch. CX, p. 65; D. ch. CXXXV, p. 83; D. ch. CCXXXI, p. 164.
— (Aimiricus de), T. ch. LXIX, p. 41; T. ch. CLII, p. 97.
— (Arbertus de), *vicarius* de Celom; D. ch. CX, p. 65 et 66; T. CXXXV, p. 83; D. ch. CCXXXI, p. 164.
— (Bernardus de), T. ch. CXXXV, p. 83.
— (Bernardus Petronus de), T. ch. CCCXIX, p. 216.
— (Geraldus de), *vicarius* de Celom; D. ch. CX, p. 65; ch. LIX, p. 36; ch. CCCXIII, p. 211; ch. CXVIII, p. 72; T. ch. CXXXV, p. 83; T. ch. CCCXIII, p. 211.
— (Guillelmus Ademarus de), D, ch. CCCII, p. 201.

CELOM (Petrus de), D. ch. CCCII, p. 204.
— (Raimundus de), T. ch. CCCXIII, p. 215.
— (Wido de), *vicarius* de Celom ; D. ch. CX, p. 65 ; T. ch. CXXXV, p. 83.
Celome (ad castrum), ch. CX, p. 66, act. Salons-La-Tour, ch.-lieu de comm.
Celomenses vicarii (Ademarus, Arbertus, Geraldus et Wido, fratres, *vicarii Celomenses*) ; D. ch. CX, p. 65 et 66.
— (Ademarus et Arbertus), *vicarii Celomenses* ; D. ch. CCXXXI, p. 164.
Ceperia (mansus de la), actuellement Lacipière, commune de Chamberet, ch. CXIII, p. 69.
CERVIA, uxor Helie de Aient ; D. ch. CXLVII, p. 94.
— uxor Menoaldi de Salaniac ; D. ch. CLXXXII, p. 141.
Chabaceira (*la*), P. p. 111, 26e ligne. (V. aussi *La Cabaceira*).
Chabannas (duos mansos de), actuellement commune d'Yesandon ? ch. LXXIII, p. 43.
— (terra de), ch. CCLXXV, p. 189.
CHABANNAS (Amalvinus de), T. ch. CCXCIV, p. 197, et ch. CCXCVI, p. 198.
— (Audiardis de), D. ch. CCXXIX, p. 163.
— (Bernardus de), T. ch. CCXXXII, p. 165.
— (Bernardus Amalvinus de), T. ch. CCXXIX, p. 163 ; T. ch. CCLI, p. 173.
— (Gauzbertus Bernardus de), D. ch. CCXXIX, p. 163 ; D. ch. CCLI, p. 173.
— (Helias Bernardus de), D. ch. CCXXIX, p. 163.
— (Petrus Bernardus de), D. ch. CCXXIX, p. 163.
— (Petrus de), T. ch. CCLXXI, p. 185.
— (Raimundus de), D. ch. CCLI, p. 173.
CHABATZA (Geraldus Chabatza) [de Bochiac], ch. CLV, p. 98.
Chaboz de Coinas (mansus), ch. CCXXV, p. 162.
CHABOZ (Bernardus), ch. CCXXV, p. 162.
Chabranas (mansus *francus* de), ch. CCLXXXII, p. 190.
Chadadias (bordaria), actuellement Chadadias, commune de Perpezac-le-Noir, P. p. 124, 15e ligne ; p. 136, 25e ligne.
Cheirun (mansus de), P. p. 110, 4e ligne.
Chalaus (villa de), actuellement Chalaux, commune de Chamboulive, ch. XLIV, p. 28.
Chalausol (mansus de), P. p. 110, 10e ligne.
Chalm (alla), ch. XIX, p. 14.
Chalviac (bordaria de), actuellement Chauviac, commune d'Yesandon, ch. CCXVI, p. 158. (V. aussi *Calviac*).
CHAMAIRAC (Arbertus de), écrit aussi Camairac, D. ch. CCLVII, p. 177, *miles*, occisus in bello, ch. CCLXXVI, p. 187 ; ch. CCLXXXI, p. 189. (*Pro salute anime Arberti de Chameirac, quem ego Petrus [Ugo] interfeci*).
Chamairac (boscus de), actuellement commune de Salons-la-Tour, ch. CCLVII, p. 177.
CHAMARLENC (Geraldus de), T. ch. CCXCVI, p. 198.
Chambons (mansus de), actuellement Chambon ? commune de Venarsal, ch. XV, p. 13.

Chaniac (mansus de), actuellement Chiniac, commune de Vigeois; P. p. 107, 18e ligne.
Changieras, commune de Benayes. Voyez *Chanzieras*.
Chanor (mansus et capmansus de), village de la commune de Sadroc, aujourd'hui disparu ; ch. v, p. 4 ; ch. xxiv, p. 17 ; ch. xxix, p. 21 ; ch. lii, p. 31 ; ch. lxxi, p. 42 ; ch. cxxxix, p. 85 ; ch. cxlii, p. 89.
— (bordaria de), ch. lxxi, p. 42 ; ch. xcii, p. 51.
— (terra de), ch. ccxxiv, p. 160.
CHANOR (Petrus de), ch. cccx, p. 204.
Chanuden de Commainac (mansus), actuellement Commagnac, commune de Vigeois, ch. cxcviii, p. 147.
Chanzas ou *Chauzas* ou *Chauzans* ou *Canzas* (villa de), actuellement Chauzas, commune de Perpezac-le-Noir, ch. xxvii, p. 20.
— (bordaria de), *de sex mansis et* v *bordariis de*... P. p. 122, 5e ligne ; P. p. 135, 29e ligne.
— (mansus de), P. p. 118, 9e ligne ; ch. cccxli, p. 228.
— (in alodo de), ch. cxxxvii, p. 85 ; ch. cclvi, p. 176.
Chanzeiras (terra et molendinum de), actuellement Changieras, commune de Benayes, ch. cclxvii, p. 182.
— (villa de), ch. cclxxxiv, p. 192.
— (juzia de), ch. cclx, p. 179 ; P. p. 104, 8e ligne ; p. 110, 14e ligne.
Chanzuls (duas bordarias de), actuellement Chanzu, commune de Chanteix, ch. xciii, p. 54.
Chapella (mansus de la), ch. ccxxxix, p. 168.
Chapolia (mansus de la), P. p. 117, 16e ligne.
CHAREN (Rotbertus de), T. ch. lxii, p. 38.
Charlac (mansus de), actuellement Charliac, (appelé aussi Carlac), commune de Vigeois, ch. ciii, p. 68, cxxxix, p. 85 et cccxix, p. 216.
Charlun (mansus), ch. ccii, p. 150.
Charrols (bordaria de), actuellement Charraux? commune de Coussac-Bonneval, près du *castrum* de Bré ; ch ccxv, p. 157.
Chartes du cartulaire de Vigeois datées, ch. xviii, p. 14 (957) ; ch. liv, p. 33 (1092) ; ch. xcvii, p. 57 (1102) ; ch. cxlv, p. 91 (1110) ; ch. cli, p. 95 (572) ; ch. clxxvii, p. 138 (1111) ; ch. ccx, p. 151 (1116) ; ch. ccxxv, p. 161 (1118) ; ch. ccliv, p. 175 (1124) ; ch. cccv et cccvi, p. 204 et 205 (1137) ; ch. cccxiv, p. 211 (1144) ; ch. cccxvi, p. 213 (1147).
Charvircs (prepositus de), prieuré de Sainte-Marie de Château-Cherveix, actuellement en ruines, comm. de Château-Cherveix (Haute-Vienne), ch. clxix, p. 130.
CHASARENC (Stephanus de), D. ch. lv, p. 34.
Chaslar, ch. cclii, p. 174.
Chasluz, actuellement Chaleix, commune d'Eyburie ; ch. xxviii, p. 20.
CHASSANNA (Petrus de la), P. p. 114, 6e ligne.
Chassan (homines del), actuellement Chassan, commune de Donzenac ; ch. cccxxi, p. 217.
Chassan de Urzel (mansus del), ch. clxiv et clxvi, p. 125 et 126, appelé aussi *Orzel*.

Chassan (mansus del), P. p. 99, 22e ligne.
CHASTAN (Willelmus), neveu d'Amelius de Charrieras, T. ch. LIII, p. 33.
Chastanet (bordaria de), P. p. 101, 26e ligne; P. p. 103, 1re ligne.
Chastan forat (bordaria de), P. p. 103, 8e ligne.
CHASTEL (Petrus de), *presbiter*, T. ch. CCCXXVI, p. 219.
Chastellum de Comborn, donjon du château de Comborn, commune d'Orgnac, ch. CLVI, p. 104.
— sive *castellum* d'Aient, actuellement Ayen, chef-lieu de canton, ch. CXLVII, p. 93
— de Mallamort, ch. CIV, p. 61, actuellement comm. de Mallemort Saint-Santin.
Chatbaldi de Grezas (mansus), ch. LXIX, p. 41; ch. CCLXVIII, p. 183.
CHATGARDIS (Geraldus et Stephanus), P. p. 124, 5e ligne.
CHAUCHET (Johannes), T. ch. CCCXXXVI, p. 224.
CHAUFERIUS (Petrus Geraldus), T. ch. CCXXXI, p. 161.
Chauzfan, actuellement Chauffour, commune de Saint-Ybart, ch. LIV, p. 33; ch. CLXIII, p. 122. Voir aussi *Cauzfurns*.
Chauzada (mansus de la), actuellement Les Chaussades, commune de Saint-Hilaire-les-Courbes, ch. CIX, p. 65 (donné par Eudes, comte de La Marche, 1088-1134).
CHAVALLER (Stephanus), T. ch. LXIII, p. 38.
Chazal (de orto del), P. p. 123, 30e ligne.
Chellam *de seda; un écheveau de soie*. Rainald de Roffignac donne à sa mère Alaidis, femme de Gérald de Roffignac, un *écheveau de soie;* ch. XXV, p. 18. Voir note 6 même page.
CHENAC (Johannes), T. ch. CCCXXXVII, p. 225.
CHENEA (Bernardus), T. ch. CCXLIX, p. 173.
CHENET (Wido), T. ch. LIX, p. 36.
Chossas (mansus de las), ch. LIV, p. 33.
Cimiterium nostrum (abbas dedit unam domum juxta *cimiterium nostrum*), ch. CXXVIII, p. 79.
CINZELLAS (Aimiricus de), *bajulus*; T. ch. CCXCVIII, p. 199, et ch. CCCXVI, p. 214.
CIREUS (Petrus del), T. ch. CCXXII, p. 161; et CCXXIII, même page.
CIRSET (Gauzbertus de), D. ch. CXII, p. 67.
Clamoriu (mansus de), *Clamourieux*, disparu complètement. Un ruisseau seul en a gardé le nom séparant les communes de Vigeois et Perpezac-le-Noir; ch. XLII, p. 27; ch. CCXL, p. 169; P. p. 127, 10e ligne. Voir note 2 même page.
Claus (mansus del), P. p. 113, 23e ligne.
Claustra monasterii Vosiensis, ch. CXXV, p. 77.
Clavel de Laornac (mansus), P. p. 135, 19e ligne.
Clavella (mansus alla), P. p. 118, 3e ligne.
CLAVIGERI (Stephanus), T. ch. LXXXV, p. 50.
Clian (mansus), sive Aclian, actuellement Cluzan, commune de Mallemort; ch XXIV, p. 17; ch. XXVI, p. 19; ch. XXVII, même page.
Cluzon, ch. CIV, p. 62.

COCUS (Geraldus), T. ch. cccxv, p. 213.
— (Petrus), T. ch ccxv, p. 157.
Colliberti (ii sunt *colliberti* Sancti Petri Vosiensis), ch. cxlvi, p. 92. (Cum viris et feminis qui sunt mei *conliberti*, ch. cxxiv, p. 76). (Cum *servis* et *ancillis* et *collibertis*), ch. xv, p. 13.
Collibertos (absolvit omnes *conlibertos* et *conlibertas* et ipsorum tributum Deo), ch. cxiii, p. 69.
Collibertum (*dicens collibertum esse suum ab omni tributali servicio absolvit*), ch. xii, p. 11 (et *absolvo colibertum* meum Lachamba), ch. cccxxxii, p. 222.
Colongas (parrochia de), actuellement Collonges, canton de Meyssac; ch. ciii, p. 61.
Colonos (et *homines* ipsius terre *colonos* damus), ch. cccix, p. 208.
Columbes (villa de), actuellement Colombeix, commune de Voutezac, ch. x, p. 9; ch. lxvi, p. 40; ch xcv, p. 55.
— (mansus de), testament de Saint-Yrieix, ch. cli, p. 96; ch. clxix, p. 129.
COLUMBRINUS (Petrus), T. ch. xxxvii, p. 25; T. ch. xlii, p. 27; T. ch. l, p. 30; ch. ccxlix, p. 172.
— (Bernardus), T. *id.*
— (Johannes), ch. liv, p. 33.
Comandiam (Gauzbertus de Malamort dedit totam *comandiam* in villa de Orgot), ch. cxxxiii, p. 81, (actuellement Argaut, comm. de Mallemort-Saint-Santin).
Comaniac, actuellement Commagnac, commune de Vigeois (frauz qui sunt juxta Comaniac), ch. liv, p. 33.
— (de duobus mansis de), P. p. 117, 7e ligne; ch. ccxcvii, p. 198. (Mansus Chanudenc de Comainnac).
— (*mansus presbiteri* a Comainac), P. p. 134, 26e ligne.
— (ortus de), ch. ccc, p. 200.
— (terra de Lalo a Comainac), ch. cccxli, p. 228.
— (bordaria de), P. p. 121, 17e ligne.
COMANAC (Petrus de), ch. cclv, p. 176; T. ch. ccc, p. 201.
— (Petronilla et Galterius de), P. p. 119, 19e ligne.
Comba de Bracchar (*La*), commune d'Alassac, ch. vi, p. 4.
COMBORN (Ebbulus, vicecomes de) (1001-1040?), D. ch. xxiv, p. 18; T. ch. xlv, p. 29; D. ch. cxxxi, p. 80. (Concedo duos mansos in villa que vocatur de Segelin).
— (Archambaldus [II], vicecomes de) (1040-1060?), T. ch. xvi, p. 14; D. ch. cxxxi, p. 80.
— (Archambaldus [III], vicecomes de) (1060-1088?), D. ch. vi, p. 5; D. ch. xi, p. 10; T. ch. ccxxxviii, p. 168.
— (Bernardus, vicecomes de), 1092-1119), T. ch. cxlv, p. 91; T. ch. cxlvii, p. 93; D. ch. clvi, p. 104. (Donne la chapelle du château de Comborn à Vigeois. *Cum consilio et auctoritate militum et hominum nostrorum*), T. ch. clxvi, p. 125 et 126; T. ch. clxix, p. 129 et 130; D. ch. clxxxiii, p. 142. (Donne le mas

de Blaizac), ch. CLXXXIV, p. 143; D. ch. CCIII, p. 151. (Donne Murat); T. ch. CCX, p. 154; T. ch. CCXIV, p. 157; T. ch. CCXXXIII, p. 165.

COMBORN (Archambaldus [IV], vicecomes de) (1119-1139), D. ch. CLVI, p. 104. (Confirme la donation faite par son père de la chapelle de Comborn. D. ch. CLXXXIV, p. 143. (Confirme la donation faite par son père du mas de Blaizac), D. ch. CCIII, p. 151. (Confirme la donation de Murat, faite par son père); D. ch. CCXXXIII, p. 165; (donne le mas de Grimal avec le consentement de Brunissen de Limoges, sa femme). T. ch. CCCIV, p. 203. (Témoin de la donation du *mas du Diacre*, par Ebles de Terrasson).

— (Brunissen de Limoges, vicomtesse de), D. ch. CCXXXIII, p. 165.

— (Geraldus Bernardus et Wido Bernardi de). Donnent la borderie *Leuter*, ch. CXXV, p. 77, (*in claustra monasterii*).

— (Willelmus et Rainaldus de), D. ch. CLX, p. 115, et ch. CCCXXXIII, p. 222.

Comborn (al ferrat de), P. p. 87, 11e ligne.

— (castrum de), actuellement à l'état de ruines, commune d'Orgnac. Voir note 5 de la page 32; ch. CXVI, p. 71; ch. CLVI, p. 104; ch. CCXXXIII, p. 165; ch. CCCIII, p. 202; ch. CCCV, p. 204.

Combornenses milites. (Hugo Dentz, Amelius de Carreiras, Doitrannus, filius ejus, Rainaldus Hugo et ceteri *milites Combornenses*), ch. CCIII, p. 151. (Donation de Murat par le vicomte de Comborn).

COMES (Petrus), T. ch. CCLXXIV, p. 187.

Comtors (Petrus *comtors* de Camboliva), actuellement Chamboulive, chef-lieu de commune, D. ch. XXXIX, p. 26. Voir note 1, même page D. ch. CXLII, p. 89.

— (*In ecclesia* d'Espartignac, *tertiam partem* de *agrers* de), P. p. 120, 29e ligne.

Condamina (*La*), ch. LXXIII, p. 43; ch. CXXXVIII, p. 85; P. p. 113, 4e ligne.

— decima de la Condamina de Corber, ch. CCXXXI, p. 164, actuellement Corbier, commune de Saint-Pardoux-Corbier (*relliatge de decimo de La Condamina*), ch. CXXXVIII, p. 85.

Condonaverunt (Rainaldus Ugo et uxor ejus Alaidis, in capitulo *condonaverunt* se ad sepulturam in monasterio), ch. CLIX, p. 106.

CONDAT (Petrus Geraldus de). T. ch. CXCII, p. 146.

Conils, actuellement Connil, commune de Lonzac. (IIIIor mansos a Conils), ch. CXCV, p. 148.

Conlibertus et Conliberti. Voir au mot Colliberti.

Consortia Sancti Petri (VI denarios in), ch. LXXXIX, p. 52 et ch. CX, p. 66.

Constavuli (bordaria), P. p. 133, 21e ligne.

Consuetudines malas (relinquo omnes *consuetudines malas* et omnes *malos usus*), ch. LVII, p. 35.

COQUINA (Galterius de) ou Quoquina, T. ch. CCXLIV, p. 171.

Coral (terra del), actuellement Coural, commune de Saint-Germain-les-

Vergnes ; donné par Pierre de Noailles au moment de son départ pour Jérusalem, ch. CCXI, p. 155.
Corbaterra (mansus de la), ch. LII, p. 31 ; P. p 111 19e ligne.
CORBERIO (Wido de), fondateur de l'église de Corbier, autrefois chef-lieu de paroisse, aujourd'hui réuni à Saint-Pardoux-Corbier, D. ch. LXIV, p. 39.
— (Gaucelmus de), T. ch. CXXXVIII, p. 85 ; ch. CCXVIII, p. 159 ; ch. CCCXIX, p. 216.
— (Geraldus Ramnulfus de), ch. CCLV, 176.
— (Geraldus Bernardus de), T. ch. CCLXXXI, p. 190 ; et ch. CCCXXXVIII, p. 226.
Corberio (burgus de), actuellement Corbier, commune de Saint-Pardoux-Corbier, ch. LXII, p. 31 ; ch. LXIV, p. 38.
— (ecclesia de), in die benedictionis ecclesie de Corberio, Wido de Corberio dedit *pro filiatione* IIII denarios ; ch. LXIV, p. 38 ; ch. CI, p. 60.
— (Fruinus de Bré, *prepositus de*), ch. CXXXVIII, p. 85.
— (Rigaldus, monacus, *prepositus de*), T. ch. CCCXXXVIII, p. 226.
— (Petrus Rainaldus, *prepositus de*), T. ch. CCCVII, p. 207.
Cornada (mansus de la), commune de Perpezac-le-Noir, ch. CCCXXXIII, p. 223.
CORNIL (Helias de), T. ch. CIV, p. 62.
— (Petrus Geraldus de), ch. CXXXII, p. 84.
CORPSALEZ, sive Curvo Salice (Bernardus de), D. ch. XXXIV, p. 23 ; T. ch. LII, p. 32
— (Helieldis uxor Stephani de), D. ch. LXV, p. 39.
— (Fulcherius de), T. ch. CXXXIX, p. 86.
— (Helias de), D. ch. CCLXVI, p. 182 ; D. ch. CCCVIII, p. 207. D. (*die quo monacus fio*) ch. CCCXXXI, p. 221.
Corpsalez sive Curvo Salice, actuellement Coursaleix, commune de Mongibaud, ch. CCLII, p. 174. (Voir note 1 de la page 23).
Corzac, actuellement Goursac, commune de Sainte-Ferréole, P. p. 87, 3e ligne.
Cossisa (bordaria de las), P. p. 111, 13e ligne.
Costa (bordaria de la), ch. CCCXLI, p. 228.
— (frauz de la), P. p. 134, 21e ligne.
Costet (bordaria). P. 134, p. 36e ligne.
COUZ (Bernardus de) *miles*, T. ch. CCCX, p. 209.
— (Stephanus de), T. ch. CLXIV, p. 125.
Cozac (parrochia de), actuellement Coussac-Bonneval, autrefois Coussac de Brenno, ch. LII, p. 31.
COZNAC (Engalvinus de), T. ch. XII, p. 11.
— (Geraldus et Petrus de), filii Engalvini, même charte.
Cosnac (ecclesia de) actuellement Cosnac, chef-lieu de commune, arrondissement de Brive, ch. CCXIII, p. 196.
— (Geraldus, presbiter de), T. ch. VI, p. 6.
CRAMALL (Geraldus), T. ch. XLVIII, p. 30.
Crespa (mansus alla), P. p. 112, 21e ligne.

Cressas (mansus de), ch. CCLV, p. 176.
Crezinnac (mansus Bernardi de), P. p. 137, 7e ligne.
Crisciniac (villa de), ch. XXXV, p. 24.
CRIZINAC (Geraldus et Johannes de), P. p. 123, 25e ligne.
— (Maria de), D. ch. CCLXXXV, p. 192.
Crizinac (de IIIIor mansis et IIII bordariis de), P. p. 123, 7e ligne.
Crosa Villa, actuellement Crousevialle, commune de Voutezac. (Stephanus sutor de), P. p. 92, 13 ligne.
— (Petrus, Stephanus, Constantia, Benedictus et Girberga de) (*ii sunt Colliberti Sancti Petri Vosiensis*), P. p. 92 et 93, 1re, 2e, 3e et 4e lignes.
Croseril (bo.daria), P. p. 133, 26e ligne.
Crotas (mansus de), ch.XXXIV, p. 85 ; P. p. 87, 9e ligne.
CRUCE (Rotgerius et Geraldus de), ch. CVI, p. 63.
CUFRE (Johannes de), T. ch. CCCX, p. 209.
Cullairer (bordaria), P. 135, 18e ligne
Cultura (mansus del), P, p. 107, 11e ligne.
Cumba (bordaria alla), P. p. 110, 28e ligne.
— (mansus de la), in parochia de Linairac, actuellement Lignerac, chef-lieu de commune, (donné par Raymond, vicomte de Turenne), ch. CCLIII, p, 174.
— de Bracchar, actuellement commune d'Allassac, ch. VI, p. 4 ; ch. XXXII, p. 22, et ch. CCCXXIX, p. 221.
— de Borzac (mansus de la), P. p. 133. 10e ligne.
— de Mouzac, actuellement Moutzac, commune de Chanteix, ch. CCXI, p. 155, donné par Pierre de Noailles au moment de partir pour Jérusalem.
Cumbas (mansus de las), ch. CXIII, p. 69, donné par Gui de Bré au moment de son départ pour l'arrière Croisade (1101-1103).
CUMBORN (Willelmus de), D. ch. CCCXXXIII, p. 222.
— (Clarius de), D. ch. CCCXXXIII, p. 223.
Curciac (villa de), ch. LXXXV, p. 50.
CUREIRAS (Petrus Ramnulfus de), D. ch CCXXVII, p. 102.
CURTA BRACHIA, T. ch. CCCXXXVII. p. 225 (frère de Bertrannus et Wido La Porta).
CURVOSALICE. Voy. CORPSALEZ.

D

DAFRIAC, voir AFRIAC.
DALLAC (Gauzbertus), filius Gauzfredi La Genebreira, D. ch. CIII, p. 60.
— T. ch. CCLIII, p. 175.
DANEDA. Voir aussi ANEDA.
— (Amelius), D. ch. LXXXII, p. 48.
— (Geraldus Guido), D. ch. CCLXXXVII, p. 194
— (Rigaldus), D. ch. CCLXXXVII, p. 193.

Datam, écrit tantôt Datan, tantôt Datam. — (Cum Datam et Abiron, in inferno participationem habeat), ch. LXVI, p. 40. (Cum Datam et Abiron et Juda traditore, qui dominum suum tradidit), ch. CII, p. 60; ch. CXV, p. 70; ch. CXLIII, p. 90; ch. CLXXIII, p. 132, et CCXXXVIII, p. 168.
Daurat (Ramnulfus, abbas del), act. Le Dorat (Haute-Vienne), ch. CLXXVII, p. 139; v. note 6, m. p.
DAVAREZ (Geraldus), T. ch. CCXXX, p. 164; CCXXXIII, p. 165.
— (Mauricius), monacus, ch. CCLXXXVIII, p. 194.
— (Wido) D. ch. CCLXXXVIII, p. 194.
— (Willelmus), D. *id.*
DAVI (Petrus), T. ch. CCXIV, p. 157.
Decima, decimatio, decimum; decima de Loberciac, ch. CLXX, p. 130; decima ecclesie de Archenac (ch. CCCXXXVI, p. 224); decima d'Estival (ch. CCLXXIII, p. 186); medietas de decimatione ecclesie de Donzennac (ch. XCIV, p. 54 et in decimationne ecclesie de Spartinnac, même ch., p. 55); decimum de Soulciac (ch. LIV, p. 33); decimum de La Brugeira, de Tauzac et d'Alla Badun (ch. LXX, p. 42); decima de tota terra de La Rocheta (ch. CCCXIII, p. 211); *id.* (ch. CCCXVI, p, 213).
Decimaria a *feu de abbate*, ch. CCLXXII, p. 185. (Voir note 1 même page).
Decimarius (Geraldus Rusticanus), ch. CCLXXII, p. 185.
— (Petrus del Brol) qui erat *decimarius* decime ecclesie de Archenac, ch. CCCXXXVI, p. 224.
DELLACOR (Stephanus), T. ch. XXXIV, p. 23.
DELLEIRIZ (Gauzfredus), T. LXIV, p. 39; T. LXXVI, p. 44; T. CXXXIX, p. 86; *prepositus monasterii*, T. CCXXXIX, p. 168.
— (Geraldus), T. ch. CCCII, p. 201.
DELPEIRUN (Geraldus), T. ch. CXIX, p. 73.
DELVER (Arnaldus), T. ch. LXXVII, p. 45.
DENS *sive* LADENS, écrit Dens, Dentz, Denz, Laden, Ladens, Ladenz, Ladentz.
— (Boso) Vosiensis prior, T. ch. IV, p. 3; ch. VI, p. 5 et 6.
— (Boso et uxor ejus Alpaidis), D. Matgas, ch. XLVII, p. 29.
— (Boso, fils d'Hugo), T. ch. LXXXII, p. 48; T. CXLVII, p. 93; T. CLXXXVI, p. 144; CCIII, p. 151; D. CCXIV, p. 156; T. CCXXXXIV, p. 166.
— (Bernardus), D. ch. VI, p. 6; T. ch. XCV, p. 55; T. ch. CXVI, p. 71; T. ch. CLXIX, p. 130; T. ch. CCVIII, p. 153; D. ch. CCLXI, p. 179, D. ch. CCLXII, p. 180; D. ch. CCLXXIII, p. 186; T. ch. CCLXXIX, p. 189; T. ch. CCXCII, p. 196.
— (Folchardus), D. ch. CCLXIII, p. 180; D. ch. CCLXXIII, p. 186; T. ch. CCLXXVIII, p. 188.
— (Galterius, monacus), T. ch. CCLXXIII, p. 186.
— (Gauterius), T. ch. CCCXI, p. 210.
— (Hugo seu Ugo), D. ch. VI, p. 6 (*vir militaris ordinis*), T. ch LXXIX, p. 46; T. ch. LXXXII, p. 48; D. ch. XC, p 53; D. ch. CCXXXIV, p. 82; T. ch. CXLVII, p. 93; T. CLVI, p. 104. (*Ego Bernardus, vicecomes, dono capellam de chastello de Comborn cum auctoritate et consilio militum nostrorum Hugonis Laden*), etc., etc. D.

ch. CLVII, p. 105 « *in opere monasterii quandiu monasterium edificabitur* »; T. ch. CLXVI, p. 126; D. ch. CLXXXVI, p. 144; T. ch. CCIII, p. 151 (*auditores fuerunt Hugo Dentz et ceteri milites Combornenses*), D. ch. CCXIV, p. 156; D. ch. CCLXII, p. 180; D. ch. CCLXXIII, p. 186 (*Ugo Denz in extremis positus*).
DENS (Hugo, 2e du nom), D. ch. CCLXI, p 179.
DEPRAT (Bernardus), T. ch. LXXXII, p. 48. (Voir Prat et et Praz).
Deosculatus (*propter hoc deosculatus est*), ch. CCX, p. 154, (à noter que Robert de Roffignac, le donateur de la charte, était proche parent de l'abbé Rainald de Roffignac.)
DESCHANDO (Boso), presbiter, T. ch. CLXXVI. p. 138.
Deschezador (mansus), P. 99, 18e ligne.
DESSANDO (Bernardus), D. ch. CXLIII, p. 99.
— (Golferius), T. ch. CLXXVI, p. 138.
— (Ebbulus), T. *id*.
DEUFORN (Bernardus), T. ch. CCCXI, p. 227.
DEUSDE, presbiter, T. ch. XLV, p. 29.
— (Geraldus), T. ch. CCX, p. 154.
DEUSDE LACHALM, T. ch. XII, p. 11.
— ch. XIX, p. 14.
DEUSTELS (Johannes), presbiter, T. ch. CLXXVIII, p. 140.
Deustels (capella), ch. CCLXXXI, p. 190.
Diaconi mansus. Helie de Aient donne « *in feoo presbiterii ecclesie Spartiniaco* et *in manso diaconi* », ch. CXLVII, p. 93 (comparer avec la ch. LVI, p. 34); ch. CLXXXVII, p. 144; ch. CCCIV, p. 203.
Diaconus (Stephanus), T. ch. CLVIII, p. 106.
Dimidiam bordariam, ch. XIX, p. 14.
Dimidium mansum, ch. XIX, p. 14; ch. XXVIII, p, 20.
Dinairadas (VI *dinairadas de vinea*), ch. LXXXIII, p. 48.
Dominio (Bernardus, vicecomes [de Comborn] dedit mansum de Blaizac et quicquid ipse tenebat in *suo dominio*), ch. CLXXXIII, p. 142.
DOMNIO (Helias del), D. ch. CCLXXXIV, p. 192; T. ch. CCCXXXV, p. 223.
DOMNO (Bernardus de), D. ch CCLXXXIV, p. 191-192 (part avec son fils pour la croisade de 1147).
— (Fulcherius de), même charte.
DONADEUS, ch. XXXVI, p. 25.
Donzels (mansus als), P. p. 123, 33e ligne.
Donzenac (ecclesia de), actuell. Donzenac, chef-lieu de canton (Corrèze), ch. XCIV, p. 54 et 55; ch. CIV, p. 61 et 62; ch. CCXXII, p. 161.
DONZENAC (Johannes de), presbiter, T. ch. CCCXXV, p. 219.
Dorat (*Le*), chef-lieu de canton (Haute-Vienne). Voyez *Daurat*.
Dorso (vestes preparareut in dorso et in lecto), ch. CCCXXXVIII, p. 236.
Duodecies (duas duodecies segle accessal de Userca), P. p. 116, 3e et 4e lignes.
Duodeciem (unam duodeciem segle et unam avene), P. p. 116, 11e ligne.
DUITRANNUS DEL TERRAL, D. ch. VIII, p. 7.
DUMNOU (Bernardus de), P. ch. CCXLVI et CCXLVII, p. 171 et 172.
DURANNUS (*armarius* monasterii et monacus), T. ch. CCXXXIV, p. 166.

DURNAIS sive DURNASIUS (Petrus) *sacrista* monasterii, T. ch. CLXXV; p. 137 (monacus); T. ch. CCLXVI, p. 182; T. ch. CCXCIX, p. 200, ch. CCCIX, p. 206; T. ch. CCCX, p. 209 (*sacrista*); T. ch. CCCXI, p. 210 (*sacrista*); T. ch, CCCXIV, p. 212; T. ch. CCCXVI, p. 214 (*sacrista*); T. ch. CCCXVII, p. 215 (*sacrista*); T. ch. CCCXXXVI, p. 224; (*Durnasius*) T. ch. CCCXXXIX, p. 227; T. ch. CCCXL, p. 227 (monacus).
— (Wido et Raimundus), *milites*, T. ch. CCCXVII, p. 214.
DURNAYS (Stephanus), T. ch. LXXXV, p. 50 (in presentia aliorum que laicorum Stephani Durnays).
— *id.*, D. ch. CXVIII, p. 72.

E

E cédillé. — Un grand nombre de chartes renferment des ę cédillés sous cette forme; advenę, animę meę, animę suę, avenę bordarię, Emadę, ęcclesia, ęcclesiam, feminę, hęc, indigenę, quę, quędam, Odę, sepulturę, sanctę Marię, Stephanę, terrę, vineę, etc., etc. (Voir le fac-simile du f° XCVII, reproduit par l'héliogravure Dujardin qui donne aux lignes 3 et 23 deux spécimens d'ę cédillés de notre cartulaire.

EBULUS, vicecomes [de Comborn]; v. au mot : Comborn, les chartes concernant le vicomte Ebles.
— de Terrasson. V. au mot Terrasson les chartes concernant Ebles de Terrasson.
— T. ch. II, p. 2.
EBRARDUS (Ademarus), D. ch. CLXVII, p. 128.
— (Geraldus), T. ch. CCCXXVII, p. 220.
Echeveau de soie, voir au mot *Chellam de seda.*
Ecluse, voir au mot *scluzalem.*
Eldesme (unam trogam eldesme), ch. LXXIII, p. 43 et note 2 même page.
Elpirici (mansus), P. p. 124, 23e ligne.
EMA, uxor Eboli de Terrazon, T. ch. CCCIV, p. 203.
EMADE, ch. XLI, p. 27. (*Ragenberga pro remedio animę dominę suę Emadę*) uxor Eboli de Terrasson, T. ch. CCCXIV, p. 203.
EMMA, T. ch. XXXI, p. 22.
Engalbert (mansus a), P. p. 137, 9e ligne.
ENGALRICS (Archambaldus), D. ch. LI, p. 31.
— (Geraldus), D. ch. LI, p. 30.
— (Petrus), D. ch. LI, p. 31.
ENGALSIAS (uxor Petri Archambaldi), P. ch. LXXXI, p. 48.
ENGALVINUS [de Coznac], T. ch. 12, p. 11.
— (Geraldus), *id.*
— (Petrus), *id.*
Engoissas (mansus d'), autrefois paroisse de Saint-Santin, aujourd'hui disparu, ch. CCCXIX, p. 212.

ENJALRICUS (Archambaldus), T. ch. CL, p. 95.
— (Geraldus), *id.*
Equum (Gauzbertus Alboinus comparavit equum de domno Petro abbate propter L. Solidos, ch. CIV, p. 61.
Ermenaus (bordaria), ch. CCCVIII, p. 207.
ERMENGARDIS, D. ch. XXXVI, p. 24, très probablement Ermengarde, femme de Bernard, viccomte de Comborn, qui possédait de grands biens dans les environs de Chamberet, notamment l'église de ce nom. (Voir note 7, page 24.
ERMENONUS, ch. XXXI, p. 21.
— sacerdos, *id.*, p. 22.
ERMENRICUS, T. ch. XX, p. 15.
Ermingau (mansus), P. p. 116, 15e ligne.
— (Jutzia de manso de), ch. CCCXLI, p. 228.
ESCHASSET (Petrus), judex, T. ch. XXVII, p. 20 ; ch. CLXXV, p. 137 ; ch. CCXXXIII, p. 165 ; ch. CCXLVII, p. 172 ; ch. CCCXXII, p. 215 ; ch. CCCXLI, p. 227.
Eschazer (mansus al), P. p. 99, 20e ligne.
Eschirper (de orto a), P. p. 111, 33e ligne.
Escuras (mansus de Las), act. les Escures comm. d'Allassac, ch. CCCV, p. 204.
ESFORZIUS (Geraldus), D. ch. XXIII, p. 16.
ESPEUT (Bernardus), T. ch. CCCI, p. 217.
Espartignac (ecclesia d'), P. p. 120, 28e ligne ; ch. XCXIV, p. 55 ; ch. CXLVII, p. 93 ; ch. CLXXVII, p. 139. Ecclesia Sancti Martini Spartiniaco ; ch. CLI, p. 96 (testament de Saint Yrieix).
ESPEIRUC (Odo d'), T. ch. XXIX, p. 18.
Espunzans (mansus d'), act. Espioussas, comm. de La Graulière, ch. CXCVIII, p. 149.
Estivals (ecclesia d'), act. Estiveaux, chef-lieu de commune. ch. CLVII, p. 105 (IIII sextarios frumenti *in proferentia* ecclesie d').
— (parrochia d'), ch. CXXV, p. 77 ; ch. CCCXV, p. 213.
— (decima d'), ch. CCLXXIII, p. 186 (II sext. de segl. *in decima d'Estivals*).
— (locus) ch. CXIII, p. 69.
— (Bernardus, *capellanus* d') ch. CLXXI, p. 131 ; ch. CCXXXIV, p. 166.
— (Petrus, presbiter d') ch. CCLXXXV, p. 192.
ESTIVALS (Wido Bernardus d'), T. ch. CCXCII, p. 196.
Estrechers (bordaria à La Vallada qui dicitur), ch. CI, p. 59.
EUDES, comte de la Marche. V. au mot : *Odo, comes.*
EUGENIO, papa, ch. CCCXVI, p. 214, passée du temps de son pontificat, datée 1147, (*Presidente apud Roman papa Eugenio*).
EUFEMIA, uxor Bernardi La Vila, D. ch. CLXVI, p. 126.
EUSTORGE, évêque de Limoges. Voir au mot suivant : Eustorgius et aussi Aeustorgius.
EUSTORGIUS, Lemovicensis episcopus (1106-1137) 25 chartes passées sous son épiscopat, ch. CIII, p. 61. (*Tenente episcopatum urbis Lemovicine*) ; ch. CXXV, p. 77 (*Lemovice sedis tenente*) ; ch. CXXVI, p. 78 (*Presule presidente in Lemovica urbe*) ; ch. CXXXIV, p. 82 ; ch.

CXLII, p. 89 (*episcopo Lemovicorum*); ch. CXLIII, p. 90; ch. CXLV, p. 91 (*sedente in cathedra urbis Lemovice*); ch. CLXVI, p. 126 (*Lemovicensi episcopo*); ch. CLXXII, p. 131; D. ch. CLXXVII, p. 138; ch. CXCVII, p. 149; ch. CCIV, p. 151; ch. CCX, p. 155 (*Lemovicense presule*); ch. CCXXV, p. 162; ch. CCXXXII, p. 165; ch. CCXXXIV, p. 166; ch. CCXXXV, m. p.; ch. CCLII, p. 174 (*Aeustorgius*); ch. CCLIII, p. 175 (*Aeustorgius*); ch. CCLIV, m. p.; ch. CCLXVIII, p. 182; ch. CCLXXXVII, p. 193; ch. CCXCV, p. 199; ch. CCCIV, p. 203; ch. CCCV, p. 204 (datée 1137). Voir aussi *Aeustorgius*.

Exactione (partem suam de *exactione* quam habebat de Sancto Petro), ch. LXXV, p. 44.

Exando (ecclesie d'), Yssandon, chef-lieu de commune, ch. CCCIX, p. 208; ch. CCLXXXIII, p. 191.

Exandonensi (parrochia d'), ch. CCXXXII, p. 165.

Exandonense (*in pago*), ch. XXIV, p. 17; ch. XLI, p. 27; voir au mot *Yssandon*.

Exandonensi (ecclesia), ch. CCCIX, p. 208.

EXANDONENSIS (Petrus), monacus, T. ch. CCXXXII, p. 163.

Extremis positus (Ugo Denz in extremis positus), ch. CCLXXIII, p. 186.

F

Fabis (mansus de la Rocheta [debet] IIII^or sextarios de), P. p. 101, 16e ligne.

— (*id.*), IIII^or sext. *fabarum*. P. p. 113, 2e ligne.

— ch. CCLXXXIII, p. 191 (unum sextarium *de fabis*).

FABRI (Bernardus), T. ch. CXXXV, p. 84; T. ch. CCXXXI, p. 164; T. ch. CCXLIV, p. 171.

Faga (terra de), ch. CCXLVI, p. 171; ch. CCLIV, p. 175.

FAIA (Geraldus de), D. ch. CCXXX, p. 163.

Faia (de), P. p. 99, 13e ligne.

FAIDIZ (Petrus), T. ch. CCLIII, p. 175, présent à la donation de Raimond, vicomte de Turenne.

— (Elias). D. ch. CCCXXXVIII, p. 225.

Faifullia (terra de la), act. Farfouillac, comm. de Saint-Pardoux-Corbier.

— ch. LXXVIII, p. 45; P. p 100, 20e ligne (mansus de la *Faifoilla*).

— P. p. 113, 10e ligne (mansus à *Faifullia*).

Faiola (mansus de la), P. p. 124, 32e ligne; ch. CLXXX, p. 141.

Falgeiras (mansus de), act. Faugeiras, entre Uzerche et Condat.

— ch. XXXV, p. 25.

Famule sue (annuatim IIII^or sextarios siliginis), ch. CCCXXXVIII, p. 226.

Famulo ejusdem que (Petrus Geraldus, famulus Bernardi, *unus ex Breenensium principibus*), ch. LXXXVI, p. 51.

Faorgiis (mansus de), act. La Faurie, comm. d'Allassac, ch. CLI, p. 96 (testament de Saint-Yrieix, 572).

FAORZES (Petrus Rainaldi de), D. ch. CCLXXXVI, p. 192.

— (Arbertus), *idem*.

— (Ademarus Bernardi), *idem*.

Fasciculum, ch. CLXXXVI, p. 144 (et in manso del Montell *fasciculum quop exquirebat*).
Faures (mansus que vocatur), P. p. 100, 10e ligne.
FAURE DEL MUN (Stephanus), T. ch. CCXXXIX, p. 166.
Faurgas (bordaria al las), act. Las Fargeas? comm. de Lubersac.
— ch. XXXV, p. 24; ch. XCIX, p. 58 (Les Farges, comm. de Vigeois.
— ch. C, p. 59; ch. CLIII, p. 98 (mansus de *Las Faurgas*.)
Fauria (La), act La Faurie, comm. de Chamboulive, ch. CXLI, p 89.
FAVARS (Ademarus de), T. ch. CCCIV, p. 203.
— (Gauzfredus de), *idem*.
Favars (ecclesia de), act. chef-lieu de comm., canton de Tulle-nord.
— ch. CCCIV, p. 203.
Ferrat de Comborn (IIIIor sextarios de civada al), P p. 87, 11e ligne.
Feria Vta Rogationis (X denarios in), ch. CXXII, p. 75, 25e ligne.
Festivitas sancti Andree, ch. CCVI, p. 152.
— sancti Aredii, P. p. 112, 21e ligne.
— sancti Juliani, ch. CCLIII, p. 175.
— sancte Marie in Augusto, ch. LIII, p. 32; ch. CCV, p. 152; ch. CCLIX, p. 178; ch. CCCIII, p. 202.
— sancti Martini, ch. LXXXIX, p. 53; CCCIII, p. 202.
— Omnium Sanctorum, ch. XCVII, p. 57.
— sancti Petri ad vincula, ch. CCLIII, p. 175.
— sanctorum Petri et Pauli, ch. LXXXII, p. 48.
— sancti Sori, ch. LXVII, p. 40.
Fevales, ch. CLXXXVII, p. 144; ch. CCXXVII, p. 162; ch. CCLXVII, p. 182.
Fevalis, ch. LV, p. 34.
Fevalibus, ch. CLXXXIII, p. 142.
Fevaliter (mansus quod habebat), ch. LIV, p. 33.
Fevum judicum, ch. CCLXVII, p. 182 (*molendinum vero et feoum judicum semper in dominio sancti Petri*).
Fevum et Fevo, ch. LXXI, p. 42; ch. XCVII, p. 57; ch. XCVIII, p. 58; ch. CLXXXVII, p. 144; ch. CCXCIV, p. 147; ch. CCLX, p. 179; ch. CCCXXXVIII, p. 225.
Fevo presbiterii, ch. CXLVII, p. 93.
— de ecclesia de Camboliva, ch. LVI, p. 34.
Fidem suam (firmavitque per), ch. CXCVIII, p. 149.
Fiducias ejus fecit, ch. XCVII, p. 57.
Fiducie sunt propter hoc, *Geraldus de Faia*, presbiter, et *Johannes de Selaur*, P. p. 101, 9e ligne.
FILLINES (Arnaldus de), T. ch. XIX, p. 15.
Filiatione (Wido de Corberio, in die benedictionis ecclesie dedit pro), ch. LXIX, p. 39.
Fillinas (mansus de), ch. CCLXXXVII, p. 193.
Fiscalis ejus erat, ch. XV, p. 13. (Willelmus Amelvinus, fiscalis Girberti de Malamort).
Fiscales erant istius bordarie, ch. XIII, p. 12.
Fiscum Judicis. P. p. 99, 11e ligne.
— sacerdocii (*omnem fiscum, scilicet ex baptisteriis, ex penitenciis,*

ex manu attrectationibus et ex omnibus que ad *fiscum sacerdocii* pertinent, ch. VI, p. 6, 23e ligne.
Flamal (in orto), P. p. 134, 15e ligne.
FLAMENC (Wido), T. ch. CLXXXIII, p. 142, voir note 1, m. p.; T. ch. CLXXXIV, p. 143; T. ch. CXCI, p. 146.
Fodrum de sex mansis de Altafaia (terres incultes d'Hautefaye, comm. de Vigeois, données par Gui de Lastours), ch. CLIII, p. 98.
Fodris (suam partem de *fodris* de mansis supradictis de Altafaia), donnés par Golfier de Lastours, frère de Gui), ch. CLIV, p. 98.
FOIAZA (Wido de), T. ch. CXIX, p. 73.
Follada (mansus de la), act. La Feuillade, comm. et canton de Lubersac, ch. CCCXXVI, 219.
Fon (bordaria de la), P. p. 134, 11e ligne (*debet IIII. sext. frumenti*).
Fonta (bordaria), P. p. 103, 22e ligne (*debet I. sext. vini et I. panem*).
ontem Brivensis (in quadruvio ante fontem Brivensis), act. l'ancienne fontaine de Saint-Martin, placée à l'embranchement des routes de Brive à Argentat et de Limoges à Cahors, ch. IV, p. 3.
FONTIBUS (Petrus de) archipresbiter, T. ch. CCCXIV, p. 212.
Forcellas (allas), P. p. 103, 10e ligne et 112, 1re ligne.
FORMADEI, T. ch. CCXCVII, p. 198; T. ch. CCXCIX, p. 200; T. ch. CCC, p. 201; et ch. CCCXII, p. 211.
FOUCHER D'OLONZAC (Willelmus), T. ch. CCCXXXIII, p. 222.
FRAISSE (Helias del), T. ch. CCCXXXIII, p. 222.
— (Wido), T. ch. CCCXXXVIII, p. 226
FRAISSENET sive FRAISSANETH (Ainardus de), *miles*, T. ch. CCXVIII, p. 159; T. ch. CCLXVI, p. 182; T. ch. CCLXXIII, p. 186; ch. CCLXXXIV, p. 192; T. ch. CCXCV, p 197; T. ch. CCC, p. 200; T. ch. CCCVIII, p. 207 (*miles*); T. CCCXI, p. 210 (*miles*); T. ch. CCCXVI, p. 214 (*miles*).
Francorum rex, ch. VIII, p. 7 et 8; première charte avec cette mention. Voir au surplus aux mots : Aenricus, Hlotharius, Rotbertus, Philippus et Ludovicus, les chartes contenant cette qualification.
Frauners (mansus), P. p. 135, 4e ligne; P. p. 117, 22e ligne; P. p. 133, 29e ligne.
— (bordaria), P. p. 119, 3e ligne.
Fraus (mansus de), P. p. 117, 20e ligne.
— (orto de), P. p. 119, 7e ligne.
Frauz juxta Comaniac, act. Commagnac, comm. de Vigeois; ch. LIV, p. 33. (Voir note 2, même page).
Frauz de Altafaia, ch. LXVI, p. 39.
Frauz inter Vertrac et Murat, ch. LXVII, p. 40.
Frauz de la Vaissa, ch. CCCXVIII, p 215. (Voir note 1, même page).
Frauzis (cum pratis et silvis et frauzis), ch. CI. p. 59
Fraisse (mansus del), ch. CLXXXVI, p. 144.
Fressingas (mansus de), act. comm. d'Orgnac, P. p. 127, 7e ligne.
— (villa de), ch. XL, p. 26.
Freuls, (bordaria a), *sive Freor*, act. Frioux, comm. de Meuzac (Haute-Vienne), ch. LXV, p. 39; ch, CCLVIII, p. 177.

Fregols (molendinum de), P. p. 110, 17e ligne.
FRIAC (Petrus de), T. ch. LXVIII, p. 41. Voir au mot : AFRIAC
FRODINUS, T. ch. x, p. 10 ; T. ch. XXXIII, p. 23; ch. LXVI, p. 40.
— DE PORCARIA, T. ch. XXIV, p. 18.
FROTERIUS, T. ch. VIII, p. 8; D. ch. x, p. 9; D. ch. LXVI, p. 39. Voir aussi au mot Terrasson.
FRUINUS (Willelmus et Arbertus), D. ch. CCLXXXVII, p. 193; ch. CCLXXXIX, p. 194.
— (Raimundus), monacus, T. ch. CCLXXXVII, p. 194. (Voir aussi au mot : BRE).
FULCALDUS LA ROCHA, T. ch. LVII, p. 35.
— (Ademarus), T. ch. CVI, p. 63.
FULCHERIUS (Gauzfredus), T. ch. XLII, p. 27.
— (Petrus), monacus et sacrista, T. ch. CCLXXXVII, p. 194 ; ch. CCCXXXVIII, p. 226.
— (Petrus, chevalier croisé), ch. CCCXXXVIII, p. 225.
— (Bernardus), même charte.
— (Elias), *idem*.
— (Petronilla), *idem*.
Fulcuzu (mansus), P. p. 116, 9e ligne.
— (Jutzia manso), ch. CCCXLI, p. 228.

G

GAETA (Ademarus de), chevalier croisé. T. ch. CXIII, p. 68 ; D. ch. CXCIII, p. 147; ch. CCXCVII, p. 198.
— (Aimiricus, T. CCXCVII, p. 198.
— (Iterius de), D. ch. CCCXXVI, p. 219.
— (Petrus de), ch. CXXII, p. 75 (dare habet V solidos *accaptamenti*).
— — D. CXCIII, p. 147; T. ch. CCLXX, p. 184.
— (Galiardus de), D CCXCVII, p. 198.
Gaeta de Malmont (bordaria Rotgerii), P. p. 100, 5e ligne.
GALDAZ, T. ch. CCLXV, P. 181.
Gallos (bordaria La Cumba debet III), P. p. 110, 29e ligne.
GALTERIUS, prior monasterii, T. ch. LXXXIX, p. 53; T. CXX, p. 74; ch. CXXI, m. p.
— bajulus Bernardi Malamancia, ch LXXII, p. 42.
— — Gaucelmi Bernardi [de Pierrebuffière], ch. CXII, p. 67.
Gandalonia, act. La Gandalonie, comm. de Magnac-Bourg (Hte-Vienne), autrefois dans la paroisse de Meuzac, ch. CCCVII, p. 206. (Voir note 1, même page, sur les divers établissements des Vandales dans le Limousin).
Garda Doira sive Doura (terra del la), ch. CCXII, p. 170, ch. CLXXXV, p. 143; ch. CCCXXXII, p. 222.
GARDA (Geraldus la), D. ch. CCXCI, p. 195, D. ch. CCCI, p. 201.
— (Stephanus de la), T. ch. CCLXXXVII, p. 194; D. ch. CCXCI, p. 195; D. ch. CCCI, p. 201.
— (Ugo Meschins de la), ch. XXVI, p. 19.

GARACH (Ramnulfus de), *archidiaconus*, T. ch. CCCXIV, p. 212.
Garembosc (mansus), P. p. 103, 16e ligne.
Garenzam (et convenerunt garenzam facere), ch. CCLXVII, p. 183.
GARFANIUS (Johannes), T. ch. XXXV, p. 24.
GARIT (Petrus), aussi écrit Guarihi, Garis, Gariz, Guarit, Garitus et Garidus, (monacus), T. ch. C, p. 59; T. ch. CIII, p. 61; T. ch CXIX, p. 73 (*Garis*); T. ch. CXL, p. 88 (*Garit*); T. ch. CXLVI, p. 92; T. ch. C LVII, p. 94 (*Guarit*); T. ch. CXLVIII, m. p.; T. ch. CLXXVII, p. 139; T. ch. CLXXXIV, p. 143; T. ch. CXC, p. 145; T. ch. CXCXVI, p. 148; T. ch. CCIV, p. 151 (*Guarihi*); T. ch. CCXIV, p. 157 (*Garis*); T. ch. CCXXVII, p. 162 (*Garith*); T. ch. CCXXX, p. 164; T. ch. CCXXXIII, p. 165 (*Garitus*); P. p. 114 16e ligne (*Petrus Garis, prepositus*); ch. CCLIV, p. 175 (*Petrus Guaridus*); T. ch. CCLXXII, p. 185.
GARMAZA (Petrus de), ch. CXVIII, p. 72; D. CXXII, p. 74; ch. CXLVI, p. 92; ch. CLV, p. 98 et 99; D. CCCVI, p. 205.
— (Wido de) ch. CLV, p. 98.
Garmaza a Montanac, act. Garamazes et Montagnac, comm. de Saint-Martin-Setpers, P. p. 102, 3e ligne.
GARNERIUS, D. ch. XLVI, p. 29.
Garriga (La), act. Garrigue, comm. de Chavagnac (Dordogne) (*in vicaria de Cavaniaco*).
— (III mansos al la Garriga), ch. XXIII, p. 16; ch. CXXXIII, p. 75 (in tribus mansis a la Garriga).
Gasconia (tribus mansis de la), ch. LIV, p. 33.
GASCUS (Petrus), ch. XVII, p. 14.
Gata (bordaria la), P. p. 121, 24e ligne, P. p. 134, 29e ligne.
GAUCELMUS [DE PETRABUFEIRA], D. ch. LIX, p. 36.
GAUZBERGA, mère d'Aina, ch III, p. 2.
GAUZBERTUS DE BELFORT, T. ch. XXIII, p. 17. Voir aussi au mot : Belfort.
— MALAFAIDA, monacus et sacrista. Voir au mot : Malafaida.
— (archidiaconus Lemovice sedis), T. ch. LXXXIV, p. 50.
GAUZFREDUS (archipresbiter), T. ch. CCLII, p. 174.
GAUZFREDUS DELLEIRIZ sive DEULAIRIT, prepositus monasterii, T. ch. IV, p. 3, et presque toutes les chartes suivantes sous les abbés Gérald de Lestrade, Pierre Alboin et Rainald de Roffignac (1082-1124). Deux parmi elles, ch. LXIV, p. 39 et ch. LXXVI, p. 44, nous font connaître son véritable nom *Delleiriz*, et ch. CCXXXIX, p. 168, nous donne une légère variante *Deulairit*; la charte LXXXIV, p. 50 le mentionne comme prepositus *Vosiensium*; la ch. CCLI, p. 173, constate qu'il avait construit une maison près de l'église d'Yssandon.
GENEBREIRA (Gauzfredus de la), D. ch. CIII, p. 60; T. ch. CVI, p. 63.
— (Rainaldus de la), *idem*.
— (Aimiricus de la), monacus, T. ch. CCCVI, p. 205.
— — T. ch. CCCVIII, p. 207; T. ch. CCCXIII, p. 211, et CCCXXVIII, p. 220.
— (Ademarus de la), T. ch. CXXXII, p. 81.
Genesta (mansus et cap mansus de La), act. La Geneste, comm. de Chamboulive, ch. XXXVI, p. 25; ch. XXXVII, p. 25; ch. XXXIX, p. 26; P. p. 126,

12e ligne ; P. p. 120 et 121, 7e et 12e lignes ; ch. CXLII, p. 89, et ch. CCXXVII, p. 162.
Genollac (villa de), act. Genouilhac, comm. et canton de Donzenac, ch. III, p. 2 et CXXXII, p. 81.
Genre (mansus al), P. p. 136, 30e ligne.
GERALDUS, Lemovicensis episcopus (1140-1177), ch. CLXVIII, p. 129; ch. CCC, p. 201 ; ch. CCCVIII, p. 207; ch, CCCX, p. 209 ; ch. CCCXI, p. 210 ; ch. CCCXII, p. 211 ; D.ch. CCCXIV, p. 211 (charte datée 1144), ch. CCCXVI, p. 214 (apud *Lemovicas* episcopo), ch. CCCXXIV, p. 218; ch. CCCXLI, p. 229.
GERALDUS, Vosiensis abbas (1082-1091), (Gerald de Lestrade, premier abbé de la Réforme de Cluny), ch. IV, p. 3 ; ch. VI, p. 5 ; ch. XIII, p. 11 ; ch. XIV, p. 12 ; ch. XXIII, p. 16 ; ch. LI, p. 31 ; ch. LVII, p. 35; ch. LXXV, p. 44; ch. CXXIV, p. 76; ch. CXXXII, p. 80; ch. CLXXI, p. 131 ; ch. CLXXIX, p. 140; ch. CCXXXIX, p. 168.
— Usercensis abbas ; ch. LXXXIV, p. 49.
— Sancti Sori abbas, ch. XXIII, p. 16. (Saint-Sour de Terrasson, Dordogne).
— prior Brivensis, ch. CCCXL, p. 227.
— armarius monasterii. Voir au mot *Armarius* les chartes le concernant.
— secretarius monasterii, T. ch. CXCII, p. 146; T. ch. CCXVI, p. 158; T. ch. CCLXV, p. 181 ; T. ch. CCLXX, p. 184 ; remplace comme sacriste Rainald de Roffignac, nommé abbé en 1111.
— DE TURRIBUS. Voir au mot : Turribus.
— DE SANCTO MICHAELE. Voir au mot Sanctus Michael.
— DE NOALIIS. Voir au mot : Noaliis.
— *vicarius*. D. avec sa mère, *Restibiria*, ch. XVI, p. 13 ; T. ch. XXXVII, p. 25.
— DE VOSIAS. D. ch. LXX, p. 42. Voir aussi au mot : Vosias.
GIBRA (Gerardus), T. ch. IV, p. 3.
GIBRADUS, T. ch. VIII, p. 8.
GIBRALDUS (Petrus), capellanus de Comborn, T. ch. CXLIII, p. 90.
GIMELL (Helias de), T. ch. CLXXVII, p. 139, (accompagne l'évêque Eustorge en 1111, ch. datée).
GLANJAS (Petrus de), D. ch. CI, p. 60; T. ch. CXI, p. 67; D. ch. CXXI, p. 74.
— (Petrus de), T. ch. CXXII, p. 75.
— (Geraldus de), T. ch. CCLXV, p. 176.
— (Bernardus de), D. ch. CXXI, p. 74.
Goira (mansus a la), P. p. 122, 11e ligne.
GOIRES (Geraldus), P. p. 122, 15e ligne ; P. p. 123, 2e ligne.
GOLFERIUS DE TURRIBUS. Voir au mot *Turribus*.
Gorza (mansus de la), ch. CCXXXIX, p. 168.
Grammaticus (Willelmus), T. ch. CXVIII, p. 72.
GRANDIMONTE (Petrus de), T. ch. CCXIII, p. 156.
— (Amelius de), T. ch. CCXCIV, p. 197.

GRANET (Johannes), T. ch. CCCXXIII, p. 218.
GRANGAS (Petrus de), T. ch. LIX, p. 36 (très probablement le même que Petrus de Glangas; paraissent tirer leur nom de Glanges, chef-lieu de comm., arrond. de Saint-Yrieix, Haute-Vienne).
GRANSCHAMS (Petrus de), P. p. 114, 20e ligne.
Grata ruina (bordaria de), act. Graterogne, comm. de Vigeois, ch. CCCIII, p. 203.
Graulla (al la), P. p. 113, 16e ligne.
Grauleria (La), act. La Graulière, chef-lieu de comm., canton de Seilhac, ch. XII, p. 10.
Gresas (ecclesia de), act. Grèzes, chef-lieu de comm , canton de Terrasson (Dordogne) (*in pago Petrogoricensi, in vicaria de Cavaniaco*), ch. VIII, p. 8,
Gresa (mansus de la), placé autrefois à côté de Saint-Nicolas-de-Bracchar, comm. d'Allassac, aujourd'hui disparu, ch. CXXXI, p. 80.
Grezas (mansus Beraldi a), ch. LIV, p. 33.
— (mansus Chatbaldi de), ch. LXIX, p. 41 ; ch. CCLXVIII, p. 183.
GRIPHON (*miles*), ch. CCCVII, p. 207.
Grimal (mansus), ch. CCXXXIII, p. 165.
GRIMOARDUS (Audebertus), monacus et abbas Usercensis, ch. CXVIII, p. 72; T. ch. CCLII, p. 174 ; T. ch. CCLXVII, p. 183.
— (Petrus), monacus, T. ch. CCLXVII, p. 183.
Guarnaldi (mansus), P. p. 107, 21e ligne.
GUIDO, sive Wido, prior Vosiensis, T. ch. CCLVIII, p. 178; T. ch. CCLXVI, p. 182.
GUILLABALDUS (Petrus), monacus, T. ch. VII, p. 7 ; ch. CXXII, p. 75 ; ch. CLXXXVIII, p. 145; P. p. 102, 16e ligne.
GUITARDI (Stephanus), T. ch. LXXXVII, p. 52.

H

Henri I, roi de France. Voir au mot *Aenricus*, les chartes passées sous son règne.
Hierosolimitanum (*Bernardus unus ex Breenensium principibus cum jam iter Hierosolimitanum incipere vellet, in quo obiturus debitum mortis persoloit*), D. ch. LXXXVI, p. 51.
Hlotharius rex franeorum. V. au mot Lotharius.
Homo (Helias de Curvosalice dicebat quod quando *homo* abbatis Vosiensis fieret, XII solidos ei dare ex more deberet), ch. CCLXVI, p. 182.
Homo abbatis (quando *homo* abbatis fieret, XII, sol. ci dare ex more deberet), ch. CCLXVI, p. 182.
Honore (quicquid habebat vel exquirebat in *honore* et terra sancti Petri), ch. LXXVII, p. 45.
Honorem (ut in primo anno quo *honorem* possederint, ch. XI, p. 10.
Honores (R. Rofiniaci concessit Deo et sancto Petro terras et *honores* quas parentes ejus dederant), ch. CCX, p. 154.
HOTO BERNARDUS DE BRÉ. V. au mot BRÉ les chartes le concernant.
HUGO (Rainaldus) sive Ugo. V. au mot Ugo.

I

IEROSOLIMAM, Iherosolimis, et Ierusalem, ch. v, p. 4; ch. LXXXVI, p. 51; ch. CIV, p. 62; ch. CVII, p. 64; ch. CXIII, p. 67; ch. CCXI, p. 155; (*Petrus de Noaliis antequam vellet ire Ierosolimam*); ch. CCLXXXIV, p. 192; ch. CCCXVI, p. 214, et ch. CCCXXXVIII, p. 225.
IHESU Christi sepulcro jam ab infedelium potestate erupto, ch. CVI, p. 63.
ILDEARDIS, uxor Bernardi de Margarita, ch. XIII, p. 12.
— mater Ramnulfi Galterii, ch. LII, p. 31.
— uxor Roberti de Sadra, D. ch. XXIV, p. 18.
— DE PETRA, P. p. 116, 32e ligne.
Illustrem virum (nepotem suum virum *illustrem*), testament de saint Yrieix, ch. CLI, p. 97.
IMO, prepositus monasterii (996-1031), ch. XLIV, p. 28.
IMONE, T. ch. II, p. 2; T. ch. XLI, p. 27.
INNOCENCIUS, papa, ch. CXXXVII, p. 85; ch. CLXXVI, p. 138; ch. CCLX, p. 179; ch. CCC, p. 201; ch. CCCVIII, p. 207; ch. CCCX, p. 209; CCCXI, p. 210; CCCXIII, p. 211.
Inter duos annos (bordaria Al Ball *inter duos annos* debet I popadam et I gallinam et explectum), P. p. 99, 17e ligne.
IRATUS (Bernardus), T. ch. IV, p. 3; T. ch. LXXI, p. 42; T. ch. LXXVII, p. 45; P. p. 119, 33e ligne; D. ch. CLXXXIX, p. 145; T. ch. CXCIV, p. 147; D. ch. CXCVIII, et CXCIX, p. 149; D. ch. CC, p. 150; D. ch. CCI et CCII, p. 150; ch. CCXCIV, p. 197.
IRATUS (Bernardus *junior*), D. ch. CCC, p. 200.
Ispania (*cum vellent proficisci in*) Doitranus, Arbertus, Wido et Ademarus de Kareiras partent pour la croisade de 1116 contre les Maures d'Espagne, ch. CCXX, p. 159. V. note 4 même page.
Issidolea (pratum de), ch. CLXXXIX, p. 86.
ITERIUS, Lemovicensis episcopus (1053-1073), D. ch. CLXXIII, p. 132.
ITERIUS BERNARDUS [DE PETRABUFEIRA], D. ch. LIX, p. 36.
IVERNS (Johannes), T. ch. CCVII, p. 153.

J

JALAIS (Petrus de), monacus, T. ch. V. p. 4; T. ch. XIX, p. 15.
Jamnarne (mansus), act. Jammet? comm. de Saint-Bonnet-Lenfantier, ch. XV, p. 13.
Jarauzol (in duobus mansis de), P. p. 120, 12e ligne; P. p. 121, 4e ligne.
JARRIGA (Stephanus de la), T. ch. CCCXXXVI, p. 224.
— (Geraldus de la), P. p. 114, 5e ligne.
Jarrua (alla), act. La Jarrousse, comm de Saint-Julien-le-Vendômois, P. p. 113, 5e ligne.
JAU (Geraldus de), D. ch. CXLVIII, p. 94; CXLIX, même page.
— (Wido de), *id.*
— (Boso de), D. ch. CXLIX, p. 94.

Jaujac, sive Geogeat (mansus de), act. Jaujac ou Geogeat, comm. de Vigeois, ch. XIX, p. 15; ch. CXI, p. 66; CCLV, p. 176; ch. CCCXVII, p. 214.
JAUJAC (Aimiricus de), donné avec ses trois fils par Hugo Denz, ch. CCLXI, p. 179.
— (Rainaldus de), *id.*
— (Geraldus de), *id.*
— (Stephanus de), *id.*
Javaudes (*alodum* meum de), ch. CXXIV, p. 76.
Javerlac (bordaria de), vill. placé à côté d'Hautefaye, comm. de Vigeois, et disparu aujourd'hui, ch. LI, p. 30.
— (mansus de), LII, p. 31.
— (III mansos in), LXVI, p. 39.
— (II[os] mansos in villa de), ch. LXXXVI, p. 51; ch. CXCI, p. 146; ch. CXCIX, p. 149.
— (Lafauria de), ch. CXLIX, p. 94.
JAVERLAC (Geraldus et Stephanus de), T. ch. CXLIX, p. 94.
Javerliaco (III mansos in), ch. X, p. 9.
JENESZ (Wido), T. ch. CXVIII, p. 72.
Jerba (terra), ch. CCCXLI, p. 228.
Joculare de Septem Piros (Petrus), T. ch. CLXXXIX, p. 145.
JOHANNES, *Decanus* Vosiensis, T. ch. III, p. 2 (1031-1060), ch. XII, p. 11; ch. XV, p. 13; ch. XVII, p. 14; ch. XXIII, p. 16; ch. XXX, p. 21; ch. XXXV, p. 24 (monacus 996-1020); ch. XLIV, p. 28; (monacus 996-1030) ch. CXXXI, p. 80 (decanus 1031-1040), ch. CLXXIII, p. 132 (decanus 1053-1073).
— presbiter, T. ch. XXXIV, p. 23; XXXIX, p. 26.
JORDANA, mater Arberti de Chamairac, D. ch. CCLVII, p. 177.
Josmaizos (La Graula de), act. *Joumejoux*, comm. de Saint-Pardoux-Corbier, ch. CXLIV, p. 90; P. p. 102, 4[e] ligne.
Jornal (bordaria Audeberti [debet] III gallos, dimidium sextarium de civada et I *Jornal*), P., p. 110, 27[e] ligne.
Jove (alodum de), ch. CCXXIX, p. 163.
Jove (mansus al), P. p. 103, 19[e] ligne.
— (bordaria de), P. p. 112, 4[e] ligne.
Juda Scariothis (cum Datam et Abiron, et Juda Scariothis in profundum infernum demergatur), ch. LXVI, p. 40; ch. CII, p. 60; (cum Juda traditore, qui dominum suum tradidit in inferno penas eternales lugeat); ch. CXV, p. 70 (Juda traditore); ch. CXLIII, p. 90; ch. CLXXIII, p. 132; ch. CLXXVII, p. 139.
JUDEX (Petrus), D. ch. CII, p. 60.
Judex sancti Petri (Johannes), T. ch. CII, p. 60.
Judicis (bordaria Geraldi), P. p. 119, 13[e] ligne.
Jutzal (mansus), ch. CLXXX, p. 141; P. p. 107, 24[e] ligne.
Jutzal de Pardinas (mansus), ch. CLXXIII, p. 132.
Jutzessa (Petronilla la), ch. CCXXXVII, p. 167.
JUTZIA (Petrus de), D. ch. CL, p. 95.
— (Petronilla de), D. *id.*
Jutzia de IIII[or] mansis de Borzac, ch. CCCXLI, p. 228.

Jutziam, synonyme de justicia, ch. LV, p. 34 ; ch. CXXII, p. 75 ; ch. CXXIV, p. 76 ; ch. CCXXVII, p. 162 ; ch. CCXL, p. 169 ; ch. CCLXXXVI, p. 193.
— de Jaujac, act. Geogeat, comm. de Vigeois, ch. CCXCXIX, p. 199.
Jutzie (omnem fevum in dominio de vicecomite Lemovicensi, ch. CII, p. 60.
— (medietatem), ch. CXXI, p. 74.

K

Kalendas aprilis, ch. CCCV, p. 204.
— decembris, ch. CCCXVII, p. 215.
KAREIRAS, sive Karerlis. V. au mot *Carreiras*.
KARISMA, mater Stephani, D. ch IX, p. 8.

L

LABRANDA (Gauzbertus), T. ch. CLXIV, p. 125.
Lac sive *Lacu* (bordaria del), act. Lescure, comm. de Saint-Pardoux-Corbier, ch. LXIV, p. 39 ; P. p. 112, 6e ligne.
Lacalm (mansus), P. p. 112, 25e ligne.
LACAPRA (Geraldus), T. ch. CXLII, p. 89.
LACHALM (Deusde), T. ch. XII, p. 11.
Lachalm (dimidium mansum a), ch. XIX, p. 14.
LACHAMBA (Petrus), ch. CCCXXXII, p. 222 (*et absolvo Colibertum meum P. Lachamba*).
Lachanal (mansus de), act. même nom, comm. de Sadroc, ch. CCCXX, p. 216.
— (terra de), ch. CCCXXI, p. 217.
LACHAPELLA (Ademarus Ugo), D. ch. CCCXXI, p. 217.
— (Geraldus), D. *id.*
— (Petrus Ugo), D. *id.*
LACHASSAINA (Geraldus), presbiter, T. ch. CLXXV, p. 137.
LACHASSANA (Petrus de). Voir au mot : Chassana.
LACHEZA (Stephanus), T. ch. CXIX, p. 73.
LACOSTA (Stephanus de), P. p. 121, 21e ligne.
Lacosta (bordaria), ch. CCCXLI, p. 228.
Lacroix de Lage, voir au mot *Subcruce*.
Lacu (bordaria), sive *del Lac*, act. Lescure, comm. de Saint-Pardoux-Corbier, ch. LXIV, p. 39.
LADENS *sive* DENS, voir au mot : Dens.
Ladorniac, chef-lieu de comm. (Dordogne), ch. IX, p. 8. V. *Lodorniac*.
Lafauria (mansus de), actuell. Lafaurie de Javerliac, comm. de Vigeois, ch. CXLVIII, p. 94, et CLIX, m. p. V. note 1, même page.
Lafauria, act. Lafaurie, comm. de Chamboulive, ch. CXLI, p. 89.
Lafaurie d'Allassac. V. au mot *Faorgiis*.
Lafeuillade, comm. de Lubersac. V. au mot Follada.
Lafont (mansus de), P. p. 108, 11e ligne.
LAFULLIA (Willelmus), T. ch. CXLIX, p. 95.

LAGARDA. V. au mot GARDA.
LAGENEBREIRA. V. au mot *Genebreira.*
Lagenesta (mansus et cap mansus). V. au mot *Genesta.*
Lagorza (mansus de), P. p. 110, 12e ligne.
Lagraula de *Josmaizos*, act. Jouméjoux, comm. de Saint-Pardoux-Corbier, ch. CXLIV, p. 90.
Laia (bordaria) ch. CCCVIII, p. 207.
Laicorum (in presentia *laicorum*), ch. LXXXVII, p. 52.
Lajac (Jutzia de Lastenezos de Lajac), ch. CCCXLI, p. 228.
Lalo (terra de Lalo à Comainac), ch. CCCXLI, p. 228.
LALOU (Petrus del), T. ch. CCXL, p. 169.
Lamannania (mansus de), act. La Moneille, comm. de Voutezac, ch. CXXXIX, p. 85; ch. CXCIII, p. 147; P. p. 87, 18e ligne; P. p. 102, 22e ligne et p. 111, 18e ligne.
LAMARCA (Bernardus), T. ch. CLXIV, p. 125.
— (Petrus), *miles*, T. ch CCCX, p. 209.
LAMASA (Geraldus), T. ch. CXIX, p. 73; ch. CL, p. 95; ch. CXCVI, p. 148.
— (Rainaldus), T. ch. CCCXX, p. 216.
Lamasa (mansus de), act. Lamaze, comm. d'Uzerche, ch. XXIV, p. 18; P. p. 116, 18e ligne; P. p. 133, 12e ligne, et ch. CCCXLI, p. 229.
Lana (totum decimum excepta *lana* et avena), ch. CCCXV, p. 213.
Laodiciam (Wido de Bré iter Ierosolomitanum cepit et usque ad *civitatem Laodiciam*, ubi defunctus, Deo largiente requiescit). Laodicée, ville de l'Asie Mineure, prise et reprise par les Croisés, ch. CXIII, p. 68, et note 1, m. p.
Laornac (mansus de), act. Lornac, comm. de Perpezac-le-Noir, P. p. 117, 21e ligne,
— (mansus Frauner de), P. p. 135. 14e ligne.
— (bordaria, P. p. 122, 1re ligne.
— (mansus Clavel de), P. p. 135, 19e ligne.
— (bordaria tingarda de), *id.*, 27e ligne.
— (jutzia de), ch. CCCXLI, p. 228.
LAORNAC (Johannes de). P. p. 117, 25e ligne; P. p. 135, 17e ligne.
LAPLANCA *sive* LA PLANCHA (Geraldus), ch. LXXIV, p. 43.
— (Raimundus de), T. ch. LXXIII, p. 43; T. ch. XCIX, p. 58; ch. C, p. 59; D. ch. CLXXIV, p. 132; T. ch. CXCII, p. 146.
— (*La Plancha*), T. CCLV, p. 176; ch. CCLXXII, p. 185; T. ch. CCLXXXV, p. 192; T. ch. CCXCIV, p. 197; T. ch. CCC, p. 200; T. ch. CCCX, p. 209 (*Laplancha*).
La Polga (bordaria), act. La Pleuse, comm. d'Allassac, P. p. 108, 25e ligne, ch. CLX, p. 115; CLXI, même page; P. p. 123, 14e ligne.
— (mansus), P. p. 99, 24e ligne.
LAPORTA (Bertrannus), D. ch. ch. CCCXXXVII, p. 224.
— (Wido), D. *id.*, p. 225. V. au mot Porta.
LAROCHA (Fulcaldus), T. ch. LVII, p. 35; T. ch. CLXXIX. p. 140.
— (Garnaldus), ch. CV, p. 62.

LAROCHA (Geraldus), T. ch. LVII, p. 35; T. ch. CLXXIX, p. 140; T. ch. CLXXXVIII, p. 145.
— (Geraldus), presbiter de Celom, T. ch. LIX, p. 36; T. ch. CLXXXVIII, p. 145.
— (Johannes), T. CCCXXII, p. 217.
— (Stephanus), T. ch. LIX, p. 36.
— (Radulfus), T. ch. CLXIV, p. 125.
LASALA (Wido), T. ch. CCLXXXIII, p. 191; ch. CCCIX, p. 208; ch. CCCXXIX, p. 221.
La Saleza (mansus de), act. La Salesse, comm. de Saint-Germain-les-Vergnes, ch. XXXIX, p. 26.
Laschezas, act. Leschaizes, comm. de Vigeois, ch. LXVII, p. 40.
Lascoiz (mansus de), act. Lascout, comm. de Saint-Ybart, P. p. 102, 23e ligne.
Las Cossiza (bordaria), P. p. 103, 7e ligne.
Lascouz (parrochia del), act. chef-lieu de comm., ch. CCLXXXV, p. 192.
Lascoutz (al), P. p. 109, 31e ligne, ch. XXXIV, p. 23; ch. CXLI, p. 88.
Lascrotas (mansus de), ch. LXXXV, p. 50.
Lassaina (bordaria), ch. CCXLI, p. 169 (Les Sagnes, comm. de Vigeois).
— (mansus), ch. LXXXIX, p. 53.
LASTORS (Archambaldus de), T. ch. IV, p. 3.
LAS TOURS (Gouffier, Gérald, Gui et Olivier de). V. au mot *Turribus*.
Lastrada (mansus de), ch. LXXXIX, p. 53.
LATORC (Wido), D. ch. CCLXVII, p. 182.
LATOR (Rotbertus), T. ch. CXXXVIII, p. 85.
LATREMOLLA (S), T. ch. CCCXXVII, p. 220.
— (Petrus), T. ch. CCCXXVII, p. 220.
Laucha de Sandun (mansus del), ch. XCVIII, p. 58. V. note 1, m. p. (act. Puy-de-Leix, comm. d'Yssandon?).
Lauteira (frauz de) sive *Lanteira*, act. Lanteirie, comm. de Roziers-Juillac, ch. XXXIV, p. 23, et CCCXI, p. 209.
Lauter sive *Lanter* (mas), P. p. 111, 24e ligne; P. p. 112, 3e ligne.
Laval (mansus de), P. p. 108, 6e ligne; P. p. 126, 24e ligne.
— (terra a), ch. CCCXXXI, p. 221.
LAVALL (Rotbertus), T. ch. CCLXII, p. 180.
Lavaur (in manso), P. p. 87, 1re ligne.
LAVILA (Bernardus). T. ch. CCCXXXV, p. 223 (*miles Combornensis*).
— (Egidius de), T. ch. CCXXXIV, p. 166.
— (Bernardus), D. ch. CLXVI, p. 125.
Lazari (*die qua lecta est Evangelicæ resuscitatio Lazari*), ch. CCCV, p. 204.
Lecto (vestes prepararent in dorso et in *lecto*), ch. CCCXXXVIII, p. 226.
Lemovica (in Lemovica urbe), act. Limoges, ch. CXXVI, p. 78.
Lemovicas (apud), ch. VI, p. 5; ch CLI, p. 95. Testament de saint Yrieix (572).
Lemovice sedis tenente, ch. CXXV, p. 77, voir à Eustorgius et Geraldus, évêques de Limoges, les chartes avec mention analogue.
Lemovicense presule, ch. CCX, p. 155.

Lemovicensi cathedra (Widone episcopo in), ch. CXXIV, p. 77.
Lemovicensis, abbas (Ademarus), ch. LXXXIV, p. 49, et note 1, même page.
Lemovicensis, vicecomes (Ademarus), D. ch. CI, p. 59, et CCXLIX, p. 172.
Lemovicine urbis, ch. CIII, p. 61 (Eustorgio tenente episcopatum urbis *Lemovicine*).
Lemovicensium (Widone Cathedra *Lemovicensium* sedente, ch. LXXXIV, p. 50.
Lemovicorum episcopo, ch. LVI, p. 35 ; ch. LVII, p. 35, et ch. CXLII, p. 89.
LESPINAZ (Geraldus), D. ch. CXVI, p. 71.
— (Petrus de), P. p. 103, 27e ligne.
Lespinaza (mansus de) P. p. 110, 6e ligne ; P. p. 120, 15e ligne, P. p. 121, 4e ligne.
Les Chantit (bordaria a), P. p. 124, 25e ligne ; P. p. 136, 7e ligne.
— *de La Valada*, P. p. 137, 5e ligne.
Leuter (bordaria), act. comm. d'Estivaux, ch. CXXV, p. 77.
LIAPECS *sive* LIAPET (Artmandus), T. ch. XII, p. 11.
— (Ugo), D. ch. XXIII, p. 17.
— (Helias), T. ch. CCXXII, p. 161.
Liginiac (capella de), act. disparue ; à rapprocher de la ch. CCLXXXVIII où le même lieu parait mentionné : *Le Puy de La Chapelle* de *Lizinac*, donné également par un de Varetz, actuellement peut être le Puy de La Chapelle de Sainte-Marguerite, comm. d'Allassac, ch. LXXXVIII, p. 52.
Ligiral (bordaria a), ch. LXXXIII, 48.
Linairac (parrochia de), act. Lignerac, chef-lieu de comm., ch. CCLIII, p. 174.
LIMANNA (Bernardus de), T. ch. CLXXVII, p. 139.
LIMUIOL (Aimiricus de), D. ch. CCCXXXVI, p. 224.
— (Gaubertus de), *id.*
— (Geraldus de), *id.*
Liniac (bordaria a), act. Lignac? comm. de Saint-Sornin, ch. CXCIII, p. 147.
Lino (una ponnada de), P. p. 136, 10e ligne.
Lioniairun (in orto del), ch. CCLIV, p. 175.
Listra (*de una listra*, illi de Bollac debent III den.), P. p. 135, 22e ligne.
Lizinnac (le Poy de la Capella de Lizinnac), act. le Puy de la Chapelle Sainte-Marguerite, comm. d'Allassac, ch. CCLXXXVIII, p. 194. V. aussi *Liginiac*.
Loberciac sive *Lobersac*, Luperciac, Loberciacum, act. Lubersac, chef-lieu de canton, ch. XCIII, p. 54 (*apud Loberciac*) ; ch. XCVI, p. 56 (*in parrochia de Loberciac*, *in decima de Loberciac*), ch. CLXX, p. 130 ; ch. CCCXXVI, p. 219 (*apud Loberciacum*) ; ch. CCCXXXI, p. 221 (*in parrochia Luperciarci*.
LOBERZAC *sive* LOBERCIAC (Ademarus de), T. ch. CCLXVII, p. 183.
— (Stephanus Geraldus de), T. ch. CCCXII, p. 211 ; T. CCCXIII, m. p.
— (Petrus Geraldus de), T. ch. CCCXVI, p. 214.
LOCAPOLS (Constantinus), P. p. 114, 28e ligne.
Lodorniac, act. Ladorniac, chef-lieu de comm. (Dordogne), ch. IX, p. 8.
LONGOPODIO (Geraldus de), T. ch. XV, p. 13.
— (Rotlandus de), T. ch. CXXXIII, p. 82.

LOPIAC (Audebertus de), D. ch. CLVIII, p. 105 ; D. ch. CXCIV, p. 147, (les deux chartes constatent : *in extremis positus*).
LOPIANC (Bernardus de), T. ch. CXIX, p. 73.
— (Stephanus de), P. p. 126, 29e ligne.
— (Constantinus de), P. p. 126, 31e ligne.
Lopianc (bordaria de). P. p. 126, 35e ligne.
LOPAUC (Johannes), T. ch. CCCXXVII, p. 220.
LOTHARIUS, rex Francorum (954-986), ch. VIII, p. 8 (*Hlotharius*), ch. IX, p. 8 ; ch. XVIII, p. 14 (*Lotharius*) ; ch. XLIII, p. 28 (*Hlotarius*) ; voir aussi au mot *Hlotharius*).
LOUIS-LE-GROs, roi de France (1108-1137). V. au mot *Ludovicus*, les vingt-neuf chartes passées sous son règne.
LOUIS-LE-JEUNE, roi de France (1137-1180). V. au mot *Ludovicus, dux Aquitanorum*, les neuf chartes passées sous son règne.
Luc (mansus de), act. Luc, comm. de Condat, ch. CCLXXIV, p. 189.
LUCIUS, papa, ch. CCCXIV, p. 212.
LUDOVICUS, rex Francorum, ch. LXXIV, p. 44 ; ch. LXXXII, p. 48, ch. CXIX, p. 73 ; ch. CXXVI, p. 78 ; ch. CXXXIV, p. 83 ; ch. CXLII, p. 89 ; ch. CXLIII, p. 90 ; ch. CXLV, p. 91 ; ch. CLXII, p. 115 ; ch. CLXVI, p. 126 ; ch. CLXVIII, p. 129 ; ch. CLXXII, p. 131 ; ch. CLXXVII, p. 140 ; ch. CXCVII, p. 149 ; ch. CCIV, p. 151 ; ch. CCVI, p. 152 ; ch. CCX, p. 155 ; ch. CCXXV, p. 162 ; ch. CCXXXII, p. 165 ; ch. CCXXXIV, p. 166 ; ch. CCXXXV, m. p. ; ch. CCLIII, p. 175 ; ch. CCLIV, m. p. ; ch. CCLVIII, p. 178 ; ch. CCLX, p. 179 ; ch. CCXCV, p. 197 ; ch. CCCIV, p. 203 ; ch. CCCV, p. 204 ; ch. CCCVI, p. 206,
LUDOVICUS, rex Francorum et dux Aquitanorum, ch. CCC, p. 201 ; ch. CCCVIII ; p. 207 ; ch. CCCX, p. 209 ; ch. CCCXI, p. 210 ; ch. CCCXII, p. 211 ; ch. CCCXIII, m. p. ; ch. CCCXIV, p. 212 ; ch. CCCXVI, p. 214 ; ch. CCCXLI, p. 229.
LUIRE (Arnaldus de), T. ch. CXLI, p. 89.
Lumen comparendum, ch. CCCIII, p. 202 (ad altare Sancte Marie ad *lumen* comparendum).

M

MACRIFORTIS *sive* MAGRIFORTIS et MAGREFORZ.
— (Aimiricus), T. ch. CLXIII, p. 122 (*miles*) ; T. CCLIX, p. 178 ; T. ch. CCCV, p. 204 ; T. ch. CCCXIX, p. 216.
— (Gaucelmus), T. ch. CCCV, p. 204 ; T. ch. CCCXIX, p. 216.
— (Geraldus), T. ch. CXIII, p. 68 ; D. ch. CXXIX, p. 79 ; P. p. 101, 8e ligne ; T. ch. CCLV, p. 176.
— (Petrus), T. ch. CCCIX, p. 208 (*fidejussor*) ; T. ch. CCCXIX, p. 216.
— (Wido), T. ch. CXLIX, p. 94 (monacus) ; T. ch. CLXXV, p. 137 ; T. ch. CCXIV, p. 197 ; T. ch. CCC, p. 201 ; T. ch. CCCXVII, p. 215 ; T. ch. CCCXVIII, m. p. ; T. ch. CCCXXXIX, p. 227 (*Magreforz*).
MACRIFORTIBUS, ch. CCXCII, p. 196 (quam habeo *a feu de Macrifortibus*).

MADALGODI (beatissime Madalgodi Virgini), ch. LXXIV, p. 43.
MAENSAC (Willelmus de), T. ch. CCV, p. 152.
Maensac (villa de), ch. CCV, p. 152.
MAEZAC (Constantinus de), T. ch. LII, p. 31.
Magister (Petrus, monacus, magister [scolarum?], T. ch. CLVIII, p. 106.
— (Radulfus Archambaldus), T. ch. CCCXL, p. 227. Voir aussi au mot : *Grammaticus*.
Maina (bordaria), P. p. 134, 3e ligne.
— (de la Mazeira, ch. CXCIII, p. 147.
MAINADA (Geraldus), T. ch. CCLVI, p. 176; P. p. 118, 13e ligne; P. p. 135, 31e ligne.
Mainada (alos), P. p. 135, 32e ligne.
MAKARDELLON (Stephanus), ch. II, p. 2.
MALAFAIDE (Gauzbertus), monacus et sacriste, T. ch. IV, p. 3 : T. ch. XIV, p. 12; T. ch. XXIII, p. 17; T. ch. XXXII, p. 22; T. ch. LI, p. 31; T. ch. LII, p. 32; T. ch. LXXV, p. 44; T. ch. LXXVIII, p. 52, T. ch. CXXIV, p. 76; T. ch. CLX, p. 115; T. ch. CLXI, m. p.; T. ch. CLXIX, p. 129 (*sacriste*); T. ch. CLXXX, p. 141; ch. CCCXXII, p. 217 (plus tard abbé d'Uzerche, 1097-1108).
— (Geraldus), T. ch. XXXII, p. 22; T. ch. LXVII, p. 40; P. p. 114, 15e ligne; D. ch. CCCXXII, p. 217; T. ch. CCCXXVIII, p. 220.
— (Girbertus), T. ch. CLIV, p. 98; T. ch. CCCXXXVII, p. 225 (*miles*).
— (Petrus), T. ch. CCCXXI, p. 217 (monacus).
— (Willelmus), ch. CCCXXII, p. 217.
MALAMANCIA (Bernardus), T. ch. VI, p. 6; T. ch. XXXIV, p. 23; T. ch. XXXIX, p. 26; T. ch. LXX, p. 42; D. ch. LXXII, m. p.; D. ch. XCII, p. 53; T. ch. CXXVII, p. 78; T. ch. CXXX, p. 79; T. ch. CLXIV, p. 125; T. ch. CLXV, m. p.; T. ch. CLXX, p. 130; T. ch. CLXXI, p. 131; D. ch. CCII, p. 150; D. CCXXXVIII, p. 168 (judex mansi Mazoale de La Mazeira).
— (Galterius), T. ch. XLII, p. 27.
— (Johannes), T. ch. XLII, p. 28; D. ch. LXXI, p. 42; D. ch. LXXII, m. p.; D. ch. XCII, p. 53; T. ch. XCIV, p. 58; T. ch. CXXVIII, p. 79; D. ch. CCII, p. 150.
Malamort (castrum de), ch. CCXL, p. 169 (*apud castrum de*), act. à l'état de ruines, comm. de Malemort-Saint-Santin. Voir note 4 même page.
— (castellum de), même identification, ch. CIV, p. 61 (*apud castellum de M. in turre in qua jacebat*).
MALAMORT (Aimiricus Girbertus de), D. ch. XV, p. 13.
— (Gauzbertus de), T. ch. CIV, p. 62; D. ch. CXXXIII, p. 81 (donne la *Comande* d'Orgot).
— (Girbertus de), D. ch. XII, p. 11; D. ch. XV, p. 12; D. ch. CXXXIII, p. 81.
— (Helias de), T. ch. CCXXII, p. 161.
— (Petrus Bernardus de), T. ch. IV, p. 3; T. ch. XXIII, p. 16.

MALAMORT (Petrus de), T. ch. XII, p 11; T. ch. XVI, p. 14; T. ch. CCXL, p. 169.
Malardella (bordaria), P. p. 108, 24e ligne.
MALASMAS (Bernardus), T. ch. CCCXVIII, p. 215.
Malanio (villa de), act. Malagnoux? comm. de Bugeat (Corrèze), ch. XXXI, p. 21; ch. XXXII, p. 22; P. p. 126, 21e ligne (*de duobus mansis de Malaino*).
MALBERNARDUS, T. ch. CXCVII, p. 149.
— (Galterius), T. ch. CCLXI, p. 180; T. ch. CCCXXXIII, p. 223; T. ch. CCCXLI, p. 229.
Malet (bordaria), P. p. 119, 9e ligne; P. p. 133, 28e ligne.
— (Jutzia bordarie), ch. CCCXLI, p. 228.
MALIANUS (G.), T. ch. LXXXIX, p. 52.
Maljuger (bordaria), P. p. 118, 24e ligne.
Malos usus, ch. LVII, p. 35 (Gérald de Terrazon abandonne au monastère, omnes consuetudines malas et omnes *malos usus*).
Malsaber (bordaria), P. p. 110, 21e ligne.
Manibus propriis, ch. XXXVI, p. 24 (Jussit ex his scribi testamentum *propriis que manibus* firmavit).
Mannania, voir *La Mannania*.
MANSO (Geraldus de), T. ch. CL, p. 95.
Manu attrectatio, ch. VI, p. 6, et note 4, m. p.
Maranciacus, act. Maransac, comm. de Cosnac (?), ch. XXIV, p. 18.
Marcesca, blé de mars, encore nommé en Limousin : la maresche, p. 108, 10e ligne; p. 122, 10e et 29e lignes; p. 123, 11e ligne, etc.
MAREGALL (Willelmus), T. ch. CCCXL, p. 227.
Marenfrecs, act. Masfreiz, comm. d'Eyburie, ch. XXXIV, p. 23; ch. CXLI, p. 88; P. p. 109, 31e ligne.
MARENGALDUS (Raimundus), D. ch. CCXCIII, p. 196.
MARENZAC (Willelmus de), T. ch. CXC, p. 146.
MARGARITA (Bernardus de), D. ch. XIII, p. 12.
Mariclaira (bordaria), P. p. 134, 38e ligne; ch. CCCXLI, p. 228.
MARIGUNDA (Geraldus), T. ch. XV, p. 13.
MARSES (Petrus de), T. ch. CXLIX, p. 94.
Marsillac, act. Marcillac, comm. d'Yssandon, ch. CCLXXIV, p. 186.
MARTELLUS, T. ch. CCXLI, p. 169.
— (Aimiricus), T. ch. CCXCV, p. 197.
— (Wido), ch. CCLXIX, p. 183.
MARTINUS, prior monasterii, T. ch. CLXVIII, p. 129; T. ch. CCCXXIII, p. 218; T. ch. CCCXXVI, p. 219; T. ch. CCCXXX, p. 221; T. ch. CCCXXXVII, p. 224, prédécesseur immédiat de Geoffroy de Breuil, l'auteur de la célèbre chronique de Vigeois.
Masclet (bordaria), P. p. 127, 20e ligne.
Masoal (Stephanus, presbiter de), ch. CCXLIV, p. 170.
Matguas (mansus de), ch. XLVI, p. 29; ch. XLVII, m. p.; P. p. 120, 17e ligne.
Maura de Aqueductu (la), act. Agudour, comm. de Voutezac, ch. CCCXXVII, p. 224.
Mauran (bordaria), P., p. 137, 13e ligne.

Maurex (mansus) *sive Maurencs*, P. p. 122, 22e ligne et 136, 15e ligne.
Maza. V. au mot *Lamaza*.
Mazairolas (bordaria), P. p. 103, 25e ligne, et 110, 10e ligne.
Mazeiras, act. Mazières, comm. de Donzenac, ch. I, p. 1.
— (mansus del la Chapella à la), ch. CCXXXI, p. 168.
Mazell (medietas de manso del), ch. CCXXXVII, p. 167.
— (mansus *francus* del), ch. CCLXXXII, p. 190.
Mazellaria (bordaria), ch. CCCXLI, p. 228.
Mazellariorum (bordaria), P. p. 119, 11e ligne.
Mazellers (bordaria), P., p. 133, 24e ligne.
Mazoale de la Mazeira (mansus), ch. CCXXXVIII, p. 168.
Mediator hujus placiti, ch. CXXXVI, p 84. (Othon Bernard, prince de Bré, qui fuit).
— hujus rei, ch. LXXXIV, p. 50. (Gauzbertus, Lemovice sedis archidiaconus, qui fuit).
Medietas del Agrer, P. p. 114, 8e ligne.
— de civada, ch. CXLI, p. 88.
— fructuum de arboribus, P. p. 114, 2e ligne.
Medio Augusto (ad festum Sancte Marie de), ch. CCLXXXVII, p. 193.
MELET (Petrus Geraldus de), D. ch. CVIII, p. 64 (Mialet, comm. d'Orgnac).
Melsac (parrochia Sti Petri de), act. Meuzac (Haute-Vienne), ch. LXV, p. 39; ch. CCLVIII, p. 177; ch. CCCVII, p. 206 et 207 (capellanus de Melsac).
Mensura Vosiensis, P. p. 109, 30e ligne.
Mercede Seniorum, ch. XCVI, p. 56.
Mergniac. V. au mot *Murnac*.
MESCHI (Archambaldus), T. ch. CXLIX, p. 95.
MESCHINS DE LA GARDA (Ugo), T. ch. XXVI, p. 19.
MESCHIR (Ademarus), T. ch. CLXXXVI, p. 144.
Mesclivencs (mansus), P. p. 99, 21e ligne.
Mespole, act. Nespouls, comm. d'Espartignac, ch. CXIII, p. 68.
MICHAHELE, T. ch. CCCXV, p. 213.
MICHEL (Raimundus), T. ch. CCCXXXVIII, p. 225.
Milite de Valada (Petrus), T. ch. XCVII, p. 57.
Miliis et panictis (medietas, cum mercede seniorum), ch. XCVI, p. 56.
MILISENS (filia Geraldi de Solario de Perpeziac), D. ch. CCCXVII, p. 214.
MILISSENDIS (filia Bernardi frati), D. ch. CCC, p. 201.
Militaris ordinis (Hugo Ladenz vir), D. ch. VI, p. 6.
Milmanda (mansus), P. p. 114, 21e ligne.
MILO (Bernardus), monacus, T. ch. LXXXIX, p. 53.
— (Petrus), T. ch. CXXXVII, p. 85, ch. CCLII, p. 174 (monacus).
— (Geraldus), presbiter, T. ch. CL, p. 95; T. ch. CCXCIX, p. 200.
Minas de Puentchage, ch. CCCXXX, p. 221.
MINNUNS (Geraldus), T. ch. CXIX, p. 73.
MINOS (Geraldus), P. p. 114, 26e ligne.
Minutam allagia. V. au mot Allagia.
— de Vinada, P. p. 136, 7e ligne.
Minutas (III minutas in martio), ch. CCXCIX, p. 199; P. p. 104, 10e ligne; P. p. 110, 1re ligne.

MIRABEL (Gauzbertus de), monacus, T. ch, CCLXVII, p. 183 ; T. ch. CCCXXI, p. 217.
MITO (Stephanus), D. ch. CXXIV, p. 76.
Modium sigile (dimidium), ch. LXXIII, p. 43 ; ch. CCCXXXVIII, p. 226.
— de blat in decima ecclesie Archinac, ch. CCCXXXVI, p. 224.
Molo (mansus de Setpers qui vocatur), act. Maumon, comm. de Saint-Martin-Setpers, ch. CX, p. 66.
Momun (villa), ch. XXIV, p. 17 ; ch. CCLIX, p. 178.
— (mansus), ch. CCLXXXVII, p. 193.
— (II mansi in), ch. XIX, p. 15.
Monacham (Bernardus, vicarius de Aient pro matre sua quam fieri fecit *monacham* Sancto Petro Vosiensi), ch. LXXIX, p. 46, et note 2, même page.
Monacos facerent, vestes prepararent in dorso et in lecto, ch. CCCXXXVIII, p. 226.
Monacus effectus est (Audebertus de Lopianc, in extremis positus), ch. CLVIII, p. 105.
Monasterii (ad opus). V. au mot *opere*, les quatre chartes contenant les donations pour la construction du monastère de Vigeois (1092-1124).
Monchoubau, act. Montgibeaud, chef-lieu de comm., ch. LV, p. 34.
Moncolo. V. au mot *Munculo*.
Monletatem (Bonius de Vosias dedit propter), D. ch. CCLV, p. 175.
MONS (G. de) presbiter, T. ch. CCCXXXVI, p. 224.
Mont (mansus al), act. Le Mont, comm. de Saint-Jean-Ligoure (Hte-Vienne), ch. LIII, p. 32.
Mont (mansus del), act. Le Puy, comm. de Saint-Martin-Setpers, P. p. 100, 26e ligne.
— (tribus mansis del), act. Mons, comm. de Chamboulive, ch. XXXIX, p. 26.
Montala, P. p. 113, 7e ligne.
MONTANEA (Bernardus), T. ch. CCXCVII, p. 198.
MONTE (Aimiricus de), T. ch. CCCXIV, p. 212. V. note 7, même page.
Monte colono (mansus de), act. Montcoulomb, comm. d'Estiveaux. V. au mot *Munculo*, P. p. 124, 30e ligne.
MONTEL (Petrus del), monacus, T. ch. XXI, p. 15 ; T. ch. L, p. 30 ; T. ch. LXXVI, p. 44.
Montell (mansus del) *sive Munthet*, act. Le Monteil, comm. de St-Maixent, et deux autres, comm. d'Orgnac et Voutezac, ch. XIV, p. 12 ; P. p. 114, 7e ligne ; ch. CLXXXVI, p. 144 ; ch. CCLXIV, p. 181 ; ch. CCLXXVI, p. 187.
Montemeano (mansus de), act. Puymège, comm. de Brive, ou plutôt Montmège, comm. de Terrasson (Dordogne), ch. CCXIII, p. 156 ; ch. CCXIV, p. 157.
MONTENUCARIO *sive* MONTENUCHERIO, MONTENUJERIO et MONTNOGER, act. Montneyger, comm. de Sarran.
— mansum de la Mazeira quem illi de *Montenucario* habent, ch. CXIII, p. 68.
— (Galterius de), D. ch. CXLI, p. 88 (avec ses frères Petrus, Bernardus et Willelmus).
— Petrus, Bernardus, Galterius et Rotbertus, D. ch. CCCXI, p. 209 (charte intitulée : *donum militum de Montnoger*).

Montgibeaud, chef-lieu de comm. V. aux mots : Monchoubau et Mungibal.
Monz (II[os] mansos in), ch. XXIV, p. 17.
Morneta (villa), act. Mournettas, comm. de Vigeois, ch. XXXV, p. 24 ; P. p. 123, 32e ligne; P. p. 136, 3e ligne (mansus *monachi* de Morneta).
Motzans (villa), ch. XIX, p. 15, ch. XXIV, p. 17.
Mouzac (La Cumba de), act. Moutzac, comm. de Chanteix, ch. CCXI, p. 155 (*donné par Pierre de Noailles, avant de partir pour Jérusalem*).
Mulam brunam (Petrus de Petrabufeira accepit propter hoc unam mulam brunam), ch. LVIII. p. 36.
Mun (terra del), ch. CCXI, p. 155.
Münbrozun (terra de), ch. CCCIII, p. 202.
Munculo sive *Moncolo*, act. Montcoulomb, comm. d'Estiveaux, P. p. 137, 1re ligne ; ch. CXIII, p. 68. V. aussi au mot *Monte colono*.
MUNCULO (Stephanus de), D. p. 137, 3[e] ligne.
Muncuzac (terra subtus), ch. CCLXXIV, p. 186.
Mungibal (parrochia de), act. Montgibeaud, chef-lieu de comm., ch. LV, p. 34, ch. CCCXXXV, p. 223.
MUNGIBAL (Vierna de), D. ch. CCXLIV, p. 170.
— (Stephanus de), presbiter de Masoall, D. même charte, même page.
Muntanac, act. Montagnac, comm. de Saint-Martin-Setpers, P. p. 102, 3[e] ligne,
MUNTANIA, T. ch. CCLVIII, p. 178.
Murat (villa et mansus), act. même nom, comm. de Vigeois et Voutezac, ch. LXVII, p. 40; ch. CXIII, p. 69 ; ch. CCIII, p. 151.
MURAT (G. de), T. ch. CCCXXIX, p. 221.
Murniac (villa de), act. Meruiac, comm. de Vigeois, ch. LII, p. 31, ch. XC, p. 83 ; ch. CXX, p. 73; ch. CXXI, p. 74; ch. CXXII, p. 75; ch. CCCXIX, p. 216; ch. CCCXXIII, p. 218.

N

NARBONELLUM (servum absolvit *Narbonellum*), ch. CXCV, p. 148.
NATEZ (Geraldus) D. ch. XCIII, p. 54. (ut uxorem ejus *honorifice* sepelirent).
Naves (ecclesia sancti Petri de), act. Naves, chef-lieu de comm., ch. CLI, p. 96 (testament de Saint Yrieix).
Nespouls, V. au mot *Mespol*.
NEVENA *sive* AINA (uxor Rotberti de Vall), D. ch. CCXV, p. 157.
NIEUL (Ramnulfe de), abbé du Dorat, ch. CLXXVII, p. 139.
Nigravallis (villa), ch. XXXIII, p. 22. V. sur l'identification, note 3, même page.
Noalac (mansus), P. p. 121, 7e et 12e lignes.
Noalia (mansus de la), P. p. 99, 8e ligne.
NOALIIS (Petrus de), D. ch. CCXI, p. 155 (*cum vellet ire Ierosolimam*). V. le fac-simile de cette charte en tête du Cartulaire.

NOALIIS (Geraldus de), monacus, T. ch. XXVII, p. 20; T. ch. CCXI, p. 155; T. ch. CCXII, p. 156; T. ch. CCXVIII, p. 159; T. ch. CCLII, p. 174; T. ch. CCLVIII, p. 178; T. ch. CCLIX, m. p.; T. ch. CCLXIX, p. 184; T. ch. CCLXXII, p. 185; T. ch. CCXC, p. 195; T. ch. CCXCI, même page.
— (Stephanus, *archipresbiter* de), T. ch. CCXI, p. 155.
Noallaguet (mansus de), ch. LXXIV, p. 43.
NOBILIACI (Stephanus), T. ch. CCXXXIX, p. 165 (*Noblat*, nom primitif de Saint-Léonard, Haute-Vienne).
Nobiliaco (à), P. p. 120, 5e ligne.
Noier (in orto del), p. 137, 11e ligne.
Nonal (molendinum de), P. p. 101, 6e ligne.
Nummos (dedit III nummos in domo quam olim Agnus edificavit), ch. CCXXXII, p. 165.

O

Obedientiam (commendavit ei in obedientiam apud Vosias unam domum), ch. CXXXIX, p. 86.
— (Geraldus de Benais qui eo tempore tenebat obedientiam de Vitrac), ch. CCXXX, p. 164.
Oblationes (unas oblationes ad duos homines), ch. CCCXXVIII, p. 220.
Objat, chef-lieu de comm. V. *Autjac*.
ODA (uxor Ramnulfi), D. ch. XXII, p. 16.
— (uxor Froterii de Terrazun), ch. X, p. 10, ch. LXVI, p. 40.
ODAE (uxor Engalvini, mater Adazii), ch. XXXV, p. 24.
ODE (uxor Uncberti, mater Bernardi), ch. XVII, p. 14.
ODO, comes [Marchiæ], D. ch. CIX, p. 65, et note 1, même page.
ODO D'ESPEIRUC, T. ch. XXIX, p. 18.
Odolrici (mansus), P, p. 102 et 124, 27e et 14e lignes.
OLIVERIUS [DE TURRIBUS]. V. au mot TURRIBUS.
Opere monasterii (in). Gui de Bré, avant de partir pour Jérusalem (1101-1103), fait de nombreuses donations pour la reconstruction du monastère, ch. CXIII, p. 69; Agnès de Bré, ch. CXXXIX, p. 86 (*ad opus monasterii*); Ugo Dens, ch. CLVII, p. 105 (*in opere monasterii quandiu monasterium edificabitur*); Rainaldus Hugo, ch. CCXLII, p. 170 (*ad opere monasterii* 1111-1124).
ORNAC (Geraldus Gauzfredus de), D. ch. CCXCIV, p. 197.
Orniaco (ecclesia de), act. Orgnac, chef-lieu de comm., ch. CLXIII, p. 90.
ORNIACO (Stephanus de), D. ch. XIII, 12.
Orgot, act. Argaut, comm. de Mallemort-Saint-Santin, ch. CXXXIII, p. 81 (*comandiam* de Orgot). P. p. 118, 23e ligne. (Asinum ad vinum deportandum de Bracchar vel de Urgout). V. note 4, même page.
Ortigeiras (mansus), P. p. 126, 3e ligne.
Osculo pacis, ch. CCC, p. 200, (ita dono et concedo et *in osculo pacis*...), ch. CCCIX, p. 208, (*in osculo pacis*, cuncta dimittimus).

Osculo uxoris sue, ch. CXIII, p. 69 (Gui de Bré donne quod habebat ad Estivals *quod est de osculo uxoris sue*).
OTTO BERNARDUS de BRÉ. V. au mot *Bré*, les chartes le concernant.

P

PABA (Petrus), T. ch. CCXIII, p. 156.
Paerlac (mansus del Poi de), act. comm. d'Allassac, ch. IV, p. 3, ch. LXXI, p. 42.
Pages (mansus al Pages de Comainac), P. pages 117 et 135, 7es lignes.
Pago Canbolivense (in), Chamboulive, chef-lieu de comm. ch. XLVI, p. 29.
Pago Exandonense (in), le pays d'Yssandon, act. chef-lieu de comm. de ce nom, ch. XLI, p. 27. V. au mot *Yssandon*.
Pago Petrogoricensi (in), le Périgord, autrefois province de ce nom, ch. VIII, p. 8; ch. IX, même page.
PAINNA (Bernardus), P. p. 100, 16e ligne.
Pairac (castrum de), ch. CCCXII, p. 210. V. note 4, même page.
— (mansus de), ch. CCXIX, p. 159.
PAIRAC (Helias de), *dominus* de Pairac, T. ch. CCCXII, p. 211.
Pairafumada (mansus de), act. Peyrefumade, comm. de Larche, ch. LXXIII, p. 43.
Paireciaguet sive *Pairissaguet* (bordaria), act. Pairissaguet, comm. de Chamberet, ch. XXXIV, p. 23; P. p. 120, 23e ligne, et 121, 6e ligne.
Paisseras, act. Paissiras, comm. de Condat, ch. LXXIII, p. 43.
PANATARIUS (Geraldus), ch. XCVI, p. 56; T. ch. CXCV, p. 148.
PANNELL (Petrus), T. ch. CXLIX, p. 95.
PARADIS, voir au mot : Paravisus.
PARAVISA, T. ch. CC, p. 150.
PARAVISUS sive PARAVIS (Bernardus), ch. CCCXXXIX, p. 227; ch. CCCXL, même page.
— (Geraldus), T. ch. CXLVIII, p. 94; T. ch. CLXXV, p. 137; ch. CCLV, p. 176; T. ch. CCLXI, p. 180; ch. CCLXII, même page; ch. CCCXVII, p. 215.
— (Petrus), D. ch. CCCXL, p. 227.
— (Stephanus), T. ch. CCCXVII, p. 215; T. ch. CCCXXXVII, p. 225.
Paravisi sive *Paradisi* (bordaria), ch. LIV, p. 33; P. p. 127, 16e ligne.
— (in vinea Paradisi de Pratbiat), ch. CCCXXXII, p. 222.
Pardinas (mansus de), ch. LXXXII, p. 48.
— (jutzia de), ch. CLXXIII, p. 132.
— (IIos mansos de), *id.*
Participem, ch. XCIII, p. 54 (ut monachi Vosienses *participem* eum facerent totius beneficii, etc., etc.)
PASCHALIS, papa, ch. LXXXI, p. 48.
PASSAPAR (Helias), ch. CCLXXV, p. 187.
Pauce (bordaria), P. p. 134, 30e ligne.
Paulac, act. Pauillac, comm. de Lubersac, P. p. 112, 29e ligne.
Pedreliac (villa), ch. X, p. 9.

PEIRA (Geraldus de), ch. ccxxx, p. 164.
Peira (mansus de la), P. p. 133, 16e ligne.
Peirangas (mansus de), act. Parangues, comm. de Vernasal (?) ch. xxix, p. 20; ch. xxx, p. 21; ch. lxiii, p. 38 (Peirangas de Rofinnac).
Peirera (mansus de la), act. La Peyrère, comm. de Donzenac (?) ch. lxxxi, p. 47.
PEIROCHA, T. ch. cccxxxi, p. 221.
PEIROGORCUS, T, ch. cxlvii, p. 94.
Peironense (mansus), P. p. 136, 17e ligne.
PEIRUZA (Gauzfredus de), T. ch. ci, p. 59; D. ch. cxi, p. 66; D. ch. cxviii, p. 72; T. ch. cxlvii, p. 93; D. ch. cccxxiii, p. 217; D. ch. cccxxiv, p. 218. V. note 4, p. 59.
— (Fulcherius de), T. ch. ccxlix, p. 173; T. ch. cclxx, p. 184, T. ch. cccvi, p. 205.
— (Geraldus de), T. ch. cccvi, p. 205.
— (Petrus Fulcherius), D. ch. cclxx, p. 184; T. ch. cccvi, p. 205.
— (Raimundus de), T. ch. cxlix, p. 95.
— (Rotbertus de), T. ch. cclxx, p. 184, T. ch. cccvi, p. 205.
— (Ademarus de), T. ch. cccxxiii, p. 217.
PEISSUN (Johannes), T. ch. lxiii, p. 38; T. ch. cxix, p. 73; T. ch. cxcvi, p. 148; T. ch. ccxi, p. 156.
PEITAVINA (uxor Hotonis Bernardi de Bré), D. ch. cxcv, p. 148; T. ch. ccxxxv, p. 166.
PELAGIA (mater Sancti Aredii), D. ch. cliii, p. 95 (testament de saint Yrieix).
Pelanal (bordaria), P. p. 108, 20e ligne.
Pelaprat (mansus), P. p. 124, 17e ligne.
Pelat (mansus al), P. p. 136, 34e ligne.
Pelgrel (bordaria), ch. ccxxxvii, p. 167; ch. cclxxxii, p. 190.
PELLATERIUS (Stephanus), P. p. 126, 27e ligne.
Pentecostes (in die octava), ch. cccxvi, p. 213.
— (feria IIa), ch. cccxxviii, p. 220.
Per (mansus del), P. p. 109, 113 et 121, 9e, 1re et 2e lignes.
Peregrinus *(anno quo Guillelmus comes Pictavensis apud Beatum Jacobum peregrinus obiit)*, ch. cccv et cccvi, p. 205 et 206.
Peric (mansus al), P. p. 136, 5e ligne.
Perpeziac (parrochia de), actuell. Perpezac-le-Noir, chef-lieu de comm., ch. cccxxxiii, p. 223.
Perpezac (Stephanus, *archipresbiter* de), ch. cxvvii, p. 71.
PESTORELLUS *sive* PESTOREL (Petrus), T. ch. cl, p. 95; T. ch. ccxxi, p. 160; T. ch. ccc, p. 201.
PESTOREZZA (Stephana la), P. p. 113, 24e ligne.
Petra (mansus de), P. p. 116, 24e ligne.
PETRA (Ildeardis de) (de hoc manso Ildeardis de Petra debet in martio IIII den.), P. p. 116, 32e ligne.
— (Geraldus de), D. ch. lxviii, p. 41.
PETRABUFEIRA (Petrus de) D. ch. lviii, p. 35 *(accepit propter hoc unam mulam brunam)*; T. ch. cxiii, p. 68 (cum consilio Petri, *principis Petrabuphariensis)*.

PETRABUFEIRA (Geraldus de), D. ch. LIX, p. 36.
— (Gaucelmus de), *id.*
— (Cabrols de), *id.*
— (Iterius Bernardus de), *id.*
PETRONILLA DE RIBEIRA *sive* DEL LA RIBERIA, uxor Bernardi de Terrazon, T. ch. LVIII, p. 36; D. ch. LXVII, p. 40; D. ch. XCVIII, p. 58.
— DE VALL, mater Aimirici de Limuiol, D. ch. CCCXXVI, p. 224.
— DE VALRIAC, D. ch. CXC, p. 145.
— uxor Hugonis Laden, D. ch. CCXIV, p. 157.
— uxor Rotberti de Sancto Gallo, T. ch. CCLXVIII, p. 183.
— uxor Gauzfredi Ademari de Segur, D. ch. CCVII, p. 153.
— uxor Rotberti de Vallada, D. ch. LXXV, p. 44.
PETRONUS DE CELOM (Bernardus), T. ch. CCCXIX, p. 216.
PETRUS [VIROALD] Lemovicensis episcopus (1100-1104), ch. LXXXI, p. 48; ch. LXXXV, p. 50; ch. LXXXVII, p. 52. (*Vivente Petro Lemovice sedis episcopo*). D. ch. CLVI, p. 105 (donne la chapelle du château de Comborn au monastère et confirme les précédentes donations faites à Vigeois).
— [I], abbas Vosiensis (circa 1020-1060), T. ch. III, p. 2; T. ch. XI, p. 10; T. ch. XXI, p. 15; T. ch. XXXV, p. 24; ch. CXXXI, p. 80.
— [II], abbas Vosiensis (circa 1060-1080), T. ch. XII, p. 11; T. ch. XXXVII, p. 25.
— [III] Alboinus, abbas Vosiensis (1092-1110). V. au mot : Alboinus les chartes le concernant.
— [BECHADA], abbas Usercensis (1110-1113), T. ch. CXVIII, p. 72.
— decanus monasterii, T. ch. XXXVII, p. 25; T. ch. XLII, p. 27; T. ch. LXX, p. 42; T. ch. LXXVI, p. 44; T. ch. CXXXIX, p. 86; T. ch. CCXXXVIII, p. 168.
— prepositus monasterii, T. ch. CXXI, p. 74; T. ch. CXXXVI, p. 84.
— *vicarius* sive *vicharius*, T. ch. XLIV, p. 28; T. ch. LXXVI, p. 44; D. ch. CXXX, p. 79. — (Boto) D. ch. CCLV, p. 176. (Boto) D. ch. CCXCIX, p. 199. V. aussi au mot Boto.
— GUILLABALDUS [DE SARAZAC], monacus, T. ch. VII, p. 7; T. ch. CXXII, p. 75; P. p. 102, 16e ligne; T. ch. CXL, p. 88; T. ch. CLXXXVIII, p. 145. V. aussi au mot Wilabaldus.
PHILIPPE Ier, roi de France (1060-1108). Voir au nom suivant les trente chartes passées sous son règne.
PHILIPPUS, rex Francorum, ch. XIV, p. 12; ch. XXIII, p. 16; ch. XXVIII, p. 20; ch. XXXVII, p. 25; ch. XXXIX, p. 26; ch. XLII, p. 28; ch. XLVI, p. 29; ch. LII, p. 32; ch. LIII, p. 33; ch. LIV, même page (1092, charte datée); ch. LVI, p. 34; ch. LVII, p. 35; ch. LIX, p. 37; ch. LXIV, p. 39; ch. LXVIII, p. 41; ch. LXXXI, p. 48; ch. LXXXIV, p. 50; ch. LXXXV, même page; ch. LXXXVII, p. 52; ch. CVI, p. 63; ch. CXV, p. 71; ch. CXVI, même page; ch. CXXIV, p. 76; ch. CXXV, p. 77; ch. CXXXIII, p. 82; ch. CXXXIX, p. 86; ch. CLXVII, p. 128; ch. CLXIX, p. 130; ch. CLXXIX, p. 140; ch. CCXXXVIII, p. 168.

Pi (duas sextaradas de terra prope fontem del), ch. CCLXXIV, p. 186. V. note 1, p. 208.
PICTAVENSIS (Guillelmus comes), anno quo Guillelmus comes Pictavensis apud Beatum Jacobum peregrinus obiit (1137), ch. CCCV, p. 205, et CCCVI, p. 206.
PICTAVINA *sive* PEITAVINA, uxor Otonis Bernardi de Bré (*unus* ou *Breenensium principibus*), D. ch. CXCV, p. 148; T. ch. CCXXXV, p. 166.
Pino (mansus de Pino qui vocatur *Aucha*). Puy-Leix (?) comm. d'Yssandon, ch. CCCIX, p. 208, et CCCX, même page.
PINO (Johannes de), T. ch. CCLX, p. 179.
PINO RUSTICO (Petrus de), T. ch. CCCIX, p. 208.
Piro (mansus de) sive *del Per* ad villam de *Javerliac*, disparu aujourd'hui comme Javerliac, comm. de Vigeois, ch. LXXXVI, p. 51. V. notes 2 et 3, même page; P. p. 109, 9e ligne; P. p. 103, 3e ligne, et p. 113, 1re ligne.
PLANCA sive PLANCHA. V. au mot Laplanca.
Planos (mansus de), sive *Plans*, act. Les Plas, comm. de Saint-Clément et un autre comm. de Sadroc, ch. CLXXVI, p. 138; ch. CCXIX, p. 159; ch. CXCVII, p. 149.
Plantadas (bordaria de Las), act. Les Plantades, comm. de Malemort-Saint-Santin, ch. XIII, p. 11.
PLANTADAS (Gauzbertus de Las), *id.*
PLANTADIZ (Petrus del), P. p. 109, 12e ligne.
Plantadiz (IIII^{os} mansis del), P. p. 108, 26e ligne.
PLAZAC (Rainaldus de), P. p. 108, 18e ligne.
PODEN (Aimiricus de), T. ch. CCCXXIII, p. 217.
PODIO DESPUNZANS (Stephanus de), ch. CXXXIX, p. 86.
Podio (Jutzia de), ch CCCXLI, p. 228.
PODIO (Geraldus de), T. ch. CCC, p. 201.
POENCIAC (Petrus de), T. ch. XXIV, p. 18.
Poi (bordaria del), P. p. CVII, 3e ligne; P. p. 111, 8e ligne; P. p. 135, 1re ligne.
Poi albel, ch. LXXXVIII, p. 52.
Poi alla cruc, P. p. 112, 27e ligne. La Croix-de-Lage (?), comm. de Vigeois. V. ch. CCXLIX, p. 172 et note.
Poi ad Spulcias, act. le Puy-d'Espioussas, comm. de La Graulière, ch. CXIII, p. 69.
Poi de la capella de Lizinnac, act. Le Puy-de-la-Chapelle-Sainte-Marguerite, comm. d'Allassac, ch. CCLXXXVIII, p. 194.
Poi de Paerlac, sis à côté de Bracchar, comm. d'Allassac, ch. IV, p. 3; ch. LXI, p. 37; ch. LXXI, p. 42.
POIBLANC (Willelmus de), canonicus, T. ch. CCXL, p. 227.
POI (Hugo del), T. ch. CCVIII, p. 153 (monacus).
— (Stephanus del), T. ch. LXXXVII, p. 52; T. ch. XCII, p. 54; T. ch. XCIII, même page; T. ch. XCIX, p. 58; T. ch. CXII, p. 67.
Poiet (bordaria del), P. p. 111, 28e ligne.
Poio (mansus del), act. Le Pouchet, comm. de Donzenac, ch. III, p. 2.

Polga (bordaria sive mansus de La), act. La Pleuse, comm. d'Allassac, P. p. 99, 21e ligne; P. p. 108, 28e ligne; P. p. 123, 14e ligne.
— *de Bracchar* (*La*), act. La Pleuse, même identification, ch. CLX, p. 115, et ch. CLXI, même page. V. au mot Lapolga.
POLGA (Geraldus de La), P. p. 123, 16e ligne.
Pom (bordaria del), P. p. 103, 9e ligne; P. p. 111, 29e ligne.
POMAIROL, T. ch CCXL, p. 169.
POMERS (Bernardus de), T. ch. XXIII, p. 16.
POMROI (Aimiricus de), D. ch. CXLV, p. 91.
— (Bernardus de), *id.*
— (Geraldus de), pater Aimirici, *id.*
— (Hugo de), monacus, D. ch. CXLV, p. 91; T. ch. CLXXII, p. 131; T. ch. CCXLVI, p. 171; T. ch. CCLVIII, p. 178; T. ch. CCLXXII, p. 185.
Poncharia (bordaria de La) sive *Pongaria*, act. Poncharet, comm. de Vigeois, ch. LI, p. 31, et P. p. 119, 19e ligne.
PONCIUS (Petrus), capellanus Sancti Clementis, act. Saint-Clément, chef-lieu de comm., T. ch. CCXCVII, p. 198; T. ch. CCCI, p. 201; T. ch. CCCXVIII, p. 215.
Pongaria. V. Poncharia.
Ponnada de lino (mansus Audeberti debet dim. mod. sigl. et *una ponnada de lino*, P. p. 136, 10e et 13e lignes.
Ponpanniac (mansus de), ch. CCCXXVI, p. 219.
Popadam, P. p. 103, 10e ligne, etc., etc. Revient à chaque ligne du Polyptyque.
POPADER (Johannes), ch. CCCXXXIX, p. 221.
PORCARIA sive PORCHARIA (Frodinus de La), T. ch. XXIV, p. 18.
— (Seguinus de La), D. ch. CCXVIII, p. 158; T. ch. CCLII, p. 171.
— (Petrus Archambaldus de La), *id.*
— (Geraldus de La), *id.*
— (Petrus Guido de La), T. ch. CXCII, p. 146.
Porcariam (apud), La Porcherie, chef-lieu de comm. (Haute-Vienne); ch. LXXXI, p. 48.
PORTA (Geraldus de La), T. ch. LXXVII, p. 45.
— (Umbertus de La), D. ch. CCXVI, p. 157. V. aussi au mot La Porta.
Porticu monasterii (hoc factum est *in porticu* ipsius monasterii), ch. CCCXXIV, p. 218, et ch. CCCXXVIII, p. 220. (Hoc donum factum est feria IIa Pentecostes, *in porticu* monasterii Vosiensis).
Pratbiat (vinea S. Paradisi de), ch. CCCXXXII, p. 222.
PRAZ (Bernardus de), T. ch. CXL, p. 88.
— (Petrus de), T ch. CCCI, p. 201. V. au mot Deprat.
Preparatione vestium (abbas multa expendit in), ch. CCCXXXVIII, p. 225.
Presbiterii ecclesie Spartiniaco (in fevo), ch. CXLVII, p. 193; act. Espartignac, chef-lieu de commune.
Preissac, act. Preissac, comm. de Coussac-Bonneval (Haute-Vienne), ch. XXIV, p. 18.
Principi apostolorum (beato Petro), ch. LXXXV, p. 50, et CXXVI, p. 78.

Proferentia sive Proferenz, in ecclesia Cambolive, ch. CXIII, p. 69; ch. CXLV, p. 91, et note 2, p. 91, P. p. 120, 27e ligne.
— ecclesie d'Estivals, ch. CVII, p. 105.
Prolocutor (hujus rei fuit *auditor* et *prolocutor* Amelius de Kareiras), ch. CCIII, p. 151.
Propriis manibus fuit homo ejus, ch. XCVII, p. 57. V. au mot fiducias.
Prunol (vinea de), act. Prugne, comm. d'Ussac, ch. XCV, p. 55.
Puentchatge (tres minas de), ch. CCCXXX, p. 221.
Puerulam Widonis de Bré (ducturus in conjugem), ch. CXIV, p. 70 [Oliverius de Turribus].
Puiga (La), La Pleuse (?), comm. d'Allassac, P. p. 137, 9e ligne. V. au mot Polga.
PUNCHET (Geraldus), D. ch. CC, p. 150.
Puy-Leix, comm. d'Yssandon. V. au mot *Pino*.

Q

Quadruvio inter Sanctum Stephanum et Sanctum Martinum, apud Lemovicas, act. place Jourdan, à Limoges, ch. VI, p. 5. V. notes, 1, 2 et 3, même page.
QUOQUINA *sive* COQUINA (Galterius de), T. ch. CCXLIV, p. 171.

R

RADULFUS, prepositus monasterii (1137), T. ch. CCCVI, p. 205.
— (Archambaldus), magister [scolarum?], T. ch. CCCXL, p. 227.
RAFAIS, uxor Ebbuli de Terrazo, D. ch. XI, p. 10.
Ragaudencs (mansus), P. p. 99, 11e ligne.
RAGENBERGA (pro remedio anime *domine sue* Emade), D. ch. XLI, p. 27.
Raimunda (a La), P. p. 134, 4e ligne.
RAIMUNDUS, Torenensium vicecomes *sive* de Torenna, D. ch. CVI, p. 63, D. ch. 253, p. 174. V. aussi au mot *Torenna*.
RAIMUNDUS, sacrista monasterii, T. ch. CLXXVIII, p. 140.
RAINALDUS (Petrus), prepositus monasterii, T. ch. CLXXVIII, p. 140, T. ch. CCCVII, p. 207 (prepositus de Corberio).
— prepositus monasteri (996-1020), T. ch. XXXV, p. 24.
— monacus, sacrista et postea abbas monasterii. V. au mot Rofinac.
Rainaudenc (mansus), ch. CLXVII, p. 128.
Rainaudex (mansus), ch. CCLXXX, p. 193.
RAINAVIDA, mater Petri et Stephani, *Colliberti* Sancti Petri Vosiensis, ch. CXLVI, p. 92.
Rairol (bordaria) sive *Roairola*, act. Reyrol, comm. de Vigeois, P. p. 117, 3e ligne; P. p. 127, 22e ligne; P. p. 134, 24e ligne.
— jutzia de manso de Roairola, ch. CCCXLI, p. 228.
Ramnulfi (jutzia mansi), ch. CCCXLI, p. 228.

RAMNULFUS, cellararius monasterii, T. ch. XII, p. 11, T. ch. XV, p. 13; T. ch. CXXIV, p. 76; T. ch. CXXXII, p. 81. V. aussi au mot Cellararius.
RAMPO (Helias Geraldus), D. ch. CCLXIV, p. 181, et CCLXV, même page.
RAS (Stephanus), P. p. 109, 18e ligne.
Rascher (bordaria), P. p. 111, 2e ligne.
RASCHER (Stephanus), P. p. 104, 1re ligne.
RATER (Geraldus), T. ch. CCCXLI, p. 229.
RATERIUS (Ramnulfus), T. ch. CXV, p. 71.
Ratfre (mansus), P. p. 107, 27e ligne.
Rausola (bordaria), P. p. 108, 15e ligne.
Raz (mansus al), P. p. 109, 13e ligne. V. au mot Alraz.
Recognoscentia, ch. CCV, p. 152 (omni anno *recognoscentia* ad festivitatem Sancte Marie in Augusto XII den. redendos).
Rectitudo, ch. CCLXXII, p. 185 (ut illa *rectitudo* que illorum erat Sancti Petri et monachorum ejus in perpetuum fiat).
Rectores ejusdem loci, ch. LXVI, p. 40.
REILERIO, T. ch. CCCXVII, p. 215.
Relliatge de decimo de la Condamina de intus et de foris mansi, ch. CXXXV, p. 83, et CXXXVIII, p. 85.
Renduam quam habent, ch. CCLIX, p. 178 (hoc sunt XII den. in die Sancte Marie in Augusto).
RESTIBIRIA, mater Geraldi, vicarii. D. ch. XVI, p. 13.
Restibirie (bordaria), P, p. 126, 15e ligne.
Resuscitatio Lazari, ch. CCCV, p. 205 (die qua lecta est Evangelicæ resuscitatio Lazari).
Retinaculo, ch. CCCXVI, p. 213 (sine ullo retinaculo concedimus).
REX (Geraldus), P. p. 110, 23e ligne.
RIBERIA *sive* LA RIBERIA (Arbertus de), T. ch. CXLVIII, p. 94; T. ch. CXC, p. 146; D. ch. CCV, p. 152.
— (Begon de La), T. ch. CLXIV, p. 125.
— (Galterius La), de castro de Pairac, D. ch. CCCXLII, p. 210.
— (Gaucelmus La), *miles*, T. ch. CCCVIII, p. 207.
— (Geraldus de), T. ch. XXIII, p. 16; T. ch. CIX, p. 65; D. ch. CCXIII, p. 156; ch. CCCXII, p. 210.
— (Iterius de La), T. ch. CXLVI, p. 94; T. ch. CXC, p. 146; T. ch. CCCVI, p. 205.
— (Petrus de), T. ch. IV, p. 3; T. ch. CCV, p. 152.
— (Petronilla de), uxor Bernardi de Terrazon; T. ch. LVIII, p. 36; D. ch. LXVII, p. 40; D. ch. XCVII, p. 58.
RICHILDIS, uxor Duitranni del Terral, ch. VIII, p. 8.
RIGALDUS, D. ch. XLIII, p. 38; T. ch. CCCXXXVIII, p. 226 (monacus et prepositus de Corberio).
Ringada (bordaria), P. p. 122, 3e ligne.
RINNAC *sive* RINAC *sive* RIZNAC *sive* DERRINNAC (Geraldus et Golferius), judices d'Yssandon, T. ch. CCCIX, p. 208.
— (Golferius), D. ch. CLXIII, p. 122; D. ch. CCLXXI, p. 185; D. ch. CCLXXXIII, p. 191; T. ch. CCCIX, p. 208.

RINNAC (Petrus de), D. ch. CXV, p. 70; D. ch. CCLXXI, p. 185; D. ch. CCLXXIV, p. 187 (Riznac), ch. CCLXXXIII, p. 191.
— (Stephanus Golferius de), D. ch. CCLXXI, p. 184.
Rinnac (mansus de), act. Rignac, comm. de Salons-la-Tour, ch. CCLXXI, p. 184.
Ripaige (si stagnum vel molendinum monachi Vosienses fecerint damus), ch. LXXXI, p. 47.
Rit (bordaria del), ch. CCVIII, p. 153.
Rivisun, act. Rivassoux, comm. de Seilhac, ch. XLV, p. 29, et LXI, p. 37 (atelier monétaire mérovingien, d'après Deloche).
RIVOPETROSO (benedictus de), T. ch. CCXLIX, p. 173 (Rieupeyroux, comm. d'Uzerche).
Rivo Sancti Cipriani, Saint-Cyprien, chef-lieu de comm., ch. CLXXI, p. 131.
RIXOEN, uxor Fruini Arberti, D. ch. LXXXII, p. 48.
RIXOENDIS, mater Villelmi Fruini et Arberti, ch. 287, p. 193.
Roairola. V. à *Rairol*.
Roca sive *La Rocha*. V. à *La Rocha*.
Rocha (villa que dicitur), ch. XXIV, p. 17.
Rocheta (villa de La), ch. CXIII, p. 67 (decima de La), P. p. 101, 16e ligne; P. p. 113, 2e ligne; ch. CCCXIII, p. 211 (decima tota terra de La Rocheta), ch. CCCXVI, p. 213.
ROEIRA (Geraldus de), act. Royère, comm. de Saint-Ybart, D. ch. CXXXVI, p. 84.
— (Ursus de), fils du précédent, D. *id.*
ROFINAC (Aenricus de), D. ch. XIV, p. 12.
— (Geraldus de), T. ch. XXIV, p. 18; D. ch. XXVII, p. 19; D. ch. CCXI, p. 155; ch. CCXII, p. 156.
— (Hugo de), T. ch. XXIII, p. 17; T. ch. XXVII, p. 19; ch. LXIII, p. 38; ch. CCIV, p. 151; ch. CCXI, p. 155; ch. CCXII, p. 156.
— (Petrus de), D. ch. XXX, p. 21; ch. LXIII, p. 38; ch. LXXVI, p. 44 (monacus).
— (Rainaldus de), abbas Vosiensis, 1111-1124, antea monacus, 1092-1098, et secretarius, 1098-1111. Quatre-vingt-dix chartes reçues par lui en cette triple qualité, dont trente-neuf comme abbé. Ch. XXV, p. 18, filius Geraldi et Alaidis donne à sa mère : *unam chellam de seda* (un écheveau de soie); ch. CCX, p. 154, reçoit de Robert de Rofinac : *terras et honores* quas parentes eorum dederant et propter hoc *deosculatus est*; ch. CCXI, p. 155, avunculus Petri de Noaliis. Presque toutes les chartes, à partir du n° CCIII jusque et y compris CCCIII (pages 151 à 203) ont été reçues par lui.
— (Rainaldus II de), neveu du précédent, D. ch. XXVII, p. 19; D. ch. CCXI, p. 155; D. ch. CCXII, p. 156.
— (Rotbertus de), D. ch. XXIX, p. 20; D. ch. XXXII, p. 22; D. ch. LXIII, p. 38; T. ch. CXCVI, p. 148; D. ch. CCX, p. 154
— (concessit terras et *honores* quas parentes ejus dederant), ch. CCXVII, p. 158; T. ch. CCCXXXVI, p. 224 (*miles*).

ROFINAC (Stephanus de), T. ch. xv, p. 13; D. ch. xxix, p. 20; D. ch. xxx, p. 21; D. ch. xxxii, p. 22; D. ch. lxiii, p. 38; D. ch. ccx, p. 154; T. ch. cclxxxvi, p. 193.
— (Stephanus Ramnulfus de), D. ch. lxiii, p. 38.
Rofinac sive *Rofiniacum* (villa de), act. Rouffignac, comm. de Lubersac, ch. xcvi, p. 56. V. note 1, même page.
— (quartam partem de molendino et stagno de Rofiniaco), ch. cxiii, p. 68.
— (jutzal a), ch. xxx, p. 21.
— (Peirangas de), ch. lxiii, p. 38.
— (mansus de), ch. cxcv, p. 148; P. p. 101, 22e ligne.
Roi de Poncharia (bordaria Andree al), P. p. 133, 30e ligne, act. Poncharret, comm. de Vigeois.
Romechac a Corber (unum ortum a), act. Corbier, comm. de Saint-Pardoux-Corbier, ch. ccxliv, p. 171.
Ros (mansus al), P. p. 117, 12e ligne.
Rossa Vulp (unum arpentum vinee quod vocatur), ch. xix, p. 14.
ROSSELINUS, T. ch. ccxcv, p. 197.
ROTBERTUS, rex Francorum (996-1031). — Cinq chartes passées sous son règne; ch. xxiv, p. 18; ch. xxxiii, p. 23; ch. xxxv, p. 24; ch. xl, p. 26; ch. xliv, p. 28.
ROTGAIRENCS de Tutela, P. p. 136, 36e ligne.
ROTGERIUS, presbiter, T. ch. xxxiv, p. 23.
— mercator, T. ch. vi, p. 6; T. ch. lii, p. 31; T. ch. lxviii, p. 41; T. ch. lxxviii, p. 46; T. ch. xciii, p. 54; T. ch. clxx, p. 130. V. au mot Userca.
Rua (bordaria alla), P. p. 112, 13e ligne. V. note 3, même page.
Rufe (mansus) ad villam de Javerliac, act. Javerliac, comm. de Vigeois, ch. lxxxvi, p. 51. V. note 2 même page.
RUFUS DE CAMBARET (Geraldus), D. ch. cxxiv, p. 76.
RUSTICANUS (Geraldus), decimarius, D. ch. cclxxii, p. 185.
— (Cartula), filii ejus, D. ch. cclxxii, p. 185.
— (Stephanus), filii ejus, D. ch. cclxxii, p. 185.
— (Aimonus), filii ejus, D. ch. cclxxii, p. 185.
Sacerdocii (fiscum), ch. vi, p. 6.
SADRA *sive* SADRAN (Guillelmus de), D. ch. v, p. 4 (au moment de partir pour Jésusalem).
— (Petrus de), T. ch. xii, p. 11.
— (Rotbertus de), ch. xix, p. 14; D. ch. xxiv, p. 17; ch. xxvi, p. 19; ch. liii, p. 32.
— (Stephanus de), T. ch. cccxx, p. 216.
Sadran (parrochia de), sive *Sadra*, ch. cccxii, p. 210; ch. cccxx, p. 216; act. *Sadroc*, chef-lieu de comm., autrefois capitale d'un petit *pagus* appelé *Sadranes* (voir note 1, p. 4, Saint-Bonnet-Lenfantier, appelé autrefois *Saint-Bonnet-de-Sadran*).
— (Bernardus, presbiter de), T. ch. cvii et cviii, p. 64.
Salamun (bordaria de), act. Salamond, comm. d'Ussac, ch. clxxxv, p. 143.

SALANIAC (Gauzfredus de), D. ch. XXIII, p. 16; T. ch, CXXV, p. 77.
— (Manualdus de), D. ch. CLXXXI, p. 141; D. ch. CLXXXII, p. 142 (uxor ejus *Cervia*).
Salaniac (apud castrum de), act. Salignac, chef-lieu de canton (Dordogne), ch. CLXXXII, p. 141. V. note 1, même page.
Saleza (mansus de la), act. La Salesse, comm. de Saint-Germain-les-Vergnes, ch. XXXIX, p. 26.
SALLEN (Bernardus de), T. ch. CCXVI, p. 158.
Sallen (mansus de), act. Le Saillant, commune de Voutezac, ch. CLXXXV, p. 143; ch. CCCXXXII, p. 222.
Salons-la-Tour, chef-lieu de comm. V. au mot *Celom*.
SANCTI AREDII (Hugo et Willelmus de), D. ch. XLV, p. 28.
Sancti Aredii (Audebertus, decanus), act. Saint-Yrieix, chef-lieu d'arr. (Haute-Vienne), T. ch. CLXXVII, p. 139.
— (Bernardus, presbiter) T. ch. CCVII, p. 153.
— (ad festum), P. p. 112, 21e ligne (25 août).
SANCTO AREDIO (Bernardus de), T. ch. XXIII, p. 17.
— (Stephanus Geraldus de), T. ch. CXXXVII, p. 85; T. ch. CCCVIII, p. 207.
— (Petrus Bernardus de), T. ch. CI, p. 59.
— (Willelmus de), CXXXI, p, 80.
SANCTUS AREDIUS. — V. au mot Aredius les trois chartes le concernant.
Sancti Augustini (Stephanus, abbas), ancienne abbaye de Saint-Augustin-lez-Limoges, act. caserne d'infanterie, ch. CLXXVII, p. 139.
SANCTO AUGUSTINO (Petrus Bigorra de), D. ch. CCCXXX, p. 221.
Sancti Boniti (Galterius, presbiter), ch. CCCXVIII, p. 215.
Sanctum Bonitum (ad), act. Saint-Bonnet-Lenfantier (autrefois Saint-Bonnet-de-Sadran), ou encore peut-être Saint-Bonnet-la-Rivière, tous deux chefs-lieux de commune, ch. XXIX, p. 20.
Sancti Cipriani (ecclesia), act. Saint-Cyprien, chef-lieu de comm., ch. CXIII, p. 69. V. également au mot Rivo Sancti Cipriani.
SANCTO CIRICO (Geraldus de), T. ch. CL, p. 95 (Saint-Céré?) (Lot).
SANCTO CLEMENTE (Petrus *Specioso Oculo* de), D. ch. CXL, p. 88.
Sancti Clementis (Poncius, capellanus de), act. Saint-Clément, chef-lieu de comm., T. ch. CCCI, p. 201. V. au mot Poncius.
Sancte Eulalie (apud ecclesiam), act. Saint-Aulaire, chef-lieu de comm. ch. CCXLV, p. 171.
SANCTO EXUPERIO (Hugo de), T. ch. CXXXIII, p. 82; T. ch. CCX, p. 154 (1116); D. ch. CCXL, p. 168.
— (Petrus de), T. ch. CCCXX, p. 216.
— (Rotbertus de), T. CCCXX, p. 216.
Sancti Galli (ecclesia) act. Saint-Jal, chef-lieu de comm., ch. CXIII, p. 69; ch. CLI, p. 96 (Testament de Saint Yrieix).
SANCTO GALLO (Ademarus Rotberti de), T. ch. LXXXI, p. 47 (1101-1104); T. ch. CXXII, p. 75; T. ch. CXXXIV, p. 82.
— (Geraldus Raimundi de), *miles*, T. ch. CCC, p. 200.

SANCTO GALLO (Hugo Rotberti de), T. ch. CXXXIV, p. 83; D. ch. CCLXVIII, p. 183.
— (Petrus de), monacus, T. CCCXXXIX, p. 227.
Sancti Germani (apud ecclesiam), act. Saint-Germain-les-Vergnes, chef-lieu de comm., T. ch. XXVII, p. 19; ch. LXIII, p. 38.
Sancte Fereole (apud ecclesiam), act. Sainte-Féréole, chef-lieu de comm., ch. CCXXIII, p. 161.
SANCTO HILARIO (Geraldus de), ch. LIX, pages 36 et 37.
Sancti Hilarii de las Corbas (parrochia), act. Saint-Hilaire-les-Courbes, chef-de comm., ch. CIX, p. 65. (Eudes, comte de la Marche, donne La Chauzada).
Sanctum Hylarium (ad), (sous-entendu, la fête de), ch. LXXIII, p. 43.
Sancti Hypoliti (ante altare, in ecclesia Exandonensi). Eglise d'Yssandon, encore placée sous la dédicace de saint Hyppolite, ch CCCIX, p. 208.
Sancti Jacobi de Albichers (ante ecclesiam), ch. CXLIX, p. 95.
Sancti Johannis (sous-entendu, la fête de), P. p. 87, 21e ligne (*explectum* et *talliam*).
Sancti Johannis Ligurie (parrochia), act. Saint-Jean-Ligoure, chef-lieu de comm. (Haute-Vienne), ch. LIII, p. 32.
Sancti Juliani de Vendones (parrochia), act. Saint-Julien-le-Vendonois, ch. CCIX, p. 154; P. p. 101, 19e ligne; P. p. 113, 5e ligne.
SANCTO JULIANO (Helias et Petrus de), D. ch. CCIX, p. 154.
SANCTI MARCELLI (Johannis de), monacus, T. ch. CCCXII, p. 209.
SANCTA MARIA (Geraldus de), *miles*, T. ch. CCCVII, p. 207.
Sanctam Mariam in Augusto (ad), P. p. 87, 9e ligne. V. au mot : *Festivitas*.
Sancte Marie (ante portam monasterii Beate *sive*), ch. CLXVIII, p. 129.
Sancti Martialis (Amatus, monacus), T. ch. CCXL, p. 169. Abbaye de Saint-Martial de Limoges.
— (ecclesia *Beati* sive), p. 128 (dedicata est a domno Urbano papa anno ab incarnatione millesimo XCV et anno ejusdem incarnati mill. CXXII concremata sunt igne omnia edificia ipsius ecclesie).
Sancti Martini (ad festivitatem), P. p. 99, 23e ligne; P. p. 100, 12e ligne; P. p. 105, 5e et 11e lignes, etc.
Sancti Martini Turonensis (sicut in preceptis Beati Martini Turonensis plenissime invenitur), ch. CLI, p. 97. (Testament de saint Yrieix).
Sanctum Martinum (ad), abbaye de Saint-Martin-lez-Limoges, act. détruite (occupait l'emplacement de l'Hôtel de la Division, place Jourdan, Limoges); ch. V, p. 6. V. note 3, même page.
Sancti Martini Spartiniaco (ecclesia), act. Espartignac, encore placé sous le vocable de saint Martin, ch. CLI, p. 95. (Testament de saint Yrieix), appelé aussi Spartinnac (ch. XCIV, p. 55, in decimatione ecclesie de Spartinnac), et Spartiniacensi (in ecclesia Sancti Martini), ch. CLXXXVII, p. 144.
Sancti Michaelis (monasterium), *apud Lemovicas*. Saint-Michel-de-Pistorie, ancienne paroisse de Limoges, aujourd'hui détruite, ch. CLI, p. 95. (Testament de saint Yrieix).

SANCTO MICHAHELE (Geraldus de), ch. LIV, p. 33; T. ch. LX, p. 37; D. ch. CXXXII, p. 80; T ch. CCVI, p. 158; T. ch. CCLIII, p. 175.
— (Petrus Bernardus de), ch. LIV, p. 33; D. ch. CXXXII, p. 80.
Sancti Nicolai (capella), act. chapelle de Saint-Nicolas de Brochas ou de Bracchar, l'une des cinq chapelles annexes de l'église d'Allassac, ch. CCCXII, p. 210 (ortum qui est juxta capellum sancti Nicolaï). V. au mot Bracchar.
Sancti Pardulfi (presbiter), act. Saint-Pardoux-Corbier, ch. LXXVIII, p. 46; ch. CXCIII, p. 147.
— (boscum), P. p. 113, 18e ligne.
Sancti Petri de Melsac (parrochia), act. Meuzac, chef-lieu de comm. (Haute-Vienne), ch. CCCVII, p. 206.
Sancti Petri de Naves (ecclesia), act. Naves, chef-lieu de comm., ch. CLI, p. 96. (Testament de saint Yrieix).
SANCTO PROJECTO (Petrus de), T. ch. CCLXXXIX, p. 194.
Sancti Santini (ecclesia), act. Saint-Santin-de-Malemort, chef-lieu de comm., ch. CCCXIV, p 212.
— (Stephanus, presbiter), T. ch. XIII, p. 12; T. ch. CXXXIII, p. 82.
Sancti Sori (abbas), abbaye de Saint-Sour-de-Terrasson, act. Terrasson, chef-lieu de canton (Dordogne), ch. XXIII, p. 16.
— (in festo), ch. LXVII, p. 40.
Sanctum Stephanum (in quadruvio, inter Sanctum Stephanum et Sanctum Martinum). Saint-Etienne, église cathédrale de Limoges, ch. VI, p. 5. V. notes 1, 2 et 3, même page.
Sancti Victoris (ecclesia), ancienne paroisse de Saint-Victor-de-Bleygeat, depuis longtemps disparue, même avant 1789; act. Bleygeat, comm. de Vigeois, ch. CXXVII, p. 78. V. note 2, même page.
Sanctum Vincentianum (apud), act. Saint-Viance, chef-lieu de comm., ch. CCCV, p. 204.
Sancti Ypoliti (ante altare). V. au mot Sancti Hypoliti.
Saint-Yrieix, act. chef-lieu d'arr. (Haute-Vienne). V. aux mots Aredius, Sancti Aredii et Sancto Aredio.
SANDO (Bernardus Adulternius de), D. ch. LXXX, p. 46.
Sando (ecclesia de), act. Yssandon, chef-lieu de comm. L'antique : *Issandone castro*, du Testament de Saint Yrieix, ch. LXXX, p. 46. V. note 4, même page.
— (apud ecclesiam de), ch. CCLI, p. 173, même identification. V. au mot Yssandon.
SANDOZ (Boso de), T. ch. CCLXXIV, p. 187.
SANDRON (Petrus de), T. ch. LX, p. 37; D. ch. LXXXVIII, p. 52.
Sandun (mansus de *Laucha* de), act. Yssandon, chef-lieu de comm., ch. XCXVIII, p. 58. V. note 1, même page.
SANSAC (Johannes de), T. ch. CCLXXXIII, p. 191; T. ch. CCCIX, p. 208.
— (Geraldus de), T. ch. CCLXXIV, p. 187.

SARAZAC (Ademarus de), D. ch. VII, p. 7.
— (Archambaldus de), T. ch. CIII, p. 61.
— (Ugo de), D. ch. CCLXXV, p. 187.
— (Willelmus de), T. ch. LXIV, p. 39.
Sarazac (villa de), act. Sarasac, chef-lieu de comm., ch. CCLXIX, p. 183.
— (ecclesia de), même identification, ch. CCVI, p. 152.
Saumam vini (unam), ch. CCCXXXIII, p. 222 (une charge de vin).
SCABRIGNAC (Stephana de), soror Bonii, D. ch. CCXLIII, p. 170.
Seluzalem (dedit quamdam), petite écluse, ch. CIV, p. 62. V. note 1, même page.
SEBASTIANUS, premier abbé de Vigeois et précepteur de saint Yrieix, ch. CLI, p. 97 (Testament de saint Yrieix).
SEGEBERTUS, rex, 561-575. Même charte, même testament, p. 97.
Segelin (villa de), ch. CXXXI, p. 80.
SEGUINUS LA PORCARIA. V. au mot : *Porcaria*.
SEGUR sive SEJUR, sive SAJUR (Ademarus Heliae de), T. ch. CCCXXIV, p. 218.
— (Geraldus de), ch. LXXXIII, p. 48; T. ch. CXCII, p. 146; D. ch. CCVIII, p. 153 (et Petrus, *presbiter*, filius ejus); T. ch. CCXXXIV, p. 166; D. ch. CCLXXIX. p. 188 (audientibus, Petro, *archipresbitero*, filio meo), D. ch. CCXC, p. 195 (filii sui, Petrus, *archipresbiter* et Geraldus, *clericus*).
— (Gauzfredus, Ademarus de), D. ch. CCVII, p. 153.
— (Geraldus de) [II], *clericus*, postea *archipresbiter*, filius Geraldi et frater Petri, archipresbiteri, D. ch. CCXC, p. 195; concesserunt filii ipsius (Geraldi de Segur) ipso die quo sepultus est; Petrus archipresbiter et Geraldus, *clericus*, T. ch. CCCXXIV, p. 218; T. en présence de Gérald, évêque de Limoges. (Audientibus Petro et Geraldo de Sajur, *archipresbiteris*.)
— (Petrus de), *presbiter*, *capellanus* et *archipresbiter* de Segur, D. ch. CCVIII, p. 153; (Geraldus de Sejur et Petrus, presbiter, filius ejus) (1111-1124), T. ch. CCXXX, p. 164; (Petrus de Sajur, *capellanus*) (1111-1124), T. ch. CCXXXIII, p. 165; (capellanus de Sajur), in castro de Comborn en présence d'Archambaud IV, vicomte de Comborn et de Brunissen de Limoges. T. ch. CCLXXIII, p. 186; T. ch. CCLXXV, p. 187; (*archipresbiter*), *circa* 1124-1137); T. ch. CCLXXVI, même page; (*de Vosias*, ajouté en interligne), T. ch. CCLXXXVI, p. 193; D. ch. CCXC, p. 195; T. ch. CCXCII, p. 196; T. ch. CCXCIX, p. 200; T. ch. CCC, même page (archipresbitero de Sejur); T. ch. CCCVIII, p. 207; T. ch. CCCXV, p. 213 (archipresbitero de Sejur); T. ch. CCCXVII, p. 215; T. ch. CCCXVIII, même page; T. ch. CCCXXIV, p. 218 (Petro et Geraldo de Sajur, *archipresbiteris*), T. ch. CCCXXXII, p. 222; T. ch. CCCXXXIII, p. 223 (P. *archipresbitero*).
Segur (apud castrum de), act. chef-lieu de comm. Autrefois principale résidence des vicomtes de Limoges qui y avaient une chapelle castrale. Ségur n'avait été érigé en paroisse qu'en 1749; ch. CI, p. 60; ch. CLXXIII, p. 132.

Segur sive Sajur, sive *Sejus* (in villa de), act. Ségur, comm. de Saint-Sornin ou plutôt Ségur. Plus haut mentionné; chef-lieu de comm. L'antique castrum des vicomtes de Limoges, où ils avaient établi leur cour d'Appeaux. (V. notice de M. Fage : *Histoire de la Cour des Appeaux de Ségur*).

Seirac (apud capellam de), act. Seyrat, comm. d'Espartignac, ch. CCCXI, p. 210. V. note 1, même page.

Sellac (apud), act. Seilhac, chef-lieu de canton, ch. LXIII, p. 38.

SELLAUR (Bernardus de), D. ch. CXXXVII, p. 84.

— (Johannes de), D. ch, CCLVI, p. 176.

Sellaur (in villa de), act. Cellaur, comm. de Chameyrat, ch. X, p. 9; ch. LXVI, p. 40.

— (jutzal de), ch. LXVII, même page.

Senior de la Valada (Geraldus), ch. CLXXI, p. 131.

Seniorum (medietatem de miliis et paniclis cum mercede), ch. XCVI, p. 56.

SERRAN (Petrus de), monacus, T. ch. CCCXXVII, p. 220; D. ch. CCCXXIX, p. 221; T. ch. CCCXXX, même page.

SEROLL (Rotbertus), T. ch. CCXXV, p. 162.

SERRUN (Johannes de), T. ch. CCXI, p. 156.

Sextairal vicecomitis [de Turenne] (al), à la mesure de la vicomté de Turenne, ch. CCLIII, p. 175.

Septpers (ecclesia de), act. Setpers, vill. réuni à Saint-Martin-Sepert, chef-lieu de comm., ch. CCXCV, p. 197 (in molendino qui est subtus ecclesiam de Septpers).

— (La Meania de), ch. CCXCVI, p. 198.

Septem Piros (Petrus, joculare de). V. au mot joculare.

Servis et ancillis et collibertis, ch. XV, p. 13; ch. XXIII, p 16; ch. XXXI, p. 21; ch. XXXV, p. 24, etc. V. au mot : *Colliberti.*

SEUIL *sive* SENIL (Geraldus de), T. ch. XCV, p. 55.

(Stephana de), *id.*

Sextaratarum (si ortum trium sextaratarum fecerint ibi), ch. VI, p. 4.

Sextarietates de terra, ch. LXXXVII, p. 51.

Sextarios de vinos (IIII), P. p. 101, 8e ligne.

Sextarius vini, ch. XXVIII, p. 20.

Siciaco (curtim de), act. Sioussiac, comm. de Vigeois (testament de saint Yrieix), ch. CLI, p. 96; sive *Soulciac*, ch. LIV, p. 33; sive *Sutzac*, ch. CCC, p. 200; sive *Sunciac*, ch. CXIII, p. 68; sive *Sutzac*, ch. CLXXXIII, p. 142 et CCI, p. 150.

Solac (decanus de), act. Souillac (Lot), ancienne abbaye bénédictine, sur les bords de la Dordogne, act. chef-lieu de canton, ch. CVI, p. 63.

SOLAC *sive* SOLIACO (Ademarus de), T. ch. XXIII, p. 16; D. ch. LX, p. 37.

— (Ebrard de) *sive* SOLIACO, T. ch. LXVII, p. 40; T. ch. CLXXX, p. 141.

— (Ebolus de), T. ch. CCCIX, p. 208 (Soliaco).

SOLARIO DE PERPEZIAC (Geraldus de), D. ch. CCCXVII, p. 214.

— — (Stephanus de), *id.*

— (Durannus de), T. ch. C, p. 59; T. ch. CXXXIII, p. 82.

Solatge (dederunt III denarios de Solatge), ch. CLI, p. 173.

Solec (*temus* de), bordaria, act. *Soulet*, comm. d'Ayen, ch. LXXIX, p. 46.
SOLIACO. V. au mot Solac.
SOLITIA, uxor Ugonis Liapecs, D. ch. XLII, p. 27.
Soulciac (decimum de), ch. LIV, p. 33. V. au mot *Siciaco*.
Sparsillac (mansus), act. même nom, comm. de Saint-Martin-Sepert, P. p. 100, 21e ligne ; P. p. 113, 9e ligne.
Spartiniacensi (in ecclesia Sancti Martini), act. Espartignac, chef-lieu de comm., ch. CXXXVII, p. 144, appelée aussi Spartiniaco, ch. CLI, p. 95 (testament de saint Yrieix), et Spartinnac, ch. XCIV, p. 55.
SPECIOSO OCULO DE SANCTO CLEMENTE (Petrus), ch. CXL, p. 88. V. au mot Saint-Clément.
Spinzas (in manso al Bru de), act. Espioussas, comm. de La Graulière, ch. CCCIII, p. 202 (ad Spulcias, ch. CXIII, p. 69, et Spunzas, au Polyptyque, p. 87). V. note 4, p. 202.
Spulcias (ad). V. au mot *Spinzas*.
STEPHANUS DEL TERRAL, abbas Vosiensis (954-986), ch. VIII, p. 8, et ch. IX, même page, filius Duitranni del Terral et de Richildis (monacus, postmodum decanus), ch. IX, même page. (Stephanus, abbas...., regnante Lothario rege).
STEPHANUS, abbas Sancti Augustini, abbaye de Saint-Augustin-lez-Limoges, act. caserne d'Infanterie, ch. CLXXVII, p. 139. V. note 4, même page.
Suariam (et abbas dedit illi XX solidos et I *suariam* que valebat V solidos), ch. CIV, p. 62, 20e ligne.
Subcruce, act. La Croix-de-Lage, comm. de Vigeois (Campos de *Subcruce*, qui sunt supra Vosias), donné par le vicomte de Limoges, ch. CCXLIX, p. 172. V. note 3, même page.
Subtusrua (mansus de), P. p. 136, 14e ligne.
SUDENA (Petrus de), T. ch. CXX, p. 73 ; T. ch CXXXIV, p. 83.
Sue (partem meam de *sue*), ch. CV, p. 63, 3e ligne.
Suem, P. p. 101, 33e ligne (bordaria de Abriac, debet III capones et I *suem*) ; P. p. 116, 23e ligne (habitator hujus bordarie, pratum debet secare et claudere et XIIII gerbas et *unam suem*), etc., etc.
Suizac (bordaria de), Sioussac (?), comm. de Vigeois, ch. CCC, p. 200. V. au mot *Siciaco*.
Sunciac (bordaria de), ch. CXIII, p. 68, *idem*.
SURGEIRAS (Seguinus de), T. ch. LXXVIII, p. 46.
Sutoris de Comainac (bordaria), P. p. 135, 12e ligne, ch. CCCXLI, p. 228.
Sutzac (bordaria de), ch. CLXXXIII, p. 142 ; ch. CCI, p. 150. V. au mot *Siciaco*.

T

Talliam et explectum (sous-entendu, ad festum, sancti Johannis), P. p. 87, 21e ligne.
Tarrazac (duas bordarias de), données par Raymond, vicomte de Turenne; Traversat(?), comm. de Ligneyrac, ch. CVI, p. 63, et note 2, même page.

TAURUN (Airaldus de), T. ch. CCLXXXI, p. 190.
Tauzac (villa de), act. Taussac, comm. de Vigeois, ch. LXX, p. 42.
— (mansus de), P. p. 127, 19e ligne, même identification.
Teil (de IIIIor mansis al), act. Le Theil, comm. de Vigeois, P. p. 101, 30e ligne.
Tell (mansus del), ch. LXXXI, p. 47; ch. CCXII, p. 156.
TELL (Geraldus de), T. ch. XCV. p. 55.
Tellech (bordaria), Le Theil, comm. de Sainte-Aulaire, ch. CCXLV, p. 171.
Tellet (bordaria), Le Theil, comm. d'Yssandon, ch. CCCXXXII, p. 222.
Tellelon (villa de), ch. X, p. 9
Tellido (villa de), Teillot (?), chef-lieu de comm. ch. LXVI, p. 40.
Tello (de) *agrer*, P. p. 112, 16e ligne.
TELOL (Rotbertus del), T. ch. XXXVIII, p. 25.
Temus de Solec (bordaria), act. Soulet, comm. d'Ayen, ch. LXXIX, p. 46.
Tenezos de Lajac (Las), ch. CCCLX, p. 228.
TERCOLL (Johannes), T. ch CCCXXIV, p. 218.
Terme (mansus al), act. Le Terme, comm. de Lascoutz, ch. CCLXXXV, p. 192.
Terra plantata (Garneria debet III denarios donec *terra fiat plantata*), P. p. 114, 4e ligne.
TERRAL (Duitrannus del) et uxor ejus Richildis pro filio suo monaco, postmodum decanus. D. ch. VIII, p. 8.
— (Stephanus del), decanus, postea abbas Vosiensis (954-986). T. ch. VIII et IX, p. 8.
TERRASSON, *sive* TERRACO, *sive* TERRAZON, *sive* TERRAZUN.
— (Bernardus de), D. ch. IV, p. 3 (donne les *Poi de Paerlac* et de *Bracchar*), T. ch. LX, p. 37; D. ch. LXVII, p. 40. (Petronilla de la Riberia uxor ejus), T. ch. LX, p. 37; T. ch. LXVIII, p. 41; D. ch. XCVII, p. 57. (Confirme les donations de ses aïeux *et fuit homo ejus propriis manibus et fecit ejus fiducias*). D. ch. XCVIII, p. 57 et 58; D. ch. CLXV, p. 125.
— (Capdahz de), D. ch. CLXXXVII, p. 144.
— (Ebolus de) filius Bernardi et Petronille de La Riberia. — Confirme la donation de son père et de sa mère; D. ch. XCVIII, p. 57.
— (Ebulus de), frater Stephani, D. ch XI, p. 10; D. ch. XXXVIII. p. 25.
— (Froterius de), T. ch. VIII, p. 8; T. ch. IX, même page.
— (*vicarius*), D. ch. X, p. 9 et 10, P. ch. LXVI, p. 39. (Répétition de la charte X).
— (Geraldus de), D. ch. IV, p. 3; D. ch. LVII, p. 35 (1082-1086), *relinquo omnes consuetudines malas et omnes malos usus*, D. ch. LXI, p. 37; D. ch. LXVII, p. 40; D. ch. CLXIV, p. 125. D. ch, CLXXIX, p. 140; D. ch. CLXXX, p. 141; D, ch. CLXXXI, même page.
— (Petrus de), frater Bernardi et Geraldi, D. ch. IV, p 3; D. ch. LVI, p. 34 (*partem meam de fevo presbiterii*

de ecclesia de Cambolivo) (1098-1100), D. ch. LXI, p. 37. Confirme la donation des Poi de Paerlac et de Bracchar, T. ch. LX, même page; D. ch. CLXIV, p. 125.
TERRASSON (Stephanus de), frater Ebuli, filius Ebuli et Rafais, D. ch. XI, p. 10.
— (Stephanus de) [II] frater Widonis, Guillelmi, Helie et Mainardi de Aien, D. ch. CCCIX, p. 208. V. au mot *Aien*.
Terrazo (castrum de), hoc factum subtus castrum de Terrazo, ch. CCCX, p. 209, act. Terrasson, chef-lieu de cant. (Dordogne).
— (burgus de), ch. LVI, p. 35. Hoc factum est in burgo de Terrazo, même identification.
Tertium de vinea que est subtus ecclesiam de Sando (*Yssandon*, autrefois renommé pour la fertilité et la qualité de son vignoble), ch. LXXX, p. 46. V. note 4, même page.
— de la vinna, P. p. 114, 11e ligne.
TEXANDARIUS (Geraldus), P. p. 114, 10e ligne.
Textum evangelii tenens, ch. XCVIII, p. 58, ch. CXLII, p. 89; ch. CLXXXIII, p. 142; ch. CLXXXVII, p. 149.
Thome (ad festivitatem Beati), ch. CLXXXI, p. 141; ch. CCLXIII, p. 191.
Tingarda de Lnornac (bordaria), act. Lornac, comm. de Perpezac-le-Noir, P. p. 135, 27e ligne.
TITBURC, uxor Bernardi de Bré (unus ex Breenensium principibus; mort à la première croisade, 1096-1099); T. ch. LXXXVI, p. 51.
TITBURG, D. ch. CXVII, p. 71.
TOR (Rotbertus La), T. ch. CXXXVIII, p. 85, et CXXXIX, p. 86; T. ch. XCIII, p. 54 sive de Turre. V. au mot Lator.
TOCHABO, *sive* TOCABO (Geraldus), T. CVI, p. 63.
— (Petrus), T. ch. CCLIII, p. 175.
TORENA (Petrus de), monacus, T. ch. CCC, p. 200 et 201.
TORENC (Petrus), ch. CXLII, p. 89; T. ch. CCXXVII, p. 163; ch. CCXXVIII, même page.
TORENCS (Stephanus), T. ch. XXXIX, p. 26.
TORENENSIUM (Raimundus, Torenensium, vicecomes), D. ch. CVI, p. 63.
TORENNA (Raimundus, vicecomes de), D. ch. CCLIII, p. 174.
Torenna (Geraldus, capellanus de), D. ch. CCVI, p. 152.
— (Geraldus, presbiter de), T. ch. LXXXIII, p. 49.
Torenna, act. *Turenne*, autrefois vicomté jouissant de droits régaliens, aujourd'hui simple chef-lieu de comm. Les ruines du château de Turenne, placées sur une montagne élevée, dominent une partie des départements de la Corrèze, du Lot et de la Dordogne; ch. CVI, p. 63 et CCLIII, p. 174.
Tornatori (domum), P. p. 114, 15e ligne.
TORTUS (Gauzbertus) bajulus Bosonis de Jau, T. ch. CXLIX, p. 95.
— (Stephanus de Bollac Tortus), D. ch. CCXLVIII, p. 172. V. au mot : Bollac.
TRAINAC (Romanus et Rotgerius de), T. ch. CCXLVI, p. 171.
Transrioo sive *Transriu*, act. Trarieux, comm. de La Graulière (III denarios *de vicaria* de manso de), ch. LXIX, p. 41; ch. CXXXIX, p. 86.

Trasmont (mansus de), deux vill. de ce nom, comm. de Naves et de Bar, P. p. 109, 26e ligne et p. 120, 18e ligne.

TRASSILVA (Geraldus de), T. ch. CCXCIV, p. 197; T. ch. CCCX, p. 209. (Act. Trasforêts).

Trellam vinee (unam), ch. XXI, p. 15.

Tremula (terra de), P. p. 113, 3e ligne.

TRENCHALEON (Manualdus), D. ch. XIII, p. 11; T. ch. XV, p. 13; D. ch. XXIII, p. 17; ch. CIV, p. 62 (*deditque post se fiducias Gauzbertum de Malamort et Manualdum Trencaleonem et Heliam de Cornil*).

Trenciac sive *Trenzac* (IIos mansos in) cum servis et ancillis, act. Transac comm. d'Yssandon, ch. XXXV, p. 24.

Trensac, act. *Transac*, comm. d'Yssandon, ch. CCLXXIV, p. 186. V. au mot Trenciac.

Tributum Deo (*absolvit omnes Conlibertos et Conlibertas et ipsorem tributum Deo*), ch. CXIII, p. 69. (Donation de Guy de Bré, mort à l'arrière croisade (1101-1103). V. note 1, p. 68.

Tritrici (IIII sextarios), ch. XXVIII, p. 20; P. p. 87, 19e ligne; P. p. 99, 10e ligne, etc., etc.

Trogam (unam trogam *eldesme*), ch. LXXIII, p. 43. V. note 2, même page; ch. CXXII, p. 75; III capones, I *trogam* et *saem*; P. p. 78, 16 ligne, etc.

Trogas (mansus de Canzeiras debet... XV *capones*, V *trogas* et medietatem molendini). P. p. 110, 14e ligne.

Trolio (bordaria de), P. p. 126, 14e ligne.

TURRE (Rotbertus de), T. ch. CXXXVIII, p. 85; T. ch. CXXXIX, p. 86. V. aussi au mot : Tor.

Turenne. V. au mot : Torenna.

Turonensis (*sicut in preceptis B. M. T., plenissime invenitur*), ch. CLI, p. 97. Abbaye de Saint-Martin-de-Tours, à laquelle saint Yrieix avait soumis le monastère *d'Attanum*, aujourd'hui Saint-Yrieix, chef-lieu d'arrond. (Haute-Vienne).

TURRIBUS (Geraldus de), D. ch. LIX, p. 36 et 37. (Umberga, uxor Geraldi).

— (Golferius de), D. ch. CLIV, p. 98; T. ch. CXC, p. 145. (*Hoc factum est in manu Rainaldi, Abbatis et in manu Golferii de Turribus*), 1111-1124.

— (Oliverius de), D. ch. CXIV, p. 70. Confirme les donations de Guy de Bré, son beau-père.

— (Wido de), D. ch. CLIII, p. 97 et 98 (frère de Gouffier). (*Ut nomen ejus inter fratres scriberetur*).

TUTELA (Petrus de), T. ch. XXVI, p. 19; T. ch. XXXII, p. 22.

Tutela (medietas aut Rotgairencs de), P. p. 136, 36e ligne; act. Tulle, chef-lieu du département de la Corrèze.

U

UGO *sive* HUGO, T. ch. IX, p. 8 (Ugo); T. ch. XXII, p. 16 (Ugo); T. ch. XLI, p. 27 (Ugo); T. ch. C, p. 59 (Ugo, monacus); T. ch. CXXI, p. 74 (Hugo, monacus).

UGO (Ademarus Hugo de La Chapella), D. ch. cccxxi, p. 216 et 217.
— (Boso), D. ch. cccxxxii, p. 222 (filius Petri Ugonis d'Alazac).
— (Gauzfredus), D. ch. xxxi, p. 21 (Ugo).
— (Geraldus), D. ch. ccxxii, p. 161; D. ch. ccxli, p. 169; D. ch. ccxlv, p. 171; T. ch. ccciv, p. 203; D. ch. cccxxi, p. 217.
— (Petrus Ugo d'Alazac), D. ch. clxxxv, p. 143; T. ch. cclvi, p. 176 (Ugo); D. ch. cclxxxi, p. 189 (*pro salute anime Arberti de Chameirac, quem ego Petrus interfeci*); D. ch. cccxxi, p. 216 (Ugo); cccxxxii, p. 222 (Ugo) (*die quo monacus effectus sum*); T. ch. cccxxxiii, p. 223.
— (Petrus Geraldus), filius Rainaldi Hugonis, ch. clxxxv, p. 143.
— (Petrus), frater Rainaldi Hugonis, D. ch. clxxxv, p. 143; D. ch. ccxli, p. 169; D. ch. ccxlii, p. 170; T. ch. ccxlv, p. 171; D. ch. cccxxxii, p. 222.
— (Rainaldus), *miles Combornensis*, T. ch. clvi, p. 104; D. ch. clix, p. 106. (*Rainaldus Ugo et uxor ejus Alaidis condonaverunt se ad sepulturam in monasterio et accepit Abbas de capite Rainaldi Ugonis blestam*), T. ch. clx, p. 115; T. ch. clxvi, p. 126; T. ch. clxxxiii, p. 142; D. ch. clxxxv, p. 143; T. ch. clxxxvi, p. 144; T. ch. cxcvii, p. 149; T. ch. cciii, p. 151 (*miles*); T. ch. ccxxxiv, p. 166; D. ch. ccxli, p. 169; D. ch. ccxlii, p. 170 (*ad opere monasterii* (1111-1124); T. ch. cclxi, p. 180; T. ch. cclxv, p. 181.
— (Rainaldus) [II], filius Petri Ugonis d'Alazac, D. ch. cccxxxii, p. 222.
— (Rigaldus), D. ch. lxii, p. 37.
— (Stephanus), D. ch. ccxxii, p. 161.
— (Ugo), filius Petri Ugonis d'Alazac, D. ch. cccxxxii, p. 222.
— (Willelmus), filius Rainaldi Ugonis, D. ch. ccxli, p. 169; D. ch. ccxlii, p. 170; T. ch. ccxlv, p. 171; T. ch. cclxxviii, p. 188.
UMBALDUS, Lemovicensis episcopus (1087-1095), ch. liii, p. 33 (Lemovice sedis tenente). (Déposé par le pape Urbain II, en 1095).
UMBERGA (uxor Geraldi de Turribus), D. ch. lix, p. 37.
— (uxor Petri de Glanjas), ch. cxxi, p. 74.
UMBERTUS, judex, T. ch. cxxiv, p. 76; D. ch. cccxviii, p. 215 (*Alpais et Stephana, sorores meas hoc concesserunt*); D. ch. cccxxv, p. 219; D. ch. cccxli, p. 227.
UNCBERTUS (Bernardus), D. ch. xvii, p. 14.
URSUS DE ROEIRA, D. ch. cxxxvi, p. 84. V. au mot Roeira.
URTIGEIRAS (Sennur de), D. ch. xlviii, p. 29.
USAC (Stephanus de), T. ch. cccxxv, p. 219. (Ussac, chef-lieu de comm.).
USERCA (Geraldus de), T. ch. xii, p. 11; T. ch. lxxvi, p. 44; T. ch. cxxxi, p. 80.
— (Geraldus, monacus de), T. ch. xix, p. 15; T. ch. ccxxxiv, p. 166.
— (Johannes de), T. ch. cccxvii, p. 215.
— (Rotgerius de), T. ch. cli, p. 31; P. p. 134, 6e ligne. (Peut-être le même que Rotgerius, mercator de Userca). V. au mot Rotgerius.
Userca (acessal de), duodecies segl.; à la mesure comble d'Uzerche. Act. chef-lieu de canton. V. note 1, p. 2; P. p. 116, 3e ligne.
Usercenses (monacos), ch. lxxxiv, p. 49.
Usercense vicaria, ch. ii, p. 2. V. note 1, même page.

V

VAENAS (mansus Arnulfi de), act. Vaynas, comm. d'Orgnac, ch. LIII, p. 32; ch. CC, p. 150 (IIII den. de Jutzia in mansi Arnulfi de Vaenas).
Vaissa (in villa que dicitur), act. La Vaisse, comm. de Vigeois, ch. XIX, p. 15.
— (jutziam de omni terra frauz de La Vaissa), ch. CCCXVIII, p. 215.
— (bordaria alla), ch. XLIX, p. 30.
— (in villa de La), ch. LX, p. 37.
— (mansus de La), ch. CLXXII, p. 131.
— (frauz de La), P. p. 137, 15e et 16e lignes.
VALENTIA (Bernardus), T. ch. IV, p. 3; T. ch. LVIII, p. 36; T. ch. LXIV, p. 39; T. ch. CXXXIX, p. 86; T. ch CCXXXIV, p. 166; T. ch. CCXXXIX, p. 168.
— (Petrus), T. ch. IV, p. 3; T. ch. LXXXVI, p. 51 (monacus); D. ch. XCVI, p. 56; T. ch. CXX, p. 73; T. ch. CXCV, p. 148; T. ch. CCXXXIV, p. 166.
— Petrus II, filius Petri et Bernardis, T. ch. XCVI, p. 56.
VALETA (Arbertus La), T. ch. CCXXIV, p. 161; T. ch. CCLXXXI, p. 190.
— (Geraldus de La), presbiter, T. ch. LXXX, p. 47; T. ch. CXLVII, p. 94; T. ch. CCLI, p. 173; T. ch. CCLXXXI. p. 190.
— (B. La), capellanus ecclesie Exandonensis, T. ch. CCCIX, p. 208.
Valeta (alla), act. La Valette, comm. d'Yssandon, ch. CCXXIV, p. 161; ch. CCLXXVI, p. 187; ch. CCLXXXI, p. 190 (apud cadruvium alla Valetta).
Vall (capmansus de), ch. CCCXLI, p. 229.
— (mansus de), ch. CCXXI, p. 160.
— (bordaria de), ch. CXIII, p. 68.
VALLADA *sive* BALADA *sive* LA VALLADA (Berlandus de), T. ch. XXXV, p. 24; T. ch. XXXVIII, p. 35.
— (Bernardus de), T. ch. LI, p. 31; D. ch. LXXV, p. 44; D. ch. LXXVI, même page; ch. CIII, p. 61 (*Balada*); ch. CXXIX, p. 79.
— (Gauzbertus de), T. ch. IV, p. 3; T. ch. LXI, p. 37; T. ch. LXXV, p. 44; D. ch. CXXVIII, p. 78 et 79.
— (Geraldus de) [I] (1031-1060), T. ch. XI, p. 10; T. ch. XXI, p 15; T. ch. XXXVII, p. 25; T. ch. XXXIX, p. 26; ch. LXXV, p. 44 (père de Robert, Pierre, Gérald et Gauzbert).
— (Geraldus de) [II] (1082-1124). T. ch. IV, p. 3; D. ch. LXXV, p. 44; D. ch. LXXVI, même page; D. ch. CXXVI, p. 77; D. ch. CXXVII, p. 78; T. ch. CLXXI. p. 131 (*Senior de La Valada*).
— (Geraldus de) [III] (1124-1160), T. ch. CLXVIII, p. 129 (*miles*); T. ch. CCXLVII, p. 172; D. ch. CCLXIV, p. 175 (1124, ch. dotée); T. ch. CCLXXVIII, p. 188; D. ch. CCCXXXIV, p. 223.
— (Petrus de), T. ch. XXIII, p. 17; T. ch. LX, p. 37; T. ch. LXVIII, p. 41; T. ch. LXIX, même page; T. ch. LXXI, p. 42; T. ch. LXXIII, p. 43; D. ch. LXXV, p. 44; T. ch. LXXXVII, p. 52; T. ch. XC, p. 53; D. ch. XCIV, p. 54 et 55; T. ch. XCVII, p. 57

(*milite de Valada*): T. ch. CXIX, p. 73; T. ch. CXX, même page; D. ch. CXXVI, p. 77; D. CXXVII, p. 78 (*tertiam partem de La Valada*); T. ch. CXXIX, p. 79; T. ch. CXXXIII, p. 81; T. ch. CXXXVI, p. 84; T. ch. CXLVI, p. 92; T. ch. CLXIV, p. 125; T. ch. CLXV, même page; T. ch. CLXVI, p. 126; T. ch. CLXIX, p. 130; T. ch. CLXXXII, p. 142; T. ch. CLXXXVII, p. 144; T. ch. CXCII, p. 146; T. ch. CCIII, p. 151 (*auditor* et *prolocutor hujus rei*); T. ch. CCX, p. 154; T. ch. CCXIV, p. 157; T. ch. CCXLII, p. 170; T. ch. CCXLVII, p. 172 (père de Robert II et de Gérald III); D. ch. CCLIV, p. 175 (avec le conseil de ses deux fils Robert et Gérald); T. ch. CCCIII, p. 203).

VALLADA (Petrus Geraldus de), T. ch. CCCXLI, p. 229.

— (Ramnulfus de), T. ch. XXXV, p. 24; P. p. 124, 26e ligne.

— (Rotbertus de) [I] (1031-1060), T. ch. XI, p. 10.

— (Robtertus de) [II], D. ch. LXXV, p. 44; D. ch. LXXVI, même page; D. ch. CXXIX, p. 79; T. ch. CLXVIII, p. 129 (*miles*); T. ch. CCXLVII, p. 172; D. ch. CCLIV, p 175 (1124, ch. datée); T. ch. CCLXVI, p. 182; T. ch. CCLXXIV, p. 187; T. ch. CCLXXXIII, p. 191; T. ch. CCLXXXVI, p. 193; T. ch. CCCIII, p. 203; T. ch. CCCXIX, p. 216 (1147, ch. datée), T. ch. CCCXXXII, p. 222; T. ch. CCCXXXVII, p. 235 (*miles*); T. ch. CCCXXXVIII, p. 226; T. ch. CCCXLI, p. 229.

— (Rotbertus de) [III], junior, T. ch. CCCXXXII, p. 222, et ch. CCCXLI, p. 229.

— (Stephanus de), monacus (fils de Robert II), ch. CCCXXXIV, p. 223.

Vallada (mansus de la), act. La Valade, comm. de Vigeois, ch. XLVIII, p. 30; ch. CI, p. 59 (una bordaria a la Vallada que dicitur Estrechers); ch. CII, p. 60; ch. CXXVII, p. 78 (tertiam partem de la V.); ch. CLVII, p. 105 (partem suam de manso de la V.), ch. CLXX, p. 130 (medietatem de duobus mansis de la V.), ch. CLXXXVI, p. 144; P. p. 123, 31e ligne; P. p. 137, 5e ligne (bordaria a Leschantit de la Valada).

VALLE *sive* VALL, *sive* VALLIS, *sive* VALLO (Archambaldus de), D. ch. CCXXV, p. 216.

— (Bertrannus de), D. ch. CCCXXXVI, p. 224.

— (Elias de), D. ch. CCXXV, p. 161; D. ch. CCCXXXVI, p. 224.

— (Gaubertus de), presbiter, T. ch. CCCXX, p. 216; T. ch. CCCXXII, p. 217.

— (Gauzfredus de), D. ch. CCC, p. 200.

— Geraldus de), T. ch. CCLXIII, p. 180; T. ch. CCCXXII, p. 217, presbiter, ch. CCCXX, p. 216.

— (Geraldus Hugo de), D. ch. CCXXII, p. 160.

— (Girbertus de), T. ch. XXVI, p. 19.

— (Petrus de) [I] (1001-1031), T. ch. XXIV, p. 18.

— (Petrus de) [II] (1092-1110), D. ch. XXVI, p. 19.

— (Petrus de) [III] (1118-1164), ch. CCXV, p. 157, monacus; T. ch. CCLXXXIV, p. 192; T. ch. CCXCI, p. 195; T. ch. CCCIV, p. 203;

T. ch. cccix, p. 208; T. ch. cccx, p. 209; T. ch. cccxi, p. 210; T. ch. cccxvii, p. 215 (1147, ch. datée); T. ch. cccxxviii, p. 220; T. ch. cccxxxvi, p. 224 (monacus).
VALLE (Rainaldus Rotbertus de), D. ch. xxvi, p. 19.
— (Rotbertus de) [I] (1001-1031), T. ch. xxiv, p. 18; T. ch. xxvi, p. 19.
— (Rotbertus de) [II] (1092-1118), D. ch. cxxiii, p. 75; D. ch. ccxv, p. 157 (uxor ejus Aina sive Nevena); D. ch. ccxxv, p. 151 (1118, ch. datée); D. ch. ccxxvi, p. 162; T. ch. cclxiii, p. 180.
— (Stephanus de), P. p. 134, 20e ligne.
— (Ugo de), T. ch. xxiv, p. 18; T. ch. xxvi, p. 19.
— (Willelmus de), T. ch. ccc, p. 200.
Vallis, sive *Valle*, sive *Vallo* (mansus Johannis de Valle), P. p. 120, 10e ligne; P. p. 134, 16e ligne.
— (mansus Stephani de Vall), ch. cxiii, p. 68. (bordaria de Vall), ch. cclviii, p. 177. (Bordaria Freor, qui alio nomine *Vallis* vocatur); ch. cccxli, p. 228.
— (capmansus de), ch. cccxli, p. 229; ch. cccxxi, p. 160.
— (Jutziam mansi Geraldi de Vallo), ch. cccxli, p. 228.
Valmansos (terra de), ch. cccxxii, p. 217.
VALRIAC (Petronilla de), D. ch. cxc, p. 145.
VAREZ (Amelius de), D. ch. lxxxviii, p. 52.
— (Galterius de), D. ch. lxxxviii, p. 52 (pro filio suo Geraldo quam, monacum fiero fecit).
— (Geraldus de), monacus, ch. lxxxviii, p. 52; T. ch. cxcii, p. 146; T. ch. ccxxx, p. 164; T. ch. ccxxxiii, p. 165; (*Davares*) T. ch. cclxvi, p. 182; T. ch. cclxvii, p. 183.
— (Guido de), D. ch. lxxxviii, p. 52.
— (Jordanus de), D. ch. lxxxviii, p. 52.
— (Mauricius de), ch. cclxxxviii, p. 194.
— (Wido de), D. ch. cclxxxviii, p. 194.
— (Willelmus de), D. ch. lxxxviii, p. 52; D. ch. cclxxxviii, p. 194. V. aussi au mot *Davarez*.
Varoassor (bordaria), P. p. 109, 6e ligne.
VASCINAC (Stephanus de), T. ch. cvi, p. 63; T. ch. cxc, p. 146; T. ch. ccvii, p. 153; T. ch. ccxxv, p. 162 (charte datée 1118).
Vaurelia, act. Vareille, comm. de Donzenac, ch. xxiv, p. 17.
Vausorn (mansus de), Vaujoux (?) comm. de Saint-Pardoux-Lortigier, ch. ccci, p. 201.
Vendonensem ecclesiam (apud), act. Saint-Julien-le-Vendonois, chef-lieu de comm., ch. ccvii, p. 153.
Veneris die (hoc factum est in), ch. ccciv, p. 203.
Ventaiol, act. Ventejoux, comm. de Seilhac, ch. xxxv, p. 24.
Verdier de Aqueductu (terra del), ch. lxiii, p. 38, act. Agudour, comm. de Voutezac.
Verdier (mansus del), P. p. 123, 23e ligne.
— (bordaria del), P. p. 123, 29e ligne.
— (el), P. p. 112, 8e ligne et 137, 12e ligne.

VERILZ (Geraldus Blancus de), D. ch. XL, p. 26.
VERLAC (Ramnulfus de), T. ch. XCVII, p. 57; T. ch. CCXXII, p. 161; T. ch. CCCIV, p. 203; (*Verlhac*, comm. de Sainte-Féréole).
Vern (mansus el), sive *Verni*, ch. XXIV, p. 17; ch. LXXXI, p. 47; ch. LXXXII, p. 48; P. p. 111, 20e ligne; ch. CCXVII, p. 158.
Vernac (bordaria), P. p. 120, 6e ligne.
VERNIA (Petrus de), T. ch. CIX, p. 65.
Vernia (bordaria de la), P. p. 111, 4e ligne.
— (mas de la), P. p. 112, 12e ligne.
Vertrac (frauz inter Vertrac et Murat). Vitrac (?), comm. de Chamboulive, ch. LXVII, p. 40.
VES (Geraldus de), *miles*, T. ch. VI, p. 6.
Vestita (ubi terra *vestita* fuerit, medietatem census abèant), ch. CCLXVII, p. 182.
Vetgers (mansus de), ch. LXXI, p. 42; ch. CCCXXXIV, p. 223.
VETULO CASTANEO (Wido de), T. ch. CCLXVII, p. 183.
Veza sive *Beza* (alla), ch. XXIV, p. 17. V. au mot : Vaissa.
Vicaria, synonyme de Justicia, ch. XXIV, p. 17 (in sua *vicaria*); ch. LXIX, p. 41 (IIIIor denarios de *vicaria*); ch. LXXI, p. 42 (*de vicaria* quam requirebant in burgo de Vosias), etc., etc.
Vicaria Brivense, act. Brive, chef-lieu d'arrondissement, ch. XVI, p. 13.
Vicaria Cambolivense, act. Chamboulive, chef-lieu de comm., ch. XXXVIII, p. 25 et XLV, p. 29.
Vicaria Usercense, act. Uzerche, chef-lieu de canton, ch. II, p. 2.
Vicarii Celomenses. V. au mot : *Celom*, act. Salons-la-Tour.
Vicarius. V. aux mots : Froterius et Terrasson.
— de *Aien*. Voir au mot Aien.
Vicharius (Petrus Bonius), D. ch. CXXX, p. 79.
VICTORIA (Geraldus), D. ch. LV, p. 34.
— (Petrus), T. ch. XXXVIII, p. 25.
Viduitatem (Stephana, in manu sui capellani eum absolvit et *viduitatem* vovit), D. ch. CCCXXXVIII, p. 226.
VIERNA DE MUNGIBAL, D. ch. CCXLIV, p. 170 V. aussi au mot : Mungibal, act. Montgibeaud, chef-lieu de comm.
Vigeois. V. aux mots : Vosias, Vosie, Vosidensem locum.
Vigilia catedre sancti Petri, ch. CCCXII, p. 211.
— Natalis domini (octos denarios qui sunt reddendi in) ch. CL, p. 95.
Vilar (mansus del), ch. LXXXIX, p. 52; ch. CCLXXXVIII, p. 194.
Vilavalles (mansus de), act. Villevaleix, comm. de Vigeois, p. 107, 6e ligne; ch. LII, p. 31.
VILAVALLES *sive* VILAVALLEIX (Bernardus de), T. ch. CL, p. 95; T. ch. CCXCVII, p. 198; T. ch. CCC, p. 201; T. ch. CCCVIII, p. 207; T. ch. CCCXIX, p. 216.
— (Johannes de), T. ch. LXXXI, p. 48; T. ch. CCX, p. 154; T. ch. CCXXI, p. 160; T. ch. CCLV, p. 176; T. ch. CCLXI, p. 180; T. ch. CCLXX, p. 184; T. ch. CCLXXI, p. 185.
— (Raimundus de), T. ch. CCLXI, p. 180.

Vim faciat (acordamenti fuit ut nullo modo Abbas *vim* faciat hominibus per quam terra a abset), ch. CCLXVII, p. 182.
Vinada sive *Vinata*, P. p. 99, 20e et 21e lignes; P. p. 101, 20e ligne; P. p. 123, 14e ligne; P. p. 137, 6e et 15e lignes, etc., etc.
Vindemie, ch. XVIII, p. 14 (per singulos annos tempore *Vindemie* I modium vini pro censu redderet), ch. datée (957).
Vinee (I aripentum vinee), ch. XVIII, p. 14.
Vineis cultis et incultis (cum silvis et), ch. CCLXXX, p. 189.
Vini (IIIIor sextarios), ch. XVI, p. 17; ch. XXVIII, p. 20.
Vinna (tertium de la), P. p. 114, 11e ligne.
Vinnals (medietatem deus Vinnals mansi del Montel), ch. CCCXXXIII, p. 222.
Vinzella (villa de), act. Vinzellas, comm. d'Allassac, ch. CCCV, p. 201; ch. CCCXXVIII, p. 220.
— (bordaria de), *idem*.
— (terra de la), ch. CXV, p. 70; ch. CXVI, p. 71; ch. CXVII, même page.
VIRIDEUZ sive VIRIDELL (Helias), D. ch. CCLVIII, p. 177 (frater Arberti de Chamairac), T. ch. CCLXXVI, p. 187; T. ch. CCLXXXIV, p. 192.
Visere (fluvius), act. la Vezère, affluent de la Corrèze, ch. CCCVIII, p. 207; ch. CCCXLI, p. 228 (a fluvio Bresone usque ad fluvium Visere). V. note 13, même page.
VITALIS (bordaria Petri), P. p. 136, 20e ligne.
Vitrac (capella de), act. Vitrac, comm. de Chamboulive, ch. CCLXX, p. 181. Toute trace de chapelle a disparu.
— (obedentiam de), ch. CCXXX, p. 164. V. note 3, même page.
VITRAC (Geraldus de), T. ch. CCLXXXVII, p. 193; T. ch. CCC, p. 201; T. ch. CCCXII, p. 211; T. ch. CCCXVII, p. 215; T. ch. CCCXXV, p. 219.
Vosias sive *Vosie*, act. Vigeois, chef-lieu de canton (Corrèze).
— (burgus de), ch. LXXI, p. 42; ch. CXX, p. 73 (*in monasterio Vosie*); ch. CXXXVI, p. 84 (*locus Vosie*).
— (monasterium quod Vosias appellatur), ch. CLI, p. 97 (testament de saint Yrieix).
— (supra), ch. CCXLIX, p. 172 (campos de sub Cruce qui sunt supra Vosias). V. note 3, même page.
OSIAS (Geraldus de), D. ch. LXX, p. 42.
— (Guillelmus de), D. ch. XIX, p. 14.
— (Helias de), D. ch. CCXXXVII, p. 167; D. ch. CCLXXXII, p. 190.
— (Petrus de), *capellanus* de Vosias, T. CCXXXIV, p. 166.
— (Petrus de), *archipresbiter*, T. ch. CCLXXVI, p. 187.
— (Petrus de) frater Helie, D. ch. CCXXXVII, p. 167; D. ch. CCLXXXII, p. 190.
— (Willelmus de), T. ch. XVII, p. 14.
Vosidense (ad monasterium), ch. CLI, p. 97. Testament de Saint Yrieix.
Vosidensem locum (ad), ch. CLXVII, p. 128.
Vosiense monasterium, ch. LVIII, p. 36 (Petrus de Petrabufeira ..... promisit se monasterium *Vosiense* et homines ejus *tuendum*).
VOSIENSIS sive VOSIAS (Raimundus de), T. ch. CXXXIII, p. 81; T. ch. CCLV, p. 176; T. ch. CCCIX, p. 208; T. ch. CCCXII, p. 211; T. ch. CCCXVII, p. 215.

Vosiensis mensuram (ad), P. p. 109, 30e ligne.
Vultazac sive *Vultuziac* sive *Voltazac*, act. Voutezac, chef-lieu de comm., ch. x, p. 9; ch. LXVI, p. 40 (Vultaziaco); ch. CXIII, p. 69; ch. CLI, p. 96; ch. CCXC, p. 195; P. p. 87, 2e ligne.
VULTAZAC (Benedicta de), P. p. 93, 4e ligne.
— (Bernardus), T. ch. XCVI, p. 56.
— (Geraldus de), ch. CLXIX, p. 126.
— (Petrus de), D. ch. XCV, p. 55; T. ch. XCVI, p. 56.
— (Petrus Bernardus de), D. ch. CLXIX, p. 129.

W

WIDO, Lemovicensis episcopus (1075-1086), ch. LVII, p. 35 (*episcopus Lemovicorum*), ch. LXIV, p. 39; (*Lemovicensis episcopi*), ch. LXXXIV, p. 50; (*episcopo Widone catedra Lemovicensi sedente*), ch. CXV, p. 71; (*episcopatum Lemovice urbis sedente*); ch. CXVI, même page; ch. CXXIV, p. 77 (*Lemovicensi Widone episcopo sedente*), ch. CCXXXVIII, p. 168 (*Widone episcopo administrante præsulatum urbis Lemovice*).
WIDO DE BRE, mort à la 1re croisade, ch. CXIII, p. 67, 68 et 69. V. au mot Bré les neuf chartes le concernant.
WILLABALDUS de Sarazac, T. ch. LXIV, p. 39. V. au mot Guillabaldus, monacus.
WILLELMONE, T. ch. CCCXL, p. 227.
WILLELMUS, Lemovicensis episcopus (1098-1100), ch. LVI, p. 35 (*episcopus Lemovicorum*); ch. CLXIX, p. 130 (*Lemovicensis episcopi*).
WILLELMUS, *gramaticus*, T. ch. CXVIII, p. 72, à rapprocher des chartes CLVIII et CCCXL, Petrus, monacus, *magister* [scolarum] et Radulfus Archambaldus, également *magister*.

Y

YPOLITI (ante altare Beati), ch. CCCIX, p. 208, in ecclesia Exandonensi ante altare B Y. — Eglise d'Yssandon, encore placée sous le patronage de saint Hyppolite. V. note 2, p. 208.
Yssandon, act. simple chef-lieu de commune. L'antique *Issandone castro* du testament de saint Yricix (572), le chef-lieu de la vicairie de ce nom (cartulaire de Beaulieu, ch. x) et du *Pago Exandonense*, successivement dénommé au présent Cartulaire Sando (ch. LXXX, p. 46 et ch. CCLI, p. 173.) Essando (ch. CCLXXXIII, p. 191), et ch. CCCIX, p. 20, Sandun (ch. XCVIII, p. 58), Exandonensi ecclesia (ch. CCCIX, p. 208). V. à ces mots et notes 4 de la page 46 et 1 de la page 58.

Limoges, imp. veuve H. Ducourtieux, rue des Arènes, 7

53

54

54 *bis*

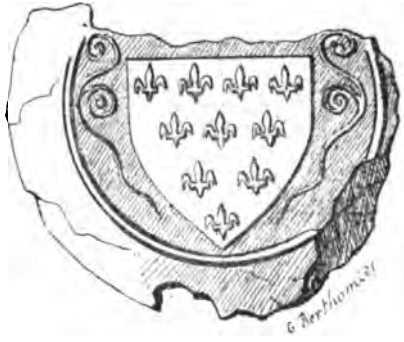

55

55 *bis*

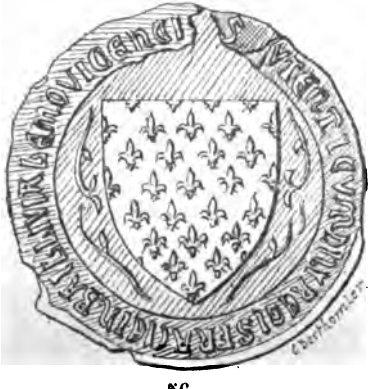

56

56 *bis*

57

58

59

53. Sceau de Raoul de Trapes, sénéchal, 1260 (n° **309**). — 54 et 54 *bis*. Sceau et contre-sceau de Simon de Melun, sénéchal, 1280 (n° **313**). 55 et 55 *bis*. Sceau et contre-sceau du bailliage royal de Laron, 1292-1316 (n° **326**). — 56 et 56 *bis* Sceau et contre-sceau du bailliage de Limoges, 1383-1390 (n° **331**) — 57. Cachet du bureau de la régie des tabacs à Limoges, XVIIIe siècle (n° **334**) — 58. Sceau de la Cour du consulat du Château de Limoges, 1389 (n° **337**). — 59. Sceau aux contrats du consulat du Château de Limoges, 1385-1405 (n° **339**).

NOTES

POUR SERVIR A LA

SIGILLOGRAPHIE DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE

(Suite et fin) (1)

SÉRIE IV

SÉNÉCHAUX

§ Ier. — SÉNÉCHAUX ROYAUX (2)

N° 308. — LIVRON (Bernard de), sénéchal de Limousin.

Sceau rond (32mm), appendu à une charte datée du vendredi avant la fête de sainte Marie-Madeleine (1230).

Légende (?)

Dessin. — Ecu droit burelé, au lambel de trois pendants (3).

(D'après une note et un dessin du recueil Gaignières. Bibliothèque nationale, mss. Fonds latin, t. 17118, f° 363).

---

(1) V. *Bull. Soc. arch. et hist. du Lim.*, t. XXXVII, p. 115 et suiv., et t. XXXVIII, p. 67 et suiv.

(2) Les sénéchaux sont classés suivant l'ordre chronologique.

(3) Les nobiliaires donnent pour la famille de Livron le blason suivant : d'argent, à trois fasces de gueules, au franc-quartier d'argent chargé d'un roc d'échiquier de gueules.

N° 309. — TRAPES (Raoul de) (1), sénéchal de Limousin.

Sceau rond (fragment, 52 à 54mm environ), appendu à un hommage rendu à l'abbé et au monastère de Solignac par Pierre Bernard et Hugues de Jaunhac, son neveu, pour le château haut de Châlucet et diverses dépendances (7 des calendes de novembre [25 octobre] 1260).

Légende détruite.

Dessin. — Ecu droit losangé, à une bande, sans couronne ni cimier; l'écu est représenté comme suspendu par des attaches partant du milieu à peu près de la partie supérieure du sceau. Dans le champ, à dextre, une fleur-de-lys; il y en avait probablement une autre à sénestre.

(Archives départementales de la Haute-Vienne, fonds de Solignac, liasse 6037).

Voir figure 53.

N° 310. — LINDE (2) (Jean de La), sénéchal pour le roi d'Angleterre en Limousin.

Sceau rond, appendu à un acte portant confirmation d'une afferme à l'abbaye de Valette (1262).

Légende (?).

---

(1) Dans l'acte, Raoul de Trapes est ainsi dénommé : « *Radulphus de Trapas, serviens illustrissimi regis Francie, ex parte istius regis in Lemovicensi, Petragoricensi et Caturcensi diocesibus senescallus* ». — La forme *de Trapas* est manifestement incorrecte; on trouve d'ailleurs la forme régulière *de Trapis* dans un très grand nombre de sentences des *Olim* (t. Ier, p. 258, 271, 314, etc) et dans divers autres actes (voir notamment L. Guibert, *la Commune de Saint-Léonard de Noblat au* XIIIe *siècle*, p. 259). — Il est à remarquer que Raoul de Trapes était sénéchal dès 1260, qu'il exerça les mêmes fonctions de 1266 à 1269, et qu'il y eut cependant un intervalle durant lequel d'autres sénéchaux (Pierre Serviens et Henri de Couzances) furent en exercice. Ce fait, qui est désormais bien établi, semble indiquer que pendant une certaine période il y eut une sorte de roulement entre les sénéchaux.

(2) Chevalier, sénéchal pour le roi d'Angleterre en Limousin, Périgord et Quercy.

Dessin. — Ecu à une croix engrêlée.

(D'après une note du recueil Gaignières. Bibliothèque nationale, mss. Fonds latin, t. 17118, f° 506).

N° 311. — SERVIENS (Pierre), sénéchal du diocèse de Limoges (1) pour le roi de France.

Sceau rond, appendu à des lettres datées du mercredi après l'octave de Pâques 1264.

Légende détruite.

Dessin. — Un écu droit fascé, à une bande brochant sur le tout.

(D'après une note et un dessin insérés dans un *Extrait de plusieurs actes et titres qui sont dans l'hôtel de ville de Limoges* [XVIIe siècle]. — Communiqué par M. Champeval).

N° 312. — COUZANCES (Henri de), sénéchal du diocèse de Limoges (2) pour le roi de France.

Sceau rond, appendu à des lettres relatives à un arbitrage entre les consuls du château de Limoges et la veuve de Jourdain Vigier (la veille de la Saint-Léonard, 5 novembre 1265).

Légende. — ..... DE COSANCIIS MILI.
(.... *de Cosanciis, militis*).

Dessin. — Un écu droit à trois bandes.

(D'après une note et un dessin insérés dans un *Extrait de plusieurs actes et titres qui sont dans l'hôtel de ville de Limoges* [XVIIe siècle]. — Communiqué par M. Champeval).

N° 313. — MELUN (Simon de) (3), sénéchal de Limousin.

Fragment de sceau rond (38^mm^), appendu à une vente faite au roi (1280).

---

(1) Et des diocèses de Périgueux et de Cahors.

(2) Et des diocèses de Périgueux et de Cahors.

(3) Fils d'Adam III, vicomte de Melun, et de Comtesse de Sancerre; sénéchal de Limousin, Périgord et Quercy, maréchal de France; marié à Marie (dite Anne) dame de La Salle et Viezuy ; mort le 11 juillet 1303.

Légende. — ...SIMONIS DE MELE... ...LITIS.
([*Sigillum*] *Simonis de Meleduno, militis*).

Dessin. — Ecu à sept besants, 3, 3 et 1 (d'azur, à sept besants d'or) sous un chef chargé de quatre canettes.

CONTRE-SCEAU.

Légende. — † CTRA. SIMON' DE MELED.
(*Contra-sigillum Simonis de Meleduno*).

Dessin. — L'écu de la face.

(Archives nationales. Inventaire des sceaux, n° 5140).

Voir figures 54 et 54 *bis*.

N° 314. — VILLEBLEVIN (Pierre de), sénéchal de Limousin.

Sceau rond (19mm), appendu à un récépissé de lettres du roi au sujet de prises (29 octobre 1312).

Légende détruite.

Dessin. — Ecu à une croix.

(Bibliothèque nationale, mss. Clairambault, t. 113, f° 8849).

N° 315. — OROER (Jean d'), sénéchal de Limousin.

Sceau rond (18mm), appendu à un acte où figure « Jehan d'Oroer, chevalier le Roy, séneschal de Poytou et de Limosin » (1316).

Légende. — S' IEHAN DOV ROVOIT.
(*Seel Jehan dou Rovoit*).

Dessin. — Ecu d'un plain, sous un chef chargé de trois coquilles.

(Archives nationales. Inventaire des sceaux, n° 5142).

N° 316. — LOUBERT (Jourdain de) (1).

Sceau rond (23mm). — Quittance donnée par Jourdain de Lou-

(1) Sénéchal de Périgord de 1326 à 1333 ; dans les quittances ci-dessus mentionnées et dans plusieurs autres, scellées ou non (1339-1343), que renferme le dossier de la Bibliothèque nationale, il prend tantôt le titre de gouverneur et capitaine de Poitou et Limousin, tantôt celui de gouverneur de la sénéchaussée, tantôt celui de sénéchal. Le nom est écrit *Loubert*, et quelquefois *Loubere* et *Loubers*.

bert, chevalier, conseiller du Roi notre sire et maître des requêtes de son hôtel, gouverneur de la sénéchaussée de Poitou et de Limousin (5 juillet 1342); autre quittance où il prend la qualification de gouverneur et capitaine de Poitou et de Limousin (mardi avant la Saint-Micheau (*sic*) 1342).

Légende. — † S IOR... DE LOUBERS CHL'
(*Seel Jordain de Loubers, chevalier*).

Dessin. — Dans une rose gothique, écu à un lion (d'argent, au lion de sable herminé d'or, *aliàs* semé de larmes d'or).

(Bibliothèque nationale, mss., pièces originales, Loubert).

N° 317. — GOULLONS (Renaud de), sénéchal de Limousin.

Sceau rond (23mm), appendu à une quittance de gages donnée par Renaud de Goullons, chevalier, sénéchal de Poitou et Limousin (Saint-Yves, 7 juillet 1355).

Légende. — ..... GO
(... *Goullons.*)

Dessin. — Ecu à trois besants ou tourteaux, au lambel, penché, timbré d'un heaume cimé de..., sur champ réticulé.

(Bibliothèque nationale, mss. Clairambault, t. 54, f° 4113).

N° 318. — PASSAC (Gauthier de) (1), chevalier, sénéchal de Limousin.

Sceau rond (29mm), appendu à une quittance de gages (guerres du Limousin, 24 septembre 1376).

Légende. — SEEL ...IER DE PASSAC.
(*Seel Gauthier de Passac*).

Dessin. — Ecu burelé à trois pals brochant (2), penché, timbré d'un heaume cimé d'une tête d'homme chevelu et barbu, sur champ festonné, dans un cercle de rinceaux.

(Bibliothèque nationale, mss. Clairambault, t. 83, f° 6565).

---

(1) Seigneur de La Crouzette dans la Marche, chambellan du roi, sénéchal du Limousin (de ... à 1380), capitaine des gardes du corps en 1383 ; mort en 1409.

(2) Passac : échiqueté d'argent et d'azur, à trois pals de gueules brochant sur le tout (GRANDMAISON, *Dictionnaire héraldique*, col. 268; SAINT-ALLAIS, *Nobiliaire universel*, t. XI, p. 400 à 408).

N° 319. — LE BOUTEILLER (Guillaume) (1), sénéchal de Limousin.

Fragment de sceau rond (20 à 25mm), appendu : 1° à un mandement délivré par Guillaume Le Bouteiller, seigneur de Saint-Chartrier, sénéchal de Limousin, Etienne de Vantois, chambellan du Roi, et Audoin Chauveron, seigneur de Dompnhon, sénéchal d'Auvergne, « commissaires ordonnés par le Roi pour la délivrance et vuide du château de Chalucet », en faveur de Jehan Vergnaut, écuyer, receveur particulier des fouages levés aux diocèses de Poitou et de Berry pour la délivrance de Chalucet (Limoges, 15 décembre 1393) ; 2° à une quittance donnée par Guillaume Le Bouteiller, sénéchal de Limousin (Tours, 29 mai 1395).

Légende. — S GV...ME ...
(*Seel Guillaume...*)

Dessin. — Ecu écartelé de plains (d'or et de gueules), timbré d'un heaume cimé de... (2), supporté par deux lions.

(Bibliothèque nationale, mss. Pièces originales, Le Bouteiller, nos 27 et 37).

N° 320. — ESTUER (Jean d') (3), sénéchal de Limousin.

Sceau rond (21mm), appendu à une quittance de 2,000 livres sur le grenier de Louviers, donné par Jean d'Estuer, chevalier, seigneur de La Barde, conseiller et chambellan du Roi, sénéchal de Limousin (3 juin 1464).

Légende. — ...EEL IEHAN DESTUER...
(*Seel Jehan d'Estuer...*)

Dessin. — Ecu écartelé : aux 1 et 4, à un sautoir (4); aux 2 et 3, à une fasce chargé d'un bandé; sur le tout, un écusson à la fasce bandée.

(Bibliothèque nationale, mss. Clairambault, t. 159, fol. 4495).

---

(1) Fils de Guillaume Le Bouteiller, seigneur de Saint-Chartrier, et de Blanche de Chauvigny ; sénéchal et capitaine d'Angoulême, puis sénéchal de Limousin et d'Auvergne; marié à Marie de Sermoise; mort en 1420.

(2) Probablement d'une tête d'homme barbu, d'après d'autres sceaux de Guillaume Le Bouteiller, dans la collection Clairambault.

(3) Marié le 23 septembre 1463 à Catherine Brachet, fille de Jean Brachet, seigneur de Salagnac, Montaigu-le-Blanc et Peyrusse, et de Marie de Vendôme, dame de Charost.

(4) Estuert de Caussade (Bretagne) : d'argent, au sautoir de gueules (GRANDMAISON, *Dictionnaire héraldique*, col. 644).

N° 321. — ROCHECHOUART (Aimery de), sénéchal de Limousin.

Voir le n° 244.

N° 322. — LASTEYRIE DU SAILLANT (Antoine de) (1), grand sénéchal du Haut et Bas-Limousin.

Cachet octogonal (18mm sur 15), plaqué sur un certificat délivré par « le marquis du Saillant, vicomte de Combort, baron du Vergis, conseigneur de la ville et pariage d'Alassat, grand seneschal du Haut et Bas-Limousin et commandant de la noblesse de la dite province », pour certifier que le sieur de Beaufort a servi « ...depuis le 27 may jusqu'au présent jour dans la compagnie des gentilshommes nommés pour l'arrière-ban de la dite province pour la présente année ». (Montmorillon, 4 septembre 1789).

Pas de légende.

Dessin. — Ecusson rond écartelé aux armes de Lasteyrie (2) (sans indication d'émaux), entouré de palmettes.

(Communiqué par M. Champeval).

§ II. — SÉNÉCHAUX DE LA VICOMTÉ.

N° 323. — KARDÉRIAN (Haudoin de), chevalier, sénéchal de Limoges (1279).

Fragment d'un sceau rond (28mm environ), appendu à un règlement de succession de la famille de Magnac (Nontron, le 4 des nones de décembre, 2 décembre 1279).

Légende. — † ..... .ILITIS.
(..... *militis).*

Dessin. — Un écu droit vairé, chargé d'une bande.

(Archives départementales des Basses-Pyrénées, E. 752. — P. Raymond, n° 705).

---

(1) Fils de Raymond de Lasteyrie du Saillant, vicomte de Comborn, baron du Saillant, et d'Isabeau de Pérusse des Cars; capitaine de chevau-légers en 1667; marié en 1698 à Marie-Marguerite de Jarrige de La Morelie, fille de Paul de Jarrige, seigneur de La Morelie, et de Françoise-Aymerique des Blancs.

(2) Ecartelé : aux 1 et 4, de sable, à l'aigle d'or; aux 2 et 3, d'argent, au lambel de trois pendants de gueules.

SÉRIE V

COURS, JURIDICTIONS, ADMINISTRATIONS

N° 324. — AIXE (1) **(Cour et juridiction d') pour le roi et la reine de Navarre.**

« Plusieurs actes de 1530 mentionnent l'apposition du sceau de cette cour, mais ne l'ont pas conservé » (GUIBERT, *Sceaux et armes...*, p. 33).

N° 325. — CHALUS (2) **(Cour de).**

Sceau rond (44mm), appendu à un dénombrement de Pierrot de Coppiac et Jean de Guadonneys (Firbeys, 10 mai 1551).

Légende. — .....VS R, N. VIC.... PET. ET LEM.....
(Henricus, rex Navarre, vice-comes Petragoricensis et Lemovicensis) (3).

Dessin. — Ecu droit écartelé de Navarre, de Bretagne, d'Albret et de Bigorre, sommé d'une couronne. Fleurs-de-lys et rinceaux dans le champ.

(Archives départementales des Basses-Pyrénées, E. 729. — P. RAYMOND, n° 666. — Voir L. GUIBERT, *Sceaux et armes.....*, p. 38).

N° 326. — LARON (4) **(Bailliage royal de).**

Sceau rond (53 à 54mm), cire brune, appendu à des lettres de

---

(1) Aujourd'hui chef-lieu de canton, arrondissement de Limoges.
(2) Aujourd'hui chef-lieu de canton, arrondissement de Saint-Yrieix.
(3) Voir ci-dessus la note 2 du n° 18.
(4) Aujourd'hui commune de Saint-Julien-le-Petit, canton d'Eymoutiers, arrondissement de Limoges.

1292, 1297, 1307, 1316, et notamment à un vidimus de lettres royales relatives à une commission donnée à Jean Chauvet, chargé de la Haute-Justice de la cité de Limoges et des causes civiles de Saint-Léonard; le dit vidimus délivré par « *Aymericus Friconis, domicellus, custos sigilli domini Regis Francie in bailia de Leront constituti* » (5 des kalendes d'avril 1305).

Légende illisible.

Dessin. — Ecu de 27mm de hauteur chargé de dix fleurs-de-lys, 4, 3, 2 et 1.

CONTRE-SCEAU.

Rond.

Pas de légende.

Dessin. — Une grande fleur-de-lys accompagnée de deux petites projetées à droite et à gauche.

(Archives départementales de la Haute-Vienne, fonds de l'abbaye de Solignac, du chapitre de Saint-Léonard et autres fonds. — Archives de l'Hôpital de Limoges).

Voir figures 55 et 55 *bis*.

N° 327. — LIMOGES (Bailliage de).

Fragment d'un sceau rond (45mm), appendu à une transaction entre le vicomte de Limoges et le chapitre de Saint-Yrieix (Limoges, le mercredi après l'Annonciation, 28 mars 1302, v. st.). — Autres exemplaires sur des actes de 1330 et 1337.

Légende. - .... LI.....ICENSIS.
([Sigillum] baillivie Lemovicensis).

Dessin. — Un écu droit chargé de dix fleurs-de-lys posées 4, 3, 2 et 1. Rinceaux dans le champ.

CONTRE-SCEAU (1).

Rond (20mm).

Légende (?).

Dessin. — Une fleur-de-lys dont les fleurons forment de chaque côté une fleur-de-lys naissante; au-dessous, deux étoiles.

---

(1) Le contre-sceau appendu au titre de 1330 porte, accostant la fleur-de-lys principale, deux autres fleurs-de-lys de moindre dimension au lieu des deux étoiles indiquées, sur le contre-sceau de 1303, par M. P. Raymond.

(Archives départementales des Basses-Pyrénées, E. 855. P. RAYMOND, n° 672. — Archives départementales de la Haute-Vienne, liasses non inventoriées et baronnie de Pierrebuffière. — L. GUIBERT, *Sceaux et armes.....*, p. 56).

N° 328. — LIMOGES (Bailliage de).

Fragment d'un sceau rond (19mm), appendu à une enquête sur la juridiction du chapitre de Saint-Yrieix (Saint-Yrieix, décembre 1316) (1).

Légende. — † S .....MOV. AD CAS.
(Sigillum [baillivie] Lemovicensis ad causas).

Dessin. — Un écu droit chargé d'une bande.

(Archives départementales des Basses-Pyrénées, E. 856. P. RAYMOND, n° 673. — L. GUIBERT, *Seeaux et armes.....*, p. 56).

N° 329. — LIMOGES (Bailliage de).

Sceau rond (51mm), appendu à un acte portant reconnaissance d'une rente à une confrérie (mai 1358).

Légende. — SIG. AUTENTICV̄. DNI REGIS FRĀCIE IN BALLIVIA LEMOVICENSI.
(Sigillum autenticum domini regis Francie in ballivia Lemovicensi).

Dessin. — Ecu semé de fleurs-de-lys.

(Archives de l'Hôpital de Limoges. — L. GUIBERT, *Sceaux et armes.....*, *Supplément*, p. 10).

N° 330. — LIMOGES (Bailliage de).

Sceau rond (24mm), appendu à une vente faite par noble Guillaume de Cotet *(Coteti)*, damoiseau, à noble et puissant Ramnulphe de Peyrusse, chevalier, seigneur de Juillac et des Cars, de seize livres de rente, assignée, suivant l'usage de la vicomté de Limoges,

---

(1) Jean d'Usiac étant bailli de Limoges pour le roi de France.

sur divers manses de Saint-Julien-le-Vendonnois; « *et nos, Petrus Rocgerii, clericus, licenciatus in legibus, custos sigilli auctentici in baylivid Lemovicensi illustris principis Aquitanie et Wallie...., sigillum duximus apponendum* » (jeudi avant la fête de saint Pierre-ès-liens, 1366).

Légende fruste.

Dessin. — Ecu droit parti de France (semé de France) et d'Angleterre (les trois léopards), dans un quadrilobe.

(Chartrier d'Hautefort) (1).

N° 331. — LIMOGES (Bailliage de).

Sceau rond (47mm), appendu à des sentences relatives à des rentes dues à une confrérie (1383-1390).

Légende. — S. AUTHENTICVM REGIS FRĀCIE IN BAILLIVIA LEMOVICENCI.

(Sigillum authenticum regis Francie in baillivia Lemovicenci).

Dessin. — Ecu semé de fleurs-de-lys, accosté de deux rameaux ou rinceaux.

CONTRE-SCEAU.

Pas de légende.

Dessin. — Une grande fleur-de-lys cantonnée de quatre plus petites, celles du haut penchées sur le côté. Il y a de plus, à droite et à gauche, des signes qu'on ne peut distinguer dans aucun des deux exemplaires et qui semblent être des croisettes, des roses ou des quatrefeuilles.

(Archives départementales de la Haute-Vienne; — Archives de l'Hôpital de Limoges. — L. Guibert, *Sceaux et armes...., Supplément,* p. 10).

Voir figure 56.

---

(1) Le riche chartrier du château d'Hautefort en Périgord est aujourd'hui en la possession de Mme la marquise de Cumont, née de Damas d'Hautefort; Mme de Cumont a bien voulu mettre à notre disposition les nombreux documents qui pouvaient intéresser nos travaux sigillographiques, et elle a autorisé M. Champeval à faire dans ce but un dépouillement spécial. Nous adressons à l'un et à l'autre nos remerciements empressés.

N° 332. — LIMOGES (Bailliage de).

Sceau rond (55mm), appendu à un acte portant obligation et reconnaissance de rente au territoire de la Cité, en faveur du chapitre cathédral de Saint-Etienne (29 novembre 1406).

Légende détruite.

Dessin. — Un écusson semé de fleurs-de-lys et timbré de la couronne royale.

CONTRE-SCEAU.

Rond (18mm).

Pas de légende.

Dessin. — Une grande fleur-de-lys cantonnée de quatre petites.

(Archives départementales de la Haute-Vienne, Chapitre, liasse 5663).

N° 333. — LIMOGES (Bailliage de).

Sceau rond (1485).

Légende détruite.

Dessin. — Une grande fleur-de-lys.

(Archives départementales de la Haute-Vienne, liasse 7939. — L. Guibert, *Sceaux et armes.....*, p. 56.

N° 334. — LIMOGES (Bureau de la régie des tabacs à) (1) (XVIIIe siècle).

Cachet ovale (22mm sur 20). Matrice en cuivre jaune.

Légende. — J. J. PREVOST. (Un fleuron.) B. DE LIMOGES (Un autre fleuron.)

(J.-J. Prevost. Bureau de Limoges).

---

(1) On pourrait admettre également que les lettres TB signifient *timbre*, mais nous regardons l'autre interprétation comme plus vraisemblable. Cf. avec un sceau analogue du bureau de Brive (Ph. de Bosredon et Ernest Rupin, *Sigillographie du Bas-Limousin*, n° 985).

Dessin. — Ecusson rocaille d'azur, portant dans sa partie médiane la lettre T à dextre et la lettre B à sénestre, en chef la couronne royale et en pointe une fleur-de-lys.

(Communiqué par M. L. Guibert).

Voir figure 57.

N° 335. — LIMOGES (Administration des fermes du tabac, à).

Sceau ovale (22mm environ sur 19), plaqué sur des lettres du sieur Brieg à M. [Meynard] de La Farge, entreposeur du tabac à Tulle (Limoges, 31 août 1783; Brive, 24 avril 1784).

Légende. — FERMES DU....

(Fermes du tabac?)

Dessin. — Ecu ovale aux armes de France, sommé de la couronne royale et entouré du collier de l'ordre.

(Archives de M. de Braquillanges. — Communiqué par M. Champeval).

N° 336. — LIMOGES (Commission pour la vérification du domaine dans la vicomté de).

Sceau rond (52mm), plaqué sur un acte portant que les commissaires députés par le roi pour la vérification de son ancien domaine, réception de foi et hommage, aveux et dénombrements, factions de papiers terriers, recherche des droits de lods et ventes et autres droits et devoirs seigneuriaux et féodaux dus à S. M. à cause de ses comtés de Périgord et vicomté de Limoges, ont reçu de Jean Cathaly, sieur de La Grange, l'hommage dû pour ses villages, prises et fermes de Las Poujadas, La Girardie et Manchardie (Thiviers, 25 août 1610).

Pas de légende.

Dessin. — Ecu parti aux armes de France et de Navarre, sommé de la couronne royale et entouré des colliers des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit.

(Bibliothèque nationale, mss. Fonds latin, t. 9145).

N° 337. — LIMOGES (Consulat du château de). — Cour du Consulat.

Sceau rond (18mm), appendu à une sentence relative à une maison sur laquelle est assise une rente, réserves faites en faveur de la confrérie à laquelle la rente appartient (1389).

Légende. — ..... CVRIE CONSVLVM.....
(..... *curie consulum*.....)

Dessin. — Le buste barbu et nimbé de saint Martial, accosté des lettres S et M.

(Archives de l'hôpital de Limoges. -- Ce sceau a été signalé par M. L. Guibert (*Sceaux et armes*....., *Supplément*, p. 12), mais avec une erreur dans la légende).

Voir figure 58.

N° 338. — LIMOGES (Consulat du château de). — Cour du Consulat.

Sceau rond (18mm), cire verte, (sceau *ad causas*), appendu à un acte daté du samedi après *Oculi mei* 1401, n. st., et à un acte de reconnaissance d'une rente censuelle et de la seigneurie foncière avec droit d'acapte, au profit de la communauté des prêtres de Saint-Pierre-du-Queyroix de Limoges (11 août 1403).

Légende. — † S. C..... LEM.....
(*Sigillum consulum*.... *Lemovicarum?*).

Dessin. — Le buste barbu et nimbé de saint Martial, accosté des lettres S et M.

(Archives de l'Hôpital de Limoges ; Archives départementales de la Haute-Vienne, fonds de la communauté des prêtres de Saint-Pierre, liasse 5807. — L. Guibert, *Sceaux et armes*..., *Supplément*, p. 12).

N° 339. — LIMOGES (Consulat du château de). — Sceau aux contrats.

Sceau rond (58mm), appendu à trois reconnaissances ou cessions de rentes de confréries de 1380, 1384 et 1405.

Légende. — † SGILLVM *(sic)* CONSVLVM CASTRI LEMOVICENSIS AD CONTRACTVS.

Dessin. — A l'intérieur d'un double cercle à cordon perlé, un troisième cercle dans lequel est inscrit un encadrement lobé; au milieu, le buste de saint Martial accosté des lettres S et M. Le dessin du buste est conforme au type traditionnel gravé sur le sceau du Consulat de 1229, 1246, 1254 : les cheveux, bouclés, sont séparés au milieu de la tête, la barbe est entière et se termine, sous le menton, par deux boucles opposées, accusées fortement. L'expression du visage est grave ; le détail des vêtements semble moins net qu'aux sceaux du Consulat du XIIIe siècle.

CONTRE-SCEAU.

Légende. — CONTRASIGILLVM.

Dessin. — L'agneau avec l'étendard et la haste en croix.

(Archives de l'Hôpital de Limoges. — L. GUIBERT, *Sceaux et armes...*, *Supplément*, p. 11).

Voir figure 59.

N° 340. — LIMOGES (Consulat du chateau de). — Sceau aux contrats.

Sceau rond (54^mm^), cire verte, appendu à un acte de 1458

Légende fruste.

Dessin. — Même dessin qu'au numéro précédent.

CONTRE-SCEAU.

Légende. — CONTRASIGILLVM CONS (ou peut-être CONSVLVM).

Dessin. — Le buste de saint Martial, de petite dimension, avec les lettres S et M à droite et à gauche, dans un encadrement lobé.

(Archives de l'Hôpital de Limoges. — L. GUIBERT, *Sceaux et armes...*, *Supplément*, p. 11-12).

N° 341. — LIMOGES (Direction des affaires du roi à).

Sceau ovale (22^mm^ sur 20), plaqué sur des lettres de M. Billeheu, directeur des affaires du roi à Limoges, à M. Crozat, procureur de la vicomté de Turenne (Limoges, 14 septembre et 4 décembre 1708, 13 février 1709).

Légende. — AFFAIRES DU ROY.

Dessin. — Ecusson aux armes de France, sommé de la couronne royale et entouré du collier de l'ordre.

(Archives de M. de Meynard, au château de Copeyre (Lot). — Communiqué par M. Champeval).

N° 342. - LIMOGES (Direction du vingtième à).

Cachet ovale (25mm sur 21), plaqué sur l'enveloppe d'une lettre adressée à Mme Veyrinas de Nexon (XVIIIe siècle).

Légende. — VINGTIEME. DIRECTION. DE. LIMOGES.

Dessin. — Ecusson rocaille aux armes de France, sommé de la couronne royale et accosté de deux palmettes.

(Archives de M. de Nexon. — Communiqué par M. Champeval).

N° 343. — LIMOGES (Généralité de).

Sceau rond (30mm). Matrice en bronze munie d'un manche en buis sculpté (XVIIIe siècle).

Légende. — GEN. DE LIMOGES.
(Généralité de Limoges).

Dessin. — Ecu aux armes de France, surmonté de la couronne royale. Bordure de grènetis.

(D'après la matrice appartenant à M. L. Guibert. — L. Guibert, *Sceaux et armes...., Supplément,* p. 19).

Voir figure 60.

N° 344. — LIMOGES (Pariage de la cité de) et de Saint-Léonard (1). — Cour du pariage.

Sceau rond (38mm environ), appendu : 1° à un acte portant subhastation d'une maison, dans la paroisse de Saint-André de la Cité, le lundi jour de Saint-Georges, le samedi après la Saint-Marc, évangéliste, le samedi après saints Philippe et Jacques, le samedi

(1) Justice exercée en commun par le roi et l'évêque de 1307 à 1597 (L. Guibert, *loc cit.*).

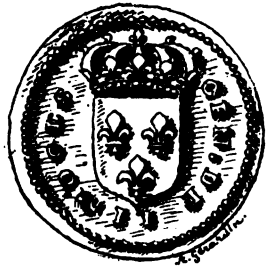

60

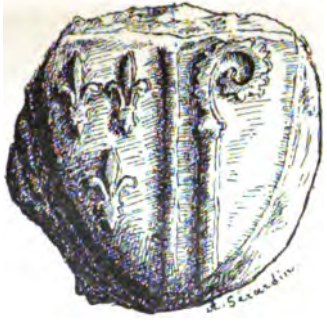

61

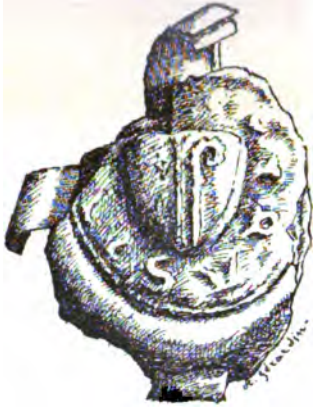

61 *bis*

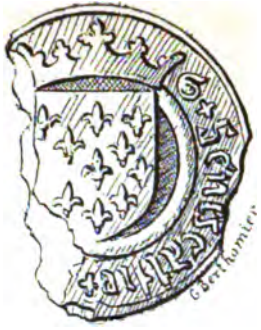

62

63

64

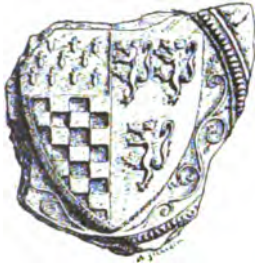

65

65 *bis*

66

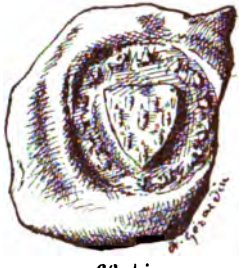

66 *bis*

60. Sceau de la Généralité de Limoges, XVIIIe siècle (n° **343**). — 61 et 61 *bis*. Sceau et contre-sceau du Pariage de la Cité de Limoges et de Saint-Léonard. Cour du Pariage, 1352 et 1372 (n° **344**). — 62. Sceau de la Sénéchaussée de Limoges, 1431 et 1478 (n° **346**). — 63. Sceau de la Sénéchaussée et de l'Election de Limoges, 1573 (n° **347**). — 64. Sceau du Siège sénéchal de Limoges, 1665-1694 (n° **349**). — 65 et 65 *bis*. Sceau et contre-sceau de la Cour de la Vicomté de Limoges, 1314, 1315 et 1316, (n° **356**). — 66 et 66 *bis*. Sceau et contre-sceau de la Cour de la Vicomté de Limoges, 1333 (n° **359**).

après la saint Nicolas de mai et le samedi après l'Ascension 1352 (1); 2° sur un acte de 1372.

Légende. — ....ARIATGII CIVITATIS....
(.... pariatgii civitatis....)

Dessin. — Un écu parti : au 1, aux armes de France; au 2, à une crosse en pal.

CONTRE-SCEAU.

Rond (17mm).

Légende. — C..TRA S...LVM.
(Contrasigillum).

Dessin. — Un écu de moindre dimension, aux mêmes armes.

(Archives départementales de la Haute-Vienne, Carmes déchaussés, liasse 3166; — Archives de l'Hôpital de Limoges, fonds de l'abbaye de Saint-Martin. — L. Guibert, *Sceaux et armes,* p. 55, et *Supplément*, p. 11).

Voir figures 61 et 61 *bis*.

N° 345. — LIMOGES (Pariage de la Cité de) et de Saint-Léonard. — Cour du pariage.

Sceau rond (35 à 40mm environ) (?), appendu à des actes de 1362 et 1363.

Légende détruite.

Dessin. — Ecu parti : au 1, écartelé de France et d'Angleterre ; au 2, à une crosse en pal.

CONTRE-SCEAU.

Légende détruite.

Dessin effacé.

(Archives départementales de la Haute-Vienne, liasse 6692. — L. Guibert, *Sceaux et armes....*, p. 55).

Observations. — On voit que ce sceau est celui dont il fut fait usage sous la domination anglaise.

---

(1) Après chaque acte du rouleau est appendu un exemplaire du sceau.

N° 346. — LIMOGES (Sénéchaussée de).

Sceau rond (32mm), appendu : 1° à une pièce de procédure entre le seigneur de Pierrebuffière et l'abbé de Saint-Martial, relative à la justice de Saint-Hilaire-Bonneval (11 octobre 1431); 2° à un vidimus daté du 27 janvier 1478, n. st.

Légende. — S. SENESCALLIE LEMOVICESIS.
(Sigillum senescallie Lemovicensis).

Dessin. — Un écu fleurdelisé, sommé d'une couronne.

(Archives départementales des Basses-Pyrénées, E, 736. P. Raymond, n° 706. — Archives départementales de la Haute-Vienne, Solignac, 6589. — L. Guibert, *Sceaux et armes....*, p. 57).

Voir figure 62.

N° 347. — LIMOGES (Sénéchaussée et élection de).

Sceau rond (30mm), appendu à un acte de 1573.

Légende. — SEEL. DE. LA. SEN.... ET. ELECT. DV HAVT LIMOS. A. LIMOGES.

(Scel de la sénéchaussée et élection du Haut-Limosin à Limoges).

Dessin. — Ecu aux armes de France, sommé de la couronne royale et entouré du collier de l'ordre.

(Archives départementales de la Haute-Vienne, liasse 9161 *bis*, etc. — L. Guibert, *Sceaux et armes....*, p. 57).

Voir figure 63.

N° 348. — LIMOGES (Siège sénéchal de).

Sceau rond (27mm, empreinte sur papier), appendu à une sentence rendue en la cour sénéchale de Limoges entre noble François de Gay, écuyer, seigneur de Nexon, et noble Jacques de La Breuilhe, écuyer, seigneur des Pousses, au sujet d'une certification de criées (18 décembre 1659).

Légende. — SOVLO.....NIAT (1).

Dessin. — Deux écussons accolés, celui de dextre aux armes de France, celui de sénestre aux armes de Navarre, sommés de la couronne royale.

(Archives de M. de Nexon. — Communiqué par M. Champeval).

N° 349. — LIMOGES (Siège sénéchal de).

Sceau ovale (30mm sur 26 environ), plaqué, sur double queue de papier à demi pendant : 1° sur une sentence rendue par Anne de Lévy (*sic*), duc de Ventadour, sénéchal de Limosin, entre Anthoine Guytard, sieur de Montjoffre, et Jean Bourdeys, sieur de La Grange (Limoges, 18 avril 1665); 2° sur un extrait des registres de la cour relatif au procès des grands vicaires contre le chapitre (16 mars 1694); 3° sur un autre extrait relatif à un procès entre les Jésuites du collège de Limoges d'une part et Joseph Ledot et Jean Daniel, sieur de la « Ganierie » (*sic*) de l'autre (8 juin 1691).

Légende. — LIMO — GES.

Dessin. — Deux écussons accolés aux armes de France et de Navarre, timbrés de la couronne royale. Au-dessous de l'écusson, la lettre L couronnée.

(Archives de M. le baron de La Pomélie. — Communiqué par M. Champeval. — Archives départementales de la Haute-Vienne, fonds du chapitre, 9000, et D, 1087).

Voir figure 64.

N° 350. — LIMOGES (Siège présidial de).

Sceau rond (28mm), appendu à une sentence pour le collège de Limoges (8 juin 1694).

Légende. — LIMO — GES.

Dessin. — Deux petits écus aux armes, le premier de France, le second de Navarre; au-dessus, une large couronne fermée, or-

---

(1) Cette légende semblerait indiquer que le sceau est celui de la justice de Solignac; mais il est difficile d'expliquer pourquoi il a été apposé à une sentence de la cour sénéchale de Limoges. — Les Pousses étaient un fief de Châlucet.

née de fleurs-de lys et de fleurons ; au bas, une couronne traversée par un sceptre ou une main de justice.

(Archives départementales de la Haute-Vienne, D, 1087. — L. GUIBERT, *Sceaux et armes....*, p. 57, et *Supplément*, p. 11).

N° 351. — LIMOGES (Vicomté de) (1). — Chancellerie.

CONTRE-SCEAU.

Sceau rond (18mm), matrice en bronze — (XIIIe siècle).

Légende. — † COTRA. S : CACELLARIE VICE COMITAT. LEM. (*Contrasigillum cancellarie vice-comitatus Lemovicensis.*

Dessin. — Ecu à trois lions léopardés, 2 et 1 (d'or, à trois lions léopardés d'azur, armés et lampassés de gueules).

(Musée de Limoges. — Voir une communication de M. Maurice Ardant au sujet de la découverte de ce sceau, dans le *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. XIII, p. 212. — L. GUIBERT. *Sceaux et armes...*, p. 51).

N° 352. — LIMOGES (Vicomté de). — Chancellerie.

Sceau rond (45mm), appendu à un acte de 1302.

Légende détruite.

Dessin. — Ecu échiqueté au franc-quartier d'hermines.

CONTRE-SCEAU.

Légende détruite.

Dessin. — Ecu aux mêmes armes.

(Archives départementales de la Haute-Vienne, fonds de la Règle. — L. GUIBERT, *Sceaux et armes...*, p. 51-52).

---

(1) Nous pensons qu'il serait difficile d'établir une ligne de démarcation bien nette entre les divers sceaux de la vicomté de Limoges : chancellerie, cour de la vicomté, sceaux *ad contractus, ad causas, sigillum authenticum*, etc.; d'autant plus que les mêmes sceaux ont servi probablement à différents usages. Nous les avons rangés par ordre chronologique, en indiquant, d'après la légende du sceau ou les termes de l'acte, à quelle catégorie chaque sceau paraît devoir se rapporter.

N° 353. — LIMOGES (Vicomté de). — Cour de la vicomte.

Sceau rond *ad causas* (1), (30 à 35mm), appendu : 1° à un acte où les bourgeois d'Excideuil nomment un procureur pour les Etats-Généraux, dans l'affaire des Templiers (le mercredi, fête de saint Philippe et saint Jacques, 1er mai 1308).

Légende. — ...NIS VICECOMI...
(...*Johannis vice-comitis*...)

Dessin. — Ecu en bannière, échiqueté, au franc-quartier d'hermines.

CONTRE-SCEAU.

Légende. — † CONTS CVRI ...COITATV. LE.
(*Contrasigillum curie vice-comitatus Lemovicensis*).

Dessin. — Ecu aux mêmes armes.

(Archives nationales. Inventaire des sceaux, n° 4972. — L. Guibert, *Sceaux et armes*... (2), p. 51-52). — Archives départementales de la Haute-Vienne, fonds de l'abbaye de la Règle, prieuré de Vars).

N° 354. — LIMOGES (Vicomté de). — Sceau aux contrats.

Sceau *ad contractus*, rond (42mm), appendu à une vente faite à Itier de Magnac (le dimanche après l'octave de Pâques [14 avril] 1314).

Légende. — ..... CECOITIS LEMO....
(..... *vice-comitis Lemovicensis*).

Dessin. — Ecu droit d'hermines, au franc-quartier chargé de trois lions, 2 et 1.

---

(1) Ce sceau nous paraît identique à celui que décrit P. Raymond sous le n° 669 (vidimus d'une vente par Guillaume d'Excideuil à Itier de Magnac, 26 février 1310, n. st.). La légende du contre-sceau est toutefois un peu différente : † CONT. S. CVR. IOHIS. VICEC. LEMOVIC : mais cette différence nous paraît devoir être attribuée à une erreur de transcription.

(2) Vérifications faites, un des sceaux au moins mentionnés par M. Guibert est un sceau *ad contractus* et non un sceau judiciaire.

CONTRE-SCEAU.

Rond (23mm).

Légende. — † CONTRA SIG. IOHIS. VICEC. LEMO.
Contrasigillum Johannis, vice-comitis Lemovicensis).

Dessin. — Un écu aux mêmes armes.

(Archives départementales des Basses-Pyrénées, E. 837. — P. Raymond, n° 842. — L. Guibert, *Sceaux et armes*..., p. 52).

N° 355. — LIMOGES (Vicomté de). — Sceau aux contrats (1314-1318).

Sceau rond (45mm environ), appendu à des actes de 1314 et 1318.

Légende. — S. QVO VTI. IN VICECOITAT ¦LEM. PRO GVID. VICECOITE.
(*Sigillum quo utitur in vice-comitatu Lemovicensi pro Guidone vice-comite*).

Dessin. — Ecu parti : au 1, échiqueté, au franc-quartier d'hermines ; au 2, à trois lions, 2 et 1 ; rinceaux dans le champ.

CONTRE-SCEAU.

Légende. — † CONTRASIGILLVM VICECOITAT.
(*Contrasigillum vice-comitatis*).

Dessin. — Ecu aux mêmes armes.

(Archives départementales de la Haute-Vienne, liasses 5016, 6445, 7600, du classement provisoire, et fonds de l'abbaye de la Règle, prieuré de Vars. — L. Guibert, *Sceaux et armes*..., p. 51-52).

N° 356. — LIMOGES (Vicomté de). — Cour de la vicomté.

Sceau rond (56mm), (...*sigillo nostro quo communiter utitur in toto vice-comitatu*) (1), appendu : 1° à un acte de vente d'une rente assise sur une maison à... le dimanche après la translation de saint

(1) Les actes de 1314 et 1315 sont passés devant le commissaire du vicomte et non devant son juge ou sénéchal.

Nicolas de mai 1314; 2° à un acte portant vente de deux setiers de froment de rente, mesure de Saint-Robert, le lundi avant la chaire de saint Pierre 1315; 3° à une quittance du 10 des calendes de février 1316, n. st.

Légende. — ...TATVS...
(...*vice-comitatus*...)

Dessin. — Ecu parti : au 1, échiqueté, au chef d'hermines ; au 2, à trois lions, 2 et 1. Rinceaux dans le champ.

CONTRE-SCEAU (1).

Rond (27mm).

Légende. — † CONTRASIGILLVM VICECOITAT...
(*Contrasigillum vice-comitatus*...)

Dessin. — Ecu aux mêmes armes.

(Archives départementales de la Haute-Vienne, fonds des Cars, 5016; fonds de la Règle, 6445 et 7600).

Voir figures 65 et 65 *bis*.

N° 357. — LIMOGES (Vicomté de). — Sceau aux contrats.

Sceau rond (fragment), cire brune, appendu à un acte par lequel Audoin de Pérusse, damoiseau, achète de Marie, femme de Pierre de Chabannes, damoiseau d'Ayen, et de Gui de Chabanes, damoiseau, six setiers de seigle de rente sur l'affar de la Baurossia, paroisse de Saint-Julien (le Vendonnois); ledit acte scellé du sceau « *quo utitur ad contractus et consimilia pro illustri dominâ Dominâ Isabellâ* (2), *ducissâ Britannie et vice-comitissâ Lemovicensi* » (le mercredi après l'octave de la Saint-Martial 1319).

Légende (?)

Dessin. — Ecu droit parti d'hermines et d'un lion (3).

---

(1) L'exemplaire de 1316 ne porte pas de contre-sceau.

(2) Isabelle de Castille, fille de Sanche Ier, roi de Castille, mariée en 1313 à Jean de Bretagne.

(3) Il est probable que l'écu était aux mêmes armes que le numéro suivant ; le fragment est si peu considérable qu'on ne saurait préciser. On peut même regarder comme vraisemblable que les deux sceaux étaient identiques.

Il y avait un contre-sceau; mais il est complètement fruste.

(Chartrier d'Hautefort).

N° 358. — LIMOGES (Vicomté de).

Sceau rond (45mm), appendu : 1° à une reconnaissance de devoirs féodaux par Aimery de Lusse, prêtre, à Itier de Magnac (le mercredi avant la Madeleine, 21 juillet 1322); 2° à la notification par le juge de la vicomté de Limoges, d'un acte par lequel Audoin de Pérusse damoiseau, achète de Jean de La Bordavayra et de Pétronille sa femme, au prix de 108 sols tournois (des bons, petits noirs et loyaux, *legalium)*, deux setiers de seigle de rente, à la mesure de Ségur, et 4 sols de monnaie limousine; la dite notification scellée du sceau usité pour les contrats, pour Jean duc de Bretagne, vicomte de Limoges, et dame Ysabelle, sa consorte (lundi après la Toussaint 1323).

Légende. — ...GIL... ...ATVS...
(*Sigillum vice-comitatus...*)

Dessin. — Un écu droit parti : au premier, d'hermines ; au deuxième, coupé : au 1, à un château à trois tours crénelées (de gueules, au château d'or, crénelé de même, maçonné d'azur, qui est de Castille); au 2, à un lion (d'argent, au lion de gueules armé et lampassé d'or, qui est de Léon).

CONTRE-SCEAU.

Légende. — † CONTRA SIGILLVM VICECOIT...
(*Contra-sigillum vice-comitatus...*)

Dessin. — Ecu droit aux mêmes armes.

(Archives départementales des Basses-Pyrénées, E. 759. P. Raymond, n° 670. - Archives départementales de la Haute-Vienne, prieuré de Vars. — L. Guibert, *Sceaux et armes...*, p. 51-53. — Chartrier d'Hautefort).

N° 359. — LIMOGES (Vicomté de). — Cour de la vicomté.

Sceau rond (45mm environ), appendu à un acte passé devant le juge du vicomte et portant reconnaissance par divers particuliers de la seigneurie d'Arnaud de *Livro*, pour une terre ou vigne contiguë à Bernard Audoin (le jeudi après les Rameaux 1333).

Légende détruite.

Dessin. — Ecu d'hermines plain. Rinceaux dans le champ.

CONTRE-SCEAU.

Rond (27mm).

Légende. — CONTRASIGILLVM.

Dessin. — Ecu aux mêmes armes.

(Archives départementales de la Haute-Vienne. — L. GUIBERT, *Sceaux et armes...*, p. 51-53).

Voir figures 66 et 66 *bis*.

N° 360. — LIMOGES (Vicomté de). — Sceau aux contrats.

Fragment d'un sceau rond, appendu à une reconnaissance de devoirs féodaux en faveur d'Itier de Magnac (le vendredi avant *Judica me*, 13 mars 1341, v. st.).

Légende détruite.

Dessin. — Un écu droit écartelé : aux 1 et 4, d'hermines; aux 2 et 3, à une croix.

CONTRE-SCEAU.

Rond (20mm).

Légende. — ..ONTRA SIGI.....
(*Contrasigillum*).

Dessin. — Un écu droit aux mêmes armes.

(Archives départementales des Basses-Pyrénées, E 762. P. RAYMOND, n° 843. — L. GUIBERT, *Sceaux et armes...*, p. 53).

N° 361. — LIMOGES (Vicomté de). — Sceau aux contrats.

Fragment d'un sceau rond (35mm environ), appendu à un bail de terre (Ségur, après la Toussaint 1367).

Légende détruite.

Dessin. — Un écu droit écartelé : aux 1 et 4, à deux léopards passants l'un sur l'autre; aux 2 et 3, fleurdelysé.

CONTRE-SCEAU.

Le contre-sceau est détruit.

(Archives départementales des Basses-Pyrénées, E 736. P. RAYMOND, n° 844. — L. GUIBERT, *Sceaux et armes...*, p. 53).

N° 362. — LIMOGES (Vicomté de). — Sceau aux contrats.

Sceau rond (30 à 35^{mm} ; fragment), appendu à une vente faite par Pierre Laborderie à Guillaume Ramnulphe, d'un fonds de terre sis paroisse de Quinsac, ledit acte notifié par « *nos, judex vice-comitatus Lemovicensis pro principe Aquitanie et Wallie* » (Quinsac, 28 avril 1368).

Légende détruite.

Dessin. — Ecu droit écartelé : aux 1 et 4, d'Angleterre; aux 2 et 3, de France (semé de fleurs-de-lys). L'écu est la seule partie du sceau qui subsiste.

CONTRE-SCEAU.

Rond (20^{mm}).

Pas de légende.

Dessin. — Ecu écartelé : aux 1 et 4, de France; aux 2 et 3, d'Angleterre; dans un quadrilobe.

(Chartrier d'Hautefort).

N° 363. — LIMOGES (Vicomté de). — Sceau aux contrats.

Sceau rond (environ 28^{mm}), appendu à un acte par lequel « *nos, judex vice-comitatûs Lemovicensis pro principe Aquitanie et Wallie, notum facimus quod...* » (La notification se rapporte à deux pièces de terre sises dans la fondalité de Ramnulphe de Pérusse) « ..... *sigillum quo utitur in vice-comitatu ad contractus duximus apponendum* » (le mardi après l'Annonciation 1375).

Légende détruite.

Dessin. — Ecu droit semé de fleurs-de-lys et surmonté d'un fleuron.

CONTRE-SCEAU.

Rond (11mm).

Légende fruste.

Dessin. — Ecu droit aux mêmes armes.

(Chartrier d'Hautefort).

N° 364. — LIMOGES (Vicomté de). — Sceau aux contrats.

Sceau (1) rond (55 à 57mm), d'une exécution remarquable, appendu à un acte par lequel le garde du sceau aux contrats de la vicomté de Limoges notifie un accord intervenu entre Jean de Bretagne, vicomte de Limoges, et Gautier de Pérusse, seigneur de Juillac, ledit accord portant délimitation de la paroisse et justice de Juillac, et les parties se soumettant à être condamnées par noble Pierre de Bosco, « *domicellum, dominum de Campis, fidelem commissarium nostrum et in officio dicti sigilli juratum* »... « *et nos, custos ... et sigillum auctenticum predictum ...duximus apponendum* » (25 juillet 1440).

Légende (en lettres gothiques) illisible.

Dessin. — Ecu droit d'hermines, à la bordure de gueules (Penthièvre) ; fleuron au-dessus de l'écu.

CONTRE-SCEAU.

Rond (27mm).

Légende. — ...TRA ...CANCELLARIE...
(*Contra-sigillum cancellarie...*)

Dessin. — Ecu droit à trois lions, 2 et 1.

(Chartrier d'Hautefort).

N° 365. — LIMOGES (Vicomté de). — Sceau aux contrats.

Fragment d'un sceau rond (50mm), appendu à une charte consta-

---

(1) Ce sceau nous paraît identique au sceau *ad causas* décrit par P. Raymond, sous le n° 671 (4 juillet 1435).

tant le jour de la mort de Guillaume de Bretagne, vicomte de Limoges, datée (sans lieu) du 3 septembre 1454.

Légende. — † S..... AD CONTRACTVS.....
(Sigillum ... ad contractus....).

Dessin. — Ecu droit d'hermines, à la bordure; sommé de deux branches de feuillage.

CONTRE-SCEAU.

Rond (30mm).

Légende. — † CONTRA SIG.....
(Contrasigillum).

Dessin. — Un écu droit à trois lions, 2 et 1.

(Archives départementales des Basses-Pyrénées, E. 648. P. RAYMOND, n° 845. — L. GUIBERT, *Sceaux et armes....*, p. 53).

N° 366. — LIMOGES (Vicomté de). — Sceau aux contrats.

Fragment d'un sceau rond (52mm), appendu : 1° à un vidimus du testament de Marguerite de Chauvigny, veuve de Jean de Bretagne, comte de Penthièvre et de Périgord et vicomte de Limoges, en date du 22 juillet 1473; le dit vidimus délivré par André de Leymarie, clerc, commissaire juré de la vicomté de Limoges, et scellé du sceau aux contrats de la vicomté *(Sigillum quo utitur ad contractus in vicecomitatu Lemovicensi litteris presentibus duximus apponendum)* (Ségur, 29 mai 1498); 2° au *vidimus* d'un hommage de Bernard de Bonneval (Limoges, 24 juillet 1503).

Légende. — † S. AVTENTICVM... LEMOVICENSI.
(Sigillum autenticum.... Lemovicensis).

Dessin. — Un écu droit d'hermines, à la bordure. Dans le champ, branches de feuillage.

CONTRE-SCEAU.

Rond (28mm).

Légende. — CONTRA S CACELLARIE ET AD CONTRACTVS I VICECOITATV LEMOVICESI.
(Contrasigillum cancellarie et ad contractus in vicecomitatu Lemovicensi).

Dessin. — Un écu droit à trois lions rampants, 2 et 1.

(Archives départementales des Basses-Pyrénées, E. 703. P. RAYMOND, n° 846. — L. GUIBERT, *Sceaux et armes....*, p. 56).

N° 367. — LIMOUSIN (Formule du).

Sceau ovale (21mm sur 19) (XVIIIe siècle).

Légende. -- FORMULE DU LIMOUSIN.

Dessin. — Ecu ovale aux armes de France, sommé de la couronne royale.

(Communiqué par M. Ambroise Tardieu).

Voir figure 67.

N° 368. — LIMOUSIN (Sénéchaussée de).

Très petit sceau rond (fragment), plaqué au bas d'une notification de lettres patentes du roi Jean (14 juin 1355).

Légende (?).

Dessin. — Ecu fleurdelysé; il paraît y avoir à dextre une tour ou porte de ville donjonnée, qui devait aussi être reproduite à sénestre.

(Bibliothèque nationale, mss. Pièces originales, Orléans, vol. Ier).

N° 369. — MONTBRUN (1) (Châtellenie de).

Sceau (de format et dimensions non connues) appendu à une procuration donnée par demoiselle Jeanne Vigier, dame de Lambertie, veuve de noble Jean de Lambertie, écuyer, et Raimond de Lambertie, son fils, bachelier en décrets, le dit acte fait et passé devant Dautarive, notaire en la châtellenie de Montbrun, sous le scel y établi par noble et puissant seigneur M. de Montbrun, de Cramault et de Puyjoyeux (13 novembre 1494).

Légende (?).

Dessin. — Ecu à une croix (d'or, à la croix de gueules).

(Bibliothèque nationale, mss. Pièces originales, Lambertie, n° 31, dessin).

---

(1) Aujourd'hui commune de Dournazac, canton de Saint-Mathieu, arrondissement de Rochechouart.

N° 370. — PIERREBUFFIÈRE (1) (Prévôté laïque de) (1255).

« Au XIIIe siècle, il existait à Pierrebuffière une prévôté laïque inféodée à une des familles de chevaliers qui possédaient alors des droits sur cette ville : celle des Jaunhac. Cette prévôté avait son sceau spécial, et il est parlé, dans une charte donnée en 1255 par Pierre de Jaunhac dit le Roux, chevalier, prévôt, tant pour lui que pour Pierre de Jaunhac dit les Flammes et Gérald de Jaunhac, chevalier, et pour Gui et Hugues, damoiseaux, du sceau commun dont ces co-possesseurs faisaient usage : «... *sigillo quo ego et dicti porcionarii in talibus communiter utuntur* ».

(Archives départementales de la Haute-Vienne, D. 1086). — L. GUIBERT, *Sceaux et armes...., Supplément,* p. 13).

N° 371. — PIERREBUFFIÈRE (Sceau aux contrats de la seigneurie de) (2).

Sceau rond (42^mm) *(Sigillum... quo utitur ad contractus in tota terra nostra),* appendu : 1° à un vidimus d'un acte relatif à une rente sur des fonds de la paroisse de Saint-Hilaire-Bonneval (12 des calendes de septembre 1317); 2° à un acte relatif à une rente de trois sols due au monastère de Lartige, dans la paroisse de Saint-Hilaire (jeudi après la fête de Sainte-Lucie 1344).

Légende. — ...ETRABVFFERIA ...VO AD (?) CONTRACTV...
(... Petrabufferia... quo ad contractus [*utitur*].*)*

Dessin. — Un écu chargé d'un lion rampant à la queue en panache tenant de la patte dextre de devant une couronne. Rinceaux dans le champ.

CONTRE-SCEAU.

Rond (23^mm).
Légende effacée.

---

(1) Aujourd'hui chef-lieu de canton, arrondissement de Limoges.

(2) L'acte de 1317 se rapporte à Gaucelin de Pierrebuffière et celui de 1344 à Jean, fils de Gaucelin.

Dessin. — Un château à deux tours (?), dans un double encadrement quadrilobé.

(Archives départementales de la Haute-Vienne, D. 1087. — L. GUIBERT. *Sceaux et armes...., Supplément,* p. 13).

Voir figures 68 et 68 *bis*.

N° 372. — ROCHECHOUART (1) (Châtellenie de). — Sceau aux contrats.

Sceau rond (46mm), appendu à une quittance de gages de l'office de bailli de Rouen, donnée par Charles de Rochechouart, chevalier, conseiller et chambellan du roi, bailli de Rouen (22 avril 1506).

Légende. — SEEL AV CONTRACT... CHASTELLENIE DE.....

Dessin. — Ecu fascé enté de six pièces, chargé d'un chien courant en abîme, dans une rose gothique.

CONTRE-SCEAU.

Légende. — ..... DE LA ...TELLENIE DE.....
(.... de la chastellenie de.....).

Dessin. — Ecu aux mêmes armes.

(Bibliothèque nationale, mss. Clairambault, t. 193, f° 7565).

N° 373. — SAINT-JUNIEN (2) (Baronnie de) (XVIIIe siècle).

Sceau rond (30mm).

Légende. — S : BARONIER (*sic*) : S : IVNIANI.
(Sigillum baronie Sancti-Juniani).

Dessin. — Un écu timbré d'une crosse et sur lequel on voit un buste d'évêque mitré et revêtu des ornements pontificaux.

(Appartient à M. l'abbé Arbellot. — L. GUIBERT, *Sceaux et armes....,* p. 65).

Voir figure 69.

---

(1) Aujourd'hui chef-lieu de l'arrondissement de Rochechouart.
(2) Aujourd'hui chef-lieu de canton, arrondissement de Rochechouart.

N° 374. — SAINT-LÉONARD (1) (Cour du pariage de la cité de Limoges et de).

Voir les numéros 342 et 343.

N° 375. — SAINT-LÉONARD (Sénéchaussée, prévôté ? et élection du Haut-Limousin à St-Léonard).

Sceau rond (34mm), matrice en cuivre. — Fin du XVIe ou XVIIe siècle (2).

Légende. — SEEL. DE. LA. SEN. PRE. ET. ELECT. DV. HAVT. LIMOS. A. S. LEONR.

(*Seel de la sénéchaussée, prévôté et élection du Haut-Limosin à Saint-Léonard*).

Dessin. — Ecu aux armes de France, sommé de la couronne royale et entouré du collier de l'ordre de Saint-Michel.

(Musée de Limoges. — L. GUIBERT, *Sceaux et armes...*, p. 67).

Voir figure 70.

N° 376. — SAINT-YRIEIX (3) (Pariage royal de).

Sceau rond (42mm environ), appendu à un acte de mars 1374 (probablement 1375, n. st.).

Légende. — ... DEC.....
..... *decani*.....).

Dessin. — A dextre, un personnage debout, vêtu d'une robe assez ample, drapée, tenant de la main gauche un livre et de la main droite une crosse (?), occupe toute la première partie du champ. La tête est peu distincte ; elle semble nimbée, toutefois cette apparence est peut-être due à l'écrasement de la cire. A sénestre, un

---

(1) Aujourd'hui chef-lieu de canton, arrondissement de Limoges.

(2) Ce sceau paraît remonter aux dernières années du XVIe siècle. Il est possible toutefois qu'il soit seulement de l'époque de la Fronde. Cependant le Bureau de la généralité et les bureaux de recettes semblent avoir été seuls, en 1650, transférés à Saint-Léonard, conformément à un arrêt du conseil du 3 juin 1650.

(3) Aujourd'hui chef-lieu de l'arrondissement de Saint-Yrieix.

68

68 *bis*

67

69

70

72

73

71

74

75

67. Formule du Limousin, XVIIIe siècle (n° **367**). — 68 et 68 *bis*. Sceau et contre-sceau aux contrats de la Seigneurie de Pierrebuffière, 1317, 1344 (n° **371**). — 69. Sceau de la Baronnie de Saint-Junien, XVIIIe siècle (n° **373**). — 70. Sceau de la Sénéchaussée, prévoté (?) et Election du Haut-Limousin à Saint-Léonard, fin du XVIe ou XVIIe siècle (n° **375**). — 71. Cachet de Anne-Robert-Jacques Turgot, 1763 (n° **416**). — 72. Sceau de la Loge maçonnique des Amis Réunis de l'Orient de Limoges, XVIIIe siècle (n° **419**). — 73. Sceau de la Société d'agriculture et des arts de Limoges, XVIIIe siècle (n° **420**). — 74. Sceau de la Chambre des Orfèvres de Limoges, XVIIIe siècle (n° **421**). — 75. Sceau de la Manufacture royale [illegible] siècle (n° **422**).

écu chargé de six fleurs-de-lys, 3, 2 et 1, qui occupe seulement le bas et laisse vide toute la partie supérieure de ce côté.

CONTRE-SCEAU.

Légende. — .... S ... EDII.
(... *Sancti-Aredii*).

Dessin. — A dextre, une fleur-de-lys, à sénestre une crosse.

(Archives de M. Alfred de Froidefond. — L. Guibert, *Sceaux et armes...*, p. 68, et *Supplément*, p. 15).

Observations. — « On peut constater que cette empreinte se rapporte assez exactement aux indications données par l'article concernant le sceau commun, dans le traité conclu en 1307 entre le roi Philippe-le-Bel et le chapitre : le sceau devra porter d'une part l'écu de France (*scutum domini regis cum floribus lilii*), de l'autre l'image de l'abbé revêtu des ornements sacerdotaux et tenant une crosse; en légende : SIGILLUM CURIÆ DOMINI REGIS FRANC. ET DECANI ET CAPITULI SANCTI AREDII. Le contre-sceau sera petit et portera une fleur-de-lys et une crosse, avec les mots : SIGILLUM SANCTI AREDII. » (L. Guibert, *loc. cit.*).

N° 377. — SAINT-YRIEIX (Pariage royal de). (Date inconnue.

Sceau rond (40mm).

Légende. — On ne distingue plus que cinq ou six lettres appartenant, selon toute probabilité, aux mots : CURIE PARIATGII.

Dessin. — A dextre, un écu semé de fleurs-de-lys, 4, 3, 2 et 1, placé dans la partie médiane du champ ; cet écu semble accroché à un arbre; tout au moins voit-on deux branches issues de la même souche se croiser au-dessous de l'écu et des rameaux s'élever au-dessus de celui-ci. A sénestre, un personnage debout, mitré, crossé et bénissant. Un double cordon sépare le champ de la légende.

CONTRE-SCEAU.

Rond (20mm).

Légende. — CONTRASIGILLUM.

Dessin. — A dextre, trois fleurs-de-lys; à sénestre, trois crosses.

(D'après un dessin communiqué par M. Alfred de Froidefond. — L. Guibert, *Sceaux et armes...*, *Supplément*, p. 16).

N° 378. — SAINT-YRIEIX (Pariage de) (XVIIe et XVIIIe siècle).

Format? dimensions?

Légende (?)

Dessin. — Ecu parti : au 1, d'azur, à une fleur-de-lys et une demi-fleur-de-lys d'or; au 2, d'azur, à la crosse d'argent (1). L'écu est entouré du collier de l'ordre de Saint-Michel (2) et surmonté, au premier parti, de la couronne royale, et au second, d'une mitre.

(D'après une note de M. Bosvieux).

SÉRIE IV

OFFICES

N° 379. — AINE (Marius-Jean-Baptiste-Nicolas d'), intendant de la généralité de Limoges.

Cachet ovale (25^mm environ sur 22), plaqué sur une lettre à M. Chantegril de La Vigerie, à Argentat (29 janvier 1782) (3).

---

(1) Girault de Saint-Fargeau, dans son *Dictionnaire géographique, historique, industriel et commercial de toutes les communes de France* (article LIMOGES), indique des émaux différents : de gueules, à une crosse d'or.

(2) La date approximative du sceau nous paraît indiquée d'après des reliures portant une empreinte analogue et qui, d'après les notes de M. Bosvieux, se rapportent au XVIIe et au VIIIe siècle. Dès lors nous inclinons à croire que l'écu devait être entouré, non-seulement du collier de l'ordre de Saint-Michel, mais aussi de celui du Saint-Esprit.

(3) Cette lettre est signée « Le Peintre » ; mais il n'y a pas de doute sur l'attribution du cachet ; en effet, une vignette aux mêmes armes est imprimée au bas d'une formule en tête de laquelle se trouve le nom de

Pas de légende.

Dessin. — Sur un cartouche entouré de feuillages et de palmettes, écusson ovale, de gueules, au vaisseau de... flottant sur une mer de..., accompagné de neuf besants d'or rangés en orle au-dessus du vaisseau. Couronne de marquis; supports, deux lions.

(Archives de M. de Veyrières).

N° 380. — ARMAGNAC (Bernard d') (1), gouverneur pour le Roi du Haut et Bas-Limousin.

Sceau rond (70 à 75mm), appendu à une quittance de fonds payés par les Etats de Limousin (12 mars 1441).

Légende détruite.

Dessin. — Ecu écartelé : aux 1 et 4 d'argent, au lion de gueules; aux 2 et 3, de gueules, au lion léopardé d'or (Rodez); brisé d'un lambel de trois pendants brochant sur le tout. L'écu penché, timbré d'un heaume couronné, à nasal, cimé d'un plumail. Supports, deux sirènes tenant à la main une banderole.

(La Plagne-Barris, *Sceaux gascons du moyen-âge*, Ire partie, p. 120).

M. d'Aine, « chevalier, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes honoraire de son hôtel, intendant de justice, police et finances en la généralité de Limoges »; l'exemplaire que possède M. de Veyrières contient une permission de mariage accordée à Gérôme Couderc, soldat provincial de la communauté de Billac (Limoges, 20 juin 1780).

(1) Fils de Bernard, comte d'Armagnac, connétable de France, et de Bonne de Berry; marié le 27 juillet 1424 à Eléonore de Bourbon, fille de Jacques de Bourbon, comte de La Marche, et de Béatrix de Navarre; mort le 14 mai 1456. — Nadaud (*Nobiliaire*, t. III, p. 174 et 175) cite une quittance du 12 mai 1435, dans laquelle Bernard d'Armagnac se qualifie de gouverneur pour le roi du Haut et Bas-Limousin, et d'autres quittances pour différentes sommes à lui accordées par les Etats de ce pays et par le Roi, de 1440 à 1444. Nous n'avons pu retrouver, dans les recueils de la Bibliothèque nationale, celle dont parle M. La Plagne-Barris et à laquelle est appendu le sceau; mais elle est évidemment du nombre de celles que Bernard d'Armagnac donna comme gouverneur du Limousin.

N° 381. — BALUE (Pierre de), commissaire pour le recouvrement de divers droits féodaux dans la vicomté de Limoges.

Cachet ovale (20mm sur 16), plaqué sur un procès-verbal dressé à la requête de « Pierre de Balue, écuyer, sieur de Boisredon, conseiller et gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi et commissaire député de Sa Majesté pour la reconnaissance des loz, ventes, prélations et autres droits seigneuriaux et féodaux dus ès comté de Périgord et vicomté de Limoges » (1665).

Pas de légende.

Dessin. — Une tour à trois créneaux (1) Bordure de feuillages.

(Communiqué par M. Champeval).

N° 382. — BANQUET (Pierre), payeur des charpentiers, maçons, perriers, manouvriers, etc., pour le fait du siège devant le château de Courbefy (2).

Sceau rond (24mm), appendu à une quittance délivrée au trésorier des guerres (devant Courbefy, 6 septembre 1404).

Légende. — P : BANQUET.

(Pierre Banquet).

Dessin. — Ecu au chevron, penché, timbré d'un heaume cimé d'une sorte de fleur de lys, supporté par une damoiselle. Dans le champ, des rameaux.

(Bibliothèque nationale, mss. Clairambault, t. 9, fol. 521).

N°. 383 — BARBARIN (Armand), clerc de la vicomté de Limoges.

Fragment d'un sceau ogival (?), appendu à un hommage de

---

(1) La famille de Balue en Angoumois portait : d'azur, à la tour d'argent, maçonnée de sable et surmontée d'un croissant d'argent.

(2) Aujourd'hui commune de Saint-Nicolas, canton de Châlus, arrondissement de Saint-Yrieix.

Pierre Trota à Itier de Magnac (Limoges, 15 des calendes de décembre [17 novembre] 1299).

Légende détruite.

Dessin. — Deux personnages se faisant face : celui de gauche est un moine, celui de droite lui tend les mains.

(Archives départementales des Basses-Pyrénées, E, 754. — P. RAYMOND, n° 727).

N° 384. — LE MÊME.

Sceau rond (15mm), appendu à une notification d'enquête ordonnée par l'official de Limoges, datée (sans lieu) du lundi avant la Saint-Nicolas d'hiver [5 décembre] 1323.

Légende. — S. ARNAV...
(*Seel Arnaud...*)

Dessin. — Une quintefeuille.

(Archives départementales des Basses-Pyrénées, E, 849. — P. RAYMOND, n° 728).

N° 385. — **BASTARD (François)** (1), **chancelier du vicomte de Limoges.**

Sceau rond (30mm), plaqué : 1° sur un acte de foi, hommage et serment de fidélité rendu à Charles-Philippe de France, comte d'Artois, à raison de sa vicomté de Limoges, par Joseph Roquet, baron d'Estresses, pour son fief de Mercœur, mouvant de la vicomté de Limoges (4 avril 1775); 2° sur un acte d'hommage rendu par messire Jean-Joseph de Parel d'Espeyruc, chevalier, comte de Lagane, au comte d'Artois, à raison de la vicomté de Limoges, pour le fief de Cougnaux situé dans l'élection de Tulle (1er mai 1775).

Pas de légende.

Dessin. — Sur un cartouche accosté de guirlandes, écusson

(1) Conseiller d'Etat, ancien premier président du Parlement de Toulouse, chancelier, garde des sceaux, chef du conseil, surintendant de la maison, domaine, finances, jardins et bâtiments de Mgr le comte d'Artois, vicomte de Limoges.

rocaille d'azur, à deux oiseaux de proie aux ailes éployées, affrontés et perchés sur un vase accompagné en pointe d'un croissant; couronne ducale surmontée d'une toque; le tout posé sur un manteau.

(Archives de M. le baron de Costa, à Beaulieu (Corrèze). — Communiqué par M. Champeval).

N° 386. — BEAUPOIL (François-Joseph de) (1), marquis de Saint-Aulaire, lieutenant général en Haut et Bas-Limousin.

Cachet rond (environ 25mm), apposé sur une autorisation donnée par le marquis de Saint-Aulaire, lieutenant général pour le Roi en Haut et Bas-Limousin, « à Joseph Toscan Capeldoro, italien, de vendre et distribuer en public dans toute l'étendue de cette province ses remèdes, ses privilèges à luy accordés par Sa Majesté par ettres patentes du premier décembre 1685 » (4 décembre 1694).

Pas de légende.

Dessin. — Ecusson aux armes (2), supporté à sénestre par un griffon (le côté de dextre manque). Couronne de marquis. Bordure de grènetis.

(Archives de M. l'abbé Talin, chanoine de Tulle).

N° 387. — BÉRENGER (Jean), bailli de Limoges.

Sceau rond (22mm), appendu à un récépissé de deux lettres royales sur le cours des monnaies (Vatan en Berry, 8 octobre 1313).

Légende. — ..... BERENGARII.

---

(1) Fils de Daniel de Beaupoil, baron de Saint-Aulaire, et de Guyonne-Angélique-Chrysolite de Chauvigny-Blot; lieutenant-général pour le Haut et Bas-Limousin, membre de l'Académie française, marié en 1676 à Marie de Fumel, fille de Louis, comte de Fumel, et de Marguerite de Lévis-Mirepoix ; mort le 17 décembre 1742.

(2) De gueules, à trois couples de chiens d'argent mis en pal, 2 et 1, les laisses d'azur tournées en fasce. — Par suite d'une inadvertance du graveur du cachet original, le champ est d'azur au lieu d'être de gueules.

Dessin. — Ecu portant trois lions, timbré d'un dragon, supporté par deux autres, dans un trilobe.

(Bibliothèque nationale, mss. Clairambault, t. 13, fol. 835).

N° 388. — BONNEAU (Ythier), chevalier, lieutenant d'Aimery de Rochechouart, sénéchal de Limousin.

Sceau rond (21mm), appendu à une quittance de gages (guerres de Guyenne) (4 décembre 1386).

Légende. — ✝ LE . SEEL ...NNEAV.
(*Le seel ... Bonneau*).

Dessin. — Ecu écartelé plain.

(Bibliothèque nationale, mss. Clairambault, t. 17, fol. 1151).

N° 389. — BRETTES (Jacques-François de) (1), marquis du Cros et de Cieux, commandant l'escadron de la noblesse du Haut et Bas-Limousin.

Cachet ovale, ou peut-être octogonal (fragment), plaqué sur un certificat délivré par le marquis du Cros et de Cieux (signé « Le Cros et Cieux ») au sieur de Chaleyx de Saint-Maysant (Saint-Junien, 18 septembre 1694).

Pas de légende.

Dessin. — Ecusson aux armes. Couronne de... (?). Collier de l'ordre de Saint-Michel.

(Communiqué par M. Sengensse, vice-président au tribunal de Tulle).

---

(1) Fils de Gédéon de Brettes, seigneur du Cros et de Cieux, et de Claude Dreux; capitaine des chevau-légers de la garde-royale le 7 janvier 1674; marié, par contrat du 28 avril 1675, à Anne Robin, fille de N. Robin, sénéchal de la vicomté de Brigueil en Poitou.

N° 390. — CHABANNES (Geoffroy de) (1), gouverneur du Limousin (2).

Sceau rond (46mm environ), appendu à une quittance donnée par Geoffroy de Chabannes, chevalier, seigneur de Curton, gouverneur du Limousin (1er juin 1492).

Légende détruite.

Dessin. — Ecu à un lion (de gueules, au lion d'hermines armé, lampassé et couronné d'or), penché, timbré d'un heaume.

CONTRE-SCEAU.

Rond (26mm).

Pas de légende.

Dessin. — Ecu droit à un lion, entouré de rinceaux.

(Bibliothèque nationale, mss. Clairambault, t. 148, f° 3289).

N° 391. — CHASTANET (Laurent), clerc de la cour du vicomte de Limoges.

Sceau rond (21mm), appendu à la notification d'une enquête or-

---

(1) Fils de Jacques de Chabannes, seigneur de Charlus, et d'Anne de Lavieu de Fougerolles ; conseiller et chambellan du roi, sénéchal de Rouergue, lieutenant général en Languedoc, capitaine général de l'Auvergne et provinces adjacentes ; marié en 1462 à Charlotte de Prie, fille d'Antoine de Prie, seigneur de Buzançois, grand-queux de France, et de Madeleine d'Amboise.

(2) Il y a lieu de remarquer, au sujet de cette qualification : 1° que Geoffroy de Chabannes ne figure pas au nombre des gouverneurs du Limousin dans les listes que nous avons pu consulter; ces listes ne mentionnent qu'un seul Chabannes, Gilbert, nommé gouverneur en 1473;

2° Que les généalogies ne mentionnent pas non plus que Geoffroy ait été gouverneur du Limousin ;

3° Enfin, que la quittance de 1492 citée plus haut est la seule pièce, dans le dossier de la collection Clairambault, où Geoffroy soit qualifié ainsi ; les autres quittances, qui d'ailleurs sont de date antérieure ou postérieure, lui donnent des qualifications diverses, notamment celle de gouverneur de Languedoc, laquelle a pu donner lieu à une confusion.

donnée par l'official de Limoges (sans lieu, le lundi avant la Saint-Nicolas d'hiver, 5 décembre 1323).

Légende. — S.. .AVR.....
(Seel Laurent.....).

Dessin. — Une fleur-de-lys surmontée d'une croix pattée; à dextre et à sénestre un oiseau, penché sur les feuilles de la fleur-de-lys, becquette la corolle.

(Archives départementales des Basses-Pyrénées, E. 849. — P. Raymond, n° 743).

N° 392. — CHASTANET (Pierre), clerc de la cour du vicomte de Limoges.

Sceau hexagonal (20mm), appendu à un vidimus (Limoges, mercredi après *Reminiscere,* 26 février 1309, v. st.).

Légende. — ..... CHASTANET CLERIC (?).
(....) Chastanet, clerici (?).

Dessin. — Une tige surmontée d'une fleur-de-lys, accompagné de deux oiseaux.

(Archives départementales des Basses-Pyrénées, E. 754. — P. Raymond, n° 742).

N° 393. — CHAUVIGNY (Jean de), chevetaine et gouverneur en Limousin.

Sceau rond (23mm), appendu à une ordonnance de paiement délivrée par Jehan de Chauvigny, seigneur de Levrous (en Berry), chevetaine et gouverneur souverain en Saintonge, Poitou et Limousin et ès lieux voisins, sénéchal de Saintonge, en faveur de Guillaume Le Clerc, valet des palefrois de Madame la Reine (10 mars 1342).

Légende. — ..... CHAVVEG....
(... Chauvegny...).

Dessin. — Dans une rosace gothique à plusieurs lobes, écu droit à une fasce fuselée, à un lambel de six pendants (d'argent, à la fasce fuselée de gueules, au lambel de sable).

(Bibliothèque nationale, mss. Pièces originales, Chauvigny, dossier 16516).

N° 394. — CORDES (N. des), lieutenant général de Limoges.

Cachet ovale (14mm sur 11), plaqué sur une lettre à M. de Pompadour (Limoges, 29 juillet 1624).

Pas de légende.

Dessin. — Un écusson à deux lions affrontés (1), timbré d'un casque taré de profil et orné de lambrequins.

(Archives de M. Clément Simon, au château de Bach, près Tulle).

N° 395. — CRAON (Amaury de) (2), lieutenant du roi en Limousin.

Sceau rond (31mm), appendu à des quittances données par Amaury de Craon, lieutenant du roi en Poitou, Limousin, Saintonge, Angoumois et Périgord, par deçà la Dordogne (Poitiers, 17 mai 1351 ; Niort, 25 mai 1351).

Légende. — S' AMAVRI : SIRE DE : CRAON.
(Seel Amauri, sire de Craon).

Dessin. — Ecu losangé (d'or et de gueules), penché, timbré d'un heaume cimé d'un coq, sur champ réticulé semé de fleurettes.

(Bibliothèque nationale, mss. Pièces originales, Craon, nos 8, 9 et 98).

N° 396. — DANIEL (Guillaume) (3), bailli de Limoges.

Sceau rond (16mm environ), appendu à un vidimus de pièces rela-

---

(1) D'après l'*Armorial général* (*Limousin*, f° 148), les armes seraient d'or, à deux lions adossés (sans doute par erreur, au lieu d'affrontés) de gueules.

(2) Fils de Maurice de Craon et de Marguerite de Mello ; marié à Pérenelle (ou Péronnelle) de Thouars, fille de Louis, vicomte de Thouars, et de Jeanne, comtesse de Dreux; mort le 30 mai 1373.

(3) L'acte donne en outre à Guillaume Daniel les qualifications de clerc du roi de France et de lieutenant du sénéchal de Poitou.

tives à des libéralités faites par des évêques aux clercs de la cathédrale (samedi avant la Pentecôte 1317).

Légende détruite.

Dessin. — Un écusson de 6mm de hauteur, à un chevron (le reste effacé).

(Archives départementales de la Haute-Vienne, Chapitre, liasse 8778).

N° 397. — GADAULT (N.), procureur au présidial de Limoges.

Cachet ovale (14mm environ sur 12), plaqué sur une lettre à M. de Loménie, notaire royal et procureur, à Montcuc (Limoges, 5 juillet 1679).

Pas de légende.

Dessin. — Ecu aux armes de France, sommé de la couronne royale et entouré du collier des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit.

(Archives de M. le baron de Nexon. — Communiqué par M. Champeval).

N° 398. — FUMEL (Tandonnet de) (1), capitaine de Châlucet (2) (1439-1442).

Sceau rond (30mm environ), appendu : 1° à une quittance donnée par Tandonnet de Fumel, écuyer, capitaine de Chalucet, à Me Pierre de Beauquère, receveur en haut pays de Limousin, de l'aide ordonnée par le roi pour le recouvrement du châtel et place de Thenon (24 février 1439); 2° à une quittance donnée par Tandonnet de Fumel, écuyer d'écurie du roi, capitaine de Châlucet, de l'aide ordonnée par le roi pour la réunion des trois États du Limousin dans la ville de la « Soubzterrane » (14 juin 1442).

---

(1) Seigneur de Monségur; capitaine de Châlucet de 1427 à 1433; marié, par contrat du 16 novembre 1441, à Vauldruc de Bretagne.

(2) Aujourd'hui commune de Boisseuil, canton de Pierrebuffière, arrondissement de Limoges.

Légende. — ... GANDONNET *(sic)*.....

Dessin. — Ecu écartelé : aux 1 et 4, de Fumel (d'azur, à trois pointes ou fumées d'or); aux 2 et 3, à neuf trèfles ou quintefeuilles rangés en fasce, 3, 3 et 3; penché, timbré d'un heaume cimé d'un vol.

(Bibliothèque nationale, mss. Pièces originales, Fumel).

N° 399. — [HÉLIE] DE POMPADOUR (Jean III) (1), marquis de Pompadour, lieutenant général pour le Haut et Bas-Limousin.

Cachet ovale (14mm sur 13), plaqué sur un acte signé : « le marquis de Pompadour, lieutenant général du Roy dans le haut et bas Lymousin », accordant au sieur de Lauberthie l'autorisation « de librement aller et venir dans toute l'étendue de notre gouvernement » (Pompadour, 15 mars 1653).

Pas de légende.

Dessin. — Ecusson aux armes (d'azur, à trois tours d'argent maçonnées de sable, 2 et 1), sans indication d'émaux. Couronne de marquis. L'écusson accosté de palmettes.

(Appartient à Mme veuve Bonnélye, à Brive. — Communiqué par M. de Nussac).

N° 400. — JAUBERT (Adhémar), clerc de la cour du vicomte de Limoges.

Fragment d'un sceau rond (20mm), appendu au vidimus d'une reconnaissance de devoirs féodaux faite à Itier de Magnac (datée, sans lieu, du mardi après *Reminiscere*, 23 février 1309, v. st.).

Légende. — ....BERTI ...
([Sigillum] Jauberti....).

---

(1) Fils de Léonard-Philibert Hélie de Pompadour, comte de Pompadour, et de Marie Fabri-Fortanier; mestre-de-camp de cavalerie, maréchal-de-camp, lieutenant général des armées du roi, lieutenant général du Haut et Bas-Limousin; chevalier de l'ordre le 31 décembre 1661 ; marié le 3 octobre 1640 à Marie de Rochechouart, fille de Jean, vicomte de Rochechouart, et de Françoise d'Estuard; mort le 21 juin 1684.

Dessin. — Dans un cercle à six lobes, un arbuste à cinq branches fleuries, les deux du bas chargées chacune d'un oiseau.

(Archives départementales des Basses-Pyrénées, E. 756. — P. RAYMOND, n° 754).

N° 401. — LA TOUR (Henri de) (1), vicomte de Turenne, gouverneur et lieutenant général pour le Haut et Bas-Limousin.

Cachet ovale (18mm sur 15), plaqué sur un certificat délivré au sieur L'Auberthie, capitaine au régiment de Limousin, par le vicomte de Turenne, maréchal de France, général de l'armée du roi, gouverneur et lieutenant général de Sa Majesté de la province du Haut et Bas-Limousin (1688).

Pas de légende.

Dessin. — Ecusson aux armes (2), accosté de palmettes. Couronne ducale. Double bordure de filets.

(Appartient à Mme veuve Bonnélye. — Communiqué par M. de Nussac).

N° 402. — LÉPINE (N. de), subdélégué de l'intendance à Limoges.

Cachet ovale (23mm sur 21), plaqué sur des lettres en date des 2 mai, 29 novembre 1770, etc.

---

(1) Né le 11 septembre 1611 ; fils d'Henri de La Tour, vicomte de Turenne, puis duc de Bouillon, prince souverain de Sedan et de Raucourt, et d'Élisabeth de Nassau ; maréchal-de-camp en 1634, maréchal de France en 1643, ministre d'Etat en 1652, gouverneur du Limousin en 1653, maréchal général en 1660, colonel-général de la cavalerie légère ; marié en 1653 à Charlotte de Caumont, fille d'Armand de Caumont, duc de La Force, et de Jeanne de La Rochefaton ; tué au combat de Salzbach le 27 juillet 1675.

(2) Ecartelé : au 1 et 4, semé de France à la tour d'argent (La Tour-d'Auvergne); au 2, d'or, à trois tourteaux de gueules (Boulogne) ; au 3, coticé d'or et de gueules (Turenne); sur le tout, parti d'or, au gonfanon de gueules frangé de sinople (Auvergne), et de gueules, à la fasce d'argent (Bouillon).

Pas de légende.

Dessin. — Ecusson ovale écartelé : aux 1 et 4, d'argent, au cœur de....., entouré d'une couronne d'épines (?) de..., au chef de gueules à trois annelets de...; aux 2 et 3, d'azur, à cinq annelets de...., 2, 2 et 1. Couronne de baron. Supports, deux lions.

(Archives départementales de la Haute-Vienne, titres de famille, liasses non numérotées).

N° 403. — MAGNAC (Itier, seigneur de), capitaine de Limousin.

Sceau rond (27mm), appendu à un ordre donné par Itier de Magnac, chevalier du roi, capitaine de Saintonge, Poitou, Limousin, etc., sénéchal de Saintonge, pour le payement d'un roncin de 10 livres au profit d'un sergent du roi (Saintes, 26 octobre 1340).

Légende. — SEE... DE MAGNAC.
(*Seel* [*Itier*] *de Magnac*).

Dessin. — Ecu (de gueules) à deux pals de vair, sous un chef (d'or) au lambel (d'azur) de cinq pendants, dans un quadrilobe.

(Bibliothèque nationale, mss. Clairambault, t. 68, f° 5273).

N° 404. — MARTIN (Jacques) (1), président au présidial de Limoges.

Cachet ovale (12mm sur 10), plaqué sur une lettre à M. de Pompadour (29 août 1628).

Pas de légende.

Dessin. — Ecusson ovale écartelé : aux 1 et 4, (d'azur), à une tour (d'argent, ouverte et maçonnée de sable); aux 2 et 3, (de gueules), à deux fasces (d'or) (2); entouré de branches d'olivier. Le haut dn cachet manque.

(Archives de M. Clément-Simon, au château de Bach).

---

(1) Fils de Michel Martin (de la famille des Martin de La Bastide); installé comme président au présidial de Limoges le 14 novembre 1616.

(2) L'*Armorial général* de 1696 (Limousin, f° 135), auquel nous empruntons l'indication des émaux, ne mentionne qu'une fasce.

N° 405. — MORTAGNE (Pons de), capitaine de la sénéchaussée de Limousin.

Sceau rond (28mm), appendu à une quittance des gages des soudoyers du roi, donnée par Pons de Mortagne, chevalier du roi, vicomte d'Aulnay, capitaine des sénéchaussées de Poitou, Saintonge, Angoumois et Limousin (Taillebourg, 13 juin 1328).

Légende détruite.

Dessin. — Ecu à un pal accosté de douze losanges posés 2, 1, 2, 1, de chaque côté (1), penché, timbré d'un heaume à volet, supporté à dextre par un lion, dans un quadrilobe.

(Bibliothèque nationale, mss. Clairambault, t. 79, f° 6169).

N° 406. — NÉELLE (2) (Guy de) (3), lieutenant du Roi en Limousin.

Sceau rond de petite dimension (fragment), appendu à une ordonnance de paiement délivrée à Jean Chauveau, trésorier des guerres, par « Guy de Néelle, sire de Mellon (Mello), maréchal de France, lieutenant pour le Roi Mon Seigneur en Limosin, Poitou, Saintonge, Angoumois et Pierregort en-deça de Dourdonne » (16 novembre 1750).

Légende détruite.

---

(1) De gueules, au pal d'or accompagné de douze losanges du même, six de chaque côté, posés 2 et 1.

(2) Plus tard *Nesle*. Cette dernière orthographe a prévalu.

(3) Fils de Jean Ier de Néelle, seigneur d'Offemont, et de Marguerite, dame de Mello; lieutenant du roi et capitaine-général ès-parties d'Artois et de Boulonnais; maréchal de France en 1345; lieutenant pour le Roi en Limousin, Poitou, Saintonge, Angoumois et Périgord, puis capitaine-général et gouverneur ès-parties de Bretagne (22 mai 1352); marié 1° le 23 mai 1342, à Jeanne, fille de Thomas, seigneur de Bruyères-le-Châtel; 2° à Isabeau de Thouars, fille de Louis, vicomte de Thouars, et de Jeanne, comtesse de Dreux; mort le 14 août 1352. — Jean et Guy de Néelle appartenaient à la maison de Clermont, qui substitua à son nom celui de Néelle par suite du mariage de Raoul Ier de Clermont avec Gertrude de Néelle.

Dessin. — Ecu penché, semé de trèfles, à deux bars adossés (1), timbré d'un heaume cimé de..., sur champ réticulé.

(Bibliothèque nationale, mss. Pièces originales, Néelle).

N° 407. — PÉRUSSE (Louis-François de), marquis des Cars, lieutenant général au gouvernement du Haut et Bas-Limousin.

Voir le n° 201.

N° 408. — POIX (Méry de), capitaine des francs-archers du haut pays de Limousin.

Sceau rond (40mm), empreinte sur papier, appendu à une quittance donnée par Méry de Poys, seigneur de Lys (Limoges, 20 mars 1470).

Légende effacée.

Dessin. — Ecu droit à un vol (d'or, au vol de sable), timbré d'un heaume cimé d'un buste de lévrier (?), supports, deux lions.

(Bibliothèque nationale, mss. Pièces originales, Poix, dossier 52,303, n° 7).

N° 409. — RABANIDE (Antoine-Joseph), trésorier général de France en la généralité de Limoges.

Cachet ovale (22mm sur 18), plaqué sur un testament reçu a Tulle, par Me Béronnye, notaire, le 29 septembre 1715.

Pas de légende.

Dessin. — Sur un cartouche, écusson ovale à trois tiges de fleurs issant d'une terrasse, au chef chargé d'un croissant accompagné de deux étoiles. Couronne de comte.

(Archives départementales de la Corrèze, E, 473).

---

(1) De gueules, semé de trèfles d'or, à deux bars adossés du même.

77

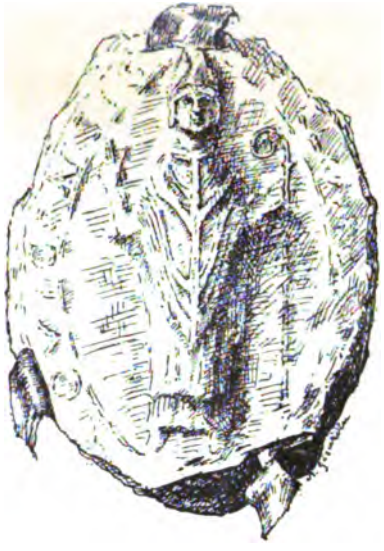

76

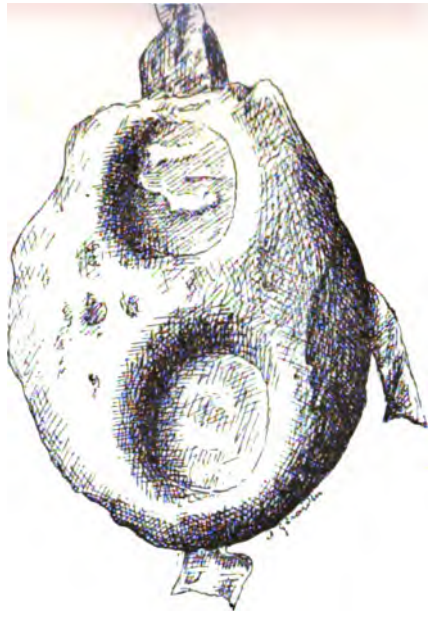

76 *bis*

77 *bis*

79

79 *bis*

78

80

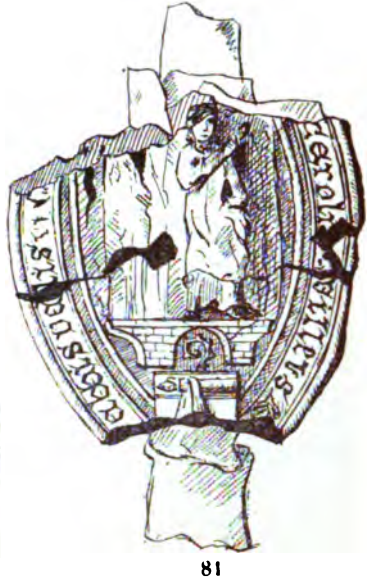

81

76 et 76 *bis*. Sceau et contre-sceau de Sébrand Chabot, évêque de Limoges, 1192 et 1196 (n° **427**). — 77 et 77 *bis*. Sceau et contre-sceau de Bernard de Savène, évêque de Limoges, 1225 (n° **428**). — 78. Sceau d'Aimeri de Malemort, évêque de Limoges, 1245 (n° **429**). — 79 et 79 *bis*. Sceau et contre-sceau de Regnaud de La Porte, évêque de Limoges, 1307 (n° **431**). — 80. Sceau de Jean Barton, évêque de Limoges, 1466, 1470 et 1482 (n° **438**). — 81. Sceau de Charles de Villers, évêque de Limoges, entre 1519 et 1530 (n° **439**).

N° 410. — RENIER (Colas), trésorier des guerres en Limousin.

Sceau rond (21mm), appendu à une quittance délivrée par Colas Renier, trésorier des guerres en Auvergne, Berry et Limousin, au receveur-général du subside au pays d'Auvergne (26 août 1358).

Légende détruite.

Dessin. — Ecu portant six besants ou tourteaux, penché, timbré d'un heaume cimé de deux cornes, sur champ réticulé.

(Bibliothèque nationale, mss. Clairambault, t. 94, fol. 7,303).

N° 411. — ROGIER DES ESSARTS (Jean-Pierre), seigneur de Peyraud et du Buisson, conseiller du Roi, lieutenant général en la sénéchaussée de Limousin et siège présidial de Limoges.

Sceau rond (24mm), plaqué sur un certificat portant légalisation de la signature de Me Jacques Bardy, notaire à Limoges (18 mars 1721).

Pas de légende.

Dessin. — Sur un cartouche, écusson rond aux armes (1). Couronne de comte.

(Bibliothèque nationale, mss. Pièces originales, t. 527, dossier 11,899, n° 15).

N° 412. — ROULHAC (Joseph-Grégoire de) (2), lieutenant général en la sénéchaussée de Limoges.

Cachet ovale (23mm sur 20), plaqué sur un certificat délivré par Joseph-Grégoire de Roulhac, écuyer, conseiller, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, lieutenant-général en la sénéchaussée et siège présidial de Limoges (Limoges, 9 décembre 1775).

Pas de légende.

---

(1) Voir le n° 283.

(2) Fils de Guillaume de Roulhac, sieur de Thias, et de Marie-Marcelle de Maleden; lieutenant-général en la sénéchaussée de Limoges, trésorier de France au bureau de la même ville, président du présidial en 1779; marié le 20 mai 1750 à Marie-Anne Dumas, veuve de N. Donat, fille de Charles Dumas, sieur de La Vialle, et de Marie-Jeanne du Monet.

Dessin. — Sur un cartouche, écusson parti : au 1, d'azur, à trois étoiles d'or, 2 et 1, au chef cousu de gueules chargé d'un croissant d'argent (1); au 2, d'azur semé de fleurs de lys, à l'écusson de gueules, au lion de..., en abîme. Couronne de comte.

(Archives de M. de Nexon. — Communiqué par M. Champeval).

N° 413. — RUBEN DE LOMBRE (N.) (2), sieur de la Vialle et du Couderc, juge châtelain d'Eymoutiers (3).

Cachet ovale (20mm sur 16), plaqué sur un certificat portant légalisation des signatures de messires de Maumont et de la Pommelie (Eymoutiers, 29 septembre 1763).

Pas de légende.

Dessin. — Sur un cartouche, écusson ovale de gueules, au chevron d'or traversé par un poisson posé en fasce et accompagné de trois coquilles, deux en chef et une en pointe (4). Couronne de comte. Supports, deux sauvages.

(Archives de M. le baron de la Pommelie. — Communiqué par M. Champeval).

N° 414. — SANSON (Jean) (5), sieur du Mashoyer, trésorier de France à Limoges.

Fragment de cachet ovale (?), (18mm de largeur), plaqué sur une lettre à M. Pierre Renault, à Treignac (Limoges, 12 février 1751).

Pas de légende.

Dessin. — Ecusson ovale, à un lion grimpant le long du fût d'une colonne, adextré d'un croissant. Couronne de... Supports, deux lions.

(Archives de M. le comte de Montbron. — Communiqué par M. Champeval.)

---

(1) Conforme au blason de l'Armorial général, *Limousin*, fol. 111).

(2) Licencié ès-lois.

(3) Aujourd'hui chef-lieu de canton, arrondissement de Limoges.

(4) D'après l'Armorial général, *Limousin*, fol. 141, les coquilles seraient d'argent; le poisson n'est pas mentionné. — Un autre blason inscrit au fol. 142 indique le champ d'azur et les coquilles d'or.

(5) Né le 17 mars 1697; fils de Léonard Sanson et de N. Béchameil; trésorier au bureau des finances de Limoges en 1743; marié le 4 juillet 1713 à Isabeau Vigenaud.

N° 415. — SOUDEILLES (Marie-Jacques-François-Paul-Bonaventure de), marquis de Soudeilles, lieutenant du roi en la province de Limousin.

Cachet ovale (18mm sur 15), plaqué sur un brevet par lequel Marie-Jacques-François-Paul-Bonaventure de Soudeilles, « marquis de Soudeilles, Saint-Hirieix, Lieutray, Laganne, comte et baron de Druy et autres lieux, lieutenant du roi de la province de Limozin, mestre-de-camp du régiment de dragons de Boufflers, chevalier de Saint-Louis », confère au sieur Charles de Bonnet les deux vicairies de Liginiac, diocèse de Limoges, et de Neuvic, diocèse de Tulle, le marquis de Soudeilles étant aux lieu et place de noble Jean de La Peissarie, qui avait fondé ces deux vicairies en 1348 (Paris, 13 novembre 1781).

Pas de légende.

Dessin. — Sur un cartouche, écusson échiqueté de gueules et d'argent, à la bordure de sable chargée de huit besants d'argent. Couronne de marquis.

(Archives départementales de la Corrèze).

Observations. — Dans les recueils héraldiques et sur les cachets de la famille de Soudeilles, son blason présente d'assez notables divergences. D'après le cachet ci-dessus, les armes seraient échiquetées de gueules et d'argent, à la bordure de sable chargée de huit besants d'argent. D'après un autre cachet (1), dont se servait le même marquis de Soudeilles, elles seraient échiquetées de gueules et d'or, sans bordure. Nadaud (*Nobiliaire*, t. IV, p. 167) blasonne : échiqueté d'azur (*aliàs* d'or, ce qui serait contraire aux règles héraldiques) et d'argent à cinq pilles. Nous espérions trouver une indication en quelque sorte officielle dans l'*Armorial général* de 1696; mais il donne (2) (sous le nom de Louis-Marie de Soudeilles, marquis du dit lieu, lieutenant du roi en Limousin) un de ces blasons de fantaisie qui trop souvent n'ont aucun rapport avec les armes des familles : d'argent, à trois fasces ondées d'azur.

N° 416. — TURGOT (Anne-Robert-Jacques) (3), intendant de la généralité de Limoges.

---

(1) Ph. de Bosredon et Ernest Rupin, *Sigillographie du Bas-Limousin*, n° 583.

(2) *Limousin*, fol. 393.

(3) Né le 10 mai 1727 ; fils de Michel-Etienne Turgot, marquis de Sous-

Cachet ovale (22mm sur 20), plaqué sur une circulaire relative à la suppression de la corvée; exemplaire adressé à M. de Gay, seigneur de Nexon (Limoges, 4 octobre 1763). Autres exemplaires sur un certain nombre de lettres ou pièces de la série C des Archives.

Pas de légende.

Dessin. — Ecusson d'hermines fretté de gueules de dix pièces. Couronne.... Supports, deux chevaux galopant. — Autre, deux licornes.

(Archives de M. de Nexon. — Communiqué par M. Champeval. — Archives de la Haute-Vienne, série C, et empreintes détachées, communiquées par M. Fray-Fournier).

Voir figure 71.

N° 417. — VALLETTE (N. de), lieutenant criminel à Saint-Yrieix.

Cachet ovale (fragment), plaqué sur une lettre à M. de Parel de La Chatonie (Saint-Yrieix, 7 janvier 1758).

Pas de légende.

Dessin. — Sur un cartouche, écusson parti à une tour et à une croix fleuronnée, au chef chargé de trois tours (?). Casque taré de profil et orné de lambrequins.

(Archives de M. le comte de Montbron. — Communiqué par M. Champeval).

N° 418. — VANTOIS (N. de), commissaire ordonné par le roi pour la délivrance du château de Chalucet.

Sceau ovale ou rond (fragment), appendu à un mandement en faveur de Jehan Vergnaut au sujet de la délivrance du château de Châlucet (Limoges, 15 décembre 1393).

Plus rien d'utile de la légende.

Dessin. — Ecu à un lion, penché, timbré d'un heaume cimé d'un lion, accosté de branches d'olivier.

(Bibliothèque nationale, mss. Pièces originales, Le Bouteiller, n° 27).

---

mont, et de Madeleine-Françoise Martineau; substitut du procureur général au Parlement de Paris, conseiller au Parlement le 11 janvier 1753, maître des requêtes le 28 mai suivant, intendant de la généralité de Limoges en 1761, contrôleur général des finances de 1774 à 1776; mort le 20 mars 1781.

SÉRIE VII

ASSOCIATIONS

N° 419. — LIMOGES (Loge maçonnique des amis réunis de l'Orient de).

Sceau rond (42mm). — XVIIIe siècle.

Légende. — CONSEIL PARTICULIER DU 32me DEGRÉ DES AMIS RÉUNIS OR .·. DE LIMOGES.

Dessin. — Ecusson rocaille d'azur, à un dextrochère mouvant du flanc sénestre, tenant une main de justice et surmonté d'une étoile. L'écusson est placé en abîme sur une aigle à deux têtes, au vol éployé, posée sur une croix de Malte. Au-dessus, un œil entouré de rayons et timbré d'une couronne à trois fleurons cimée d'un dextrochère tenant l'épée haute; le tout surmonté d'une banderole portant l'inscription : NEC PLUS ULTRA. Au-dessous de l'écusson, une autre banderole avec ces mots : HOC SOLUMODO HONORI, et plus bas les emblêmes maçonniques. Des flancs de l'écusson partent six étendards, trois à dextre, trois à sénestre, portant chacun un emblême différent, savoir : le premier (en commençant par le bas, à dextre), une balance; le second, une sorte de gril; le troisième, trois lettres surmontées d'un emblême indistinct; le quatrième, une épée et une pique en sautoir, avec le mot DIO; le cinquième, deux tiges de fleurs en sautoir; le sixième, deux compas croisés sur champ d'azur. Bordure en cordonnet.

(D'après une empreinte appartenant à M. Louis Guibert).

Voir figure 72.

N° 420. — LIMOGES (Société d'agriculture et des arts de) (1).

Sceau ovale (33mm). Matrice en cuivre (XVIIIe siècle).

Légende. — SOCIÉTÉ. D'AGRIRE. ET. DES. ARTS — LIMOGES.
(Société d'agriculture et des arts. Limoges),

---

(1) Fondée en 1759 et confirmée par un arrêt du Conseil d'Etat du 12 mai 1761 (L. GUIBERT, *loc. cit.*).

Dessin. — Une Cérès debout, tenant d'une main une faucille, de l'autre une poignée d'épis (1).

(Musée de Limoges. — L. Guibert, *Sceaux et armes...*, p. 61).

Voir figure 73.

N° 421. — LIMOGES (Chambre des orfèvres de).

Sceau ovale (23mm sur 19) (XVIIIe siècle).

Légende. — CHANBRE (*sic*) COMMUNE D LIMOGES.

Dessin. — Saint Eloi debout sur une terrasse en forme de monticule, mitré, tenant un marteau de la main droite et la crosse de la main gauche.

(Appartient à M. L. Guibert).

Voir figure 74.

SÉRIE VIII

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

N° 422. — LIMOGES (le recteur du collège des Jésuites de).

Sceau rond (32mm), plaqué sur des lettres de provision (4 février 1624).

Légende. — † RECTORIS COLLEGII....IESV.

Dessin. — Le monogramme du Christ surmonté d'une croix dans un cercle rayonnant. Cordon en bordure.

(Archives départementales de la Haute-Vienne, D, 945. — L. Guibert, *Sceaux et armes...; Supplément*, p. 9).

---

(1) Le cachet ci-dessus paraît de la fin du XVIIIe siècle. Nous ne savons pas s'il en existait antérieurement un autre différent de celui ci et si, dès 1762, la Société avait mis à exécution sa délibération du 9 janvier, décidant « qu'on feroit graver un sceau contenant une corne d'abondance d'où » sortiroient trois épis avec ces mots autour : *Ac. d'Agr. de la Gté de* » *Limoges*, pour donner de l'authenticité à tout ce qui émanera » des trois bureaux ». — Ces trois « bureaux » avaient leur siège dans les trois principales villes de la généralité : Limoges, Angoulême et Brive.

N° 423. — LIMOGES (le recteur du collège des Jésuites de).

Sceau ovale (1686).

Légende. — † RECTOR COLL. LEMOVICEN. SOC. IESV.
(Rector collegii Lemovicensis societatis Jesu).

Dessin. — Le monogramme du Christ dans un ovale entouré de rayons.

(Archives départementales de la Haute-Vienne, D, 697. — L. GUIBERT, *Sceaux et armes... Supplément,* p. 19).

N° 424. — LIMOGES (le recteur du collège des Jésuites de).

Sceau ovale (30mm sur 26). — XVIIIe siècle.

Légende. — † RECT. COLLEG. LEMOVICENSIS SOCIET. IESV.
(*Rector collegii Lemovicensis societatis Jesu*).

Dessin. — Le monogramme du Christ entouré de rayons.

(Décrit par M. Ardant dans le *Recueil des travaux de la Société de sphragistique de Paris,* t. II, p. 40. — L. GUIBERT, *Sceaux et armes...,* p. 48).

N° 425. — LIMOGES (Manufacture royale de porcelaines de).

Sceau-matrice en porcelaine (1). — Empreinte ronde (51mm). — (XVIIIe siècle).

Légende (2). — M. N. RE. ROYAL. DES. P. C. L. DE. LIMOGES.

---

(1) Nous renvoyons, pour la description du sceau-matrice, aux renseignements très détaillés donnés par M. Leymarie dans son article intitulé : *Essai de classification des anciennes porcelaines de Limoges* (*Bulletin de la Soc. arch. et hist. du Limousin.* t. XL, p. 73). Nous devons ajouter qu'un dessin du cachet en question a été, il y a quelques années, publié dans *l'Art*, croyons-nous, par M. Léon Gaucherel, au nombre des figures qui accompagnaient une intéressante notice sur *la Collection Jacquemart et le Musée céramique de Limoges.*

(2) Les mots composant la légende sont séparés par de gros points; après le mot *des* et le mot *Limoges* le point est remplacé par un losange.

Dessin. — L'écu de France sommé de la couronne royale, accosté de deux branches de laurier s'entrecroisant à la base.

(Musée céramique de Limoges).

Voir figure 75.

N° 426. — **MAGNAC-LAVAL** (1) (Collège de).

Sceau ovale (53mm sur 46). — XVIIIe siècle.

Légende. — COLLEGIUM LAVALLIENSE.

Dessin. — Monogramme de la Sainte-Vierge, composé des lettres M A entrelacées au milieu d'une sorte d'encadrement allongé, formé par deux rameaux ou rinceaux reposant sur deux livres et supportant eux-mêmes une console à coins chargés d'enjolivures, sur laquelle sont placés divers instruments de mathématiques et marche un oiseau destiné peut-être à rappeler les alérions de l'écu des Montmorency (2); de chaque côté, des livres, divers objets de mathématiques ou de mécanique, compas, roues, etc.

(Communiqué par M. Brifaut. — L. GUIBERT, *Sceaux et armes..., Supplément,* p. 13).

SÉRIE IX

ÉVÊQUES DE LIMOGES

N° 427. — **SÉBRAND CHABOT** (3).

Sceau ogival (60mm), appendu : 1° à un accord entre la veuve de Géraud Vigier et les chanoines de Saint-Junien (avril 1192, n. st.); 2° à des lettres de l'évêque reconnaissant que l'église de Saint-

---

(1) Aujourd'hui chef-lieu de canton, arrondissement de Bellac (Haute-Vienne).

(2) On sait que les Montmorency de la branche de Laval étaient seigneurs de Magnac.

(3) Fils de Sébrand Chabot, sire de Vouvent et de Mervant, et d'Agnès de Chalossa; écolâtre de l'église de Cambrai en 1146; archidiacre de Thouars; élu évêque de Limoges en 1178, mort le 31 mars 1198.

Amand avec ses dépendances appartient aux chanoines d'Aureil (15 des calendes de décembre 1196).

Légende. — ...M SVEBRAN... ...MOVICENSIS (1).
(Sigillum Suebrandi, episcopi Lemovicensis).

Dessin. — Evêque debout, mitré, crossé et bénissant.

CONTRE-SCEAU.

Deux empreintes d'une même intaille représentant un personnage assis de profil ayant devant lui un personnage debout, et derrière, un coq. Dans le champ, quelques caractères illisibles.

(Bibliothèque nationale, mss. Clairambault, t. 209, fol. 9125. — Archives départementales de la Haute-Vienne, D, 960). — Notons que ce dernier sceau, qui pend à des lacs de cuir, est le monument sigillographique le plus ancien qu'on ait signalé jusqu'ici dans les divers dépôts d'archives de Limoges.

Voir figures 76 et 76 *bis*.

N° 428. — BERNARD DE SAVÈNE ou FAVÈNE (2).

Fragment de sceau ogival (65mm), appendu à une charte de l'évêque, touchant la régale de Limoges (Chinon, juillet 1225).

Légende. — ...GRACIA EPI... LEMO...
(...[Dei] gratiâ episcopi Lemovicensis).

Dessin. — Un évêque debout, vu de face.

CONTRE-SCEAU.

Légende. — † AVE MARIA.

Dessin. — La Vierge avec l'Enfant-Jésus, vue à mi-corps.

(Archives nationales. Inventaire des sceaux, n° 6654).

Voir figures 77 et 77 *bis*.

---

(1) Nous reproduisons le commencement de la légende telle qu'elle est donnée par M. Demay dans l'*Inventaire des sceaux de Clairambault* imprimé (n° 2578). M. Guibert, à qui l'on doit la découverte de l'exemplaire conservé aux archives de la Haute-Vienne, se demande s'il ne faut pas lire SIGILLUM CELEBRANDI plutôt que [SIGILLV]M SVEBRAN[DI]. Sur l'original de la Bibliothèque nationale, la légende est maintenant complètement fruste. A la charte à laquelle il est appendu, le nom de l'évêque est ortographié SCEBRANDI.

(2) Chapelain de Saint-Hilaire près Pierrebuffière, chanoine de l'Artige, évêque de Limoges en 1219, mort en 1226.

N° 429. — AIMERI DE MALEMORT (1), dit de Sevrac ou de Serta.

Fragment de sceau ogival (2) (34mm), appendu à une charte de *Aymericus, permissione divinâ Lemovicensis electus,* relative à la régale de son église (Pacy, 12 mars 1245).

Légende. — ...Y MALM... ...APILLI (3) DO... (?).

Dessin. — Un dragon ailé.

(Archives nationales. Inventaire des sceaux, n° 6655).

Voir figure 78.

N° 430. — MALEMORT (Gilbert de) (4).

Nadaud (*Nobiliaire,* t. IV, p. 303) mentionne un sceau de Gilbert de Malemort (1275-1294) qui porterait une main bénissante (5); il ne donne pas d'autres détails et n'indique pas dans quel dépôt se trouve ce sceau.

N° 431. — LA PORTE (Regnaud de) (6).

Fragment de sceau ogival (60mm sur 40), appendu à une charte datée de Pontoise, le 15 septembre 1307.

---

(1) Archidiacre de la Marche, évêque de Limoges en 1245, mort en 1272. — « *Aimericus dictus de Serta, al. de Serra et de Seura, in catalogis cognominatur de Malamorte; et in thesauri regii chartis ubi legimus Philippum, archiepiscopum Bituricensem, pro Aimerico de Malamorte, in litteris* (1245) *quibus Aimericus dicitur capellanus domini papæ,.... petiisse ut rex ipsi regalia dimitteret* ». (*Gallia christiana*, t. II, col. 529).

(2) « *Et quia sigillum electi nondum habebamus, presentes litteras sigillo quo prius utebamur duximus sigillandas* ».

(3) N'est-ce pas APILLI, *capellani*, chapelain du pape?

(4) Fils d'autre Gilbert de Malemort; archidiacre de Limoges; élu évêque de Limoges le 15 ou 16 décembre 1275; sacré le 22 mars 1276; mort le 9 ou le 11 juin 1294.

(5) Ne serait-ce pas le sceau de l'official ou un sceau de la juridiction diocésaine *sede vacante*?

(6) Né à Allassac (Corrèze); archidiacre de Combraille, chapelain du pape; élu évêque de Limoges le 15 novembre 1294, prit possession le 24 juillet 1295; transféré à l'archevêché de Bourges le 31 décembre 1316; cardinal en 1320; mort le 12 septembre 1325.

Légende. — ...I... RA....I DEI GRA. EPI. .EMOVICE...
([Sigillum] Rainaudi, Dei gratia episcopi Lemovicensis).

Dessin. — Evêque debout, vu de face, mitré, crossé et bénissant.

CONTRE-SCEAU

Rond (25mm).

Légende. — † ECCE. VIDEO. CE.... .PERTOS.
(Ecce video celos apertos).

Dessin. — La lapidation de saint Etienne.

(Archives nationales. Inventaire des sceaux, n° 6656).

Voir figures 79 et 79 *bis*.

N° 432. — JEAN DE CROS (1).

« Nadaud possédait le sceau de cet évêque ; on y voyait gravées les armes susdites (d'azur, à trois pans de murailles crénelés d'argent et maçonnés de sable, au chef de gueules), mais sans indication des émaux, et avec la date 1356 » (*Nobiliaire* de Nadaud, t. I, p. 757).

N° 433. — CHAT (2) DE L'AGE-AU-CHAT (Aimeric) (3).

Sceau rond (environ 30 à 35mm), appendu à une quittance du 4 mars 1372, n. st.

Légende. — ..... EPI LEMOVICEN.
(.... episcopi Lemovicensis).

Dessin. — Dans une niche gothique, un évêque mitré, crossé et

---

(1) Prit possession de l'évêché de Limoges le 26 octobre 1348; transféré à l'évêché de Préneste en 1377; cardinal le 6 juin 1371; mort le 21 novembre 1383.

(2) Depuis *Chapt.* — Prit possession de l'évêché de Limoges le 3 septembre 1371; mort le 8 novembre 1390.

(3) Fils de Guichard Chat, chevalier, co-seigneur de Mansac; successivement évêque de Volterre, de Bologne et de Limoges; prince de l'Empire, trésorier de l'église romaine, conseiller du roi et du duc d'Anjou, gouverneur et réformateur souverain et général dans les diocèses de Limoges et de Tulle et dans la vicomté de Limoges.

bénissant; au-dessous des deux arcades latérales, un écu à deux léopards passant l'un sur l'autre.

(Bibliothèque nationale, mss. Fonds français, t. 20884. Il existe un dessin de ce sceau dans le recueil Gaignières. Bibliothèque nationale, mss., t. 17026, fol. 94).

N° 434. — MAGNAC (Hugues de) (1).

Sceau octogone (14mm), apposé à des quittances en date des 4 octobre 1409 et 3 juillet 1411.

Légende. — HVGO : DE : MANHAC.

Dessin. — Ecu écartelé à une main et à une fleur-de-lys surmonté d'une crosse.

(Bibliothèque nationale, mss. Fonds français, t. 20884, fol. 81 et 83).

N° 435. — MONTBRUN (Pierre de) (2).

Sceau rond (38 à 40mm), appendu à une quittance du 18 janvier 1435.

Légende (très effacée). — S. P. DE MON...UNO. LEM. EPI.
(Sigillum Petri de Montebruno, Lemovicensis episcopi).

Dessin. — Dans une niche d'architecture gothique, un ange à la robe traînante. Au-dessous, un écusson dont les armes sont effacées.

(Bibliothèque nationale, mss. Pièces originales, Limoges [Evêques de]).

N° 436. — Le Même.

Sceau rond (40mm), appendu à des quittances en date des 7 février 1438, 11 juin 1445, 21 décembre 1447.

---

(1) Moine de Saint-Martial de Limoges, abbé de Rebais, évêque de Saint-Flour, président de la cour des aides de Clermont; transféré au siège épiscopal de Limoges, dont il prit possession le 2 avril 1404; mort en novembre 1412.

(2) Fils de Pierre Bruni, seigneur de Montbrun; abbé de Saint-Augustin de Limoges; prit possession de l'évêché de Limoges le 17 avril 1427; mort le 19 février 1457.

Légende. — S' PETRI : DE : MONTBRVN : EPISCOPI : LEMOVICENSIS.

(Sigillum Petri de Montbrun, episcopi Lemovicensis).

Dessin. — Dans un édicule gothique, un personnage nimbé vu à mi-corps, tenant un livre de la main gauche; à droite et à gauche, un priant; au-dessous, un écusson à une croix (d'azur, à la croix d'or).

(D'après un dessin du recueil Gaignières. Bibliothèque nationale, mss. Fonds latin, t. 17026, f° 104. L'empreinte originale de la quittance du 11 juin 1445 est conservée à la Bibliothèque nationale. Mss. Fonds français, t. 20884. f° 91).

N° 437. — BARTON (Jean) (1).

Sceau ogival (80mm sur 50), appendu à un vidimus des lettres de dispense de parenté entre Alain, sire d'Albret, et Françoise de Bretagne, sa femme, daté du château épiscopal de l'Isle, le 20 janvier 1463 (n. st.).

Légende (écrite autour du sceau sur deux rouleaux ou banderoles dont les bouts sont roulés) :

SIGILLVM JOHANNIS BARTÒNIS EPISCOPI LEMOVICENSIS.

Dessin. — Sous une niche d'architecture gothique, le martyre de saint Etienne, lapidé par deux hommes, sous Dieu le père, figuré en buste, couronné d'une tiare dans une gloire; à dextre et à sénestre un ange à genoux, au-dessus duquel il semble y avoir des reliquaires, celui de sénestre contenant un bras. En pointe, sous une arcature ogivale, le Pape couronné de la tiare; une crosse au bras droit, à genoux, les mains jointes; à dextre et à sénestre, un écu chargé d'un cerf gisant, sommé et chevillé de dix cors, sous un chef échiqueté de trois traits (?). L'écu surmonté d'une crosse (2).

(Archives départementales des Basses-Pyrénées, E. 71. — P. Raymond, n° 947).

---

(1) Né en 1417; fils de Jean Barton, vicomte de Montbas, et de Berthe de Bonac; doyen de la cathédrale, abbé du Dorat, conseiller au Parlement de Paris, président des enquêtes; élu évêque de Limoges le 1er avril 1458; résigna en 1484; archevêque de Nazareth; mort le 3 mai 1497.

(2) D'après le P. Bonaventure de Saint-Amable (*Histoire de saint Martial*, 3e partie, p. 231), d'après de Magny (*Armorial général*, p. 191), et

N° 438. — Le Même.

Sceau rond (1) (30mm), appendu : 1° à une quittance du 18 août 1466; 2° à une ordonnance portant collation de la cure de Saint-Julien-le-Vendonnois à Saint-Léonard de Noblat (16 février 1470); 3° à des lettres de Guillaume Barton, abbé du Dorat, vicaire général de l'évêque, portant collation du prieuré de Chambon-Sainte-Croix (14 août 1482).

Légende. — † S' IOHANIS. BARTONIS. EPI. LEMOVICEN.
(Sigillum Johanis Bartonis, episcopi Lemovicensis).

Dessin. — Dans un édicule gothique, l'évêque vu à mi-corps, tenant un livre; au-dessous, un écusson au chef échiqueté, à un cerf gisant tourné vers la dextre, timbré d'une crosse.

(Bibliothèque nationale, mss. Fonds français, t. 20884, f° 95. — Archives départementales de la Haute-Vienne, fonds de l'évêché, 3856, et D. 875).

Voir figure 80.

N° 439. — VILLERS (Charles de) (2).

Fragment de sceau ogival (45mm de largeur), appendu à une quittance donnée par Charles, évêque de Limoges, abbé commendataire de l'église et abbaye du Val-Notre-Dame, diocèse de Paris.

Légende. — ... CAROLI ... VILLERS ABBIS VALLIS BĒTE MARIE.
([Sigillum] Caroli [de] Villers, abbatis Vallis Beate Marie).

Nadaud (*Nobiliaire*, t. I, p. 141), les armes de Barton seraient les suivantes : d'azur, au cerf gisant d'or, onglé et ramé de même, au chef échiqueté d'or et de gueules. Elles étaient ainsi figurées dans un émail attribué à un des premiers Pénicaud, offert à l'évêque Jean Barton, le même dont le sceau fait l'objet de cette notice, et cédé depuis au Musée de Limoges par M. Maurice Ardant (*Emailleurs et émaillerie de Limoges*, 1855, p. 95). Toutefois, sur un cachet de Marguerite Barton de Montbas, religieuse à Coiroux (1692), le cerf est passant, se dirigeant vers le côté sénestre du sceau, et le cerf est échiqueté d'or et d'azur (voir le numéro 35).

(1) L'acte de 1470 porte cette mention : « ... *Sigillum nostrum rotundum in absencia magni hiis presentibus litteris duximus apponendum* ». L'acte de 1482 mentionne aussi : « *Sigillum rotundum prefati reverendi domini Lemovicensis episcopi* ».

(2) Chanoine et archidiacre de Beauvais, abbé de Laval; évêque de Limoges le 25 novembre 1519; transféré à Beauvais en 1530; mort le 26 septembre 1535.

Dessin. — Dans une niche gothique, un personnage nimbé, debout, vu de face, tenant à la main droite une petite église et à la gauche une palme. Au-dessous, un écusson (1) surmonté d'une crosse.

(Bibliothèque nationale, mss. Fonds français, t. 20884, f° 97).

Voir figure 81.

Observations. — On voit que Charles de Villers avait fait usage, dans cette circonstance, du sceau qui se rapportait à sa dignité abbatiale, et non du sceau épiscopal. Nous avons complété la légende et le dessin d'après un autre exemplaire conservé aux Archives nationales (Inventaire des sceaux, n° 9156).

N° 440. — LANGEAC (Jean de) (2).

Sceau rond (39^{mm}), plaqué sur des lettres de collation de la vicairie de la Moytine à Saint-Martial de Limoges (1er juillet 1534).

Légende. — ..... IOHAN.....

(*[Sigillum] Johannis.....*).

Dessin. — Ecusson d'or, à trois pals de vair, timbré d'un crosse.

(Archives départementales de la Haute-Vienne, fonds de l'évêché, 4220).

Voir figure 82.

N° 441. — BORGOGNONIBUS (César de) (3).

Sceau rond (45^{mm}), appendu à une quittance du 20 mai 1555.

Légende. — CESAR : DE : BORGOGNONIBVS : EPVS : LEMOVICENSIS.

(*César de Borgognonibus, episcopus Lemovicensis*).

Dessin. — Ecu droit à une croix pattée, à un chef (4), surmonté d'une crosse à dextre et d'une mitre à sénestre.

---

(1) On ne distingue plus les armes, qui sont : d'or, au chef cousu d'azur chargé d'un dextrochère mouvant du flanc dextre, muni de son fanon brochant sur l'or, le tout d'hermine.

(2) Fils de Tristan de Langeac et d'Anne d'Alègre; abbé de Pibrac et d'Eschalis; évêque d'Avranches en 1516, de Limoges en 1533; mort le 25 juillet 1541.

(3) Italien; nommé en 1547; mort le 16 juillet 1558.

(4) Nadaud (*Nobiliaire*, t. I, p. 591-592) indique, d'après un sceau conservé à l'évêché de Limoges, que le chef est chargé d'une étoile à cinq rais.

(D'après et un dessin du recueil Gaignières. Bibliothèque nationale, mss. Fonds latin, t. 17026, f° 115).

N° 442. — LAUBESPINE (Sébastien de) (1).

Sceau ovale (24mm sur 19), plaqué sur une lettre adressée à Antoine, roi de Navarre (9 juin 1560).

Pas de légende.

Dessin. — Cartouche écartelé : au 1, indistinct; aux 2 et 3, à un casque (d'azur, au casque d'argent); au 4, à trois fleurs d'aubépine (de gueules, à trois fleurs d'aubépine d'argent, 2 et 1); le cartouche surmonté d'une mitre et d'une crosse.

(Archives départementales des Basses-Pyrénées, E. 582. — P. Raymond, n° 948).

N° 443. — LA MARTHONIE (Henri de) (2).

Sceau rond (23mm), appendu sur pli du parchemin à un certificat constatant que Raymond Rigolle, acolyte, a été promu au sous-diaconat (Limoges, 26 décembre 1591).

Pas de légende.

Dessin. — Dans une rosace gothique, écu droit aux armes surmonté d'une mitre et d'une crosse. Bordure d'oves.

(Communiqué par M. Champeval).

N°. 444— Le Même.

Cachet rond (45mm), plaqué sur une attestation donnée à François de Noailles (24 décembre 1596).

Légende. — HENRICVS DE LA MARTONIE EP. LEMOV.
(Henricus de La Marthonie, episcopus Lemovicensis).

---

(1) Né en 1518; doyen de Bayeux, abbé de Massay; prit possession de l'évêché de Limoges le 16 juillet 1558; mort le 2 juillet 1582.

(2) Fils de Geoffroy de La Marthonie et de Marguerite de Mareuil (D'Hozier, *Armorial général*, Ire partie, p. 370) ou d'Isabelle de Pompadour (*Gallia Christiana*, t. X, col. 1208, et t. II, col. 541) ; abbé commendataire de Quinçay en 1574, abbé de Saint-Vast-de-Moreuil en 1587, abbé de Saint-Just, archidiacre de Ponthieu, aumônier ordinaire du roi et de la reine; évêque de Limoges en 1587; mort en 1618.

83

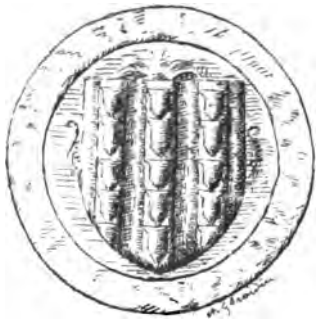

82

84

85

86

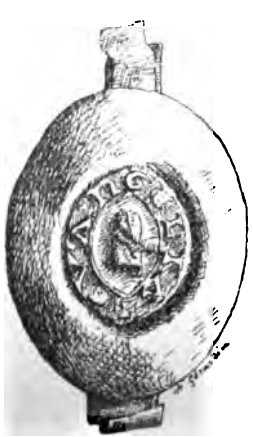

86 *bis*

87

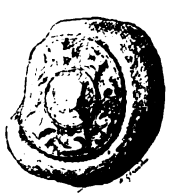

87 *bis*

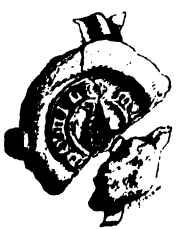

88 *bis*

88

89

82. Sceau de Jean de Langeac, évêque de Limoges, 1341 (n° 440). — 83. Sceau de Louis d'Urfé, évêque de Limoges, 1379 (n° 448). — 84. Sceau du même (n° 449). — 85. Sceau de Benjamin de Lisle du Gast, évêque de Limoges, entre 1709 et 1739 (n° 453). — 86 et 86 *bis*. Sceau et contre-sceau de l'abbaye de Limoges, 1172, 1173 et 1174 (n° 427). — 87 et 87 *bis*. Sceau et contre-sceau de la mense abbatiale, 1202 et 1203 (n° 428). — 88. Sceau de la même, 1400 (n° 430). — 88 *bis*. Sceau de la même, 1400 (n° 430). — 89. Sceau de la mense abbatiale, 1224, 1225 et 1227 (n° 429).

Dessin. — Ecu droit de gueules, au lion couronné d'or, surmonté d'une mitre et d'une crosse à volute intérieure. Bordure d'oves.

(Bibliothèque nationale, mss. Fonds français, t. 20878).

N° **445**. — Le Même.

Très petit signet ovale (empreinte sur papier), appendu au brevet des provisions de la cure d'Affieu pour Jean Pagnon (6 juillet 1601).

Pas de légende.

Dessin. — Ecusson aux armes, probablement surmonté de la mitre et de la crosse.

(Communiqué par M. Champeval).

N° **446**. — **LA FAYETTE** (**François de**) (1).

Sceau rond (26mm), plaqué sur une autorisation de chapelle domestique donnée à la dame de Tersannes (5 septembre 1630).

Pas de légende.

Dessin. — Ecusson d'azur, à la bande d'argent, à la bordure de vair. Attributs épiscopaux.

(Archives départementales de la Haute-Vienne, Evêché, liasse 3311).

N° **447**. — Le Même.

Sceau rond (58mm), plaqué sur une ordonnance portant collation de la vicairie perpétuelle de Saint-André de Limoges (23 octobre 1631).

Légende. — ..... LAFAYETTE EPISCOPVS....

Dessin. — Ecusson ovale aux armes, accompagné des attributs épiscopaux.

(Archives départementales de la Haute-Vienne, fonds des Carmes, liasse 3166).

---

(1) Né en 1598 ; fils de Gilbert de La Fayette, maréchal de France ; chanoine et comte de Lyon, abbé de Dalon, prieur de Saint-Angel, conseiller d'Etat, premier aumônier de la reine (Anne d'Autriche) ; évêque de Limoges en 1627, sacré le 19 mars 1628, prit possession le 18 ou 19 octobre suivant ; mort le 3 mai 1676.

N° 448. — URFÉ (Louis d') (1).

Sceau rond (66mm), appendu à une ordonnance épiscopale portant collation à Joseph Benoît de la chapellenie de Sainte-Madeleine à Saint-Léonard, à la nomination de noble François de Gay, seigneur de Nexon et Campagne (24 février 1679).

Légende. — LVDOVICVS D'URFÉ EPISCOPVS LEMOVICENSIS.

Dessin. — Sur un cartouche, écusson ovale aux armes (de vair, au chef de gueules). Couronne ducale accostée de la mitre et de la crosse et surmontée du chapeau épiscopal.

(Archives de M. de Nexon. — Communiqué par M. Champeval).

Voir figure 83.

N° 449. — Le même.

Sceau de 54mm détaché de la pièce à laquelle il appendait et offrant le même écusson que le précédent et une ornementation analogue, mais d'une exécution moins soignée et portant simplement pour légende : LVDOVICVS EPISCOPVS LEMOVICENSIS.

Voir figure 84.

N° 450. — Le même.

Sceau rond (38mm), plaqué sur un monitoire décerné, à la requête de Gaspard d'Estresses, baron du dit lieu, par Laplasse, « official de Limoges institué à Brive pour le pays de Limosin » (2). (Brive, 26 juin 1687).

Pas de légende.

Dessin. — Ecusson rond aux armes. Couronne ducale. Archives de M. de Veyrières).

---

(1) Fils de Charles-Emmanuel, marquis d'Urfé, comte de Sommerive, etc., et de Marguerite d'Aligre ; coadjuteur de François de Lafayette en 1676, évêque de Limoges en décembre 1677; mort le 30 juin (ou le 1er juillet) 1695.

(2) Ce sceau servait pour l'officialité de Brive.

N° 451. — CARBONEL DE CANISY (François de) (1).

Vignette (de 17 mm de hauteur) figurant le sceau sur une formule imprimée.

Pas de légende.

Dessin. — Ecusson ovale coupé de gueules et d'azur, à trois tourteaux d'hermines, 2 et 1. Attributs épiscopaux.

(Archives de M. de Nexon. — Communiqué par M. Champeval).

N° 452. — Le même.

Sceau rond (34mm), plaqué sur un certificat délivré par Sapientis, official de Brive, institué par l'évêque de Limoges (2) (Brive, 25 juillet 1701).

Pas de légende.

Dessin. — Sur un cartouche, écusson ovale aux armes. Couronne ducale. Attributs épiscopaux.

(Bibliothèque nationale, mss. Périgord, t. 137, dossier Félines).

N° 453. — CHARPIN DE GENÊTINES (Antoine de) (3).

Sceau ovale (47mm sur 44), plaqué sur des provisions à Joseph Durand pour la vicairie établie en la chapelle de Notre-Dame-de-Proly (14 mai 1707).

Légende. — † ANTONIUS . DE . CHARPIN . DE . GENÊTINES. EPISCOPUS . LEMOVICENSIS.

(Antonius de Charpin de Genetines, episcopus Lemovicensis.

---

(1) Fils d'Hervé de Carbonel, marquis de Canisy ; doyen de la cathédrale d'Avranches en 1680, grand-chantre et vicaire-général de Lisieux ; évêque de Limoges le 8 septembre 1695 ; abbé du Loc-Dieu au diocèse de Rodez le 6 avril 1706, abbé de Belval au diocèse de Reims le 16 août suivant ; résigna l'évêché de Limoges en avril 1706.

(2) Ce sceau servait pour les actes de l'officialité de Brive.

(3) Né le 16 mars 1669, chanoine-comte de Lyon, vicaire-général de Saint-Flour, abbé de Pébrac ; évêque de Limoges en 1706, sacré le 23 janvier 1707 ; démissionnaire en septembre 1729 ; mort le 21 juin 1739.

Dessin. — Ecusson aux armes (d'argent, à la croix ancrée de gueules, au franc-quartier d'azur chargé d'une étoile d'or), sur un cartouche au bas duquel figurent des lacs et des guirlandes.

(Archives départementales de la Haute-Vienne, Evêché, liasse 3311).

N° 454. — Le même.

Sceau ovale (30mm sur 28), plaqué sur une permission de faire célébrer la messe dans la chapelle domestique du château du Saillant (12 décembre 1711).

Légende. — ANTONIUS . DE . CHARPIN . DE . GENETINES . EPUS . LEMOVICENSIS.
(Antonius de Charpin de Genetines, episcopus Lemovicensis).

Dessin. — Ecusson ovale aux armes. Couronne de comte. Attributs épiscopaux. Bordure fleuronnée.

(Archives départementales de la Haute-Vienne, fonds de l'évêché, 4099).

N° 455. — LISLE DU GAST (Benjamin de) (1).

Sceau ovale (52mm sur 46). Matrice en cuivre (2).

Légende. — BENJAMIN . DE . LISLE . DU . GAST . EPISCOPUS. LEMOVICENSIS .
(Benjamin de Lisle du Gast, episcopus Lemovicensis).

Dessin. — Ecusson ovale aux armes (de gueules, à la croix d'argent frettée d'azur) sur un cartouche sommé d'une couronne ducale accompagnée à dextre d'une mitre et à sénestre d'une crosse à volute extérieure, et surmontée du chapeau épiscopal. Au-dessous de l'écusson, une banderole portant cette devise : CHRISTI DEDECUS DECUS MEUM.

(Communiqué à la Société historique et archéologique du Périgord, dans sa séance du 1er mars 1883. *Bulletin,* t. X, p. 134).

Voir figure 85.

---

(1) Né le 27 juin 1675, curé et ensuite chanoine et vicaire-général de Chartres, nommé évêque de Limoges en janvier 1730, sacré le 21 septembre suivant, abbé de Saint-Martial de Limoges en 1733, mort le 6 septembre 1739.

(2) Cette matrice a été trouvée à Tulle, dans les déblais d'une maison en construction.

N° **456**. — Le même.

Sceau ovale (35mm sur 31), plaqué sur un certificat délivré à Pierre d'Heur pour les ordres mineurs. (Limoges, 11 mars 1731).

Même légende et même dessin que le n° précédent.

(Communiqué par M. Champeval).

N° **457**. — **PLESSIS D'ARGENTRÉ** (**Louis-Charles du**) (1).

Cachet ovale (17mm sur 16), plaqué sur une lettre à M. du Pouget, à Allassac (Limoges, 7 avril 1767).

Pas de légende.

Dessin. — Sur un cartouche, écusson rocaille de gueules, à dix billettes d'or posées 4, 3, 2 et 1. Couronne de marquis; mitre, crosse et chapeau épiscopal.

(Archives de M. de Selve de Sarran. — Communiqué par M. Champeval).

N° **458**. — Le même.

Sceau ovale (38mm sur 35), plaqué sur un certificat portant légalisation de la signature du sieur Gilibert, prêtre, chanoine curé de l'église paroissiale de Saint-Martin-de-Brive (Limoges, 1er mai 1775).

Légende. — LUD . CAR . DUPLESSIS D'ARGENTRÉ EPUS . LEMOVICENSIS.

(Ludovicus-Carolus Duplessis d'Argentré, episcopus Lemovicensis).

Dessin. — Sur un cartouche, écusson rocaille aux armes. Couronne de marquis, mitre, crosse (à volute extérieure), chapeau épiscopal.

(Communiqué par M. Julien Lalande, à Brive).

---

(1) Né en 1723, fils de N. du Plessis, seigneur d'Argentré; nommé le 3 septembre 1758 à l'évêché de Limoges; mort le 28 mars 1808.

SÉRIE X

OFFICIALITÉ

N° 459. — LIMOGES (Officialité de).

Sceau ogival (40mm sur 29), appendu : 1° à des lettres de 1224, relatives à une reconnaissance de rente à une confrérie; 2° à un acte par lequel Gui et Hugues de Périgord, frères, damoiseaux de Châlucet, engagent « *servientiam et dominium illius serviencie que habebant in parte decima de parrochia de Esgalle* » (Eyjeaux) (mai 1231); 3° à un acte portant don par Gaucelin de Meiras, chevalier de Pierrebuffière, et ses fils, par devant Me Guillaume, official, de tout ce qu'ils peuvent prétendre sur l'église d'Eyjeaux (7 des ides de mars 1235).

Légende. — SIGILLVM CVRIE LEMOVICN (1).
(Sigillum curie Lemovicensis).

Dessin. — Un évêque debout, plus qu'à mi-corps, mitré, crossé et bénissant. — La mitre est très basse, les orfrois sont très marqués. L'étole est très large. La crosse est tenue à la hauteur du bas de la poitrine et est très penchée. L'évêque est vu un peu plus qu'à mi-corps, jusqu'aux genoux à peu près.

CONTRE-SCEAU.

Ogival (le bas légèrement arrondi), de 22mm sur 16.

Légende. — EVANGELIA.

Dessin. — Un livre dans le champ. Le livre semble avoir un fermoir; toutefois il est un peu fruste.

(Archives départementales de la Haute-Vienne, Collège, D, 685, D, 777. — Archives de l'Hôpital. — L. Guibert, *Sceaux et armes*, p. 53).

Voir figures 86 et 86 *bis*.

---

(1) Peut-être : LEMOVICII.

N° 460. — LIMOGES (Officialité de).

Sceau ogival (environ 38mm sur 24), appendu à un acte daté de la veille des nones d'août 1245.

Légende. — SIGILLVM CVRIE LEMOVICENSIS.

Dessin. — L'évêque vu presque jusqu'aux pieds; figure sensiblement plus élancée qu'au premier type, l'orfroi moins large, la mitre plus haute, la crosse moins penchée sans être tout à fait droite; chasuble mieux caractérisée.

CONTRE-SCEAU.

Rond de 18mm.

Légende. — SPIRITVS .....I.
(Spiritus Dei ou Dni [Domini]).

Dessin. — Une colombe, les ailes éployées.

(Archives départementales de la Haute-Vienne, D, 777).

N° 461. — LIMOGES (Officialité de).

Sceau ogival (36mm sur 24), appendu à des lettres relatives à une reconnaissance de rente à une confrérie (mars 1248) et à un acte portant engagement au doyen et au chapitre de Limoges, par deux sergents, de rentes en nature dans la paroisse de Roziers-Saint-Georges (5 des ides de juin 1259).

Légende. — SIG.... CVR... .EMOVICENSIS.
(Sig[illum] cur[ie] Lemovicensis).

Dessin. — Un évêque mitré, crossé et bénissant.

CONTRE-SCEAU.

Rond, de 19mm.

Légende. — ✝ MANVS DNI.
(Manus Domini).

Dessin. — Une main bénissant dans un nimbe crucifère.

(Archives départementales de la Haute-Vienne, Chapitre cathédral, liasse 4087, et Archives de l'Hôpital de Limoges (Confréries unies).

N° 462. — LIMOGES (Officialité de).

Sceau ogival (38 à 40mm sur 24), appendu : 1° à une vente faite par Hélie et Adhémar de Magnac (Limoges, 13 des calendes de novembre [20 octobre] 1272); 2° à des lettres données par l'official, le doyen et le chapitre de Limoges pendant la vacance du siège épiscopal (16 des calendes d'août [17 juillet] 1273); 3° à un vidimus délivré, le siège vacant, par Hélie de Malemort, doyen, et l'official de Limoges, d'un diplôme de Louis-le-Débonnaire et de divers autres titres (15 des calendes de mars [15 février] 1274); 4° à plusieurs actes du fonds du collège de Limoges (9 des calendes de mai [23 avril] et 10 des calendes d'octobre [22 septembre] 1274).

Légende. — .... CVRIE LEMOVICEN...
(*[Sigillum] curie Lemovicensis).*

Dessin. — Sous un dextrochère bénissant, un personnage dont le nimbe est formé d'un grènetis, à genoux, les mains jointes, vêtu d'une robe à dessin treillissé, semé de points (probablement saint Etienne).

CONTRE-SCEAU.

Rond (17mm).

Légende. — SCS. S.... *(Sanctus Stephanus).*
Ou peut-être : CTSI... *(Contrasigillum).*

Dessin. — Un buste de face.

Voir figures 87 et 87 *bis.*

(Archives départementales des Basses-Pyrénées, E. 821. — P. Raymond, n° 987. — Archives départementales de la Haute-Vienne, liasses 6521, fonds de Solignac, D, 840, et D, 876. — L. Guibert, *Sceaux et armes...*, p. 53-54, et *Supplément*, p. 9).

Observations. — Ce sceau était certainement celui de l'officialité, comme le prouve la légende *curie Lemovicensis;* mais en fait, il a été plusieurs fois employé pour des actes émanant collectivement de l'official, du chapitre et du doyen.

N° 463. — LIMOGES (Officialité de).

Sceau ogival (35mm sur 24), appendu : 1° à un acte relatif à une rente due au chapitre cathédral sur trois maisons de la Cité de Limoges (4 des nones de mai 1286); 2° à des lettres de l'évêque

Gilbertus (Gilbert de Malemort) léguant une rente à son chapitre cathédral (le lundi avant la Saint-Luc 1292); 3° à un acte du samedi avant les Rameaux 1293.

Légende. — SIGILLVM LEMOVICENSIS CVRIE.

Dessin. — Un évêque mitré, crossé et bénissant, en chasuble.

CONTRE-SCEAU.

Rond (24mm).

Légende. — MANVS DOMINI.

Dessin. — Une main bénissant dans un nimbe crucifère.

Voir figures 88 et 88 *bis*.

(Archives départementales de la Haute-Vienne, Evêché, liasse 3481; Chapitre cathédral, liasse 4087).

Observations. — Nous revenons au type normal de l'officialité diocésaine, l'évêque en chasuble, mitré, crossé et bénissant : c'est le type de 1259 qui est remis en usage.

N° 464. — LIMOGES (Officialité de).

Sceau ogival (41mm sur 26), appendu à un engagement pris par les héritiers de Guillaume de Breuil vis-à-vis du chapitre, au sujet du remboursement éventuel d'une somme due sur un mas de la paroisse de Laurière (5 des calendes d'août 1301); 2° a un acte portant reconnaissance d'un don fait au chapitre de Limoges par le chapelain de Roziers (12 novembre 1372); 3° à une convention entre le chapitre et le seigneur de Châteauneuf (20 septembre 1403).

Légende. — SIGILLVM LEMOVICENSIS CVRIE.

Dessin. — Se rapprochant du précédent, mais moins fruste.

CONTRE-SCEAU.

Rond (15mm).

Légende. — MANVS DOMINI.

Dessin. — Une main bénissant dans un nimbe crucifère. La croix sur laquelle s'étend la main n'est presque pas visible.

(Archives départementales de la Haute-Vienne, chapitre de Limoges, cartons non numérotés, et liasse 4087).

Observations. — Ce sceau présente une grande ressemblance avec le précédent, mais il est de dimensions un peu plus grandes

N° 465. — LIMOGES (Officialité de).

Sceau ogival (45mm), appendu à une procuration pour assister aux Etats généraux de 1317.

Légende. — † SIGILLVM CVRIE LEMOVICENSIS.

Dessin. — Un évêque debout, mitré, crossé et bénissant.

CONTRE-SCEAU.

Légende. — DOMINVS MEVS.

Dessin. — Deux mains qui s'étreignent.

(Archives nationales. Inventaire des sceaux, n° 6983. — L. GUIBERT, *Sceaux et armes...*, p. 53-54).

N° 466. — LIMOGES (Officialité de).

Sceau ogival (44mm sur 28), plaqué entre deux carrés de papier et appendu à un vidimus délivré par l'official de la collation d'un prieuré dépendant d'Aureil (23 juillet 1495).

Légende. — SIGILLVM CVRIE LEMOVICENSIS.

Dessin. — Un évêque mitré, crossé et bénissant.

(Archives départementales de la Haute-Vienne, Collège, D, 971, et liasses diverses. — Empreinte détachée dans la collection de M. Bénaud, à La Souterraine).

Voir figure 89.

OBSERVATIONS. — Pour la première fois, l'évêque est vu complètement en pied ; on distingue la robe ou l'aube qui paraît sous la chasuble ; la crosse, qui formait comme une espèce de diagonale sur le sceau de 1231, s'est redressée et écartée du corps peu à peu; elle en est ici presque complètement séparée. Les lettres de la légende sont plus dégagées.

N° 467. — LIMOGES (Officialité de).

Sceau oblong (36mm sur 30) (1781).

Légende. — † OFFICIALIS LEMOVICENSIS.

Dessin. — Une crosse en pal, entre deux palmes dont les tiges se rejoignent et se croisent.

(Archives départementales de la Haute-Vienne, D, 1182. — L. GUIBERT, *Sceaux et armes..., Supplément*, p. 19).

SÉRIE XI

COURS ET JURIDICTIONS ECCLÉSIASTIQUES

N° 468. — COMBES (Cour et prévôté des) (1).

Fragment appendu à un acte de subhastation d'une maison sise faubourg Montmailler à Limoges (du mardi après la Transfiguraion 1379 au mardi après l'octave de l'Assomption 1379).

Légende (?).

Dessin. — Une tête mitrée.

(Archives départementales de la Haute-Vienne, fonds de Saint-Martial, liasse 8730. — L. GUIBERT. *Sceaux et armes....*, p. 54).

Voir figure 90.

N° 469. — LIMOGES (Justice de l'abbaye de Saint-Martin de).

Sceau ovale (58mm sur 45), apposé sur diverses pièces dans un *Registre contenant les bulles, tiltres, contrats, transactions et autres actes d'importance faictz en faveur des Révérends Pères de la Congrégation Nostre-Dame-de-Feuillans, ordre de Citeaux* (1619 et années suivantes).

Légende. — † SIGILL. IURISDIS. ABBATIÆ. S. MARTINI. LEMOVI. CONGRE. B. MARIÆ FULLI. ORD. CIST.

(*Sigillum juridictionis abbatie Sancti-Martini Lemovicensis congregationis beatæ Mariæ Fulli ordinis Cisterciencis*).

Dessin. — Entre deux rameaux d'olivier, la Vierge, l'Enfant Jésus et saint Martin mitré, crossé, tenant de la main gauche un petit monument qui offre une façade de cathédrale gothique à deux

(1) Juridiction de l'abbaye de Saint-Martial dans le Château de Limoges. — L'acte s'exprime ainsi : « *Nos, judex de Cumbis pro venerabili et religioso viro domino preposito dicti loci...* »

tours. Les têtes sont ceintes d'auréoles; le bas du sceau représente un parquet.

(Archives départementales de la Haute-Vienne, fonds de Saint-Martin, liasse 1172. — Décrit par M. Maurice Ardant dans le *Recueil des travaux de la Société sphragistique de Paris*, t. Ier p. 258. — L. Guibert, *Sceaux et armes...*, p. 56, et *Supplément*, p. 9).

SÉRIE XII

ÉGLISES, CHAPITRES, ETC.

N° 470. — DORAT (1) (Chapitre du)

Fragment de sceau rond (38mm), appendu à une procuration pour assister aux Etats-généraux de 1317 (1316).

Légende. — ... CAPITVLI ECCLESIE.....

Dessin. — Un bras mouvant à dextre et tenant deux clefs, sur champ étoilé.

CONTRE-SCEAU.

Légende. — † ..... CAPLI DAVRAT.
(... *Capituli Daurat*).

Dessin. — Représentation réduite de la face.

(Archives nationales. Inventaire des sceaux, n° 8215).

Voir figure 91.

N° 471. — DORAT (Chapitre du).

Sceau rond (32mm), plaqué sur une commission du juge (1726).

Légende. — ..... .APITVLI DE DO....
(... *Capituli de Dorato*).

Dessin. — Un pape coiffé de la tiare, tenant à la main une énorme clef et assis sur une chaire à jour; au-dessous un écusson à deux clefs en sautoir.

(L. Guibert, *Sceaux et armes.....*, p. 40.)

---

(1) Aujourd'hui chef-lieu de canton, arrondissement de Bellac.

N° 472. — EYMOUTIERS (1) (Eglise collégiale de saint-Etienne d').

« L'Armorial général de 1696 (généralité de Limoges) enregistre ainsi les armes de l'église collégiale d'Eymoutier : d'azur, à un Saint-Etienne revêtu d'une aube d'argent et d'une dalmatique d'or, tenant une palme de même (d'or) à la main droite. Au dessin (p. 156), l'écu est entouré de l'inscription : SIGILLUM CAPITULI AENTENSES (*sic*). Ces armoiries ne sont donc que la reproduction d'un sceau, peut-être ancien, mais dont nous ne connaissons pas d'empreinte. »

(L. GUIBERT, *Sceaux et armes...*, p. 41).

A la planche qni accompagne les *Documents historiques sur Eymoutiers* publiés par M. Joseph Dubois, dans le *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, t. XXXVI, p. 377, figure un croquis du sceau du Chapitre d'Eymoutiers fait par M. Jules Tixier, d'après un ancien dessin et reproduisant le sujet ci-dessus, mais avec cette légende SIGIL. CAPIT. AENTI. MONAST. Supports : deux pélicans. L'écu est sommé d'une couronne dont on ne distingue pas l'espèce.

N° 473. — LIMOGES (Chapitre et doyen de Saint-Etienne de).

Sceau ogival (34mm sur 24), appendu : 1° à un acte délivré par l'official, le doyen et le chapitre de Limoges, en la vacance du siège, et relatif à l'achat de la dîme d'Eyjeaux par le monastère d'Aureil à P. de Royère, chevalier (le jour des calendes d'avril 1236) ; 2° à un autre acte daté du 7 des calendes de juillet 1239).

Légende. — ....EMOVICE.....
(.... *Lemovicensis*).

Dessin. — La partie supérieure du sceau manque. La partie inférieure représente un personnage à tête nue nimbée, vu un peu plus qu'à mi-corps et tenant un livre. On ne distingue pas la forme du vêtement, qui paraît être une dalmatique à manches (peut-être saint Etienne). Ces manches et le cou du personnage sont entourés de broderies, perles ou anneaux. Le devant du vêtement présente des losanges avec une fleur au centre de chaque losange.

---

(1) Aujourd'hui chef-lieu de canton, arrondissement de Limoges.

CONTRE-SCEAU.

Rond de (13 à 14mm).

Légende. — Fruste.

Dessin. — Cinq objets de forme allongée, dont l'un au centre est entouré des quatre autres (les pierres de la lapidation??).

(Archives départementales de la Haute-Vienne, Collège, D. 877).

Voir figures 92 et 92 *bis*.

N° 474. — LIMOGES (Chapitre, doyen et official de Saint-Etienne de).

Voir la série OFFICIALITÉ, sceau de 1272-1274 (n° 462).

N° 475. — LIMOGES (Chapitre de l'église cathédrale de).

Le sceau est effacé. Il était appendu à des lettres données par l'official, le doyen et le chapitre de Limoges pendant la vacance du siège épiscopal (16 des calendes d'août 1273).

CONTRE-SCEAU.

Légende. — † S. C. S. STEPH.
(*Sigillum capituli Sancti-Stephani*).

Dessin indistinct.

(Archives départementales de la Haute-Vienne, liasse non inventoriée. — L. GUIBERT, *Sceaux et armes...., Supplément*, p. 9).

N° 476. — LIMOGES (Chapitre de l'église cathédrale de).

Fragment de sceau rond (56mm), appendu à une procuration pour assister aux Etats-Généraux (vendredi après la quinzaine de Pâques 1317).

Légende. — † SIGILL' CAPLI LEMOVICE. . AECLIE.
(*Sigillum capituli Lemovicensis ecclesie*).

Dessin. — Un personnage vu de face à mi-corps, tête nue, bénissant de la main droite et tenant un livre de la main gauche.

CONTRE-SCEAU (1).

Légende. — ...GRACI... (2).

Pierre gravée. Un Mars.

(Archives nationales. Inventaire des sceaux, n° 7196. — L. GUIBERT, *Sceaux et armes...*, p. 44).

M. Maurice Ardant a donné un dessin de ce sceau dans le *Recueil des travaux de la Société sphragistique de Paris,* t. III, p. 146).

Voir figures 93 et 93 *bis*.

N° 477. — LIMOGES (Chapitre de l'église cathédrale de).

Sceau rond (38mm). — XVIIe siècle.

Légende. — SIGI. CAP. ECLESIÆ LEMOVICIS SEDE VACANTE. *(Sigillum capituli eclesiæ Lemovicensis sede vacante).*

Dessin. — Saint Etienne revêtu des ornements de diacre, tenant de la main droite une palme et de la main gauche une pierre de la lapidation. Dans le champ, cinq fleurs de lys, 1, 2 et 2. De chaque côté du personnage qui est à mi-jambes, les lettres STE SNE (*sancte Stephane*).

(Musée de Limoges. — L. GUIBERT, *Sceaux et armes....*, p. 44-45).

N° 478. — LIMOGES (Église cathédrale de).

Sceau ogival (44mm), plaqué sur des lettres délivrées pendant la vacance du siège épiscopal, par le doyen, le chantre, le chapitre et les grands vicaires de l'église cathédrale de Limoges (12 février 1627).

Légende. — † S. ECCLESIE † LEMOVICENSI . SEDE VA. *(Sigillum ecclesie Lemovicensis, sede vacante).*

Dessin. — Dans la partie supérieure du champ, un personnage nimbé, saint Etienne sans doute, vu à mi-corps, vêtu d'une sorte

---

(1) Il existe aux archives départementales de la Haute-Vienne (liasse 932 du classement provisoire), une empreinte qui paraît se rapporter au même type, mais avec un contre-sceau différent. Ce contre-sceau représente une main bénissante. Il ne reste de la légende que quelques caractères où l'on croit lire ...INI (*Manus Domini?*). (L. GUIBERT, *loc. cit.*)

(2) Peut-être ...TRASI... (*Contrasigillum*).

de robe assez ample, à manches, qui pourrait être l'ancienne dalmatique des diacres. Il tient de la main droite un livre, de la gauche un objet qui est probablement la pierre de la lapidation. Au-dessous, l'écusson du chapitre cathédral, à cinq fleurs de lys, 3 et 2.

(Archives de M. le baron de Costa, à Beaulieu).

N° 479. — LIMOGES (Chantrerie de la cathédrale de).

Fragment d'un sceau ogival (40mm environ sur 25), appendu à la publication d'un arbitrage entre Jeanne, vicomtesse de Limoges et les habitants de cette ville (Limoges, samedi après Pâques [11 avril] 1276).

Plus rien d'utile de la légende.

Dessin. — Un moine debout tenant un livre de la main gauche.

CONTRE-SCEAU.

Rond (19mm).

Légende douteuse. — ...ET...VM.
(Secretum).

Dessin. — Un agneau nimbé passant à droite, portant une bannière.

(Archives départementales des Basses-Pyrénées, E, 738. — P. Raymond, n° 1015).

N° 480. — LIMOGES (Chantrerie de la cathédrale de).

Fragment de sceau ogival (42 à 44mm sur 23 ou 24), appendu, avec le sceau de l'official, au bas d'un vidimus de lettres du vicomte de Turenne datées de l'an 1190, reconnaissant qu'il tient le château de Larche de l'abbaye de Solignac (mardi après la quinzaine de la Pentecôte 1304).

Légende détruite.

Dessin. — Un personnage debout, la tête découverte, revêtu d'un long manteau, tenant un bâton qui paraît terminé en tau ; à la droite du personnage, un ou deux signes qui peuvent être des fleurons ou des étoiles ; à sa gauche, une étoile à six rais.

(Archives départementales de la Haute-Vienne, Solignac, 4595).

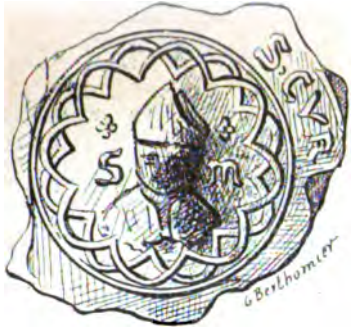

90

91

91 *bis*

92

93 *bis*

93

93 *bis*

94

94 *bis*

95

90. Sceau de la Cour et prévôté des Combes, 1379 (nº **468**). — 91 et 91 *bis*. Sceau et contre-sceau du Chapitre du Dorat, 1317 (nº **470**). — 92 et 92 *bis*. Sceau et contre-sceau du Chapitre et doyen de Saint-Etienne de Limoges, 1236 et 1239 (nº **473**). — 93 et 93 *bis*. Sceau et contre-sceau du Chapitre de l'Eglise cathédrale de Limoges, 1317 (nº **476**). — 94 et 94 *bis*. Sceau et contre-sceau de la Chantrerie de la Cathédrale de Limoges, 1314 (nº **481**). — 95. Sceau du Chapitre de l'église de Saint-Martial de Limoges, XVIIIe siècle (nº **483**).

N° 481. — LIMOGES (Chantrerie de la cathédrale de).

Sceau ogival (33mm environ sur 25), appendu à un acte entre Jean Chastanhier et Guillaume Dinamandi et Jean Fabri, prêtres (lundi avant la fête de Saint-Marc, évangéliste, 1314).

Légende. — ...VICENS...
(*...Lemovicensis...*)

Dessin. — Un personnage revêtu d'un manteau long, tenant un bâton de la main droite et un livre de la main gauche.

CONTRE-SCEAU.

Rond (17mm).

Légende. — CONTRASIGILLVM.

Dessin. — Une croix alaisée et cléchée.

(Archives de M. le baron de Nexon. Communiqué par M. Champeval).

Voir figures 94 et 94 *bis*.

N° 482. — LIMOGES (Chantrerie de la cathédrale de).

Sceau ogival (41mm sur 23), appendu à un acte relatif à des redevances assises sur une maison récemment vendue dans la banlieue de Limoges (vendredi après l'octave de la Saint-Jean 1321).

Légende. — ...CANTORIS LEMOVIC...
(*...cantoris Lemovicensis*).

Dessin. — Sur un champ semé d'étoiles, le chantre debout tenant le bâton cantoral.

CONTRE-SCEAU.

Rond (16mm).

Légende fruste.

Dessin. — Une croix pattée.

(Archives départementales de la Haute-Vienne, fonds de l'abbaye de la Règle. — L. Guibert, *Sceaux et armes....*, p. 46).

Observations. — Ce sceau présente une très grande ressemblance avec le précédent ; mais il en diffère par les dimensions et par le dessin de la croix.

N° 483. — LIMOGES (Chapitre de l'église de Saint-Martial de) (1).

Sceau rond (35mm). — XVIIIe siècle.

Légende. — SIGILLUM CAP. STI MARTIALIS LEMOUICEN.
(Sigillum capituli Sancti-Martialis Lemovicensis).

Dessin. — Un écu de gueules au buste de saint Martial accosté des lettres S M *(Sanctus Martialis)* en caractères gothiques. L'écu est timbré d'une couronne de fantaisie et surmonté d'une crosse.

(Archives nationales, n° 8263. — Archives départementales de la Haute-Vienne. — L. GUIBERT, *Sceaux et armes....*, p. 46).

Voir figure 95.

N° 484. — SAINT-GERMAIN-LES-BELLES (2) **(Chapitre de).**

Sceau rond (45mm), appendu à un acte de 1455 et sur un récépissé de pension annuelle donnée par le doyen et le chapitre de Saint-Germain à l'abbé et au couvent de Saint-Martial de Limoges (12 juillet 1474).

Légende. — ..... MANO....
(.... [Sancto-]Germano....)

Dessin. — Un écu aux armes des Roger, famille du fondateur de ce chapitre : d'argent, à la bande d'azur accompagnée de six roses de gueules rangées en orle. L'écu surmonté d'un chapeau de cardinal.

(Archives départementales des Basses-Pyrénées, E. 850. — P. RAYMOND, n° 972. — Archives départementales de la Haute-Vienne, chapitre de Saint-Germain, liasse 5186). — L. GUIBERT, *Sceaux et armes...*, *Supplément*, p. 14).

N° 485. — SAINT-JUNIEN (3) **(Chapitre de l'église collégiale de).**

Matrice en cuivre. Sceau rond (44mm), XIVe siècle.

---

(1) L'abbaye de Saint-Martial avait été sécularisée en 1534.
(2) Aujourd'hui chef-lieu de canton, arrondissement de Saint-Yrieix.
(3) Aujourd'hui chef-lieu de canton, arrondissement de Rochechouart.

Légende. — † S : CAPITVLI : ECCLE : SCI : IVNIANI.
(Sigillum capituli ecclesie Sancti-Juniani).

Dessin. — Un personnage la tête entourée d'une auréole, revêtu d'habits monastiques et vu de profil, étendant la main droite avec un geste de commandement, et de la gauche tenant un long bâton dont il paraît guider ou frapper un dragon placé sous ses pieds. L'extrémité du bâton s'arrondit et forme l'auréole qui entoure la tête. De chaque côté, dans le champ, des branches chargées de fleurs (1). On voit dans le champ, sous la main du saint, deux objets de forme irrégulière et placés l'un au-dessous de l'autre qu'on ne peut complètement distinguer.

(Musée de Limoges. — L. GUIBERT, *Sceaux et armes...*, p. 64).

Voir figure 96.

N° 486. — SAINT-JUNIEN (Chapitre de).

Sceau ogival (39mm sur 28), plaqué sur une vente, entre particuliers, de pièces de bois, du 10 avril 1635, avec investiture au pied de l'acte, donnée par les prévôt, chanoines et chapitre de Saint-Junien (3 janvier 1646).

Légende. — S. PR..... CA.... SCI IVN....
(Sigillum prepositi [et] capituli Sancti-Juniani).

Dessin. — Un personnage nimbé, armé d'un pieu terminé par une croix, qu'il enfonce dans la gueule d'un dragon renversé à ses pieds; à dextre et à sénestre, une étoile à six rais, celle de dextre plus élevée dans le champ.

(Archives départementales de la Haute-Vienne, chapitre de Saint-Junien, 5194).

N° 487. — SAINT-YRIEIX (2) (Le doyen et le chapitre de).

Sceau ogival (58mm), appendu à une charte du chapitre, relative au partage de la ville avec le roi (samedi après la Saint-Martin d'hiver, 18 novembre 1307).

---

(1) « C'est, comme on le voit, une allusion à la légende du pieux solitaire et un souvenir du *vieux aubespin*, dont parle Collin dans sa *Très belle vie et heureuse mort du glorieux saint Junien* (*Vie des Saints*, p. 461 et suiv.) ». (L. GUIBERT, *loc. cit.*).

(2) Aujourd'hui chef-lieu de l'arrondissement de Saint-Yrieix.

Légende. — SIGIL DECANI ET CAPLI. ECCE. S. AREDII.
(Sigillum decani et capituli ecclesie Sancti-Aredii).

Dessin. — Personnage debout, en costume ecclésiastique, nimbé, tenant une crosse à droite et un lion à gauche.

CONTRE-SCEAU.

Légende. — † SECRETVM.

Dessin. — Une tête d'aigle, à droite.

(Archives nationales. Inventaire des sceaux, n° 7316).

Voir figures 97 et 97 *bis*.

SÉRIE XIII

CONFRÉRIES ET COMMUNAUTÉS

N° 488. — LIMOGES (Confrérie de Saint-Martial à).

« Nous ne connaissons pas de sceaux de cette association, mais elle en possédait un, en vertu des lettres d'érection de 1356 : *Sigillo etiam communi uti valeant, impressionibus et caracteribus insignito, ad arbitrium supplicantium (Armoires* de Baluze, arm. I, t. XVI, f° 342) ». — L. Guibert, *Sceaux et armes...., Supplément,* p. 10.

N° 489. — LIMOGES (Confrérie de Notre-Dame du Puy, à).

Sceau ovale (34^{mm} de hauteur environ), appendu à des lettres du carême de 1332-1333, données par les bailes de la confrérie.

Légende. — ..... : ONFRATRI... B.....
(.... Confratriæ beatæ....).

Dessin (à peine visible). — La Vierge tenant dans ses bras l'Enfant Jésus.

(Archives de l'Hôpital de Limoges, rente des Confréries. — L. Guibert, *Sceaux et armes...., Supplément,* p. 10).

N° 490. — LIMOGES (Communauté des prêtres de Saint-Michel-des-Lions, à).

« Cette communauté possédait un sceau dont il est parlé dès 1272 : .... *Et de leur authorité scelloyent des lettres de leurs seaulx et sans licence de Mgr de Lymoges, dont ils abuzoient.* (Archives départementales de la Haute-Vienne, fonds de l'Evêché, lettre de l'évêque Aimery Chapt, registre *Ac singularem*, f° 51) ». — (L. Guibert, *Sceaux et armes...., Supplément,* p. 10).

N° 491. — LIMOGES (Communauté des prêtres de Saint-Pierre, à).

« Plusieurs documents du fonds de cette communauté, aux Archives départementales de la Haute-Vienne, mentionnent aux xve et xvie siècles un sceau à son usage. Nous n'en avons trouvé aucun exemplaire ». — (L. Guibert, *Sceaux et armes...., Supplément,* p. 10).

N° 492. — LIMOGES (Communauté des prêtres de la Mission de).

« L'*Armorial général* de 1696 donne la description suivante des armes de cette communauté : d'azur, à un buste de saint Charles Borromée posé de profil, la tête de carnation entourée d'un cercle rayonnant d'or, le camail de gueules et une bordure de sable chargée de ces mots en caractères d'or : SIGILLVM SEMINARII MISSION. LEMOVIC. *(Sigillum seminarii missionis Lemovicensis).* On voit que ces armoiries ne sont que la reproduction d'un cachet ». — (L. Guibert, *Sceaux et armes....,* p. 48).

SÉRIE XIV

CLERGÉ SÉCULIER

N° 493. — ADHÉMAR D'EYMOUTIERS (1), **chanoine de Saint-Yrieix** (2).

Sceau rond (25mm), appendu à une transaction entre le chapitre de Saint-Yrieix et le vicomte de Limoges (Limoges, mercredi après l'Annonciation, 28 mars 1302, v. st.).

Légende. — S. ADEMARI. DE. AHENTO. CAN. S. AREDII.
(Sigillum Ademari de Ahento, canonici Sancti-Aredii).

Dessin. — Dans un quadrilobe gothique, un écu droit chargé d'une croix ancrée losangée.

(Archives départementales des Basses-Pyrénées, E 855. — P. Raymond, n° 999).

N° 494. — ALESME (N. d'), **membre du chapitre de Saint-Léonard** (3).

« M. Ardant a signalé (t. XIV du *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin,* p. 17) « un très beau sceau du » chapitre de Saint-Léonard, représentant cet anachorète avec les » menottes dans sa main droite et son livre de prières pressé sur » son cœur. Il est dans une niche gothique, au-dessous de laquelle » se voit un écusson aux armes des Dalesme » (4). Cette dernière indication nous ferait croire que M. Ardant a attribué au chapitre le sceau d'un de ses membres » (L. Guibert, *Sceaux et armes....., Supplément,* p. 14).

N° 495. — ARTIGEAS (N.), **vicaire général de Limoges.**

---

(1) Et non Adhémar d'Ayen, comme le dit par erreur M. P. Raymond.

(2) Aujourd'hui chef-lieu de l'arrondissement de Saint-Yrieix.

(3) Aujourd'hui chef-lieu de canton, arrondissement de Limoges.

(4) M. Ardant n'a indiqué ni l'époque, ni les dimensions, ni la provenance du sceau. Les détails du dessin paraissent se rapporter au XIVe siècle.

Cachet ovale (20mm sur 16). — (1732).

Pas de légende.

Dessin. — Ecusson rond, d'azur, à la bande d'or accompagnée de deux étoiles du même, l'une en chef et l'autre en pointe. Rinceaux partant du sommet.

(Communiqué par M. l'abbé Lecler).

N° 496. — BERTRAND, chantre du chapitre de Saint-Yrieix (1).

Fragment d'un sceau ogival (30mm sur 20), appendu à une transaction entre le vicomte de Limoges et le chapitre de Saint-Yrieix (Limoges, mercredi après l'Annonciation, 28 mars 1302, v. st.).

Légende. — .... I SCI ARE....
(.....*capituli Sancti-Aredii*).

Dessin. — Dans une niche flanquée de deux tourelles gothiques à trois étages, la Vierge à mi-corps, tenant l'Enfant Jésus debout à sa gauche. Plus bas, sous une double arcature à plein-cintre, un personnage à genoux devant un évêque crossé et bénissant.

(Archives départementales des Basses-Pyrénées, E. 855. — P. Raymond, n° 1016).

N° 497. — CHAMBARD (Guy), sacristain de Saint-Yrieix.

Fragment d'un sceau ogival (35mm sur 25), appendu à une transaction entre le vicomte de Limoges et le chapitre de Saint-Yrieix (Limoges, mercredi après l'Annonciation, 28 mars 1302, v. st.).

Légende. — S. GVIDONIS CH..... ...E S AREDII.
(*Sigillum Guidonis Chambardi, sacriste Sancti-Aredii*).

Dessin. — Sous une niche d'architecture gothique, l'Annonciation; au bas, entre l'Ange et la Vierge, une fleur-de-lys. Au-dessous, dans une arcature ogivale, un prêtre en prière.

(Archives départementales des Basses-Pyrénées, E. 855. — P. Raymond, n° 1019).

---

(1) Aujourd'hui chef-lieu de l'arrondissement de Saint-Yrieix.

N° 498. — **FÉNIEUX DE LA MERRONNIÈRE** (N. de), curé de Châteauponsac (1) (9 février 1768).

Cachet ovale (25mm sur 22), plaqué sur une lettre à M. de Beaupré, official et vicaire-général de Limoges.

Pas de légende.

Dessin. — Sur un cartouche, écusson ovale d'azur, au phénix (armes parlantes) essorant d'or, becqué et membré de gueules, posé sur un croissant d'argent, au chef de gueules chargé de trois étoiles d'or (2). Couronne de marquis. Supports, deux lions.

(Archives départementales de la Haute-Vienne, Evêché, 2136).

N° 499. — **HÉLIE**, chanoine de Saint-Junien (3).

Sceau ogival (47mm) (4). Matrice en cuivre jaune. — Empreinte plaquée sur une investiture accordée par le chapitre en 1646 (5).

Légende. — S. DNI HEL. BON... EC (?) CANONISI S. IVN.
(*Sigillum Domini Helie.....*, *canonisi* [pour *canonici*] *Sancti-Juniani*).

Dessin. — Un personnage nimbé, revêtu d'une sorte de robe, foulant aux pieds un dragon et le frappant d'une lance dont l'extrémité figure une croix. A droite et à gauche de ce personnage, qui est presque de face, une étoile à six rais.

(Musée de Limoges. — Archives départementales de la Haute-Vienne, liasse 5194. —L. Guibert, *Sceaux et armes...*, p. 64-65.)

Voir figure 98.

N° 500. — **JAUBERT** (Adhémar), chanoine de Saint-Yrieix.

Petit fragment d'un sceau ogival, appendu à une transaction entre le chapitre de Saint-Yrieix et le vicomte de Limoges (Limoges, mercredi après l'Annonciation, 28 mars 1302, v. st.).

---

(1) Aujourd'hui chef-lieu de canton, arrondissement de Bellac.

(2) Conforme au blason inscrit dans l'*Armorial général de 1696*, *Limousin*, f° 135.

(3) Aujourd'hui chef-lieu de canton, arrondissement de Rochechouart.

(4) D'après les caractères de la légende, le sceau doit remonter au XIVe ou au XVe siècle.

(5) L'acte donne le sceau comme étant celui du chapitre; mais la légende démontre que c'était le sceau d'un chanoine.

Légende. — .... ADEM.....
([*Sigillum*] *Ademarii*....)

Dessin. — Sous une double arcature gothique, la Vierge assise tenant l'Enfant Jésus dans ses bras.

(Archives départementales des Basses-Pyrénées, E. 855. — P. Raymond, n° 1000).

N° 501. — JUGE (N.), curé de Saint-Pierre à Limoges.

Cachet ovale (20mm environ sur 16), plaqué sur une lettre à M. de la Chatonie, à Lubersac (Limoges, 10 janvier 1736).

Pas de légende.

Dessin. — Sur un cartouche, écusson ovale à une balance (armes parlantes), surmonté de deux clefs posées en sautoir, le panneton en haut (allusion au titre de son église).

(Archives de M. le comte de Montbron, au château de Forsac. — Communiqué par M. Champeval).

N° 502. — Le Même.

Cachet ovale (20mm environ sur 18), plaqué sur une lettre à Mlle d'Espeyruc, à Libersac (*sic*) (Limoges, 12 octobre 1736).

Pas de légende.

Dessin. — Ecusson parti : au 1, à une fasce ; au 2, coupé à une balance et à ... (le bas est indistinct). Casque taré de profil et orné de lambrequins.

(Archives de M. le comte de Montbron. — Communiqué par M. Champeval).

N° 503. — LA JAROUSSE (Etienne), chanoine de Saint-Yrieix.

Sceau rond (28mm), appendu à une transaction entre le chapitre de Saint-Yrieix et le vicomte de Limoges (Limoges, mercredi après l'Annonciation, 28 mars 1302, v. st.).

Légende. — S. STEP... CANONICI SCI AREDII.
(*Sigillum Stephani*....., *canonici Sancti-Aredii*).

Dessin. — Ecu droit à un croissant, chargé en chef d'une fleur-de-lys.

(Archives départementales des Basses-Pyrénées, E. 855. — P. Raymond, n° 1001).

N° 504. — **MONTCOCU** (Guillaume de) (1), prévôt de l'église de Saint-Junien (2).

Fragment de sceau ogival, appendu à une transaction de 1223.

Plus rien d'utile de la légende.

Dessin. — Type abbatial.

(Bibliothèque nationale, mss. Fonds latin, t. 17119, f° 224).

N° 505. — **MONTVALLIER** (N. de), chanoine de Saint-Junien.

Sceau ogival (...mm sur 24 environ), appendu à une reconnaissance de Pierre Songout, sergent, devant maître *P. de Monte Valerio,* chanoine de Saint-Junien et archiprêtre de Nontron (17 des calendes d'avril 1246).

Légende. — .... A.... CH....
(.... archipresbyteri....).

Dessin. — Personnage debout, en robe longue; à gauche paraît être la partie inférieure d'un autre personnage placé plus haut. Le dessin ne peut être précisé davantage, la partie supérieure du sceau ayant disparu.

(Archives départementales de la Haute-Vienne, dossier du prieuré grandmontain d'Etricor ou Estrigcorn (*de Stricto-Cornu*). — Communiqué par M. L. Guibert).

N° 506. — **PAUTE** (Geoffroi), chanoine de Limoges.

Sceau rond (22mm), appendu à une transaction entre Itier de Magnac et le curé de Saint-Etienne de Ledroux (Limoges, 6 des ides d'août, 8 août 1322).

Légende. — † S. GAVFRIDI PAVTE CLI.
(Sigillum Gaufridi Paute, clerici).

---

(1) *G. de Montecuculi.*

(2) Aujourd'hui chef-lieu de canton, arrondissement de Rochechouart.

Dessin. — Un badelaire, la pointe en chef, entre deux fleurs-de-lys.

(Archives départementales des Basses-Pyrénées, E 849. — P. RAYMOND, n° 1002).

N° 507. — RAFILHAC (1) (Guilhem de), vicaire général de l'évêque de Limoges.

Signet de forme triangulaire comme l'écu qu'il porte, de 14mm de hauteur, appendu à une ordonnance d'enquête (Limoges, le vendredi après Saint-Marc, évangéliste, 29 avril 1323).

Pas de légende.

Dessin. — Ecu chargé de deux cotices, à la bordure besantée.

(Archives départementales des Basses-Pyrénées, E 849. — P. RAYMOND, n° 974).

N° 508. — RILHAC (Pierre de), chapelain de la salle épiscopale de Limoges.

Sceau de grande dimension, cire verte, appendu à un acte d'investiture donné par « *Petrus de Rilhaco, capellanus aule episcopalis Lem., commissarius dni episcopi* », en faveur de Guillaume de Roffilhac (le mercredi après Saint-Luc 1341).

Légende détruite.

Dessin. — Un personnage vêtu d'un vêtement long, peut-être d'un manteau sur une aube?, assis sur un siège en forme de banc avec ornements d'architecture, peut-être à dossier. Ce personnage, dont les pieds s'appuient sur un tabouret, paraît tenir un sceptre ou une baguette de la main gauche et élever la droite. La tête manque. Champ réticulé portant une étoile ou plutôt un besant au centre de chaque losange.

CONTRE-SCEAU.

Rond (15mm).

Pas de légende.

---

(1) *Sic*, d'après P. Raymond; mais probablement *Roflhac*; voir plus loin l'article *Roffilhac*.

Dessin. — Les lettres PR dans un encadrement formé de deux quadrilobes.

(Archives départementales de la Haute-Vienne, fonds du chapitre, 7585).

Voir figures 99 et 99 *bis*.

N° 509. — **RODIER** (Pierre), clerc du roi, chanoine de Limoges.

Sceau rond (22mm), appendu à une protestation adressée au comte de Flandre contre les vexations commises par des seigneurs flamands envers des marchands de Saint-Omer (Lille, 16 janvier 1319), et à une ratification, par la ville de Gand, de la paix de Flandre (Lille, 31 décembre 1319).

Légende. — ...MAGRI. P. RODERII. CAN'. LEM,
([*Sigillum*] *magistri Petri Roderii, canonici Lemovicensis.*

Dessin. — La tête du Christ au centre d'un quadrilobe orné d'oiseaux et d'animaux.

(Archives départementales du Nord. DEMAY, *Inventaire des sceaux de la Flandre*, n° 6456. — Archives nationales, Inventaire des sceaux, n° 7759).

N° 510. — **ROFFILHAC** (Guillaume de) (1), prévôt de l'église d'Eymoutiers (2).

CONTRE-SCEAU.

Rond (32mm), appendu à une charte datée de la Saint-Grégoire 1354.

Légende. — CONTRA : SIGILLVM.

Dessin. — Ecu droit à trois bandes accompagnées de six besants ou tourteaux rangés en orle, trois en chef et trois en pointe.

(D'après une note et un dessin du recueil Gaignières. — Bibliothèque nationale. Mss. Fonds latin, t. 17118, f° 22).

---

(1) Peut-être le même que celui qui est dénommé plus haut Guilhem de Rafilhac.

(2) Aujourd'hui chef-lieu de canton, arrondissement de Limoges.

N° 511. — ROYÈRE (1) (Pierre-Guy de) (2).

Sceau ogival (40mm environ sur 27), appendu à une procuration (Carcassonne, 21 juillet 1338).

Légende. — ...RIS PROVINCIE TOL...
(...prioris provincie Tolosane).

Dessin. — Sous une niche gothique, un moine debout, bénissant un autre moine agenouillé devant lui. Une banderole dont l'inscription est illisible part du haut de la niche et descend entre les deux personnages.

(*Sceaux gascons du moyen-âge*, Ire partie, p. 70).

N° 512. — RUBEN (Pierre de), chanoine de Limoges.

Sceau rond (35mm), appendu à une quittance pour les dîmes de l'église d'Eymoutiers, donnée par Pierre de Ruben (*Rubentis*), bachelier *in decretis*, chanoine de Limoges, délégué du siège apostolique (20 janvier 1397).

Légende. — † SIGILLVM : PETRI : RVBENTIS :

Dessin. — Ecu droit à un chevron accompagné de trois coquilles (3).

(D'après une note et un dessin du recueil Gaignières. Bibliothèque nationale. Mss. Fonds latin, t. 17118, f° 393).

N° 513. — SOLO (Gérard de), chanoine de Saint-Yrieix.

Sceau rond (20mm), appendu à un pariage entre le roi et le chapitre de Saint-Yrieix (Paris, août 1307).

Légende. — † S. GERALDI DE SOLO CAN. S. AREDII.
(Sigillum Geraldi de Solo, canonici Sancti-Aredii).

Dessin. — Une fleur de lys sénestrée d'une quintefeuille, avec accompagnement de deux étoiles, l'une en chef, l'autre en pointe.

(Archives nationales. Inventaire des sceaux, n° 7822.)

---

(1) « Pierre Guidon de Roberia, né à Rogever près Roche-Abeille », (*Sceaux gascons, loc. cit.*). Nous pensons qu'il faut lire Roheria et Royère.

(2) Etudiant à Castres en 1312, lecteur à Pamiers, Cahors, Saint-Emilion et Montauban (1315, 1321, 1323, 1325), prédicateur général en 1326, prieur à Limoges en 1327 et 1328, lecteur à Albi en 1332, prieur à Périgueux en 1333, prieur à Carcassonne en 1335, prieur provincial de Toulouse en 1337.

(3) Voir ci-dessus, série VI (Offices), article *Ruben*.

N° 514. — VENTADOUR (Bernard de), archidiacre de Limoges.

Sceau rond (42mm), appendu à une charte relative à un accord entre Robert, comte de Clermont, et Faucon de Montgascon (le lundi veille de la fête de Saint-Simon et Saint-Jude, 1264).

Légende. — S. BERN. DEVENTEDORO ARCHIDIA. LEMOVIC. (*Sigillum Bernardi de Ventedoro, archidiaconis Lemovicensis.*

Dessin. — Ecu échiqueté (d'or et de gueules).

(BALUZE, *Histoire de la maison d'Auvergne,* t. II, p. 274.)

SÉRIE XV

CLERGÉ RÉGULIER

N° 515. — AUREIL (Roger, prieur d').

Sceau en *vesica piscis* (45mm sur 34), appendu à un acte par lequel Roger, prieur d'Aureil, abandonne certains droits à la maison des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, dans la main de frère Bernard, maître de cette maison (3 des calendes de novembre 1218).

Légende. — ...ROTGERII...

Dessin. — Un personnage (probablement le prieur) en pied, debout, vêtu d'une robe, tenant de la main gauche un bâton dont on ne distingue pas le sommet, la partie supérieure du sceau manquant de ce côté.

(Archives départementales de la Haute-Vienne, liasses non numérotées se rapportant à Aureil).

N° 516. — AUREIL (P. March...(?), prieur d').

Sceau en *vesica piscis* (41mm), appendu à un acte portant acquisition de dîmes à Eyjeaux (lundi après la Saint-Barnabé 1334).

Légende. — ...O...RIS DE AVRELI...
(...prioris de Aurelio...)

Dessin. — Un saint debout, nimbé et drapé dans une robe étroite et un manteau, tenant une palme de la main droite et un livre de la main gauche; à dextre, une fleur de lys; à sénestre une étoile à six rais.

CONTRE-SCEAU.

Rond.

Légende. — S. P. MARCH. POR'.
(Sigillum Petri March...(?) prioris).

Dessin. — Un écu échiqueté, mais dont le chef pourrait être différent du reste.

(Archives départementales de la Haute-Vienne, D, 777. — L. GUIBERT, *Sceaux et armes..., Supplément,* p. 6).

Voir figures 100 et 100 *bis*.

N° 517. — AUREIL (1) (Prieuré d').

Sceau en *vesica piscis* (49mm sur 36), appendu à une accense d'héritages à Eyjeaux à plusieurs particuliers, consentie sous le sceau du roi par le prieur Jean d'Olbias (16 décembre 1415).

Légende. — SIGILLUM CONVE... AURELIO (2).
(Sigillum conventus [de] Aurelio).

Dessin.— Un personnage vêtu d'un froc et dont la tête paraît couverte d'un capuchon; il est assis devant un pupitre supportant un livre; une de ses mains est étendue sur le livre. Au-dessus, à dextre, le Saint-Esprit sous la forme d'une colombe. Ce personnage est très probablement saint Jean l'Evangéliste, patron du prieuré.

(Archives départementales de la Haute-Vienne, D, 780. Un autre exemplaire détaché est conservé dans une vitrine spéciale).

Voir figure 101.

N° 518. — AUREIL (Jean Dassier, prieur d').

Sceau rond (42mm), plaqué entre deux carrés de papier et appendu

(1) Aujourd'hui commune d'Aureil, canton sud et arrondissement de Limoges.

(2) Cette légende prouve que le sceau est bien celui du couvent, et non celui du prieur, ce qui est d'ailleurs confirmé par le texte de l'acte : « *Et nos, conventus prædictus de Aurellio, ...sigillum quo in talibus utimur, etc.* »

à des provisions données à Nicolas de Salerne, bachelier en l'un et l'autre droit, pour la cure de Chambon-Sainte-Croix (2 novembre 1504).

Légende fruste.

Dessin. — Un écusson sur lequel on distingue à peine une pièce occupant presque tout le champ (peut-être une aigle double ?); autour un très fort cordon en bordure.

(Archives départementales de la Haute-Vienne, D, 875).

N° 519. — BEUIL (Abbaye de) (1).

Sceau rond (35mm). — XIIIe siècle.

Légende. — S' NVET' ABIE SCE ME DE BULIO.
(Sigillum conventus abbatie sancte Marie de Bulio).

Dessin. — La Vierge debout, couronnée, portant l'Enfant-Jésus et tenant de la main droite une branche qui paraît se terminer par trois fleurs.

(La matrice de ce sceau se trouvait, il y a deux ans, dans le cabinet de feu M. Astaix, ancien directeur de l'école de médecine de Limoges).

Voir figure 102.

N° 520. — BOUBON (2) (Pétronille, prieure de).

Fragment d'un sceau ogival (35mm sur 25), appendu à une donation d'Itier de Magnac au couvent de Boubon (sans lieu, la veille de la chaire de Saint-Pierre [21 février] 1257, v. st.)

Légende. — ...PETRO...BOB...
([Sigillum] Petronille, [priorisse de] Bobonio).

Dessin. — Dans le champ une croix.

(Archives départementales des Basses-Pyrénées, E, 750. — P. Raymond, n° 1026).

---

(1) Aujourd'hui commune de Veyrac, canton de Nieul, arrondissement de Limoges.

(2) Aujourd'hui commune de Cussac, canton d'Oradour-sur-Vayres, arrondissement de Rochechouart.

96. Sceau du Chapitre de l'église collégiale de Saint-Junien, XVIe siècle (n° [illegible]). — 97 et 97 *bis*. Sceau et contre-sceau du Doyen et du Chapitre de Saint-Yrieix, 1307 (n° [illegible]). — 98. Sceau de Hélie, chanoine apposé à un acte de 1646 (n° [illegible]). — 99 et 99 *bis*. Sceau et contre-sceau de Pierre de Rilhac, chapelain de la salle épiscopale, 1341 (n° [illegible]). — 100 et 100 *bis*. Sceau et contre-sceau de P. March.. (?) prieur d'Aureil, 1334 (n° [illegible]). — 101. Sceau du prieuré d'Aureil, 1415 (n° [illegible]). — 102. Sceau de l'abbaye de Beul, XIIIe siècle (n° [illegible]).

N° 521. — DORAT (1) (Jourdain, abbé du).

Fragment de sceau ogival (58mm environ), appendu à une procuration pour les Etats de 1317.

Légende. — † S' IORDANI MGR. LE... ECCE. D...
(Sigillum Jordani, magistri legum (?), ...ecclesie Dorati ou *de Dorato*).

Dessin. — Il ne reste guère plus qu'une niche inférieure avec son priant.

CONTRE-SCEAU.

Légende. — ...CRETVM CA.TO...
(Secretum canto...?)

Dessin. — Dans une rose, une tête d'homme de profil à gauche.

(Archives nationales. Inventaire des sceaux, n° 8699).

N° 522. — DORAT (Abbaye du).

Sceau ogival (60mm sur 38), XVIe ou XVIIe siècle.

Légende. — † SEEL. DE. LABAYE. DE. LA. SAINCTE. TRINITE. DV. DORAT.

Dessin. — La Sainte-Trinité, représentée par le Père éternel tenant le crucifix au-dessus duquel on distingue la Colombe.

(D'après une empreinte en plâtre appartenant à M. L. Guibert).

Voir figure 103.

N° 523. — EYMOUTIERS (2) (Couvent des Ursulines d').

Cachet ovale (22mm sur 18), plaqué sur plusieurs lettres de 1769 et 1770.

Légende. — S. URSULA entre deux quintefeuilles.
(Sancta Ursula).

Dessin. — Sainte Ursule debout, nimbée, tenant d'une main une palme et de l'autre un cœur percé d'une flèche.

(Archives départementales de la Haute-Vienne, fonds de l'évêché,

(1) Aujourd'hui chef-lieu de canton, arrondissement de Bellac.
(2) Aujourd'hui chef-lieu de canton, arrondissement de Limoges.

2296). Un dessin de ce cachet se trouve au coin de la planche de M. Jules Tixier qui accompagne les *Documents historiques sur Eymoutiers*, publiés par M. J. Dubois. (*Bulletin de la Société archéologique de Limoges*, t. XXXVI, p. 377).

N° 524. — GRANDMONT (1) (Elie Arnaud, prieur de) (2).

Fragment de sceau ogival (65mm), appendu à une charte de février 1232.

Légende. — SIGILL' HELIE PRI.RIS GRANDIMONTIS
(*Sigillum Helie, prioris Grandimontis*).

Dessin. — Un personnage debout, vu de face, tenant une croix de la main droite et un livre de la main gauche.

CONTRE-SCEAU.

Légende. — † MATER DEI MISERERE MEI

Dessin. — La Vierge avec l'Enfant Jésus, vue à mi-corps sur une voûte. Au dessous, un priant.

(Archives nationales. Inventaire des sceaux, n° 9528).

N° 525. — GRANDMONT (Adémar de La Vergne, prieur de) (3).

Fragment de sceau rond (60mm), appendu à une charte de l'an 1255.

Légende. — ... ADEMARI PRIOR... GRANDI...
([*Sigillum*] *Ademari, prioris Grandimontis*).

Dessin. — Un personnage debout, tenant un livre.

CONTRE-SCEAU.

Légende. — † M... RER. MEI DEVS.
(*Miserere mei Deus*).

Dessin. — Un moine en prières.

(Archives nationales. Inventaire des sceaux, n° 9529).

---

(1) Aujourd'hui commune de Saint-Sylvestre, canton de Laurière, arrondissement de Limoges.

(2) Prieur de Grandmont en 1228 ; déposé en 1238.

(3) Serait mort en février 1246 (1245 v. st), d'après les *Annales de l'ordre de Grandmont*. La date de 1255 serait donc inexacte, ou bien on se serait servi, neuf ans après la mort d'Adémar, du sceau de l'ancien prieur : ce qui ne serait pas impossible.

N° 526. — GRANDMONT (Guillaume de Puymorel, prieur de) (1).

Sceau ogival (60mm sur 40), appendu à une procuration pour les États de 1308.

Légende. — S. FRIS GVILLERMI ....
(*Sigillum fratris Guillermi ...*).

Dessin. — Un personnage tenant une crosse et un livre. Dans le champ, trois fleurs-de-lys et cinq étoiles.

CONTRE-SCEAU.

Sceau en losange, de 30mm sur 25.

Légende. — SCE STEPHE ORA P NOBIS.
(*Sancte Stephane, ora pro nobis*).

Dessin. — Un personnage debout, tenant un livre des deux mains, accompagné d'une fleur-de-lys à dextre et d'une étoile à sénestre.

(Archives nationales. Inventaire des sceaux, n° 9530).

N° 527. — GRANDMONT (Adémar Crépi, abbé de).

Sceau ogival (64mm), appendu à l'approbation d'une vente faite par le prieuré des Bons-Hommes de Vincennes (de l'ordre de Grandmont) (Vincennes, 19 juillet 1373).

Légende. — S. ADEMARI CREPI DI. GRA'. ABBATIS ORDINIS GRANDIMONTIS
(*Sigillum Ademari Crepi, Dei gratiâ abbatis ordinis Grandimontis*).

Dessin. — Dans une niche gothique finement ouvragée, l'abbé debout, vu de face, mitré, crossé et bénissant.

CONTRE-SCEAU.

Légende. — † S'. F'. ADEMARI. CREPI ABBAT' GRD'MON̄
(*Sigillum fratris Ademari Crepi, abbatis Grandimontis*).

---

(1) Prieur de Grandmont de 1306 à 1312.

Dessin. — Un bras mouvant à dextre, tenant une crosse; les bords du champ festonnés.

(Archives nationales. Inventaire des sceaux, n° 8741).

Voir figures 104 et 104 *bis*.

N° 528. — GRANDMONT (Pierre Redondelli, abbé de) (1).

Sceau ogival (68mm), appendu à une cédule du 24 mai 1389.

Légende. — S'. PETRI ABBATIS ET CONVENTVS GRANDIMONTIS

(*Sigillum Petri, abbatis, et conventus Grandimontis*).

Dessin. — Dans une niche principale, l'abbé debout, mitré, crossé et bénissant; dans deux niches latérales, deux personnages à genoux, de profil et se faisant vis-à-vis. Au-dessous, un écu à deux fasces accompagnées en chef de trois besants.

(Archives nationales. Inventaire des sceaux, n° 8742).

Voir figure 105.

N° 529. — GRANDMONT (Guillaume de Fumel, abbé de) (2).

Fragment d'un sceau (format indéterminé) apposé sur des lettres au chapitre de Limoges, relatives à une sentence rendue contre l'évêque de Limoges et dont il doit être relevé (19 février 1456).

Légende?

Dessin. — Ecu droit écartelé : aux 1 et 4, à trois pointes mouvantes du bas de l'écu (d'or, à trois pointes ou flammes d'azur, qui est de Fumel); au 2, à neuf croisettes, 3, 3 et 3; au 3, indistinct.

(Archives départementales de la Haute-Vienne, Officialité, liasse non numérotée).

N° 530. — GRANDMONT (Abbaye de).

Format? dimensions? — xve siècle.

---

(1) Prieur de Chavanon, abbé de Grandmont en 1388, mort en 1437.

(2) Abbé de Grandmont vers 1437; démissionnaire en avril 1471; mort le 22 octobre 1471.

Légende. — † SIGILLVM ABBATIS ET CONVENTVS MONASTERII GRANDIMONTEN.
(Sigillum abbatis et conventus monasterii Grandimontensis).

Dessin. -- Sous un dais d'architecture gothique, la Vierge tenant l'Enfant Jésus dans ses bras; devant elle, à genoux, saint Etienne de Moret ou un religieux de son ordre.

(L. GUIBERT, *Sceaux et armes....*, p. 42).

N° 531. — GRANDMONT (Abbaye de).

Même type que le précédent, duquel il diffère par la représentation de deux personnages priant (au lieu d'un seul). — (XVe siècle).

(L. GUIBERT. *Sceaux et armes....*, p. 42).

N° 532. — GRANDMONT (Abbaye de).

Voir le numéro 528.

N° 533. — L'ARTIGE (1) (P., prieur de) (2).

Sceau ogival (44mm sur 27). Matrice plate en cuivre jaune, munie d'un anneau à l'extrémité supérieure. — (XIVe siècle).

Légende. — S. P : PRIORIS DE : ARTIGIA.
(Sigillum P..., prioris de Artigia).

Dessin. — Le prieur debout, en costume abbatial, tenant le bâton prioral de la main droite et un livre de la main gauche.

(Communiqué par M. L. Guibert).

Voir figure 106.

N° 534. — LIMOGES (Lucie, abbesse de la Règle en la cité de) (3).

Sceau détaché. — (Fin du XIIIe ou commencement du XIVe siècle).

---

(1) Aujourd'hui commune et canton de Saint-Léonard, arrondissemen de Limoges.

(2) Probablement Pierre de *Pratis*, élu en 1285, prieur jusque vers 1313.

(3) Lucie fut abbesse de la Règle de 1382 ou 1383 à 1411 au moins.

Légende. — .. LVCIE : ABBATISSE. BE. M. DE REGLA. LE...
([Sigillum] Lucie, abbatisse Beate-Marie de Regulâ Lemovicensis).

Dessin. — L'abbesse debout, en voile et en guimpe, crossée, tenant un livre.

CONTRE-SCEAU.

Légende. — † S' SECRETI MEI.
(Sigillum secreti mei).

(DEMAY, *Inventaire des sceaux de la Normandie,* n° 2928).

N° 535. — LIMOGES (Lucie, abbesse de la Règle en la cité de). — Autre sceau.

Sceau ogival (54mm sur 36). — Fin du XIIIe ou commencement du XIVe siècle.

Légende. — SIGILLVM LVCIE. ABBATISSE. DE. REGVLA. LEMOV.
(Sigillum Lucie, abbatisse de Regulâ Lemovicensi).

Dessin. — L'abbesse debout, revêtue d'un manteau à longs plis, tenant la crosse et le livre des Evangiles; sa chevelure retombe des deux côtés du visage.

CONTRE-SCEAU

Légende. — C. S. ABBATE.
(Contrasigillum abbatisse).

Dessin. — L'agneau de saint Jean-Baptiste.

(Décrit par M Maurice ARDANT dans le *Recueil des travaux de la Société de sphragistique de Paris,* t. IV, p. 33. — L. GUIBERT, *Sceaux et armes....,* p. 48).

N° 536. — LIMOGES (Séguine de Saint-Amand, abbesse de la Règle en la cité de) (1) (1314).

Sceau semblable au précédent, mais plus fruste. La légende est effacée. L'abbesse est placée entre deux fleurs-de-lys.

(Mentionné par M. Maurice Ardant dans le *Recueil des travaux de la Société de sphragistique de Paris,* t. IV, p. 33 et suiv.).

---

(1) M. Maurice Ardant n'a pas donné le nom de l'abbesse; mais la date de 1314, qu'il indique, correspond à Séguine de Saint-Amand (ou peut-être Saint-Chamand).

N° 537. — LIMOGES (Jeanne de Bourbon, abbesse de la Règle en la cité de) (1).

Sceau ogival (71mm sur 51). — (Entre 1571 et 1575).

Légende. — † IOANNA D BORBONIO ABAT MONAST BEAT MAR D RGLA CIVIT CM (pour LM) (2).
(Joanna de Borbonio, abbatissa monasterii Beate-Marie de Regulâ, civitatis Lemovicensis).

Dessin. – Le champ est divisé on deux parties par un trait horizontal : dans la partie supérieure, la Vierge couronnée et nimbée, portant l'Enfant Jésus sur le bras droit; à dextre, un vase de fleurs; à sénestre, l'abbesse crossée, priant agenouillée devant un prie Dieu; dans la partie inférieure, un écusson à trois fleurs-de-lys accompagnées d'un bâton péri en bande. L'écusson est posé sur une crosse et accosté à dextre et à sénestre de deux guirlandes partant du milieu de la partie latérale et nouées par une rosette. Bordure intérieure de filets, bordure extérieure d'oves; entre les deux bordures, la légende.

(Sceau-matrice au Musée de Poitiers; n° 6960 du Catalogue archéologique) (3).

Voir fig. 107.

Observations. — Ce sceau pourrait être attribué :

Soit à Jeanne III de Bourbon-Montpensier, qui succéda à Charlotte Ire de Maumont, morte en 1571, après avoir obtenu de la nièce de cette dernière, Charlotte de Veilhan, moyennant une pension, la cession des droits créés à son profit par la résignation de sa tante (4);

---

(1) Fille de Louis II de Bourbon, duc de Montpensier, et de Jacqueline de Longwy; abbesse de la Règle, à Limoges, et ensuite de Sainte-Croix de Poitiers.

(2) C'est évidemment par erreur que le graveur du sceau original a substitué CM à LM. Cette faute a été rectifiée dans l'autre sceau de Jeanne de Bourbon que nous décrivons sous le numéro suivant; peut-être même est-ce pour la corriger que ce second sceau, semblable au précédent sauf des différences secondaires, a été confectionné.

(3) M. le Directeur du Musée de Poitiers a bien voulu, sur l'entremise de M. des Termes, ancien magistrat, mettre à notre disposition une empreinte des deux magnifiques sceaux de Jeanne de Bourbon; nous le prions de recevoir, ainsi que M. des Termes, nos sincères remerciements.

(4) Renseignements fournis par M. Guibert.

Soit à Jeanne IV de Bourbon-Lavedan, qui fut nommée abbesse de la Règle en 1575, à la suite de la démission de Jeanne III, reçut ses bulles en 1586, permuta avec Françoise de Rohan, abbesse de la Trinité de Poitiers, et mourut en 1624.

Mais l'examen des armes prouve qu'il s'agit de Jeanne III. Bourbon-Montpensier portait de France, au bâton péri en bande de gueules, chargé d'un croissant d'argent; Bourbon-Lavedan, de France, à la bande d'azur semée de fleurs-de-lys d'or, au filet de gueules sur le tout, aussi en bande. On voit que le blason figuré sur le sceau est identique à celui de Bourbon-Montpensier, moins le croissant, que l'exiguité du dessin n'a pas permis de reproduire.

Ce qui paraîtra singulier, c'est que ni le P. Anselme, ni même le *Gallia christiana* ne font mention de Jeanne de Bourbon-Montpensier comme abbesse de la Règle. Le P. Anselme, dans la notice très brève qu'il lui consacre (tome Ier, p. 355), dit seulement qu'elle fut abbesse de Sainte-Croix. Le *Gallia christiana*, dans le catalogue des abbesses de la Règle (tome II, col. 625), omet Jeanne III et ne cite que Jeanne de Bourbon-Lavedan; dans les articles relatifs aux abbayes de Sainte-Croix et de la Trinité de Poitiers (tome II, col. 1300 et 1309), il rappelle que Jeanne de Bourbon-Lavedan avait d'abord gouverné l'abbaye de la Règle; il ne dit rien de semblable en ce qui concerne Jeanne de Bourbon-Montpensier. Ces lacunes et ces omissions sont surprenantes, alors surtout qu'elles se rapportent à une princesse de sang royal.

N° 538. — La même.

Sceau ogival (71mm sur 49). — (Entre 1571 et 1575).

Légende. — † IOHANNA. D. BORBONIO. ABBAT. MONAST. BEAT. MAR. D. RGLA. CIVITATIS. LEM. (1).
(Johanna de Borbonio, abbatissa monasterii Beate-Marie de Regulâ civitatis Lemovicensis.

Dessin. — Variante du numéro précédent. Pas de trait dans le champ entre la partie supérieure et la partie inférieure du sceau. La partie supérieure est identique, sauf des différences de détail, à celle de l'autre sceau. Au-dessous, écusson aux mêmes armes, posé

(1) Cette légende est plus correcte que celle du numéro précédent : on a écrit IOHANNA au lieu de IOANNA, ABBAT au lieu de ABAT, et surtout on a rectifié la faute CM (pour LM, *Lemovicensis*).

sur une crosse et entouré d'une banderole portant l'inscription suivante : SAMCTV RE DESPERANCE (1). La légende est inscrite entre deux bordures de filets ; bordure extérieure d'oves.

(Sceau-matrice au musée de Poitiers ; n° 6959 du catalogue archéologique).

Voir fig. 108.

N° 539. — LIMOGES (Abbaye de la Règle, en la cité de).

Sceau ogival (50mm sur 33). Matrice en cuivre jaune (1679).

Légende. — NOSTRE. DAME. DE. LA REGLE (2). 1679 (3).

Dessin. — Sur une sorte d'estrade, entre deux chandeliers portant des cierges allumés, la Vierge, couronnée et nimbée, debout, avec l'Enfant-Jésus sur son bras droit. Au dessous, entre deux rameaux d'olivier, un écusson à la croix ancrée (d'or, à la croix ancrée de gueules, qui est d'Aubusson), timbré d'une crosse. L'encadrement du sceau est formé par une cordelière et par un rosaire dont la croix se trouve au-dessous de l'écusson.

(Décrit par M. Ardant dans le *Recueil des travaux de la Société de sphragistique de Paris*, t. IV, p. 44. — L. Guibert, *Sceaux et armes...*, p. 48).

N° 540. — LIMOGES (Simon, abbé de Saint-Augustin de) (4).

Sceau ogival (35mm), appendu à une procuration pour les Etats de 1317.

Légende. — S'. SYMOIS. ABBIS. SCI. AVGVSTINI. LEMOVIC. *(Sigillum Symonis, abbatis Sancti-Augustini Lemovicensis).*

Dessin. — Type abbatial, sous une arcade gothique.

---

(1) A-t-on voulu mettre *Sanctuaire d'espérance???* — En tout cas, si le sens est obscur, le texte est très lisible et ne présente aucun doute.

(2) Les mots sont séparés par de petits quatrefeuilles.

(3) Cette date est celle de la prise de possession de l'abbesse Elisabeth d'Aubusson.

(4) Etait déjà abbé en 1311.

CONTRE-SCEAU.

Légende. — † CTRASIGILL SYMOIS. ABB'IS.
(Contrasigillum Symonis, abbatis).

Dessin. — Dans une rosace, une crosse accompagnée de rinceaux.

(Archives nationales. Inventaire des sceaux, n° 8793).

Voir fig. 109 et 109 *bis*.

N° 541. — LIMOGES (Abbaye de Saint-Augustin de).

Sceau ovale (24mm sur 18). Matrice en cuivre jaune. XVIIe siècle.

Légende. — SIGIL CONVENT LEMOVICENSIS (1).
(Sigillum conventûs Lemovicensis).

Dessin. — Dans le champ, entre les lettres S A (*Sanctus Augustinus*), saint Augustin debout, nimbé, mitré, revêtu des ornements épiscopaux, tenant de la main gauche la crosse, présentant de la main droite un cœur enflammé. Bordure engrêlée.

(L. Guibert, *Sceaux et armes...*, p. 76).

N° 542. — LIMOGES (Raimond Gaucelin, abbé de Saint-Martial de) (2).

Sceau ogival (60mm), appendu à une charte de mars 1230.

Légende. — S' R. ABBATI. ...ARCIALIS
(Sigillum Raimondi, abbatis [Sancti-]Marcialis).

Dessin. — Type abbatial.

CONTRE-SCEAU.

Légende. - † S. MARCIALIS.
(Sanctus Marcialis).

Dessin. — Un évêque vu de face, à mi-corps. A dextre de la tête, une fleur-de-lys.

(Archives nationales. Inventaire des sceaux, n° 8794).

Voir fig. 110 et 110 *bis*.

---

(1) Le point final est remplacé par une branche de fougère.
(2) Abbé en 1229, mort en 1245.

N° 543. — LIMOGES (Abbaye de Saint-Martial de).

Fragment de sceau ogival (62mm), appendu à une adhésion au procès de Boniface VIII (1303).

Légende. — SIGILLVM : CONVENTVS : SCI : MARCIAL' LEM. *(Sigillum conventûs Sancti-Marcialis Lemovicensis).*

Dessin. — Un évêque assis, vu de face, mitré, bénissant de la main droite et tenant une croix processionnelle de la main gauche.

(Archives nationales. Inventaire des sceaux, n° 8262. — L. Guibert, *Sceaux et armes...*, p. 47. — M. Maurice Ardant a donné la description et le dessin de ce sceau dans le *Recueil des travaux de la Société de sphragistique de Paris*, t. III, p. 48).

Voir fig. 111.

N° 544. — LIMOGES (Hélie Geouffre de Chabrignac, abbé de Saint-Martial de) (1).

Sceau ogival (58mm), appendu à une procuration pour assister aux États de 1317.

Légende. — † S. HELIE ABBATIS SCI. MARCIALIS LEM. *(Sigillum Helie, abbatis Sancti-Marcialis Lemovicensis).*

Dessin. — Type abbatial, avec accompagnement d'étoiles.

CONTRE-SCEAU.

Légende. — CONTRASIGILLVM.

Dessin. — Une tête d'évêque, de face, accostée de deux étoiles.

(Archives nationales. Inventaire des sceaux, n° 8795).

Voir figures 112 et 112 *bis*.

N° 545. — LIMOGES (Aymeric du Breuil, abbé de Saint-Martial de) (2).

Format? (probablement ogival). — Dimensions?

Légende?

---

(1) Abbé en 1311, mort en 1339.

(2) Prévôt de Rossac, abbé de Saint-Martial en 1361, mort en 1383.

Dessin. — Ecu écartelé : aux 1 et 4, à une hache ; aux 2 et 3, à deux pals et un chef fascé.

(D'après une note et un croquis du recueil Gaignières. Bibliothèque nationale, mss. Fonds latin, t. 17118, f° 219).

N° 546. — LIMOGES (P. Gauthier (?), aumônier de l'abbaye de Saint-Martial de).

Sceau ogival (41mm sur 24), apposé à une note sans date annexée à une acquisition de rente dans la commune d'Isle, en date des ides de juin 1309 (1).

Légende. — S. P. GAVTE ...ELEMOSI...
(Sigillum Petri (?) Gauterii (?), elemosinarii).

Dessin. — Sous un dais d'architecture gothique, un personnage en longs vêtements, les mains élevées et ouvertes ; devant lui, un autre personnage à genoux, les mains jointes ; au-dessous, un écusson coupé : au 1, à cinq burelles ; au 2, à six pals.

(Archives départementales de la Haute-Vienne, chapitre cathédral, liasse 6856 *bis*.)

N° 547. — LIMOGES (Guillaume, abbé de Saint-Martin de) (2).

Fragment de sceau ogival (55mm), appendu à une procuration pour les États de 1317.

Légende. — ...ABBATIS SCI. MART... ...ENSIS
([Sigillum G.], abbatis Sancti-Martini Lemovicensis).

Dessin. — Type abbatial, sous un chapiteau et accosté de quatre quintefeuilles.

(Archives nationales. Inventaire des sceaux, n° 8796).

Voir figure 113.

N° 548. — LIMOGES (Aymeric de Livron, abbé de Saint-Martin de).

Sceau ogival (48 à 50mm sur 34 on 35), appendu à un acte daté... après l'Invention de la Sainte-Croix 1332 (ou peut-être 1336).

---

(1) Cette note, délivrée par l'aumônier de Saint-Martial, est une adhésion à la vente, sous réserve des droits de l'abbaye.

(2) N'est pas mentionné dans le *Gallia christiana*.

Légende. — ... ICI... MAR... I. LE...
([*Sigillum*] *Aymerici*, [*abbatis Sancti*]-*Martini Lemovicensis*).

Dessin. — Un personnage revêtu d'une robe ou d'un manteau, tenant une crosse de la main droite et de la main gauche un livre qu'il serre contre sa poitrine. Champ semé d'étoiles.

(Archives départementales de la Haute-Vienne, chapitre, liasse 7754).

Voir figure 114

N° 549. — LIMOGES (Carmélites de).

Cachet ovale (17mm sur 15), plaqué sur une lettre de la sœur Victoire de Jésus, prieure des Carmélites de Limoges, à M. Lalande, à Brive (18 août 1763).

Pas de légende.

Dessin. — Ecusson d'argent au chevron de sable, supportant une croix pattée au pied fiché dans le sommet du chevron, et accompagné de trois étoiles à cinq rais, deux en chef et une en pointe (1). Couronne de marquis, surmontée de cinq étoiles à cinq rais rangées en orle.

(Communiqué par M. Julien Lalande).

N° 550. — LIMOGES (Custodie des Frères mineurs de).

« Dès le XIIIe siècle, le custode des Franciscains de Limoges avait un sceau spécial affecté à son office, et plusieurs documents de cette époque, entre autres des lettres du mois de mars 1297 ou 1298, conservées aux Archives de la Haute-Vienne (fonds divers, liasses non inventoriées) l'attestent expressément : *Nos, custos Lemovicensis... sigillum mei officii*, etc. Toutefois, il nous a été im-

---

(1 *L'Armorial général de 1696* (*Limousin*, p. 15) indique le blason suivant : de sable, chapé d'argent, la pointe de sable terminée par une croix pattée en chef, accompagnée de trois étoiles à huit rais, posées deux en chef et une en pointe, de l'un en l'autre. On voit qu'il y a une très grande ressemblance entre ce blason et celui du cachet; mais dans ce dernier, la ligne séparative du chapé s'est transformée en un chevron très large et très nettement dessiné.

possible de retrouver de ce sceau autre chose que des fragments insignifiants ».

(L. GUIBERT, *Sceaux et armes..., Supplément*, p. 9).

N° 551. — LIMOGES (Custodie des cordeliers (?) de).

Sceau ovale (57mm sur 44). Matrice en cuivre. — (1595).

Légende. — SIGILLVM CUSTODIE LEMOVICENSIS, 1595.

Dessin. — Sur un champ semé de quatrefeuilles, un évêque revêtu des ornements pontificaux, debout, mitré, crossé et bénissant. Les mots sont séparés par des quatrefeuilles analogues à ceux du champ, et un fleuron termine la légende.

(Musée de Limoges. — L. GUIBERT, *Sceaux et armes....*, p. 49).

Voir figure 115.

OBSERVATIONS. — « D'après M. Maurice Ardant (*Recueil des travaux de la Société de sphragistique de Paris*, t. Ier, p. 30) et M. Tripon (*Historique monumental de l'ancienne province du Limousin*), ce cachet aurait été celui de la milice bourgeoise de Limoges. Il nous est difficile de l'admettre, et nous estimons qu'il a servi, soit au sacristain ou trésorier de l'église cathédrale ou au syndic du clergé du diocèse, soit, ce qui est plus vraisemblable, au gardien de la Custodie des Cordeliers de Limoges, dont la circonscription comprenait, outre les couvents de la ville épiscopale, ceux de Saint-Junien, Nontron, Donzenac et Brive. On vient de voir (n° 550) que cette Custodie existait dès le XIIIe siècle. — D'après M. l'abbé Bourgeois, membre de la Société française de numismatique et d'archéologie, ce cachet aurait été à l'usage du chapitre de Saint-Martial (*Comptes-rendus*, t. II, p. 293). Nous ne pouvons adopter cette attribution, car au XVIe siècle, le mot de *Custodia Lemovicensis* ne peut s'appliquer, s'il a trait à une charge capitulaire, qu'à une dignité du chapitre cathédral de Limoges. Il faut ajouter que l'image d'un évêque, placée sur ce sceau, paraît peu favorable à l'attribution à laquelle nous avons cru devoir nous arrêter, et dénoterait plus tôt qu'il s'agit ici du sceau, soit d'un dignitaire capitulaire, soit d'un officier diocésain. » (L. GUIBERT).

N° 552. — LIMOGES (Couvent des Frères Prêcheurs de).

Sceau ovale (29mm sur 25), plaqué sur un certificat d'études dé-

livré à Joseph Parrel par le frère Etienne Laurens, professeur de philosophie au collège des Frères Prêcheurs de Limoges (1739).

Légende. — SIGILLVM. CONVENT... ...RD. FF. PRÆD. (*Sigillum conventus..... ordinis Fratrum Prædicatorum*).

Dessin. — Un moine (?) tenant une croix de la main droite. Bordure circulaire contenant la légende.

(Archives de M. le comte de Montbron, au château de Chauffailles. — Communiqué par M. Champeval).

N° 553. — LIMOGES (Couvent des Dominicains de).

Sceau ogival (50mm de hauteur). Matrice en cuivre. — (xve ou xvie siècle).

Légende. — SIGILLVM ORDINIS FRATRVM PRÆDICATORVM.

Dessin. — Saint Dominique nimbé, revêtu de l'habit de l'ordre, assis sur le siège prioral et tendant la main à un religieux agenouillé à droite.

(L. Guibert, *Sceaux et armes...*, p. 48).

N° 554. — LIMOGES (Frère Joseph Dorat, syndic des Feuillants de) (1).

Cachet ovale, plaqué sur une lettre relative aux biens que la communauté possédait en Bas-Limousin (xviiie siècle).

Légende. — ACQUESTA M'ATTACO (2).

Dessin. — Une couronne de rose et une couronne d'épines, accompagnées d'une main qui se pose sur la couronne d'épines.

(Communiqué par M. Champeval).

N° 555. — LIMOGES (Maison des Jésuites, à).

Cachet ovale, plaqué sur une lettre du P. Coutin, jésuite, à M. de Loménie, notaire royal à Aixe (Limoges, 11 mai 1726).

---

(1) Les Feuillants s'étaient établis dans l'ancienne abbaye de Saint-Martin-lès-Limoges.

(2) *C'est à celle-ci que je m'attache.*

Pas de légende.

Dessin. — Le monogramme du Christ avec la croix et au-dessous trois clous de la Passion, le tout dans une bordure rayonnante.

(Archives de M. de Nexon. — Communiqué par M. Champeval).

N° 556. — MORTEMART (1) (Communauté des Augustins de).

Sceau ovale (36mm sur 40). Matrice en cuivre. — (XVIIe siècle).

Légende. — † SIGILLVM. CON. S. AVGVSTINI MORTUIMARIS.
(Sigillum conventus Sancti-Augustini Mortuimaris).

Dessin. — Saint Augustin, debout, la tête entourée d'un nimbe, mitré et revêtu de ses ornements sacerdotaux. Il tient de la main droite un cœur percé et enflammé, de la gauche une crosse. Devant lui, la mer; à ses pieds, un enfant jouant avec une coquille et rappelant un fait bien connu de l'histoire de l'illustre docteur. Entourage perlé.

(Ce sceau est la propriété de Mme de La Couture, à Mortemart. Nous en devons une empreinte à l'obligeance de M. Léon Dumuys, d'Orléans).

Voir figure 116.

N° 557. — NOBLAT (2) (François Bridieu, prieur commendataire de).

Cachet rond (16mm environ), appendu à un brevet portant concession d'une chapellenie à Noblat (4 avril 1625).

Pas de légende.

Dessin. — Le dessin, très effacé, représente en chef une figure géométrique en forme de losange prolongé, cimé d'une étoile, et en pointe un burelé.

(Archives de M. de Nexon. — Communiqué par M. Champeval).

---

(1) Aujourd'hui commune de Mortemart, canton de Mézières, arrondissement de Bellac.

(2) Aujourd'hui Saint-Léonard, chef-lieu de canton, arrondissement de Limoges.

104 *bis*

104

105

109 *bis*

107

109

106

108

104 et 104 *bis*. Sceau et contre-sceau d'Adémar Crépi, abbé de Grandmont, 1373 (n° **527**). — 105. Sceau de Pierre Redondelli, abbé de Grandmont, 1389 (n° **528**). — 106. Sceau de P.., prieur de l'Artige, XIVe siècle n° **533**). — 107. Sceau de Jeanne de Tourbon, abbesse de la Règle en la cité de Limoges, entre 1571 et 1575 (n° **537**). — 108. Sceau de la même, entre 1571 et 1575 (n° **538**). — 109 et 109 *bis*. Sceau et contre-sceau de Simon, abbé de Saint-Augustin de Limoges, 1316 n° **540**).

Pl. IX.

N° 558. — PALAIS (N., abbé de Notre-Dame du) (1).

Fragment de sceau ogival (45mm), appendu à une charte de 1281.

Légende. — ..... ABBATIS DE PALACIO SCE M....
([Sigillum]....., abbatis de Palacio Sancte-Marie).

Dessin. — Type abbatial.

(Archives nationales. Inventaire des sceaux, n° 8897).

N° 559. — PIERREBUFFIÈRE (2) **(Martin Formier, prévôt de).**

Sceau ogival (40mm sur 21), appendu à une attestation relative à l'union à la prévôté de Pierrebuffière, dépendant de l'abbaye de Solignac, du prieuré de Saint-Hilaire-Bonneval (29 novembre 1475).

Légende illisible.

Dessin. — Un abbé mitré, crossé et bénissant (le corps est sensiblement infléchi).

(Archives départementales de la Haute-Vienne, Solignac, 8622).

N° 560. — SAINT-YRIEIX (3) **(Couvent [des Récollets ?] de).**

Sceau ovale (23mm de hauteur). Matrice en cuivre jaune. — (XVIIe siècle).

Légende. — SIGILLVM. PRO. CONVENTV. SANCTI. AREDII.

Dessin. — Un évêque mitré, crossé et bénissant.

(Musée de Limoges. — L. GUIBERT, *Sceaux et armes...*, p. 69).

Voir figure 117.

N° 561. — SOLIGNAC (4) **(Abbaye de).**

---

(1) Aujourd'hui commune de Thauron, canton de Pontarion, arrondissement de Bourganeuf.

(2) Aujourd'hui chef-lieu de canton, arrondissement de Limoges.

(3) Aujourd'hui chef-lieu de l'arrondissement de Saint-Yrieix.

(4) Aujourd'hui commune de Solignac, canton sud et arrondissement de Limoges.

Sceau rond (54mm), appendu à un acte de 1260.

Légende. — † S : CONVENTVS SA.... DE SOL.....
(Sigillum conventûs Sancti [-Petri] de Sollempniaco).

Dessin. — Dans un double cercle perlé, un personnage couronné, le col découvert, revêtu d'une sorte de robe à larges manches qui descend presque jusqu'aux pieds, tenant de la main gauche un sceptre terminé par un fleuron, peut-être par une fleur-de-lys, et assis sur un siège dont la forme rappelle le fameux *fauteuil de Dagobert*. Les pieds de ce siège finissent en griffes, et les bras représentent des têtes d'animaux. A dextre, et agenouillé devant le roi, se tient un personnage de très petite taille, couvert d'une robe et les mains jointes. On ne distingue pas bien la tête, qui paraît nimbée.

CONTRE-SCEAU.

Légende. — SECRETVM.

Dessin. — Deux clés (l'abbaye de Solignac était sous le vocable de saint Pierre).

(Archives départementales de la Haute-Vienne, fonds de Solignac, liasse 6037. — L. Guibert, *Sceaux et armes..., Supplément*, p. 16).

Voir figures 118 et 118 *bis*.

Observations. - « Ce sceau, qui représente probablement Dagobert concédant à saint Eloi les domaines où l'évêque de Noyon fondera le monastère de Solignac, n'est pas d'un type antérieur au XIIIe siècle; mais il pourrait avoir été inspiré par un sceau plus ancien » (L. Guibert, *loc. cit.*).

N° 562. — SOLIGNAC (Archambaud, abbé de) (1).

Fragment de sceau ogival (55mm sur 32 environ), appendu : 1° à une reconnaissance du 4 des ides de mars 1304, n. st.; 2° à un acte relatif à une rente dans la paroisse de Boisseuil (1312); 3° à une procuration pour les Etats de 1317.

Légende. — .... ARCHEMBALDI ABBATIS SOLEMNIACENSI.
([Sigillum] Archembaldi, abbatis Solemniacensis).

Dessin. — Type abbatial, accosté de deux fleurs-de-lys et de deux quintefeuilles.

(1) Abbé en 1286 ; mort en 1318.

CONTRE-SCEAU.

Légende. — † CONTRASIGILLVM

Dessin. — Dans un quadrilobe, une crosse accostée de deux étoiles.

(Archives départementales de la Haute-Vienne, Solignac, liasses 4595 et 4593. — Archives nationales. Inventaire des sceaux, n° 9118).

Voir figures 119 et 119 *bis*.

OBSERVATIONS. — Ce sceau est évidemment le même que celui dont il existe des empreintes défectueuses conservées dans les archives départementales de la Haute-Vienne (fonds de Solignac) et qui sont appendues à des actes de 1304 et 1312 (Voir L. GUIBERT, *Sceaux et armes..., Supplément*, p. 17).

N° 563. — SOLIGNAC (Bertrand Adhémar, abbé de) (1).

Sceau ogival.

Légende?

Dessin. — Type abbatial. A dextre et à sénestre, un écusson à un lion.

(D'après une note et un croquis du recueil Gaignières. — Bibliothèque nationale, mss. Fonds latin, t. 17118, f° 395).

N° 564. — SOLIGNAC (Le prieur de l'abbaye de).

Sceau ovale (29mm sur 22). — (XVIIe siècle).

Légende. — SIGIL. PRIORIS. S. PETRI. SOLEMNIAC.
(Sigillum prioris Sancti-Petri Solemniacensis).

Dessin. — Un moine debout, tenant une crosse de la main droite, la main gauche posée sur la poitrine. Bordure circulaire contenant la légende, bordure extérieure de grènetis.

(Empreinte d'un sceau appartenant à M. le comte de Tournemire, communiquée par M. l'abbé Bessou sur l'entremise de M. Champeval).

---

(1) Abbé en 1348; mort en 1370.

N° 565. — SOLIGNAC (Abbaye de).

Sceau ovale (41mm sur 33), plaqué : 1° sur un brevet délivré par le prieur, le sous-prieur et les frères de l'abbaye de Solignac, et portant concession à Joseph de Loménie, clerc du diocèse de Limoges, de deux chapellenies dans les paroisses de Flaviniac et de La Faye (15 mars 1691); 2° sur un brevet portant nomination par frère Antoine Vergne, prieur, et par les religieux du monastère de Saint-Pierre de Solignac, de Me Jean Chièze, habitant de la ville de Beaulieu, en qualité de greffier de la prévôté de Brivezac, la dite nomination faite en vertu de la procuration de Dom Olivier Dupont, prieur titulaire de la dite prévôté (entre 1772 et 1789).

Légende. — .... ONRII SS PETRI.....
(.... *monasterii Sancti-Petri.....)*

Dessin. — Deux clefs en sautoir, le panneton en bas, tournées vers l'extérieur, posées sur une épée en pal, la pointe en haut.

(Archives de M. de Nexon. — Communiqué par M. Champeval).

N° 566. — SOLIGNAC (Abbaye de).

Signet ovale (18mm sur 15), plaqué sur une lettre du frère Claude Vidal à M. de Mausaguel, conseiller au présidial de Limoges (Solignac, 28 avril 1789).

Pas de légende.

Dessin. — Deux clefs posées en sautoir, le panneton en bas, sur une épée (?) posée en pal.

(Archives de M. le baron de Nexon. — Communiqué par M. Champeval).

N° 567. — TAVAUX (1) (Le prieur de).

Sceau ogival (35mm sur 24), cire verte, appendu à une quittance datée du mercredi après la Pentecôte (4 juin 1343).

Légende. — .... PRIORIS DE ALTIS VALLI...
(... *prioris de Altis-Vallibus).*

---

(1) Autrefois Haultevaux ou Altevaux (*de Altis-Vallibus*); commune de Dournazac, canton de Saint-Mathieu, arrondissement de Rochechouart.

Dessin. — La Vierge couronnée, assise sur un trône, tient sur son genou gauche l'Enfant Jésus assis, qui a un sceptre dans la main gauche; de la main droite, la Vierge tient une fleur-de-lys.

(Archives départementales des Basses-Pyrénées, E 762. — P. RAYMOND, n° 1021).

SÉRIE XVI

ORDRE DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM

N° 568. — LIMOGES (Jean Philip de Saint-Viance, commandeur de) (1).

Cachet ovale (20mm sur 16), plaqué sur des preuves de noblesse pour l'admission d'un chevalier dans l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem (3 octobre 1660).

Pas de légende.

Dessin. — Ecusson aux armes de Philip (parti : au 1, d'azur, au cor de chasse d'or lié et enguiché du même, accompagné de trois étoiles aussi d'or; au 2, burelé d'or et d'azur). L'écusson posé sur une croix de Malte et accompagné de palmettes. Couronne de marquis.

(Archives départementales du Rhône, fonds de Malte, H 179, f° 717, v°).

---

(1) Fils de Jean Philip de Saint-Viance et de Marie-Henriette de Lostanges de Sainte-Alvère; chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem en 1647; commandeur de Chamberaud, de Courteserre et de Limoges; procureur général au grand prieuré d'Auvergne.

SÉRIE XVII

SCEAUX ECCLÉSIASTIQUES DIVERS

N° 569. — GUERRUT (Aymeric) (1), archevêque de Lyon.

Bulle de plomb, ronde (38^{mm}), appendue à divers actes de l'archevêque (1236-1246).

Avers. — L'archevêque assis sur la *cathedra*, mitré d'une mitre cornue, crossé et bénissant; à dextre et à senestre, une fleur-de-lys.

Revers. — Légende gravée sur cinq lignes séparées par des traits :

AYMER
ICVS LVG
DVNENSI
S. ARCHIE
PC.

(*Aymericus, Lugdunensis archiepiscopus*).

(Une empreinte de cette curieuse bulle a été communiquée par M. Caillemer, doyen de la Faculté de droit de Lyon, à M. l'abbé Arbellot, président de la Société. Nous pensons que l'emploi des sceaux en plomb, qui appartient presque exclusivement aux papes et aux hospitaliers, a dû être fort rare en France, bien qu'on en puisse trouver quelques exemples. — Voir l'*Inventaire Douet d'Arcq*, t. Ier, p. xx).

Voir figures 120 et 120 *bis*.

(1) Surnommé des Rives ou des Rivières (*de Ripis, à Ripariis*); né à Saint-Junien, d'après un acte relatif à la fondation des Frères Prêcheurs à Limoges, cité dans le *Gallia Christiana*, t. IV, p. 142; archevêque de Lyon de 1236 à 1246; mort à l'abbaye de Grandmont vers 1257. Voir dans le t. XL du *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, p. 59, une intéressante notice de M. le chanoine Arbellot sur ce prélat.

SUPPLÉMENT

SUPPLÉMENT A LA SÉRIE I

VICOMTES DE LIMOGES

N° 570. — JEAN II DE BRETAGNE (1), vicomte de Limoges.

Sceau rond, de grande dimension (fragment), appendu à une acense de la terre de Vergne-Nègre, près Masseré en Bas-Limousin, faite par Jehan de Bretaigne, comte de Penthièvre et de Pierregort, vicomte de Limoges et seigneur d'Avesnes (Ségur, 31 octobre 1447).

Légende détruite.

Dessin. — Un cavalier armé de toutes pièces galopant vers sénestre.

CONTRE-SCEAU.

Rond (32^{mm} environ).

Légende. — CONTRE. SEEL. IEHAN.

Dessin. — Ecu droit à trois lions, 2 et 1.

(Archives de M. le comte de Montbron, au château de Chauffailles. — Communiqué par M. Champeval).

N° 571. — JEAN D'ALBRET (2), roi de Navarre, vicomte de Limoges

Sceau rond (60^{mm}), cire rouge, empreinte sur papier, appendu

(1) Fils de Jean Ier de Blois, dit de Bretagne, vicomte de Limoges, et de Marguerite de Clisson ; marié en 1426 à Marguerite de Chauvigny, fille de Guy de Chauvigny, seigneur de Châteauroux, et d'Antoinette de Causan; mort en novembre 1452.

(2) Né en 1469; fils d'Alain, sire d'Albret, et de Françoise de Bretagne,

sur double queue de parchemin à une charte concernant la réformation du domaine en Limousin (Tartas, 27 décembre 1498).

Légende effacée inscrite sur une banderole flottante autour du sceau.

Dessin. — Ecu parti de deux traits, coupé d'un (six quartiers): au 1, Navarre; au 2, Albret; au 3, Foix; au 4, Béarn; au 5, Evreux; au 6, écartelé en sautoir d'Aragon, de Castille et de Léon; sur le tout, Bigorre. Couronne royale.

(Archives départementales des Basses-Pyrénées. — P. Raymond, n° 5).

N° 572. — HENRI II D'ALBRET (1), roi de Navarre, vicomte de Limoges.

Sceau rond (83mm), empreinte sur papier, appendu sur simple queue de parchemin à une ordonnance relative à la tenue des assises en Limousin (Pau, 29 juin 1546).

Légende. — Une vache passante. S. HENRICI DEI GRA NAVARRE REGIS BEARNI..... BIGORRE.
(*Sigillum Henrici, Dei gratiâ Navarre regis, Bearnii* [*domini, comitis*] *Bigorre*).

Dessin. — Ecu droit surmonté d'une couronne royale, aux mêmes armes que le n° 18.

(Archives départementales des Basses-Pyrénées. — P. Raymond, n° 9).

N° 573. — HENRI III, roi de Navarre (Henri IV, comme roi de France) (2), vicomte de Limoges.

---

vicomtesse de Limoges; marié en 1481 à Catherine de Foix, reine de Navarre; mort en 1516.

(1) Voir le n° 18.

(2) Né le 14 décembre 1553; fils d'Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, et de Jeanne d'Albret, reine de Navarre; roi de Navarre en 1572; roi de France le 2 août 1589; marié: 1° le 18 août 1572, à Marguerite de France, dite de Valois, fille de Henri II, roi de France, et de Catherine de Médicis; 2° le 5 octobre 1600 (par procuration), à Marie de Médicis, fille de François Ier de Médicis, grand duc de Toscane, et de Jeanne, archiduchesse d'Autriche; mort le 14 mai 1610.

110

110 *bis*

111

112 *bis*

112

115

113

114

116

110 et 110 *bis*. Sceau et contre-sceau de Raimond Gaucelin, abbé de Saint-Martial de Limoges, 1230 (n° 542). — 111. Sceau de l'abbaye de Saint-Martial de Limoges, 1305 (n° 548). — 113
et 112 *bis*. Sceau et contre-sceau de Hélie (secoufre de Chabrignac), abbé de Saint-Martial de Limoges, 1317 (n° 549). — 113. Sceau de Guillaume, abbé de Saint-Martin de Limoges,

117. Sceau du couvent [des Récollets ?] de Saint-Yrieix, XVIIe siècle (n° **860**). — 118 et 118 *bis*. Sceau et contre-sceau de l'abbaye de Solignac, 1260 (n° **861**). — 119 et 119 *bis*. Sceau et contre-sceau d'Archambaud, abbé de Solignac, 1304, 1312 et 1317 (n° **862**). — 120 et 120 *bis*. Sceau et contre-sceau d'Aymeric Guerrut, archevêque de Lyon. 1236-1246 (n° **869**). — 121. Sceau de la mairie de Limoges, 1773 (n° **874**).

Sceau rond (55mm), appendu à des provisions de l'office de notaire en la ville et juridiction de Sadillac (en Périgord), données à Me Pierre Pauli par Bernard Charon, conseiller du roi, maître des requêtes ordinaires de son hôtel en son Etat de Navarre, vice-chancelier et garde des sceaux pour Sa Majesté en ses comté de Périgord et vicomté de Limoges (Bergerac, 10 décembre 1606).

Légende. — HENRIC. DEI. GRA. REX. NAVARRE. COMES. PETRAG. VICECOMES. LEMOVIC.
(*Henricus, Dei gratia rex Navarre, comes Petragoricensis, vicecomes Lemovicensis*).

Dessin. — Ecu tiercé en pal, à un chef (1). — Le chef parti de trois traits, soit quatre quartiers : au 1, Navarre; au 2, Bourbon; au 3, Albret (écartelé de France et d'Albret ancien); au 4, Foix. — Le tiercé : au 1, coupé de Béarn et d'Armagnac; au 2, Evreux, au 3, écartelé en sautoir : en chef et en pointe d'Aragon, à dextre de Castille, à sénestre de Léon. — Sur le tout du tout, Bigorre. — Couronne royale fleurdelysée. — L'écu embrassé de deux branches de laurier.

Observations, — Il est à noter que le titre de roi de France n'est pas mentionné, bien que l'acte auquel le sceau est appendu et dont la date est de 1606, soit postérieur à l'avènement d'Henri de Navarre au trône de France (1589). A la vérité, c'était comme successeur des rois de Navarre, et non comme successeur des rois de France, que ce prince possédait le comté de Périgord et la vicomté de Limoges. Néanmoins nous pensons que cette circonstance n'eût pas empêché la mention du titre royal de France, qui avait une si grande prééminence sur tous les autres. La véritable explication nous paraît être que le sceau qui était encore en usage en 1606 avait été confectionné à l'époque ou Henri IV n'était encore que roi de Navarre. C'est ce que démontre d'ailleurs la ressemblance qui existe entre ce sceau et d'autres sceaux d'Henri III, roi de Navarre (voir notamment le n° 6672 de l'*Inventaire des sceaux de Clairambault*).

(Bibliothèque nationale, mss. Carrés de d'Hozier, dossier Charon, t. 173, f° 132).

---

(1) Le chef occupe un tiers environ de l'écu.

SUPPLÉMENT A LA SÉRIE II

VILLES

N° 574. — LIMOGES (Mairie de).

Sceau ovale (24mm sur 22), plaqué sur un visa accompagnant un acte relatif à une redevance due à l'hôpital, ledit visa en date du 25 avril 1773.

Légende. — LIMOGES.

Dessin. — Ecu ovale, de gueules, au buste de saint Martial nimbé, accompagné des lettres S (à dextre) et M (à sénestre), au chef d'azur chargé de trois fleurs-de-lys (d'or), celle du milieu un peu plus élevée que les deux autres à cause du format de l'écu, qui est posé sur un cartouche embrassé, dans sa partie inférieure, par deux rameaux. La légende est inscrite au-dessus du cartouche. Bordure de grènetis.

(Archives de l'Hôpital général de Limoges, liasses des anciennes rentes).

Voir figure 121.

Observations. — « Ce cachet diffère surtout des anciens sceaux de l'hôtel de ville en ce que le visage du patron de Limoges, qui en est la pièce principale, est jeune, imberbe, et ses cheveux moins longs et un peu en désordre. Les lettres S M sont en caractères romains et non en caractères gothiques, suivant la tradition. Nous ne croyons pas que ce cachet ait été longtemps en usage; nous n'en connaissons du reste qu'un seul spécimen » (Note de M. L. Guibert).

SUPPLÉMENT A LA SÉRIE III

SEIGNEURS ET FAMILLES SEIGNEURIALES

N° 575. — CHAMBORANT (Pierre de) (1), sieur de Drou *(sic)* (2).

Cachet ovale (22mm sur 18), plaqué sur une quittance de gages donnée par Pierre de Chamborant, sieur de Drou, capitaine-colonel des 50 suisses ordonnés pour la garde de Monseigneur, frère du roi (6 novembre 1576).

Pas de légende.

Dessin. — Ecu ovale à un lion (3) (d'or, au lion de sable armé et lampassé de gueules). Fleuron au-dessus de l'écu.

(Bibliothèque nationale, mss. Pièces originales, Chamborant (4).

N° 576. — L'AGE (5) (Meilhot de), écuyer.

Sceau rond (18mm), appendu à une quittance de gages, du com-

---

(1) Né en 1545; fils de Pierre de Chamborant, seigneur de Droux et de la Clavière, et de Philippe de Loubes ; sous-gouverneur de la Grosse-Tour de Bourges ; conseiller, chambellan et colonel de la garde suisse du duc d'Alençon et son lieutenant-général au gouvernement du Berry ; chevalier de l'ordre ; marié à Anne de La Forêt, fille de N. de La Forêt, baron d'Ars, et de Claude de Chenevelles.

(2) Aujourd'hui commune de Droux, canton de Magnac-Laval, arrondissement de Bellac.

(3) Les armes sont très effacées ; toutefois on croit distinguer le lion.

(4) Autre sceau plaqué sur une quittance du 4 décembre 1576, mais portant des armes qui ne sont pas celles de la famille de Chamborant : ovale, de 18mm sur 16 ; sans légende ; écu à deux lions affrontés (Pièces originales, Chamborant).

(5) D'après Nadaud (*Nobiliaire*, t. I, p. 2 et 3), le fief de L'Age était situé près du Dorat, et la famille qui en avait pris le nom portait pour armes d'or, à la croix de gueules, ce qui donne lieu de penser que Meilhot de L'Age appartenait à cette même famille. C'est sans doute la même terre qui est nommée ailleurs l'Age-Meilhot (Nadaud, *Ibid.*, p. 658 et 659).

mandement de Jean de Blanville, capitaine souverain en Saintonge et en Poitou (Paris, 10 mai 1338).

Légende (en gothique). — ...HELIE.. DE LA...

Dessin. — Ecu portant une croix, au lambel de cinq pendants. (Bibliothèque nationale, mss. Clairambault, t. 3, p. 23).

N° 577. — LOMÉNIE (N. de) (1), marquis de Brienne.

Cachet ovale (26mm sur 22), plaqué sur l'enveloppe d'une lettre adressée au Parlement de Navarre (Bordeaux, 23 août 1787).

Pas de légende.

Dessin. — Cartouche écartelé : aux 1 et 4, d'or, à deux vaches passantes (d'or, à deux vaches passantes de gueules, accornées, colletées et clarinées d'azur, qui est de Béarn); aux 2 et 3, à un lion rampant; sur le tout, un écusson indistinct, à un chef chargé de trois losanges (Loménie). Couronne de comte. Supports, deux lions, celui de dextre assis, celui de senestre passant. Le cartouche entouré de guirlandes de fleurs.

(Archives départementales des Basses-Pyrénées. — P. Raymond, n° 733).

N° 578. — PÉRUSSE (Anne de) (2), cardinal de Givry.

Sceau rond (46mm), matrice plate munie d'un appendice saillant. (Entre 1575 et 1586) (3).

Légende. — ANNAS. DE. GIVRY. MONAS. STI BEG. MOLIS. ET. PVLT. ABBAS.

(Annas de Givry, monasteriorum Sancti-Benigni, Molismi et Pultariorum abbas).

---

(1) Commandant en chef de la Navarre et du Béarn.

(2) Né le 29 mars 1546; fils de Jacques de Pérusse, seigneur des Cars, et de Françoise de Longwy, dame de Givry; fut connu sous le nom de Givry; abbé de de Saint-Bénigne de Dijon, de Molesmes, de Pontières, de Barbery et de Champagne; évêque de Lisieux en 1586; cardinal vers 1596; évêque de Metz en 1608; mort le 19 avril 1612.

(3) Notre sceau, dont la légende ne porte point d'indication d'évêché, fut gravé antérieurement à 1586, époque à laquelle Anne de Givry fut appelé à la dignité épiscopale; d'un autre côté, ce fut seulement en 1575 qu'il devint abbé de Molesmes, titre qui figure sur le sceau. Ce petit monument fut donc gravé entre 1575 et 1586.

Dessin. — Ecu écartelé : aux 1 et 4, à une bande (d'azur, à la bande d'or, qui est de Longwy) ; aux 2 et 3, Pérusse. Une crosse en pal derrière l'écu. La légende est entre deux filets. Bordure d'oves extérieure.

(Comte DE SOULTRAIT, *Notice sur les sceaux du cabinet de Madame Febvre, de Mâcon,* Paris, 1854, p. 63)

N° 579. — PÉRUSSE (N. de) (1), comte des Cars (1778-1779).

Cachet ovale (26mm environ sur 22), plaqué sur des lettres adressées à Mme de La Vernouille par le sieur Landraud, qui paraît avoir été chargé des affaires de « M. le Comte » des Cars (Les Cars, 4 décembre 1778, 5 juin 1779).

Pas de légende.

Dessin. — Ecusson rocaille aux armes. Couronne ducale. Supports, deux sauvages, l'un assis, l'autre debout.

(Communiqué par M. Sengensse, vice-président au tribunal de Tulle).

N° 580. — VILLOUTREYS (N. de).

Cachet ovale (21mm sur 17), plaqué sur une lettre à M. de Saint-Just (La Meynardie, 29 octobre 1756).

Pas de légende.

Dessin. — Sur un cartouche, deux écussons ovales accolés, celui de dextre aux armes de Villoutreys ; celui de sénestre à trois lions couronnés, 2 et 1. Couronne de comte.

(Archives de la famille de Cescaud, au château de Saint-Just. — Communiqué par M. Dujarric-Descombes, vice-président de la Société archéologique du Périgord).

---

(1) Probablement Marie-François de Pérusse, comte des Cars, né le 8 octobre 1709, fils de Louis-François de Pérusse, comte des Cars, et de Marie-Françoise-Victoire de Verthamon ; capitaine de cavalerie au régiment de Toulouse, maréchal-de-camp ; marié, par contrat du 2 septembre 1736, à Emilie Fitz-James, fille de Jacques Fitz-James, duc de Berwick, et d'Anne Bulkeley.

Nous avons donné, sous le n° 188, la description, malheureusement bien imparfaite, d'un sceau dont nous avons vainement recherché un exemplaire original, et dont il ne subsiste qu'un croquis informe conservé à la Bibliothèque nationale. Nous l'avons classé ainsi qu'il suit :

PEMBROKE (**N.**, **comtesse de**), **dame de Beynac** et **de Champagnac**.

Mais il aurait dû être inscrit sous l'intitulé suivant :

CHATILLON (**Marie de**), épouse d'Aymar de Lusignan, dit de Valence, comte de Pembroke, seigneur de Bellac, Rancon et Champagnac.

Marie de Châtillon, fille de Guy de Châtillon, comte de Saint-Pol, et de Marie de Bretagne, avait épousé en 1320 Aymar de Valence, fils de Guy (ou Guillaume) de Lusignan, et de Jeanne de Montchausey.

Il faut probablement lire Bellac au lieu de Beynac.

La maison de Châtillon portait : de gueules, à trois pals de vair, au chef d'or.

ÉTUDE

SUR LA

TOPOGRAPHIE D'UN DIPLOME DE L'AN 626

La Bibliothèque nationale possède la copie d'un document latin provenant du cartulaire de La Chapelle Aude, aujourd'hui perdu, et relatif à un partage de terres situées dans les environs de Royère, partage daté du règne de Dagobert Ier. Le texte latin de ce document a été récemment reproduit par M. Julien Havet à la suite de son étude : *Questions mérovingiennes, les origines de Saint-Denis.*

Désireux de faire l'application de ce partage, qui contient trois lots principaux et deux lots supplémentaires, mais trop peu familier avec le latin barbare et amphigourique dans lequel est écrit ce vieux titre, nous priâmes MM. Julien Havet et Antoine Thomas de vouloir bien faciliter notre tâche en nous donnant une traduction. Nous les en remercions aujourd'hui.

Avons nous réussi dans notre tentative? Aux lecteurs d'en juger.

Partage de terres en Limousin entre la dame Théodila, d'une part, et Maurin, Audégisèle et consorts de l'autre.

Jarjavaly, vendredi 20 juin 626.

Placuit atque convenit inter viro illustri Landegisilo qui advicem illustræ matronae Teudilanae, Gabregabalio in territorio Lemovicino sitim ad terram demensurandam vel dividendam inter partem jamdictae matronae et Maurino et Audegiselo vel consortes eorum, juxta ut praeceptio gloriosissimo domno Dagoberto regi ad viro inlustri Baronto comite data edocet. Pars memoratae matronae, prosequente jam dicto viro Landegiselo, duas partes, juxta convenientia praesentialoquebatur, recepit. Hoc est, tabula prima, de loco illo ubi terminus qui ad viros illustris Gainoaldo et Baronto

comitisex ordinacione dominica fuerat circuitus, de loco illo ubi terminus qui de versus Rovaria monasterio venit, ubi cubito versus Ebrolocino facit, et deinde per ipso termino usque in fluvio Ausonae et deinde per ipso fluvio usque rio quae est Salmagnaria et votodio Lupiniano, et per alio latus de juxta ipsa villa Fornolus, per canale quae versus palude quod est super Salmagnaria, vadit, usque memorato loco ubi terminus ipse cubitum facit, unde prius tabula ipsa mota fuit. Simili modo et alia tabula ad parte jam dictae matronae Teudilanae de versus villa Fornolus usque ad terminum vallariense usque decusas quod per demensuracione ubi decusas positas sunt, et de illo loco per latus similiter signa vel decusas terminato ordine per loco quid dicitur ad pratellus, et de illo loco ad Castaneolo, ad petras duas, et deinde ad fonte Morsorsa, de illœ vero loco ad Cumba ubi de fronte ubi decusas positas sunt, cum mansiones quod dicitur Alpini, quod ipse Maurinus vel consortes sui tenuerunt, et factus illos ubi Maretemus servus ipsorum mansisse visus est. Itaque acceperunt Maurinus et Audegiselus vel consortes eorum tertia tabula, quod abuno latere subjungit ad suprascripta tabula, et a fronte ad terminum qui de versus Rovaria, vel de palude ubi fons Varatum consurgit, per ipsum terminum usque ubi cubitum facit et deinde inantea versus palude super Salmagnaria aripennos octo, ubi signa posita sunt, et de alio latus per me-morato rio Varatione usque ad terminum Valarense, in qua pagina sunt mansiones Concisa, Veterina et Rotaricias. Et refusum est ad tabula prima, de pagina illa quœ de versus Rovaria monasterio de ipsa rem indiviso re manserat, ad parte supradicta matrona Theudilane, quod est inter Varacione et alio rio qui de versus ipso monasterio consurgit, una cum silva vel culturas, aripennos sexcentos, et quod desuper resedunt accepit idem [Au] degiselus aripennos CCXX et ad parte jam dictorum ad tabula inter ipsos rios per loca ubi decusas positas sunt usque ad Rotaricias. Et proeo quod tabula jam dicto Maurino versus termino Vallarense longior fuisset, ubi Recisolena factus fuerat et sogas octo reciperat, refuderunt a parte suprascriptae matronae Teudilane juxta villa Fornolus factus ille ubi Bitus servus jam dictorum mansisse visus est. Quas tabulas per jam dicta vel demensurata loca, cum silvas, culturas vel prata, unaquaque parte constante ad integra accepiss[e e]t adinvicem sibi tradisse. Juxta itaque partes, per Patrem et Filium et Spiritum sanctum, vel per salutem principum cujus nunc potestatem regimur, nulla pars contra parte de suprascriptis, aut heredibus eorum nullo umquam tempore esse ventus. Quod si qua pars de placito resillire voluerit aut contra suprascripta definitione ambulare conaverit inferat parte statuta serv[anti] una cum fisco auri libras decem, argento pondo viginti, et hac conven-

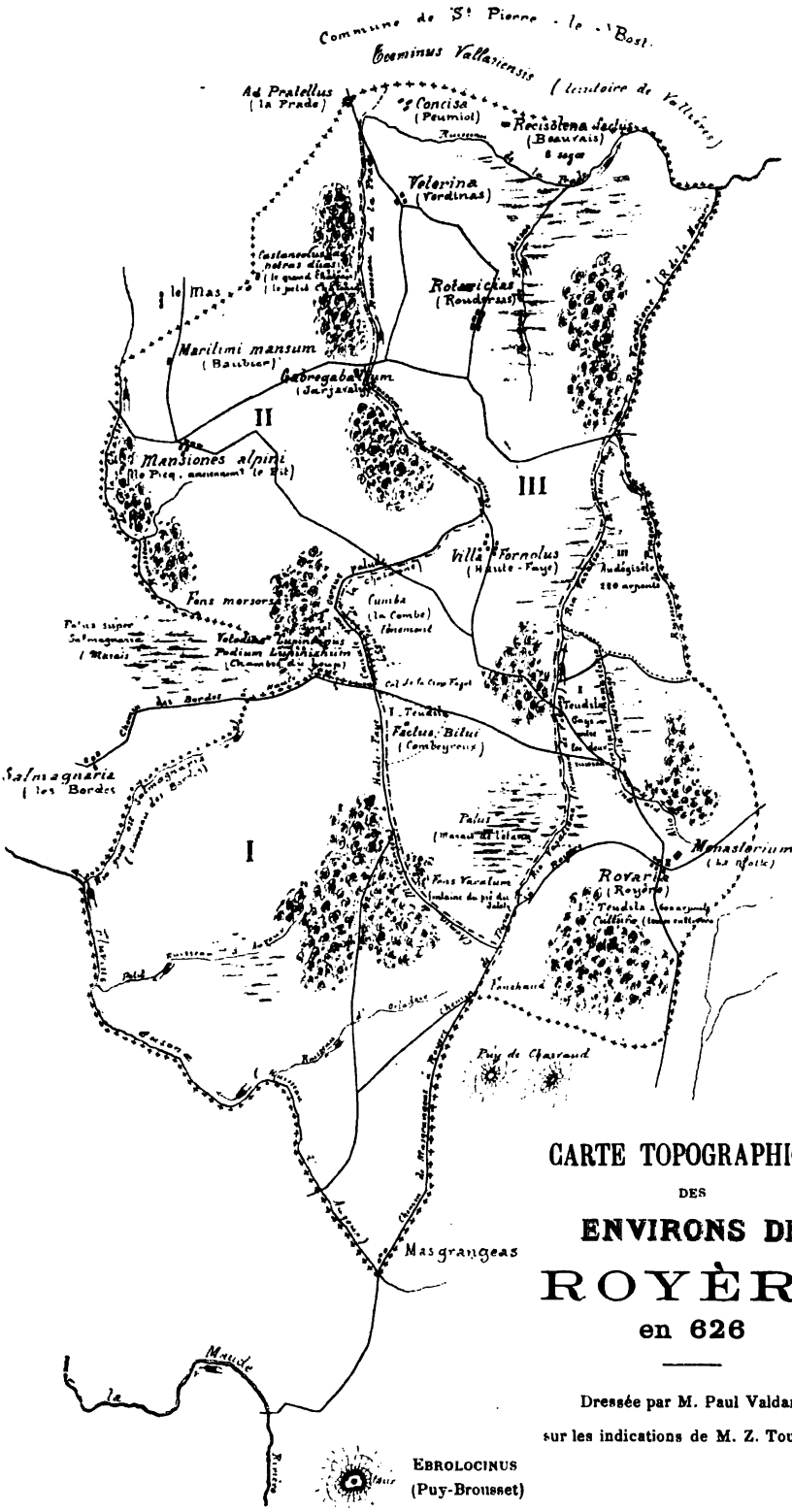

CARTE TOPOGRAPHIQUE
DES
ENVIRONS DE ROYÈRE
en 626

Dressée par M. Paul Valdant

sur les indications de M. Z. Toumieux

rientia inter ipsis conscripta nullo unquam tempore per nullo ingenio possit cassari, sed perpetualiter firma et inviolata permaneat stipulatione subnixa.

Factum pactum sub die XII kal. Julias anno IIII regni domninostrie Dagoberto regis.

S. † vir illustris Landegisilo, qui ad vicem Theodilanae matronae emisit.

† Maurinus pactionem seu convenentiam nostram subs.

Andegilus pro parte conjuge mea pactionem seu convenentiam nostram subs.

...emius pro parte conjuge mea pactionem seu convenentiam nostram subs.

Furicius ad vicem conjuge mea pactionem seu convenentiam meam subs.

Simplicius pro testimonio rogitus a suprascripto hanc convenientiam subs.

Barontus subs.

Agolenus rogitus a suprascriptos hanc convenientiam pro testimonio subscripsi.

Traduction faite par M. J. Havet, revue par M. A. Thomas.

Entre noble homme Landegisèle, représentant noble dame Teudila, à Jarjavaly (territoire du Limousin) pour le mesurage et le partage de la terre entre la dite dame et Maurin, Audégisèle et consorts conformément à l'ordre de très glorieux prince, le roi Dagobert, adressé à noble homme le comte Barontus (1).

Il a été accordé et convenu :

La dite dame, à l'instance du dit Landégisèle, a reçu par la présente convention deux parts, savoir :

1er lot : en partant de la limite marquée, en vertu d'un ordre souverain, par nobles hommes les comtes Gainoald et Barontus : du point où la limite, venant de la direction du monastère de Royère, fait un coude dans la direction d'*Ebrolocinus;* de là, en suivant la dite limite, jusqu'à la rivière d'*Ausona,* puis en suivant la dite rivière jusqu'au ruisseau qui est à *Salmagnaria* et jusqu'à *Votodius Lupinianus;* — de l'autre côté, depuis un point proche du village de *Fornolus,* en suivant la *coulée* (2) qui va vers le marais situé au-dessus

(1) Barontus, dit M. J. Havet (*Origines de Saint-Denis*, p. 20), fut plus tard promu au rang de duc, et se rendit fameux par ses malversations au préjudice du trésor royal d'Aquitaine.

(2) MM. J. Havet et A. Thomas traduisent le mot « canale » par « canal ».

de Salmagnaria, jusqu'au point susdit où la dite limite fait un coude et qui a été pris pour point de départ de la délimitation de ce premier lot.

2e lot : Pareillement attribué à la dite dame Tudila, en partant de la direction du village de *Fornolus,* jusqu'au territoire de Vallières, aux bornes qui ont été placées en faisant l'arpentage; de là, en suivant pareillement les marques ou bornes, selon la délimitation, en passant par le lieu dit *ad Pratellus;* de ce lieu à *Castaneolus,* aux deux pierres; de là à la fontaine *Morsorsa;* puis de là à *Cumba,* où sont placées sur le devant des bornes; en englobant les maisons dites d'*Alpinus,* qui ont été occupées par Maurin et consorts, et la ferme où habitait leur esclave Maritime.

Maurin, Audégisèle et consorts ont reçu le 3e lot, attenant : d'un côté, au lot précédent; par devant, à la limite qui vient de Royère et du marais où est la source de la fontaine de *Varatum*, puis suivant la dite limite jusqu'au point où elle fait un coude, et de là s'avançant dans la direction du marais situé au-dessus de *Salmagnaria* jusqu'à concurrence de huit arpents où des marques ont été posées; de l'autre côté, en suivant le dit ruisseau de *Varation,* jusqu'au territoire de Vallière.

Dans ce lot sont englobées les maisons de *Concisa*, Verdinas et Roudersas.

Sur la portion restée indivise, proche du monastère de Royère, il a été prélevé, pour être ajouté au premier lot attribué à la dame Teudila, tout ce qui se trouve entre le *Varacion* et l'autre ruisseau qui vient du dit monastère, ensemble les bois et terres cultivées, ensemble 600 arpents; et le dit Audégisèle a reçu le reste soit 220 arpents, attribués aux susdits et joints à leur lot entre les dits ruisseaux, en suivant les points où ont été posées les bornes, jusqu'à Roudersas.

Comme le lot du dit Maurin se trouvait trop étendu dans la direction du territoire de Vallière, là où était la ferme de Récisole, qui avait reçu huit *sogæ*, les susdits ont rétrocédé à la dite dame Teudila, proche du village de *Fornolus*, la ferme où avait habité leur esclave Bitus.

Desquels lots, désignés et délimités comme dessus, ensemble les bois, terres cultivées et herbages, les deux parties ont pris possession intégralement et se sont réciproquement donné livraison; et [ont juré], par le Père, le Fils et le Saint-Esprit, et par le salut des

Il nous a semblé que le mot « coulée », qui s'entend d'une petite vallée servant généralement de chemin, rend mieux le sens de « canale » dans l'espèce.

souverains qui règnent sur nous, de ne jamais se rendre coupables, une partie envers l'autre ou envers ses héritiers, de contravention aux présentes. Si l'une des parties tente de manquer à son engagement ou d'enfreindre le dit partage, elle devra payer, tant à la partie fidèle au contrat qu'au fisc, dix livres d'or et vingt livres d'argent. La présente convention, passée par écrit entre les susdits, ne pourra en aucun temps ni sous aucun prétexte être annulée, mais devra rester perpétuellement ferme et inviolable, sous la garantie de la stipulation.

Fait et passé le 12 avant les calendes de juillet, l'an IV de notre prince le roi Dagobert (1).

Marque de noble homme Landegisèle, agissant au nom de la dame Teudila.

Maurin, ai signé notre pacte et convention.

Audégi[se]le, au droit de ma femme, ai signé notre pacte et convention.

Emicis. *Id.* — Furicius. *Id.*

Simplicius, témoin requis par le [S] susdit, ai signé la présente convention.

Barontus, ai signé.

Agolenus, témoin requis par les susdits, ai signé la présente convention.

Application du texte. (Voir la carte).

Le document est daté de « Gabregabalio ». MM. Julien Havet et Antoine Thomas traduisent ce nom de lieu par « Jarjavaly ». Aujourd'hui il existe une ferme à Jarjavaly, mais elle remonte à peine à soixante ans. On ne trouve à Jarjavaly aucune trace de constructions anciennes. Mais on connaissait un tênement de Jarjavaly qui, jusqu'à la Révolution eut ses seigneurs particuliers. Il est probable qu'au moment du partage, Jarjavaly était le centre d'une exploitation dont il n'est resté aucun vestige. Jarjavaly est un plateau légèrement incliné de l'Est à l'Ouest et situé entre Roudersas, le Pic et Hautefaye. Il est dit « territoire du Limousin »; cela nous prouve qu'à cette époque les environs de Royère n'étaient pas une enclave du Poitou, comme ils le devinrent par la suite.

(1) On a rapporté jusqu'ici cette pièce à 631 ou 632, dans la supposition que les années du règne de Dagobert étaient comptées de la mort de Clotaire II (qu'on fixait à tort à 628 au lieu de 629). Mais on sait que les années de règne des Mérovingiens sont toujours comptées de leur premier avènement. Le douzième jour avant les calendes de juillet de l'an IV de Dagobert est donc le 20 juin 626. (Extrait de M. J. Havet, *Origines de Saint-Denis*, p. 20, en note).

Dans ce partage on n'indique pas les limites du terrain à partager.

Le premier lot, attribué à Theudila, a pour limite une ligne « partant de la limite marquée en vertu d'un ordre souverain ».

Quelle est cette limite? On l'ignore.

La ligne limitative prend naissance « au point où la limite venant de la direction du monastère de Royère fait un coude dans la direction d'Ebrolocinus ».

L'emplacement du monastère de Royère était sûrement l'éminence située à l'extrémité nord-est de Royère, et connue aujourd'hui sous le nom de La Motte. Ce monastère a dû être détruit par un incendie; lors de l'ouverture de la route de Peyrat à Sainte-Feyre, on pratiqua sur le flanc nord de La Motte une tranchée où l'on découvrit de la pierre et de la brique calcinées, des clefs, un crâne et d'autres ossements humains.

Un souterrain, dont on découvrit l'existence il y a une cinquantaine d'années, mettait le monastère en communication avec la source du ruisseau, dont il sera parlé plus loin.

Ebrolocinus est pour nous le Puy-Brousset, haute montagne située entre Chassagnas, Nergoux et Vauveix, jadis couverte de bois, et sur laquelle on trouve les vestiges d'une tour de l'époque gauloise, vestige ayant trente mètres environ de diamètre et une hauteur moyenne de un mètre au-dessus de la bruyère.

Si l'on admet que la limite venant de la direction du monastère fait un coude dans la direction du Puy-Brousset, on peut conclure qu'elle suit l'ancien chemin de Royère à Peyrat jusqu'au dessus du marais où naît la fontaine Varatum, dont nous parlerons ci-après, au lieu dit Fontchaud, où commence l'ancien chemin de Royère à Masgrangeas; c'est donc à Fontchaud que se produit le coude.

A partir de Fontchaud la limite suit l'ancien chemin de Royère à Masgrangeas jusqu'au ruisseau d'Auzoux; ce ruisseau, évidemment le « Fluvius Ausonæ », prend naissance au-dessus de Masgrangeas. La limite suit le cours du ruisseau d'Auzoux « jusqu'au ruisseau qui est à Salmagnaria ». Salmagnaria ne peut être que Les Bordes, parce que : 1° à partir de Masgrangeas le seul ruisseau dont le cours peut servir de limite, est celui des Bordes, le petit ruisseau qui passe à côté d'Orladeix et celui qui passe à côté d'Auzoux n'ayant aucune importance et leurs cours se rapprochant trop de la limite déjà fixée; 2° parce que, au-dessus des Bordes, existe un immense marais, « palus », dont il sera parlé plus tard.

Remontant le cours du ruisseau des Bordes, la limite aboutit à « Votodius Lupinianus ». Pour nous Votodius Lupinianus est un des points culminants de la chaîne des montagnes, où est établi

aujourd'hui un signal. Il est possible qu'à l'époque du partage on y vit encore les restes d'un autel votif au dieu Lupinien.

Remarquons que « Votodio Lupiniano » pourrait n'être qu'une mauvaise leçon : « Podio Lupiniano », ou Puy-du-Loup, serait alors la vraie appellation. Quoi qu'il en soit, sur ces sommets, au territoire d'Hautefaye, on trouve une bruyère portant le nom de « Chambre du Loup ».

De l'autre, la limite du premier lot part « d'un point proche du village de Fornolus, en suivant la coulée qui va vers le marais situé au-dessus de Salmagnaria ». Le premier lot se trouvant limité de trois côtés, la limite du quatrième côté doit partir soit de Fontchaud, soit près du Signal. Le seul village qui puisse convenir pour point de départ de cette limite est celui d'Hautefaye. Le « canale » que suit cette limite, en partant d'un point proche du village de Fornolus, est la petite gorge ou coulée de la Chabanne, suivie par le chemin d'Hautefaye aux Bordes, qui se dirige vers le marais (palus), situé au dessus de ce dernier village. Nous dirons donc que du quatrième côté le premier lot est limité par le chemin d'Hautefaye aux Bordes jusqu'au col de la Croix-Fagot, et ensuite par le chemin d'Hautefaye à Masgrangeas jusqu'à Fontchaud, point où se produit le coude et qui a été pris pour point de départ de ce premier lot.

Le deuxième lot, pareillement attribué à la dame Teudila, part de la direction du village de Fornolus jusqu'au « Terminus Vallarense ». Traduisant « Terminus Vallarense » par « territoire de Vallières », nous pensons que la limite dont il s'agit partant du chemin situé au-dessous du Signal, suit ce chemin jusqu'au moment où il rencontre le chemin d'Hautefaye à Jarjavaly, suit ce dernier chemin jusqu'à Jarjavaly, et de là se dirige à la limite de la commune de Saint-Pierre-le-Bost (territoire de Vallières, ancienne Marche), en suivant le cours du ruisseau de La Prade et en laissant à droite Veterina (Verdinas).

Cette limite, revenant sur la droite, passe par le lieu dit « Ad Pratellus », qui, selon nous, serait le village de La Prade, commune de Saint-Pierre-le-Bost. Le territoire de Vallières n'aurait donc pas dépassé La Prade : ce fut aussi plus tard la limite de la Marche.

De ce lieu la limite se dirige à « Castaneolus, aux deux pierres ». Sur le sommet de la montagne, entre Verdinas et Le Mas, on voit deux grands rochers, à peu de distance l'un de l'autre, connus sous les noms de Grand-Château et Petit-Château. Selon nous, il y aurait lieu à identifier Castaneolus et les deux pierres avec Grand-Château et Petit-Château.

De là, la limite aboutit à la fontaine « Morsorsa ». Ici nous som-

mes plus embarrassé. Cependant on pourrait admettre que « Fons Morsorsa » est la source qui naît au-dessous du Signal et forme la tête du ruisseau de La Chaize.

De là, la limite se dirige à « Cumba ». Au-dessous du Signal, vers le point d'où nous sommes partis pour délimiter ce deuxième lot, se trouve un vaste tènement dépendant d'Hautefaye et portant le nom de la Combe ou les Combes. Nous pensons que le premier et le deuxième lot venaient se joindre près du Signal (Votodius Lupinianus ou Podium Lupinianum) et au tènement de la Combe (Cumba). Ce lot englobait les maisons dites d'Alpinus et la ferme où habitait l'esclave Maritimus. Dans le terrain que nous avons circonscrit, il n'existe que deux villages, l'un assez important. Le Picq, appelé jadis le Pit, et un hameau, Beaubier, très proches l'un de l'autre. Selon nous, le Picq, improprement nommé, car il est situé dans une vallée, ou mieux le Pit, serait les maisons d'Alpinus. On pourrait croire que Beaubier représente la ferme de l'esclave Maritimus. Le troisième lot, attribué à Maurin, Audégisèle et consorts, confronte « d'un côté le lot précédent ». Il a donc pour limite une ligne partant de La Prade, passant par Jarjavaly et suivant le chemin de Jarjavaly à Hautefaye, puis celui d'Hautefaye à Masgrangeas jusqu'au tènement de La Combe, au-dessous du Signal.

« Par devant », c'est-à-dire du côté qui fait face à Royère, « la limite de ce lot vient de Royère et du marais où est la source de la fontaine Varatum ». Remarquons qu'en cet endroit du texte on ne parle pas du monastère, on dit simplement Rovaria : cela donnerait à croire qu'à cette époque, indépendamment du monastère, il existait en ce lieu une bourgade. Le marais où est la source de la fontaine Varatum est l'immense marais dépendant d'Orladeix, de Royère et d'Hautefaye, connu sous le nom de Ribière de l'Etang, parce que jadis il s'y trouvait trois étangs, dont un seul existe aujourd'hui. Cette source, assez considérable, sort de terre près de l'ancien chemin de Royère à Peyrat, au-dessous du lieu dit Fontchaud, dont nous avons parlé en circonscrivant le premier lot. La limite, venant de Royère, passait donc à cette fontaine et aboutissait à Fontchaud, où elle faisait le coude dont il a été question.

« De là s'avançant dans la direction du marais situé au-dessus de Salmagnaria jusqu'à concurrence de huit arpents ». Partant de Fontchaud, le troisième lot avait donc pour limite commune avec le premier lot le chemin de Masgrangeas à Hautefaye jusqu'au sommet de la montagne, au-dessus du grand marais des Bordes (Salmagnaria).

« De l'autre côté, en suivant le dit ruisseau de Varation jusqu'au territoire de Vallières ». Cette dernière limite ne présente aucune difficulté. Le ruisseau Varatione, sortant de la fontaine Varatum,

est le ruisseau qui porte successivement les noms de ruisseau de l'Etang, ruisseau d'Hautefaye et ruisseau de La Mazure. Il servait de limite orientale au troisième lot jusqu'au territoire de Vallières, aujourd'hui territoire de la commune de Saint-Pierre-le-Bost.

« Dans ce lot sont englobées les maisons de Concisa, Veterina et Rotaricias ». MM. Julien Havet et Antoine Thomas n'hésitent pas à identifier Véterina avec Verdinas et Rotaricias avec Roudersas.

Dans le terrain que nous venons de circonscrire, les seuls villages existant sont : Hautefaye, Roudersas, Verdinas, et en face de ce dernier Peumioux. On ne peut guère douter que Veterina et Rotaricias s'appliquent à Verdinas et à Roudersas. Concisa est plus difficile à retrouver. Néanmoins, nous croyons que ce nom s'applique à Peumioux, village situé dans une *conche*, en face de Verdinas, et qui était en Limousin. Hautefaye, par sa situation, répugne au nom de Concisa, et d'ailleurs tout nous porte à croire que Hautefaye représente le village de Fornolus. Sur la portion restée indivise, proche du monastère de Royère, il a été prélevé pour être ajouté au premier lot attribué à la dame Teudila, tout ce qui se trouve entre le Varacion et l'autre ruisseau qui vient du monastère, ensemble les bois et les terres cultivées, soit 600 arpents. » Dans un premier partage, les parties avaient laissé dans l'indivision un lot assez considérable; dans celui qui nous occupe, on partage ce lot indivis. Nous avons reconnu que le Varation était le ruisseau de l'Etang ou d'Hautefaye; l'autre ruisseau qui vient du monastère est le petit ruisseau de la Malessange, qui sort de la source ou pêcherie Sainte-Marie, joignant La Motte, emplacement du monastère, et va se jeter dans le ruisseau d'Hautefaye, près de la chaussée de l'étang de même nom.

Cette attribution comprend donc les terrains sis entre les deux ruisseaux; elle comprend en outre des bois et terres cultivées. Les terres cultivées seraient celles dites champs de Saint-Germain, au-dessus de La Motte; les bois seraient les bois de La Malessange et les bois de Royère ou des Sagnes, qui, à cette époque, devaient s'étendre jusqu'à Fontchaud et garnir même toute la partie orientale du Puy-de-Charvaud. Pour que ce complément joignit le premier lot, il fallait que les bois s'étendissent alors au moins jusqu'à Fontchaud. Tout porte à croire que leur étendue était encore plus considérable. « Le dit Audégisèle a reçu le reste, soit 220 arpents, attribués aux susdits et joints à leurs lots entre les dits ruisseaux... jusqu'à Rotaricias. »

Puisque Teudila avait reçu tout ce qui se trouvait entre le Varation et le ruisseau du monastère, il ne restait plus rien pour Audégisèle. Le ruisseau du monastère ne va pas jusqu'à Roudersas, il se confond avec le Varation au-dessous d'Hautefaye. D'un autre

côté, Maurin, Audégisèle et consorts, ayant déjà reçu dans leur lot tout ce qui se trouvait à l'occident du ruisseau de la Mazure, on ne pouvait leur attribuer à nouveau les terrains situés entre le ruisseau de la Mazure et celui de Roudersas. Nous croyons donc que les 220 arpents attribués à Audégisèle représentent le terrain situé entre le ruisseau de la Mazure et le ruisseau de Prugnolas, qui se réunissent au-dessous de l'étang de Prugnolas, presque en face de Roudersas.

« Comme le lot dudit Maurin se trouvait trop étendu dans la direction du territoire de Vallières, là où était la ferme de Recisole, qui avait reçu 8 sogæ, les susdits ont rétrocédé à la dame Teudila, proche du village de Fornolus, la ferme où avait habité leur esclave Bitus ». La ferme de Recisole, près du territoire de Vallières, pourrait être Beauvais. Quant à celle de Bitus, nous croyons qu'elle pouvait être située à Combeyroux, tènement entre Hautefaye et Orladeix, où l'on trouve quelques traces de construction remontant à une époque fort ancienne.

On y a recueilli quelques fragments d'instruments agricoles assez primitifs.

NOTE.

La matrone Theodila possédait d'autres terres dans nos parages. Aux termes d'un autre titre latin, daté à Saint-Denis du 20 avril 627, qui se trouve également à la Bibliothèque nationale, Theodila fit donation à l'abbaye de Saint-Denis du village nommé Peyrat (auj. Peyrat-le-Château), en pays Limousin, avec les maisons, les bâtiments ruraux, les terres, les prés, les pacages, les bois, les étangs, les cours d'eau, avec tout son territoire et, en un mot, de tout ce qu'elle possédait au dit lieu de Peyrat (*Volo etiam esse donatum villa quo cognominatur Patriago, quæ est in pago Leuragino, cum domibus, mancipiis, terris, pratis, pascuis, silvis, aquis aquarum re decursibus, cum termino suo vel quodcumque in suprascripto loco habere videor*).

Remarquons que jusqu'à la Révolution, on trouve à Peyrat-le-Château un bénéfice ecclésiastique portant le nom de prieuré de Saint-Denis, et possédant les meilleurs héritages des abords de la ville (1).

Zénon TOUMIEUX.

(1) Ce n'est pas seulement « un bénéfice », mais une église dédiée à saint Denis qu'il y avait à Peyrat-le-Château, au moyen-âge. En 1321, Jeanne de la Marche, dame du lieu et de Pontarion, ratifie et confirme par son testament la fondation d'une chapellenie en l'honneur de saint Louis, roi, dans l'église de *Saint-Denis de Peyrat* (Bibl. nat., *Cabinet des titres*, dossier *Mortemer*).

(Note de M. A. Thomas).

LES ANCIENNES FORGES DU LIMOUSIN

Dans le riche chartrier de M. le comte de Montbron, au château de Chauffaille, nous avons trouvé, pour le XVIIIe siècle, l'exposé ci-après concernant les forges de notre contrée :

Mémoire sur les forges du Limousin et représentations à Mgr l'Intendant.

Monseigneur, les propriétaires des forges du Limousin étant informés que vous avez demandé à MM. vos subdélégués des éclaircissements détaillés des forges et fourneaux de cette province, ont cru devoir avoir l'honneur de vous présenter, Monseigneur, un mémoire sur ce sujet.

Il est certain que les forges et fourneaux du Limousin sont les plus médiocres du royaume, à cause de l'éloignement des mines et castine, et de la cherté du bois qui devient plus rare chaque année. On n'a jamais trouvé de corps de mine de fer en Limousin : il s'en trouve quelques morceaux détachés dans les paroisses d'Ayen et de Saint-Robert (et Ferrières) fort éloignées des forges; mais toute la mine qu'on y *ramasse,* feroit à peine 10 milliers de fer chaque année. Il faut, par conséquent, que les maîtres de forge fassent venir leur mine du Périgord, où ils l'achètent fort cher.

« C'est un fait constant sur l'aveü de tous les m^es de forge qui achètent des mines creusées à Ixideuil et des ouvriers qui les fondent, que la fondue de cette mine, malgré la médiocrité de la mesure, rent de 28 à 30 milliers de fonte.

» Une fondue de mine ne couteroit en la payant comptant que 360 (*lisez livres*) de 20 sous chaqune)..... 360 liv.

» Pour la faire voiturer d'Ixideuil icy (à Chaufaille) il n'en couteroit au plus que..... ..... 275 »

» Pour fondre cette fondue de mine, il faut 80 charges de charbon à 4 fr..... 320 »

A reporter..... .. 955 liv.

Report	955	liv.
» Il faut aussi 30 bacs de castine	30	»
» Salaire des ouvriers	38	»
» *Vin* et ustancilles qu'on leur donne	8	»
» Pour partye des frais pour faire l'ouvrage ou echaufer le fourneau	20	»
» Cette fondüe de mines *creusées* rendroit donc 28 milliers de fonte revenant à 38 fr. et 10 sols le millier.	1051	»

» Une fondüe de mines *ramassées* réduite en fonte coûte 1068 liv. car elle n'en rend que 25 milliers, revenant à 42 liv. 14 sols le millier. En effet, une fondüe de mines ramassées, portée ici, coûte

	550	liv.
» Il faut pour la fondre 100 charges de charbon 4 liv.	400	»
» 40 bacs de castine	40	»
» Salaire des ouvriers	48	»
» Vin et ustancilles	10	»
» Frais comme dessus	20	»
» TOTAL	1068	»

» La fonte de mines *ramassées* coûte 4 liv. 4 sols par milliers plus que celle faite de mine *creusée* à Ixideuil; et pour fondre une fondüe de mine ramassée rendant 250 milliers de fonte, il faut 100 jours; et avec la mine d'Ixideuil 75 jours. On perd le profit qu'on fairoit par le battage pendant 25 jours, y ayant rarement suffisamment d'eau pour fournir au fourneau et à la forge. — On gagne cependant de faire une fonte de qualité supérieure, à mêler de la ramassée à la mine creusée.

» Les forges qui sont situées près des frontières du Périgord, comme celle qui sont dans les paroisses de Paysac (Dordogne), Savignac (-Lédrier), Saint-Mémy (Dordogne), toutes trois en aval de Ségur), n'étant éloignées que de 3 à 4 lieües des mines, en reçoivent assez facilement; mais elles ne peuvent profiter de cet avantage, parce que le bois est très rare et très cher dans ce canton. [Il faut naturellement en rabattre, car M. du Burguet de Chauffaille, qui écrivait à l'occasion de la marque projetée sur la fonte, usait là, pour ses co-intéressés, de son droit de légitime défense vis-à-vis du fisc. Tout était, au contraire, plantureuses forêts vers Saint-Yrieix-la-Perche et Coussac, quand il s'est agi de nous enlever la voie ferrée Limoges-Uzerche]. De sorte qu'elles ne peuvent faire que de petits fondages. « Les autres forges étant plus éloignées des frontières du Périgord, sont conséquemment plus éloignées des mines, telles que celles de Bessous, Les Béges (assez voisines : la

2° est de la commune de La Roche-l'Abeille), Chauffaille (Coussac), La Grénerie (Salon) et Miallet (Orgnac), qui sont éloignées depuis 5 jusqu'à 9 lieües des mines, ne peuvent faire de fondage que tous les 2 ou 3 ans, malgré l'activité des maîtres de forge pour se procurer des mines et de la castine, à cause des difficultés des chemins, impraticables pendant 5 mois de l'année, et des voitures (au sens latin) qui ne peuvent se faire qu'à dos de mulet et par des entrepôts. Chacun de ces petits fondages rend ordinairement de 150 à 200 miliers de fonte (1).

« Il n'y a actuellement en Limousin que 10 fourneaux où il se fait des fondages, qui sont ceux de Savignac, Payssac, Malerbaud, Faye (près St-Yrieix-la-Perche), Bort (probablement près Saint-Yrieix), Bessous, Les Béges, Chaufaille, La Grénerie et Miallet. On est même forcé de tirer des pierres de brasier du Périgord pour chaque fondage.

» Les fourneaux rendent si peu en Limousin, que, de mémoire d'homme, on en a abandonné 5 dont il ne reste que masures; qui sont ceux de La Jalignie, Bolange, [1664, Isabeau Doneves veuve de *feu* — c'est-à-dire décédé récemment par opposition à *défunt*, mort depuis longtemps — Michel Michiallet s^r de Boyron, d^t à la forge de Bollange (Coussac). — 1788, le s^r Gondinet a des forges en la paroisse Saint-Pierre dans Saint-Yrieix (fonds Bosvieux, L. 32.)] Marsaguet, La Forge-Neuve et Cherchaud (toutes près Coussac ou Montgibaud).

» Indépendamment des dix forges où il y des fourneaux, il y en a encore 19 autres où l'on affine et bat le fer, qui sont celles de l'Etang de Baudy (commune de Saint-Yrieix-la-Perche), de l'Etang-Dernier, de Bolange, de Marsaguet [(Coussac-Bonneval, Hte-Vienne) 1672, 27 juin, Michel d'Ardoneau, écuyer, sieur du Cheyron, habitant de la forge basse et ayant la forge haute de Marsaguet], de La Serrerie (Coussac), de Chabrenas (Meuzac), de la Forge-Neuve, de Chamvert [(La Porcherie). — Il y eut de bonnes forges à fers durs, dit la Monogr. du canton de Châteauneuf-la-Forêt, par M. l'abbé Lecler, au Pont-les-Deux-Eaux (Saint-Méard près La Croisille, Haute-Vienne), à La Garde, à Jarige, à Pissac (Beyssenac), au Peyrat, au moulin du Gô (du Gué), à Miremont, [(Peyzac), 1789 au s^r de Fénis de Saint-Victour et associés] à Colom,

(1) D'après un titre de M. de Nussac, « le chemin du Bourbonais en » Périgord, est impraticable aux abords de Pompadour du côté d'Uzerche, » en 1792, et on est néanmoins obligé d'y passer pour la communication » du Bas-Limousin, du Périgord et des forges dont Tulle tire une grande » provision de fer (Chaufaille) pour les manufactures des canons ».

à L'Essard, à Tavaux [(Dournazac), aux Jésuites de Limoges et à Firbeix.

» Quelques-unes de ces forges et fourneaux appartiennent à de grands seigneurs, les autres à des gentilshommes de la province ou gens vivant noblement. [Nos verreries de Camps, sur la Cère, anoblirent, notamment les de Colomb.] La majeure partie de ces forges est affermée; le prix du bail roule « de 200 à 400 liv. », et les propriétaires payent les vingtièmes et sont obligés de faire les grosses réparations qui absorbent souvent au delà du prix du bail. Les fermiers ne sont tenus qu'aux réparations locatives, et à payer la taille imposée sur la forge, qui monte souvent presque autant que le prix de l'afferme.

» ... On voit clairement par ce détail que si on mettait de nouvelles charges sur les forges et fourneaux du Limousin, les propriétaires seroient forcés de les abandonner. Ce commerce est si ingrat dans cette province qu'on offre de prouver que la moitié des maîtres de forge décédés depuis quarante ans sont morts insolvables : on ignore qu'aucun d'eux ait fait la moindre fortune. Il est cependant très avantageux à la province d'être ainsi approvisionnée de fer sur place, à meilleur compte, et dont il occupe les habitans durant l'hyver.

» Il a été proposé plusieurs fois au Conseil d'établir en Limousin un droit de marque sur le fer, mais les frais de régie excéderaient le rapport au roi.

» Les exposants ont l'honneur de supplier M. l'Intendant d'avoir la bonté de représenter leurs raisons. Son amour pour la justice, son zèle pour le bien de la généralité, dont les colons ne seroient pas en état d'acheter le fer à un plus haut prix, leur font espérer qu'il ne leur refusera pas ses faveurs. »

Nous pouvons compléter la liste fournie par notre document, à l'aide de notes prises par nous aux archives de la préfecture d'Angoulême. L'ÉLECTION DE CONFOLENS, généralité de Poitiers, en 1785, comprend :

Rochechouard-Biennat : Une forge en ruines, en Limousin, sur la Gore.

Champagnac : Deux forges à fer, point de fourneau à fonte.

Chéronac : Une forge à fer au Buisson et une à Persoulas.

Cussac : Plusieurs forges à fer.

Maisonnais : A Raud, une petite forge à fer battu sur la Tardoire.

Marval : Trois forges à fer en exercice, et trois abandonnées.

Oradour-sur-Glane : Une petite papeterie, trois petites poteries, un moulin à foulon et cinq à grain.

Oradour-sur-Vayres : 540 feux, 2,000 communiants, et il y a 1,000 enfants depuis la mamelle jusqu'à quatorze ans. Emigrations d'ouvriers allant moissonner trois mois en Berry. Six moulins, quatre tuileries.

1° *Pensol :* Pays montagneux, marécageux ; les terres sont hardilleuses (en vieux franc. *ardille :* argile), peu sont bonnes à blé. — 2° Pensol *en Poitou*, forges de Jacques, en ruines.

St-Jean-sur-Gorre : Les gens exportent du sel à dos de mulet.

St-Jean de Vayres : id. et ils repartent pour l'Angoumois chargés de blé. — Entrepôt de sel.

St Martial : On émigre à la maçonnerie.

St-Mathieu : Deux forges à fer, deux moulins ; produits : force châtaignes, des *pommes de terre* et du bigarot ou blé d'Espagne. Mortalité sur porcs, sans cause connue.

Marval, en *Poitou* (par oppos. à la partie limousine de Marval) : forges au Mas-Bertier, à L'Espinassie, à Ballerand, au Teillou, à la Chautrandie, à Branterrias, en Limousin (aujourd'hui Beautarias, près La Chapelle-Montbrandeix).

St-Mathieu, en *Poitou :* Forge de la grande et petite Couade.

Altavaux, 1769 (d'après les vieux titres de M. le comte de Montbron, au château de Montagrier, près Bellac) : forge à fer composée d'un marteau et deux raffineries *(sic)*, et maison dite la Forge-Vieille, sur la Dronne, près du chemin de Châlus aux Bordes.]

J.-B. CHAMPEVAL.

LA SÉNÉCHAUSSÉE DE LA MARCHE

Les premiers sénéchaux de la Marche furent institués à la fin du XIIe siècle, sous la domination des princes anglais. Peu après, les Lusignan complétèrent l'organisation judiciaire du comté par la création des châtellenies de Guéret, de Felletin, d'Aubusson, d'Ahun, de Crozant, de Drouille et du Dognon. Tribunal d'appel avant tout, la sénéchaussée tenait primitivement ses assises dans les différentes châtellenies de son ressort. En vertu d'un édit du mois de mars 1514, vérifié au parlement le 30 avril 1515, les audiences de la sénéchaussée de la Marche cessèrent d'être ambulatoires, pour se tenir exclusivement à Guéret. Ce fut seulement alors que cette ville, malgré les prétentions de Felletin, devint la capitale de la province. On voit cependant la cour sénéchale siéger à Aubusson le 26 septembre 1519.

Cette exception fut sans doute motivée par la nécessité de procéder à une enquête sur les lieux même où s'était produit le différend. On connaît un certain nombre d'enquêtes faites par la sénéchaussée de Guéret à Aubusson. La plus importante fut celle du 6 novembre 1566, contenant l'examen de nombreux témoins, à l'occasion de la rénovation des privilèges communaux. L'édit de Louis XIII, du mois de janvier 1636, portant création du présidial de Guéret, opéra une fusion entre les nouvelles charges du présidial et celles de la sénéchaussée. Les enquêtes se firent dès lors par ordonnance du présidial qui déléguait, à cet effet, un officier de l'élection.

Les actes de la sénéchaussée de la Marche antérieurs au XVIe siècle sont peu nombreux. M. A. Thomas a publié récemment un intéressant plumitif d'audience de cette juridiction tenue à Aubusson en 1462 (1). Nous avons retrouvé, de notre côté, une pièce

(1) *Mémoires de la Soc. des sciences nat. de la Creuse*, année 1891, p. 219 et suiv.

de même nature, de l'année 1492. Un procès, à l'occasion des droits d'usage dans le grand bois de la Seauve, était alors pendant « par devant Mgr le garde de la Marche *au siège d'Aubusson* (1), entre noble homme Jehan Daunot, écuyer, seigneur de Villefort et de la Seauve, appellant du châtelain d'Aubusson, et les habitans de la Seauve et du Vert (2). » Une transaction en forme de jugement intervint « en la séance de ladite cour de la sénéchaussée », à Aubusson, le 26 décembre 1492. Cet accord fut rédigé par Pierre Rengaud, notaire et juré de la chancellerie du comté, approuvé par le lieutenant du sénéchal et revêtu du sceau de la chancellerie de la Marche.

Notre région, frontière commune de deux peuplades gauloises, était, à l'origine, couverte de bois. Les Gallo-Romains en défrichèrent quelques parties, surtout dans les vallées; mais l'ancien état forestier se reconstitua rapidement après les invasions des barbares. Au moyen âge, de nombreuses concessions de terrains, à cens perpétuel, invitèrent les populations agricoles à cultiver un sol presque sans valeur. Les noms donnés à ces petits centres ruraux, devenus des villages, indiquent l'état primitif des lieux occupés. Ainsi, le nom de la Seauve, dont il va être question, *alias* la Seaulve, synonyme de Sylvain, dérive du latin *Silva* et signifie « forêt ». Saint-Sylvain-de-Bellegarde devient en patois Saint-Seauve : plusieurs autres villages portent ce nom. La vaste côte de Boscaux *(bosco,* bois) qui domine l'ancien prieuré de Blessac, aujourd'hui dénudée, était couverte de futaies en 1229. Le bourg voisin de Saint-Marc-à-Frongier, le village de Frongier (de *frons, frondis),* lieux placés dans une contrée émaillée de bois et de verdure. Les noms des villages le Vert, Arfeuille. Forêt, etc. sont également significatifs.

D'après un procès-verbal dressé par le grand-maître des Eaux et Forêts de France, les forêts de la châtellenie d'Aubusson contenaient encore, en 1602, 2,910 arpents, soit environ 1,484 hectares (3). Il est vrai que le sous-préfet d'Aubusson pouvait écrire, en brumaire an XIII : « La quantité de bois qui existait autrefois dans cet arrondissement est de beaucoup diminuée. Il en a été

(1) Cette expression indique suffisamment que le garde de la Marche tenait à Aubusson l'audience de la sénéchaussée du 26 décembre 1492.

(2) La Seauve et le Verd, village de la commune de Vallière, canton de Felletin (Creuse).

(3) M. A. Leroux, *Extraits d'une Histoire de la Marche,* par Pierre Robert du Dorat; — *Mémoires de la Soc. des sc. nat. et arch. de la Creuse,* année 1891, p. 172.

considérablement détruit pendant la Révolution et on n'aperçoit aucune amélioration pour l'avenir, car nulle part on ne fait ni semis, ni plantations. »

Le droit d'usage dans les forêts primitives était un droit en quelque sorte naturel. Un passage de la *Vie de saint-Pardoux*, premier abbé du monastère de Guéret, constate son existence en Limousin au VIIIe siècle, c'est-à-dire antérieurement à la féodalité. Plus tard ce droit fut limité par les seigneurs laïques ou ecclésiastiques, qui le concédèrent soit gratuitement, soit à titre onéreux. On le trouve stipulé dans une foule de chartes en termes à peu près identiques. « Le seigneur nous donne le droit de chauffage dans la forêt et celui de prendre du bois de haute futaie pour servir à nos bâtiments et autre chose propre et utile. Il nous est pourtant défendu d'en faire trafic ny pour vente, ny pour don, ny pour ouvrage à vendre. Le même seigneur et ses descendants peuvent vendre les bois de cette forêt nonobstant nos privilèges accordés ci-dessus, en nous laissant les taillis pour notre usage prescrit ci-dessus... et pour notre chauffage nous pourrons en prendre certains sur pied et vivants (1). »

Au XVe siècle commença la réaction contre les franchises locales. L'état forestier primitif se trouvait profondément modifié à la suite de défrichements successifs. Les actes de concession étaient altérés ou perdus et les droits consacrés par la coutume furent l'objet des revendications seigneuriales. Il est juste de remarquer que la cour sénéchale et les juges châtelains eux-mêmes furent loin de favoriser ces empiétements. C'est ainsi qu'à une époque indéterminée, mais que l'on peut placer au milieu du XVe siècle, les habitants de la franchise d'Aubusson furent inquiétés dans l'exercice des droits d'usage. Les consuls protestèrent et ils obtinrent gain de cause du juge châtelain. Il ne fut pas fait appel de cette sentence, qui passa à l'état de chose jugée.

Néanmoins, le procureur fiscal d'Anne de France, comtesse de la Marche, se crut autorisé à défendre aux habitants d'Aubusson de continuer l'usage et le pacage dans les bois de la seigneurie. En présence de l'opposition des consuls, le différend fut porté devant la sénéchaussée de Guéret. Le lieutenant général, Jacques Menron, eut le courage de résister au mandataire de la fille de Louis XI. Le 26 septembre 1519, aux assises générales de la sénéchaussée, « au lieu et chastel d'Aubusson », il rendit un arrêt par lequel les droits

(1) Reconnaissance donnée par les habitants de la Borne à leur seigneur, Ranulfe d'Aubusson, en janvier 1465, copie faite pour le duc de La Feuillade.

de la communauté aubussonnaise furent reconnus et fixés définitivement.

Vers 1430, damoiselle Jeanne Desmotier était dame de la Seauve. Ses tenanciers prétendaient avoir obtenu d'elle les droits d'usage et de pacage dans la forêt seigneuriale. Jean Daunot ou Daumot, écuyer, seigneur de Villefort et de la Seauve en 1492, ne reconnut pas cette concession; mais un jugement de la châtellenie d'Aubusson (1) fut favorable aux habitants de la Seauve et à ceux du Verd, village voisin. Sur l'appel de Jean Daunot, la sénéchaussée termina le différend par la transaction que nous reproduisons plus loin, d'après une copie du XVIIIe siècle. Dans cet acte intervient Dauphine Rochette ou Rouchette (2), épouse d'Antoine, fils de Jean Daunot. Ce dernier était mort en 1506 et son fils lui avait succédé en qualité de seigneur de la Seaulve et de Villefort. *(Noms féodaux.)*

En 1600, divers habitants de la Seauve, du Verd et autres lieux voisins, « tenaient des bâtiments et héritages des dames religieuses du prieuré de Blessac, membre dépendant de l'abbaye de Fontevrault, en tout droit de directe seigneurie, fondalité et condition mortaillable de ce païs et comté de la Marche. » Une autre reconnaissance de l'année 1611 fut renouvelée dans le terrier du prieuré de Blessac, le 3 janvier 1662. Il n'est fait, dans ces documents, aucune mention du droit d'usage. Il paraît, au contraire, que le bois de la Seauve était devenu la propriété exclusive des héritiers de Dauphine Rochette. Une nouvelle contestation existait, au siècle dernier, au sujet de ce bois, comme l'indique une note qui se trouve au dos de la transaction de 1492 : *Ancien titre pour les habitants du village de la Seauve, contre le sieur Fayol de la Rochette.*

Le texte français de cet acte présente une grande analogie avec le français du plumitif d'audience de 1462. On y remarque quelques mots patois et d'autres tombés en désuétude. Nous relèverons dans les notes les détails les plus intéressants.

Cyprien PÉRATHON.

(1) Jean et Jacques Froment furent successivement châtelains d'Aubusson, de 1475 à 1517.

(2) Jehan Rouchette était seigneur de Croze, près Felletin, avant l'année 1462. — Charles Rochette, écuyer, seigneur des Hoteix, en Marche, en 1557.

TRANSACTION.

26 décembre 1492.

A tous ceux qui ces présentes lettres verront et oueront, Jehan Chardillent (1), licencié ez-lois, conseiller du roy notre sire et chancelier de la comté de la Marche, salut en Notre Seigneur.

Sçavoir faisons que comme procès soit meu et pendant par devant Monseigneur le garde de la Marche (2) au siège d'Aubusson par appel, entre noble homme Jean Daunot, écuyer, seigneur de Villefort et de la Seauve, appellant du châtelain d'Aubusson, d'une partie; et Philippe, fille de feu Martin de la Seauve, Anthoine et Jeanneton, enfans de feu Anthoine Chalost; messire Gabriel, prêtre; George, Jean, Jean et Anthoine, enfans de feu Jean Nebot (3) du Vert; Léonard, Jeannette, Vallérie et Legier, enfans de feue Jeanneton Tolost; Pierre et Marien, enfans de feu Peyrot du Vert, comme ayant repris le procès par le décès de feu Mathieu de la Seauve; Jean Nebot, Jean Nebot, Anthoine Tolost, Pierre Peyreau, gendre, de la Seauve, leur père, et aussi Messire Jean Nebot, prêtre, habitant du dit lieu de la Seauve, paroisse de Vallière, intimés d'autre partie, sur ce que les dits intimés habitans de la Seauve, que à titre de baillele (4) et assence perpétuelle faite à feu Jean du Vert, leur ayeul, par feue damoiselle Jeanne Des Motier, en son vivant dame du dit lieu de la Seauve;

Ils ont droit d'usage au grand bois de la Seauve, comme tenanciers du dit lieu et village de la Seauve, et pour la fermeté d'icelluy, confrontant d'une partye aux terres de la Seauve, d'autre partye et de dessus, aux paschiers du Vert; d'autre partye et des deux bouts, aux paschiers communs de la Seauve : c'est à sçavoir, de prendre bois pour bastir et édiffier en et sur le lieu de la Seauve,

(1) Lire : Chardebœuf. — Jean Chardebœuf, conseiller du roy, maître des requêtes de son hôtel, fut, en l'an 1492, chancelier de la Marche. Il est désigné dans les titres latins de l'époque sous le nom de *Joannes Carnis bovis*. (JOULLIETTON, *Hist. de la Marche*, t. II, p. 248.) Anne de Chardebœuf épousa Barthélemy Rebière, tige de la famille Rebière de Cessac. Elle était veuve lorsqu'elle mourut fort âgée au Dorat, le 20 juin 1585. Elle pouvait être la fille du chancelier de la Marche.

(2) Le garde de la Marche était le lieutenant du sénéchal.

(3) Ce nom de famille, assez commun dans notre contrée, dérive du latin *nepos*. Sa forme patoise est *nebou*, en français *neveu*, provençal *nebot*.

(4) Ancien terme de droit : bail fait pour un temps convenu.

clore leurs héritages, pour leur chauffage de tout bois tombé par fortune de vent ou autrement et autre bois mort et mort bois, boulaux, trimants, vergniaux (1) et courrelez, et aussi pour l'agriculture du dit lieu de tous autres arbres non morts qui ne portent point, d'y mener paistre et pasturager leurs bestiaux gros et menu et le pascage de leurs pourceaux ;

Et disoient aussi avoir joui du dit droit et titre et en avoir été en bonne possession et saisine; mais le dit écuyer à leur dit titre et possession les auroit empeschés, pourquoy la cause en auroit été pendante par devant le chastelain d'Aubusson, comme juge ordinaire.

Le dit écuyer, seigneur de la Seauve, disoit au contraire que les dits intimés tenanciers de la Seauve, ses hommes, ne ont cause ny raison de prétendre le dit droit qu'ils demandent, et avoir eu bonne et juste cause de les empescher, et ne devoient être ouïs à se dire user du dit droit d'usage qu'ils n'avoient jamais usé envers et consentement du dit écuyer, ny dud. usage ne scauroient montrer aucun titre et aucune possession ou leurs prédécesseurs en auroient une ayant été à icelluy (délivrée) ou autres promesses, faculté que le dit écuyer leur auroit baillée, ou sans son exprès consentement du dit écuyer, que ne demeurant point sur son domaine de la Seauve, mais demeurant au lieu et domaine de Villefort (2), qui est loin de là, qui à ce moyen pouvoient appliquer à eux la dite jouissance pourquoy cessant en cause et matière de les empescher et troubler en la dite jouissance.

En ce, pour obvier au plus pressé et pour nourrir paix, amour, dilection, concorde, amitié et patience entre led. écuyer et ses les dits hommes, par le moyen de leurs parents, amis et bienveillance de leurs dits débats, question et procès, ont et se sont été d'accord

(1) Du celtique *vern*. Syn. Vergne ou aulne, arbre qui se plante d'ordinaire le long des ruisseaux. — J'ignore ce qu'il faut entendre par *trimants* et *courrelez*.

(2) Le château de Villefort, autrefois paroisse de Moutier-Rozeille, aujourd'hui commune de Sainte-Feyre-la-Montagne, fut construit, vers la fin du XVIe siècle, par un membre de la famille Morin d'Arfeuille, dont on voit encore les armes sur une pierre de cheminée. Le 23 août 1610, il appartenait à noble Lyonide Fourton, écuyer, époux de Marguerite d'Arfeuille; — le 12 mai 1681, à noble Jean Tarraveau, sieur de Pourcheyroux, avocat en parlement, ancien lieutenant de la châtellenie d'Aubusson, qui y résidait. Il avait épousé Catherine d'Arfeuille. — Le 25 mars 1721, il appartenait à Mlle Marie-Rose de Miomandre, dite Mademoiselle de Villefort ; — en 1770, à M. Coullaudon de Villars, gentilhomme servant de la table du roi. — La veuve de ce dernier a vendu le château de Villefort, en 1842, au collège de Felletin, qui le possède actuellement.

et d'appointement comme s'en suit, en la séance de la dite cour de la sénéchaussée, par devant notre bien amé Pierre Rengard, clerc, notaire et juré de la chancellerie de la comté de la Marche, auquel nous avons commis notre force et pouvoir.

Personnellement estably, noble homme Jean Daunot, écuyer, seigneur du dit Villefort et de la Seauve; Antoine Daunot, écuyer, son fils, du congé, licence et amitié de son dit père; damoiselle Dauphine Rouchette, femme du dit Antoine, du congé, licence et amitié de son dit mary, lesquelles licence et amitié leur ont été baillées et octroyées quant à faire et passer ces présentes, appointements et accords, et un et chascun d'eux partant et que chascun touche et peut toucher pour eux, leurs hoirs et successeurs, d'une part; et Messire Jean Nebot, prêtre; Antoine Palot, tant pour luy que prenant en main pour Jean, son frère, et Françoise, son mary absent; Martial, fils à feu Peyrot, Tholost; Antoine Dessaudun; Phelippe, sa femme, du congé, licence et amitié de son mary; Jeanne Tholost, tant pour luy que prenant en main pour Léonard, son frère, et autres ses comparsonniers absents, comme Legier et Antoine, ses frères; Jean du Vert, fils à feu Jean Nebot du Vert et tant pour luy que prenant en main pour messire Gabriel, prêtre, George Lemeunier, Jean, Jean et Antoine, ses frères absents; Jean Nebot du Vert, tant pour luy que prenant en main pour Léonard, son frère, et autres ses comparsonniers absents (1), esquelz absents et chascun d'eux lez dessus ont promis faire ratiffier et avoir agréable le présent accord et appointement sous la expresse hypothèque, obligation de tous et chascuns leurs biens quellesconques, aussy pour eux, leurs hoirs et successeurs présents et avenir quellesconques, d'autre part;

Lesquelles parties, de leurs bons grés, pure et franche volonté, non séduits, non retenus, non plus forcés en aucune manière, mais comme bien pourveu et conseillé en ce fait, comme disoient, ont reconnu et confessé, reconnaissent et confessent par ces présentes avoir donnée baines (2) et limites, ont fait partir et boiner le dit bois par les tesnements cy-dessous escrit et du consentement des dites parties. C'est à scavoir qu'il a été mis une baine au bout de la charrière qui va du lieu de la Seauve au dit bois du côté de main droite, et d'illec tirant à une autre baine à l'entrée de la Cha-

(1) Ces absents étaient sans doute des ouvriers maçons exerçant leur profession hors de la province. Il faut en conclure qu'au xve siècle l'habitude de l'émigration était entrée dans les mœurs des populations rurales de la Haute-Marche.

(2) Pour borne, borner.

na ilhe (1) *sive* chemin ancien, qui est du cotté, repart de la le chemin nouveau vers le soleil levant, tirant le fond du chemin vieux et chanailhe jusqu'à l'issue du dit chemin vieux qui est près de leur issue. Du dit baine et descendant jusqu'au perier qui est près des chemins qui font croix tirant de la Seauve à la Borne, de Margniot à Vialle, passant sous le dit bois, entre le dit bois et lieux dont les pierres qui font les tesnements ez dites baines sont rompues l'une et l'autre. Depuis lesquelles bornes et chemin vieux ou chanailhe et vers les champs appellés les Remailles descend de pré Roffy et du cotté devers soleil levant, icelluy bois est réservé et demeurera ez dits habitans du Vert et ez leurs perpétuellement pour en faire et disposer à leur volonté comme de leur propre chose, sans que les dits écuyers et demoiselle y puissent rien demander et aux dits écuyers et demoiselle est et sera et demeurera l'autre partie du dit bois depuis les dites bornes charnailhe ou chemin vieux tirant devers soleil couchant vers le mazeau et paschier de las gouilhas (2), sans que les dits habitans de la Seauve et du Vert ny les leurs cy-après, ny au temps avenir puissent demander aucune chose de la part des dits écuyers et demoiselle.

Item. A été plus dit et accordé entre les partyes qu'eux et chascun d'eux et tant les dits écuyers et demoiselle que ceux avenir, que aussy les dits habitans de la Seauve et les leurs perpétuellement menneront paistre, pasturager leur bestail gros et menu par tous les dits bois, tant de la part des dits écuyer et demoiselle que de la part des dits hommes, sans que les uns ennuyent les autres, et aussy en pascage de pourceaux et tout selon le contenu en certain autre appointement que sur celui fait entre les dites parties comme ils ont dit.

Item. A été plus dit et accordé que si les dites parties ou aucune d'elles coupaient du dit bois et le mettoient et le convertissoient en bois revenant, ils le pourroient clore et tenir défensable les uns envers les autres, le temps accoutumé de la Marche (3).

Item. A été plus dit que sy ceux du Vert quittoient l'héritage de

(1) Rapprocher cette expression de *Charnailhas*, forme patoise du nom de Chénérailles (on écrivait *Chanalhelhas* en 1265), ville ancienne située sur le parcours de la voie romaine d'Ahun à Evaux.

(2) *Syn.* endroit humide et marécageux. Ce mot est encore vulgairement employé de nos jours.

(3) On voit que la publication de la Coutume de la Marche, en 1521, ne fut que la confirmation des anciens usages et la consécration d'une législation antérieure et mal définie.

la Seauve, ils quitteroient pareillement leur part du bois et n'y auroient aucun droit et ont plus promis et seront tenus les dits de la Seauve et du Vert payer et porter les amendes tant de la châtellenie que de la sénéchaussée et quitte de dépans les uns envers les autres. Et pour ainsy ont promis et juré les dites parties et chascune d'elles par leur foy et serment baillé en la main du dit juré et notaire et sous la expresse hypothèque et obligation de tous et chascuns leurs biens, meubles et immeubles présents et à venir quelconques, toutes et chascune les choses dessus dittes et en ces presentes lettres d'accord et d'appointement contenues et déclarées, tenir, entendre et garder et observer sans jamais venir ny faire venir pour eux et chascun d'eux, ny pour autres ou autres en aucune manière au contraire, et n'ont fait chose ny ne feront pour que ces presentes et le contenu en icelles ne soient de bonne et valable et perpetuelle fermeté, et outre ont promis les dites parties et chascune d'elles de la licence et amitié que dessus et stipulant pour les absents comme dessus, tenir, restituer et rembourser tous intérêts, depans, domages que les parties ou aucune d'elles feroient et soutiendroient pour faute de l'accomplissement et observance des choses des susdittes ou d'aucune d'elles; et ont renoncé et renoncent les dittes parties et chascune d'elles pour eux et leurs hoirs successeurs en leurs dits serments, à toutes et chascune actions, exemption, erreur, fraude, lésion, opposition, appellation, raison et défenses de droit, de fait et de coutume du pays que la teneur, exécution et effet des presentes pourroient retarder ou empêcher en aucune manière et au droit que dite generale renonciation non valloir sy non que précédé plus espéciale et à toutes et chascunes autres renonciations à ce contraires.

Et expressément la dite damoiselle Dauphine Rouchette et la dite Philippe, de la licence donnée de leurs dits marys comme dessus, ont renoncé au bénéfice d'usage *Senatus consul Velleyen* (1) et à l'explicite du pape Adrien (2) et à tout droit introduit ou à introduire en faveur des femmes. Et à tenir, entendre, garder et observer toutes et chascunes les choses dessus et en ces presentes lettres contenues et déclarées, ont voulu et veulent les dites parties et chacune d'elles pour eux et leurs hoirs et successeurs, pouvoir et devoir être jugés, contraints et compellés par prise, vente et exploitation et aliénation de tous et chascuns leurs biens, meu-

(1) Le Sénatus consulte Velleïen relevait les femmes de toute obligation contractée pour autrui, même pour leurs fils.

(2) C'est-à-dire ce qui est formellement énoncé par une bulle du pape Adrien.

bles et immeubles, présents et à venir, quellesconques, comme notre juré et notre notaire nous a relatté par ces presentes toutes et chascunes les choses susdites par devant luy ainsy avoir été faittes, dittes, exposées, lesquelles nous approuvons comme sy avoient été faittes, dittes et passées par devant nous en jugement; et en la stable rellation duquel et à ces presentes le scel de la dite chancellerie avons mis et apposé... de la reserve non mise pour une mise par erreur de l'escrivain. Fait et donné, presents : messire Guillaume Chabros, prêtre, de la Faye; Bastaud, Pierre Bichaud, de Vitrat, et Soubros, de la paroisse de Saint-Marc-à-Frongier ; messire Pierre de Labros, prêtre; François, du dit lieu, clerc, et Martial de Labros, à ce appellés, le vingt-sixième jour de décembre de l'an mil quatre cents quatre-vingt-douze.

Signé : RENGAUD, not^re^.

Collation des présentes a été faite sur une expédition en parchemin signée de Rengaud, notaire, représentée et sur le champ retirée et ces présentes requises par le nommé Dessoudun, demeurant au village de la Seauve, paroisse de Vallière, auquel ces présentes ont été délivrées pour luy valloir et servir ce que de raison. Fait et passé en la ville d'Aubusson, en présence des notaires royaux soussignés, étude de Bertrand, l'un d'eux, le trente may mil sept cents soixante huit, après-midy. Le dit sieur Dessoudun a déclaré ne scavoir signer de ce requis et interpellé.

B. DE SEIGLIÈRE, notaire royal, réservé. BERTRAND, not^re^ royal, R.

Scellé et controllé à Aubusson, le 1er juin 1768. Reçu trente deux sols 6 d.

LES MANUSCRITS DU SÉMINAIRE DE LIMOGES

NOTICE ET CATALOGUE

Peu de personnes, même parmi celles qui ont consulté, pour leurs recherches ou leurs travaux, les manuscrits de la bibliothèque de MM. les Sulpiciens du Grand Séminaire de Limoges, connaissent complètement cette riche et intéressante collection. Comme nos confrères et comme nos prédécesseurs, nous avions eu souvent à recourir, depuis vingt-cinq ans, à quelques-uns des recueils de l'abbé Nadaud et de son continuateur Legros, recueils bien connus de tous les érudits limousins et sans cesse feuilletés avec grand profit par l'un ou par l'autre ; mais, pas plus qu'aux familiers les plus assidus de la bibliothèque du Séminaire, la pensée ne nous était venue d'étendre notre examen à la collection tout entière et de l'étudier dans son ensemble avec quelque soin.

La curiosité nous en prit un jour, il n'y a pas bien longtemps. Grâce à la bienveillance de M. le Supérieur actuel et de MM. les Directeurs de la maison, il nous a été permis, au cours des dernières vacances, de passer un certain nombre d'après midi dans la bibliothèque des manuscrits, et toute facilité nous a été donnée de les étudier. Nous avons mis à profit ces séances, poussées aussi tard que le permettaient les belles journées, encore longues, de la saison, pour dresser, de ce précieux dépôt, avec l'agrément de qui de droit, un catalogue détaillé et complet.

La bibliothèque du Séminaire de Limoges est, on le sait, beaucoup plus riche en ouvrages manuscrits que la bibliothèque communale et qu'aucune des collections publiques ou particulières existant actuellement dans les trois départements : Haute-Vienne, Creuse et Corrèze, qui correspondent, à peu de chose près, à la circonscription de l'ancien diocèse de Limoges. Au reste, si nous exceptons la belle

galerie du château de Bach, près Tulle, à M. Clément-Simon (laquelle contient une grande quantité de documents historiques, mais peu d'ouvrages manuscrits proprement dits), et quelques cabinets d'amateurs comme celui de M. Ch. Nivet-Fontaubert, de Limoges, la plupart des collections particulières de la région ne sont que des chartriers de famille. Quant aux dépôts publics, c'est à peine si les manuscrits énumérés à leurs catalogues (1) méritent une mention. Il faut excepter ceux de la Bibliothèque communale de Limoges, dont plusieurs offrent un réel intérêt. Encore cet établissement n'en possède-t-il que 39. La Bibliothèque des archives de la Haute-Vienne en a 96, mais pour la plupart de peu d'importance (2); la Bibliothèque de la ville de Guéret, 23; celle de Brive, 13. Les manuscrits de la Bibliothèque communale de Tulle n'ont jamais, que nous sachions, fait parler d'eux.

En dehors des ouvrages provenant du Séminaire lui-même, écrits ou donnés soit par les Directeurs, soit par les élèves, soit par des amis de la maison, la collection que nous nous proposons d'étudier ici a été surtout constituée par de nombreuses épaves de la bibliothèque de l'abbé Legros (1744 † 1811), vicaire de la collégiale de Saint-Martial avant la Révolution, vicaire général de Mgr Du Bourg après le rétablissement du culte, mort chanoine de la Cathédrale (3). Legros, mis en possession, après le décès de

(1) Le catalogue des manuscrits des bibliothèques de Brive et de Guéret a été dressé par M. J. de Fréminville; celui des manuscrits des Archives de la Haute-Vienne, par M. Leroux, archiviste.

Nous nous étions chargé, à la demande de M. Ulysse Robert, d'inventorier ceux de la Bibliothèque communale de Limoges.

(2) Ajoutons que la moitié des articles de la bibliothèque des archives provient du Séminaire.

(3) Rappelons, pour être complet, que tous les manuscrits de Nadaud et de Legros ne sont pas au Séminaire de Limoges. La Bibliothèque de la ville possède (n° 30 du catalogue) un *Mémoire* de Nadaud *sur un palais des rois de France de la seconde race* — Jocundiac —, 10 f., avec une épître dédicatoire au comte d'Artois, une note sur les fonds limousins des Archives de Pau, et six lettres de l'auteur, dont l'une est datée, comme le mémoire, du 1er janvier 1775. Les héritiers de M. Auguste Du Boys conservent « six cahiers in-folio », de l'écriture du curé de Teyjac, formant ensemble 480 pages sur « les Hommes illustres du Limousin ». La Société d'Agriculture de Limoges a dans ses archives deux mémoires intéressants de Legros : ils sont intitulés : *Recherches sur l'antiquité et le gisement des mines du Limousin* et *Dissertation sur l'origine, les progrès et la décadence de la langue limousine.* On verra plus loin qu'un cahier relatif à l'histoire des guerres civiles des

l'abbé Nadaud, curé de Teyjac (1712 † 1775), des recueils de copies et des ébauches historiques de l'infatigable érudit, avait recopié une grande partie des documents collectionnés par son prédécesseur, en y ajoutant quantité de textes nouveaux, et rédigé ou tout au moins digéré et préparé en vue d'une rédaction définitive, un certain nombre de mémoires, tels que ses notices sur les abbayes, sur les chapitres, etc.

Les papiers réunis des deux vénérables ecclésiastiques conservaient le butin presque tout entier de l'érudition limousine pendant plus d'un demi-siècle. Après la mort de Legros, sa nièce offrit sa bibliothèque aux Sulpiciens du Séminaire, en les chargeant de dire un certain nombre de messes pour le repos de l'âme de l'excellent chanoine. Ainsi fut acquise par MM. les Directeurs de cet établissement cette précieuse collection dont deux ou trois personnes à peine, à ce moment, soupçonnaient la réelle valeur et l'importance considérable pour l'étude de notre histoire provinciale. Il y a là, en effet, une quantité énorme de matériaux dont la plupart n'ont pas été encore utilisés et dont beaucoup sont inconnus. C'est le passé limousin tout entier : mœurs et institutions, géographie et histoire, hommes et choses, que recèlent ces volumes, fruits du patriotique et persévérant labeur de deux hommes qu'un amour passionné de leur pays anima jusqu'à la fin de leur carrière et dont tout fils pieux de notre province doit saluer le nom avec un sentiment de respectueuse gratitude. A leurs compilations et mémoires étaient joints

XVIe et XVIIe siècles, du même Legros, est aujourd'hui à la bibliothèque de la Société archéologique du Limousin et que M. Tandeau de Marsac, notaire à Paris, possède son *Mémoire pour servir à l'histoire de l'abbaye de Grandmont*, 58 feuillets.

Nous connaissons enfin, dans le cabinet de M. Nivet-Fontaubert : 1° un beau et curieux plan de Limoges, colorié, tout entier de la main de Legros ; 2° un cahier de quatorze feuillets petit in-4°, intitulé : *Histoire de la translation de quelques reliques à Grandmont, faite en l'an 1181, et autres pièces qui y ont rapport, traduite sur l'original en latin* ; à Limoges, chez François Dalesme, imprimeur du clergé, 1790, — manuscrit d'un opuscule qui n'a jamais été imprimé et qui n'est autre chose que la traduction de l'*Itinerarium Fratrum* compris aux deux recueils de Pardoux de la Garde, figurant plus loin ; 3° *La vito de Modame sainto Valerio*, suivie d'une hymne, copie faite par Legros sur un manuscrit du XVIIe siècle ; 4° enfin le procès-verbal d'inventaire des reliques et reliquaires provenant de l'abbaye de Grandmont (4-10 mai 1790) et de la distribution de ces reliques aux diverses églises du diocèse (6 août de la même année). Ce procès-verbal, rédigé par M. Sicelier, directeur du Séminaire des Ordinands et l'abbé Legros, est tout entier de la main de ce dernier.

quelques manuscrits anciens, recueillis et conservés par eux. Tous ces ouvrages ou presque tous se trouvaient renfermés dans une vieille malle dont le contenu fut inventorié en 1821 par l'auteur de la *Description des monuments de la Haute-Vienne*, l'ingénieur des mines Allou. Cet inventaire, dont M. Allou lui-même remit alors au conservateur de la bibliothèque communale une copie retrouvée quarante ans plus tard par M. Emile Ruben et insérée par les soins de ce dernier, en 1863, au *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin* (t. XIII, p. 210 et 211), fournit en partie la matière d'un intéressant article de l'*Annuaire historique pour l'année 1837* (1), publié à la librairie Jules Renouard par la Société de l'Histoire de France (p. 221 à 234).

Cette notice, due à M. Allou, est intitulée : *Sur les manuscrits conservés au séminaire et à l'hôtel-de-ville de Limoges, relatifs à l'histoire du Limousin* : elle constate qu'à la date de 1821, les manuscrits de Nadaud et de Legros n'avaient pas été encore déposés à la bibliothèque du Séminaire et étaient demeurés au fond de la malle qui avait servi à leur transport. L'auteur de la *Description des monuments* compta cinquante-huit volumes ou cahiers de divers formats se rapportant à l'histoire générale ou à l'histoire locale. Ce chiffre, indiqué à l'*Annuaire* de 1837, correspond exactement au nombre des articles figurant à l'inventaire qu'a publié la Société archéologique de Limoges. M. Allou, dans sa notice, ne cite que les principaux de ces manuscrits au nombre de vingt-six, mais il constate le grand intérêt de plusieurs d'entre eux et émet déjà le vœu, souvent formulé par nous depuis, que la *Continuation des Annales du Limousin* de Legros, notamment, soit imprimée. Cet ouvrage, on le sait, est la principale des sources d'informations auxquelles on puisse recourir pour étudier l'histoire de notre province entre l'année 1682, date à laquelle s'arrêtent les *Annales* du P. Bonaventure de Saint-Amable, et l'année 1790.

Toute la bibliothèque des manuscrits du Séminaire n'est pas sortie de la malle inventoriée en 1821. Un certain nombre de ces manuscrits proviennent de la maison elle-même ; d'autres, en petit nombre, ont été donnés ou acquis en diverses occasions, et nous ne sommes en mesure d'indiquer exactement ni dans quelles circonstances ni à quelle époque ils sont entrés dans l'intéressant dépôt. Nous devons faire remarquer toutefois que le relevé laissé par M. Allou des ouvrages conservés au Séminaire et provenant de la

(1) La couverture porte par erreur : *1838*.

bibliothèque de Legros (1), est incomplet en ce sens que la malle inventoriée par le savant ingénieur ne contenait probablement pas tous les volumes remis aux directeurs de la maison par la nièce de l'ancien vicaire-général. Il n'est pas douteux, par exemple, que plusieurs ouvrages ou fragments, aujourd'hui en la possession de MM. les Sulpiciens, et ne figurant pas à cet inventaire, ont appartenu au laborieux ecclésiastique. On en a la preuve par les notes de son écriture qu'on trouve sur les marges, les espaces restés en blanc et les feuillets de garde du *Processionnal* de Saint-Michel entr'autres (n° 98 ci-après) et de la plupart des articles provenant de l'abbaye de Grandmont. Notre inventaire comprend dix-sept numéros (10 volumes et 7 fragments) appartenant à cette dernière catégorie : or un seul, la *Compilation des Antiquités*, est porté au relevé de M. Allou. Nous sommes donc fondé à penser, ou bien que tous les ouvrages acquis après la mort de l'abbé Legros par le Séminaire n'avaient pas été communiqués à M. Allou, ou bien que, postérieurement à l'inventaire dressé par le savant ingénieur, les Sulpiciens ont été mis en possession d'autres ouvrages écrits par Legros ou lui ayant appartenu.

Par contre, on constate qu'un certain nombre de manuscrits mentionnés à l'inventaire d'Allou ont disparu de la bibliothèque de MM. les Sulpiciens de Limoges. Sur les 58 numéros que comp[illegible] son relevé, nous n'en avons pas trouvé moins de 12 en dé[illegible] quelques-uns, semble-t-il, manquent depuis longtemps.

Voici la liste de ces articles. Nous la donnons, en suivant l'ord[illegible] du catalogue publié dans le *Bulletin de la Société archéologiq[illegible]* 1863 :

N° 25. *Traité de la République des Hébreux*, par Sigonius (trad[illegible]tion française, petit in-8°, parchemin (2).

N° 35. *Notaires de Limoges*, grand cahier.

N° 36. *Caractères des différents siècles*, cahier.

N° 37. *Fondation de Limoges et limitation* (3) *de la Gaule celtique*, grand cahier. (M. Allou, dans sa *Description des Monuments*

(1) M. Allou lui-même, dans son article de l'*Annuaire*, semble donner à entendre qu'il n'a pas tout inventorié : « Je m'empressai, dit-il (p. 222) de dresser un catalogue de tous ceux (les manuscrits) qui pouvaient avoir quelque importance, relativement à l'histoire et à l'archéologie du département. » Notons que cette notice constate déjà le mauvais état de quelques manuscrits.

(2) Cette mention n'a pas trait au manuscrit lui-même, mais à sa couverture. Plusieurs passages du catalogue le démontrent.

(3) La copie reproduite dans le *Bulletin* porte, par suite d'un *lapsus* évident : *à l'imitation de la Gaule celtique.*

de la Haute-Vienne, introd. p. XII, cite, parmi les sources de son travail, ce manuscrit, en ajoutant que « le titre véritable a été détaché » et que c'est « une chronique assez semblable » au *Mémoire en forme d'histoire* dont il est parlé au numéro qui suit) (1).

N° 38. *Epilogue des mutations de Limoges*, grand cahier. (Faut-il identifier cet ouvrage avec le *Mémoire en forme d'histoire de Limoges contenant l'origine et l'antiquité des Limousins*, petit in-folio, paraissant dater de 1630 et que signale également M. Allou dans la même introduction, parmi les manuscrits du Séminaire auxquels il a eu recours? Nous ne le croyons pas, vu l'indication : « grand cahier » donnée par lui au manuscrit figurant à l'inventaire. Le *Mémoire en forme d'histoire* y aurait donc été omis).

N° 41. *Mémoire pour servir à l'histoire du cardinal Dubois.*

N° 43. *Mémoire pour l'histoire du collège de Sainte-Catherine* (2).

N° 45. *Mémoire du prieuré de Notre-Dame-des-Ternes* (3).

N° 48. *Abrégé de l'histoire de Chartres*, cahier.

N° 49. *Mémoires sur les guerres des Protestants dans le Limousin* (4).

N° 50. *Dissertation sur Saint-Martial* (au catalogue Allou figurent deux articles sous ce titre : l'un formant un volume couvert en parchemin, et représenté par l'article 31 de notre catalogue qu'on trouvera ci-après; le second, ne constituant qu'un simple cahier, est en déficit) (5).

N° 52. *Extrait des Mémoires de Nadaud, pour l'histoire de Brive*, un cahier (6).

(1) Il n'est pas absolument impossible que ce manuscrit soit un des cahiers du XVIIe siècle dont il est fait ci-après mention à la fin de l'article 13 de notre catalogue.

(2) Collège fondé à Toulouse, pour les étudiants limousins, par le cardinal Pierre de Monteruc, en 1379. Les livres de raison de plusieurs familles du Bas-Limousin attestent qu'un certain nombre de boursiers de la province y étaient encore entretenus en 1790.

(3) L'abbé Roy Pierrefitte ne mentionne pas ce manuscrit dans la notice sur ce couvent comprise à ses *Monastères limousins*.

(4) Le titre exact est celui-ci : *Mémoires pour servir à l'histoire des guerres civiles dans le diocèse de Limoges, suscitées par les religionnaires.* Cet ouvrage, ou plutôt ces notes sont évidemment complètes, puisque le cahier a sa pagination de 1 à 22. Toutefois on lit au commencement la mention : 3e cahier; mais ce numéro paraît se rapporter à une série générale de notes et non à un recueil spécial sur les *guerres civiles*.

(5) A moins que ce second cahier, qualifié de *Dissertation*, ne soit la *Chronotaxis vitæ S. Martialis* figurant à l'article 104 de notre catalogue.

(6) Nous n'avons pas cru devoir comprendre dans cette liste, bien que

Les volumes qui manquent aujourd'hui à cette collection n'offraient pas, on le voit, un bien grand intérêt, et, s'il faut regretter leur disparition, il convient de ne pas en manifester de regrets hors de proportion avec l'importance de la perte. Celle-ci, en somme, ne diminue en rien la valeur de ce qu'on pourrait appeler le *fonds Nadaud et Legros*. Ce qui est beaucoup plus fâcheux, c'est que plusieurs des ouvrages conservés au Séminaire, et des plus précieux, ont été indignement lacérés. Citons le *Nobiliaire* de Nadaud, dont on a arraché un grand nombre de feuillets, sans doute pour s'épargner la peine de les copier (il n'est guère permis de douter, toutefois, que Nadaud n'en ait lui-même enlevé un certain nombre) ; les *Mémoires* de Legros sur l'histoire des abbayes, desquels ont été détachés des cahiers entiers, les cent seize pages, notamment, consacrées à l'histoire de Grandmont... Ce fragment de manuscrit, qui a passé, depuis sa sortie du Séminaire, dans plusieurs mains, a été, en dernier lieu, acquis, dans une vente publique, par M. Tandeau de Marsac, notaire à Paris, dont la magnifique bibliothèque renferme un vrai trésor de raretés limousines, mis du reste avec une bonne grâce parfaite, par leur heureux propriétaire, à la disposition des travailleurs.

Nous ne connaissons pas, d'une façon tout-à-fait certaine, la destinée des autres volumes ou cahiers qui ont disparu de la bibliothèque du Séminaire depuis 1821. Toutefois, les *Mémoires sur les guerres des Protestants*, que les éditeurs des *Annales manuscrites de Limoges* (1) signalent comme se trouvant, dès avant 1872, entre les mains de M. Rouard de Card, ont été donnés à la Société archéologique au cours de l'année 1890 par M. Edgar Rouard de Card, professeur à la Faculté de droit de Toulouse. Cet ouvrage consiste en un petit cahier de douze feuillets in-4°, lequel paraît complet. Toutefois, MM. Ruben, Achard et Ducourtieux avaient compté 32 pages; il est vrai que M. l'abbé Lecler n'en indique que 22. — Un autre manuscrit, celui-ci d'un plus grand intérêt, renfermant une copie des *Annales* de Limoges, avec diverses additions dues à Legros, et provenant du Séminaire, appartenait, en 1868, à M. Laforest, l'auteur de *Limoges au* XVIIe *siècle*. Les éditeurs des

nous n'ayons point réussi à l'identifier avec certitude, l'article 58 de l'inventaire de M. Allou, qui est simplement désigné par le titre « *Mélanges*, cahier », et qui peut correspondre à plusieurs des articles de notre catalogue.

(1) *Annales manuscrites de Limoges*, publiées par Emile Ruben, Félix Achard et Paul Ducourtieux. — *Limoges*, Ve *Ducourtieux*, 1872, 1 vol. in-8°.

Annales donnent la description de ce volume aux pages xv et suivantes de l'introduction et indiquent, pages 413 et suivantes, les variantes relevées par eux entre le texte de ce manuscrit et celui qu'ils ont publié. Le manuscrit de M. Laforest n'est autre, selon toute probabilité, que le *Mémoire en forme d'histoire* dont s'est servi M. Allou. Est-ce bien, comme le croit M. l'abbé Lecler, une version des Annales, collationnée sur l'exemplaire du bénédictin D. Col (1), qui paraît perdu? Ce n'est pas impossible. — Le volume que possédait M. Laforest se trouve aujourd'hui dans la bibliothèque de M. Tandeau de Marsac.

Sans parler des indications intéressantes que contient, sur la bibliothèque du Séminaire, l'ouvrage du vénérable M. Fermin, ancien supérieur de la maison, noté ci-après sous le n° 111, nous connaissons deux catalogues des manuscrits de cette bibliothèque; le premier écrit sur un petit cahier de papier in-8° et qui peut remonter à une soixantaine d'années, ne comprend que les volumes de théologie, liturgie, éloquence sacrée, dévotion, et ceux qui se rapportent aux études de la maison; le second, beaucoup plus récent, dressé sur fiches, est incomplet aussi, mais la plupart des manuscrits portés à notre catalogue figurent à ce dernier.

Un seul ouvrage mentionné à ce second catalogue, n'a pu être retrouvé par nous, c'est un « *Mémoire pour le chapitre de l'église Cathédrale de Limoges,* extrait d'un Pouillé (écrit en 1783) du diocèse, qui m'a été communiqué par M. Brousseaud jeune, sous-secrétaire de Mgr l'Evêque, en avril 1785 » ; petit in-folio de 527 pages, sans nom d'auteur (2).

En dehors de la bibliothèque proprement dite des manuscrits dont on trouvera ci-après le catalogue, il existe au Séminaire un certain nombre d'ouvrages en manuscrit sur des matières théologiques, philosophiques, morales ; manuels de prédication ou de prières, conférences, sujets de méditations ou d'oraisons, méthodes diverses, livres de dévotion. Ces volumes, qui se trouvent entre les mains de M. le Supérieur et de MM. les Directeurs, sont considérés comme n'appartenant pas à la collection que nous avons inventoriée et ne sont pas placés dans le même local. Nous n'avions pas à nous en occuper. Ajoutons qu'aucun de ces manuscrits n'a trait à l'histoire de la province ni à la liturgie ancienne du diocèse.

(1) Voir notre notice : *Le Bénédictin Dom Col en Limousin*. — Tulle, Crauffon, 1884, p. 77.

(2) Ce manuscrit pourrait être de Legros.

Un mot sur l'ordre que nous avons adopté.

Le classement par ordre de matières ou par ordre chronologique des manuscrits du Séminaire offrirait d'assez sérieuses difficultés et pourrait sembler, à certains égards, peu satisfaisant. Ces ouvrages, en effet, se rapportent à des objets très divers et consistent, pour une grande partie, en recueils faits avec plus ou moins de méthode et en copies modernes de textes anciens. Ils constituent, dans leur ensemble, une bibliothèque de recherches et de travail plutôt qu'une collection à proprement parler. Dans ces conditions, il nous a paru préférable de ranger sous six chapitres ou sections, d'après leurs auteurs ou leurs provenances, les 205 articles que possède cette précieuse bibliothèque. Nous avons ainsi formé six fonds ou sections dont nous allons successivement étudier les manuscrits dans l'ordre suivant :

I. Manuscrits de l'abbé Nadaud (nos 1 à 10) : 10 articles, 13 volumes, cahiers ou pièces.

II. Manuscrits de l'abbé Legros (nos 11 à 57) : 47 articles, 67 volumes, cahiers ou pièces.

III. Registres et documents provenant de l'Evêché de Limoges (nos 58 à 67) : 10 articles, 189 volumes, cahiers ou pièces.

IV. Ouvrages et fragments provenant de l'abbaye de Grandmont (nos 68 à 84) : 17 articles, 17 volumes ou pièces.

V. Ouvrages ayant appartenu à diverses églises, communautés et confréries de la ville de Limoges (autres que le Séminaire et les autres établissements à la fondation desquels a eu part M. Martial Maledent de Savignac (1) : Hôpital général, Saint-Alexis, Mathurines, Clairettes réformées) (nos 85 à 103) 19 articles, 198 volumes ou pièces.

VI. Manuscrits provenant, soit du Séminaire, soit des autres établissements à la fondation desquels a eu part M. Maledent de Savignac, et ouvrages de provenance inconnue (nos 104 à 205) [illegible] articles, 414 volumes, cahiers ou pièces. — Soit en tout [illegible] ouvrages, et 898 volumes, cahiers ou pièces.

Les articles compris à la quatrième et à la cinquième sections [illegible] dernière divisée en autant de sous-chapitres que nous avons compté

(1) Martial de Maledent de Savignac (1616-1670) fut, à Limoges, pendant un quart de siècle, le promoteur de toutes les œuvres de piété et de charité. Il continua à cet égard la tâche commencée par l'*avocat des pauvres*, le vénérable Bardon de Brun (voir sur ces deux hommes le livre de M. Pierre Laforest : *Limoges au* XVIIe *siècle*. Limoges, Leblanc et Cie, 1862, in-8°). — Mgr de Lafayette a dit de Martial de Maledent que nul, depuis saint Martial, n'avait fait autant de bien dans le diocèse.

d'églises ou maisons ayant fourni des manuscrits à notre collection), sont, autant que possible, classés par ordre chronologique. Il a été impossible de suivre cet ordre pour les manuscrits de la sixième section, que nous avons distribués suivant l'ordre des matières, et pour les recueils de Nadaud et de Legros, dont la plupart ne sont pas datés et dont leurs auteurs ont poursuivi la formation au cours d'une partie de leur carrière. Nous avons, pour ces deux fonds, qui ne se prêtaient guère à un classement méthodique, adopté un ordre à peu près arbitraire, tout en ayant soin de donner, autant que possible, les premiers numéros aux ouvrages les plus importants.

Tous les manuscrits figurant à l'inventaire de M. Allou sont marqués par un astérisque et le rang qu'ils occupent au relevé publié dans le tome XIII du *Bulletin de la Société archéologique* est rappelé par un numéro placé entre crochets à la suite du numéro d'ordre qui leur a été assigné à notre catalogue (1).

I

MANUSCRITS DE L'ABBÉ NADAUD

10 ouvrages, 13 volumes ou cahiers

1*. [1] « *Pouillé du diocèse de Limoges.* » Un volume de 293 feuillets papier (412 mill. sur 257). — Comme la plupart des ouvrages qui suivent, ce manuscrit est coté par pages et non par feuillets. — Relié.

Cet ouvrage, connu sous le nom de *Pouillé rayé* à cause de sa disposition matérielle, est plutôt un recueil de notes classées

(1) Nous avons déjà dit que nous n'avions pas réussi à identifier le cahier de *Mélanges*, sans indication de format, formant le 58e et dernier article de cet inventaire, mais que nous n'avions pas cru devoir le comprendre au nombre des manquants.

dans un cadre défini qu'un ouvrage complet et digéré. Le Pouillé finit à la p. 313. — P. 351 à 369. Documents sur le rétablissement du culte après le Concordat; actes du cardinal légat et du gouvernement de la République française, procès-verbaux, lettres diverses, vérifications de reliques, le tout de l'écriture de l'abbé Legros. — P. 530, Table du *Pouillé*. La publication du *Pouillé*, décidée en principe par la Société Archéologique et Historique du Limousin, fut commencée par M. l'abbé Texier vers 1859 (*Pouillé du diocèse de Limoges*.— Chapoulaud frères, s. d., in-4° à deux colonnes). Il n'en a paru que 56 pages. M. l'abbé Lecler, curé de Compreignac, en prépare la publication.

2*. [2] « *Nobiliaire de la généralité de Limoges* ». Deux volumes : I, 384 feuillets, et II, 384 feuillets, papier (409 mill. sur 260), cotés par pages. Couverture carton et parchemin.

Notes et documents nombreux, mais souvent confus, sur les familles de la région. Beaucoup de feuillets ont été malheureusement arrachés. L'auteur avait compté 2758 pages; nous n'en avons trouvé, sauf erreur, que 1536 : ce ne serait donc pas moins de *douze cent vingt-deux* pages qui manqueraient, Il n'est pas invraisemblable qu'une bonne part aient été déchirées par l'auteur lui-même. Le *Nobiliaire* a été publié par les soins de la Société archéologique et historique du Limousin. Cette publication, dont M. l'abbé Roy-Pierrefitte avait été chargé dans les dernières années de sa vie, a été presque entièrement faite, avec de nombreuses additions, par M. l'abbé A. Lecler, aujourd'hui curé de Compreignac. Elle forme quatre volumes in-8° publiés à la librairie H. Ducourtieux, à Limoges, 1856-80 : tome I, en 1856-1863 (652 p.); t. II, 1863-1872 (652 p.); t. III, 1878 (712 p.); t. IV, 1880 (708 p.). Il existe une seconde édition, augmentée, du premier volume (772 pages), parue en 1882, chez Mme veuve Ducourtieux.

3. « *Mémoires pour servir à l'histoire du diocèse de Limoges* ». Un vol. 319 feuillets, papier (435 mill. sur 286), coté par pages jusqu'à 453. Relié.

Notes très variées : notices sur les villes et localités intéressantes; sur le caractère des habitants; extraits d'ouvrages concernant le

pays. A la p. 26, relevé des écrivains et savants du diocèse. Notes philologiques, racines des mots, glossaire de la basse latinité (pages 39 à 204). A partir de 205, listes des souverains du Limousin, des papes, cardinaux, prélats originaires du Limousin; puis relevé des évêchés et des abbayes de France, avec leur revenu. — P. 263, Extraits de la table chronologique de Collin, copiés par Legros, comme tout ce qui suit. — P. 281, Chronologie des évêques de Limoges, notes poussées jusqu'au 30 juin 1811 (p. 453). A la fin, table détaillée.

4*. [3] « *Histoire du Limousin.* » Un volume de 192 feuillets papier (350 mill. sur 235). Couverture carton et parchemin.

Recueil de notes et de textes assez décousus, avec des additions d'une autre main. Il faut noter : P. 79, Extrait des délibérations du chapitre de Saint-Etienne, de 1545 à 1598. — P. 201, « Etat général des bénéfices à la nomination du Roy, qui sont à la présentation de Mgr le comte d'Artois, comme situés dans son appanage ». — P. 209 à 216, fragment d'un contrat du XVIIe siècle. — P. 237, modèle d'acte, et à la suite notes diverses sur les devoirs des ecclésiastiques ; puis fragments de toute espèce et extraits des manuscrits de D. Estiennot. — P. 380, vie de Saint-Geoffroi du Chalard, d'après un manuscrit du château de Lastours, publiée par Auguste Bosvieux dans le *Bulletin de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse* (tirage à part intitulé : *Vie de saint Geoffroi du Chalard,* éditée et traduite par Auguste Bosvieux. — Guéret, Dugenest, 1858, in-8°).

5*. [5] « *Mémoires pour servir à l'Histoire du diocèse de Limoges* ». Trois volumes : I, 170 feuillets; II, 240 f.; III, 186 f., papier (318 mill. sur 208), 1752. Couverture en parchemin.

Recueil de notes et documents sans suite, entremêlés de mémoires à peu près rédigés. Le premier volume porte la date de 1752. Nombreux feuillets déchirés. Des dix premiers feuillets du t. III, neuf manquent, dont les huit premiers. Manuscrit en mauvais état. Un petit nombre de documents ont été utilisés dans divers ouvrages (V. ci-après le n° 31).

6 *. [7] Table alphabétique des *Mémoires*. Un vol. de 186 feuillets papier (317 mill. sur 208). Couverture parchemin.

Titre de la main de l'abbé Legros : *Notice en forme de Dictionnaire* (1). — Recueil de notes de toute espèce utilisées ailleurs et presque toutes biffées ; nombreux feuillets arrachés. Manuscrit en mauvais état.

7 *. [8] Recueil (2) de notes sans titre coté *Recherches*. Un volume de 176 feuillets papier (298 mill. sur 188). Couverture parchemin.

Recueil analogue aux *Mémoires*, dont ce volume formait peut-être un appendice. Bon nombre d'articles ont été biffés, l'auteur les ayant sans doute utilisés ailleurs. En mauvais état.

8. *Table des noms de lieux du Limousin*. Un cahier de 12 feuillets papier (408 mill. sur 254), sans couverture.

Relevé très incomplet et de peu d'intérêt, malgré l'indication de beaucoup de racines et de nombreuses notes philologiques. Le commencement manque (le premier mot est : *Chalard*). En mauvais état.

9 *. [39] « *Observations sur les bréviaires du diocèse de Limoges*. Un cahier de 16 feuillets papier (390 mill. sur 237). Non relié, ni couvert.

Renferme un certain nombre d'observations intéressantes. Incomplet. S'arrête à la fin d'août. — Publié en grande partie sous ce titre : *Extrait d'un mémoire de Nadaud sur les bréviaires*, par les éditeurs du *Limousin historique*. — Saint-Yrieix, Noyer, 1838, p. 72.

(1) C'est sous le titre : *Notice de Limoges en forme de Dictionnaire*, qu'Allou a inventorié ce manuscrit.

(2) Ce recueil est le seul que nous puissions identifier avec l'article 8 de l'inventaire de M. Allou, désigné sous ce titre par trop vague : « *Manuscrit de Nadaud sur l'histoire du Limousin*, in-quarto, parchemin ».

10*. [6] « *Mémoire pour l'histoire de Grandmont ou Histoire de Grandmont* ». Un volume de 86 feuillets papier (305 mill. sur 202), formant deux parties. Couverture carton et parchemin.

Le livre est commencé des deux bouts. Il est coté par pages, d'un côté, I à LXXXVI; au rebours, de 1 à 86 également. – Première série : Notes diverses, discussion sur la règle des Grandmontains, documents, privilèges, extraits du *Speculum Grandimontis; Liber sententiarum*. Hymnes et proses en l'honneur de saint Etienne; à la page LXXXII, fragment des privilèges du Château de Limoges, d'après un manuscrit appartenant à « M. Lamy, seigneur de Luret, ancien assesseur à la maréchaussée » (1). — Deuxième série : Dissertation sur la règle grandmontaine. Page 9, *Histoire de l'abbaye de Grandmont et des maisons qui sont au diocèse de Limoges*. Cet ouvrage, à peu près complètement rédigé, s'arrête au généralat d'Alexandre Frémon (1678-1687); c'est, avec le mémoire de l'abbé Legros, provenant du recueil n° 35 ci-après et aujourd'hui dans la bibliothèque de M. Tandeau de Marsac, notaire à Paris, l'histoire la plus complète de l'ordre de Grandmont qui ait été écrite en français.

NOTA. — On trouvera aux articles 14, 31, 47, 66, 131 et 202 ci-après d'autres manuscrits de l'abbé Nadaud; on se rappellera de plus que presque tous les manuscrits ci-après de Legros (articles 11 à 57 de notre catalogue) renferment des extraits de Nadaud, ou des renvois à ses compilations. — Faisons remarquer ici que nous n'avons pu comprendre dans notre inventaire un assez grand nombre de fragments, cahiers incomplets, feuillets détachés, notes de la main du curé de Teyjac ou de celle de l'abbé Legros. La plupart ont été réunis dans la liasse n° 131. Quelques-uns appartiennent sûrement à des manuscrits figurant à notre catalogue et il ne serait pas bien difficile, beaucoup de feuillets dont il s'agit portant des chiffres de pagination, de les réintégrer dans ces manuscrits et de faire ainsi disparaître une partie des lacunes que nous déplorons.

(1) C'est donc à tort que dans notre étude sur les *Commentaires d'Etienne Guibert sur la coutume de Limoges*, nous disons (p. 34) n'avoir pas trouvé à la Bibliothèque du Séminaire de Limoges cette pièce, copiée par Nadaud, et insérée par Legros au t. I, p. 370, de ses *Mélanges manuscrits*. Nous n'avions pas eu l'idée de la chercher dans l'*Histoire de Grandmont*.

II

MANUSCRITS DE L'ABBÉ LEGROS

47 ~~49~~ ouvrages, 67 volumes ou cahiers

11 *. [16] « *Abrégé des Annales du Limousin.* » Un vol. de 312 feuillets papier (290 mill. sur 228), 1777. Relié.

Abrégé des *Annales* du P. Bonaventure de Saint-Amable, augmenté de la mention d'un grand nombre de faits constatés, au cours de leurs recherches, par Nadaud et Legros, et de notes extraites de divers livres et manuscrits. Ces annales s'arrêtent à la fin de l'année 1682, terme de l'ouvrage du P. Bonaventure. Une note indique que l'ouvrage a été achevé le 12 août 1777.

12*. [17] « *Continuation de l'Abrégé des Annales du Limousin ou de la suite chronologique des faits qui intéressent cette province.* A Limoges, MDCCLXXVIII » (1). Un vol. de 312 feuillets papier (290 mill. sur 225). Relié.

Ce précieux ouvrage, précédé d'une préface et d'un catalogue de sources insignifiant, relate les événements de l'histoire du diocèse et de la province du 1er janvier 1683 au 13 novembre 1790. Il s'arrête à la p. 443, où l'auteur a écrit les lignes suivantes : « Les affaires publiques devenant de jour en jour plus multipliées et les circonstances plus embarrassantes, je cesse ici cette compilation pour ne rien dire qui puisse blesser ni offenser aucun des partis qui divisent le royaume, etc. » — P. 567, ordonnance de l'intendant d'Aine relative à des adjudications. — P. 569, calendrier de dévotion, saints du Limousin. — P. 583, calendrier de dévotion pour la ville de Limoges.

(1) C'est évidemment la date à laquelle cette compilation a été entreprise.

13*. [4] « *Mélanges ou recueil de pièces justificatives pour servir à l'histoire du diocèse de Limoges et de la province du Limousin* ». Connus sous le nom de *Mélanges manuscrits*. Trois volumes : I, 366 feuillets ; II, 263 f.; III, 317 f. Papier (340 à 345 mill. sur 206 à 215). Couverts d'un carton et d'un parchemin.

Recueil de copies de documents très variés concernant l'histoire du Limousin; quelques feuillets arrachés au premier volume; au second et troisième, importantes lacunes. A la fin de chaque volume se trouvent des tables. — Le second volume contient plusieurs documents originaux et cahiers d'ancienne écriture. P. 1, fragment de chronique, écriture du XVIIe siècle. « ... Limoges, jusques a la venue de Jules Cœzar, a couru mesme fortune », etc., finit p. 34, « ... usant le surplus de sa vie avec ses freres, seigneurs du dit lieu. » (Le passage se rapporte à l'évêque Humbaud.) Ce fragment contient des mentions relatives aux abbés de saint Martial allant jusqu'en 1594. On a arraché les pages 36 à 191. P. 191 à 270, autres fragments historiques en latin attribués par Legros au sieur Razès, prêtre de la communauté de Saint-Pierre-du-Queyroix. (Ce sont surtout des Extraits de Bernard Gui). Commencent : *Series Episcoporum Lemovicensium*. Finissent : *Sed Carolus, ducatum (?) ponens, Narbonæ terram ultra Garumnam usque ad Rodanum ei adjunxit. Et hæc est provincia Narbon...* — P. 271, Raisons pour lesquelles les religieux bénédictins ont la préséance, etc. P. 283, acte du 4 décembre 1523 relatif à un contrat entre maître André d'Angoulême et Richard de La Nouaille, imprimeur-libraire à Limoges. P. 285 à 416, minutes de Guytard, notaire à Limoges (1610-1624). P. 417, contrat de vente à demi effacé, de 1627. P. 419, testament de Pierre Benoist, trésorier de France, 16 octobre 1629. P. 431 à 518, pièces et actes divers, parmi lesquels on relève, p. 467, un mémoire pour servir de règlement à l'officialité, et p. 477 : « Erreurs prêchées par Me Joseph Cogniasse, dans son panégyrique *des Grandeurs de Jésus*, imprimé en 1697 sous le nom de M. l'abbé du Carrier ». A la fin, 10 feuillets non cotés et non rattachés au volume : autre fragment de chronique, écriture du XVIIe siècle. Commence : « ... avoir combattu vaillamment contre les ennemis d'Auguste », finit : « le diable qui estoit caché dans l'idolle ». Copie inachevée des *Annales*.

Un assez grand nombre des textes et documents réunis dans ces volumes ont été publiés. Citons une *Attestation de pauvreté donnée aux habitants du Limousin en 1529*, empruntée au tome I (*Limou-*

sin historique, p. 115); la Paraphrase des *Commandements de Dieu*, tirée d'un manuscrit du xve siècle (même ouvrage, p. 146); *Journal du consul Lafosse, 1649* (extrait du t. I, p. 621 et suiv.), publié par M. L. Guibert, *Limoges, Ve Ducourtieux, 1884*, in-8°; *Chronique des Frères Prêcheurs de Limoges* (t. II), publiée par M. l'abbé A. Lecler dans ses *Chroniques ecclésiastiques*, Limoges, Ve Ducourtieux, 1891, in-8°, p. 125; *Chronique des Ursulines de Limoges* (t. III), publiée également dans les *Chroniques ecclésiastiques*, p. 143, etc.

14 *. [58] Recueil sans titre, connu sous le nom de *Mélanges imprimés*, deux volumes renfermant : le premier 28 pièces papier et parchemin de divers formats ; (dimensions de la reliure 440 mill. sur 280); le second, 29 pièces (392 mill. sur 252). Couverts, le premier d'une basane et le second d'un parchemin.

Collection de pièces des xviie et xviiie siècles, presque toutes imprimées. On trouve dans le premier un plan intitulé : « Second projet d'église paroissiale », signé « Brousseau, architecte »; une pièce relative au chapitre tenu en 1778 par les Récollets à leur monastère de Sainte-Valérie de Limoges; le catalogue imprimé des évêques de Limoges, de l'abbé Nadaud; des mandements épiscopaux; un curieux tableau des mesures de la sénéchaussée de Limoges, dû à Chambon, le fondateur de la *Feuille hebdomadaire*, etc. Dans le second, des circulaires de l'assemblée du clergé, des mémoires de procès, diverses pièces relatives à la convocation des Etats généraux de 1789.

15 *. [20] « *Recueil d'épitaphes, inscriptions et autres antiquités de la ville de Limoges.* » Un volume de 235 feuillets papier (225 mill. sur 182). Relié.

Nombreux documents dont quelques-uns n'ont pas encore été publiés. Copies d'inscriptions; extraits de pouillés, d'obituaires, d'enquêtes. Relié. Ce recueil a été compulsé avec fruit par l'auteur de la *Description des monuments de la Haute-Vienne* (Limoges, F. Chapoulaud, 1821, in-4°); les éditeurs du *Limousin historique* y avaient pris quelques inscriptions (pages 148, 149, etc.); mais il a été surtout utilisé par M. l'abbé Texier, à qui il a fourni les prin-

cipaux éléments du *Recueil d'inscriptions* qui accompagne son *Manuel d'épigraphie* (Poitiers, Dupré, 1851, in-8°).

16*. [19] « *Essais historiques sur Limoges et ses environs.* » Un vol. de 230 feuillets papier (226 mill. sur 185). Relié (1).

Notes précieuses et dont un grand nombre ne se rencontrent pas ailleurs. C'est dans ce manuscrit, entre les pages 358 et 359, que se trouve inséré le dessin de la croix d'argent à pied, ornée de filigranes et de pierreries, qui était conservée à l'abbaye de Saint-Martin-lez-Limoges avant la Révolution et que la tradition attribuait (à tort très vraisemblablement) à saint Eloi. Utilisé comme le précédent par M. Allou. M. Paul Ducourtieux a aussi recouru à ce manuscrit pour son travail sur *Limoges d'après ses anciens plans* (V° Ducourtieux, 1884, in-8°).

17*. [34] « *Mémoire sur les familles de Limoges.* » Un cahier de 46 feuillets papier (335 mill. sur 212), coté par page jusqu'à 73. Pas de couverture.

Ce cahier, resté en grande partie en blanc, n'est que l'ébauche peu intéressante d'une table alphabétique. L'auteur a dû abandonner de bonne heure ce travail.

18*. [12] « *Dictionnaire historique des grands hommes du Limousin* ». Un volume de 279 feuillets papier (314 mill. sur 190), couvert en carton et parchemin.

Ce dictionnaire s'arrête à la page 388, avec suppléments des pages 389 à 438, et 458 à 462. A la page 441, commencent des *Tables chronologiques* de l'histoire du Limousin. Utilisé par l'abbé Vitrac pour ses biographies publiées dans la *Feuille hebdomadaire de Limoges*.

(1) La note placée en tête des *Essais historiques* suffirait à établir les rapports qui ont existé entre l'abbé Legros et le comédien antiquaire Beaumesnil. Cette note est ainsi conçue : « Le fragment historique qui suit m'a été communiqué par M. de Beaumesnil, savant antiquaire, qui l'avoit copié sur les Mémoires de feu M. Cluzeau, prêtre de Limoges. » Nous avons cité, dans notre notice sur Dom Col (*Le Bénédictin Dom Col en Limousin*. Tulle, Crauffon, 1884, in-8°, p. 73), une autre preuve de ces relations.

19 *. [14] « *Table chronologique civile de Limoges* ». Un volume de 402 feuillets papier (348 mill. sur 216), couvert en parchemin.

Beaucoup de feuillets blancs. Page 223 : « Fastes consulaires de la ville de Limoges » (insignifiant pour toute la période du moyen âge).

20. « *Table chronologique et météorologique du diocèse de Limoges* », 24 feuillets papier (391 mill. sur 258), non attachés.

Un certain nombre de notes à relever. La dernière mention se rapporte à l'année 1811.

21 *. [9] « *Table chronologique ecclésiastique de Limoges* ». Un volume de 410 feuillets papier (336 mill. sur 218), couvert en parchemin.

Beaucoup de feuillets blancs. Pages 349 et suivantes, divers catalogues d'évêques. Quelques autres catalogues avec des détails historiques, celui des Prieures des Carmélites, par exemple, p. 489.

22 *. [15] « *Table chronologique des curés du Limousin* ». Un volume de 440 feuillets papier (343 mill. sur 218 (1), relié, plats parchemin.

Beaucoup de feuillets restés blancs.

23 *. [10] « *Pouillé des cures du diocèse de Limoges* ». Deux volumes : I, 185 feuillets; II, 201 feuillets papier (388 mill. sur 250), couverture carton et parchemin.

Le premier volume contient la liste des cures dont les noms com-

(1) C'est le manuscrit intitulé : *Curés du diocèse de Limoges*, à l'inventaire de M. Allou.

mencent par les lettres A à M; le second, celles de N à Z. Peu de renseignements. Une grande partie du t. I et la moitié environ du t. II sont restés en blanc.

24 *. [34] « *Le Limousin ecclésiastique ou Etat du clergé du diocèse de Limoges* ». Un volume de 216 feuillets papier (335 mill. sur 210), pas de couverture.

Pouillé sommaire. Liste des revenus. Forléal des grains, à Limoges, de 1440 à 1779 (1). Détails sur les églises et couvents de Limoges, les chapitres, etc. Etat général des bénéfices.

25 *. [27] « Martyrologe du diocèse de Limoges, contenant *les noms et l'abrégé de la vie des Saints dont on fait actuellement l'office dans ce diocèse, etc., etc.* ». Un volume de 209 feuillets papier : 193 cotés et 16 feuillets liminaires non cotés (198 mill. sur 130). Couverture papier.

Indications intéressantes sur d'anciens usages locaux et sur le culte des Saints au moyen-âge.

26 *. [28] « *Supplément aux vies des Pères, etc., pour les Saints du diocèse de Limoges* ». Quatre volumes papier : I, 276 feuillets dont 5 non cotés (Saints dont la fête est célébrée en janvier, février, mars, avril). II, 246 feuillets dont 8 en blanc (Saints de mai, juin, juillet et août jusqu'au 24). III, 247 feuillets dont 3 liminaires non cotés, en blanc, et à la fin, 85 non cotés, restés aussi en blanc (août depuis le 26, septembre et octobre). IV, 238 feuillets, dont 10 liminaires non cotés, et à la fin 58 non cotés et restés en blanc (novembre et décembre), 180 mill. sur 105, couverture en papier fort.

(1) Ce forléal est emprunté aux Registres de l'Hôtel de Ville, notamment à l'ancien Cartulaire du Consulat, dont M. C. Chabaneau prépare en ce moment la publication.

Ouvrage intéressant. Dans la courte introduction du tome I, l'auteur explique qu'il avait d'abord entrepris son ouvrage pour compléter, en ce qui a trait au diocèse de Limoges, les *Vies des Pères*, en 12 volumes, imprimées à Villefranche-de-Rouergue, et que peu à peu il a été amené à donner plus de développement à son travail. Manuscrits utilisés par M. Labiche de Reignefort pour son ouvrage intitulé : *Six mois des Vies des Saints du diocèse de Limoges et de tout le Limousin* (juillet à décembre). — Limoges, Barbou, 1828, 3 vol. in-18.

27 *. [23] « *Vies des Saints du diocèse de Limoges* ». Trois volumes : T. I, mois de janvier et février, 328 feuillets plus 23 feuillets liminaires non cotés, contenant à la suite de feuillets blancs, la dédicace et l'introduction. II, mars et avril, 290 feuillets. III, mai et juin, 359 feuillets (214 mill. sur 156), couverture carton et parchemin.

Notes multipliées et précieuses.

28 *. [21] « *Sanctoral limousin. Fêtes mobiles* ». Un volume de 300 à 350 feuillets papier (214 mill. sur 172), couverture carton et parchemin.

Ouvrage resté en chantier. Presque tout le volume est en blanc.

29 *. [21 *bis*] « *Nouveau Sanctoral limousin* (1) *ou actes des Saints du diocèse de Limoges et de ceux qui y ont un culte établi, etc.*, le tout avec des notes historiques, chronologiques et critiques ». Quatre volumes : I, janvier, février, mars. II, avril, mai, juin. III, juillet, août, septembre. IV, octobre, novembre, décembre (216 mill. sur 172), couverture carton et parchemin.

Ebauche de Vies des Saints pour toute l'année.

(1) Cet ouvrage et le suivant sont réunis, à l'inventaire Allou, sous la même rubrique : *Sanctoral limousin*, 5 vol. petit in-4°.

30. « *Table alphabétique des noms des Saints* ». Un cahier de 64 feuillets papier (210 mill. sur 148). Pas de couverture.

Avec des renvois à divers recueils et ouvrages manuscrits, notamment au *Pouillé rayé* de NADAUD et au *Pouillé des cures* de LEGROS.

31 *. [23] « *Essai de dissertation sur saint Martial,* ouvrage posthume de feu M. Nadaud, curé de Teyjac, correspondant de l'académie de Bordeaux; extrait de ses Mémoires pour servir à l'histoire du diocèse de Limoges, t. I, p. 228 et suivantes ». Un volume de 168 feuillets papier (208 mill. sur 172), 1785, couverture carton et parchemin.

Le manuscrit s'arrête à la page 248 et le reste du volume est en blanc. La feuille de garde porte ces mots : *Legros, prêtre, 1785.* Ce manuscrit a été utilisé par M. le chanoine Arbellot, dans ses travaux sur l'origine apostolique de l'Eglise de Limoges et en particulier dans sa *Dissertation sur l'apostolat de saint Martial.*

32 *. [46] « *Epîtres de saint Martial aux Bordelais et aux Toulousains* ». Un cahier de 14 feuillets papier (315 mill. sur 192), pas de couverture.

Texte latin et traduction française. Commence : *Incipit Epistola Beati Martialis,* etc. La traduction de l'Epître aux Toulousains n'a pas été achevée. Ce cahier paraît avoir été détaché d'un recueil.

33 *. [24] « *Mémoire sur les évêques de Limoges* ». Un volume de 335 feuillets papier (211 mill. sur 170), couverture carton et parchemin.

Compilation non rédigée, mais renfermant un grand nombre de notes utiles, que le futur historien des évêques de Limoges aura à consulter. Ce recueil de notes s'arrête à Mgr du Coëtlosquet. L'article relatif à ce dernier est complet et va jusqu'à sa mort. L'article concernant Mgr d'Argentré paraît avoir existé; mais les derniers feuillets du registre ont été arrachés.

34*. [57] « *Mémoire historique et chronologique sur Mr François de La Fayette, évêque de Limoges* ». A la suite, *Mémoires sur Mr de Langeac, évêque de Limoges*. Un cahier de 53 feuillets papier (211 mill. sur 170), pas de couverture.

Les folios 37 à 45, 52 et 53 sont en blanc. La notice sur Mgr de Langeac commence au folio 46 recto.

35*. [11] « *Mémoires sur l'histoire des abbayes du diocèse de Limoges, tant d'hommes que de femmes* ». Un volume de 314 feuillets papier (338 mill. sur 208).

Complète et rectifie sur beaucoup de points le *Gallia Christiana*. Ce précieux ouvrage a été mis à contribution par M. l'abbé Roy-Pierrefitte pour ses *Etudes historiques sur les monastères du Limousin et de la Marche*, dont le tome I, en partie formé de tirages à part d'articles de journaux, a paru à Guéret (Vve Betoulle, 1857-1863), in-8°. Beaucoup de feuillets lacérés. Les pages 203 à 318 ayant trait à l'histoire de l'abbaye de Grandmont ont été arrachées, volées et vendues à un libraire de la capitale. Elles sont actuellement dans la bibliothèque de M. Tandeau de Marsac, notaire à Paris.

36*. [42] « *Mémoire pour servir à l'histoire du prieuré de La Drouille Blanche*. A la suite, *Prieuré de Coiroux* ». 7 feuillets papier dont 4 seulement sont écrits (p. 1 à 8), (332 mill. sur 225).

Appartient à la série spéciale des Mémoires sur les prieurés, en partie perdus, à ce qu'il semble.

37*. [44] « *Mémoire pour l'histoire de la prévôté de Chambon-Sainte-Valérie* ». 10 feuillets papier dont 6 écrits (332 mill. sur 225).

Même série que le précédent.

38. « *Les Salles-la-Vauguyon*, prieuré ». Un feuillet papier (332 mill. sur 225).

Même série.

39. « *Mémoire pour l'histoire du prieuré de l'Artige-Grande,* et à la suite, *Mémoire pour l'histoire du prieuré régulier d'Aureil* ». 7 feuillets papier, numérotés par pages de 5 à 18 (332 mill. sur 225).

Même série.

40*. [13] « *Mémoires pour servir à l'histoire des chapitres du Limousin* ». Un volume de 264 feuillets papier (338 mill. sur 214), couvert en carton et parchemin.

Ouvrage à consulter. Dans le nombre des chapitres dont l'histoire se trouve relatée à cet ouvrage, figurent de simples communautés de prêtres, comme celles d'Ussel, de Treignac, de Turenne, etc., auxquelles la qualification de chapitre a été donnée abusivement. Table sur la feuille de garde collée à la couverture.

41. « *Suite de l'Extrait des actes capitulaires du chapître de saint Martial*, qu'a M. de Lépine » (1). 14 feuillets papier (328 mill. sur 212), sans couverture.

Mention de nombre de petits faits intéressants pour l'histoire de la liturgie, des usages, des mœurs. Ces extraits vont du 22 juillet 1538 au 9 juin 1553. Incomplet. Coté par pages, de 7 à 34. Les trois premiers feuillets manquent.

42. « *Cérémonial de l'église royale, collégiale et séculière de Saint-Martial de la ville de Limoges* ». Un

(1) M. de Lépine, subdélégué de l'Intendance de Limoges, collectionneur émérite, était contemporain de Nadaud et de Legros, de Dom Col et de Beaumesnil, qui lui ont dû d'intéressantes communications.

cahier de 60 feuillets papier (320 mill. sur 218), sans couverture autre que les feuillets de garde.

Curieuses indications sur les cérémonies, le parcours des processions, les sonneries traditionnelles de cloches, les rapports entre la basilique et l'hôtel de ville, usages divers. Une mention placée sur la première feuille de garde rappelle que ce manuscrit a été donné au Séminaire, en 1829, par l'abbé Laroque aîné, chanoine honoraire, vicaire à la cathédrale.

43. « *Cérémonies des offices pontificaux* ». 16 feuillets papier (188 mill. sur 120). Couverture en papier.

Pourrait avoir la même provenance que le précédent.

44. « *Mémoire à consulter pour le syndic de Mrs les Grands Vicaires de la communauté de l'église royale et collégiale de Saint-Martial de cette ville* ». Cahier de 8 feuillets papier (240 mill. sur 192), dont 6 seulement écrits. Sans couverture.

Quelques renseignements historiques sur la communauté de prêtres existant à Saint-Martial.

45. Autre *Mémoire* (sans titre) pour les vicaires de Saint-Martial contre les chanoines. Un cahier de 4 feuillets papier (247 mill. sur 192), 1787 ou 1788.

Ce mémoire, produit au cours d'un procès pendant au siège sénéchal, renferme quelques détails intéressants.

46*. [29] *Inventaire analytique des archives de la vicairie des Gaultier, à Saint-Martial* (1). Un cahier de 54 feuillets papier (243 mill. sur 182). Sans couverture.

(1) On trouvera plus loin, sous le n° 94, une liasse de documents constituant à peu près les archives de cette vicairie, conservées par Legros, qui avait été titulaire du bénéfice en question.

Il y a, dans ces analyses très détaillées et qui reproduisent les contrats du recueil n° 93 ci-après, quelques indications intéressantes pour l'histoire du commerce à Limoges et pour celle de plusieurs familles. Les documents analysés ne remontent pas au-delà de 1370.

47*. [26] « *Calendrier spirituel de Limoges* ». Recueil de 66 calendriers en deux volumes : t. I, 260 feuillets papier; t. II, 250 feuillets (188 mill. sur 110), couverture carton et parchemin.

T. I,— 34 calendriers : C. des Heures du diocèse de Limoges (Hugues Barbou, 1573).— C. extraits du Graduel de 1575, du Bréviaire de 1587, des Heures de 1589, du Rituel de 1596, d'un Manuel ou Diurnal de Grandmont du XVIe siècle, d'un Ordinaire du diocèse de 1630, du Bréviaire de 1636. — Calendriers des religieuses de Saint-Alexis, du Recueil des vies des saints de Collin, 1672; du Propre des Saints de 1674, de celui de 1683, de celui de 1689, du Rituel de 1698, du Propre des saints de 1710, du Bréviaire de 1736, du Propre des fêtes de Grandmont, 1756. — Calendrier local dressé par l'abbé Nadaud, vers 1760. — C. des fêtes chômées dans le diocèse, par le même, vers 1760. — C. des fêtes patronales, par le même. — C. destiné à une nouvelle édition du Bréviaire de Limoges, dressé par le même, avant 1775. — C. extrait du Calendrier ecclésiastique et civil, 1762. — C. extrait du même, 1764. — C. des Heures de Limoges, 1767. — C. des Saints à insérer au nouveau Bréviaire, dressé par Nadaud, avant 1775.— C. extrait des *Remarques* de l'abbé Oroux sur le Propre des saints du Bréviaire, vers 1780. — C. du Bréviaire de 1783. — C. spirituel de Limoges, 1783. — C. du Propre des offices de l'église de Saint-Martial, 1783. — C. des Heures de 1784. — C. (sans titre) des vertus particulières des Saints. — C. d'un Livre d'Heures ms. du XIVe ou XVe siècle. — C. à l'usage de l'abbaye de Solignac. — C. des fêtes propres à l'abbaye de la Règle, 1783.

T. II (qui est chronologiquement le t. I),—32 calendriers : C. extrait d'un Bénédictionnaire ou Missel d'environ l'an 1100. — C. extrait d'un Psautier grandmontain du XIIe siècle. — C. d'un Martyrologe de L'Artige antérieur à 1226. — C. d'un Nécrologe des vicaires de Saint-Martial, entre 1236 et 1315. — C. d'un Nécrologe de Saint-Martial, entre 1243 et 1333; — C. d'un Nécrologe des Allois, antérieur à 1291. — C. d'un Psautier grandmontain (XIIIe siècle?). — C. du

Liber capitulorum de l'abbaye de Grandmont (XIIIe ou XIVe siècle). — C. d'un Nécrologe de la cathédrale, de 1308. — C. d'un manuscrit de l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, de 1379 (1). — C. d'un Bréviaire de Saint-Martial, du XIVe siècle. — C. d'un Bréviaire de Grandmont, du XIVe siècle. — C. d'un livre d'Heures, du XIVe ou XVe siècle. — C. d'un livre d'Heures du XIVe siècle. — C. d'un Bréviaire grandmontain, du XIVe siècle. — C. d'un livre liturgique de Grandmont, XIVe ou XVe siècle. — C. d'un Antiphonaire de Grandmont, XIVe ou XVe siècle. — C. d'un Diurnal de Grandmont, XIVe ou XVe siècle. — C. d'un autre Diurnal de Grandmont, du XIVe ou XVe siècle (2). — C. d'un Bréviaire de la cathédrale, XIVe ou XVe siècle. — C. d'un Bréviaire de la cathédrale, de 1459. — C. des vigiles et fêtes chômées d'après les statuts synodaux de 1470. — C. du Missel de Limoges, imprimé à Paris en 1483. — C. d'un livre d'Heures, du XVe siècle. — C. d'un Nécrologe de la cathédrale, du XVe siècle. — C. d'un livre d'Heures, de la fin du XVe siècle. — C. d'un autre, même époque. — C. d'un Missel, imprimé vers 1500. — C. du Missel de 1505. — C. des Statuts synodaux de 1533. — C. du Bréviaire de 1550. — C. du Bréviaire de 1556.

48. « *Calendrier spirituel de la ville de Limoges pour l'année bissextile* 1784 ». Un cahier de 30 feuillets papier (207 mill. sur 160). Couverture papier.

Relevé de toutes les fêtes et cérémonies qui se célébraient avant la Révolution dans les diverses églises de Limoges.

49 *. [55] « *Calendrier perpétuel* ». 14 feuillets papier (506 mill. sur 342). Feuillets détachés.

50. « *Calendrier perpétuel* ». Un volume d'environ 300 feuillets papier (170 mill. sur 96). Cartonné.

51 *. [40] « *Nécrologe ou noms de Messieurs les chanoines, curés et autres prêtres du diocèse de Limoges,*

(1) Voir ci-après, n° 97.
(2) Voir ci-après, nos 76 à 80.

morts depuis le mois de juillet 1752. — A Limoges, par Martial Legros, prêtre. » Un cahier de 44 feuillets papier (303 mill. sur 185) Cartonné.

Ce nécrologe s'arrête à la fin de l'année 1801. Il est à remarquer que les noms des prêtres guillotinés au cours de la Révolution, de ceux notamment exécutés à Limoges, n'y figurent pas. Le manuscrit ne va que jusqu'au fol. 32, recto.

52. « *Bulle de sécularisation de l'église royale, collégiale et abbatiale de Saint-Martial de la ville de Limoges* ». Un cahier de 18 feuillets papier, cotés 191 à 226 (325 mill. sur 210). Sans couverture.

Titre fait à l'aide de caractères à l'emporte-pièce.

53 « *Registre des soumissions faites par Mrs les prêtres et les autres particuliers du diocèse qui se sont obligés à payer une somme en argent pour constituer l'établissement du Séminaire diocésain, commencé le* 1er *décembre* 1805 ». Un cahier de 28 feuillets papier (231 mill. sur 185). Non couvert

Quelques détails intéressants. Nous relèverons seulement cette mention : « M. Le Gros, chanoine de la cathédrale, chargé provisoirement du travail, a remis à M. Martin, aussi chanoine, nommé par Mgr l'évêque receveur général, le présent état, écrit de sa main, le 19 septembre 1806 ». Ce cahier et les suivants ne sont pas sans intérêt pour l'histoire du rétablissement du culte et de la réorganisation du diocèse de Limoges.

54. « *Registre des soumissions faites par MM. les prêtres du diocèse qui se sont chargés d'acquitter des messes à la décharge de Mgr l'Evêque, pour contribuer à l'établissement du séminaire diocésain, — desquelles messes les honoraires resteront entre ses mains, pour être employés à cet objet* ». Huit cahiers papier (250 mill. sur

190), I, 30 f. ; II, 26 f. ; III, 28 f. ; IV, 28 f. ; V, 28 f. ; VI, 26 f. ; VII, 28 f. ; VIII, 26 f., 1805 à 1810. Pas de couverture.

Deux cahiers (dont un porte l'indication : *annulé*) pour l'année 1805 ; un pour chacune des années 1806, 1807, 1808, 1809, 1810 ; le huitième porte le titre : *Papiers concernant les messes à faire acquitter pour le Séminaire.* — Les ecclésiastiques qui ont pris des engagements à ce sujet figurent aux tables ci-dessus par ordre alphabétique.

55*. [56] Observations sur l'*Essai sur la politique du clergé français dissident*, imprimé à Paris en l'an IX, feuillets manuscrits intercalés dans un volume in-12 broché, sans couverture.

Ces observations renferment quelques notes sur Brival, Gay Vernon et le clergé constitutionnel de la province.

56. Recueil de diverses pièces copiées par Legros et ayant trait à la convocation des Etats Généraux, au commencement du tome III d'une précieuse collection en quatre volumes, de pièces imprimées de la première période de la Révolution, intitulée : *Mélanges. Etats Généraux* (1). — 25 feuillets (plus deux tables) papier (235 mill. s 182). Relié.

(1) L'abbé Legros avait constitué d'autres recueils de documents imprimés d'un réel intérêt. — M. Paul Ducourtieux possède deux volumes (tomes II et IV) d'une série de *Mélanges* antérieurs à la Révolution, du même format in-4° que la collection ci-dessus, et comprenant un grand nombre de mandements, circulaires, opuscules, pamphlets, etc.

On sait que la Bibliothèque communale de Limoges possède un certain nombre d'ouvrages ayant appartenu à Legros et dont les marges sont couvertes de notes de sa main. Citons notamment un exemplaire du volume du *Gallia Christiana nova* relatif aux diocèses dépendant des métropoles de Bourges et de Bordeaux, et un exemplaire de l'*Histoire de saint Martial*, du P. Bonaventure de Saint-Amable, dont Legros a supprimé, au tome III, tout ce qui est étranger à l'histoire de notre province, en y faisant de nombreuses additions et corrections. — Ajoutons qu'il existe aux

Lettres relatives à la convocation des députés des divers sièges; procès-verbal de l'assemblée préliminaire des députés du Tiers État de la Sénéchaussée de Limoges et de celle de St-Yrieix; liste de députés, etc.

57 « *Recueil de* 90 *énigmes et de diverses pièces de poésie françoise* ». Un vol de 224 feuillets papier (195 mill. sur 138). 1762. Relié.

Enigmes, logogriphes, poésies diverses. Le frontispice porte : « A Limoges, chez Martial Legros, MDCCLXII », et on lit au commencement de l'ouvrage les mots : « Legros, *clericus* ». A la page 421 : *Tableau des anniversaires, fréries, processions, et autres offices extraordinaires qui se font dans l'église de Saint-Martial de Limoges.* Plus loin, notes de lessives, de livres empruntés, de livres prêtés.

Nota. — Les volumes nos 1 et 3 ci-dessus et les articles 88, 93, 94, 98, 131, 196, 202, 203, 204 renferment un certain nombre de manuscrits de Legros, dont quelques-uns offrent un assez grand intérêt (voir à ce sujet la note placée à la suite du n° 10 ci-dessus). Ajoutons que la plupart des manuscrits ci-après jusqu'au n° 104 portent des annotations de sa main.

archives départementales de la Haute-Vienne, série V, un certain nombre de lettres de 1805 et 1806 émanant de l'évêché, relatives à la réorganisation du diocèse, et écrites par l'abbé Legros. On y trouve en particulier des observations intéressantes sur le projet de circonscription des paroisses de Limoges.

III

REGISTRES ET DOCUMENTS

PROVENANT DE

L'ÉVÊCHÉ DE LIMOGES (1)

10 articles, 189 volumes, cahiers ou pièces

58. Registre des recettes et dépenses de Pierre Relhac, curé de Liginiac (2), receveur de l'Evêque. Registre de 139 feuillets papier (262 mill. sur 205) anciennement numérotés jusqu'au 103e feuillet, et avec un foliotage général plus récent, ne se raccordant pas exactement avec le premier pour les 36 feuillets suivants, dont les derniers sont presque complètement lacérés. 1329-1339. Sans couverture.

Commence : *Reverendus in Christo pater ac dominus, dominus Rotgerius, Dei gracia Lemovicensis episcopus, incepit uti sibi concesso privilegio per dominum Johannem... XXII, quod possit facere visitari per alium et recipere procurationes in pecunia, die mercurii in festo beate Cecilie virginis, mensis novembris, anno Domini M°CCC° XXIX°. Sequuntur recepta dictarum pecuniarum per me, P. Relhac, capellanum de Lezinhac et receptorem destinatum,* etc. Relevés de paroisses par archiprêtré, avec montant des redevances de chacune d'elles. Prix de denrées. Quelques indications relatives à la valeur de l'argent. Mention de nombreux travaux exécutés dans les divers châteaux et hôtels de l'évêque et dans diverses églises : *pro expensis*

(1) Peut-être le premier article de cette section devrait-il être le précieux petit recueil de *Statuts synodaux* conservés au secrétariat de l'évêché et que nous avons signalé dans le *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques*, année 1888, p. 263. M. Lecler a depuis publié, dans son intégralité, le texte de ce manuscrit dans le *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. XL.

(2) Auj. commune du canton de Neuvic, arrondissement d'Ussel (Corrèze).

edifficiorum. — Quelques extraits permettront d'apprécier l'intérêt de ce manuscrit : Fol. 38 v°. *Pro quatuor paribus sotulorum pro domino meo, quando ivit in Britanniam*, VIII sol. *Item, pro libro ligando cum tela : qui liber fuit portatus Avenionem, VIII sol. Item, pro tribus peciis de sendaco et duabus unciis de serico emptis Lemovicis et portatis curie (?), pro fulratura manticarum capellanorum domini mei, IX libre VI*^{r}*X*^{d}. Fol. 40 v° : *Item pro expensis factis in capiendo parvum clericum de Nozielh qui falsaverat sigillum Lemovicense*. Fol. 80 r° : *Pro ponte de Forgiis construendo, ultra IX*^{XX} *XIII libras XIII sol*. Fol. 88 r° : *Pro librata empta Parisiis : pro XI peciis pannorum de Brucellis, quorum quelibet pecia continebat XXIIII alnas; pro qualibet pecia, XII libras parisienses; pro XV peciis pannorum de radiato de Gans, pro qualibet pecia, IX libras V solidos parisienses; pro tribus peciis radiati, pro valetis, XV libras... pro duabus peciis famulorum de stabulo, VI libre parisienses ; pro quatuor peciis pannorum pro clericis, XX libre V solidi parisienses...pro fulraturis variorum de tribus ...riis, pro quolibet XII solidi; pro decem folraturis variorum pro capuciis, pro pecia XIII solidos VI d... pro VI folraturis de Chamines, pro qualibet pecia, XIII solidos parisienses, etc., etc.*Fol. 100 r° : *Item tradidit domino Ivoni, scriptori domini, pro pargameno et candelis, XXI*^{S} *III*^{D}. *Item pro una vitrea facta in hospitali de Ternis et pro una alia facta in ecclesia de Pionaco, XXXV s. Item pro expensis magistri qui assetiavit ipsas, eundo et redeundo de Lemovicis apud Pionacum* (1) *V s. IX d... Item pro confectione duarum campanarum factarum apud Capellam Talhaffer, etc.* Fol. 101 v° : *pro expensis factis pro nepote domini Pape* (2) *qui fuit Lemoricis, die lune post Letare Jherusalem, in hospitio de Malomonte*. Fol. 114 r° : *pro una cathedra perforata, empta Parisiis per dominum, XVIII s. VI d. Item pro una bursa corii in qua fuit posita dicta cathedra, V s. Item, pro illuminando et ligando quemdam librum domini vocatum : Rores Sanctorum* (3) *XXXV s.* Fol. 116 r° : *Solvi pro centum pauperibus receptis in Ascensione Domini, apud Insulam, ultra LX s. quos recuperavi (?) pro* (4) *tribus collacionibus ecclesiarum factis per dominum, XL. s. Item, pro aliis centum pauperibus receptis in festo Penthecostes apud Insulam, ultra LXX solidos quos solvit magister Leonardus Bineti, XXX s.....*

(1) Nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'intérêt de cette mention.

(2) Benoît XII occupait alors le siège d'Avignon. Nous ignorons à quel personnage se rapporte cette mention.

(3) Le titre *Flores sanctorum* est bien connu. Nous croyons bien, toutefois, lire ici : *Rores*.

(4) Nous comprendrions mieux si le manuscrit portait : *Quos recuperavi per tres collaciones*, etc.

Nombreuses annotations de la main de Legros. Le papier de ce document est le plus ancien que nous ayons noté dans nos archives limousines.

59. Lettres de rémission données par Arnoul, qualifié « sire d'Audenehan, mareschal de France, lieutenant du Roy Monseigneur es pais et parties d'entre les rivieres de Loire et de la Dourdoigne », en faveur de l'Evêque de Limoges, au sujet de poursuites faites par le Procureur du Roi à la suite de l'exécution sans jugement, par les gens de l'Evêque, d'un larron nommé Ricaut. Donné à Paris, 6 mars 1351 (1). Feuille de parchemin déchirée sur le côté, (568 mill. sur 628). Original.

On lit au bas de cette pièce la signature *Ernoul,* suivie des mots *marisal* (maréchal) *leutenant.*

60. Cahiers de recettes et de dépenses de Jean Laurent, receveur de l'Evêque de Limoges, 178 feuillets (278 mill. sur 102), 1356 à 1365. Douze cahiers non couverts.

Cotés de 1 à 194, par Legros, mais manquent les feuillets 97 à 112. On trouve dans ces cahiers des mentions très variées concernant les délits qui ont donné lieu à l'application des amendes par les juges des diverses châtellenies épiscopales, les pensions et redevances dues à l'Evêque par les curés, les travaux exécutés soit à la salle épiscopale, soit aux divers châteaux de l'Evêque de Limoges, les gages des officiers du prélat, les cadeaux et dépenses faits à l'arrivée de certains seigneurs ou dignitaires; les dépenses relatives à divers voyages, à des transports de justice; note du prix du pain, du vin et de la valeur du marc d'argent; prix d'achat d'objets variés, taux des journées, indications de monnaies très diverses: guianeys, léopards, nobles, royaux, etc., etc.

(1) Dans son intéressante *Etude sur la vie d'Arnoul d'Audrehem,* M. Emile Molinier mentionne des lettres de rémission analogues à celles ci-dessus et données à Limoges, le 26 novembre 1352, en faveur du même prélat. (Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions, 2e série, t. VI, 1re partie).

Citons quelques passages :

Fol. 52 r° : *Die VIII^a aprilis, pro encenio* (1) *facto domino Johanni Chandos, locum tenenti domini Regis Anglie, cui presentavi, de mandato domini, in abbatia sancti Martialis ubi erant ipse et gentes sue, unam salmatam vini et duas sextariatas panis : videlicet unum barrilium de aula; alium emi a Maroto de Grangis, cui solvi, pro quinque sextariis et quarteyro vini... Die IX aprilis, pro folraturis de variis pro folrando habitum officialis et meum, de precepto domini orethenus michi facto apud Insulam, viginti regales.* Fol. 86 v° : *Die IX septembris, magister Aymericus de Chabanes, Johannes de Bocheyis, Johannes La Viney, Johannes Sallau, Bodetus, Petrus Bro et ego, ivimus apud Vessinas pro diruendo furchas quas gentes domini Petri de Sancto Martiale erexerant in juridictione domini, et pro tenendo assisias; et expendimus pro una duodena panuncellorum IIII s. X d. Item, pane, vino, feno et avena, IV l. XV s. XI d...* Fol. 87 r° : *Die XXVI augusti, pro encenio facto senescallo Pictavensi et Lemovicensi, pro IIII^or pixidibus specierum (?) et IIII^or torchiis, et procuratori domini regis pro una pixide et una torchia : que omnia habita fuerunt de domo Petri Boti et decostaverunt VII l. XVIII s. III d... Die X septembris solvi dicto Tierri, aurifabro castri Lemovicensis* (2), *pro factione sigillorum jurisdictionis civitatis Lemovicarum et ville de Nobiliaco, pro parte domino contingente* (3), *duos guian. et dimidium.* Fol. 144 r° : *Die XI octobris, pro encenio facto domino abbati Monasterii Majoris (?), pro una sextariata panis X s. et uno barillo vini de Lizeuch continente quinque sextarios...* Fol. 145 r° : *pro faciendo alia signa ad signandum mensuras de Nobiliaco, VII s. Pro prosequendo et habendo obedienciam a pluribus personis, captis in prisione domini Regis et detentis per senescallum Pictavensem et Lemovicensem, XV s.* Fol. 146 v° : *Die XXVI aprilis, incepit assisia regia, et fuerunt date decem pixides in quibus fuerunt posite decem libre specierum, videlicet : Petro Minhoc, judici, IIII^or pixides; sigillifero due, Johanni Garlandeu due et unus* (sic) *nobis* (4).

(1) Encœnium, *pro* exenium : *donum, munus* (Ducange).

(2) L'artiste désigné ici pourrait être *Ternius deu Linge* ou *deu Lieige* nommé au registre du notaire Broussaud à la date de 1356 et figurant sous le n° 41 de notre liste générale des orfèvres et émailleurs limousins (*L'orfèvrerie et les orfèvres de Limoges*, Limoges, Ve Ducourtieux, 1884, in-8°, p. 57.)

(3) Les sceaux dont faisait usage la juridiction du pariage de la cité et de Saint-Léonard devaient être fournis à frais communs par le Roi et l'Evêque. Ils représentaient un écu parti, portant des fleurs de lis et une crosse.

(4) On voit que, primitivement, les *épices* n'étaient pas données aux juges par les parties, mais par le souverain ou le haut justicier.

61. Registre des assises épiscopales pour la cité de Limoges et ses dépendances, 95 feuillets papier (262 mill. sur 210), 1er octobre 1373 au samedi après la Saint-Laurent 1375, 4 cahiers non attachés.

Sans titre. Le premier cahier commence : *Acta diei Sabbati primi octobris, majoris festi Beati Marcialis, anno Domini millesimo CCCmo LXXIII.* Curieuses mentions malheureusement trop brèves relatives à des ventes judiciaires, baux d'immeubles, bornages, partages de famille, actes d'arbitrage; mentions intéressant les familles et la topographie de la cité de Limoges et de ses faubourgs (1).

62. Relevé des redevances épiscopales payées par les églises du diocèse à l'Evêque, lors du synode de la Pentecôte, années 1383, 4, 5, 6, 7 et 8. 6 feuillets papier (410 mill. sur 305), non attachés.

État des cures par archiprêtré, avec une colonne pour chaque année; le receveur y a marqué les paiements.

A la fin, les deux notes suivantes : *Hec sunt onera que deducuntur : primo, de toto conventu qui recipitur annuatim in synodo Penthecostes, nomine domini Episcopi et capituli Lemovicensis, videlicet : XV libre ad liberacionem canonicorum in capitulo, qualibet septimana ; item, pro abbate sancti Martialis, X libre ; item pro luminari faciendo in ecclesia Lemovicensi, XXX libre ; item, pro ballia de Rezes, LX solidi ; item, ad opus processionis facte in festo Beati Marcialis, XL solidi. — Hec sunt onera que deducuntur ex parte contingente capitulum : primo, pro quibusdam anniversariis et anniversariorum* (sic) *magistri Hugonis Laiaces, XI libre ; item, pro domino Gicberto Pulverelli, XL. solidi ; item, pro anniversario domini Johannis de Gransanis* (sic), *XL solidi ; item pro succentore, XX solidi ; item pro litteris scribendis capituli, LX solidi ; item, pro cantore Lemovicensi, XXII libre X solidi.*

(1) Les indications de ce manuscrit et des précédents nous ont paru confirmer les renseignements peu favorables qu'on a déjà, par ailleurs, sur la moralité du clergé limousin de la fin du XIVe au commencement du XVIIe siècle.

63. « Registre des pensions et parades (*sic*) deubz a Monsr l'Evesque de Lymoges les annees de bissexte, levees en l'annee 1432 ». 22 feuillets papier (295 mill. sur 113), 1432 à 1444, cahier non attaché.

Commence par la liste des pensions et *parates* payées au synode de la Pentecôte 1432. Au rebours, sous le titre : *Carte et hommagia noviter recepta,* quelques hommages seulement, datés du 16 octobre 1436 au 4 octobre 1444 et se rapportant surtout au Bas-Limousin. Le premier est rendu à l'Evêque, dans le château de Turenne, par Bertrand de Lasteyrie, seigneur du Saillant.

64. Registre des églises visitées par Théodoric Leloup (1), délégué par l'Evêque de Limoges : « *Sequuntur ecclesie visitate per venerabilem et scientificum virum, dominum Theodoricum Lupi, canonicum ecclesie Lemovicensis et sancti Yllari Pictavensis, ac capellanum ecclesie sancti Petri de Quadrurio castri Lemovicensis* », 1454. 4 petits cahiers papier (295 mill. sur 113), non attachés.

Commencé le 23 juin 1454. Les visites de juin et de juillet sont faites par Théodoric Leloup, celles de février suivant par un évêque du nom de Michel (2). Ce manuscrit se rapporte surtout

(1) Ce personnage nous est bien connu. Il est mentionné avec le titre de curé de Saint-Pierre dès 1440 (Arch. de la Haute-Vienne, liasses n°s 6120 et 6562 du classement provisoire. On retrouve Théodore ou Théodoric *Lupi* en 1467 (*Ibid.* liasse 6265). Notons qu'en septembre 1489 un autre personnage de la même famille, Nicolas *Lupi*, celui-ci doyen de l'église de Tours, possède la cure de Saint-Pierre-du-Queyroix. Cette famille paraît être étrangère au Limousin. Théodoric fut un des exécuteurs testamentaires de l'évêque Pierre de Montbrun.

(2) Nous lisons au manuscrit : *Nyocensis*, nous nous demandions s'il ne fallait pas lire *Rijocensis* (pour *Rejocensis*) et reconnaître dans cet évêque un des deux Michel de Bouliers, peut-être appartenant à la famille Limousine de *Leboleriis* al. *Arboleriis*, qui montèrent sur le siège de Riez au cours du second quart du quinzième siècle, et dont l'un, comme notre Michel, avait précisément appartenu à l'ordre de Saint-Dominique. Mais nous sommes ici en 1454, et le second de ces prélats était mort dès 1449 (Gams : *Series Episcoporum*). — Du reste, ce Michel, visiteur des églises du diocèse de Limoges, est connu par d'autres mentions, où il est égale-

aux églises de la Marche et ne contient que peu d'indications intéressantes. Il comprend deux parties : l'une mentionnant la visite avec sa date, parfois un ajournement, une indication de dépense ou un mot sur la réception ; l'autre la somme perçue.

65. Liasse de pièces relatives aux droits de visite de l'Evêque dans son diocèse et à diverses autres affaires contentieuses. XIVe au XVIIIe siècle : 163 pièces de formats divers, parchemin et papier.

Le plus ancien document en original que renferme cette liasse porte la date de 1326. Nombreuses pièces du XVe siècle en original. Les documents de ce numéro se réfèrent surtout aux différends des divers évêques avec les abbayes de Saint-Martial, Uzerche, La Règle, Bonnesaigne, au sujet de l'immunité tant de ces monastères que de leurs dépendances.

66. Pouillé du diocèse de Limoges, XVIe siècle. 51 feuillets papier (275 mill. sur 202).

En mauvais état, les premiers feuillets complétement pourris. Indications marginales relatives aux pensions synodales ou à d'autres redevances. Notes de l'abbé Nadaud.

67. « *Pouillé* ou liste des abbayes, chapitres, cures *du diocèse de Limoges* », un volume d'environ 220 feuillets papier (214 mill. sur 158). Reliure de luxe, filets, coins et dentelles. Le dos porte le titre : Visite des hôpitaux. XVIIIe siècle.

Avec l'indication de l'archiprêtré, de l'officialité, de la sénéchaussée, de la généralité, du patron, du bureau de poste, le nom du curé, l'étendue de la paroisse et le nombre des communiants.

ment qualifié *Episcopus Nyocensis*. Dans son intéressante notice sur les *Evêques auxiliaires en Limousin*, (*Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de Tulle*, an. 1890, p. 283), M. l'abbé Poulbrière se demande s'il s'agit d'un évêque *in partibus* de Nyssa ou de Nisa en Lycie. Quoiqu'il en soit, le même Michel se trouve encore en Limousin au mois d'octobre 1461.

IV

OUVRAGES ET FRAGMENTS

PROVENANT DE

L'ABBAYE DE GRANDMONT

17 ouvrages, 17 volumes, cahiers ou pièces

68. « *Speculum Grandimontis* » (1), recueil de documents relatifs à Saint-Etienne de Muret, à sa règle, à l'esprit de son institut et aux commencements de l'ordre, œuvre du septième prieur général, Gérard Ythier. Un volume de 152 feuillets parchemin (340 mill. sur 245). Fin du XIIe ou plus probablement premières années du XIIIe siècle. Forte reliure du XVIe ou XVIIe siècle.

Ce recueil, un des exemplaires du *Speculum* conservés à l'abbaye de Grandmont, ne contient pas toutes les matières qui se trouvaient insérées dans les autres : la règle, par exemple; par contre, il renferme les *Maximes* de Saint-Etienne de Muret, qui, d'après une note du XIVe siècle, écrite en marge de la page 227, n'étaient pas dans un autre au moins de ces exemplaires. — Feuillet de garde : *Sicut propheta ait : Jacta super Dominum*, etc., fin d'un des préambules de la Vie de saint Etienne et commencement du préambule du prieur Gérald, interrompu. Verso en blanc. Page 1, *Interpretatio nominis Sancti Stephani*, d'une écriture postérieure au reste du manuscrit. — P. 3, commencement de l'ouvrage : *Incipit primus titulus* (premier préambule de la Vie de saint Etienne). *Quoniam*

(1) Nous rappelons que c'est par erreur que le P. Lelong, dans sa *Bibliothèque historique*, a attribué le *Speculum* à Pardoux de La Garde, mort en 1591. Il a confondu la compilation de celui-ci, qui existe sous deux formes à la Bibliothèque du Séminaire (V. ci-après n°s 81 et 82), avec l'œuvre de Gérard Ythier, dont quelques portions seulement tiennent de la compilation et qui est en grande partie originale.

proprium est servorum, etc. — P. 5, second préambule : *Cum omnibus hominibus*, etc. — P. 7, préambule de Gérard Ythier: *Omnibus Christi fidelibus Geraldus*, etc. — P. 9, *Incipit vita Sancti Stephani confessoris. Fuit igitur in Arvernie partibus*, etc. Vie de saint Etienne en 46 chapitres, publiée par D. MARTENNE, *Amplissima collectio*, t. VI, col. 1046 à 1087; par l'abbé MIGNE (*Patrologie*, t. CCIV, col. 1011 à 1028), etc. — Page 31, autre Vie de saint Etienne en 16 chapitres (1), sous ce titre : *Hic breviter comprehenduntur atque concluduntur virtutes conversationis et sanctitatis Beati Stephani. Sanctus igitur Stephanus*, etc. C'est l'opuscule intitulé par D. MARTENNE : *Sancti Stephani dicta et facta*, attribué au quatrième prieur général, Etienne de Liciac, et imprimé dans l'*Amplissima collectio*, t. VI, col. 1118-1130; puis dans la *Patrologie* de Migne, t. CCIV, col. 1071 à 1084. — P. 47, petit poème de 92 vers, à l'honneur de Saint-Etienne : *Versus de virtutibus ejusdem : Grandimontensis fundator religionis* (MARTENNE, *Ampl. collectio*, VI, col. 1130-1132; *Patrologie*, t. CCIV, col. 1084 à 1086). — P. 50, Miracles de Saint-Etienne, avec mention de ses trois premiers successeurs. Le texte, dont le premier chapitre est intitulé : *De electione domni Petri Lemovicani, secundi prioris*, et qui commence : *Pio igitur patre destituti*, s'arrête au cours du 28e chapitre : *Visionem quam a me petis enucleari...* (Publié à la suite de la première vie et comme faisant corps avec elle dans l'*Amplissima collectio* et dans la *Patrologie*). — Un feuillet à la suite a été arraché.

P. 75, *Geraldus Dei gracia Grandimontis prior VIIus : de Revelatione Beati Stephani. Cum ordo Grandimontensium*, etc. Récit de la canonisation de saint Etienne et des miracles dus à l'intercession du bienheureux au cours et à la suite de ces solennités : 37 chapitres, finissant : ... *precibus et meritis patris nostri predicti confessoris Stephani, Jhesus Christus, Dominus noster, qui cum patre*, etc... *per secula seculorum. Amen.* Ces textes ont été insérés à la suite d'un abrégé de la vie de Saint-Etienne, au tome II du mois de février des *Vitæ Sanctorum* des Bollandistes (p. 204 et suiv.), ainsi qu'à la *Nova Bibliotheca manuscriptorum librorum* de Martenne, t. II, p. 674 et suiv. ; dans l'*Amplissima collectio* de Martenne, col. 1087 à 1118, et à la *Patrologie*, t. CCIV, col. 1045 à 1072. Le dernier chapitre, *De Exemplis et Sancti Stephani confessoris virtutibus*, est d'une encre plus blanche et d'une écriture postérieure. Fol. 58 r° (p. 115). Traité en 16 chapitres de la discipline et de la correction des mœurs : *Incipit Tractatus ad fratres de disciplina et corrcetione*

(1) Un annotateur du XVIIe siècle, qui a numéroté les chapitres, en compte dix-sept : il en fait deux du seizième.

morum. Nunc igitur dilectissimi, venerabilis patris Stephani (1), discours ou traité du prieur Gérard pour la confirmation et l'explication de ce qui précède : *Sermo vel tractatus domni Geraldi, prioris septimi, ad fratres, de confirmatione seu enucleatione hujus voluminis* (2). Curieux traité allégorique en 97 chapitres, inédit (les fol. 99 et 100, déchirés, ont été remplacés au XVIe ou XVIIe siècle et l'addition paraît combler exactement la lacune). Après ce traité, on trouve fol. 113 (p. 226) une note d'une écriture postérieure sur la réforme et la réorganisation de l'ordre de Grandmont en 1317. — Fol. 115, r°, Maximes de saint Etienne, précédées d'un préambule du prieur Gérald : *Incipit prefatio domni Geraldi prioris. Audite, filii et fratres karissimi, et attendite,* etc. — Fol. 116, r° (p. 231), Commentaires du prieur Gérald : *Incipit explanatio domini Geraldi... super librum sententiarum Beati Stephani... De unitate diversarum regularum et distinctione earundem. Hec est doctrina salutifera beati viri Stephani,* etc. Cet ouvrage finit fol. 135, r° (p. 269) : *Explicit explanatio sive determinatio domni Geraldi, septimi prioris Grandimontensis, de unitate diversarum regularum et distinctione earundem. Item, cujus supra : Qualiter fratres de vita sua, id est de regula, inquirentibus respondeant. Ut prelibavimus, beatus Stephanus discipulos suos instruebat...* La fin de cet ouvrage manque. Les derniers mots qu'on lit au bas du fol. 152, verso (p. 304), sont : *Non dolebis cum ingloriosus fueris. Sequitur...*

Belles lettres ornées à nœuds et entrelacs, notamment aux pages 3, 17, 50, 75, 115, 151 ; quelques autres ébauchées seulement, par exemple aux pages 7, 9, 31, 227, 231. Page 75, deux curieuses miniatures, l'une représentant le pape prononçant le décret qui met le fondateur de Muret au nombre des bienheureux; et l'autre, deux évêques portant dans une châsse les restes de saint Etienne et la plaçant sur un reposoir : le Saint-Esprit, sous la forme d'une colombe, descend du ciel sur la châsse (3).

(1) Ce traité a été jusqu'à ces derniers temps, attribué à Hugues de Saint-Victor, et publié avec ses autres œuvres. C'est M. Hauréau qui l'a restitué aux Grandmontains, en constatant les suppressions et les substitutions de noms opérées très anciennement dans le texte de l'ouvrage.

(2) Voir, au sujet de ce traité et de plusieurs autres ouvrages compris au *Speculum Grandimontis*, la notice de M. Hauréau sur *Quelques écrivains de l'ordre de Grandmont d'après le n° 17187 de la Bibliothèque nationale* (t. XXIV, 2e partie, des *Notices des manuscrits*).

(3) Un croquis de la seconde de ces miniatures a été donné par nous dans l'*Orfèvrerie et les Orfèvres de Limoges* (Ve Ducourtieux, 1884), pl. I. Les deux scènes sont reproduites à la planche XIII de l'*Art rétrospectif à l'exposition de Limoges*, par L. Guibert et J. Tixier (Ve Ducourtieux, 1887, 1 vol. in-8°).

69. Litanies des saints, 8 feuillets parchemin (240 à 247 mill. sur 180 à 188). XIIIe siècle. Feuillets détachés.

Aux litanies commençant au recto du fol. 1, saint Martial et saint Front figurent après les apôtres et les évangélistes, avant l'invocation générale : *Omnes sancti apostoli et evangeliste.* Saint Etienne de Muret est placé après saint Jérôme, avant saint Benoît et suivi de près par saint Yrieix, saint Léonard, saint Junien et saint Cybard. Sainte Valérie est placée après sainte Marie-Magdelaine, sainte Félicité et sainte Perpétue, avant sainte Agathe, sainte Lucie et sainte Agnès. On y trouve aussi sainte Ursule et deux de ses compagnes. Oraisons et leçons à la suite. Large écriture gothique. Les litanies sont écrites sur deux colonnes. Initiales et titres en rouge, sans ornement. En tête de la première page, note de l'abbé Legros : *Ces litanies etoient dans un pseautier de l'abbaye de Grandmont, avec le calendrier ci-joint.*

70. Deux feuillets de parchemin détachés, paraissant avoir servi de couverture (246 mill. sur 190). XIIIe siècle.

Sur deux des pages, calendrier perpétuel ; table de comput du temps en rouge et en noir. Sur les deux autres pages, oraisons à divers saints en vénération particulière à Grandmont : saint Etienne de Muret, sainte Foy, saint Caprais, les Vierges de Cologne, sainte Catherine, saint Yrieix. Belles lettres gothiques avec initiales et titres en rouge. Note de la main de Legros : *Ce calendrier etoit à la tête d'un ancien manuscrit de l'abbaye de Grandmont, intitulé* Liber Capitularii, *qui peut être du* XIIIe *ou au plus tard du* XIVe *siècle. Le plain-chant y est noté sur une seule ligne.*

71. *Calendrier* incomplet. Cinq feuillets parchemin détachés (246 mill. sur 159 à 162). XIIIe siècle.

La première page contient des dictons et des formules de règles pour la supputation du temps ; la seconde et la troisième des tables se rapportant au même objet. Il manque au calendrier les mois de juin, juillet, octobre, novembre et décembre. On trouve

des dictons en caractères de diverses couleurs en tête de chaque mois. Initiales et notes en rouge et bleu. Quelques lettres fleuronnées.

Malgré le caractère d'archaïsme très accentué de certaines majuscules et de certaines annotations, nous ne croyons pas que cette pièce remonte au XIIe siècle. Il convient de remarquer qu'on n'y trouvait pas la fête de la translation à Grandmont des reliques de Cologne, dont la mention a été ajoutée beaucoup plus tard, et que la mention de la mort de saint Etienne (8 février) et de la dédicace de l'église de Grandmont (4 septembre 1166) ont été certainement écrites après coup. Il faut en conclure non pas que le manuscrit est antérieur à cette dernière date, mais qu'il n'est pas d'origine grandmontaine et qu'on l'a complété après son entrée à la bibliothèque du monastère. Parmi les saints mentionnés à ce calendrier, qui sont l'objet d'un culte spécial dans le diocèse de Limoges, notons saint Théau (*Tillo*), au 7 janvier; saint Priest (*Prejectus*), au 25 du même mois; saint Alpinien (27 avril); saint Sacerdos (5 mai); saint Yrieix (25 août). Ces mentions, qui appartiennent toutes au premier texte, ne suffisent peut-être pas à établir que ce calendrier a été fait en Limousin. Retenons, parmi les notes qui y ont été ajoutées, celle-ci, au 1er avril : *Hic fit anniversarium pro rege Ludovico XI° hujus nominis, qui veram crucem que impignorata erat redemit, et dicuntur vigilie alta voce et una missa. Et conventus habet (?) gratis.* 23 septembre : *Dedicatio ecclesie S. M. de Castaneto* (1), etc. Note de Legros : « Ce fragment de calendrier étoit à la tête d'un psautier de l'abbaye de Grandmont qui paroit être du XIIe siècle. Saint Guillaume, évêque de Bourges, canonisé en 1218, n'y est que par une addition. Par conséquent, le calendrier est antérieur à cette époque, etc. » Nous venons de dire notre opinion sur la date et l'origine du manuscrit.

72. *Calendrier*, 8 feuillets parchemin non attachés (245 mill. sur 188), XIIIe siècle.

C'est le plus ancien calendrier Grandmontain complet que nous connaissions. Aussi convient-il d'y relever toutes les fêtes qui se rapportent spécialement à l'ordre ou à la province : notons

(1) Eglise du monastère du Châtenet, où la conventualité s'éteignit vers la fin du XVe ou le commencement du XVIe siècle, et où l'abbé général François de Neufville installa des religieuses de l'ordre en 1576.

celles de saint Guillaume, archevêque de Bourges et ancien religieux Grandmontain (10 janvier); mort de saint Etienne de Muret (8 février) avec octave; translation des vierges de Cologne (28 avril) translation de saint Etienne (25 juin); saint Martial, apôtre (30 juin); saint Yrieix (25 août); révélation (*revelatio*) de saint Etienne (30 août); dédicace de l'église de Notre-Dame de Grandmont (4 septembre); sainte Foy (6 octobre); translation de saint Martial, apôtre (10 octobre); saint Junien (16 octobre); *Natale* des onze mille vierges (21 octobre); saint Front (25 octobre); saint Léonard (6 novembre); translation de saint Etienne ? (18 novembre); saint Eloi (1er décembre); sainte Valérie (10 décembre). La fête de saint Louis, roi, n'est pas notée. La mention de toutes ces fêtes est d'une écriture du XIIIe siècle. Les suivantes ont été ajoutées postérieurement, à des dates diverses : saint Ausone (15 mai); dédicace de l'église de Bandouille (1) (19 juillet); sainte Anne, mère de la Vierge (26 juillet); dédicace de l'église de Notre-Dame de Gandori (2) ou de Bandori (2 septembre); dédicace de l'église de Montaussan (3) — *de Monte Absano* — (23 octobre); dédicace de Beausault-*de Bello Saltu* — (4) (21 octobre). — On a ajouté le titre d'apôtre au nom de saint Front. Au 3 juillet, cette note, postérieure aussi au corps du document : *Obitus regis Ricardi. Duplex festum.*

Notes diverses relatives à des anniversaires. On lit au 14 mai : *in ac die fist anniversarium barbitonsoris, qui jacet in introitu ecclesie, qui nobis dedit IIe francos auri (?); et diximus* (sic) *tres missas et vigilias alta voce, et debent omnes recitare.* Les K (initiales de Kalendas) placés au commencement de chaque page, sont tour à tour rouges, bleus ou verts. En tête de chaque mois figure un distique sur les caractères météorologiques, astronomiques, hygiéniques du mois. Les grandes fêtes de l'année et celles qui ont trait à saint Etienne de Muret sont en rouge. A la fin, table des lunaisons. Calendrier perpétuel et tables pour le comput.

(1) Il y avait deux maisons Grandmontaines de ce nom : le Grand et le Petit Bandouille. Il s'agit probablement du premier, situé près Chiché (Deux-Sèvres), érigé en prieuré en 1317 et auquel fut uni le Petit Bandouille sur Dive, près Thouars.

(2) Il s'agit de la celle désignée aux bulles et aux documents de l'ordre sous la dénomination de *de Gandalrico*, et que nous n'avons pu identifier. Elle appartenait au diocèse de Saintes et fut unie en 1317 au prieuré de Raveaux, diocèse d'Angoulême.

(3) Celle non loin de Souvigny (Indre-et-Loire), unie en 1317 à Bois-Rayer.

(4) Au diocèse de Périgueux, uni à Raveaux.

73. Calendrier, six feuillets parchemin non attachés (248 mill. sur 180), XIIIe siècle.

Paraît être de la seconde moitié du XIIIe siècle. On n'y trouve pas la mention de la fête de saint Louis. Les fêtes des saints Limousins, Martial, Léonard, Yrieix et les diverses fêtes grandmontaines : saint Etienne, translation de saint Etienne, saint Guillaume, etc., y figurent. Toutefois, il est à remarquer que la mention de la dédicace de l'église de Grandmont (4 septembre), du Châtenet (23 septembre), sont d'une écriture postérieure au premier texte. Aucune mention d'anniversaire de bienfaiteur. Note de Legros en tête : « Ce Calendrier étoit à la tête d'un psautier de l'abbaye de Grandmont. Il paroît être du XIIIe siècle. On n'y trouve aucun des saints de ce siècle excepté saint Guillaume, évêque de Bourges, mort en 1209. »

74. Calendrier, six feuillets parchemin non attachés (268 mill. sur 189 à 192), fin du XIVe ou XVe siècle.

Outre la plupart des fêtes comprises au Calendrier n° 72, nous relevons à ce Calendrier la dédicace de l'église de Vincennes (1) (12 novembre). Les fêtes de saint Louis et de sainte Anne sont indiquées; saint Front est simplement qualifié évêque et confesseur. Titres, initiales et mention des fêtes principales en rouge. Les lettres K L qui commencent chaque page sont en rouge ou bleu. Au 3 juin, ces mots, d'une main du XVIe siècle : *hac die* V^c XLVI *obiit frater Amicus* (2) *de Colonia, die Ascentionis.* — Note de Legros : « Ce Calendrier étoit à la tête d'un ancien antiphonaire manuscrit, sur vélin, de l'abbaye de Grandmont, qui a été détruit avec le reste des manuscrits de cette maison, vendus en 1789 au s^r Barbou, imprimeur-libraire de Limoges, qui les a achetés pour en faire endosser des livres. L'ouvrage entier ne contenait rien plus de curieux, que quelques fautes de latinité dans les rubriques, etc.,

(1) La maison du Bois de Vincennes, que l'ordre consentit à céder à Henri III, en 1584, pour y loger des Hiéronymites, en échange du collège Mignon, avait été un des prieurés les plus importants de l'institut, et avait même failli, au temps des querelles entre les religieux du parti anglais et ceux du parti français, supplanter le chef d'ordre.

(2) Peut-être pour *Aymerieus*.

comme *ad vesperos* pour *ad vesperas*. Il paroit être du xve siècle. Le plain-chant y est noté comme dans d'autres manuscrits de ce siècle, sur quatre lignes, et les notes quarrées. »

75. Calendrier incomplet, deux feuillets parchemin non attachés (295 mill. sur 215). — Mois de mars, avril, novembre et décembre. — xve siècle.

Note de l'abbé Legros en tête. « Ce fragment de Calendrier vient de quelqu'un des livres liturgiques de l'abbaye de Grandmont. Il paroît être du xive siècle, ou au plus du xve ». — Annotations postérieures relatives à des anniversaires.

Titres des rectos en rouge et des versos en bleu. Anniversaires divers parmi lesquels au 2 avril celui du roi Louis XI, « *Qui veram crucem que impignorata erat redemit*, etc. Au même manuscrit, celui de Pardoux de Lagarde : *Feria sexta ante dominicam in Passione, fit anniversarium pro fratre Pardulpho de Lagarde, pro quo dicimus vigilias et tres missas alta voce : prima de quinque plagis, secunda de Nostra Domina de Pietate, tertia de mortuis — et omnes presbiteri debent celebrare oraciones : « Deus, qui inter », « Deus venie » et « Fidelium ». Et habet conventus iiii ll.*

76. *Diurnal de l'abbaye de Grandmont* (sans titre). Un vol. de 292 feuillets parchemin (131 mill. sur 103), xve et xvie siècle. Reliure du xvie siècles en mauvais état.

Fol. 4 r°, Calendrier du xvie siècle avec plusieurs notes du xviie relatives à l'admission de divers religieux, notamment à celle (1617) d'Antoine de Chavaroche (abbé général de 1661 à 1677). — F° 12, Psautier du xve siècle. F° 121 r° *Quicumque vult salvus esse, ante omnia opus est ut teneat catholicam fidem* (exposition sommaire des principaux points de la Doctrine catholique. F° 122 v° : Litanies des saints : saint Martial après saint Luc ; saint Etienne-de-Muret à la suite des ermites et fondateurs d'ordres ; sainte Valérie après sainte Anastasie ; quelques autres saints Limousins. F° 127 jusqu'à la fin : oraisons et antiennes diverses pour l'office des morts et pour certaines fêtes de l'année.

Quelques rubriques intéressantes au point de vue liturgique. Titres et remarques en rouge. Initiales tour à tour en rouge et en bleu ; tirets et chaînettes. A partir du fol. 259 r°, écriture du xvie siè-

cle; titres et initiales en rouge. Au verso du premier feuillet, on lit : *Ad usum ordinis Grandimontensis, 1572;* au recto du second, au dessous de deux mots à demi-effacés : *A frere Jehan Roudet, religieux de la beie* (sic) *de Gramond.* JEHAN ROUDET, puis la signature : J. ROUDET (1). Au dos, titre de la main de l'abbé Legros : *Diurnal* (*Bréviaire* biffé), ... *ois de l'abb. de Grandmont, manuscrit du* XIVe *ou* XVe *siècle.*

77. *Bréviaire de l'abbaye de Grandmont* (*Breviarium ad usum ecclesie monasterii Grandimontis*), 532 feuillets papier (121 mill. sur 88), XVIe siècle. Reliure du temps.

Quinze feuillets liminaires manuscrits, non cotés. Fo 3 ro. Titre ci-dessus en rouge. Fo 4 ro. Calendrier avec les principaux saints Limousin et les fêtes de Grandmont. Majuscules et fêtes principales en rouge. Lettres dominicales en jaune. — Soixante-treize feuillets imprimés en gothique, foliotés, avec grandes initiales et titres en rouge, et vignettes sur bois. *Psalterium cum hymnis* pour les sept jours de la semaine. Cantiques, symbole de saint Athanase, litanies des saints incomplètes (les feuillets qui suivent le 73e ont été coupés). — Le manuscrit reprend : quatre cent quarante-quatre feuillets, avec le titre : *Incipit media pars breviarii ad usum ecclesie monasterii Grandimontis.* Titres et grandes initiales en rouge; petites initiales en jaune. Fol. 1, Propre du temps, qui finit au fol. 210 ro. — Fol. 210 vo, Leçons pour les bénédictions des jours de dimanche et de fêtes. — Fol. 212 ro, Propre des Saints (on y trouve, au fol. 216 vo et suiv., des hymnes à l'honneur de saint Etienne-de-Muret). — Fol. 415 ro, Fin du Propre et commencement du Commun des Saints. — Fol. 441, Fin du Commun des Saints. Trois feuillets blancs.

Au fol. 3 ro au dessous du titre, la signature *F. Lemaigre*, celle *F. George Barny* (qui fut abbé général de 1636 à 1654), et plus bas le mot *Coudier*. Restes d'un fermoir en cuivre. Au dos, titre de la main de l'abbé Legros : *Bréviaire de l'abbaye de Grandmont, partie d'été*, XIVe siècle *(sic)*.

78. *Bréviaire de l'abbaye de Grandmont* (sans titre

(1) Jean Roudet, religieux de l'abbaye, puis conventuel de Breuil Bellay, laissa quelques écrits relatifs à l'histoire de l'ordre. Le P. Lelong, qui mentionne, sous le no 13,185, son ouvrage : *De ordine Grandimontensi,* dit que celui-ci est « rempli de fautes » et ajoute que l'auteur mourut en 1643.

général), 435 feuillets parchemin et papier (129 mill. sur 91), XVIe siècle. Reliure du XVIIe siècle.

Deux feuillets papier et sept parchemin liminaires, non cotés : feuillets 1 et 3, fragments d'oraisons. — Fol. 4 r° à 9 v°, Calendrier notant les saints Limousins et les fêtes de Grandmont. Titres, chiffres et fêtes principales en rouge. — Cent trente deux feuillets papier dont 129 foliotés, imprimés en gothique ; titres et majuscules en rouge ; format in-12, signatures a-r, vingt-cinq lignes à la page. Quelques initiales gravées : *Psalterium cum hymnis* pour les sept jours de la semaine. A la suite, fol. 93, le symbole de saint Athanase ; fol. 94 v°, Litanies des Saints (avec les saints Limousins et saint Etienne en tête des fondateurs d'ordre, avant saint Antoine, saint François, saint Dominique et saint Bernard. Toutefois saint Benoît et saint Gérald passent avant lui). Fol. 98 v°, Hymnes (on en trouve à saint Martial, à sainte Valérie, à saint Léonard, à sainte Ursule et à ses compagnes ; mais il n'y en a pas à l'honneur de saint Etienne-de-Muret). Imprimé à Limoges, chez Paul Berton, 5 août 1529. A la suite de l'*explicit*, trois petites gravures sur bois. — Le manuscrit recommence. Titres et initiales en rouge. 294 feuillets parchemin. Fol. 1, Propre du temps, suivi du Propre des Saints, sans séparation (au fol. 243 et 244, Hymnes à saint Etienne-de-Muret). Titre de la main de l'abbé Legros : *Breviaire de l'abbaye de Grandmont*, XIVe siècle *(sic)*.

79. Diurnal de l'abbaye et de l'ordre de Grandmont « *officium diurnum, ad usum ecclesie monasterii Grandimontis, tociusque ordinis* ». Un volume de 487 feuillets papier (120 mill. sur 77), XVIe siècle. Reliure de la fin du XVIe ou du XVIIe siècle, trace de fermoirs.

Fol. 7 r° : Titre. Fol. 8 r° : Calendrier. Fol. 25 r° : Diurnal. *Incipit officium diurnum*, etc. Fol. 146 r° : Propre du temps. Fol. 317 v° : Propre des saints. Fol. 449 v° : Commun des saints, finit à 479 r°. Les derniers feuillets en blanc. Titre de la main de l'abbé Legros : *Diurnal de l'ordre de Grandmont*, XIVe *ou* XVe *siècle* (sic). Même écriture que le recueil ci-dessus. Titres et initiales en rouge. Au-dessous du titre général, fol. 7 r°, la signature : *F. Franciscus Marrand* (1).

(1) Sans doute celui qui fut élu abbé général en 1596, mais qui se démit après avoir subi mille traverses et vu le baron de Saint-Germain-Beaupré envahir et piller l'abbaye.

80. Manuel de prières à l'usage de Grandmont. Un volume de 287 feuillets papier (136 mill. sur 87), XVIe siècle. Reliure du XVIIe siècle.

Fol. 1 et 2, probablement laissés d'abord en blanc : Oraisons pour la procession dans les cloîtres. Fol. 3 r° : Calendrier avec quelques notes du XVIIe siècle, notamment le nom : *Marie Richard Bab...* précédé de la date de 1622. Fol. 12 r° : *Pater noster, Ave Maria,* prières et formules diverses. Fol. 20 r° : Office de la Sainte-Vierge. A la suite, psaumes divers, prières pour les morts, etc. Fol. 88 v° : Litanies des saints, avec saint Martial après saint Luc et saint Marc ; saint Etienne-de-Muret entre saint Jérôme et saint Benoît, et tous les saints Limousins. Fol. 95 r° : Office des morts. Fol. 132 v° : *Benedictio panis* (d'une écriture plus moderne). Fol. 133 r° : Capitules pour l'office de toute l'année. Fol. 150 r° : Propre des saints. Fol. 170 r° : Commun du temps. Fol. 196 r° : Propre du temps et propre de quelques saints. Fol. 265 v° : Préparation à la messe et actions de grâces après la messe. Fol. 277 v° : Vie de saint Etienne de Muret très abrégée : *Incipit vita S. Stephani confessoris, patris nostri : Fuit igitur in Arvernie partibus, etc.* Fol. 284 v° : Trois strophes d'une hymne à saint Etienne : *Gaude, confessor sanctissime,* etc., incomplète. Fol. 285 v° : *Isti sunt XII^cim gradus humilitatis secundum Bernardum...* A la suite, copie incomplète de la liste des maisons de l'ordre. Titres et majuscules en rouge. Quelques initiales empâtées de jaune. En guise de feuillet de garde, collée à la couverture, curieuse image de piété représentant l'*Annonciation*. La Vierge est coiffée comme une dame de la cour de Louis XV. Au dos, titre de la main de Legros : *Manuel ou Diurnal de Grandmont*, XVIe *siècle, mss.*

81*. [31] Recueil dit « des *Antiquités de Grandmont* » (1)

(1) Ce recueil est l'œuvre du religieux Pardoux de La Garde, auquel le P. Lelong attribue, par une singulière méprise, le *Speculum Grandimontis*, de quatre siècles antérieur. Les articles 81 et 82 de notre catalogue sont les seuls manuscrits qui nous restent de ce religieux. Les autres furent brûlés par ordre de l'abbé général François II de Neufville, comme nous l'apprend la note ci-après, écrite au XVIIe siècle en marge de la première page de notre manuscrit :

« *F. Pardulphus de La Garda, compilator hujus voluminis, multos*

sans titre, 293 feuillets papier (258 mill. sur 174), XVIe siècle ; — plus quatre feuillets parchemin, les deux premiers, XIVe siècle, de 204 mill. sur 156; le troisième, XIVe siècle, de 175 mill. sur 258 ; le quatrième, XVe siècle, de 150 mill. sur 320. Couverture en carton et parchemin.

Fol. 1 r°: Note sur la généalogie du Christ: *Anna viros habuit : Joachim, Cleopham, Salome* (1). Vers sur les heures du jour auxquelles se rapportent les faits principaux de la vie de Jésus-Christ : *In matutino dampnatur,* etc. Fol. 1 v° : Extraits divers concernant les commencements de Grandmont. Fol. 3 r° : Vie de saint Etienne de Muret : *Fuit igitur in Arvernie partibus*, précédée du second des prologues mentionnés au n° 68 : *Cum omnibus hominibus*. Ce texte, divisé en un plus grand nombre de chapitres que le texte de la même vie inséré au *Speculum*, est entremêlé de passages de la vie d'Hugues de Lacerta relatifs à saint Etienne. Fol. 43 r° : Autre vie abrégée de saint Etienne : *Igitur dompnus Stephanus*, attribuée à Guillaume de Saint-Savin par une note de Pardoux de la Garde. A la suite, miracles et chapitres *(tituli)* assez brefs concernant les trois successeurs de saint Etienne. Fol. 50 r° : Extraits de la vie d'Hugues de Lacerta, par Guillaume de Saint-Savin, entremêlés d'extraits du *Speculum;* chapitres relatifs aux 5e et 6e prieurs; réception à Grandmont de la relique de la Vraie Croix. Fol. 57 r° : Lettre des deux religieux prêtres, Guillaume et Imbert, envoyés à Cologne pour solliciter des reliques des compagnes de saint Ursule. A la suite, fol. 59 r°, le récit du voyage : *Itinerarium fratrum : Anno igitur incarnati Verbi millesimo centesimo octogesimo primo...*, la lettre de l'évêque de Cologne. Fol. 75 : Continuation des annales grandmontaines avec le récit des miracles de saint Etienne intercalés à leur date. Fol. 108 v° : A la suite de l'énoncé de la réforme et de la réorganisation de l'ordre en 1317, « Memoyre (en français) par quel moyen les maisons de l'ordre assavoyr les meilheurs et plus commodes furent erigés en prieurés conventuels et les aultres annexées ausd. conventuels ». Suit un relevé des prieurs des principales maisons et des religieux présents au chapitre général. Fol. 112 r° : Continuation des *tituli* des abbés et des annales de l'ordre, en latin,

que alios scripserat libros, quos combussit R. P. de Novavilla, abbas Grandimontis, QUIA VERITATEM NON CELAVERAT AUCTOR, *qui obiit, plenus zelo et meritis, anno Domini 1591* ». On a trouvé plus haut — au calendrier n° 75 — mention de l'anniversaire de ce religieux.

(1) Hypothèse sans fondement sérieux et non admise par les savants (D. Calmet : *Dict. hist.* art. ANNE.

avec des notes en latin et en français : s'arrête au fol. 114 r° et à l'administration de François II de Neufville. Fol. 115 : Notes et extraits divers relatifs à l'histoire de Grandmont. Liste des fondateurs, « speciaulx augmentateurs » et bienfaiteurs du monastère et de l'ordre. Fol. 120 v° : Note en francais servant de préambule à la description du lieu, église et monastère de Grandmont. Fol. 121 v° à 140 : épitaphes et dessins d'armoiries. Divers documents ou extraits de chartes s'y trouvent mêlés. Fol. 141 r° : Traduction en vers français d'un chapitre de la *Cité de Dieu* sur les signes qui doivent annoncer le jugement dernier : « Il y aura tel signe au dernier jugement, etc. ». Fol. 141 v° et suivants : Chartes de fondation (entremêlées de notes). On trouve là quelques stances françaises d'une écriture postérieure : « Destaint qui separes par estreme rigeur, » etc. Fol. 152 r° : S'ensuict les noms des speciaulx fondateurs après les roys et les princes... Notes en français et indications des hommages et redevances par paroisse. Fol. 175 r° : Catalogue des papes (latin et français) arrêté à Léon X. Fol. 188 r° : Notes sur les troubles du temps et inventaire sommaire du Trésor en 1567. Fol 194 v° : Extraits et notes concernant l'ordre de Grandmont et les divers autres ordres religieux. Fol. 198 r° : Relevé des maisons dépendant de Grandmont (extrait d'une bulle de Lucius III). Fol. 202 r° : *Laudes pastorum venerabilium, patrum, priorum Grandimontis : Si juxta doctrinam ecclesie,* etc. Après une pièce de vers à la louange de saint Etienne de Muret, vient : « *Fuit sanctus Stephanus natus in Arverno, etc.* » une chronique latine des prieurs, continuée sous les abbés, visiblement de plusieurs mains et entremêlée de quelques notes empruntées au fond général des chroniques limousines (plusieurs passages se retrouvent mot pour mot dans celles de saint Martial). Fol. 244 r° : Bulles, extraits ou analyses de bulles concernant l'ordre jusqu'à Jean XXII, listes des maisons de l'ordre, visitations, pensions, etc. Fol. 257 r° : Traité sur les sybilles : *Sibille generaliter omnes fœmine dicuntur,* etc. précédé d'un préambule : *Domino et patri Th. H. munusculum hoc dilectionis mee, etc.* paraissant se rapporter à un traité : *de Virtute orandi.* Il est suivi, fol. 266 v°, d'une suite de curieux distiques français sur les sybilles. Fol. 268 r° : Explication de la suite des lectures ou chants des livres saints au cours des fêtes de l'année. Fol. 270 v° : Chronologie : *Ab inicio seculi.*

Quatre feuillets de parchemin ont été reliés à la fin du manuscrit; les deux premiers (f° 294 et 295 du manuscrit) écrits sur deux colonnes, sont extraits du même volume et se suivent. On y trouve d'abord quinze vers sur la destinée des apôtres : *In cruce Petrus obiit dum predicat Urbi,* etc., ensuite diverses notes

chronologiques : *ab inicio seculi usque ad Nativitatem*, etc. (la dernière a trait à la fondation de l'ordre de Grandmont ; l'arrivée de saint Etienne à Muret y est fixée à 1076 (1). Au verso, et sur le deuxième feuillet, après un morceau intitulé : *de dignitatibus*, et commençant par ces mots : *Petrus, Apostolus Christi*, un catalogue des papes s'arrêtant à Etienne VIII. Vient ensuite (fol. 296) l'original d'une lettre de Ramnulphe, prieur de Macheret (2), à Adémar, abbé général de Grandmont, rendant compte d'une commission qu'il a reçue de lui pour se transporter au prieuré du Meynel et y signifier certains ordres du supérieur à un religieux de l'ordre du nom de Pierre *Punheti*, 4 septembre 1364 ; suit une lettre (sans date) de l'abbé général Guillaume à Philippe Fonzibee (Fuzibay ?), prieur de Louye, auquel il confère le prieuré de Puy-Chevrier au diocèse de Poitiers (3) ; la pièce est du xve siècle probablement.

Sur les feuilles de garde collées à la couverture, on trouve, au-dessous d'une croix accompagnée d'une devise pieuse, une belle signature de Pardoux de la Garde, plusieurs extraits des livres saints et une note sur l'affaire des comtes d'Egmont et de Horn. Le F. Jean Levesque, auteur des *Annales* de l'ordre (*Annales ordinis Grandimontis nunc primum editi et in hanc epitomen redacti*. — Trecis, ap. Eustachium Regnault, in-12 de vi-448 pages), a utilisé ce manuscrit et le suivant, qu'il cite souvent ; mais une partie de la compilation de Pardoux est encore inédite. Quelques documents ont été publiés dans divers ouvrages ou recueils, notamment l'*Itinerarium fratrum*, imprimé à la suite du *Manuel d'épigraphie* de l'abbé Texier. (Poitiers, Dupré, 1851, p. 348 et suivantes).

82. Antiquités de Grandmont « *de Antiquitate* » compilations de documents et de chroniques par le F. Pardoux de la Garde. Un volume de 319 feuillets papier (140 mill. sur 90) fin du xvie siècle, reliure soignée du temps, avec filets et couronne de feuillages sur les plats. Tranche dorée.

Les 37 premiers feuillets ont été cotés par pages ; puis, après la

(1) C'est la date généralement acceptée. On trouve aussi celles de 1073 et 1074.

(2) Prieuré important de l'ordre, près Saint-Just, dépendant autrefois du diocèse de Troyes, aujourd'hui canton d'Anglure (Marne). — Le Meynel, près Maffliers (Seine-et-Oise).

(3) Louye, près Dourdan (Seine-et-Oise), autrefois au diocèse de Chartres. — Puy-Chevrier, près Mérigny (Indre).

page 74, on a commencé un nouveau foliotage par feuillets, le 38e étant coté 1. Chronologie générale : *Ab initio seculi usque ad Nativitatem Domini*, etc. (1), s'arrêtant à l'épiscopat d'Hilduin évêque de Limoges (990 à 1012 ou 1014) avec renvoi à la fin du volume pour la suite (titres courants en rouge : *de Antiquitate, ex Chronicis Gallorum, etc. de antiquitate Aquitanorum*, etc.). Fol. 28 r° : Chronologie des rois de France, de Louis VI (appelé Louis V par erreur) à Henri III. Continué par diverses mains. Fol. 30 r° : *Auctores hujus opusculi;* note sur les sources de cet ouvrage, qui a été tiré d'un livre respectable et très ancien (*in quodam libro solemni et antiquissimo)* du trésor de l'abbaye. Fol. 30 v° : Sous le titre : *de Grandimontensi ordine*, extraits de plusieurs ouvrages relatant l'histoire de Grandmont et faisant l'éloge des premières générations de religieux. Fol. 33 r° : Catalogue des souverains Pontifes jusqu'à Léon IX. Fol. 69 v° : Commencement de l'ordre de Grandmont; vie de saint Etienne : *His temporibus, fuit in Arvernie partibus* (version un peu abrégée) avec le titre courant *Speculum Grandimontis*. Fol. 87 r° : Suite du catalogue des souverains Pontifes, mêlé aux événements de la vie de saint Etienne et des débuts de l'ordre (titres courants et renvois : *Speculum Grandimontis; Dompnus Gerardus Ytherii, septimus prior; Dominus Guillermus de Sancto Savino; Dominus Arnaldus Goth; vita et facta sancti Stephani confessoris*). Fol 96 r° : Abrégé en vers *(recapitulatio rythmica)* de la vie de saint Etienne : *Fuit sanctus Stephanus, natus in Arverno* (63 vers). Continuation du catalogue des Papes et de l'histoire de l'ordre, avec la chronique des prieurs (que le *Speculum* ne contient pas) et les lettres d'approbation et de privilège des souverains Pontifes. Fol. 116 v° : Préambule et récit du voyage des religieux de Grandmont à Cologne, sous ce titre : *Epistola de laude reliquiarum et veneratione ante itinerarium fratrum. Tractatus qualiter et a quibus 7 beate virgines delate fuerunt. Omnibus presentibus et futuris ordinis Grandimontis*... Les feuillets d'itinéraire portent en titre courant : *De virginibus Colonie. Speculum Grandimontis. In libro de antiquitate, — de antiquitate Grandimontis)*. Fol. 130. Reprise de la suite des Papes et de l'histoire de l'ordre avec intercalation du titre ou même d'extraits des chartes de fondation de diverses maisons et d'un grand nombre de dons, hommages, etc. (titres courants, *Fasciculus temporum, Platina, de antiquitate Grandimontis, Speculum Grandimontis, Privilegium N., Donationes et privilegia, Cathalogus abbatum Grandimontis, Donationes in puram eleemosinam, de Regula et*

(1) Au fol. 7, note sur la fondation de Limoges par Lémovix, au temps de Gédéon, etc.

antiquitate, et même au fol. 217 v° : *in libro de vitis Patrum Grandimontis)*. F. 218, Liste des églises auxquelles sont assignés à Rome les titres cardinalices. F. 222 v°. Détails sur le « grand schisme » qui précéda la réorganisation de l'ordre, avec des considérations, citations de prophètes, etc. Fol. 230 r°. Réforme et réorganisation de l'ordre par Jean XXII. A partir de la fin du xv° siècle, l'auteur cite de temps en temps les noms d'un certain nombre de religieux. Fol. 250. Note sur la mise en gage et le retrait de la relique de la vraie croix, avec une mention indiquant qu'elle a été écrite dans un martyrologe par la main de frère Jean Alain, alors prieur claustral, le 2 avril 14.... — Fol. 262 r°. — Prophétie de fr. Ch. Calumpnat (1). Au fol. 263 commence une série nouvelle sous le titre *Temporibus nostris*. On y trouve quelques notes sur Pardoux, une note sur le tremblement de terre du 26 juin 1579 d'après le f. Antoine de Brion. Cette chronique finit en 1590, fol. 276 v°. Aux fol. 277 et 278 on lit une copie, d'après un manuscrit du monastère de Francour (du xvii° siècle), de la prétendue bulle d'institution de l'ordre donnée par Grégoire VII. Fol. 279, l'ancienne écriture recommence. Liste des 39 maisons érigées en prieurés par Jean XXII et analyse de la bulle de 1317. Suit celle de Clément III, quelques hommages, et l'œuvre de Pardoux de Lagarde finit au fol. 286 v°. *(conclusio hujus operis)* par ces mots : *Faciebat fr. Pardulphus de Lagarde*. F. 287 r°, prose en l'honneur de saint Etienne de Muret : *Gaude, confessor sanctissime Stephane*, avec oraison, etc. Fol. 288 r° à fol. 291 v°, en blanc. Fol. 291 v° extraits divers de chronologies, de la vie de saint Martial, etc. Documents relatifs à l'apostolat du saint. Fol. 300 v°. Liste chronologique des évêques de Limoges et chronique (extraits de Geoffroi de Vigeois et des chroniques de saint Martial), cette liste finit le volume et s'arrête à Henri de la Marthonie. On a continué la liste jusqu'à la Révolution. Les dernières lignes au bas du fol. 317 r° sont de la main de l'abbé Legros. Les feuillets 318 et 319 sont restés en blanc. — Le manuscrit est d'une bonne écriture, très propre et très net. Titres, titres courants et quelques initiales en rouge. Petits dessins enluminés représentant les armoiries des bienfaiteurs de Grandmont et de quelques abbés généraux.

83. *Bullaire de l'ordre de Grandmont.* Un volume de 239 feuillets papier (192 mill. s. 147), xvii° siècle. Couverture en carton recouvert d'un parchemin.

(1) Et non Cadomnat. Publiée dans le *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. IV, p. 206.

Projet de bullaire Grandmontain demeuré malheureusement inachevé. Il était divisé en trois parties : fol. 1 r°, *pars prima bullarii ord. Grand. ab anno 1155 usque ad 1200*. Fol. 10 v°, seconde partie, 1200 à 1300. — Fol. 49 r°, troisième partie, 1300 à 1400 (dans cette partie, fort incomplète du reste, on trouve des bulles et des extraits de dates antérieures et des statuts de chapitres généraux, ainsi que diverses formules et modèles d'actes. Fol. 124 à 133, neuf feuillets blancs. Fol. 133, *Ordo celebratorum antiquitus festorum in ordine Grandimontensi*. Fol. 147, recueil de bulles et de statuts de chapitres généraux, sans aucun ordre, jusqu'au fol. 233. En prenant le volume à rebours, on trouve sous le titre : *Annales Regum Franciæ et Angliæ*, un tableau synchronique des rois de France et d'Angleterre depuis la fondation de l'ordre, puis une liste des empereurs d'Allemagne, enfin un catalogue des souverains pontifes. Nous avons utilisé ce manuscrit pour l'*Essai de reconstitution du Bullaire de l'ordre de Grandmont* qui accompagne notre ouvrage sur la *Destruction de l'abbaye et de l'ordre de Grandmont*. — Limoges, Ve Ducourtieux, et Paris, Champion, 1877, in-8°.

84. *La Règle et les maximes de saint Etienne*, traduction française (de Charles Frémont (1). Un vol. de 160 feuillets papier (190 mill. s. 147), XVIIe siècle. Relié.

Fol. 1, bulle de confirmation de l'ordre de saint Etienne, donnée par Clément III; un sonnet adressé aux religieux réformés du couvent de Thiers; observations préliminaires. Fol. 4, La règle de saint Etienne de Grandmont, appelée autrefois *la vie* des religieux (65 chapitres), etc. F. 41, « Les sentances de saint Estienne de Muret (122 chapitres) — traduction française. — Fol. 138, « Litanies de sainct Etienne », etc., puis « himnes, antiennes, versets de l'office de saint E. (en latin). Prières diverses. F. 146 v° « la messe de saint Estienne ». Fol. 148 r°, « antienes à l'honneur de plusieurs grands saints ». Fol. 150 v°, Oraisons de saint Augustin à la Très Sainte Trinité (traduction française). Fol. 153 à 160, antiennes à la Vierge avec la notation musicale. En tête et entre les fol. 40 et 41, des images représentant : la première, Jésus-Christ, roi de la nature, la seconde, un saint religieux soutenu par des anges, qui paraît être saint Bruno : on a enlevé le nom et on y a substitué celui de saint Etienne de Muret.

(1) Charles Frémont, ancien prieur de l'abbaye, devenu prieur d'Epoisses, en Bourgogne, tenta de ramener l'ordre de Grandmont à sa piété et à ses austérités primitives. La réforme dont il fut le fondateur, et qu'approuva le Chapitre général de l'ordre tenu en 1643, subsistait encore lors de la suppression de l'Institut et comptait huit maisons.

V

LIVRES AYANT APPARTENU

A

DIVERSES ÉGLISES, COMMUNAUTÉS ET CONFRÉRIES

DE LA VILLE DE LIMOGES

(Autres que le Séminaire et les diverses fondations de Martial Maledent de Savignac)

19 ouvrages, 198 volumes, cahiers ou pièces

§ 1. — ÉGLISE CATHÉDRALE ET CHAPITRE DE SAINT-ETIENNE

85. Recueil de prières. Un vol. de 32 feuillets parchemin (157 mill. sur 114), xve siècle. Reliure du temps : ais de bois recouverts d'une basane à raies.

Litanies des Saints, prières de l'absoute, prières diverses. Aux litanies, qui n'invoquent pas moins de quatre cents saints environ, saint Martial est mis avec les apôtres et les évangélistes. A la fin, courtes notices du xviie siècle relatives à un assez grand nombre de saints : rien d'intéressant touchant ceux de la province. Au haut du fol. 13 r° on lit ces mots, d'une écriture du xvie siècle : *Je suis à Seinct-Estiene de Lymoges, 155..* En face, note de la main de l'abbé Legros. Initiales rouges et bleues.

86*. [18] « *Ordinarium ecclesiæ Lemovicensis* ». Un volume de 76 feuillets, papier (342 mill. sur 224), xviie siècle. Reliure avec estampage sur les plats.

Fol. 1 r°. Dessin enluminé représentant un écu aux armes du Chapitre de Saint-Etienne de Limoges (d'azur à 5 fleurs de lys, posées 3 et 2 avec la crosse en pal), placé au milieu d'une large couronne ; au dessous la date : *1630*. Page 65, *Ordinarium sanctorum,* précédé d'un dessin représentant l'écu du Chapitre entre deux

rameaux. A la fin, p. 110, on lit : *Hunc librum describebat, anno Domini millesimo sexcentesimo trigesimo, Matheus Roulet, presbiter Sancti Michœlis de Leonibus Lemovicis, diaconus hujus ecclesiæ. Ad majorem Dei gloriam.* P. 111, *Regulæ particulares pro ecclesia Lemovicensi* précédées aussi d'un écusson enguirlandé du Chapitre. La mention de la collation, à la p. 152, est signée par deux chanoines, Maledent et Lascure, commis par le Chapitre, et par Laurens, notaire et tabellion royal.

§ 2. — EGLISE, MONASTÈRE ET CHAPITRE DE SAINT-MARTIAL.

87. Une liasse de quatre bulles (copies) concédées aux abbés de Saint-Martial et relatives au culte de l'apôtre d'Aquitaine : 2 sur parchemin (618 sur 320 et 482 sur 305), 2 sur papier (288 sur 198 et 288 sur 206), XIIIe et XVIIe siècle.

Bulle d'Adrien IV à Pierre, abbé de Saint-Martial et à ses frères (premiers mots illisibles) : Confirmation des privilèges et des possessions de saint Martial (1), A... calendes de mars 1158. Copie du XIIIe siècle sans mention de Vidimus. — Bulle d'Urbain III à Isembert, abbé de Saint-Martial et à ses frères : *Religiosam vitam eligentibus* ... par laquelle le souverain pontife prend sous sa protection les possessions du monastère, qu'il énumère. Vérone, 18 des calendes de janvier 1186. Copie du XIIIe siècle, sans aucune mention de Vidimus. — Bulle de Clément VI, donnée à Villeneuve d'Avignon, nones de juillet, an second du Pontifcat : « *Piam Sanctorum memoriam recolendam.* » — Fait l'éloge de saint Martial, témoigne de sa particulière dévotion à l'apôtre et ordonne que sa fête soit mise au rang des *doubles* comme celles des autres apôtres, et célébrée dans toute l'Aquitaine. — Copie sur papier du XVIIe siècle. — Bulle de Grégoire XI à l'abbé et au couvent de Saint-Martial : « *Sincera devotionis affectus...* » Privilèges à l'occasion des Ostensions du chef de saint Martial. — Marseille, 5 des cal. d'octobre, an VI du pontificat. Copie sur papier, du XVIIe siècle.

(1) Notons les possessions de l'abbaye dans la ville à cette époque : *In castro Lemovico* (?) : *ecclesia Sancti Michaelis, Sancte Marie de Arena, de Cortina, montis Gaudii, Bruyerie, locum de Uzurac.* Uzurat avait eu un monastère de femmes qui se donna en 1205 à Saint-Martial. Leur église devint plus tard une paroisse, sous le vocable de Sainte-Marie-l'Egyptienne.

88. Liasse de pièces concernant divers procès entre le Chapitre de saint Martial et les grands vicaires de la basilique, 68 pièces parchemin ou papier, des XVIIe et XVIIIe siècles, formats divers.

Plusieurs notes de la main de Legros. On y trouve aussi un cahier de son écriture, coté : *Factum du procès pendant par devant Nosseigneurs du Grand Conseil pour le syndic des grands vicaires de l'église collégialle et séculière de Saint-Martial... contre le syndic du Chapitre.*

89. Lettres d'un évêque d'Angoulême, juge conservateur des privilèges de l'abbé et couvent de Saint-Martial de Limoges, à Jean de Peyzac, chanoine de l'église de Limoges, au sujet du recouvrement des biens de ce monastère usurpés par des laïques. Donné à Limoges, dans le cloître des Frères Prêcheurs et sous le sceau de l'évêque de Limoges, frère (*germanus*) de l'évêque d'Angoulême, le 2 avril 1438 (1). Feuille de parchemin de 488 mill. sur 480.

Ce document reproduit le texte de lettres du pape Grégoire XII à l'évêque d'Angoulême et aux abbés de Montierneuf de Poitiers et de Saint-Martin de Limoges, commissaires désignés pour la recherche et le recouvrement des biens usurpés. Les témoins nommés sont Jean Richonis, doyen de l'église de Limoges et Guillaume de Lermite, abbé du Dorat. Le sceau a disparu.

90. « *Ordinarium ecclesiæ collegiatæ Sancti Martialis* (2). Un cahier de 22 feuillets papier (267 mill. sur 204), XVIIe siècle. Couverture parchemin.

En très mauvais état.

(1) L'évêque de Limoges était, à cette date, Pierre de Montbrun (*de Monte Bruni*). Les catalogues d'évêques d'évêques d'Angoulême sont assez confus, et les auteurs du *Gallia* ne disent point clairement qui siégeait en 1438 ; ils donnent, Gams après eux, Robert de Montbron (*de Monte Berulpho*) en 1440. La mention de notre document confirme ce que dit à cet égard le *Nobiliaire*, t. I, p. 259, au sujet de la rectification du nom de ce prélat.

(2) Voir ci-dessus : *Ouvrages de l'abbé Legros*, n°s 42.

91 *. [30]. Recueil (1) de reconnaissances par devant divers notaires, sentences relatives à des rentes dues à la vicairie fondée « en l'esglize de Sainct-Martial, en la chappelle de la Trinité, sur le sepulchre mons^r sainct Martial et a l'aultel mons^r sainct Estienne », dite *de* ou *des Gaultiers*. Un registre de 99 feuillets papier (254 mill. sur 167), XVIe siècle. Cartonnage recouvert de parchemin.

Quelques feuillets collés et déchirés. Actes compris entre les dates extrêmes de 1504 et de 1620; les 24 premiers feuillets seuls sont remplis; le reste est en blanc. Longue note informe sur une affaire d'immoralité étrangère à l'objet du manuscrit.

92. « *Petit terrier dit des trois notaires* ». Un registre de 32 feuillets papier, dont la moitié seulement remplie (212 mill. sur 148), 1504-1551. Couverture en carton et parchemin.

93. « *Inventaire des titres de la vicairie des Gaultiers, suivi d'une liève : le tout fait par M. Pierre Razès* (2), *en son vivant vicaire des Gaultiers, en l'année* 1603 *et suiv.* » (Ce titre est de la main de Legros.) Un vol. de 34 feuillets papier dont 29 écrits (268 mill. sur 190). XVIIe siècle. Reliure ancienne.

Commence par ces mots : « S'ensuit l'inventayre et repertoyre de tous les tiltres, lièves, livres, et autres... » « Ledit inventayre faict par moy soubz^né, vicaire de ladite vicairie, en l'année mil six centz troys, RAZES, vicaire susd. » — On trouve beaucoup de mentions postérieures, et Legros a ajouté à la suite du titre : « Il paroit que le tout n'a été fait qu'après l'an 1628. »

(1) Cet article est coté : *Terrier de plusieurs notaires, de 1552 jusqu'en 1620*, à l'inventaire Allou.

(2) Pierre Razès est l'auteur d'une chronique limousine qui n'a pas été encore publiée et dont le texte n'est d'ailleurs connu qu'en partie. Voir dans les *Annales du Midi*, l'*Etude critique* de M. Alfred Leroux *sur les Annales françaises de Limoges*, liv. d'octobre 1889 et janvier 1890.

94. Liasse de titres, pièces de procès, etc., concernant la vicairie des Gaultiers, à l'autel de Saint-Etienne, sur le sépulcre, en l'église de Saint-Martial. 110 pièces parchemin et papier, du XIVe au XVIIIe siècle.

Plusieurs annotées par Legros. La plus ancienne est de 1380. Copie, par Legros, d'un factum.

95. Méthode élémentaire et graduée pour apprendre le chant. Un volume oblong, de 64 feuillets papier (222 mill. sur 282). Pas de couverture.

Précédée d'une introduction assez curieuse et accompagnée d'observations et d'annotations de Legros.

On lit sur la feuille qui sert de couverture cette note :

Ce livre appartient à moi, Nadaud, musicien à la collégiale de Limoges, 1769, — et ces deux vers :

Si quis in hanc cartam rapidos immiserit ungues,
Ni subito reddat, Tartara nigra petat.

§ 3. — ÉGLISE DE SAINT-PIERRE-DU-QUEYROIX.

96. *Liève* de la confrérie « des Chandelles », de Saint-Pierre-du-Queyroix, au moment de l'union, à cette confrérie, de celle dite « du Pavillon » (*deu Pabalho*), de la même église. 1388. Un vol. de 62 feuillets parchemin (208 mill. sur 140). Reliure moderne.

Commence : *Ensec se lo perdo que gasnha hom qui siers a la cofreyria e las bullas deu perdo que ne avem....* Au feuillet suivant, Préambule historique énonçant l'union des deux confréries : *Renembransa sia a tot aquels e aquelas qui son a presen e siran ou temps a venir que eu nom de Dieu e de la gloriosa Vergena...* A la suite, fol. 3, v° : *Enseguen se los noms deu cofrayres et cofreyresas qui eran lodich jorn.* Listes d'associés continuées au XVIe siècle. La liève commence au fol. 7, r° : *Ayssi enseguen son escrichas e declaradas las proprietat, ceys e rendas,*

etc. Fol. 58, v°, *Enseguen se las letras*... relevé de titres dont le plus ancien est du mois de décembre 1299. Finit : *say que autramen en sya ordenat per los seignors coffrayrs.* Le verso du feuillet 60 et les feuillets 61 et 62 sont demeurés en blanc. Nous avons fourni une note détaillée sur ce manuscrit à l'appendice bibliographique de M. Alfred Leroux qui accompagne la notice de M. Camille Chabaneau sur *la Langue et la Littérature du Limousin.* — Montpellier, à la Société pour l'étude des langues romanes, et Paris, J. Maisonneuve, 1892, in-8°, 58 p.

Le manuscrit est entièrement en provençal. Ecriture gothique avec titres et initiales en rouge. On y trouve le nom des divers quartiers de la ville au XIVe siècle.

97. Livre de prières à l'usage des prêtres de la communauté de l'église paroissiale de Saint-Pierre-du-Queyroix de Limoges : *Iste liber est precaminum et mandatorum que debent fieri qualibet die dominica in ecclesia Sancti Petri de Quadrivio ad missam generalem per vicarium ecclesie antedicte.* Un vol. de 25 feuillets parchemin (248 mill. sur 117). 1379 et additions jusqu'au XVIIIe siècle. Reliure ancienne.

Ecrit en lettres gothiques avec titres en rouge et initiales bleu et rouge. — Fol. 1, v°, et 2, r°, deux miniatures de 148 mill. sur 98 chacune, représentant sur fond d'or et dans un encadrement d'architecture : la première, saint Pierre, vêtu de blanc avec un grand manteau rouge doublé de vert, coiffé d'une mitre rouge, assis sur un trône, bénissant et tenant les clefs de la main gauche ; la seconde la lapidation de saint Etienne. Au haut du fol. 2, v°, cette note en provençal : *Aquey libre* [*e*]*y de l'eyglieyga de S. Peyr deu Queyroy de Limoges, loqual gardent los vicaris de lad. eyglieyga.* Fol. 3, recto, table indiquant la date de la fête de Pâques de 1376 à 1400 (continuée postérieurement jusqu'en 1422). Fol. 4, r° : *Hec sunt pericula que possunt accidere in sacramento altaris et que penitencia debet imponi illis qui in talibus deficiunt.* Fol. 6, r°, Antienne pour Noël : *O beata infantia,* avec la notation musicale. Fol. 7 r° : calendrier, avec quelques notes plus récentes que l'ensemble du manuscrit, relatives aux sonneries et aux obits de l'évêque Pierre de Montbrun au 19 février, de l'abbé Albert Jouviond au 23 mai, de l'abbé de Saint-Martial, Mathieu Jouviond, etc. Au 12 août, cette note du XVe siècle : *La reductien de Normandie. Fit processio generalis.* Au 27 du

même mois, la *trexicieu de Limoges,* souvenir de l'épisode de Gautier Pradeau (1). Les grandes fêtes sont en lettres d'or. Au verso du feuillet qui précède le calendrier, cette note : *Anno Domini M°CCC° nonagesimo VIII°, Archambaudus de Peyrigor fuit spoliatus de comitatu Petragoricensi per regem Francie.* Fol. 13, r°, Titre qui nous apprend que ce manuscrit a été exécuté en 1379 du temps du curé Jean *de Taffris* et par les soins d'un prêtre nommé Etienne Chevalier. Fol. 14, r°, cas sur lesquels l'archevêque de Bourges a permis aux curés et aux religieux de statuer et que conteste (?) — le mot a été gratté — l'évêque de Limoges. Fol. 16 à 19, prières en provençal et indications relatives au prône. Liste de curés et de bienfaiteurs. Fol. 19, v°, oraisons diverses en latin. Fol. 21 à 24, copie du XVIe siècle de partie des prières provençales et des oraisons ci-dessus. Ce livre a été signalé par M. Maurice Ardant dans sa *Notice historique et descriptive sur Saint-Pierre-du-Queyroix.* — Limoges et Paris, Ardant frères, 1851, in-8°, p. 45 et suivantes et décrit par M. Paul Ducourtieux : *Les manuscrits et imprimés à l'exposition de Limoges,* en 1886. Il en a même été donné quelques extraits. Nous avons publié la partie en provençal dans le *Bulletin du Comité des travaux historiques*, année 1891, p. 347.

§ 4. — ÉGLISE DE SAINT-MICHEL-DES-LIONS.

98. Processionnal : « *Processionalis ordinatus secundum usum et consuetudinem ecclesie Sancti Michaelis Lemovicis.* » Un vol. de 138 feuillets parchemin (184 mill. sur 125). XVe siècle. Relié.

Le texte tout entier de l'ouvrage primitif est accompagné de la notation musicale en notes carrées sur une portée de quatre lignes. Initiales en noir, bleu, jaune, rouge. Les neuf feuillets liminaires ne sont pas cotés ; les sept premiers paraissent d'une date un peu plus récente que le reste du volume. Table des matières. En marge de la mention de la fête de Noël, on a écrit le mot : *tripudium.* Aux litanies, fol. 30, saint Martial est placé au nombre des apôtres, entre Barnabé et Cléophas. Tous les saints de la région figurent à ces litanies : Léonard, Alpinien, Austriclinien, Aurélien, Yrieix,

(1) On sait que la procession annuelle faite en commémoration de cet événement partait alternativement de l'église Saint-Pierre et de l'église Saint-Michel.

Pardoux, Front, Loup, Cessateur, Eloi, Just, Junien, Gérald, etc. Sainte Valérie vient immédiatement après sainte Anne et sainte Marie-Madeleine. On y trouve aussi sainte Foy et sainte Radegonde. Nombreuses indications, au cours de l'ouvrage, relatives à la liturgie locale et à des usages d'un certain intérêt, relevés du reste par l'abbé Legros, qui a couvert les marges de notes, mais a émis l'avis, évidemment erroné, que ce manuscrit appartient au XIIIe siècle. Il se demande, fol. 46, v°, ce qu'était une procession de Notre-Dame de l'Aumône (*de Elémosina*) et estime qu'elle devait se rapporter à la statue de la Vierge placée au-devant de la porte des Clairettes, à l'entrée du faubourg des Arènes. C'est aussi notre avis : là était, en effet, à une date très ancienne, l'emplacement d'une aumônerie et d'un hôpital, et on sait que la vieille paroisse de Notre-Dame des Arènes avait été unie au XIVe siècle à la paroisse de Saint-Michel. — On lit à la fin du volume cette note sur deux lignes : *Istum librum fecit fieri dominus Petrus Lauzelli, presbiter ecclesie Sancti Michaelis, anno Dni m° cccc^mo^ quinquagesimo secundo.*

§ 5. — ÉCLISE DE SAINT-MAURICE-EN-LA-CITÉ.

99. Registre de la Confrérie des pèlerins de Saint-Jacques-de-Compostelle. Un vol. de 155 feuillets (16 parchemin et 139 papier) (273 mill. sur 180). Registre formé au XVIIIe siècle et auquel on a ajouté des actes et pièces du XVIIe.

Commence : « *Jhs Maria.* Au nom de la tres Saincte Trinité, le Pere et Fils et le Sainct Esperit, de la glorieuse Vierge Marie et du glorieux apostre Monsieur saint Jacques, en l'an de grace mil six centz huict, et en l'esglise de Sainct-Maurice de Limoges, se sont presentés par devant nous, curé et fabriqueurs soubz signés, Pierre Baille, Germain Garaud, Marcyal Dengrezas, André Recullé, Nailhas Gregoire, Jehan de Muret, paye (*sic*), Jehan Virondeaux, paye, Pierre Baiard, paie, et Margueritte Bouchierre, paye, (1) lequel, d'une commune voix, nous ont remonstré que, comme pelerins du dict sainct, pour mieux entretenir le service que ilz luy avoient

(1) Nous ne nous chargeons pas d'expliquer ce mot, répété après les quatre derniers noms et qui n'est point une abréviation.

devottement promis et voué, il desirent eriger une confreyrie a l'honneur de Dieu et de luy, etc.... Curieuses délibérations de la Confrérie. Requêtes à l'évêque, au chapitre, ordonnances épiscopales, détails intéressants relatifs aux processions, aux banquets, etc. On trouve, au fol. 7, r° : « S'ensuivent les statuts et ordonnances des pelerins et confraires de la devote et tres honnorable confrerie de Monsieur Saint-Jacques l'apostre, laquelle se faict et se celebre tous les ans alternativement dans les eglises parrochiales de Sainct Pierre du Queyroir, Sainct Michel des Lions et Sainct Maurice de la Cité de Limoges, le jour et feste dud. sainct, le vingt cinquiesme de juillet... » — Aucun document de 1664 à 1741. Le registre reprend et s'arrête à 1789 ou 1790, et à une délibération dont le commencement et la date manquent, et où il est décidé que les « palanceaux » (*sic*) d'argent et « estanpe » de fonte de cuivre seront vendus pour payer les dettes de l'association. Les cinq feuillets de papier non cotés, placés au commencement, contiennent des comptes jusqu'à la fin de 1791. On y voit figurer 13 s. dépensés à l'occasion de la translation des reliques de saint Martial dans l'église Saint-Michel. La reliure porte cette inscription au dos : CE LIVRES EST DES PEILERINS DE LA CONFRERIE DE SAINT-JASQUES DE LIMOGES, 1741.

On trouve au fol. 11, v°, la signature de P. Mesnager et de J. Delavaud au bas d'une requête à laquelle l'évêque François de La Fayette répond par une ordonnance du 26 mars 1658, autorisant les confrères à assister tous les ans à la procession générale de l'octave de la fête du Saint-Sacrement, à la condition qu'ils marcheront avec ordre et modestie, tête nue et récitant leur chapelet, « sans qu'il leur soit loisible de chanter » (1).

§ 6. — JÉSUITES.

100. Bulle du pape Grégoire XV unissant le monastère de Notre-Dame du Bost-Las-Monjas, *al.* Marbouaud, au Collège des Jésuites de Limoges, 12 janvier 1621. Feuille de parchemin de 658 mill. sur 825.

(1) La Confrérie des pèlerins de saint-Jacques existait déjà au siècle précédent. C'est pour elle que le vénérable Bardon de Brun avait composé la tragédie de *saint Jacques*, représentée par les *jacquiers*, sur la place des Bancs, le 25 juillet 1596, et imprimée la même année aux frais d'un membre de l'association, Pierre Guibert.

L'union est faite sur la demande de l'évêque de Limoges, Raymond de La Marthonie, et la résignation de la prieure, Louise de David. Il est dit que le revenu peut à peine suffire à l'entretien de trois religieuses, qu'il n'en reste d'autre que la prieure elle-même, et que l'église et les bâtiments sont en partie tombés en ruines.

§ 7. — ORATORIENS.

101. « Reglements de la Congr[eg]ation de l'Oratoire ». 88 feuillets papier (169 mill. sur 100). Relié. XVIIIe siècle.

En français et précédés d'une introduction.

§ 8. — RÉCOLLETS.

102. « *Manuel à l'usage des RR. PP. Recollets de Sainte-Valerie de Limoges*, dedié au Trez Reverend Pere Elie Jacquet, ancien Lecteur de Theologie, Provincial des Recollets de Guienne, fait par le F. P. Theotime Pastoureau, Religieux Recollet de la meme province, l'an de Notre Seigneur MDCCLXXX ». Un vol de 75 feuillets papier (216 mill. sur 137). Belle reliure en maroquin rouge.

Manuscrit très soigné, formé tout entier de caractères tracés à l'aide de matrices à l'emporte-pièce. Lettres et ornements en couleur. Volume doré sur tranche.

§ 9. — URSULINES.

103. « *Benedictional propre à l'église des religieuses de Sainte-Ursule.* » Un vol. de 14 feuillets papier (247 mill sur 170). XVIIIe siècle. Reliure du temps.

Lettres formées une à une à l'aide de matrices à jour, découpées à l'emporte-pièce.

VI

MANUSCRITS

PROVENANT

DU SÉMINAIRE DE LIMOGES, OU DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS

HOPITAL GÉNÉRAL, MISSION, CLAIRETTES RÉFORMÉES, COUVENT DE SAINT-ALEXIS

à la fondation desquels a eu part M. de Maledent de Savignac

ET OUVRAGES DE PROVENANCES DIVERSES

§ 1. — HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE ET HISTOIRE CIVILE, BIOGRAPHIE, DOCUMENTS D'ADMINISTRATION ET DOCUMENTS DIVERS.

104. *Chronotaxis vitæ Sancti Martialis apostoli, ex commentariis sancti Aureliani, breviariis, manuscriptis monumentis aliis que auctoribus fideliter excerpta.* Un cahier de 14 feuillets papier (298 mill. sur 208). XVIIe siècle. Non coté ni relié. Sans couverture.

Compilation d'un médiocre intérêt.

105. Lettres du juge des Consuls du château de Limoges, relatives à un procès entre les Consuls et l'abbesse de la Règle au sujet du prieuré de la Maison-Dieu, près Limoges. — Parchemin de 636 mill. sur 595. Le lundi après la fête de saint Mathias 1399.

Pièces en mauvais état. Legros en a donné une copie dans ses *Mélanges manuscrits*, t. III, p. 361 et suiv.

106. Testament de Jean de Sandelles, bourgeois de Limoges, originaire de Saint-Yrieix. Parchemin de 767 mill. sur 521. — Mai 1404.

Il existe aux archives de la Haute-Vienne plusieurs copies de ce testament. On en trouve une autre aux *Mélanges manuscrits*, de l'abbé Legros.

107. Registre des comptes ruraux, contrats et notes diverses de Gérald, Jean et Antoine Massiot, de Saint-Léonard. Un volume de 388 feuillets papier (252 mill. sur 185) 1431-1490, avec pièces de 1495 et 1496. Sans couverture.

Manuscrit fort curieux, mais en mauvais état. Nous avons reproduit dans nos *Livres de Raison, Registres de famille et Journaux individuels limousins et marchois*, — publiés avec le concours de MM. Alfred Leroux, Pierre et Jean de Cessac et l'abbé A. Lecler, (Limoges, Ve H. Ducourtieux et Paris, Alph. Picard, 1888) — de nombreux extraits de ce registre récemment donné à la Bibliothèque du Séminaire par M. le chanoine Arbellot, président de la Société arch. et hist. du Limousin.

108. « *Mémoires pour servir à l'histoire des guerres civiles dans le diocèse de Limoges, suscitées par les religionnaires* ». Un cahier de 22 feuillets papier (250 mill. sur 184). XIXe siècle. Sans couverture.

« Copie exacte de M. Legros, faite par moi soussigné, J. M. de Vaillac, bibliothécaire. » — Ce cahier contient, en effet, la copie du manuscrit de Legros qu'avait possédé le Séminaire et qui est aujourd'hui à la Bibliothèque de la Société archéologique. La copie est peu postérieure à 1850. Le manuscrit original était donc, dès lors, sorti de la maison. Le titre porte la mention : 3e *cahier* et commence : « L'an 1553, le vicomte de Pierrebuffière... » (1).

109. *Relation de ce qui s'est passé à l'établissement de l'Hôpital général de Limoges, de la Mission et du Séminaire par M. de Savignac, et à la fondation du Petit couvent de Sainte-Claire, par la Révérende Mère*

(1) Il existe une autre copie de ce document dans le fonds Auguste Bosvieux (G. 24) aux Archives départementales de la Haute-Vienne.

Marie du Calvaire. Un vol. de 162 pages papier in-4° (231 mill. sur 178). Entre 1685 et 1702. Cahier recouvert d'un carton.

Cette *relation* est précédée d'une préface et contient à la fin du second livre, une biographie de la Mère Marie du Saint-Sacrement. Publiée par M. Lecler dans ses *Chroniques ecclésiastiques du Limousin.* (Second volume des *Archives historiques du Limousin.* — Tulle, Jean Mazeyrie, 1890, in-8°, p. 7 à 120.

110. « *Vie de M. de Savignac et de la sœur du Calvaire, sa nièce.* » Un vol de 105 pages (240 mill. sur 181). XVII° siècle.

N'est qu'une copie corrigée du précédent, avec la suppression de la préface et de la biographie de la Mère du Saint-Sacrement ; mais il porte une dédicace à la Présidente d'Aiguillon, signée « PERIERE, de la Compagnie de Jésus. » Publiée. — Voir l'article précédent.

111. *Notes sur l'historique du Séminaire de Limoges* (depuis sa fondation jusqu'à l'année 1886). Deux vol., le premier de 187 feuillets, le second, de 39 feuillets écrits, papier (353 mill. sur 234). Cartonné.

Cet ouvrage, où on trouve beaucoup de notes utiles et de documents, a été entrepris et mené jusqu'à l'année 1863 inclusivement par M. Fermin, ancien supérieur du Séminaire. Le premier volume contient tout le travail de M. Fermin, écrit de sa main, plus la période de 1864 à 1875 par M. de Vaillac ; le second volume, tout entier de la main de M. de Vaillac, renferme les années suivantes jusqu'en 1886, époque à laquelle M. de Vaillac quitta Limoges.

112. *Histoire du Grand Séminaire de Limoges.* Un vol. de 62 feuillets papier (240 mill. sur 188). Non relié.

Cet ouvrage, qui est un abrégé du précédent, est également de la main des deux supérieurs ; de celle de M. Fermin jusqu'à l'année 1862 (43 p.), et de celle de M. de Vaillac de 1863 à 1886 (81 p.). M. le supérieur actuel du Séminaire réunit les documents nécessaires à la continuation de cette histoire.

113. « *Notice sur les origines du Grand Séminaire de Limoges, extraites des Mémoires sur les supérieurs généraux de Saint-Sulpice,* t. I, p. 205-213 » (mss. de la Solitude d'Issy). Un cahier (220 mill. sur 180), 10 feuillets papier. XIXe siècle.

114. *Notices sur les supérieurs et directeurs du Grand Séminaire de Limoges,* depuis la fondation du Séminaire jusqu'à la Révolution, 171 feuillets papier (232 mill. sur 180). XIXe siècle. Non relié.

115. Catalogue de pièces concernant le Séminaire de Limoges. 28 feuillets papier (230 mill. sur 180) XVIIe et XVIIIe siècle. Non relié.

Deux divisions : A. Pièces relatives à la fondation du Séminaire, à sa dotation et à son union à Saint-Sulpice (20 pièces presque toutes du XVIIe siècle, dont la plus ancienne est datée de 1657). — B. Pièces relatives aux acquisitions faites par Saint-Sulpice pour le Séminaire de Limoges : 28 pièces (dont deux plans) du XVIIIe siècle.

116. Lettres patentes de Louis XIV à l'évêque de Limoges et aux supérieurs du Séminaire des Ordinands de Limoges et du « Séminaire particulier de Magnac » au sujet de l'usurpation par un sieur Martin de Fresnay, d'une partie des ressources données à ce dernier Séminaire par M. de La Mothe-Fénelon, et de difficultés apportées à la perception de certains revenus par l'établissement des Ordinands, à qui une partie de ces revenus avaient été unis. Versailles, mai 1683. Pièce parchemin de 528 mill. sur 685.

En mauvais état.

117. Procès-verbaux des assemblées de MM. les Directeurs du Séminaire de Limoges : quatre volumes papier (244 mill. sur 188). I, du 12 septembre 1748 au 4 octobre 1785, 191 feuillets. II, du 13 novembre 1807 au 14 avril 1834, 129 feuillets. III, du 11 mai 1834 au 13 octobre 1862; 140 feuillets; IV, en cours. Couverture parchemin.

Ces cahiers, à l'usage exclusif de MM. les Directeurs du Séminaire, renferment néanmoins de nombreux renseignements concernant la vie intérieure et l'histoire de l'établissement. On constate la présence à plusieurs époques du supérieur général de la Compagnie de Saint-Sulpice, notamment de M. Emery, 27 au 30 juin 1784, de M. Garnier, 23 avril 1827.

118. Adhésions à la condamnation des propositions de Jansénius. « *Formulæ Alexandri septimi contra quinque propositiones Jansenii.* » Un cahier de 36 feuillets papier (272 mill. sur 188). XVIIIe siècle. Couvert d'un carton.

Signatures d'adhésion, émanant de prêtres séculiers et de religieux de divers ordres dominicains, chartreux, franciscains, chanoines réguliers appartenant au diocèse de Limoges, quelques-uns à celui de Périgueux (14 avril 1759 au 27 mai 1790).

119. Etat nominatif des prêtres ordonnés depuis 1802. Un cahier papier (342 mill. sur 251). Cahier non couvert.

Cette liste comprend des ecclésiastiques dont la naissance se trouve comprise entre les dates extrêmes de 1767 et 1800, et paraît avoir été établie entre 1820 et 1825.

120. « *Vie de M. S. Mollevaut, professeur de l'Université, puis sulpicien et supérieur de la Solitude d'Issy* ». Un cahier de 55 feuillets papier (232 mill. sur 186), vers 1850. Couverture papier.

Cette vie, composée par M. Gamon, prêtre de Saint-Sulpice, a été publiée en 1875 à la librairie Lecoffre, mais avec certains développements, bien que les passages principaux de notre manuscrit soient littéralement reproduits.

121. « *La fondation du monastere des religieuses de Saincte-Ursulle de la ville d'Esmoutiers.* » Un cahier de 39 feuillets papier (262 mill. sur 204). XVIIe siècle. Couverture formée d'une feuille de parchemin provenant d'un livre de chant du XVIe siècle.

Comprend une période de cinquante-un ans (1627 à 1668), mais se rapporte surtout aux années 1629 à 1662. Publiée par M. l'abbé A. Lecler, dans ses *Chroniques ecclésiastiques*, mentionnées ci-dessus, pages 205 et suivantes.

122. « *Règle et statuts des Sœurs de Saint-Alexis.* Un vol. de 74 feuillets papier (168 mill. sur 110). XVIIIe siècle. Relié.

Le texte s'arrête à la page 120. La couverture primitive en papier parchemin avec titre en lettres d'or a été conservée.

123. Fragments de chronique ou plutôt d'observations météorologiques et agricoles, à l'intérieur d'une couverture de registre (384 mill. sur 252). XVIIIe siècle.

Notes assez nombreuses et d'une écriture assez compacte : elles ont trait aux années 1709 à 1714 et débutent par la mention d'un tremblement de terre dont on ne peut lire la date.

124. *Chronique de Notre-Dame de la Providence de La Pommeraye,* 6 feuillets papier (280 mill. sur 210). Feuilles détachées, XIXe siècle.

Notes se rapportant aux années 1823 à 1852.

125. « *Estat de la mize et despance faicte par moy, Jean Boysse, commis du greffier de la police, de l'argent que j'ay delivré par l'ordre de Mrs de la police.* » Un cahier de 30 feuillets papier (343 mill. sur 230). 1669-1675. Cartonné.

Beaucoup de détails intéressants peuvent être relevés dans ces comptes, sur des sujets très divers : Entretien des fontaines et étangs; nettoyage et balayage des rues; police de la boulangerie, des marchés, des poids et mesures. Interdiction des « pelotons de neige. » Tombereau et clochettes pour ceux qui nettoient les rues. Habillement du « capitaine de la ville », sorte d'appariteur. Impression (par Chapoulaud, puis par Dessables) et publication des ordonnances de police, etc. — Les recettes de ce service sont fournies par les amendes pour contravention aux règlements concernant les poids et mesures (balances « courtes », pintes « courtes », etc.), la boulangerie (pain insuffisamment cuit), les auberges et cabarets (ouverture pendant le service divin), les marchés (achat ou vente avant l'heure, ou en dehors des lieux assignés) ; il y a aussi les amendes prononcées contre les ménagères qui lavent leur linge aux fontaines publiques. Les sergents ont une part du produit des amendes. — Voici quelques articles des dépenses : — « Donné à cinq hommes qui avoient chascun ung cheval, pour avoir nettoyé les rues ou la procession debvoit passer, la veille de Noël, 5 l; — à La Rippe, tambour de la ville, pour avoir esté à la fontaine et battu (*sic*) des bouchers, une l. 10 s.; — à Chappoulaud, imprimeur, pour deux cents coppies qu'il a imprimé par l'ordre de M. le Lieutenant general, de la chasse, 2 l. 10; — à qui a esté voire s'il y avoit des personnes au devant du gibier, vers Montjovis, par ordre de M. de Pagnac, 10 s.; — aux gagers (de la ville) pour avoir ouvert les portes de la maison de ville et adverty les marchands qu'on les avoit condempnés a cause qu'ilz (*sic*) avoient trouvé de la poudre dans leurs maisons au petit poids, par ordre des Srs Juges, 1 l. 10 s.; — pour avoir faict nettoyer dans le cloistre de Saint-Martial, le sabmedy Sainct, ou debvoit passer la procession du mardy de Pasques, 8 ll.; — au maître des Œuvres pour avoir mis un larron au carcan du Marché du Gras, qui avoit desrobbé du pois[s]on et couppé des bourses, 3 l. 10 s.; — pour aller quérir les clefz de la maison de ville pour mettre les bouchers en la prison de la maison de ville, 10 s.; — à Bruslefert, serrurier, pour avoir mis au carcan avec la chaisne de fert, par ordre de la police, 1 l. 10 s.

126. Recueil de statuts, ordonnances et circulaires ayant trait aux communautés de l'ordre de Fontevrault. Un registre de 136 feuillets papier (218 mill. sur 170). XVIIIe siècle. Reliure arrachée.

Registre sans titre, auquel manquent le commencement et la fin. On lit en tête de beaucoup de pages, le nom de « Boubon » (1), Commence : « ... et distribué selon le besoin des personnes etc. » Les documents compris à ce recueil sont signés, du 13 juin 1735 au 14 juillet 1738, par sœur Louise-Françoise de Rochechouart. Cette signature est remplacée sur des circulaires du 8 juin 1744 et 5 juin 1747, par celle de sœur Claire-Louise de Montmorin. Nombreux feuillets lacérés.

127*. [33] « *Extraits des registres de la Cour royalle ordinaire de Limoges* ». Un cahier de 86 feuillets parchemin (306 mill. sur 205). 1673. Sans couverture

Procédure relative à une saisie opérée à la requête de Pierre Rougier, seigneur de Moissaguet, juge magistrat au présidial; plusieurs propriétaires sont opposants.

128. « *Registre d'audience de l'officialité générale de la métropole de Bourges, établie à Limoges* » pour la partie du diocèse appartenant au ressort du parlement de Bordeaux. Cahier de 12 feuillets papier (244 mill. sur 188). XVIIIe siècle. Sans couverture

Les actes contenus dans ce mss. vont du 14 août 1733. au 28 mai 1746. On lit sur le 1er feuillet, en haut de la marge : « Métropole, 2e registre. »

129. « Procès-verbaux des congrégations générales

(1) Prieuré de filles de l'ordre de Fontevrault, auj. commune de Cussac, canton d'Oradour-sur-Vayres, arrondissement de Rochechouart (Haute-Vienne). Les religieuses de Boubon s'occupaient avec succès depuis le XVIIe siècle, sinon auparavant, de l'éducation des jeunes filles et jouissaient à cet égard d'une grande réputation dans la contrée.

présynodales » 1853. Un cahier de 42 feuillets papier dont 33 remplis (172 mill. sur 110) Cartonné.

Ces procès-verbaux sont l'œuvre de M. l'abbé P. Jouhanneaud et de M. l'abbé H. Delor.

130. Portefeuille renfermant cinquante cartes et plans de formats divers.

Presque tous les plans se rapportent à la banlieue et aux environs de Limoges. Un certain nombre portent une mention indiquant qu'ils ont été levés par le sieur Dutreix, en 1812.

131. Liasse de pièces diverses, fragments et résidus de toute sorte (41 pièces parchemin et papier de divers format, dont plusieurs imprimés, XI-XVIIIe siècles.

Beaucoup de fragments de Legros, dont plusieurs pourraient sans doute être rattachés à des manuscrits inventoriés ci-dessus et combler des lacunes fâcheuses. Il faut noter parmi les autres pièces un fragment de livre d'offices du XIe siècle, avec notation musicale en neumes, et le rôle d'une cotisation des protestants de Limoges, pour payer la « pension » du ministre Marc (1612). Document publié par M. Leroux, d'après les copies de Nadaud et de Legros, dans son *Histoire de la Réforme dans la Marche et le Limousin*. — Limoges, D. Gely, 1888, in-8°, p. 151.

§ 2. — LITURGIE ET CÉRÉMONIAL.

132. — *Office de Saint-Sébastien.* Huit feuillets de parchemin, dont six de 256 mill. sur 178, XIVe siècle, texte gothique à deux colonnes avec le titre : *Officium Sancti Sebastiani;* les deux autres, de 240 mill. sur 164, du XVIe siècle seulement, renferment le même office, mais sans titre. Ces feuillets se trouvent au commencement d'un missel Limousin de 1505, imprimé à Limoges, chez Jean Berton, exemplaire ayant appartenu à l'abbé Nadaud.

Deux notes d'une écriture du XVIe siècle nous apprennent la provenance du volume. La première et la plus ancienne est ainsi conçue : « *Cest livre apartinent* (sic) *a la confrairie de Monssieur Saint-Sebastien, faisant la confrairie a Saint-Junien en Lymosin. Escript par Poyret (?)* (1) ». Autre « *Ce present messalt apartient a confreyrie du glorieux Sainct Sebastien* ». Les titres et les initiales des feuillets manuscrits sont en rouge. La première initiale du second office (le plus récent) est fort élégante.

133. Office de la Sainte-Vierge. — Un volume de 99 feuillets parchemin (162 mill. sur 118) incomplet, XVe siècle. Reliure ancienne.

F° 1 calendrier. — F° 12 r° miniature (celle-ci placée, comme les suivantes, dans l'angle de deux branches, fleurs et rinceaux) représentant l'*Annonciation : Domine labia mea, etc.* — F° 21, miniature, *la Visitation.* — F° 30, miniature, *la Nativité.* — F° 37 v°, miniature, *la Présentation.* — F° 57 r°, miniature, *la Vierge et les Apôtres dans le Cénacle.* — F° 60 r°, miniature, *le Calvaire.* — F° 63 r°, miniature, *le Roi David.* — F° 76, miniature, *la Mort* : une femme avec son hennin et ses chaussures pointues, mais couverte seulement d'un linceul, et le corps décharné, montre sa bière. Manuscrit assez richement orné. Beaucoup d'initiales et de majuscules grandes, moyennes et petites, quelques tirets et ornements; titres et rubriques en mauvaise encre rouge. Ce manuscrit n'est sûrement pas d'origine limousine. Sainte-Valérie et la plupart des saints Limousins manquent au calendrier, et Saint-Martial y est simplement dit : *Evêque et confesseur.* Il ne figure pas aux litanies des saints.

134. *Ordo* perpétuel suivant le Bréviaire de Limoges : « *Ordo perpetuus officii divini recitandi juxta rubricas breviarii Lemovicensis* », publié par l'ordre Mgr de l'Isle du Gast, évêque de Limoges. Un vol. d'environ 300 feuillets papier (226 mill. sur 164). 1736. Relié.

L'ouvrage est composé de trente-six tables présentant chacune le cadre complet de l'année liturgique.

(1) Peut-être *Loyre* ou *Doyre*. .

135. Oraisons et formules pour l'ordination et pour diverses consécrations. Un vol. de 23 feuillets papier, dont 17 écrits (285 m. sur 230). Relié.

Double encadrement à l'encre rouge. Note sur un des feuillets de garde : *Ex libris Seminarii Lemovicensis. Ex dono D. D. de l'Isle du Gast eppi Lemovicensi.*

136. Six livres de cérémonies à l'usage du Séminaire, avec suppléments, 234 feuillets papier, sans compter ceux interfoliés, formant neuf cahiers (254 mill. sur 186).

Ces cahiers non foliotés comprennent un grand nombre de notes, dont quelques-unes peuvent remonter au XVIIe siècle, mais dont la plupart sont du XVIIIe. Elles ont un véritable prix au point de vue de l'histoire de la liturgie locale.

Le livre troisième contient deux feuillets de l'écriture de Legros. Le sixième donne d'intéressants détails sur le cérémonial de la bénédiction des abbés et des abbesses. On y trouve diverses notes ayant un petit intérêt historique, par exemple le dispositif du sacre de M. de Montesquiou, évêque de Sarlat, 1747, qui eut lieu dans l'église de Saint-Martial.

137. Cérémonial de l'église de Limoges (appartenant au Séminaire) composé depuis le rétablissement du culte. Un cahier de 58 feuillets papier de 232 mill. sur 177.

Mention de quelques anciens usages qui ont été repris.

138. « *Projet d'un cérémonial pour le diocèse de Limoges* », rédigé en 1848 et 1849 par la commission nommée à cet effet par Mgr Buissas. Un vol. de 270 feuillets papier (258 sur 196).

Très détaillé et très complet. Les membres de la Commission étaient MM. Giry, Laroque, Pératout, chanoines ; Ducher, vicaire de Saint-Michel, et de Vaillac, directeur au Séminaire. Le manus-

crit est de la main de M. de Vaillac. On trouve à la fin un relevé des *Modifications opérées par la Commission* et l'exposé des motifs de ces modifications.

139. Messe chantée pour le jour de saint Vincent de Paul. Cahier, lettres à l'emporte-pièce. 10 feuillets (267 sur 185). XVIIIe siècle. Couverture papier.

§ 3. — THÉOLOGIE, MORALE, PHILOSOPHIE. DISCIPLINE ECCLÉSIASTIQUE. MANUELS ET LIVRES DE DÉVOTION.

140. « *Des attributs divins* ». Un vol. d'environ 240 feuillets papier (161 mill. sur 105), XVIIe siècle. Relié.

On lit sur un des feuillets de garde, le nom de M. Bourdon, qui fut directeur du Séminaire de 1662 à 1702; mais il est douteux que ce soit sa signature.

141. Traité de la Justice et du Droit : « *Tractatus de justitia et jure* ». Un volume de 165 feuillets papier dont cinq liminaires, non cotés (210 mill. sur 163), XVIIe siècle. Couverture carton et parchemin.

Une des gardes porte les mots : *Ex libris Joannis Periere, theologi, sub R. P. Blanchard, in collegio Burdigalensi, sacræ theologiæ professore, anno 1664*. On lit au dernier feuillet : *Nonnulla desunt*.

142. « *Pratique contre le péché en général et en particulier* ». Un vol. de 195 feuillets papier (150 mill. sur 98). XVIIIe siècle. Relié.

Au fol. 340, Règlement de vie. Manuscrit écrit avec beaucoup de soin. On lit sur un des feuillets de garde : *Manuscrit du sieur Deval, prieur de Cornet (?) et curé de Cressat, 1769*.

143. « *Traitté de la Messe de Parroisse et des cere-*

monies de l'Eglise ». Un vol. de 82 feuillets papier (156 mill. sur 104), XVIIe siècle. Reliure soignée, avec filets et chiffre de la Vierge surmonté d'une couronne aux quatre coins de chaque plat.

On lit, à la suite du titre, le nom d'un possesseur de cet ouvrage : *Deval, p^r vulgo du Cornet nec non eccl. de Cr[e]ssat, 1770.* Voir le n° 142.

144. « *Traitté de l'usure selon la Doctrine du maistre des theologiens, saint Thomas* ». Un vol. de 54 feuillets papier, dont 48 cotés (185 mill. sur 140), XVIIe siècle. Couverture en carton et parchemin.

145. « *Entretiens solitaires ou prières et méditations pieuses, en vers françois* ». Un vol de 119 feuillets papier (130 mill. sur 92), XVIIe siècle. Relié.

Ouvrage en vingt-huit chapitres, dont le premier est intitulé : *Prière à Notre Seigneur pour lui demander pardon des fautes commises,* et commence :

Digne objet de nos vœux, Rédempteur adorable...

Sur le feuillet de garde : *Ex libris Antonii Bertier, 1675.* Et au-dessous : *Ex ipsius munificentia tenet Ludovicus Derbetan, 1745.*

146. Traité de l'Eglise « *Tractatus de Ecclesia* ». Un volume de 360 feuillets papier (222 mill. sur 178). XVIIe siècle. Relié.

Provient de la Bibliothèque de la résidence des Jésuites de Limoges, dont il porte l'*ex-libris*, et est récemment entré, par conséquent, dans celle des prêtres de Saint-Sulpice.

147*. [32] Traité (1) contre l'antipape Barthélemy (2).

(1) Cet ouvrage est celui que l'inventaire Allou désigne sous le simple titre « *Tractatus*, petit in folio parchemin » ; cette dernière indication a trait dans cet article, comme dans les autres, à la couverture seulement.

(2) Il s'agit du pape Urbain VI, Barthelemy Cerdani, qui était arche-

« *Tractatus contra Bartholomeum antipapam, compilatus per fratrem Robbertum, episcopum Senecensem*(1), *magistrum in sacra pagina, ordinis fratrum Predicatorum.* 188 feuillets papier (290 mill. sur 218). Il n'y en a que 178 cotés, mais il en a été ajouté 10 non numérotés après le 136. Couverture en carton et parchemin, manuscrit du xve siècle. L'ouvrage, connu d'ailleurs, est précédé d'une dédicace à Clément VII (Robert de Genève), qui occupait le siège d'Avignon et dont toute la France avait accepté l'obédience.

Fol. 141 v° non numéroté. *Explicit Tractatus contra Bartholomeum.* Toutefois l'ouvrage ne finit point complètement, et il semble reprendre plus loin. Au fol. 1 (non coté) curieuse note : *Servitores reverendissimi domini Robberti, Episcopi Senecensis, qui erant secum presentes in morte sua, sunt isti : Et primo dominus Johannes Richardi, prior de Barrema, sen*[*escallus*] *diocesis (?). Stephanus Astrugii, Petrus Astrugii, Guillelmus Astrugii, fratres; frater P. Boerii, Jacobus Boerii, fratres; P. Gregorii; frater P. Boerii, ordinis Prædicatorum; dominus Durandus Boerii, prior de Argencio; Jacobus Boerii, fratres; Petrus Gregorii, diocesis Mimatensis; Daudonus Giraudi, diocesis Rutenensis; dominus Bartholomeus Guiraudi, prior Castelleti Robine et ebdomadarius ecclesie Senecensis; Jacobus Teutrerii, Laugerius Petri Mardi, P. Curti, Johannes Boaubardi, diocesis Senecensis.* — Les derniers feuillets sont couverts de notes sommaires, à demi effacées et à peu près incompréhensibles. Au fol. 177 v°, on trouve une liste de serviteurs formant une petite compagnie de gens d'armes. Elle est ainsi conçue : *Capitaneus: Symo Sicaudi, serviens meus. Item, Johannes Gentilis, archierus. Item, Symo Nau,* [*armatus*] *de spata. Item, Perrot Poyn, de apcha. Item Symo Fabre, preceptor. Item Colyn Marquera (?), de furca ferrata. Item Johannes Bordeu, de gladio. Item Johannes Hospitalis, de uno cornu. Item Joannes Bosilhe, de bona abcha. Item Anthonius Syroc, trompeta. Item Johannes Charrathier, tabellio. Item Helias Philippes, marescallus. Item Johannes Richart, connestabularius. Item Johannes Giraudi, corrector* [ou *corrator*]. *Item Perrotus Veyrant, pynter..., etc.*

vêque de Bari lors de son élection en remplacement du Limousin Grégoire XI, élection dont le cardinal de Limoges, Jean de Cros, fut le promoteur.

(1) Robert Gervais fut évêque de Senez, de 1369 à 1390.

148. *Exhortation à la Virginité.* — Un cahier de 30 feuillets papier (153 mill. sur 96), XVIIe ou XVIIIe siècles.

Manuscrit assez soigné, dont chaque page est encadrée de filets; on lit à la fin ces lignes d'une autre écriture que le manuscrit « Se Exhortation à la Virginité à partien a mois Françoise Germain, seus qui la trouveres son pryés (?) de me la remaitre ous à mes proche à Limoges ».

149. « *Methode pour mediter, selon l'esprit de Saint-François de Sales et selon l'esprit de l'auteur de ces meditations, réduites en table* ». Un cahier de 53 feuillets papier (158 mill. sur 95) XVIIe ou XVIIIe siècle. Sans couverture.

150. Recueil de notes, réflexions, extraits, etc. Cahier incomplet comptant actuellement 65 feuillets papier (152 mill. sur 98), XVIIIe siècle. Couverture parchemin.

Les six premiers feuillets ont été déchirés. Quelques notes à la fin relatives à l'acquit de messes et à des indulgences.

151. Réflexions sur divers sujets de religion et de morale. Un cahier de 97 feuillets papier (198 mill. sur 158), XVIIIe siècle, couverture carton et parchemin.

Une table placée à la fin de l'ouvrage. — « Ce cahier appartient à M. Menot (1), prêtre de la Mission ». Sur l'avant dernier feuillet, notes curieuses relatives à diverses missions. « A Meimac, 1787 : on a preché francois le soir ; on a fait l'aumone aux pauvres qui se sont présentés, en pain de seigle; on a diné chez les Benedictins une fois pendant le cours de la mission... A Benevent, 1788, le matin, le tout en patoi; le soir, les jours ouvriers, l'examen en patoi, le sermon en francois ; les fêtes, le soir en patoi comme le matin, etc., etc. »

(1) Peut-être Menon ou Menou ?

152. « *Reflexions* » sur la faiblesse et l'impuissance de l'homme et sur la nécessité de penser à sa fin dernière et de recourir à Dieu. Un vol. de 76 feuillets papier (161 mill. sur 107), XVIIe siècle. Relié, doré sur tranches.

Précédé d'une courte introduction, au-dessous de laquelle on lit la date de 1698.

153. « *Regle de conduitte pour assurer le salut et pour arriver à la perfection* ». Un volume de 209 feuillets papier, y compris 4 feuillets liminaires non comptés (162 mill. sur 97), 1763. Reliure maroquin, doré sur tranches.

Le manuscrit s'arrête à la page 382, où on lit ces mots : *Donné à M^de Desmarais, au Chambon, le 26 septembre 1771, par Léonard Jerôme Des Marais, son fils, prêtre et chanoine de l'église cathédrale de Troyes.*

154. *Reflexions sur le neant du monde et la necessité de servir Dieu.* Un vol de 77 feuillets papier (160 mill. sur 105), XVIIIe siècle. Relié.

Pas de titre ; porte seulement au dos le mot : *Reflexions.*

155. « *L'Esprit de M. Hurtevent, pretre du seminaire de Saint-Sulpice, et premier superieur du seminaire de Lyon* ». Un cahier de 112 feuillets papier (192 mill. sur 130), XVIIe siècle. Couverture carton.

156. « *L'Echelle du ciel ou méditations chrétiennes pour aider tous les chrétiens, surtout les gens des campagnes, à faire leur salut au milieu des affaires et des travaux de ce monde,* dédiées à M. Marie-Jean-Philippe Du Bourg, évêque de Limoges, par un prêtre de son diocèse (M. Lombard, à ce que je crois). A Limoges, chez....

M. D. CCC. V. » Un vol de 129 feuillets papier (128 mill. sur 98). Couverture papier.

Précédé d'une dédicace signée L... et d'un avertissement; indication d'une gravure à mettre en tête (l'Echelle de Jacob).

157. « *Instruction sur l'accord de la Foi et de la Raison dans les mystères considérés en général* ». Un cahier de 98 feuillets papier (178 mill. sur 108), fin du XVIIIe siècle ou premières années du XIXe. Couverture parchemin vert.

Pas de nom d'auteur ni de copiste. Quelques devises ou phrases pieuses sur les feuilles de garde.

158. « *Instruction sur l'accord de la Foi et de la Raison dans le mystère de la distribution des dons inégaux de la grace et des moyens suffisans de salut.* » Un cahier de 99 feuillets papier (178 mill. sur 108). Couverture parchemin vert.

Même aspect que le précédent et de la même main.

159. Extraits à la louange de la Vierge. « *Collectio elogiorum quibus sancti Patres et auctores gravissimi beatam Virginem Mariam eximiis præconiis extulere.* » Un cahier de 39 feuillets papier dont 21 remplis, XVIIIe siècle (158 mill. sur 108). Couvert en papier.

160. « *Mémoire pour la bonne conduite d'un diocèse* » (Par M. Bourdon, supérieur du séminaire de Limoges et vicaire général.) Un volume de 189 feuillets papier (235 mill. sur 160), XVIIe siècle. Relié.

Michel Bourdon, sup^r de la Mission, frère de

On lit au bas de la première page : *Ex libris B. Baud.*

161. Manuscrit sans titre, qui n'est que la copie du précédent. 109 feuillets (245 mill. sur 188). XVIIe siècle. Cartonné.

Ce manuscrit, auquel manquent le préambule et la dernière partie de l'ouvrage, a été donné en 1869 par la communauté du Bon-Pasteur de Limoges.

162. Cahier de philosophie. Un vol. de 188 feuillets papier (187 mill. sur 146), formant deux cahiers : 68 et 120 feuillets, XVIIe siècle. Couverture carton et parchemin.

D'une lecture assez difficile. Nombreuses abréviations. A l'intérieur de la couverture, on lit plusieurs fois le nom de PERIERE. Ce nom paraît être de la même main que le traité *de Justitia* catalogué plus haut, n° 141.

163. Cahiers de philosophie. Quatre volumes de 220 à 240 feuillets papier (240 mill. sur 165) : I, Logique et Métaphysique générale ; II, Métaphysique spéciale ou Pneumatologie ; III, Physique générale ; IV, Physique dite spéciale ; Astronomie, Histoire naturelle, Optique, Electricité, Chimie. Milieu du XVIIIe siècle. Reliés.

On trouve dans ces volumes de curieuses figures gravées, destinées à faire comprendre à l'élève certaines théories ou certains raisonnements, et à résumer certaines parties de l'enseignement. A la fin du premier volume se voit la liste des élèves, au nombre de 66, qui ont suivi en 1752, au séminaire d'Angers, les cours de M. Gontard Deschesnayes. On y relève les noms de cinq étudiants du diocèse de Limoges : de Lagorce, Pradeau aîné, Pradeau jeune, Bozain (Bonin ?), Segond. Le premier, Gaspard-Mathieu de Lagorce, est l'auteur du manuscrit, comme une note l'indique.

164. Cahier de philosophie et de morale « *Philosophiæ pars 3^a : Ethica seu moralis* ». Un volume de 80 feuillets

papier (198 mill. sur 156). XVIIIe siècle. Couverture parchemin.

165. Cahier de morale et de philosophie. Un vol. de 99 feuillets (148 mill. sur 95). XVIIe siècle. Relié.

La première page est déchirée. Un *Ex libris* de Marcel-Maurice Duval-Dumanoir, prêtre, est collé sur la garde de la couverture.

166. Cahier de logique etc. *Disputationes in universam logicam.* Logique ; fol. 1 à 65 ; Physique après le fol. 68, foliotage spécial. 188 feuillets papier (186 mill. sur 141), XVIIe siècle. Cartonnage et parchemin.

On lit sur le feuillet de garde collé à la couverture, quatre signatures PERIERE. Voir ci-dessus, n°s 141 et 162.

§. 4. — SERMONS, INSTRUCTIONS, PANÉGYRIQUES.

167. « Retraite ecclésiastique de six jours, par M. de N., docteur en théologie, chanoine théologal du chapitre de N. » — 229 feuillets papier (230 mill. sur 188). XVIIe siècle. Pas de couverture.

Fol. 1, Titre, fol. 2, Préface : Quel moyen prendre, dans un monde si corrompu, etc. — Fol. 6, Table. Fol. 7 (p. 1) Premier jour. Premier discours et premier sujet de méditation : la grandeur du sacerdoce, etc. Il y a dix-huit discours, trois pour chaque jour. On lit sur le titre, d'une écriture plus récente que celle du manuscrit : M. DE MALEPLANE.

168. Entretiens ecclésiastiques et mélanges (titre au dos du livre); 308 feuillets papier (235 mill. sur 180), XVIIIe siècle. Quelques cahiers paraissent être du XVIIe siècle. Cartonné.

Sujets très divers, mais se rapportant tous au ministère, aux devoirs des ecclésiastiques. Un des feuillets de garde donne une table sous ce titre : *Etat des manuscrits renfermés dans ce volume.* Manuscrit de plusieurs mains. Plusieurs de ces entretiens portent des annotations indiquant la date et le lieu où ils ont été utilisés. Ainsi : « A Lyon, 1756, répété en 58. A Limoges, 1762. » — « A Lyon, 1754. Répété, 1757. » — « A Angers, 1761. »

169. Panégyrique de saint Vincent de Paul. Un cahier de 27 feuillets papier dont 25 remplis (240 mill. sur 198). XVIIIe siècle. Couverture papier.

Une des feuilles de garde porte le nom de « M. l'abbé Faugères (1) ». Ce panégyrique a été certainement prononcé à Limoges, entre 1783, date de l'installation des religieuses de saint Vincent de Paul, et 1790, comme l'établit ce passage : « Béni donc à jamais soit le jour qui vit un pontife père et ami de son peuple, introduire dans nos murs les filles de Vincent! Quelle plus heureuse conquête pouvoit faire une ville où la pauvreté s'accroît en proportion du luxe, où de vastes édifices s'élèvent sur les anciens asiles d'un peuple laborieux, etc. »

170. Panégyrique de saint Alexis. Un cahier de 38 feuillets papier, dont 20 seulement écrits (240 mill. sur 177). Couverture carton.

Panégyrique en latin, suivi de la traduction en français.

(1) Il y avait, peu avant la Révolution, deux Faugères à Limoges : l'un d'eux, chanoine de Saint-Martial, avait la spécialité des oraisons funèbres et jouissait d'une certaine réputation. Dans un curieux *Noël* des chanoines de Saint-Martial, dont M. Nivet-Fontaubert possède le texte inédit, on trouve le couplet suivant :

L'ex Jésuite Faugère,
D'assez mauvaise humeur,
Voyant cette chaumière,
Dit: « Jésus! Quelle horreur!
Vous pouviez en naissant vous rendre plus célèbre.
Si vous devenez grand seigneur,
Je ferai pourtant de bon cœur
Votre oraison funèbre. »

171. « *Sermon pour la prise d'habit de Mlle de la Trésorière,* prêché à l'Union chrétienne, le 19 mars 1768, jour de la saint Joseph ». Un cahier de 8 feuillets papier (238 mill. sur 180). Sans couverture.

172. « *Exhortation faite pour la profession d'une religieuse* », par M. l'abbé de Brisacier, supérieur des Missions étrangères. Un cahier de 27 feuillets papier (193 mill. sur 131). XVIIIe siècle. Sans couverture.

173. « *Sermon pour ma sainte profession. Discours de Madame Louise* ». Un cahier de 36 feuillets papier (180 mill. sur 122). Couverture déchirée.

Le « *Discours de Mme Louise* » est l'allocution prononcée dans la chapelle des Carmélites de Saint-Denis, le 10 septembre 1770, à la prise d'habit de la fille de Louis XV, par Poncet de La Rivière, ancien évêque de Troyes.

174. Discours pour une profession religieuse aux Ursulines de Beaugency, 21 janvier 1777. Un cahier de 18 feuillets papier (208 mill. sur 170). Sans couverture.

175. Une liasse de quatre sermons portant le nom de « F. Juvénal Ramade, récollet » : I, sermon de la Colère, avec la date de 1761 ou 1767, un cahier de 12 feuillets papier (205 mill. sur 170); II, « sermon des grandeurs de la sainte Vierge », 10 feuillets papier (238 mill. sur 185); III, « sermon de l'Ambition » s. d. 8 feuillets papier (210 sur 168); VI, « sermon du Jeûne » 1780, 8 feuillets papier (210 sur 168). Quatre cahiers sans couverture.

176. Un carton renfermant des sermons ou instructions,

analyses de traités, etc. Manuscrits du XVIIIe et du commencement du XIXe siècle. 134 cahiers ou feuillets papier de formats divers, plus une liasse cotée par M. Fermin : « *Questions théologiques, philosophiques, etc.* Manuscrits incomplets. »

Plusieurs de ces sermons portent les noms de Farges, Delon, Very (?), Larroque, etc. Un autre a été prêché à l'Hôtel-Dieu et au Carmel de Blois en 1789 ; d'autres à diverses prises d'habits ; un à Angoulême, en 1824 ; d'autres à Nantes, etc.

177. Liasse de manuscrits de M. Labiche de Reignefort, chanoine de Limoges (1), 28 cahiers, chemises, paquets ou pièces détachées de divers formats.

Projets de sermons, de conférences, d'entretiens ; notes diverses. Quelques pièces ne sont pas de la main de M. Labiche (sermon d'une écriture du XVIIe siècle, document copié par Nadaud, etc.)

§ 5. — RHÉTORIQUE, LITTÉRATURE, POÉSIE, MUSIQUE.

178. « *Rhetorica ex Aristotele, Tullio, Fabio contracta, data a domino Billet, Rhetoricæ professore et universitatis rectore, anno Domini* 1706, *scripta vero a Simone Descourtieux, ejus auditore,* 1706 ». Un vol. de 153 feuillets papier (170 mill. sur 115). Relié.

Dix-huit gravures intéressantes. Note : « *de Mansoux, presbiter, emit 7 aprilis anno 1760, sub atrio S. Jacobi, apud Dominicanos* »

179. « *Rhétorique française* ou *Recueil des règles de l'Eloquence.* » Un vol. d'environ 160 feuillets papier (182 mill. sur 140), XVIIIe siècle. Cartonné.

Vers la fin du manuscrit : « *Poétique française* ».

(1) Auteur d'un certain nombre d'ouvrages, parmi lesquels il faut citer : *Relation très détaillée de ce qu'ont souffert pour la religion les prêtres et autres ecclésiastiques français, tant réguliers que séculiers, détenus en 1794, etc.* — et *Six mois de la Vie des Saints du Limousin.*

180. Cahier de Rhétorique. « *Rhetorica data a DD. Vicaire in regia Navarra.* Un vol. de 106 feuillets papier (168 mill. sur 110), XVIIIe siècle. Reliure à filets, avec dos dans le genre des reliures dites *Barbou*. Doré sur tranche.

Le nom de Poulletier de Mirampal se lit à la feuille de garde du commencement, celui de *Poulletier* à la dernière.

181. Cahier de notes et devoirs latins et français, portant le nom de *Labiche* (1). Un carnet papier d'environ 71 feuillets (de 159 mill. sur 197), fin du XVIIIe siècle. Couverture basane.

Peu intéressant. A la fin, liste d'élèves.

182. Cahier du même : mêmes matières, portant plusieurs fois le nom de *Joseph Labiche*. Un cahier de 80 feuillets papier (158 mill. sur 96). XVIIIe siècle.

Une des signatures de la fin porte : Labiche de Reignefort, rhétoricien. Places de la classe, etc.

183. « *Recœil de poésies diverses,* tirées de différents auteurs. » Un vol. d'environ 180 feuillets papier (170 mill. sur 102). XVIIIe siècle. Reliure dans le genre Barbou.

Choix de poésies de toute sorte. Les feuillets sont restés en blanc à partir de la page 150. Ce volume porte l'inscription : *Institutiones philosophiæ authore Domino Crozat in Lemovicensi collegio philosophiæ professori. Philosophiæ pars. Anno Domini 1775. Senemaud, clericus.*

184. « Recueil de divers morceaux de Virgile ». Un

(1) Nous ne saurions dire à quel Labiche se rapporte cette signature et celle de l'article suivant. Le chanoine Labiche eut deux frères, qui moururent sur les pontons; mais aucun ne portait le prénom de Joseph.

vol. de 88 feuillets papier (194 mill. sur 123), XVIII siècle. Couverture papier.

185. Recueil de poèmes et pièces diverses. Un vol. de 80 feuillets papier (219 mill. sur 152), XVe siècle. Couverture en carton et parchemin.

Ce recueil débute par un poème latin de 12 à 1,300 vers hexamètres, résumant l'*Iliade*. Il commence par ce vers :

Iram pande michi Pelide, diva, superbi

et finit par :

Iliades vero tractans hic finit Homerus.

C'est le poème connu au moyen-âge sous le titre de *Homerus* ou de *Pindarus*. Il a été plusieurs fois imprimé : la Bibliothèque nationale en possède une édition de 1498 (Paris, Antoine de Nidel et Robert de Gourmont).

Fol. 25 r°. Autre poème d'environ 1,300 à 1,400 vers, commençant :

Postquam materias plures in mente revolvi

et finissant au fol. 44 v° :

A modo ne talem paciantur secula pestem.

Ce poème qui est l'œuvre de Simon de Corino, a été publié par M. Littré, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 1re série, t. II, p. 201.

Fol. 49 v°, sorte de farce, précédée d'un prologue débutant par ce vers :

Ludere sepe solet nostra sapiencia ludo

Les personnages sont Polla, Paullinus, Fulco, dont les mésaventures grotesques égaient une partie de la pièce, et l'*acteur*, qui remplit l'office du chœur antique. — Cette farce a pour auteur Richard de Venusia. La Bibliothèque nationale en possède une copie dans le manuscrit latin 8498 (un des manuscrits réintégrés à la Bibliothèque nationale, après avoir figuré trop longtemps dans la collection de Barrois (1). — Fol. 69 v°. Vers de l'évêque Marbode sur les pierres précieuses *(de genere et virtute lapidum)* :

Enax, rex Arabum, fertur scripsisse Neroni...

(1) Cette farce est intitulée au mss. en question : *Comœdia de sponsalibus Paulini et Pollæ veteranorum.*— C'est grâce aux obligeantes indications de M. Léopold Delisle que nous avons pu identifier ces divers ouvrages.

Fol. 76; r° : *Explicit.* — Fol. 81, fragment de huit vers.

Sur les feuilles de garde on relève un grand nombre de notes, de mots sans suite ; il y en a en latin, en français, en provençal même : *Vous pouria be far*..... Et plus bas ce quatrain :

Il est bien foul, par mon sermant,
Qui an fame [a] sa confience;
Quar ilz n'y a que decevance,
Je le vous dy sertenemant.

Ce manuscrit paraît être l'œuvre d'un membre de la famille Bouillon, de Limoges. On lit en effet au fol. 24 v°, à la fin du premier poème, la mention que voici : *Cujus finis adeptus est die mercurii post festum Exaltacionis Sancte Crucis. Deo gracias. Amen. Anno Domini millesimo quadringintesimo septuagesimo secundo.* L. Bolho. De plus, la couverture est formée d'un acte passé devant le juge du vicomte de Limoges, daté de 1384 et relatif à une donation (?) faite à Jacques Bouillon par Valérie, fille de Martial de Génalhac, bourgeois du château de Limoges. — Ce manuscrit a appartenu à l'abbé Legros.

186. « *El Hombre feliz, independiente del mundo y de la fortuna : Obra escrita en portuguez, secunda edicion...., por el P. D. Teodoro de Almeyda.* Tomo I. En Madrid, en la emprenta real, anno de 1796. » 157 feuillets papier (157 mill. sur 108). Pas de couverture.

Note au verso de la feuille de garde : « Ces trois tomes ont été fidèlement extraits de l'original pendant mon séjour à Adanero près Madrid, en Espagne, le 4 mars 1795. J'avois resté auparavant deux ans à Villefranche, province de Guiposcua *(sic)* en Biscaye. Senemaud, prieur de Cheyroux. »

187 « Extraits d'un traité théorique et pratique du Plain chant, appelé Grégorien..... (ouvrage anonyme attribué à Poisson (Léonard), prêtre du diocèse de Sens), publié à Paris chez Ph. N. Lottin et J. H. Butard... MDCCL ». 193 feuillets papier (187 mill. sur 118). Cartonné.

L'ouvrage renferme de nombreux exemples avec la notation musicale. On lit sur la couverture : *Ex chartis P. E. Vergnaud, ex dono matris ejus, 1834.*

§ 6. RECUEILS DE MANUSCRITS SPÉCIAUX A L'USAGE DU GRAND SÉMINAIRE.

188. *Traités de théologie,* 3 volumes papier (240 mill. sur 180). — I. Traité de la providence de Dieu dans l'ordre surnaturel, ou de la grâce, 425 feuillets. — II. Des Sacrements en général, du Baptême, de la Confirmation et de l'Eucharistie comme sacrement et comme sacrifice, 295 feuillets. — III. De la Pénitence, de l'Extrême-Onction, de l'Ordre et du Mariage, 309 feuillets, formant suite au précédent (le commencement, probablement seize feuillets numérotés de 292 à 308, manque). XVIIIe siècle. Couverture carton et parchemin.

Le nom de « M. Duverdier » se trouve en tête de chaque cahier. Cet ouvrage forme les n°s 1, 2 et 3 de la série spéciale.

189. « *Theologiæ dogmaticæ et moralis seminarii Lemovicensis* Tomus II ». Un vol. de 305 feuillets papier (248 mill. sur 158). XVIIIe siècle. Relié.

Ce volume contient des traités sur les sacrements en général, sur l'eucharistie, le saint-sacrifice de la messe, la pénitence et le mariage. La première page porte la signature : E. GRASSEAUD, prêtre, 1735, et plus bas le nom F. Grasseaud. (N° 4 de la série).

190. Traité des vertus théologales : *Tractatus de virtutibus theologicis : ad secundæ partis divi Thomæ partem secundam.* Un vol. de 242 feuillets papier (238 mill. sur 174). XVIIe siècle. Relié.

Au fol. 115 : *In tertiam partem divi Thomæ : tractatio de sacramento et virtute pœnitentiæ ac reliquis sacramentis.* Feuillets déchirés, (N° 5 de la série).

191. Essai théologique sur quelques questions relatives

au mariage : « *De nonnullis ad matrimonium spectantibus tentamen theologicum.* Un vol. de 135 feuillets papier (212 mill. sur 136). XVIIIe siècle. Broché.

Sur le premier feuillet, on lit ces mots : *de Matrimonio, 1788.* Le dernier porte une liste de seize noms, probablement d'étudiants ecclésiastiques (N° 6 de la série).

192. Théologie : Traités et entretiens sur un grand nombre de sujets. Un vol. de 272 feuillets papier (267 mill. sur 175). XVIIe et XVIIIe siècles. Relié.

Traités sur le péché en général, l'usure, les contrats, la restitution. la sainteté des prêtres, la vie intérieure, l'obéissance à l'évêque, etc. Tout le volume ne paraît pas être de la même main. L'entretien sur l'*obéissance à l'évêque* porte la date de 1692; un autre, celle de 1774 seulement. Une assez grande quantité d'abréviations.

Nota : Ce volume est le premier d'une collection particulière qui, outre les recueils formés ci-après sous les noms de Mellieré, Chenavier, Berthelot, etc., comprend divers recueils de sermons. oraisons, entretiens, mélanges, etc. Le tout formant cinquante-sept volumes, la plupart avec la même reliure. Cette collection paraît avoir été constituée par les soins de M. Fermin : tout au moins l'a-t-il mis en ordre et a-t-il ajouté une table à chaque volume (N° 7 de la série).

193. Soin des Enfants. — Sujets d'oraison. Un vol. de 281 feuillets papier (270 mill. sur 188). XVIIIe siècle. Relié.

Plus des deux tiers du vol. sont de la même main. Appartient à la même collection que le n° 192. Table de M. Fermin (N° 8 de la série).

194. *Institutiones philosophicæ* et mélanges, reliés sous le nom de Mellieré (*sic*). Trois volumes. — I. 319 feuillets. — II. 322 feuillets. — III. 317 feuillets (257 mill. sur 180). XVIIIe siècle. Reliés.

On lit en tête du premier volume, d'une écriture autre que celle du manuscrit, la mention: *Pierre Meilliere, 1785*. L'écriture change à la page 549, où commmence la Théodicée; à la suite, Physique.

A la page 623, *Analise de la philosophie*, dédiée à M. Faure, professeur à cette date au Séminaire de Limoges. — Au tome II, Physique, de la même écriture que les 545 premières pages du tome précédent. Page 397, *Abrégé de l'histoire ancienne*. A la suite, histoire du Bas-Empire et de quelques périodes du moyen âge. A la page 585, d'une écriture plus ancienne, le récit du conclave de 1655, qui aboutit à l'élection d'Alexandre VII, (le commencement et la fin manquent). — Le t. III commence par un traité de l'Incarnation du Verbe. En tête, on lit la note, de la même écriture que celle mentionnée ci-dessus au tome I: « *Mellieré, sub disciplina R. P. Foucaud* (1). Page 407, Réflexions sur la nécessité d'une religion et sur l'importance de l'étude de l'histoire sainte. Page 410, Observations préliminaires sur la chronologie. A la page 433 et suivantes, on trouve la partie finale d'un traité de rhétorique. Pages 511 et suivantes, divers extraits, prose et vers. Page 581, *Catalogue des plus anciens vicaires du diocèse de Limoges*, avec la mention en marge : « Fait en 1766, le 6 avril ». Notes, dont quelques unes curieuses, sur un grand nombre de prêtres ordonnés entre 1742 et 1773. Tables de M. Fermin. (Nos 9, 10 et 11 de la série).

195. Collection de huit volumes de traités, sermons, panégyriques, conférences, etc., reliés sous le nom de M. Chenavier (2), prêtre de Saint-Sulpice et directeur au Séminaire de Limoges, de 1761 à 1791. — I. Traité des lois, des péchés, conférence sur Dieu, le juste et l'injuste, etc. 304 feuillets (235 mill. sur 177). — II. Pontifical, messe, confession, bréviaire, etc., matériaux et fragments divers, 284 feuillets (même dim.). — III. Retraite, vocation, sacerdoce, chasteté, amour

(1) S'agit-il ici du fameux Jean Foucaud, qui, après avoir été professeur au collège des Jacobins de Limoges, devint aumônier de la garde nationale, prit une part active aux événements de la période révolutionnaire, et composa dans sa vieillesse, de charmantes fables en patois limousin, imitées de La Fontaine?

(2) Louis-Etienne Chenavier, né à Grenoble, en 1732, mort au Séminaire de Saint-Flour, en 1808.

de Dieu, éloges de divers saints, 311 feuillets (213 mill. sur 177). — IV. Notions, conférences et commentaires sur l'écriture sainte : ancien testament, 262 feuillets (213 mill. sur 134). — V. Suite du précédent. vocation, libre arbitre, etc., 293 feuillets (même dim.). — VI. Les sacrements en général, 265 feuillets (212 mill. sur 132). — VII. Philosophie (logique, métaphysique. morale), 284 feuillets (188 mill. sur 132). — VIII. M. Fermin l'a coté : « Logique, ou plutôt physique, sans commencement ni fin. » 278 feuillets (198 mill. sur 136). XVIIIe siècle (quelques pièces du XVIIe siècle). Relié.

Recueil formé de cahiers de diverses écritures et de formats très différents. A la page 483 du tome II : « Quelques matériaux pour l'éloge funèbre de Louis XVI ». A la page 299 du tome III : Panégyrique de Saint-Alexis, avec la mention « de Limoges, 1762 ou 61 ». Page 333 : « Panégyrique de Saint-Michel, prêché dans l'église qui porte son nom, 1759 ». Page 371 : « Entretien sur les indulgences, donné à Limoges, le 18 may 1786, le 30 avril 1789 ». Page 391, « Discours sur l'étude, prêché au Séminaire, à la retraite de 1771 ». Un modèle d'examen, à la page 481 du tome V, est attribué par une note plus récente à M. Boisset, « ancien supérieur du Séminaire de Tulle ». — Cette collection forme les nos 12 à 19 du recueil.

196. Collection sous le nom de M. Berthelot, supérieur du Séminaire, de 1816 au 17 janvier 1835, date de sa mort. — Onze volumes papier : I. Traduction en vers des psaumes; instruction sur le mariage; réfutation de La Mennais. Documents divers, sermons et entretiens, 317 feuillets (413 mill. sur 272). — II. Dissertations et traités sur diverses matières de théologie et de morale, 280 feuillets (240 sur 189). — III. Traités de la religion, de l'Eglise, du pape, 285 feuillets (231 mill. sur 185). — IV. Traités et notes sur la conscience, la loi, les contrats, la restitution, le mariage, l'absolution, 292 feuillets (même format). — V. Sermons et conférences pour diverses fêtes de l'année, discours de Mgr Frayssinous sur l'Eglise gallicane, sujets

d'oraisons, matériaux divers, panégyriques, circulaires, etc. 282 feuillets (250 mill. sur 190). — VI. Sermons sur divers sujets de dévotion, de morale, de pratique de la vertu, notes diverses, 285 feuillets (230 mill. sur 172). — VII. Conférences sur l'existence de Dieu, la loi naturelle, les livres saints et la révélation, 186 feuillets (128 mill. sur 171). — VIII. Sermons sur diverses fêtes, dissertations, sujets d'oraisons, 301 feuillets (200 mill. sur 151). — IX. Conférences sur les sacrements, 270 feuillets (190 mill. sur 128). — X. Explication d'Isaïe, retraite, conférences sur diverses vertus et sur divers sujets, 290 feuillets (192 mill. sur 130). — XI. Excellence des psaumes, leur explication. Epitres, 288 feuillets (189 mill. sur 123), XVIIe et XVIIIe siècle. Relié.

Une partie seulement des sermons et conférences contenus dans ce recueil est l'ouvrage de M. Berthelot; le plus grand nombre est dû à d'autres ecclésiastiques, et plusieurs remontent au XVIIe siècle. Les traductions en vers du tome I, qui sont bien l'œuvre personnelle de M. Berthelot, dénotent de l'aisance et un certain talent. A noter au tome I, page 309 et suivantes : des notes concernant divers saints ou personnes mortes en odeur de sainteté : saint Jouvent, sœur Marie de la Nativité, religieuse carmélite à Limoges; Jean Birel, Bardon de Brun, etc., provenant peut être du chanoine Labiche; page 551 : un mandement de l'évêque de Baltimore pour le jubilé de 1800; page 557 : « Panégyrique de saint Martial, apôtre des Gaules »; à la fin, Traité de la grâce. — Tome IV, page 497 : Conduite à tenir envers nos frères qui ont failli. Page 519 : Au sujet de l'obéissance aux lois prescrites par les décrets de la Convention. — Tome V. Plusieurs des sermons ou conférences de ce volume portent la date de 1812. Page 337 *bis* : Exemplaire de la main de l'abbé Legros, d'une circulaire relative au retour de l'Ostension après le rétablissement du culte, avec cette mention : « 1806. A Limoges, chez Léonard Barbou, imprimeur de M. l'Evêque et du Clergé ». Page 343, panégyrique de saint Martial, avec la date de 1771 (manuscrit avec de nombreuses corrections). Les derniers sermons du volume ont été prononcés à Lyon et portent les dates 1752, 1755, 1757 : ils pourraient être de M. Jean Terry, qui vint au Séminaire de Limoges en 1761. Un certain nombre de ces sermons sont écrits sur les feuilles d'un répertoire portant les noms

de Coussy, Cornudet, Coulau, Dupuy, Furgaud, Fayolle, Legrand, Mosnier de Langlade, Mandavy, Magy, Seguy, Senemaud. — T. VI. Sermons portant diverses dates, de 1808 à 1833. Page 347: notes sur la Genèse. P. 417: retraite pour l'ordination. Page 491: sermon sur l'Humeur, de l'écriture de Legros, avec un foliotage spécial, pages 157 à 176, et la mention : « Pour le mardi de la quatrième semaine de Carême ».—T. VIII. Plusieurs sermons datés de 1809; l'un porte la mention : « 1809, Nantes; 1834, Limoges » (p. 41). Documents intéressants sur l'Eglise constitutionnelle et les biens ecclésiastiques, dans la seconde partie du volume. Page 517 : Choix de maximes spirituelles. Page 527 : « Direction des novices » de l'ordre des chartreux. — Tome IX. A la page 243 se trouve l'*Instruction* imprimée adressée par l'Evêque de Langres à son clergé et adoptée par l'Evêque de Limoges pour son diocèse, puis une autre instruction de l'Evêque de Soissons et l'*Avis aux Catholiques sur la conduite à tenir dans les circonstances actuelles* (1791), également imprimés. — Pages 469 à 484 : quelques pages de l'écriture de Legros : *Doute soumis au pape par l'archevêque de Vienne;* réponse du Souverain pontife et constitution de Benoît XIV, sur l'usure et les profits de l'argent. — Tome X, page 315 : Conférence, de l'écriture de Legros, sur les *Pratiques de dévotion approuvées ou non approuvées par l'Eglise*. Page 329 : autre du même, sur les *Pratiques de pure dévotion*. Page 343 : autre du même sur la *Vraie et la fausse dévotion*. Toutes les trois appartiennent visiblement à une plus longue série. Page 513, prière composée par M. Pradal, prêtre de la congrégation de Saint-Sulpice, pour l'élection du recteur de l'Université de Nantes. Pages 533 : bref de Pie VII, du 19 mars 1792, au sujet des prêtres assermentés et des évêques intrus. — Chaque volume est précédé d'une table des matières, de la main de M. Fermin. Cette collection est cotée n°s 20 à 30 du recueil.

197. *Manuscrits de M. Pradeaux* (directeur au Séminaire au moment de la Révolution). Un cahier de 170 feuillets, papier (131 mill. sur 178), XVIIIe siècle. Cartonné.

Sujets d'oraison, de méditation et nombreux résumés d'instructions ou sujets d'oraison, dont quelques uns de M. Emery. Après le fol. 70, un feuillet intercalé renferme un obituaire de la congrégation de Saint-Sulpice, de 1761 à 1792. Ce manuscrit est composé de deux recueils : l'un de 68 feuillets, l'autre de 102 (n° 31 du recueil).

198. Sermons, panégyriques, instructions, catéchismes. Un vol. de 112 feuillets XVII et XVIIIe siècles. (330 mill. sur 202). Cartonné.

Pour diverses fêtes : fol. 31, *Sermon de saint Aurelien, evesque de Limoges*; fol. 39, Sermon sur sainte Valérie; fol. 49, Panégyrique de saint Léonard, d'une écriture différente des précédentes; fol. 86, « Sermon sur notre état, prêché dans l'église de la Mission, l'an 1780, le 29 feuvrier » (n° 32 de la collection).

199. « *Traité de la Religion,* par M. Boyer, professeur au Séminaire de Saint-Sulpice, à Paris ». Un grand cahier de 76 feuillets papier, dont 64 remplis (334 mill. sur 117), XVIIIe siècle. Couverture papier fort.

Dédié à Mgr de La Luzerne (n° 33 de la collection).

200. « Essai d'éloge de Mgr Du Bourg, évêque de Limoges, prononcé à la retraite pastorale de 1822 », et recueil de sermons. Un cahier d'environ 150 feuillets (326 mill. sur 108). Couverture papier.

A la suite de l'éloge de Mgr Du Bourg, on trouve : p. 17, « Panégyrique de saint François Régis prêché aux Jésuites, pour le Séminaire, le mercredy de la semaine de sa canonization, 1740..» D'autres sermons, prêchés à Limoges, surtout à Saint-Michel, en 1750, 1754, 1756, 1757, 1758, 1759, 1762, 1763; et à Aixe en 1752. Tous ces sermons sont de la même écriture. — A la fin d'un « discours sur le salut, prêché au Séminaire, à la retraite de M^rs les Curés, 1750 », on lit cette note : « Grâces en soient rendües et au Dieu des miséricordes, qui a inspiré un si pieux dessein, et au zèle qui l'a exécuté : — *La Retraite (sic)* (M. Giral (?); *L'importance du salut...* — *Le péché* (Mgr l'Evêque); — *La pénitence* (Cecilier) *(sic)* (1); — *La mort* (Malevergne); — *le Jugement* (de Sauzay); — *l'Enfer* (Servientis); — *Le Paradis* (Rousseau); — *le Petit nombre des élus* (Reverchon); — *l'Amour de Dieu* (La Boissière); — *la dignité du Sacerdoce* (le curé de Sieux) *(sic)*; — *Le zèle du Salut des âmes* (Cibot); — *Le Bon exemple* (Pichon, chanoine); — *l'Oraison* (le chantre [de] Saint-

(1) Evidemment Sicelier, directeur au Séminaire avant la Révolution.

Eti[enne]); — *Le désintéressemet* (Girald); — *La Rechute* (de Sauzay). — N° 34 de la série.

201. Recueil de sermons et prônes. Un cahier, 77 feuillets papier (308 mill. sur 192). Couverture papier.

Presque tous ces sermons sont de la même main que ceux du recueil précédent. Ils leur sont antérieurs. Ils ont été prêchés à Limoges et à Aixe, en 1734, 1735, 1736, 1737, 1741, 1742, 1743, 1747. L'un en 1757. N° 35 de la série.

202*. [47, 51 et 53]. Sermons, prônes, sujets d'oraisons, conférences, mélanges. Quatorze volumes, sans rapport entre eux. — I, Carêmes, Panégyriques, vêtures. 372 f. (258 mill. sur 193) — II, Prônes, 234 f. (261 mill. sur 190). — III, Sermons sur les mystères et les grandes vérités, 227 f. (250 mill. sur 164). — IV, Discours pour retraites pastorales, et traité de la justice et des restitutions, 319 f. (286 mill. sur 186). — V, Entretiens ecclésiastiques et traités divers, 192 f. (232 mill. sur 180). — VI, Sermons et sujets d'oraison, 298 f. (235 mill. sur 180). — VII, Entretiens ecclésiastiques et mélanges, 308 f. dont quelques-uns comptés en double (238 mill. sur 180). — VIII, Sermons, catéchismes, lettres édifiantes, éloges divers, 340 f. (243 mill. sur 172). — IX, Sermons, sujets d'oraison, panégyriques de divers saints, 365 f. (256 mill. sur 178. — X, Sermons, sujets d'oraison, matériaux pour une retraite, 383 f. (250 mill. sur 172). — XI, Mémoires historiques sur Brive, notes sur le calendrier, sermons et panégyriques, 281 f. (260 mill. sur 209). — XII, Pontifical, instructions diverses, panégyriques, discours divers, mélanges littéraires et philosophiques, 297 f. (270 mill. sur 178). XIII, Retraites, sermons, apologues, mélanges historiques, 348 f. (211 mill. sur 172). XIV, Sermons, extraits de journaux, pièces relatives aux Etats-Unis d'Amérique, 260 f. (200 mill. sur 168).

I. Sermons et panégyriques datés de 1755, 1756, 1757, 1758, 1765, 1769, 1771, 1773, 1774, 1782. P. 325, sermon sur la fête de saint Pierre et de saint Paul, de la main de l'abbé Legros. P. 333 : instruction sur la fête de saint Martial, apôtre d'Aquitaine, du même (1). P. 489 : Panégyrique de saint François, prêché aux Pénitents gris à Limoges. P. 675 : Sermon pour une Hospitalière, prêché à Limoges en 1765, à Guéret en 1782. P. 695 : Discours d'un religieux qui vient d'être élu provincial, sur les charges et la responsabilité de la direction. On lit en marge, mais d'une autre écriture que ce discours, le nom de François Lavergne, Une partie des sermons contenus dans ce volume pourraient être de M. Cramouzaud, chanoine de Saint-Martial.

II. Deux des sermons de ce volume ont été prêchés en 1764, 1765, 1766, 1767.

III. Le sermon de la Toussaint a été prêché plusieurs fois à Périgueux et à Limoges, entre 1750 et 1774 ; un autre en 1814. P. 243 : Sermon *sur le culte des reliques de Saint-Martial,* prononcé à l'occasion des Ostensions et dans lequel est abordée la question de l'apostolicité de l'église de Limoges.

IV. Un discours sur « l'état public des prêtres », p. 327, porte la date 1778. Plus loin, p. 383, 403, d'autres instructions, celles-ci de 1813 et 1814. A la fin, p. 571, *Tractatus de jure, justitia et restitutionibus.*

VI. Plusieurs de ces sermons ont été prononcés à Lyon en 1752, 1753, 1754, 1758, 1760 et pourraient être de M. Terry; d'autres sermons portent la date de 1704, 1709, 1715, 1719, 1720, carême de 1726. P. 169, 185 : Sermons sur le carnaval : *In diebus Bacchanalium.*

VII. Plusieurs sermons de la même main que les précédents et prêchés à Lyon, en 1753, 1754, 1766, 1757; à Angers, 1751; à Limoges, 1762. Quelques documents se rapportant au cérémonial et aux changements à apporter dans certains usages. Page 603 : « Mémoire touchant la dotation du Séminaire [de Limoges] » (2). Page 607 : « Mémoire touchant la réunion des Ternes au séminaire de Limoges ». Page 610, Lettre de l'évêque, au sujet du collège de Magnac. Page 603 *bis* : Notes sur la table des occurrences, de la main de l'abbé Legros.

(1) Ces deux sermons sont d'une disposition assez singulière. L'auteur y a intercalé un certain nombre de demandes et de réponses du catéchisme, dont son discours est le commmentaire.

(2) Pour ce qui a trait à l'histoire du Séminaire de Limoges, voir les articles 53, 54, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117.

VIII. Page 353 : Eloge funèbre de M. Juge de La Borie, avocat du roi au siège Présidial, maire de la ville de Limoges. Page 433 : Lettre d'un missionnaire à son retour de Nantes et de la Vendée (1816). Page 485 : « Doctrine spirituelle de M. de Bernières, l'un des plus grands contemplatifs de XVIIe siècle,... fidèlement extraite de plusieurs de ses écrits » avec l'abrégé de sa vie.

IX. Copies, de la main de l'abbé Nadaud, d'un sermon pour Noël, page 139; d'un sermon sur les tailles, page 145; d'une autre sur le Rosaire, page 161. Page 619 : Panégyrique de saint Antoine de Padoue, prêché dans l'église des Cordeliers de Limoges, en 1767 et en 1770. Page 660 : « Panégyrique de saint Just, prêtre, prêché dans l'église qui porte le nom du saint, en 1757 ». Page 682 : Panégyrique de saint Paul, prêché à Champagnac en 1753. Page 715 : Panégyrique de saint Julien, prêché à Rochechouart en 1765.

X. On y trouve un sermon prêché à Toulouse en 1761.

XI. Page 1 : *Mémoire pour servir à l'histoire de l'église et de la ville de Brive, fait en 1790* (1), par Legros (24 pages). Page 25 : *Extraits,* par le même, *de l'histoire* de *Saint-Martial, t. III, contenant les Annales du Limousin, par le P. Bonaventure de Saint-Amable, pour servir à l'histoire de la ville de Brive* (22 pages) (2). Page 47 : Note sur les saints du calendrier, accompagnée d'une addition à la vie de saint Alexis, Page 89 : Pièces diverses, en assez grand nombre, relatives aux persécutions contre les ecclesiastiques pendant la Révolution. Page 203 : « Sermon sur l'enfer, composé par un prêtre du diocèse ». *Limoges, Pierre Chapoulaud,* 1759, rare plaquette imprimée, de 53 p. in-4° avec de curieuses vignettes. Page 455 : « *Saint-Martial en Espagne* etc. » Note sur le culte de Saint-Martial hors de la région, écrite de la main de Nadaud. Page 459, *Panégyrique de Saint-Martial, apôtre d'Aquitaine,* manuscrit de Legros (14 p.). Page 515 : « *Panégyrique de saint Hilaire, évêque de Poitiers* (1769), prononcé pour la première fois le 14 janvier 1770, dans l'église paroissiale de Saint-Hilaire-Lastours, prononcé pour la seconde fois, le 13 janvier 1771, dans la même église », manuscrit de Legros (9 p.). Page 525 : « *Panégyrique de saint Martial, apôtre,* 1772, prononcé pour la première fois dans l'église royale et collégiale du même saint, dans la ville de Limoges, le 30 juin 1772, jour de sa fête », dans la même église le 30 juin 1773 et 1777, et à Saint-Martial de Montjovis, le 30 juin 1773 (14 p.). Page 539 : Panégyrique de saint Jacques le majeur, apôtre, 1775, prononcé pour la première fois dans l'église paroissiale de Saint-Christophe de

(1) N° 53 de l'inventaire de M. Allou.
(2) N° 51 de l'inventaire de M. Allou.

Limoges, le dimanche 30 juillet 1775, jour de la fête célébrée par les Pélerins de Saint-Jacques, établis dans la même église, manuscrit de Legros (10 p.). Page 549 : « *Panégyrique de Saint-Roch* prononcé pour la première fois le jour de sa fête, 16 août 1774, dans l'église paroissiale de Saint-Maurice de la Cité, pour la seconde fois le 16 août 1776, dans l'église paroissiale de Saint-Michel-des-Lions », manuscrit de Legros (10 p.). Page 559 : « *Panégyrique de Sainte-Elisabeth*, duchesse de Thuringe, première religieuse du tiers ordre de Saint-François (1769), prononcé pour la première fois le jour de Sainte-Elisabeth, 19 novembre 1769, dans l'église des RR. PP. Récollets de Saint-François de la ville de Limoges; pour la seconde fois, le 19 novembre 1772, dans la même église; pour la troisième fois, le 19 novembre 1779, dans la même église », manuscrit de Legros (12 pages). Page 571 : *Discours pour une vêture religieuse,* prononcé pour la première fois dans l'église de l'abbaye royale de N.-D. de la Règle de la cité de Limoges, le 3 mai 1772, manuscrit de Legros (12 p.).

XII. Plusieurs des instructions placées à la suite du Pontifical portent les noms de M. Lechas ou Lechasse et de M. Le Tanhoarn, qui ont tous deux rempli les fonctions de Directeur au séminaire de Limoges. Page 249 : Discours pour la fête de saint Martial. Page 273, Panégyrique de saint Martin de Tours, « à Comprenhac le 11 novembre 1746, à Saint-Martin-le-Peint, 1755 » (manuscrit de l'abbé Nadaud, 6 pages). Page 433 : Cahier de « transcriptions de différents auteurs », comprenant : Oraison funèbre du Dauphin; discours de réception de Mgr du Coëtlosquet à l'Académie française, avec la réponse du duc de Nivernais; divers mandements; un discours et une lettre du pape Clément XIV, et lettre de Marmontel sur le sacre de Louis XVI. Page 484 : Mélanges de philosophie. Page 553 : Etat de collations de vicairies avec des annotations de Legros, d'après le *Pouillé* de Nadaud. Page 571 : *Annales du royaume de France* (premiers siècles seulement), manuscrit de Legros, avec encadrement peint en jaune et titres en lettres faites à l'aide de caractères découpés (1), 28 pages.

XIII. A la fin du premier sermon, qui porte la date de 1803, on lit en marge : « Noms des prêtres catholiques ou rentrés dans le sein de l'Eglise catholique et qui, en signe de communion, ont signé avec nous : Desportes, curé de Roussac; Menot, curé d'Auzances; Paulet, prêtre; Léonard Dubreijaud, vicaire de Banise; François-Léonard Massard. » Page 205 : Nouveaux apologues chrétiens (2),

(1) C'est ce manuscrit qui figure sous le n° 47 à l'Inventaire de M. Allou.
(2) En vers. Ne serait-ce pas l'œuvre de M. Berthelot?

Pages 477 : Prédictions extraites du *Liber Mirabilis*. Page 405 : Hommes illustres de la République Romaine.

XIV. Page 135 : Sermon sur la Nativité de la Vierge : « à Sauvagnac, le dimanche 15 septembre 1737; à Bersac le 8 septembre 1740 », manuscrit de Nadaud, 14 pages. Page 381 : Extraits de la *Gazette de France*, du *Journal de Verdun* et de diverses feuilles, copiés par Legros (22 p.). Page 411 : « Lois du territoire du Nord-West de la rivière de l'Ohio, 1800 ». Page 433 : « Actes de la première session de l'assemblée générale du territoire des États-Unis, Nord-West de la rivière de l'Ohio, commencée et tenue à Cincinnati, le lundi 6 septembre 1799. Page 479 : « Le chrétien catéchisé » (Ribière, curé de Milhaguet), 1762.

La plupart des documents contenus dans les volumes ci-dessus appartiennent au XVIIIe siècle; il y en a toutefois un assez grand nombre du XVIIe et des premières années du XIXe; tables de M. Fermin. — N°s 36 à 49 de la série.

203. Philosophie et mélanges. Un vol. de 304 feuillets papier (180 mill. sur 132), XVIIIe et XIXe siècles. Relié.

Page 1 : *Institutiones philosophicæ*. Page 247 : Encyclique de Grégoire XVI et divers documents imprimés. Page 443 : Fragments d'office. Page 467 : Poème latin de 11 à 1200 vers en l'honneur de saint Vaury, par « Bapeyras, chanoine », avec épitre dédicatoire à l'évêque de Québec, abbé de Bénévent, datée de Taillefer (La Chapelle-Taillefer) septembre 1712 :

Gesta virumque cano Belgi qui primus ab oris
Flamine divino pulsus, Lemovicia venit....

A la suite, hymne à saint-Vaury, en strophes saphiques. Règlements. Sentiments pendant une retraite, etc.; table de M. Fermin. — N° 50 de la série.

204. Vies de saints. Notices et matériaux, un volume de 351 feuillets (225 mill. sur 182). Relié.

Ce recueil comprend : p. 1 : « La gloire du Carmel avec vie de huit saintes Carmélites ». (Imprimé à Limoges en 1803). P. 183 : Remarques sur la vie de saint Ignace, du P. Bouhours. P. 199 : Notes de M. Labiche de Reignefort et documents concernant les vies des Saints du Limousin. P. 217 : Remarques sur le Propre des Saints du Bréviaire de Limoges. P. 377 : Matériaux pour les vies des

Saints Limousins; on y a intercalé un « trait de la vie de M. Legris-Duval ». (P. 535), et quelques autres documents ne se rapportant pas à la province). P. 663 : « *Essai d'Eloge du clergé Limousin,* prononcé à Limoges, le 28 septembre 1810, dans la chapelle du palais épiscopal, en présence de Mgr l'Evêque et de MM. les curés, etc., alors en retraite dans la dite chapelle ». (Manuscrit de Legros, 15 pages), et à la suite, p. 679, une table chronologique des saints de la main du même, 24 pages. — Table de M. Fermin. — N° 51 de la série.

205. Recueil de sermons, méditations, entretiens pieux, douze volumes. — I, Oraisons funèbres, panégyriques, sermons, 139 feuillets (236 mill. sur 180). — II, Sermons, entretiens, 240 feuillets (258 mill. sur 190). — III, Sermons et panégyriques, 191 feuillets (265 mill. sur 182). — IV, Sermons divers, 92 feuillets (262 mill. sur 190). — V, Sermons, vêtures et sujets divers, 193 feuillets (250 mill. sur 192). — VI, Sermons, conférences et prônes, 133 feuillets (245 mill. sur 192). — VII, Sermons, discours, entretiens, 143 feuillets (238 mill. sur 182). — VIII, Panégyriques et sermons, 154 feuillets (238 mill. sur 178). — IX, Sermons et instructions, 227 feuillets (212 mill. sur 163) — X, Sermons et prônes, 140 feuillets (218 mill. sur 172). — XI, Sermons et méditations, 130 feuillets (204 mill. sur 165). — XII, Sermons et conférences, 100 feuillets (198 mill. sur 155). XVIIe au XIXe siècle. Broché.

T. I. « Oraison funèbre de très haut et très puissant prince Louis Antoine Henri de Bourbon Condé, duc d'Enghien, assassiné au mois de mars 1804, dans la partie orientale des fossés du château de Vincennes », précédée d'une notice historique. Sermons datés de 1778 ci 1812. — T. III, p. 1 : Panégyrique de saint Alexis; sermons pour les professions religieuses ; retraite et divers, de 1734, 1736, 1755, 1769 à 1780. P. 227 : Panégyrique de saint Martial ; p. 305, de saint Léonard.— T. IV : Sermons de 1754, 1760, 1774.— T. V : Sermons de 1753, 1761. — T. VI, p. 1 : Panégyrique de saint Philippe, avec le nom de : « F. Delor, rel. recollect, 1769 » (ou 67). P. 67 : le nom de « J. Hubert », en marge d'une conférence sur la connaissance de Dieu et de soi-même. — T. VIII, p. 181 : en tête

d'un sermon sur la présence réelle, on lit : Périgueux, 1781, et F. J. B. G. M. C. Aper... Mais sont-ce là les initiales d'un nom propre ? — T. IX : Sermons daté de 1756, 1761, 1766, 1769. A la page 186, au dos d'un sermon sur la communion, on lit ces mots : « Ces 4 manuscrits appartiennent à M. l'abbé Petit ».— T. X : deux sermons datés de 1769. Un titre de la main de Legros. — T. XI : Sermons de 1739 et de 1768 à 87. Commencé des deux bouts : au rebours : Préparations, prières et élévations.— T. XII, p. 1 : Sermon sur la soumission aux puissances, manuscrit de Legros, 12 pages. — Tables de M. Fermin. — Ces deux volumes forment les nos 52 à 63 de la série.

Louis Guibert.

NOTICE

SUR LES

ARCHIVES DE M. NIVET-FONTAUBERT

Il nous a été donné, au mois d'octobre dernier, de voir et de compulser les nombreux documents manuscrits, relatifs à l'histoire du Limousin, qui ont suivi M. Nivet-Fontaubert dans sa retraite d'Aixe-sur-Vienne (1). Ces documents proviennent pour la plupart de M. J.-B. Lingaud, qui fut secrétaire de la mairie de Limoges, de 1782 à 1817. Longtemps conservés à Limoges, au sû de tout le monde, ils n'étaient cependant directement connus que d'un très petit nombre de personnes, leur possesseur ayant de légitimes raisons pour les tenir sous clef. Toutefois beaucoup de ceux qui remontent à l'ancien régime ont été depuis longtemps imprimés (2). Aujourd'hui que la publicité donnée à tous les fonds d'archives existants (3) a démontré l'inanité des appréhensions que l'on se forgeait, M. Nivet-Fontaubert a compris qu'il était temps de suivre le mouvement et de faire profiter l'histoire provinciale des biens dont il a hérité. Nous avons donc pu, avec son bienveillant secours, nous rendre compte en quelques heures, mais en gros seulement, du contenu de ses portefeuilles. C'est le résultat de cet examen que nous consignons ici, en y ajoutant la publication intégrale de quelques-uns de ces documents, à l'exemple de ce que

(1) M. Nivet possède également un certain nombre d'ouvrages limousins anciens. On en trouvera l'indication dans la *Bibliographie limousine* que prépare M. Paul Ducourtieux.

(2) Nous l'indiquerons soigneusement en note toutes les fois qu'il y aura lieu.

(3) Voyez en particulier le récent *Inventaire des documents manuscrits et imprimés de la période révolutionnaire conservés aux Archives départementales de la Haute-Vienne*, par M. Fray-Fournier.

nous avons fait, il y a trois ans, pour les archives du château de Nexon (1).

Alfred LEROUX.

Les archives de M. Nivet-Fontaubert peuvent se classer sous vingt-quatre chefs différents :

1. — *Inventaires du trésor de l'abbaye de Grandmont.*

Dix cahiers des années 1496 (v. st. 1495) (2), 1515 (3), 1567 (4), 1575 (5), 1598 (6), 1611 (7), 1639 (8), 1771 (9), 1787 (10), 1790 (11).

Ces inventaires sont au nombre des documents les plus précieux du fonds de M. Nivet-Fontaubert. Ils ont beaucoup servi à faire l'histoire de l'art industriel dans notre région.

En dehors de ces dix inventaires, on en connait cependant trois autres : 1566, 1621, 1666, que l'abbé Texier (12) et M. L. Guibert (13) ont déjà signalés, mais sans dire à qui appartenaient les deux premiers ; quant au dernier, il a été publié par M. Texier dans son *Dictionnaire d'orfévrerie* (col. 824 et suiv.), d'après l'exemplaire des Archives départementales de la Haute-Vienne.

2. — *Inventaire des titres et du mobilier de l'abbaye de Solignac. 1791* (copie).

Nous le publions intégralement en appendice.

(1) Dans le *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, t. XXXVII, p. 368.

(2) Publié par M. L. GUIBERT, dans le *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, t. XXXVI, p. 78 et suivantes

(3) *Idem, ibidem*, p. 91 et suivantes.

(4) Publié par l'abbé TEXIER, dans son *Essai sur les émailleurs et argentiers de Limoges*, p. 267.

(5) Inédit.

(6) Inédit.

(7) Inédit.

(8) Inédit.

(9) Publié par A. LEYMARIE, dans le *Limousin historique*, I, 161, et par M. L. GUIBERT, dans la *Destruction de l'ordre et de l'abbaye de Grandmont*, p. 933.

(10) Inédit.

(11) Publié par l'abbé TEXIER, dans son *Essai sur les émailleurs et argentiers de Limoges*.

(12) *Dictionnaire d'orfévrerie*, col. 824.

(13) *L'école monastique d'orfévrerie de Grandmont*, dans le *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, t, XXXVI, p. 77.

3. — *Dossier de documents relatifs aux anciens collèges classiques du Limousin*, XVIIe-XVIIIe siècles.

A. Charte de fondation du collège des Jésuites de Limoges, 1606.

Pièce originale sur vélin, avec enluminures, signée par Claude Aquaviva, général de l'ordre. Communiquée à la Société archéologique du Limousin dès 1847, elle a été publiée avec traduction française dans le t. III du *Bulletin*, p. 160-162.

B. Thèses diverses.

Nous signalerons les quatre suivantes : 1° Thèse latine, *Quisnam est fons sapientiæ?* soutenue par Frère Denys-Martin Carteau, carme, docteur en théologie de la faculté de Paris, le 3 juillet 1756, en l'école royale des Carmes (placard sans nom d'imprimeur); — 2° Thèse française de philosophie, dédiée au collège royal de médecine de la ville de Limoges et soutenue par François Duclos, de Limoges, dans la salle du collège des Dominicains de Limoges, le 24 juillet 1786, (brochure in-8° de 16 p. — *A Limoges chez P. Chapoulaud*, MDCCLXXXVI); — 3° Positions d'une thèse de droit soutenue en l'université de Poitiers, par Clément Vaslet de Villard, natif de Brigueil, au diocèse de Limoges, pour obtenir le titre de licencié, 22 juin 1719. (placard. — *A Poitiers, chez J.-B. Braud imprimeur*); — 4° Dissertation sur l'origine de la médecine, son état et ses différentes révolutions jusqu'à ce jour; ce qui manque à sa perfection et les moyens de la lui assurer. Lue devant le collège des médecins de Limoges, par M. Doudet, agrégé à ce collège et docteur en médecine de la Faculté de Montpellier. X (*A Limoges, de l'imp. de P. Chapoulaud, imprimeur-libraire, place des Bancs*, MDCCLXXVIII, brochure grand in-8° de 47 p., dédiée à M. d'Aine, intendant de la généralité de Limoges).

4. — Pamphlet en vers contre les Jésuites, intitulé : *Onguent pour la bruslure ou le secret pour empescher les Jesuistes de brusler les livres*. (Cahier ms. de 55 pages in-8°, écriture du XVIIe siècle).

Incipit : Esprit le plus fin des esprits
Qui surprend et n'est point surpris.
Desinit : J'y trouve un plaisir sans égal
Et je veux mourir de ce mal.

5. — *Etat des communautés religieuses du diocèse de Limoges, en 1743*.

Il est publié ci-dessous en appendice.

6. — *Etat des officiers de la Monnaie de Limoges, en 1791.*

MM. Montégut et Rouard de Card, juges-gardes. — Gabriel Grelet, contrôleur. — Louis Naurissart, directeur. — Martial Parant, directeur-adjoint. — Pierre Lagorce, essayeur, et son fils. — David Lavallée, graveur. — Lavallée fils, remplissant les fonctions de graveur. — Pierre Lombardie, employé pour la gravure.

Employés dans les bureaux (trois noms).

Chambre de l'ajusterie (quatre-vingt-dix noms).

Chambre des monnayeurs (sept noms).

Suppléants (37 noms).

Noms des ouvriers employés dans le laboratoire de la Monnaie (trente-cinq noms).

Noms des ouvriers employés dans les moulins de Beaumoulin et moulin à poudre (trente noms).

Noms des ouvriers employés à la forge (six noms).

« Plus des ouvriers habitant la campagne, dont les noms sont inutiles ».

Limoges, le 18 septembre 1791.

Certifié véritable : NAURISSART.

7. — *Dossiers d'édits, ordonnances, arrêts, règlements* (en placards imprimés), *émanant des pouvoirs publics.*

Nous relèverons les suivants :

A. Etat des menus droits domaniaux dus au roi à cause de la vicomté de Limoges, lesquels se sont toujours perçus depuis un tems immémorial. Avec confirmation de d'Aguesseau, intendant de la généralité, en faveur du sieur Toussaint Gault, procureur de François Euldes, fermier général des domaines de France, 1669, et exécutoire d'un subdélégué d'un autre intendant, 1731. — Les dits menus droits sont ceux de halle, de pesage à la romaine, de mesurage, de bouchon et de charbonnage.

B. Arrêt du parlement de Bordeaux, par lequel il est fait inhibition et défense aux notaires de diverses paroisses dénommées (Aixe, Saint-Jean-Ligoure, Saint-Jouvent, Compreignac, Cieux, Chateauponsac), « non réservez pour la ville, cité, fauxbourgs, pont Saint-Martial et banlieue de Limoges, d'y résider, passer ny retenir aucuns actes et contrats, et aux parties de s'adresser à eux, à peine de restitution des droits, dépens, dommages et intérêts, et de 500 ll. d'amende ». 2 sept 1754

C. Jugement rendu par le prévôt de la maréchaussée du Limousin, conjointement avec MM. les officiers du présidial de Limoges, prévôtalement et en dernier ressort, contre divers gens accusés de

vols avec effraction dans plusieurs églises et chapelles. 22 novembre 1757.

D. Déclaration du roi portant réunion du marquisat de Pompadour à la vicomté de Limoges, aux exceptions et réserves portées, et cession à titre d'apanage de la vicomté de Turenne en faveur du comte d'Artois. Versailles, 28 mars 1774. — Suivent les lettres patentes donnant commission au Bureau des finances de la généralité de Limoges pour faire exécuter la déclaration royale. Ces lettres patentes sont expédiées au nom de Charles-Philippe de France, frère du roy, comte d'Artois, duc et comte d'Auvergne, duc de Mercœur, duc d'Angoulême, comte et vicomte de Limoges, marquis de Pompadour, vicomte de Turenne. Choisy, 15 mai 1774.

E. Arrêt du Conseil d'Etat autorisant les officiers municipaux de Limoges à établir un octroi sur chaque charge de vin entrant à Limoges, pour le produit en être affecté à l'organisation d'un guet de nuit et à l'établissement de lanternes dans les rues de la ville, dont la sûreté est « troublée sans cesse par des vols, des excès et des désordres contraires aux bonnes mœurs ». 9 sept. 1775.

8. — *Collection de mémoires judiciaires* imprimés du XVIIIe siècle, intéressant presque tous des familles du Limousin (sept cartons).

Ces sortes de mémoires sont précieux pour l'histoire des familles et celle des mœurs. Les Archives départementales de la Haute-Vienne en possèdent un certain nombre du même genre; mais la plus riche collection est celle de la Bibliothèque nationale. Le catalogue en est déjà commencé. On pourra juger dans quelque temps de ce que la collection d'Aixe ajoute, au profit de l'histoire du Limousin, à la collection de Paris.

9. — *Dossier de pièces sur l'assemblée préliminaire du Limousin aux Etats généraux de 1789.*

Nous en avons tiré un procès-verbal que l'on trouvera à l'appendice.

10. — *Notes personnelles de Lingaud* sur quelques-uns des événements dont il fut témoin à Limoges jusque vers 1818.

11. — *Dossier de pièces relatives à l'organisation de la garde nationale de Limoges en 1790.*

12. — *Dossiers de pièces*, imprimées et manuscrites, *sur la période de la Révolution dans la Haute-Vienne.*

Collection véritablement importante, moins par le nombre que par la nature des documents, et qui complète le fonds des

Archives départementales. M. Fray-Fournier a tiré de cette collection plusieurs éléments de la bibliographie des publications relatives à la Révolution dans la Haute-Vienne qui paraîtra prochainement dans le tome III des *Archives révolutionnaires de la Haute-Vienne.*

Dans ces dossiers figurent également les listes de répartition des secours accordés aux incendiés de Limoges en 1790.

13. — *Dossier de pièces diverses* (programmes, exercices littéraires, comptes administratifs, etc.), imprimées et manuscrites, relatives à l'Ecole centrale, au Lycée, aux institutions secondaires privées et à l'Académie universitaire de Limoges, durant les premières années de leur existence.

Entre autres pièces il faut signaler : le « Procès-verbal de l'installation de l'Académie de Limoges », 26 juillet 1810. (*A Limoges, chez J.-B. et H. Dalesme, imprimeur de la Préfecture et du Lycée*. La cérémonie d'installation eut lieu dans une salle du Lycée où étaient réunis : les élèves du Lycée, les instituteurs primaires, les maîtres de pension, les chefs d'institutions, les maîtres d'études du Lycée, les professeurs du Lycée, l'administration du Lycée, les professeurs de la Faculté des lettres de Limoges, les inspecteurs, le recteur accompagné du secrétaire de l'Académie, l'évêque suivi de son aumônier et de celui du Lycée.

14. — *Dossier de lettres sur la Terreur blanche à Limoges,* 1816.

15. — *Dossier de pièces diverses* (contrats, lettres, chansons, affiches) ne rentrant dans aucune des catégories précédentes. Entre autres :

Contrat de 1647 sur vélin, relatif à la châsse de saint Martial, publié par M. Pierre Laforest dans *Limoges au* XVII*e siècle,* p. 620 :

Lettres de Turgot, vicomte de Mirabeau, Jourdan et Duroux, publiées à l'appendice ;

Affiches de théâtre, publiées à l'appendice.

*
* *

16. — *Dossier de notes* (1), *de lettres et de dessins originaux de Beaumesnil, comédien antiquaire* († 1787).

Les dessins sont ceux de monuments anciens du Limousin et de

(1) Parmi ces notes se trouvent les itinéraires des tournées de la troupe du comédien.

sculptures obscènes trouvées dans les fondations d'un temple païen de la Cité, mais aujourd'hui détruites. Ces dessins ont été reproduits presque tous par Tripon dans *son Historique monumental du Limousin* en 1836 (1).

A la mort de Beaumesnil, dessins et papiers passèrent aux mains de M. de L'Epine, le collectionneur bien connu († vers 1805), puis à son fils († 1808 ou 1809). Dispersés à la mort de celui-ci, ils furent recueillis bientôt en partie par M. Ruffin, juge de paix de Limoges. M. Ruffin, les possédait encore en 1836, comme il résulte d'une lettre de Tripon que nous reproduisons en note (2).

(1) Voyez le *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, t. XXXVI, p. 167 et 270.

(2) Limoges, le 4 janvier 1840.

MONSIEUR RUFFIN,

En vous remettant, par l'intermédiaire de M. votre frère, les manuscrits de M. Beaumesnil que vous avez eu la bonté de me confier, permettez-moi de vous témoigner de rechef toute ma reconnaissance en ce qui me touche personnellement, et pour le public aussi, pour ce qu'il a pu retirer d'utile, considéré sous ce rapport historique. Sous le dernier rapport, vous mieux que personne en aviez apprécié toute l'importance par le soin religieux avec lequel vous les aviez conservés. Veuillez donc les conserver avec le même soin ; car victime de l'esprit de coterie, ou, si vous aimez mieux, de l'esprit étroit du Limousin, je n'ai pu donner dans ma publication tous les dessins qui figurent dans les manuscrits de Beaumesnil. Espérons qu'un jour notre province, encore arriérée, appréciera mieux les arts et les sciences. Les habitants apprécieront mieux aussi ce qu'il y a encore à explorer dans votre collection. Espérons aussi, dans l'intérêt de l'art et des artistes, si rares jusque-là à Limoges, que certaine Société à Limoges, que je ne nommerai pas, ne payera pas à l'avenir des sommes énormes pour un larcin fait à votre collection; tandis que plusieurs de ses membres ont refusé de payer à un jeune artiste, chargé de famille, le prix de son travail.

Pardon, Monsieur, si je vous ai entretenu aussi longuement de l'injustice des hommes de Limoges (de Limoges seul), mais l'intérêt que vous m'avez témoigné dans cette circonstance, intérêt réel, puisque je n'étais nullement connu de vous, m'a fait un devoir, mon œuvre étant terminée, de vous ouvrir mon cœur tout entier, persuadé que vous prendrez part à toutes les tribulations que j'ai éprouvé (*sic*) dans cette publication, lorsque vous saurez qu'après avoir travaillé pendant cinq ans, je suis arrivé à un résultat de 2,000 fr. par an. Ajoutez à cela que 12 à 1500 fr. restent encore dus par nos Gros Bonnets, faits pour faire respecter la justice et qui refusent à un pauvre artiste ce qui lui est dû. Et je n'ose les traduire en jus-

Une autre partie échut à l'Hôtel-de-Ville de Limoges, où Mérimée les vit en 1837 ou 1838 (1), et d'où ils ont disparu à une date que l'on ne peut fixer.

Ceux que possède M. Nivet-Fontaubert lui viennent à la fois de M. Pichonnier (2) et d'une dame Rupin qui avaient l'un et l'autre hérité de Mme veuve Ruffin, morte vers 1855.

17. — *Plan de Limoges*, dit Plan des trésoriers de France, vers 1680 (3).

(Voyez P. Ducourtieux, *Limoges d'après ses anciens plans*, p. 31).

18. — *Carte de la Généralité de Limoges*, par Cornuau et Capitaine, ingénieurs géographes, 1781.

(Voyez notre notice sur *la Généralité de Limoges*. Introduction à l'*Inventaire des archives départementales*, fonds de l'intendance, p. 31).

tice. Voilà le résultat de cette opération. Il ne faut pas bien la peser et la (*sic*) réfléchir pour que le cœur vous saigne.

Je termine en vous priant de me dire quel est le dernier numéro que vous avez reçu, afin que je complète votre collection.

Agréez, je vous prie, Monsieur, l'expression des sentiments très respectueux de votre serviteur.

TRIPON.

Je soussigné déclare avoir reçu de l'obligeance de Monsieur Ruffin soixante feuilles, écritures ou dessins, dressés par le sieur de Beaumesnil et que je m'oblige à lui remettre au plutôt.

A Mérignac, le 28 mai 1835.

TRIPON,

Dessinateur, rue du Consulat, n° 21, Limoges.

(Ce reçu est précédé des noms suivants qui s'appliquent peut-être au contenu des dessins) :

« Antiquités : environs de Limoges, le puy d'Issolus, Saint-Léonard, Tulle, Brive, Aubusson, la Marche limousine, Ussel, Tintignac. »

(*Pièce en la possession de M. Pichonnier, manufacturier à Limoges*).

(1) Voy. *Notes d'un voyage en Auvergne* (1838, p. 100).

(2) M. Pichonnier possède encore quelques dessins originaux de Beaumesnil, provenant de Mme Ruffin. Mais ces dessins ne concernent pas le Limousin.

(3) M. Nivet-Fontaubert possédait aussi jadis un fragment du grand plan d'alignement de Limoges, dressé vers 1768. Il s'en est dessaisi au profit des Archives départementales de la Haute-Vienne, et ce fragment est aujourd'hui coté C. 443 dans notre *Inventaire des Archives départementales*, fonds de l'intendance.

19. — *Carte du diocèse de Limoges*, par Cornuau, ingénieur géographe, 1782.

(Voyez le *Bull. de la Soc. arch. du Limousin*, t. XXXI, p. 312).

20. — *Carte itinéraire et minéralogique de la Généralité de Limoges,* dressée par ordre de M. d'Aine, intendant de Limoges, par le sieur Cornuau, ingénieur-géographe, 1783.

Nous l'avons déjà signalée et brièvement décrite dans le *Bull. de la Soc. arch. du Limousin,* XXXI, 313.

21. — *Plan de Limoges,* par l'abbé Martial Legros, 1774. Hauteur 1m,06, longueur 1m,16.

C'est l'exemplaire original et inédit de cette œuvre du laborieux antiquaire limousin. Il a été décrit et apprécié par M. P. Ducourtieux, dans son *Limoges d'après ses anciens plans,* p. 28.

*
* *

22. — *La vie de sainte Valérie,* en vers patois du Limousin, 1641.

C'est une copie faite par l'abbé Legros, sur l'exemplaire original aujourd'hui perdu. Cette copie a été imprimée en 1847 dans le *Bulletin de la Société archéologique du Limousin,* t. II, p. 46, 58, sur la communication de Madame Imbert-Nivet, née Lingaud.

23. — *Poésies patoises* de l'abbé J.-B. Roby, de Limoges († 1761), et l'abbé François Richard, d'Eymoutiers († 1814).

La plupart figurent déjà dans le *Recueil de poésies patoises et française de F. Richard... et choix de pièces patoises de divers auteurs limousins*, publié à Limoges, chez F. Chapoulaud [1824], 2 vol. in-12, et de nouveau avec additions chez H. Ducourtieux, 1849, 2 vol. in-12.

24. — *L'Énéide travestie en vers burlesques,* de patois limousin, par J.-B. Roby, prêtre oratorien († 1761). Livres I et II.

Cette parodie est inédite. Cependant F. Chapoulaud avait tenté de la faire imprimer par souscription vers 1830. Le prospectus rédigé à cet effet donne même les soixante premiers vers de l'œuvre. Un second extrait figure dans l'édition des poésies diverses chez H. Ducourtieux (1849). Enfin un troisième extrait a paru dans l'*Almanach limousin* de 1872.

*
* *

Les archives formées par M. Nivet-Fontaubert contenaient

autrefois quelques autres documents que leur possesseur a généreusement donnés en 1887, à deux dépôts publics :

1° Trois terriers de l'abbaye de Grandmont, xve siècle, classés aujourd'hui dans le fonds de ce nom aux Archives départementales de la Haute-Vienne (1);

2° Privilèges concédés à la ville de Limoges par les rois de France et d'Angleterre, 1224-1555. Réintégrés aux Archives communales de Limoges et inventoriés sous l'art. AA. 10 et AA. 11 (2).

3° Lettres patentes de Charles VI, roi de France, portant continuation de la levée du subside de fouage en faveur des consuls de Limoges. Réintégrées aux Archives communales de Limoges et inventoriées sous l'art. AA. 12 (3).

APPENDICE

ÉTAT

DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES DU DIOCÈSE DE LIMOGES EN 1743 (4).

L'abbaïe roiale de la Règle, située dans la cité de Limoges, fondée en 668. Ordre de Saint-Benoît, de la jurisdiction de l'ordinaire, 60 religieuses. — A. 7,200 ll. — La maison est grande et belle, mais sujette à un gros entretien, et actuellement a besoin de grandes

(1) Voy. notre Rapport annuel à M. le Préfet de la Haute-Vienne, 1887.

(2) Voy. notre second complément à l'*Inventaire des Archives communales de Limoges*. Ces documents avaient été communiqués par M. Nivet-Fontaubert, dès 1864-65, à la Société archéologique du Limousin, qui les publia dans son *Bulletin*, XIV, 22 et ss., XV, 30 et ss.

(3) Voy. l'*Inventaire* cité. Cf. le *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, I, 198, où cette pièce a été publiée dès 1846.

(4) M. P. Laforest a imprimé un court résumé de cet état dans son *Limoges au* XVIIe *siècle*, p. 649. Cet état est dressé sur trois colonnes. La première contient les *Noms des communautez, leur fondation, leur ordre, leur nombre, pièces justificatives de leur établissement*. « La seconde contient le *Revenu, charges et réparations déduites* ». Les chiffres sont précédés ou suivis d'une lettre dont nous ne saisissons pas le sens. La troisième colonne contient l'*Avis de Mgr l'évêque*.

réparations. Avec de l'économie elle peut se passer de secours étrangers.

Les Grandes Claires, dans la cité de Limoges, fondées en 1621, de la jurisdiction des PP. Cordeliers, 14 religieuses. — E. — Cette maison est dans l'état des communautés à supprimer et avec raison par sa pauvreté et son inutilité. Mgr l'évêque la demandera pour y établir un petit Séminaire qui est très désiré et très nécessaire dans ce grand diocèse. Elle aurait besoin de secours en attendant la suppression.

Les Carmélites, situées dans un faubourg de Limoges, fondées en 1618. Indépendantes de la jurisdiction de l'ordinaire, 25 religieuses. Leurs patentes de 1631. — 2,500 ll. F. — La maison est bien bâtie, et avec leur travail et leur économie elles peuvent se passer de secours.

Les Ursulines, dans la ville de Limoges, fondées en 1620; de la jurisdiction de l'ordinaire, 17 religieuses. Lettres patentes de 1689. — 2,800 ll. G. — A quelques réparations près la maison est en assez bon état. Le temporel n'est pas encore rétabli et elle a besoin de quelques secours.

La Visitation, dans un faubourg de Limoges, fondée en 1643; de la jurisdiction de l'ordinaire. 50 religieuses. Patentes de 1666. —2,800 ll. I. —Les bâtiments sont en état, à l'exception du chœur et de la chapelle. La communauté s'est soutenue par le travail et l'oeconomie. Elle a cependant besoin de quelques secours, jusqu'à ce qu'elle ait rétabli le temporel par la réception de quelques novices.

Les Religieuses de la Providence, dans la Cité de Limoges, fondées en 1673; de la jurisdiction de l'ordinaire, 27 religieuses. Patentes de 1673. —2,500 ll. L. —Les bâtiments de l'église sont en très mauvais état et demandent incessament une reconstruction entière de la plus grande partie, que la communauté n'est pas en état de faire sans des secours extraordinaires. L'établissement de cette maison est fort utile pour l'éducation des orphelines, suivant la fondation.

Les Religieuses dites Filles de Notre-Dame, fondées en 1634; de la jurisdiction de l'ordinaire. 50 religieuses. Leurs patentes et autres titres de leur établissement furent brûlés, suivant le procès-verbal d'incendie. — 3,100 ll. H. — Leur temporel est en assez bon état. Elles ont été obligées de faire de nouveaux bâtiments qui ne sont pas encore finis. Ce qui les a endettées.

Les Petites Claires, situées dans un faubourg de Limoges, fondées

en 1659; de la jurisdiction de l'ordinaire, 25 religieuses. Patentes de 1659. — E. 2,900 ll. — Elles font actuellement bâtir par un besoin indispensable. Leur frugalité y pourvoira. C'est une communauté des plus austères qu'il y ait dans le royaume.

Religieuses de Notre-Dame, établies à Boubon, à neuf lieues de Limoges, fondées en 1106. Ordre de Fontevrau, 24 religieuses. — C. 1,200 ll. — N'étant point de la jurisdiction de l'ordinaire, on n'est pas assez instruit pour en marquer précisément l'état.

Bénédictines, établies en la ville du Dorat, fondées en 1624; de la jurisdiction de l'ordinaire, 12 religieuses. Patentes de 1648. — A. 2,000 ll. — Elles sont pauvres et ont besoin de secours : leur maison est en assez bon état, mais fort resserrée.

Religieuses établies au Châtenet, à deux lieues de Limoges. Ordre de Grandmont, indépendantes de la jurisdiction de l'ordinaire, fondées dans l'onzième siècle. — D. 2,100 ll. — La maison est en assez bon état, mais on pourroit la rendre meilleure par l'union de celle de la Drouille, même ordre. Ce qui conviendroit fort.

Religieuses de Coyroux, à 14 lieues de Limoges, fondées en 1135. Ordre de Citeaux; indépendantes de l'ordinaire, 17 religieuses. — B. 3,700 ll. — La commission est assez instruite de l'état de cette maison pour n'avoir pas besoin d'en parler. Mgr l'évêque persiste dans son avis de transférer cette communauté dans la maison de Sainte-Claire de Brive, qu'on doit supprimer.

Ursulines, établies dans la ville d'Emoutiers, à 7 lieues de Limoges, fondées en 1629; de la jurisdiction de l'ordinaire, 36 religieuses. Patentes de 1689. — 1,500 ll. G. — Quoique leur maison se soit soutenue jusqu'à présent, elle a cependant besoin qu'on lui continue des secours.

Ursulines, établies dans la ville de Brive, à 16 lieues de Limoges, fondées en 1609; de la jurisdiction de l'ordinaire, 24 religieuses. Patentes de 1611. — 1,200 ll. G. — Leur occonomie, jointe aux aumônes du roi, dont elles ont grand besoin, pourra les soutenir.

Religieuses de Sainte-Claire, établies dans la ville de Brive, à 16 lieues de Limoges, fondées en 1250; de la jurisdiction des Cordeliers, 20 religieuses. — E. 2,000 ll. — Cette communauté est dans l'état de celles qui sont à supprimer; il est de la charité de les aider en attendant.

Religieuses de Sainte-Claire, établies dans la ville de Saint-Yrieix, à 7 lieues de Limoges, fondées en 1629; dépendantes des Corde-

liers, 18 religieuses. Patentes de . — E. 2,000 ll. — Elles sont sous la jurisdiction des Cordeliers, ce qui fait qu'on n'est pas assez instruit de leur état pour pouvoir le marquer.

Religieuses de Sainte-Claire, établies dans la ville de Nontron, à 10 lieues de Limoges, fondées en 1625; dépendantes des Cordeliers, 20 religieuses. Patentes de , sont perdues depuis l'année de la peste en 1631. — E. 1,500 ll. — Comme la précédente.

Ursulines, établies en la ville de Beaulieu, à 20 lieues de Limo- fondées en 1632; de la jurisdiction de l'ordinaire, 35 religieuses. Patentes de . — 3,000 ll. G. — Elles se soutiennent par la bonne occonomie.

Ursulines, établies en la ville d'Ussel, à 20 lieues de Limoges, fondées en 1639; de la jurisdiction de l'ordinaire, 14 religieuses. Patentes de . — 600 ll. G. — C'est la plus pauvre communauté du diocèse, et il n'en est point qui mérite plus de secours. Elle est fort utile dans le canton, où il n'y a point d'autre communauté. Elle espère la protection de la maison de Rohan.

Religieuses de Notre-Dame, dans la ville de Saint-Léonard, à 4 lieues de Limoges, fondées en 1651 ; de la jurisdiction de l'ordinaire, 40 religieuses. Patentes de 1691. — 2,000 ll. H. — C'est une communauté utile et bien réglée, qui se soutiendra par son occonomie.

Religieuses de Notre-Dame, dans la ville de Saint-Junien, à 6 lieues de Limoges, fondées en 1654; de la jurisdiction de l'ordinaire, 26 religieuses. Patentes de . — 2,000 ll. H. — Cette communauté se rétablit par les novices qu'elle reçoit; mais les bâtiments sont en très mauvais état, et il faut les rétablir à neuf, ce qui ne se peut sans un secours extraordinaire. Elle est fort utile dans une ville assez considérable.

L'abbaïe roiale des Alloids, établie à deux lieues de Limoges ; de la jurisdiction de l'ordinaire. Ordre de Saint-Benoît, fondée en 960, 30 religieuses. — A. 2,500 ll. — C'est une ancienne abbaïe où il y a beaucoup de filles de condition, mais qui n'est pas riche, et le secours qu'on lui donneroit seroit bien placé.

L'abbaïe royale de Notre-Dame, établie à Bonne-Saigne, à 20 lieues de Limoges; de la jurisdiction de l'ordinaire. Ordre de Saint-Benoît, fondée environ l'an 1200, 22 religieuses. — A. 4,000 ll. La maison est bonne et en bon état.

Religieuses Augustines hospitalières, établies à Guéret, dans la

Marche, à 14 lieues de Limoges, fondées en 1665; de la jurisdiction de l'ordinaire, 26 religieuses. Patentes de 1667.— 1,500 ll. M.— Cette maison a besoin de secours. Les bâtimens sont en mauvais état. Cette communauté est très utile pour le secours des malades.

Le prieuré de Blessac, ordre de Fontevraux, indépendant de l'ordinaire, 20 religieuses. — C. — On n'est point instruit de son état, n'étant point de la jurisdiction de l'ordinaire. Il seroit bien à souhaiter que ces deux communautés, qui sont dans des campagnes désertes, fussent transférées dans les villes.

Le prieuré de la Drouille blanche, ordre de Grandmont; indépendant de l'ordinaire. — D. — Cette maison est pauvre, mal bâtie, mal située dans un lieu désert, au bord d'un grand chemin. Il seroit à propos de la transférer et de l'unir à celle du Châtenet, même ordre, comme on l'a déjà observé.

LETTRES DIVERSES

Lettre de Turgot aux officiers municipaux de Limoges.

A Paris, le 4 juillet 1774.

Je suis surpris comme vous, Messieurs, de ce que M. Bastard vous a marqué concernant la place que sollicite le sieur Manent; car je doute que les offices municipaux fassent partie de ceux qui sont à la disposition du prince, à moins qu'il n'y ait eu quelque nouvel arrangement que j'ignore. Je désire comme vous que l'office de secrétaire greffier ne soit point levé. A l'égard des honneurs que vous rendrez à l'Intendant des finances de M. le comte d'Artois, je ne vois pas d'inconvénient à vous conformer à ce que vous marque M. Bastard. Cet officier n'a aucun titre ni certainement aucune mission pour la vérification de votre caisse. Toute sa mission se réduit aux objets qui font partie du domaine du roi et qui, en conséquence, passent à M. le comte d'Artois.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Messieurs,
votre très humble et très obéissant serviteur.

TURGOT.

P. S. Je ne vois pas d'inconvénient à faire construire dans la

place des bancs une des halles qui doivent remplacer celle du cloître. M. Trésaguet pourra en arrêter le projet à son retour de la montagne.

Messieurs les officiers municipaux à Limoges.

Lettre de Turgot aux maire et échevins de Limoges.

A Paris, le 4 janvier 1781.

Recevez, Messieurs, l'assurance de toute ma reconnaissance pour l'amitié qu'on veut bien me conserver dans la ville de Limoges. Mon attachement pour ses habitans durera autant que ma vie, et je me flatte que vous voulez bien en être persuadés, ainsi que de mes sentiments pour le corps municipal et pour chacun de vous en particulier.

J'ai l'honneur d'être, avec ces sentiments, Messieurs, votre très humble et obéissant serviteur.

TURGOT.

Monsieur le maire et échevins, à Limoges.

Lettre, sans adresse, du comte de Mirabeau.

MESSIEURS,

L'adresse que Monsieur de Roulhac, mon collègue, a remis au bureau de votre part m'étant parvenue comme secrétaire, a été mise ce matin sous les yeux de l'Assemblée nationale, qui en a ordonné le renvoi au comité de subsistances, en approuvant le zèle patriotique qui a dicté la soumission volontaire à laquelle vous avez du jusqu'ici les moyens d'assurer une tranquillité si désirable et si peu commune aujourd'hui. Dès que l'objet de votre juste demande sera mis en délibération par le comité qui doit en faire le rapport, je m'acquitterai du devoir qu'il m'est doux de remplir en l'appréciant; je me suis permis d'ajouter seulement en note, à la marge du mémoire, que la province étoit à peu près la seule où la perception des revenus publics n'avoit éprouvé aucun retard. J'ose espérer que vous obtiendrez au moins en partie ce que vous demandez. Il y a cependant bien des provinces qui ont fait des pétitions du même genre, mais la nôtre a quelques titres pour mériter la préférence.

L'arrêté qui a été décrété avant hier relativement au commerce des grains et qui déclare perturbateurs du repos public et punit comme tels ceux qui gênent le commerce intérieur, ainsi que ceux qui exportent à l'étranger, nivellera peut-être un peu cette denrée de première nécessité, ce qui est bien à désirer.

Je serois bien flatté, Messieurs, que vous voulussiez bien mettre à l'épreuve mon zèle pour les intérêts de la province. S'il peut suppléer aux talents, je m'estimerai infiniment heureux d'en faire preuve, selon vos ordres ou désirs ;

J'ai l'honneur d'être, avec un respectueux attachement, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

LE Cte DE MIRABEAU,
Secrétaire de l'Assemblée nationale,

Le 17 septembre 1789.

P. S. Il seroit bien à souhaiter que les vœux que vous formez pour que la liberté de nos suffrages soit assurée et que les efforts des cabales demeurent impuissants, soient exaucés. Ce sont ceux de tous les bons patriotes, et ils ont été accueillis comme ils doivent l'être par l'Assemblée.

Lettre, sans adresse, des députés de la Haute-Vienne.

CITOYENS,

Nous avons appris avec peine le désordre occasionné par quelques citoyens sans doute égarés. Presque toutes les parties de la République en éprouvent de semblables. Nous espérons découvrir la cause générale de ces mouvemens, et prévenir les résultats que la malveillance en attendoit. La Convention nationale compte sur l'activité et la continuité de votre zèle. Nous applaudissons aux mesures que vous avez prises. L'arrivée des citoyens Borie et Bordas, commissaires, contribuera à affermir la paix et à hâter le recrutement; leur sagesse et la vôtre nous rassurent parfaitement sur l'exécution de la loy et le maintien de la tranquillité.

Nous sommes avec fraternité,

Vos concitoyens, les députés de la Haute-Vienne :

GAYVERNON, député; B. LESTERPT, BORDAS, SOULIGNAC, RIVAUD, LACROIX, FAYE.

Paris, ce 13 mars 1793, l'an II de la République française.

Lettre de l'abbé Richard à M. J.-B. Lingaud pour lui proposer la vente d'une Vie de J.-C.

Limoges le 10 mai 1809.

MONSIEUR,

L'honneur que je devois à la mémoire d'un bienfaiteur respectable qui m'avoit fait le cadeau des deux volumes de la vie de J.-C. m'empêcha de son vivant d'accepter la proposition que vous me fîtes de me les acheter. Mais la mort de cet honnête homme ayant fait évanouir tout ce qui pouvoit blesser ma délicatesse, le besoin très urgent où je me trouve m'oblige absolument de les vendre. C'étoit un gage de sa bienfaisance, bien précieuse pour moi. Mais David dans ses besoins n'épargna pas les pains de proposition. Je vous demande en grâce, si vous en êtes jaloux, d'avoir égard à l'état pitoïable où se trouve un malheureux infirme, qui conserve encore dans ses revers les sentimens distingués et respectueux qu'il a voués pour la vie à toute votre famille.

RICHARD, prêtre, chanoine honoraire.

Reçu de M. Lingaud la somme de cent vingt livres, pour le montant des deux volumes cy-dessus. Dont quitte.

A Limoges, le 11 mai 1809.

RICHARD, prêtre, chanoine.

Lettre de Jacques Duroux (1) *à M. Lingaud, au sujet de la publication des œuvres de l'abbé Richard.*

Saint-Pardoux, le 22 décembre 1823.

Monsieur, si j'ai tant tardé à vous répondre, c'est parce que je voulois savoir de M. Lajoumard, curé de Razès, s'il vous avoit remis, ou non, ma lettre, en réponse de la votre première. Or, il m'a affirmé positivement l'avoir remise à vous même, en personne. C'est donc votre mémoire qui est en défaut à cet égard.

Passons maintenant au projet que vous avez formé de faire imprimer les œuvres de feu M. l'abbé Richard. J'approuve votre zèle et je désire que vous puissiez être indemnisé avantageusement des déboursés que vous pourrez faire pour cela.

J'ai l'honneur d'être bien sincèrement, Monsieur,

votre très humble et très obéissant serviteur.

DUROUX, maire.

(*Suscription*). A Monsieur, Monsieur Lingaud père, ex-secrétaire en chef de la mairie de Limoges, place des Bancs, à Limoges.

(1) Auteur de l'*Essai historique sur la Sénatorerie de Limoges* (1811). Nous lui avons consacré une notice dans le *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, t. XXXVII, p. 300.

Lettre de Jourdan à la municipalité de Limoges au sujet de l'érection d'un lycée.

Paris, le 6 nivôse an XII de la République.

Le général Jourdan, conseiller d'Etat, aux maire et adjoints de la commune de Limoges.

CITOYENS,

Vous m'avez rendu justice lorsque vous avez pensé que je prends un intérêt bien vif à tout ce qui concerne la ville de Limoges et que je m'empresserai de prendre des renseignemens sur la nature des prétentions de la ville d'Angoulême, à l'égard du lycée qui a été accordé à la première de ces deux communes.

Après avoir pris connaissance de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 28 du mois dernier, je l'ai adressée à mon collègue, le citoyen Fourcroy (1), en le priant de me faire savoir si vos craintes sont fondées. Ce conseiller d'Etat vient de me répondre dans les termes suivants :

« *Il n'y a nul fondement aux craintes des autorités de Limoges ; le lycée de cette ville est arrêté ; il sera établi en son temps, et les vœux de la ville d'Angoulême ne dérangeront en aucune manière les droits acquis à Limoges.* »

Cette assurance est trop positive pour qu'il puisse vous rester la plus petite inquiétude, et j'ai, en conséquence, jugé inutile de faire de nouvelles démarches, soit auprès du ministre de l'intérieur, soit auprès du premier consul, ainsi que j'y étois disposé si la réponse du conseiller d'Etat Fourcroy eut été de nature à me laisser quelque incertitude sur les intentions du gouvernement.

Veuillez bien être convaincus, citoyens, que je vous serai véritablement obligé toutes les fois que vous me fournirez l'occasion de donner des preuves de l'attachement que je porte à la commune de Limoges, et agréez, je vous prie, l'expression des sentiments de ma plus parfaite considération.

JOURDAN.

(1) Alors directeur général de l'instruction publique.

PIÈCES DIVERSES

Compliment fait et prononcé par le sieur Térodak, comédien du roi, à l'ouverture du théâtre de Limoges, le mardy, 8 avril 1766 (1).

MESSIEURS,

L'accueil favorable que vous avés bien voulu faire à nos foibles talens, loin de nous enorgueillir, n'a fait qu'exciter notre émulation. Non-seulement vous nous avés honorés de votre préférence à nos représentations, mais vous avés fait grâce à celles qui pouvoient avoir quelque chose de deffectueux, en faveur de celles qui avoient pu vous amuser. Une critique trop sévère nous eut déconcertés, quoique nous sentions notre insufisance; vos bontés nous ont rassurés (encourager les talents c'est les faire éclore). Si nous en possédons quelques-uns, c'est à vous que nous les devons. Protégés votre ouvrage, Messieurs; mais que pouvons-nous vous offrir pour tant de bienfaits? Rien, que les bienfaits eux-mêmes. On n'obtient pas plutôt une faveur qu'on en demande une autre. Plusieurs de nos camarades, jaloux de partager avec nous la gloire de vous amuser, sont venus nous joindre. Daignés les recevoir avec cette affabilité que nous avons si souvent éprouvée. Nous répondons de leur zèle sur le nôtre; mais nous douterions de leurs succès si nous ne connaissions par expérience que vous avés autant d'indulgence pour nos défauts que de discernement à les connoître.

Prix est de quatre sols.

Grand combat d'animaux, spectacle royal (2).

PAR PERMISSION

Vous êtes avertis que le sieur Franconi donnera aujourd'hui, 17 ..... (3) 1776, une représentation de plusieurs combats

(1) Pièce imprimée. Sans nom d'imprimeur.

(2) Pièce imprimée. Sans nom d'imprimeur. En marge sont représentés six animaux.

(3) Le quantième est manuscrit. Le nom du mois manque.

différents les uns des autres, qui commencera par plusieurs batteries de dogues qui partiront à l'attaque de l'un contre l'autre; ensuite on lâchera un petit cheval de Corse dans l'arène, et il se battra avec vivacité et adresse. Il y aura le combat de la grande force de l'ours de Pologne, de huit pieds et demi de hauteur, qui se battra contre plusieurs dogues de grande prise; le combat du ridicule et divertissant peccata de Provence, qui amusera agréablement la compagnie; et aussitôt que le courier de Bordeaux montera dessus, il redoublera plusieurs sauts de mouton et démontera son cavalier d'une manière singulière. Ensuite on lâchera plusieurs boules-dogues anglais qui attaqueront ledit peccata, et la défense qu'il fait, tant avec ses pieds qu'avec ses dents, fait qu'on peut le nommer seul et unique dans son espèce. On donnera ensuite le combat sanglant d'un fameux et vigoureux taureau suisse contre plusieurs dogues d'Angleterre, dogues de Suisse et chiens de forte race, et en se battant il les enlèvera adroitement avec ses cornes. Le spectacle sera terminé par un parasol de feu d'artifice. Aussitôt qu'on y mettra le feu, on détachera un boule-dogue qui le prendra avec ses dents, et sera enlevé à trente pieds de hauteur, ce qui fera l'admiration des spectateurs. Ce n'est qu'après bien des peines et des soins que le maître est parvenu à instruire les animaux les plus forts et les plus féroces et à les rendre doux comme des enfants avec tout le monde et très cruels à leur ouvrage.

Les personnes qui voudront acheter de la graisse d'ours, très propre pour les cheveux et pour toutes sortes de douleurs, peuvent s'adresser au dit maître du combat.

On commencera à *trois heures* (1) précises. On prendra *24* sols aux premières places et *12* sols aux secondes.

C'est dans *le Collège royal.*

(1) Les mots en italiques sont manuscrits.

PROCÈS-VERBAL de l'Assemblée préliminaire des Députés du Tiers-Etat des Villes, Bourgs, Paroisses et Communautés du ressort de la sénéchaussée de Limoges, les 9, 10, 13 *et* 14 *mars* 1789.

AUJOURDHUY neufviéme jour du mois de mars mil sept cens quatre vingt neuf, à huit heures du matin; Nous, Guillaume Grégoire de Roulhac, écuyer, seigneur de La Borie et Faugeras, conseiller du Roy, lieutenant général en la sénéchaussée et siège présidial de Limoges, assisté de messire Pierre Lamy, écuyer, seigneur de La Chapelle, procureur du Roy, et en compagnie de Me Boysse de la Maison-Rouge, greffier en chef desdits siéges, précédés de nos huissiers, nous sommes randus dans l'église du collége royal de cette ville de Limoges, prise par emprunt, attandu que la salle ordinaire d'audience du Palais où se rend la justice n'est pas assé vaste, à l'effet d'y tenir l'assemblée préliminaire des députés du Tiers-Etat des villes, bourgs, paroisses et communautés du ressort de la sénéchaussée dudit Limoges, en exécution de l'article 33 du réglement de Sa Majesté, et de l'article 8 de l'ordonnance par nous randue en conformité d'iceluy le seize fevrier der, l'un et l'autre publiés et affichés au son du tambour et cri public, partout où besoin a été notifié, par le ministère d'huissiers, tant aux officiers municipaux des villes qu'aux sindics, fabriçiens et autres officiers des bourgs, paroisses et communautés de campagne de ce ressort, lus, publiés au prône des messes paroissiales des différentes paroisses d'iceluy, et à l'issue desdites messes, et affichés aux portes desdites églises paroissiales.

Arrivés dans ladite église, nous y avons trouvé un grand nombre de personnes qui nous ont dit s'y etre randus aux fins d'assister à ladite assemblée, aux opérations de laquelle nous avons incontinent procédé de la manière qui suit :

Le Procureur du Roy a requis qu'il fut fait lecture de la lettre de Sa Majesté, du réglement y annexé, et de notre ordonnance intervenue sur le tout. Icelle lecture ordonnée et faite par le greffier,

le procureur du Roy a demandé acte de la remise qu'il declare faire sur le bureau, des procès-verbaux de notifications faites à sa requette, par le ministère des huissiers qui en ont été chargés, aux officiers municipaux des villes et aux sindics, fabriciens et autres officiers des bourgs, paroisses et communautés de campagnes, et requis qu'il soit tout présentement procédé par le premier huissier à l'appel de tous les députés desdites villes, bourgs, paroisses et communautés, sur la liste d'icelles, qu'il remet pareillement sur le bureau, pour qu'il soit d'abord donné acte aux comparants de leur comparution, et deffaut contre les non comparants, et qu'ensuite sur la représentation que feront lesdits députés de leurs pouvoirs, il soit procédé à la vérification d'iceux, et à la réception du serment dans la forme accoutumée de tous lesdits députés, dont les pouvoirs auront été jugés bons et valables.

Nous avons donné acte au Procureur du Roy de son requis, ainsi que de la remise par lui faite sur le bureau desdits procès-verbaux de notifications, et du rôle ou état des villes, bourgs, paroisses et communautés de ce ressort. Et ayant ordonné au premier huissier d'en faire l'appel à haute voix, lesdits députés ont été appelés et se sont présentés dans l'ordre suivant :

Nota. — Le nombre des députés des villes se trouvant fixé par le règlement du Roy et les procès-verbaux de nomination qui y ont été faits ne contenant pas le nombre des feux de ces villes, on n'en fera point mention ci-après, mais seullement du nombre de ceux des paroisses de campagne.

NOMS DES VILLES	Nombre des députés	NOMS DES DÉPUTÉS
		Messieurs,
Limoges	24	De Roulhac de Laborie, lieutenant general en la sénéchaussée et siége présidial de Limoges, maire de ville. Naurissart de Brignac, directeur de la monnoye à Limoges. Mathurin Broussaud, entrepreneur d'ouvrages à Limoges. Tanchon Delage pere, avocat en Parlement et juge de la cité, lieutenant de maire.

NOMS DES VILLES	Nombre des Députés	NOMS DES DÉPUTÉS
		MESSIEURS,
Limoges (suite).	24	Bonin de Fraisseix, conseiller au sénéchal à Limoges. Montaudon, avocat en Parlement, à Limoges. Ruben de Lombre du Mas, lieutenant particulier au sénéchal et présidial à Limoges. Simon Petiniaud fils aîné, premier juge à la juridiction consulaire de Limoges. Boyer de Gris, docteur en médecine à Limoges. Devoyon, procureur du Roy au dommaine et voierie à Limoges. Etienne de La Rivière, président à l'élection de Limoges. Léonard Paraud pere, maitre serrurier à Limoges. Petiniaud de Baupeyrat, écuyer et échevin, à Limoges. Pierre Balezy, maître teinturier, à Limoges. Laurans de Lagrange pere, negotiant à Limoges. Alluaud, directeur pour le Roy de la manufacture de porcelaine, à Limoges. Navière de Brégefort, conseiller au sénéchal à Limoges. Cognasse de Lage, docteur en médecine à Limoges. Ardant du Pic, négociant à Limoges et premier consul à la juridiction consulaire. Pierre Cacatte aîné, aubergiste de St Jacques à Limoges. Jean-Baptiste Bardinet, maître chapelier à Limoges. Joseph Devarnet, procureur au sénéchal à Limoges. Pierre Celerier, maître selier à Limoges. Julien Marc, négociant à Limoges. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Cité de Limoges ...	4	François Brigueil, bourgeois et maire de la Cité de Limoges. Jeremie Barluet, marchand de la Cité. Etienne Tharaud, marchand de la Cité.

NOMS DES VILLES	Nombre des Députés	NOMS DES DÉPUTÉS
		MESSIEURS, François Nicot, marchand de la Cité. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Saint-Léonard.	6	Guillaume Daniel Demairat, maire. Léonard Lanoualhe de La Cheze, avocat. Daniel de Courbiat, bourgeois. Lanoilhe de Puyjoubert, subdélégué. Mazeau des Granges, juge royal. Antoine Gay, procureur du Roy. Lesquels ont remis leurs pouvoirs. Et à l'instant il nous a été représenté par le greffier un acte, qui vient de lui etre signifié par Dussoub, huissier, de la part du sr Thomas de Cadilhac, marchand de la ville de St Léonard, par lequel il s'oppose pour les moyens y contenus, à ce que les six députés de la ville de St Léonard soient admis dans le cercle de la presente assemblée. Nous, vu ladite opposition, vu pareillement le procés-verbal de la nomination desdits députés du premier de ce mois, sans avoir égard à ladite opposition, ordonnons provisoirement que lesdits députés resteront dans l'assemblée et y concouront avec ceux des autres villes, bourgs, paroisses et communautés, aux opérations de ladite assemblée.
Saint-Junien...	6	Léonard Perigord des Granges, juge. Jean-Baptiste Pouliot de Semalauze, procureur d'office. Jean Singareau de Pruniéras, maire. Jacques Amand Beynaud, conseiller du corps municipal. Jean-Baptiste Chavaud, conseiller du corps municipal.

NOMS DES VILLES	Nombre des Députés	NOMS DES DÉPUTÉS
		MESSIEURS, Jean Baptiste Simon de Beaujeu, docteur en médecine. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Aixe...	4	Martial Sudraud des Isles, avocat en parlement et juge. Cristophe Duverger, avocat en parlement. Jean Baptiste Cheyrou, notaire royal. Martial Bramaud du Boucheron, négociant. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Bennevent.....	4	Jean Boutelat. Joseph De L'Etang. Silvain Parélon. Etienne Delaforest. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Châlus et Lageyrat.....	4	Garabœuf, docteur en médecine. François Moulin de La Grange. Pierre Grasseaud. Grégoire Hallary. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Eymoutiers....	4	Jean Baptiste Delabachelerie de Lafaye, avocat et juge. François Dumont de Charrapou fils. Jean Baptiste Cramouzaud, bourgeois Raymond, licencié ez loix..... absent. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Leyterp.....	4	Vergniaud Descalies, avocat et juge. Thevenon des Vergnes. Guionnet. Delagarde. ..... absent. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Lubersac	4	Duchambon. Pineau, avocat. De Beaune. Lafeuillade.

NOMS DES VILLES	Nombre des Députés	NOMS DES DÉPUTÉS
		MESSIEURS, Lespinasse fils. De Beaune de la Gaudie, juge. } Ces deux derniers renvoyés de l'assemblée. Lesquels ont remis leurs pouvoirs. Sur quoi le Procureur du Roy nous a montré qu'aux termes de l'article 31, la ville de Lubersac ne pouvant avoir que quatre députés, et néanmoins en ayant député six, il requiert que ladite députation demeurera réduite à quatre, et que les deux autres ayent à se retirer de la presente assemblée. Nous, faisant droit au requisitoire du Procureur du Roy, ordonnons que ladite députation demeurera réduite à quatre, et que les sieurs Lespinas fils et Debeaune de Lagaudie, juge, derniers nommés se retireront.
Pierrebuffière	4	Pierre Morin, lieutenant de la baronie. Gabriel Pommier, sindic. Cristophe Mouret, aubergiste. Dupuytren, avocat. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Saint-Germain	4	Allouveau de Montréal, avocat. Barthelemy Michel Villetelle, licencié en droit. Claude Joseph Jouhaud de La Bacheleric. Pierre Bonnel, bourgeois. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Chateau-poinsac.....	4	Michel de La Valette Desverines, bourgeois. François Mathieu de la Garde, bourgeois. Jean Goujeaud pere, marchand. Pierre Gailhabaud, avocat en parlement. François Augros, notaire royal. Jean-Baptiste Tardy, marchand. Jean Petavy, laboureur. Antoine de Lavalette, laboureur. } Ces quatre derniers renvoyés de l'assemblée Lesquels ont remis leurs pouvoirs.

NOMS DES VILLES	Nombre des Députés	NOMS DES DÉPUTÉS
		Messieurs, Sur quoi, le Procureur du Roy nous a remontré qu'aux termes de l'article 31, la ville de Chateaupoinsac ne pouvant avoir que quatre députés, et néanmoins en ayant député huit, il requiert que ladite députation demeurera reduite à quatre, et que les quatre autres ayent à se retirer de la presente assemblée. Nous, faisant droit au requisitoire du procureur du Roy, ordonnons que ladite députation demeurera réduite à quatre, et que les sieurs Augros, Tardy, Petavy et Lavalette, derniers nommés se retireront.
Saint-Vaulry..	4	Loriol de Barny, notaire. Valery Pichon de Bury fils. Antoine Durochat Deroche. Jacques Bertucat de Balesme. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
La Souterraine	4	Jean François de Létang, avocat et juge. Jean Baptiste Ribiere de Lizières, avocat. Silvain Charles Dufour de La Prugne, avocat. André de Guartampe de la Cour, bourgeois. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Sollignac.....	4	Jacques Grégoire Moreliéras, notaire. Mathurin Martiallot, bourgeois. Pierre Voisin, marchand. Rabureau, marchand. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.

NOMS DES PAROISSES	Nombre des feux	Nombre des Députés	NOMS DES DÉPUTÉS
			MESSIEURS,
Aigueperse....	42	2	Jean Lacroix. Pierre Faucher. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Arrénès.....	142	2	François Moreau, notaire. Jean Leonard Mary, arpenteur. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Les Alloix.....	40	2	Cheneau, bourgeois. Moulinard. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Ambazac.....	122	2	François Clement de Mazure, bourgeois. Leonard Gros dit Marans, laboureur. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Aureil.....	56	2	Michel Roudeau, Leonard Malabre. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Beaune.....	60	2	Pierre Demathieu dit Daurieras. Pierre Terrier. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Benaye.....	110	2	Martial Lapleau. Annet Renaudie. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Bersac.....	220	2	André Mignot aîné, bourgeois. Louis Charles Mignot, juge de Laurière. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Bessines.....	432	4	Pierre Coulaud de Marcoueix, juge. Jean Dumas, juge. François Guimbaud, marchand. Jean Baptiste Duchateau, notaire.... absent. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.

NOMS DES PAROISSES	Nombre des feux	Nombre des Députés	NOMS DES DÉPUTÉS
			MESSIEURS,
Beynac.....	60	2	Jean Baptiste Sudraud des Isles, avocat. Pierre D'Artou. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Boisseuil.....	98	2	Léonard Dennaud. Antoine Remeniéras. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Bonnat	190	2	Jean Baptiste Colin de la Pescherie. Martial Couty. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Burgnac.....	120	2	Du Puytren, bourgeois. Robert, bourgeois. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Bussière-Galant.....	200	2	Merigot Dumerest, subdélégué à Châlus. Bernard de Curmont, bourgeois. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Bussière-Boffy	90	2	Louis Dazat. Baptiste Barussias. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Bussy-Lavarache.....	37	1	Leonard Jean Joseph Meilhac de Coucynias. Lequel a remis son pouvoir.
Challiat.....	111	2	Pierre Authier. Jacques Vouzelaud. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Champneterie.	141	2	Pierre Fray de Fournier, chirurgien. Leonard de La Grandanne, laboureur. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.

NOMS DES PAROISSES	Nombre des feux	Nombre des Députés	NOMS DES DÉPUTÉS
			MESSIEURS,
Champsac.....	232	3	Jude de Bonlieu. De Savergnat. Chambon. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Chateauneuf...	180	2	Hiacinthe Joliet pere. Leonard Rougier. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Chaptelat.....	68	2	Talabot aîné, procureur. Veyrier, bourgeois. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Chenevières...	50	1	Jean Eymard. Lequel a remis son pouvoir.
Cieux..... ...	302	4	Martial Lavergne, notaire. Pierre Lavergne. Boussy de Fromental, juge. Joseph Thomas. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Comprégnac..	309	4	Luguet, avocat en Parlement. Joseph Mathieu Martin, juge. Jean Baptiste Leonard Dumazaureix, notaire. Joseph Martin, chirurgien..... absent. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Condat près Limoges.....	105	2	Alexis Thomas Roux de Mazerolas, bourgeois. Martial Labesse, vigneron. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Condat près Uzerche.....	339	4	Daniel Saigne, notaire. Martial Personne de Lachaud. François Dumas de Lord. Izaac Lascaux. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.

NOMS DES PAROISSES	Nombre des feux	Nombre des Députés	NOMS DES DÉPUTÉS
			MESSIEURS,
Connore...	40	2	Pierre Lezaud, bourgeois. Jean Guery, marchand. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Corbier	20	1	Leonard Chanconie. Lequel a remis son pouvoir.
Coussac-Bonneval.	410	4	Imbert de la Boisseille. Pierre Guilhaumaud. Bernard Imbert, bourgeois. Pierre Bouty, notaire... .. .. absent. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Couzeix.....	155	2	Joseph Mathis de Chappé, trésorier des troupes. Pierre Drouhet, laboureur. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Doms..	46	2	Pierre Meilhac, bourgeois. Léonard Perier, marchand..... absent Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Dournazac....	160	2	Jean Rolle. Jean Dumas. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Eyburie.....	150	2	Jean Saigne, bourgeois. Jean Joseph Personne de La Farge, avocat. Lesquels ont remis leurs pouvoirs
Eybouleuf.....	40	2	Antoine Lachassagne. Jean Julie. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Eyjaux.....	130	2	Armand de Bellegarde, bourgeois. Barthelemy Garat. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.

NOMS DES PAROISSES	Nombre des feux	Nombre des Députés	NOMS DES DÉPUTÉS
			MESSIEURS,
Feytiat.....	96	2	Martial Reyjaux. Leonard Tailleur. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Flavignac et les Cars	266	4	Jean Baptiste Boury, notaire. Jacques Defaye, bourgeois. Pierre Boutard, notaire. Jacques Dauryat, contrôleur. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Folles...	260	3	Jean Baptiste Chabannaud. François Derozier. Maurice Renard, marchand. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Furssac	325	3	Pierre Leonard Rogues de Furssac. Simon Rossignol. Leonard Bernard, bourgeois. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Glanges.....	188	2	Leonard Lagrange, marchand. Leonard Duteillaumas, laboureur. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Gorre.....	130	2	Jean Baptiste Dominique de Massaloux. Leonard Rebeyrol. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Jabreilhe.....	180	2	Michel Lemarchand, bourgeois. Jean Baptiste Dufour, notaire. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Janailhac... ..	114	2	Louis Mandavid. Pierre Barrière. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.

NOMS DES PAROISSES	Nombre des feux	Nombre des Députés	NOMS DES DÉPUTÉS
			MESSIEURS,
Jourgnac.....	106	2	Rousselle de Nouyeras, bourgeois. Pierre Maud, dit Jannet. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Isle et l'enclave de **Bosmie**.....	250	3	Louis de Chaize-Martin, bourgeois. Jean Chabrol, meunier. Elie Betoulle, meunier. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
La Brétagne...	13	2	Jean Baptiste Surin, bourgeois. Jean Clavaud, sindic. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
La Brugère....	14	2	Pierre Fournier, marchand aubergiste. Pierre Fournier, laboureur. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
La Chapelle-Montbrandeix	90	2	Fleurat de Lessard. Redon de Lafarge. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
La Chapelle près Saint-Léonard...	»	»	Ne se sont pas présentés..... absents.
La Croizille...	355	3	Leonard Villechenoux, de la Roche, juge. François Leobon. Leonard de Joyet de Lavergne. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
La Génétouze.	60	2	Jean Baptiste Grégoire de Roulhac. Jean Baptiste Daniel de Teaubréjas. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
La Jonchère..	80	2	Jean Baptiste Raby. Jacques Raby des Batille. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Lamontgérie..	40	1	Jacques Antoine Dumas. Lequel a remis son pouvoir.

NOMBRE DES PAROISSES	Nombre des feux	Nombre des Députés	NOMS DES DÉPUTÉS
			MESSIEURS,
La Noualhe....	24	2	François Labourge fils. Jean Gennot. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Laporcherie et **Cirac**, enclave.	160	3	Labadie, juge. Lacoste Faucher Nicolet du Coudert. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Le Palais.....	49	2	Jean Baptiste Butaud. François Delage. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Lavignac.....	50	2	Pierre Bethoule. Martial Vigneras. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Le Bourg de Salagnac et Lizières	520	5	Jean Jude de Lavaud, juge. André Valery Jupile de la Rombière, notaire. André Freyssinaud. Antoine Philipe Geay de Convalette. Pierre Rebiere d'Huvie de Nevelours. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Le Compeix...	38	2	Jean Moreau. Leonard Marcheix. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Le Vigen.....	360	4	Muret de Narboneix, bourgeois. Vigenaud. Imbert, marchand aubergiste. Cherveix, marchand aubergiste. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.

NOMS DES PAROISSES	Nombre des feux	Nombre des Députés	NOMS DES DÉPUTÉS
			MESSIEURS,
Linards.....	280	3	Jean Louis Barget, chirurgien. Denis Villette, notaire. Chaussade de Trarieux, juge. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Magnac.....	194	2	Bernard Vergniaud, avocat et juge. Joseph Cruveilher, licencié ès loix. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Marsac.....	100	2	Mallaurat. Pierre Mary. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Meilhard.....	204	3	François Tournade. Ignace Personne. Pierre Barget. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Meilhac.....	86	2	Antoine Teulier, bourgeois. Jean Baptiste Martiat, notaire. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Meuzac.....	139	2	Burguet. De Leypinas. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Montaigut.....	»	»	Ne se sont pas présentés..... absents.
Montgibaud....	65	1	De Beaune de Fraisseix. Lequel a remis son pouvoir.
Nantiat.....	160	2	André Couty. Martial Ruaud. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.

NOMS DES PAROISSES	Nombre des feux	Nombre des Députés	NOMS DES DÉPUTÉS
			MESSIEURS,
Neuvic.	246	3	Barthélemy Rougier. Jean Baptiste Fage. Amable Dutheilet. Lesquels ont remis leurs pouvoirs
Nexon.....	321	4	Defaye, médecin. Guyot, notaire. Deverneilh, notaire. Guyot de la Boueine. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Nieul.....	142	2	Leonard Delage. André Thouze. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Pagéas..... ..	150	2	Pierre Déléron de la Garde. Pierre Deville. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Panazol.....	100	1	Etienne Maisonneuve de Fargeas. Lequel a remis son pouvoir.
Paulhac.....	42	2	Pierre Devenassier de Beauvais, notaire. Jean Baptiste Dumont, marchand. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Peyrilhac.... .	161	2	Leonard Fauvaud, bourgeois. Pierre Négrier. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Peyrac.....	960	9	François Bardon de Brun, bourgeois. Jacques Crozetière, bourgeois. François Ligeois, notaire. Pierre Veyssiere de Linards. Jean Meunier de la Riboutie.

NOMS DES PAROISSES	Nombre des feux	Nombre des Députés	NOMS DES DÉPUTÉS
			MESSIEURS,
Peysac (suite)...			Gabriel Lassaigne. Leonard Rupin de la Grège. Jean Baptiste Pouyadou de Lostagous. Leonard Barutheil..... .....absent. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Razès.....	185	2	François Moreau de la Rochette, notaire et juge. François Canthillon, notaire. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Rilhac-Rancon	150	2	Pradaux, négociant. Jean Girou jeune, laboureur. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Rilhac-Lastours.....	150	2	Hiacinthe Certes, bourgeois. Jean Desvalois, procureur. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Roussac.... ...	189	2	Pierre Ruaud, notaire. François Lafleur de la Closduze. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Royère, près St-Léonard.....	60	1	Pierre Auguste Dumas, avocat en Parlement. Lequel a remis son pouvoir.
Rozier-Maléon et l'enclave St-George	220	4	Pierre Vallierse de Romofort, bourgeois. Jean Sousmagnas, marchand. Joseph Froment Duvalleix, bourgeois. Joseph Parry, bourgeois. Lesquels ont remis leurs pouvoirs
St-Amant-le-Petit	60	1	Jean Gautier. Lequel a remis son pouvoir.

NOMS DES PAROISSES	Nombre des feux	Nombre des Députés	NOMS DES DÉPUTÉS
			MESSIEURS,
St-Bonnet.....	225	3	Pierre Bayle. Antoine Coste. Leonard Nivet. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
St-Brice.....	210	3	Des Boiges. Jean Thomas. François Dagoury. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
St-Denis-des-Murs.....	200	2	Joseph Picout. Leonard Gardelle. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
St-Gence..... .	160	2	Jean Baptiste Brissaux. Leonard Pretaudon. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
St-Genest.....	125	2	Pierre Mousnier. Pardoux Lagrange. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
St-Gilles-les-Forêts.....	26	2	Leonard Masmoussy. Leonard Descoux. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
St-Hilaire-Bonneval.....	93	2	Landry du Masgardeau, avocat et juge. Rousset de Meyrignac. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
St-Hilaire-Lastours.....	416	2	Martial Limouzin, bourgeois. Gizardin, notaire. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
St-Jouvent....	214	2	Couty, avocat. Jean Perier, dit Lalezas, marchand. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.

NOMS DES PAROISSES	Nombre des feux	Nombre des Députés	NOMS DES DÉPUTÉS
			MESSIEURS,
St-Jean-Ligoure.....	240	3	Louis Chabrol, bourgeois. Jacques Senemaud, bourgeois. Pierre Chabrol, bourgeois. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
St-Julien-le-Petit.....	20	2	Leonard Coulaud, marchand. Leonard Piconnet, laboureur. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
St-Just.....	160	1	Pierre Beauvais, laboureur. Lequel a remis son pouvoir.
St-Léger-la-Montagne....	100	1	Jean Gaudeix. Lequel a remis son pouvoir.
St-Martin-le Vieux.....	118	2	Jean Baptiste Debort de la Pouyade. Jean Baptiste Robert Darthou, bourgeois Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
St-Martin-Sepert.....	189	2	Beneyton de Lavergne, bourgeois. Pierre Drapeyron, bourgeois. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
St-Martinet....	28	2	Doudet Dessouts, bourgeois. Desvalois, bourgeois. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
St-Maurice-les-Brousses.....	80	1	Jean Guineau Dupré, avocat en Parlement. Lequel a remis son pouvoir.
Ste-Marie-de-Vaux.....	55	2	Blanchard De la Borderie, bourgeois. Delile de Chabost, avocat. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.

NOMBRE DES PAROISSES	Nombre des feux	Nombre des Députés	NOMS DES DÉPUTÉS
			MESSIEURS,
St-Méard.....	155	2	Leonard Martinot de Lavalade. Jacques Jumeaud, bourgeois. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
St-Michel-Laurière.....	247	2	Guillaume Thoumas, notaire. François Dufour, marchand. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
St-Pardoux-Rancon.....	175	2	Joseph Briquet. Joseph Peyrot Dumasgenet. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
St-Pardoux l'Enfantin.. .	150	2	Rougier, bourgeois. Bonnin, notaire. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
St-Paul-d'Eyjaux.....	257	3	Fougeras Lavergnolle. Leonard Moufle. Navières de la Boissière, conseiller à l'élection. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
St-Paul-St-Laurent.....	26	2	Pierre Laforest l'ainé. Lagorce aîné. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
St-Pierre-Chateau..... .	117	2	Antoine Depeix, bourgeois. Leonard Patron, marchand. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
St-Pierre-Lamontagne....	50	2	Gabriel Penot. André Gabaret. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
St-Cristophe...	250	3	Guitard. Jean Baptiste Petit. David. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.

NOMS DES PAROISSES	Nombre des feux	Nombre des Députés	NOMS DES DÉPUTÉS
			MESSIEURS,
St-Priest-La-plaine.....	120	2	Charles Gédeon Hubert Pergaud Desgenets. Pierre de la Brousse des Gazons, bourgeois. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
St-Priest-Las-vergnas.....	28	1	François Dumont de Charapou. Lequel a remis son pouvoir.
St-Priest-Li-goure.....	160	2	Jean Baptiste Deluret de Faix. Philippe Boutot, bourgeois. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
St Priest d'Aixe	125	2	François Charron, dit le Blois. François Delhoume. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
St-Priest-Tau-rion.....	100	2	Pierre Fournieux. Jean Bonnet. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
St-Sylvestre...	200	2	Jean Cuchet. Simon Dessaignes. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
St-Sulpice-Lau-rière.....	120	2	Leonard Jeanthou. Jacques Dutheil. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
St-Simphorien Rancon.....	100	2	Joseph Roumilhac. Jean Dhouerat. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
St-Trye.....	81	2	François Geraud, praticien. Leonard Fougerolas, clerc. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.

NOMS DES PAROISSES	Nombre des feux	Nombre des Députés	NOMS DES DÉPUTÉS
			MESSIEURS,
St-Vite	111	2	Germain Mathieu de Rougier de Dupont, bourgeois. François Bousselit fils, marchand. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Salon et Masseret	470	6	Roux. Constant. Roume, notaire. Bainetond. Gobfier. Desgeyraud. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Salagnac	56	2	Lajugie de Bonnom. Jean Touraine. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
St-Ybart	228	3	Chauffour de la Borderie. Etienne Descubes de la Vernouilhe. Louis Houpin. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
St-Yrieix-sous-Aixe	125	4	Villechaize. Pierre Gandois. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Serilhac	400	4	Joseph Robert de Puycheny, conseiller à l'élection de Limoges. Jean Baptiste Robert, notaire. Augustin Clauzure, bourgeois. Leonard Courary. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Soubrevas-Ste-Claine	102	2	François Chasniot. Elie Denis, laboureur. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Surdoux	30	2	François Lavigne. Jean Lachaud. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.

NOMS DES PAROISSES	Nombre des feux	Nombre des Députés	NOMS DES DÉPUTÉS
			MESSIEURS,
Susaac.....	160	2	Leonard Titou, laboureur. Antoine Bonnaud, laboureur. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Tarn.....	200	2	Martial Gerald, marchand. Etienne Desproges, marchand. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Téxon.....	14	2	François Chazelas, syndic. Martial Roche, dit Samuel. laboureur. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Troches.....	192	2	Jean Baptiste de la Rouverade, avocat. Martial Mazéle de Rouffignac, bourgeois. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Vérrac..... ..	250	3	François Pallant du Rivaux. Jean Baptiste Mourier. Martial Reygondaud. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Verneüil.....	200	2	Jean Baptiste Desvignes. Martial Mourier, greffier. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Vicq.....	310	4	Jacques Descoutures, ch^er de Saint-Louis. Cristophe Mouret. Louis Delignac. Michel Chapelle. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Vignoles.....	188	2	François Reynaud, bourgeois. Antoine Leyssierre, bourgeois. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.
Villevaleix,....	12	»	Ne se sont pas présentés..... absents.
Uzurat.....	8	2	Antoine Fournier, laboureur. Jean Baptiste Vatte, meunier. Lesquels ont remis leurs pouvoirs.

Nous avons à tous les dits députés sus nommés et comparans donné acte de leur comparution, et deffaut contre les non comparans. Après quoi, procédant à la vérification des pouvoirs des dits députés, nous avons reconnû et déclaré que tous les dits pouvoirs sont bons et valables.

La dite verification achevée, nous avons ordonné que tous les députés ici présents et qui doivent composer l'assemblée, préteront tout présentement, dans la forme ordinaire, le serment de bien et fidellement procéder aux opérations qui doivent etre faites dans la dite assemblée, et en conséquence avons donné acte de ce qu'en exécution de nôtre dite ordonnance tous les dits députés, la main levée à Dieu, ont promis et juré de bien et fidellement procéder dabord à la rédaction et réunion en un seul cahier, de tous les cahiers particuliers soit en présence de tous les dits députés, soit par les commissaires qu'ils auront nommés suivant la délibération qui sera prise à cet égard ; et ensuite au choix et nomination a haute voix, du quart d'entre tous les susdits députés, pour les représenter à l'assemblée générale des trois états des sénéchaussées de Limoges et de Saint-Yrieix, qui sera tenue le seize de ce mois par M. le Sénéchal.

Ce fait, tous les députés porteurs des cahiers des différentes villes, bourgs, paroisses et communautés, en ont fait la remise sur le bureau, et il a été mis en délibération s'il etait plus à propos de procéder en commun à la rédaction et réunion en un seul de tous les cahiers, ou de nommer des commissaires qui seraient chargés de ce travail. Et l'assemblée ayant unanimement pensé qu'il était plus convenable de nommer des commissaires au nombre de vingt-quatre, les voix recueillies, la pluralité des suffrages s'est réunie en faveur de Messieurs :

1. Montaudon, avocat en Parlement.
2. Dumas, avocat en Parlement.
3. Lanouale de la Chese, avocat en Parlement.
4. Garabœuf, docteur en médecine.
5. Defaye, docteur en médecine.
6. Tanchon Delage pere, avocat en Parlement.
7. Rubin de Lombre Dumas, lieutenant particulier.
8. Vergniaud, avocat en Parlement.
9. Pineau, avocat en Parlement.
10. Delizières, avocat en Parlement.
11. Naurissart, directeur de la monnoye.
12. Pouliot, avocat en Parlement.
13. Michel de Villetelle, juge de Saint-Germain.
14. Laborderie de Chauffour.
15. Boury, notaire royal.
16. Parelon de Sauzet, avocat en Parlement.

17. Guyot, notaire royal.
18. De Létang de Lafon, avocat et juge.
19. Martin, juge de Compreignac.
20. Vergniaud Descalier, avocat en Parlement.
21. Simon Jude de Lavaud, juge.
22. Jean Baptiste Larouverade, avocat en Parlement.
23. Merigot Desmarais, subdélégué.
24. Chaussade, juge de Linards.

Qui ont accepté la dite commission et auxquels a été fait en conséquence la remise de tous les dits cahiers particuliers, pour les réduire et reunir en un seul; à l'effet de quoi, les dits commissaires se retireront et sassembleront dans le lieu qui leur paraitra le plus convenable, pour s'occuper de suite et sans interruption de ce travail, et le rapporteront, aussitot qu'il sera achevé, à l'assemblée qui demeurera suspendûe jusques là, et sera de nouveau convocquée par nos ordres.

Fait à Limoges, durant trois séances, les neuf et dix des mois et ans sus dits.

Signés : Montaudon, Navières, Ruben de Lombre Dumas, Estienne, Petignaud, Naurissart, Tanchon, Balezy, Devarnet, Broussaud, Boyer, Bardinet, Cacatte ainé, Celerier, Paran, Brigueil, F. Nicot, Daniel Demairac, Lanoaille, Perigord, Alluaud, Mazeau Desgranges, Gay, Singareau, Chavaud, Simon de Beaujeu, Bouttelat, Roulhac, Cheyrou, Delestang, Sudraud Desisles, Faye, D. M., Laforest, Garabœuf, Parelon de Sauzet, Lavaud, Moulin, Grasseaud, Hallary, Dumareix, Vergniaud, De Létang de Lafon, Boury, Guyot, Dufour de la Prugne, Rebière de Lizières, Chauffour de la Borderie, Chaussade de Trasrieux, Larouverade, Labachelerie, Defaye, Mathis de Chapé, Vergniaud Descalier, J. Martin Gaultier, Dumont de Charapou, Baptiste Cramouzaud, Rossignol Lalarde, Meilhac de Coueynas, Mignol, Gartempe de la Cour, Rebeyrol, De la Bachellerie, Rougier de Vergne, Landry Dumasgardeau, Labadie, avocat; Pergaud Desgenets, Bonnel, Fauvaud, Moréliéras, Barière, Ardant Dupic, Burguet, Lagrange, Mandavy, Imbert, Dupuytren, Clement, Sudraud Desisles, Collin de la Pescherie, Rogues de Furssac, Raby des Batille, Lumard, Pineau, Constant, Drapeyron, Martinot de la Valade, Bonnin, Parry, Personne de Lafarge, avocat; Dunat, Lavergne, Mouret, Boussy de Fromental, Valière de Romefort, Meilhac, Clauzure, Dumas, Morin, Guitard, Petit, Poumier, de Beaune, Veyrier, Descubes de la Vernouille, Talabot, Robert, Dufour, Robert Dartout, Michel de Villetelle, Lavaux, Barbet, Jumeaud, Courarie, Fournieux, Daniel Deteaubréjas, Surin, Debeaune, Defaye, Ligeoix, Picout, Barget, Musnhyer, Descoutures, Bonlier, Fleurat, Guyot, Doudet Dessouts, Perujadou, Chambon, Mignot, Desburies,

Delignac, Saignes, Mouret, Gaudet, Certes, Gabaret, Courau de Marcoueix, Guimbaud, Dumas, De la Jugie du Bon nom, Dumont, Dupuytren, Bardon de Brun, Personne de Lachaud, de Leypinas, Boussely, Veyssière, Desvallois, Rupin, Chabrol, Crozetière, Renaud, Deverneilh, Froment, P. Lavergne, Thevenon, Jeantou, Fougerolas, Nicolet de Coudert, Thomas, Crougier, Lachassaigne, Fray de Fournier, Duteillet, Teulier, Robert, Fary, Redon, Dupont, Boutard, Vigenaud, Fressinaud, Gaillebaud, Dauryat, De la Brousse, Geay de Convalette, Barussias, Dennaud, Patrat, Touraine, Jupile, Lassaigne, Curmont, Duprate, Luguet, Guilhaumaud, Guiourt, Cruveilher, Sénémaud, Bardicou, Gizardin, Rogier, Canthillon, Lezaud, Simon Dessaigne, Rolle, Marcheix, Limousin, Imbert, Maslieurat, Couty, Beyneton de Lavergne, Cuchet Desvalois, Moreau, Chapelle, Roux de Mazerolas, De Massaloux, Terrier, Raby, Ducheyrou, Bramaud Duboucheron, Lemarchand, F. Dagoury, Muret, Roumilhac, M. Couty, Rousset, Dutheil, Houpin, P. Laforest, directeur de la manufacture royale; Mazeau de Rouffignac, Doirac, Bethoule, Touse, Gerald, Palant du Rivaud, Léobon, Butaud, Briquet, Dumas, Saigne, Cherveix, Pierre Authier, M. Imbert, Vouzellaud, Martial, Dupuy de Boiges, De Chaisemartin, Chabrol, Jean Thomas, Dufour, De Massaloux, Boutot, Voisin, Toumachy, David, Thoumas, Desvignes, Laurant, Fougeras-Lavergnole, Reygondaud, De Lacroix, Couty, Brissaud, Ruaud, Debort de la Pouyade, Mourier, Prétaudou, Joliet de Beauvais, Déproges, Faucher, Dumazaureix, Delage, Chabrol, Reynaud, Derogie, F. Lafleur, Moufle, Mousnier, Lagrange, Delavalette Duminet, Deleron de la Garde, Delhoume, Chabanneaux, Villechèse, Gandeys, Ruaud, Mathieu de la Garde, P. Dartout, Cheyrou, Mourier, Leyssière, Martialot, Renard, Rabureau, Beneyton, Labesse, Roux, Saboury, Mary, Pichon de Bury, De Vénassier, Roume, Dejoyet, Lacoste, Fournier, Maisonneuve, Dugeromel, Moreau de la Rochette, Loriol, Moreau d'Aresne, Villemonst, Peyrot Dumargenet, Rousselle, Bertucal, Durochat, F. Pradaux, Cogniasse, D. M., Guineau Dupré, Bonin de Fraysseix, Lamy de la Chapelle, Roulhac, et Boysse, greffier en chef.

Et advenant le treize mars mil sept cent quatre-vingt-neuf, à huit heures du matin, l'assemblée de nouveau convocquée au son du tambour et cri public, et formée comme en la précédente séance, messieurs les commissaires ayant rapporté et presenté le cahier général qu'ils ont rédigé et réduit, d'après les cahiers particuliers qui leur avaient été remis, lecture a été faite à l'assemblée qui l'a agréée ; en conséquence le dit cahier a été signé des dits commissaires et par nous, après l'avoir cotté par première et dernière page, et paraphé *ne varietur* au bas d'icelles, et remise en a été

faite sur le bureau, pour après la réduction de tous messieurs les députés au quart d'entr'eux, etre porté et présenté par ceux qui composeront ce quart, à l'assemblée générale des trois états des sénéchaussées de Limoges et Saint-Yrieix, fixée au seize de ce mois.

Après quoi le procureur du roy, a requis qu'il fut incontinent procédé, en conformité des articles 33 du réglement, et 8 de l'ordonnance sus datée, à la réduction de l'assemblée au quart, par le choix et la nomination qui sera faite à haute voix, du quart d'entre tous ceux qui la composent, eû égard au nombre de députés qui auraient dû se rendre à la dite assemblée, pour représenter le tiers état de la sénéchaussée à l'assemblée générale des trois états qui sera tenûe par M. le Sénéchal, le seize de ce mois.

Nous, faisant droit du réquisitoire au procureur du Roy, avons ordonné que ladite réduction sera tout presentement faite conformement au dit requisitoire, et, en consequence, ayant examiné et verifié quel aurait eté le nombre de tous les députés qui avaient droit de se rendre à cette assemblée, s'ils y eussent etés presens, nous avons reconnu qu'il aurait eté de quatre cens deux, au moyen de quoi le quart qui se rendra à l'assemblée des trois ordres, doit être de cent. Et de suite ayant recueilli les suffrages à haute voix, et successivement pour le choix et nomination des dits cent deputés, la pluralité s'est réunie en faveur de Messieurs :

1. Montaudon, avocat en Parlement, à Limoges.
2. Dumas, avocat en Parlement, à Limoges.
3. Duverger, avocat en Parlement, à Aixe.
4. Lanoalhe de La Chèze, avocat en Parlement, à Saint-Leonard.
5. Vergniaud, avocat en Parlement, à Magnac.
6. Garabœuf, médecin, à Chalus.
7. Naurissart, directeur de la monnoye, à Limoges.
8. Ruaud, juge de Baledent.
9. Rogues de Fursac.
10. Ruben de Lombredumas, lieutenant particulier du présidial, à Limoges.
11. De L'Etang de Bennevent, notaire.
12. Peyras du Masgenet, bourgeois.
13. Sudraud Desisles, avocat et juge d'Aixe.
14. Boyer Degris, medecin, à Limoges.
15. Defaye, médecin, à Néxon.
16. Devilletelle, juge de Saint-Germain.
17. Pineau, avocat, à Lubersac.
18. Beynetou, juge de Salon.
19. De la Bachelerie de Lafaye, avocat et juge d'Eymoutiers.
20. Mazeau des Granges, juge royal, à Saint-Leonard.

21. Martin, juge de Comprégnac.
22. Dupuytren, avocat, à Pierrebuffierre.
23. Luguet, avocat et notaire, à Compreignac.
24. Navières de la Boissierre, conseiller à l'élection de Limoges.
25. Merigot Dumarais, subdélégué de Chalus.
26. Daniel de Courbiat, bourgeois, avocat, à Saint-Leonard.
27. Moreau d'Aresnes, notaire royal.
28. Cramouzaud, bourgeois et negociant, à Eymoutiers.
29. Tanchon de Lage pere, avocat en Parlement et juge de la cité de Limoges.
30. Bramaud du Boucheron, negociant, à Aixe.
31. Rebiere de Nevelous, bourgeois du bourg de Salagnac.
32. Couty de Saint-Jouvent, avocat et juge de Nieul.
33. Guyot, notaire royal, à Néxon.
34. Pergaud des Genets, bourgeois, à Priest-la-Plaine.
35. Cruveilher, licencié ez loix, à Magnac.
36. Laforest, de la manufacture royale, à Limoges.
37. Lanoualhe de Puijoubert, subdélégué, à Saint-Leonard.
38. Gay, procureur du Roy, à Saint-Léonard.
39. Muret de Narbonneix, bourgeois, au Vigen.
40. Robert, notaire royal, à Perilhac.
41. Mignot, juge de Lauriere.
42. Landry du Masgardeau, avocat et juge de Pierrebuffierre.
43. Rougier de Vergnas, bourgeois.
44. Boury, notaire royal, à Flavignac.
45. Boussy de Fromental, juge de Cieux.
46. Moréliéras, notaire royal, à Solignac.
47. Robert Dartou, bourgeois.
48. Daniel de Mayrat, maire de Saint-Leonard.
49. Chaussade, juge de Linards.
50. Briquet, notaire royal, à Saint-Pardoux.
51. Crozetière de Peyzac, bourgeois.
52. Rebeyrol, médecin, à Gorre.
53. Loriol de Barny, juge de Saint-Vaulry.
54. Moreau de la Rochette, notaire, à Razès.
55. Délignac, notaire, à Vicq.
56. De Beaune de Fraisseix de Montgibaud, bourgeois.
57. Senemaud de Saint-Jean-Ligoure, bourgeois.
58. Martinot de Lavalade, secretaire, greffier du point d'honneur, à Saint-Méard.
59. Gautier d'Eymoutiers, bourgeois.
60. Sudraud Desisles, avocat, à Aixe.
61. Doudet-Dessouts, bourgeois.
62. Ribière de Lizières, avocat, à La Souterraine.

63. Devarnet, procureur du présidial, à Limoges.
64. Navières de Brégefort, conseiller au présidial, à Limoges.
65. Courary de Lage de Serilhac, bourgeois.
66. Meilhac de Coueynias, bourgeois, à Eymoutiers.
67. De Labadie, juge de La Porcherie.
68. Fougeras de Lavergnolle, notaire, à Saint-Paul.
69. Lascaux, notaire, à Condat d'Uzerche.
70. Guilhaumaud de Coussac-Bonneval, bourgeois.
71. Alluaud, directeur de la manufacture royale de porcelaine, Limoges.
72. Cheyrou, notaire royal, à Aixe.
73. Desvaloix, bourgeois, avocat, à Saint-Martinet.
74. De Burguet, bourgeois, de Meuzac.
75. Clement de Mazure, bourgeois, à Ambazac.
76. Mignot aîné, bourgeois, à Bersac.
77. Guineau-Dupré, avocat, à Limoges.
78. Descoutures de Vicq, ancien garde du corps, chevalier de Saint-Louis.
79. De la Chassagne, bourgeois.
80. Talabot, procureur, à Limoges.
81. Geay de Convalette, lieutenant de la grande louveterie de France, au bourg de Salagnac.
82. Personne de Lafarge, avocat et juge du Verdier et Eyburie.
83. Mathis de Chapé, trésorier des troupes, à Limoges.
84. Gartempe de la Cour, bourgeois de La Souterraine.
85. Rougier Dupont, bourgeois.
86. Bernard Imbert, bourgeois, à Coussac-Bonneval.
87. Dumazaureix, bourgeois, à Comprégnac.
88. Laurent, negociant, à Limoges.
89. Debort de la Pouyade, bourgeois, à Saint-Martin-le-Vieux.
90. Brigueil, maire de la cité de Limoges.
91. Roux de Mazerolas, bourgeois, à Limoges.
92. Mathurin Brousseaux, entrepreneur d'ouvrages, à Limoges.
93. Guyot de la Boueine, bourgeois, à Nexon.
94. Debeaune de Lubersac, bourgeois.
95. Dumont de Charapou, bourgeois, à Eymoutiers.
96. Dufour de la Prugne, avocat, à La Souteraine.
97. Couty jeune, notaire royal, à Nantiat.
98. Mousnier de Maraval, bourgeois, à Glanges.
99. Desgeyraud, notaire royal à Masseret et juge de Forssac.
100. Jumeaud, bourgeois, à Saint-Meard.

Qui ont accepté la dite commission et promis de s'en acquitter fidellement.

La dite réduction et nomination ainsi faite, le cahier general des dôléances, plaintes et remontrances du tiers-état de cette séné-

chaussée, rédigé et réduit par les commissaires susdits, et par eux laissé sur le bureau, a eté remis du consentement de l'assemblée aux dits cent députés qui viennent d'être nommés, afin de le porter à l'assemblée générale des trois états des sénéchaussées de Limoges et Saint-Yrieix, qui se tiendra le seize de ce mois devant M. le Sénéchal. Comme aussi tous les députés formant la presente assemblée ont, aux dits cent députés nouvellement choisis, donné tous pouvoirs requis et nécessaires, à l'effet de les representer en la dite assemblée du seize de ce mois, pour toutes les opérations prescrites par les réglement et ordonnance susdits; en conséquence y concourir d'abord à la redaction d'un seul cahier, s'il est ainsi convenû par les trois ordres ou séparement à celuy du tiers etat des deux sénéchaussées réunies, ensuite à l'election, par la voie du scrutin, de notables personages, au nombre et dans la proportion déterminée par la lettre de Sa Majesté, pour représenter aux Etats generaux les trois etats des dites sénéchaussées reunies, y concourir pareillement à donner aux dits députés, qui seront nommés aux Etats généraux, tous pouvoirs generaux et suffisants, de proposer, remontrer, aviser et consantir tout ce qui peut concerner les besoins de l'Etat, la reforme des abus, l'établissement d'un ordre fixe et durable dans toutes les parties de l'administration, la prospérité générale du royaume et le bien de tous et de chacun des sujets de Sa Majesté.

Et de leur part, les cent députés susdits se sont presentement chargés du dit cahier, et ont promis de le porter à la dite assemblée et de se conformer à tout ce qui est prescrit et ordonné par les dites lettres du Roy, réglement y annéxé et ordonnance susdatée.

Desquelles réduction et nomination de députés, remise de cahiers, pouvoirs et déclarations, nous avons à tous les susdits comparants donné acte, et avons avec tous ceux qui sçavent signer, signé le present procés verbal, dont expédition en forme, signée de notre greffier, a été tout présentementremise aux dits députés qui viennent d'etre nommés, pour etre par eux représenté à la dite assemblée générale, et le present original demeurera deposé en notre greffe.

Fait et clos à Limoges, durant trois séances, dans la susdite église du collége, le treize et quatorze des mois et an susdits.

Signés : Barussias, Alluaud, Navière de la Boissierre, Roux de Mazerolas, Tanchon, Broussaud ainé, Naurissart, Villecheze, Dazat, Garabeuf, Guyot, David, Mourier, Mazeaud des Granges, Parry, Rousset, Robert, Poumier, Dagoury, Pouyadou, Duteillet, Singareau, Cogniasse, D. M., Jean Thomas, Courari, Daniel de Mairas, Guyot, Devarnet, Beynaud, Deluret, Laforest, D. M., Toumas, Lavaud, Paran, Fleurat de Lessard, Dumas, Dumazaureix, Fauvaud, Hallary, Terrier, Renard, Derozier, Dumont, Moreau de Larochette, Mary, Moreau Daresne, Deville, Déléron, Eymard, Curmond, Lemarchand,

Hallary, Gaudeix, Cheyrou, Dumas, Guartempe de la Cour, J. Martin, Delignac, Roux de Mazerolas, Coureau de Marcoueix, Dufour de Laprugue, Descoutures, de Létang de Lafon, Canthillon, Daniel de Teaubrejas, Guitard, Mouret, Collin de la Percherie, Mandavid, Ruaud, Léobon, Vigenaud, Morin, Delage, Maisonface, Prétaudou, Desvignes, Mouret, Chabrol, Boussely, Muret, Valiére Deromefort, Reynaud, Lessierre, P. Lavergne, Laurans, Farge, Fougerolas, Chabannéau Léonard, Rougier, Lagrange, Brissaud, Gizardin, Fournier, Rougier de Vergnas, Desgeraut, Guineau Dupré, de Leypinas, Cruveilher, Luguet, Fray de Fournier, Nicollet du Coudert, Dufour, Jupile, Thoumas. Mignot des Beyes, Betoulle, Touraine, Labesse, Imbert, Burguet, Beneytou de Lavergne, Balezy, Geay de Convalette, Bte Cramouzaud, Mathis de Chapé, Vergniaud avocat, Dumont de Charapou, Veyrier, Talabot, Devalois, Joliet de Beauvais, Guimbaud, Doudet-Dessoute, Dennaud, Durochat. Lanoaille, Barges, Martialot, Jumeaud, Voisin, Rabureau, Dauryat, Fougeras-Lavergnole, Dumareix, Demassaloux, Deverneilh, Dutheil, Dejoyet, Jeantou, Devenassier, Deproges, Gerald, Bertucal, Landry du Margardeau, Beneytou, Clement, Doirat, Martinos de la Valade, Chambon, Boury, Rousselle, Faye D. M., Boutellat, Lagrange, Bonlieu, Demassaloux, Chaussade Detrarieux, Rebeyrol D. M., Duverger avocat, Ruaud, Delhoume, Vergniaud Descalier, P. Dartout, Dupuytren, Cheyrou, Couty, Constant, Gandois, Bramaud du Boucheron, Lumard, Sudraud Desisles, Mathieu de la Garde, Goujeaud, M. Imbert, de Léstang, Pichon de Bury, Barget, Mignot, J. Robert d'Artou, Roux, Personne de Lachaud, Sudraud-Desisles, F. Lafleur, Boutard, Crozetiere, Ligeoix, Saigne, Lachassaigne, Rossignol la Larde, Saignes, Martial, Personne de la Fage, Rupin de la Grége, Moufle, Bardon de Brun, Peyrot Dumasgenet, Musnhyer de Laribolie, Rogues de Furssac, Vessierre, Pergaud Desgenets, Drapeyron, Boussy de Fromental, Fressinaud, Gaullier de Lavaras, Chabrol, Meilhac de Coueynias, de Labrousse, Houpin, Bounin, Rogier, Labadie, Loriol, Nevelours, Roumilhac, Bariere, Remenieras, Limousin, Rebiére de Liziéres, Roume, de Lacroix, Labachelerie de la Faye, Cherveix, Morélieras notaire, Rougier de Dupont, Debort de la Pouyade, Cacatte aîné, Imbert, Chapelle, Cuchet, Defaye, Guilhaumaud, De Beaune, Couty, De Beaune, Pineau, Briquet, Celerier, Daniel de Combiat, Mousnier, Maslieurat, Lanoaille de la Cheze, Faucher, Geraud, Gay, Senemaud, Roudad, Dumas, Brigueil, Lamy de la Chapelle, Roulhac et Boysse.

Collationné et certifié conforme à la minutte originale du présent procés verbal, déposée au greffe par nous greffier en chef de la sénéchaussée de Limoges, soussigné, le neuf avril 1789.

BOYSSE.

INVENTAIRE DU MOBILIER ET DU TRÉSOR DE L'ABBAYE DE SOLIGNAC. 1791.

A Messieurs les Administrateurs composant le Directoire du département de la Haute-Vienne.

Les citoyens de la commune de Solignac ont l'honneur de vous exposer que leur église paroissiale est dans le plus mauvais état, menaçant d'une ruine prochaine, soit par les murs ou la voûte qui la soutient ou enfin la couverture et le lambris d'icelle, à présent que la communauté des cy-devant Bénédictins n'est plus habitée, ce qui fait qu'elle ne peut pas contenir la quatrième partie du peuple des paroisses voisines qui s'y rendent les dimanches et fêtes aux offices divins, attendu que notre ville se trouve au milieu de la paroisse du Vigien, et voisine de plusieurs villages des autres paroisses qui l'entourent. Et comme l'église des dits cy-devant Bénédictins est très grande et peut aisément contenir tous les citoyens qui avoient coutume d'y venir, c'est pourquoy nous demanderions qu'il nous fut permis provisoirement d'y faire le service divin, nous soumettant même, s'il est nécessaire, d'en faire l'acquisition dans la suite et de l'entretien d'icelle qui pourrait devenir très couteux à la nation. C'est ce que nous espérons de vos bontés et ferez justice.

Signé : MANDAVY, officier municipal; MORELIERAS, juge de paix du canton de Solignac, DUBOYS, officier municipal; CONCHADE, curé de Solignac; MORELIERAS, THOMAS, RABUERACE, maire; MAGNE, officier municipal; DUBOIS, officier municipal; MAURY, prévôt de la commune; VOISIN, officier municipal; SEVOUDE, officier de la garde nationale; Louis PENEGRE, MARQUET, DAURIAT, BROUSJAUD, Jean PRADEAUX. SAMIE, Léonard JOUHATE, ROCHE, BARDY, TARNAUD, DUFOUR, BREAUD. MARQUET, MAGNE, PIQUET, LALET, LAGUERIE, RAYMOND, DANNAUD. GUILLIOT, BOUDINET, ROCHE ?

Vu la pétition cy-dessus, le Directoire du département de la Haute-Vienne, ouï le Procureur général sindic, arrête que la dite pétition sera communiquée au Directoire du district de Limoges pour donner son avis.

Fait à Limoges en Directoire le 19 février 1791. Signé : PETINIAUD, président, etc.

Pour expédition. Signé : JOUHAUD, secrétaire général.

Les administrateurs composant le Directoire du district de Limoges qui ont pris communication de la pétition faite par la municipalité de la ville de Solignac de l'arrêté du directoire du département cy dessus, sur ce ouï le procureur syndic, sont d'avis qu'il soit provisoirement permis à la dite municipalité de faire célébrer l'office divin dans l'église de la cy-devant communauté des Bénédictins de la dite ville et jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné.

Délibéré en Directoire du district, à Limoges ce 22 février 1791.

Signé : THOUMAS, BRIGUEIL, AUVRAY.

Vu la pétition et l'avis du Directoire du district de Limoges au ban du 22 février dernier.

Le Directoire du département de la Haute-Vienne, ouï le procureur général syndic, a homologué l'avis du Directoire du district de Limoges, pour être exécuté. Fait en Directoire du département d'Haute-Vienne le 3 mars 1791. Présens : MM. Pétiniaud, président; Roulhac, Chaubry, Maublan, Garabeuf, Faye, administrateurs; et Dumat, procureur général syndic.

Poûr expédition, signé : JOUHAUD, secrétaire général.

Aujourd'huy, dernier jour du mois d'avril mil sept cent quatre-vingt-dix, à huit heures du matin, Nous maire, officiers municipaux, procureur syndic de la municipalité de la ville de Solignac, accompagné de sieur Jacques Demoutont, de la ville de Limoges, que nous avons pris pour notre secrétaire-greffier, attendu l'absence de sieur Léonard Faure, greffier de la ditte municipalité, en exécution de notre ordonnance du jour d'hier connüe de M. le prieur des Bénédictins, dont leur maison est située dans l'arrondissement de notre municipalité; ainsi qu'il conste par la réception qu'il a faite de notre ordonnance. Nous nous sommes transportés dans la ditte maison, où, étant entrés dans une salle au rez-de-chaussée, nous avons rencontré MM. dom Antoine Vergne, prieur; dom Antoine Maurin, sous-prieur; dom Pierre Bonnefont, cellérier et procureur du dit monastère; dom Joseph Gerentet, procureur de l'abbaye; dom Jean-Baptiste Beraud, sous-cellérier et dépositaire; dom François Boutineau, dom Pierre Voisin, senieur; dom Guillaume Tardif, professeur; dom François-Félix Michel, dom Léonard Blois, dom Gui-la-Pouraille, dom Pierre-Paul Cornet, dom Jean-Baptiste Barny et dom François Benoit, tous religieux profès composant la ditte communauté. Et leur ayant fait connoitre le sujet de notre transport par la lecture faitte par nôtre secrétaire greffier, du réquisitoire du pro-

cureur-sindic, de notre ordonnance, ensemble du décret de l'assemblée nationale auquel les dits prieurs et religieux ont déclaré vouloir se soumettre, en conséquence nous nous sommes transportés en leur compagnie dans l'église ou nous avons pris par inventaire un grand bénitier de cuivre jaune placé à l'entrée, deux confessionaux, un christ placé à main droitte en entrant, onze cadres de différentes grandeurs, y compris ceux qui sont dans le chœur, une chaire à prêcher fort ancienne à côté de laquelle il y a trois grandes poutres de bois de chêne avec deux en soliveaux, une grande échelle.

Le chœur, boisé de la hauteur de neuf pieds, est renfermé par une grille en fer de la hauteur de trois pieds, sur la longueur d'environ soixante pieds. Un aigle au pupitre en bois peint, de la hauteur de huit pieds; deux bancs couverts de deux tapis, vingt livres de chœur, tant psautiers qu'antiphoniers et graduels, tous du même format; trente-quatre stales hautes et vingt-deux basses. Toutes les hautes garnies de chacune un cadre, un autel à la romaine en bois marbré étant décoré par deux anges en bois doré ainsi que le tabernacle et couronne au-dessus; six grands chandeliers en cuivre jaune et quatre plus petits avec un Christ; une credence garnie d'un devant d'autel couvert d'une nape de toile de crin. Tout le dit chœur étant parquetté en fougère, autour du sanctuaire; il y a quatre autels garnis, dédiés à la sainte Vierge, saint Cloud, sainte Anne et saint Denis; au bas d'un des dits autels est une lampe montée en bois, fort ancienne; trois bancs en bois de chêne, dans le petit clocher; sur le chœur, il y a trois cloches, dont deux petites et une moyenne; dans le clocher à l'entrée de la ditte église il y a deux grosses cloches de trois pieds et demi de diamètre chaqu'une.

Nous nous sommes ensuite transportés dans la sacristie boisée à hauteur d'appui et planchée en aîle de fougère, et ayant dans le mur deux grands armoires, dans l'un desquels se trouve *une grande chasse en bois couverte en papier peint, dans laquelle sont renfermées plusieurs reliques; un buste en bois doré, dont le chef est en cuivre argenté; un petit reliquaire de bois en forme de chasse, couvert d'une lame de cuivre sur un côté duquel est représentée la décolation de saint Jean-Baptiste; un petit reliquaire de cuivre doré, en forme d'ange; un bras en cuivre doré, un bras de bois plaqué en argent, un autre bras doré jusqu'au poignet et la main plaquée en argent, une petite croix d'argent vermeil contenant une particule de la vraye croix, deux reliquaires d'argent de Paris du poids de quatre marcs deux onces six deniers, sur lesquels sont gravées les armes de la congrégation et de l'abbaye; une Sainte Vierge d'argent, sans reliques, montée sur un pied d'estal en bois noir;* un grand calice d'argent,

doré et cizelé avec sa pateine ; un bénitier d'argent avec son goupillon, trois autres calices d'argent avec leurs pateines ; un ciboire d'argent doré et cizelé, une petite custode d'argent dorée en dedans, une petite boëte d'argent où sont les saintes huiles, un *soleil d'argent doré, dont le pied sert pour la petite croix d'argent vermeil dans laquelle est la particule de la vraye croix ;* deux burettes d'argent, un bassin d'argent pour les dittes burettes, un encensoir d'argent, une navette aussy d'argent pour mettre l'encens, *une croix processionale, dont le croisant est tout d'argent et le bâton de bois plaqué en argent ;* un bâton de chantre dont le dôme est tout pur d'argent et le restant du bâton est de bois plaqué en argent, avec un bâton pour le bedot garni en argent aux deux bouts.

Dans l'autre armoire nous avons trouvé vingt-six aubes, vingt amics, vingt-quatre cordons, onze surplis, un tablier garni en dentelle avec une paire de manches en toile fine, dix-huit napes d'autel, huit essuyemains en toile commune et une robe de drap violet avec ses paremens rouges pour le bedeau, quatre robes violettes, dont deux sans manches et deux en cotillons, d'un ras commun pour les enfants de chœur; cinq robes rouges de même étoffe pour les mêmes, quatre bonnets quarrés, dont trois rouges et un violet; quatre-vingt purificatoires en toile fine et quatre-vingt-seize manuterges en toile commune presqu'uzés.

Dans le chappier s'i est trouvé quatre chappes en soye blanche et à fleurs, dont une est garnie d'un galon d'or fin et parsemée de fleurs d'or, et les trois autres sont garnies d'un galon d'argent et parsemées de fleurs en soye de différentes couleurs, une autre chappe en damas à fleurs vertes garnie d'un galon d'or faux, trois autres chappes en velour cizelé sur satin blanc, garnies d'un galon d'or fin; trois autres en soye avec les geaufrois de velours garnies d'une dentelle d'or faux et toutes fort uzées, une autre verte, garnie d'un galon d'or faux ; trois autres violettes en soye, garnies d'un galon d'or faux ; finalement, trois autres noires en satin, dont une est garnie d'un galon d'argent faux et les deux autres d'un petit ruban noir ; une chazuble de velour cizelé sur satin blanc, garnie d'un galon d'or fin avec son étole; manipule, voile et bourse; deux dalmatiques de velour cizelé sur satin blanc, garnies d'un galon d'or fin avec une étole diaconale, deux manipules et un voile pour mettre devant le Saint-Sacrement quand il est exposé; une chazuble en velour aussi cizelé sur satin blanc, garni d'un galon d'argent, avec une manipule de la même etoffe et une étole en soye, deux tuniques en soye fort usées garnies d'un galon d'or faux.

Dans une autre petit armoire attaché à la boiserie, divisé en tiroirs, s'y est trouvé trois chazubles en soye parsemées de fleurs et

aussi en soye de différentes couleurs, dont une est garnie d'un galon d'or faux, avec son étole, manipule, voile et bourse, et les deux autres sont garnies d'un ruban blanc avec leurs étoles manipules, voiles et bourses; une autre chazuble en satin à fleurs de la même couleur, garnie d'un galon d'or faux; une autre en satin, parsemée de fleurs en soye verte; deux tuniques en damas à fleurs vertes, garnies d'un galon d'or faux, avec une étole et diaconale et deux manipules très usées ; une chazuble en satin à fleurs de différentes couleurs avec son étole, manipule, voile et bourse, le tout garni d'un gallon d'or faux; une autre chazuble en satin à fleurs de la même couleur, ayant dans la croix la représentation des douze apôtres, cette chazuble est garnie d'un galon d'or faux ainsi que son étole, manipule, voile et bourse; une chazuble verte en satin et à fleurs de différentes couleurs avec son étole, manipule, voile et bourse, le tout garni d'un galon d'or faux ; autre chazuble de la même couleur, en soye unie, avec son étole, manipule, voile et bourse, le tout garni d'un galon d'or faux et fort usés; autre chazuble couleur violette en satin à fleurs, avec son étole manipule, voile et bourse, le tout garni d'un galon d'or faux ; une autre de la même couleur en soye fort usée, avec son étole, voile et bourse, le tout garni d'un galon d'or faux; trois autres chazubles noires, en satin, avec leurs étoles, manipules, voiles et bourses, le tout garni d'un galon d'argent faux; finalement, une écharpe en soye blanche, parsemée de fleurs d'or et d'autres fleurs en soye de différentes couleurs.

Il y a de plus, dans la ditte sacristie, un petit bénitier en cuivre, un autre petit bénitier en étain, une fontaine en cuivre rouge, trois crosses en cuivre doré, deux flambeaux cizelés en cuivre, un mortier en métail et trois tableaux, dont deux en bois doré et l'autre en bois peint, le premier représente la Circoncision, le second l'Epiphanie, et l'autre une Sainte.

De là, nous sommes été dans le réfectoire, lequel est pavé dans le milieu en pierre de taille, et de trois côtés planché en aile de fougère, sur lequel plancher il y a sept tables longues attachées au dit parquet, ainsi que leurs bancs, étant d'ailleurs boisé tout autour de la hauteur de dix pieds, sur laquelle boiserie sont six tableaux de différentes grandeurs à cadres dorés, une commode fermant à clef, dans laquelle il ne s'y est rien trouvé; une piscine en cuivre jaune avec son bassin de cuivre rouge, un pupitre et deux grands livres intitulés la Sainte Bible, traduitte en françois.

Dans la cuisine c'est trouvé un tournebroche garni de sa broche, et de son poids en plomb, deux buffets et une pâtissière avec un grand vaisselier au-dessus, dans lequel il y a quatre grands plats et douze plus petits et de fayance commune, deux poëles à frire, une

pêle à feu et une pour le four, deux grands chenets, trois cramaillères avec leur tringle, un gril, un trepied et une paire de tenailles, le tout de fert; deux chaudrons, douze casseroles, une brasière avec son couvercle, deux tourtierres avec leurs couvercles, deux marmittes avec leurs couvercles et un bassin, le tout de cuivre rouge, ainsi qu'une poissonnière; une benoire en fer blanc, deux casserolles et une rape à sucre aussy de fert blanc, un passe-purée, une cuillere, un ecumoir, un bassinoir et presqu'usé, une grande table longue avec un tiroir au milieu avec ses deux bancs et plusieurs autres petits meubles concernant la ditte cuisine, lesquels sont de peu de valeur.

Et attendu qu'il est près de midi avons renvoyé la séance à deux heures de relevée de ce jour, à laquelle heure ces MM. demeurent avertis. Fr. A. Vergne, prieur; fr. Maurin, fr. P. Bonnefont, fr. Boutineau, G. J. Gerentet, procureur; F. Blois, fr. J. F. Benoist, fr. Beraud, sous-cellerier et dépositaire; fr. J.-B. Barny, fr. G. Tardif, professeur; fr. Michel; Rabureau, procureur; fr. Lapouraille, Morelieras, maire; Voisin, officier municipal; Rabureau, officier municipal; Dufour, officier municipal, et Demontout, secrétaire-greffier.

Et advenant le dit jour trente avril mil sept cent quatre-vingt-dix, à deux heures de relevée, nous maire, officiers municipaux et procureur-sindic, accompagnés de notre susdit greffier, nous nous sommes transportés dans la ditte communauté et dans la ditte cuisine où la séance de ce matin a été close; nous avons continué de vacquer au susdit inventaire.

Nous sommes transportés dans le salon à manger boisé à hauteur d'appui, dans lequel s'est trouvé quinze chaises en paille, une table de marbre avec son pied en bois, la ditte table cassée en trois endroits, un parevent à six feuilles de la hauteur de cinq pieds et demi garni en toile de coton fond jaune; cinq tableaux, ayant leurs cadres dorés, dont l'un représente la Sainte Vierge, l'autre Louis quatorze, le troisième la reine, et le quatrième et le cinquième représentent des fleurs, fruits et oiseaux; une paire de chenets avec une pêle et pincette.

A côté du dit salon est une commode à deux battans, fermant à clef, dans laquelle il ne s'y est rien trouvé; une piscine en plomb, avec son couvercle de même, deux tables avec leurs tretaux.

De là sommes entrés dans la salle à plain-pied du dit salon, boisée à hauteur d'appui, ayant dans icelle une petite table garnie d'un mauvais tapis; une table de trictrac, une commode travaillée en ébène, couverte d'une table de marbre; neuf chaises tapissées, assés mauvaises; sept chaises de paille, deux rideaux de coton blanc aux

croisées, quatre tableaux dorés et sculptés, dont trois sont des chefs-d'œuvre de l'art; deux chenets unis, une pêle et une pincette et un petit soufflet; dans un placard s'est trouvé le linge de la salle, consistant en vingt-cinq douzaines de serviettes presque usées, grosses et fines; dix napes fines très usées et douze nappes de réfectoire en grosse toile, cinq essuyemains de même toile et quatre tabliers d'office, vingt-quatre draps de domestiques et soixante de maîtres, toile de brin et presqu'usés.

Sommes entrés dans une chambre d'hôtellerie, numerottée Saint-Pierre, dans laquelle s'y est trouvé deux lits garnis de leurs paillasses et matelas avec couvertes blanches, les courte-pointes, ciel et surciel sont d'une indienne de différentes façons; rideaux verts d'étoffe du païs, le tout presque usé; deux autres grands rideaux de la même couleur et étoffe, avec leurs tringles servant à fermer l'alcove ou sont placés les deux lits; il y a encore une armoire, au milieu d'iceux, fabriquée dans le mur, dans lequel il ne s'y est rien trouvé; une table à pieds de biche, couverte d'une toile cirée; six chaises de paille et trois en tapisserie, dont deux cassées; la ditte chambre est boisée à hauteur d'appuy et tapissée en papier peint; au-dessus d'icelle boiserie est un tableau à cadre doré représentant saint Sébastien et un autre, sur la cheminée, représentant saint Pierre.

De là avons été dans une autre chambre d'hôtellerie numérotée Saint-Benoit, laquelle est boisée à hauteur d'appui et tapissée en toile de coton fond bleu, y ayant au-dessus deux tableaux à cadres dorés avec un autre tableau sur la cheminée représentant un *Ecce homo*, une paire de chenets, une pêle et pincette, cinq chaises et un fauteuil garni de la même étoffe de la tapisserie, cinq autres chaises de paille, un bureau servant de table sur lequel est une cuvette avec un pot-à-eau et un ecritoire, un rideau de toile de coton à cadrille à la croisée avec sa tringle; dans l'alcolve est un lit garni de sa paillasse, deux matelats avec couverte blanche; la courte-pointe, ciel et surciel et tour de lit sont de ras vert, le tout fort usé.

De là nous sommes transportés dans l'office et y avons trouvé un vieux armoire dans lequel il y a six douzaines d'assiettes de fayance ordinaire, vingt-sept plats grands et petits, deux salierres, deux poivrières, deux pots-à-eau, quatre caraffes, une paire d'huiliers, cinq chandeliers d'étain assez grands, un cabaret en taule avec huit tasses à caffé et un sucrier, le tout en porcelaine.

Dans la cave à plain-pied du dit office s'y est trouvé une pièce de vin de Périgord avec une autre a demi, et une douzaine de fus vuides.

Dans le bucher à côté de la cour s'y est trouvé environ trois charretées de bois.

Et dans l'écurie à côté du portail d'entrée s'y est trouvé un cheval noir, et au-dessus de la ditte écurie environ six quintaux de foin, trois quintaux de paille avec un coffre dans lequel s'y est trouvé environ trois eminaux d'avoine, et dans les greniers a côté il ne s'y est trouvé aucune espèce de grains.

Dans une maison au-dessous du portail s'est trouvé dans le bas d'icelle une grande cuve cerclée en fert avec un grand chaudron, un poëlon, un fourneau en brique sur lequel est une chaudière, le tout en cuivre rouge avec un trépied de fer.

De là sommes montés au dortoir, et sur la sacristie est une grande chambre dans laquelle s'y est trouvé deux lits de domestiques sans rideaux.

Au bout du dit dortoir, à côté de l'église, il y a un horloge en fert garni de ses poids et cloches.

Dans une chambre servant de chartrier s'y est trouvé un bureau, un vieux coffre servant de dépôt, un grand armoire distribué en cinquante-six tiroirs dont seize sont sans papiers, en quarante où sont enfermés les titres et papiers établissant les revenus du dit monastère et bénéfices y attachés, dont l'inventaire s'est trouvé sur le dit bureau intitulé « Inventaire du chartrier de Saint-Pierre de Solignac » et commencé par la lettre A et finissant par lettre S.

A côté du dit armoire près de la croisée est une espèce de bibliothèque ou sont déposés les papiers, titres et terriers concernant les revenus de l'abbaye de Solignac, dont les dits sieurs religieux sont fermiers, lequels titres ils nous ont déclaré avoir fait transporter de l'ancien chartrier de l'abbaye dans celui du monastère ou nous sommes actuellement, attendu la ruine de la maison abbatiale dans le chartrier de laquelle ils etoient déposés ; la garde de tous lesquels titres et papiers est confiée à MM. les religieux qui s'en sont chargés pour les représenter à qui de droit.

Nous sommes transportés dans la bibliothèque, nous y avons trouvé les exodes complets et environ trente volumes in-folio contenant diverses éditions de la Sainte Bible, une partie des commentaires de dom Calmet sur la Sainte Bible et environ quinze volumes in-folio des paraphrases sur l'Ecriture sainte, la *Bibliothèque des Pères* contenant huit volumes in-folio, et les *Conciles* du père Labbe, in-folio ; environ cinquante volumes in-folio des œuvres des saints Pères, dont aucun ouvrage n'est complet, la *Vie de saint Martial* en deux volumes in-folio, une seconde *Bibliothèque des Pères* en un volume in-folio, et environ soixante volumes in-folio de différentes matières, l'*Histoire ecclésiastique* de M. Fleury, in-quarto, tous les *Mémoires* de M. Lenain de Tillemont pour servir de mémoire à l'histoire ecclésiastique, in-quarto ; l'*Histoire des empereurs,* par le

même, in-quarto, *Bibliothèque des prédicateurs*, dix volumes in-quarto, plusieurs volumes épars de la philosophie d'Aristote et d'autres ouvrages traittant des mêmes matières, environ cent volumes in-quarto d'ouvrages incohérens ; *l'Histoire ecclésiastique* de Noël Alexandre, vingt-deux volumes in-octavo, environ cent volumes classés parmi les bouquins, même format, l'*Histoire ecclésiastique* de Louis Racine, treize volumes in-douze, *Homélies sur les évangiles*, dix volumes in-douze et environ six cents volumes tant reliés que brochés du même format.

Dans laquelle chambre s'y est trouvé un moulin à cribler les grains, deux emineaux ferrés, l'un à la mesure de Solignac et l'autre à celle de Limoges, ainsi que deux quartes de la même mesure.

Dans la chambre commune qui est à côté de la ditte bibliothèque s'y est trouvé une grande table avec ses deux bancs, une chaire pour faire la classe et un grand trepied de fert, six chaises de paille avec un grand Christ en papier.

A main gauche en entrant dans le grand dortoir est un réveille enchassé dans une boëtte à pendule fermant à clef ; à côté du dit réveil est une lampe à reverberre, et en descendant l'escalier qui va au cloître il y a une rampe en fert.

Et attendu qu'il est sept heures de relevée, avons renvoyé la continuation du present inventaire à demain premier mai à huit heures du matin, à laquelle heure ces MM. demeurent avertis.

Ont signé : Fr. A. Vergne, prieur ; Fr. Maurin, Fr. P. Bonnefont, Fr. Boutineau, G.-J. Gerentet, procureur ; F. Blois, Fr. J.-F. Benoist, Fr. Beraud, sous-cellerier et dépositaire ; Fr. J.-B. Barny, Fr. G. Tardif, professeur ; F. Michel ; Rabureau, procureur ; Fr. Lapouraille ; Morelieras, maire ; Voisin, officier municipal, Rabureau, officier municipal ; Dufour, officier municipal et Demontout, secrétaire greffier.

Et advenant le dit jour premier mai mil sept cent quatre-vingt-dix, à huit heures du matin, nous maire, officiers municipaux et procureur-sindic accompagnés de notre susdit greffier, nous sommes transportés dans la ditte communauté et dans la salle de compagnie. MM. Dom Pierre Bonnefont, cellerier et Dom Jean-Baptiste Beraud, sous-cellerier, nous ont représenté tous les registres et comptes-regie de la presente année à partir du premier janvier dernier jusqu'à ce jour, lesquels nous avons arrêtés ; et pour former le résultat de leurs revenus et de l'époque de leur échéance ils nous ont représenté les baux qui les constatent et les titres qui les établissent, dont le premier est un concordat entre l'abbé et les religieux, en datte du 27 août 1615, pour lequel le dit S^r abbé doit

payer annuellement au monastère quatre cent-seize setiers froment, cent soixante setiers seigle, quatre-vingt-deux charges de vin en nature ou en argent et trois cent soixante-deux livres en argent.

Par ce traitté les prevotés et offices claustraux dont suivra le détail demeurent unis à la manse conventuelle. Les grains ci-dessus sont payables au vingt-deux d'octobre de chaque année, le vin à la Saint-Martin et l'argent au même terme. Les grains montent au fort leal des quatorze dernières années déduction faite des deux plus fortes et des deux plus faibles, scavoir :

Le froment à raison de sept livres quinze sols, trois mille deux cent vingt-quatre livres, cy.....	3.224 ll.	»	»
Le seigle à cinq livres quatre sols huit deniers le setier monte à neuf cent vingt-une livre deux sols, cy.....	921 ll.	2 s.	»
Le vin à onze livres deux sols un denier la charge, monte à neuf cent dix livres huit sols dix deniers, cy.....	910 ll.	8 s.	10 d.
Et l'argent pous trois cent soixante-deux livres.....	362 ll.	»	»

Terre de Nedde.

La terre de Nedde est affermée pour neuf années, par acte du 2 décembre 1781, moyennant le prix et somme de deux mille cent quarante livres, cy.....	2.140 ll.	»	»
Par le même bail, le prieuré de Nedde et de Sainte-Magdelaine de Vaux est affermé pour le même temps et moyennant la somme de quatre cent soixante livres, cy.....	460 ll.	»	»
Les payements de ces deux objets se fait par avance et en deux pactes egaux, dont le premier est echu depuis la Noël dernierre et le second echeirra à la St Jean-Baptiste prochaine.....	8.017 ll.	10 s.	10 d.

Monastère.

Le monastere lève par lui-même les dixmes des laines sur les parroisses de Solignac, du Vigen et de Ste-Hyllaire-Bonneval, evaluées, année commune, à deux cent cinquante livres.....	250 ll.	»	»

Petit couvent et offices claustraux.

Le monastere perçoit une rente constituée de cent cinquante livres au capital de 3,000 ll. echéant chaque année au 21 mars et duë par les Benedictins de Limoges.....	150 ll.	»	»
Item une rente constituée de sept cent quatre-vingt livres duë par le College de la même ville au capital de 20,000 ll. echéant chaque année au 13 septembre, cy.....	780 ll.	»	»
Item une rente obituaire de dix-huit livres duë par Me Deventaux, echéant au 30 mars, cy.....	18 ll.	»	»
Item autre rente obituaire de huit livres huit sols duë sur le village de Farges, paroisse du Vigen, echéant au 17 aoust, cy.	8 ll.	8 s.	»

Prieur claustral et autres offices.

Suivant le relevé des livres, il est dû au prieur claustral et autres offices la quantité de trente-neuf setiers froment de rente annuelle, evalués comme de l'autre part; montent à trois cent deux livres cinq sols, cy.....	302 ll.	5 s	»
Plus quinze setiers seigle, évalués comme dessus, produisent soixante-dix-huit livres dix sols.....	78 ll.	10 s.	»
Plus soixante-six emineaux d'avoine, evalués à trente sols l'eminal, vu les différentes mesures, montent à quatre-vingt-dix-neuf livres.....	99 ll.	»	»
Plus en deniers de cens et rentes la somme de vingt-quatre livres onze sols, cy	24 ll.	11 s.	»

Prévôté de Chomeille.

Par acte du 13 fevrier 1788, cette prévôté a été affermée pour neuf années, qui ont commencé leurs cours le vingt-neuf mars 1790, pour la somme de six cent livres payables à la Toussaint de la ditte année, cy.....	600 ll.	»	»

Prévôté de Perpezac-le-Blanc.

Par acte du 24 janvier 1788, cette prévôté a été affermée pour neuf années, qui ont pris cours à la St Jean 1789, moyennant la somme de cinq cent cinquante livres payables en deux pactes, le 1er à la Noël et le 2e à la St-Jean de la même année.....	550 ll.	»	»
Autre bail pour neuf années des dixmes de St-Ciprien, qui ont pris cours depuis le 20 juin 1789, moyennant cinquante livres payables en un seul pacte à la Noël de la dite année, cy.....	50 ll.	»	»
Autre bail à ferme de la prévôté de Linars pour neuf années, qui ont pris cours à la St-Jean 1789, moyennant la somme de cent dix livres par an, payable en un seul pacte à la St-Jean, cy.....	110 ll.	»	»
Autre bail du prieuré de St-Pardoux de Sussac pour neuf années, à commencer à la St-Jean derniere, pour la somme de trois cent livres payables en deux pactes, le premier à la St-Jean et le second à la Noël de la même année, cy.....	300 ll.	»	»
Autre bail de la prévôté de Brivezac pour neuf années, qui commenceront d'avoir cours le 24 juin prochain, moyennant la somme de trois mille huit cent livres. De plus il s'est trouvé dans le dit bail un billet de douze cent livres qui augmente la ditte ferme. Le tout payable à la St-Jean de la même année, cy..... ...	3.000 ll.	»	»
Autre de Chauffour, demembrement de Brivezac, pour neuf années qui prendront cours à la St-Jean prochaine, moyennant la somme de seize cent livres payables à la St-Jean 1791, cy.....	1.600 ll.	»	»
Autre bail de la prévôté de Faye et Arthaud, pour neuf années, moyennant huit			

cent livres payables en deux pactes, dont le premier est echu à la St-Jean et l'autre à Noël de l'année dernière. Le dit bail en datte du 10 janvier 1788, cy.....	800 ll.	»	»
Autre de la prévôté de Ste-Croix de Pierrebuffière du 20 octobre dernier 1789 pour neuf années, commençant leur cours à la St-Jean prochaine, moyennant la somme de sept cent dix livres payées d'avance, cy	710 ll.	»	»
Autre du revenu de la prévôté de St-Trie et Genis, du 8 avril 1782, pour neuf années, moyennant cent livres, payables en seul pacte, cy.....	100 ll.	»	»
Bail des dixmes de Preynard, en datte du 22 may 1786, pour neuf années qui ont pris cours la même année, moyennant quarante huit livres payables en un seul pacte à la Noël même année, cy.....	48 ll.	»	»
Autre bail du revenu du pré Chateau pour sept années, en datte du 26 février 1788, moyennant deux cent quarante livres payables en un seul pacte à la Noël d'après, cy	240 ll.	»	»
Autre bail des prés Chambrier et pré Long pour cinq années en datte du 26 décembre 1785, qui ont pris cours le premier mars suivant, moyennant cent soixante livres en un seul pacte à la Noël, cy.....	160 ll.	»	»
Le dit monastère jouit à sa main trois jardins qui peuvent produire annuellement cent cinquante livres, cy.....	150 ll.	»	»
Il jouit encore de deux petits bois taillis avec un terrain inculte au milieu, du produit de quarante-huit livres, cy.....	48 ll.	»	»
Item jouit encore d'une prairie joignant la rivière de Briance du revenu de cinq cent livres, cy.....	500 ll.	»	»
Item pour droit de pêche, évalué à cinquante livres par année, cy.....	50 ll.	»	»

Le même monastere jouit d'un domaine appellé la Chapelle-Audoly, dont le revenu annuel s'eleve chaque année, toutes les charges déduites, y compris le revenu du chetail, quatre cent quatre-vingt livres...	480 ll.	»	»
Enfin, il retire du chetail de la metairie de Brellé, appartenante à M. l'abbé, la somme de cent livres, cy.....	100 ll.	»	»
TOTAL.....	21.324 ll.	4 s.	10 d.

Suivant les articles ci-dessus et des autres parts, le revenu du dit monastère se trouve monter à la somme ci-dessus de vingt-un mille trois cent vingt-quatre livres quatre sols dix deniers.

Etat des dettes actives et passives que MM. les officiers dénommés de l'autre part nous ont déclaré être duës.

Il est dû au dit monastere, pour arrerages de 1789, trois cent livres.....	300 ll.	»	»
Dû par M. Desiles, leur fermier, onze cent livres douze sols, ci.....	1.100 ll.	12 s.	»
Le fermier de Brivezac reste devoir pour final de sa derniere ferme seize cent livres, cy.....	1.600 ll.	»	»
Plus pour droits de cens qui perçus à la rigueur montent à la somme de cent soixante-dix-huit livres, cy.....	178 ll.	»	»
Plus pour un billet de cent livres.....	100 ll.	»	»
Plus à eux dûs par MM. les Benedictins de Limoges pour deux années d'arrerages d'une rente constituée, trois cent livres, cy.....	300 ll.	»	»
TOTAL.....	3.578 ll.	12 s.	»

Suivant le montant ci-contre les dettes actives de la ditte communauté montent à trois mille cinq cent soixante-dix-huit livres douze sols, mais on ne peut garentir les non-valeurs et les avances à eux faittes par les dits fermiers.

De plus les dits officiers nous ont déclaré que les dettes passives vont nous parroître un peu fortes, mais considerant que la ditte communauté, qui pour l'ordinaire n'étoit composée que de cinq ou six religieux, l'est actuellement de quinze, y compris un des religieux qui est à Lyon et auquel on donne chaque année huit cent

livres de pension, et sept autres, y compris le professeur, qui y sont depuis deux ans et qui ne devoient y rester tout au plus que huit mois ; c'est pourquoy ils disent qu'ils ont été obligés de retarder leur payement des dettes ci-après :

Premièrement, nous ont declaré, d'après les etats et les arretés, qu'il est dû à M. Guineau Dupré, leur avocat, pour ses honoraires, soixante-douze livres, cy..... 72 ll. » »

A M. Bonin, leur medecin, pour les soins, neuf cent trente-six livres, cy..... 936 ll. » »

A M. Fournier, chirurgien à Limoges, quatre-vingt-seize livres, cy..... 96 ll. » »

A Madame de Ligoure, pour six abbaux de bois de campagne, trois cent quatre-vingt-seize livres, cy..... 396 ll. » »

Au gardien des Cordeliers Delyau, pour la pension de Dom David, quatre cent livres, cy..... 400 li. » »

A M. Petiniaud cadet, marchand à Limoges, mille quatre-vingt livres un sol sept deniers, cy..... 1.080 ll. 1 s. 7 d.

A M. Martin Lagrave, négotiant à Limoges, la somme de trois mille trois cent vingt livres treize sols six deniers, sur laquelle est comprise celle des trois cent livres pour intérêt qu'il demande de celle de douze cent livres portée par un billet à lui fait en 1785. Le tout pour marchandises par lui fournies, cy..... 3.320 ll. 13 s. 6 d.

A M. Guibert, aussy marchand, pour marchandise par luy fournie, trois mille trois cent quatorze livres seize sols six deniers, cy..... 3.314 ll. 16 s. 6 d.

A M. Lagorce, marchand cirier, pour fournitures, quarante-huit livres un sol, cy..... 48 ll. 1 s. »

A M. Leonard Martin, cent neuf livres deux sols six deniers, cy..... 109 ll. 2 s. 6 d.

A la bouchere, cinq cent cinquante-deux livres, cy..... 552 ll. » »

Au boulanger, sans y comprendre la consommation depuis le six du present mois

jusqu'à ce jour, deux cent onze livres dix-huit sols neuf deniers, cy.....	211 ll.	18 s.	9 d.
A Rossignol, leur cordonnier, cent trente-quatre livres, cy.....	134 ll.	»	»
Au même commissionnaire et blanchisseur, cent huit livres trois sols deux deniers, cy.....	108 ll.	3 s.	2 d.
Au serrurier, trente-une livres, cy.....	31 ll.	»	»
Au barbier, cinquante-quatre livres, cy.	54 ll.	»	»
A Mandavy, leur tailleur, soixante-seize livres onze sols, cy.....	76 ll.	11 s.	»
Au Sr Meytadier, tailleur à Limoges, soixante-quinze livres dix sols, cy.....	75 ll.	10 s.	»
A Seroude, chaudronnier, quarante-deux livres, cy.....	42 ll.	»	»
TOTAL.....	11.057 ll.	19 s.	»

Plus la dite communauté doit pour reste de décime de 1789, six cent quatre-vingt-douze livres.

Plus pour les six derniers mois de 1789, des recoltes du Vigen et de Solignac, quatre cent trente-six livres onze sols. Ce qui fait en tout douze mille cent quatre-vingt-six livres dix sols.

Suivant les articles de l'autre part les dettes passives se trouvent monter à la somme de onze mille cinquante-sept livres dix-neuf sols.

Et attendu qu'il est midi avons renvoyé la continuation du present inventaire à deux heures de relevée, à laquelle ces MM. demeurent avertis.

Ont signé : Fr. A. VERGNE, prieur; Fr. MAURIN, Fr. P. BONNEFONT, Fr. BOUTINEAU, G. J. GERENTET, procureur; F. BLOIS, Fr. J. F. BENOIST, Fr. BERAUD, sous-cellerier et dépositaire; Fr. J.-B. BARNY, Fr. G. TARDIF, professeur; F. MICHEL; RABUREAU, procureur, Fr. LAPOURAILLE; MORELIERAS, maire; VOISIN, officier municipal, RABUREAU, officier municipal; DUFOUR, officier municipal et DEMONTOUT, secrétaire greffier.

Et advenant le dit jour premier mai mil sept cent quatre-vingt-dix à deux heures de relevée, nous maire, officiers municipaux et procureur-sindic, accompagnés de notre susdit greffier, nous sommes transportés dans la dite communauté et dans la salle de compagnie auxfins de procéder au susdit inventaire.

Les dits srs religieux nous ont déclaré de faire mention dans notre dit procès-verbal que le revenu de l'abbaye, dont est titulaire

M. de Foucaud, grand vicaire d'Arles, leur est affermé moyennant le prix et somme de six mille cinq cent livres annuellement payables en deux termes égaux, toutes charges deduittes; que dans cette ferme, qui est totalement distincte et séparée des revenus du dit monastère, ils doivent être considérés comme des fermiers etrangers et qu'au terme du decret de l'Assemblée nationale, ils sont autorisés à continuer la jouissance de l'effect de leur bail en par eux versant dans la caisse de la municipalité ce qui pourra revenir à M. l'abbé et acquittant les autres charges par le bail; que la garantie qu'ils doivent au dit seigneur abbé ne pouvant porter que sur le payement du prix du bail et des charges pour lesquelles le temporel de la communauté est affecté, se trouve parfaitement remplacé par le privilège de l'hypothèque sur leurs pensions; que quand même les sieurs religieux viendroient à se séparer ils faudroient (?) spécialement l'un deux de pouvoir exercer l'effect du bail et obligeroient solidairement leurs pensions pour les suretés tant de l'abbaye que de la nation.

Fait, clos et arrêté le resultat des revenus, époque de leur echéance, dettes actives, passives et description sommaire du mobilier en presence de tous les susdits religieux, à la charge et garde desquels nous avons laissé les dits objets, titres et papiers tant de la maison que de l'abbaye, les jours, mois et an susdits, et avons signé avec les dits religieux : Fr. A. Vergne, prieur; Fr. Maurin, Fr. P. Bonnefont, Fr. Boutineau, G. J. Gerentet, procureur; F. Blois, Fr. J. F. Benoist, Fr. Beraud, sous-cellerier et dépositaire; Fr J.-B. Barny, Fr. G. Tardif, professeur; F. Michel, Fr. P. P. Cornet, Rabureau, procureur; Fr. Lapouraille, Morelieras, maire; Voisin, officier municipal; Rabureau, officier municipal; Dufour, officier municipal et Demontout, secrétaire général.

D'après la lecture de l'article cinquième, où il est dit que les officiers municipaux dresseront un état des religieux profès de chaque maison avec leurs noms, leur age et les places qu'ils occupent, que les mêmes officiers recevront la déclaration de ceux qui voudront s'expliquer sur leur intention de sortir des maisons de leur ordre, ou d'y rester, se sont présentés successivement :

Dom Antoine Vergne, prieur et professeur de philosophie et théologie pendant l'espace de seize ans, agé de quarante-trois ans, profès de l'abbaye de Saint-Augustin de Limoges, le 27 avril 1768, lequel a déclaré que le choix qui lui étoit donné par les representans de la nation, de demeurer ou sortir de son cloitre, demandant les plus serieuses reflexions et comme de ce choix depend le bonheur ou le malheur de sa vie, il se reserve le droit de s'expliquer dans un temps plus opportun, d'après que les decrets à venir sur le

sort des religieux, tant de ceux qui se decideront à demeurer ou a sortir de leurs maisons, lui seront parfaitement connus. Et a signé : Fr. A. VERGNE, prieur.

A comparu dom Antoine Maurin, natif du Pont-en-Perrat en Forest, agé de quarante ans, profès de Saint-Allyre de Clermont, au mois de janvier 1775, souprieur de ce monastère, prieur titulaire du benefice de Bresvie (Bas-Poitou), et aumonier de la garde nationale de la ville de Juillac (Bas-Limousin); lequel a declaré vouloir se conformer au decret de l'Assemblée nationale qui lui permet de sortir de son cloître, se reservant cependant de n'en sortir que lorsque le traitement qui lui a été accordé par nos seigneurs de la respectable assemblée lui seroit parfaitement connu, assuré et payé partout ou il sera pendant sa vie durant. Et a signé : F. MAURIN, souprieur de Bresvie et aumonier de la garde nationale.

A comparu dom Pierre Voisin, senieur et infirme depuis cinq ans, agé de soixante-quatre ans, a declaré qu'il préferoit se retirer chez ses parents si toutefois la maison de Solignac n'est pas du nombre de celles qui seront conservées. Et a signé : F. VOISIN.

A comparu dom Pierre Bonnefont, cellerier et professeur dans deux collèges de la congrégation pendant l'espace de neuf ans, agé de quarante-trois ans, profés de l'abbaye de Saint-Allyre, le 22 février 1766, lequel a declaré qu'il feroit bien volontiers le sacrifice de son etat si par sa sortie il peut contribuer au bien général, mais qu'il supplie nos seigneurs les representans d'avoir en considération que pour sa tranquillité il desireroit au prealable être rassuré sur l'engagement de ses vœux et son sort futur. Et a signé : Fr. P. BONNEFONT, cellerier et professeur.

A comparu dom François Boutineau, ex-prieur, prieur titulaire du prieuré simple et regulier de Sainte-Magdelaine de Chambon, diocèse de Bourges et predicateur, âgé de soixante-quatre ans; lequel a signé : Fr. François BOUTINEAU.

A comparu dom Guy Joseph Gerentet, prêtre profés, et religieux benedictin de la congregation de Saint-Maur, ordre de saint Benoit, prieur titulaire du prieuré simple et régulier de Saint-Aubin de Chambelay dépendant de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, susdite congrégation et ordre, procureur de l'abbaye royale de Solignac, agé de quarante-cinq ans, a déclaré qu'il ne peut et ne doit se decider que lorsqu'il aura plainement connoissance des decrets qui ont été ou qui seront decrettés par nos seigneurs de l'assemblée des Etats generaux et sanctionnés par le roi. Et a signé : Fr. Gui-Joseph GERENTET, procureur.

A comparu dom Jean-Baptiste Beraud, natif de Saint-Paulien, près le Puy-en-Velay, âgé de quarante-un an cinq mois et treize

jours, prêtre profés de Saint-Alyre de Clermont au mois de juillet 1774, sous-cellerier et dépositaire de ce monastère et aumonier de la garde nationale du Vigen, a declaré vouloir profiter de la liberté que lui donnent les decrets de l'Assemblée nationale, se reservant cependant de ne sortir de son cloître que lorsque la pension promise aux religieux rentés lui sera bien assurée pour le restant de ses jours et exactement payée dans quelque lieu que ce soit du royaume ou il voudra fixer sa résidence. Et a signé : Fr. J.-B. Beraud, sous-cellerier et depositaire.

A comparu dom Guillaume Tardif, âgé de trente ans et professeur de théologie depuis quatre ans, qui a déclaré qu'il étoit de la prudence de suspendre son option jusqu'à ce qu'il aye connoissance de tous les decrets que l'Assemblée nationale doit encore porter sur le sort des reguliers rentés. Et a signé Fr. G. Tardif, professeur de théologie.

A comparu dom Jean-Baptiste Barny, religieux prêtre, âgé de vingt-cinq ans, qui a declaré ne devoir sortir de son cloître sans au prealable connoître le genre d'utilité auquel la nation le destine. Et a signé Fr. J.-B. Barny, secretaire.

A comparu dom François Felix Michel, prêtre religieux benedictin, profés de la Chaizedieu, âgé de vingt-six ans, qui a declaré que, comme le choix qu'il avoit de rester ou de sortir de son cloître decideroit le bonheur ou le malheur de sa vie, il ne pouvoit opter qu'il n'eut auparavant connoissance des derniers decrets qui concerneront l'état religieux. Et a signé F. Michel.

A comparu dom Leonard Blois, religieux prêtre, âgé de vingt-cinq ans trois mois dix jours et a declaré ne vouloir s'expliquer. Et a signé F. Leonard Blois, sacristain.

A comparu dom Pierre-Paul Cornet, religieux prêtre de la congrégation de Saint-Maur, âgé de vingt-sept ans, aumonier de la garde nationale de cette ville, qui a repondu ne pouvoir s'expliquer jusqu'à ce qu'il auroit une pleine connoissance de tous les decrets qui concerneront les religieux rentés. Et a signé Fr. P. P. Cornet.

A comparu dom Jean François Benoist, religieux prêtre, profés de la Chaisedieu, agé de vingt-quatre ans deux mois, qui a repondu qu'il ne se decideroit que lorsqu'il auroit connoissance de tous les decrets qui concerneront l'etat des religieux rentés. Et a signé Fr. J.-F. Benoist.

A comparu dom Gui Lapouraille, religieux benedictin, prêtre, agé de vingt-cinq ans revolus, qui a declaré ne pouvoir s'expliquer jusqu'à ce qu'il connoisse les derniers decrets que l'Assemblée nationale portera concernant les reguliers. Et a signé Fr. Lapouraille.

Nous, maire et officiers municipaux susdits, declarons que les declarations ci-dessus sont été faites en notre presence.

Et pour ce qui est de la maison où habitent les susdits religieux, il est très facile d'y en loger vingt, attendu qu'elle est composée, scavoir : dans le haut d'un vaste dortoir où il y a dix-huit chambres, logeables et dans le bas neuf, sans y comprendre deux belles sales ou vaste réfectoire et plusieurs autres appartemens qui sont très propres à faire des logements.

Fait les susdits jour, mois et an que dessus. Ont signé : MORELIERAS, maire ; VOISIN, officier municipal ; DUFOUR, officier municipal ; RABUREAU, m. ; RABUREAU, procureur-sindic de la commune ; DEMONTOUT, secrétaire-greffier, pris d'office.

BIBLIOTHÈQUE

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DU LIMOUSIN

II

CATALOGUE DES OUVRAGES IMPRIMÉS ANTÉRIEURS AU XIXe SIÈCLE

Suite (1)

25. — Martialis Monerii Lemovicis epigrammata. — *Burdigalae, apud Simonem Millangium,* 1573.

Suivi des *Elegiae* et des *Odae*. Ce volume, petit in-12, n'a point de pagination et est dérelié. En outre le premier feuillet manque.

La dédicace des épigrammes est datée ainsi : *Burdigalae 4 calend. mart. MDLXXIII.* Il y a dans ce volume plusieurs personnages limousins nommés : Jean de Maledent (*ter*), J. Beaubreuil (*ter*), Andr. Expertius Chalucensis (*bis*), M. Ant. Muret (*bis*), J.-B. de l'Age-Bâton, S. Culturius Lagardius Lemovicum prœses, d'Alesme, Mich. Martin, consil. Lemovic., C. Cousages, And. Tiraqueau, de Prohet, J. Dorat (*bis*), de Nesmond, Mar. Caius Lemovix, R. Lestonac.

Le livre des *Elegies* est dédié à *Clarissimo viro Io. Maludano, consiliario regis in senatu Burdigal.* Il y a aussi dans le livre des *Epigrammes* une pièce sur un débordement de la Vienne : *De Viennae fluvii repentino incremento*, et une autre sur la fontaine d'Aigoulène : *Ad Egolonem fontem ne Corinnae intuenti suam faciem reddat cujus confidentia pejùs sæviat.*

Don de M. J.-B. Champeval, géographe, 1889.

26. — ΙΣΟΚΡΑΤΟΥΣ ΑΠΑΝΤΑ. Isocratis scripta quae quidem nunc extant omnia graecolatina postremo recognita, Hieronymo Wolfio Oetingensi interprete cum rerum et verborum accurato indice. (Marque.) — *Cum cœs. majest. gratia et privilegio ad annos*

(1) Voyez le *Bulletin de la Société*, t. XXXVI ; p. 219 et suiv.

VI. Basileae ex officina Oporiniana, 1582. Petit in-8° de 1121 pages, plus 30 feuillets non chiffrés pour l'*Index rerum et verborum.*

Sur le dernier feuillet on lit : *Basileae ex officina Oporiniana anno salutis humanae MDLXXXII, mense martio.*
Don de M. Jules Tixier, architecte, 1890.

27. — M. Antonii Mureti I. C. et civis R. Orationes XXIII, Earum index statim post prœfationem continetur. Ejusdem interpretatio quincti libri Ethicorum Aristotelis ad Nicomachum. Ejusdem hymni sacri et alia quœdam poemalia. (Marque.) — *Venetiis, apud Joan. Alberti,* 1586, in-12 de 320 + 56 + 37 pages + 7 feuillets non chiffrés à divers endroits.

Sur le feuillet de garde de la fin, ces mots à la main : *Doctoris Alphonsi Pajoli hic liber est.* — D. Alosii Nicolai, episcopi F... 1591.
Don de M. A. Bertolotti, archiviste de l'Etat, à Mantoue, 1889.

28. — Mémoires touchant les ambassadeurs et les ministres publics, par L. N. P. (Marque.) — *A Cologne, chez Pierre du Marteau, MDCLXXVI.* Petit in-16 de 600 pages.

Sur le feuillet de tête, ces mots à la main : *Ex libris Petri Juge, rectoris Sti Petri Lemovicensis.*
Don de M. Alfred Leroux, archiviste, 1890.

29. — Mercure galant, année 1678, in-16 de 364 + 6 pages non chiffrées.

Le feuillet de tête manque.

30. — Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ latinitatis, auctore C. du Fresne du Cange.

Tomes II et III de l'édition de 1678 ; tome III de l'édition des Bénédictins, in-folios.
Don de M. A. Leroux, 1890.

31. — Ordonnances synodales du diocèse de Limoges, revues et imprimées de nouveau par l'ordre de Mgr... Carbonnel de Canisy, évêque de Limoges. — *A Limoges, chez Pierre Barbou,* 1703, in-16 de x + 266 + 20 pages.

Les vingt dernières pages contiennnent une ordonnance touchant les ecclésiastiques qui boivent ou qui mangent dans les cabarets (de 1709), une ordonnance pour faire signer le formulaire (de 1710), et une ordonnance pour défendre aux prêtres d'avoir des servantes (de 1711).

32. — Décret du S. Père Clément XI sur les cérémonies de la Chine (Autre titre venant après la préface) : Acta causae rituum seu ceremoniarum Sinensium..... *Juxta exemplar Romae ex typographia reverendae camerae apostolicae* [1710 ?].

Sur le feuillet de tête, ces mots à la main : *Ex libris Petri Juge, presbiteri, rectoris Sti Petri Lemovicensis.*
Don de M. A. Leroux, 1890.

33. — Instruction sommaire pour la confrérie de l'amende honorable au très saint sacrement de l'autel érigée à perpétuité dans l'église des Pères Augustins de la ville de Limoges. — *A Limoges, chez Pierre Chapoulaud,* s. date, in-16 de 52 pages.

L'autorisation épiscopale porte la date du 31 décembre 1710.

34. — Statuts de la confrérie des Pénitents de la Miséricorde, couleur feuille-morte, de la ville de Limoges, érigée sous l'invocation de sainte Marie Magdelaine, dans l'église paroissiale de St-Martial de Montjovis, en l'année 1615, et confirmée par la bulle de Notre Saint Père le pape Paul V, le 13 septembre 1619.

C'est là un titre de départ. Le feuillet de tête manque, en sorte que le lieu et la date d'impression resteraient incertains si l'on ne trouvait à la page 405 l'indication suivante : « Permis d'imprimer à Limoges, ce 30 décembre 1750... »

35. — Dictionnaire portatif des conciles, contenant une somme de tous les conciles généraux, nationaux, provinciaux et particuliers, le sujet de leur tenue, leurs décisions sur le dogme ou la discipline et les erreurs qu'ils ont condamnées..... — *A Paris, chez la veuve Didot,* MDCCLVIII, in-8° de XXXVI-762 pages, plus un feuillet non chiffré à la fin.

Don de M. Alfred Leroux, 1890.

36. — Fac-similé des deux inscriptions mises dans la première pierre des fondements de l'évêché de Limoges en 1766.

Placard sans nom d'imprimeur. Titre manuscrit dans le bas de la pièce, de la main de M. l'Epine, dont le nom est d'ailleurs inscrit sur un coin.

37. — Coutume de Normandie augmentée d'une instruction sur la marche de la procédure civile et criminelle. (Marque.) — *A Bayeux, chez la veuve Briard, imprimeur-libraire, rue Saint-Jean.* — *A Caen, chez P. Chalopin, imprimeur-libraire, rue Froide-Rue,* MDCCLXXVI, in-16 de 269 + LXXVI + XL + LXXXV + 11 pages.

Don de M. A. Leroux, 1890.

38. — Mémoire à consulter et consultation pour l'abbé général de Grandmont au sujet de la suppression de son abbaye et de son union au siège épiscopal de Limoges. (Marque.) — *A Paris, chez P.-G. Simon, imprimeur du Parlement, rue Mignon-Saint-André-des-Arts.* MDCCLXXIII, gr. in-8° de 43 + 28 pages.

Les 28 dernières pages sont remplies par les pièces justificatives.
Don de M. Rouard de Card, professeur à la Faculté de droit de Toulouse, 1891.

39. — Arrest de nosseigneurs les commissaires généraux du Conseil, députés pour les affaires ecclésiastiques, qui déclare n'y avoir abus dans la bulle de cour de Rome en datte des ides d'août 1772 portant suppression de l'abbaye de Grandmont et réunion d'icelle à l'évêché de Limoges.... du 17 novembre 1778. — Brochure gr. in-8° de 12 pages, sans date ni nom d'imprimeur.

Don de M. Rouard de Card, 1891.

40. — Recueil de requêtes et arrêts concernant la suppression de l'abbaye de Grandmont, 1779. — Brochure grand in-8° de 11 pages, sans date ni nom d'imprimeur.

Don de M. Rouard de Card, 1891.

41. — Sentence prononcée le 19 septembre 1780, contre divers curés, syndics et seigneurs de la Basse-Marche, par les commissaires généraux du Conseil, députés par Sa Majesté pour connaître des affaires ecclésiastiques et statuer définitivement et en dernier ressort sur les appels comme d'abus interjettés de la bulle de cour de Rome portant suppression et union de l'abbaye de Grandmont à l'évêché de Limoges. — *A Paris, chez P.-G. Simon, imprimeur du Parlement*, 1780, gr. in-8° de 7 pages, sans titre.

Don de M. Rouard de Card, 1891.

42. — Positions de thèses : *de Nuptiis* et *de Electione*, présentées par Jean-Marie-Nicolas-Bernard Nouhaud, *vicarius nec non sacrarii custos ecclesiæ Lemovicensis*, le 3 août 1781, à la Faculté de droit de Poitiers pour obtenir le grade de licencié. — *Pictavii, typis Michaelis Vincentii Chevrier, academiæ typographi, via Præfecturæ*
Dédicace : *Vobis amplissimis orphanorum patronis, vobis, vobis, etiam munificentissimis etiam prædilectissimis qui tam benigne, tam late, large et effuse teneram totamque sustinuistis juventam.*

Placard format grand-aigle. La partie supérieure du passe-partout repré-

sente l'entrée de Jésus à Jérusalem ; la partie inférieure représente quatre personnages symboliques qui encadrent le texte.

Don de M....(?)

43. — Catéchisme ou Instruction de la Doctrine chrétienne. Nouvelle édition revue, corrigée et augmentée par l'ordre de Mgr d'Argentré, évêque de Limoges, pour l'usage de son diocèse. — *A Limoges, chez François Dalesme*, s. date, in-16 de 202 + 10 pages.

L'autorisation épiscopale porte la date du 7 mars 1786.

44. — Catéchisme ou Instruction de la Doctrine chrétienne, imprimé par l'ordre de Louis-Charles du Plessis d'Argentré, évêque de Limoges, pour l'usage de son diocèse. — *A Limoges et se trouve à Brive, chez F. Bourdeaux*, s. date, in-16 de 173 + VI pages.

45. — Calendrier ecclésiastique et civil du Limousin. — *A Limoges, chez Léonard Barbou,* 3 vol. in-18. Années 1786, 1787 et 1789.

46. — Cahier de l'ordre de la noblesse des sénéchaussées de Limoges et Saint-Yrieix dans le Haut-Limousin, pour être porté par ses députés au roi dans les Etats généraux qu'il a convoqués à Versailles pour le 27 août 1789. — (Au bas du dernier feuillet) *A Limoges, de l'imprimerie de L. Barbou, imprimeur du Roi* [1789]. Plaquette grand in-8° de 26 pages.

47. — Offices à l'usage de Messieurs le Pénitents blancs de la ville de Limoges. — *A Limoges, chez Jacques Farne*, 1789, in-16 de 384 pages.

48. — Le Nouveau Testament de Notre-Seigneur Jésus-Christ, traduit... par le R. P. Denis Amelotte, prêtre de l'Oratoire... — *A Limoges, chez Léonard Barbou,* MDCCXCIII, 1 vol. in-12 de 573 + 8 pages.

49. — Calendrier français pour l'an huitième de la République française. — *Bordeaux,* sans nom d'imprimerie et sans date, in-16 de 36 pages.

Ce calendrier indique les foires de la Haute-Vienne ainsi que les heures d'arrivée et de départ des courriers au bureau de Limoges. Par contre, les foires de la Gironde, de la Charente et de la Charente-Inférieure, annoncées dans le sous-titre, ne s'y trouvent pas.

II *bis*.

CATALOGUE DES LIVRES LITURGIQUES.

Breviarium Lemovicense ..... Benjamin de l'Isle du Gast episcopi Lemovicensis auctoritate ac venerabilis capituli Lemovicensis consensu editum. Pars verna. — *Lemovicis, apud viduam Joannis Barbou,* MDCCXXXVI, 3 vol. in-12.

La *Pars hiemalis* manque.

Breviarium Lemovicense..... Ludovici Caroli du Plessis d'Argentré episcopi Lemovicensis autoritate ac venerabilis ejusdem ecclesiæ capituli consensu editum. — *Lemovicis, apud Franciscum Dalesme,* MDCCLXXXIII, 4 vol. in-12.

Epitome Antiphonarii Lemovicensis .... Joannis Ægidii du Coetlosquet episcopi Lemovicensis auctoritate ac de venerabilis capituli consensu edita; deinde, promovente .... Ludovico Carolo Duplessis d'Argentré Lemovicensi itidem episcopo, secundo edita. — *Lemovicis, apud Franciscum Dalesme,* MDCCLXXI, 1 vol. in-8°, de 664 + CLIX pages.

Graduale Lemovicense ..... Ludovici Caroli du Plessis d'Argentré episcopi Lemovicensis auctoritate ac de venerabilis capituli consensu editum. — *Lemovicis, apud Franciscum Dalesme,* MCCLXXXIII, 1 vol. in-8°, de 543 + CLX + XLVIII pages.

Graduale Lemovicense ..... Joannis Ægidii du Cœtlosquet episcopi Lemovicensis auctoritate ac de venerabilis capituli consensu editum. — *Lemovicis, apud J.-B. Dalesme,* MDCCXLIV, 1 vol. in-8°, de 487 + CXLIV pages.

Heures à l'usage du diocèse de Limoges, imprimées par ordre de Mgr ..... d'Argentré, évêque de Limoges. — *A Limoges, chez J.-B. Dalesme,* MDCCCV, 1 vol. in-12, de 202 pages.

L'autorisation épiscopale porte la date du 1er juin 1783.

Manuel du diocèse de Limoges, imprimé par ordre de Mgr .. .. d'Argentré, évêque de Limoges. — *A Limoges, chez François Dalesme,* MDCCLXXIII, 1 vol. in-16, de IV + 160 + 40 + 3 pages.

Les quarante pages de la fin contiennent la manière d'administrer le baptême aux enfants, imprimée par ordre de Mgr ..... d'Argentré, évêque de Limoges. — *A Limoges, chez François Dalesme,* MDCCLXXIX. Les trois dernières pages contiennent un Avis important signé Prosper, évêque de Limoges, 13 novembre 1826, et suivi de formules liturgiques,

Missale Lemovicense ..... Benjamini de l'Isle du Gast episcopi Lemovicensis autoritate ac venerabilis ejusdem ecclesiæ capituli consensu editum. — *Lemovicis, apud viduam Joannis Barbou*. MDCCXXXVIII, 1 vol. in-folio de XVIII + 600 + CXXVIII + 4 pages.

Octavæ sancti Aredii abbatis et sancti Juliani martyris, ad usum capituli Sancti-Aredii et de consensu ejusdem capituli et approbatione superiorum. — *Lemovicis, ex typographia Martini Dessables*, MDCLXXV, in-8° de 52 pages.

Ordo divini officii recitandi. — *Limoges, 1753-1869*, 28 vol. in-12.

Un seul est antérieur au XIXe siècle.

Ordre du chant pour les processions que fait le chapitre de l'église cathédrale de Limoges, le jour de Saint-Marc, les trois jours de rogations etc., imprimé avec permission de Mgr Marie-Jean-Philippe Du Bourg, évêque de Limoges. — *A Limoges, chez J.-B. Dalesme*, 1809, in 8°, de 58 pages.

Processional de Limoges, publié par l'autorité de Mgr ..... du Coetlosquet, évêque de Limoges, du consentement du vénérable chapitre. — *A Limoges, chez J.-B. Dalesme*, MDCCXLIII, 1 vol. in-8° de 454 + 12 pages.

Processionnal de Limoges ..... contenant ce qui regarde non seulement les processions, la visite episcopale et le synode, mais aussi l'office et les différentes messes des morts et des enterremens. — *A Limoges, chez Barbou*, MDCCCXXXII, 1 vol. in-8°, de 464 pages.

Processionnal de Limoges ..... contenant l'office et les différentes messes des morts et des enterrements. — *A Limoges chez Barbou*, MDCCCXXXII, 1 vol. in 8°, de 131 pages.

Rituel du diocèse de Limoges, publié par l'autorité de Mgr Louis-Charles du Plessis d'Argentré, évêque de Limoges. — *A Limoges, chez François Dalesme*, MDCCLXXIV, 1 vol. in-8° de 316 + 179 pages.

Rituale seu Manuale Lemovicense, auctoritate ..... Francisci de Carbonnel de Canisy episcopi Lemovicensis recognitum ac denuo editum. — *Lemovicis, apud Petrum Barbou*, MDCXCVIII, 1 vol. in-12 de 234 + 8 pages.

Rubricæ generales breviarii et missalis Lemovicensis ..... ex auctoritate ..... Joannis Ægidii du Coetlosquet, episcopi Lemovicensis. — *Lemovicis, apud J.-B. Dalesme*, MDCCLVII, 1 vol. in-16, de XXII + 254 pages.

Entre les pages chiffrées en chiffres arabes, il y a 28 pages non chiffrées, contenant un calendrier. (Deux exemplaires).

Rubricæ generales missalis. — *Lemovicis, ex officina Petri Barbou*, 1688, 1 vol. in-16, de XXXII + 92 pages.

Rubricæ generales breviarii, martyrologii ac missalis romani aliaque ex prædictis excerpta. — *Lemovicis, apud Joannem Barbou*, MDCCXVIII, 1 vol. in-16 de 482 + CXL pages.

III.

CATALOGUE DES MANUSCRITS.

(suite) (1).

14. — Stadium philosophiæ peripateticæ christianæ. Registre in-12 de 620 pages. A la dernière page on lit : ..... *anno domini 1677 sub reverendissimo patre Douet in urbe Lemovica.* POUMEAU.

Don de M. Jules Tixier, architecte, 1890.

15. — Cours de théologie en trois volumes, sans nom d'auteur. Ecriture du XVIIe siècle. A l'intérieur de la couverture du tome III, on lit : *Doulhac, prêtre*, et sur le dernier feuillet, *Martii die 17^a 1700*. Registres in-12 de 216 + 149 + 176 feuilles.

Don de M. Jules Tixier, 1890.

16. — Recueil de dissertations sur diverses matières de droit public : observations sur le concordat, observations sur l'ordonnance d'Orléans (et autres des XVIe-XVIIe siècles), mémoire concernant le règlement des juges, remarques pour l'explication et plus grande intelligence des règles *de triennali*, etc. Registre in-8° de 296 feuillets, sans nom d'auteur. Ecriture du XVIIe siècle.

Don de M. A. Leroux, archiviste, 1892.

17. — Mémoire pour servir à l'histoire des guerres civiles dans le diocèse de Limoges, suscitées par les religionnaires. Par l'abbé Joseph Nadaud († 1775). 3e cahier in-8° de 22 pages. Manuscrit autographe.

Don de M. Rouard de Card, professeur à la Faculté de droit de Toulouse, 1891.

(1) Voir le *Bulletin de la Société*,.. t. XXXVI, p, 336.

18. — Liasse de trente lettres tirées des archives des Chatelliers.

Originaux et copies, datés de Poitiers ou du Dorat, 1706 à 1723, signés : DOUSAT ou LAGASNE, et traitant d'affaires personnelles.

Don de Mgr Barbier de Montault, par les soins de M. Alphonse Garran de Balzan, 1890.

19. — Inventaire après décès d'Etienne Audebert de Fonmaubert, licencié ès lois à Bellac, 1741.

Cahier in-4. de 92 pages, publié par le donateur dans le *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, t. XXXVII, p. 346 et suivantes.

Don de Mgr Barbier de Montault, 1890.

20. — Notes diverses provenant de M. Pierre Laforest, auteur de *Limoges au* XVIIe *siècle* († 1881).

Ce sont des extraits d'auteurs modernes, rédigés sur fiches.

Don de M. l'abbé A. Lecler, 1890.

21. — Papiers et notes diverses provenant de M. Duplès-Agier, éditeur des *Chroniques de Saint-Martial* († 1888).

Ce sont des extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale, qui ont déjà pris place dans les *Chroniques de Saint-Martial*, éditées en 1874, ou qui seront publiés prochainement dans le *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*. Le surplus n'est point utilisable.

Don de Mademoiselle Duplès-Agier, 1891.

PRIVILÈGE D'EUGÈNE III

Pour l'abbaye de Solignac. — Année 1147

INÉDIT

Gérald de Terrasson, abbé de Solignac, obtint en 1147 du pape Eugène III, alors en France, une bulle, qui est, croyons-nous, restée ignorée jusqu'ici.

La *Gallia Christiana* (1), il est vrai, en signale l'existence. Nadaud aussi (2), mais en ajoutant qu'on n'en connaît pas le sujet. Elle ne se trouve pas mentionnée dans les *Regesta* de Jaffé (3), et Migne ne l'a pas publiée dans la copieuse collection des *Lettres et privilèges d'Eugène III* (4).

Cependant l'original de ce diplôme est conservé aux archives départementales de Limoges, sous le numéro 8949 *bis*, fonds de Solignac. C'est une bulle solennelle ou grande bulle. Nous l'avons fidèlement transcrite, désireux de la retirer du long oubli où elle gisait. Et, puisqu'elle intéresse notre histoire limousine, nous nous faisons un plaisir d'en adresser la première copie, précédée de quelques notes, à la Société archéologique.

I. *Etat du privilège.* — Ce diplôme se présente à la main sous la forme d'un parchemin, d'un jaune sale, et plié en quatre. Sur l'un des côtés apparents du revers, on aperçoit des caractères écrits, ayant un air de vétusté, et qui donnent l'ancien classement du manuscrit : 866, ar(moire) 43 (5), et, de plus, un sommaire de l'acte, ainsi rédigé et orthographié : « Privilèges de l'abbaye de Solemp-

(1) T. II, col. 570, D.
(2) *Mémoires*, t. I, p. 151.
(3) *Regesta Pontif. Roman.*, Philippus Jaffé, in-4°, 1850.
(4) *Patr. lat.*, t. CLXXX.
(5) On lit aussi le chiffre rayé 41.

niac et dénombrement des bénéfices dépendans de la d. abbaye. Les d. privilèges concédés par le pape Eugène ».

Déplié, c'est un beau parchemin de 53 centimètres de large sur 56 de haut, écrit tout entier à l'encre noire, sans aucune altération de teinte, et qui semble avoir eu moins à souffrir de la main du temps que de celle des hommes. Ce parchemin, en effet, a subi plusieurs déchirures, dont la plus regrettable paraît avoir été occasionnée par l'arrachement du sceau de plomb appendu au privilège et qui manque (1). Du fait de ces avaries, un mot du texte a disparu, deux signatures sont incomplètes, et le *datum*, fortement endommagé, offre de nombreux vides. Malgré cela, il est facile de rétablir sûrement le privilège dans son intégrité, à l'exception toutefois de la date du mois et du jour, qu'il nous est impossible de préciser.

II. *Caractères graphiques de ce privilège.* — Les actes publics du XIIe siècle offrent, on le sait, une écriture particulièrement belle (2). Telle est celle qui a été employée dans notre privilège. C'est une minuscule diplomatique, remarquable par sa netteté et facile à lire.

Les abréviations y sont rares et régulières. La plus usitée a la forme d'un 8 ouvert par le bas, et est placée assez haut au dessus du corps des mots, quelquefois rattachée à la haste d'une consonne. Celle des génitifs, en *um, orum,* est mise à la fin du mot, ainsi que l'abréviation des lettres *us* après un b. L'abréviation porte quelquefois sur une seule voyelle, v. g., l'*e* de *vel* ou d'*angelus*. La conjonction *et* est abrégée par un signe qui ressemble au chiffre 7. La diphthongue *æ* n'est jamais employée ; l'*e* simple, non cédillé, la remplace; de même, au lieu de *diœcesanus,* on écrit *diocesanus*. Chaque phrase commence par une majuscule, et l'unique signe de ponctuation employé est le *point*. Les lignes sont régulièrement et largement espacées, afin de donner place aux ornements que les écrivains du XIIe siècle se plaisaient à rattacher à certaines lettres. Notre bulle présente ces ornements accessoires parfaitement dessinés, et affectant les lettres, *c, l, s, t*.

La formule initiale, qui contient le nom du pape et l'adresse, est peinte en caractères minces, allongés et très rapprochés les uns des autres. Elle se termine, comme dans toutes les grandes bulles d'Eugène III, par ces mots *in perpetuum* (3). Les deux lettres de *in* sont

(1) La face du sceau d'Eugène III est reproduite dans l'ouvrage de N. DE WAILLY, *Elém. de paléogr.*, t. II, planche U, n° 3.

(2) Voir *Manuel de paléogr.*, Maurice PROU, in-8°, p. 102.

(3) Au lieu de ces deux mots les petites bulles portent : *Salutem et apostolicam benedictionem.*

loin l'une de l'autre ; le mot *perpetuum*, abrégé par deux petits *pp*, est rejeté au bout du parchemin.

Le texte, qui compte vingt lignes, sans alinéas, est rédigé d'après l'un des formulaires (1) de la diplomatique papale du XIIe siècle, et est rhythmé. On s'en aperçoit à la lecture. Grâce à l'harmonieux arrangement d'un certain nombre de syllabes atones avec celles qui ont le privilège de l'accent tonique, les phrases ont une modulation particulière et variée, qui procure à l'oreille un plaisir plus parfait que celui auquel le tonal de la prose l'a accoutumée et lui donne droit. Nous n'avons pas à nous occuper ici de ces formules mélodiques (2). Mais cependant nous ne pouvons nous empêcher de signaler à l'attention de ceux qui étudient les bulles pontificales le début de notre privilège, qui offre un spécimen curieux et remarquable du rhythme prosaïque.

Ce diplôme commence par deux périodes carrées et doublement parallélisées. Les quatre membres de la première période ont un rapport symétrique d'analogie et d'opposition avec les quatre membres de la seconde : rapport d'analogie entre les *cursus*, rapport d'opposition entre les résonnances finales. Voici ce passage, que nous transcrivons de manière à mettre le parallélisme et les *cursus* en relief.

Quoniam sine ver e cultu religionis, nec caritatis unitas *potest subsistere*,
Nec Deo gratum exhibéri *seroitium*,
Expedit nobis religiosa loca cum ipsis per*sonis diligere*
Et apostolice sedis mu*nimine confoóere :*

Quocirca, dilecti in Domino filii, vestris justis postulationibus cle*ménter*
[*annúimus*
Et prefatum Sollempniacense monasterium, in quo divino mancipati *estis*
[*obséquio*,
Sub Beati Petri et nostra protec*tione suscipimus*,
Et presentis scripti privi*légio communimus*.

Comme on le voit, ces périodes ont leurs trois premiers membres identiquement affectés du *cursus tardus*, et s'achèvent toutes deux sur un *cursus velox*. La première a trois finales en *ere*, et la seconde trois finales en *imus;* et pour empêcher la monotonie qui

(1) Ces formulaires ont été récemment, au point de vue du *cursus* du rhythme, l'objet d'une savante étude par M. N. VALOIS, *Biblioth. de l'Ecole des chartes*, t. XXII.

(2) Voir dans le *Bulletin de l'Institut catholique de Toulouse*, décembre 1891, l'article de M. L. COUTURE sur *le Cursus* (sic) *du rhythme prosaïque*, p. 225.

résulterait de ces finales, une résonnance différente est donnée au second membre, où nous voyons, dans la première période, une consonne alterner avec des voyelles, et, dans la seconde, une voyelle alterner avec des consonnes. A coup sûr, ces combinaisons régulières ne sont pas le fruit du hasard, mais bien de l'étude et du goût, et nous donnent le droit de conclure que les écrivains de la chancellerie pontificale étaient non-seulement de bons calligraphes, mais aussi de fins appréciateurs des sons.

Le texte se termine par trois *amen*, peints comme la formule initiale, en caractères grêles, hauts et rapprochés. Le dernier *amen* est suivi d'un point en haut, d'un point au milieu, et au bas d'une virgule prolongée, semblable à l'abréviation de la conjonction *et*.

Vient alors la conclusion de la bulle, sans être précédée du *scriptum* (1). Elle se compose de la souscription du pape, de celles des cardinaux et du *datum*.

La souscription du pape est intercalée entre la *rota* à gauche et le monogramme du *benevalete* à droite. Le champ de la *rota* porte cette inscription, divisée en quatre compartiments : *SCs Petrus*, *sCs Paulus*, *Eugenius papa III*. Au-dessus du champ, entre les deux circonférences concentriques, on voit une croix, tracée sans doute par la main du pape, et autour on lit sa devise : *Fac mecum, Domine, signum bonum* (2). Quant au monogramme, on sait qu'il consiste à rattacher aux jambages et à la traverse d'un N majuscule les lettres du *benevalete*, de manière à ne former qu'un seul caractère (3).

Huit cardinaux ont signé ce diplôme, à la suite du pape. On retrouve leurs noms et leurs titres cardinalices dans le précieux ouvrage de M. le comte de Mas Latrie, *Trésor de chronologie*, ainsi que dans la liste des témoins d'Eugène III, publiée par Migne en tête des lettres et privilèges de ce pape (4).

Suivant l'usage de la chancellerie romaine, les souscriptions des cardinaux étaient disposées sur trois colonnes. Celle du centre était

(1) On ne trouve le *Scriptum* dans aucune bulle d'Eugène III.

(2) Empruntée au dernier verset du ps. LXXXV.

(3) Voir *Gloss.*, DU CANGE, éd. Favre, ou mieux N. DE WAILLY, t. I, p. 468 et suiv. « A partir du XIe siècle, les chanceliers étaient chargés de tracer ces monogrammes. Peut-être se servait-on de caractères à jour, dans lesquels la plume s'engageait sans pouvoir dévier. On peut supposer aussi que ce sont des empreintes du genre de celles qu'on obtient avec des griffes » (DE WAILLY, *ibid.*).

(4) *Patr. lat.*, t CLXXX, col. 1011-1014.

réservée aux évêques, qui dans ce siècle ne prenaient pas le titre de cardinal, les cardinaux prêtres signaient à gauche, et les diacres à droite. Cet ordre particulier est observé dans la conclusion de notre privilège. On peut croire les souscriptions autographes, car elles n'ont ni le même caractère, ni la même teinte d'écriture.

III. *Remarques historiques.* — Il nous reste à faire quelques remarques historiques. Distinguons d'abord, parmi les souscripteurs de notre bulle, le cardinal Albéric, évêque d'Ostie, français, né à Beauvais (1), moine de Cluny et que S. Bernard eut en singulière estime. C'est lui qui dut sacrer Eugène III au monastère de Farfe. Après s'être acquitté avec succès de légations importantes en Angleterre, en Syrie et en France, il mourut à Verdun, l'année même de notre privilège, 1147, et S. Bernard célébra ses funérailles. Une particularité s'y produisit, qui fit croire à l'assistance que l'abbé de Clairvaux avait eu une connaissance surnaturelle du salut du défunt. Le saint, pendant la messe, substitua la collecte des confesseurs pontifes à celle qui était assignée (2).

Mentionnons aussi le cardinal Jean Paparon dont on lit l'éloge dans une lettre de S. Bernard (3) écrite à l'occasion d'un légat apostolique qui désolait l'église par ses scandales, et contre lequel le saint s'élève avec la plus énergique sévérité. Les quatre premiers palliums que l'Irlande reçut du S. Siège y furent apportés par le cardinal Paparon, en qualité de légat, 1151-1153 (4).

Observons enfin que le cardinal Hyacinthe, dernier souscripteur du privilège dans la colonne des diacres, fut, en 1191, élu pape sous le nom de Célestin III.

On ne voit pas figurer dans le *datum* le nom du chancelier, il a été déchiré. Mais l'initiale de son nom est restée, avec une moitié de la lettre suivante, de sorte qu'à l'aide de l'histoire, on arrive à le lire sûrement. C'est Gui, des Comtes de Caprone et de Pise, cardinal-diacre du titre des SS. Côme et Damien, et qui fut chancelier de l'église romaine de 1146 à 1149. De même la présence de la majuscule initiale et d'une partie des hastes de certaines autres lettres du nom du lieu où le privilège a été daté, et qui a été déchiré, permet de le rétablir, et de lire avec certitude : [*Datum*] *Altissiodori.*

Heureusement aucune déchirure n'a fait disparaître les chiffres romains indiquant l'année 1147. C'est celle où Eugène III se réfugia

(1) Fleury, *Hist. ecclés.*, t. X, p. 76, éd. de Nismes.
(2) Longueval, *Hist. de l'Egl. gallic.*, t. XII, p. 160, éd de Paris, 1826.
(3) *S. Bernardi Opera*, t. I. p. *prior*, éd. Mabillon, lettre 290.
(4) Fleury, *Ibid.* p. 219.

en France, et où Louis-le-Jeune quitta son royaume pour entreprendre la seconde croisade, prêchée par saint Bernard. Il nous a été impossible de rétablir la date du jour et du mois déchirée. Tout ce que nous savons, c'est que le pape fit, cette année-là, deux séjours à Auxerre, l'un qui se prolongea de juillet en septembre, et l'autre de la fin de septembre jusqu'au milieu d'octobre, environ. Nous pouvons ajouter même que cette date doit être circonscrite entre la fin d'août et le commencement d'octobre, s'il est vrai que la souscription du cardinal Albéric soit autographe. Car, vraisemblablement, la grande mission (1) prêchée par ordre du pape, à Sarlat, Toulouse et Albi, contre les Pétrobrusiens et les Henriciens, tint le cardinal éloigné de la cour pontificale depuis le mois de mai jusqu'après l'octave de l'Assomption (2).

Gérald de Terrasson (~~Olien~~(*de Terrazo*), a qui le privilège est adressé, est désigné comme le 28e abbé de Solignac, dans les *Mémoires* de Nadaud (t. Ier, p. 151), et comme le 27e dans un catalogue inséré au *Pouillé rayé*, page 213. D'après la *Gallia christiana*, il occupe un rang encore inférieure; il n'est que le 25e abbé.

Nadaud suppose que le motif qui détermine Gérald à solliciter cette bulle fut un différend élevé entre lui et l'abbé d'Uzerche. Voici comment il s'en explique (3) : « Pour faire plaisir à l'évêque de Limoges, il lui dit que l'église de Chambaret (*sic*) dépendait de son monastère : l'abbé d'Uzerche, à qui elle appartenait, en fut piqué, et assigna devant le pape l'abbé de Solignac, pour voir déclarer que son monastère dépendait de celui d'Uzerche. Cette soumission avait eu lieu, dit-on, dans certain temps (*sic*), Gérald craignit grandement qu'on ne la fit revivre; il fit la paix avec l'abbé d'Uzerche, vers 1144. Et ce fut peut-être à cette occasion qu'il obtint deux bulles, l'une d'Eugène III, l'autre d'Adrien IV, dont on ne dit pas le sujet (4).

D'un autre côté, nous lisons dans la *Gallia christiana* (5) : « Geraldus IV, cognominatus de Terrazo, litigavit cum Geraldo, ep. Lemov. circa an. 1147, de ecclesiâ Aëntensi, quam certe hoc anno episcopus abbati dimisit. Hic duo pontificia diplomata impetravit alterum ab Eugenio III, aliud ab Adriano IV.

Certes, les déboires que causèrent à Gérald IV de Terrasson ses

(1) Chargé de cette mission, Albéric se fit acccompagner par S. Bernard et par Geoffroy de Chartres, mort en odeur de sainteté.

(2) *Histoire génér. du Languedoc*, éd. DULAURIER, t. III, p. 746.

(3) Il renvoie à BALUZE, *Hist. Tutel.*, col. 849.

(4) *Mémoires*; t. I, p. 151.

(5) T. II, c. 570, D.

démêlés avec les monastères d'Uzerche et d'Eymoutiers, où à leur occasion, ne durent pas être les seuls. Nous lisons en effet dans l'office de saint Rémacle (1) : « Remacli opem, MAGNIS IN MOLESTIIS, sœculo duodecimo, expertisunt monachi Solemniacenses, pro quo beneficio abbas ipsorum stabulenses rogavit ut communi parenti gratias agerent ». Ces mots de la leçon du bréviaire *Magnis in molestiis* en disent long. Et l'on ne saurait révoquer en doute ce qu'ils expriment, car on le trouve relaté, à peu près identiquement, dans une lettre (2) que Gérald lui-même écrivit, au commencement de l'année 1149, à Guibaud, abbé de Stavelo et de Corbie, et où il avoue que « par la protection de saint Rémacle (3) et le secours de Dieu, ses frères et lui ont été arrachés à de grandes tribulations » ; *de magnis de tribulationibus erutos.*

On ne saurait s'en étonner, en ce XIIe siècle, qui vit des antipapes, des évêques schismatiques, des simoniaques, des sectaires et des hérétiques en grand nombre, où l'Eglise fut extraordinairement affligée par les divisions et les guerres intestines, siècle enfin qui fut fécond en toutes sortes de discordes et de maux déplorables, et que Léon XIII n'a pas craint de désigner comme le plus mauvais de l'histoire.

Cependant, de la lettre de Gérald et de la réponse de Guibaud, qui respirent toutes deux le parfum de la piété, on peut conclure que la discipline monastique florissait, malgré tout, au sein de Solignac. Les déboires et les tribulations de son abbé étaient pour

(1) *Supplementum officiis propriis diœces. Lemov. hiemalis*, in-8°, p. 24, VI^a *lect.*

(2) *Patr. lat.* t. CLXXXIX, col. 1267.

(3). S. Rémacle, premier abbé de Solignac, fut évêque-abbé du monastère de Stavelo de l'Ardenne (*stabulensis in Arduenna*), où il mourut. Ces deux abbayes considérèrent le saint comme leur père commun. De là un lien sacré, qui, malgré la grande distance où elles étaient situées, les rattacha étroitement l'une à l'autre. En 1134, l'abbé Guibaud (ou Wibaud) visita Solignac, et resserra alors entre cette abbaye et la sienne l'antique lien qui les unissait. (*Animadvers.*, *in* t. II. *Gal. chr.*, col. XVII). Le même abbé de Stavelo parle de cette étroite union de la manière la plus expressive dans la réponse qu'il fit à Gérald, en 1149 . « Vestra prosperitas nostra est, et intantum sunt nobis omnia vobiscum communia, ut nihil alienum, nihil segregatum judicemus, nisi quantum intervallis locorum, quibus valde invidemus, spatio longiore distamus ». *Patr. lat.*, *Ibid.* col. 1268). La fin de cette lettre n'est pas un hors d'œuvre. Elle est la preuve que chez ces bons moines, l'amitié ne négligeait pas de s'entretenir par le moyen de petits présents. En effet, l'abbé de Stavelo prie celui de Solignac, son ami, de lui envoyer, à l'entrée de l'automne, par le porteur des présentes, qui est aveugle, mais à qui on donnera un guide, deux couples de lapins.

la bonne cause. Deux lettres de Pierre le Vénérable (1) attestent de même qu'à cette époque nos grandes abbayes de Saint-Augustin et de Saint-Martial entretenaient en elles le zèle de la perfection chrétienne et la ferveur religieuse et faisaient resplendir au loin l'éclat de leurs vertus. L'abbé de Cluny félicitait l'abbé de Saint-Augustin (2) d'avoir fait mentir le proverbe : « *Honoribus mores mutari* », et lui ayant dépeint, dans un sombre tableau, les mœurs de certains religieux promus aux abbayes ou aux évêchés, il s'écriait plein d'admiration pour lui : « *Non sic tu, charissime, non sic planè tu facis* ». Dans sa lettre aux moines de Saint-Martial, l'abbé de Cluny pousse encore plus loin la louange, et va jusqu'à dire que, de Cluny aux Pyrénées, il ne connaît pas un monastère, de quelque ordre que ce soit, qui ait conservé les institutions et le primitif esprit des Pères de la vie religieuse d'une manière aussi ferme, aussi constante, aussi inébranlable que celui de Saint-Martial (3).

(1) *Patr. lat.*, t. CLXXXIX, col. 381-384; — *ibid.*, col. 414-415.

(2) Pierre de Barry, frère du seigneur d'Aixe, Ithier, et plus tard abbé du monastère de Saint-Martial, où il mourut.

(3) Voilà un bel éloge! Mais nous aurions l'air d'être partial et d'avoir un patriotisme exagéré, si nous nous en tenions là et si nous omettions de citer les jugements sur le Limousin et ses habitants, dont l'auteur encadre et rehausse cet éloge. Seulement, avant de le faire, qu'on nous permette un petit souvenir personnel récent. Au mois de novembre dernier, étant au Grand Séminaire de Limoges, la lecture publique du réfectoire amena la citation de l'une de ces belles exhortations, que saint Vincent-de-Paul savait rendre si touchantes, sur la charité envers les pauvres. Le saint énumérait des exemples propres à faire naître la compassion dans les cœurs; soudain ce membre de phrase retentit : et ces pauvres Limousins, qui n'ont pour toute nourriture « qu'un pain de châtaignes.... » Le propos était à peine achevé, qu'un immense et unanime éclat de rire couvrit la voix du lecteur. Nous osons croire que les jugements de Pierre le Vénérable sur les Limousins et leur pays ne sont pas moins dignes d'un tel accueil. Voici le morceau, analysé dans ce qui n'est pas essentiel : Ce qui exalte tant les moines de Saint-Martial, ce qui les élève au-dessus de tous les autres, « c'est de pratiquer la vertu dans une terre comme celle qu'ils habitent, c'est de ne pas contracter les vices du territoire limousin, qui est une vraie terre de Hus » ; *incolitis terram Hus, nec sectamini terræ vitia.* — Voilà pour le pays. C'est déjà joli. Mais que les habitants vont être caractérisés en traits, sinon plus polis, du moins plus énergiques, toujours pour mettre en relief la gloire tout à fait suréminente des moines de Saint-Martial. Donc c'est leur honneur d'avoir sur cette terre de Hus, gardé les institutions et l'esprit de leur ordre : *inter frementes Lemovicini territorii* BESTIAS, *carumque* FEROCES RICTUS. ..

.... Risum teneatis amici?

Rappelons que Pierre-Maurice de Montboissier n'était ni de Cluny, ni de Paris, mais de l'Auvergne.

Nous terminons là ces notes, déjà trop longues.

Le privilège maintient et affermit la juridiction des abbés de Solignac sur treize églises, deux monastères, deux chapelles et une cellé. Nous avons mis en note le nom actuel de chacun de ces lieux. Nous n'aurions pu le faire pour la plupart, sans les renseignements qui nous ont été fournis, avec une grande bienveillance, par M. l'abbé Poulbrière, chanoine honoraire et historiographe du diocèse de Tulle, directeur du petit séminaire de Servières.

P.-J. Rigaudie, missionnaire.

PRIVILEGIUM.

Eugenius episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis Geraldo abbati monasterii sanctorum Petri et Pauli de Sollepniaco, ejusque fratribus tam presentibus quam futuris, regularem vitam professis, in perpetuum.

Quoniam sine vere cultu religionis, nec caritatis unitas potest subsistere, nec Deo gratum exhiberi servitium, expedit nobis religiosa loca cum ipsis personis diligere, et apostolice sedis munimine confovere. Quocirca, dilecti in Domino filii, vestris justis postulationibus clementer annuimus, et prefatum Sollempniacense monasterium in quo divino mancipati estis obsequio, sub Beati Petri et nostra protectione suscipimus, et presentis scripti privilegio communimus. Statuentes ut quascumque possessiones, quecumque bona, in presentiarum, juste et canonice possidetis, aut in futurum concessione pontificum, largitione regum vel principum, oblatione fidelium, seu aliis justis modis, Deo propitio, poteritis adipisci, firma vobis vestris que successoribus et illibata permaneant. In quibus hec propriis duximus exprimenda vocabulis : Solempniacum videlicet, in quo eadem abbatia sita est, cum omnibus appendiciis suis; ecclesiam Sci Michaelis (1); ecclesiam Sci Elegii Delvica (2) (*sic*); ecclesiam Sci Hilarii de Bonavalle, cum capella de Casluceth (3) (*sic*); decimis et possessionibus earum;

(1) Saint-Michel de Solignac, cure en ville murée sous le vocable de saint Michel, jadis sainte Prétronille. L'église fut rebâtie vers le commencement du xv° siècle; communauté de prêtres; étaient neuf en 1515, quinze en 1548 (Nadaud).

(2) Nous ignorons le lieu désigné par « *Delvica* » ; est-ce le Vigen?

(3) Casluceth, *Castrum Lucetum* ou *Lucii*, était sur la paroisse de saint Hilaire-Bonneval en 1147 (Nadaud).

monasterium Sce Crucis (1), et ecclesiam Sce Marie de Petrabuferia; ecclesiam Sci Martini de Linars; ecclesiam Sci Pardulphi de Suisac; ecclesiam Sci Martini de Aneta (2); ecclesiam Sci Juniani de Cella; monasterium Sce Fauste de Brivatiaco (3 : ecclesiam Sci Martini de Caufurno (4); ecclesiam Sanctorum Saturnini et Marie Magdalene de Eginno (5), cum capella Sci Frontonis de Castro; ecclesiam Sci Boniti de Artigia; ecclesiam Sci Petri de Cella (6); ecclesiam Sci Sebastiani de Priondaval (7), cum ecclesia Sce Marie Magdalene de Lagrauges. Porro in ecclesiis quas tenetis presbyteros eligatis, et diocesano episcopo presentetis. Quibus si idonei fuerint, episcopus curam animarum committat, ut hujusmodi sacerdotes de plebis quidem cura episcopo rationem reddant, vobis autem pro rebus temporalibus debitam subjectionem exibeant.

Obeunte vero te, nunc ejusdem loci abbate, vel tuorum quolibet successorum, nullus ibi qualibet surreptionis astucia vel violentiâ

(1) Prévôté de Pierrebuffière; sous le vocable : Invention de la sainte croix (NADAUD), on lit dans la *Gallia Christiana :* « (Abbas Solemniacensis) xx Wido I cujus tempore Gaucelinus de Petra-Bufferia monasterium S. Crucis ejusdem loci commisit Solemniacensibus sub an. 1070 al. an. 2 imperii Philippi regis Franc. hoc est 1061 ».

(2) Nedde, autrefois prieuré-cure, siège d'une justice, possédait une mesure, un peu moindre que celle de Limoges. En 1790, Nedde fut chef-lieu de canton.

(3) Prévôté de Sainte-Fauste de Brivezac, canton actuel de Beaulieu (Corrèze).

(4) Eglise paroissiale de Saint-Martin de Chauffour, canton de Meyssac, arrondissement de Brive, prieuré devenu avec le temps simple membre de la prévôté de Brivezac, dont le titulaire prélevait les revenus de Chauffour, comme prieur local (*Dictionnaire hist. et archéol. des paroisses du diocèse de Tulle*, par M. l'abbé POULBRIÈRE, en cours de publication).

(5) Ayen, chef-lieu de canton, arrondissement de Brive. Prévôté avec une chapelle de château, dépendait de Solignac depuis 1076, en vertu d'une donation. L'abbé de Solignac substitua plus tard aux religieux des prêtres censitaires dans cette église, ce qui amena des difficultés avec l'évêque de Limoges. En 1147, le métropolitain de Bourges évoqua l'affaire devant lui; le droit de l'abbé fut reconnu et l'évêque de Limoges l'investit soit de l'église, soit de la chapelle. D'après une des pièces du procès, le pape ne fut pas tout à fait étranger à ce dénouement (*Diction. hist. et arch.*, déjà cité).

(6) La Celle-sous-Gouzon. Prieuré de Saint-Pierre, dépendait de Solignac en 924.

(7) *Ecclesia de Profunda Valle*, aujourd'hui Profondval, paroisse de Mareuil, canton de Lanouaille, diocèse de Périgueux.

preponatur, nisi quem fratres communi consensu, vel fratrum pars consilii sanioris, secundum Dei timorem, et Beati Benedicti regulam providerint eligendum. A quo nullus pro benedictione pastum vel aliquod munus presumat exigere. Sepulturam quoque ipsius loci liberam esse concedimus, ut eorum, qui se illic sepeliri deliberaverint, devotioni et extreme voluntati, nisi forte excommunicati vel interdicti sint, nullus obsistat. Salvo tamen jure matricis ecclesie.

Decernimus ergo ut nulli omnino hominum liceat prefatum monasterium temere perturbare, aut ejus possessiones auferre, vel ablatas retinere, minuere, seu quibuslibet molestiis fatigare. Sed omnia i[nteg]ra conserventur eorum, pro quorum sustentatione et gubernatione concessa sunt, usibus omnimodis profutura. Salva sedis apostolice auctoritate, et diocesanorum episcoporum canonica justitia.

Si qua igitur, in futurum, ecclesiastica secularisve persona hanc nostre constitutionis paginam sciens contra eam temere venire temptaverit, si secundo tertiove commonita congrua satisfactione non correxerit, potestatis honorisque sui dignitate careat reamque se divino judicio existere de perpetrata iniquitate cognoscat, et a sacratissimo corpore ac sanguine Dei et Domini nostri Jhesu Christi aliena fiat, atque in extremo examine districte ultioni subjaceat. Cunctis autem eidem loco justa servantibus sit pax Domini nostri Jhesu Christi, quatenus et hic fructum bone actionis percipiant, et apud districtum judicem premia eterne pacis inveniant. Amen. Amen. Amen.

Ego Eugenius catholice ecclesie episcopus suscripsi;
† Ego Albericus, Hostiensis episcopus, suscripsi;
† Ego Hubaldus, presb. card. TT. S. Johis et Pauli subscripsi;
† Ego Julius, presb. card. TT. S. M[arcelli subscripsi];
† Ego Guido, presb. card. TT. Past[oris subscripsi];
† Ego Oddo diac. card. S. Georgii ad velum aureum subscripsi;
† Ego Joannes Paparo diac. card. S. Adriani subscripsi;
† Ego Gregorius, S. Angeli diac. card. subscripsi;
† Ego Iacintus, diac. card S. Marie in Cosmydyn subscripsi.

Datum Altissiodori per manum Gui[donis S. R. E.] diac. card. et cancellarii, [VIII id. sept.,] indictione X, Incarnationis Dominice MCXLVII, P[ontificatus vero domni] Eugenii tercii, [pape, anno] III (1).

(1) Cet article était déjà à l'imprimerie, lorsque nous avons eu connaissance de la nouvelle édition des *Regesta* de Jaffé. Notre privilège s'y trouve mentionné, n° 9130, et il porte la date du 6 septembre.

PROCÈS-VERBAUX D'ASSEMBLÉES PAROISSIALES

La Souterraine. — Déclaration et plainte par les habitants du quartier de la Roudière, au sujet de travaux exécutés par un particulier et empêchant l'écoulement des eaux (1er novembre 1741).

Aujourd'huy premier du mois de novembre mil sept cent quarente-und, pres midy, en la ville de La Souteraine en Limousin, pardevant le notre royal soussigné, présence des témoins cy bas nommés, ont été présents et deuments établyes Me François de Gartempe, sieur du Peux, avocat en la Cour; André de Gartempe, seigr des Taillades, bourgeois; sr Silvain Dufour, bourgeois et mârd; sr François Chastenet, mârd; sr Jean Pignet, mârd; Pierre Manssié, tixerant; sr Jean Busson, mârd de drap; sr Joseph Dubraulle, mârd; sr Martial Chastenet, mârd cordier; Jacques Sallet, sieur du Verger, bourgeois; sr André Delavaud, mârd; sr André Pasquellot, mârd; sr Jacques Poujaud, greffier; sr Jean Fénieux, mre menuisier; Léonard Cujas, sieur de Ribe, bourgeois, mre Jean Savy, notaire et greffier de Bridiers; sr André Querois, me sellier, sr François Gagnet, mârd; Pierre de Vollondat, sieur du Glais, bourgeois; Pierre Delcaire, sieur de Monmerle, bourgeois; Phillibert Choppy, sieur du bourgeois; Pierre Sallet, sieur de Mortorat, bourgeois et mârd; Catherine Delavault; Louis Sallet, sr de Peumaillat, bourgeois; Barthélemy; Pinturier, cardeur; Jacques Gravellat, marchand; Marie Ricard, veuve de Léonard Gautron; Jacques Pingaud, journer; sr Pierre Dardanne, mârd mareschal; sr Marc Auzanet, bourgeois et marchand; sr André Dardanne, aubergiste de Saint-Joseph; sr François Dubranlle, me menuisier, sr François de Commargnat, armurier; sr Jean Audoux, mârd; sr Martial Aléonard, bourgeois; sr Pierre Margotin, tailleur d'habits; Silvain Bétholaud, sr des Pouges, me perruquier, Silvain Petit, sr de mârd; André Rocherolles, huissr royal; sr

André de Commargnac, armurier; s^r Jean Aléonard, màr^d chapellier; Me Jean Bellet, sereg^t; s^r Pierre Dardanne, tanneur; s^r André Dubrale, menuisier; damoiselle Anne Bellet, Vve de s^r Léonard Pignet, mâr^de, et Georges Chantaud, charpentier.

Tous demeurants en la d. ville et quartier du fauxbourg de la Roudiere, lesquels vollontairement ont dit qu'ils sont surpris de ce que au préjudice que de tous temps et plus qu'ymmémorial, les eaux pluvialles et emondisses qui dessendent des deux rues de la d. ville qui aboutissent au portal de la Chesne, du d. portal découllaient dans le fossé de Cannards qui se présente ymmédiatement pour les recevoïr et ou elles se déchargoient naturellement et par la situation du terrain : André Thenot, aubergiste de cette ville, a depuis environ cinq à six ans, fait faire un pavé au devant du d. fossé par le moyen duquel il force les d. eaux a d'ecouller au milieu de la rue du d. fauxbourg de la Roudiere et par leur rapiditté gastent, ravines le pavé et entrenent tant d'emondisses et de boues dans une marne qui est au bas de la d. rue que la majeure partie du temps l'abord de la rue est ynaccessible, pourquoi les d. sieurs susnommés, qui ont leurs maisons sur la d. rue et leurs domaines au dela dicelles seraient considerablement genes par cette nouvelle oeuvre du d. Thenot, demandent que les d. eaux et emondisses qui découllent de la d. ville par le portal de la Chene se déchargent par le fossé de Cannard comme cy devant pour d'ycelui fossé servir a qui il appartiendra et a lerrigation des pres qui se trouverons contigus, de laquelle déliberation ils ont requis acte pour servir et valloir ainsy que de raison, car ainsy ils lon voullu consanty, promettans et obligeans et renonssean etc. Fait et passé en presence de Pierre Margotin, thailleur d'habits et de Pierre Jacques, cardeur, habitants de cette ville, témoins connus et appelles. Et ont les dits habitans et tesmoins declarez ne savoir signer de ce interpellez sauf des soussignés. Signé : De Guartempe des Tailliades, s^r Dufour, F. Chastenet, Pierre Manssié, J. Pignet, Busson, J. Dubranle, M. Chastenet, J. Poujaud, de Lavaud, A. Paquellot, Jean Fenieux, Cujas, Savy, Queyrois, Sallet, F. Gagnet, Vollondat du Glais, Delcaysre, Choppy, P. Sallet, de Lavaud, A. Dubranle, Sallet, Dubranle, De Commargniat, Audou, Aléonard, P. Margotin, Aléonard, A. de Commargniat, Betolaud des Pouges, Petit, J. Bellet, Dardanne, Anne Bellet, v^ve Pignet, Rocherolles, Margotin, Ranjon, no^re royal.

Controllé à la Souteraine, le premier novembre 1741. Reçu douze sols. Signé : Dumont.

Minutes de l'étude de M. E. Montaudon. (1).

(1) Cette pièce est tirée de l'étude de M. Ernest Montaudon, notaire à

La Souterraine. — Délibération de ville : Vente d'une herse pour payer les réparations exécutées au clocher (15 octobre 1741).

Aujourd'huy quinziesme du mois d'octobre, mil sept cent quarente un, en la ville de la Souteraine, place publique ou on a accoutumée de faire les actes de communautée, issue de vespres, le peuple assemblé et convoqué au son de la cloche en la maniere accoutumé, a comparu personnellement François Beraud, sieur de Bort, au nom et comme sindic des habitants de la communautté des habitants de la d. ville de la Souteraine et y demeurant, lequel en parlant aux principaux et plus saine partie des habitants, leur a exposé que Monsieur Me Antoine Bonnet, seigneur de Saint-Priest, sénéchal de Bridiers, et Mr Jean-Baptiste Salleton, sieur de Champlong, fabriciens de l'église paroissiale de la d. ville ayant fait faire des réparations considérables au clocher et à la ditte eglise dont pour raison des d. réparations il est due des sommes considérables aux ouvriers et suivant le compte qu'il a rendu par devant le commissaire nommé par Monseigneur lévesque de Limoges ne se trouvant de relliquat ny aucuns droits ny revenus de la d. fabrique pour payer les d. ouvriers qui sont en souffrance et voullant poursuivre le payement du fruit de leurs travaux, sur la remontrance cy devant faite par le d. seigneur de Saint-Priest et par le d. sieur de Bore, aux d. habitants, les dits habitants ayant jugé à propos que l'ancienne grille de fere estant à la porte de la d. ville appellée Maroquin que n'estoie d'aucune utilité fut dessendue pour estre vendue et le prix en provenant employé au payement deüe aux d. ouvriers, à cet effet donné tous pouvoirs au d. sr de Bore, avec promesse de reyterer par acte authantique, en consequence le d. sr de Bore ayant fait detacher les d. fers de la d. porte il les a présentement fait exposer en vente pour estre dellivree aux plus et derniers disants, et en consequence requiere que les d. habitants ainsy convoqués ayent à delliberer et lui donner tous pouvoirs à ce requis et nécessaire : sur quoy les d. habitants soussignés faisant tant pour eux que pour les autres de la d. ville, ayant dellibéré, ils ont unanimement dit et déclaré qu'on ne peut faire un meilleur employe, ny plus utile ny plus necessaire des fert* de la

La Souterraine, et renferme les noms de tous les propriétaires du quartier de la Roudière, en 1741. Ce quartier porte aujoud'hui le même nom de la Roudière et parmi ceux qui l'habitent, on retrouve encore les noms de Sallet, Poujaud, Fénieux, Chastenet.

dite porte de Maroquin qu'au payement des ouvriers qui ont travaillé a leglise et clocher, approuvent la dessente que le d. s^r de Bore sindic en a fait faire et auquel ils donnent pouvoir de présentement vendre et encanter les difert^s, iceux dellivrer aux plus et derniers disants, et du prix en provenant en retenir premierement ses frais d'avoir fait dessendre les d. fert^s et des presentes et le surplus d'en faire dellivrance au d. seig^r de Saint-Priest, fabricien, pour par luy en faire la distribution aux ouvriers a qui il est deub. pour avoir travaillé a léglise et clocher, pour les dits payements lui estre alloues moyennant ce les d. habitants dechargent et promettant de garentir le d. s^r de Bore envers et contre tous du fait cy-dessus, même de prendre son fait et cause en cas qu'il soit recherché, à l'instant et pour l'execution de ce qui dessus le d. s^r de Bort ayant mis les d. fert^s en vente, et y ceux proclamé, s'est presenté s^r Silvain Dufourt, marchant de cette ville, qui les a mis et porté a neuf livres le quintal garnie; cette mise publiée s'est presante Jean Audoux, marechal de cette ville, qui a mis et porté les di fers a dix livres le quintal garnie, cette enchere aussi publie s'est presante s^r Pierre Dardanne, marchand de cette ville et Hiacinthe Vareillaud, marechal aussy de cette ville, qui ont mis et porté les d. fert^s à dix livres dix sols le quintal garnie, renchéry par le d. Audoux, a onze livres et renchéry par les d. Dardanne et Vareillaud, a onze livres cinq sols le quintal garnie, cette dernière mise et enchere publiée par le d. s^r de Bort jusques à trois fois et personne ne sestant presenté pour rencherir, du consentement des d. habitants et en leur présence le d. s^r de Bort a fait pezer les d. fers, lesquels se sont trouvés du poids de *douze cent soixante quinze livres* qui a la susd raison de onze livres cinq sols le quintal garnie, se sont trouvés monter à la somme de cent quarente trois livres huit sols 9 d. pour laquelle somme qui a été présentement baillée et payée comptant réellement au d. seigneur de Saint-Priest par les d. Dardanne et Vareillaud, adjud^res, le d. s^r de Bort sindic leur à vendu et dellivré les d. fert^s après que néanmoins sur la susd. somme le d. s^r de Bort a pris et levé celle de huit livres treize sols pour tous les frais et des présentes, et pour du surplus en faire, par le dit seig^r de Saint-Priest, l'employe, comme cy-dessus est dit Et du tout et des presentes le d. s^r de Bort et les habitants ont requis acte au not^re royal soussigné à eux octroyé pour servir et valoir ainsy que de raison. Fait et passé par le d. not^re royal soussigné en presence de Pierre Margottin, thailleur d'habits, et de Pierre Jacquet, cardeur, habitant de cette ville, témoins connus et soussignés avec les d. s^r de Bort, seig^r de Saint-Priest, habitants adjud^res, sauf du d. Jacquet qui a

déclaré ne savoir signer, de ce interpellez. Signé : Beraud de Bord. sindicq ; Savy, prêtre ; Montaudon, prêtre ; Ranjon, prêtre : Coulaud, prêtre ; Salleton, Bonnet de St Prié, sindic fabricien ; Savy. De Monberaud, Busson, Devollondat, Beraud de Bostquenard. Savy, Lacoux, Savy, Chastenet, Chappellet d'Oreix, Montaudon. Choppy, Choppy, Rocherolles, Lacroix, Chanteau, P. Betolaud. Margotin, J. Poujaud, de Commarteaud, Vareillaud, Dardanne. André Thenot, Ranjon, notre royal.

Controllé à La Souteraine, le quinze octobre 1741. Reçu vingt-quatre sols. Signé : Dumont. (Minutes de l'étude E. Montaudon).

La Bussière Magdelaine. — Délibération de communauté réclamant la nomination d'un curé : la paroisse n'étant desservie depuis 40 ans que par le clergé de La Souterraine.

Aujourd'hui sixième du mois d'août mil sept cent quarente un, environs midi, au bourg de La Bussière Magdelaine en Poitou, diocèse de Limoges, au devant de léglise parroissiale du d. bourg, par devant les notres royaux soussignés ont comparus et deüments établyes Jacques Marguinaud, Claude Jouhannet, Léonard Laville, Mathurin Thevenot et autre Léonard Delaville, demeurant au present bourg, François Paturaud, Claude de lage Bodeuf, Léonard Dubois, François Ricard, Léonard Massié, Sulpice Chappaud, demeurant au village de Leizat ; Sulpice Panpin, Pierre de Beauvais, André Mare, André Thevenot et Jullien de Quinssac, demeurants au village de Beauvais, Léonard Thevenot ; Silvain Champton, Léonard Thiaudon, demeurants au village des Hommes, François Mesure, André Parrot, demeurants au village de Mazaudet, Léonard Bougnon, demeurant au moulin de la Grosse Pierre, Anthoine Peyronnet demeurant au village des Vergnes, Léonard Leprieur, demeurant au village des Taillades, François Mathieu, demeurant au moullin Beraud, et André Duroudy, demeurant au village de Barneige, le tout en la paroisse du d. bourg de la Bussière Magdeleine, et faisant tant pour eux que pour les autres parroissiens habittans et propriétaires, nottament pour ceux des villages de la Coste, de Mauverny, et de Champlong, du Glais, du Cloux et autres dépendants de la d. parroisse, lesquels convocqués et assemblés, ont dit et exposé qu'au préjudice de ce que anciennement il y avait un curé résidant au présent bourg pour la deserte de la parroisse à la presentation du seigneur abbé prévot de la ville de La Souteraine, seigneur decimateur de la parroisse du présent bourg et

de la collation des seigneurs évêques de Limoges, le d. seigneur décimateur ayant négligé depuis quarente ans ou environ de presenter aux dits seigneurs evesques aucuns prêtres pour curés de la presente parroisse, léglise et paroisse ont des ce temps este deservie par les sieurs curés ou vicaires de la d. ville de La Souteraine, qui se sont contentés de venir seullement les jours de dimanches et quatre festes sollennelles dire une messe dans la d. eglise, sans faire de résidence dans le bourg ny administrer aucuns sacrements dans léglise, a chasque besoin et neccessitté les paroissiens ayant etés dans l'obligation d'aller à La Souteraine qui est elloignée d'une lieue et demie de partie des villages qui deppendent de la d. parroisse, ce qui les a exposes a de grands danger, mesme les d. sieurs Curés et vicaires de La Souteraine a impossibillité de pouvoir déservir la d. paroisse. Cela si vray que pendant les trois dimanches derniers consecutifs aujourd'huy compris il n'y a eu de messe dans léglise parroissiale du d. bourg, pourquoi les dits habitants en requièrent acte aux d. nottaires, pour se pourvoir ainsy et comme ils aviserons bon estre, et quil apparttiendra, a cet effet et attendu même qu'il y a certains domaines deppendants de la cure du d. bourg, qui sont usurpés et que pour raison diceux et reparations qui pourroient estre nécessaires à faire a léglise il est besoin d'agir, à cet effet les susdits habittants ayant delliberées ensembles ils ont unanimement nommé pour sindic de la communautté des dits habitants et fabricien de la d. église parroissiale, les personnes des dits Sulpice Panpin et Claude de Lagebodœuf, auxquels ils donnent tout pouvoir puissance mandement et authorité d'agir et de faire touttes poursuittes requises et necessaires pour le soin tant des biens déppendants a la cure reparations a leglise que pour la presentation et nommination et collation d'un prêtre curé residant au present bourg et mesme pour le presbitere et logement convenable, promettant les dits habittants d'allouer, tenir et executter tout ce que les d. sindics fairons et de les rembourser de tous frais et avances suivant les estats et mémoires qu'ils rapporteront, ce que les dits sindics ont acceptées, et en concéquence promis d'agir pour le bien utilité de la d. paroisse, car ainsy les parties lont voullus et consentyes promettans, obligeans, renonceans, etc. Et ont tous déclarez ne seavoir signer, sauf du d. de Lagebodœuf qui s'est soussignez de ce interpellés. Signé : Claude Lagebaudeuf, Massard, not^re^ royal; Ranjon, not^re^ royal.

Controllé à La Souteraine le huit aoust 1841. Reçu douse sols. Signé : Dumont.

Minutes de l'étude de M. Ernest Montaudon. Communiqué par M. Bellet.

Saint-Laurent-sur-Gorre. — Assemblée paroissiale : adjudication pour le luminaire de l'église (4 octobre 1744).

Aujourduy quatrième octobre 1744, aux requis de sieur Charles Décubes, bourgeois et scindic fabricien de l'église paroissiale de Saint Laurend de Gorre, demeurant au bourg et paroisse du dit lieu. nous, maître Louis Lhomme, notaire royal des seneschaussées d'Engoulème et de Montmorilion et son confrère en Poictou (?) soubs signés, nous sommes transportés au devant la principale porte d'entrée de l'église paroissiale de Saint Laurand sur Gorre, issue de messe parosiale dite et célébrée par Messire Jean Longeaud, prêtre et vicaire de la dite paroisse, la plus grande affluence du peuple sortant de l'entendre et la paroisse en général assemblée au son de la cloche en la manière accoutumée (1), le dit sieur requérant auroit remontré aux dits habitants que certaine petite maison et place y joignant, le tout situé près la dite église et la maison presbitérale du présent lieu donnée et léguée à la dite église par le défunt messire (*prénom en blanc*) Dusoulier, cy devant prêtre et curé de la dite paroisse, pour les revenus d'ycelle estre employés en l'huille pour entretenir la lampe ardente dans l'église ; de plus demontré que dessus que la dite maison est en mauvais etat et qu'il est nessesaire de faire promptement les réparations urgentes et à cette fin qu'il est à propos d'en faire faire un bail pour trois années consécutives, l'une suivant l'autre, à commencer de ce jour et finir a pareil et semblable jour a l'expiration des trois années, pour estre le dit bail délivré au plus offrant et dernier enchérisseur, outre et par dessus le prix du dit bail l'adjudicataire d'yceluy sera tenu d'en faire faire les réparations les plus urgentes et nessesaires ; et pour constacter de l'estat et situation de la dite maison, charière, circonstances et dépendances, l'adjudicataire sera tenu de faire faire estat et procès verbal pour ensuite luy être fait raison des dites réparations sur la quitance des ouvriers ainsi que de droit et qu'il appartiendra ; bien entendu qu'il sera cependant tenu de trois livres de réparations en son propre et privé nom pour chaqune des dites trois années et que le prix du dit bail sera employé à acheter de lhuille pour tenir la lampe de l'eglise ardante, en conformité des intantions du dit feu sieur Du Soulier. [Et a] sommet le général des habitants et scindic de

(1) Il n'est peut-être pas inutile de faire remarquer que le plus souvent les assemblées paroissiales, et dans le cas ci-dessus l'adjudication que l'assemblée a pour objet, paraissent n'avoir été précédées d'aucune autorisation administrative.

la dite paroisse de tout présentement s'assembler et délibérer sur le réquisitoire cy dessus, soubs telle peine que de droit. A quoy les dits ceimdics et habitants ont hadéré et recognu qu'il est néssesaire de faire le bail cy-dessus requis. En conséquence ont consenty que publication soit faite du dit bail sous la dite condition et de n'entendre le préjudicier pour ce qui peut être des jouissances de la dite maison et dependance : pourquoy ils font toutes leurs reserves expreces, et après avoir publié à plusieurs et différantes fois le dit bail, c'est présanté en sa personne Messire Jean-Joseph de Leyniac, prêtre et curé du présent lieu et y demeurant..... Lequel a porté le dit bail à la somme de douze livres pour chaqune des années, pour être employé a la destination susdite, et a trois livres de réparations pour chaqune d'ycelles. Ayant de nouveau publié le dit bail et la dite enchaire, il ne s'y est trouvé plus haut encherisseur : ce qui fait que le dit bail est demeuré au dit sieur curé pour les sommes et conditions sus expliquées, du consentement des dits scindic et habitants faisant la majeure d'ycelle ; et a ce faire et tenir le dit sieur de Leyniac a obligé et hipotéqué tous et un chaquns ces biens présents et futurs. De tout quoy, nous dit notaire avons concédé acte a toutes les parties, icelles le requérant, sous le scel royal susdit; et a le dit sieur de Leyniac signé avec nous et les dits abitants qui scavent singner ont singnés et pour les autres pour ne le scavoir, de ce requis, interpellé suivant l'ordonnance.

Ont signé : Ribereyx de la Salle, Décubes, sindic fabrisien ; Dusolier Deslezes, Decubes du Chastenet, F. Nenert, F. Goursaud, F. Goursaud, Labusiere, Veyreton, Desoubzdanes, H. Leyniac, curé de Saint-Laurent-sur-Gorre ; Moreau, notaire royal héréditaire ; L. Lhomme, notaire royal héréditaire.

Controllé a Saint-Auvant le treize octobre 1744. R. douze sols. Signé : L. Lhomme.

(Communication de M. G. Touyéras).

LE COMMENCEMENT DE L'ANNÉE EN LIMOUSIN

Nous avons essayé d'élucider cette question dans un travail spécial publié il y a peu d'années (1) : nous y exposons les raisons qu'on a de penser que d'une façon générale, le 25 mars a été, de 1301 à 1566, le point de départ de l'année civile ou pour mieux parler, de l'année ecclésiastique, dans notre diocèse.

Plusieurs textes intéressants et qui confirment de la façon la plus précise les conclusions de notre étude, ont été, depuis la publication de ce travail, relevés par nous, au cours de diverses recherches.

Parmi ces textes nous en choisissons trois qui nous semblent tout particulièrement catégoriques.

Dans un petit recueil de statuts synodaux qui nous a été confié par M. le chanoine Ardant, secrétaire général de l'évêché de Limoges et dont nous avons donné une courte analyse au *Bulletin du Comité des travaux historiques* (2), on trouve, fol. 24 verso, cet article très précis des statuts de 1310, de l'évêque Raynaud de La Porte : « Statuimus de cetero datam litterarum annuatim in festo Annuntiacionis Dominice mutari, prout mutacionem alias fieri in festo Pasche extiterit ordinatum, cum propter binum cursum in anno uno predicti festi Pasche, computatione date multi quondam extiterint circumventi. »

Voilà donc indiqués par un même document et la réforme opérée en 1301 dans le comput, et la cause de cette réforme. L'année comptée de Pâques à Pâques pouvait offrir un certain nombre de jours en double et occasionner des erreurs et des fraudes. Et, de fait, de Pâques 1293 à Pâques 1294, par exemple, il n'y avait pas eu moins de 20 jours en double, puisque l'année commencée le 29 mars 1293 n'avait pris fin que le 17 avril 1294.

Au tome 186 des recueils de Gaignières (manuscrit 17,118 du

(1) *Des formules de date et de l'époque du commencement de l'année en Limousin*, Tulle, Crauffon, 1886, in-8°.

(2) M. l'abbé Lecler prépare la publication de ce manuscrit.

fonds latin à la Bibliothèque nationale), on lit, page 98, la mention suivante, qui est de 1462 et qui est empruntée à un document ayant un caractère authentique : « Anni incipiebant a 25ª [die] martii, die Annunciationis B. Mariæ, secundum usum Lemovicensis patriæ, prout declaratum est judicialiter a Martiale de Alvernhia, locum tenente in hac parte senescalli Lemovicensis regio (*sic*), in absentia tamen P. Disnemandi, locumtenentis dicti senescalli. »

Nous empruntons enfin aux copies du regretté Auguste Bosvieux, léguées par lui aux Archives de la Haute-Vienne et y constituant aujourd'hui un fonds spécial, ce passage, extrait du registre du notaire Malevergne (1561 à 1564, — L. 47), et qu'on lit à la suite d'un acte du 17 mars 1561 :

« Le mercredi de la Semaine sainct, 25e jour du mois de mars, estoit la feste de l'Annonciation Nostre Dame, que l'on commence de compter l'an mil cinq cens soixante deux. ».

Ces trois passages nous semblent suffisamment catégoriques, et nous croyons inutile de multiplier les citations à l'appui d'un fait qui, à présent, doit être considéré comme hors de doute.

LOUIS GUIBERT.

MÉLANGES

Sommaire. — Recueils de documents historiques. — Inventaires d'archives. — Catalogue d'émaux peints. — Bibliographie de documents en dialecte limousin. — J. G. du Coëtlosquet, évêque de Limoges. — Châtellenies de Bellac, Rancon et Champagnac. — Pierre de Limoges. — Les Grands-Jours de Poitiers en 1688. — Le collège Saint-Michel des Limousins. — Chartriers limousins, etc., etc.

Les progrès de l'historiographie limousine depuis vingt ans se peuvent deviner au nombre des recueils de documents et des inventaires d'archives qui ont été publiés : les uns et les autres ont fait entrer dans le courant de nos connaissances des milliers de faits et sont devenus déjà la base de solides monographies. C'est pour activer cette préparation du « matériel » de l'histoire que s'est fondée, au mois de février 1891, la Société des archives du Limousin (1). Grâce à elle nous aurons atteint, d'ici trois ou quatre ans, quelques résultats positifs qu'il est bon de constater : la plupart des registres de délibérations des trois derniers siècles, toutes nos chroniques limousines (il y en a bien soixante-dix), toutes les vies de saints (et elles sont nombreuses), la série des statuts de confréries et de corporations seront enfin achevés d'imprimer, — comme le sont déjà, grâce à M. Guibert et à ses collaborateurs, tous les registres de famille (il y en a plus de quatre-vingts) et l'ensemble des registres consulaires de Limoges, — grâce à MM. Duval, Leroux, Autorde et Hugues (2) tous les cahiers de doléances subsistants.

Est-ce à dire que nous pourrons bientôt nous reposer en regar-

(1) Elle a publié au mois d'octobre dernier un volume : *Choix de documents historiques* (in-8° de 394 pages, librairie v° Ducourtieux) qui forme le tome III de la collection des « Archives historiques de la Marche et du Limousin » commencée en 1887.

(2) Les doléances paroissiales du Bas-Limousin, publiées par M. A. Hugues, ancien archiviste de la Corrèze, dans le *Bulletin de la Société des lettres de Tulle* en 1889, vont paraître prochainement en volume.

dant blanchir la moisson? Non certes, car sur certaines régions du Limousin, sur beaucoup d'institutions du passé, nous n'avons présentement que des notions insuffisantes. Le XVIe siècle est encore mal connu, à plus forte raison le XVe et ceux qui précèdent. Seuls les cartulaires pourront nous ouvrir de nouvelles perspectives sur les origines du moyen âge féodal et ecclésiastique. Or, depuis la publication de celui de Beaulieu par M. Deloche en 1859, les cartulaires ont été négligés. M. Champeval y est, le premier, revenu en publiant ceux de Tulle et d'Uzerche (1). M. de Montégut vient de nous donner celui de Vigeois (2), M. de Senneville a commencé l'impression de ceux de l'Artige et d'Aureil, et M. Camille Chabaneau s'est chargé de préparer une édition critique et vraiment scientifique du cartulaire du consulat de Limoges. Nous voilà donc en bonne voie. Mais il reste encore au bas mot une vingtaine de documents du même genre qui ne sont connus que par leurs titres ou par d'insuffisants extraits.

Après les recueils de textes, les inventaires d'archives. L'année dernière en a vu paraître plusieurs : celui des archives communales de la Corrèze (Tulle, Brive, Ussel) (3), par notre confrère, M. Hugues, — et celui du fonds de l'Intendance de Limoges (4), le quatrième des répertoires de ce genre que la libéralité du Conseil général de la Haute-Vienne a rendus possibles en moins de quinze ans. L'inventaire des archives de la Creuse a été repris par M. Aulords et la feuille 9 des archives ecclésiastiques (série H) est déjà tirée, Enfin M. Fray-Fournier, qui a fourni à l'introduction du fonds de l'intendance la longue série de notices sur les intendants de la généralité de Limoges, a aussi publié la première partie du fonds des archives révolutionnaires de la Haute-Vienne (série L) (5). La seconde partie paraîtra dans quelques jours.

*
* *

Le *Catalogue général* (en 7 volumes in-4° et 17 volumes in-8°) *des manuscrits conservés dans les bibliothèques des départements* est

(1) Dans les *Bulletins* des sociétés historiques de Brive et de Tulle. Il en paraîtra ultérieurement un tirage à part.

(2) Dans le tome XXXIX du *Bulletin de la Soc. arch. du Limousin.*

(3) In-4° de IV-170. — *Tulle, Ve Lacroix*, 1891.

(4) In 4° de CXLVI-294. — *Limoges, F. Plainemaison*, 1891. Précédé d'une notice sur la Généralité de Limoges,

(5) Forme le tome II des *Archives révolutionnaires de la Haute-Vienne* publiées par les soins de la Société des archives du Limousin (in-8° de 167 pages).

termes dans l'introduction à l'*Inventaire des actes du Parlement de Paris* : « Si en 1688 on voit encore des grands jours à Poitiers, ils changent de caractère : les commissaires sont des conseillers d'Etat et des maîtres de requêtes; ils furent installés avec un cérémonial solennel; mais ils ne firent ni beaucoup de bruit ni beaucoup de besogne. » — Ce n'est point une raison pour ne point désirer connaître ce qui s'y passa, et quelle place ils donnèrent aux affaires du Limousin. Nous savons que M. Fray-Fournier possède quelques documents sur ce sujet. Il en trouvera d'autres dans le *Journal* de Foucault, intendant de Poitou, et dans les inventaires d'archives judiciaires.

*
* *

Le *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques* a publié récemment (1891, p. 32) d'après l'original conservé aux Archives départementales de la Haute-Vienne (1) le règlement donné au collège Saint-Michel de Paris par Geoffroy de Pompadour en 1568. Le collège Saint-Michel, disparu en 1763, était l'un des trois collèges de Paris ouverts aux étudiants limousins.

*
* *

La liste des archives privées, dressée jadis, ici-même, par M. J. B. Champeval (*Bulletin*, XXXVI, p. 317) s'augmente tous les jours. Il résulte de renseignements particuliers que M. Teste, propriétaire du château de Vésigneux, près Saint-Martin-du-Puits (arr. de Clamecy, Nièvre) (2), possède plusieurs répertoires in-folios des archives de la maison de Bourbon-Busset, conservées jadis à Chalus. Il y aurait sans doute beaucoup à en tirer pour l'histoire de cette seigneurie.

D'autre part, le château de La Planche (commune de Saint-Hilaire-Bonneval, Haute-Vienne), conserve une partie des archives de l'ancien bureau des finances de Limoges, soit une douzaine de grands registres in-folio ou in-quarto, dont nous avons donné le relevé dans notre notice sur la Généralité de Limoges (en tête de l'*Inventaire des Archives départementales de la Haute-Vienne*, fonds de l'intendance, p. IV). L'un de ces registres est un recueil factice de procédures relatives à diverses familles de Bayonne, de Bordeaux et de Limoges. Nous signalerons ici celles de ces procédures qui intéressent le Limousin :

(1) Le nom du notaire signataire *Guiny* doit être corrigé en Guivy, si nous en croyons notre confrère Champeval.

(2) Ne point confondre avec Saint-Martin du Puy (Gironde).

Factum par J. B. Moury, bourgeois et marchand de Limoges, contre Marie Virideau, veuve de Joseph Virideau, procureur du roi à Thiviers, 1727.

Factum pour Messire Pierre de Petiot, écuyer, seigneur du Masboucher, conseiller du roi, président trésorier de France en la généralité de Limoges, contre dame Marie Petiot, veuve de J.-B. Romanet sa sœur, S. d. « Ce procez est une suite du procédé odieux et des entreprises criminelles que la demanderesse et le sieur chevalier de Petiot, son frère, ont fait depuis plusieurs années pour enlever par toute sorte de voyes tous les biens de la famille, tant du chef paternel que du chef maternel.....».

Mémoire pour dame Anne Barry, veuve du Sr Benoit, avocat du roi en la prévôté de Limoges, contre Messire Roger des Essarts, lieutenant général au sénéchal de Limoges, s. d.

Mémoire pour Messire J.-B. de Jumilhac, chevalier, seigneur comte de Saint-Jean-Ligoure, lieutenant de Messieurs les maréchaux de France au département du Haut-Limousin, contre Me Joseph de la Place, prêtre, curé de Saint-Jean-Ligoure, s. d.

Réflexions et mémoires pour Léonard Moury, bourgeois et marchand de Limoges, contre Antoine Maslavergne du Mas-Doumier, s. d.

Mémoire pour André Beaupoil de Saint-Aulaire, évêque de Tulle, contre Guillaume Chabaniel, s. d.

Factum pour les contrôleurs généraux du domaine en la généralité de Limoges contre Messire François-Joseph de Beaupoil de Saint-Aulaire appelant d'un jugement rendu au Bureau des trésoriers de Limoges, du 4 juillet 1718 : « Le sieur marquis de Saint-Aulaire s'est rendu adjudicataire de la terre de Meillars dans la vicomté de Limoges; le roy l'a gratifié de son droit de prélation et de ce qui devoit lui revenir des lods et ventes. Pour prix de cette grace il a formé contestation aux fermiers et aux officiers du roy et de son domaine sur le pied des lods et ventes qui sont dus à ceux-cy, qu'il voudroit diminuer de par moitié.... ».

Factum pour dame Marie-Marthe Dufour, veuve et héritière bénéficiaire de feu Messire Pierre Petiot, écuyer, seigneur de Masboucher et de Lachassaigne, président trésorier de France au Bureau des finances de Limoges, contre J.-B. Teraudier, écuyer; seigneur de Nieul, chevalier d'honneur au même bureau. Après 1749.

*
* *

On trouve au tome X de la nouvelle *Histoire du Languedoc* (preuves, p. 1701) de curieuses lettres de rémission accordées, en 1385, par le roi à Gouffier de Las Tours, écuyer, seigneur de Saint-Pardoux en Limousin, qui, sept ans auparavant, avait subrepticement enlevé, à titre de saisie-gagère, la mitre de l'évêque d'Albi dans le palais même de ce prélat.

*
* *

Au tome XII (p. 216) du même ouvrage, figure un projet d'association entre les marchands du royaume pour le commerce d'expor-

tation, 1482. Onze villes seulement sont représentées : Paris, Toulouse, Lyon, Montpellier, Bourges, Troyes, Orléans, Tours, Angers, Poitiers et Limoges.

*
* *

M. l'abbé Duchesne, membre de l'Académie des inscriptions, a lu devant la Société des antiquaires de France, le 2 mars 1892, un mémoire sur les textes les plus anciens relatifs à la légende de sainte Valérie. Il croit que cette légende repose sur l'existence réelle du tombeau de la sainte et de son fiancé dans la crypte de l'église Saint-Martial.

Le même savant annonce la publication, dans les *Annales du Midi*, d'études critiques sur les anciennes *Vies de saint Martial*.

DOCUMENTS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

Lettres de grâce faisant mention d'une émeute à Limoges le 2 octobre 1451 (1).

Charles, etc. Savoir faisons a tous presens et avenir Nous avoir receu l'umble supplicacion des parens et amis de Penot Metadier, aagé de vint deux ans ou environ, chargié de jeune femme grosse, preste de gesir, et de deux petiz enfans, contenant que environ le IIe jour de ce present mois d'octobre en la ville de Limoges fut faicte certaine assemblée pour avoir conseil du peuple sur le fait du quatriesme, ouquel lieu fut fait commandement general par les sergens de ladicte ville que ung chascun alast audit conseil, ouquel ledit Penot Mestadier ala avecques aucuns autres pour savoir que c'estoit : ouquel lieu fut fait grant murmure de pluseurs *(sic)* disans que c'estoit mal fait que on n'avoit fait assembler le menu peuple comme laboureurs qui estoient aux vignes et autres ; et adonc icellui Penot ala avec deux ou trois autres populaires en l'eglise de Saint Michault et la monterent au clocher d'icelle eglise pour sonner le touquesaint afin que le peuple qui estoit dehors se assemblast et venist a la ville, sans ce que ledit Penot pensast que pour ce aucun inconvenient avenist ; et depuis ledit Penot doubtant pour ce rigueur de justice se absenta du pays, ouquel il n'oseroit retourner ne converser se nostre grace et misericorde ne lui estoient sur ce imparties... Pour quoy nous ces choses considerans...

Donné à Villedieu de Comble, ou mois d'octobre l'an de grace mil cccc cinquante et ung et de nostre regne le xxxe. Ainsi signé : *Par le Roy,* le sire DE TORCY, messire LOYS DE BEAUMONT, maistres ESTIENNE CHEVALIER, et Jehan DAUVET et autres presens.

J. DE BADOVILLER (*sic* pour *Badonviller*).

(Arch. nat., JJ. 185, n° 230).

(1) L'émotion populaire à laquelle se rapportent les deux documents communiqués à la Société par le savant et bienveillant maître de confé-

Charles, etc. Savoir faisons a tous presens et avenir Nous avoir receu l'umble supplicacion de Jehan Dadet, povre homme, laboureur, chargié de femme enceinte et de sept petiz enfans, demourant a Limoges, contenant que environ le commencement du mois d'octobre derrenierement passé, noz amez et feaulx conseilliers l'evesque de Maillezais et le sire de Maupas, seneschal de Limosin, alerent en nostre dite ville de Lymoges pour mettre sus et imposer de par nous au païs de Limosin les imposicions et quatriesmes (*sic*) ainsi que es autres païs de nostre royaume, a l'occasion desquels quatriesmes et imposicion *(sic)* fut commun bruyt en la dite ville, mesmement entre povres gens et simples mesnagiers, que devions prendre la quarte partie de tous les biens de chascun des habitans desd. ville et païs de Limosin, dont ledit suppliant, qui est simple et ygnorant, pensant les choses dessus dictes estre vraies, fut moult esbahy et desplaisant, doubtant par ce moien cheoir en mendicité, lui, sesd. femme et enfans ; et certains jours apres la venue de nos diz conseilliers audit lieu de Lymoges, les consulz se assemblerent au consulat de ladite ville ung jour de jeudi avec plusieurs des habitans d'icelle qu'ilz y firent venir pour ilec leur dire et remonstrer noz plaisirs *(sic)* et voulenté et les causes de la venue d'iceulx noz conseilliers en ladicte ville, a l'occasion de laquelle assemblée et aussi que plusieurs d'icelle ville cuidans perdre la quarte partie de leurs diz biens comme gens esmeuz et forsenez sonnoient ce pendant par maniere de toquesaint aucune des cloches de l'eglise parroichial St. Michel des Lyans *(sic)* de ladite ville de Lymoges ; lesqueles choses venues a la cognoissance de nostre dit conseillier l'evesque de Maillezais, doubtant la fureur dudit peuple, se parti de son logis ou il estoit lors pour s'en aler hors ladite ville avec aucuns de ses serviteurs et en soy en alant et passant par la rue des Combes pour tirer a la porte de Montmailler par laquele il entendoit issir, le dit suppliant qui au sont dudit toquessaint venoit de dehors ladite porte, en entrant en ladite ville quant il oyt le bruyt des femmes et enfans crians apres ledit evesque et alans apres, lui dit et profera dudit de Maillezais, nostre conseillier, teles paroles ou semblables : « Maintenant s'en va le larron, traictre, quant il nous a mis et imposé lesd. aides et nous cuidions qu'il les nous eust ostées », en criant : « Fermez-lui la porte », qui est l'une des portes de ladite ville appellée de Montmailler ; a l'occasion des-

rences de la Sorbonne, n'est pas mentionnée par nos annales manuscrites et nous n'en avons trouvé nulle part la trace. Les deux pièces ci-dessus, qui donnent certains détails très précis, ont donc un véritable intérêt pour notre histoire locale.

queles paroles ainsi que dit est dictes et proferées, ledit suppliant congnoissant avoir mespris et par ce doubtant rigueur de justice, se absenta peu d'ilec apres de sa dicte maison ou il demeuroit et a laissiez et abandonnez sesd. femme et enfans, sans ce que depuis il ait osé y retourner et n'y oseroit jamais demourer et par ainsi sont ses diz femme et enfans en voye de cheoir en mendicité se noz grace et misericorde ne lui sont sur ce imparties, humblement requerant... Par quoy nous, attendu ce que dit est...

Donné a Poitiers ou mois de decembre l'an de grace mil cccc cincquante et ung et de nostre regne le xxxe. Ainsi signé : *Par le Roy a la relation du Conseil,* J. DE LA LOENE.

(Arch. nat., JJ. 185, n° 260).

(Communication de M. Antoine Thomas).

Lettres et mandements de Charles, duc d'Anjou, lieutenant général du Roi en Limousin.

I

Nous, Charles d'Anjou, comte de Mortaing, lieutenant général de Monseigneur le Roy en ses hault et bas païs de Lymosin, cognoissons et confessons avoir eu et receu de maistre Pierre de Beaucaire, comis par mon dit seigneur au dit hault païs de Limosin, à recevoir la son me de trois mille livres tournois, à quoy ledit seigneur a tauxé ledit païs pour sa portion dudit aide à lui octroyée par les gens des trois estatz d'icellui au mois d'aoust dernier passé, la somme de douze cens livres tournois sur la somme de II^m^ CC que lesd. gens des trois estats ont voulu nous estre sur eulx imposée oultre par dessus le dit principal, et icelle nous ont donnée et ont voulu nous estre baillée pour ceste fois, à ce que soyent plus... de résister tant aux anciens ennemis de mon dit seigneur, les Anglois, qui souvent surviennent esdiz pays, comme pour y faire cesser les pilleries et roberies qui se font chacun jour, comme en la fin de l'assiette dudit aide est plus à plain contenu; de laquelle somme de douze cens livres tournois nous nous tenons pour contens et bien payez et en quittons ledit Beaucaire et tous autres qu'il appartient. Donné soubz notre scel et signé de notre main en tesmoing de ce, le xviij^e^ jour de juing l'an mil cccc trente cinq.

CHARLES.

(Bibl. nationale, Fonds français, n° 20, 385, n° 2).

II

Charles d'Anjou, comte de Mortaing, lieutenant et gouverneur général pour Monseigneur le Roy en ses hault et bas païs de Lymosin, à tous ceulx qui ces lettres verront, salut. Savoir faisons nous avoir eu et receu comptant de maistre Pierre de Beauquere, receveur de l'aide de cinq mile livres tournois à mon dit seigneur le Roy, octroyée à La Soubzterraine par ses gens des trois estaz dudit hault païs de Lymosin au mois de septembre derrenièrement passé, la somme de deux mille livres tournois à nous, par lesdiz desdiz trois estaz donnée et octroyée prendre et avoir par la main dudit Beauquere, receveur dessus dit, pour les causes plus à plain en l'assiette faite dudit aide, ès parties des fraiz mis sur oultre le principal d'icelui aide désignées. De laquelle some de deux mile livres tournois nous nous tenons pour bien contens et satisfaiz d'icelui receveur, et l'en quitons et tous autres à qui quittance en appartient, par ces présentes. Donné à Tours, le vintiesme jour de décembre l'an mil cccc trente et cinq.

Par Monseigneur le conte,
lieutenant général,
BONIN.

(*Ibid.*, n° 3).

III

Nous, Charles d'Anjou, conte du Maine et de Mortaing, congnoissons et confessons avoir eu et receu de maistre Pierre de Beaucaire, comis en haut païs de Lymosin à recevoir l'aide octroyée à Monseigneur le Roy par les gens des trois estaz dudit païs à l'assemblée par eulx faite en la ville de Saint-Lyénard au mois de janvier derrenier passé, la somme de cinq cens livres tournoiz, laquelle lesdictes gens nous avoyent donnée et icelle ont voulu avoir esté sur eulx imposée oultre et par dessus la somme principale dudit aide, ainsi que par lettres patentes de mondit seigneur sur ce faictes et données le xxvij^e^ jour d'avril en suivant quatre cent quarante ung, pour plus à plain apparoir. De laquelle somme de v^c^ l. t. dessus dicte nous tenons pour contens et bien payez, et en quitons le dit commis et tous autres. Donné soubz notre seel en tesmoing de ce, le treziesme jour de may, l'an mil cccc quarante cinq.

CHARLES.
Par Monseigneur le conte,
le s^r^ de la Beschie, present,
BONIN.

(*Ibid.*, n° 13).

(Communiqué par M. Philippe de Bosredon).

Une lettre de Sébastien de Laubespine, évêque de Limoges, 1577.

Monseigneur (1), je ne vous puis asses humblement remercier de la conservation et assistance qu'il vous a pleust donner a ce qui deppend de mes pauvres maisons et subiects en l'evesché de Lymoges, ainsy que mes vicaires me mandent. Il y a si longtemps que par l'injure des rebelles j'en suis Evesque de non seullement et que les pauvres subiects et habitans sont affligés et ruinés, que ce leur est beaucoup de bien et satisfaction d'esperer que pour un bon coup ils en seront delivrez par vos labeurs, que je prie N^re^ Seigneur vouloir conduire a sa gloire, au service de son Eglise et obeissance de leurs majestés. S'il y a au demeurant, Monseigneur, par de la quelque chose qui deppende de moy dont vous desiriez vous servir, ceulx qui la ont commandement soubz moy vous y serviront et obeyront ainsy qu'ilz doibvent en tout et par tout, et moy en particulier, ou vous jugeres que l'occasion s'en presentera, me recommandant tres humblement a vos bonnes graces, et vous diz a Dieu, lequel je prie, Monseigneur, vous donner santé en (*sic*) prospérité. A Bourges, ce dernier jour de juillet 1577.

Votre tres humble et affectionné serviteur.
S. de LAUBESPINE, E. de Lymoges.

Bibliothèque nationale, man. fr. 3337, fol. 144. (Communiqué par M. L. Guibert).

Lettre écrite par Louis-Joseph de Montmorency-Laval, depuis Evêque de Metz, Grand Aumônier de France et Cardinal, au sujet de la blessure de son frère, le Mis de Laval, devenu plus tard Duc et Maréchal de France.

Il y a longtemps, mon cher Milord (2), que j'avois ouy dire qu'il en étoit pour les Anglois du trajet de la Manche comme de celuy du Styx, après lequel l'on oublie tout le monde : je soutenois toujours la négative et j'espérois que vous me fourniriez des preuves pour appuyer mon sentiment. Mais non, la plus étroitte amitié en France n'est point capable de vous servir de préservatif contre la haine

(1) La missive n'a pas d'adresse.

(2) Cette lettre est adressée à un Lord dont nous ne pouvons donner le nom avec certitude.

et le souverain mépris qu'a pour un François tout Anglois lorsqu'il est une fois dans son isle ; le bon naturel que je vous avois toujours connu m'avoit fait croire que vous sortiriez de la loix généralle de votre nation pour faire un prodige : j'en étois tellement persuadé que tous les jours encore je cherche à colorer votre oublye de quelque pretexte spécieux. C'est à vous, mon cher Milord, à m'entretenir dans cette idée. Je suis trop porté pour vous pour être difficile à persuader. J'ay l'honneur d'être très parfaitement, Milord, votre très humble et très obéissant serviteur.

L'abbé de LAVAL.

Malgré votre silence je crois encore que vous vous interessez trop à tout ce qui nous regarde pour ne pas vous faire part de ce qui nous est arrivé de malheureux et d'heureux depuis votre départ de France. Vous scavez que lors de votre départ mon frère étoit très nouveau colonel qui servoit en Allemagne sous les ordres de M. le P. de Conty. Il fut du nombre de ceux qui furent détachez de cette armée pendant la campagne de 1745, pour aller en Flandre. Le hazard fit qu'il se trouva à cette affaire de Mêle dont vous avez sans doute entendu parler et qu'il y commanda en chef : il s'y acquit tant de gloire, je n'ose dire en vous battant, que le Roi eut la bonté de le faire sur le champ brigadier. Cette campagne cy n'a pas été sy heureuse pour luy. A cette dernière affaire de Reaucoux il a reçu de vos troupes angloises un coup de fusil qui luy entre sur la poitrine du côtés droit, lui râcle extérieurement touttes les côtes et va lui ressortir vers le milieu du dos après luy avoir brisé en mille morceaux l'os de l'omoplatte. C'est un miracle qu'il n'en soit point mort et ce qu'il y a de plus singulier c'est qu'il n'en sera point estropié. Cela sera encore fort long, et de temps à autre l'on est obligé de luy faire des incisions affreuses. Je ne crois pas qu'il soit en état de faire la campagne prochaine. Il me charge, ainsy que Me la Marquise, de vous faire mil compliments. Ma mère et Mlle de Laval font les leurs.

Quoi que j'en veuille à M. Crucius parce que je suis persuadé qu'il n'a pas nuit à vous faire oublier vos amis de France, cela n'empêche que je ne luy fasse mes compliments. Je suis bien aise de luy faire voir que la longue absence n'est point capable de me faire oublier mes amis d'Angleterre.

A Paris, ce 12 novembre 1746.

A cette lettre se trouve jointe une note en Anglais dont voici la traduction :

Au milieu de notre entretien le conducteur dit que nous étions

sur le lieu même où un détachement des alliés avait été arrêté et coupé par les Français.

Nous arrêtâmes le véhicule pour qu'il nous fit une description locale de la bataille de Melle. Dans cette occasion une dame Flamande qui, depuis son mariage, était devenue une amie zélée des Français, nous donna le détail minutieux des circonstances. Elle tenait ces renseignements du frère de son mari qui avait pris part à l'action.

D'apres ce qu'elle nous dit, j'évalue le nombre des Français à 16.000 et celui des alliés à 20.000-

Au bas : P. PICKLE.
Ch. 55.

(Communication de M. le comte de Couronnel).

Deux lettres de Mgr du Coëtlosquet, évêque de Limoges (1).

A Limoges, le 15 novembre 1746.

Pour répondre, mon cherAbbé, à la question que vous me faittes touchant la nature des prébendes théologales de mon diocèse, je vous dirai qu'outre celle de la cathédrale j'en ai six ou sept dans les autres chapitres. Elles sont toutes électives, collatives par les chapitres,sans qu'on en demande l'institution canonique à l'évêque. Comme le clergé est asses réglé et que la division des sentimens n'y regne point, jusqu'à present je ne me suis point aperçu que cette forme irreguliere de collation apporta de l'inconvénient. Je n'en suis pas moins édifié de votre zèle à maintenir l'episcopat dans l'authorité d'établir les ministres de la parole de Dieu.

(1) Les lettres ci-dessus, dont les originaux ont été récemment acquis par la famille de l'ancien Evêque de Limoges et dont un neveu de ce dernier, D. Edouard du Coëtlosquet, religieux bénédictin du monastère de San-Domingo de Silo (Espagne) a bien voulu nous envoyer une copie, fournissent un nouveau témoignage de l'esprit tolérant du prélat, et de son respect pour les libertés et coutumes de son clergé, en même temps que de son attachement aux droits légitimes de son Evêché, de son énergie à les défendre contre les prétentions de la noblesse et de son zèle pour la maison du Seigneur. Les archéologues applaudiront à sa protestation contre les peintures funèbres dont les seigneurs haut justiciers faisaient barbouiller les murs des Eglises. Nous avons pensé que les abonnés de notre *Bulletin* liraient ces deux pièces avec plaisir.

Puisque l'occasion s'en presente, permettes moi d'exciter votre zele pour l'honneur de nos églises. Elles sont pour la plupart barbouillées et deshonnorées par les litres qu'on y met jusque dans le sanctuaire. On ne pourroit s'y opposer sans s'attirer autant de procès qu'il y a de seigneurs haut-justiciers. Vous scaves que le clergé a fait plusieurs fois des remontrances sur ce point, mais inutilement jusqu'à present. Il est digne de vous de remedier à un abus si indecent et si general en obtenant à ce sujet une déclaration du Roi. Si on ne peut esperer d'affranchir entierement l'église de cette servitude, il faudroit du moins demander qu'on ne mit point de litre dans l'interieur des églises et qu'on se contentat d'en mettre en dehors; cela suffiroit pour la conservation des droits pretendus par les hauts justiciers; et nous n'aurions point la douleur de voir dans nos temples cette marque permanente de deuil et de vanité qui en profane la sainteté.

Je crois aussi devoir vous communiquer une difficulté qui s'est élevée en païs de droit écrit depuis la déclaration du Roi sur les testamens. Les curés étoient en usage de les recevoir, ce qui leur attiroit de la confiance et de la considération de la part de leur peuple. Cetoit même un grand avantage pour les fidelles de la campagne où il y a peu de notaires et souvent fort ignorans. On prétend que la dernière déclaration leur ôte ce pouvoir, attendu qu'il n'y a aucun statut ou coutume ecrite en leur faveur, et tel paroit être l'esprit de la déclaration. Il y a déjà eu des procès au parlement de Bordeaux sur cet article, et j'en connois un qui y est actuellement pendant. On m'a dit que le parlement n'avoit pas voulu juger cette contestation, pour ne pas contrevenir à la déclaration du Roi, et pour ne pas aussi, en la suivant, dépouiller les curés d'un usage dont l'abolition tourneroit au préjudice du peuple par l'impuissance ou il se trouveroit souvent de tester, et il est certain que le défaut de testament occasionne bien des procés dans les familles. Je sens d'un autre côté qu'il y a bien de l'inconvenient à laisser cette liberté aux curés, dans le païs de droit écrit, ou l'on dispose plus librement de ses biens que dans les païs coutumiers. Je laisse le tout à vos sages reflexions. Je suis avec l'attachement le plus sincere, mon cher Abbé, votre très humble et très obéissant serviteur.

† J. G. Evêque de Limoges.

Limoges, ce 25 février 1752.

Monsieur,

J'ai appris que vous deviez plaider pour le Roi dans une cause de Régale qui regarde l'Evêché de Limoges. La confiance que j'ai

en votre zèle et en vos lumières supérieures me tranquillise sur le succès de cette affaire où les intérêts du Roi sont les miens. J'espère donc, Monsieur, que vous ferez valoir de la manière la plus efficace les droits de Sa Majesté, qui recevroient une attainte considérable, si la prétention de M. le Comte du Saillant avoit lieu. Il n'a d'autre titre que quelques actes de possession dans un tems où la Régale n'étoit pas encore généralement établie, et où les seigneurs de Comborn, qui étoient les plus puissants du Limousin, s'accommodoient aisément de ce qui étoit à leur bienséance. M. du Saillant qui leur succède par l'acquisition de leur château, voudroit marcher sur leurs traces, et enlever au Roi le revenu de deux terres appartenant à l'Evêché de Limoges, pendant la vacance du siège, sous un pretexte qui n'a aucun fondement. Car la donation conditionnelle qu'il allègue est imaginaire, et on n'en trouve aucun titre ni vestige. Pour écarter l'idée de la Régale qui anéantit sa prétention, il cherche à la colorer du nom de charge, de redevance etc., mais dans le vrai ce n'est autre chose que la Régale ou il n'y en eut jamais. Il ne sera pas inutile, Monsieur, d'obliger M. du Saillant à produire son titre d'acquisition du château de Comborn, où l'on assure qu'il n'est fait aucune mention de ce prétendu droit. J'espère donc que votre zèle vous portera à affranchir mon Evêché d'une servitude qui lui seroit d'autant plus disgracieuse et onéreuse que M. du Saillant lui-même en relève comme vassal. Je vous aurai une véritable obligation de l'attention que vous donnerez à cette affaire. Je suis avec un attachement très respectueux, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

† J. G. Evêque de Limoges.

(Communication de Dom Ed. du Coëtlosquet).

Etablissement d'une confrérie de la Sainte-Trinité par les maîtres tailleurs d'habits de la Souterraine (3 juin 1743).

Aujourd'huy, trois du mois de juin mil sept cent quarante-trois, apres midy, en la ville de la Souterraine, en Limousin, en l'estude et par devant le notaire royal soussigné, presence des temoins bas nommes, ont été presants et duement establis : Pierre Margotin l'ainé, Silvain Pichonnet, autre Pierre Margotin le jeune, Louis Mingaux, Jean de Neypoux, Leonard Rochon, Barthelemy Chommeau et Andre Malerbaud, tous maistres tailleurs d'habits de cette ville

et y demeurant : lesquels, convoqués et assemblés, desirants d'établir une confrérie sous leurs vœux et devotions à la très sainte et adorable Trinité, ainsy que les autres maistres tailleurs des autres villes du royaume sont en usage. A cet effet, vollontairement et unanimement, tant pour eux que ceux à ladvenir du dit métier de tailleurs d'habits en cette ville qui leurs succèderont, establissent par les présentes et à perpétuité leurs vœux et confrérie audit jour et fête de la Sainte Trinitté de chaque année, promettent et s'obligent de la solenniser annuellement et ce faisant de faire cellebrer a frais communs par Messieurs les curés et prestres de cette ville a lhostel de Notre-Dame un service solennel, et pour en commancer l'illumination feront faire des torches et sierges de cire convenables, pour le prix et entretien desquels veullent, entendent et stipullent par expres que dès cette presente année, ils fourniront chacun la somme de vingt sols et chacun douze sols pour chaqune année à venir, et que tous apprentis qui entreront dans la vaccation donneront chacun une livre de cire, de laquelle le maistre qui recevra laprentif demeurera personnellement responsable ; que tout garçon du mestier qui levera boutique et tous ceux qui se marieront la première fois, donneront aussi chacun aux dits cas arrivants, au proffit de la dite confrerie, quarante sols chascuns, sauf et excepté des fils de maistres qui dans le cas quils levent boutique, en seront affranchis pour la dite maistrise seullement; pour lequel payement ceux qui se trouveront dans les cas stippulles y seront contraints par prise de leurs meubles jusqu'à due concurrance sans aucune formallité de justice. Annuellement, chaque veille du jour de la Sainte-Trinité, sera choisiy entre tous les dits maistres tailleurs d'habits et à la pluralité des voix, deux des plus capables pour bailles auxquels les dits payements et fonds de la confrérie seront faits et delivrés, qui en demeureront sollidairement responsables, pour successivement chasque année les recueillir et rendre compte a ceux qui leur succederont bailles. Lesquels bailles assisteront avec les torches a chaque procession generalle du Saint-Sacrement les dites torces ardantes et marcheront au rang qui leur sera marqué par le sindic fabricien de lesglise de cette ville, assisteront aussi avec les dites torches ardentes le Saint-Sacrement lorsqu'il sera porté aux maistres malades, et leur décès arrivant, deux des dits maistres ayderont à porter le corps par une nappe qu'ils tiendront par chasque bout du devant du cercueil, assistés des dits bailles avec leurs torches ardentes et les autres maistres des cierges de la confrérie, laquelle confrérie et present reiglement ils déclarent faire exister et entretenir sous l'obligation et hypothèque de tous leurs biens et a peine de tous dépens et dommages intérêts contre les contrevenants. Fait et passé en pré-

sence de sieur Jean-Baptiste Massard, clerc, et de Pierre Jacquet, cordier, demeurants en cette ville, témoins commis; et se sont les dits maistres tailleurs et témoins soussignés, sauf des dits Rochon, Mingaud et Jacquet qui ont déclaré ne savoir signer, de ce interpelles.

Signé : Denepoux, Malerbaud, P. Margotin, Pichonnet, Chaumaux, Margotin, Massard, Raujon, notaire royal.

Controllé à la Souterraine le dix juin 1743. Reçu douze sols. Signé : Dumont.

(Communiqué par M. J. Bellet).

Un épisode de la peste de 1631.

Nous avons trouvé la requête qu'on va lire dans l'immense collection de documents laissée par l'abbé Legros. L'original est inséré au tome II des *Mélanges Manuscrits*, p. 431 (Bibliothèque du Séminaire de Limoges).

On sait que la peste de 1631-1632 a été l'épidémie la plus meurtrière qui ait ravagé le centre de la France dans les temps modernes. Cette épidémie, qui causa une mortalité effroyable, a laissé longtemps un souvenir profond dans toute la contrée. Il a fallu, pour l'effacer, les évènements de la Révolution et la période tourmentée qui les a suivis.

La réponse gouailleuse de Martin Noualhier à la signification du juge est à noter. Il va sans dire que nous ne savons pas si le malheureux Yvernaud se crut obligé de se rendre à l'invitation contenue dans cette réponse et s'il alla bravement inventorier les meubles de la maison contaminée.

L. Guibert.

Monsieur le juge royal de Lymoges ou Monsieur son commis

Supplie humblement Jacques David, consul et marchand de la present ville, dizant qu'il auroit une certaine maison size et cittuée au derriere de l'Andeix. pres de la porte Manigne : Auprès dicelle il y auroit une autre certaine maison dans laquelle il seroit mort Jehan Noallier de la maladie contagieuse; lequel suppliant requier que l'heritier aye a faire nectoier la maison du deffunct; autrement qu'il soit condempné en cinquante livres d'amande.

Ce considéré, il vous plaize à vos grasses (*sic*), ordonner que l'heritier

fera nettoier la maison du deffunct, autrement condempner ledict Noualhier en l'amande de cinquante livres dans trois jours, et faires bien.

MATHIEU DAVID fesant pour ledit suppliant.

Soict monstré à l'heritier et siniffié, et pour ce donnons en mandement.

Faict à Lymoges, ce vingt neufiesme aoust mil six centz trente et ung.

YVERNAUD,
Juge comis en l'absance du dit sieur juge.

Signiffié ledit jour à Martin Noalier, au non et quomme heritier de feu Jehan Noalier, en parlant à sa personne, lequel a faict rapport qu'il offre la faire nettoier, mais que le commis aye a se porter sur les lieux pour faire inventaire de ce qui se trouve au dedans d'icelle.

M. NOALHER.

Liste des officiers de la justice de la ville de La Souterraine.

JUGES.

André Coussiot, écuyer, sgr de Chateau-Regnauld, 1517.

Nas. — Le d. Coussiot ayant vendu ses deux maisons joignantes ensemble appelées de Chateau-Regnauld à Jean Pigné, marchand, Jean Bétolaud, notaire royal et greffier de Bridiers, parent du vendeur, les retira par retrait lignager en 1518.

Ces deux maisons furent partagées en 1591, entre André Bétolaud sr du Drut et Jeanne, sa sœur, épouse de Pierre Auzannet, sr de la Jéraphie, élu du Blanc.

Pierre Chevalier, 1531. Il était propriétaire de fief de Bofranc.

Les Pichonnet qui possèdent ce fief descendent du d. chevalier.

André Bétolaud, sr du Drut, 1550-1554. Il étoit aussi juge de Bridiers. Il eut entr'autres enfants, Gabriel, avocat à Bordeaux ; Automne, sur la Coutume, parle de cet avocat.

Pierre Guillot, 1570-1606. Il était aussi sénéchal de Mondon et du Dognon. Il était frère de François, président en l'élection du Blanc. La maison duquel était celle de sr Joseph

Ce président est décédé en 1606. Il eut pour fils autre François, procureur du roi en l'élection de Poitiers.

Les srs Bétolaud du Drut descendent de Marie, fille du président.

François Bétolaud, sr de , 1607-1639. Il était aussi juge de Morterol et fils de Roland, lieutenant.

Jean Gaillard, 1539-1653-1671, fermier de Poulignat.

LIEUTENANS.

Laurens Bonneau, 1517.
Vinsent Mancier, s^r de Bridiers, 1541.
Rolland Bétolaud, s^r de Lascoux et de la Drable, 1580-1606.
N^a. — Il était aussi chatelain royal de Crozan et juge de Bénévent, Salagnac et Fromental. Il a composé plusieurs ouvrages de droit et de poësies. Il avait un frère avocat du roi à Poitiers.

Annet Sallet, s^r de Bouchardon, 1606-1642. Il était aussi chatelain de Crozan.
Jean Auzannet, s^r de la Jéraphie, 1648. Il était fils de Pierre, élu au Blanc, et de Jeanne Bétolaud du Drut.
Martial Duquéroy, 1665, et procur. d'office de Bridiers.
Léonard Salleton, s^r de Champlon, 1672-1674-1719-1721.
André Floret, s^r du Mas et d'Oreix, 1721-1722.
André Floret, s^r du Poumeiroux, 1730.
Jacques Floret, fils du précédent, 1731-1773.
Pierre-Antoine-Dumont, 1773. Il était procureur postulant.

PROCUREURS D'OFFICE.

Laurens Bonneau, 1531.
André Dumont, 1570-1590.
André Bétolaud, s^r du Drut, 1590-1608. Il était aussi controlleur royal des titres du baillage de Bridiers, mais cette charge a été supprimée. Il est parlé de ces offices dans Guenois, en sa conférence des ordonnances, *verbo :* Controlleurs des titres, et Suppressions. Il était aussi controlleur des tailles de l'El^on particulière de Bridiers.
N^a. — Il était fils d'André, juge.
André Ranjon, 1628.
Jean Guillemet, notaire royal, 1640-1658.
François Guillemet, notaire royal, 1664-1674-1696.
Léonard Guillemet, s^r de Lavaud Bailli, 1702.
Pierre de Vollondat, s^r du Pui de Cros, 1709-1712-1714.
Jean Bétolaud, s^r de Lascoux, 1717-1720-1727.
Léonard Choppi, s^r de Lebecq, 1728-1735.
Pierre Floret, s^r du Mas, 1736.
Pierre-Martial Chappellet, s^r d'Oreys, 1750. Il a été ensuite juge.
Léonard Ranjon, 17... Il était notaire royal et procureur.
Pierre Ranjon, 17....

GREFFIERS.

Simonnot, 1517-1531-1545.
Autre Simonnot, 1575-1590-1596.
Jean, qui fut juge de Bridiers, 1608-1626.
Auzannet, 1606-1639.
Jean Ranjon, 1643.
Jean Dumont, 1646.
Guillemet, 1648.
Regnault.
Bachet, 1677-1679.
Rocherolles, 1689.
Pierre Pigné, 1690.
Martial Grellier, appoticaire, 1696-1697.
Pierre Pigné, 1699.
Henri Gagné, 1701-1702.
Rocherolles, 1706.
André de Laville et A. Beraud, 1708-1709-1710.
Joseph de Volondat du Glais, 1711.
André Beraud, 1714.
Jean Chapellet, boucher, 1716-1726.
Jean Savy, 1728-1729.
Jacques de Vollondat, fermier, 1729-1730-1734.
Jacques Poujaud, 1737.
André Chastenet, maitre d'école, 1744.
Hébret, chirurgien, 177...
Bouyer, 177...

Officiers de la justice de Bridiers.

JUGES.

Louis Bardin, 1504.
Jean Regnault, 1523.
Simon des Coutures, 1531.
André Bétolaud, s^r du Drut, 1550-1554. Il était aussi juge de la Souterraine.
François Duquéroix, 1559-1571-1575.
Jean Nonique, fils d'un marchand, 1585-1604.
Jean Simonnot, s^r de Chassaignes-Monlebeau, Lemas et la Berthonnerie, 1608-1626, greffier de la Souterraine, 1596.

Antoine Bonnet, procur. postulant, 1632-1653.
Jean Bonnet, s^r des Forges, 1658.
Antoine Bonnet, s^r du Quéroy, 1673-1699-1701.

LIEUTENANS.

Jean Viloutreys ou Vilauteys, 1502.
Vincent Mansier, bachelier, 1539, v. La Souterraine.
Jean Bétolaud, s^r de Lascoux et de la Drable, 1633. Il était fils de Rolland, chatelain de Crozan et lieutenan de La Souterraine.
Léonard Guillemet, s^r de Lavau-Bailly, 1702-1705.
Hiacinthe Choppi, s^r des Genests, 1706-1731.

PROCUREURS D'OFFICE

François Forgemol, notaire royal, 1513-1528.
Antoine Nonique, 1531.
Bonneau, 1585-1604.
Martial Duquéroy, 1659, et lieutenan de La Souterraine.
Forgemol, s^r de Cromont, 1672-1702-1710.
Jean Choppi, s^r de Momberaud, fermier, 1712-1721-1724-1728.
Hiacinthe Choppi, s^r des Genests, 1730-1732.
Léonard Salleton, 1732.
André Dumont, n^re royal et procureur, 17...

GREFFIERS.

Jean Bétolaud, not^re, s^r du Drut, 1508-1536. Il a fait les terriers de Bridiers, de Baignoux, et du Verger. Il eut pour fils, André, juge, qui épouse Claude Dalesme, fille de Jacques, bourgeois en la ville de Saint-Léonard.
Guillot, 1547.
Du Quéroy et Bonneau, 1566.
Bellet, 1585.
Auzannet, 1596-1633, et Massard.
Bachet, 1673.
Rocherolles, 1681.
Auzannet, 1686-1706.
Joseph Dubois, 1706-1716, et André Delaville.
Pierre Rocherolles, chirurgien, 1720-1727-1736.
Jean Savy, 1736, 176...
Pierre Pateraud, 176...

LA SOUTERRAINE

Installation de greffier en 1690

Aujourd'hui septieme du mois de jouillet mil six cent quatre vingt dix, dans l'auditoire de la presente ville de la Sousteraine, par devant nous François Ranjon, sieur de Cressat, juge . . . . . de la dite presente ville et en présence de M. François Guillemet, procureur d'office de la ditte juridiction, a comparu en sa personne maître Pierre Pigné, praticien, habitant de la présente ville, qui nous a dit et remonstré avoir affermé des fermiers du revenu de la prevosté de la d. ville l'exercice du greffe de cette juridiction dépendant de la prévosté pour les trois années prochaines commencées depuis le jour de fête de saint Jean dernière . . . . . qui finiront à pareil jour. Avons ballié acte au dit Pignet de son dire et remonstrance, et ouï le dit procureur d'office, avons reçu ledit Pignet à l'exercice du d. greffe pour les dittes trois années et lui avons fait faire le serment en le d. cas requis, moyennant lequel il a promis de bien et fidèlement s'acquitter de la d. charge et s'est soussigné avec le procureur d'office et nous.

Signé : Pigné, Guillemet, Ranjon.

(Communication de M. J. Bellet).

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU 28 JANVIER 1890.

Présidence de M. l'abbé ARBELLOT, Président.

Présents : MM. le chanoine Arbellot, Em. Hervy, P. Ducourtieux, Fray-Fournier, Gany, Judicis, A. Leroux et L. Guibert, secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion, qui est adopté.

Au nombre des volumes et publications reçus par la Société depuis le mois de décembre 1889, M. le président signale d'une façon toute particulière une brochure d'une centaine de pages : *Le diocèse de la Corrèze pendant la période révolutionnaire,* document d'un intérêt exceptionnel, accompagné de notes substantielles et dont la mise au jour est due à M. René Fage. C'est un rapport attribué à Brival, évêque constitutionnel de Tulle, et fournissant sur l'état du culte, la conduite des prêtres, l'attitude du public, les mouvements de l'opinion en matière religieuse au cours de dix années, les renseignements les plus précieux.

Un nouveau livre de l'infatigable archiviste de la Haute-Vienne : *Géographie et histoire du Limousin,* fait aussi l'objet d'une mention spéciale. C'est un précis plein d'aperçus, de faits et de dates, que tout le monde lira avec profit.

A signaler encore quelques pages de M. Ceorges Berthomier : *la Marche en 1789, d'après l'Almanach royal;* un discours prononcé par M. Grellet de Fleurelle, substitut du procureur général, à l'audience de rentrée de la cour d'Agen : *Magnétisme et Répression;* le rapport de M. Héron de Villefosse, à l'Institut, sur le concours des antiquités nationales en 1889, où l'on relève un mot très flatteur à l'adresse de M. René Fage; une livraison de la *Revue de la Saintonge,* où il est parlé de deux de nos compatriotes : M. Planat, ancien député de la Charente-Inférieure, né à Limoges en 1825, et le docteur Fonssagrives, né en 1823, aussi à Limoges, suivant l'auteur de l'article de la *Revue,* mais en réalité, assure M. Ducourtieux, enfant de Saint-Junien.

Les *Annales du Midi* contiennent dans leur dernier numéro plusieurs articles ou mentions intéressant le Limousin, entr'autres la fin de l'*Etude critique* de M. Leroux *sur les Annales françaises de Limoges* et un document publié par M. Antoine Thomas, daté de 1528, et où est nommé un apprenti tapissier d'Aubusson.

MM. Joseph Oger du Rocher, avocat, et Armand Dubois, docteur en médecine, demeurant l'un et l'autre à Limoges, présentés à la dernière réunion, sont admis, au scrutin secret, membres titulaires de la Société.

Après la lecture, par M. le président, d'une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts relative à la réunion des sociétés des beaux-arts en 1890, la parole est donnée à M. Fray-Fournier, qui demande à poser deux questions à la Société.

M. Fray-Fournier possède le catalogue d'une bibliothèque, imprimé à Limoges, chez Ardillier, en 1845. Ce catalogue compte plus de 4,800 articles; on y trouve un peu de tout et notamment quelques raretés limousines : l'ouvrage du P. Bonaventure de Saint-Amable, le Journal de Publicola Pedon, l'album de Tripon, nombre de brochures révolutionnaires : le tout classé non par nature d'ouvrages, mais par année, de 1518 à 1845. M. le chanoine Tandeau de Marsac possède un exemplaire du même catalogue, dont le frontispice, qui manque à celui de M. Fray-Fournier, a été soigneusement coupé. S'agit-il d'une bibliothèque publique ou d'uue collection privée, et, dans ce dernier cas, quel est le nom du propriétaire? Tel est le petit problème que M. Fray-Fournier pose à la Société et dont il demande à ses confrères de rechercher avec lui la solution. Cette bibliothèque ne saurait être identifiée ni avec celle de la cour d'appel, dont on a un catalogue de 1846, très différent de celui-ci; — ni avec celle de la ville, dès cette époque beaucoup plus considérable; — ni avec celle de la Société d'agriculture : sauf quelques bulletins de cette association, le catalogue ne contient pour ainsi dire pas d'ouvrages agricoles; — ni avec le fonds d'un cabinet de lecture ou du *Cercle littéraire et philharmonique* de la salle Reix: on n'y trouve presque point de romans. La curiosité et le soin du collectionneur se trahissent du reste dans la composition de cette bibliothèque, qui conserve jusqu'à des prospectus de journaux.

Autre question non moins intéressante posée par M. Fray-Fournier à la Société et au public : Au XVIIe et au XVIIIe siècle, la *Gazette*, pour laquelle Renaudot jouissait d'un privilège, avait, outre son édition parisienne, des réimpressions qui s'exécutaient dans diverses villes de France : on en connaît à Lyon, de 1633 à 1740, à

Rouen, à Avignon. Il y en eut à Limoges, et M. Fray-Fournier fait passer sous les yeux de ses auditeurs un numéro de 1691, imprimé à Limoges chez Etienne Leclerc : il en connaît un autre de la même année, aux archives; mais ce dernier est un « extraordinaire », c'est-à-dire un supplément.

Ces réimpressions étaient accompagnées, dans certaines villes, de nouvelles de la province. Cette adjonction d'une partie originale au texte de la *Gazette* reçue de Paris, constituerait, si on la constatait à Limoges, la première forme du journal local. Mais existe-t-il des réimpressions de la *Gazette* faites dans notre ville et suivies de cette partie locale qu'on trouve dans d'autres réimpressions? Il faut chercher.

Pour le moment, l'histoire de la presse périodique dans notre province ne remonte qu'à 1775, date de la création de la *Feuille hebdomadaire*. Encore les renseignements donnés par un almanach de 1808, d'après Vitrac, sur cette première gazette, sont-ils peu exacts et d'ailleurs fort incomplets. Qu'était le sieur Chambon qui fonda cette feuille avec la protection de Turgot? Nous ne le savons pas encore.

La Société ne peut répondre à aucune des questions que vient de lui poser M. Fray-Fournier; mais elle lui témoigne avec quel intérêt elle l'a écouté.

Un parchemin, dont une partie seulement peut être déchiffrée, a été communiqué par M. Alexandre Nénert, négociant à Limoges, à M. L. Guibert. Ce sont des lettres de l'official de Limoges datées de 1296, reproduisant un acte de 1294 relatif à l'achat d'une rente. On y trouve la mention de Jean Germain, curé des églises de Saint-Michel-des-Lions et de Notre-Dame-des-Arènes, et de la communauté de prêtres de ces deux églises, dont la réunion est par conséquent antérieure à cette date. La confrérie de Saint-Loup en l'église de Saint-Michel y est aussi mentionnée.

Plusieurs moulages de sceaux limousins, exécutés d'après les empreintes conservées aux archives nationales et envoyés par M. Philippe de Bosredon, sont communiqués par M. Guibert à la Société, entr'autres le sceau et le contre-sceau du consulat de Saint-Léonard, en 1307, — le sceau et le contre-sceau de la ville de Saint-Junien en 1303, — le sceau, d'un dessin charmant, de Jeanne de Flandre, vicomtesse de Limoges.

De la part de M. Larue-Dubarry, ancien pharmacien à Limoges, M. P. Ducourtieux donne lecture d'une protestation, malheureusement incomplète, des chanoines de Saint-Martial contre le projet de suppression et d'incorporation de leur chapitre au chapitre cathédral, formé en 1786. La pièce, si les dernières pages peuvent

être retrouvées, mériterait d'être publiée. L'émotion produite dans la ville par la nouvelle de cette entreprise fut grande. Le corps municipal protesta hautement et l'évêque, Mgr d'Argentré, se défendit d'y avoir pris part.

L'ordre du jour appelle une lecture de M. L. Guibert sur l'évêque Raynaud de la Porte, qui a joué, semble-t-il, un rôle assez intéressant au cours de la querelle entre Philippe-le-Bel et le pape Boniface VIII, rôle qu'on ne peut malheureusement que soupçonner.

Il est certain qu'on le trouve, avant et après la convocation par le pape d'un concile à Rome, dévoué à la cause du roi de France, et, semble-t-il, un de ses partisans les plus déterminés. Il accorde les subsides demandés par le roi au concile provincial de Clermont, en 1294, et à l'assemblée générale de Paris, 1296; en juin 1303, il prend part aux assemblées du Louvre où on demande la déposition du Souverain Pontife et la convocation d'un concile œcuménique pour le juger. Et cependant, on le trouve, au mois de novembre 1302, à Rome, alors que Philippe avait défendu aux évêques de sortir du royaume, sous peine de la saisie de leur temporel! Y est-il allé comme agent du roi? comme délégué des évêques demeurés en France pour obéir à Philippe? On ne peut le constater. M. Guibert donne quelques détails sur les assemblées provoquées à cette époque par les émissaires du roi pour obtenir des adhésions aux résolutions de l'assemblée du Louvre : le doyen et une partie du chapitre de Limoges, les communes de la Cité et du Château, celle de Saint-Junien, les prieurs et les communautés de Saint-Martial et de Grandmont donnèrent cette adhésion, que les Frères Prêcheurs refusèrent énergiquement par deux fois, au chantre d'Orléans, clerc du roi, envoyé pour la leur demander. Ailleurs, les fils de saint Dominique eurent la même attitude et furent l'objet de persécutions de la part des officiers et même des magistrats des communes.

M. Vandermarcq a envoyé son rapport sur les fouilles pratiquées par lui au cours de 1889; il a étudié deux tumulis situés l'un à 900 mètres d'Oradour-sur-Vayres, l'autre à 2,400 mètres environ. Dans l'un et l'autre, il a trouvé des ossements avec des traces d'incinération. Le second, sis au lieu dit le *Chenin*, lui a fourni de plus quelques fragments de grosse poterie, un grattoir en silex rose, un perçoir en silex gris et quelques éclats en silex noir. A proximité, dans une terre labourée, M. Vandermarcq a ramassé un instrument à large lame en silex gris, de l'époque de la Madelaine. Ces tumulis pourraient remonter au sixième ou septième siècle avant l'ère chrétienne.

A son rapport, dont M. Leroux donne lecture, M. Vandermarcq

a joint le dessin de quelques objets et la carte des monuments mégalithiques et des sépultures tant préhistoriques que gallo-romaines signalées dans le canton d'Oradour.

M. Judicis informe la Société d'une intéressante découverte faite par lui dans la cave d'une maison sise place du Séminaire, en face la caserne de cavalerie. Il a trouvé, encastrée dans le mur, une tête d'évêque en pierre calcaire, provenant d'un tombeau monumental. Les yeux sont clos, la bouche contractée, la figure émaciée; il ne saurait y avoir de doute : on est en présence d'un fragment provenant d'une des nombreuses sépultures qui ornaient l'église et le cloître de l'ancienne et importante maison des Frères Prêcheurs. Le morceau paraît accuser le commencement du XIVe siècle. La figure est bien dessinée et bien modelée. La mitre, très ornée, a été exécutée avec beaucoup de soin et même de recherche. M. Judicis demande au tombeau de quel personnage on peut attribuer ce morceau qu'il a fait transporter chez lui et qu'il invite ses confrères à venir examiner.

M. Guibert indique trois prélats inhumés aux Jacobins, et entre lesquels doit se trouver limitée cette attribution : Durand d'Orlhac, évêque de Limoges, un des fondateurs du monastère du faubourg Manigne, mort en 1245; Pierre de Saint-Astier, évêque de Périgueux, qui prit l'habit dans ce couvent et y mourut en 1273; enfin l'historien Bernard Gui, évêque de Lodève, mort en 1331. M. Arbellot pense que le fragment signalé par M. Judicis ne peut appartenir au tombeau de ce dernier, puisque un acte du XIVe siècle énonce catégoriquement que le corps de Bernard Gui était recouvert d'une tombe de cuivre, — *de letonio*.

M. Arbellot donne lecture d'une notice biographique sur l'abbé Oroux, né à Saint-Léonard en 1720, mort dans la même ville le 7 septembre 1786. Emmené à Paris par Mgr du Coëtlosquet lorsque celui-ci fut chargé de l'éducation du Dauphin, Oroux devint chanoine de Saint-Léonard, puis chapelain du roi et abbé commendataire de Fontaine-le-Comte, près Poitiers. C'est durant son séjour à Versailles qu'il publia ses deux principaux ouvrages : la *Vie de Saint-Léonard* et l'*Histoire ecclésiastique de la cour de France*. On connaît aussi de lui une *Lettre sur le lieu de naissance du chroniqueur Adémar*, des *Remarques sur le Propre des saints du diocèse de Limoges* et un livre d'*Offices et prières à l'usage des Pénitents bleus de Saint-Léonard*. L'abbé Oroux, demeuré chanoine honoraire de la collégiale, fut enterré derrière le chœur de la grande église de Saint-Léonard, dans le caveau des chanoines.

La séance est levée à dix heures et quart.

Le secrétaire,
Louis GUIBERT.

SÉANCE DU 25 FÉVRIER 1890.

—

Présidence de M. l'abbé ARBELLOT, président.

Présents : MM. Arbellot, Em. Hervy, Pierre Charreyron, docteur Armand Dubois, Paul Ducourtieux, René Fage, Fray-Fournier, Gany, Alb. Gérardin, Guyonnet, A. Judicis, Alf. Leroux, Paul Mariaux, Léonard Moufle, Nivet-Fontaubert, Joseph Oger du Rocher, Jules Savodin, Camille Vergniaud et L. Guibert, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Dans le nombre des ouvrages reçus depuis la dernière séance, M. le président mentionne une intéressante *Histoire de Bellac*, par M. l'abbé Granet ; — le Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de Tulle, et celui de la Société scientifique et archéologique de Brive contenant notamment un très curieux article de M. Martel sur l'exploration des *causses* du Midi de la France ; une notice non moins remarquable de M. Clément Simon sur l'ancien collège de Tulle ; divers travaux de MM. Champeval, Lecler, Guibert, Arbellot ; — les dernières livraisons du Bulletin de la Société botanique de Limoges, de celle de Rochechouart, la *Revue de l'Art chrétien ;* des Mémoires de la Société archéologique de la Touraine, où, dans l'*Histoire de la ville de Richelieu*, par M. Bossebœuf, M. Arbellot signale une lettre de la Fontaine, datée de Limoges ; — une brochure de M. Foulques de Villaret sur l'*Identification du nom du page de Jeanne d'Arc*, etc.

Une Exposition d'art rétrospectif aura lieu cette année à Tours. Un appel est adressé au concours pécuniaire des archéologues et à l'obligeance des détenteurs d'objets intéressants, par le bureau de la Société archéologique de la Touraine, qui se prépare à célébrer le cinquantième anniversaire de sa fondation.

M. Mariaux communique à la Société un manuscrit qui lui appartient. Cet ouvrage, qui paraît remonter au xve siècle, renferme, outre diverses rubriques, des conseils pour le perfectionnement moral (peut-être les *Maximes* de Saint-Etienne de Muret), et certains documents relatifs à l'institut de Grandmont.

La reliure est aux armes d'Alexandre Frémont, mort en 1685, général de l'ordre, et frère du réformateur Charles Frémont.

A son tour, M. Guibert, de la part de M. Bornat, inspecteur d'assurances, montre une boîte plate, de forme ovale, en bois, renfer-

mant un assez grand nombre de reliques placées sous une feuille de talc. M. Arbellot dit qu'il a vu des reliquaires analogues et qu'on en fabriquait de semblables au siècle dernier, dans les couvents de femmes de Limoges. La boîte est décorée de gravures. Au milieu se trouve, d'un côté, le monogramme du Christ, entouré de rayons ; de l'autre, celui de la Vierge, avec trois clous de la Passion, comme on le voit sur les cachets des anciens collèges de Jésuites.

De la part de M. Jules de Verneilh, M. Guibert communique également à la Société, avec une courte notice, le dessin de la tombe d'un chevalier qui forme aujourd'hui le linteau du portail au cimetière de Maisonnais. Aucune inscription, aucune armoirie ne permet d'émettre même une hypothèse sur l'identité du personnage que représente ce modeste monument, en calcaire dur des environs de Montbron ; tout ce qu'on peut dire, c'est que cette pierre tombale appartient au XIIIe siècle.

M. Cyprien Pérathon a bien voulu se charger d'écrire pour le *Guide* que prépare le comité du Congrès de l'*Association pour l'avancement des sciences*, la notice relative aux tapisseries d'Aubusson, de Felletin et de Bellegarde. M. R. Fage donne lecture de ce travail, consciencieux, substantiel et précis, comme tous les ouvrages de son auteur. M. Pérathon néglige la légende pour ne s'attacher qu'au témoignage des monuments et des documents historiques. Sa notice signale plusieurs faits inconnus jusqu'ici : la part prise, par exemple, par les tapissiers marchois à l'établissement de la fabrique de Tours, dont l'existence fut, du reste, éphémère, et l'exécution, d'après Oudry, des belles tapisseries dites « des Métamorphoses », dont trois appartenant à M. Lézaud ont été si justement remarquées à notre exposition de l'hôtel de ville, en 1886.

A ce sujet, M. le président informe les amateurs qu'un grand panneau d'Aubusson est en vente chez Mme Lajat, maison Benoist du Buis, boulevard Gambetta et rue Pétiniaud-Beaupeyrat, M. Nivet-Fontaubert, qui l'a examiné, fournit quelques indications sur cette pièce.

Mgr Barbier de Montault a adressé diverses communications dont il est donné connaissance à la société. L'une d'elles a trait à la pierre funéraire d'Hugues Roger, quinzième abbé de Saint-Sernin-de-Toulouse, de la famille limousine des Roger : cette pierre se trouvait, il n'y a pas longtemps, dans la cour de l'institut catholique. Le même obligeant et érudit correspondant appelle notre attention sur quelques mentions relatives à ces tissus que plusieurs inventaires désignent sous le nom de *Limogiatures*. Il résulte des passages d'inventaires inédits signalés par Mgr Barbier de Montault, entr'autres de deux articles de l'église de Saint-Maurice-de-Brusson au diocèse

d'Aoste (Piémont), que les étoffes *limogiées* étaient de simples tissus à raies de couleur. Ainsi, il est parlé dans ce document d'une nappe d'autel « limogiée — *limogiata* — de fil rouge et d'autres fils de plusieurs couleurs »; d'une autre, « limogiée de fil pers (bleu-vert) et noir ; d'une troisième limogiée de fil doré, de fil rouge et de diverses couleurs ». La limousine descend donc en ligne directe de la *Limogiature*.

M. le comte de Couronnel communique à la Société quelques nouveaux fragments de son ouvrage sur la famille Mailly-Couronnel. On y trouve, comme aux précédents, la mention de l'essai de colonisation industrielle tenté par Louis XI pour repeupler Arras, et la constatation des médiocres résultats de cette tentative. La régente Anne de Beaujeu, dans ses lettres d'amnistie de 1484, donne aux marchands et artisans étrangers demeurés dans la ville « congié et licence d'eux en retourner aux villes et lieux dont ils sont partis... » « Et, ajoutent ces lettres, s'ils veulent demeurer et habiter en nos dites ville et cité d'Arras, faire le pourront en prenant à cense ou louage les maisons, logis ou demourances de ceulx à qui elles appartiennent ». On était déjà bien loin des mesures de spoliation et d'éviction ordonnées quelques années plus tôt par Louis XI.

M. Champeval a, de son côté, envoyé à la Société plusieurs documents parmi lesquels M. Guibert signale des extraits du testament de Laurent Bayard, bourgeois de Limoges. Ces extraits se rapportent surtout à la fondation d'une chapelle dans l'église des Cordeliers de Limoges. Cette chapelle devra être munie de vitraux et on y placera les statues en pierre de saint Martial et de saint Jacques. M. Guibert rappelle que les Bayard ont joué un rôle important dans l'histoire de la ville, que leur maison (plus tard couvent des Récollets, puis ancien théâtre), en était un des plus notables édifices aux XIVe et XVe siècles, et que Jean Bayard fut un des trois mandataires envoyés par les consuls à Charles V pour traiter avec le roi des conditions de l'entrée des troupes françaises dans le château de Limoges.

Un plan manuscrit de la ville, dessiné avec soin et remontant au dernier siècle, a été récemment acquis par M. Leroux pour les archives du département. M. Ducourtieux qui l'a examiné y voit une copie, avec quelques additions, du plan de M. Alluaud et attribue la pièce à l'ingénieur Morancy. Exécuté vers 1772, ce plan a été tenu au courant jusqu'en 1785 : on constate en effet certaines rectifications, dont les plus récentes ne peuvent être antérieures à cette dernière date. M. Ducourtieux fait remarquer la quantité et l'importance des travaux publics exécutés à Limoges dans ce court laps de temps.

L'ordre du jour appelle la lecture de la notice de M. Arbellot sur D. François Deschamps, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur. Ce religieux, qui était né à Limoges en 1729 et qui avait fait profession à Saint-Allyre-de-Clermont, s'était retiré en 1805 à Meymac, où il mourut vraissemblablement peu après. Membre très actif de l'Académie des sciences et belles lettres de Clermont, il a laissé plusieurs ouvrages manuscrits : une dissertation sur les *Rois d'Auvergne*, une autre sur l'époque à laquelle Villebrand a écrit la vie de Sainte-Allyre. La bibliothèque de Clermont possède quatre autres mémoires de Dom Deschamps, qui a fourni toute une série de copies à la grande collection Moreau. Ce religieux ne doit pas être confondu avec un autre bénédictin du même nom, mort en 1781 ou 1782 à Montreuil-Bellay en Poitou, et auteur de deux ouvrages cités par Barbier.

M. L. Guibert lit une partie de la notice sur la ville de Limoges, destinée au *Guide* du congrès. Après une description sommaire, il donne un court aperçu des diverses périodes de l'histoire de la ville, indique ses divisions, ses emplacements successifs, parle des monuments qui la décoraient, de son commerce, de son industrie, et finit par une brève notice sur chacun des principaux édifices qui doivent appeler aujourd'hui l'attention de l'étranger.

La chambre syndicale des typographes a fait appel au concours de la Société archéologique pour enrichir la bibliothèque qu'elle vient de fonder. La Société décide qu'elle donnera à cette bibliothèque quelques-unes de ses publications.

M. Guibert informe la Société que la famille Dubouché a fait mettre à la disposition de M. l'abbé Joyeux une somme de 200 fr. pour les dépenses de fouilles effectuées au mont Gargan et au mont Ceix.

M. Fage dépose sur le bureau diverses notes historiques et bibliographiques envoyées par M. l'abbé Poulbrière, un des plus précieux correspondants de la Société. Vu l'heure avancée, la lecture de ces notes est remise à la prochaine réunion.

La séance est levée à dix heures.

Le Secrétaire,

LOUIS GUIBERT.

SÉANCE DU 25 MARS 1890.

Présidence de M. l'abbé ARBELLOT, Président.

Présents : MM. le chanoine Arbellot, Emile Hervy, Fray-Fournier. Pierre Charreyron, Paul Ducourtieux, Jouhanneaud, Léonard Moufle, Nivet-Fontaubert, J. Savodin, Camille Vergniaud et Louis Guibert, secrétaire.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la réunion de février, M. le Président donne communication à la Société des ouvrages et publications reçus depuis la dernière séance. Après avoir appelé tout spécialement l'attention sur une intéressante plaquette de M. Emile Du Boys : *Lettres inédites de Bernard de la Monnoye à Nicolas Thoynard* (1679-1697), et sur une notice de M. Paul Ducourtieux relative aux *Marques typographiques des imprimeurs de Limoges,* M. Arbellot signale les numéros 7 et 8 du *Gay-Lussac* (4e année), le numéro 2 du *Bulletin de la Société botanique de Limoges,* le *Règne végétal;* le dernier *Bulletin de la Société archéologique du Périgord,* ou se trouve un article de M. le baron de Verneilh sur *Brantôme et ses monuments,* accompagné d'excellents dessins; enfin la 2e livraison du tome 26 de la *Revue du Maine,* où on peut relever une note relative à Martial de Savignac, originaire des environs de La Jonchère, fusillé en 1796.

M. Arbellot offre à la Société un exemplaire de sa *Notice biographique sur le général Arbellot,* dont les principaux passages ont été écoutés avec tant d'intérêt à une réunion précédente. Il présente également le tome 37 du *Bulletin de la Société* dont l'impression est terminée, mais qui doit être accompagné de dessins dus au crayon de MM. Jules de Verneilh, Jules Tixier, Louis Bourdery et Albert Gérardin, et non entièrement achevés.

Lecture est donnée de deux circulaires de M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, l'une relative au Congrès annuel des Sociétés scientifiques et historiques, l'autre à la réunion des Sociétés des Beaux-Arts.

La Société désigne pour la représenter à ces réunions MM. Arbellot, Louis Bourdery, Paul Ducourtieux, Camille Jouhanneaud, Judicis, et Camille Vergniaud.

Il est donné connaissance d'une lettre du Président de la Société archéologique de la Touraine, au sujet des excursions et de l'expo-

sition qui auront lieu cet été, et du programme des concours ouverts par la Société Havraise d'Etudes diverses. Des circulaires imprimées sont distribuées aux membres présents.

M. Charreyron donne lecture de quelques pages très substantielles et très intéressantes de M. Alfred Leroux, destinées au *Guide* en préparation.

M. Leroux, chargé de l'article : *Géographie historique*, a rempli d'une façon aussi complète que possible le programme qui lui était tracé par le titre même de ce travail. Après avoir décrit la configuration générale du pays, indiqué ses divisions naturelles, il prend successivement chaque bassin, signale ses caractères particuliers, les villes qu'il renferme, les églises historiques, châteaux, monastères qui s'y sont élevés.

Il rappelle que la véritable unité du Limousin est constituée par la circonscription diocésaine, succédant au territoire de la peuplade gauloise. Il signale les circonstances dans lesquelles se forma la Marche, résume à grands traits les destinées des diverses fractions de la province et affirme l'influence de la topographie sur les événements historiques.

M. Arbellot a été chargé de consacrer, dans une courte notice, destinée à la même publication, le souvenir des hommes illustres du Limousin. Les grands hommes n'ont pas manqué à notre province. Elle en a vu naître à toutes les époques et a possédé, on peut le dire, tous les genres d'illustrations : des saints, trois papes, plus de quarante cardinaux, des orateurs remarquables, des poètes charmants, des médecins, des jurisconsultes, des historiens, des diplomates, des administrateurs, des hommes de guerre d'une haute valeur. M. Arbellot a été obligé, pour donner à son travail plus d'ordre et de clarté, de grouper ces illustrations : le peu d'espace réservé à sa notice ne lui permet guère que de donner des noms.

M. L. Guibert, de la part de M. Champeval, communique la copie d'une lettre-circulaire de l'évêque constitutionnel Gay-Vernon, et demande si elle est connue. M. Arbellot voudra bien l'examiner. Dans le cas où elle se trouverait inédite, elle serait publiée dans un des prochains *Bulletins* de la Société.

M. Guibert fait part à la Société des derniers envois de M. l'abbé Poulbrière : il donne lecture d'un article bibliographique sur l'*Histoire de l'abbaye royale de Notre-Dame-de-la-Couronne*, par l'abbé Blanchet, où l'on relève d'intéressants renseignements sur deux prieurés limousins : Tavaux et Montcalm, qui dépendaient de ce monastère.

Les textes relatifs aux défrichements et à la culture au XIIIe siècle

ne sont pas communs dans nos archives limousines, surtout en ce qui a trait aux propriétés collectives, biens de monastères et biens de communes. M. L. Guibert cite quelques documents prouvant qu'à cette époque le travail individuel s'est substitué au travail en commun : tantôt l'intérêt ou l'émulation, tantôt le devoir stimule le cultivateur. Nos monastères ne paraissent pas avoir gardé, au-delà du XIIe siècle, le caractère de colonies agricoles.

Néanmoins, si on ne voit plus les moines quitter en troupe chaque matin le monastère pour aller abattre les arbres ou moissonner, on trouve des traces de la continuation, sous leur direction, des défrichements et de la mise en culture.

C'est ainsi que l'abbaye de Saint-Martial dessèche, au XIIIe siècle, les marécages d'Aigueperse, aux portes de Limoges, et crée plusieurs exploitations, notamment celle de la Déliade, dont on trouve le troisième prieur, Bernard Deuga, spécialement chargé. M. L. Guibert donne lecture de la charte, datée de 1224, par laquelle le rétablissement de cette exploitation lui est confié, à de fort curieuses conditions. Il montre, quarante ans plus tard, les habitants de Saint-Léonard défrichant individuellement une partie de la forêt de Noblat, qui a été cédée par Aymeric Brun à la commune, et payant aux consuls une redevance annuelle fixée à la moitié du grain semé par chacun.

Le même membre signale quelques formalités curieuses ayant trait au serment judiciaire, à Limoges et Saint-Léonard.

La séance est levée dix heures un quart.

Le Secrétaire,

Louis GUIBERT.

SÉANCE DU 29 AVRIL 1890.

Présidence de M. l'abbé ARBELLOT, Président

Présents : MM. le chanoine Arbellot, Bourdery, Jean de Bruchard, Charreyron, Ducourtieux, Fray-Fournier, Gany, Hersant, Emile Hervy, Camille Jouhanneaud, Judicis, Leroux, André Louvet, Mariaux, Nivet-Fontaubert, Paradis, Savodin, Hubert Texier et René Fage, secrétaire.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la précédente

réunion, M. le président donne communication à la Société des ouvrages reçus depuis le 25 mars dernier, et signale, d'une façon spéciale : 1° le *Bulletin* de la Société, orné de vingt gravures ; 2° le *Rapport général sur les travaux des conseils d'hygiène publique et de salubrité (1886-1887)*, par M. le docteur E. Raymondaud : 3° les *Instructions adressées par le comité des travaux historiques et scientifiques aux correspondants du ministère : littérature latine et historique du moyen-âge*, par M. Léopold Delisle, contenant notamment une lettre du pape Alexandre II à l'évêque de Limoges, vers 1070 ; 4° le *Règne végétal, revue de la Société botanique du Limousin*, 3e fascicule ; 5° les *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France, T. XIV*, 3e livraison, où l'on trouve une importante et intéressante « Etude sur un nouveau manuscrit de Bernard Gui et des chroniques des papes d'Avignon », par M. l'abbé Douais.

M. Hersant communique à la Société une brochure qui a pour titre « Peinture grecque ancienne à l'encaustique sur ardoise, représentant la reine Cléopatre se donnant la mort au moyen d'un serpent africain, le *Naja*, — découverte en 1818 dans une cella du temple du dieu égyptien Sérapis, près Tivoli » ; cette brochure est ornée d'une belle gravure.

La collection de médailles et de monnaies antiques de M. Paradis s'est enrichie récemment d'un certain nombre de pièces dont quelques spécimens passent sous les yeux des membres présents ; nous remarquons entre autres une petite monnaie en bronze de Constantin et un exemplaire, parfaitement conservé, d'une pièce limousine en argent avec cette légende au droit : LIMOVICAS. CIVIS. et au revers : GRATIA. D. REX.

M. Paradis présente en outre à la Société deux bronzes artistement fondus par M. Bertrand Marquet, de Limoges, représentant une mise au tombeau et un sujet mythologique.

M. Fage annonce que la Société française d'archéologie tiendra sa cinquante-septième session à Brive, du 17 au 24 juin prochain, et donne lecture du programme des travaux du Congrès. Des questions du plus haut intérêt sont à l'ordre du jour et seront traités par des spécialistes les mieux autorisés. C'est ainsi que M. Elie Massénat, qui a exploré avec tant de succès les stations préhistoriques des vallées de la Corrèze et de Vézère, fera connaître les résultats de ses fouilles ; que M. Philibert Lalande dressera l'inventaire et donnera la description des monuments mégalitiques et des tertres funéraires du Bas-Limousin ; que M. Ernest Rupin fera l'histoire de notre école d'émaillerie. Quelques-uns de nos collègues de la Société archéologique de Limoges se proposent de traiter dans ces assises les questions relatives aux travaux hydrauliques

exécutés au moyen âge par les établissements monastiques, — aux écoles d'architecture religieuse de la région, — à l'importance des livres de raison au point de vue archéologique.

De nombreuses excursions permettront aux membres du Congrès de visiter les localités les plus curieuses des environs : Vigeois, Uzerche, Obazine, Beaulieu, les grottes de Lamouroux, dans la Corrèze; Castelnau de Bretenoux, Carennac, Rocamadour et Assier, dans le Lot. Le 23 juin, le Congrès se transportera à Tulle et visitera, dans sa dernière journée, Meymac et Saint-Angel.

Les personnes étrangères à la Société française d'archéologie qui veulent être admises au Congrès, assister aux séances et aux excursions, communiquer des mémoires, prendre part aux délibérations et recevoir un exemplaire du compte rendu des travaux de la session, sont invitées à envoyer, avant le 1er juin, leur adhésion à M. J.-B. Bosredon, trésorier du Congrès, à Brive.

L'ordre du jour appelle la lecture de M. Hubert Texier sur la correspondance de Montalembert avec l'abbé Texier. Après avoir rappelé, en quelques mots, le rôle brillant de Montalembert dans nos assemblées politiques, M. Texier nous montre le célèbre orateur avivant dans ses voyages en Italie et en Allemagne son goût pour le beau, s'enthousiasmant pour les vieux monuments, devenant critique d'art et archéologue. L'abbé Texier, tout jeune encore, aussi modeste que laborieux, songea à mettre à profit la haute influence de Montalembert dans le comité des monuments historiques pour sauver de la destruction quelques-uns des plus remarquables édifices du Limousin. Le 22 décembre 1838, il lui écrivait une première lettre dans laquelle il lui dépeignait l'église de Solignac, son importance architecturale, les souvenirs qui s'y rattachent, l'état de délabrement où elle se trouvait, et sollicitait une subvention pour permettre d'y faire les travaux d'entretien les plus urgents.

Il signalait en même temps l'église d'Obazine, avec son tombeau de Saint-Etienne, ses magnifiques stalles sculptées et ses peintures murales; des fabriciens ignorants n'en avaient nul souci, laissaient tomber les boiseries et briser les statues; il était urgent de mettre un terme à ces actes de vandalisme.

Montalembert lui répond, le 9 février, que ses notes, communiquées au comité des monuments historiques, ont été jugées dignes d'être publiées; il encourage l'abbé Texier dans ses travaux et sollicite de nouvelles communications. Avant d'avoir reçu la lettre de son illustre correspondant, l'abbé Texier, au courant de l'étude que préparait Montalembert sur sainte Elisabeth de Hongrie, lui envoie des documents relatifs au transfert des reliques de la sainte

dans le couvent des dominicains de Limoges ; il lui annonce aussi qu'il a découvert de curieuses peintures murales dans la chapelle du château de Puy-de-Val, lui donne la description du château et des renseignements historiques sur ses derniers propriétaires. Les relations, commencées depuis quelques mois seulement, deviennent de plus en plus étroites et fréquentes. La commanderie de Chareille qu'il faut sauver d'une ruine imminente, des questions d'art et d'archéologie, notamment la détermination de ce qu'on doit entendre par la droite et la gauche d'une église, font l'objet des lettres suivantes. Montalembert, pour marquer le prix qui s'attache aux notes de l'abbé Texier, propose et obtient sa nomination comme membre correspondant.

La suite de cette intéressante lecture est renvoyée à une prochaine séance.

M. Alfred Leroux communique à la société une courte notice de M. Félix Vandermarcq sur la station préhistorique de la Jalade, commune de Cussac, arrondissement de Rochechouart. Cette station, située sur une colline, à 300 mètres au-dessus du niveau de la mer, appartient à l'époque néolithique. On y trouve des percuteurs, des nucléus, des fragments de haches et de grattoirs, qui semblent démontrer l'existence d'un atelier assez important.

De la part de M. l'abbé Lecler, M. Leroux transmet à la Société archéologique, pour être conservés dans sa bibliothèque, deux paquets de notes historiques provenant de M. Pierre Laforest, auteur de *Limoges au XVIIe siècle*. Ces notes sont classées par ordre alphabétique de sujets. Elles se réfèrent à toutes sortes de matières historiques, théologiques et morales, et étaient destinées dans la pensée de M. Laforest, à prendre place dans l'ouvrage qu'il préparait sur Rome, à la fin de sa vie.

Prenant occasion de la fête des Ostensions, qui se célèbre cette année en Limousin, M. le président Arbellot rappelle quelques-uns des traits qui marquaient autrefois d'un cachet pittoresque cette solennité religieuse et populaire. Depuis 1519, les Ostensions ont eu lieu régulièrement tous les sept ans, et cette périodicité n'a été interrompue que pendant la Révolution. Il y avait eu antérieurement des montres de reliques dans des circonstances particulières, en cas de guerre ou de fléaux notamment. Aux cérémonies du culte se sont mêlés depuis l'origine des réjouissances publiques ou tout au moins des spectacles, des représentations dramatiques qui empruntaient leurs sujets à l'Ecriture ou aux Vies des saints. Le drame de sainte Félicité a été reproduit à chaque Ostension pendant près d'un siècle. Jusqu'en 1848, on le jouait dans l'intérieur même de nos églises. L'évêque de Limoges décida, en 1854, que la

représentation aura lieu hors des églises, à la porte. M. Arbellot, fait revivre les personnages de ce drame, décrit leurs costumes, résume l'action, nous montre la foule avide d'en suivre les péripéties, les femmes émues, ne pouvant retenir leurs larmes. Sainte Félicité, richement vêtue, couverte de bijoux, est entourée de ses sept enfants en costume de guerriers. Le roi annonce qu'il va la faire mourir, si elle ne consent à abjurer sa foi. La sainte est prête à la mort. Mais la reine cherche à l'attendrir, lui montre ses enfants condamnés comme elle, si elle n'adore les dieux du paganisme.

Alors interviennent les enfants qui confirment leur mère dans son amour et sa fidélité pour le Christ; le martyre ne les effraie pas; ils offrent leur sang à leur Dieu. M. Arbellot lit quelques passages de ce long poème, dont les vers sont le plus souvent médiocres, mais qui n'est pas sans intérêt pour les esprits curieux de nos vieilles traditions locales.

La prochaine séance, au lieu de se tenir comme d'habitude le dernier mardi du mois de mai, est fixée au vendredi 23 mai, à 8 heures du soir.

La séance est levée à 10 heures.

Le secrétaire,

René FAGE.

SÉANCE DU 23 MAI 1890.

Présidence de M. l'abbé ARBELLOT, Président.

Présents : MM. le chanoine Arbellot, Em. Hervy, Chassoux, l'abbé Demars, le Dr Dubois, Paul Ducourtieux, Fray-Fournier, Gany, Ed. Hersant, Camille Jouhanneaud, Judicis, Alf. Leroux, L. Moufle, Nivet-Fontaubert, H. Texier et L. Guibert, secrétaire.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Hervy, vice-président.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, M. Guibert communique une lettre de M. C. Pérathon, d'Aubusson, informant la Société qu'au cours de réparations exécutées à l'horloge de cette ville, placée dans une ancienne tour, il a relevé l'inscription de la cloche qui sert de timbre à cette horloge; cette cloche porte la date de 1520.

Sont présentés : en qualité de membre titulaire, M. Pérussault' pharmacien à Limoges, place Saint-Pierre, 11, par MM. l'abbé Demars et L. Guibert; — comme membres correspondants, M. P.-J. Rigaudie, missionnaire de l'Immaculée-Conception, à Lourdes, par MM. Garrigou-Lagrange et L. Guibert, et M. Alfred Filhoulaud, propriétaire à Bourganeuf, par MM. l'abbé Demars et L. Guibert.

L'ordre du jour appelle la communication de M. l'abbé Lecler. M. Guibert, qu'il a chargé de la présenter à la Société, rappelle les dispositions du magnifique rétable de l'autel majeur de Grandmont, œuvre monumentale d'orfèvrerie, et parle des sept grandes châsses qui complétaient son ornementation. Ce sont des documents relatifs à deux de ces châsses que M. l'abbé Lecler a découverts dans les registres paroissiaux et municipaux de son voisinage et qu'il adresse à la Société.

La plus grande de ces fiertes était, en même temps, l'objet ancien de cette nature offrant les dimensions les plus considérables qui existât, à la veille de la Révolution, dans tout le diocèse. Elle avait été attribuée à l'église de Razès.

On n'avait pu même savoir jusqu'ici si cette église en avait pris possession. Un inventaire, copié par M. Lecler, établit qu'à la date du 5 octobre 1792, il se trouvait dans l'église de Razès, une « grande châsse de cuivre, garnie de pierreries de peu de conséquence », ayant 3 pieds 4 pouces de longueur. Le 18 frimaire an II, tous les objets en métal existant dans le « temple de la Raison », y compris « une grande châsse et une petite renfermant beaucoup de superstitions », furent envoyés par les officiers de la commune au Département.

Limoges n'était pas au nombre de ces villes fortunées où la Révolution créait des musées et ouvrait des bibliothèques ; ici, comme dans la plupart de nos chefs-lieux, les cuivres et l'argent allaient à la fonte et les livres étaient entassés dans un coin et catalogués au mètre cube : le mot figure à un rapport plusieurs fois cité. Nous sommes donc désormais fixés sur le sort de l'objet d'art le plus important du trésor de Grandmont.

Les documents communiqués par M. Lecler établissent qu'une autre des châsses de la célèbre abbaye, donnée à Thouron et dont personne n'avait pu jusqu'ici retrouver la trace, postérieurement à la date du procès-verbal de distribution des reliques, dressé par les abbés Legros et Sicelier, fut bien transportée dans l'église de Thouron, le 12 septembre 1790. Il est vraisemblable qu'elle eut le même sort que la fierte de Razès.

M. Ducourtieux présente à la Société deux petits bronzes de l'empereur Constance, — probablement Constance II, — trouvés

à Beaupuy, dans la tranchée, près des ateliers de construction des manufactures de l'Etat : ils ont été offerts au Musée Dubouché par M. Besnard du Temple. Ils sont identiques et représentent, au droit, une tête barbue à droite avec la légende : CONSTANTIUS P(*ius*) F (*elix*) AUG (*ustus*); et au revers, deux victoires se tendant des couronnes : VICTORIA AUGG (*Augustorum*). M. Ducourtieux fait remarquer que les trouvailles de cette nature sont fort rares dans cette région de notre ville, où l'occupation romaine a laissé peu de vestiges.

Des deux communications qu'il a fait inscrire à l'ordre du jour. M. Judicis annonce à la Société qu'il se bornera à lui soumettre la seconde, relative à l'organisation en province de cours spéciaux d'histoire de l'art.

Les guerres civiles et le grand ébranlement du XVIe siècle ont complètement détourné le génie français de sa voie, dont l'avait déjà écarté la Renaissance. On est revenu à l'étude presque exclusive de l'antiquité.

L'enseignement officiel a pour ainsi dire fermé les yeux devant ces œuvres si dignes d'admiration, d'un art plein de saveur et d'originalité, dont nos pères avaient couvert le sol de la France. Les hommes qui ont remis en honneur l'étude de l'archéologie et ramené l'attention et le goût du public vers les œuvres médiévales, ont rendu un grand service à la patrie comme à l'art lui-même ; car le rôle que joue une nation dans l'ordre intellectuel, la part qu'elle peut réclamer dans la civilisation, fait sa grandeur et constitue son principal titre de gloire aux yeux de la postérité. On n'écarte plus aujourd'hui de l'enseignement littéraire la *Chanson de Roland* et les belles inspirations poétique du moyen-âge. Pourquoi les manifestations de l'art de cette grande et intéressante époque, manifestations bien autrement importantes et parfaites que celles de la littérature, n'auraient-elles pas aussi leur place dans les programmes ?

L'étude de l'antiquité est utile, sans doute, mais elle ne doit pas s'inspirer d'une préoccupation exclusive, sous peine de fausser l'enseignement et d'y introduire une trop forte dose de convention. Le génie national, pour refleurir et se développer, doit rechercher les inspirations qui ont présidé à cet épanouissement pendant les siècles de sa jeunesse et s'en inspirer dans une juste mesure.

L'histoire de l'art national doit donc figurer dans le programme de l'enseignement artistique. On a reconnu qu'elle y avait sa place désignée; mais cette place ne lui a pas toujours été donnée effectivement. C'est ainsi qu'au programme de l'Ecole nationale d'arts décoratifs de Limoges figure un cours d'histoire de l'art qui a eu un titulaire, mais dont on attend encore l'ouverture.

M. Judicis conclut en demandant à la Société de s'associer par un vote à la demande que, sous le patronage de M. de Beaudot, il se propose de présenter à la prochaine réunion des sociétés d'archéologie et des sociétés de beaux-arts, en faveur de la création, en province, de cours publics de l'histoire de l'art.

Quelques objections sont formulées par M. Chassoux, qui déplore la tendance générale à tout demander à l'Etat, à le charger d'une foule d'attribution ne rentrant pas dans son rôle, attributions qu'il ne saurait remplir d'une façon satisfaisante. C'est aux sociétés d'art, aux sociétés d'archéologie, d'histoire à rectifier les idées et à stimuler l'initiative privée pour arriver au but désiré.

D'autres membres, tout en reconnaissant la justesse des observations de M. Chassoux, font remarquer que l'enseignement officiel des beaux-arts existe déjà, qu'il s'agit seulement de le compléter et de le rectifier, — de l'équilibrer pour ainsi dire, — non de proposer à l'Etat de s'attribuer une fonction de plus.

Sous le bénéfice de ces explications, la Société s'associe au vœu émis par M. Judicis.

Continuant l'analyse de la précieuse correspondance dont il a commencé le dépouillement à la dernière séance, M. Hubert Texier montre les relations qu'un zèle commun pour l'art rétrospectif a nouées entre le comte de Montalembert et l'abbé Texier prenant un caractère de plus en plus cordial et intime. Le grand orateur songe à acquérir une propriété; volontiers il viendrait s'établir en Limousin où il retrouverait d'honorables et précieux souvenirs de famille.

Il indique son programme à l'abbé Texier : il voudrait une propriété d'un revenu de 15 à 20,000 francs, ayant un ancien château gothique ou de la renaissance, n'exigeant point de trop coûteuses réparations et situé dans une contrée où la population aurait gardé sa foi et ses habitudes catholiques. Il ne veut pas habiter un pays où l'église soit vide. — On lui signala le château de Vernon près Saint-Léonard, et il fut sur le point de venir le visiter. Toutefois, certaines considérations lui firent abandonner ce projet.

L'abbé Texier se montre, dans ses lettres, plein de ce zèle infatigable, de cette ardeur passionnée pour les belles choses, qui furent le trait caractéristique de cette si attachante physionomie. Tantôt il envoie à M. de Montalembert une notice sur l'ancienne abbaye de Saint-Martin et lui annonce qu'il vient de retrouver le monument du *Bon Mariage;* tantôt il lui décrit en détail la chapelle de Saint-Antoine, près Felletin, achetée plus tard par M. de Brachet et reconstruite aujourd'hui au Maslaurent. Il l'entretien aussi du plan d'un grand ouvrage sur le symbolisme chrétien, dont on ne possède que des fragments, mais dont certaines parties, la sculpture, entre autres, étaient fort avancées. M. de Montalembert témoigne

au jeune prêtre limousin combien il apprécie ses communications et quelle confiance lui inspirent ses lumières et la sûreté de son jugement.

La correspondance entre ces deux grands cœurs, entre ces deux libres esprits ne saurait se limiter aux questions d'art et d'archéologie. On est alors en 1842, époque de luttes, où s'agitent les grands intérêts de la France et de l'Eglise. A propos de l'ouvrage que M. de Montalembert préparait alors sur saint Bernard et qui devait, faisant éclater un cadre trop étroit, devenir ce large et magnifique tableau des *Moines d'Occident*, l'abbé Texier rappelle en termes chaleureux que « les moines ont été de tout temps les précepteurs de l'école chrétienne ». Il s'indigne qu'une loi récente les entrave dans l'accomplissement de cette sublime fonction. L'humble prêtre se met ici au niveau de l'illustre orateur politique; il donne son avis; il hasarde un conseil. Il a assisté à des réunions importantes tenues par les chefs les plus autorisés du parti catholique. On trouve, dans cette partie de la correspondance, quelques anecdotes peu connues, de curieux détails, en particulier, touchant l'attitude du nonce et celle de la reine.

La suite de la lecture de M. Texier est renvoyée à la prochaine réunion, et M. le chanoine Arbellot signale à la Société, parmi les ouvrages reçus depuis la dernière séance, un intéressant mémoire de M. Deloche sur la *Procession de la Lunade à Tulle,* dans laquelle le savant académicien voit une *adaptation* d'anciennes cérémonies se rattachant au culte du soleil et de la lune; — le très substantiel petit livre de M. l'abbé Maublanc sur les Ostensions; — le troisième fascicule des *Souvenirs d'une ancienne famille,* par M. le comte de Couronnel; — des travaux de MM. Clément Simon, René Fage, Louis Guibert dans le *Bulletin du comité des travaux historiques,* les bulletins des Sociétés de Tulle et de Brive; — une notice sur le tumulus d'Oradour, par M. F. Vandermarcq, dans le *Bulletin* de Rochechouart; — le rapport de M. Ducourtieux sur l'excursion de la Société de Limoges à Chassenon; — enfin les *Ephémérides de la Moyenne-Normandie,* par M. Louis Duval, ancien archiviste de la Creuse.

M. l'abbé Demars présente à la Société plusieurs titres des XVIe et XVIIe siècle, concernant des familles de riche bourgeoisie de Saint-Léonard et un émail du siècle dernier, représentant saint Joseph et l'Enfant-Jésus. La pièce n'est pas signée, mais c'est sûrement l'œuvre d'un des deux Jean-Baptiste Noualhier.

La séance est levée à dix heures et demie.

Le Secrétaire général,

LOUIS GUIBERT.

SÉANCE DU 24 JUIN 1890.

—

Présidence de M. l'abbé ARBELLOT, président

Présents : MM. Arbellot, Chassoux, Joseph Dubois, Fray-Fournier, Ed. Hersant, Judicis, Paul Mariaux, Oger du Rocher, Nivet-Fontaubert, G. Raynaud, Hubert Texier, et L. Guibert, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par le secrétaire, est adopté, et M. le président mentionne, parmi les livres et publications reçues depuis la fin du mois de mai, quelques volumes ou articles qui lui paraissent devoir appeler d'une façon particulière l'attention de la société.

Ce sont, entr'autres, le troisième volume des *Œuvres complètes* de Mgr Barbier de Montault, renfermant comme les précédents des études archéologiques et liturgiques sur Rome, mais plus spécialement consacrées au souverain Pontife; les *Inventaires de Saint-Pierre de Rome* du même (extrait de la *Revue de l'Art chrétien*); — *le marquis d'Allemans* (1651 1726) par M. Dujarric-Descombes; — un article sur le combat de la Roche-l'Abeille, en Limousin (en 1569), publié par M. L. Fougères dans le Bulletin de la Société Havraise d'études et accompagné de la reproduction d'une curieuse gravure du temps; — la livraison du *Bulletin monumental* où se trouvent les substantielles notices préparées par M. Ernest Rupin et destinées à servir de guide pour les excursions du congrès de la Société française d'archéologie qui vient de se tenir à Brive.

M. Mariaux présente à la Société deux curieuses statuettes de plomb : un personnage vêtu d'une robe, coiffé d'une couronne, tenant une large épée, portant au cou une croix et une sorte de chapelet; un autre en costume de guerre, ayant l'épée et le poignard et coiffé d'un bonnet pointu dans lequel il est difficile de reconnaître un casque. Ces statuettes, fort oxydées, ont quelque chose de grotesque. Il n'est aisé d'en fixer ni la date ni la signification.

M. le président communiqne également, de la part de Mlle Faure d'Aubec, un encensoir en bronze d'un modèle fort ancien.

MM. Pérussault, pharmacien, place Saint-Pierre, 11, à Limoges; Alfred Filhoulaud, propriétaire à Bourganeuf, et P. J. Rigaudie missionnaire de l'Immaculée-Conception à Lourdes, présentés à la dernière réunion, sont successivement et au scrutin secret admis : le premier comme membre titulaire, les deux autres comme membres correspondants de la Société.

Au nom de M. Berthomier, M. Guibert lit un article dans lequel le propriétaire actuel de l'intéressant château de Saint-Germain-Beaupré, établit que celui-ci fut assiégé et pris en 1580, et fournit sur un des seigneurs de Saint-Germain, Gabriel II, des renseignements peu flatteurs, tirés de la correspondance de Henri IV et de celle de Sully. Les extraits cités par M. Berthommier font mention du projet formé par quelques chefs calvinistes de créer en France un « Etat populaire et république comme les Pays-Bas. »

M. le président rend compte de l'ouverture du Congrès tenu à Brive par la Société Française d'Archéologie et de l'accueil cordial et empressé fait aux membres du Congrès. Il constate avec satisfaction que la société de Limoges a envoyé à Brive huit ou dix de ses membres : MM. Arbellot, Fage, Tixier, Ducourtieux, l'abbé Lecler, Bourdery, Paradis, Hersant, Guibert, et que ceux-ci ont pris une part active aux travaux du Congrès. C'est ainsi que M. René Fage a présenté un intéressant résumé des études archéologiques et historiques en Bas-Limousin; que M. Guibert a expliqué combien ces études pouvaient trouver de renseignements précieux dans nos vieux *livres de raison ;* que M. Bourdery a expliqué son plan de catalogue général des émaux peints limousins; que M. Jules Tixier, enfin, a produit une très grande impression sur son intelligent auditoire, en signalant et en déterminant les caractères spéciaux de nos églises romanes limousines : caractères qui sont dus surtout à un ensemble de particularités importantes dans le plan et les dispositions du clocher, et dans la forme de l'ornementation du portail.

Après avoir semblé admettre l'existence d'une école d'architecture limousine, on serait généralement disposé à la contester aujourd'hui. Cette école a existé tout au moins pour les clochers, dont celui de Saint-Martial a fourni le type ; nous retrouvons ce type dans la tour de maintes de nos grandes églises : Saint-Léonard, Saint-Junien, Uzerche et jusqu'à Brantôme. L'influence architecturale de Saint-Martial a rayonné comme son influence religieuse, comme son influence litéraire et politique. Tel est, en résumé, l'importante thèse soutenue par M. Tixier, plans et dessins en main, avec une compétence et une vigueur à laquelle M. Arbellot est heureux d'applaudir.

En finissant, M. le président exprime, au nom des membres de la Société qui ont pris part au congrès, de sympathiques remerciements à M. le comte de Marsy, le bienveillant président de la Société française; à la Société scientifique et archéologique de la Corrèze dans la personne de son président, M. Ernest Rupin, et de M. de Lasteyrie, son président d'honneur ; enfin à la municipalité et au Conseil municipal de Brive, si cordialement hospitaliers pour leurs visiteurs.

Brive a, pour appeler les étrangers et les retenir, sa magnifique collégiale de Saint-Martin, son beau séminaire de la Renaissance, ses maisons à tourelles, ses curieuses rues, son musée, la collection d'objets préhistoriques et surtout de bois de renne gravés, dont l'heureux propriétaire, M. Massénat, fait avec tant de bonne grâce les honneurs aux étrangers. La première journée du congrès a été, en partie, employée à la visite de la ville ; la seconde a été consacrée à une excursion un peu fatigante, mais du plus haut intérêt, à Vigeois et à Uzerche.

M. Arbellot décrit la belle église d'Uzerche, sa crypte, son clocher. Il s'arrête à étudier la curieuse épitaphe de Boson, qu'on trouve encastrée dans un mur intérieur, à gauche de l'entrée latérale. Cette inscription, qui se compose de dix vers léonins, a été publiée pour la première fois par l'abbé Texier. M. Combet, d'Uzerche, en envoya plus tard une copie au comité des travaux historiques et M. de Guilhermy en donna le texte exact. Ce svers contiennent plusieurs membres de phrase ou expressions tirées des textes sacrés. L'auteur de l'épitaphe est évidemment très versé dans les saintes lettres.

A quel Boson se rapporte cette épitaphe? Bien que le défunt soit désigné comme appartenant à une noble famille, M. Arbellot ne peut admettre qu'il s'agisse ici de Boson II, comte de la Marche, comme l'a prétendu, sans aucune raison plausible du reste, M. Marvaud. Le poète aurait certainement fait allusion aux exploits de ce seigneur et eût évoqué en parlant de lui l'image du lion et non celle de la colombe. Il n'y a aucun motif de croire que le comte de la Marche ait été inhumé à Uzerche. Il faut ajouter qu'aux onzième et douzième siècles, le nom de Boson est des plus communs dans nos familles féodales.

Auprès de cette épitaphe on en voit une autre, celle du prieur Gauzbert; elle n'a pas été publiée *in extenso;* la fin ne se déchiffre pas aisément.

L'ordre du jour appelle la suite de la communication de M. Hubert Texier, relative à la correspondance de l'abbé Texier et de M. de Montalembert. M. Texier reprend la lecture de son travail si attachant.

Il rappelle qu'il n'entend nullement faire de politique : la correspondance qu'il met au jour a, avant tout, pour objet la découverte, l'étude et la conservation des monuments; c'est un amour commun de l'archéologie qui en a été le point de départ, qui en est resté l'objet principal et le lien; mais les évènements et les préoccupations du temps se réflètent dans ces lettres de deux amis, de deux patriotes qui n'aiment pas seulement la France dans le passé, qui

s'inquiètent du présent et voudraient écarter les menaces de l'avenir.

C'est ainsi qu'il est souvent parlé, dans cette correspondance, des tentatives de conciliation faites pendant le ministère de M. de Salvandy. Les avances de celui-ci au parti catholique paraissent suspectes à l'abbé Texier, qui juge insuffisantes certaines concessions du gouvernement. M. de Montalembert partageait cette manière de voir, et ce fut avec l'encouragement de son correspondant qu'il publia, à la veille même des élections générales, une brochure qui eut un grand retentissement, et contribua à faire arriver à la Chambre un nombre assez respectable de députés appartenant au parti catholique ou ayant pris vis-à-vis de celui-ci des engagements.

La correspondance continue : M. Montalembert entremêlant les renseignements sur son grand ouvrage de Saint-Bernard, de nouvelles sur l'organisation et les progrès du parti catholique, offrant l'hospitalité à l'abbé Texier, émaillant ses lettres d'amusantes anecdoctes, racontant qu'un monsieur, en chemin de fer, lui a trouvé une « bonne figure de jésuite », et rappelant que d'autre part la presse lui reproche sans cesse de n'avoir pas une « tête de catholique ».

Nous sommes arrivés en 1846. Les travaux de l'abbé Texier, sa notoriété grandissante ont appelé sur lui l'attention de son évêque ; Mgr Buissas le nomme directeur du petit séminaire du Dorat. L'abbé Texier y crée, pour les classes supérieures, un enseignement archéologique, dont le programme très précis et très complet a été conservé. Il veut développer le goût des études, le respect des monuments, des grandes traditions du symbolisme chrétien et de l'art, parmi ces jeunes gens, dont beaucoup sont destinés à la carrière sacerdotale. Dévoué à l'œuvre qui vient de lui être confiée, il n'en continue pas moins ses travaux d'érudition et bientôt paraît la *Peinture sur verre*. Montalembert applaudit l'auteur et le félicite surtout de posséder à un si haut degré « l'intelligence catholique du moyen-âge ».

A la fin de 1847, les évènements de Pologne passionnaient la France tout entière. La prise de Cracovie porta à son comble cette émotion. Montalembert hésitait à élever la voix. L'abbé Texier insista avec énergie pour qu'il parlât : « Il y a une protestation à faire, écrivait le directeur du Dorat ; vous seul pouvez la faire, et vous la ferez.... » Le grand orateur céda à cette sommation. Son discours fut un triomphe, dont l'abbé Texier, de passage en ce moment à Paris, eut le bonheur d'être témoin.

La correspondance n'est pas interrompue par la Révolution de 1848. Elle contient beaucoup d'indications sur l'attitude de M. de Montalembert, son programme libéral, certaines restrictions qui lui paraissent toutefois nécessaires, celle par exemple du suffrage

universel. Les lettres de cette période offrent, à ce point de vue, un vif intérêt.

M. Guibert donne lecture à la société des considérations sur l'importance archéologique des *livres de raison* développées par lui au congrès de Brive. Il rappelle que ces manuscrits domestiques sont avant tout des livres de comptes et qu'on y trouve de tout un peu. Il montre, par des exemples empruntés exclusivement à des manuscrits d'origine limousine, combien de renseignements précieux et variés on peut tirer de cette mine exploitée depuis si peu de temps par les érudits.

La séance est levée à dix heures un quart.

Le secrétaire général,

LOUIS GUIBERT.

SÉANCE DU 29 JUILLET 1890.

Présidence de M. l'abbé ARBELLOT, président.

Présents : MM. Arbellot, Em. Hervy, Chassoux, le colonel Dorat, P. Ducourtieux, Gany, Guyonnet, Hersant, A. Judicis, Nivet-Fontaubert, Paradis, H. Texier, C. Vergniaud et L. Guibert, secrétaire.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière réunion, M. le Président énumère les publications reçues par la Société depuis la fin du mois de juin.

Il mentionne en premier lieu un ouvrage dont la publication est un véritable événement, un heureux événement pour l'archéologie limousine : le grand ouvrage de M. Ernest Rupin sur l'*Œuvre de Limoges*, dont le premier volume, l'*Histoire de l'Emaillerie*, vient de paraître. Il présente à la Société ce magnifique volume in-4°, orné à chaque page de dessins remarquables dus à l'habile crayon de l'auteur même du texte. On y trouve la reproduction de toutes les pièces intéressantes, de tous les spécimens caractéristiques de l'art de l'émailleur sur lesquels on ait discuté ou édifié des systèmes. C'est sans contredit le livre le plus important qui ait encore été consacré à la plus célèbre des industries limousines. C'est un véritable monument que notre savant et laborieux confrère vient d'élever à l'honneur de son pays. Grâces lui en soient rendues.

Les membres présents joignent leurs suffrages à ceux de M. le Président, et il est arrêté que le procès-verbal contiendra l'expression des félicitations sincères de la Société à l'adresse de l'auteur de ce bel ouvrage.

Le dernier *Bulletin de la Société scientifique et historique de Brive*, renfermant de précieux articles de MM. Clément Simon, Barbier de Montault, Poulbrière, Niel, Champeval; — une livraison de la *Société archéologique du Périgord*, contenant un article sur Brantôme avec d'intéressants dessins de M. de Verneilh, sont également signalés par le président.

La Société agricole et scientifique du Puy demande à échanger ses publications avec la Société archéologique de Limoges. Sur la proposition de M. le Président, appuyée par M. L. Guibert, il est décidé que cette offre sera acceptée avec empressement.

M. Arbellot signale un article du *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, relatif à des inscriptions votives ayant trait à un dieu appelé *Ussellus* ou *Uxellus*, de qui la ville d'Ussel et la forteresse d'*Uxellodunum* tiendraient leur nom. Ce dieu se confondrait probablement avec Jupiter ou tout au moins le nom d'*Uxellus* désignerait-il un des attributs, une des qualités caractéristiques de cette divinité. On lit, en effet, sur une de ces inscriptions :

JOVI OPTIMO, MAXIMO ET UXELLIMO...

et une autre...

AUGUSTO SACRUM ET DEO UXELLO

On trouve également des inscriptions à l'honneur d'Apollon *Vindonnus* et des fontaines. N'est-ce pas de ce mot que tirerait sa dénomination jusqu'ici inexpliquée, le petit canton du *Vendonnois*. au nord du département actuel de la Corrèze ?

M. Arbellot rappelle qu'il a entretenu la Société, à l'avant-dernière réunion, de la curieuse tragédie de *Sainte Félicité*, qu'il a entendu jadis réciter par des enfants à l'époque des Ostensions. Une lettre de M. l'abbé Lecler lui a appris que cette tragédie était de l'abbé Pierre Hervy, né en 1745 à Limoges, professeur au collège, puis archiprêtre de la Meyze, mort en 1825. M. Emile Hervy dit qu'en effet, M. l'abbé Hervy a refondu cette tragédie, mais qu'il n'en est pas le premier auteur ; c'est du moins ce qui résulte d'une tradition de famille.

Diverses gravures anciennes sont communiquées par M. Arbellot; l'une d'elles, représentant sainte Madeleine, avec des pénitents à droite et à gauche, Saint-Martial de Montjovis et une petite église de forme assez remarquable, est signée *F.* (ou *J.*) *Ardant*, 1625. Elle a été sans nul doute dessinée et gravée pour la confrérie des

pénitents dits de la *Miséricorde* (feuille morte) fondée sous l'invocation de Sainte-Marie-Madeleine. Une autre, de la deuxième moitié du XVIIIe siècle, représente Jésus et les disciples d'Emmaüs; une troisième, signée *F. Ponroy* et remontant au XVIIe siècle, représente les ruines gallo-romaines qui subsistaient alors à Limoges, notamment les Arènes et l'édifice avec tours que l'on voyait encore au-dessus de Sainte Félicité. M. le Président communique également une curieuse broderie sur soie représentant la translation du corps d'un saint.

M. Hersant met sous les yeux de la Société divers objets qu'a bien voulu lui communiquer M. Raphanaud, entrepreneur, et qui ont été trouvés au cours des fouilles considérables nécessitées par l'établissement des fondations du nouveau monastère de religieuses Clairettes : un fragment de boulet, diverses pièces de monnaie du XVIIe siècle, des défenses de sangliers. Il dit qu'on retrouve les traces d'un grand incendie. M. L. Guibert fait remarquer qu'en effet la maison Blondeau de Combas (ancienne maison de Lépine), qui occupait l'emplacement dont il s'agit, et servit d'habitation à Mgr d'Argentré pendant la construction du palais Episcopal, fut consumée par le feu le 25 janvier 1787.

L'ordre du jour appelle une communication de M. Bellet, instituteur à Saint-Maurice (Creuse). Ce zélé confrère a bien voulu communiquer au secrétaire général de la Société deux pièces que présente en son nom M. L. Guibert. L'une d'elles est un aveu et hommage des habitants du village des Chamboux, en la sénéchaussée du Dognon, de 1547 (et non 1447 comme le porte la cote); l'autre, plus intéressant et que M. L. Guibert compte insérer au *Bulletin de la Société*, est le procès-verbal d'une assemblée de communauté des habitants de La Souterraine (11 janvier 1739) au sujet des bancs et sépultures possédés par divers particuliers dans l'église de cette ville.

M. Bellet informe la Société que, d'après une inscription qui lui a été signalée, l'église cathédrale d'Upsal, en Suède, aurait été construite par un architecte originaire des environs de La Souterraine, Etienne de Bonneuil. Il espère obtenir une copie de cette inscription qu'il s'empressera d'envoyer à la Société.

M. Hubert Texier reprend la lecture de son intéressante communication relative à la correspondance de comte de Montalembert et de l'abbé Texier. Il mentionne entre autres une lettre fort curieuse du grand orateur au sujet des démarches que le P. de Ravignan et lui ont dû faire auprès de M. le comte de Falloux pour le décider à entrer dans le ministère Odilon Barrot. Ailleurs on trouve une bien curieuse appréciation du caractère des hommes en qui les divers partis plaçaient alors leur confiance.

M. de Montalembert signale d'un côté la faiblesse du général Cavaignac, qui effrayait tous les conservateurs résolus, et d'un autre côté la loyauté et le désintéressement que paraissait apporter le prince Napoléon dans la solution des difficultés qui se présentaient chaque jour. Plus tard, à propos du vote de la loi de 1850 sur l'instruction, il est parlé de la « conduite admirable » de M. Thiers. M. Thiers a eu positivement peur en 1848 et 1849. M. de Montalembert le reconnaît ; mais la peur n'a pas abaissé son caractère, elle n'a fait qu'éclairer son patriotisme.

Mêlé aux affaires publiques, dans lesquelles il joue un rôle important, M. de Montalembert ne néglige pas pour cela son modeste correspondant, le supérieur du petit séminaire du Dorat. Il lui écrit pour se plaindre de son silence, pour le mettre au courant des événements politiques et lui en indiquer le vrai sens.

Quelques jours avant le coup d'Etat, l'abbé Texier arrivait à Paris et rencontrait chez Montalembert M. de Morny. Se trouvant libre de toute occupation pour le 2 décembre, M. Texier lui demanda une carte pour la séance de l'assemblée de ce jour-là. Morny sourit, et lui remit un laissez-passer. « Si on faisait quelques difficultés pour vous laisser entrer, ajouta-t-il, vous me feriez appeler. » On sait ce qui arriva dans la nuit du 1er au 2.

Le coup d'Etat avait d'abord été fixé au 3. Changarnier reçut une lettre anonyme qui l'en informait et commanda une revue de l'armée de Paris pour le 3. Mais le prince Napoléon et ses conseillers le prévinrent.

Le jour même du coup d'Etat, l'abbé Texier était chez M. de Montalembert. Il remarqua l'émotion de son hôte, mais atteste qu'à tort l'*Univers* a prétendu que ce jour-là, l'illustre orateur aurait invité divers membres du parti royaliste à prêter leur concours au prince Napoléon. L'abbé a vu lui-même Montalembert revenant de s'associer à la protestation contre la violation de l'Assemblée nationale.

Toutefois le grand orateur catholique ne tarda pas à adhérer au régime qui venait de se fonder, et c'est ce qu'atteste une lettre très nette écrite le 8 décembre à l'abbé Texier, rentré dès le 3 au Dorat.

La correspondance se poursuivit entre les deux amis. Montalembert, qui avait fait une courte apparition à Limoges, projetait de visiter les anciennes abbayes de la province : Bonne-Saigne, Bonne-Aigue, Obazine ; mais il ne put donner suite à ces projets.

Une des questions inscrites au programme du récent congrès de Brive avait trait aux dernières découvertes numismatiques faites dans la province. M. Paul Ducourtieux donne lecture d'une note

répondant à cette question. Il signale le grand nombre de monnaies romaines trouvées en Limousin, et spécialement dans les anciens centres d'habitation gallo-romains : Limoges, Tintignac, Evaux et Chassenon surtout. Il constate que les monnaies des Antonins sont en plus grand nombre que celles des autres princes. Il est porté à en conclure que le règne de ces empereurs coïncida avec une grande prospérité du pays et avec l'exécution de travaux considérables ; c'est du reste ce que confirme l'histoire.

M. Antoine Judicis a étudié les églises de la période romane que possède le Limousin et les fragments subsistant de la période antérieure. A son avis, les architectes de notre pays ont eu autant de talent que ceux des autres provinces ; mais il ne trouve pas à leurs œuvres de caractères propres suffisamment définis pour qu'il soit possible de dire qu'ils ont eu un style particulier et d'affirmer qu'il a existé, à côté de l'école poitevine et de l'école auvergnate, une école limousine nettement caractérisée.

Les deux grandes églises de Limoges, les seules qui ont pu frapper l'esprit des architectes comme des populations et exercer une influence dans un rayon un peu étendu, sont la basilique de Saint-Martial et la cathédrale de Saint-Etienne. Or le plan de la première dénote un style bien peu différent du type auvergnat. M. Judicis rappelle qu'il a vu une coupe de cette église, suivant l'axe de la nef, entre les mains de M. Robert de Lasteyrie, et que ce document, inconnu des archéologues limousins, confirme les données du dessin du chœur, conservé à la Bibliothèque nationale (album *Haute-Vienne*) et signalé il y a dix ans par M. Guibert.— Que si on examine les clochers des deux églises, on trouve entre les deux premiers étages de la tour de Saint-Martial et toute la partie inférieure de celle de la cathédrale, des rapports frappants. Ces portions d'édifices remonteraient, d'après M. Judicis, à l'époque carolingienne, et offrent tous les caractères de cette période.

M. Arbellot dit que les textes historiques confirment ces indications, et que les chroniqueurs rapportent, en effet, aux épiscopats de Turpin et d'Ebles, c'est-à-dire au xe siècle, l'édification de l'ancien clocher de la cathédrale. Néanmoins il combat sur divers points les énonciations de M. Judicis, et émet par exemple l'avis que les transsepts de la cathédrale romane étaient beaucoup plus larges que ne les représente M. Judicis.

Celui-ci insiste sur l'exactitude de ses indications et produit, à l'appui de sa thèse, des plans et des coupes d'un réel intérêt. Il rappelle que, pour trouver une église offrant un plan ayant quelque rapport avec celui de Saint-Martial, il faut aller jusqu'à Beaulieu. Si la basilique de Saint-Martial avait vraiment constitué un type,

ne trouverait-on pas dans un rayon moins éloigné des édifices s'inspirant des caractères de son architecture.

M. Judicis entre dans les plus grands détails sur la forme et la disposition des deux églises et en particulier de la cathédrale romane dont il a subsisté jusqu'à ces derniers temps des restes suffisants pour fournir des données certaines. Les voûtes en berceau des bas-côtés étaient perpendiculaires à l'axe de la nef, comme cela se voit dans l'église des Salles-Lavauguyon, si curieuse à étudier et trop peu connue. Le vaisseau n'était pas large, mais il avait une longueur énorme et sa voûte était beaucoup plus haute que celle de la plupart des églises de cette époque. Il n'avait pas de charpente et était couvert, comme beaucoup d'églises du pays, en moellons plats posés à cru sur la voûte. Plusieurs églises du pays, celle de Saint-Paul-d'Eyjeaux entre autres, présentaient encore, il y a peu d'années, cette disposition.

Le clocher de la cathédrale du Puy paraît à M. Judicis présenter certaines analogies dans son plan avec celui de Saint-Etienne.

M. Judicis arrête là sa communication, qu'il a commentée à l'aide de plans, de coupes et de croquis bien choisis. M. le Président le remercie au nom de la Société et l'engage à continuer ses études, qui ont un si réel intérêt pour l'histoire artistique et religieuse de notre province.

La séance est levée à dix heures et demie.

Le secrétaire général,

Louis GUIBERT.

SÉANCE DU 26 AOUT 1890.

Présidence de M. l'abbé ARBELLOT, Président.

Présents : MM. Arbellot, Astaix, J. Dubois, P. Ducourtieux, El. Hersant, Camille Jouhanneaud, Ant. Judicis, Alf. Leroux, l'abbé Monique, Raynaud et L. Guibert, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Parmi les ouvrages reçus par la Société, M. le Président signale un beau volume : *Le Limousin,* publié par le comité local chargé de préparer le Congrès qu'a tenu du 7 au 14 août l'association française pour l'avancement des sciences. Ce livre, divisé en trois

séries : *notices scientifiques, notices historiques, notices économiques et statistiques,* présente un ensemble de renseignements d'un haut intérêt sur la région limousine. Il est orné de près de quatre-vingts dessins, d'un grand nombre de cartes et de diagrammes. Une trentaine d'auteurs appartenant à nos diverses sociétés savantes ont collaboré à cet important ouvrage, dont les illustrations sont dues à l'alerte et élégant crayon de M. Jules Tixier, et dont l'exécution typographique fait honneur à l'imprimerie Ducourtieux.

M. le Président mentionne encore le n° 9 du *Bibliophile Limousin :* une notice de M. Paul Ducourtieux sur l'instruction en Limousin; une plaquette de M. René Fage sur le peintre François-Emile de Lansac; une *Notice sur le cartulaire d'Obazine*, par M. L. Guibert; une brochure de M. Vincent Durand sur le couvent de Bussy, dernière création connue de l'ordre de Grandmont, établi en Forez en 1663, et qui ne subsista que peu d'années; les dernières livraisons des bulletins des sociétés de Tulle et de Rochechouart; celle du *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques,* dans laquelle il est rendu compte de la communication faite par M. A. Judicis, au dernier Congrès des sociétés savantes, sur l'*Architecture romane en Limousin.*

Présentant à la société une brochure de M. Charles Sibillot : *Gay-Lussac aéronaute*, M. Arbellot fait remarquer qu'en signalant les tentatives d'aérostation remontant aux siècles passés, M. Sibillot a omis de mentionner un très curieux passage de la chronique du prieur de Vigeois, ayant trait à son sujet : celui relatif à l'apparition, au-dessus de la ville de Londres, en 1123, d'un navire aérien « voguant dans l'air comme un vaisseau dans l'eau ». L'étrange esquif ayant jeté l'ancre, un homme de l'équipage descendit à terre au moyen d'une corde, mais il fut entouré par le peuple et jeté dans la Tamise; ce que voyant d'en haut, ses compagnons coupèrent la corde et l'aérostat disparut.

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Président de la Société archéologique du Périgord, invitant la Société à déléguer quelques-uns de ses membres aux fêtes de Périgueux, et d'une lettre de Mâcon, demandant que la Société archéologique de Limoges se fasse représenter au centenaire de la naissance de Lamartine.

M. le Président communique une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique, demandant divers renseignements sur le type de l'habitation du pays, le taux des salaires, etc., etc.

M. Judicis est prié de préparer une réponse à ce questionnaire.

M. Berthomier envoie les croquis d'une pierre tombale et de deux rétables provenant de l'abbaye d'Aubignac.

Sont présentés en qualité de membres correspondants :

M. le duc des Cars, par MM. J.-B. Champeval et Arbellot.

M. Ernest Montaudon, notaire à La Souterraine, par MM. Berthomier et Bellet, et L. Bénaud, joaillier à La Souterraine, par les mêmes.

Il sera statué à la prochaine séance sur ces trois demandes d'admission.

L'original du cartulaire de Beaulieu publié par notre compatriote, M. Deloche, membre de l'Institut, vient d'entrer à la Bibliothèque nationale et de rejoindre dans la grande collection dont la France a le droit d'être fière, le cartulaire d'Obazine et ceux de Solignac. Après avoir donné, de la part de M. Léopold Delisle, cette bonne nouvelle à la Société, M. L. Guibert communique diverses pièces adressées par M. J. Bellet, toujours zélé pour nos études, et qui a, il n'y a pas bien longtemps, trouvé le texte du cahier de doléances rédigé, en 1789, par la paroisse de Saint-Vaury : texte que vient de publier, avec quelques autres, M. Autorde, archiviste de la Creuse.

Parmi les documents adressés par M. Bellet, on trouve des actes du XVIe siècle, d'un médiocre intérêt, notamment une vente passée dans une auberge du faubourg des Arènes, à Limoges, et une sentence du bailli de Boussac sur des procès entre les chapelains de la communauté de l'église de cette ville et divers particuliers. A signaler également une notice lithographiée sur l'église de La Souterraine, publiée par M. Yves Fesneau en 1839 et éditée par Tripon, déjà connue du reste.

M. Bellet avait, dans une communication précédente, entretenu la Société d'une inscription relevée par un voyageur dans la cathédrale d'Upsal, et d'après laquelle celle-ci serait l'œuvre d'Etienne de Bonneuil, architecte limousin ou marchois. Une lettre de M. René Millet, ministre de France en Suède, assure qu'il n'existe aucune inscription de ce genre. On sait seulement, par une reconnaissance souscrite le samedi avant la fête de Saint-Gilles et de Saint-Leu de l'année 1287, devant la garde de la prévôté de Paris et publiée aux *Monumenta Sveogothica*, de Johannes Pering Skjold, qu'à cette date Etienne de Bonneuil, « tailleur de pierre et maistre de faire l'église de Upsal en Suece », se disposait à partir pour ce pays avec « plusieurs compagnons et bacheliers » de son choix. Mais cet architecte-sculpteur était-il vraiment originaire des environs de La Souterraine? Cela ne paraît pas bien prouvé.

On sait que, pendant le récent congrès de Limoges, l'éminent maître de chapelle de la cathédrale, M. Paul Charreire, a donné une intéressante conférence sur la musique ancienne, au cours de laquelle il a fait entendre quelques vieux airs limousins. M. le baron

de Verneilh, qui assistait à cette conférence, avait signalé l'existence, dans l'église d'Oradour-sur-Glane, d'un curieux cul-de-lampe du XVIe siècle, représentant un *chabretaire*, dont l'instrument ne diffère en rien de la musette actuelle. M. de Verneilh a bien voulu envoyer pour le *Bulletin* un charmant dessin de ce cul-de-lampe, que M. Guibert présente de sa part à la Société.

M. Guibert lit quelques extraits du testament de Pierre *de Campis*, chanoine de Saint-Etienne de Limoges et archiprêtre de Billom, qui lègue un bréviaire à son neveu au cas où il entrerait dans les ordres, et qui dispose, dans le cas contraire, que ce bréviaire sera donné à l'église collégiale de Saint-Junien et attaché dans la partie droite du chœur.

Une lettre de M. G. Beaure d'Augères informe la Société qu'il s'occupe de préparer la publication de l'ancien cartulaire de l'hôtel de ville de Limoges; il compte que son travail sera prêt vers Pâques.

L'ordre du jour appelle une lecture de M. l'abbé Monique. Celui-ci a déjà entretenu la Société de l'heureuse découverte qu'il a faite d'une vie inédite de Gabriel Ruben.

Dans une précédente réunion, M. Monique a lu les premières pages du précieux manuscrit. Il continue et montre Gabriel Ruben refusant, en 1655, l'évêché de Cahors, que le pieux Alain de Solminhac voulait résigner en sa faveur. Le prédicateur limousin songeait alors à entrer dans la congrégation de la Doctrine chrétienne. Le succès de ses missions le fait demander au loin : on le trouve successivement à Pamiers (1655-1657), à Toulouse (1657-1658), où la reine-mère suit ses sermons; à Limoges, en 1660; à Saint-Léonard, en 1662, à Bordeaux, en 1663; à Pressignac, Chabanais, Etagnac, en 1664; à Pamiers, de rechef, en 1664; à Angoulême, à Oradour, Nontron, Eymoutiers, Bujaleuf, Saint-Amand et Saint-Junien, en 1665 et 1666; à Bordeaux, à Cahors, à Saint-Junien, à Grandmont, en 1667 et 1668; en 1669, à Agen; en 1670, à Bordeaux; en 1670 et 1671, à Toulouse; en 1672, à Narbonne; en 1673, en Bas-Limousin, puis à Limoges (1674), puis à Clermont, à Niort, à La Rochefoucauld, à Riom, à Issoire, à Moulins, à La Rochelle, à Aix, à Paris, à Rouen, à Orléans, en Bretagne, etc.

En 1660, Ruben et son frère avaient obtenu de l'évêque la permission de fonder enfin le séminaire d'Ordinands, si nécessaire à la préparation du clergé du diocèse aux fonctions et à la vie sacerdotale. Etabli d'abord à Bujaleuf, puis à Isle, ce séminaire fut enfin transféré à Limoges dans les bâtiments qui servent actuellement de caserne au régiment de dragons.

Gabriel Ruben entra avec un de ses frères, compagnon fidèle de son apostolat, dans la congrégation de l'Oratoire, en 1679. Sa carrière ne fut pas sans traverses. C'est ainsi qu'à Riom il excita la

jalousie des Jésuites. Dénoncé au P. Lachaise comme prêchant des doctrines qui s'écartaient de l'orthodoxie, il n'en reçut pas moins les propositions d'un grand nombre d'évêques désireux de l'attirer dans leur diocèse. Après la mort de son frère, survenue en 1686 à Teyjac, Gabriel se retira à l'Oratoire de Limoges. Il y mourut le 14 février 1693, en odeur de sainteté, vénéré et pleuré par toute la population. M. Monique donne, d'après son manuscrit, divers renseignements sur les frères et sœurs de Ruben et entretient la Société d'un autre manuscrit qu'il a découvert et qui renferme une *Vie* d'une de ces dernières, Gabrielle, religieuse Ursuline, morte en 1657.

M. J. Dubois fait remarquer que le prieuré de Bujaleuf a appartenu à Ruben dès 1650. Les registres paroissiaux l'attestent.

Poursuivant l'étude sur les églises romanes du Limousin, commencée à la dernière réunion, M. Judicis insiste sur quelques-uns des caractères de l'ancienne cathédrale. Elle devait avoir le même nombre de travées que l'édifice actuel. Le transsept portait deux absidioles.

M. Arbellot pense que la crypte devait avoir, comme celle de l'église d'Uzerche, une porte extérieure, M. Judicis serait disposé à partager cette opinion.

Moins ancienne que la cathédrale, l'église du Chalard n'en présente pas moins un grand intérêt. M. Judicis fait passer sous les yeux de ses auditeurs les plans et dessins de cette église, qu'il a exécutés d'après les calques communiqués par M. Geay. L'édifice n'a conservé que le chœur, le transsept et la croisée ; la nef a disparu. Sur le côté droit, existe une chapelle basse, d'une époque vraisemblablement très reculée. Cette église, où l'on constate les tâtonnements les plus visibles et les plus étranges maladresses auprès de combinaisons très savantes, dénote d'une d'une façon sensible l'influence périgourdine.

La coupole qui surmonte sa croisée est une imitation de Saint-Front. Les transsept sont voûtés en berceau ogival et flanquées de deux absidioles : celles-ci n'appartiennent pas à la même époque. Les chapiteaux de celle de droite sont barbares ; ceux de l'absidiole de gauche sont formés d'entrelacs cordés fort délicats. Ces deux absidioles renferment des autels fort anciens. L'église possède de plus une grande châsse émaillée du XIIIe siècle et le tombeau de saint Geoffroi, recouvert d'une magnifique boiserie du XVIe siècle.

M. le Président rappelle que, suivant l'usage, la Société ne tiendra pas de séance en septembre.

La séance est levée à dix heures et quart.

Le secrétaire général,
Louis GUIBERT.

SÉANCE DU 28 OCTOBRE 1890.

Présidence de M. l'abbé ARBELLOT, Président.

Présents : MM. le chanoine Arbellot, le colonel Dorat, l'abbé Demars, P. Ducourtieux, Fray-Fournier, Gany, Hersant, A. Leroux, Paradis et L. Guibert, secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion, qui est adopté.

Un assez grand nombre d'ouvrages et de bulletins sont été reçus depuis le mois d'août.

Le président les énumère, en signalant les plus importants ou ceux qui traitent de sujets intéressant la province. Il faut donner une mention spéciale à la dernière livraison du *Gay-Lussac*, renfermant un article de M. Jules Tixier sur les peintures du plafond de la salle des mariages à l'hôtel de ville, avec un joli dessin de ces peintures; à un important fascicule du *Bulletin de la Société des sciences naturelles et archéologiques de Guéret*, où l'on trouve de bons travaux de MM. C. Pérathon, Martin, Colomb, Martinet, Autorde, etc., et le résumé d'une *Vie* de Quinault, écrite par un contemporain, récemment découverte, et où il est dit expressément que le poète est bien né à Felletin; un précieux *catalogue* du musée de Moulins, qui possède un certain nombre d'objets offrant pour les études de plusieurs membres de la Société un intérêt particulier; trois beaux volumes envoyés par la société Smithsonienne, de Washington; un travail sur l'*Epigraphie chrétienne*, par M. Edmond Leblant.

Au sujet d'observations relatives aux autels antiques, contenues dans ce dernier ouvrage, M. le président rappelle qu'il existe à Texon, commune de Flavignac, un intéressant autel romain, offrant, entre deux moulures, des sculptures très frustes qui représentent les principaux sujets du sacrifice : une tête de bœuf, une autres tête peu reconnaissable, qui pourrait bien être une tête de bélier, une sorte de coupe renversée, enfin deux objets ronds où l'on verrait des patères si elles ne semblaient se rattacher aux extrémités d'une sorte de balustre, peut-être un bâton augural. Cet autel, formé d'un bloc de granit de un mètre environ de hauteur sur 60 centimètres de largeur à la base et 50 centimètres seulement à la partie supérieure, se trouve placé au-devant de l'ancienne

église de Texon. Il serait désirable qu'il fût transporté au musée de de Limoges. M. Arbellot signale sur une des faces latérales un dessin symétrique, gravé en creux, qui présente une disposition analogue à une marelle ou mieux aux chaînes des armes de Navarre. Plusieurs autres membres de la Société ont visité, pendant les vacances, l'autel de Texon, que M. Lachenaud a photographié et dont M. Guibert communique un dessin récemment pris par lui.

M. N. Meunier-Pouthot a remis à M. Demars, pour la communiquer à la Société, la note suivante trouvée dans les registres de la la paroisse de Suresnes, et se rapportant à l'intendant de Tourny dont la famille possédait une maison de campagne dans cette localité :

« 16 septembre 1760. — Le corps de messire Claude-Louis Aubert de Tourny, chevalier seigneur de Mejet et autres lieux, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, intendant de la généralité de Guyenne, conseiller d'honneur au grand conseil et au parlement de Bordeaux, décédé le 14, et transporté de l'église de Suresnes en celle des filles de la communauté de Sainte-Anne, rue Neuve-Sainte-Geneviève, à Paris. » Cette note rectifie l'indication donnée par toutes les biographies qui font mourir Tourny en 1761.

M. Rouard de Card, professeur à la faculté de droit de Toulouse, a bien voulu offrir à la Société diverses pièces parmi lesquelles quelques documents se rapportant aux procédures de la suppression de l'ordre et de l'abbaye de Grandmont et un cahier écrit de la main de l'abbé Legros, contenant une vingtaine de pages : *Mémoires sur les guerres civiles* du seizième siècle. — Mgr Barbier de Montault a bien voulu également transmettre au secrétaire général, de la part de M. A. Garran de Balzan, une intéressante correspondance administrative de la première moitié du dix-huitième siècle, extraite des archives des Chateliers.

Les remerciments de la Société seront consignés au procès-verbal.

M. Guibert présente à la Société un beau panonceau d'émail de Nicolas I Laudin, l'auteur des canons d'autel de la cathédrale de Limoges et des magnifiques tableaux de Reims. La pièce est de très grandes dimensions (272 mill. sur 216). Elle représente sur un fond d'un bleu presque noir, saint François Xavier vêtu d'une soutane à col droit, d'un surplis à larges manches par dessus lequel est une étole rose. Le saint est représenté montant au ciel, les bras levés, le regard en haut, porté sur un nuage. Légende : S. FRANCISCVS XAVERIUS. Au revers, dont le gris bleu se retrouve assez ordinairement sur les œuvres de Nicolas 1, on lit : *N. Laudin emailleur, pres les Iesuistes, a Limoges*. Le dessin de la pièce est correct, la pein-

ture fine, l'émail de bonne qualité, avec beaucoup de relief pour les tons de chair. Les dentelles du surplis sont très minutieusement traitées. Ce panonceau appartient à un couvent de Poitiers.

On trouve parfois dans les ouvrages généraux de précieux renseignements sur l'industrie et le commerce des localités. M. Guibert signale divers livres où il a relevé des indications à noter sur la fabrication du papier en Limousin. Ainsi, on lit dans le « Grand Trésor historique et politique du florissant commerce des Hollandois », (*Rouen, Ruault*, 1712, p. 108), que, sur les trois millions de marchandises françaises importées par la Hollande en 1658, les papiers d'Auvergne, Limousin, Poitou, Champagne et Normandie ne figuraient pas pour moins de *deux millions*. Le *Dictionnaire universel du commerce*, de Jacques Savary des Bruslons (Paris, Jacques Estienne, 1723), atteste qu'à Limoges on fabriquait alors des papiers des *trois sortes*, c'est-à-dire de la série courante de papiers de grande, moyenne et petite sorte, alors manufacturés en France, et que ce papier « n'étant pas si bien collé comme celui d'Auvergne », était presque tout employé « à l'impression des livres et des estempes ». Limoges fournissait aussi de la *main brune*, « propre à mettre dans le milieu des cartes à jouer » et du papier gris dit *trace* (buvard). Il serait facile de multiplier ces citations.

Sont successivement élus membres correspondants de la Société :

M. le duc des Cars, au château de la Roche-de-Braud, près Poitiers.

M. E. Montaudon, notaire, ancien membre du conseil général, à La Souterraine.

M. L. Bénaud, joaillier, à La Souterraine.

Sur la proposition du bureau, il est décidé que M. le baron de Verneilh et M. Cyprien Pérathon, dont le sympathique concours a été, en maintes circonstances, si précieux à la société, seront priés d'accepter le titre de membres correspondants.

M. Arbellot et M. Guibert présentent, en qualité de membre résidant, M. Walter Griffin, vice-consul des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, à Limoges.

Avant de donner la parole aux personnes inscrites pour diverses lectures, M. le président rappelle à la Société la mort de l'honorable et excellent M. Astaix, et la grande perte qu'elle a faite en lui. Il paie à ce savant modeste, à cet obligeant et libéral collègue, à ce précieux collaborateur un juste tribut de regrets. Tous les membres de la compagnie s'associent à l'hommage ému que vient de rendre M. Arbellot à leur regretté vice-président, comme ils se sont associés au deuil profond de la famille et des amis de M. Astaix.

L'ordre du jour appelle les communications de deux membres

correspondants, M. G. Touyéras et M. Bellet, touchant les assemblées paroissiales. Ces Messieurs ont bien voulu copier les procès-verbaux de quelques-unes de ces réunions dont les dates sont comprises entre 1739 et 1772; elles ont trait à des nominations de syndics et de collecteurs, à des réclamations au sujet de la dîme du blé noir, de la corvée, de la fixation de la taille, etc. Une assemblée de Saint-Auvent se tient devant la porte de l'église de Saint-Cyr, parce qu'à ce moment l'église de Saint-Auvent se trouve interdite. Les textes de ces procès-verbaux seront publiés au *Bulletin*. M. Bellet a envoyé de plus les statuts d'une confrérie de tailleurs.

M. F. Vandermarcq signale, au village des Chalards, commune d'Oradour-sur-Vayres, un camp gaulois établi sur le versant d'une colline et attaquable d'un côté seulement, comme tous les ouvrages de ce genre. Ce retranchement a quatre mètres de hauteur, quatre-vingt-dix de longueur et quinze de large. On trouve dans les environs une certaine quantité d'éclats de silex.

Dans les lettres par lesquelles il autorise l'église de Limoges à donner à son fondateur le titre et le culte d'apôtre, le pape Jean XIX parle d'un autel qu'il a fait élever en l'honneur du premier évêque de Limoges dans la basilique de Saint-Pierre. M. Arbellot rappelle ce qu'on sait de cet autel, mentionné par Pierre Mallius, au XIIe siècle, par divers écrivains au XVe, et décrit par Raphaël Sindon au XVIIIe siècle. D'après ce dernier, l'autel en question, dédié à saint Martial et à sainte Valérie, et placé dans le transsept sud, était surmonté d'un bon tableau d'Antoine Sparadino, représentant la martyre portant sa tête à l'apôtre. Le corps du pape Léon IX avait été placé sous l'autel. On ne sait dans quelles circonstances ni par l'ordre de qui le tableau de Sparadino a été enlevé (il se trouve aujourd'hui dans l'atelier des mosaïstes) et remplacé par une peinture représentant saint François d'Assise : l'autel est aujourd'hui placé sous l'invocation de ce dernier. Une démarche va être faite par Mgr l'évêque de Limoges et le chapitre de Saint-Etienne pour le rétablissement de cet autel. Sur la proposition de M. le président, la Société archéologique du Limousin émet un vœu respectueux pour que le souverain pontife rende au culte de notre premier évêque l'autel érigé à saint Martial par un de ses prédécesseurs dans la première église du monde.

Poursuivant la lecture de son étude sur l'architecture romane en Limousin, M. A. Judicis décrit le clocher de la cathédrale dans son état primitif et y signale la véritable coupole carlovingienne dont le type se trouve à Ravenne et à Aix-la-Chapelle. Il signale les rapports de ce clocher avec celui de Notre-Dame-du-Puy. La tour

de Saint-Etienne doit être, selon lui, de très peu antérieure à celle de Saint-Martial, qui datait de 970. De cette dernière, les deux étages inférieurs seuls appartenaient à l'édifice primitif.

M. Judicis estime qu'on ne saurait trouver une analogie complète ou presque complète entre le clocher de Brantôme et celui de Saint-Martial ni de Saint-Léonard. Malgré certains rapports de détail, il est impossible d'admettre une filiation directe entre ces édifices.

Résumant les traits principaux et les conclusions de son étude, M. Judicis ne croit pas à l'existence d'une école limousine d'architecture. La voûte et le plan général peuvent seuls caractériser une école ; ces deux éléments ne sauraient être invoqués à l'appui de de leur système par les partisans de l'existence d'une école limousine. Les églises de nos pays offrent, dans leurs diverses parties, des rapports frappants avec les édifices des provinces limitrophes ; on trouve, dans certaines parties du monument quelques détails spéciaux au pays ; mais on ne peut citer, dans toute la province, un monument à peu près original, fournissant un type suffisamment caractéristique de ce style particulier. M. Judicis, en refusant d'admettre ce dernier, ne croit nullement rabaisser la gloire des architectes limousins : nos constructeurs, en effet, loin de se confiner dans un plan et une forme immuables et de s'en tenir à appliquer dans un esprit de routine les types dégénérés d'une école bâtarde, ont constamment cherché, constamment fait effort, constamment progressé, et leurs œuvres, étudiées sans parti pris et sans amour-propre excessif de clocher, prouvent un grand esprit d'indépendance, un éclectisme intelligent, une puissante initiative.

M. Guibert rappelle qu'un syndicat vient de se fonder à Limoges pour défendre les intérêts généraux du commerce local, et dit qu'avant la Révolution, il existait dans notre ville une organisation analogue. Il est probable que l'origine de l'ancien syndicat des marchands remontait à la création du tribunal de la Bourse (1564). Toutefois on ne peut constater son existence qu'à la fin du XVIIe siècle. M. Guibert mentionne le rôle actif que remplirent les syndics en plusieurs occasions et analyse le contenu du seul registre de leur gestion qu'il ait eu entre les mains. Ce registre donne la liste des syndics pendant un demi-siècle et contient divers documents curieux : il appartient à M. Adolphe Navières du Treuil, à l'obligeance duquel on doit sa communication.

La séance est levée à dix heures et quart.

Le secrétaire général,

LOUIS GUIBERT.

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 1890.

—

Présidence de M. l'abbé ARBELLOT, président

Présents : MM. Arbellot, Chassoux, J. Dubois, P. Ducourtieux, René Fage, Fray-Fournier, Goutenègre, Guyonnet, Hersant, Camille Jouhanneaud, Alf. Leroux, Paul Mariaux, J. Oger du Rocher, Hubert Texier, Louis Guibert, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance d'octobre est lu et adopté après une rectification opérée suivant une lettre de M. Meunier-Pouthot, dont M. le secrétaire donne communication.

Lecture est donnée de plusieurs lettres : MM. de Verneilh, Montaudon et Pérathon remercient la société du titre de membre correspondant qui leur a été conféré; M. Emile Du Boys communique la copie des notes inédites de Duroux, relevées sur l'exemplaire de sa riche bibliothèque, lequel a appartenu à l'auteur même de l'*Essai sur la Sénatorerie de Limoges* et à M. l'abbé Texier. M. Berthomier fait part de quelques notes relatives aux enclaves poitevines du diocèse de Limoges. Le Secrétaire signale également la découverte, dans les environs du Dorat, d'anciennes substructions romaines au sujet desquelles M. le docteur Dunoyer a bien voulu lui écrire. M. Guibert a écrit à ce sujet à M. Charles Blanchaud; celui-ci lui a répondu que, sauf à Razès, dans la commune d'Azat, où des découvertes de ce genre ont été faites depuis longtemps, il n'a pas connaissance de trouvailles nouvelles dans le canton. Notre confrère ajoute qu'il prendra de nouvelles informations.

La Société a reçu, depuis sa dernière réunion, un assez grand nombre d'ouvrages. Le président consacre une mention toute spéciale à l'important recueil de *Chroniques ecclésiastiques limousines* que vient de publier M. l'abbé Lecler, et qui forme le tome second de la collection entreprise par MM. A Leroux et R. Fage, sous le titre d'*Archives historiques du Limousin et de la Marche*; il signale l'intéressante brochure de M. Camille Jouhanneaud sur le *Changement des noms des rues ;* — l'*Almanach de la Creuse* pour 1891, avec la suite du dictionnaire géographique de ce département par M. l'abbé Lecler; la dernière livraison des bulletins de la *Société scientifique et historique* de Brive, et de la *Société des lettres, sciences et arts* de Tulle, avec d'excellents articles de MM. E. Rupin, Clément Simon, René Fage, Martel, J.-B. Champeval; — le bulletin du *Comité*

des travaux historiques, dans lequel M. A. Leroux a publié, sous le titre de *Chronique du Cartulaire du Consulat de Limoges*, les notes ayant un caractere historique qu'on trouve disséminées dans le plus ancien des registres de nos archives municipales : — une notice sur *Daniel de Francheville, évêque de Périgueux*, due à M. Dujarric-Descombes, et diverses brochures de M. Charles Lucas : *Conférences sur les sociétés d'architectes ; De la conservation des monuments et objets d'art; Notes de voyages : Lille, Bruxelles, Anvers*, dont l'auteur a bien voulu faire hommage à la Société.

M. Arbellot, lui-même, dépose sur le bureau sa savante étude sur les *Sources des origines chrétiennes de la Gaule dans Grégoire de Tours*.

Il est donné connaissance d'une circulaire de M. le ministre de l'instruction publique relative aux sujets recommandés à l'attention et à l'étude des membres des sociétés savantes qui se proposent de prendre part au prochain congrès de la Sorbonne.

Deux communications intéressantes, toutes deux se rapportant à la sigillographie de la province, sont faites par M. Guibert : l'une au nom de M. Ph. de Bosredon, qui a envoyé à la société deux belles empreintes de sceaux conservés au musée de Poitiers, et portant le nom et les armes de Jeanne de Bourbon, abbesse de la Règle, en la cité de Limoges — soit Jeanne III de Bourbon-Montpensier, 1571-1586; soit Jeanne IV de Bourbon-Laverdan, 1586-1594 — l'autre de la part de M. le baron de Verneilh, qui a également adressé deux empreintes de cachets paraissant remonter au XIVe siècle, ceux de Jean Vigier (les Vigier furent seigneurs de Saint-Mathieu) et de Jean Gille Brun ou Gillebrun.

M. G. Touyéras a transcrit pour la société l'édit royal, en date du mois de juillet 1714, portant création de l'élection de Confolens, qui avait la délégation de Rochechouart dans son ressort; ce document sera inséré au *Bulletin*, s'il est inédit.

Un lot de monnaies, provenant d'une découverte faite en Berri, a été communiqué à la société par M. Pérussault, pharmacien à Limoges, un de ses membres; on y trouve un Constantin et deux ou trois pièces de la même époque, quelques-unes plus anciennes, à légendes illisibles, mais paraissant appartenir à l'époque des Antonins; des monnaies françaises du moyen-âge et du XVIe siècle, plus quelques types étrangers, tout modernes.

M. l'abbé Demars a également envoyé un chapelet intéressant : il est en cristal, avec croix de Jérusalem et cœur d'émail. Cet objet ne remonte pas au-delà du dernier siècle.

M. Walter Griffin, consul des Etats-Unis de l'Amérique du Nord à Limoges, présenté à la dernière séance, est élu, au scrutin secret, membre titulaire de la Société.

Sont présentés :

En qualité de membre titulaire, M. l'abbé A. Sabroux, curé de Saint-Laurent-les-Eglises, par MM. l'abbé Demars et Guibert.

Et en qualité de membres correspondants, Son Excellence le comte Georges d'Alexéieff, maître de la Cour de S. M. l'empereur de Russie, à Saint-Pétersbourg, en ce moment au château de Thouron (présenté par M. l'abbé Lecler et M. Ducourtieux) ;

M. le comte de Verthamon, au château d'Hauterive, par Saint-Germain d'Esteuil (Gironde), (par M. le chanoine Arbellot et M. L. Guibert).

M. le président annonce que les travaux de consolidation et de réparation du fanal funéraire de Coussac-Bonneval, cédé à la société par la commune, ont été exécutés au cours de l'été et sont aujourd'hui achevés. Il rappelle qu'un des membres de la société, des plus actifs et des plus dévoués, M. Jules Tixier, architecte, a bien voulu se charger de les diriger, et il propose que des remerciements lui soient votés. Cette motion est accueillie avec empressement.

M. Boisgeaud, curé de Saint-Georges-les-Landes, récemment décédé, possédait une collection complète de la *Semaine religieuse*. Cette collection est à vendre avec la bibliothèque de cet ecclésiastique. M. Arbellot en informe la société : l'avis pouvant avoir de l'intérêt pour les collectionneurs.

La parole est donnée à M. Oger du Rocher, qui, au nom de M. Beaury, conseiller honoraire, fait part de découvertes de restes antiques sur plusieurs points de l'arrondissement de Saint-Yrieix ; dans la commune du chef-lieu même, près du Tuquet-Fournaud, dépendant du village de Montaix, on a trouvé des tuiles romaines mêlées de charbons ; aux Etanchoux, commune de La Roche-l'Abeille, des haches, dont l'une, présentée à la société, pourrait bien être le produit du frottement des eaux, non une œuvre de la main de l'homme ; ailleurs, dans une excavation conique, on a rencontré de la poussière de charbon et des débris de tuiles.

M. le président exprime les remerciements de la société pour cette communication.

L'ordre du jour appelle la lecture de M. Hubert Texier : celui-ci annonce qu'il se trouve dans l'impossibilité de donner ce soir lecture à la société de la suite de son intéressant travail sur la correspondance du comte de Montalembert avec l'abbé Texier. Il a cru devoir communiquer son manuscrit à la famille de l'illustre orateur, qui lui a fait espérer de précieux renseignements.

M. Guibert signale à l'attention des archéologues la très curieuse butte de Rochain, au-dessus du moulin de Laron, près Saint-Julien-le-Petit. Personne jusqu'ici ne s'est occupé de cette localité, qui

cependant mériterait d'être étudiée avec soin. Cette butte, que couronnent des ruines d'une certaine importance, mais absolument informes, est une motte carlovingienne des mieux caractérisées et dont le relief s'accuse avec une netteté qui ne peut laisser place à aucun doute. M. Guibert décrit la montagne du bois de Laron, en avant de laquelle se dresse cette éminence, et le Mont-Laron, qui en est séparé par la Maude. Suivant lui, la butte de Rochain est l'emplacement du plus ancien château de Laron, de cette tour, mentionnée dans quelques-uns de nos anciens cartulaires, et qui fut le berceau d'une de nos plus puissantes familles féodales.

Quelques fouilles ont été exécutées par les personnes des environs qui, à Rochain comme à Châlucet, aux Cars et ailleurs, se sont approvisionnées de pierres aux ruines. M. le docteur Gaillard, de Bourganeuf, a bien voulu fournir à cet égard à M. Guibert quelques détails intéressants.

M. Paul Ducourtieux, qui a étudié les monnaies exposées à Rochechouart au mois d'août dernier, exprime le regret qu'on n'ait pas indiqué pour chacune le lieu où elle a été découverte. Dans la vitrine des objets appartenant à M. de Frédy, il a pu en étudier une fort curieuse offrant au droit une tête diadémée à droite avec les mots : CUCIACO FI, et au revers une croix latine pattée surmontant un globe, accostée aux troisième et quatrième cantons de l'inscription numérique indiquant la valeur de la monnaie IV̄ S ou VII siliques. Légende : SVNOVITVS M [*onetarius*]. Cette pièce offre tous les signes caractéristiques de la monnaie limousine; elle a été trouvée au village de Garou, commune de Saint-Laurent-sur-Gorre. M. Ducourtieux expose les raisons qui donnent lieu de penser que le *Cuciaco* dénommé à cette pièce est Cussac, aujourd'hui chef-lieu d'une commune du canton d'Oradour-sur-Vayres.

Le cérémonial pour le couronnement des ducs d'Aquitaine a été rédigé par Elie de l'Aumônerie, au commencement du XIIIe siècle; mais il relate des cérémonies fort anciennes et ayant un caractère traditionnel, puisque du IXe au XIe siècle, de Charles-le-Chauve à Richard-Cœur-de-Lion, cinq rois ou ducs d'Aquitaine, au moins, ont été couronnés à Limoges. M. Arbellot a étudié ce cérémonial et en donne l'analyse.

Le duc avec sa suite se sont arrêtés devant la porte de la cathédrale. L'évêque et le chapitre vont au devant de lui et le revêtent d'un manteau de soie. Le prélat passe au doigt du duc l'anneau de sainte Valérie; il lui pose sur la tête le cercle d'or et lui présente la bannière.

Le duc entre dans la cathédrale, soutenu par l'évêque, et se rend devant le grand autel. L'épée est alors remise au prélat qui la place dans la main du duc. Celui-ci prête serment de respecter et de défen-

dre les droits de l'Eglise de Limoges. Le doyen lui chausse les éperons et le chantre le fait asseoir dans la stalle du doyen. Des seigneurs de sa suite se placent à ses côtés, portant l'épée et la bannière.

L'évêque revêt ses ornements sacerdotaux et célèbre la messe. Après le *Pater*, le duc s'avance devant l'autel et reçoit une bénédiction particulière. La messe terminée, il s'avance de nouveau vers l'autel et offre à l'Eglise sa couronne, sa bannière et son manteau. Les offrandes de cette nature étaient assez communes autrefois.

M. Arbellot a indiqué, au cours de cette intéressante analyse, les prières qui accompagnent chacune des phases de la cérémonie.

Avant de lever la séance, le président signale l'existence, à Limoges, de pièces fort curieuses d'argenterie guillochée (sucrier, salière, etc.), portant le nom d'*Alberti*, le nombre XIII et des armoiries ajoutées postérieurement. Ces objets, qui appartiennent à un ancien officier supérieur, paraissent provenir de la famille d'Albert de Luynes.

La séance est levée à dix heures un quart.

Le secrétaire général,

L. GUIBERT.

SÉANCE DU 30 DÉCEMBRE

Présidence de M. l'abbé ARBELLOT, président.

Présents : MM. le chanoine Arbellot, Louis Bourdery, Paul Ducourtieux, Fray-Fournier, Camille Jouhanneaud, Alfred Leroux, Albert Malevergne de la Faye, Nivet-Fontaubert et Louis Guibert, secrétaire.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance de novembre, M. le Président communique à la Société les ouvrages reçus depuis la dernière réunion.

Une mention spéciale est donnée à l'*Almanach limousin* pour le département de la Haute-Vienne, qui vient de paraître pour la trente-troisième fois et qui contient des articles historiques ou littéraires de divers membres de la Société ; à la *Note sur les églises du département de la Corrèze,* publiée par M. A. de Dion, dans le *Bulletin monumental ;* — à la *Notice sommaire sur les émaux peints,*

par M. Louis Bourdery; enfin, à un beau et important volume de M. l'abbé Pécout, intitulé : *Périgueux, souvenirs historiques, biographiques, archéologiques*. Ce substantiel et intéressant ouvrage pourrait être pris pour modèle par celui des membres de la Société qui voudrait écrire une monographie de la ville de Limoges. M. le Président se charge de remercier lui-même M. Pécout de son précieux envoi.

Il est donné lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique, relative à la réunion annuelle des sociétés des beaux-arts des départements. Les mémoires destinés à être lus à cette réunion devront parvenir au ministère avant le 15 mars.

Sont successivement admis au scrutin secret :

1° En qualité de membre titulaire : M. l'abbé Auguste Sabroux, curé de Saint-Laurent-les-Eglises.

2° En qualité de membres correspondants : Son Excellence le comte d'Alexéïeff, maître de la cour de S. M. l'Empereur de Russie, demeurant à Saint-Pétersbourg, rue de Serguievskaya, 40-12, — et M. le comte de Verthamon, au château d'Hauterive, par Saint-Germain-d'Esteuil (Gironde).

M. Nivet-Fontaubert présente à la Société l'ouvrage de M. le capitaine Espérandieu sur l'Epigraphie limousine de la période gallo-romaine, livre d'une véritable importance, où se trouvent recueillies, étudiées, commentées toutes les inscriptions antiques signalées dans les trois départements de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne. Le nom seul de l'auteur indique avec quelle compétence, quelle exactitude et quel esprit de critique ce travail a été exécuté. M. Espérandieu veut bien adresser à la Société un mémoire des plus intéressants sur les inscriptions d'un cachet d'oculiste, de l'époque gallo-romaine, décrit dans les papiers de Beaumesnil et trouvé à Perpezac-le-Noir. Lecture en sera faite à une prochaine réunion.

Après avoir exprimé ses sentiments de gratitude pour M. le duc des Cars, à l'occasion de diverses communications obligeantes, M. Bourdery donne lecture d'une lettre de M. Léon Dumuys, dans laquelle le sympathique secrétaire général de la Société archéologique de l'Orléanais signale divers objets intéressants existant à Mortemart : la statue brisée, placée au-dessus de la porte de l'ancienne église des Augustins ; deux statues provenant des tombeaux des Mortemart et abandonnées dans le parc; enfin, un sceau inédit du couvent des Augustins, d'une assez bonne exécution, représentant le saint évêque d'Hippone avec la crosse, la mitre et le nimbe. Il tient un cœur percé d'une flèche. Devant lui la mer, et à ses pieds un enfant tenant une coquille à la main, allusion à

l'apparition que tout le monde connaît. Légende : † SIGILLUM CON-[VENTUS] S. AUGUSTINI MORTUIMARIS.

La Société remercie M. Dumuys de cette communication : M. Bourdery voudra bien se faire l'interprète de ces remerciements.

M. André Lacoste, négociant à Châteauponsac, membre de la Société, fait connaître une découverte intéressante : dans un champ portant le nom assez caractéristique de *Champ des Verrines* (qui se tire sans doute de précédentes trouvailles), appartenant à M. Laurent, des Cros, et dépendant du village de Puy-Marron, existe un lieu de sépulture antique reconnu depuis 1883 et analogue à celui trouvé il a peu d'années près de Bersac. Une urne en verre, de très grandes dimensions et fort bien conservée, qui en provient, est présentée par M. L. Guibert, de la part de M. Lacoste. Elle contenait des cendres et quelques grains d'or, creux, qui paraissent avoir appartenu à un collier. M. Guibert rappelle qu'il y a deux ou trois ans M. Paul Lagrange communiqua à la Société des feuilles d'or et une sorte d'aigrette paraissant provenir d'une couronne, trouvées dans une sépulture analogue, à peu de distance de sa propriété du Masrévéry. L'urne envoyée par M. Lacoste était renfermée dans une sorte de caisse de pierre, présentant une grossière moulure à sa partie inférieure et dont la cavité était recouverte d'une pyramide terminée par une boule. Il serait très désirable que le propriétaire de l'urne en fit don soit à la Société, soit au Musée de Limoges.

Il a été question, à la dernière séance, de la découverte de substructions romaines à Razès, commune d'Azat, dans la propriété de M. Chabrol. Deux membres de la Société, MM. Charles Blanchaud et le docteur Dunoyer, ont visité ces restes et envoyé quelques échantillons des peintures qui les décorent : celles-ci paraissent être assez soignées, mais les fragments communiqués n'offrent aucun détail curieux. En somme, on sait depuis deux siècles que la localité possède des ruines de la période gallo-romaine. On a voulu identifier Razès avec *Ratiastum* : l'hypothèse est peu soutenable. M. Blanchaud ne croit pas qu'il y ait eu en cet endroit autre chose qu'une villa d'une certaine importance.

M. l'abbé Joyeux annonce, de son côté, d'intéressantes découvertes, dont il se propose de rendre compte à la séance de janvier.

Il existe, dans le bourg de Versillat, près La Souterraine, une curieuse pierre, dite des Trois-Provinces, indiquant la limite du Poitou, de la Marche et du Limousin, M. Berthomier a bien voulu en envoyer un dessin.

Une lettre de M. Albert Demassias signale la persistance jusqu'à nos jours, dans le Nord et le Pas-de-Calais, des pieuses coutumes des anciennes charités. A Béthune, tous les morts indistinctement

sont portés à leur dernière demeure par les membres d'une association de ce genre, recrutée parmi les citoyens les plus honorables.

Me Barbier de Montault a bien voulu envoyer un diplôme de bachelier *in utroque*, obtenu le 17 juillet 1688, de l'Université de Poitiers, par Marc-Antoine Bourdychon de La Farge, du diocèse de Limoges, et un beau passe-partout encadrant une thèse limousine.

L'appel adressé par la Société à ses membres, en vue de rechercher des délibérations d'assemblées de paroisses a été entendu. M. Guibert donne lecture d'une nouvelle délibération des habitants de La Souterraine, de l'an 1700, copiée par M. Bellet, dans les archives de l'étude de M. Ernest Montaudon, notaire. Celle-ci a trait à la vente de la herse et des chaînes de la porte faisant face au faubourg Saint-Michel, et à l'application de l'argent qui en proviendra aux réparations de la toiture de l'église Saint-André.

M. Léopold Delisle, administrateur de la Bibliothèque nationale, qui a déjà donné à la Société tant de preuves de sa bienveillante obligeance, signale un cahier in-8° composé de huit feuillets d'impression gothique et récemment entré à notre grand dépôt de Paris. Il est intitulé : *Antiquitas carmelitana* et sort des presses de Richard de La Nouaille : un curieux quatrain engage les amateurs à aller acheter l'ouvrage chez le typographe limousin et indique l'enseigne de celui-ci : l'image de Saint-Roch.

M. Alfred Leroux donne lecture de la notice qu'il compte placer en tête de l'inventaire du fonds de la Généralité de Limoges aux archives départementales (série C), inventaire commencé par son prédécesseur, M. Camille Rivain.

Il étudie le formation de la généralité, dont l'étendue a souvent varié, et fait remarquer qu'une partie de l'ancien *pagus Lemovicensis* (une portion de la Marche et la Combraille) est toujours demeurée en dehors de cette circonscription.

Les trois élections de la Marche, du Haut-Limousin et du Bas-Limousin, créées dès le XIVe siècle, constituent la première circonscription de la généralité. Toutefois, il ne faut pas oublier qu'en 1437 le Franc-Alleu a été détaché de la Marche et qu'un peu plus tard la Basse-Marche a formé à son tour une élection particulière. Au commencement du XVIe siècle, l'élection de la Marche et celle du Haut-Limousin se trouvent rattachées à Riom. Vers 1537, celles du Haut et du Bas-Limousin sont placées dans la dépendance de Bordeaux, puis de Poitiers ; enfin, en 1551, de Riom. En 1558, une généralité est instituée à Limoges ; elle comprend les élections d'Angoulême, Bourganeuf, Le Blanc et Saintes, enlevées à Poitiers, et celle de Bellac, créée depuis peu. Supprimée, puis rétablie tour à tour à plusieurs reprises, la généralité de Limoges entre définiti-

vement dans le cadre administratif et financier du royaume à partir de 1586. On trouve en 1594 une élection à Saint-Yrieix. Celle de Bellac fut neuf fois supprimée; elle disparut sous Louis XIV seulement.

Après avoir englobé les élections de Cognac, Saintes et Saint-Jean-d'Angély, la généralité de Limoges qui, en 1669, comprenait huit élections et neuf cents paroisses environ, se vit enlever, à cette époque, Saint-Jean-d'Angély et Saintes; en 1694, Cognac fut distrait à son tour pour être rattaché à La Rochelle. En 1704, la généralité est divisée en cinq élections et trente-deux subdélégations. C'est ainsi que la trouvera constituée Turgot en 1761.

Quelques observations sont échangées sur le lieu ordinaire de la résidence des Intendants de Limoges. M. Guibert rappelle que de nombreux documents paraissent indiquer qu'au XVIIe siècle ils ont surtout habité Angoulême. M. Fray-Fournier signale une lettre de Colbert invitant l'intendant à fixer sa résidence au chef-lieu de la Généralité, preuve qu'il ne s'y tenait pas d'ordinaire.

M. le chanoine Arbellot entretient la Société des poésies de Fortunat qui ont trait au Limousin. Elles sont malheureusement en petit nombre; on n'en compte pas plus de cinq.

La première est l'épitaphe des deux Rorice, évêques de Limoges. C'est la plus connue. — Tout ce qu'on sait d'Exotius, aussi évêque du même diocèse, c'est une autre épitaphe du célèbre poète du VIe siècle qui nous l'apprend; cette épitaphe représente le prélat comme fort âgé, aimé de ses ouailles et très vertueux; il y est question du charme de la musique, à laquelle Exotius n'était pas indifférent, et des « remèdes salutaires » que le vieillard avait su appliquer aux maux de la patrie. L'épiscopat d'Exotius dura quinze ans; il se place entre celui de Rorice II et celui de saint Ferréol.— Le troisième de ces morceaux est adressé à saint Yrieix et dans le quatrième il est question d'une localité appelée *ad Villam Cantum* où se tient une assemblée importante et des délicieuses pêches qu'on y mange. M. Arbellot pense qu'il s'agit de Chantome, localité sise entre Saint-Sébastien et Eguzon, et où se tiennent cinq foires dont la dernière, celle de septembre, est fort suivie : on y vend, en effet, beaucoup de pêches.

Un cinquième morceau de Fortunat est relatif à saint Martial. M. Arbellot l'a découvert à la Bibliothèque de Florence, dans un manuscrit du XIe siècle. Il le tient pour authentique, bien que certains savants l'aient considéré comme apocryphe.

La séance est levée à dix heures et quart.

Le secrétaire général,
Louis GUIBERT.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

AU MOMENT DE LA PUBLICATION DU BULLETIN

BUREAU.

Président-né. — M. le Préfet de la Haute-Vienne (1).
Président, — M. l'abbé Arbellot, I. P. ✠ ✠.
Vice-Présidents. — MM. Hervy (Emile) et Nivet-Fontaubert.
Secrétaire général. — M. Guibert (Louis), A. ✠,
Trésorier. — M. Bourdery (Louis), ✠.
Secrétaire. — M. Fage (René), A. ✠
Bibliothécaire-archiviste. — M. Leroux (Alfred), I. P. ✠.
Adjoints. — MM. Moufle (Léonard) et Marbouty (Camille).

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

MM. les Membres du Bureau.
M. l'abbé Tandeau de Marsac.
M. Mariaux (Paul).
M. Lachenaud (Emile).

COMITÉ DE PUBLICATION.

MM. le Président, les Vice-Présidents, le Secrétaire général.
M. l'abbé Lecler.
M. Jouhanneaud (Camille).
M. Leroux (Alfred), I. P. ✠.
M. Ducourtieux (Paul), A. ✠.
M. Fray-Fournier (Alfred), A. ✠.

Commission chargée de la publication des Registres consulaires de la ville de Limoges.

M. Guibert (Louis), A. ✠, Secrétaire général de la Société.
M. de Bruchard (Jean).
M. Ducourtieux (Paul), A. ✠
M. Fougeras-Lavergnolle (Gaston).
M. Marbouty (Camille).
M Moufle (Léonard).

(1) La Société a été fondée le 26 décembre 1845, et s'est constituée à la suite de la nomina-iton d'une commission pour la recherche, l'étude et la conservation des monuments historiques, désignée, le 3 du même mois, par M. Morisot, préfet de la Haute-Vienne.

MEMBRES RÉSIDANTS.

1845.

MM.

ARBELLOT (l'abbé), I. P. ✠ ✠, chanoine de Limoges, correspondant honoraire du Comité des travaux historiques, boulevard de la Corderie, 19.
NIVET-FONTAUBERT, ancien directeur d'assurances, villa Saint-Georges, près Aixe-sur-Vienne.
POUYAT (Emile) ✻, négociant, 2, cours Jourdan.

1850

BRISSET (Frédéric), ancien juge au tribunal civil, boulevard Louis Blanc.

1851.

GRAVES (le comte de), propriétaire, à Verneuil-sur-Vienne.

1857.

DUVERT DE LA GABIE, propriétaire, maire de Verneuil-sur-Vienne.

1858.

ROGUES DE FURSAC (Victor), notaire, à Aixe-sur-Vienne.

1859.

LECLER (l'abbé), curé-doyen de Compreignac (Hte-Vienne).
TANDEAU DE MARSAC (l'abbé), chanoine de Limoges, 2, place Fournier.

1860.

LABONNE (Martial DE), propriétaire, au château de Montbrun, par Dournazac (Haute-Vienne).

1861.

GARRIGOU-LAGRANGE (Joseph), ancien avoué, 23, avenue Foucaud.

1862.

HERVY (Emile), notaire honoraire, 33 boulevard Sainte-Catherine.

1863.

** FONT-REAULX (Théophile de), ancien notaire, à Saint-Junien.

1865.

LE SAGE (Charles), ✻, A. ✠, ingénieur civil, ancien maire de Limoges, 18, rue Pétiniaud-Beaupeyrat.

1866.

LAGRANGE (Paul), propriétaire, 18, rue Manigne.

1869.

MM.

JABET (Edmond), propriétaire, 37, boulevard Gambetta.
MAURAT-BALLANGE, ✻, ancien conseiller à la Cour d'appel, 5, faubourg des Arènes.

1870.

DUCOURTIEUX (Paul), A. ✿, imprimeur-libraire, membre correspondant du comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements, 7, rue des Arènes.

1872.

ARDANT (Georges), imprimeur, 14, rue Pont-Hérisson.
BLEYNIE (Francis), docteur en médecine, 34, rue Manigne.
GUIBERT (Louis), A. ✿, directeur d'assurances, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, membre correspondant du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements, rue de l'Observatoire.
JOUHANNEAUD (Camille), avoué, 28, boulevard Victor Hugo
JOYEUX (l'abbé), curé d'Oradour-sur Glane (Haute-Vienne).
LARUE (Armand), avocat-agréé au Tribunal de commerce de Limoges, 6, avenue de Juillet.
PINOT (l'abbé), curé de Saint-Michel, 13, impasse des Clairettes.
ROMANET DU CAILLAUD (Frédéric), ✠, au château du Caillaud. près Isle.
SENEMAUD, greffier au Tribunal de commerce, 19, rue du Consulat.
TANDEAU DE MARSAC (Henri), propriétaire à Marsac, par Bénévent (Creuse)

1873.

** CRESSAC-BACHELLERIE (DE), percepteur, au Dorat.
FAGE (René), A. ✿, avocat, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, 23, boulevard Gambetta.
GADON (Abel), avoué à la Cour d'appel, 3, boulevard Montmailler.
VANDERMARCQ (Eugène), propriétaire, 7, rue du Général Cérez.

1874.

BOUDET (Gabriel), A. ✿, docteur en médecine, 1, rue du Général Cérez.
RAYMONDAUD (E.), ✻, I. P. ✿, directeur de l'École de médecine, 28, faubourg Manigne.

1875.

BOURDERY (Louis), ✻, avocat, peintre émailleur, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, membre correspondant du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements, 28, rue Pétiniaud-Beaupeyrat.
CONSTANTIN (Jérémie), avocat, 42, avenue de Juillet.

MM.

Léobon-Létang, notaire, à Saint-Priest-Ligoure, par Nexon (Haute-Vienne).
** Montégut (Emile), ✻, homme de lettres, rue des Charseix, 6.
Pénicaud (Léonce), négociant, 3, place Dauphine.

1876.

Beaure-d'Augères (J.-B.-Gustave), avocat, 15, rue Gondinet.
Guérin-Lézé (Guillaume dit William), ✻, fabricant de porcelaine, 11, rue du Petit-Tour.
** Monstiers-Mérinville (le comte Jean des), au château du Fraisse, par Mézières (Haute-Vienne).
Noualhier (Gabriel), propriétaire à Linards.
* Vigier (l'abbé), curé, à Auzances (Creuse).

1877.

* Cercle de l'Union, à Limoges.
Delor (Adrien), propriétaire, maire du Vigen.
Deluret de Feix, propriétaire, rue d'Isly.
Gérard (Emile), négociant, 20, boulevard Montmailler.
Laporte (l'abbé), curé-doyen à Saint-Mathieu (Haute-Vienne).
Muret (Eugène), vice-président de la Société d'Agriculture de la Haute-Vienne, 11, cours Vergniaud.
Pommélie (le baron Melchior de la), ✻, propriétaire, au château du Montjoffre, près Saint-Léonard.

1878.

Berger (Elie), I. P. ✿, professeur au Lycée, 2, avenue Saint-Eloi.
Blanchaud (Charles), au Dorat (Haute-Vienne).
* Duchateau (Georges), notaire, à Bessines (Haute-Vienne).
Goutenègre (Eug.), A. ✿, professeur honoraire au Lycée, 23, rue du Consulat.
** Leroux (Alfred), I. P. ✿, archiviste de la Hte-Vienne, 48, faubourg de Paris.
Leygonie, ingénieur hydrographe, 3, rue du 71e Mobiles.
Prouff, médecin-oculiste, 1, avenue de la Gare.
Thézard (Lucien), notaire, 8, rue Pont Hérisson.

1879.

Bellabre (Jules de), propriétaire, au château de Puyjoubert, commune de La Geneytouse, par Saint-Léonard.
Lachenaud (Emile), entrepreneur, 7, avenue du Midi.
Lépinay (Gaston de), maire de Lissac, au château de Moriolles, par Larche (Corrèze).
Mallevergne de la Faye, ancien juge suppléant près le tribunal civil de Limoges, 32, boulevard Victor Hugo.

1880.

Boulland (Henri), docteur en médecine, 36, boulevard Victor Hugo.
Demengeon (Emile), receveur de l'enregistrement, 13, cours Jourdan.

MM.

* Laporte, docteur en médecine, à Bessines.
Marbouty (Camille), négociant, 48, cours Gay-Lussac.

1881.

Geay, architecte, inspecteur des bâtiments diocésains, 36, avenue de Juillet.
Gilbert (l'abbé), vicaire général, 10, boulevard de la Cité.
Mariaux (Paul), avocat, 48 avenue de Juillet.
Merlin-Lemas (Abel), avoué près la Cour d'appel, 1, rue Léonard Limosin.

1882.

Brisset-Desisles, ancien magistrat, directeur de la compagnie d'Assurances générales sur la Vie, 11, avenue de Juillet.
Bourdeau de Lajudie, (André), rue Cruchedor.
Catheu (Théodore de), ✠, propriétaire, au chateau de Juillac, près Limoges.
Chatard (Emile), propriétaire. à Vicq, par Magnac-Bourg.
Nénert (André), 4, avenue Garibaldi.
Savodin (Jules), 50, avenue de Juillet.
Tixier (Jules), architecte, directeur du *Muséum*, 34, boulevard Gambetta.

1883.

Bruchard (Jean de), avocat, 8, boulevard Montmailler.
Chassoux, ✻, ancien préfet, 7, avenue de Juillet.
Degrond, ✻, ancien préfet, 9, place Denis Dussoubs.
Fougeras-Lavergnolle (Gaston), avocat, 24, boulevard Carnot.
Louvet (André), avoué près la Cour, 13, boulevard Victor Hugo.
Moufle (Léonard), avocat, rue de l'Observatoire.
Wottling, A. ✻, architecte, ancien directeur des travaux de la ville, 4, avenue des Charentes.

1884.

De Bletterie, docteur en droit, avoué près la Cour d'appel, 12, faubourg des Arènes.
Bourdeau d'Antony, docteur en médecine, 5, avenue Garibaldi.
Brigueil (Louis), ✻, ancien président du Tribunal civil de Lyon, 2, boulevard Carnot.
Coffre (l'abbé), secrétaire à l'Evêché.
Couronnel (comte de), ✻, membre du Conseil général, à Magnac-Laval.
Delcaire (Maurice), avoué près la Cour d'appel, 3, rue du Général Cérez.
Dorat (Hubert), O. ✻, lieutenant-colonel en retraite, 8, rue des Augustins.
Gaumy (l'abbé), curé de La Meyze (Haute-Vienne).
Gérardin (Albert), avocat, 11, boulevard Gambetta.
Gilbert (A.), ✻, président du Tribunal civil, 27, avenue du Midi.
* Lacoste (André), négociant, à Châteauponsac (Haute-Vienne).
Lamy de la Chapelle (Charles), avocat, 4, boulevard Carnot.
Maurat-Ballange (Albert), avocat, 16, place du Champ-de-Foire.
Mazard fils, 16, boulevard Carnot.

MM.

Du Mazeaubrun (Antoine), avoué près le Tribunal civil, 5, rue Neuve-de-Paris.
Moynat (l'abbé), supérieur du Petit-Séminaire du Dorat (Haute-Vienne).
Redon (Joseph), 13, boulevard de Fleurus.
Sazerat (René), 2, rue Dalesme.

1885.

Bleynie (Louis), I. P. ✠, docteur en médecine, 4, rue d'Isly.
Boudet (Louis), 3, rue du Général Cérez.
Boucheron, (Edouard du), capitaine d'état-major, avenue Foucaud.
Garrigou-Lagrange (Paul), A. ✠, secrétaire général de la Société Gay-Lussac, à l'Observatoire météorologique, 23, avenue Foucaud.
Guyonnet, chef de district à la compagnie d'Orléans, avenue Saint-Eloi, maison Barny.
Maigne (Léopold), banquier, 6, rue Pétiniaud-Beaupeyrat.
Paradis, entrepreneur de serrurerie, 6, rue des Charseix.

1886.

Demartial (André), avocat, 17, rue Pétiniaud-Beaupeyrat.
Fray-Fournier A. ✠, chef de bureau à la Préfecture de la Haute-Vienne, rue de la Croix-Verte, 4.
Leymarie (Camille), A. ✠, conservateur de la Bibliothèque communale, membre correspondant du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements, 14, rue Borneilh.

1887.

* Charbonniéras (l'abbé), curé de Châteauneuf-la-Forêt.
Cournufjouls (E.), O. ✱, I. P. ✠, proviseur honoraire du Lycée de Versailles, rue Pétiniaud-Beaupeyrat, 33.
Dubois (Joseph), avoué, 16, boulevard Victor Hugo.
Hersant (Edouard), directeur particulier de la compagnie d'assurances *la Providence*, 1, place Manigne.
Judicis (Antoine), architecte, 13, rue Andeix-Manigne.
Lézeaud (Maurice), directeur particulier de la compagnie d'assurances *la Foncière*, 16, avenue du Midi.
Montaudon-Bousseresse, O. ✱, directeur honoraire de l'Enregistrement et des Domaines, administrateur de l'hospice, 46, avenue Garibaldi.
Vergniaud (Camille), conseiller de Préfecture, 1, avenue du Midi.

1888.

Brouard (Arsène), naturaliste, à Limoges, rue Porte-Panet.
Desbordes (Charles), propriétaire au Mont-Rû, près Rancon (Haute-Vienne).
* École nationale d'Arts décoratifs de Limoges.
Gany, sous-chef de bureau à la Préfecture, 12, boulevard de la Cité.
* Lachenaud (Henri), étudiant, avenue du Midi.

MM.

RAYNAUD, ✠, directeur des Magasins généraux du centre, vice-consul du Portugal, 26, boulevard Victor Hugo.
TEXIER, (Hubert), avocat, 2, boulevard Carnot.
THOMAS-DURIS (René), docteur en médecine, à Eymoutiers (Haute-Vienne).

1889.

D'ABZAC, percepteur, à Aixe (Haute-Vienne).
CHARREYRON (Pierre), avocat, docteur en droit, boulevard de Fleurus.
* DEMARS (l'abbé), curé du Châtenet-en-Dognon (Haute-Vienne).
MONIQUE (l'abbé), à Eymoutiers (Haute-Vienne).

1890.

DUBOIS (Armand), I. P. ✠, docteur en médecine, rue du Consulat, 9.
SABROUX (l'abbé), curé de Saint-Laurent-les-Églises, par la Jonchère (Haute-Vienne).
GRIFFIN (Walter), consul des États-Unis de l'Amérique du Nord à Limoges, rue Darnet.
PÉRUSSAULT, pharmacien, place Saint-Pierre, 11.

1891.

COUSSEYROUX (Pierre), avocat, rue des Vénitiens, 22.
GRANET (l'abbé), curé de Saint-Hilaire-Bonneval (Haute-Vienne).
GUIMBAUD (l'abbé), vicaire à Saint-Joseph, faubourg de Paris, 24.
TENANT DE LATOUR (Albert), au Chalard, par Saint-Yrieix.

1892.

FONTANEAU (El.), ✻, ancien officier de marine, cours Bugeaud.
GALARD DE BÉARN (Ad. DE), propriétaire, avenue Garibaldi, 5.
LAPORTE (Maurice), ✻, négociant, maire de Jarnac.
ROULHAC (Abel DE), propriétaire, boulevard de la Corderie.

MEMBRES HONORAIRES (1).

1852-1876.

MM.

DELOCHE (Maximin), C. ✻, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions), ancien chef de division au Ministère du commerce, 5, rue Herschell, Paris.
ROUGERIE (Mgr), évêque de Pamiers.

1864-1869.

LAROMBIÈRE, C. ✻, membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), Premier Président honoraire à la Cour de Cassation, 5, rue d'Assas, Paris.

(1) Quand il y a des dates, c'est la dernière qui indique l'année de la promotion au titre de membre honoraire.

1867-1874.

MM.

DUBÉDAT, ✻, ancien conseiller à la Cour d'appel, à Toulouse.

1872.

TEISSERENC DE BORT, C. ✻, sénateur, ancien ambassadeur, ancien ministre du commerce, 82, avenue Marceau, Paris.

1874-1888.

CLARETIE (Jules), O. ✻, de l'Académie Française, administrateur du Théâtre Français, rue de Douai, 10, à Paris.

1875-1888.

LASTEYRIE (Comte Robert DE) ✻, de l'Académie des Inscriptions, professeur d'archéologie à l'École des Chartes, 10 *bis*, rue du Pré-aux-Clercs, Paris.

1879.

DELISLE (Léopold), C. ✻, de l'Académie des Inscriptions, administrateur général directeur de la Bibliothèque nationale, rue de Richelieu, Paris.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

1857.

MM.

CLÉMENT-SIMON, ancien procureur général, château de Bach, près Naves, par Tulle (Corrèze).

1863.

LEMAS (Elie), ✻, I.P. ✠, inspecteur d'Académie en retraite, à Brive (Corrèze).

1865.

COUSTIN DU MASNADAUD (le marquis DE), au château de Sazerat, par Bénévent (Creuse).

DEBORT Gabriel), propriétaire, à Montaiguet (Allier).

TANDEAU DE MARSAC, notaire, 14, place Dauphine, à Paris.

1870-1878.

PICHON (François), avocat, 36, rue Carpenteyre, à Bordeaux.

1871-1875.

** AUBÉPIN, archiviste du département du Cantal, à Aurillac.

1872.

DECOUX-LAGOUTTE, ancien magistrat, 16, route d'Angoulême, à Périgueux.

** POULBRIÈRE (l'abbé), directeur au Petit-Séminaire de Servières (Corrèze).

1874-1885.

MM.

DEMARTIAL (Henri), procureur général, à Angers.

1875.

DU BOYS (Emile), licencié en droit, 18, rue Lacordaire, Paris-Grenelle.
MABARET DU BASTY (Edouard), Conservateur des hypothèques, à Sens (Yonne).

1876.

**BARBIER DE MONTAULT (Mgr), ✠ I. P. ✠, prélat de la Maison de Sa Sainteté, 35, rue Saint-Denis, à Poitiers.

1877.

AUBUSSON DE SOUBREBOST (Edouard), propriétaire au château de Poinsouze, par Boussac (Creuse).
LAMBERTYE (le marquis DE), au château de Cons-la-Granville, par Longuyon (Meurthe-et-Moselle).
MONTCHEUIL (Paul de), château de Montcheuil, près Nontron (Dordogne).
MONTVAILLER (Paul DE), avocat, à Confolens (Charente).
PETIT-SÉMINAIRE d'Ajain (Creuse).

1878.

DAVID (Gaston), avocat, 33, rue du Caudéran, à Bordeaux.
DUJARRIC DES COMBES, A. ✠, licencié en droit, ancien notaire, à Périgueux, rue de Paris, 9.
MALEPLANE (Paul VEYRIER DE), receveur particulier, à Château-Chinon (Nièvre).
MAZAUDOIS (Philibert), notaire à Treignac (Corrèze).

1878-1884.

BONHOMME DE MONTÉGUT (Henri), ancien magistrat, aux Ombrais, près La Rochefoucauld (Charente).
BOSVIEUX (Paul), inspecteur de l'enregistrement, à Auch (Gers).

1879.

CIALIS (l'abbé), curé de La Souterraine (Creuse).
RANCOGNE (DE), à Angoulême (Charente).
** THOMAS (Antoine-André), professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris, rue Friant, 15, à Paris.

1881.

FOUGERAS (Joseph), sous-inspecteur de l'enregistrement, à Fontenay-le-Comte (Vendée).
LACOMBE (Oscar), ancien archiviste du département de la Corrèze, à Tulle.
**MOLINIER (Emile), attaché au Musée du Louvre, 53, quai Bourbon, à Paris.

1882.

MM.

BERTHOMIER (Georges), propriétaire, au château de Saint-Germain-Beaupré, par La Souterraine (Creuse), et à Paris, 85, rue d'Amsterdam.

GRELLET DE FLEURELLE, substitut du procureur général, à Agen.

SENNEVILLE (DE), conseiller à la Cour des Comptes, 52, rue de Grenelle, à Paris.

1884.

DEMARTIAL (Octave), conseiller à la Cour d'appel, 5, rue Lebascle, à Poitiers.

RUBEN (Emile), libraire, Charleville (Ardennes).

1884-1888.

CHARBONNIER, docteur en médecine, à Bonneuil-Matours (Vienne).

1885.

HECQUART (Arthur), au château de Vost, par Aigurande (Indre).

THÉZARD (Philippe), ingénieur civil, rue de Chazelles, 32, à Paris.

TOUMIEUX (Zénon), notaire, à Royère (Creuse).

1886.

**CHAMPEVAL (Jean-Baptiste), avocat, à Figeac (Lot).

1887.

FAURE D'AUBEC (Mlle), rue Sainte-Anne, 8, à Toulouse.

1888.

BELLET, instituteur communal, à Saint-Maurice, par La Souterraine (Creuse).

** FAGE (Emile), A. ✠, vice-président du Conseil de préfecture de la Corrèze, président de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Tulle.

LÉZAUD (Georges), ✻, ancien magistrat, avocat, à Chambon-sur-Voueize (Creuse).

MAZET (Albert), architecte, boulevard des Batignolles, 26, à Paris.

** RUPIN (Ernest), I. P. ✠, président de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, à Brive.

TERMES (Emile DES), inspecteur de la Compagnie d'Assurances générales, rue de l'Est, 30, à Poitiers (Vienne).

1889.

BOSREDON (Philippe DE), O. ✻, ancien conseiller d'Etat, 17, rue Verte, à Saint-Cloud.

DRAPEYRON (Ludovic), I. P. ✠, professeur au Lycée Charlemagne, directeur de la *Revue de Géographie*, rue Claude Bernard, 55, Paris.

GONDINET (Michel), avocat, docteur en droit, boulevard Saint-Germain, 234, Paris.

MEUNIER-POUTHOT (Narcisse), rue du Bac, à Suresnes (Seine).

TOUYÉRAS (Gabriel), percepteur à Sain-Julien-l'Ars (Vienne).

DULAU et Cie, libraires, 37, Soho-Square, Londres.

1890.

MM.

** ALEXÉIEFF (Son Excellence le comte Georges D'), maître de la Cour de S. M. l'Empereur de Russie, tuteur honoraire, rue Serguievskaya, 40-12. Saint-Pétersbourg.

BÉNAUD (L.), joaillier, à La Souterraine (Creuse).

CARS (le duc DES), 75, rue de Grenelle, Paris.

FILHOULAUD (Alfred), propriétaire, à Bourganeuf (Creuse).

MONTAUDON (Ernest), notaire, ancien membre du Conseil général, à La Souterraine (Creuse).

** PÉRATHON (Cyprien), membre correspondant du Comité des Sociétés des Beaux-Arts, à Aubusson.

RIGAUDIE (R.-J.). missionnaire de l'Immaculée-Conception, à N.-D. de Garaison (Hautes-Pyrénées).

** VERNEILH (baron de), au château de Puyraseau, par Piégut (Dordogne).

VERTHAMON (comte de) château d'Hauterive, par Saint-Germain-d'Esteuil (Gironde).

1891.

ARDANT (l'abbé Georges), licencié ès lettres, licencié en droit canon, étudiant à Rome, rue des 4 Fontaines, 113.

BEAUCHESNE (le comte de), membre de la Commission historique et météorologique de la Mayenne, au château de Torcé, par Ambrières (Mayenne).

LAUMOND (Jules), avocat à Bourganeuf (Creuse).

SOLANET (Paul), propriétaire, à Saint-Geniez d'Olt (Aveyron).

Etablissements auxquels la Société envoie ses publications :

Ministère de l'Instruction publique, à Paris.
Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, à Paris.
Bibliothèque communale de Limoges.
Archives départementales de la Haute-Vienne.
Grand-Séminaire de Limoges.
Ecole normale d'Instituteurs, à Bellevue, près Limoges.

LISTE DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Aisne :

Société Historique et Archéologique de Château-Thierry.
Société Archéologique, Historique et Scientifique de Soissons.

Algérie :

Société Historique algérienne, à Alger.
Société Archéologique de la province de Constantine.
Académie d'Hippone, à Bône.

Allier :

Société d'Emulation de l'Allier, à Moulins.

Aube :

Société Académique de l'Aube, à Troyes.

Aveyron :

Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, à Rodez.

Bouches-du-Rhône :

Académie des Sciences de Marseille.
Société de Statistique de Marseille.
Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres d'Aix.

Charente :

Société Archéologique et Historique de la Charente, à Angoulême.

Charente-Inférieure :

Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, à Saintes.

Cher :

Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.

Corrèze :

Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze, à Tulle.
Société Scientifique, Historique et Archéologique de la Corrèze, à Brive.

Côte-d'Or :

Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, à Dijon.

Creuse :

Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, à Guéret.

Dordogne :

Société Historique et Archéologique du Périgord, à Périgueux.

Doubs :

Société d'Emulation du Doubs, à Besançon.

Eure-et-Loir :

Société Dunoise, à Châteaudun.

Finistère :

Société Académique de Brest.

Gard :

Académie du Gard, à Nîmes.

Garonne (Haute-) :

Académie des Jeux Floraux, à Toulouse.
Société Archéologique du Midi de la France, à Toulouse.

Gironde :

Société Archéologique de Bordeaux.

Hérault :

Académie des Sciences et Lettres, à Montpellier.
Revue des Langues Romanes de Montpellier.

Ille-et-Vilaine :

Société Archéologique, à Rennes.

Indre :

Rédaction de la *Revue du Centre*, à Châteauroux.

Indre-et-Loire :

Société Archéologique de Touraine, à Tours.
Société française d'Archéologie pour la conservation et la description des monuments, à Tours.

Isère :

Académie Delphinale, à Grenoble.

Landes :

Société de Borda, à Dax.

Loir-et-Cher :

Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois, à Vendôme.

Loire :

Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts, Belles-Lettres, à St-Etienne.

Loire (Haute-).

Société Agricole et Scientifique de la Haute-Loire, au Puy.

Loire-Inférieure :

Société Archéologique, à Nantes.

Loiret :

Société Archéologique de l'Orléanais, à Orléans.

Lot :

Société des Etudes Littéraires, Scientifiques, Artistiques du Lot, à Cahors.

Lot-et-Garonne :

Société d'Agriculture, Sciences et Arts, à Agen.

Maine-et-Loire :

Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Maine-et-Loire, à Angers.

Marne :

Société Archéologique, à Châlons-sur-Marne.
Académie des Lettres, Sciences et Arts, à Reims.

Meurthe-et-Moselle :

Académie de Stanislas, à Nancy.

Morbihan :

Société Polymathique du Morbihan, à Vannes.

Nord :

Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts, à Lille.

Oise :

Société Académique d'Archéologie, Sciences et Arts, à Beauvais.
Comité Archéologique, à Senlis.

Pas-de-Calais :

Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Arras.
Société Académique, à Boulogne-sur-Mer.
Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

Puy-de-Dôme :

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, à Clermont-Ferrand.

Pyrénées (Basses-) :

Société des Sciences, Lettres et Arts, à Pau.

Rhône :

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, à Lyon.

Saône-et-Loire :

Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres, à Mâcon.
Société Eduenne, à Autun.

Sarthe :

Société Historique et Archéologique du Maine, au Mans.

Savoie :

Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, à Chambéry.
Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie, à Chambéry.

Savoie (Haute-)

Société Florimontane, à Annecy.

Seine :

Société des Antiquaires de France, à Paris.
Société Française de Numismatique et d'Archéologie, à Paris.

Seine-et-Marne :

Société Historique et Archéologique du Gatinais, à Fontainebleau.

Seine-et-Oise :

Société Archéologique de Rambouillet.

Seine-Inférieure :

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, à Rouen.

Sèvres (Deux-) :

Société de Statistique, Sciences et Arts des Deux-Sèvres, à Niort.

Somme :

Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
Académie des Sciences, Belles-Lettres, Arts, Agriculture, à Amiens.

Tarn-et-Garonne :

Société Archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

Var :

Société d'Etudes Scientifiques et Archéologiques, à Draguignan.
Académie des Arts du département du Var, à Toulon.

Vienne :

Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

Vienne (Haute-) :

Société d'Agriculture, Sciences et Arts, à Limoges.
Société Gay-Lussac, à Limoges.
Société des Amis des Sciences et des Arts, à Rochechouart.

Yonne :

Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne, à Auxerre.
Société Archéologique, à Sens.

Belgique :

Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, à Bruxelles.
Académie royale d'Archéologie d'Anvers.

Etats-Unis d'Amérique :

Société Smithsonienne, à Washington.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

CARTULAIRE DE L'ABBAYE DE VIGEOIS, publié par M. Henri DE MONTÉGUT,
Introduction..... 1
Texte..... 1
Liste des chevaliers croisés mentionnés au cartulaire..... 231
Table générale des noms d'hommes, de lieux et de choses..... 233
Notes pour servir à la sigillographie du département de la Haute-Vienne, par M. Philippe de BOSREDON (suite et fin) 305
— Supplément..... 423
Etude sur la topographie d'un diplôme de l'an 626, par M. Zénon TOUMIEUX 431
Les anciennes forges du Limousin, par M. J.-B. CHAMPEVAL..... 441
La sénéchaussée de la Marche, par M. Cyprien Pérathon..... 446
Les manuscrits du Séminaire de Limoges, notice et catalogue, par M. Louis GUIBERT..... 456
Notice sur les archives de M. Nivet-Fontaubert, par M. Alfred Leroux. 559
Bibliothèque de la Société archéologique et historique du Limousin : catalogue (suite), par M. Alfred LEROUX..... 630
Privilège d'Eugène III, pour l'abbaye de Solignac (1147), par le R. P. Rigaudie..... 639
Procès-verbaux d'assemblées paroissiales (La Souterraine, La Bussière-Madelaine, Saint-Laurent-sur-Gorre 1741-1744), communications de MM. J. BELLET et Gabriel TOUVÉRAS..... 650
Le commencement de l'année en Limousin, par M. Louis GUIBERT. 658
Mélanges, par M. Alfred LEROUX..... 660
Documents et Communications diverses :
Lettres de grâce faisant mention d'une émeute à Limoges, en 1451 (Antoine THOMAS)..... 667
Lettres et mandement de Charles, duc d'Anjou, lieutenant général du roi en Limousin, 1435-1445 (Ph. DE BOSREDON)..... 669
Lettre de l'évêque Sébastien de Laubespine, 1577 (Louis GUIBERT) 671
Lettre écrite par Louis-Joseph de Montmorency Laval, sur la blessure de son frère à Mêle, 1746 (Comte DE COURONNEL)..... 671

Pages.

Deux lettres de Mgr du Coëtlosquet, évêque de Limoges, 1746-1752 (Dom Edouard DU COETLOSQUET) 673
Confrérie de la Sainte-Trinité établie par les tailleurs d'habits à La Souterraine, 1743 (J. BELLET) 657
Un épisode de la peste de 1631 (Louis GUIBERT) 677
Liste des officiers de justice de la ville de La Souterraine et de Bridiers 1504-1773 (J. BELLET) 678
Installation d'un greffier en 1690, à La Souterraine (J. BELLET) . . 682

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 28 janvier 1890 683
— du 25 février 1890 688
— du 25 mars 1890 692
— du 29 avril 1890 694
— du 23 mai 1890 698
— du 24 juin 1890 703
— du 29 juillet 1890 707
— du 26 août 1890 712
— du 28 octobre 1890 717
— du 25 novembre 1890 722
— du 30 décembre 1890 726
Liste des membres de la Société au moment de la publication du Bulletin 731
Liste des Société correspondantes 741

PLANCHES

Pages.

I. Cartulaire de Vigeois, fac-simile d'une page (reproduction héliographique)..... 1

II. 53. Sceau de Raoul de Trapes, sénéchal de France, 1260, n° 309 (A. GÉRARDIN). — 54 et 54 *bis*. Sceau et contre-sceau de Simon de Melun, sénéchal de France, 1280, n° 313 (A. GÉRARDIN). — 55 et 55 *bis*. Sceau et contre-sceau du bailliage royal de Laron, 1292-1316, n° 326 (G. BERTHOMIER). — 56 et 56 *bis*. Sceau et contre-sceau du bailliage royal de Limoges, 1383-1390, n° 331 (G. BERTHOMIER). — 57. Cachet du bureau de la Régie des tabacs à Limoges, XVIIIe siècle, n° 334 (G. BERTHOMIER). — 58. Sceau de la cour du Consulat du Château de Limoges, 1389, n° 337 (G. BERTHOMIER). — 59. Sceau aux contrats du château de Limoges, 1380-1405, n° 339 (G. BERTHOMIER)..... 305

III. 60. Sceau de la généralité de Limoges, XVIIIe siècle, n° 343 (A GÉRARDIN), — 61 et 61 *bis*. Sceau et contre-sceau de la Cour du Pariage de la Cité de Limoges et de Saint-Léonard, 1352-1372, n° 344 (A. GÉRARDIN). — 62. Sceau de la sénéchaussée de Limoges, 1431-1478, n° 346 (G. BERTHOMIER). — 63. Sceau de la Sénéchaussée et de l'Election de Limoges, 1573, n° 347 (A. GÉRARDIN). — 64. Sceau du siège Sénéchal de Limoges, 1665-1694, n° 349 (A. GÉRARDIN). — 65 et 65 *bis*. Sceau et contre sceau de la Cour de la Vicomté de Limoges, 1314, 1315, 1316, n° 356 (A GERARDIN). — 66 et 66 *bis*. Sceau et contre-sceau de la Cour de la Vicomté de Limoges, 1333, n° 359 (A GÉRARDIN)..... 321

IV. 67. Formule du Limousin, XVIIIe siècle, n° 367 (G. BERTHOMIER). — 68 et 68 *bis*. Sceau et contre-sceau aux contrats de la Seigneurie de Pierrebufflère, 1317, 1344, n° 371 (A. GERARDIN). — 69. Sceau de la Baronnie de Saint-Junien, XVIIIe siècle, n° 373 (G. BERTHOMIER). — 70. Sceau de la Sénéchaussée, Prévôté .?) et Election du Haut-Limousin à Saint-Léonard, fin du XVIe ou XVIIe siècle, n° 375 (A. GERRARDIN). — 71. Cachet de Turgot, 1763, n° 416 (A. GÉRARDIN). — 72. Sceau de la loge maçonnique des Amis réunis de Limoges, XVIIIe siècle, n° 419 (A. GÉRARDIN). — 73 Sceau de la Société d'agriculture et des arts de Limoges, XVIIIe siècle, n° 420 (G. BERTHOMIER). — 74. Sceau de la Chambre des orfèvres de Limoges, XVIIIe siècle, n° 421 (Louis BOURDERY). — 75. Sceau en porcelaine de la Manufacture royale des porcelaines de Limoges, XVIIIe siècle, n° 421 (Madame F. GOUT)..... 337

V. 76 et 76 *bis*. Sceau et contre-sceau de Sébrand Chabot, évêque de Limoges, 1192 et 1196, n° 427 (A. GÉRARDIN). — 77 et 77 *bis*. Sceau et contre-sceau de Bernard de Savène, évêque, 1225, n° 428 (G. BERTHOMIER). — 78. Sceau d'Aymeric de Malemort, évêque, 1245, n° 429 (G. BERTHOMIER). — 79 et 79 *bis*. Sceau et contre-sceau de Raynaud de La Porte, évêque, 1307, n° 431 (G. BERTHOMIER). — 80. Sceau de Jean Barton, évêque, 1466, 1470, 1482, n° 438 (A. GÉRARDIN). — 81. Sceau de Charles de Villiers de l'Isle Adam, évêque, entre 1519 et 1530, n° 439 (G. BERTHOMIER)..... 352

VI. 82. Sceau de Jean de Langeac, évêque de Limoges, 1534, n° 440 (A. GÉRARDIN). — 83. Sceau de Louis d'Urfé, évêque, 1679, n° 448 (A. GERARDIN). — 84. Sceau du même, n° 449 (G. BERTHOMIER). — 85. Sceau de Benjamin de l'Isle du Gast, évêque, entre 1730 et 1739, n° 455 (Louis BOURDERY). — 86 et 86 *bis*, Sceau et contre-sceau de l'officialité de Limoges, 1224, 1231, 1235 n° 459 (A. GÉRARDIN). — 87 et 87 *bis*. Sceau et contre-sceau de la même, 1272, 1273, 1274, n° 462 (A. GÉRARDIN). — 88 et 88 *bis*. Sceau et contre-sceau de la même, 1286, 1292, 1293, n° 463 (A. GÉRARDIN). — 89. Sceau de la même, 1495, n° 466 (G. BERTHOMIER),..... 369

Pages.

VII. 90. Sceau de la Cour et de la Prévôté des Combes, 1379, n° 468 (G. BERTHOMIER). — 91 et 91 *bis*. Sceau et contre-sceau du chapitre du Dorat, 1317, n° 470 (G. BERTHOMIER). — 92 et 92 *bis*. Sceau et contre-sceau du doyen et du chapitre de Saint-Etienne de Limoges, 1236, 1239, n° 473 (A. GÉRARDIN). — 93 et 93 *bis*. Sceau et contre-sceau du chapitre de l'église cathédrale de Limoges, 1317, n° 476 (Jules TIXIER). — 94 et 94 *bis*. Sceau et contre-sceau de la Chantrerie de la Cathédrale de Limoges, 1314, n° 481 (A. GÉRARDIN). — 95. Sceau du Chapitre de Saint-Martial de Limoges, XVIIIe siècle, n° 483 (Jules TIXIER). 385

VIII. 96. Sceau du Chapitre de Saint-Junien, XIVe siècle, n° 485 (G. BERTHOMIER). — 97 et 97 *bis*. Sceau et contre-sceau du Doyen et Chapitre de Saint-Yrieix, 1307, n° 487 (Jules TIXIER). — 98. Sceau d'Elie, chanoine de Saint-Junien, apposé à un acte de 1646, n° 499 (G. BERTHOMIER). — 99 et 99 *bis*. Sceau et contre-sceau de Pierre de Rilhac, chapelain de la salle épiscopale, 1341 n° 508 (A. GÉRARDIN). — 100 et 100 *bis*. Sceau et contre-sceau de P. March... (?) prieur d'Aureil, 1334, n° 516 (A. GÉRARDIN). — 101. Sceau du prieuré d'Aureil, 1415, n° 517 (A. GÉRARDIN). — 102. Sceau de l'abbaye de Beuil, XIIIe siècle, n° 519 (Louis BOURDERY). — 103. Sceau de l'abbaye de la Trinité du Dorat, XVIe ou XVIIe siècle, n° 522 (A. GÉRARDIN). 401

IX. 104 et 104 *bis*. Sceau et contre-sceau d'Adémar Crépi, abbé général de Grandmont, 1373, n° 527 (Louis BOURDERY). — 105. Sceau de Pierre de Redondelli, abbé de Grandmont, 1389, n° 528 (G. BERTHOMIER). — 106. Sceau de P. prieur de l'Artige, XIVe siècle, n° 533 (A. GÉRARDIN). — 107 et 108. Sceaux de Jeanne de Bourbon, abbesse de La Règle, entre 1571 et 1575 n°s 537 et 538 (G. BERTHOMIER). — 109 et 109 *bis*. Sceau et contre-sceau de Simon, abbé de Saint-Augustin-lès-Limoges, 1316, n° 540 (Louis BOURDERY). 416

X. 110 et 110 *bis*. Sceau et contre-sceau de Raimond Gaucelin, abbé de Saint-Martial de Limoges, 1230, n° 542 (G. BERTHOMIER). — 111. Sceau de l'abbaye de Saint-Martial, 1303, n° 543 (Louis BOURDERY). — 112 et 112 *bis*. Sceau et contre-sceau de Hélie Geouffre de Chabrignac, abbé de Saint-Martial, 1317, n 544 (G. BERTHOMIER). — 113. Sceau de Guillaume, abbé de Saint-Martin-lès-Limoges, 1317, n° 547 (G. BERTHOMIER). — 114. Sceau d'Aymeric de Livron, abbé de Saint-Martin, 1332, n° 548 (A. GÉRARDIN). — 115 Sceau de la Custodie des Cordeliers (?) de Limoges, 1595, n° 551 A. GÉRARDIN). — 116. Sceau de la Communauté des Augustins de Mortemart, XVIIe siècle, n° 556 (Louis BOURDERY 424

XI. 117. Sceau du Couvent des Récollets (?) de Saint-Yrieix, XVIIe siècle, n° 560 (G. BERTHOMIER). — 118 et 118 bis. Sceau et contre-sceau de l'abbaye de Solignac, 1260, n° 561 (A. GÉRARDIN). — 119 et 119 *bis*. Sceau et contre-sceau de Archambaud, abbé de Solignac, 1304, 1312, 1317, n° 562 G. BERTHOMIER). — 120 et 120 *bis*. Bulle en plomb d'Aymeric Guerrut, archevêque de Lyon, 1236, 1246, n° 569 (A. GÉRARDIN). — 121. Sceau de la Mairie de Limoges, 1773, n° 574 (G. BERTHOMIER). 425

XII. Carte topographique des environs de Royère en 626 (Paul VALDANT, sur les indications de Z. TOUMIEUX). 431

COLLECTIONS DU BULLETIN

Nous croyons être agréable à nos confrères en leur rappelant que la Société possède encore quelques collections de son bulletin, et que ces collections peuvent être acquises aux prix ci-après fixés par le Bureau :

1° Collection complète (1846 à 1886 inclus), t. I à XXXV, — manquent six livraisons : celles 2 et 3 du t. I, — livraison 4 du t. II, — livraisons 2, 3 et 4 du t. III, prix. . . . . 180 fr.

2° Collection complète (1846 à 1886 inclus), t. I à XXXV, — manquent treize livraisons : celles 2 et 3 du t. I, — les livraisons 3 et 4 du t. II, — les livraisons 1, 2, 3 et 4 du t. III, — la livraison 2 du t. IV, — les livraisons 1 et 2 du t. XXIII, prix. . . . . 160 fr.

3° Une collection incomplète comprenant les livraisons 1 et 4 du t. I, les livraisons 1 et 2 du t. II, les livraisons 1 et 4 du t. IV, les livraisons 3 et 4 du t. V, les livraisons 2 et 4 du t. XII, les tomes 24, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34 et 35, prix. . . . . 75 fr.

La Société possède en outre quelques exemplaires des t. 24, 26, 27, 28, 29, 30, 33, 34, 35, 36, 37 et 38, à 7 fr. le volume ou à 4 fr. la livraison semestrielle.

Les envois seront faits contre remboursement.

Adresser les demandes à Mme Ve Ducourtieux, imprimeur-libraire de la Société, 7, rue des Arènes, Limoges.

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LA LIBRAIRIE LIMOUSINE

Ve H. DUCOURTIEUX

7, RUE DES ARÈNES, LIMOGES

...nosch Limousin (1210-1693), par ... ...ert, de la Cour d'appel et un Docteur de ... Limoges, suivant, avec l'organisation des services publics de la Haute-Vienne et l'adresse des Fonctionnaires et des Commerçants de Limoges. UNE SÉRIE D'ARTICLES POUR SERVIR À L'HISTOIRE DU PAYS. 1 vol. in-18 de 850 p. ...r année, broché 1 fr., toile 1 fr. 50

...oges et le Limousin, Guide de l'Etran...er. Histoire, statistique, archéologie. Un ... grand in-4°. ..... 3 fr.

...uments historiques sur la Marche et ...e Limousin, par Alfred LEROUX, Emile GUILHIEN et Antoine THOMAS, 2 vol. ...-8°. ..... 12 fr.

...rtes, Chroniques et Mémoriaux pour ...vir à l'histoire de la Marche et du Limousin, par Alfred LEROUX et feu Jacques BONVIEUX. 1 v. in-8°. 7 fr. 50

...hives historiques du Limousin, tome III. ... Choix de documents historiques sur le Limousin, publiés et annotés par Alfred ...roux, archiviste du département. 2 vol. ...-8°. ..... 10 fr.

...chives historiques du Limousin, tome II. ... Chroniques ecclésiastiques du Limousin, publiées par l'abbé A. LECLER, 1 vol. in-8°. ..... 10 fr.

...entaire des documents manuscrits et ...primés de la période révolutionnaire, ...ouverts aux archives départementales de la Haute-Vienne, par A. Fray-...ssier, br. in-8°. ..... 3 fr. 50

...ronicqueurs et Historiens de la Marche et du Limousin, par Alfred Leroux. in-8° 2 fr.

...ronique de Saint-Martial, publiée ...après les manuscrits originaux pour la ...ociété de l'Histoire de France, par H. DUPLÈS-AGIER, 1 vol. in-8°. 10 fr.

...ronique de Malen, chanoine de Saint-...unien, mort en 1372, suivi de documents ...istoriques sur la ville de Saint-Junien, par l'abbé ARBELLOT, 1 v. in-8°. 3 fr.

...ronique sur la Marche, le Limousin et ...e Berry, par BLANCHET. Un vol. ...-8°. ..... 3 fr.

...ints d'histoire du Limousin, publiés par ...a Société archéologique et historique de Limoges, avec le concours des membres ...es Sociétés savantes des trois départements limousins. 1 vol. in-8°. ..... 6 fr.

...s États provinciaux de la France centrale sous Charles VII, par A. THOMAS, ... volumes in-8°. ..... 15 fr.

...ude sur les comtes et vicomtes de Limoges antérieure à l'an 1000, par ...OUBERT DE LASTEYRIE, in-8°. 5 fr.

...Vicomté de Limoges, géographie et ...tatistique locales, par G. CLÉMENT-SIMON. 1 vol. in-8°, avec carte de la Vicomté. ..... 8 fr.

...gistres consulaires de Limoges, publiés par la *Société archéologique et historique du Limousin*, sous la direction d'Emile BIDEN, et continués par Louis GUIBERT. 4 vol. in-4° parus. Prix par vol. ..... 6 fr.

...nales de Limoges manuscrites, dites Manuscrit de 1638, publiées par Emile BIDEN, Félix ACHARD et Paul DUCOURTIEUX. Un fort vol. in-8°. 10 fr.

...ographie et histoire du Limousin (Creuse-Haute-Vienne-Corrèze), depuis les origines jusqu'à nos jours, par Alfred Leroux, ...rchiviste de la Haute-Vienne, in-8. 2 fr. 50

Carte féodale du Limousin, par A. B. Chamberet. ..... 1 fr. 50

La Ligue à Limoges, 1589, par Louis GUIBERT. Br. in-8°. ..... 1 fr.

Journal du consul Lalosse, 1649, par Louis GUIBERT. Br. in-8°. ..... 1 fr.

Livres de raison, Registres de famille et Journaux manuscrits limousins et marchois, publiés par M. Louis GUIBERT, avec le concours de MM. LEROUX, DE CESSAC et DEUGER. Tome Ier, 1 vol. grand in-8° de 300 pages. ..... 6 fr.

Le Livre de raison d'Etienne Benoist (1420) par Louis GUIBERT, 1 vol. in-8°. 2 fr.

Un Mariage à Limoges (1697), par Louis Guibert, in-8. ..... 75 c.

Les Anciennes corporations de métiers en Limousin, par Louis GUIBERT, in-8° 50 c.

La Corporation limousine, par Louis GUIBERT. Br. in-8. ..... 1 fr.

Le Bénédictin Dom Col en Limousin, par Louis GUIBERT. In-8°. ..... 2 fr.

Sceaux et armes des deux villes de Limoges et des villes, abbaye, ... des ... chapitres, corporations des ... départementale limousine, par Louis GUIBERT. Br. in-8°. ..... 1 fr. 50

Molière et les Limousins, par René FAGE, in-8° sur papier de Hollande, titre noir et rouge, 2e édition. ..... 2 fr.

Les Brûlées en Limousin, par l'abbé ARBELLOT, président de la Société archéologique et historique du Limousin. Br. in-8. ..... 1 fr.

Origine des noms de lieu en Limousin, par l'abbé Arbellot, in-8. ..... 2 fr.

Limoges d'après ses anciens plans, par Paul DUCOURTIEUX. Accompagné de 4 reproductions d'anciens plans. 1 vol. in-8°. ..... 4 fr.

Limoges et ses environs. Guide du voyageur, par Paul DUCOURTIEUX. Illustré orné de plusieurs gravures et accompagné d'un Plan de la ville. ..... 2 fr.

Les environs de Limoges d'après les plans des ingénieurs, par Paul Ducourtieux, in-8. ..... 1 fr.

Découvertes faites sur l'emplacement de la ville gallo-romaine à Limoges en 1880, par Paul Ducourtieux. In-8. ..... 1 fr.

Le grand Incendie de Limoges en 1864, précédé de l'historique de tous les incendies qui ont ravagé cette ville, par Henri DUCOURTIEUX, in-16. ..... 50 c.

Le nouvel Hôtel-de-Ville de Limoges, par Paul DUCOURTIEUX, accompagné d'une vue du Hôtel-de-Ville et de la liste des noms de ... et de ... 2e édition. ..... 25 c.

La commune de Saint-Léonard-de-Noblat au XIVe siècle, par Louis Guibert, 1 vol. in-8. ..... 4 fr.

Monographies des cantons d'Aixe, Bessines, Châteauponsac, Châteauneuf-la-Forêt, Nantiat, Saint-Mathieu, par l'abbé A. LECLER, chaque Monographie in-8°. 1 f.

Saint-Junien (*Documents historiques sur la ville de*), par l'abbé ARBELLOT, 1 v. in-8°. ..... 1 fr.

Le Dorat, Histoire, avec plan de la ville, par H. Arbellot, ... La Ville du Dorat, 1 vol. in-8°. ..... 5 fr.

Châlucet, par Louis GUIBERT, avec de jolies gravures. ..... 5 fr.

Les Tours de Châlucet, par Louis GUIBERT, avec des jolies gravures. ...

Notice historique sur l'hôpital de Laval en Basse-Marche, par ... Alfred Leroux, in-8°. ...

Dictionnaire des Émaux, ... MIUR, ... Mots ... 1 vol. in-18. ...

L'Art céramique, par ... Louis GUIBERT et ... TEXIER, grand in-8 ...

L'Orfèvrerie et les orfèvres de Limoges, par Louis GUIBERT. In-8. ...

Les Émaux peints, par Louis Guibert, in-8°. ...

Une visite aux Émaux anciens et modernes de Limoges, par Gaston ... in-8°. ...

Notice sur les Émaux peints, par ... FOURNIER-SARLOVÈZE. In-8. ...

Les émaux champlevés du ... Trésor de la cathédrale de Limoges, par X. Barbier de Montault, in-8. ...

Les Émaux peints, par Louis ... 2 gravures, in-8. ...

Dictionnaire historique et pittoresque de la Creuse, publié par ... 2e édition revue et augmentée, in-8°. ...

Tulle, avec et avant ... par ... PALAUX, 1 vol. in-8°. ...

Mémoire d'Ambosson. La ... les tapisseries, la Maison ... Cypriot d'HERACTHOS, ... archéo-bibliographiques ... par Isidore ... 1 vol. in-8°. ...

Bayeux (Notre ...), par ... LAUMÉNIER, 1 vol. in-8. ...

Sigillographie du Bas-Limousin, par ... Vicomte de ... avec de nombreuses ... in-8. ...

Notes pour l'histoire des ... Corrèze, par A. VAYSSIÈRE, ... départemental. ...

Jetons et portraits de la ... Bas-Limousin, par le ... SIGHRAL, 1 vol. in-8°. ...

Bibliotheque politique du département de Corrèze, par le ... V. DE BELLEVAL. ...

Meymac et son abbaye, par ... LAUGÈVE, in-8. ...

La Vicomté de Turenne ... villes, par l'abbé B. A. ... armoiries, 7 gravures, 1 vol. in-8. ...

Le vieux Tulle, par ... 1 ... in-8 orné de nombreuses ...

Brive-la-Gaillarde (Histoire de la ... environs, recueilli ... quatre siècles de ... 1 vol. in-8. ...

Saint-Angel (Canton ...) ... historique et archéologique ... de documents inédits, par ... Hippolyte ... archiviste. Br. in-8. ...

Martyre et ossements de la ... chée de Limoges ... français portant ... 1 vol. ...

PERIODICALS

RETURN TO the circulation desk of any
University of California Library
or to the
NORTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
Bldg. 400, Richmond Field Station
University of California
Richmond, CA 94804-4698

ALL BOOKS MAY BE RECALLED AFTER 7 DAYS
2-month loans may be renewed by calling
(415) 642-6233
1-year loans may be recharged by bringing books
to NRLF
Renewals and recharges may be made 4 days
prior to due date

DUE AS STAMPED BELOW

APR 15 1990

PERIODICALS

GENERAL LIBRARY - U.C. BERKELEY

B000792030